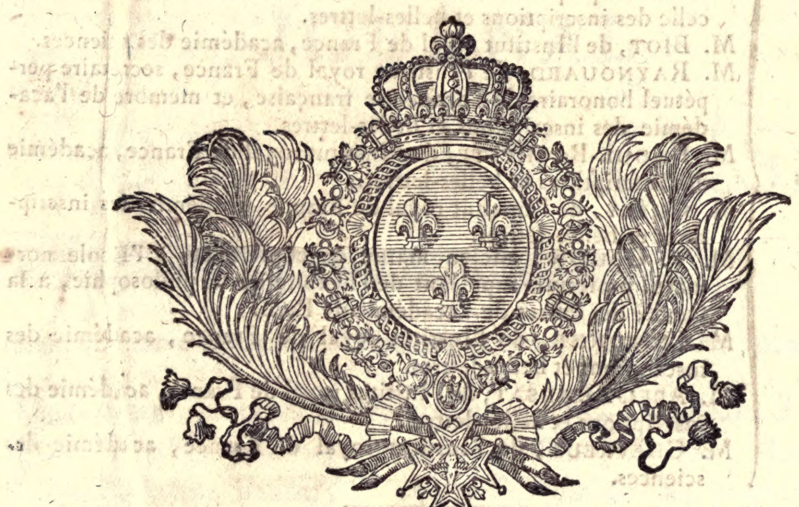


JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1827.

Das alte Megaris, &c.; c'est-à-dire, *Essai sur l'histoire et la géographie de l'ancienne Mégaride, par* Hermann Reinganum. Berlin, 1825, *in-8.°* (xx et 184 pages), avec deux cartes.

Lorsque, vers le milieu du XVI.ᵉ siècle, Sophianus, cherchant à rectifier les erreurs de Ptolémée, de ses interpolateurs et de ses copistes, fit graver la première carte de la Grèce moderne (1), la

(1) Elle parut pour la première fois à Bâle en 1544, *in-fol.*, chez Oporin, et dans une seconde édition chez le même, en 1550, avec une explication de Nicolas Gerbel de Pforzheim. D'après les expressions un peu emphatiques

publication de cet essai informe excita l'attention des savans d'alors, et fut un service réel rendu aux lettres. Mais nous suivons dans les diverses parties des sciences philologiques les effets d'un mouvement universel. Entrevoyant l'utilité qu'on pouvoit retirer d'une liaison intime entre l'histoire ancienne et l'ancienne géographie, Paulmier de Grentemesnil, Meürsius, Cellarius, firent de grands pas dans cette nouvelle carrière. D'Anville, doué d'une sagacité étonnante, mérite à plus d'un titre le respect de tous les âges; cependant ses travaux, dépassés aujourd'hui par la marche de la science, laissent sinon beaucoup à refaire, du moins bien des choses à ajouter. Depuis le commencement du XIXe siècle, des voyageurs instruits ont, pour ainsi dire, tracé dans tous les sens des sillons lumineux sur le sol antique et révéré de la Grèce; tous les jours les relations se multiplient, les découvertes s'étendent, les systèmes se reforment; la connoissance de l'état actuel du pays et les récits des auteurs anciens s'éclaircissent mutuellement. Effrayé en quelque sorte par la masse immense des faits qu'auroit à vérifier et à discuter l'auteur d'une géographie générale de la Grèce antique, M. Reinganum, jeune professeur à Berlin, se borne aujourd'hui à donner au public un précis à-la-fois topographique et historique sur la république de Mégare, selon lui « le plus petit » de tous les états helléniques. » C'est un cadre bien resserré; cependant l'érudition, les vues saines, le talent de l'auteur, doivent assurer à son ouvrage un succès mérité, et il ne sera pas lu ni médité sans fruit par quiconque voudra se faire une idée exacte de ce que fut une peuplade grecque peu nombreuse, qui, enclavée entre les territoires d'Athènes et de Corinthe, sut plus d'une fois combattre avec gloire ses redoutables voisins. Ramasser un grand nombre de matériaux, les placer dans le moindre espace possible, tirer de chacun d'eux les lumières qu'il renferme, comparer les relations de tous les voyageurs modernes, embrasser par ordre et de suite l'ensemble des événemens

---

de ce savant, on diroit qu'il prévoyoit l'impulsion que l'alliance de la géographie et de l'érudition donneroit un jour aux études philologiques. Voici le titre qu'il a donné à son commentaire : *Nicolai Gerbelii in Græciæ Sophiani descriptionem explicatio, in qua docetur quem fructum quamque voluptatem allaturā sit hæc pictura studiosis, si diligenter eam cum historicorum, poëtarum geographorumque scriptis contulerint.* Cette carte, qui s'étend depuis le cap Ténare jusqu'au nord du Danube, a été reproduite dans le Trésor des antiquités grecques de Gronovius, à la tête du quatrième volume (Lugd. Batav. 1699, *in-fol.*). La Bibliothèque du Roi possède une grammaire de la langue grecque vulgaire, composée par le même Sophianus. Ce manuscrit, intéressant sous plus d'un rapport, n'a jamais été publié.

historiques, marquer les changemens successifs introduits par la marche des temps: voilà le but que M. Reinganum paroît s'être proposé et qu'il a presque toujours atteint. Au reste, l'*Essai sur la Mégaride* ne sera pas le seul travail propre à l'avancement de l'histoire et de la géographie ancienne, que l'on devra aux efforts de ce jeune philologue. Il fait espérer (préface, pag. XIV) que s'il est secondé par les circonstances, il pourra publier plus tard une suite de semblables *monographies*. Peut-être seroit-il à souhaiter que, se défiant moins de ses propres forces, il choisît alors pour sujet de ses studieuses recherches quelque ville hellénique plus importante, distinguée non-seulement par son antiquité, mais aussi par une législation particulière, par quelque supériorité dans les arts ou par sa puissance politique. Nous soumettons cette idée à M. Reinganum lui-même; mais qu'il l'adopte ou non, nous n'en desirons pas moins qu'il trouve dans les suffrages des gens éclairés et dans la faveur de son gouvernement des encouragemens ainsi que des moyens pour exécuter son utile entreprise.

L'auteur, dans une courte préface (pag. V-XIV), expose son plan. Après avoir indiqué, avec une scrupuleuse modestie, ceux de ses prédécesseurs dont les recherches lui ont été utiles, il cite sur-tout avec éloge le travail estimable de Blanchard, inséré dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1). Sans doute, M. Reinganum trouvoit beaucoup de matériaux réunis; mais il seroit injuste de ne pas ajouter que son érudition lui a permis d'en augmenter le nombre. Thucydide, Aristophane, les orateurs attiques, Strabon, Plutarque, Pausanias, Athénée, les inscriptions nouvellement découvertes, les lexicographes et les scholiastes grecs lui ont fourni quelques notions neuves et précieuses; et toutefois ces faits, ces passages, cités et discutés avec une exactitude rigoureuse, ne sont pour lui qu'un texte sommaire, tandis que les considérations de toute espèce auxquelles ils donnent lieu et qui en sont comme le commentaire, forment le corps principal et le fond même de son ouvrage.

L'*Essai sur la Mégaride* est divisé en deux parties. Dans la première (pag. 5-109) l'auteur décrit le territoire de cette république, ses bourgades et les divers accidens de son sol hérissé de montagnes: après avoir discuté un grand nombre de points de géographie particulière, il réunit en peu de pages ce que les anciens nous ont

(1) *Recherches sur la ville de Mégare en Achaïe*, dans le tome XVI des Mémoires de l'Académie, p. 120-140.

transmis sur l'histoire et sur le caractère politique et moral de ses habitans. C'est de cette première partie que nous devons d'abord entretenir nos lecteurs.

La Mégaride, qui, malgré ses limites assez indécises, n'a jamais eu plus de onze lieues d'étendue sur six ou sept de largeur, forme un bassin s'ouvrant au sud-est vers la mer, et environné des trois autres côtés par de hautes montagnes. Les escarpemens rapides du *Cerata* la séparent de la plaine d'Éleusis, et se lient eux-mêmes, par un défilé nommé aujourd'hui *Diaskelos* (ou Diaselos selon M. Reinganum, page 105), à la masse imposante du Cithéron. Celui-ci donne naissance à une branche qui se dirige au sud-ouest (ce sont maintenant les gorges de Candili), et se termine, à la vue de Corinthe et du port Lechæum, par le pic *Geranium* (ἡ Γεράνεια). Enfin le groupe isolé des monts *Onéens*, τὰ Ὄνεια ὄρη, s'élevant entre la chaîne Géranienne et le golfe Saronique, encadre au couchant la plaine de Mégare; l'extrémité orientale de ce groupe projette sur la mer les rochers menaçans à qui le nom du brigand Sciron a donné depuis long-temps une triste célébrité. C'est d'après cet aperçu général de la géographie naturelle du pays que M. Reinganum a divisé en quatre sections la première partie de son livre. Il discute d'abord (*pag. 13-35*) la position des lieux mémorables qui se trouvoient entre les monts Onéens et la côte. La plaine de Mégare est décrite dans la seconde section; la troisième comprend les villes et les bourgades du canton de Cérata, et la quatrième est consacrée à la *Géranée*, c'est-à-dire, à la contrée montagneuse qui, dominant à l'ouest la plaine centrale, s'étendoit depuis les environs de Mégare jusqu'aux bords du golfe des Alcyons. Il n'est guère possible de suivre l'auteur dans les discussions par lesquelles il cherche à tracer l'existence souvent fugitive, la position incertaine de tant de villes qui couvroient la Mégaride à l'époque de sa splendeur; néanmoins, pour donner une idée du travail de M. Reinganum, nous indiquerons sommairement quelques-unes de ses investigations savantes, et nous soumettrons à ses lumières notre propre opinion, quand elle différera de la sienne.

Après avoir quitté les murs presque entièrement renversés de

---

(1) Τὰ Κέρατα, Diodore de Sicile, *lib. XIII, cap. 65, vol. V, p. 338*, edit. Argentorat. 1799, *in-8.o*; Strabon, *lib. IX, tom. I, pag. 527*, édit de Falconer; Plutarque, *Vita Themist.* cap. 13, part. 1, p. 217, édit. Coray. — (2) Strabon, *lib. VIII, tom. I, pag. 551; lib. IX, p. 570*; τὰ Ὄνεια, Plutarque, *Vita Cleomen.* p. 20, part. V, p. 138.

l'Hexamili, qui, au sud du canal entrepris à différentes époques par Périandre, Démétrius Poliorcète, César, Caligula, Néron, et Hérodes Atticus, marquent l'endroit le plus resserré de l'isthme, le voyageur, longeant les bords du golfe Saronique, rencontre des ruines dans un lieu appelé aujourd'hui *Léandra*. M. Reinganum *(pag. 18)* croit y reconnoître l'ancien Crommyon, ὁ Κρωμμύων, ἡ Κρωμμυωνία; d'autres y ont cherché le port de Sidus, qui probablement se trouvoit plus à l'ouest, dans la direction de Corinthe. Suivant les poëtes dont Pausanias a recueilli les récits fabuleux, la laie Phæa, mère du sanglier de Calydon, et le brigand Sinnis, *qui courboit des pins*, furent *élevés* à Crommyon (1). Un peu plus loin, après le village moderne de Kinéta, la roche Moluride, Μολουρίδος πέτρα, Μολουριὰς (appelée aussi Χελώνη par Diodore de Sicile, *lib. IV, chap. 59, vol. III, pag. 171*, édit. Argent. 1799, *in-8.º)*, se penchant au-dessus de la mer, marque, d'après l'auteur *(pag. 25)*, l'entrée du sentier dangereux connu aujourd'hui sous le nom de Κακὴ σκάλα. Ce fut du haut de ce rocher qu'Ino se précipita dans les flots pour fuir la colère d'Athamas, furieux « depuis qu'il » savoit que la famine d'Orchomène et la mort de Phrixus, qu'il » croyoit réelle, ne devoient point être attribuées aux dieux, mais » que tous ces malheurs provenoient des machinations d'Ino, belle- » mère de Phrixus (2). » Quant à la position de la Moluride, M. Reinganum la fixe, ainsi que nous venons de le dire, à-peu-près à l'extrémité occidentale des roches Scironiennes. Sans vouloir ni combattre ni défendre cette conjecture, qui semble autorisée par un passage de M. Dodwell (3), nous devons dire cependant que nous la croyons en contradiction avec le témoignage de Pausanias. Cet auteur, en décrivant la côte du golfe de Saron, suit évidemment la direction

---

(1) Pausanias, *liv. II, chap. 1:* Ἐνταῦθα τραφῆναί φασι Φαιὰν, κατὰ τὰ ἔπη, ὗν· καὶ Θησέως ἐς αὐτήν ἐστιν ἔργον. Toutefois le texte paroît altéré dans l'édition de M. Clavier, *vol. I, p. 326*, et dans celle de M. Siebelis, *vol. I, p. 205:* peut-être falloit-il conserver quatre mots fournis par plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et lire, . . . Φαιὰν, κατὰ τὰ ἔπη, ὗν, ΚΑΙ ΤΟΝ ΛΕΓΟΜΕΝΟΝ ΠΙΤΥΟΚΑΜΠΤΗΝ· καὶ Θησέως ἐς αὐτΟΝ ἐστιν ἔργον. La phrase qui suit immédiatemeut après, περιῖσι ΓΑΡ Η ΠΙΤΥΣ ἄχρι τε ἐμοῦ ἐπεφύκει παρὰ τὸν αἰγιαλόν, semble rendre cette insertion nécessaire. — (2) C'est ainsi que M. Clavier traduit le passage suivant de Pausanias, *liv. 1, chap. 44, vol. I, p. 318:* ὡς... χρήσαιτο ἀκρατεῖ τῷ θυμῷ, τὸν συμβάντα Ὀρχομενίοις λιμὸν καὶ τὸν δοκοῦντα Φρίξου θάνατον αἰσθόμενος, οὐ τὸ θεῖον αἴτιον ὂν γενέσθαι, βουλεῦσαι δὲ ἐπὶ τούτοις πᾶσιν Ἰνὼ μητρυιὰν οὖσαν. Le sens de ces phrases est clair; mais le texte grec seroit peut-être mieux rédigé de cette manière, . . . θάνατον αἰσθόμενος, ΟΥ τὸ θεῖον αἴτιον ΟΥ γενέσθαι. — (3) *A classical and topographical Tour through Greece*, vol. II, p. 182.

de l'est à l'ouest, et les mots, Τὴν μὲν δὴ Μολουρίδα πέτραν . . . . τὰς δὲ ΜΕΤᾺ ΤΑΎΤΗΝ [πέτρας] νομίζουσιν ἐναγεῖς, ὅτι παροικῶν σφίσιν ὁ Σκίρων κ. τ. λ. *(lib. I, ch. 44, vol. I, pag. 318)*, deviennent difficiles à comprendre si nous plaçons la Moluride près de l'endroit où le voyageur, allant de Mégare à Corinthe, quitte les roches Scironiennes pour descendre sur la plage unie où se trouvoient Crommyon et Sidus.

Après avoir déterminé la position d'Alycon (Ἄλυκον), du promontoire Minoa (Μίνωα ἄκρα) et des îles Méthurides, M. Reinganum consacre la seconde section de son livre *(pag. 36-75)* à la description de la plaine centrale. Il adopte la conjecture judicieuse de M. Pouqueville (1), qui place l'ancienne Érénée dans le voisinage de Condoura, et non auprès de l'endroit nommé aujourd'hui *Palæochorio*, à une heure de chemin au nord de Mégare, comme l'ont pensé divers voyageurs et plus d'un savant géographe. Les antiquités considérables et les inscriptions qui existent encore à Palæochorio, sont, suivant M. Reinganum, les restes de la ville de Rhus (ὁ Ῥοῦς, Plutarque, *Vita Thesei*, cap. 27, part. I, pag. 22, édit. Coray; Pausanias, *liv. I, chap. 41; vol. I, pag. 288*). En effet, les passages que nous venons d'indiquer, rapprochés et expliqués habilement par l'auteur, donnent à son opinion la plus grande vraisemblance, et nous ne doutons pas qu'on ne découvre un jour à Palæochorio quelque monument qui la prouvera d'une manière incontestable.

A la description topographique des environs de la ville de Mégare l'auteur a cru devoir joindre des considérations sur le sol peu fertile (λεπτόγεως) (2) et les productions du pays, sur l'industrie, la puissance maritime, la situation politique et la culture d'esprit de ses habitans; enfin sur leur histoire et leur origine, qui se confond dans l'obscurité des temps héroïques. Réunie d'abord à l'Attique, la Mégaride n'en fut séparée, lors de la grande invasion dorienne, que pour retomber aussitôt sous le joug de Corinthe. Elle s'en affranchit au temps des Bacchiades et paroît depuis comme république autonome; mais si quelque habileté présida à sa première organisation, que M. Reinganum croit avoir été aristocratique, bientôt après on voit naître dans ce petit état, à peine constitué, les germes d'une anarchie telle que la

---

(1) *Voyage dans la Grèce*, édit. de 1820, tom. IV, p. 134 — (2) Ἐν... λεπτογείοις, οἷον ἐπὶ Φαλύκῳ τῆς Μεγαρίδος· Théophraste, *Histor. plant.* lib. II, cap. 9, tom. I, p. 64, edit. Schneider. M. Reinganum *(p. 33)* pense que ce Phalycon n'est autre chose que la ville d'Alycon, dont nous avons parlé plus haut.

critique y perd de nouveau ses fils conducteurs. Tantôt déchirée par des factions démocratiques, tantôt opprimée par des tyrans, Mégare subsista néanmoins comme état indépendant jusqu'à l'époque où la puissance romaine fit cesser la longue série de guerres intérieures qui, depuis les siècles héroïques, avoient ensanglanté la Grèce. C'est par suite de l'inimitié héréditaire qui animoit malheureusement les villes helléniques les unes contre les autres, que les Athéniens et les citoyens de Corinthe, abusant de leur prépondérance politique, plus encore que de leur supériorité intellectuelle, accabloient de mille railleries amères les habitans de la foible république qui séparoit leurs territoires. Ils leur reprochoient des défauts qui semblent s'exclure: l'entêtement, l'astuce (*Μεγαρικαὶ μηχαναί*) (1), l'ignorance (*ἀμαθία*), la subtilité (*μεγαρισμός*), la grossièreté (*ἀπαιδευσία*). Selon eux, le verbe *μεγαρίζειν* est synonyme de se vanter (2); un oracle avoit dit que les Mégaréens ne seroient pas au douzième rang parmi les Grecs, qu'ils n'en méritoient aucun, et n'étoient dignes d'aucune considération (3).

---

(1) Ces préjugés, et sur-tout ces locutions, se trouvent encore chez la plupart des écrivains grecs du moyen âge. Michel Psellus, dans son Histoire inédite, raconte que, lors de la révolte des Bulgares sous Michel IV le Paphlagonien, Alusien, frère de Ladislas, fit crever les yeux et couper le nez à Dolien son compétiteur, qu'il avoit attiré dans un piége par des démonstrations d'amitié et de franchise: *συλλαβὼν ἀθρόον τῆς τε ῥινὸς καὶ τῶν ὀφθαλμῶν ἀφαιρεῖται*, ΜΕΓΑΡΙΚΗ͂ ΣΦΡΑΓΙ͂ΔΙ *ἄμφω συνεξελών* (fol. 347 *verso* du manuscrit n.° 1712 de la Bibliothèque du Roi). Le passage obscur de S. Clément d'Alexandrie, *Cohortat. ad gentes*, tom. I, p. 14, ed. Potter., *δι' ἣν αἰτίαν ἐν τοῖς Θεσμοφορίοις* ΜΕΓΑΡΙΖΟΝΤΕΣ *χοίρους ἐκβάλλουσιν*, a exercé la sagacité des commentateurs. Hervet traduit (p. 11, D, edit. Sylburg.): *in Thesmophoriis* Megarensium more *porcos expellunt*; Potter: *quod quidem in causa est, cur in Thesmophoriis* megarica lingua *porcos expellunt*. Ce dernier a suivi la version de François Viger, dans son édition de la Préparation évangélique (Paris, 1628, *in-fol.* p. 64, C), où Eusèbe a reproduit le même passage, que S. Épiphane, *Adversus octoginta hæreses*, lib. III, tom. II, p. 1092, A, edit. Petav., paroît avoir eu également sous les yeux. Je préférerois l'explication donnée par M. Schneider, vol. II, p. 49 de son Dictionnaire; il corrige *ἐμβάλλουσιν*, et explique *μεγαρίζοντες* par *μέγαρα ποιοῦντες*, *construisant des chambres souterraines*. Voyez Porphyre, *de Antro nymphar.* cap. VI, p. 7, ed. Van Goens... *ἱδρύσαντο· χθονίοις δὲ καὶ ἥρωσιν ἐσχάρας, ὑποχθονίοις δὲ βόθρους καὶ* ΜΕΓΑΡΑ· et sur-tout le passage de Pausanias, *liv. IX, ch. 9*, *εἰς τὰ* ΜΕΓΑΡΑ *καλούμενα ἀφιᾶσιν* ὙΣ *τῶν νεογνῶν*. — (2) Suidas *sub voc.* *Μεγαρίζοντες*, *tom. II*, *p. 516*, edit. Kuster. — (3) Suidas, *tom. III*, *p. 529*:

Ὑμεῖς, ὦ Μεγαρεῖς, οὔτε τρίτοι, οὔτε τέταρτοι,
Οὔτε δυωδέκατοι, οὔτ' ἐν λόγῳ οὔτ' ἐν ἀριθμῷ.

Callimaque fait allusion à cette réponse d'Apollon, *epigr. IX*, *vers. 6*, *Anthol. græc.* tom. I, p. 214 de l'édit. de M. Jacobs. Lipsiæ, 1794, *in-8.°* Voyez aussi, *tom. VII*, *p. 261*, la note du savant éditeur.

Enfin, au IVe siècle de notre ère (nous ajouterons ce trait à ceux que l'auteur a réunis pag. 56-59), le sophiste Libanius, dans un plaidoyer prononcé devant l'empereur Julien, eut soin de déclarer « qu'Aristophane, son client, étoit Grec, ce qui suffisoit pour être un grand titre de recommandation aux yeux du prince, fût-on même *de Mégare*, ou de l'île de Mélos, ou de Lemnos (1); mais qu'Aristophane avoit de plus l'avantage d'être né dans l'antique et florissante cité de Corinthe. » Libanius se croyoit obligé d'adopter aveuglément tous les préjugés des Athéniens, dont il se flattoit de parler le langage élégant. Qu'eût-il dit s'il avoit pu soupçonner qu'un jour le temps inexorable entraîneroit toutes ces illustrations dans un naufrage général, et qu'à Corinthe comme à Mégare, les descendans des Grecs, frappés d'une misère commune, erreroient désolés au milieu des ruines de leur ancienne splendeur!

La troisième section *(pag. 76-91)* renferme des détails historiques sur le canton de Cérata, et des recherches sur la position de plusieurs villes anciennes dont les noms ont été conservés par les médailles ou par les auteurs. Telles sont Phibalis *(pag. 79)*, Érénée *(pag. 73)*, Ægosthènes *(pag. 86)*, Isus. M. Reinganum *(pag. 85)* n'ose fixer l'emplacement de ce dernier endroit; nous pensons qu'on en retrouveroit les traces sur les bords du Céphise Éleusinien, auprès du hameau moderne de Villia, situé environ au premier tiers d'une ligne droite que l'on tireroit d'Éleusis vers Livadie ou vers Capréna (2). Quant au

(2) Κἂν εἰ ΜΕΓΑΡΕΥΣ ἐτύγχανεν ὢν ἢ Μήλιος, ἢ Λήμνιος. *Orat. VII pro Aristophane*, tom. II, p. 217, A, edit. Morell. Lutet. 1627, *in-fol.* — (2) Capréna est l'ancienne Chéronée, comme le prouve une inscription recueillie par M. Clarke, *Travels in various countries* (Londres, 1816, *in-4.°*, part. II, sect. III, p. 139), et dont voici le commencement:

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ
ΜΟΝΟΑΛΙΟΝ
CEBHPONMAKPEINON

Il paroît hors de doute qu'à la seconde ligne il faut lire ΜΟΠΕΛΛΙΟΝ, c'est-à-dire, Μ[άρκον] Ὀπέλλιον. Voyez une inscription de l'empereur Macrin dans Maffei, *Mus. Veron.* 101, 6: *IMP. CAES. M. OPELLI SEVERI MACRINI AUG.*, et une autre dans le même ouvrage, 241, 2, où les noms du souverain sont au nominatif: *IMP. CAES. M. OPELIUS* [sic] *SEVERUS MACRINUS*; cette dernière se trouve aussi dans Pococke, *Inscript. antiq.* 107, 17; Raim. Duellius, *Lucubratio epistolaris*, Norimbergæ, 1733, *in-4.°*, p. 28; Mansius, *ad Annales Baronii*, edit. Luc. 1738, tom. II, p. 452; Maffei, *Osservazioni letterarie*, tom. I, p. 188; Muratori, 459, 1, et dans d'autres recueils encore. Dans l'inscription publiée par M. Clarke, il est probable que les Ε sont arrondis; de là a pu venir la méprise de l'Ο pour Ε à la seconde syllabe du mot ΟΠΕΛΛΙΟΝ.

Céphise, nous l'avons cherché vainement sur la carte de M. Reinganum. Née dans le Cithéron, à peu de distance du port de Livadostro et du golfe des Alcyons, cette rivière passe près d'Isus, continue à se diriger vers l'est, et baigne, à quelques lieues de sa source, le pied d'une montagne qui domine au nord son lit profondément encaissé. C'est sur cette montagne, selon nous, qu'il faut chercher l'ancienne Éleuthères (1). Arrivé au village de Vlachicastron, à l'issue de la vallée, le Céphise prend une direction contraire, se tourne subitement au sud pour arroser la plaine d'Éleusis, et se perd dans la mer un peu à l'est de cette ville. Les frontières des Mégaréens touchoient, vers le point le plus septentrional seulement, à la profonde et étroite vallée où coule ce torrent rapide (2), peu connu des géographes, et qui, dans la plus grande partie de son cours demi-circulaire, auroit pu former la limite naturelle de la Mégaride, du côté de l'Attique et de la Béotie.

La quatrième section *(pag. 92-109)* offre des recherches sur le canton de Géranée (ἡ Γεράνεια, Γερανία). L'auteur y démontre l'identité du cap Olmiæ, aujourd'hui Malangara (Strabon, *liv. VIII, pag. 551*, ed. Falc.), avec celui de Géranie (Scholiast. ad Thucyd. *liv. I, ch. 105*) ou de Junon (3); et il termine la première partie de son ouvrage par des discussions savantes concernant l'histoire et l'emplacement d'Œnoé, de Piræum (Πείραιον, aujourd'hui Pera-chora), de Pagæ (Alepochori), et de Tripodiscus.

La seconde partie *(pag. 111-168)* est consacrée exclusivement aux villes de Mégare et de Nisée; l'auteur y suit principalement Pausanias,

---

(1) Strabon, *l. VIII, p. 545, et l. IX, p. 598*; Arrian. *de Exped. Alexandri*, l. I, vol. I, p. 21, edit. Blanchard. Amstelod. 1668, *in-8.º* Pausanias, *l. I, ch. 38, vol. I, p. 273*; Stephan. Byzant. *sub voc.* Ἐλευθεραί, *p. 339*, ed. Berkel. — (2) Pausanias, *liv. I, ch. 38*: Ῥεῖ δὲ Κηφισσὸς πρὸς Ἐλευσῖνι βιαιότερον παρεχόμενος τοῦ προτέρου ῥεῦμα.... Πρὸς τούτῳ τῷ Κηφισσῷ κ. τ. λ. Je pense que les mots τοῦ προτέρου désignent le Céphise d'Athènes, dont Pausanias avoit parlé au chapitre précédent; mais je dois avertir qu'aucun des traducteurs que j'ai pu consulter, ne donne ce sens au passage dont il s'agit. Gédoyn (Pausanias traduit en françois, *tom. I, p. 120*) confond le Céphise Éleusinien et celui d'Athènes; M. Clavier, *tom. I, p. 27*, traduit également, « Le Céphise a son cours beaucoup plus rapide à Eleusis que *dans le reste de l'Attique.* » L'un et l'autre savant avoient probablement été induits en erreur par la version de Romulus Amasæus, qui porte: *Cephissus vero amnis per Eleusinium agrum cursu multo quam QUOVIS ALIO IN LOCO concitatiore defertur.* — (3) Tite-Live, *l. XXXIII, ch. 23, tom. VI, p. 219*, edit. Lemaire: *Promontorium est adversus Sicyonem Junonis, quam vocant Acræam, in altum excurrens; trajectus inde Corinthum septem millia ferme passuum.*

qui nous a conservé dans son ouvrage sur la Grèce, non-seulement une foule de particularités importantes ou singulières qui éclaircissent l'histoire des petits états isolés, mais aussi l'inventaire naïf de cette quantité prodigieuse de monumens de toute espèce que les villes de l'Attique et du Péloponnèse, après le long pillage des proconsuls et des empereurs romains, pouvoient encore, au deuxième siècle de notre ère, offrir aux regards étonnés du voyageur. C'est en combinant les indications données par Pausanias avec ce que nous ont transmis d'autres écrivains de l'antiquité, que M. Reinganum décrit les deux citadelles de Mégare nommées *Caria* et *Alcathoë*, la place publique, la fontaine dédiée aux nymphes Sithnides, les cinq portes principales de la ville, ses murs d'enceinte, ses nombreux monumens, enfin son port Nisée et les longues murailles qui y aboutissoient. La monotonie sans doute inévitable de tant de descriptions accumulées est rompue par un exposé chronologique qui retrace les événemens arrivés à Mégare depuis Car, fils de Phoronée, fondateur de la ville, jusqu'à l'époque actuelle. Le règne du dernier roi, Hypérion (Pausanias, *liv. 1, ch. 43; vol. I, pag. 305*), y est comme le point de départ de la certitude et de l'ordre historique. Les temps antérieurs, il faut en convenir, n'offrent que des notions vagues et tellement contradictoires, que, malgré son érudition et ses lumières, l'auteur *(pag. 113-118)* pourroit bien n'avoir encore jeté sur toutes ces obscurités mythologiques qu'un jour pâle et douteux. Mais à la suite des traditions fabuleuses on trouve un tableau complet et bien ordonné des diverses révolutions que Mégare éprouva depuis la grande invasion dorienne : les faits historiques, se liant aux peintures de mœurs, y sont présentés dans cette juste mesure qui les rend curieux et attachans; et plus d'un passage d'auteurs anciens qui jusqu'à présent avoit semblé obscur, y est éclairci et développé.

Un plan soigné de la ville de Mégare et une carte de la Mégaride terminent le volume; cette carte a été dressée par l'auteur lui-même d'après Wheler, Chandler, d'Anville, Choiseul-Gouffier, Barbié du Bocage, et d'après les renseignemens précieux, mais quelquefois un peu contradictoires, qu'ont fournis de nos jours MM. Pouqueville, Dodwell, Clarke et Gell. Sans adopter toutes les conjectures émises par M. Otfried Müller dans deux ouvrages importans sur l'histoire primitive de la Grèce (1), M. Reinganum convient cependant, dans les

(1) *Geschichte hellenischer Stämme und Städte.* Premier volume : *Orchomenos und die Minyer*, Breslau, 1820. Deuxième volume : *Dorier*, Breslau, 1824, *in-8.°*

éclaircissemens qui accompagnent ses dessins *(pag. 169-182)*, qu'il doit beaucoup aux lumières de ce judicieux philologue. Nous regrettons qu'il n'ait pu consulter la carte de la Grèce que M. Lapie vient de publier (1). Par la richesse des détails et par l'exactitude des relèvemens, elle surpasse, selon nous, tout ce qu'on a fait jusqu'à présent sur ce pays; elle est même supérieure aux travaux de MM. Reichard et Guillaume de Vaudencourt que M. Reinganum *(pag. 172)* a eus sous les yeux.

En dernière analyse, nous pensons que l'idée première de cet ouvrage et les recherches qu'il renferme, prouvent incontestablement une grande justesse de vues et un talent distingué. L'auteur n'a point donné une compilation de faits disposés et présentés dans un ordre convenu d'avance; il n'est pas non plus de ces écrivains qui emploient les formules de la métaphysique en parlant de l'antiquité, et qui tendent sans cesse à mettre des abstractions à la place des notions positives. La subtilité d'esprit ne suffit pas à elle seule pour trouver la vérité, et, en fait d'archéologie, les systèmes sont enfans de l'imagination encore plus que de la science. On diroit que M. Reinganum a communiqué à son style la sagesse de ses opinions, et qu'il a porté dans ses discussions cette clarté, la première qualité d'un écrivain ou du moins la plus nécessaire aux ouvrages philologiques. Quant à la masse des faits, son livre renferme dans un petit nombre de pages tant de renseignemens importans, tant de conjectures ingénieuses et de rapprochemens curieux, que nous n'hésitons pas à le recommander à tous les voyageurs instruits que le hasard conduiroit dans la noble patrie de Stilpon et d'Euclide; et nous pouvons, sans restriction, appliquer à l'*Essai sur la Mégaride* les vers suivans d'un ancien poëte latin:

Te longinqua petens comitem sibi ferre viator
Ne dubitet: parvo pondere multa geris.

---

(1) *Carte physique, historique et routière de la Grèce, dressée au 400,000.e, d'après les matériaux recueillis par M. le comte* Guilleminot, *ambassadeur à Constantinople, et M. le lieutenant général comte* de Tromelin, *ainsi que d'après les voyages, mémoires et itinéraires de MM.* Pouqueville, Gell, Dodwell, *&c.; et appuyée sur les observations de MM. les capitaines de vaisseau* Gauttier *et* Smith, *&c.* Paris, 1826, en quatre feuilles.

HASE.

INSCRIPTIONES ANTIQUÆ, à comite Carolo Vidua *in Turcico itinere collectæ.* Lutet. Paris. excud. Dondey-Dupré, *in-8.°*, iv et 50 pages, et 50 planches lithographiées.

L'AUTEUR de cette intéressante collection rend compte, dans une courte préface, du but qu'il s'est proposé en la publiant. A son départ de Turin, il ne songeoit pas à voyager en Turquie ; il se dirigea vers le nord. Mais, après avoir parcouru le Danemark, la Suède, la Laponie et la Russie, il eut le desir de visiter la partie méridionale de ce grand empire, les bords de la mer d'Azof et de la mer Noire ; une fois parvenu presque aux portes de Constantinople, il ne voulut pas revenir sans avoir vu cette capitale et sans avoir visité les principales provinces de l'empire ottoman.

Notre voyageur se proposoit d'étudier sur-tout les mœurs et les institutions des habitans, et de contempler les vestiges de monumens antiques : il n'entroit pas dans son plan de recueillir des inscriptions, pensant que toutes celles qu'il pourroit rencontrer avoient été copiées par ses prédécesseurs, et que, s'il s'en trouvoit d'inédites, elles devoient être recueillies seulement par des hommes versés dans la langue grecque et les antiquités. Bientôt cependant il changea d'avis ; à mesure que les inscriptions antiques se présentèrent devant ses yeux, l'idée que peut-être d'autres ne les avoient pas vues ou les avoient mal copiées, devint pour lui un motif suffisant pour qu'il essayât de les copier lui-même avec tout le soin dont il étoit capable.

Au retour de ses longs voyages, il hésitoit encore à publier ces inscriptions, *ne vitio mihi verteretur* (dit-il modestement), *in græcis litteris atque antiquitatibus haud versato, vetustarum inscriptionum volumen emittere.* Déjà même il avoit à-peu-près renoncé à cette publication *(et jam de illis edendis consilium ferme abjeceram)*, lorsque, en parcourant mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, il tomba sur ce passage : « Puisse cet exemple montrer aux voyageurs » combien il importe à leur propre gloire de faire connoître le » plutôt possible les monumens dont ils ont rapporté des dessins ou » des copies, ou de les communiquer aux personnes capables d'en » tirer parti ! Rien n'est indifférent en pareille matière ; et telle ins- » cription ou tel dessin d'hiéroglyphes retenu depuis dix ans dans » le porte-feuille inaccessible de quelque voyageur, contient peut-être » le germe d'une découverte importante qui enrichiroit déjà le domaine

» de la science, et dont il auroit pu assurer l'honneur à son pays (1). » *Hæc verba*, dit l'auteur, *ita me commoverunt, ut omni dubitatione rejectâ, mea tandem vulgare statuerim.*

Une fois cette résolution prise, M. le comte de Vidua compulsa les recueils d'inscriptions de Gruter, de Reinesius, de Muratori, de Spon, de Pococke, de Chandler, de Chishull, et les principaux voyageurs, afin de retrancher de sa collection toutes les inscriptions déjà publiées, et de ne conserver que les inédites et celles dont on ne possédoit que d'inexactes copies : sa collection s'est trouvée de cette manière considérablement diminuée, sur-tout en ce qui concerne l'Égypte et la Nubie. Telle qu'elle est, elle présente encore beaucoup d'intérêt; et quand mon livre n'auroit eu d'autre résultat que d'avoir occasionné cette publication, j'aurois encore à m'applaudir de l'avoir composé.

M. le comte de Vidua a joint à chaque inscription une courte notice indiquant le lieu où elle a été découverte, et la forme, les dimensions et l'état de la pierre; quelquefois aussi il présente des observations historiques et chronologiques : *rarò tamen*, dit-il, *et parcè, quum nihil antiquius habuerim quam eruditi partes omninò detrectare, eruditis vero illustrandi, emendandi, supplendi, enucleandi materiam suppeditare.* Ces paroles modestes montrent que notre voyageur est loin d'afficher des prétentions à la science : il donne ses copies telles qu'il les a prises, sans s'occuper d'en remplir les lacunes, ou de corriger les fautes inévitables dans la transcription de monumens plus ou moins frustes et altérés. Il a proposé toutefois quelques corrections peu importantes, et une seule restitution complète : mais il a eu le soin de prévenir qu'il les doit aux lumières d'un savant Italien. L'auteur, voulant donner une représentation aussi exacte que possible de ses copies, a pris le parti de les faire lithographier; elles occupent cinquante planches de grandeur *in-8.°* On a de cette manière la forme et la disposition des lettres, et l'on peut avec plus d'espoir de succès en essayer la restitution.

L'auteur les a divisées, selon l'ordre de son voyage, en douze chapitres, dont chacun contient toutes celles qui ont été trouvées dans un même pays, savoir : 1.° *(Inscriptiones) Sarmatiæ*; 2.° *Bithynienses*; 3.° *Troadis*; 4.° *Pergami ac Tei*; 5.° *Ægypti*; 6.° *Nubienses*; 7.° *Syriæ*; 8.° *Cypri*; 9.° *Rhodienses*; 10.° *Chii*; 11.° *Cycladum*; 12.° *Atticæ*.

(1) *Introd.* p. xxxij.

Nous allons passer en revue chacun de ces chapitres, en indiquant les inscriptions qui présentent le plus d'intérêt.

1.° Ce que l'auteur appelle *Sarmatiæ inscriptiones* se compose de deux fragmens insignifians qu'il a vus dans le musée de la nouvelle ville de Nicolaefo, près des restes de l'ancienne Olbia : il avoit copié d'autres inscriptions en Crimée ; mais, les ayant trouvées, plus tard, dans les *Antiquités du Bosphore* de M. Raoul-Rochette, il a jugé inutile de les donner de nouveau.

2.° Les *Bithynienses* sont au nombre de seize. La première est une dédicace d'une mère à son fils, déjà publiée par Pococke (*Inscr. ant.*), mais moins exactement. Le nom de la mère dans les deux copies est écrit ΚΛΑΥΔΙΑ ΑΘΗΝΩΙ ; il faut un nom de femme, probablement Ἀθηναῒς ou Ἀθήνιον. La seconde et la troisième sont des inscriptions tumulaires, l'une latine, l'autre grecque, qui n'ont aucun intérêt. La quatrième est une inscription qui existe à Nicée sur une architrave : Gruter l'a déjà publiée d'après les papiers de Busbeq (pag. 1078, 2), mais d'une manière très-imparfaite : la copie de M. le comte de Vidua est à-peu-près intacte ; la voici :

ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΚΑΙCΑΡΜΑΡΚΟΣ. ΑΥΡ. ΚΛΑΥΔΙΟΣΕΥΤΥΧΗΣ ΣΕΒ
ΑΡΧΙΕΡΕΥΣΜΕΓΙΣΤΟΣΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣΕΞΟΥΣΙΑΣΤΟΔΕΥΤΕΡΟΝΥΠΑΤΟΣ
ΠΑΤΗΡΠΑΤΡΙΔΟΣ
ΑΝΘΥΠΑΤ ΤΑΤΕΙΧΗΤΗΛΑΜΠΡΟΤΑΤΗΝΕΙΚΑΙΑΕΠΙΟΥΕΛΛΜΑΚΡΕΙ
ΝΟΥΤΟΥΛΑΜΠΡ
ΥΠΑΤΙΚΟΥΠΡΕΣΒΚΑΙΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥΤΟΥΣΕΒΚΑΙΣΑΜΙΟΥΑΝΤΩΝΙ
ΝΟΥΤΟΥΛΑΜΠΛΟΓΙΣΤΟΥ

En caractères courans : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Μάρκος Αὐρήλιος Κλαύδιος, εὐσεβὴς, εὐτυχὴς, σεβαστὸς, ἀρχιερεὺς μέγιστος, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ δεύτερον, ὕπατος, πατὴρ πατρίδος, ἀνθύπατος, τὰ τείχη τῇ λαμπροτάτῃ Νεικαίᾳ, ἐπὶ Οὐελλείου Μακρείνου τοῦ λαμπροτάτου ὑπατικοῦ, πρεσβευτοῦ καὶ ἀντιστρατήγου τοῦ Σεβαστοῦ, καὶ Σαλλίου (1) Ἀντωνίνου τοῦ λαμπροτάτου λογιστοῦ.

La copie de Busbeq ne contenoit pas le nom de ΚΛΑΥΔΙΟΣ, et l'absence de ce nom faisoit une grande difficulté. On voit maintenant que l'inscription est du règne de Marc-Aurèle Claude II, et que la

(1) Reinesius lit Σαλβίου : cependant les deux copies donnent ΣΑΜΙΟΥ, qui ne peut être que Σαλλίου.

date est de l'an 269 de notre ère (1). La même copie portoit ΕΠΟΙΕΙ ΜΑΚΡΕΙΝΟΥ.... Gruter et Reinesius, ne pouvant se rendre compte des génitifs qui suivent, ont supposé qu'il y avoit à la fin le mot ἐπιμελουμένων : mais, d'après la copie exacte de M. le comte de Vidua, la place manque pour ce mot; et d'ailleurs, ils n'ont pas fait attention que les participes ἐπιμεληθέντος, ἐπιμελουμένου ou ἐπιμεληθέντων, ἐπιμελουμένων, se mettent toujours avant les noms; il en est de même du *curam agente* ou *agentibus* des Latins. Il est donc clair que les noms qui terminent l'inscription ne peuvent dépendre, selon l'usage, que de ἐπί; et, en effet, la leçon ΕΠΙΟΥΕΜΜΑΚΡΕΙΝΟΥ, dans la copie de M. de Vidua, ne peut être que ἐπὶ Οὐελλ[είου] Μακρείνου. L'inscription de Nicée est donc un nouvel exemple à ajouter à ceux que j'ai déjà cités, pour prouver que le verbe a été souvent omis dans les inscriptions dont l'objet est de conserver le souvenir de la construction d'un temple, de murailles, ou d'un tombeau. Il résulte de notre inscription que, sous le règne de Claude II, on construisit à Nicée une nouvelle enceinte.

La cinquième est une dédicace extrêmement fruste, et qu'il me paroît impossible de rétablir; Pococke et Sestini l'ont déjà donnée, mais dans un état plus imparfait encore; elle commence par les mots ΤΩΣΕΒΑΣΤΩ ΤΩΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝΟ. ΚΟΙ, qui pourroient être τῷ σεβαστῷ τῶν αὐτοκρατόρων οἴκῳ: si la leçon est bonne, la locution est à remarquer; ordinairement la famille des empereurs est désignée seulement par les mots *domus Augusta* et οἶκος σεβαστὸς, sans l'addition, d'ailleurs inutile, des mots *imperatorum* ou τῶν αὐτοκρατόρων. L'inscription se termine par les mots κατὰ τὰ κρίματα τῶν αὐτοκρατόρων (d'après les décisions des empereurs), et par les lettres ΠΑΙΑΘΩ, restes de la formule ἐπ' ἀγαθῷ.

La sixième a été trouvée par le comte de Vidua sur un rocher qui domine le lac Ascanius: les Romains l'avoient coupé pour élargir la route qui conduisoit de Nicée à Apamée (de Bithynie). Cette inscription, qui avoit échappé à ses prédécesseurs, parce qu'on suit ordinairement le bord septentrional du lac, est en latin et en grec. La partie latine, placée au-dessus de l'autre, a été fort endommagée par le temps; mais, comme la version grecque est heureusement en bon état, sauf une lacune au milieu, en comparant les deux textes l'un avec l'autre, on parvient sans peine à les rétablir tous deux complètement. M. de Vidua donne cette restitution, qu'il doit à un savant

(1) *Cf.* Eckhell, *Doctr. numm.* VII, 470.

italien, et à laquelle il y a peu de chose à ajouter. Nous nous contenterons de rapporter ici la partie latine :

NERO. CLAVDIVS. DIVI
CLAVDI. FILIVS. GERMANICI. CAESARIS. NEPOS
TIBERI. CAESARIS. AVG. PRONEPOS. DIVI. AVG. ABNEPOS. CAESAR
AVGVSTVS.GERMANICVS.PONT.MAX.TRIB. POT. IIII. IMPERATOR. V. CONSVL. III
VIAM. AB. APAMAEA. AD, NICAEAM. COLLAPSAM. VETVSTATE. RESTITVIT. MVNIENDAM
CVRAVIT. PER. CAIVM. IVLIVM. AQVILAM. PROC. SVVM.

Il est à remarquer que le titre *DIVVS* manque devant le nom de Tibère; il est omis dans le texte grec, et il n'y a pas de place pour l'insérer dans la partie du texte latin qu'on a restitué d'après le premier. Le troisième consulat de Néron répond à l'an 58 de J. C.; et comme Néron fut consul pour la quatrième fois en l'an 60, M. de Vidua en conclut que la date de l'inscription est entre 58 et 60. Mais l'indication de la quatrième puissance tribunitienne fixe la date à l'an 58 précisément. Le texte grec porte ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΤΟ Ε̄, et l'on a rempli en conséquence la lacune qui existe à l'endroit correspondant du texte latin, par les mots *IMPERATOR V̄.* M. le comte de Vidua observe que, sur une inscription du recueil de Spon, qui est également de la quatrième puissance tribunitienne et du troisième consulat de Néron, ce prince y porte le titre d'*IMPERATOR. ITERVM.* Ce rapprochement devoit l'avertir qu'il y a une faute dans sa copie, et qu'au lieu de ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΤΟ Ε̄, l'original porte sans nul doute ΤΟ Β̄; cela est confirmé par les médailles (1). Il faut en conséquence mettre dans la restitution latine *IMPERATOR. II̅.* ou *IMP. ITERVM.* Il y a, je crois, une autre faute dans le texte grec; au lieu de ΠΡΟΣ ΝΕΙΚΑΙΑΣ (ἀπὸ Ἀπαμείας), il doit y avoir sur l'original ΝΕΙΚΑΙΑΝ. Les mots *MVNIENDAM CVRAVIT* sont rendus dans la version grecque par les mots ΚΑΤΑΣΚΕΥΑΣΘΗΝΑΙ ΠΡΟΣΕΤΑΚΣΕΝ (*sic*) : la faute d'orthographe ΚΣ pour Ξ, qui a la même prononciation, se retrouve dans d'autres monumens de l'époque romaine.

La sixième existe sur un autel élégant à Is-Nikmid, l'ancienne *Nicomédie;* c'est un hommage rendu à *Julia Domna,* femme de Septime Sévère, la première qui reçut le titre de *mater castrorum,* μήτηρ στρατοπέδων : elle est curieuse par les titres que reçoit la ville de Nicomédie; la voici :

---

(1) *Cf.* Eckhell. *Doctr. num.* VI, 263.

ΑΘΗ ΤΥ	ἀγαθῇ τύχῃ
ΙΟΥΛΙΑΝΑΥΓΟΥΣΤΑΝΣΕΒ....	Ἰουλίαν Αὐγοῦσταν, σεβ[αστὴν]
ΜΗΤΕΡΑΣΤΡΑΤΟΠΕΔΩΝΗΜΕ...	μητέρα τῶν στρατοπέδων, ἡ με[γάλη]
ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣΚΑΙΠΡΩΤΗ	μητρόπολις, καὶ πρώτη
ΒΕΙΘΥΝΙΑΣΤΕΚΑΙΠΟΝΤΟΥ	Βειθυνίας τε καὶ Πόντου,
ΑΔΡΙΑΝΗΣΕΟΥΗΡΙΑΝΗΔΙΣ	Ἀδριανὴ, Σευηριανὴ, δὶς
ΝΕΩΚΟΡΟΣΝΗΚΟΜΗΔΕΙΑ	νεωκόρος, Νικομήδεια,
ΙΕΡΑΚΑΙΑΣΥΛΟΣΦΙΛΗΠΙΣΤΗ	ἱερὰ καὶ ἄσυλος, φίλη πιστὴ,
ΚΑΙΣΥΜΜΑΧΟΣΑΝΩΘΕΤΟΔΗΜΩ	καὶ σύμμαχος ἄνωθεν τῷ δήμῳ
ΤΩΡΩΜΑΙΩΝΔΙΕΠΟΝΤΟΣΤΗΝ	τῷ Ῥωμαίων. Διέποντος τὴν
ΕΠΑΡΧΕΙΑΝ·Μ·ΚΛΔΗΜΗΤΡΙΟΥ	ἐπάρχειαν Μ. Κλ. Δημητρίου
ΤΟΥΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΥΠΑΤΙΚΟΥ	τοῦ λαμπροτάτου ὑπατικοῦ,
ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥΚΑΙΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥ	πρεσβευτοῦ καὶ ἀντιστρατήγου
ΤΩΝΣΕΒΑΣΤΟΝ	τῶν Σεβαστῶν,
ΛΟΓΙΣΤΕΥΟΝΤΟΣΚΑΙΣΕΡΝΙΟΥ	λογιστεύοντος Καισεννίου (?)
ΣΤΑΤΙΑΝΟΥΤΟΥΚΡΑΤΙΣΤΟΥ	Στατιανοῦ, τοῦ κρατίστου.

On remarquera dans cette inscription la réunion des deux mots Αὐγοῦστα et Σεβαστὴ, dont l'un n'est pourtant que la traduction de l'autre. Eckhell en a déjà remarqué des exemples qui s'appliquent à Sabina et aux empereurs Constance et Justinien (1). Il paroît que les Grecs, auteurs de ces inscriptions, auront considéré l'un des deux titres comme faisant partie du nom de l'impératrice ou de l'empereur; et, dès-lors, ils auront cru devoir y ajouter ce titre. La même singularité se remarque dans une autre inscription également trouvée à Nicomédie par M. le comte de Vidua; elle est inscrite sur un piédestal qui a dû supporter une statue de Caracalla : ce prince y est appelé ΑΥΓΟΥΣΤΟΣ, ce qui n'empêche pas que son nom ne soit accompagné du titre Σεβαστός.

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ [ΚΑΙ]ΣΑΡΑ. Μ. ΑΥΡΗΛΙ[ΟΝ]
ΑΝΤΩΝΙΝΟΝ ΑΥΓΟ[ΥΣΤ]ΟΝ ΕΥΣΕΒΗ Σ[ΕΒ]
ΑΣΤΟΝ ΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣ ΕΞΟΥΣΙΑΣ ΙΑ. ΥΠ[ΑΤΟΝ]
[ΥΠΕΡ] ΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ Λ. Σ[ΕΠ]
ΤΙΜΙΟΥ ΣΙΟΥΙΡΟΥ *(sic)* ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΠΕΡΤΙΝ[ΑΚΟΣ].

Cette inscription est de l'an 202 de notre ère, l'année même du premier consulat de Caracalla, et la onzième depuis que son père l'avoit associé à l'empire. Comme il régnoit aussi bien que son père, on ne

(1) Eckh. *Doctr. num.* VIII, 359.

peut, ce me semble, lire que ὑπὲρ au commencement de la quatrième ligne; ἐπὶ, que propose M. le comte de Vidua, ne feroit pas un bon sens.

Les titres de *métropole et de première de Bithynie et de Pont*, se trouvent sur les médailles de Nicomédie depuis Domitien, mais surtout depuis Trajan jusqu'à Macrin: celui de ΔΙϹ ΝЄΩΚΟΡΟϹ n'a commencé qu'avec les médailles de Commode; les épithètes de ΙЄΡΑ ΚΑΙ ΑϹΥΛΟϹ *(sacrée, inviolable)*, appliquées à d'autres villes de l'empire, telles que Smyrne, Paraetonium, Admedera, se lisent sur une médaille de Nicomédie du règne d'Auguste: celles de φίλη πιστὴ, *amie fidèle*, et de σύμμαχος ἄνωθεν τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων, ne se voient que là, et tendent à rappeler sans doute les anciennes relations amicales des rois de Bithynie avec les Romains : enfin les titres d'*Adrienne* et de *Sévérienne*, qui ne se trouvent aussi que dans cette inscription, sont analogues aux épithètes de *Sébaste*, de *Césarienne*, que portent tant d'autres villes de l'empire romain : dans les marbres de Cyzique (1), cette ville est aussi appelée *Adrienne, Antonienne.*

Les ruines de Nicomédie ont encore fourni à M. le comte de Vidua cinq autres inscriptions tumulaires, dont une seule présente quelques particularités nouvelles.

III. Les inscriptions copiées dans la Troade sont au nombre de treize, dont six ont été déjà publiées; mais les copies de M. le comte de Vidua offrent quelques différences. Parmi les inédites on remarque, 1.° une dédicace à l'empereur Titus; 2.° une autre à un particulier; 3.° un fragment d'une lettre du gouverneur de la province; 4.° un oracle en vers hexamètres, dont vingt-neuf sont conservés. Il est gravé sur une table de marbre qu'on a découverte en 1818, en rétablissant la maison d'un particulier à Alexandria Troas. M. le comte de Vidua pense, d'après la forme des lettres, que l'inscription est fort ancienne; mais quelques fragmens de lignes en prose qui précèdent les vers, offrent des traces évidentes de l'époque romaine; on y distingue plusieurs fois le nom romain ΚΛΑΥΔΙΟΣ, et l'on sait que ce prénom ne se rencontre fréquemment, joint aux noms grecs, qu'à partir du règne de Claude. D'ailleurs, ce préambule se termine par les mots suivans: . . . τὸν χρησμὸν ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τοῦ δήμου τῆς μητροπόλεως τῆς Ἀσίας καὶ δὶς νεωκόρου, πρώτης Περγαμηνῶν πόλεως, ἐν στήλαις ἀναγράψαντας ἐπί τε τῆς ἀγορᾶς καὶ τοῦ ἱερῶν ἀναστῆσαι [τοὺς ταμίας]. « Il a plu au sénat » et au peuple de la métropole de l'Asie, deux fois néocore, première

(1) Caylus, *Recueil*, II, 215, 216.

» ville des Perganéniens, d'ordonner aux questeurs de faire inscrire » cet oracle sur des stèles, et de les placer dans l'Agora et dans les » temples. » Or, le titre de *deux fois néocore* ne paroît sur les médailles de Pergame qu'à partir du règne de Marc-Aurèle (1).

IV. *Pergami ac Tei inscriptiones.* Elles sont au nombre de six; la première ne contient que des noms propres; la deuxième est une dédicace (ἐπηκόῳ θεᾷ Ἀφροδίτῃ), dont la forme est déjà connue; la troisième, une dédicace à l'empereur Adrien (Αὐτοκράτορι Ἀδριανῷ Ὀλυμπίῳ, σωτῆρι, καὶ κτιστῇ, Γαῖος Ἄντιος Ἀλέξανδρος); la quatrième, une inscription latine, déjà publiée par Smith et Muratori (p. DCLXIX, n. 4); la cinquième, un fragment de dédicace impériale; la sixième, un autre fragment de dédicace, dont il reste ce qui suit:

. . . .
ΚΑΙ ΤΗΙ ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΤΩΝ ΣΥΜ
ΒΙΩΣΕΙ ΑΝΔΡΩΝ
ΠΡΟΕΣΤΩΤΟΣ ΤΕΛΕΣΦΟΡΙΩΝΟΣ
ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΟΝΤΟΣ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ.

« Et à la communauté des hommes Dioscurites, le chef étant » Telesphorion, et le greffier Asclépiade. » Il s'agit là d'une congrégation, ou d'une confrérie de gens vivant ensemble (συμβίωσις) (2), comme les académiciens du musée d'Alexandrie : elle étoit probablement sous l'invocation ou la protection des *Dioscures*, d'où les membres avoient pris leur nom de Διοσκουρῖται ἄνδρες, expression dont je ne connois pas d'autre exemple.

V. *Ægypti inscriptiones.* L'auteur avoit copié un assez grand nombre d'inscriptions en Égypte; mais comme elles ont été publiées toutes, il n'en a conservé dans sa collection que deux, parce que ses copies présentent des variantes qui ne sont pas sans intérêt. L'une est celle des colonnes d'Antinoé, que j'ai restituée dans mon ouvrage (3) : M. le comte de Vidua ne le connoissoit pas; il n'a donc pu comparer sa copie qu'avec celle de M. Hamilton, dont il avoit l'ouvrage avec lui en Égypte. Cette copie, plus exacte, a confirmé les conjectures sur lesquelles j'avois fondé ma restitution, et particulièrement la plus impor-

---

(1) Rasche, *Lexic. rei numm.* III, part. II, col. 854. — (2) Συμβίωσις est employé quelquefois en grec pour signifier l'action de vivre ensemble; le *convictus* des Latins : mais on le trouve rarement avec le sens de *réunion de gens vivant ensemble*, le κοινόβιον du grec ecclésiastique. Il y en a un exemple dans Artémidore : ἔδοξέ τις ἐν συμβιώσει καὶ φρατρείᾳ τοῖς συμβιώταις ἀναστειλάμενον ἑκάστῳ προσουρεῖν (*Oneirocr.* IV, 44, p. 356, Reiff). — (3) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, &c.*

tante, celle de la neuvième ligne, sur laquelle toute la restitution repose. Mais nous devons à M. le comte de Vidua la connoissance de la vraie date : la copie de M. Jomard portoit L. IA. IIT, celle de M. Hamilton L. IΔ. IIT; les lettres placées après l'indication de l'année m'ayant paru ne pouvoir être que le commencement du nom du mois ΕΠΙΦΙ, je devois préférer la leçon de M. Jomard, attendu que le mois d'épiphi de l'an XIV du règne d'Alexandre Sévère, répond à juin et juillet de l'an 234 de notre ère, et que ce prince est mort au mois de mars de cette même année. M. le comte de Vidua a lu bien distinctement L IΔ, l'an XIV ; mais en même temps, il a constaté que la première lettre du mois suivant est un T; et comme le mois tybi est le seul mois égyptien dont le nom commence par un T, il n'y a plus de doute à ce sujet: ce mois répond à décembre et janvier: ainsi, la dédicace a été faite de décembre 233 à janvier 234. L'expression ὑπὲρ νίκης m'avoit fait présumer que l'érection des colonnes d'Antinoé se rapportoit à la guerre des Perses commencée en 232 : la détermination de la date s'accorde également bien avec cette conjecture ; seulement l'inscription se rapporte à la victoire d'Alexandre Sévère contre les Perses, ce qui est plus naturel (1).

L'autre inscription, rapportée par M. le comte de Vidua, est celle d'Apollonopolis Parva ; sa copie confirme pleinement la restitution ΣΩΤΗΡΕΣ que j'avois proposée, d'après des considérations historiques et paléographiques. Quant au nom de la divinité, M. Hamilton l'avoit lu ΑΡΟΗΡΕΙ ; mais comme le dessin figuré de l'inscription, publié par M. Jomard, porte distinctement ΗΛΙΩΙ, j'avois dû préférer cette leçon en bonne critique ; car le moyen de croire qu'on prenne la peine de figurer une inscription, de marquer dans un dessin précipité toutes les cassures de la pierre, et l'état de chaque lettre pour y insérer un mot qui n'existe pas ! et c'est cependant ce dont il n'est plus possible de douter. Ainsi j'ai encore une fois eu tort de préférer la copie de M. Jomard à celle de M. Hamilton. L'original porte, sans nul doute, la leçon ΑΡΟΗΡΕΙ ; et je dois dire ici que M. Guigniaut, qui s'est beaucoup occupé de mythologie ancienne, m'a depuis long-temps témoigné ses doutes sur la leçon ΗΛΙΩΙ ; d'après le nom d'Apollonopolis que portoit la ville, il ne balançoit pas à croire qu'il n'y eût ΑΡΟΗΡΕΙ. Le fait a vérifié sa conjecture.

---

(1) M. Jomard avoit conjecturé aussi que l'inscription se rapportoit à cette victoire ; mais sa conjecture étoit inadmissible, d'après la leçon L IĀ [l'an XI] qu'il adoptoit ; puisque l'an XI répond à l'an 232, et que la victoire d'Alexandre Sévère est de l'an 233.

VI. *Inscriptiones nubienses.* M. le comte de Vidua n'a publié que quatre inscriptions entre toutes celles qu'il avoit recueillies; la première déjà donnée par M. Gau, les trois autres inédites : l'une est latine et inscrite sur le propylon de Dekké (*Pselcis*) :

DEO. MAGNO. MERCVRIO
ADORAVIT. . . . .
LEG. $\overline{II}$. TRAIANAE. FORTI[S. . .
NONIS. FEBR. ANNO $\overline{XI}$. IMP. TRAIANI
SCRIPSIT. . . . .

La Notice de l'empire place la seconde légion trajane à *Apollonopolis Magna* (1), dans la haute Égypte; mais il paroît qu'elle étoit divisée en deux parties, puisque la même notice (2) place aussi une *legio secunda trajana* à Parembole dans la basse Égypte.

Les deux autres inscriptions ont été trouvées près d'Ipsambul; elles sont toutes deux chrétiennes et funéraires. Je rapporterai la plus courte, pour donner une idée de l'orthographe et du style :

	Je crois qu'on peut lire ainsi :
ΟΘϹΤωΝΠΜΑΤωΝΚΑΙ	Ὁ θεὸς τῶν πνευμάτων καὶ
ΠΑϹΙϹΑΡΚΟϹΟΤωΝΘΑ	πάσης σαρκὸς (3), ὁ τὸν θά
ΝΑΤωΝΚΑΤΑΡΓΙϹΑϹΚΑΙ	νατον καταργήσας (4) καὶ
ΑΔΗΝΚΑΤΑΠΑΤΙϹΑϹ	ᾅδην καταπατήσας
ΚΑΙΖωΗΤωΚΟϹΜω	καὶ ζώην τῷ κόσμῳ
ΧΑΡΙϹΑΜЄΝΟϹΑΝΑ	χαρισάμενος, ἀνά
ΠΑΥϹΟΝΤΗΝΨΥΧΗΝ	παυσον τὴν ψυχὴν
ΤΗΝΔΟΥΛΗΝϹΟΥΚΟΧϹЄΙ	τὴν δούλην σοῦ, ...
ΜЄΙΑΝЄΝΚΟΛΠΙϹΤωΝ	. . . ἐν κόλποις τῶν
ΠΡΝΑΒΡΑΑΜΚΑΙΙϹΑΑΚ	πατέρων Ἀβραὰμ, καὶ Ἰσαὰκ,
ΚΑΙΙΑΚωΒЄΚΟΙΜΗΘΙ	καὶ Ἰακώβ (5)· ἐκοιμήθη
ϹЄΝΖЄΗΜΑΧΦΑΡΜΟ	. . . . . . φαρμο
ΥΘΙϹΖΙΝΔΙΑ	υθὶ $\overline{ΙΖ}$ Ἰνδικτίωνος $\overline{ΙΑ}$.

M. de Vidua dit que la date de l'une et de l'autre est comptée de l'ère des martyrs; mais, dans celle-ci du moins, cette ère n'est exprimée nulle part, si toutefois j'ai bien lu cet endroit du texte. L'autre se termine par les lettres ΦΑΡ : $\overline{Δ}$: ΑΠΟΜΑΡΤΥ : ΙΘ (with N above) : il est

(1) *Not. utr. imp.* p. 204. — (2) *Ead.* p. 212. — (3) Matth. *XXIV*, 22; = Marc. *X*, 8. — (4) Καταργήσαντος μὲν τὸν θάνατον, 2 Timoth. *I*, 10. = Cf. *Hebr.* II, 14. — (5) . . . Κατάξαι δὲ αὐτὸν. . . . εἰς κόλπους Ἀβραὰμ, καὶ Ἰσαὰκ, καὶ Ἰακώβ . . . Dionys. Areopag. *ap.* Suicer. *Tes. eccles.* II, 138. *Cf.* Schleusner, *Nov. Lex. Nov. Test.* I, 1299.

difficile de savoir au juste ce que signifie la ligature, ou la sigle de la fin; je pense toutefois que c'est un Υ, auquel il manque le trait supérieur de gauche; dans ce cas, on lira Φαρμουθὶ Δ, ἀπὸ μαρτύρων ΥΘ. « Le 4 pharmuti, l'an 409 depuis les martyrs; » ce qui répond à l'an 692 de notre ère.

Dans un prochain cahier, nous donnerons l'analyse des six autres chapitres de cette intéressante collection.

LETRONNE.

Iu-kiao-li, ou les deux Cousines; roman chinois, traduit par M. Abel-Rémusat, *précédé d'une préface où se trouve un parallèle des romans de la Chine et de ceux de l'Europe.* Paris, Moutardier, libraire, rue Gît-le-Cœur, n.° 4, 1826, 4 vol. *in-12.*

Lorsque les Portugais parvenus à la Chine, qu'avoit visitée long-temps auparavant le Vénitien Marc-Polo, eurent commencé des relations de commerce entre l'Europe et la Chine, le pape s'empressa d'y envoyer des missionnaires pour conquérir à la foi chrétienne et à l'autorité spirituelle de Rome ces états vastes et lointains, où le zèle apostolique pouvoit s'exercer si utilement.

Un siècle après, Louis le Grand, qui ne négligeoit rien de ce qui pouvoit honorer son trône et la France, concourut avec succès à cette grande entreprise, qui pouvoit devenir avantageuse au commerce européen.

Les missionnaires furent obligés d'étudier la langue et les livres du pays; ce fut principalement à leur zèle que l'on dut en Europe la connoissance détaillée des arts, des sciences et de la littérature de la Chine; on ne peut contester que les missionnaires français n'aient à ce sujet le plus de droit à la reconnoissance publique.

Lorsqu'on voulut tirer parti des documens littéraires et scientifiques qu'avoient procurés leurs recherches et leur habileté, on jugea qu'à l'exception du genre historique, la littérature n'avoit pas été cultivée dans la Chine aussi heureusement qu'en Europe, et même dans des pays orientaux. M. Deguignes, après avoir énuméré les titres littéraires des Chinois, relativement à l'histoire et à la géographie, donnoit à entendre que la littérature proprement dite ne méritoit guère de fixer l'attention et les recherches des savans.

Cependant, depuis que des linguistes distingués, parmi lesquels il

est permis de placer aux premiers rangs le traducteur des *Deux Cousines*, d'une part, ont rendu l'étude du chinois moins longue et moins difficile, et, de l'autre, ont recherché dans les livres chinois, qu'on possède en très-grand nombre, ceux qui, par leur mérite littéraire, paroissent plus dignes des honneurs de la traduction, on s'est flatté de trouver des ouvrages qui pussent intéresser notre curiosité et même satisfaire notre goût émoussé; et il faut dire que le roman dont M. Abel-Rémusat publie aujourd'hui la traduction, a rempli et même surpassé ces espérances.

Le roman de Iu-Kiao-li avoit déjà été annoncé avec éloge par deux missionnaires instruits; ils avoient loué la pureté de style, la grâce et la politesse qui le distinguent comme composition littéraire.

Le plan en est très-simple: le traducteur tâche d'excuser et la simplicité du plan et celle des incidens; je crois au contraire qu'il faut la louer. Ce caractère est aujourd'hui pour nous une heureuse originalité.

Le traducteur a placé au devant du roman une préface écrite avec beaucoup de goût et d'esprit; elle contient un parallèle des romans de la Chine et de ceux de l'Europe, et renferme des observations neuves et piquantes. Pour préparer à la lecture du roman chinois, il a expliqué les mœurs du pays, parce que leur connoissance engage à de justes concessions les personnes qui veulent apprécier l'ouvrage original.

On présume qu'il a été composé vers le milieu du XV.[e] siècle de l'ère chrétienne, lorsque Charles VII ou Louis XI régnoit en France; le nom de l'auteur est resté inconnu.

Il y a donc plus de trois cents ans que ce roman a été écrit à trois mille lieues de la France; cette double circonstance exciteroit l'indulgence des lecteurs, si l'ouvrage en avoit besoin.

M. Abel-Rémusat a cru devoir se justifier au sujet de l'innovation qu'il dit s'être permise en traduisant les dénominations polies ou respectueuses dont les Chinois se servent dans la conversation, ainsi que les titres d'honneur, de dignité, &c., non par des mots purement chinois, qui n'éveilleroient dans l'esprit du lecteur aucune idée d'analogie, de comparaison, d'équivalent, mais par les dénominations qui, dans notre langue, expriment à-peu-près les mêmes formules de politesse ou de respect, ainsi que les mêmes titres et les mêmes dignités.

Je ne saurois blâmer le parti qu'il a pris de conserver les nuances de la politesse chinoise, qui sont aussi celles de la langue littéraire,

en employant les expressions de *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, &c., qui même, à ce qu'on peut en juger, ne suffisent pas pour rendre toutes les variétés du style original.

Omettre ces sortes de mots relatifs, qui suppléent si élégamment à l'article, que nous ne plaçons pas devant les noms propres, c'eût été non-seulement renoncer à exprimer, d'une manière quelconque, le mot original, mais encore s'exposer à ne pas rendre les nuances délicates que la clarté et la propriété du style exigent souvent; et pour en donner des exemples, tirés du roman même, je ferai remarquer que l'une des deux cousines, M.lle Pe, a une suivante qui s'appelle *Yansou*; de même le concierge de la maison de M. Pe est un nommé *Toung*: quels embarras si les expressions de *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, placées devant certains noms ou omises devant d'autres, ne font pas distinguer à chaque instant quel est le supérieur ou l'inférieur des personnages qui paroissent et figurent tour-à-tour!

Quant aux titres de dignité, d'honneur, &c., si le traducteur a recours aux dénominations de conseiller d'état, de préfets et de sous-préfets, pour désigner les magistrats qui, dans la Chine, remplissent des fonctions analogues, je crois cette précaution encore plus indispensable, afin de nous faire concevoir les rapports et les degrés de supériorité des personnages, sans que nous soyons obligés à un travail de mémoire ou même de recherches qui suspendroit et ralentiroit l'intérêt de la lecture.

Au reste M. de Rémusat ne seroit pas responsable de l'innovation à cet égard. Dans les traductions nombreuses faites par les missionnaires de la Chine ou d'après leur premier travail, on trouve plusieurs exemples de traduction de mots chinois par les équivalens français. Je citerai seulement des expressions qui concernent l'art militaire; les traducteurs se sont servis des mots *bataillons*, *officiers généraux*, *compagnies*, *milice*, *pertuisane*, *lance*, &c. &c. (1). Dans une harangue on lit: « O fantassins, n'enfoncez d'autres *bataillons* que ceux qui » combattent comme vous à pied. »

Au sujet de ce mot *bataillon*, on a remarqué qu'il étoit peut-être équivoque pour nous, attendu qu'un bataillon ne peut combattre chez nous qu'à pied; mais l'observation même prouve que le traducteur avoit le droit de choisir un autre équivalent.

J'emprunterai de la préface les observations suivantes, qui doivent être toujours présentes à la mémoire du lecteur.

---

(1) *De l'Art militaire des Chinois*, p. 94, 123, 169 *et passim*.

« Pour les Chinois, la promotion et le mariage sont les deux idées » dominantes dans la vie civile, comme dans le domaine de l'imagi- » nation ; il n'y a pas chez eux de démarche réelle ou supposée, qui » ne tende à l'un de ces grands objets, et plus souvent à tous les » deux. Un homme au-dessus du commun est perpétuellement occupé » ou de s'élever dans les concours, ou de se marier pour avoir des » enfans, ou d'établir ses fils aussitôt qu'ils ont vu le jour. »

Le traducteur explique les motifs qui inspirent aux Chinois cette double ambition.

Premièrement, tous les Chinois, sans distinction de naissance, sont admis aux examens. Les concours divers et successifs ouvrent la route des charges et même des dignités : celui qui s'y distingue a des droits à son avancement; il est presque certain de sa fortune. Sera-t-on surpris que des pères de famille regardent les succès littéraires, obtenus dans les concours, comme des titres suffisans pour accorder leurs filles, sans avoir besoin d'autres renseignemens sur le mérite de leurs gendres futurs!

Secondement, les Chinois regardent comme un point capital d'obtenir des honneurs funèbres, et ils desirent vivement laisser après eux des fils, ou naturels ou d'adoption, qui héritent du nom de famille.

Je pense que ces notions préliminaires ne seront pas inutiles pour faire aprécier le roman chinois dont je présenterai d'abord l'analyse, et sur lequel je ferai ensuite quelques observations littéraires.

Houngiu, fille unique de Pe surnommé *Hiouan*, douée de toutes les belles et brillantes qualités, avoit été instruite par son père dans l'art de la poésie, et y réussissoit parfaitement. Quand la mort lui ravit sa mère, sœur du docteur Gou, membre de l'académie impériale, M.[lle] Pe n'étoit âgée que de onze ans. Son père, pourvu autrefois d'une haute charge de magistrature, y avoit renoncé depuis que le roi de la Chine avoit été emmené captif par les Tartares.

Pe desiroit vivement procurer à sa fille un époux digne d'elle ; malheureusement il fut dans la nécessité de résister à la demande d'Yang, qui proposoit son fils. Yang étoit puissant, et, dans le dessein de se venger, il fit donner à Pe la mission périlleuse de se rendre auprès du roi captif et de traiter de la paix avec les Tartares. Surpris et inquiet de cet honneur, dont il devinoit la cause et le motif, Pe ne considéra que son devoir, et, avant de partir, il confia sa fille au docteur Gou, son beau-frère. Celui-ci emmena Houngiu, âgée alors de seize ans, dans la ville de Nanking : il avoit une fille âgée de dix-sept ans ; mais elle ne possédoit ni les agrémens de la figure ni

un mérite remarquable. Pour échapper plus sûrement aux recherches d'Yang, Gou voulut que Houngiu passât pour sa fille, et il s'occupa du soin de la marier. Bientôt ayant eu occasion de lire des vers d'un jeune bachelier nommé *Sse Yeoupe*, il desira le connoître.

« Sa coiffure et ses vêtemens étoient simples, mais il étoit beau » comme le jaspe d'une couronne, brillant comme un rubis : les vapeurs » des montagnes et des rivières avoient formé son corps ; son esprit, » comparable à une broderie, étoit digne de son visage. »

Gou lui destina M.lle Pe ; mais, par une suite de méprises auxquelles donnèrent lieu les formes cérémonieuses, les étiquettes et les usages du pays, Sse Yeoupe repoussa obstinément les propositions qui lui furent faites au nom du docteur Gou, parce qu'ayant rodé autour de l'habitation de M.lle Pe, il avoit vu la fille du docteur, et l'avoit prise pour la future épouse qu'on lui destinoit.

Il faut avertir ici que, d'après les usages et les mœurs de la Chine, la cérémonie du mariage a lieu sans que l'époux ait vu sa future. Sse Yeoupe ayant demandé à connoître la personne que lui proposoit la dame entremetteuse du mariage, elle lui avoit répondu : « M. Sse, » comment voudriez-vous qu'une jeune demoiselle, la fille d'un » magistrat, se laissât voir par un homme ! »

Ailleurs la suivante de M.lle Pe fait à Sse Yeoupe la même représentation.

J'ai dit que le docteur Gou étoit membre de l'académie impériale ; il avoit employé dans cette négociation le principal du collége où le jeune bachelier s'étoit montré avec distinction, en obtenant la première place dans le dernier concours. Ce principal crut faire sa cour au docteur en rayant Sse Yeoupe de la liste des candidats qui devoient être admis au futur examen.

Pe revint de son ambassade, fut récompensé de son zèle : il se rendit à Nanking auprès de sa fille et de son beau-frère, apprit qu'elle avoit été proposée à Sse Yeoupe, et trouva mauvais qu'on eût voulu le punir de son refus.

Celui-ci avoit un oncle paternel, nommé *Sse Hao*, qui étoit avancé dans les emplois du gouvernement. Sse Hao, se trouvant sans enfans, voulut s'attacher son neveu ; à son retour d'un voyage d'inspection, passant non loin de Nanking, il lui envoya un message pour l'inviter à une entrevue. Le jeune Sse partit aussitôt ; mais une aventure singulière, la rencontre d'un homme qui, ayant consulté l'*hermite de la reconnoissance*, cherchoit sa femme et la retrouva par le secours de Sse Yeoupe, fut cause que son voyage fut interrompu ;

alors, voulant consulter cet hermite, Sse Yeoupe arrive au temple de Kouanyin, que Pe avoit élevé depuis quelques années dans le desir et l'espoir d'obtenir un fils.

Sse Yeoupe apprend d'un religieux que Pe a une fille d'une beauté parfaite et d'un rare talent.

« Cette jeune demoiselle est d'une beauté capable de charmer les » poissons et de faire descendre les grues du ciel ; sa figure effaceroit » le disque de la lune, et feroit rougir les fleurs. . . . . ; elle excelle à » manier le pinceau et l'aiguille ; elle brille dans les ouvrages de tout » genre ; . . . . il n'y a rien qu'elle ne sache à fond : elle compose des » pièces de vers, des chansons, des odes, et pourroit surpasser tous » les anciens poëtes.

» Quand un prétendant se présente pour la demander en mariage, » il faut qu'il compose un morceau, soit en vers, soit en prose, et » qu'il le soumette au jugement du seigneur Pe et de sa fille ; elle » ne sera accordée qu'à celui qui obtiendra leur approbation. »

Le jeune bachelier rencontre deux jeunes gens qui s'occupoient à faire la pièce de vers exigée pour ce concours matrimonial. Il s'agissoit de composer pour M.[lle] Pe des vers sur les mêmes rimes qu'elle avoit employées dans sa pièce intitulée *les Saules printaniers.* Sse Yeoupe demanda communication de cette pièce; et après l'avoir lue, il en composa deux sur les mêmes rimes, et les laissa imprudemment entre les mains de ces jeunes gens, qui formèrent le projet de s'approprier son travail. Toung, concierge de la maison de Pe, fut séduit, et lorsque Sse Yeoupe et l'un de ces jeunes gens nommé *Tchang-outche* lui remirent leurs ouvrages, une des pièces de Sse Yeoupe fut substituée à celle de Tchang, laquelle fut présentée sous le nom de Sse Yeoupe.

Le seigneur Pe fut enchanté des vers qu'il croyoit de Tchang et l'appela chez lui; mais quand il se présenta, sa tournure, ses manières, ses discours, démentirent la bonne opinion qu'avoit donnée la lecture de sa pièce. Pe le mit à l'épreuve en lui demandant une nouvelle composition sur le même sujet, et Tchang, qui se souvenoit de la seconde pièce composée par Sse Yeoupe, l'écrivit rapidement et redoubla la surprise du seigneur Pe. Houngiu avoit trouvé la première pièce fort belle, la seconde lui plut également. Quant aux vers auxquels on avoit substitué le nom de Sse Yeoupe, le père et la fille les trouvèrent plus que médiocres.

M.[lle] Pe apprit d'Yansou, sa confidente, que Tchang n'avoit qu'une tournure très-commune ; en voyant son écriture, elle l'avoit trouvée

très-mauvaise; elle ne pouvoit concevoir qu'il fût l'auteur des beaux vers qui portoient son nom.

Sous prétexte de le charger de l'éducation d'un neveu, le seigneur Pe reçut Tchang à demeure dans sa maison, le soumit à de nouvelles épreuves dont il sortit toujours avec succès, parce que Sse Yeoupe, qui le visitoit parfois, lui prêtoit encore son talent.

Mais, en venant auprès de Tchang, Sse Yeoupe espéroit obtenir des renseignemens certains sur M.lle Pe, l'apercevoir, et juger par lui-même de tout ce qu'on disoit de sa beauté et de son mérite. Il se trouvoit seul un jour dans le pavillon assigné à Tchang; Houngiu, qui étoit justement curieuse de le voir, s'étant cachée derrière un bosquet, eut le plaisir d'arrêter ses regards sur Sse Yeoupe; elle dut croire que le poëte qui lui étoit destiné, étoit digne d'elle, et se plaignit à Yansou de ce qu'elle l'avoit trompée. Yansou soutint que Tchang étoit très-laid, et, se rendant elle-même dans le bosquet, y trouva Sse Yeoupe, lui parla; et le poëte s'étant plaint de ce que ses vers avoient été mal jugés, Yansou l'invita à en faire une nouvelle copie qu'elle se chargea de présenter à sa maîtresse. Quand Houngiu relut ces vers recopiés en belle écriture, elle soupçonna quelque fraude de la part de Tchang; et, pour s'assurer du talent de Sse Yeoupe, qui prétendoit être l'auteur de toutes les pièces qui avoient paru sous le nom de son rival, Yansou et M.lle Pe lui imposèrent l'épreuve d'une composition sur un sujet indiqué dont les vers monorimes devoient commencer chacun par un de huit mots donnés.

Sse Yeoupe fit une pièce dont M.lle Pe fut ravie; Yansou l'apprit au poëte, et lui annonça que le vœu de sa maîtresse étoit qu'il se rendît auprès du docteur Gou, pour le prier de faire la demande de mariage.

Voilà Sse Yeoupe dans la fâcheuse nécessité de solliciter le docteur Gou, dont il croit avoir dédaigné la fille; il se met en route à cet effet, et il rencontre un camarade de collége, nommé *Sse Yeoute*, mais qui n'est point son parent, et lui fait trop facilement la confidence de ses vœux et de ses projets. Quoique le docteur Gou se trouve encore dans la ville voisine, Sse Yeoute, qui espère supplanter son camarade, lui dit que le docteur est parti pour la capitale, lui fournit le moyen d'y aller, et lui-même, se rendant auprès de Gou, en obtient, à la faveur de la ressemblance des noms, une lettre par laquelle le docteur invite son beau-frère à accorder sa fille au jeune Sse; il s'introduit ainsi auprès de Pe; mais, à la suite de divers incidens, il est démasqué, après avoir servi lui-même à démasquer Tchang.

Cependant le véritable Sse Yeoupe, marchant vers la capitale, fut assailli par des brigands et entièrement dépouillé: il crut alors trouver une ressource dans son talent pour les vers; et tandis que, chargé d'en composer, il méditoit dans un jardin, il entrevit une personne qui, d'un pavillon voisin, le regardoit furtivement. La figure lui parut belle et intéressante; il songea que cette personne pouvoit avoir autant de charmes que M.lle Pe, mais que peut-être elle ne possédoit pas les mêmes talens. « Sa pensée venant à toucher ce point, se » détourna avec la rapidité d'une flèche. »

Le lendemain, contrarié par les politesses qu'on lui faisoit pour le retenir, et parce qu'on différoit de lui compter le prix de ses vers, il passa dans un champ attenant au jardin où il composoit la veille, et bientôt il vit un jeune adolescent qui lui dit se nommer *Lo Mengli*.

« C'étoit un jeune adolescent qui pouvoit avoir quinze ou seize » ans; la tête couverte d'un bonnet léger, vêtu d'un habit de couleur » violette. Ses lèvres vermeilles, ses dents éclatantes de blancheur, » ses yeux brillans et ses sourcils bien dessinés, lui donnoient l'air » d'une fille charmante; on eût pu dire avec vérité: sa robe prin- » tanière est formée des feuilles du saule et des teintes du pêcher. » Est-ce un être mortel ou une divinité! Qui oseroit porter envie à » cette intelligence formée de l'essence des fleurs! Peut-on ne pas » s'attacher à cette ame émanée de la lune! A sa jeunesse et à ses » grâces, on devroit mourir d'amour. Mais ses douces promesses » calmeront l'ardeur que ses attraits ont fait naître. Est-ce seulement » un jeune garçon qui vient rire et folatrer! ou quelque parfum qui » s'exhale de l'appartement intérieur!

Sse Yeoupe et Lo Mengli éprouvent l'un pour l'autre un vif attachement; Sse Yeoupe confie à son ami qu'il va dans la capitale pour obtenir le moyen d'épouser Houngiu, que Lo Mengli reconnoît être sa cousine, fille du seigneur Pe son oncle maternel, et il fait à Sse Yeoupe cette question: « L'empire est vaste; je suppose qu'il s'y en » trouvât une seconde douée d'autant d'attraits, que feriez-vous, mon » frère Sse! Il seroit tout simple, répond-il, que je lui vouasse la » même passion: mais quant à quitter l'une pour m'attacher à l'autre, » ce seroit une infidélité dont la Mort même ne sauroit me rendre » coupable. » Lo Mengli l'invite à poursuivre son voyage, lui fait accepter non-seulement l'argent nécessaire pour la route, mais encore une paire de bracelets d'or de sa sœur et dix perles fines; il finit par lui confier qu'il a une sœur jumelle, âgée de seize ans, à laquelle il ressemble par la figure et par le goût pour la poésie, et que cette

sœur, l'ayant aperçu la veille, n'avoit pu s'empêcher de songer à la
» chute des prunes (c'est-à-dire, au mariage); « mais, ajoute-t-il,
» vos vœux sont fixés. »

Sse Yeoupe laisse entrevoir un moyen conciliatoire; ce seroit de prendre l'une et l'autre pour épouses. « Que j'aie pour épouses deux » femmes charmantes, je les réunirai dans la même affection. » Lo Mengli donne parole pour sa sœur: « Les génies du ciel et de la » terre nous entendent: la mer se dessèchera et les rochers tomberont » en poussière, avant que cette parole s'évanouisse. » Ils se font de tendres adieux dans lesquels Lo Mengli exhorte Sse Yeoupe à ambitionner la gloire et la renommée.

Il part, et sur sa route il est reconnu par le messager que lui avoit adressé son oncle; on le conduit auprès de lui, et bientôt cet oncle veut l'adopter pour fils. Tous les magistrats et officiers du canton sont invités à la cérémonie; parmi les présens offerts en cette occasion à l'inspecteur Sse, figure un paravent où sont transcrites quatre pièces de vers qui avoient été commandées à Sse Yeoupe, et dont il n'avoit pas touché le prix. L'oncle Sse est frappé de la beauté des vers et de celle de l'écriture, et il aprend avec satisfaction que c'est un ouvrage de son fils adoptif.

Celui-ci ayant exposé le sujet de son voyage, obtient l'assentiment de son père, qui est ami du seigneur Pe; mais le jeune Sse doit se rendre digne de la main d'Houngiu, en obtenant un rang honorable par ses succès littéraires. Après de premiers succès, il continue ses études, et mérite le grade de docteur, titre qui lui donne droit aux hautes charges de la littérature et de l'administration; cependant une intrigue de cour le relégua au loin, dans une place obscure de juge au département de Hangtcheou.

Avant de partir pour ce pays, qui le rapprochoit de la famille Pe, il voit le docteur Gou, et apprend de lui que cette Houngiu, dont il demande la main, est la personne qu'il avoit refusée auparavant.

Passant par la province de Chantoung pour revoir Lo Mengli, quel fut son étonnement de trouver que sa maison n'étoit plus habitée, et que la famille, composée de la mère, de la demoiselle, et d'un très-jeune enfant, sous le prétexte d'un pélerinage, s'étoit expatriée par la crainte que lui inspiroit l'arrivée d'un nouveau magistrat! mais il ne concevoit pas qu'il n'existât qu'un très-jeune enfant dans cette famille.

Se souvenant que Lo Mengli lui avoit dit qu'après la conclusion de son mariage avec M.lle Pe, l'affaire concernant sa sœur se termineroit facilement, Sse Yeoupe se remit en route pour arriver à Nanking,

et de là au village de Kinchi, où Pe résidoit. Celui-ci avoit été malade; et, comme l'absence de Sse Yeoupe se prolongeoit, il résolut d'aller à Woulin, sur le lac d'Occident, rendez-vous ordinaire des poëtes célèbres et des beaux esprits de l'empire, se flattant d'avoir occasion d'y choisir un gendre.

Tout-à-coup arrivent chez lui la dame Lo, sa belle-sœur, sa fille et son jeune fils avec leur suite.

Il fut d'autant plus charmé de cet événement, qu'il pouvoit laisser Houngiu en compagnie de ces parentes, pendant son voyage. Il apprit et reconnut bientôt que sa nièce avoit pour la poésie un talent distingué : ce talent augmenta encore entre les deux cousines l'attachement qu'elles se devoient comme parentes.

Dans les épanchemens de leur amitié, elles se promirent de ne plus se séparer.

« Nous apprenons, disoit M.lle Pe, qu'autrefois Ohoang et » Niuying se consacrèrent l'une et l'autre au seul Chun. J'aimerois » beaucoup à les imiter; seroit-ce aussi votre envie, ma sœur ! — » Si ce n'étoit pas mon envie, je ne serois pas venue ici, répondit » M.lle Lo au comble de la joie. »

Une explication entre M.lle Lo et M.lle Pe apprend à celle-ci tout ce qui s'étoit passé entre Sse Yeoupe et le prétendu Lo Mengli.

Sse Yeoupe, empressé d'arriver chez le seigneur Pe, auquel il avoit à présenter les lettres de son père et du docteur Gou, s'étoit mis en route : ayant appris que Pe étoit allé à Hangtcheou, il forma le projet de s'y rendre, et, tandis qu'il prenoit possession de sa charge, il envoya quelqu'un sur le lac occidental à la recherche de Pe; mais le messager ne put le découvrir : Pe avoit voulu garder l'incognito, afin de mieux réussir dans les soins qu'il se donnoit pour marier sa fille et sa nièce, et il s'étoit annoncé sous le nom de Hoangfou.

Le même Yang, qui avoit demandé en vain Houngiu pour son fils, étoit gouverneur; il voulut faire épouser sa fille à Sse Yeoupe, qui s'excusa en disant qu'il étoit destiné à M.lle Pe. En vain on lui donna la fausse nouvelle de la mort de celle-ci, il persista dans son refus. Tracassé dans ses fonctions, il donna la démission de sa charge; et se portant vers Chanyin, aux environs de la grotte de l'empereur Iu, il rencontra l'hermite de la reconnoissance : cet hermite lui prédit qu'il épouseroit à-la-fois deux femmes, et qu'il parviendroit à une grande place littéraire.

Sse Yeoupe, croyant à son tour devoir cacher son nom, s'annonça

sous celui du bachelier Lieou. Arrivé à Chanyin, il rencontra un vieillard dont la vue lui inspira un vif intérêt, et sur lequel il produisit lui-même une pareille sensation : ils se saluèrent; la conversation s'engagea entre eux. Voilà Pe et Sse qui, sans se connoître et sans se nommer, se questionnent réciproquement, et se parlent l'un de l'autre. Sse Yeoupe apprend que Pe le préfère à tous les autres concurrens ; ils se revoient souvent, se lient d'amitié ; et Pe, trouvant que Lieou répond à l'idée qu'il s'étoit faite de Sse Yeoupe, lui propose d'épouser sa fille et sa nièce, en l'assurant qu'il n'existe pas de différence entre elles et M.lle Pe. Sse Yeoupe, se souvenant des prédictions de l'hermite, reste confondu, hésite, et enfin il donne sa parole.

Ils se séparent, et bientôt Sse Yeoupe apprend qu'on lui a conféré le grade de docteur de la grande académie, et que M.lle Pe n'est pas morte; il est au comble de la joie : réfléchissant sur ses engagemens avec Hoangfou, il prend le parti de lui exposer son embarras dans une lettre qu'il lui adresse; mais personne ne peut découvrir à Kinchi cet Hoangfou.

Les deux cousines, qui avoient eu connoissance des lettres de l'inspecteur Sse Youan et du docteur Gou, laissées au concierge de la maison, s'abandonnoient aux plus douces espérances, quand Pe arrive, et annonce qu'il a conclu leur mariage; elles s'imaginent qu'il s'agit de Sse Yeoupe, mais apprenant qu'elles sont destinées au bachelier Lieou, elles sont interdites, et veulent rester fidèles à leur attachement pour Sse Yeoupe.

La lettre adressée à Hoangfou parvient dans les mains de Pe; il y voit que, sous le nom de Lieou, Sse refusoit le mariage projeté, à cause qu'il ne s'étoit engagé que d'après l'assurance qu'on lui avoit donnée de la mort de M.lle Pe.

Cependant Sse Yeoupe se rend à Kinchi, et il cherche d'abord à voir Hoangfou. Pe avoit posté des domestiques qui, d'après la demande de Lieou, le conduisent auprès de leur maître dans l'aile orientale de la maison. A cette entrevue, Sse Yeoupe déclare qu'il avoit changé de nom, demandant d'être dégagé de sa parole; il obtient cette réponse : « Ce que je puis faire de mieux, c'est de céder le pas à Pe Taihiouan. » Alors Pe lui fait un aveu semblable, et déclare à Sse Yeoupe que lui-même avoit aussi pris un nom supposé, et qu'il est Pe Taihiouan; tous deux se regardent et éclatent de rire. Le docteur Gou arrive et reconnoît Sse Yeoupe. Le double mariage est conclu : bientôt il est célébré en présence de divers parens, parmi lesquels on distingue

le père de Sse Yeoupe et la mère de Lo Mengli. Après la cérémonie, on passe à la salle du festin, et Sse Yeoupe, placé à une table particulière avec les deux jeunes dames, peut les voir pour la première fois; par dessous les cierges parfumés il considère avec ravissement la beauté de M.lle Pe, et ensuite il est vivement frappé de la ressemblance extrême des traits de son autre épouse avec ceux de son ami Lo Mengli. La présence des suivantes, qui entourent la table, ne permet pas d'en venir à une explication; ce n'est que le soir qu'il devient certain que c'est la même personne.

Tel est le dénouement, qui excite l'étonnement du traducteur lui-même; je rapporterai la manière dont il s'exprime.

Il dit avec autant d'esprit que de franchise : « Où l'on trouveroit » en Europe un sujet de discorde et de désespoir, d'aimables Chinoises » voient l'effet de la plus heureuse sympathie, et le gage d'une félicité » parfaite. On est véritablement transporté dans un autre monde; il » faut aller à la Chine pour voir la bigamie justifiée par le sentiment, » et la plus exigeante des passions se prêter aux partages et aux » accommodemens, sans rien perdre de sa force et de sa vivacité. »

Desire-t-on connoître quel fut le sort de ce mariage! L'auteur nous apprend qu'après avoir paru un instant à la cour, Sse Yeoupe revint dans sa maison, et qu'il ne songea plus à prendre d'autres divertissemens que de composer, en vers ou en prose, avec ses deux épouses; il jouit avec elles pendant trente ou quarante ans de tout le bonheur que l'amour peut accorder.

Il est à regretter que l'auteur chinois ne nous ait pas mis dans la confidence des moyens qui assurèrent et prolongèrent cet état heureux.

Telle est l'action principale du roman des *Deux Cousines*. S'il est permis d'apprécier le mérite littéraire de l'original, en le comparant aux autres ouvrages chinois dont il existe des traductions dans notre langue et dans les diverses langues de l'Europe, j'oserai avancer que ce roman est comparativement très-supérieur aux nombreuses compositions chinoises que nous connoissons en différens genres.

Nous exigeons principalement des auteurs qui écrivent des romans, de l'intérêt et des situations ou fortes ou piquantes, la peinture des caractères et des mœurs, la propriété et le coloris dans le style.

Le sujet des *Deux Cousines* a de l'intérêt, soit par lui-même, soit par les situations que l'auteur a su ménager : il en est de très-comiques par le dialogue ou par l'intrigue. On aura déjà remarqué la donnée dramatique qu'établissent et prolongent le changement des noms de Pe et de Sse Yeoupe et le double aveu qu'ils sont ensuite obligés de se

faire de cette supposition de noms ; les incidens qui en résultent, présentés avec art, feroient le succès d'une comédie. Je sais qu'ils paroîtroient moins piquans aux personnes qui savent que ces imbroglios et ces méprises n'offrent plus pour nous le mérite de la nouveauté ; mais il ne seroit pas juste de juger un auteur chinois d'après de telles considérations : il faut au contraire se demander si, à l'époque où il écrivoit, nos romans ou nos comédies présentoient des situations aussi gaies et aussi franchement comiques.

J'indiquerai aussi comme une esquisse heureuse qui a quelque rapport avec la scène entre Vadius et Trissotin, si largement dessinée par Molière, cet endroit du roman où Sse Yeoute et Tchang se rencontrent dans la maison de Pe. Ces deux compétiteurs se font d'abord des complimens : mais Sse Yeoute sait que son rival n'a été introduit chez le seigneur Pe, qu'à la faveur de vers qui ne sont pas son ouvrage, et Tchang n'ignore pas que Sse Yeoute a été admis en se donnant pour Sse Yeoupe. Bientôt, et en présence de Pe, l'humeur se mêle à leur conversation ; ils se lancent des traits détournés qui font allusion à leur situation respective ; et lorsque Pe, resté avec Sse Yeoute, lui montre les vers que son rival a présentés, Sse Yeoute se met à sourire, et répond froidement : « Oui, ce sont de beaux vers. » Interrogé sur la cause de ce sourire moqueur, il se fait presser, et il déclare au seigneur Pe que Tchang n'en est pas l'auteur.

Je ne passerai pas sous silence une situation également comique que je n'ai pas indiquée dans l'analyse du roman, parce que je me réservois d'en parler ici. J'ai dit que Pe fut dans la nécessité de refuser le mariage de Houngiu avec le fils de Yang : ce fils se nommoit *Yang-fang*.

Avant d'accorder ou de refuser le mariage, Pe et Gou veulent juger Yang-fang. Ce jeune homme, sans instruction et d'un esprit borné, tel que Molière a peint Thomas Diaforus, arrive avec son père ; c'est un enchaînement de traits comiques, que le soin que le père est obligé de prendre pour fournir sans cesse à son fils le moyen de soutenir la conversation, et de résoudre les difficultés qui lui sont proposées ; mais enfin Yang-fang reste un moment seul avec Gou, et alors, voulant rendre compte d'une inscription de trois caractères PE KOU HIAN, *pavillon de la satisfaction intérieure*, il décèle une ignorance et une ineptie qui déterminent Pe à l'éconduire.

Je pourrois faire remarquer beaucoup d'autres situations qui offrent un intérêt comique et dramatique ; mais celles-ci suffiront sans doute pour donner une idée de la manière de l'auteur original.

Il faut avouer qu'il n'est pas aussi heureux dans cet art qui, parmi nous, consiste à annoncer et à préparer les événemens. Je me bornerai à un seul exemple : ce n'est qu'au milieu du troisième volume qu'il commence à parler de la seconde cousine ; on lit seulement dans les premières pages du roman, que Pe avoit une sœur cadette mariée à un intendant nommé *Lo*, qui l'avoit emmenée au loin dans la province de Chantoung. On sent qu'il eût suffi de quelques lignes pour préparer le lecteur à voir jouer à la fille de cette sœur de Pe le rôle qui lui est attribué.

Tout ce qui concerne les caractères est parfaitement traité; ils sont pris dans la nature, peints et soutenus avec une telle vérité, que, sous ce rapport, l'auteur chinois ne perd pas à être jugé par des Européens, parce qu'il est aisé de reconnoître le jeu des passions, qui sont presque toujours les mêmes dans tous les temps et dans tous les pays.

Quant aux mœurs locales, elles sont très-exactement observées; aussi les personnes qui, en lisant un ouvrage étranger, n'ont pas la justice de faire les concessions convenables, trouveroient que les détails d'une étiquette minutieuse, des cérémonies monotones, des usages et des habitudes uniformes, reviennent trop souvent. On peut s'étonner de ce que, dans un moment de peine et de chagrin, quand Pe, lors de son départ, confie sa fille au docteur Gou, l'auteur a cru nécessaire de rapporter que « Pe dit à sa fille de faire » à son beau-frère quatre révérences, et après l'avoir salué de la » même manière, &c. &c. » Mais je pense qu'on auroit tort peut-être de juger l'auteur d'après nos propres idées, et non d'après celles des Chinois. Parmi nous, on trouve extraordinaire que les Chinois soient soumis à une étiquette domestique, à des formes de cérémonial, à des usages obligés qui semblent entraver les rapports ordinaires de famille ou de société; mais si l'on éprouve cette surprise, c'est peut être parce qu'on ne fait pas assez d'attention à ce qui se passe dans les cours de l'Europe, et aux règles de leur étiquette. Lorsqu'il s'agit de grands personnages, nous admettons des formes de respect, des rapports de communication qui ne sont point en usage avec les autres hommes. Eh bien! dans la Chine on ne réserve pas, comme en Europe, le cérémonial de l'étiquette pour les cours et pour quelques places importantes; il est admis et exigé pour une plus grande partie de la société. Mais que s'est-on proposé et dans l'Europe et dans la Chine, sinon d'inspirer de la vénération, d'imposer le respect, en soumettant les hommes aux formes extérieures qui

en sont le signe et qui supposent ces sentimens! Dans la Chine, en voulant produire les mêmes effets par les mêmes causes, on a étendu ces formes à toutes les familles considérables, à tous les états importans de la société; et, disons-le, il est probable que ces mœurs existoient dans la Chine avant que l'étiquette eût réglé en Europe les formes du cérémonial pour les rois, les princes et les grands.

Je puis même dire que cette peinture fidèle des usages et des mœurs de la Chine a contribué au succès que ce roman a obtenu en France. Les personnes qui ne les connoissoient pas ont été agréablement surprises de certains détails qui excitent parfois un sourire, sinon de moquerie, du moins de gaieté, parce qu'ils touchent presque à ce que nous sommes convenus d'appeler le ridicule; quant aux personnes qui connoissoient les mœurs de la Chine, pouvoient-elles ne pas voir avec plaisir un tableau qui les présente en action! il faut même avouer que le soin minutieux de les peindre dans tous les détails et sous toutes les formes, étoit un travail obligé.

Il ne m'appartient pas de prononcer sur le mérite du style de l'original; mais, autant qu'il est possible de faire des observations, d'après une traduction scrupuleusement exacte, dont la fidélité est garantie et par le talent et par la bonne foi du traducteur, je hasarderai de dire que le style de l'auteur original paroît réunir trois caractères essentiels et divers; le style narratif, le style descriptif, le style poétique.

Le style narratif est ordinairement simple, peu figuré, quoique rempli d'allusions aux usages et aux mœurs; cette simplicité, à ce qu'assure le traducteur, est d'une familiarité excessive et gênante. Il faut lui savoir gré d'avoir vaincu la difficulté; mais dans ce style narratif même, lorsque l'auteur veut frapper par la vivacité de l'image ou par la pompe de l'expression, il se permet ces tournures emphatiques: « Sa pensée, venant à toucher à ce point, se détourna avec la rapidité » d'une flèche.... La mer se desséchera et les rochers tomberont en » poussière, avant que, &c. »

Les descriptions, les peintures des objets et des personnes sont presque toujours hyperboliques: elles empruntent souvent leur coloris aux arbres, aux fleurs, aux objets de la nature; il existe un rapport très-marqué entre ce style figuré des Chinois et le style sentimental et descriptif que les Espagnols ont souvent employé et qu'ils tenoient peut-être des Arabes.

J'ai rapporté textuellement les portraits de Sse Yeoupe et celui de Lo Mengli, qui appartiennent à ce genre.

Le style poétique est celui qui est employé dans les passages

nombreux qui ont été écrits en vers par l'auteur chinois. Chaque chapitre commence par un huitain, et, dans le cours du chapitre, on rencontre ordinairement des vers de différentes formes. Ces passages offrent quelquefois des descriptions; mais presque toujours ce sont des maximes, des pensées, des réflexions appropriées à la situation des personnages du roman.

Chaque vers a été rendu par une ligne de prose française; quelques-unes de ces lignes paroîtront bien longues pour ne représenter qu'un seul vers: mais les mots chinois étant monosyllabes et la langue n'admettant pas nos liaisons grammaticales, sera-t-on surpris qu'un vers original de sept syllabes chinoises exige quelquefois plus de trente syllabes françaises! J'en donnerai un exemple:

Et jusqu'à la mort elle aura pour le poëte les sentimens qu'une seule pièce de vers lui avoit inspirés.

Ce style poétique est quelquefois très-simple.

Voici une maxime générale qui est de tous les temps, et que l'auteur chinois dit lui-même être de tous les lieux:

Orgueilleux et hautain avec les pauvres,
Obséquieux et bas avec les riches,
Tel est l'ordinaire des petits esprits;
C'est ainsi qu'ils sont dans tous les pays.

Après les succès de Sse Yeoupe, déjà adopté par son oncle, il part environné d'hommages:

Il étoit venu sans bonnet et sans parasol,
Il s'en retourne en char, avec une suite de chevaux:
C'est bien toujours la même personne;
Mais quelle différence dans l'accueil qu'on lui fait!

Ce distique sur les poëtes fait honneur aux Chinois.

Qu'un hôte vulgaire se présente, on ne songe pas à le saluer;
Mais le poëte trouve par-tout un accueil plein de prévenance.

Quand Pe chasse le concierge qui a malversé:

De la mauvaise action qu'on a précédemment commise,
Naissent les malheurs qui en seront un jour le châtiment.

Je terminerai ces citations par un quatrain qui est une espèce de madrigal:

On se réjouit de se voir,
On est triste d'être séparé;
On sait le temps qu'a duré la joie.
Le temps que durera la tristesse, voilà l'objet de l'inquiétude.

On juge, à travers la traduction, que l'original peut avoir un vrai mérite d'expression et de poésie.

En parlant du style, je crois devoir citer quelques expressions figurées qui m'ont frappé, à cause de leur conformité avec les nôtres.

Tome I.er pag. 104. *Prêter l'épaule à quelqu'un.*
Tome I.er pag. 104. *Avoir vent de quelque événement.*
Tome I.er pag. 110. *Se mettre hors des gonds.*
Tome I.er pag. 209. *Poursuivre l'épée dans les reins.*
Tome III pag. 143. *Tomber du ciel.*

Le succès qu'a obtenu le roman des *Deux Cousines* engagera sans doute M. Abel-Rémusat à publier de nouvelles traductions d'ouvrages écrits dans la même langue : il sera ainsi également utile à la littérature chinoise, qu'il cultive avec tant de succès, et dont il fera connoître des richesses ignorées, et à la littérature française, qui s'enrichira du fruit de ses doctes travaux.

RAYNOUARD.

هفت قلزم. *The seven Seas. A Dictionary and Grammar of the persian language, by his Majesty* ابو الظفر معز الدين شاه زمن غازى الدين حيدر پادشاه غازى *the king of Oude; in seven parts.* — *Les sept Océans. Dictionnaire et Grammaire de la langue persane, par S. M.* Abou'ldhafar Moëzz-eddin Haïder . . . *roi d'Oude;* en sept parties. De l'imprimerie de S. M., à Luknow, 1822, *in-fol.*

SECOND ARTICLE.

La partie qui nous reste à parcourir de l'ouvrage intitulé *les Sept Océans*, est assurément celle qui est la plus propre à piquer la curiosité d'un lecteur européen. Elle contient en effet, relativement à la poésie persane, beaucoup de choses qu'on chercheroit inutilement dans les *Commentarii poëseos asiaticæ* de W. Jones, dans l'ouvrage de Gladwin intitulé *Dissertations on the rhetoric, prosody and rhyme of the Persians*, et même dans le traité publié en persan à Calcutta en 1814, sous le titre de حدائق البلاغة, *or the Bowers of eloquence, being a treatise on the rhetoric, prosody and rhyme of the Persians,*

quoique ce dernier ouvrage et celui de Gladwin aient à-peu-près le même objet que les quatre dernières *mers* ou divisions de la septième partie de celui du roi d'Oude.

Nous en sommes restés à la troisième *mer*, dans laquelle l'auteur traite des différentes espèces de prose et de poésie persanes. La prose est de trois espèces, nommées مرجز, مسجع et عارى. Sous le premier de ces noms on désigne la prose dans laquelle il se rencontre par hasard, et sans aucune intention de la part de l'écrivain, quelques vers. On appelle مسجع une prose rimée, mais non assujettie comme les vers à une mesure déterminée, et enfin عارى toute composition en prose autre que les deux dont il vient d'être parlé. Quant aux compositions poétiques, on en distingue onze espèces, savoir : 1.° غزل, 2.° قصيده, 3.° تشبيب, 4.° قطعه, 5.° رباعى, 6.° فرد, 7.° مثنوى, 8.° ترجيع بند, 9.° تركيب بند, 10.° مستزاد, 11.° مسمط. Ces différentes espèces sont distinguées par certaines circonstances qui tiennent bien plus au nombre de vers dont une pièce se compose, ou aux accidens de la rime et de la versification, qu'à la nature et à l'objet de la poésie. Elles ne répondent donc nullement à ce que nous appelons *poésie épique*, *lyrique*, *élégiaque*, *pastorale*, *érotique*, &c., quoique, par la nature même des règles imposées au poëte pour la versification et la rime, certaines espèces ne conviennent qu'à des sujets légers, tandis que d'autres sont réservées aux poëmes de longue haleine. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'exposition de ce qui caractérise chaque espèce ; et nous rapporterons seulement les définitions qu'il donne des deux espèces nommées غزل et قطعه, pour servir d'exemples.

« Le mot *gazel*, dans le langage ordinaire, signifie *aimer à causer avec* » *les femmes ;* comme terme technique, il se dit d'un certain nombre » de vers d'une même mesure et composés sur une même rime : le » premier vers doit être *mosarra*, c'est-à-dire que les deux hémis- » tiches dont il se compose sont assujettis à la rime. On appelle » ce premier vers *matla* et *mebda*. Si le second vers est aussi » composé de deux hémistiches qui tous deux aient la rime, cela » se nomme *zibi-matla* ou *hosn-matla*. On nomme le dernier vers » *makta* ou *khatimèh*. Une des conditions de ce genre de composition, » c'est qu'elle ne dépasse pas onze vers. Certaines personnes cepen- » dant accordent douze vers ; il y en a même qui vont jusqu'à dix- » neuf. Quelques poëtes modernes ont fait des *gazels* de vingt-un » vers ; j'en ai même vu de vingt-sept vers. Mais, dans le vrai, » dix-neuf vers sont la limite de ce genre de composition, et au- » delà c'est ce qu'on nomme *kasidèh*. Le sujet le plus ordinaire

» d'une *gazel*. c'est la beauté de l'objet aimé, la description de ce » qu'éprouve l'amant, et celle de l'amour. Les conseils et les avis » appartiennent à d'autres genres de poésie. Soit que la *gazel* ait pour » sujet le bonheur de la jouissance, ou la douleur de la séparation, » elle doit suivre ce sujet jusqu'à la fin. Il ne doit y avoir dans une » *gazel* aucun vers de *remplissage* (je traduis à la lettre le mot » پرکن), et chaque vers doit ajouter quelque chose à la force et à » l'expression du précédent.

» Le mot *kita*, dans l'usage ordinaire, signifie *un morceau* de quelque » chose; comme terme technique, il sert à indiquer quelques vers de » la même mesure et composés sur la même rime, mais dans lesquels » il n'y a point de *matla*; car si une pièce de vers a un *matla* et qu'elle » ait au plus dix-neuf vers, c'est une *gazel*; si elle a plus de dix- » neuf vers, c'est une *kasidèh*. Le *minimum* d'une *kita*, c'est deux » vers; elle n'a point de *maximum* fixé. »

Après la définition de chaque espèce de composition poétique, l'auteur en donne un ou plusieurs exemples.

Les compositions nommées *terdji-bend* et *terkib-bend* peuvent être considérées comme des odes composées de petites *gazels* réunies, dont chaque *gazel* ou stance est séparée de la suivante par un vers d'une rime différente, mais commune à tous ces vers : tantôt ces vers sont une véritable ritournelle ou un refrain, et alors c'est ce qu'on nomme *terdji-bend*; tantôt ce sont des vers différens, et alors cela s'appelle *terkib-bend*. Cette dernière sorte de composition se subdivise encore en deux variétés; l'une dans laquelle tous les vers isolés qui forment les refrains, peuvent être réunis, et par leur réunion forment une *gazel*; l'autre où cela n'a pas lieu.

L'espèce de composition nommée *mosammat* est aussi une sorte d'ode divisée par stances : il y en a un exemple dans Hariri. *Voyez* mon édition des Séances de Hariri avec un commentaire, séance XI.

Ce qu'on appelle *mostézad* est une sorte de composition dans laquelle chaque vers ou chaque hémistiche est séparé du suivant par une petite phrase de prose rimée. En voici un exemple dans le رباعی ou quatrain suivant :

هرچند که گلرخان دهر اند بسی
با رنگ وصفا
مثل تو به نیکوئی نه دیده است کسی
ای عشوه نما

در پای تو غیر ازین که جان افشانم
ای یار عزیز
ما را نبود هیچ هوا وهوسی
برخیز وبیا

Je vais le traduire un peu librement, en distinguant par le caractère italique ce qui est en prose rimée de ce qui est en vers.

« Quoique notre siècle soit fécond en belles au teint de rose, » *pleines de charmes et d'éclat,* on n'en a point vu cependant qui » t'égale en perfection, *trop séduisante beauté!* Rendre à tes pieds » mon dernier souffle de vie, *ô cher ami,* est l'unique bien après » lequel mon cœur soupire. *Lève-toi et viens près de moi.* »

Je passe à la quatrième *mer* (page 64), où l'auteur traite des *figures de mots et de sens* صنعت لفظی ومعنوی : elle contient trois divisions ou *escadres* جهاز, pour parler comme l'auteur ; la première a pour objet les *figures de mots*, c'est-à-dire, certains ornemens du discours qui ne consistent que dans la consonnance ou la forme des mots, ou dans leur disposition artificielle. Cette partie de l'art contient une multitude infinie de branches ; on y distingue le parallélisme, l'allitération ou jeu de mots plus ou moins parfait, les acrostiches, les vers rétrogrades, l'emploi alternatif de mots dont toutes les lettres ont des points diacritiques, ou au contraire en sont dépourvues ; l'assujettissement à ne faire usage, dans un ou plusieurs vers, que de mots qui se prononcent par la voyelle *a*, ou *i*, ou *o* ; l'exclusion donnée à telle ou telle lettre de l'alphabet, ou au contraire l'obligation qu'un poëte s'impose de n'employer que des mots où se trouvent certaines lettres, comme le ب et le م, les chronogrammes, les vers à doubles rimes, les vers dont les mots diversement séparés donnent des sens différens; ceux qui, suivant comme on les prononce, sont arabes ou persans, et une infinité d'autres recherches pour la plupart puériles, qui ne sont propres qu'à paralyser le talent le plus heureux, et qui, si l'on en excepte quelques-unes, ne peuvent être mieux caractérisées que par le *difficiles habere nugas* d'Horace. Il y a tel de ces artifices où la disposition obligée des vers produit une rosette, une losange, ou bien imite grossièrement un arbre ou un oiseau, ou bien permet de lire les mêmes vers horizontalement ou parallèlement, &c. &c. Je dois avouer qu'il y en a de tellement compliqués, que je n'ai compris qu'imparfaitement ou même que je n'ai point compris du tout la définition qu'en donne l'auteur. Avec plus de

temps et d'efforts d'imagination, on viendroit à bout, je pense, d'en saisir le sens; mais tout cela est si frivole, que la peine qu'on y prendroit seroit bien mal payée. Une chose singulière, c'est que les diverses sortes de plagiat sont comprises au nombre des artifices qui consistent dans les mots. Cette première division de la quatrième *mer* n'occupe pas moins de soixante-seize pages.

La deuxième division (page 141) a quelque chose de plus réel; elle concerne les *figures de sens* صنعت معنوی, telles que l'amphibologie, la comparaison, l'hyperbole, l'énumération, l'allusion, l'énigme, le logogryphe, la réunion et la division, la réticence, l'énallage, la métaphore, et une multitude d'autres, dont plusieurs ne sauroient être exprimées par un seul mot.

La troisième division (page 174) contient l'exposition d'un artifice particulier, suivant notre auteur, aux poëtes persans, et qu'on nomme à cause de cela غاية علم پارسی, *le dernier degré de la science persane*, ou plus simplement مركبات, c'est à-dire, les *choses composées*. L'artifice dont il s'agit ici n'est pas, à proprement parler, quelque chose de distinct des figures de mots ou de sens dont il a été traité dans les deux premières divisions de cette quatrième *mer*; c'est seulement la réunion, dans un même vers, de plusieurs figures d'une même espèce, ou des deux espèces. L'auteur donne deux *kasidèhs* qui appartiennent à ce genre de composition, et indique les figures diverses dont l'auteur a fait usage dans chaque vers. On peut appliquer à ces compositions éminemment artificielles, ce que j'ai dit des figures de mots.

Je crois convenable de revenir un peu sur les figures de sens, contenues dans la deuxième division, pour donner une idée de la manière dont ce sujet est traité. Je prendrai pour exemple la figure nommée *comparaison* تشبيه. Il faut d'abord observer, avec l'auteur, que toute comparaison suppose quatre choses, 1.° la chose que l'on compare; 2.° la chose à laquelle on la compare; 3.° le point de vue sous lequel on établit la comparaison; 4.° la particule ou autre mot qui sert à exprimer l'idée de comparaison, et qu'on appelle *l'instrument de la comparaison.* De ces quatre choses, la troisième peut être exprimée ou sous-entendue : si elle est sous-entendue, la comparaison se nomme تشبيه مجمل; elle s'appelle au contraire تشبيه مفصّل, si elle est exprimée. L'instrument de la comparaison peut aussi être exprimé, et alors la comparaison se nomme تشبيه مرسل; ou bien il est sous-entendu, et en ce cas elle s'appelle تشبيه موكّد. Ensuite

l'auteur observe que la figure nommée *comparaison* se divise en sept espèces appelées, 1.° تشبيه مطلق ; 2.° تشبيه كنايه ; 3.° تشبيه مشروط ; 4.° تشبيه عكس ; 5.° تشبيه اضمار ; 6.° تشبيه تسويه ; 7.° enfin, تشبيه تفضيل (1).

La première espèce تشبيه مطلق, c'est à-dire, *comparaison absolue*, se nomme aussi تشبيه تصريح, c'est-à-dire, *comparaison clairement exprimée*. Voici un *quatrain* دوبيت qui contient quatre comparaisons de cette espèce : » Ta colère est indomptable comme le feu, ta libéralité » coule comme l'eau, ton naturel est pur comme l'air, et ta prudence » inébranlable comme la terre. »

La deuxième espèce تشبيه كنايه ou *comparaison par métonymie*, consiste à ne point nommer la chose qu'on veut comparer, c'est-à-dire qu'on se contente d'exprimer le nom de la chose qui sert de terme de comparaison, et, par une suite nécessaire, on omet aussi toute particule ou autre mot faisant fonction d'*instrument* de comparaison. C'est ainsi qu'un poëte a dit : « Les narcisses versent une » pluie de perles sur les roses ; les grêlons charmans frappent les » jujubes. » Ici les *narcisses*, les *perles*, les *roses*, les *grêlons* et les *jujubes*, sont les objets auxquels on entend comparer les *yeux*, les *pleurs*, les *joues*, les *grosses larmes* et les *lèvres*. Il va sans dire que dans ce cas le point de vue commun sous lequel on envisage les objets comparés, est supprimé.

La troisième espèce est nommée تشبيه مشروط, *comparaison conditionnelle;* c'est assez dire que la comparaison instituée entre deux objets est restreinte par une condition, exigée pour que la comparaison soit juste. On en trouve un exemple dans ce vers : « Quand tu passes » dans le jardin, la rose n'atteint pas à ton parfum ; mais le cyprès » rivaliseroit avec ta stature, *s'il pouvoit marcher;* » et dans cet autre : « Semblable à l'éléphant, *si l'éléphant avoit une face humaine;* semblable au lion, *si le lion avoit une chevelure parfumée d'ambre.* »

On appelle la quatrième espèce تشبيه عكس, *comparaison inverse;* c'est celle dans laquelle on compare successivement et réciproquement deux objets l'un à l'autre, soit que le point de vue sous lequel on les compare soit commun aux deux comparaisons, ou particulier à chacune d'elles. Exemple du premier cas : « Un vin semblable » à la rose, *dans la main du roi;* une rose semblable au vin, *dans*

---

(1) La cinquième espèce est omise ici dans le texte ; mais ce n'est qu'une faute d'impression.

» *la main du roi.* » Exemple du second cas : « La tulipe ressemble » à ton visage charmant, *parce qu'elle est rouge;* ton visage ressemble » à la tulipe, *parce qu'il a des grains de beauté.* » Les poëtes persans attachent un grand prix aux taches de rousseur, qui relèvent l'éclat du teint, et les comparent toujours aux points noirs qui ressortent sur le fond rouge de la tulipe.

La cinquième espèce est appelée تشبيه تسويه, *comparaison renfermant l'idée d'égalité.* Elle consiste en cela que l'écrivain ou le poëte compare avec un seul et même objet deux choses ou deux qualités dont l'une se trouve en lui-même, et l'autre dans la personne qu'il aime ; mais il faut que la comparaison n'ait qu'un seul et même point de vue. En voici deux exemples, où la même idée est exprimée de deux manières différentes : 1.° « Mon cœur et ta bouche ne sont qu'un » même point ; mon corps et le bas de ta taille ne sont qu'un même » cheveu. 2.° C'est de mon cœur serré (à la lettre *étroit*) que ta » bouche a appris à être étroite (c'est-à-dire *petite*) ; c'est de la » finesse de ta taille que mon corps a appris à être maigre. » Dans l'un et l'autre vers, le poëte veut dire qu'il a *le cœur serré* et qu'il est réduit à *une maigreur extrême,* par la passion violente que lui ont inspirée *la petite bouche* et *la taille fine* de sa maîtresse.

La sixième espèce est nommée تشبيه اضمار, ce qu'on peut traduire par *comparaison déguisée;* elle a lieu lorsqu'en faisant une comparaison de deux objets, on s'exprime de manière à faire croire qu'on n'a pas intention de les comparer. Voici un quatrain où se trouve ce genre de comparaison. « Si tu possèdes la lumière de la lune et l'éclat » d'un flambeau, pourquoi est-ce moi qui décrois et qui me consume ! » Si tu es le flambeau, pourquoi faut-il que je me consume ! Et si » tu es la lune, pourquoi faut-il que je décroisse ! »

J'observe que c'est à ce genre de comparaison déguisée qu'appartiennent ces formes du discours, si fréquentes dans les livres poétiques de la Bible et dans les poëtes arabes, où deux objets sont rapprochés par le parallélisme, sans que rien manifeste l'intention de les comparer. Tel est ce passage du psaume 92 (héb. 93) :

אדירים משברי ים אדיר במרום יהוה

Mirabiles fluctus collisi maris, mirabilis in excelsis Dominus.

Tel est aussi ce texte du livre des Proverbes, chap. 25, v. 3.

שמים לרום וארץ לעמק ולב מלכים אין חקר

Ce que la Vulgate traduit ainsi : *Cœlum sursùm, et terrà deorsùm, et cor regum inscrutabile,* et dont le sens est certainement que, de

même qu'on ne sauroit mesurer l'élévation du ciel et la profondeur de la terre, on ne peut pas sonder le cœur des rois.

Tels sont aussi ces vers d'Abou'lala.

ويطلب منك ما هو فيك طبع ومطلوب اللسن البيان

« On demande de toi ce qui t'est naturel, et ce qu'on demande » d'un orateur, c'est l'éloquence; » ce qui signifie : « On attend de toi » les effets de la libéralité qui t'est naturelle, comme on attend des » paroles éloquentes d'un homme naturellement éloquent. » J'ai un peu insisté là dessus, parce que les traducteurs me paroissent n'y avoir pas assez fait attention; mais je reviens à notre auteur.

La septième et dernière espèce de comparaison est désignée sous la dénomination de تشبيه تفضيل ou *comparaison qui emporte préférence.* Elle a lieu quand l'écrivain, après avoir comparé une chose à une autre, revient sur ce qu'il a dit, et attribue à l'objet comparé une valeur supérieure à celle de l'objet de comparaison. En voici un exemple.

« Tu n'es ni le ciel ni la lune, car ni l'un ni l'autre n'ont une » existence durable et immuable. Bien plus, c'est de toi que le ciel » reçoit ses puissantes influences ; c'est sous ta protection que la » lune existe. »

Il est bon d'observer que, dans cet exemple, la comparaison appartient en même temps à la sixième espèce et à la septième, parce qu'elle est exprimée sous une forme déguisée. Voici encore un autre exemple, emprunté d'un poëte célèbre, qui sans doute vouloit louer la générosité d'un prince.

« J'ai dit à la mer : tu ressembles, en fait de libéralité, à la main » du khan. A ces mots, elle s'est agitée : A quel titre, a-t-elle dit, » prétendrois-je à un si haut rang ! Les dons qu'il prodigue, sont des » perles et des pierres de grand prix ; et moi, tout ce que je » jette sur mes bords, ce sont des ordures et des immondices. » Je vais donner le texte de ce *quatrain* رباعی de Mir Khosrev.

به بحر گفتم بمانی بدست خان کرم
روان بلرزه در آمد که این محل چه مراست
که عطا در ویاقوت بخشش کف اوست
که مرا خس وخاشاک مایهٔ کف ماست

Je ne quitterai point ce sujet, sans dire un mot d'une figure qu'on appelle لف ونشر *envelopper et développer*, et qui donne beaucoup de

mouvement au discours. Elle consiste à exprimer d'abord, de suite et sans interruption, plusieurs antécédens, puis tous les complémens, ou *vice versâ.* Tantôt on suit dans la seconde série le même ordre que dans la première; tantôt on suit un ordre inverse; quelquefois aussi on ne s'attache à aucun ordre déterminé. Voici un exemple de chacun des trois cas. Le premier est tiré du Schahnaméh :

« Au jour de la mêlée, le héros distingué, avec son glaive, son » poignard, sa massue, et son lacet, trancha, déchira, brisa et lia, » la tête, le sein, les jambes et les mains des braves. »

Le second consiste dans ce seul vers :

« Cette bouche, cette boucle de cheveux, cette taille droite et » élevée, c'est, je le dis en vérité, un *élif*, un *lam* et un *mim.* » Il est presque inutile de dire que c'est la taille droite qui est comparée à l'*élif* (ا), la boucle au *lam* (ل), et la bouche au *mim* (م).

Enfin le vers suivant donne un exemple du troisième cas :

« S'enflammer, se brûler, déchirer ses habits, c'est de moi que le » papillon, la bougie et la rose ont appris tout cela. »

La cinquième *mer* de cette septième partie (page 193) est consacrée entièrement à l'art métrique, et à l'exposition détaillée des différens mètres usités chez les poëtes persans, et la sixième *mer* (page 221) complète ce sujet, en traitant de tout ce qui concerne la rime.

Je ne ferai qu'une seule observation sur cette partie technique de l'ouvrage.

Une des choses les plus essentielles pour apprendre à reconnoître à quel mètre un vers appartient et pour le bien scander, c'est de savoir quelles sont les lettres qui, quoique écrites, ne se prononcent pas, ou au contraire qui, n'étant point écrites, doivent se faire entendre dans la prononciation. Les règles qui concernent cela, sont exposées d'une manière très-claire par notre auteur, et il les rend encore plus sensibles par des exemples, en présentant le même vers, écrit d'abord comme il doit l'être d'après l'usage commun de la langue, et ensuite avec la suppression des lettres qui ne comptent pour rien dans la mesure, et l'addition de celles qu'il faut suppléer dans la prononciation. Au reste, tout cela se trouve déjà dans l'ouvrage de Gladwin dont j'ai parlé au commencement de cet article.

Il y a pourtant une chose sur laquelle il me reste un doute, non pas relativement aux règles de l'art métrique, mais uniquement en ce qui concerne la manière usuelle de lire ou de réciter les vers; et je vais exposer ce doute, afin de provoquer une explication de la

part des savans qui ont entendu les Persans eux-mêmes réciter des vers.

Suivant la théorie exposée, tant par l'auteur des *Sept Océans* que par M. Gladwin, qui n'a fait, je crois, à cet égard, que traduire un auteur persan, diverses lettres quiescentes, placées, soit au milieu, soit même à la fin d'un vers, ne sont comptées pour rien dans le تقطيع, c'est-à-dire, quand il s'agit de scander le vers, et semblent d'après cela devoir s'élider entièrement dans la prononciation. Pour être moins long, j'omettrai les règles, et je me contenterai d'en rappeler les applications. On nous dit, par exemple, que si les mots suivans se rencontrent dans le cours d'un vers, چون کنم, جان کنم, چین روم, il faut ne tenir aucun compte du ن quiscent, et scander comme s'il y avoit چوکنم, جا کنم, چی روم. On nous apprend encore que dans l'exemple suivant :

کارد برکش کوشت برکشتاسپ را

où les deux premiers pieds sont des فاعلاتن ou épitrites, et le second et le troisième un فاعلن ou amphimacre, on doit scander ainsi :

کار برکش کوش برکشتاس را

Enfin, suivant la même doctrine, dans ce vers:

خدایا جهان پادشاهی تراست

le dernier mot تراست perd, quand on scande le vers, les deux dernières lettres, et est réduit à ترا.

Si de pareilles élisions ont lieu dans la prononciation, soit en parlant, soit en lisant, combien n'en doit-il pas résulter d'équivoques! Je suis donc, je l'avoue, fort porté à croire que la pratique n'est point ici conforme à la théorie; je crois même l'avoir observé en entendant réciter des vers persans par des personnes qui avoient résidé en Perse. Je remarque d'ailleurs, ce qui me confirme encore dans mon opinion, que notre auteur ne dit point, dans les cas dont il s'agit, comme il le fait ailleurs, que ces lettres *ne se prononcent pas* ملفوظ نمی شود; mais, seulement, *qu'on les soustrait* ساقط شود. Toutefois il me semble utile d'appeler là-dessus l'attention des orientalistes qui joignent la pratique à la théorie.

Mais il est temps de terminer cet article, qui, je dois l'avouer, ne fait connoître que bien imparfaitement le contenu des quatre dernières *mers* du septième *Océan*, mais indique pourtant l'instruction qu'on peut

en retirer en l'étudiant plus à fond. Je finis donc en disant que l'impression de cette septième partie a été achevée le jour du beïram, dans le mois de dhou'lhiddja de l'an de l'hégire 1237, à Luchnow.

SILVESTRE DE SACY.

EUNAPII SARDIANI Vitas Sophistarum et fragmenta historiarum, recensuit notisque illustravit J. F. Boissonade; *accedit annotatio* Dan. Wyttenbachii. Amstelodami, 1822, 2 vol. *in-8.°*

TROISIÈME ARTICLE.

LES seuls écrivains de l'antiquité qui fassent mention d'Édésius, sont, avec Eunape, Libanius (1) et Simplicius. Il faut qu'il ait été entraîné vers la philosophie par une vocation particulière; car il étoit d'une grande famille de Cappadoce, et, pour se livrer à ses goûts, il eut à vaincre une vive résistance de la part de sa famille. Il la surmonta à force de patience (2), et fit un voyage en Syrie auprès d'Iamblique, sous lequel il étudia (3) avec un succès égal à son zèle. Eunape assure qu'il ne resta pas fort au dessous de son maître, à l'enthousiasme religieux près, que peut-être même il posséda sans oser le montrer, à cause des circonstances (4). En effet, c'étoit alors le temps où Constantin, parvenu à l'empire, renversoit les temples les plus célèbres de l'ancienne religion, et où les philosophes les plus distingués étoient forcés de se condamner au silence (5) et de s'envelopper de mystère; ce qui empêcha Eunape d'acquérir la connoissance du fond de leurs doctrines (6) avant l'âge de vingt ans. Aussi, après la mort d'Iamblique, toute son école fut dispersée, et ses élèves se retirèrent où ils purent. Un d'eux, Sopater (7) d'Apamée, d'un caractère plus énergique et

---

(1) *Orat.* II, p. 17, 18, edit. Bong. = Simpl. *Commentaire sur les catégories*, p. 1. — (2) Eunap. *tom. I, p. 19.* — (3) *Ibid. p. 20.* — (4) *Ibid.* Τὸ μὲν ἐπέκρυπτεν ἴσως Αἰδέσιος αὐτὸς διὰ τοὺς χρόνους. — (5) *Ibid.* Πρὸς μυστηριώδη τινὰ σιωπὴν καὶ ἱεροφαντικὴν ἐχεμυθίαν. — (6) *Ibid.* C'est ainsi qu'il faut entendre τῶν ἀληθεστέρων, avec Fabricius (*Biblioth. græc.* tom. VII, p. 536, edit. Harl.), contre Jonsius, qui voit ici une initiation tardive aux mystères du paganisme (Jons. *de Scriptor. hist. philos.* lib. III, c. 17). — (7) *Ibid. p. 21.* = Voyez Zosime, *II, p. 40.* = Suidas, *v.* Σώπατρος Ἀπαμέος. = Sozomène, *Hist. eccles.* l. XV. = J. Lydus, sur les *Mois des Grecs*, édit. de Schow, p. 57. = Julien, *Lettre 19 à Libanius*, p. 410. = Le Sopater d'Apamée, auquel écrivit Libanius, est différent de celui-ci; voyez la note de Wittembach, *tom. II, p. 71, 72.*

comptant plus sur lui-même, au lieu de se cacher, se présenta à la cour de l'empereur, qui le traita si bien que les nouveaux courtisans en prirent de l'ombrage et jurèrent sa perte. Constantin, pour peupler la nouvelle ville impériale, avoit tiré de toutes les parties de l'empire une foule immense qu'il étoit obligé de nourrir en faisant venir des vivres de l'Égypte, de la Syrie et de la Phénicie (1). Il aimoit, dit Eunape, les applaudissemens de gens ivres qui pouvoient à peine se soutenir, et trouvoit du plaisir à entendre répéter son nom par des bouches à peine capables de le prononcer (2). A la moindre disette, la foule mécontente n'applaudissoit plus. Les ennemis de Sopater, parmi lesquels étoit Ablabius (3), saisirent l'occasion d'une disette pour l'accuser auprès de l'empereur : ils lui dirent que c'étoit Sopater qui avoit retenu les vents et empêché les vaisseaux d'arriver, et le crédule Constantin le fit mettre à mort. Il est inutile d'ajouter combien les détails de cette narration sont invraisemblables, et avec quelle défiance il faut accueillir tous les récits d'Eunape qui se rapportent directement ou indirectement au christianisme. Mais ces récits, quelque altérés qu'ils puissent être par la passion, n'en sont pas moins intéressans pour celui qui veut tout connoître, et entendre aussi le parti vaincu. D'ailleurs ils remplacent pour nous l'histoire politique d'Eunape, l'auteur se citant lui-même perpétuellement. Nous aurons donc soin de recueillir les passages les plus importans de ce genre qui se rencontreront au milieu des biographies d'Eunape.

Après la mort de Sopater, Édésius étoit le seul disciple célèbre qui restât de l'école d'Iamblique. Il se fixa à Pergame (4) et céda ses fonctions de professeur en Cappadoce à un nommé Eustathe, dont Eunape nous raconte fort au long l'histoire (5), son crédit auprès de l'empereur, son heureuse ambassade en Perse (6), l'intérêt que tout le parti païen et philosophique prenoit à ses succès, et son mariage avec une femme extraordinaire nommée Sosipatra, sur laquelle Eunape nous fait les récits les plus fabuleux et les plus

(1) *Ibid. p.* 22. = Zosime, *II*, *32*. = Valois sur Socrate, *Hist. eccles.* II, 13. = Spanheim sur Julien, *Orat.* I, p. 78. = Ritter sur le *Code de Théodose*, tom. V, p. 71-73. — (2) *Ibid. p.* 22, 23. Τοὺς ἐν τοῖς θεάτροις κρότους παραβλυζόντων κραιπάλης ἀνθρώπων.... σφαλλομένων ἀνθρώπων ἀγαπήσας ἐγκώμια καὶ μνήμην ὀνόματος τῶν μόλις ὑπὸ συνηθείας φθεγγομένων τοὔνομα. — (3) Zosime, *II*, 40. = Eunap. *tom. I, p. 23-26.* — (4) *Ibid.* p. 28. Ἐν τῷ παλαιῷ Περγάμῳ. — (5) *Ibid.* p. 28-38. — (6) Ammien Marcellin dit au contraire que cette ambassade n'eut aucun résultat. Amm. Marc. *XVII*, *14*.

ridicules. Par exemple, elle prédit à son mari qu'elle en auroit trois enfans qui seroient tous malheureux, et ses prédictions s'accomplirent à la lettre (1). Après la mort d'Eustathe, elle se retira à Pergame auprès d'Édésius, et nous passerons sous silence les détails étranges de sa vie domestique, pour nous occuper un moment du seul de ses enfans qui se soit distingué, savoir, Antonin (2). Il se fit une grande réputation de vertu parmi les siens, et y passa pour un saint, parce qu'il prédit des événemens qui se réalisèrent après sa mort, la destruction du temple de Sérapis (3) et une persécution violente et générale qui ne laisseroit subsister aucun temple, répandroit par-tout la désolation, et changeroit « le plus beau pays de la terre en un séjour » de ténèbres (4). » Ces prédictions furent trouvées véritables; et à peine avoit-il quitté la vie, que, sous le règne de Théodose, Théophile, évêque d'Alexandrie, Evetius ou Évagrius, gouverneur civil, et Romanus, gouverneur militaire (5), détruisirent le culte païen à Alexandrie, et renversèrent le Serapeum. Nous rapporterons ici, en l'abrégeant un peu, le récit d'Eunape, dont le ton, moitié amer et moitié ironique, trahit sous l'affectation du langage un ressentiment profond, et nous montre l'impression bizarre que faisoient sur l'ame des lettrés païens les grandes scènes populaires de la révolution chrétienne. « Des hommes, » dit Eunape, qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, » s'attaquèrent bravement à des pierres, les assiégèrent en règle, » démolirent le Serapeum et s'emparèrent des offrandes que la vénération des siècles y avoit accumulées. Vainqueurs sans combats et » sans ennemis, après avoir courageusement livré bataille aux statues » et aux offrandes, les avoir vaincues et dépouillées, ils firent la

---

(1) *Ibid.* p. 37. — (2) *Ibid.* p. 41. C'est le seul endroit de l'antiquité où il soit mention de cet Antonin; car Wittenbach a très-bien montré, contre Carpzow, que l'Antonin cité par Zosime est un disciple d'Ammonius Saccas, dont parle Proclus dans son Commentaire sur le Timée, *liv. III, p. 187.* Wittenbach penche à croire que ce peut être l'Antonin d'Alexandrie, cité par Suidas, *tom. I, p. 235,* d'après Damascius. — (3) Wittenbach remarque que la destruction des temples égyptiens avoit déjà été prédite dans les livres d'Hermès. Voyez la traduction latine attribuée à Apulée, *Discours d'Hermès à Asclepius,* p. 90. = Et S. Augustin, *Cité de Dieu,* VIII, 26. — (4) *Ibid.* p. 41. Καί τι μυθῶδές καὶ ἀειδὲς σκότος τυραννήσει τὰ ἐπὶ γῆς κάλλιστα. — (5) *Ibid.* p. 44. Θεοδοσίου, μὲν τότε βασιλεύοντος, Θεοφίλου δὲ (Zosime, *V, 28.* = Théodoret, *Hist. eccl.* V, 42. = Socrate, *V, 16.* = Suidas, Σέραπις. Sozom. VII, 15) προεστῶτος τῶν ἐναγῶν (les chrétiens), Εὐετίου δὲ (Εὐάγριος Sozomène, *VII, 15; Cod. Theodos.* L. XI) τὴν πολιτικὴν ἀρχὴν ἄρχοντος, Ῥωμανοῦ δὲ (*Cod. Theodos. ibid.*) τοὺς κατ' Αἴγυπτον στρατιώτας πεπιστευμένου...

» convention militaire que tout ce qui auroit été volé seroit de bonne » prise. Mais enfin, quelle que fût leur bonne volonté, comme ils ne » pouvoient emporter le sol, ces grands guerriers, ces héroïques » conquérans, tout glorieux de leurs exploits, se retirèrent et se » firent remplacer dans l'occupation du sol sacré par des moines, » c'est-à-dire, par des êtres ayant de l'homme l'apparence, vivant » comme les plus vils animaux, et se livrant en public aux actions » les plus dégoûtantes qu'il est impossible de rappeler. C'étoit pour » eux un acte de piété de profaner de toute manière ce lieu révéré : » car, à cette époque, quiconque portoit une robe noire avoit un pouvoir » despotique. Nous en avons parlé dans notre histoire générale. Ces » moines campèrent donc sur la place du Serapeum ; et alors, au lieu » des dieux de la pensée, on vit des esclaves et des criminels obtenir » un culte : à la place des têtes de nos divinités, on montroit les têtes » sales de misérables repris de justice ; on mettoit un genou devant » eux et on les adoroit. On appeloit martyrs, diacres et chefs de la » prière, des esclaves infidèles déchirés par le fouet et tout sillonnés » des marques de leurs crimes. Tels étoient les nouveaux dieux de la » terre (1). » Quelque outrées que soient les couleurs de ce tableau, il peut nous donner une idée de l'importance de l'histoire politique d'Eunape, et nous expliquer le prix que M. Boissonade attache à la retrouver.

Eunape, revenant à Antonin, nous le montre sous la menace de la persécution, inflexiblement attaché au culte de ses pères, cachant sa vie dans une solitude près de Canope, exact observateur des rites dont il prédisoit lui-même la chute, et faisant sa consolation et son bonheur de la contemplation des monumens qui ne devoient pas lui survivre (2). Antonin, Eustathe et Sopater occupent dans la biographie d'Édésius plus de place qu'Édésius lui-même ; et, sans dire où et comment mourut ce dernier, Eunape passe à la biographie de Maxime.

---

(1) *Ibid.* p. 44, 45. Wittenbach, *p. 147,* recherche où étoit situé ce temple de Sérapis, à Alexandrie ou à Canope. Il pense qu'il étoit placé entre Canope et Alexandrie, et qu'il étoit commun à ces deux villes. Tous les auteurs cités dans la note précédente, auxquels il faut ajouter Damascius dans Suidas, *v.* Ὄλυμπος, placent à Alexandrie et non à Canope la scène que retrace ici Eunape; mais Rufin, *11, 26-29,* la place à Canope. Il faut voir Jablonski, *Panthéon égyptien,* II, 5 et V, 4. — Sur l'influence illégale et arbitraire des moines, voyez Godefroy sur le *Code de Théodose,* tom. VI, part. 1, p. 107. — (2) Eunap. *tom. I, p. 42.*

Rappelons au lecteur que jusqu'ici Eunape parle d'après les traditions qu'il a recueillies, mais que dès-lors il a été le témoin oculaire de presque tout ce qu'il raconte, et qu'il a connu les personnages dont il écrit l'histoire. Ainsi il dit lui-même, au commencement de la vie de Maxime, qu'il a rencontré dans sa première jeunesse Maxime déjà vieux, et il en fait un portrait détaillé ; mais il ne dit point de quel pays il étoit. Il avoit pour frère Claudien (1), qui vint à Alexandrie et y enseigna, et Nymphidianus, qui professa avec éclat à Smyrne. On peut conclure de ce passage que Maxime n'étoit pas d'Alexandrie, puisque son frère Claudien n'en étoit pas; et de ce que Nymphidianus ait enseigné à Smyrne, il ne s'ensuit pas qu'il fût de cette ville ni lui ni son frère Maxime, comme l'a voulu Valois. Socrate et Ammien Marcellin disent que Maxime étoit d'Éphèse (2). Il fut le maître, l'ami et le conseiller de Julien, et joua un grand rôle politique. Aussi tous les écrivains en parlent-ils, Suidas, Socrate, Sozomène, Libanius, Julien lui-même et Zosime (3). On lui attribue le poëme περὶ καταρχῶν, publié par Fabricius (4), et Simplicius en cite un commentaire sur les catégories d'Aristote (5). Sa vie dans Eunape est si importante, si étroitement liée à celle de Julien et à l'histoire de cette grande époque, que nous ne nous ferons pas scrupule d'en donner ici un assez long extrait, pour suppléer à la perte de l'histoire générale d'Eunape, dont Eunape lui-même déclare qu'il a tiré la plus grande partie de cette biographie de Maxime.

Resté seul de la famille de Constantin, Julien fut, dès son enfance, entouré d'eunuques et de surveillans dont la principale mission étoit de le retenir dans la foi chrétienne (6). Éloigné des affaires, Julien s'appliqua avec ardeur à l'étude, et Constance, selon Eunape (7), favorisa son goût par politique, aimant mieux le voir enfoncé dans des livres que pensant au trône qui lui appartenoit. C'est là ce qui explique les facilités qui lui furent laissées de s'instruire : Julien en

---

(1) *Ibid.* p. 47. Les critiques ne sont pas d'accord sur ce Claudien. Voyez Wittenbach, *166, 167.* = Reinesius, cité par M. Boissonade, le donne pour le beau-père du poëte Claudien. Une inscription grecque de Selden nous offre un Claudien, prytane à Smyrne avec une grande prêtresse Nauphydia. Boissonade, *p. 287.* — (2) Socrate, *Hist. eccl.* III, 1. = Amm. Marc. *XXIX, 1, p. 556.* = Valois, *ibid.* — (3) Voyez Suidas, *v.* Μάξιμος, = Sozomène, d'après Socrate, *V, 2.* = Libanius, *Epist.* 606. = Julien, *Epist.* 15, 16, 32, 39. = Zosime, IV, 2 et 15. — (4) *Bibl. græc.* tom. VIII, p. 415; = et l'édition d'Ed. Gerhard. Lipsiæ, 1820. — (5) Simpl. *in Categ. Arist.* p. 1. — (6) Eunap. *tom. I, p. 47.* — (7) *Ibid.* p. 47, 48.

profita. Non content des livres, il visita tous les hommes distingués du siècle : il ne pouvoit manquer de venir à Pergame, où enseignoit le plus célèbre des philosophes d'alors, Édésius, entouré d'une école florissante où brilloient Maxime, Chrysante de Sardes, Priscus de Thesprotie ou de Molossie, et Eusèbe de Mindes, ville de Carie. Eunape nous a conservé les détails du séjour de Julien à Pergame. Il nous montre ce jeune homme dévoré de la soif de la science, sollicitant Édésius de lui donner des soins particuliers, indépendamment de ses leçons publiques qu'il suivoit assidument, et le vieux Edésius, épuisé par l'âge, regrettant de ne pouvoir servir un zèle aussi extraordinaire dans l'héritier présomptif du trône du monde. Il s'excuse de ne pouvoir plus être utile à celui qu'il appelle le fils aimable de la sagesse (1). Il ne le loue pas d'avoir oublié qu'il est né prince, il l'exhorte à être plus qu'un homme (2). A son défaut, il lui recommande ses élèves ; mais Maxime étant à Éphèse et Priscus en Grèce, Julien ne put s'attacher qu'à Eusèbe et à Chrysante. Chrysante n'avoit qu'une ame avec Maxime (3), et étoit sur-tout remarquable par son enthousiasme religieux et ses recherches mystiques et théurgiques. Eusèbe (4), au contraire, étoit un penseur plus sévère, et paroît s'être distingué dans l'école d'Édésius comme dialecticien. Il se moquoit des prétendus miracles de ses collègues, et fit tous ses efforts pour détourner Julien de la route du mysticisme et de la théurgie (5). Mais Julien, au lieu de l'écouter, s'attacha à Chrysante : il alla même avec lui à Éphèse, où étoit Maxime (6), et ce fut là qu'il se forma et devint ce qu'il resta toute sa vie. Ayant entendu dire qu'il existoit en Grèce un vieux prêtre d'Éleusis, il alla le visiter ; et à cette occasion Eunape rapporte que c'est ce prêtre qui l'initia, lui Eunape, aux saints mystères, l'éleva au rang des Eumolpides (7),

---

(1) *Ibid.* p. 48, 49. Τέκνον σοφίας ἐπήρατον. — (2) *Ibid.* p. 49. Κἂν τύχης τῶν μυστηρίων, αἰσχυνθήσῃ πάντως ὅτι ἐγένου καὶ ἐκλήθης ἄνθρωπος. — (3) *Ibid.* p. 49. Ὁμοψύχως Μαξίμῳ. — (4) Wittenbach, *p. 171*, pense que c'est l'Eusèbe dont Stobée nous a conservé des fragmens en ionien, et que ce ne peut être celui dont parle Ammien Marcellin, *XIV, 7*. — (5) Eunap. *tom. I, p. 49, 50, 51*. — (6) *Ibid.* p. 51. — (7) *Ibid.* p. 52, ἐτέλει γὰρ τὸν γράφοντα καὶ εἰς Εὐμολπίδας ἦγε. Malgré l'opinion de M. Boissonade *(p. 298)*, qui a entraîné Wittenbach, *p. 181, 182, 183*, nous faisons dépendre τὸν γράφοντα de ἦγε comme de ἐτέλει, avec tous les autres critiques. D'abord il n'en est pas de ἄγειν comme de ἀναφέρειν, et M. Boissonade convient qu'il ne connoît pas d'autre exemple de ἄγειν dans le sens de remonter jusqu'à... descendre de. Ensuite c'est abuser aussi de la mauvaise réputation des constructions d'Eunape, que de lui prêter une cons-

et lui prédit qu'à sa mort il deviendroit grand prêtre à son tour, malgré la loi de l'institution qui défendoit que tout homme initié à d'autres mystères et étranger montât jamais sur le trône de l'hiérophante. Eunape nous apprend encore que le culte d'Éleusis étoit celui de Mythra, puisqu'il emploie, pour désigner le prêtre athénien, tantôt le nom d'hiérophante des déesses τῷ τῶν θεῶν ἱεροφάντῃ, tantôt celui de père de l'initiation de Mythra, πατὴρ τῆς Μιθριακῆς τελετῆς (1). Enfin il indique ici ce qu'il avoit raconté avec étendue dans son histoire générale, savoir, que ce furent les moines de la nouvelle religion, les hommes habillés de noir, dit-il, qui livrèrent à Alaric le passage des Thermopyles, et renversèrent, à l'aide de l'étranger, l'institution et les mystères d'Éleusis (2). Julien se lia intimement avec ce vieux prêtre athénien; et au retour de son expédition dans les Gaules, où Eunape assure (3) avec beaucoup d'autres historiens que Constance l'avoit envoyé pour s'en défaire, et où il sut, à force de génie et de prudence, échapper à tous les piéges dressés contre sa vie et cacher son dévouement à l'ancienne religion; lorsque enfin il prit le parti d'éclater et de détruire ce qu'Eunape appelle la tyrannie de Constance (4), il fit venir de Grèce ce même prêtre et lui fit part de ses desseins. Ils ne mirent dans leur secret que deux hommes, dit Eunape, Oribaze de Pergame et Évémère l'Africain (5). Parvenu à l'empire, Julien renvoya en Grèce ce grand prêtre avec un pouvoir illimité et les forces nécessaires à la défense des temples et du culte. Il est fâcheux que, par un scrupule religieux (6), Eunape ne nous ait point dit le nom de ce prêtre. Quant à tous ces détails, ils ne sont nulle part ailleurs dans les historiens; et il en est peu qui soient plus importans dans l'histoire du bas empire, puisqu'ils éclairent la grande lutte du paganisme et du christianisme. Malheureusement nous n'avons aucun moyen de contrôler le récit d'Eunape; il y règne une teinte romanesque qui sans doute n'est pas invraisemblable et peut tenir aux choses

---

truction aussi bizarre que seroit celle de la phrase en question, dans l'hypothèse de M. Boissonade. = Sur les Eumolpides, voyez Hésychius.

(1) *Ibid.* p. 52. = Voyez l'excellente note de M. Boissonade, *p. 300, 301;* et celle de Wittenbach, *p. 183, 184.* — (2) *Ibid.* p. 52, 53. — (3) *Ibid.* p. 53. = Ammien Marcellin, *XVI, 11.* = Socrate, *Hist. eccl.* III, p. 137. = Sozomène, *V, 3, p. 484.* = Zonar. *Ann.* XIII, 10. = Zosime, *III, 1.* = Liban. *in Orat. Screut.* 17. = Julien, *Lettre aux Athén.* p. 277. — (4) *Ibid.* p. 53, 54. — (5) *Ibid.* p. 54. — (6) Sur la loi de ne pas révéler le nom de l'hiérophante, voyez Valois, *Emend.* liv. III, 15; = et Villoison, *Mémoires de l'Académie des inscript.* tom. XLVII, p. 338.

elles-mêmes, à l'imagination de Julien et à sa destinée extraordinaire ; mais nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler l'épisode romanesque de la vie de Porphyre, raconté par Eunape et démenti par Porphyre lui-même. *(La suite au prochain cahier.)*

V. COUSIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. LANJUINAIS, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort dans la nuit du 13 au 14 janvier. Ses funérailles ont eu lieu le 16 ; et M. Abel-Rémusat a prononcé sur sa tombe le discours suivant :

« Les pertes qui viennent affliger l'Académie sont toutes douloureusement senties par ses membres et par les amis des lettres ; mais il en est qui affectent sans distinction les ames élevées, les cœurs généreux, les hommes dévoués aux sentimens religieux et patriotiques. Telle étoit celle que l'Académie avoit récemment éprouvée ; telle est encore celle qu'elle déplore aujourd'hui. Comme le nom de M. Boissy d'Anglas, celui de M. le comte Lanjuinais rappelle des temps désastreux et des souvenirs de courage et d'éloquence, des événemens funestes et des exemples de dévouement, de justice et d'intégrité. Deux hommes qui nous offroient le spectacle de grands caractères, autrefois soumis à de grandes épreuves, nous sont ainsi enlevés dans l'espace de quelques mois. D'éclatans hommages attendent ailleurs l'homme d'état et l'académicien. Ce n'est pas sur le bord d'une tombe qu'il convient de parler de gloire, de talens, de renommée littéraire. Le seul tribut qu'on puisse ici payer à M. Lanjuinais, est celui qui s'adresse à l'homme de bien, au citoyen sans reproche, au savant modeste et religieux. Mais de nobles principes ne s'appliquent pas moins aux travaux qu'à la conduite, et M. Lanjuinais a fait briller les siens dans ses actions comme dans ses écrits. Une sincérité que nul danger n'arrêta jamais, dicta tous ses discours ; un amour du bien public qu'aucun obstacle ne pouvoit rebuter, dirigea toutes ses pensées ; et c'est à cette divinité qu'il offrit plus d'une fois en sacrifice sa vie ou sa liberté. Voué dans sa jeunesse à l'enseignement du droit canonique, il contracta dans l'étude approfondie de cette branche épineuse de notre ancienne jurisprudence, l'habitude d'un esprit de critique et d'investigation que, plus tard, il devoit appliquer à des objets plus graves encore. Dans nos principales assemblées politiques, il se prononça constamment, sans crainte comme sans intérêt, en faveur de ce qui lui paroissoit beau, vrai et utile, contre ce qu'il jugeoit abusif, déraisonnable ou arbitraire. Au milieu de ces catastrophes qui imposoient silence à des populations entières, qui fermoient la bouche au dévouement et à la loyauté même, l'honneur et la justice osèrent encore élever la voix, et M. Lanjuinais fut

un de ceux dont l'épouvante universelle ne put étouffer les accens. Persécuté par les fauteurs de l'anarchie, redouté par les partisans du despotisme, il ne trouva que sous la monarchie un repos mêlé de dignité, juste récompense de celui qui avoit dans tous les temps obéi aux inspirations de sa conscience, le seul guide qu'il n'eût pas vu varier dans les vicissitudes des empires. Une piété profonde, une conviction sincère comme tous les sentimens qui l'animoient, le rendirent attentif aux conquêtes de la science moderne qui ont agrandi le champ de l'histoire. Il étoit attiré par les monumens de cette sagesse indienne où se réfléchissent les traditions des premiers âges du monde: il saisissoit, avec une sorte de passion, des rapports et des analogies qui montrent le principe des croyances antiques, et qui étoient pour lui autant de preuves nouvelles en faveur du christianisme..... Pour nous, qui avions recueilli et pour ainsi dire détourné au profit des lettres les facultés brillantes de cet esprit si actif et si jeune encore, nous savons quel intérêt consciencieux il prenoit à nos discussions pacifiques, avec quelle vivacité il adoptoit ce qui lui paroissoit de bon sens et de bon goût, avec quel empressement naïf il se détachoit de ses opinions et de ses jugemens, pourvu qu'on lui opposât des faits ou des raisons. Tel il se montra parmi nous, tel certainement il fut toujours dans les assemblées où l'intérêt du pays venoit solliciter son attention; et ce témoignage que ses confrères lui doivent sur ses habitudes littéraires, l'histoire le lui rendra pour sa vie politique. En m'appelant aujourd'hui comme l'interprète de la douleur de la compagnie, le sort me réservoit une tâche à-la-fois affligeante et facile; car parmi ses confrères plus jeunes qu'il avoit honorés de son suffrage, auxquels il prodiguoit ses encouragemens paternels, il n'en est aucun qui ait eu plus d'occasions que moi d'apprécier cette droiture constante, cette ardeur pour le bien, cette franchise sans réserve, cette bienveillance universelle, qui faisoient le fond de cet excellent naturel. L'unique consolation de la famille qui pleure cet homme illustre est dans la vénération qui doit rester attachée à sa mémoire. L'Académie est aussi une famille; et si quelque idée peut adoucir ses regrets pour le membre qu'elle a perdu, c'est la certitude de les voir partagés de tous ceux qui savent estimer le désintéressement, le patriotisme et la vertu. »

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu, dans l'une de ses dernières séances de 1826, la lecture d'un mémoire de M. Mongez sur des médaillons romains d'un volume extraordinaire. On a sur ce sujet un texte de Lampride (Alex. Sev. c. 29) que M. Mongez traduit ainsi : « Alexandre Sévère diminua les impôts, de sorte que ceux qui avoient payé » sous Élagabale dix *aureus*, ne payoient plus que le tiers d'un *aureus*, c'est-à- » dire, la trentième partie. Ce fut alors que l'on fabriqua pour la première » fois des tiers d'*aureus*; et Alexandre Sévère disoit qu'il feroit fabriquer aussi » et pour la même cause des quarts d'*aureus*, mais qu'il ne pourroit descendre » plus bas. Il conserva ces quarts dans le trésor, attendant, pour les mettre » en circulation, qu'il pût réduire l'impôt à ce point-là. Cependant les dépenses » publiques ne le permettant pas, il fit refondre les quarts, et l'on fabriqua » seulement des tiers et des *aureus*. Alexandre Sévère fit fondre et défendit » que l'on conservât les pièces (*formas*) d'un volume extraordinaire qu'Élagabale » avoit fait fabriquer, *aureus* doubles, triples, quadruples, décuples même,

» et plus forts encore, tels que des pièces d'une livre et d'autres de la valeur de » cent *aureus :* leurs noms furent donnés aux matières brutes de mêmes poids, » parce que, disoit-il, elles forçoient l'empereur à faire des largesses plus » grandes qu'il ne l'auroit desiré ; car, dans le cas où il auroit pu donner » plusieurs *aureus* simples, s'il en donnoit dix ou davantage en une seule pièce, » il étoit forcé d'en donner trente, cinquante et cent *pour présenter un même* » *nombre de pièces.* » Ces derniers mots sont ajoutés par M. Mongez : dans tout ce qui précède, la version est littérale, mais elle suppose les corrections faites au texte latin par Saumaise. Quel est, lorsqu'il s'agit de monnaie, le sens du mot *formæ* employé ici par Lampride! M. Mongez rapporte divers passages de Sénèque, de Dionysius Cato, de Trebellius Pollio, d'Isidore de Séville, desquels il résulte que ce mot a eu plusieurs acceptions, qu'il a signifié une pièce de monnaie, quelquefois le moule, ailleurs le coin qui achevoit la pièce par la percussion. A l'égard du volume extraordinaire des *formæ* faites par ordre d'Élagabale, l'auteur du mémoire les compare aux pièces quadruples, sextuples, octuples, décuples du louis d'or, qui ont été fabriquées en France au XVIIe siècle. Mais ce n'étoient que des *pièces de plaisir* qui n'eurent point de cours, au lieu qu'Élagabale avoit mis les siennes en circulation, puisque Alexandre Sévère les démonétisa. Sous les empereurs suivans, on en fabriqua de pareilles, ainsi qu'on peut le voir dans un recueil de médaillons romains en or, du cabinet impérial de Vienne, recueil qui vient d'être publié en cette ville, en 1826, *in-4.°* Le poids de l'un de ces médaillons est à-peu-près celui de soixante-deux *aureus* romains, ou de soixante-deux de nos pièces de 20 francs. Il est possible que ces énormes médailles aient eu cours de monnaie; cependant M. Mongez ne croit pas qu'on en ait fait habituellement cet usage: on les attachoit aux enseignes militaires, ou bien on les donnoit, soit aux soldats comme récompense, soit aux rois alliés ou tributaires comme présens, soit enfin aux barbares auxquels on étoit obligé de payer des tributs ou des rançons. Ce dernier usage, quelque ignominieux qu'il soit, est attesté par Ammien Marcellin et par Thémistius. On évitoit de prononcer ce nom de tribut (Them. Or. X, pag. 155), et l'on déguisoit la honte de ces prestations annuelles, par des monnaies tellement pesantes, qu'elles ne pouvoient avoir un cours ordinaire et légal. Du reste, le paiement se faisoit par compte, *ἀπαριθμούμενον*, et non à la balance. Plusieurs de ces médailles de Vienne ont été déterrées dans la Hongrie et dans la Transilvanie, provinces long-temps habitées par les Goths, qui probablement les avoient ainsi reçues des Romains. Tels sont les principaux résultats du mémoire de M. Mongez, auquel est annexé un tableau divisé en huit colonnes : noms des empereurs gravés sur ces médaillons, diamètres, poids, multiples de l'*aureus*, &c.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs, traducteurs et éditeurs, accompagné de notes historiques et critiques, par (feu) M. Barbier ; seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée : tome IV (dernier). Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de Barrois aîné, 1827, *in-8.°*, 572 pages. Outre les tables des pseudonymes et des auteurs qui ont

gardé l'anonyme, ce volume contient une notice sur M. Barbier et la liste de ses ouvrages, un supplément général aux tomes précédens, depuis le n.° 21944 jusqu'à 23647, et un *errata*. Voyez un article sur les trois premiers volumes dans le *Journal des Savans*, mars 1825, page 131-140. — Prix des 4 volumes, 45 fr.; en papier satiné, 90 fr.

Observations grammaticales sur quelques passages de l'Essai sur le pali de MM. E. Burnouf et Lassen ; par M. E. Burnouf. Paris, Dondey-Dupré, 1827, 32 pages *in-8.°*, avec une planche. Pr. 3 fr. Il a été rendu compte de l'Essai sur le pali dans notre cahier de juillet dernier, page 475-485.

Γραμματικὴ Γαλλικὴ, *Grammaire française*, par M. Ch. Constant le Tellier, professeur de belles-lettres, traduite en grec moderne sur la 39.e édition, et augmentée d'une introduction et de remarques essentielles, à l'usage des jeunes Hellènes, par Georges Théocharos Poulos de Patras; revue et corrigée par un professeur des colléges royaux de Paris. Paris, Firmin Didot, 1827: tome I.er, dédié à M. Hase; xvj et 236 pages *in-8.°* Le tome II est sous presse et contiendra un vocabulaire grec-français. Le prix du premier volume est de 5 fr.

Cours de littérature ancienne et moderne, par J. F. la Harpe ; tome XVIII (fin du Lycée et table). Paris, Hôtel des Fermes, impr. de Gaultier la Guionie, et librairie de P. Dupont, 1827, *in-8.°*, 512 pages. Pr. 5 fr. 50 cent. Les deux cent douze premières pages du tome I, contiennent une notice sur la vie et les ouvrages de la Harpe, suivie du rapport de M. J. Chénier (en 1810) sur le Cours de littérature.

Yadjnadattabada ou la mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Ramayana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé et une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par M. A. L. Chézy, et suivi, par forme d'appendice, d'une traduction latine littérale, par M. J. L. Burnouf, un de ses anciens auditeurs, aujourd'hui son collègue au collége royal de France. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Dondey-Dupré, 1827, *in-4.°*, 178 pages et 15 planches; ouvrage publié par la société asiatique. Nous nous proposons d'en rendre compte.

Ἀριστοφάνης, curante J. F. Boissonade; tome IV et dernier du texte grec d'Aristophane, revu par M. Boissonade et suivi des notes de l'éditeur. Paris, impr. de Jules Didot, librairie de Lefebvre, rue de l'Éperon, n.° 6, 1827, *in-32*, 308 pages, faisant partie de la collection intitulée, *Poetarum græcorum Sylloge*, en 24 vol. Pr. 120 fr. Voyez *Journal des Savans*, 1823, mai, pag. 316; juillet, 433; novembre, 699.

Amours mythologiques, traduits des Métamorphoses d'Ovide, par M. de Pongerville. Paris, impr. de David, librairie de Delaforest, 1827, *in-18*, 158 pages. Pr. 4 fr.

Œuvres poétiques de M.me Dufrénoy, précédées d'une notice sur sa vie et sur ses ouvrages, par M. F. A. Jay. Paris, Moutardier, 1827, *in-8.°*, xlviij et 342 pages, avec un portrait et des vignettes. Prix, 10 fr., et par la poste, 11 fr. 50 cent. Les poésies de M.me Dufrénoy sont divisées en treize livres: I, Épîtres; II, Romances; III, Odes; IV, Poëmes; V-XIII, Élégies. Il y a, dans cette édition nouvelle, treize pièces de plus que dans celle de 1821.

Sept Messéniennes nouvelles, par M. Casimir Delavigne. Paris, impr. de

Pinard, librairie de Ladvocat, 1827, *in-8.°*, 252 pages, avec deux planches de musique. Prix, 9 fr.

L'Éloge de la folie, par Érasme; traduction nouvelle, par M. C. B. de Panalbe. Paris, Roret, 1826, *in-8.°*, iv et 270 pages. Prix, 6 fr. Il existoit déjà plusieurs versions françaises de cet ouvrage; d'abord deux anonymes publiées en 1520 et en 1642, *in-8.°*; puis celle de Petit, Paris, 1670, *in-12*; de Gueudeville, corrigée par Querlon, Paris, Coutellier, 1751, *in-4.°* et *in-12*; revue par Falconet, Paris, 1757, *in-12*; celles de Lavaux, 1780, *in-8.°*; et de Barrett, 1789, *in-12*.

Œuvres de M. J. Droz, de l'académie française. Paris, impr. de Paul Renouard, librairie de Jules Renouard, 1826, 2 vol. *in-8.°*, xij, 527, viij et 528 pages, avec un portrait lithogr. de l'auteur; tome I, Essai sur l'art d'être heureux, Éloge de Montaigne, Études sur le beau dans les arts; tome II, de la Philosophie morale, Applications de la morale à la politique, Notice sur Michel de l'Hospital, Discours de réception à l'académie française. Prix, 14 fr.; par la poste, 17 fr. 50 cent. Nous reviendrons sur ce recueil.

Pomponius Méla, traduit en français par M. C. P. Fradin, avec le texte en regard (d'après l'édition de Gronovius) et des notes géographiques, historiques, &c. Poitiers, impr. de Catineau, 3 vol. *in-8.°*, ensemble 1624 pages et une carte; (nouveaux frontispices portant *deuxième édition*, 1827). Prix, 15 fr.; à Paris, chez Brissot-Thivars.

Itinéraire historique, BIOGRAPHIQUE *et topographique de la vallée d'Enghien-Montmorency*, précédé des mémoires de l'auteur et de l'histoire complète du procès relatif au cœur de Grétry; le tout orné d'un grand nombre de portraits, plans, vues, *fac-simile* et cartes topographiques, par L. V. Flamard Grétry. Paris, impr. de Béthune, librairie d'Arthus-Bertrand, 1827; tome I.er, 518 pages *in-8.°* L'ouvrage aura 4 vol. dont le prix sera de 30 fr.

L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon, ou Mémoires relatifs à l'histoire de cette nation, depuis l'avénement de Philippe V, en 1700, jusqu'à la mort de Charles III en 1788, écrits en anglais sur des documens originaux inédits, par William Coxe; traduits en français, avec des notes et des additions, par D. Andres Muriel. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Debure frères; ouvrage dont les deux premiers volumes sont promis pour le 15 mars 1827; le troisième et le quatrième (dernier) pour le 15 juin. Prix de souscription, 24 fr.; et en papier vélin, 48. Le prospectus (14 pages *in-8.°*) contient une très-bonne notice des ouvrages déjà publiés sur cette matière, et des manuscrits consultés pour la rédaction des quatre volumes que l'on annonce.

Documens authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV en bâtimens et châteaux royaux (particulièrement Versailles), en gratifications et pensions accordées aux savans, gens de lettres et artistes depuis 1663, en établissemens, monumens, &c. &c.; d'après un manuscrit du temps de Colbert, récemment découvert à Dijon, et entièrement conforme aux anciens états et mémoires originaux relatifs à ces dépenses, déposés aux archives et dont on donne les résultats: le tout accompagné de notes historiques, entremêlées de lettres de Louis XIV, de M.lle de Montpensier, du duc d'Estrées, de Colbert, de Chapelain, de Mezerai, de Mansart; par M. Gabr. Peignot. Dijon, impr. de Frantin; et Paris, librairie de J. Renouard, 1827, *in-8.°*,

198 pages avec un portrait de Louis XIV. Pr. 5 fr.; papier vélin, 8 fr. On assure qu'il n'a été tiré que 300 exemplaires, y compris 25 en papier vélin.

On annonce une *Histoire du Dauphiné,* en 2 vol. *in-8.º*, par M. de Chapuy-Montlaville. La souscription est ouverte chez M. A. Dupont, à Paris, rue Vivienne, n.º 16, à raison de 7 fr. 59 cent. par volume.

Mémoires de Michel Oginski sur la Pologne et les Polonais, depuis 1788 jusqu'à la fin de 1815. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Ponthieu, 1826, 2 vol. *in-8.º* (en tout, 960 pages). Pr. 14 fr.

Histoire du siége de Missolonghi, suivie de pièces justificatives en grec moderne avec la traduction française en regard, par M. Auguste Fabre. Paris, Moutardier, 1827, *in-8.º*, 375 pages. Outre l'intérêt de la matière, cet ouvrage offre l'exemple, bien rare encore, d'une critique sévère, appliquée à la vérification d'événemens récens; le style en est animé, pittoresque et cependant d'un goût très-pur.

Histoire et découverte de l'Amérique, et voyages des premiers navigateurs au Nouveau-Monde, traduits de l'allemand de Campe, et précédés d'une notice biographique sur cet auteur, par M. de Larenaudière. Paris, impr. de Cosson, libr. de Denn, 1826, 2 vol. *in-12*, 740 pages, avec 3 planches.

Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du nord, d'après les dessins pris sur les lieux par M. J. Milbert, ancien professeur à l'école royale des mines, &c., et lithographiés par MM. Victor Adam, Bichebois, Deroy, Joly, Sabatier, Tirpenne et Villeneuve. L'ouvrage complet se distribuera en treize livraisons, qui doivent paroître de mois en mois: après la sixième, on publiera un volume de texte *in-4.º* Chaque livraison est de dix planches; la première contient de plus le frontispice et la préface de l'ouvrage en six pages *in-fol.* Le prix total (y compris le volume *in-4.º* de texte) est de 210 fr., et de 420 pour les exemplaires avant toute lettre, sur papier colombier et papier de Chine. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez M. Noel aîné et compagnie, rue de Vaugirard, n.º 94.

Traité de la législation, ou Exposition des lois générales suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent ou restent stationnaires, par Charles Comte, avocat, professeur honoraire de droit à l'académie de Lausane. Paris, impr. de H. Fournier, librairie de Sautelet, 1827, *in-8.º*; tomes II, III, IV (et dernier), 478, 492 et 538 pages. Nous avons annoncé le tome I dans notre cahier de juin dernier, pag. 379 et 380, et nous avons indiqué les principaux résultats des deux premiers livres, intitulés, l'un, *Méthode analytique appliquée aux sciences de la législation et de la morale, &c.*; l'autre, *Nature et description des lois.* Dans le troisième livre, l'auteur traite du perfectionnement et de la dégradation dont les facultés humaines sont susceptibles, de la distinction des diverses espèces ou variétés d'hommes (races caucasienne, mongole, éthiopienne, américaine, malaie), des causes auxquelles la production de ces espèces ou variétés est attribuée; du développement acquis par les peuples de diverses espèces sous différens degrés de latitude; de l'influence des lieux, des eaux et des climats sur ce développement. M. Comte examine ces questions sous leur aspect historique, recueille les relations de plusieurs voyageurs, et combat quelques opinions de Montesquieu, de J. J. Rousseau, de Raynal, &c. Les conclusions du livre III sont que, « dans l'état actuel de nos connoissances, il est impossible de déterminer

les différences essentielles qui existent entre les diverses espèces d'hommes relativement à leurs facultés intellectuelles et morales ; qu'un système qui explique toutes les différences qu'on observe entre les nations par une différence d'organisation dans les facultés intellectuelles, n'est pas plus conforme à la vérité que celui qui explique tous les phénomènes physiques, moraux et intellectuels, par la température de l'atmosphère ; que s'il existe quelques différences dans la nature des diverses espèces, ces différences peuvent être compensées par une multitude d'autres circonstances . . . . ; que la civilisation d'un peuple dépend, non du degré de développement dont il est susceptible par sa propre nature, mais de celui que sa position géographique lui permet de recevoir; que les mœurs et l'industrie d'un peuple peuvent atteindre à un haut degré de développement, quoique chaque individu ne donne pas à ses facultés tout le développement possible ; enfin qu'on n'est pas plus fondé à fixer le point de civilisation auquel les espèces (autres que la caucasienne) doivent s'arrêter, qu'on ne seroit fondé à déterminer le point auquel celle-ci s'arrêtera ; que néanmoins, si l'on ne peut encore bien reconnoître les différences morales et intellectuelles qui existent entre les diverses espèces, il n'est pas impossible de saisir les conséquences qui résultent de leur position, de leur séparation ou de leur mélange, de leur esclavage ou de leur liberté. » Le quatrième livre contient l'histoire et la théorie de l'esclavage, l'exposé des effets qu'il produit sur les facultés physiques, intellectuelles et morales des différentes classes de la population, sur la nature des gouvernemens, sur la richesse des nations et sur leurs relations entre elles. Le résultat le plus général de ces dernières recherches de l'auteur, seroit d'imputer à l'esclavage ancien et moderne tous les désordres et les malheurs des sociétés, tous les vices des mœurs et des lois. Quoique l'ouvrage soit annoncé comme terminé, il nous semble qu'un traité (complet) de législation embrasseroit plus de matière ; mais le sujet est envisagé ici sous de très-vastes aspects, et l'auteur s'est efforcé par-tout d'étendre ou de rectifier les théories politiques par les leçons de l'histoire.

La peine de mort, ou du système pénal dans ses rapports avec la morale et la politique, par M. J. B. Salaville. Paris, M.me Huzard, rue de l'Éperon, n.° 7, Déterville, rue Hautefeuille, Warée fils aîné, au Palais de Justice, 1826, 88 pages *in-8.°* L'auteur propose d'abolir la peine de mort.

Précis élémentaire d'économie politique, précédé d'une introduction historique, et suivi d'une biographie des économistes, d'un catalogue et d'un vocabulaire analytique, par M. Adolphe Blanqui, professeur d'histoire et d'économie industrielle à l'école spéciale de commerce. Paris (rue du Jardinet-Saint-André-des-Arcs, n.° 8), 1826, *in-18.* Pr. 3 fr.

Elementos de economia politica, por J. Mill, autor de la Historia de la India. Paris, Smith, 1827, 2 vol. *in-18.*

Économie politique ; ouvrage traduit de l'allemand de M. Schmalz, par M. Jouffroy, conseiller au service de Prusse, et annoté sur la traduction, par M. Fritot, avocat. Paris, Arthus-Bertrand, 1826, *in-8.°*, 360 pages. Pr. 14 fr. ; et par la poste, 17 fr.

Histoire générale des hypoxylons ; description des genres et des espèces qui forment cette grande tribu des végétaux, par M. F. F. Chevallier. Paris, Firm. Didot, *in-4.°* Il y aura 20 livraisons ; les trois premières ont paru ; la troisième (16 pag. et 5 planches) coûte 10 fr.

La réclamation suivante nous a été adressée par M. Cailliaud.

« Dans l'ouvrage de M. Salt, intitulé *Essai sur le système phonétique des » hiéroglyphes*, du D.r Young et de M. Champollion le jeune, &c., plusieurs » notes ont été ajoutées en Angleterre, et M. Banks doit en être l'auteur. Je » viens de voir l'une de ces notes, insérée par M. Silvestre de Sacy dans le » journal des savans de mai dernier. L'auteur de cette note, en parlant de » M. Linan, qui fit après moi le voyage de la haute Nubie, dit que ce voya- » geur partit de l'Égypte en 1821 pour tenter la découverte de Méroé, et que, » le 22 février 1822, il se trouvoit au milieu des restes de cette capitale, qui » n'avoit point encore été visitée par moi, ni par aucun autre Européen. Pour » faire connoître à l'auteur de cet écrit toute sa méprise, je renvoie au second » volume du texte de mon ouvrage, publié depuis deux mois sur cette partie » de l'Afrique, où l'on voit que le 25 avril 1821 je suis arrivé sur les ruines » de Méroé, environ 10 mois avant M. Linan. Il n'est pas plus exact de dire » dans cette note que ce voyageur alla dans la province de Fâzoql jusqu'au » 12.e degré de latitude : si M. Linan a pu atteindre ce point, il n'étoit » encore que sur le royaume de Sennâr, dans le voisinage d'el-Gérebyn, d'où » (et j'en suis très-bien-instruit) il retourna sur ses pas. J'ignore encore com- » ment on veut que ce voyageur ait pu si bien reconnoître qu'il étoit par » cette latitude, n'ayant pu faire aucune observation : je le sais de son propre » aveu. » CAILLIAUD.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.o 17 ; à Strasbourg, rue des Serruriers ; et à Londres, n.o 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Essai sur l'histoire et la géographie de l'ancienne Mégaride, par M. Hermann Reinganum. (Article de M. Hase.)............ Pag. 3.
Inscriptiones antiquæ, à comite Carolo Vidua in Turcico itinere collectæ. (Article de M. Letronne.)...................... 14.
Les Deux Cousines, roman chinois traduit par M. Abel-Rémusat. (Article de M. Raynouard.)........................... 24.
Les sept Océans. Dictionnaire et Grammaire de la langue persane, par S. M. Abou'ldhafar Moëzz-eddin Haïder. (Second article de M. Silvestre de Sacy.)............................ 40.
Eunapii Sardiani Vitas sophistarum et fragmenta historiarum recensuit notisque illustravit J. F. Boissonade. (Troisième article de M. Cousin.).. 50.
Nouvelles littéraires.................................. 57.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers*, et *à Londres, n.° 30 Soho-Square*. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1827.

Eunapii Sardiani Vitas Sophistarum et fragmenta historiarum, recensuit notisque illustravit J. F. Boissonade; *accedit annotatio* Dan. Wyttenbachii. Amstelodami, 1822, 2 vol. *in-8.°*

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Quand Julien fut arrivé à l'empire, on conçoit avec quel empressement il appela auprès de lui ses amis de Pergame et d'Éphèse. Maxime et Chrysanthe délibérèrent ensemble sur ce qu'ils avoient à faire. Eunape nous a conservé leur entretien. Mon cher Maxime, lui dit Chrysanthe, non-seulement il faut rester ici, mais il faut même nous cacher. Chrysanthe, répondit Maxime, il me semble que tu oublies un

peu les principes dans lesquels nous avons été nourris, et qui commandent au sage de ne point se décourager et trembler à la première apparence (car ils avoient fait en commun un sacrifice et consulté les dieux); il faut écarter les apparences contraires et forcer le dieu de répondre favorablement (1). Chrysanthe resta inflexiblement attaché à ses projets de solitude. Maxime lui fit écrire par Julien; et celui-ci, sachant quelle étoit sur Chrysanthe l'influence de sa femme Mélite, cousine d'Eunape, lui écrivit de sa propre main une lettre où il la prioit de déterminer son mari à venir le joindre. Enfin désespérant de vaincre sa résistance, il le nomma avec sa femme (2) souverain pontife de la Lydie, leur laissant le pouvoir de choisir les autres ministres du culte. Maxime et Priscus se rendirent auprès de Julien. Maxime y jouit d'une faveur illimitée: il étoit de tous les conseils de l'empereur et le voyoit à toute heure du jour et de la nuit. Mais il paroît que son pouvoir l'enorgueillit, qu'il prit des habitudes d'élégance et de mollesse indignes d'un philosophe, et devint superbe et difficile. Au contraire, Priscus se conduisit avec une modération parfaite, résista à toutes les séductions, et conserva à la cour les mœurs et la simplicité d'un philosophe. Priscus et Maxime accompagnèrent Julien dans son expédition contre les Perses (3); et il faut que tout ce cortége philosophique ait été en général bien hautain et bien ridicule, puisque Eunape lui-même est forcé de l'avouer. Après le désastre de l'expédition de Perse et la mort de Julien, qu'Eunape dit avoir racontées longuement dans son histoire générale (4), Jovien continua de bien traiter les favoris de son prédécesseur. Mais quand Valentinien et Valens parvinrent à l'empire, la scène changea; Maxime et Priscus furent jetés en prison. Priscus absous retourna en Grèce; mais pour Maxime, il avoit soulevé trop de haines par sa conduite orgueilleuse pendant le règne de Julien, pour ne pas les retrouver ardentes et acharnées à sa perte quand le malheur fut venu. Il le supporta mieux qu'il n'avoit supporté la prospérité: on le condamna à des amendes, on le vexa, on le tourmenta de toutes les manières. Eunape exagère sans doute, comme l'a remarqué Wyttenbach (5), en disant que le supplice des Perses, ἡ σκάφευσις, étoit peu de chose en comparaison des

(1) Eunap. *tom. I, p. 55.* — (2) *Ibid.* p. 56, 57. Sur les souverains pontifes, avant le christianisme et sous Julien, voyez Godefroy, *Code de Théodose, tom. IV*, p. 483. — (3) *Ibid.* p. 57. Ammien Marcellin dit qu'ils assistèrent à sa mort et recueillirent ses dernières paroles sur l'immortalité de l'ame, XXV, 3. — (4) *Ibid.* p. 58. — (5) Voyez la note de Wyttenbach, *tom. II, p. 205, 206.*

supplices qu'on lui infligea; mais enfin il faut que la torture ait été poussée bien loin, puisque Maxime demanda à sa femme un breuvage qui le délivrât de ses ennemis et de la vie. En effet, elle acheta du poison et l'apporta dans la prison de son mari; mais quand celui-ci le lui demanda, elle le prit elle-même. Eunape loue beaucoup le préfet d'Asie, Cléarque (1), qui fit cesser la persécution qu'éprouvoit Maxime, et lui fit rendre peu à peu une partie de ses biens. Maxime revint à Constantinople, et prouva l'innocence de ses études théurgiques (2), ce qui augmenta la considération générale qu'on avoit pour lui, mais ranima l'envie. Faussement impliqué dans un complot, arrêté avec ses prétendus associés, et conduit à Antioche, où étoit l'empereur, il réfuta devant le tribunal l'accusation portée contre lui; et il auroit été absous, sans la lâche férocité de Festus, qui s'empressa de le faire périr (3). Telle fut la fin d'un homme dont les fortunes diverses représentent merveilleusement les vicissitudes de ces temps orageux.

Après Maxime, Eunape passe à la biographie de Priscus (4), dont il avoit déjà eu occasion de parler dans la vie de Maxime. Priscus étoit réservé et, tout au contraire de Maxime, fort peu empressé à se mettre en avant. Il se distinguoit par une mémoire rare et une connoissance approfondie des anciennes opinions. Il poussoit l'aversion des disputes au point de renfermer le plus souvent ses propres opinions en lui-même et de les garder comme un avare garde son trésor (5); il appeloit des prodigues ceux qui manifestent à tout propos leurs sentimens; enfin il formoit un véritable contraste avec tous ses condisciples de l'école d'Édésius, et avec Édésius lui-même, qui étoit d'une affabilité parfaite, et, ses leçons achevées, s'entretenoit volontiers avec tout le monde à Pergame, même avec les plus ignorans, auprès desquels il trouvoit encore le moyen de s'instruire. Priscus regardoit cette facilité de mœurs comme une sorte de trahison

---

(1) Sur Cléarque, voyez Amm. Marc. *XXVII, 9*, et Wyttenb. *210*. — (2) Si tel est le vrai sens de la phrase d'Eunape (*tom. I, p. 62;* Boisson. *324*. Wyttenb. *221*), il paroîtroit que Maxime auroit été accusé de magie. Voyez, contre la magie, les *Décrets des empereurs*, d'abord de Constance, années 357 et 358, puis de Lucius et Valentinien, *Code Théodos.* liv. IX, tit. XVI. — (3) *Ibid.* 62, 63. = Sur Festus, Amm. Marc. *XXIX, 1, 2, 3*. = Zosime, *IV, 15*. = Godefroy, sur le *Code de Théodose*, t. VI, part. 2, p. 154. — (4) Les auteurs qui ont parlé de Priscus, sont Julien, *lettr. 3 à Libanius*. = Libanius, *Lettr. 866*, et selon Wyttenbach, *lettr. 996 et 1019*. = Amm. Marc. *XXV, 3*. — (5) *Ibid.* 65.

envers la dignité philosophique (1). Son extrême réserve eut du moins l'avantage de le soustraire aux persécutions après la mort de Julien. Il vécut solitaire dans les temples de la Grèce (2), et y parvint à une vieillesse très-avancée; car il ne mourut qu'à quatre-vingts ans passés, tandis qu'à cette époque beaucoup d'hommes distingués se tuèrent de désespoir (3) ou furent égorgés par les barbares (4); par exemple, un nommé Proterius de Céphallénie et le peintre Hilarius de Bithynie, qui, au témoignage d'Eunape, rappeloit quelque chose de la manière d'Euphanor.

Ici finit à-peu-près la série des philosophes, ou du moins elle est interrompue jusqu'à la biographie de Chrysanthe. L'intervalle est rempli par des rhéteurs et des médecins.

Les rhéteurs dont Eunape raconte la vie sont ceux qu'il trouva à Athènes, et sous lesquels il étudia pendant les cinq années de séjour qu'il fit dans cette ville. Le père de cette école de rhéteurs est Julien de Cappadoce, qui fleurit, et, dit Eunape, régna (5) à Athènes vers le temps d'Édésius. Ses disciples les plus célèbres furent Proærésius, Héphestion, Épiphanius de Syrie, Diophante l'Arabe, et Tuscianus (6). La biographie de Julien renferme moins de détails sur lui-même que sur Proærésius, qui hérita de sa renommée.

Proærésius est le maître chéri d'Eunape; aussi il lui consacre un très-long chapitre, et rappelle les moindres circonstances de sa carrière de professeur, ses démêlés avec ses collègues, les obstacles qu'il eut à surmonter, enfin ses succès et la haute faveur dont il jouit à la fin de sa vie (7). Mais il n'y a rien dans tout cela de fort instructif: on peut tout au plus s'y donner le spectacle de l'état déplorable où étoit tombée Athènes privée de tout intérêt sérieux, réduite à assister à des jeux de bel esprit, à applaudir des exordes et des péroraisons, et des traits d'éloquence, tels que ceux qu'Eunape nous rapporte avec un enthousiasme ridicule. Quand on voit à découvert la misère d'une pareille civilisation, on est moins tenté d'accuser les invasions des barbares, et l'on ne sait en vérité ce que seroit devenu le monde sans le christianisme. La philosophie seule sollicite encore et soutient l'attention de l'ami de l'humanité, parce que, dans ses aberrations mêmes, il y a encore un peu de grandeur et de vie; mais par-

(1) *Ib.* p. 66. — (2) *Ib.* p. 67. — (3) *Ib.* 67. — (4) *Ib.* 67. = L'incursion des Goths en Grèce est de 396. — (5) *Ib.* 68, *ἐτυράννευε τῶν Ἀθηνῶν.* = Sur Julien, voy. la note de Wytt. *250, 251.* — (6) *Ib.* 68. = Il étoit de Lydie. Lib. *lettr. 348, 351.* — (7) *Ib.* 73-93. Sur Proærésius, voy. la note de Wytt. *366, 367.*

tout où elle n'est pas, le paganisme ne présente que le spectacle d'une dégradation complète et les signes d'une dissolution inévitable. Nous parcourrons donc rapidement toutes ces biographies de rhéteurs, y signalant seulement les points qui ne seront pas tout-à-fait dépourvus d'intérêt. Dans la vie de Proærésius, il faut lire attentivement un passage sur le mode d'élection des professeurs de rhétorique à Athènes, et la répartition des élèves entre les différens professeurs, selon leur pays. Déjà Godefroy a tiré un assez grand parti de cet endroit dans son commentaire sur le code de Théodose (1). Il ne faut pas négliger non plus quelques lignes où il est question d'un jurisconsulte nommé Anatolius, né à Béryte, ville qu'Eunape (2) appelle la mère de la jurisprudence. Il paroît que cet Anatolius (3) jouit d'un grand crédit à la cour de l'empereur, et fut nommé préfet du prétoire. Dans une tournée qu'il fit en Grèce, Anatolius vint à Athènes assister aux exercices littéraires, et il protégea puissamment Proærésius. Celui-ci, étendant de jour en jour sa réputation, fut appelé dans les Gaules par Constance Cæsar, puis envoyé à Rome, où on lui éleva une statue d'airain de grandeur naturelle, avec cette inscription qui dit tout sur l'esprit de ces temps : *Rome, reine du monde, au roi de l'éloquence* (4). A la fin l'empereur le laissa retourner à Athènes, en lui conférant de hautes dignités ; mais Rome ne pouvant se passer de rhéteurs, redemanda Proærésius ou du moins un de ses disciples, et Proærésius lui envoya Eusèbe d'Alexandrie (5), homme qui étoit fait pour vivre à Rome, si l'on en croit Eunape, exercé dans l'art de flatter les grands et façonné à la corruption d'une capitale ; du reste sans aucun talent oratoire, comme on pouvoit l'attendre d'un Égyptien ; car l'Égypte, dit Eunape (6), est si folle de poésie, que

---

(1) *Ibid.* p. 79 ; et Godef. sur le *Code de Théodose*, liv. XIII, titre III, p. 37-47. Cresoll. *in Theatr. rhetor.* IV, I, p. 376. = Olearius ad Philost. *p. 566.* = Voyez aussi Lefèvre (*Nouvelle Athènes*, p. 4) cité dans la note de M. Boissonade, *p. 361.* = Sur l'admission au titre d'étudiant, voyez Wyttenb. 280. — (2) *Ibid.* p. 85. = Bach. *Hist. jur.* LIII, c. II, 45. = Willoison, *Acad. des inscript.* tom. XLVII. = Wolf. sur la lettre 274 de Libanius, et Spanheim sur Julien, *p. 120.* = Godef. *Cod. Theod.* tom. VI, p. 113. — (3) *Ibid.* 85 ; voyez, sur Anatolius, Godefroy, *Cod. Theodos.* tom. VI, part. 2, p. 338. = Valois, sur Amm. Marc. *p. 243.* = Wernsdorff, sur Himerius, *p. 296.* — (4) *Ibid.* p. 90 ; Libanius, *lettr. 278* à Maxime. — (5) *Ibid.* 91. Là finit le Commentaire de Wyttenbach. = M. Boissonade ne dit rien sur cet Eusèbe. Fabricius, *Bibl. græc.* tom. VII, p. 410, soupçonne que c'est le sophiste dont parle Photius, *Cod. 134.* — (6) *Ibid.* 92. M. Boissonade remarque très-bien qu'à ce compte l'Égypte étoit fort changée ; voyez Heyne, *Opuscul.* tom. I, p. 92.

le sérieux Hermès s'en est retiré. Il est aussi question dans cette vie de Proærésius d'un rhéteur nommé *Musonius* (1), qui fut exclu de sa chaire sous Julien, parce qu'il avoit la réputation d'être chrétien. Proærésius mourut à Athènes, où il avoit acquis une grande réputation, quoiqu'il n'y fût pas né : son pays étoit l'Arménie (2).

Après la biographie de Proærésius vient celle d'Épiphanius le Syrien, un des rivaux de Proærésius (3); puis celle de Diophante l'Arabe, qui fit l'éloge funèbre de Proærésius (4) ; celle de Sopolis, qui essaya d'imiter le caractère du style des anciens (5) ; celle d'Himérius de Bithynie (6), qui passa quelque temps auprès de Julien, et, à la mort de l'empereur, vint à Athènes recueillir l'héritage de Proærésius; « écrivain d'un style facile et harmonieux et qui s'élève quelquefois » à la hauteur d'Aristide (7). » Eunape accorde à peine une ou deux phrases à Parnasius (8), qui fut aussi professeur et ne manqua pas tout-à-fait de mérite. La biographie de Libanius est un peu plus longue; mais Eunape ayant raconté la meilleure partie de sa vie dans son histoire générale, à l'occasion du règne de Julien, n'a mis ici que des détails d'un foible intérêt. Cependant on ne peut nier qu'il ne le caractérise avec exactitude. Le plus grand talent de Libanius, selon Eunape, est l'ironie (9) : il étoit aussi très-propre aux affaires (10). On lui proposa les plus hautes dignités, qu'il refusa (11). Il étoit d'Antioche en Célésyrie; il avoit été élevé à Athènes sous Diophante; il vécut et mourut à Constantinople. Restent deux autres biographies de rhéteurs, celle d'Acacius, né à Césarée en Palestine (12), contemporain de Libanius et auquel celui-ci dédia son traité περὶ εὐφυΐας, et celle de Nymphidianus de Smyrne (13), frère du philosophe Maxime, et lui-même philosophe distingué, qui participa à la fortune de son frère sous Julien et remplit un emploi de secrétaire à la cour impériale.

Voilà les rhéteurs dont Eunape a écrit l'histoire ; les médecins sont Zénon, Magnus, Oribaze et Jonicus. Le premier est le maître de tous les autres: il étoit de Chypre (14), et contemporain de Julien et de Proærésius. Il paroît que Magnus étoit meilleur professeur que

(1) *Ibid.* 92. = Sur ce Musonius, voyez Wernsdorf sur Himérius, *p. 472.* = Jons. *Hist. phil.* III, 7. — (2) *Ibid.* p. 78. — (3) *Ibid.* 93. — (4) *Ibid.* 93; voyez la note de M. Boiss. *p. 388, 389.* — (5) *Ibid.* 94; Liban. *lettr. 881.* — (6) *Ibid.* 95, voyez Wernsdorf. — (7) *Ibid.* 95. — (8) *Ibid.* 95. — (9) *Ibid.* 98. — (10) *Ibid.* 99. — (11) *Ibid.* 100. — (12) *Ibid.* 100, 101. — (13) *Ibid.* 101, 102. — (14) *Ibid.* 102.

praticien. On établit pour lui une école de médecine à Alexandrie (1). Jonicus de Sardes (2) ne fut pas seulement un médecin du plus grand mérite, mais il cultiva aussi avec soin l'art oratoire, la logique et la poésie. Il y eut aussi en Gaule à cette époque un médecin célèbre nommé Théon (3); mais celui qui éclipsa tous les autres est Oribaze, né à Pergame (4), et élevé à Athènes, auditeur de Zénon et condisciple de Magnus (5). Il ne resta pas étranger aux mouvemens politiques de son temps. Sous le manteau de médecin, il fut le confident de Julien et ne contribua pas peu à l'élever à l'empire (6) : mais après Julien, il expia sa faveur passée par la confiscation de ses biens, la proscription et l'exil chez les barbares (7). Mais ce fut là précisément qu'Oribaze montra toute la force de son caractère et les ressources de son talent. Des guérisons miraculeuses le rendirent si célèbre chez ces barbares, et le mirent en telle faveur auprès de leurs chefs, que les empereurs romains se lassèrent de persécuter un tel homme, et lui permirent de retourner dans sa patrie, où il fut rétabli en possession de tous ses biens (8). Il vécut heureux; il vit encore, dit Eunape, au moment où j'écris, et je souhaite qu'il vive long-temps (9). Après cette digression sur les rhéteurs et les médecins de son temps, Eunape s'avertit lui-même qu'il est temps de revenir aux philosophes.

Mais les philosophes, à cette époque, étoient plus rares que les rhéteurs, et, avant de reprendre une nouvelle vie à Athènes sous les auspices de Proclus, l'école néoplatonicienne semble épuisée et près de s'éteindre avec Épigonus ou Épigonius de Lacédémone (10), et Beronitianus de Sardes (11), qui ont à peine laissé quelques traces dans l'histoire. Le seul philosophe de cet âge est Chrysanthe, auquel Eunape consacre un chapitre de quelque étendue, dicté par la recon-

---

(1) *Ibid.* 102, 103; voyez la note de M. Boiss. *411, 412.* — (2) *Ibid.* 106, 107. — (3) *Ibid.* 107. — (4) *Ibid.* 103. = Selon Suidas, il étoit de Sardes. — (5) *Ibid.* 104. — (6) *Ibid.* 104. C'est ainsi qu'il faut entendre la phrase suivante, malgré l'hésitation de M. Boissonade, qui ne voudroit pas qu'un médecin et un homme de lettres se fût si fort mêlé de politique: Ἰουλιανὸς μὲν αὐτὸν εἰς τὸν Καίσαρα προήγαγεν συνήρπασεν ἐπὶ τῇ τέχνῃ, ὁ δὲ τοσοῦτον πλεονεκτεῖ ταῖς ἄλλαις ἀρεταῖς ὥστε καὶ βασιλέα τὸν Ἰουλιανὸν ἀπέδειξε. = Voyez la lettre de Julien aux Athéniens, *p. 277*, εἰς ἰατρὸς...., et la lettre d'Oribaze à Julien, dans Photius, *Cod. 217*. — (7) *Ibid.* 104. — (8) *Ibid.* 105. — (9) *Ibid.* 105. — (10) *Ibid.* 120. Eunape: Ἐπιγόνος. = Amm. Marc. parle d'un Épigonius, *è Lyciâ philosophus*, XIV, 7, et Valois veut que ce soit le philosophe d'Eunape. — (11) *Ibid.* 120. Est-ce celui qui est cité dans la troisième lettre de Denis?

noissance et des sentimens particuliers. Chrysanthe étoit un parent d'Eunape, qui prit soin de sa première jeunesse, l'envoya étudier à Athènes, et le reçut chez lui à son retour en Lydie. C'est lui qui engagea Eunape à écrire la vie de ses contemporains les plus illustres. Élève d'Édésius avec Priscus et Maxime, nous avons vu avec quelle sagesse il refusa de se mêler aux orages politiques de son temps, et ne se laissa point éblouir par l'éclat apparent des succès de Julien. Eunape confirme ici tout ce qu'il nous en avoit déjà appris, par une foule de détails qui ne sont pas toujours aussi importans pour le lecteur moderne qu'ils pouvoient le paroître à la piété et à la reconnoissance d'Eunape. Nous n'extrairons de ce panégyrique assez long que les traits les plus saillans. Chrysanthe étoit d'une famille de sénateurs, petit-fils d'Innocentius (1), qui jouit d'une grande autorité auprès des empereurs, et écrivit plusieurs ouvrages en latin et en grec, où se montroient, au rapport d'Eunape, un jugement et une sagacité peu commune. Après avoir étudié sous Édésius toutes les doctrines antiques et parcouru le champ entier de la philosophie d'alors, il s'appliqua particulièrement « à cette partie de » la philosophie que cultivèrent Pythagore et son école, Archytas, » Apollonius de Tyane et ses adorateurs (2), » c'est-à-dire que Chrysanthe fut plus théologien que philosophe; et de la théologie à la théurgie, dans ce siècle, il n'y avoit qu'un pas: aussi nous avons déjà vu que, pour savoir s'ils devoient se rendre à l'invitation de Julien, Chrysanthe et Maxime consultèrent les prodiges. L'ambitieux Maxime s'obstinoit à repousser les apparences défavorables et vouloit faire sans cesse de nouvelles expériences et comme arracher d'heureux augures. Chrysanthe, plus docile et plus clairvoyant, se sépara de Maxime et se refusa à toutes les sollicitations de Julien. Nommé grand-prêtre en Lydie, au lieu d'imiter le zèle exagéré de presque tous les autres dépositaires du pouvoir impérial, et de se faire l'instrument d'une réaction momentanée, il se garda d'opprimer les chrétiens (3), et son administration fut si modérée, qu'on s'aperçut à peine en Lydie de la restauration de l'ancienne religion. Aussi quand la révolution chrétienne reprit son cours, elle ne changea et ne déplaça presque en Lydie ni les hommes ni les choses, et tout se passa doucement et sans troubles; tandis que par-tout ailleurs la tempête religieuse et politique bouleversoit toutes les existences (4). Chrysanthe étoit

(1) *Ibid.* 108. Amm. Marc. parle d'un Innocentius, *XIX, 11.* — (2) *Ibid.* p. 109. — (3) *Ibid.* p. 111. — (4) *Ibid.* p. 111.

généralement admiré, et rappeloit le Socrate de Platon que, dès sa jeunesse, il avoit pris pour modèle (1). On ne pouvoit être plus simple dans ses manières, d'un commerce plus facile et d'une affabilité plus parfaite, quoiqu'il fût très-attaché à ses opinions et au culte de ses pères. Il mourut dans une vieillesse avancée, étranger aux événemens publics, et uniquement occupé du soin de sa famille (2). Il supporta la pauvreté plus aisément que d'autres la fortune (3); adorateur fidèle de l'ancien culte, il ne cessoit de lire les anciens philosophes, et il écrivit dans sa vieillesse plus d'ouvrages que beaucoup de jeunes gens n'en ont lu (4). Malheureusement aucun de ses ouvrages n'est venu jusqu'à nous. Eunape ne donne le titre d'aucun d'eux, et il n'en est fait mention dans aucun auteur de l'antiquité.

Telles sont les vies des sophistes d'Eunape: on ne peut nier qu'elles ne renferment beaucoup de renseignemens importans pour l'histoire générale et l'histoire de la philosophie, et qu'elles n'aient l'avantage de nous familiariser avec les hommes d'une école et d'une époque trop ignorée. Ne nous récrions pas contre les superstitions d'Eunape; car elles appartiennent à son siècle, et sont communes à ses ennemis comme à ses amis. Il ne faut pas non plus oublier que son fanatisme et sa partialité historique, tout en imposant de graves précautions à la critique moderne, lui fournissent en même temps de nouvelles et utiles données. La passion des uns sert de contrôle et de contrepoids à la passion des autres. Il est curieux aujourd'hui d'entendre sur ce grand débat la voix de l'un des derniers défenseurs de la cause perdue. On pardonne même à cette voix d'être amère et souvent injuste, parce qu'elle est celle d'un vaincu; et la situation de cet homme du IV.e siècle, de cet ami d'Oribaze et de Chrysanthe, obligé de cacher sa foi dans l'obscur asyle d'une société secrète, se retirant d'un monde qu'il ne peut comprendre et qu'il abandonne aux révolutions et aux barbares, cette situation a quelque chose de touchant encore même à la distance de quinze siècles, et répand un intérêt singulier sur ce petit livre, écrit par un vieux prêtre païen d'un esprit ordinaire en l'honneur de quelques lettrés ses contemporains, restés fidèles comme lui à une religion et à une philosophie expirantes.

V. COUSIN.

---

(1) *Ibid.* p. 111. — (2) *Ibid.* p. 113. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.*

TRAVELS AND ADVENTURES in Persian provinces on the southern banks of the Caspian sea; with an appendix containing short notices on the geology and commerce of Persia, by James B. Fraser, *&c.* — *Voyages et Aventures dans les provinces de Perse situées sur les rives méridionales de la mer Caspienne; avec un* appendix *contenant de courtes notices relatives à la géologie et au commerce de la Perse; par* J. B. Fraser, *auteur de la Relation d'un voyage dans le Khorasan, et du Voyage aux monts Himala.* Londres, 1826, viij et 384 pages *in-4.°*

NOUS avons rendu compte, il y a peu de temps, du voyage de M. Fraser dans le Khorasan, et nos lecteurs se rappelleront que ce voyageur, obligé de renoncer au projet qu'il avoit formé de visiter le royaume de Bokhara et d'autres contrées limitrophes de l'empire de Perse à l'orient, avoit quitté la célèbre ville de Meschhed, après un séjour assez long, et s'étoit rendu à Astérabad, en traversant d'abord la province nommée *Curdistan*, parce qu'elle est habitée par les descendans des familles curdes qui y ont été transportées par Schah-Abbas le Grand, puis les contrées qu'occupent les tribus des Turcomans. Ce voyage a jeté un grand jour sur l'état actuel du Khorasan et des frontières orientales de la Perse. Les régions que M. Fraser avoit à parcourir pour se rapprocher des limites orientales de ce royaume, savoir, la province dont Astérabad est la capitale, le Mazendéran et le Ghilan, sont rarement visitées par les voyageurs européens, et la cour de Téhéran semble peu disposée à favoriser leur curiosité quand ils témoignent le desir de parcourir cette partie de ses domaines. Cependant nous avons reçu depuis quelques années de nombreux et intéressans renseignemens sur ces contrées septentrionales de la Perse, par le second voyage de M. Morier, ainsi que par celui de M. William Ouseley, et par l'excellent mémoire de M. le colonel Trézel, publié à la suite du Voyage en Arménie et en Perse de M. le chevalier Amédée Jaubert. Quoique la plus grande partie de la nouvelle relation de M. Fraser soit consacrée au récit de ses aventures personnelles, et sur-tout des désagrémens qu'il éprouva dans la dernière partie de son voyage, lorsqu'il voulut se rendre de Rescht à Tebriz, cependant il fournit aussi des notions importantes sur la géographie moderne de ces provinces, leur administration, leur commerce, leur culture, l'industrie, le caractère et les mœurs de leurs habitans. Par-tout on y

retrouve des restes de ce que Schah-Abbas avoit fait pour la prospérité de cette partie de ses états, partie qu'il affectionnoit spécialement; mais ces vestiges semblent n'avoir échappé à une destruction totale, que pour attester et les révolutions funestes dont la Perse a été le théâtre depuis l'extinction de la dynastie des Sofis (ou plutôt *Séfewis*), et l'incurie de son gouvernement actuel. Nous allons indiquer sommairement la marche de M. Fraser, et les observations qu'il a recueillies pendant ce voyage, dont la relation est divisée en vingt-deux chapitres.

Astérabad est le chef-lieu d'un gouvernement peu considérable. Cette ville a perdu beaucoup de son importance depuis que Nadir-schah, appréhendant l'esprit turbulent de ses habitans, a fait démolir la forteresse qui étoit comprise dans l'enceinte des murs de la ville. Elle se distingue toutefois à son avantage, sous plusieurs points de vue, de la plus grande partie des villes de la Perse, par la construction des maisons, ses grands jardins, les arbres qui se mêlent partout avec les habitations, ses rues bien pavées en pierres, et les soins pris pour l'écoulement des eaux. Astérabad, quoique possédant un port sur la mer Caspienne, n'a qu'un commerce très-borné, et ses bazars n'offrent guère que les denrées et les marchandises nécessaires à la consommation des habitans. La province d'Astérabad est la patrie primitive de la tribu des Kadjars, à laquelle appartient la famille qui règne aujourd'hui en Perse : elle est célèbre par ses *tofenkdjis* ou fusiliers, dont un corps considérable est habituellement de service auprès du roi. Le climat d'Astérabad passe pour malsain ; aussi, durant la saison des chaleurs, tous ceux des habitans qui le peuvent quittent la ville, et se retirent dans leurs *yeïlaks* ou résidences d'été, situées dans les montagnes.

Les muletiers qui avoient conduit M. Fraser de Meschhed à Astérabad, s'étoient engagés à l'accompagner jusqu'à Sari, capitale de la province du Mazendéran. Arrivé à Astérabad le 6 avril 1822, il quitta cette ville le 15 du même mois, et se dirigea vers Aschraf. Il arriva le 16 à Nokandèh, petit village éloigné seulement de six milles d'une muraille, autrefois très-forte et aujourd'hui en partie ruinée, qui formoit la limite respective des provinces d'Astérabad et du Mazendéran, et s'étendoit depuis les hauteurs qui sont au midi de ces provinces jusqu'à la mer. Le 17, ayant traversé cette muraille, il continua sa route jusqu'à Aschraf. Aschraf offre encore de nombreux et magnifiques restes des palais et des jardins dont l'avoit ornée le grand Schah-Abbas ; mais ces vestiges de la grandeur passée de cette

résidence royale sont journellement détruits, non-seulement par l'effet du climat et de l'abandon où ils sont laissés, mais encore par la main des hommes, chacun enlevant, sans que personne y mette obstacle, les matériaux dont il a besoin.

Trois ans environ avant que M. Fraser visitât ces ruines, le roi de Perse ayant fait un voyage dans le Mazendéran, un seïd, c'est-à-dire, un de ces prétendus descendans de Mahomet que l'on rencontre partout en grand nombre dans tous les pays musulmans, osa supplier le monarque de prendre en considération la conservation de quelques parties du moins de ces édifices, distinguées par les noms d'*Imaréti-tcheschmèh*, ou palais de la fontaine, et *Soufiabad*. Le roi ayant répondu que la chose exigeroit de trop grandes dépenses et qu'il n'avoit point les fonds nécessaires pour cela, le seïd insista pour que, si le trésor royal ne pouvoit subvenir à cette dépense, il plût du moins au monarque d'ordonner qu'elle fût prise sur les trésors de Schah-Abbas. « Et où » sont donc ces trésors! s'écria le roi. Votre esclave, reprit le seïd, » prend la liberté de représenter humblement à votre majesté que » si l'on employoit utilement les eaux de cette source, elle produiroit » annuellement trois mille charges de riz, et pour peu que votre » majesté daignât faire une avance de deux ou trois mille tomans, en » moins de dix ans le revenu qu'on en tireroit couvriroit tous les » frais. — N'en parlons plus, s'écria le monarque économe; le roi ne » sauroit faire d'avances; le profit est trop petit et se feroit trop attendre: » le roi ne sauroit rien faire de cela. »

La tradition locale rapporte qu'Aschraf, à l'époque de sa splendeur, comptoit jusqu'à trois cents bains, ce qui, même en y supposant quelque exagération, peut donner une idée de son immense population: aujourd'hui on y compte à peine cinq cents maisons, et le gouvernement ne retire de la ville et des villages qui en dépendent, aucun autre revenu que le service d'un corps de trois cents *tofenkdjis*.

Après un séjour assez court à Aschraf, notre voyageur se remit en route pour Sari; et lorsqu'il approcha de cette ville, il fit donner connoissance de son arrivée au prince gouverneur de la province du Mazendéran, Mohammed-Kouli-Mirza, l'un des fils du roi, ou plutôt à son ministre Mirza-Sadek. Cette manière de réclamer l'hospitalité est une sorte d'impôt auquel doivent se soumettre les étrangers qui ont besoin de s'assurer la protection des gouverneurs et des gens en place. Il est rare que cette hospitalité ne coûte beaucoup plus à celui qui en fait usage, qu'il n'auroit dépensé pour se procurer, à ses frais, un logement et sa subsistance. Mais, d'un autre côté, il est bien des

cas où, laissé à ses propres moyens, le voyageur ne seroit pas assuré de trouver une retraite, et d'être à l'abri des insultes et de la rapacité des habitans. M. Fraser, avant d'être admis en la présence du prince, fut averti que Mohammed-Kouli-Mirza *avoit fait faire un sac large et profond, et qu'il comptoit que son hôte le rempliroit.* Admis à l'audience du prince le 23 avril, il en fut bien accueilli. Mohammed-Kouli-Mirza témoigna le desir de voir les dessins qu'il avoit faits, ainsi que son astrolabe, et ses autres instrumens; mais il remit à une autre occasion à satisfaire sa curiosité, et permit à M. Fraser de se retirer, en l'invitant à voir tout ce qui pourroit l'intéresser, soit dans la ville, soit dans l'étendue de son gouvernement.

Sari est une ville ancienne, et paroît avoir été considérée de tout temps comme la capitale du Mazendéran. Rien ne donne lieu de croire qu'elle ait occupé autrefois un terrain plus considérable que celui qu'elle occupe présentement. Sa population est estimée par notre voyageur entre trente et quarante mille ames. Elle n'est point pavée, et l'on n'y connoît aucune des précautions qui peuvent contribuer à la propreté et à la salubrité. Les bazars y sont bien fournis de tout ce qui est nécessaire à la consommation intérieure. Le palais où réside le prince gouverneur de la province, a été bâti par Aga-Mohammed-khan, premier auteur de la puissance des Kadjars, et qui, après la mort de Kérim-khan, se retira dans le Mazendéran, et se maintint long-temps dans cette province, avant de se mettre en possession du trône de Perse. Sari a aussi une *djami*, c'est-à-dire, une mosquée où l'on fait la prière solennelle du vendredi, et cinq colléges, dont aucun ne paroît fort remarquable. On y compte encore cinq bains publics, outre quelques établissemens particuliers de la même espèce. Outre cela, cette ville renferme plusieurs tours ou divers édifices plus ou moins anciens, qui paroissent être des sépultures de princes ou de personnages célèbres, et plusieurs citernes voûtées où l'eau se conserve toujours fraîche, même dans les plus grandes chaleurs. La description de cette ville, même après ce qu'en a dit M. William Ouseley, mérite d'être lue en entier, et l'un des monumens qu'elle renferme, et qu'on nomme *Goumbezi-Selmi-Tour [la voûte de Selm, fils de Tour]*, pourroit, je crois, devenir l'objet de quelques recherches archéologiques, quoique M. Ouseley ne fasse point de difficulté de le regarder comme un ouvrage musulman. On y voit, dit-on, des inscriptions arabes; mais ni M. Ouseley ni M. Fraser n'ont pu lire et copier ces inscriptions, ce qui permet de conserver quelques doutes sur la langue dans laquelle elles sont écrites. Au surplus, je ne dois pas m'y arrêter, de peur de

prolonger cet article outre mesure. Le même motif m'oblige à passer sous silence les observations du voyageur sur le climat du Mazendéran, le caractère, les mœurs et le costume des habitans, et sur diverses circonstances de son séjour à Sari, qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. Tels sont, entre autres, les soins qu'il dut donner, comme médecin, à la sœur du prince royal, et le récit que lui fit Ramzan-beg, chez lequel il étoit logé, et qui étoit *nazir* ou intendant particulier du prince, de son ancienne faveur, et de toutes les vexations dont il étoit l'objet depuis que le prince avoit changé de sentimens à son égard. Je dirai seulement que M. Fraser fut assez heureux pour satisfaire l'avidité du prince gouverneur, moyennant un assortiment de présens qui n'étoient pas d'une très-grande valeur. Cependant un petit télescope qui lui servoit à faire ses observations, plut tellement au prince, que, bien qu'il lui en coûtât beaucoup, il fut encore obligé d'en faire le sacrifice.

M. Fraser, qui avoit ouï dire, pendant son séjour dans le Khorasan, que le chargé d'affaires d'Angleterre près la cour de Perse venoit de quitter Téhéran par suite de quelque désagrément, avoit profité de son séjour à Sari pour envoyer un exprès à Téhéran, afin de s'assurer de ce qu'il pouvoit y avoir de vrai dans cette nouvelle, et de savoir si, au cas qu'elle ne fût pas vraie, le docteur Macniel, attaché à la légation anglaise, viendroit le joindre à Sari, pour l'accompagner dans le reste de son voyage à travers le Mazendéran et le Ghilan. Il desiroit aussi être informé si la partie de ses bagages qu'il avoit envoyée en avant directement, de Meschhed à Téhéran, étoit arrivée dans cette capitale. Le retour de son exprès, qui arriva le 30 avril, lui apporta la nouvelle que ses bagages n'étoient pas encore parvenus à Téhéran, et que M. Willock, chargé d'affaires, et le docteur Macniel, avoient effectivement quitté peu auparavant cette résidence pour se rendre à Tébriz. En conséquence, n'ayant plus aucun motif de prolonger son séjour à Sari, il ne songea qu'à quitter le plutôt possible cette capitale du Mazendéran : il voulut cependant auparavant visiter les ruines de Farahabad, ancienne résidence de Schah-Abbas le Grand, et où mourut ce grand prince en 1628. Farahabad est éloigné seulement de dix-sept milles de Sari, et situé à l'embouchure de la rivière Thédjin, qui arrose cette dernière ville. Farahabad, dont les ruines attestent encore la magnificence et le goût de son royal fondateur, est cependant fort inférieure à Aschraf : on voit qu'Aschraf étoit destinée à être la résidence habituelle du monarque, tandis que Farahabad n'étoit qu'une maison de plaisance. Autour de cette habitation royale s'étoit

formée cependant une ville considérable et importante, réduite aujourd'hui à un misérable village.

Sur le bord de la mer Caspienne, près de Farahabad, M. Fraser vit un établissement formé par un Arménien pour la pêche et la préparation de l'esturgeon, que de là on expédie en Russie.

Ce fut à Sari que notre voyageur se sépara de Mirza-Abdoulrezzak, qui l'avoit accompagné depuis son départ de Téhéran; et cette séparation, quoique desirée de l'un et de l'autre et arrêtée entre eux depuis long-temps, lui fit éprouver un sentiment pénible. Enfin, le 4 mai, après avoir pris congé du prince Mohammed-Kouli-Mirza, et de Ramzan-beg, duquel il avoit reçu toute sorte de marques du plus sincère intérêt pendant son séjour à Sari, il se mit en route pour Balfurousch, où il arriva le même jour.

J'ai déjà eu occasion, en rendant compte du voyage de M. Ouseley, de donner une idée de cette ville et des avantages que lui procure le commerce. Les détails dans lesquels entre M. Fraser sont tout-à-fait conformes à ce qu'en avoit dit M. Ouseley, et je n'en extrairai que le tableau général qu'il en trace. Voici de quelle manière il s'exprime :

« La ville de Balfurousch offre au voyageur une exception singulière » et unique peut-être, au tableau général que présentent toutes les » villes de Perse. C'est une chose singulièrement satisfaisante, sur-tout » pour un étranger habitant d'une contrée commerçante, de rencontrer » ici une ville exclusivement livrée au trafic, entièrement peuplée » de marchands, d'ateliers et d'hommes qui y sont employés, et jouis» sant d'une prospérité et d'un bonheur sans exemple par tout ailleurs » en Perse. Je crois qu'on n'y voit pas un seul khan ou noble; le » gouverneur lui-même est un marchand. Il y a dans cette ville un » air naturel d'abondance, d'aisance, de commodités, joint, dans les » parties les plus fréquentées de la ville, à un mouvement et à une » activité qu'il est bien rare de rencontrer ailleurs dans ce royaume, » si tant est même qu'on y voie nulle part quelque chose de sem» blable : cela rappelle au voyageur le coup-d'œil que présentent » quelques-unes des villes les plus commerçantes de l'Inde.

» Balfurousch, dans son état présent, ne sauroit, je crois, prétendre » à une haute antiquité: elle est une création du commerce, et c'est » par son heureuse influence qu'elle s'est élevée par degrés à l'étendue » qu'elle a aujourd'hui et à son importance actuelle. Il est difficile de » dire quels sont les avantages qui y ont attiré d'abord le commerce, » et qui ont donné naissance à la prospérité de cette ville; car, au » premier coup-d'œil, sa situation ne paroît pas très-favorable: au con-

» traire, bien des circonstances semblent la rendre peu propre à devenir » l'entrepôt d'un trafic important. Elle est située dans une contrée » riche, à la vérité, mais basse et humide: ses chemins profonds et à » peine accessibles semblent plus propres à intercepter toute commu- » nication avec elle qu'à en faire le siége d'un commerce considérable » de transit, comme elle l'est effectivement, et son port, qui en est » éloigné de douze milles, n'est guère, autant que j'ai pu l'apprendre, » qu'une rade ouverte de toute part. Mais, d'un autre côté, on peut » dire que la plaine riche et fertile dans laquelle elle est située, lui » fournit en abondance toutes les denrées que produit le sol du Mazen- » déran, et par conséquent la rend propre à devenir le marché général » de ces denrées; qu'en outre elle occupe une position presque cen- » trale par rapport à Cazwin, Téhéran, Schahroud et l'intérieur de » la Perse, étant dans le voisinage des deux principaux passages par » lesquels on peut traverser le mont Elbourz, aussi bien que par » rapport à Rescht, capitale du Ghilan, et elle-même siége d'un com- » merce très-étendu. Quelles que soient au surplus les circonstances » qui aient dans le principe donné naissance à la prospérité de Bal- » furousch, il n'y a aucun doute que le plus grand avantage dont elle » ressent aujourd'hui les effets, c'est la liberté dont elle jouit, n'ayant » pour ainsi dire rien à démêler avec le gouvernement, et étant exempte » de l'oppression qui pèse sur le reste de la contrée. Son gouverneur, » natif de la ville, et marchand lui-même, n'oseroit pas, quand même » il en auroit le desir, pratiquer aucune mesure oppressive. Elle » est taxée à un taux modéré, et exempte de toute réquisition de » troupes, soit infanterie, soit cavalerie.... Mais une telle situation » est trop heureuse pour durer long-temps en Perse. Déjà les richesses » de Balfurousch ont éveillé la cupidité de Mohamed-Kouli-Mirza, qui, » à l'époque où j'étois dans ce pays, se proposoit d'envoyer son fils, » Iscander-Mirza, comme son lieutenant, à Balfurousch; une nuée de » mirzas, de khans, de gholams [pages], d'autres officiers et de » favoris de cour, accompagneront le jeune prince: la ville devra » défrayer toute la dépense de son établissement, et sera en consé- » quence grevée de pesantes contributions. Au lieu de l'administration » équitable et économique dont elle jouit à présent, il s'y établira un » système de fourberie et de corruption; l'ordre et la justice feront » place aux intrigues vexatoires et aux exactions iniques d'une cour » corrompue. Il est très-vraisemblable qu'avec un semblable change- » ment, la prospérité de Balfurousch déclinera rapidement. »

Je me suis laissé aller à traduire en entier ce passage, parce qu'il

fait connoître d'une manière sensible l'opinion de notre voyageur sur le gouvernement actuel de la Perse.

On compte à Balfurousch de vingt à trente colléges; et cette ville n'est pas moins renommée pour le grand nombre et le mérite éminent de ses moullas ou hommes de lettres, que pour son commerce.

Un des caractères qui distinguent le plus la population du Mazendéran de celle des autres contrées de la Perse, et spécialement du Khorasan, c'est que le vol y est extrêmement rare. Les habitans de Balfurousch se distinguent encore avantageusement de ceux de Sari, par leur politesse et les égards qu'ils témoignent aux étrangers. M. Fraser en fit plus d'une fois l'expérience.

Pendant son séjour dans cette ville, il y rencontra un homme dont il avoit fait précédemment la connoissance à Téhéran, et qui, sous le caractère de dervisch, menoit une vie errante, et soutenoit son existence aux dépens de la crédulité des simples et des ignorans. Cet homme prétendoit connoître parfaitement le chargé d'affaires d'Angleterre, M. Willock, et le docteur Macniel; et il assuroit que l'un et l'autre, ainsi que tous les Anglais qui se trouvoient à Téhéran ou à Tébriz, avoient été forcés de quitter la Perse par un effet de la mauvaise humeur du roi; que le schah, par un motif ou sous un prétexte quelconque, avoit fait sommer M. Willock de lui envoyer une grande somme d'argent, et que, faute par lui de satisfaire à cette demande, le porteur de ce message avoit ordre d'apporter au roi la tête du chargé d'affaires; il disoit ne pas savoir quelles avoient été les circonstances ultérieures de cette négociation, mais être instruit seulement que l'affaire s'étoit terminée par l'expulsion de tous les Anglais. Quoique M. Fraser n'ajoutât pas foi à un récit aussi étrange, il ne laissa pas de lui causer de vives inquiétudes, et augmenta le desir qu'il avoit de se rendre à Rescht, capitale du Ghilan, où il espéroit obtenir des renseignemens plus dignes de confiance sur la situation des affaires. Il s'empressa donc de faire ses arrangemens avec un muletier pour se rendre en diligence de Balfurousch à Rescht, distance qu'il évalue à plus de deux cents milles, et quitta Balfurousch le 10 mai 1822, pour se rendre à Amoul, qui n'en est éloignée que de vingt-deux milles. La rivière nommée *Hirraz* (M. Ouseley écrit *Harhaz* هرهز) sépare la ville d'Amoul d'un faubourg où il y a un bazar considérable. La population d'Amoul est évaluée de trente-cinq à quarante mille ames; mais dans l'été elle diminue beaucoup, tous les habitans qui ont quelque aisance allant chercher une température plus saine dans les montagnes. Les bazars sont vastes et bien fournis; toutefois le

commerce de cette ville n'a rien qui ressemble à celui de Balfurousch, et il paroît se borner aux objets de consommation nécessaires aux besoins des habitans.

M. Fraser observe à cette occasion que les habitans du Mazendéran sont restés bien en arrière de ceux de la plupart des autres provinces de la Perse, relativement aux jouissances et aux commodités de la vie. En preuve de cela, il raconte qu'ayant voulu renouveler sa provision de thé à Balfurousch et ensuite à Amoul, il n'en put trouver qu'un quarteron environ chez un épicier droguiste, qui le revendoit en détail, en très-petites doses et à un prix exorbitant. Quant au café, on n'en connoissoit pas même le nom. Dans beaucoup de contrées de la Perse éloignées du golfe Persique ou des grandes places de commerce, on ne peut se procurer du café qu'en très-petite quantité; quelquefois même on ne sauroit en avoir. Dans le Khorasan, par exemple, on voit rarement du café, et l'on n'en sert que dans les maisons des grands ou des personnes riches; mais par-tout on trouve du thé, et l'on en offre au lieu de café à ses hôtes. « Je ne me rappelle » pas, ajoute le voyageur, avoir vu, jusqu'à mon arrivée dans le » Mazendéran, un lieu où l'on ne fît à l'occasion usage de l'un ou de » l'autre de ces breuvages, et où l'on ne trouvât à en acheter dans » les marchés publics. »

Le seul objet qui attira l'attention du voyageur à Amoul, ce furent les ruines d'un beau mausolée, élevé par Schah-Abbas le Grand sur la sépulture du seïd Kawam-eddin, plus connu sous le nom de *Mir-Buzourg*, qui possédoit, il y a environ quatre cents ans, la souveraineté de Sari et d'Amoul. La mère de Schah-Abbas descendoit de ce seïd. L'origine de Kawam-eddin remontoit à Ali et Fatime par l'imam Zeïn-elabédin. Il s'étoit fait une si grande réputation par sa vertu et sa piété, qu'à l'occasion d'une révolution arrivée dans le VIII.e siècle de l'hégire, dans le Mazendéran, qui formoit alors un état indépendant, il fut élevé sur le trône, et devint la tige d'une dynastie de seïds qui conserva cette souveraineté jusqu'en l'an de l'hégire 920. Le fils de Kawam-eddin, nommé *seïd Camal-eddin*, sut même se concilier les bonnes grâces de Timour ou Tamerlan, et par-là il sauva la vie et les propriétés de ses sujets, et conserva son indépendance et la plus grande partie de ses états. Le monument dont il s'agit a partagé le sort de tous les magnifiques ouvrages de Schah-Abbas, et un violent tremblement de terre, survenu environ quatorze ans avant le voyage de M. Fraser, a beaucoup contribué à accélérer sa destruction. Il paroît que ce monument est celui dont M. Ouseley a parlé

comme d'une mosquée dont on attribue la fondation à Schah-Abbas, mais qu'il croit beaucoup plus ancienne que l'époque de ce prince.

Pour arriver à Amoul en venant de Sari, on passe la rivière Hiraz, dont le cours est violent et rapide, sur un pont de douze arches, construit sur les fondations d'un plus ancien, aux frais de Mirza Schéfi, ministre de Fath-Ali-schah et mort il y a peu d'années, et à la générosité duquel le Mazendéran doit beaucoup d'édifices d'utilité publique, et de fondations pieuses.

En quittant Amoul le 12 mai, le voyageur se rapprocha du rivage de la mer Caspienne; il continua à la cotoyer les jours suivans. Le 17, il traversa un torrent qui forme la limite respective du Mazendéran et du Ghilan. Le 18, il logea dans un caravanseraï à Lahidjan, ville ancienne, dont la population actuelle est d'environ quinze mille ames, et dont les bazars sont aussi grands que ceux d'Amoul et bien fournis de marchandises. Le principal objet de son commerce est la soie, qui passe de là à Rescht ou à Enzéli (M. le colonel Trézel écrit *Inzéli*), pour être exportée à l'étranger, ou être expédiée directement à Ispahan, où elle alimente quelques manufactures. Le 19 mai, il fallut traverser le Séfid-roud, rivière qui descend des montagnes, et qui, dans les contrées plus élevées, est nommée *Kizil-ouzun :* elle s'échappe des montagnes par un passage profond et dangereux, et court avec rapidité se jeter dans la mer Caspienne à quelques milles à l'est d'Enzéli. Ce ne fut pas sans peine et sans perte de beaucoup de temps, que le voyageur et ses équipages traversèrent le Séfid-roud; de là ils continuèrent leur route jusqu'à Rescht où ils arrivèrent le même jour. Cette ville, que M. Fraser pouvoit regarder comme le terme de ses fatigues et de ses inquiétudes, devint pour lui, par une réunion singulière de circonstances, une source de désagrémens et d'alarmes, comme nous le verrons dans un second article. Mais, avant de terminer celui-ci, je rapporterai une anecdote qui prouve que si la religion a perdu une partie de son influence sur les Persans, comme le pense M. Fraser, la superstition exerce encore un grand pouvoir sur leurs esprits.

Il n'est pas rare que des personnes riches ordonnent que leur corps, après leur mort, soit transporté à Meschhed, pour être inhumé dans le territoire sanctifié par les cendres de l'imam Riza. M. Fraser étant à Astérabad, un bruit se répandit dans cette ville que les Turcomans de la tribu nommée *Tuckèh* s'étoient ligués avec les Uzbeks pour entreprendre l'invasion du Khorasan, et que déjà plusieurs milliers de ces brigands étoient sur pied pour mettre ce

projet à exécution. On parloit aussi de *tchappows* ou excursions hostiles qui avoient eu lieu dans le voisinage de Schahroud, et l'on disoit qu'entre autres effets précieux, le cadavre d'un homme de qualité de cette contrée avoit été enlevé par les brigands. Là-dessus le voyageur se mit à rire, disant que, par une semblable capture, ils seroient assez mal payés de leur peine. « Vous êtes dans l'erreur, » reprit celui qui faisoit ce récit; cette capture leur vaudra à tout le » moins 20,000 tomans (environ 11,000 livres sterling); car le » fils, le frère, ou le plus proche parent du défunt, quel qu'il soit, » ne voudra pas souffrir que le corps de son parent soit enterré dans » une contrée habitée par ces infidèles sunnites, et sera obligé à le » racheter à tel prix qu'il plaira à ces brigands d'y mettre. Un pareil » événement, ajouta-t-il, a eu lieu il n'y a pas long-temps; et les » parens du défunt, ne voulant ou ne pouvant pas payer toute la » rançon exigée, se contentèrent de racheter un bras, pour lequel » ils payèrent 1,000 tomans, monnoie du Khorasan (environ 1,400 liv. » sterling), et ce bras fut transporté à Meschhed, pour y être » enterré, comme représentant le corps tout entier. »

SILVESTRE DE SACY.

ANATOMIE COMPARÉE DU CERVEAU dans les quatre classes des animaux vertébrés, appliquée à la physiologie et à la pathologie du système nerveux; par T. R. A. Serres, *chevalier de la Légion d'honneur, médecin ordinaire de l'hôpital de la Pitié, professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, chef des travaux anatomiques de l'amphithéâtre des hôpitaux, professeur d'anatomie et de physiologie du même établissement, &c.; ouvrage qui a remporté le prix à l'Académie royale des sciences:* tome II, *in-8.°* de 795 pages, avec un atlas *in-4.°* de 16 planches. A Paris, chez Gabon et compagnie, libraires, rue de l'École-de-Médecine, et à Montpellier, chez les mêmes libraires, 1826.

Le prix proposé par l'académie des sciences pour un ouvrage sur l'anatomie comparée du cerveau dans les quatre classes d'animaux vertébrés, a donné lieu à deux volumes publiés par M. Serres, qui

a remporté ce prix. Nous avons fait connoître le premier, dont l'extrait est inséré au journal de mai 1825. Nous nous occuperons aujourd'hui du second, qui vient de paroître.

L'ensemble du travail est divisé en trois parties; deux remplissent le premier tome, et l'autre celui dont il s'agit.

L'académie, dans son programme, avoit eu en vue particulièrement le système nerveux dans les quatre classes des animaux vertébrés. M. Serres n'étoit tenu qu'à s'attacher aux êtres qui forment ces classes, et à puiser, dans les notions qu'ils lui ont fournies, la détermination et les rapports de ce système; mais il a voulu aller plus loin: ses recherches auroient laissé quelque chose à desirer relativement aux vertébrés mêmes, s'il ne les eût étendues aux invertébrés.

Suivant lui, on a échoué jusqu'à ce jour dans ce rapprochement: la diversité des êtres dont se compose la grande série des invertébrés, en est la cause. Au premier aperçu, tous les vertébrés ont un air de famille qui rappelle même aux yeux les moins exercés une organisation identique sous beaucoup de rapports: chez les invertébrés, tout concourt, au contraire, à repousser cette identité; un mollusque ne rappelle en aucune manière un ver; un ver ne sauroit donner l'idée d'un insecte, ni un insecte nous faire soupçonner l'organisation d'un crustacé; la nature semble ne marcher que par des dissemblances. Mais, ajoute l'auteur, aux yeux d'un anatomiste, ces dissemblances ne sont qu'extérieures; à mesure qu'il pénètre dans l'intérieur de l'animal, à mesure qu'il s'avance de la circonférence au centre, il voit les dissemblances s'effacer graduellement et les ressemblances organiques se dessiner de plus en plus; enfin, parvenu au centre de l'animal, il retrouve à tous une ressemblance commune.

Il suit de là que chez les invertébrés, comme chez les vertébrés, le système nerveux, qui est le plus central de tous les systèmes organiques, offre plus que tout autre des traits de ressemblance qui approchent et confondent presque des êtres que la zoologie tient à de grandes distances les uns des autres. Des vers aux insectes et aux crustacés, les dissemblances extérieures sont considérables, et cependant leur système nerveux est sur le même plan. Pour constater ces assertions, M. Serres entre dans des développemens relatifs au système nerveux des invertébrés, à la sollicitation de MM. Latreille et Geoffroy de Saint-Hilaire, qui les avoient jugés nécessaires pour éclairer les principes exposés par lui dans son premier volume. Il conclut de ces développemens que le caractère général du système nerveux des invertébrés est aussi d'être symétrique.

L'auteur, dans le deuxième chapitre, donne un aperçu sur le siége de l'instinct. « On ne peut, dit-il, parler du système nerveux des » invertébrés, sans qu'aussitôt l'admirable industrie de certains d'entre » eux ne se présente à l'esprit. Ces êtres ont des impressions; ils » ont des sens qui les leur transmettent, et des déterminations qui » paroissent réglées sur ces impressions. Or comme, chez les vertébrés, » les impressions aboutissent à l'encéphale, et que les déterminations » en partent, on n'a pu croire que des êtres dans lesquels ces facultés » se montrent, fussent dépourvus de l'organe qui en est l'instrument; » on a donc cherché un encéphale et une moelle épinière chez les » invertébrés, parce que les vertébrés ont un encéphale et une moelle » épinière. Pour en venir à ce résultat, on a négligé toutes les con- » sidérations anatomiques qui pouvoient en éloigner : on a fait » abstraction des formes, de la position, de la structure, et des » rapports des deux organes que l'on assimiloit l'un à l'autre. » M. Serres, dans la deuxième partie de son ouvrage, avoit déjà fait ressortir chez les animaux vertébrés les rapports anatomiques du nerf trijumeau avec tous les sens. Les invertébrés étant privés de l'organe encéphalique, et par conséquent des nerfs qui se mettent en relation avec l'encéphale, il ne devoit leur rester que les branches analogues à celles du nerf trijumeau des vertébrés. Ces assertions nouvelles ont dû être contestées par ceux qui avoient adopté d'anciennes hypothèses. M. Serres entre dans une discussion très-étendue pour en prouver la vérité, d'après des recherches anatomiques, des observations et des expériences, dont une partie appartiennent à MM. Magendie et Edwards. L'hospice confié aux soins de M. Serres lui a fourni un fait dont il tire un grand parti : c'est l'histoire d'une altération organique du nerf trijumeau, suivie de la perte de la vue, de l'odorat, de l'ouïe et du goût du même coté.

L'anatomie comparative de la moelle épinière dans les quatre classes d'animaux vertébrés est l'objet du troisième chapitre. Chez ces derniers, un appareil en forme le centre : c'est la moelle épinière et l'encéphale; l'axe cérébro-spinal est exclusivement dévolu aux vertébrés. Dans ce chapitre, l'auteur développe les formes permanentes de l'axe cérébro-spinal, de sa structure, de ses rapports, de ses fonctions et de ses maladies. Il termine cet article en présentant des tableaux des dimensions de la moelle épinière chez les mammifères, chez les oiseaux, chez les reptiles et chez les poissons.

Mêmes recherches, même travail, même application de l'auteur relativement à la moelle alongée, aux tubercules quadrijumeaux et

leurs analogues, aux nerfs optiques et au cervelet, qui sont l'objet des quatrième, cinquième et sixième chapitres. Il compare ensuite, dans le septième, les hémisphères cérébraux et le lobe olfactif, dans les quatre classes des vertébrés, et d'autres parties de l'encéphale.

Bien que l'épiphise et l'apophise cérébrales, c'est-à-dire, les glandes pinéale et pituitaire, soient hors de l'ensemble de l'encéphale des vertébrés, auquel elles ne sont réunies que d'une manière médiate, M. Serres s'arrête beaucoup sur la description de ces parties, qui jouoient un grand rôle lors de l'hypothèse des esprits animaux. Il a voulu constater l'existence de ces organes dans toutes les classes des vertébrés. Ce chapitre, ainsi que le précédent, est terminé par des tableaux qui indiquent les dimensions des lobes cérébraux chez les mammifères, chez les oiseaux, chez les reptiles et chez les poissons.

Le huitième chapitre, qui est le dernier, établit des corollaires physiologiques et pathologiques sur le cervelet, les tubercules quadrijumeaux et les hémisphères cérébraux. Cette partie du travail de l'auteur nous a paru la plus intéressante, parce qu'elle est l'application de connoissances profondes d'anatomie et de discussions physiologiques aux causes de plusieurs maladies, et, sous ce rapport, elle entre pour beaucoup dans le domaine de la pathologie, et peut fournir des moyens de prévenir ou de corriger diverses altérations du système nerveux. C'est à un homme qui, comme M. Serres, a bien étudié et qui exerce journellement l'art de guérir, qu'il appartient plus spécialement de scruter les organes des différentes fonctions; il en recueille des faits qui peuvent le conduire dans sa pratique. Nous devons dire que, dans le cours de son ouvrage, M. Serres nous a paru rendre justice à tous les physiciens, soit étrangers, soit nationaux, qui se sont livrés aux mêmes recherches.

TESSIER.

Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres; tome VI, un vol. *in-4.°*, vij et 678 pages. Paris, 1822, de l'imprimerie royale.

Il a déjà été rendu compte (1) du premier des deux volumes dont se compose la livraison publiée en 1821 et 1822, des mémoires de

(1) Voyez le cahier d'avril 1823, *p.* 208-222.

l'académie des inscriptions et belles-lettres (1); il ne nous reste donc plus à faire connoître que le second de ces volumes, ou le tome VI de la collection; et nous allons nous occuper de cet examen, en supprimant tout préambule; tâche ordinairement assez ingrate, et que nous devons savoir gré à celui de nos collaborateurs (2) qui nous a précédés dans cet examen, de nous avoir épargnée à nous et à nos lecteurs.

Le volume dont nous rendons compte ne renferme que des *mémoires*, ou des dissertations complètes sur divers sujets d'érudition ancienne et moderne, et entièrement inédites, à l'exception des *Recherches sur le principe, les bases et l'évaluation des différens systèmes métriques linéaires de l'antiquité*, par M. Gossellin. Ces recherches, où le savant auteur de tant de beaux travaux de géographie ancienne a déduit de nouvelles et nombreuses applications de sa méthode, ont déjà paru dans l'appendice du cinquième volume de la traduction française de Strabon; car elles ont été l'objet d'un article spécial dans l'analyse que nous avons présentée nous-mêmes de ce volume à nos lecteurs (3). Nous ne reviendrons donc pas sur un travail déjà connu et suffisamment apprécié, et nous ne nous occuperons que des mémoires inédits, en les suivant dans l'ordre même où ils sont rangés, et qui est, en général, celui des temps et des matières.

Le premier mémoire, par M. Caussin, traite de l'*Optique de Ptolémée*, et du *projet de faire imprimer cet ouvrage d'après les deux manuscrits qui existent à la Bibliothèque du Roi* (4). Un ouvrage ancien et intéressant, portant un nom célèbre, cité à différentes époques, et pendant plus de douze siècles, par les auteurs qui se sont occupés de l'objet dont il traite, oublié tout-à-coup et regardé long-temps comme perdu, retrouvé enfin depuis quelques années, est un phénomène littéraire dont les circonstances méritoient bien en effet d'être recherchées avec exactitude et développées avec une certaine étendue: c'est ce qu'a fait M. Caussin. Il passe d'abord en revue les auteurs qui, dans tout le cours du moyen âge, jusqu'au commencement du XVII.e siècle, ont cité l'ouvrage de Ptolémée, si complètement perdu de vue depuis cette époque, que ni Fabricius ni les historiens spéciaux des mathématiques et de l'astronomie n'en soupçonnèrent l'existence, bien qu'elle fût constatée dans le *catalogue imprimé* des manuscrits

---

(1) Le tome VII a paru en 1824, et il en a été rendu compte dans notre cahier de septembre 1825, *p. 551-565.* — (2) M. Letronne. — (3) Voyez le cahier d'avril 1820, *p. 234-242.* — (4) *Pag. 1-43.*

latins de la Bibliothèque du Roi, sous le n.° 7310. M. Caussin donne ensuite une idée générale du livre de Ptolémée, livre que les grands travaux et les nombreuses découvertes des modernes dans l'optique rendent sans doute moins utile aux progrès de la science, qu'il ne l'eût été au siècle de Képler, qui est l'époque même où il commença à être négligé, mais qui, s'il n'intéresse plus que médiocrement l'habile astronome et le savant géomètre, n'en conserve pas moins tout son prix pour l'amateur de l'antiquité, et qui, dans tous les cas, reste un monument précieux de l'histoire des connoissances humaines, d'autant plus que, suivant le témoignage d'un homme qu'on ne soupçonnera pas d'une trop grande prévention en faveur des anciens, de feu M. Delambre, *on y trouve,* entre autres mérites, *des expériences de physique bien faites, chose sans exemple chez les anciens.*

L'idée qu'en donne le travail de M. Caussin, ne paroîtra sans doute pas moins avantageuse. D'après l'extrait textuel qu'il cite de la préface de la traduction latine, l'ouvrage original de Ptolémée, divisé en cinq livres, dont le premier seul manque à cette traduction, traitoit, dans ce premier livre, de la vue, de la lumière, et de leurs rapports mutuels; dans le second, des objets, et de la manière dont on les voit; dans le troisième, des choses qu'on voit par réflexion sur des surfaces planes et convexes; dans le quatrième, des miroirs concaves; dans le cinquième, qui est imparfait, de la réfraction. Cet extrait de la préface suffit pour faire apprécier tout à-la-fois, et l'importance de l'ouvrage de Ptolémée, et le genre de mérite de son traducteur, et celui des difficultés qu'a eues à vaincre M. Caussin, pour parvenir à entendre son texte, quand il n'étoit qu'obscur, ou à le rétablir, quand il étoit altéré. M. Caussin essaie ensuite de découvrir quel étoit ce traducteur, qui s'est lui-même désigné par ces paroles, *Ammiracus Eugenius Siculus,* et dans quel siècle il a vécu; et le résultat très-probable de cette discussion, c'est que l'auteur de la traduction latine de Ptolémée, faite elle-même sur une version arabe, étoit un des officiers du roi Roger, le premier des princes normands de ce nom qui régnèrent en Sicile, et, conséquemment, qu'il dut vivre vers le milieu ou la fin du XII.ᵉ siècle. Deux autres questions non moins graves, qui se présentoient naturellement à la suite de celles-là, et que M. Caussin ne nous semble pas avoir discutées avec moins de sagacité, étoient de savoir premièrement si cet ouvrage est de Ptolémée l'astronome; secondement, si c'est celui que Roger Bacon cite en plusieurs endroits, et dont il rapporte même deux passages

que l'historien des mathématiques, Montucla, appelle assez agréablement *deux traits de lumière échappés de l'Optique de Ptolémée.* Sur la première de ces questions, M. Caussin se contente d'indiquer les raisons qui viennent à l'appui des deux opinions contraires, sans se prononcer pour l'une ni pour l'autre. Il n'est pas aussi réservé, quant à la seconde question; ou plutôt l'examen approfondi qu'il fait des passages cités par Bacon sous le nom de Ptolémée, ne lui permet pas de conserver le moindre doute sur l'identité du livre dont il s'agit et de celui qu'il a retrouvé, en sorte que l'authenticité de ce livre même lui paroît un fait démontré. Tel est l'objet de ce mémoire, qui ne laisse qu'un seul regret, c'est que le projet conçu et annoncé par M. Caussin de publier le texte latin de l'Optique de Ptolémée, avec les notes et les éclaircissemens nécessaires, n'ait pas encore reçu son accomplissement. Nous ne devons pas négliger une *note* ajoutée par M. Caussin à son mémoire, et dans laquelle il relève la méprise occasionnée par les écrivains arabes, touchant la patrie de l'astronome Ptolémée.

Trois mémoires de M. Letronne suivent immédiatement les recherches de M. Gossellin, que nous nous contentons, d'après la raison déjà exposée, de recommander une seconde fois à l'attention de nos lecteurs. Le premier de ces mémoires a pour objet de rechercher *quelle étoit la population de l'Attique, pendant l'intervalle de temps compris entre le commencement de la guerre du Péloponnèse et la bataille de Chéronée* (1). On ne sauroit nier que cette question, telle qu'elle est présentée par l'auteur du mémoire, ne soit une des plus importantes et des plus difficiles que l'antiquité nous ait laissées à résoudre, et, en même temps, que la meilleure voie pour arriver à une solution satisfaisante de la question générale, c'est-à-dire, de la population des temps anciens comparée à celle des temps modernes, que la meilleure voie, disons-nous, ne soit celle que M. Letronne a suivie, en n'embrassant que la moindre partie en apparence de cette question, en se bornant au territoire de l'Attique, qui, bien qu'extrêmement circonscrit dans ses limites, n'en est pas moins le pays que, suivant ses propres expressions, *la réunion des circonstances les plus heureuses a placé presque seul hors de cette sphère d'incertitude dans laquelle tous les autres sont renfermés* (2). En effet, son étendue, déterminée de tous côtés par la mer et par une chaîne de montagnes élevées, n'a varié dans aucun temps: habitée par le peuple le plus

(1) *Pag. 165-220.* — (2) *Pag. 168, lignes 14-16.*

policé de l'ancien monde, il a produit les historiens les plus exacts et les orateurs les plus éloquens, dont les écrits fournissent une multitude de détails précieux sur son gouvernement, sa population, son commerce et ses richesses.

M. Letronne examine d'abord les opinions diverses dont la population de l'Attique a été l'objet, de la part de Wallace, de Hume, et de Sainte-Croix. Ces opinions ne diffèrent toutefois d'une manière grave que dans la supputation du nombre des hommes libres, que chacun de ces savans s'est efforcé d'établir d'après des évaluations qui lui sont propres, tandis qu'ils adoptoient généralement, pour le nombre des esclaves, le témoignage produit à cet égard par Athénée, d'après Ctésiclès (1), à l'exception de Hume, qui, soupçonnant d'exagération ou d'erreur le nombre donné par Athénée, réduit ce nombre de 400,000 à 40,000 par le retranchement d'un zéro, opération plus facile, sans doute, que conforme aux règles de la saine critique. Comme c'est sur ce point que porte la différence *importante, radicale,* du calcul de M. Letronne, d'avec celui de ses devanciers, il commence par montrer le peu de confiance que mérite le témoignage d'Athénée, d'après d'autres assertions, ou manifestement exagérées, ou tout-à-fait erronées du même auteur ; et cela posé, il cherche à établir sur de nouvelles bases, et indépendamment de ce témoignage d'Athénée, qu'il rejette absolument de la question, les divers calculs auxquels donnent lieu, premièrement, le nombre des personnes libres, de tout sexe et de tout âge, qu'il estime *de soixante-sept à soixante-dix mille ames;* secondement, celui des métèques, qu'il ne croit pas avoir excédé *quarante mille;* troisièmement enfin, celui des esclaves, qu'il porte à *cent vingt mille* au plus, fondé principalement sur un passage du *Traité des revenus* de Xénophon (2), qu'il confirme par d'autres témoignages de Démosthènes, d'Isocrate et d'Andocide. Ce nombre de 120,000, déterminé par M. Letronne pour la population esclave de l'Attique, se trouve encore confirmé par des considérations d'une autre nature, qui remplissent la seconde section de cette partie de son mémoire, savoir, par les faits relatifs aux désertions ou aux révoltes d'esclaves, lesquels ne sauroient s'expliquer raisonnablement dans le système appuyé sur le témoignage d'Athénée; par le produit des mines d'argent, qui ne comporte pas davantage un nombre aussi considérable d'esclaves ; enfin par les calculs de la consommation des grains, qui, telle qu'elle est donnée par les écrivains attiques, ne

---

(1) Athen. *Deipnos.* lib. VI, p. 272, D. — (2) Xenoph. *περὶ πόρων*, IV, 17.

s'accorde pareillement qu'avec un nombre d'esclaves inférieur à 120,000. La conclusion de ce mémoire fort important, et rempli de considérations aussi neuves que curieuses, est que la population de l'Attique se composoit, 1.° d'*Athéniens* proprement dits, au nombre de 70,000; 2.° de *métèques*, 40,000; 3.° d'*esclaves*, 120,000; total, 220,000, sans y comprendre les *étrangers* non inscrits sur les rôles, et dont le nombre a pu s'élever *à vingt mille* et plus.

Le second mémoire de M. Letronne contient des *éclaircissemens sur les fonctions des magistrats appelés mnémons, hiéromnémons, promnémons, et sur la composition de l'assemblée amphictyonique* (1). Cette dissertation se divise en trois parties : la première a pour objet de déterminer, par l'étymologie de ces noms divers, leur acception primitive et grammaticale, et les passages que cite M. Letronne, d'Homère et de ses scholiastes, établissent suffisamment que le sens du radical *mnémon*, n'emportoit aucune autre signification que celle d'*homme qui enregistre, qui tient note, qui veille sur*, sans distinction de choses sacrées ou profanes, civiles ou religieuses; et conséquemment, que les mots *promnémons*, titre de dignité inscrit sur un seul monument grec, l'inscription d'Actium expliquée par M. Boissonade (2), et *hiéromnémons*, titre qui revient sur une foule d'actes et de décrets publics, ne peuvent s'entendre, le premier, que de magistrats chargés d'une surveillance quelconque, dans un ordre de supériorité, de prééminence, indiqué par la préposition πρὸ; le second, que de prêtres investis de la garde, du maintien, de la surveillance des choses sacrées et des usages religieux, acception déterminée par l'addition de l'adjectif ἱερὸς, *sacré*, au radical μνήμων, *qui veille sur, qui a soin de.*

Dans la seconde partie de son mémoire, M. Letronne applique et justifie ces notions grammaticales, en recherchant quelles furent dans l'antiquité *les fonctions attribuées aux mnémons, aux promnémons et aux hiéromnémons:* il trouve d'abord, pour ce qui concerne les premiers de ces dignitaires, qu'il exista deux sortes de *mnémons*, les uns civils, les autres religieux, suivant la nature des actes qu'ils étoient chargés de tenir ou de rédiger, et cette distinction il la fonde particulièrement sur un passage d'Aristote (3). Quant aux *promnémons*, il établit, d'après le rang que cette magistrature occupe en tête de l'inscription d'Actium mentionnée plus haut, et d'après la comparaison de plusieurs monumens analogues, tels que des décrets de Malte, d'Athènes,

---

(1) *Pag. 221-260.* — (2) Boissonad. *Comment. ad calc. Epistol. Luc. Holsten.* — (3) Aristot. *Polit.* VI, 5, 4, ed. Schneider.

d'Agrigente et de Géla; il établit, disons-nous, que ce titre de *promnémon* désignoit, chez les peuples où il étoit en usage, le premier magistrat civil, la personne investie de l'office correspondant à ceux qui étoient distingués ailleurs par les mots d'*archonte*, de *proagore*, et autres semblables. Les *hiéromnémons* enfin étoient, suivant les monumens et les textes cités par M. Letronne, des espèces de notaires ou officiers chargés de l'enregistrement des actes relatifs à la religion; le plus souvent des prêtres, gardiens des archives sacrées, et dans certains cas, le grand prêtre d'une ville, d'une république. Mais il restoit encore, au sujet de ces *hiéromnémons*, nommés dans un grand nombre de textes anciens, un point important et le plus difficile de tous à éclaircir; c'est à savoir, de *déterminer l'office particulier que remplissoient, dans l'assemblée amphictyonique, les personnes revêtues de ce titre:* c'est là l'objet de la troisième section du mémoire de M. Letronne. La solution de cette question, très-grave en elle-même, et compliquée bien plus encore qu'éclaircie par les savans travaux de Van-Dale, de Prideaux, de Ch. de Valois et de Sainte-Croix, ne pouvoit avoir lieu qu'au moyen d'une discussion approfondie des textes qui concernent les divers membres de l'assemblée amphictyonique, savoir, les *pylagores*, les *hiéromnémons*, les *synèdres*, les *théores*, et le *commun des amphictyons*. En procédant dans l'ordre indiqué par le passage capital d'Eschine (1), l'auteur du mémoire établit que les *pylagores*, envoyés au conseil amphictyonique par les villes qui avoient droit d'y siéger, soit en nombre unique, soit au nombre de plusieurs, auquel cas ils n'avoient toujours qu'*un seul suffrage* pour chaque ville; que ces députés, nommés les premiers par Eschine, et dans la teneur même des décrets, avoient la direction suprême des affaires civiles ou politiques; que les *hiéromnémons*, à l'un desquels étoit déférée, à tour de rôle, la présidence de l'assemblée, sans doute à raison de la sainteté de leur ministère, étoient exclusivement chargés de ce qui avoit rapport aux choses religieuses, à l'administration des revenus et à la surveillance des trésors du temple de Delphes, et qu'en cette qualité ils étoient désignés par le mot de *synèdres*, sur tous les décrets où leur titre même ne se trouve pas textuellement exprimé; en sorte que les réunions amphictyoniques, composées des deux premières classes de députés, les pylagores et les hiéromnémons, exclusivement aux théores ou au commun des amphictyons, portoient le nom de *synedrium*, tandis que les réunions composées de la totalité des députés, et convoquées

(1) *Contr. Ctesiphont.* p. 71, lin. 7, sqq. ed. Reisk.

probablement pour des objets moins importans et dans des occasions moins solennelles, étoient distinguées par le mot d'*ecclesia*. Tels sont les principaux résultats du mémoire de M. Letronne, dans lequel l'explication de plusieurs passages d'auteurs anciens, qui paroissoient obscurs ou contradictoires, ajoute encore un nouvel intérêt aux notions neuves et positives qui y sont développées.

Le troisième mémoire de M. Letronne, non moins important et plus étendu encore que les deux autres, a pour objet de rechercher *si les anciens ont exécuté une mesure de la terre postérieurement à l'établissement de l'école d'Alexandrie* (1). Le principal fait que l'auteur du mémoire ait eu en vue dans la question ainsi posée, c'est la prétendue mesure de la terre attribuée à Ératosthène, par le seul Cléomède, compilateur d'un âge incertain, d'un mérite équivoque, et conséquemment d'une autorité fort suspecte. M. Letronne cherche d'abord à déterminer, d'une manière plus exacte qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, quelle fut la patrie de ce Cléomède, et quel est l'âge où il a vécu, et il prouve, par une observation rapportée dans l'ouvrage même de Cléomède, qu'il n'a pu vivre plutôt que la fin du III.ᵉ siècle, ni plus tard que le commencement du IV.ᵉ siècle de notre ère; et en second lieu, que cet écrivain, réduit aux seuls écrits des stoïciens, et en particulier de Posidonius, n'a ni connu ni cité d'après lui-même les ouvrages des philosophes d'Alexandrie, ni sur-tout ceux d'Ératosthène et d'Hipparque; ce qui affoiblit considérablement l'autorité de son témoignage touchant la mesure de la terre, attribuée, par lui seul entre tous les écrivains de l'antiquité, à ce même Ératosthène. Dans les sections suivantes de son mémoire, M. Letronne montre, par l'examen même des faits exposés dans le passage en question de Cléomède, que de l'opération qu'il attribue à Ératosthène, il n'a pu résulter qu'une mesure trop inexacte pour qu'on en tienne le moindre compte; que ni la mesure de 5000 stades, adoptée par Ératosthène pour la distance de latitude entre Syéné et Alexandrie, n'étoit une mesure géodésique prise ou constatée par Ératosthène lui-même, ni les latitudes de Syéné et d'Alexandrie, telles qu'elles sont données par cet auteur, n'étoient le résultat d'observations astronomiques qui lui fussent propres; enfin que le nombre de 250,000 stades assigné à la circonférence du méridien, au lieu de 252,000, nombre exprimé par tous les auteurs anciens pour la valeur du stade de 700 au degré, n'a pu provenir que d'une méprise de Cléomède lui-même,

(1) *Pag. 261-324.*

et non pas d'une mesure quelconque d'Ératosthène. Ces diverses propositions sont établies par un enchaînement de calculs et de considérations qui se refusent à l'analyse, et que nous regrettons de ne pouvoir recommander que par un énoncé aussi succinct à l'attention de nos lecteurs. Il en est de même des recherches contenues dans les quatrième et cinquième sections de ce mémoire, dont l'objet est de prouver que la mesure de la terre estimée à 300,000 stades qu'on a cru trouver dans un autre passage de Cléomède, mesure véritablement employée par Archimède, ne résultoit, dans le texte de l'ignorant compilateur, que d'une opération mal comprise par lui ou par l'auteur qu'il copioit; et enfin que deux mesures de la terre attribuées par ce même Cléomède et par Strabon à Posidonius, étoient antérieures à ce chef des stoïciens, attendu que les élémens de ces mesures existoient bien certainement avant lui. La conclusion à laquelle M. Letronne est conduit par ces nombreuses considérations, et qui nous semble aussi rigoureuse qu'importante, c'est que ni Ératosthène ni aucun des philosophes et géographes de l'école d'Alexandrie n'ont produit, par des calculs ou par des observations qui leur fussent propres, une mesure nouvelle de la grandeur de la terre, et qu'en conséquence les opinions *quelconques* qu'on trouve dans leurs écrits sur une opération de cette nature, supposent nécessairement l'existence antérieure d'une opération *quelconque* de ce genre, tentée, avec plus ou moins de succès, soit en Asie, soit en Égypte, soit dans quelque autre contrée du globe.

Aux mémoires que j'ai jusqu'à présent analysés, succède un mémoire de M. L. Petit-Radel *sur les origines des plus anciennes villes de l'Espagne* (1). On connoît les ingénieuses recherches de ce savant sur les émigrations et les monumens du peuple qu'il regarde comme l'auteur de la civilisation de la Grèce et de l'Italie. Le mémoire dont nous allons rendre compte offre une application nouvelle du même genre de recherches aux plus anciennes cités de l'Espagne, c'est-à-dire, à celles que, d'après la distinction établie en tête de ce mémoire, l'auteur considère comme antérieures à-la-fois aux expéditions des Phéniciens et des Carthaginois, et aux conquêtes des Romains. Les origines de ces villes se rapportent, suivant M. Petit-Radel, à deux grandes migrations, qu'il examine séparément dans les deux divisions de son mémoire; la première, consacrée aux *origines celtiques;* la seconde, aux *origines ibériennes.* Exposons brièvement les principaux

(1) *Pag. 324-360*, avec une carte de géographie ancienne.

faits qui résultent des savantes investigations de l'auteur. Il cherche d'abord à établir le siége originaire des Celtes, qui propagèrent leurs colonies à travers des pays fort éloignés les uns des autres, jusque sur les rivages occidentaux de l'Espagne ; et il trouve, par des témoignages comparés d'Hérodote (1), de Strabon (2) et de Rhianus (3), que ce siége dut être la partie de l'Illyrie contiguë à la Thrace. Il suit le premier démembrement de la nation thrace en Italie, où il croit le retrouver dans les *Ombriens*, chassés de leurs demeures par les Pélasges, vers la huitième génération avant la guerre de Troie, et réfugiés à cette époque dans la Gaule Narbonnaise, d'où leurs colonies purent s'étendre ensuite de proche en proche sur les côtes de l'Espagne les plus voisines des Pyrénées au nord et au couchant. Ces migrations sont prouvées, en partie par des traditions historiques que l'auteur rassemble avec beaucoup de soin, en partie par des rapprochemens qui ne font pas moins d'honneur à sa sagacité. Il ne s'agit plus que de constater l'origine thrace ou illyrienne de ces colonies celtiques établies en Espagne, et c'est à quoi il nous semble que l'auteur a particulièrement réussi, en montrant l'identité de l'affixe *briga*, qui termine la plupart des dénominations de villes dans cette partie celtique de l'Espagne, avec l'affixe *bria*, employé de la même manière, et dans le sens de *ville*, chez les Thraces voisins du Bosphore et du Pont-Euxin, ainsi que nous l'apprend Strabon, à l'occasion des noms de *Selymbria*, *Mesembria*, *Poltyobria*. A la vérité, des savans du premier ordre, tels que Cluvier et Wesseling, avoient cru trouver dans les idiomes germaniques la première forme de cet affixe *briga*, qu'ils interprétoient par *pont*. Mais M. Petit-Radel démontre victorieusement, selon nous, que, dans les localités de l'Espagne où il se retrouve, le défaut absolu de *ponts* rend cette interprétation inadmissible ; en sorte qu'il n'y a que celle de *ville*, empruntée de la langue et des usages des Thraces, qui, s'appliquant à tous les cas, doive être adoptée par cette raison seule, et conséquemment aussi l'origine thrace du peuple qui marqua ainsi de son sceau son passage et son établissement en Espagne. L'auteur a jeté à travers cette discussion plusieurs conjectures qui, si elles ne sont pas toutes d'une égale probabilité, nous ont paru du moins fort ingénieuses : telles sont, entre autres, celles qui concernent l'origine des *colonnes de Briarée*, dont le nom et la forme lui paroissent provenir de la même émigration, et le rapproche-

(1) Herodot. *II, 33 ; IV, 49.* — (2) Strabon, *IV, 177, 178 ; VII, 304.* — (3) *Ap.* Steph. Byz. *v.* Κέλαιθοι.

ment entre l'ancien nom de *Perkes*, donné au Bætis par un auteur (1), celui de *Perke*, qu'avoit porté primitivement la Thrace, suivant Arrien (2), et enfin le nom des *Perses*, compris par Varron (3) dans le nombre des primitifs habitans de l'Espagne.

Dans la recherche des origines ibériennes de l'Espagne, laquelle fait le sujet de la seconde section de son mémoire, M. Petit-Radel pose d'abord en fait que *les cartes de l'ancienne Gaule n'offrent aucune ville homonyme de celles de la partie de l'Espagne* nommée proprement *Ibérie*, du séjour des Ibères; d'où il résulte, selon lui, que ces Ibères ne peuvent être qu'un démembrement d'un peuple navigateur, et conséquemment encore que c'est sur les côtes de la Méditerranée les plus voisines qu'il faut chercher ce qu'il appelle les *métropoles immédiates et le point de départ de ces colonies*. Or il trouve l'un et l'autre dans les migrations occasionnées au sein des tribus pélasgiques de l'Italie, par l'affoiblissement de cette nation et par l'invasion des Tyrrhéniens, migrations indiquées par Philistus de Syracuse (4), et sur-tout par Denys d'Halicarnasse (5), à peu-près vers la deuxième génération avant le siége de Troie. Outre les anciens rapports d'alliance et de voisinage qui existoient entre les Pélasges et les Ombriens, antérieurement fixés dans la Gaule Narbonnaise, et qui durent contribuer à diriger ces colonies pélasgiques vers cette partie des Gaules et vers les côtes de l'Espagne qui l'avoisinent, elles trouvoient encore ici l'avantage de suivre la route qui leur avoit été tracée précédemment par la colonie pélasgique, composée de Zacynthiens et d'Ardéates, qui fonda Sagonte en Espagne. M. Petit-Radel réunit tous les témoignages historiques que l'antiquité peut nous fournir sur la réalité et sur l'âge de cette colonie, témoignages qui lui semblent encore confirmés par le genre même de construction des anciennes murailles de Sagonte et de Tarragone; puis, il compare aux noms des villes et des fleuves du territoire occupé en Italie par les Ombriens, les Pélasges, les Volsques, les Ausones, et les Osques, peuples anciennement compris sous la dénomination commune de *Latini veteres*, les homonymies que fournit en très-grand nombre la côte opposée de l'Espagne, où il présume qu'aura dû s'établir le grand démembrement de la nation pélasgique. Ces rapports de noms, dans une situation pareille, sont, de quelque manière qu'on les interprète, un fait effectivement très-remarquable;

(1) *Ap.* Stephan. Byz. *v.* Βαῖτις. — (2) *Ap.* Eustath *ad Dionys. Per.* v. 323. — (3) *Ap.* Plin. *Hist. nat.* lib. III, p. 137. — (4) *Ap.* Dionys. Halic. *Ant. rom.* lib. I, p. 18. — (5) Dionys. Halic. *ibid.* lib. I, p. 22.

et comme il est difficile, d'après les témoignages allégués par l'auteur du mémoire, d'attribuer l'introduction de ces homonymies aux armées romaines, il nous paroît, comme à lui, qu'elles tiennent à la nation pélasgique, et qu'elles servent ainsi à confirmer les autres indices déjà exposés dans le mémoire sur l'origine grecque des villes ibériennes de l'Espagne. *(La suite au prochain cahier.)*

RAOUL-ROCHETTE.

Transactions of the historical and literary Committee of the American philosophical Society, held at Philadelphia for promoting useful knowledge; vol. I. Philadelphia, 1819, *in-8.°*

Les mémoires des sociétés savantes semblent éprouver, de notre temps, plus de difficultés que les productions des particuliers pour se répandre dans le monde et pour acquérir une véritable publicité. L'étendue considérable de plusieurs collections académiques, le prix élevé qu'elles conservent, l'intérêt peu actif qui en accompagne le débit, la préférence qu'on accorde à des publications isolées, et d'autres circonstances, expliquent suffisamment cette différence. Au reste, si l'apparition de ces collections excite un empressement moins vif, le succès durable qui leur est assuré, le rang qu'elles occupent dans toutes les grandes bibliothèques, l'attention que leur accordent les hommes voués à des études spéciales, peuvent passer pour des dédommagemens. Il faut excepter quelques recueils qui voient le jour en des contrées lointaines ou écartées des routes ordinaires de la librairie : ceux là peuvent rester long-temps inconnus aux personnes mêmes qui auroient le plus d'intérêt à les consulter, et la mention détaillée que nous avons faite de quelques écrits périodiques de ce genre, tels que l'*Ami de l'Inde*, qui se publie à Sirampour, et le *Glaneur hindo-chinois*, qui paroissoit à Malaca, avoit pour objet de tirer des productions utiles de l'oubli qui les menaçoit au milieu du silence des journaux, même de ceux qui sont exclusivement consacrés à la littérature.

Une considération semblable nous engage à entretenir nos lecteurs d'une publication déjà ancienne, et qui pourtant n'a été connue en Europe que d'un fort petit nombre de personnes. Nous voulons parler des *Transactions* du comité historique de la société philosophique

américaine établie à Philadelphie. Le premier volume, imprimé dans cette ville il y a plusieurs années, n'a été reçu qu'assez tard en Europe; et comme nous nous proposons d'en faire connoître la suite, nous croyons utile de revenir sur ce premier volume, qui a été peu consulté, quoiqu'il renferme en abondance, sur les mœurs, l'histoire et les langues des natifs de l'Amérique septentrionale, des observations qui peuvent mériter l'attention des savans et piquer la curiosité de tous les lecteurs.

Il n'y a pas long-temps que la société de Philadelphie a commencé à s'occuper, d'une manière spéciale, des connoissances qui ont rapport à l'histoire : ce fut en 1815 qu'un septième comité fut ajouté aux six qui avoient jusque-là partagé la société (1), sous le titre de comité historique, de morale et de littérature générale. L'objet de cette institution fut de rassembler des documens originaux, des correspondances, des traités avec les naturels américains, d'anciennes relations, des cartes et tout ce qui pouvoit jeter du jour sur l'histoire des États-Unis et sur celle de l'état de Pensylvanie en particulier. Les recherches pouvoient, suivant les cas, s'étendre à tout le continent américain et aux îles qui en dépendent. Le comité fut autorisé à publier, parmi ces matériaux, ceux dont l'utilité lui paroîtroit incontestable. Deux ans après (janvier 1818), le comité fit à la société philosophique un rapport sur les objets qui l'avoient occupé, et sur divers manuscrits qu'il avoit recueillis. Le célèbre Jefferson, qui, dès les premiers momens, avoit pris un grand intérêt à ces nouvelles recherches, avoit contribué à en assurer le succès par des communications de plus d'un genre, et le rev. J. Heckewelder, de Bethléem, missionnaire versé dans la connoissance des usages, des langues de plusieurs nations américaines, parmi lesquelles il avoit fait un séjour de plus de quarante ans, avoit adressé au comité, en réponse à plusieurs questions qui lui avoient été faites, outre un très-grand nombre d'observations personnelles, une grammaire manuscrite de l'idiome lenilenape, ou des Indiens Delawares, écrite en allemand par feu David Zeisberger, auteur d'un vocabulaire de la même langue et d'un dictionnaire iroquois. Outre ces traités, le comité se vit bientôt en possession d'un dictionnaire onondago-allemand du même Zeisberger,

(1) Ces six comités s'occupent des objets suivans : 1.° géographie, mathématiques, physique et astronomie ; 2.° médecine et anatomie ; 3.° histoire naturelle et chimie ; 4.° commerce ; 5.° mécanique et architecture ; 6.° économie domestique et amélioration de l'état social en Amérique.

en sept volumes *in-4.°*, d'une grammaire et de plusieurs autres ouvrages élémentaires pour la même langue, d'un dictionnaire et d'une grammaire aruwack, par Th. Scholtz, de vocabulaires ounkouatchog, nanticoke, miami, tcheroki, tchikasâ, tchoktâ, atakapa, tchetimakha, mahikani, schawano, algonquin, natik, tchipeway, osadji, et de plusieurs autres manuscrits relatifs aux mêmes nations. Cette bibliothèque toute spéciale, cette collection unique de documens originaux, pouvoit fournir tous les éclaircissemens desirables sur une matière jusqu'à présent très-obscure ; mais il falloit, pour en tirer parti, se livrer avec assiduité à ce nouveau genre d'études, et y porter des connoissances locales, un esprit exercé à la comparaison des langues, beaucoup de critique et de sagacité. M. Duponceau, éditeur du recueil publié par le comité philosophique, déjà connu en Europe par des travaux du même genre, a, sous tous ces rapports, parfaitement justifié la confiance de la société.

Le premier et le plus étendu des morceaux qui sont réunis dans le volume qu'elle a publié, est un essai sur l'histoire, les habitudes et les coutumes des nations indiennes (américaines) qui ont autrefois habité la Pensylvanie et les états voisins; on en est redevable à M. Heckewelder. L'auteur a voulu donner, sur tous ces objets, les renseignemens recueillis, soit par lui, soit par ceux dont le séjour au milieu de ces peuples avoit précédé le sien, et qui, puisés à la source même, mais demeurés inédits jusqu'à lui, peuvent contribuer, plus que les meilleurs traités de géographie et les relations des voyageurs, à faire connoître cette portion intéressante du genre humain.

Le mot d'histoire indique, dans le récit des événemens, un degré d'exactitude et de précision qu'on ne sauroit s'attendre à trouver chez des nations auxquelles l'art de l'écriture étoit demeuré tout-à-fait inconnu. Toutefois, les traditions des naturels de l'Amérique septentrionale, quoique confiées uniquement aux souvenirs de quelques peuplades sauvages, ne paroissent nullement à mépriser, et il est permis de croire qu'elles remontent, avec une sorte de certitude, à plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens. Suivant ces traditions, les Delawares ou Leni-lenapes demeuroient, il y a plusieurs centaines d'années, dans une partie du continent américain extrêmement éloignée du côté de l'occident. Un motif dont la mémoire ne s'est pas conservée, les obligea d'émigrer vers l'orient. Après un très-long voyage et plusieurs *campemens de nuit*, c'est-à-dire, plusieurs séjours d'un an dans un même lieu, le corps de la nation arriva sur les bords de la rivière des Poissons (*Namési-sipou*, vulgairement le Mississipi), et y rencontra les

Mengwi (Iroquois) ou les cinq nations, pareillement venus en cet endroit d'une contrée fort éloignée. Les espions envoyés pour reconnoître le pays à l'est du Mississipi rapportèrent qu'il étoit habité par les *Talligewi*, *Alligewi* ou *Allighani*, nation puissante qui avoit bâti plusieurs grandes villes défendues par des fortifications régulières. On raconte de cette nation les mêmes fables qui ont eu cours ailleurs chez les peuples de taille moyenne quand ils ont eu des démêlés avec des races mieux favorisées de la nature sous ce rapport. On y voyoit des géans, ou du moins des hommes beaucoup plus grands que les plus grands parmi les Delawares. Ce qui paroît plus certain, c'est que les Talligewi avoient porté à un certain point de perfection l'art de fortifier les villes; car ils ont laissé, dans les contrées autrefois habitées par eux, des monumens de ce genre de construction qui ont souvent fixé l'attention des Européens, et qui, d'après diverses observations assez positives, paroissent remonter à une époque très-ancienne (1). Cet avantage qu'ils avoient sur leurs agresseurs ne les sauva pas de la destruction, et, comme il est arrivé souvent dans d'autres parties du monde, la discipline céda au nombre ou à l'impétuosité des assaillans. Les Delawares, confédérés avec les Mengwi, s'emparèrent du pays habité par les Talligewi. Il est fâcheux qu'une tradition si curieuse soit incomplète, et qu'elle se taise sur la direction ultérieure de la fuite des Talligewi. Si leur émigration les conduisit sur quelque autre point du continent américain, elle expliqueroit peut-être la fondation de l'une de ces monarchies que les Européens y trouvèrent établies, et dont l'origine ne paroît pas avoir été fort ancienne. Quoi qu'il en soit, ceux-ci descendirent le Mississipi et ne reparurent plus. Les Mengwi, qui n'avoient tenu qu'une conduite assez équivoque dans cette guerre, en partagèrent néanmoins les fruits avec les véritables vainqueurs, et fixèrent leur résidence aux environs des grands lacs. Les Leni-lenapes demeurèrent en partie établis sur les deux rives du Mississipi, ou s'avancèrent plus à l'orient jusqu'aux quatre rivières Delaware, Hudson, Susquehannah et Potomack. La première des quatre étant devenue comme le centre des possessions des Leni-lenapes, reçut en conséquence le nom de *Lenapiwi hittuk*, rivière des Lenapes. Les uns et les autres demeurèrent en paix dans ces régions durant plusieurs centaines d'années: ils y multiplièrent considérablement, et formèrent, sur les bords de

(1) *Voyage aux rég. équinox. du Nouv. Mond.* part. hist. tom. II. = *Nouv. Ann. des voyages*, tom. XXVIII, p. 145, 187.

l'Atlantique, divers établissemens qui, par la suite des temps, donnèrent naissance à autant de tribus particulières.

Les Mengwi, qui, de leur côté, s'étoient avancés le long du fleuve Saint-Laurent, étoient, vers le midi, devenus voisins des Delawares, et la proximité des établissemens avoit produit divers actes d'hostilité où ces derniers avoient ordinairement obtenu la supériorité. Pour augmenter leurs forces, les Mengwi crurent utile de former une confédération générale de toutes leurs tribus. C'est ce qui eut lieu environ à la fin du XV.ᵉ siècle ou au commencement du XVI.ᵉ Il s'ensuivit de longues guerres entre les Mengwi et les Lenapes ; et sur ces entrefaites, les Français étant venus former des établissemens dans le Canada, les Mengwi, qui considéroient ce pays comme leur appartenant, se trouvèrent, dit l'auteur, placés *entre deux feux*, ayant au nord ces étrangers qu'ils auroient voulu repousser, et au midi les Lenapes, autrefois leurs alliés, et devenus, depuis de longues années, leurs mortels ennemis. C'est dans cette conjoncture que, pour se débarrasser au moins d'un de leurs adversaires, ils s'avisèrent d'un plan dont la première idée peut servir à caractériser l'état d'enfance où se trouvoient encore les nations qui l'avoient conçu, mais dont l'exécution fut conduite avec un secret, une habileté et une persévérance qui feroient honneur à la diplomatie des peuples les plus avancés dans la civilisation.

Les femmes sont, chez les naturels de l'Amérique septentrionale, les intermédiaires les plus convenables pour établir la paix entre deux tribus belligérantes. Ce sont elles qui, par leurs remontrances éloquentes, leurs supplications, leurs larmes, savent mettre un terme aux fureurs des ennemis les plus acharnés : le rôle doux et glorieux de conciliatrices sied à leur foiblesse et à leur caractère inoffensif. Ces idées étant bien établies dans l'esprit des Américains, le stratagème imaginé par les Mengwi pour se mettre en repos du côté de leurs redoutables rivaux les Lenapes, consista à proposer à ces derniers et à leurs alliés de traiter de la paix pour eux avec les Européens, et pour cela de *devenir femmes*, c'est-à-dire, de renoncer au maniement des armes, de se livrer à l'agriculture et aux autres occupations pacifiques.

Il est singulier sans doute qu'une pareille proposition ait été faite ; mais il est bien plus étrange qu'elle ait pu être acceptée. Le changement demandé aux Lenapes par leurs ennemis avoit lieu souvent parmi les nations américaines ; mais c'étoit toujours dans le cas où une tribu puissante, en ayant assujetti une autre, se voyoit en droit de lui dicter les conditions de la paix, et de lui imposer la loi sous laquelle les

vaincus pouvoient éviter l'extermination. Il paroît que les perfides Mengwi employèrent une adresse infinie à persuader aux Lenapes que le parti qu'on leur offroit étoit le seul moyen d'empêcher que les divisions des peuplades américaines, en présence des Européens, ne devinssent pour elles la cause d'une ruine commune. Ils avoient, disoient-ils, profondément réfléchi sur ce sujet; et le seul expédient qu'ils eussent imaginé, c'étoit que quelque nation magnanime consentît à se soumettre au rôle et à la condition de femmes. On n'oseroit proposer ce rôle à une tribu foible et méprisable : mais les Lenapes, redoutés en qualité d'hommes, seroient honorés et respectés comme femmes ; eux seuls pourroient arrêter l'effusion du sang américain, et sauver la race entière d'une destruction inévitable.

Les Lenapes eurent le malheur de croire à la sincérité des Mengwi ; ils consentirent *à devenir femmes.* On prépara de grandes fêtes pour célébrer ce nouvel ordre de choses. Les Hollandais, qui, dit-on, n'avoient pas été étrangers à l'intrigue, prirent part aux cérémonies qui eurent lieu à cette occasion : mais les résultats ne tardèrent pas à devenir funestes aux crédules Lenapes, qui, repoussés dans l'intérieur des terres par les progrès des établissemens anglais, exposés aux embuches des Mengwi, et victimes des hostilités que ces dangereux voisins savoient leur susciter, ne reconnurent que trop tard la supercherie dont ils avoient été dupes. L'affluence toujours croissante des colons venus d'Europe eût consommé leur ruine totale, si l'arrivée du célèbre W. Penn ne fût devenue, entre les peuplades du nouveau monde et les colonies de l'ancien, la source de rapports et de traités plus conformes aux règles de la justice et de l'humanité.

Nous avons cru devoir insister sur un point si propre à caractériser l'esprit des nations américaines, et donner quelque étendue au récit d'un événement qui est raconté dans les mémoires de M. Heckewelder avec un grand nombre de détails curieux. On ne verroit pas avec un moindre intérêt la relation de l'effet que produisit sur l'esprit des Lenapes l'arrivée du premier vaisseau hollandais qui parut sur leurs côtes, et dont le capitaine, vêtu d'un habit rouge, fut pris par ces hommes simples pour le grand Manito lui-même. Il est toujours intéressant de comparer les différentes manières dont un même événement peut être considéré par des hommes qui sont prévenus d'opinions et d'idées absolument opposées. Mais il y a quelque chose de plus que de la curiosité à voir comment les traditions des Américains représentent la conduite des Européens à leur égard. Leurs plaintes sur l'ingratitude et l'injustice des Européens sont longues et virulentes, dit M. Hecke-

welder; ils aiment à les répéter, et toujours avec une éloquence naturelle, soutenue de tout ce qu'il y a d'énergique et d'expressif dans un langage qu'aucun idiome poli ne sauroit imiter. « J'ai souvent prêté l'oreille à » ces récits de leurs souffrances, ajoute l'auteur, jusqu'au moment où » je rougissois d'être moi-même un blanc. »

C'est une chose très-remarquable dans ces narrations, et dans tout ce que l'auteur a rapporté sur la foi des naturels d'Amérique, que la multiplicité des détails et l'enchaînement des particularités minutieuses dont le souvenir s'est conservé par une tradition purement orale. Si l'on excepte les dates, généralement énoncées d'une manière vague, il y a peu de peuples nomades ou chasseurs, même dans les portions de l'ancien continent pour lesquelles on possède des chroniques, dont on puisse tracer l'histoire avec autant d'exactitude et de précision. M. Heckewelder a ainsi recueilli sur diverses tribus liées d'origine avec les Lenapes, une série de renseignemens qui, par leur étendue, satisfont pleinement pour l'objet qu'on se propose en recherchant les traditions des peuples peu civilisés. Il a tracé de cette manière une histoire rapide et concise des Shawanos, des Nanticokes, des Mahicanis ou Mohikans, des Mengwi, si connus sous le nom d'Iroquois et sous celui des *six nations*, dénomination qui comprend les Sankhikan ou Mohoks, les Wtassones ou Oneïdas, les Onondagos, les Kayougas, les Mokhakhtini ou Senekas, et les Touskaroras. On pourra remarquer que ces différentes tribus ont pour la plupart deux ou trois noms fort différens les uns des autres. L'un de ces noms est celui que chaque tribu se donne à elle-même; le second lui est appliqué par ses voisins; le troisième, quand il existe, vient des Européens. Cette multiplicité de noms pourroit souvent engendrer de la confusion, et, pour l'éviter, rien n'eût été plus desirable que le tableau général ou la classification des peuplades de l'Amérique septentrionale. M. Heckewelder avoit promis ce travail; mais on ne l'a pas fait entrer dans le volume que nous avons sous les yeux.

On n'éprouveroit que l'embarras du choix, si l'on vouloit extraire des renseignemens intéressans sur les habitudes, le caractère et les préjugés des Américains, des chapitres que M. Heckewelder a consacrés à ces différens objets. Peu de livres donnent sur tous ces points des éclaircissemens aussi satisfaisans, et il y a lieu de penser qu'une traduction française de ce morceau intéresseroit une foule de lecteurs. On y trouve exposées les idées des naturels de la Pensylvanie en matière de gouvernement, d'éducation, d'économie domestique, de relations de famille, de morale et de religion, de guerre et de rapports politiques. Parmi ces sujets, il en est auxquels on pourroit croire

que les Américains n'avoient jamais pensé. Quelques usages déjà connus par d'autres relations sont décrits ici avec la supériorité d'un voyageur qui a passé une partie de sa vie avec les peuplades qu'il fait connoître, et s'est en quelque sorte naturalisé au milieu d'elles. Les Américains y paroissent peut-être sous un jour plus avantageux que dans beaucoup d'autres livres du même genre ; et l'on peut remarquer dans ces descriptions quelque chose de cette partialité douce et de cette faveur involontaire auxquelles se laisse aisément entraîner un Européen de bonne foi, quand il peint des habitudes naïves que la civilisation n'a encore ni perfectionnées ni perverties.

Les langues parlées par ces tribus sont un des objets sur lesquels les recherches de M. Heckewelder et les observations de M. Duponceau jettent le plus de lumières ; et c'étoit aussi un de ceux qui avoient le plus à gagner à être traités par des hommes judicieux, placés sur les lieux et entourés de ces peuplades dont ils desiroient étudier les idiomes. La classification qui avoit été établie précédemment à ce sujet doit être refondue d'après les nouveaux matériaux rassemblés ici, et beaucoup d'assertions relatives à ces langues, totalement réformées. Aidé des secours qui ont été indiqués au commencement de cet article, M. Heckewelder établit comme des faits incontestables les énoncés suivans. Il n'existe dans les territoires de l'Amérique septentrionale, bornés au nord et à l'est par la mer Atlantique, et à l'ouest et au sud par le Missisipi, que quatre idiomes principaux, auxquels se rapportent, comme autant de dialectes, les nombreuses langues des tribus qui composent la population indigène de ces contrées. Ces quatre idiomes sont, 1.° le karalit, parlé sur le continent américain par les Esquimaux de la côte de Labrador ; 2.° l'iroquois, ou langage des six nations, auquel se rapportent aussi les dialectes des Wyendots ou Hurons, des Nandowesies, des Assinipoetuks, et de quelques peuplades des bords du fleuve Saint-Laurent ; 3.° le lenape, le plus étendu de tous ces idiomes, puisqu'il est parlé dans les vastes régions du Canada, à l'embouchure de la rivière d'Albany, jusqu'au lac des Bois, qui forme la frontière nord-ouest des États-Unis, et de là jusqu'au Missisipi. C'est cette langue qu'on a quelquefois désignée à tort par le nom d'*algonquin*, de celui d'une des moindres tribus qui en font usage ; 4.° le floridien, comprenant les idiomes qui sont parlés sur la frontière méridionale des États-Unis et dans la Floride.

Les notions un peu trop restreintes que M. Heckewelder a données sur la langue lenape dans le chapitre qu'il a consacré à ce sujet, sont heureusement complétées et considérablement développées dans une

correspondance entre M. Heckewelder lui-même et M. Duponceau. Le principal fondement des discussions qu'on y trouve, est cette grammaire delaware, écrite par Zeisberger, dont nous avons déjà parlé, et dont plusieurs passages, relatifs à des points grammaticaux d'une grande importance, avoient besoin d'être éclaircis.

La langue lenape ou delaware n'est pas seulement remarquable par une richesse extraordinaire et une abondance de termes telle qu'elle égale, ou, suivant nos auteurs, qu'elle surpasse celle des idiomes européens les plus perfectionnés. La manière savante et profondément combinée dont les rapports grammaticaux y sont exprimés, lui assigne une des premières places parmi ces langues auxquelles on a donné le nom de *polysynthétiques*. C'est dans cet idiome un fait assez singulier que le verbe s'y charge des signes de relation que nous attachons au complément, de sorte qu'un substantif régi reste au nominatif, tandis que le verbe se décline, comme si nous disions *deus amum*, contraction pour *deus amo eum*, au lieu de *deum amo*. C'en est un autre non moins digne d'attention, que de voir les pronoms sujets et complémens d'un verbe actif se grouper autour du thème de ce verbe, et l'accompagner ainsi dans sa conjugaison à travers toutes les variations de temps et de modes, dans la signification positive, négative, causative, et autres, avec moins d'irrégularités qu'on n'en peut remarquer dans tout autre idiome. La composition dans les noms et dans les verbes est aussi portée à un point où l'on ne semble avoir atteint nulle part ailleurs. Ainsi le mot *amanganaschquiminschi* rend cette phrase descriptive, *arbre* (ou plutôt tronc) *à noix, dont les grandes feuilles sont comme la main;* c'est le nom de l'arbre qu'on appelle aux États-Unis *noyer d'Espagne*. Le verbe *agglekiniaret, essayer de mieux écrire*, est formé de trois parties, dont l'une est prise du primitif *agglekpok, il écrit;* la seconde, du verbe *pekipok, il corrige,* ou *il fait mieux;* et la dernière, de *pinniarpok, il s'efforce.* Il faut remarquer que ces élémens divers ne sont pas seulement rapprochés ou mis à la suite les uns des autres, mais qu'ils subissent en s'unissant diverses altérations euphoniques, qui constituent la crase et marquent l'unité du mot.

Les deux savans correspondans ont réuni dans leurs lettres un certain nombre de mots composés, de phrases, de dialogues et d'expressions diverses appartenant à la langue delaware, et toutes propres à faire apprécier le système grammatical qui lui est particulier. On remarque dans le nombre une curieuse analyse de l'Oraison dominicale, traduite en lenape. En attendant que le comité d'histoire exé-

cute le projet qu'il a conçu de publier la grammaire de Zeisberger, ces différens morceaux et les discussions qui s'y rattachent serviront utilement aux philologues qui voudront étudier le phénomène de cette langue véritablement extraordinaire. Les auteurs peuvent continuer leurs laborieuses recherches avec la confiance que les résultats en seront appréciés des hommes instruits. « Hélas! s'écrie l'un d'eux, si » les beautés de la langue leni-lenape se trouvoient dans l'ancien » copte, ... comme les savans d'Europe se mettroient à l'œuvre!... » Quelle sagesse supérieure, que de talens et de lumières ils attri- » bueroient aux nations dont le langage seroit formé avec tant d'art » et de méthode! Mais qui s'inquiète des pauvres Américains! Ce » sont des sauvages et des barbares qui vivent dans les bois; leurs » langues ne doivent-elles pas être sauvages et barbares comme eux- » mêmes! » Ces plaintes nous paroissent dépourvues de fondement: les langues des sauvages sont justement celles qui excitent maintenant plus d'intérêt, parce qu'on y entrevoit cet art et cette méthode qui auroient semblé des effets de la culture intellectuelle, et qu'il faut bien rapporter à une autre cause, puisqu'on en retrouve des traces dans les idiomes les moins favorisés sous ce rapport. Plusieurs questions se sont élevées relativement à la métaphysique des langues, et dont la solution ne peut être obtenue que par une étude approfondie des idiomes dont le système a été constitué sans le secours de l'écriture. Celles de l'Amérique occupent une place importante parmi ces idiomes; et si les faits qu'elles présentent n'ont pas été complètement étudiés jusqu'à ce jour, on doit en attribuer la cause, non à une indifférence peu judicieuse, mais à la difficulté de rassembler des matériaux authentiques, propres à servir de base à des considérations solides. Le volume dont nous venons de rappeler l'existence diminue déjà la disette dont on se plaignoit, et promet de la faire cesser à l'avenir. On doit donc desirer que les écrivains auxquels on en est redevable poursuivent avec zèle ce qu'ils ont si bien commencé, et donnent ainsi naissance à une collection qui sera également bien appréciée dans les deux hémisphères.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Œuvres de Descartes, publiées par M. Victor Cousin. Paris, imprimerie de la Chevardière fils, librairie de Levrault, 1824, 1825 et 1826, onze volumes *in-8.°*, 504, 546, 527, 532, 544, iv et 538, 457, 534, 574, 560, viij et 461 pages, avec un *fac simile.*

SECOND ARTICLE.

Nous avons, dans notre cahier de février 1826 (pag. 103-115), fait connoître le plan de cette nouvelle édition de tous les écrits de Descartes, et présenté quelques observations particulières sur des questions traitées dans les deux premiers volumes. Le troisième renferme les Principes de la philosophie, traduits du latin en français par Picot: c'est l'ouvrage où Descartes a le mieux rassemblé et enchaîné toutes ses doctrines; elles y sont distribuées en quatre sections, dont la première, toute métaphysique, est destinée à rechercher l'origine des connoissances humaines. Là se reproduisent plusieurs des notions exposées dans le livre de la Méthode et dans les Méditations. La seconde partie est une sorte de physique générale qui tend à expliquer les premières lois de la nature, les élémens de la matière, les propriétés de l'espace et du mouvement. Un système du monde est exposé dans la troisième, et la quatrième concerne la terre. Nous devons avouer qu'à l'exception de la première partie, toute cette philosophie n'appartient plus guère aujourd'hui qu'à l'histoire des tentatives de l'esprit humain (1).

Le Traité des passions, composé en français par Descartes, remplit les deux cent douze premières pages du tome IV. L'auteur y rapporte à l'amour et à la haine tous les sentimens du cœur humain; il montre qu'ils n'en sont jamais que des variétés, des circonstances, des situations diverses; et cette analyse instructive est accompagnée d'observations anatomiques et physiologiques, qui ne sont pas d'une parfaite exactitude, mais qui prouvent que ce philosophe ne négligeoit aucune des études propres à jeter quelque lumière sur ses doctrines. Le Monde ou le Traité de la lumière contient un exposé du système des trois élémens et des tourbillons; c'est une sorte d'appendice de la troisième et de la quatrième section des Principes de philosophie. On sait que le texte

(1) Personne n'ignore que Descartes, au lieu d'étudier l'univers, a mieux aimé le bâtir, et n'a demandé pour cela que de la matière et du mouvement. Nous avons cru superflu de retracer ici son système des trois élémens et des tourbillons.

primitif de ce livre est aussi en langue française, et l'on a lieu de croire qu'il en étoit de même des traités intitulés *l'Homme* et *la Formation du fœtus*, que la nouvelle édition reproduit dans l'état où les a mis Clerselier. Nous y voyons quels rapports Descartes s'efforçoit d'établir entre sa métaphysique et les notions de physiologie qu'il s'étoit formées. « Les parties du sang, dit-il, qui pénètrent jusqu'au cerveau, n'y » servent pas seulement à nourrir et entretenir sa substance, mais » principalement aussi à y produire un certain vent très-subtil ou » plutôt une flamme très-vive et très-pure qu'on nomme les esprits » animaux : car il faut savoir que les artères qui les apportent du cœur, » après s'être divisées en une infinité de petites branches et avoir com- » posé ces petits tissus qui sont étendus comme des tapisseries dans les » concavités du cerveau, se rassemblent autour d'une certaine petite » glande située environ vers le milieu de la substance de ce cerveau, tout » à l'entrée de ses concavités, et ont en cet endroit-là un grand » nombre de petits trous par où les plus subtiles parties du sang » qu'elles contiennent se peuvent écouler dans cette glande, mais qui » sont si étroits qu'ils ne donnent aucun passage aux plus grossières.... » Les figures qui se tracent dans les esprits sur la superficie de cette » glande, où est le siége de l'imagination et du sens commun *[sen-* » *sorium commune]*, doivent être prises pour les idées, c'est-à-dire, » pour les formes ou images que l'ame raisonnable considérera immé- » diatement, lorsque, étant unie à cette machine, elle imaginera ou » sentira quelque objet. » Descartes avoit déjà, dans le Traité des passions, désigné comme le siége de l'ame cette glande pinéale, la seule partie du cerveau qui ne soit pas double. Voilà de quelle manière il faisoit arriver à l'ame la connoissance des objets sensibles; mais il lui attribuoit d'autres idées plus intimes et antérieures à toute sensation.

M. Cousin a réuni dans le tome cinquième les Traités de la dioptrique et des météores, divisés chacun en dix discours; les trois livres de la Géométrie; l'Explication des mécaniques et engins et l'Abrégé de la musique. Ces deux derniers opuscules avoient été composés en latin : la version française qu'on en trouve ici est de l'oratorien Poisson. Les trois traités qui les précèdent sont originairement écrits en français; et celui qui est intitulé *Géométrie* peut sembler, de tous les titres de Descartes à une gloire immortelle, le plus imposant et le plus sûr. Jusqu'alors les puissances d'une quantité n'avoient été exprimées que par la répétition de la lettre qui la représentoit, ou même que par les initiales Q, C... (quarré, cube...); Descartes inventa les exposans; et l'on sait combien cette notation a con-

tribué à la simplicité, à la rapidité et à l'étendue des calculs. En même temps on apprit de lui à reconnoître, par les alternatives des signes, le nombre des racines réelles qu'une équation peut avoir; et, pour ne point rappeler quelques autres découvertes, il appliqua, beaucoup mieux qu'on ne l'avoit su faire encore, l'algèbre à la géométrie : il créa des méthodes générales par lesquelles on put énoncer en langage algébrique et résoudre par une analyse immédiate des problèmes géométriques très-compliqués, qui avoient été presque inaccessibles à l'ancienne méthode. Il importe d'observer que ce fut dans sa métaphysique qu'il puisa les moyens d'agrandir à ce point la science du calcul : les mathématiciens eux-mêmes en ont fait l'aveu; et par-là ils ont reconnu que le véritable commencement de tous les progrès de l'esprit humain est dans l'étude profonde qu'il doit faire de ses propres facultés, de ses idées, de ses rapports naturels avec les objets qu'il veut connoître.

Descartes n'a pas su que la réfrangibilité des divers rayons de la lumière est inégale; et, manquant de cette connoissance, il a dû laisser beaucoup d'imperfection dans sa Dioptrique; mais il y a établi, pour la première fois, la loi générale de la réfraction. Nous devons dire qu'après sa mort on a prétendu qu'il s'étoit frauduleusement attribué cette découverte, et qu'elle appartenoit à Snell, dont il avoit pu lire les manuscrits en Hollande. Mais il s'en faut que ce point ait été bien éclairci. On n'a jamais publié le prétendu livre de Snell, qu'une telle découverte rendroit mémorable : celui de Descartes, imprimé en français en 1638, en latin en 1644, est le premier où elle soit consignée. Son Traité des météores n'est point aussi recommandable : il est en grande partie rempli d'hypothèses et de divinations; toutefois on y rencontre la véritable théorie de l'arc-en-ciel; et elle fait d'autant plus d'honneur à sa sagacité, qu'il ignoroit, comme nous venons de le dire, l'inégale réfrangibilité des rayons; mais il procédoit à ces recherches par l'observation, l'expérience et le calcul, et c'est encore ici l'un des plus heureux usages qu'il ait fait de sa méthode philosophique.

Le tome V, qui renferme ces trois traités célèbres, peut sembler le plus précieux de la collection de ses œuvres; cependant les cinq suivans, qui contiennent ses lettres, intéressent par la variété des matières, et par une peinture plus naïve des pensées, des affections et des travaux de ce philosophe. Cette correspondance étoit assez mal disposée dans les éditions précédentes, quoiqu'on eût essayé d'y établir une classification systématique, et de former différentes séries annoncées par les titres de métaphysique, morale, physique, médecine, géo-

métrie, dioptrique, &c. Il est vrai qu'en général les lettres de Descartes consistent en explications ou apologies des doctrines qu'il a professées dans ses livres; mais il est plusieurs pièces de cette correspondance qui embrassent ou effleurent divers sujets, et qui prennent ainsi ce caractère de mélanges qui appartient plus ou moins à la plupart des collections épistolaires. On doit savoir gré à M. Cousin d'avoir, le premier, substitué l'ordre chronologique à cet ordre des matières, qui n'ayant jamais rien de rigoureux, et quelquefois rien de réel, servoit peu à l'instruction des lecteurs, et ne leur facilitoit aucune recherche. Nous remarquerons pourtant que Pline le jeune, dans sa première lettre, où il annonce qu'il a rassemblé toutes les autres, déclare qu'il n'a point suivi l'ordre des dates; car, ajoute-t-il, je ne prétendois pas composer une histoire: *Non servato temporis ordine; neque enim historiam componebam.* Mais on pense aujourd'hui avec plus de raison, à ce qu'il nous semble, que l'ordre chronologique est celui qui convient aussi le mieux aux pièces d'une correspondance: en y jetant plus de clarté, il en accroît sensiblement l'intérêt. M. Cousin avertit que, pour l'introduire et le maintenir dans le recueil entier des lettres de Descartes, il s'est aidé des notes manuscrites ajoutées à un exemplaire de l'édition de 1667, en trois volumes *in-4.°* Ce précieux exemplaire, qui existe à la bibliothèque de l'Institut, renferme en effet, soit sur les marges, soit sur des feuillets intercalés, un très-grand nombre d'observations historiques et critiques, qui sont en général fort exactes, et qui tendent le plus souvent à fixer la date de chaque épître. On ignore de qui sont ces notes; seulement, comme ces trois volumes portent deux anciens timbres, dont l'un offre le nom de l'université de Paris, et l'autre le nom de Montempuis, M. Cousin soupçonne que ce personnage, qui a été recteur de l'université, pourroit les avoir rédigées; et il desireroit qu'on s'en assurât en comparant l'écriture de ces observations avec des pièces qu'on sauroit être de la main de ce recteur. Il seroit facile de trouver au moins la signature de Montempuis dans les registres de l'ancienne université, déposés aux archives du royaume: mais nous croyons que cette recherche seroit fort inutile; car l'écriture et l'orthographe de ces notes nous paroissent du XVIIe siècle et d'une époque peu postérieure à 1667. Or, Petit de Montempuis n'est mort qu'en 1763; il étoit devenu chanoine de Notre-Dame, après avoir rempli les fonctions de professeur, et publié, en 1747, des observations sur les Mémoires de Sully. Quoi qu'il en soit, ce travail chronologique est fait avec soin; il ajoute un grand prix à la nouvelle édition

de ces lettres, dans laquelle M. Cousin a aussi recueilli les variantes manuscrites que fournit le même exemplaire de l'Institut.

Cet ordre chronologique, préférable ici à tout autre, ne seroit pourtant pas celui que nous aurions à suivre, si nous entreprenions une analyse philosophique de cette savante correspondance; mais il y a cent soixante-neuf ans qu'elle est connue; la première édition est de 1657, et depuis il en a paru quatre autres, soit en latin, soit en français, avant celle que nous annonçons en ce moment. Nous devons donc nous borner à un très-petit nombre de remarques particulières, en indiquant les volumes et les pages; car l'éditeur s'est dispensé de numéroter chaque pièce, ce qui eût néanmoins rendu les recherches et les citations plus faciles.

(Tom. VI, p. 189-197.) Descartes (vers l'an 1631) fait un pompeux éloge des lettres et du style de Balzac, où, dit-il, les grâces se voient dans toute leur pureté. « Ni l'étendue d'un discours très-» éloquent, qui pourroit seul remplir suffisamment l'esprit des lecteurs, » ne dissipe et n'étouffe point la force des argumens; ni la grandeur » et la dignité des sentences, qui pourroit aisément se soutenir par » son propre poids, n'est point ravalée par l'indigence des paroles: » mais, au contraire, on y voit des pensées très-élevées et qui sont » hors de la portée du vulgaire, fort nettement exprimées par des » termes qui sont toujours dans la bouche des hommes; . . . et de » cette heureuse alliance des choses avec le discours, il en résulte des » grâces si faciles et si naturelles, qu'elles ne sont pas moins diffé-» rentes de ces beautés trompeuses et contrefaites dont le peuple a » coutume de se laisser charmer, que le teint et le coloris d'une belle » et jeune fille est différent du fard et du vermillon d'une vieille qui » fait l'amour (1). » Ces louanges peuvent bien sembler aujourd'hui exagérées, et ne sont assurément pas d'un goût très-pur; mais elles montrent que Descartes attachoit de l'importance aux progrès de l'art d'écrire, qu'il ne le séparoit pas de l'art de penser, et qu'il reconnoissoit dans Balzac l'écrivain qui, sous le règne de Louis XIII, avoit donné à la prose française, sinon, comme il le dit, le plus de grâce, du moins le plus de noblesse et d'élégance.

(Tom. VII, p. 404.) En 1638, Descartes répond à des observations critiques sur l'orthographe employée dans l'impression de ses

(1) Cette lettre se lit à-la-fois en latin et en français dans les anciennes éditions, où elle est suivie de deux épîtres à Balzac, écrites en 1631 par Descartes, et imprimées en langue française seulement.

livres écrits en français. Il s'est contenté de recommander à l'imprimeur de suivre l'usage; il l'a laissé libre d'ôter quelquefois et de conserver ailleurs le *p* du mot *corps*, le *t* du pluriel *esprits*. Du reste, il ne conseilleroit à personne d'apprendre l'orthographe française dans un livre imprimé à Leide, et il n'a pas dessein non plus de la réformer; mais, pour en dire son opinion, il croit qu'il y auroit de l'avantage à rendre la langue écrite plus conforme à la langue parlée. On peut regretter qu'il n'ait pas plus profondément examiné cette question, et sur-tout s'étonner qu'il n'ait trouvé aucun inconvénient à écrire un même mot de deux manières différentes en un même livre.

(Tom. VIII, p. 169.) Dans une addition très-importante, fournie à l'édition de M. Cousin par des pages manuscrites de l'exemplaire de l'Institut, Descartes, écrivant au P. Mersenne en 1639, s'exprime en ces termes: « Pour moi, je distingue deux sortes d'instincts. L'un » est en nous, en tant qu'hommes, et est purement intellectuel; c'est » la lumière naturelle ou *intuitus mentis* auquel seul je tiens qu'on » doit se fier: l'autre est en nous, en tant qu'animaux, et est une » certaine impulsion de la nature à la conservation de notre corps, » à la jouissance des voluptés corporelles, &c.; lequel ne doit pas » être toujours suivi. » Cette distinction, bien ou mal fondée, nous paroît un complément tout-à-fait nécessaire des doctrines métaphysiques de Descartes.

(Pag. 221.) En répondant, le 22 mai 1640, à une observation de Régius ou Henri Leroy, Descartes distingue la persuasion de la science. Selon lui, la première n'exclut pas toute raison de douter; la seconde, au contraire, suppose un motif si fort, qu'il ne peut jamais s'en présenter, en sens contraire, d'aussi puissans: d'où il conclut qu'il n'y a de science que pour ceux qui ont reconnu l'existence de Dieu, dont la véracité seule garantit la vérité des axiomes; car l'évidence de ces axiomes ne produiroit que la persuasion. C'est un développement fort remarquable encore de la doctrine exposée dans les Méditations, savoir, que nos deux premières connoissances sont l'idée de notre existence, et l'idée de Dieu; et qu'aucune autre notion n'a de certitude que par ses relations avec ces deux-là.

(Pag. 388.) Une lettre au P. Mersenne, écrite en la même année 1640, contient quelques détails historiques sur Voet et sur M.[lle] de Schurman. « Le sieur Voetius est le plus franc pédant de » la terre, et il crève de dépit de ce qu'il y a un professeur en mé- » decine, en leur université d'Utrecht, qui fait profession ouverte de » ma philosophie, et fait même des leçons particulières de physique,

» et en peu de mois rend ses disciples capables de se moquer entière-» ment de la vieille philosophie. Voetius et les autres professeurs ont » fait tout leur possible pour lui faire défendre par les magistrats de » l'enseigner *(ma philosophie)*; mais, tout au contraire, le magistrat » le lui a permis malgré eux. Ce Voetius a gâté aussi la demoiselle » de Schurman; car, au lieu qu'elle avoit l'esprit excellent pour la poésie, » la peinture et autres telles gentillesses, il y a déjà cinq ou six ans » qu'il la possède si entièrement, qu'elle ne s'occupe plus qu'aux con-» troverses de la théologie, ce qui lui fait perdre la conversation de » tous les honnêtes gens. » Ces détails ont été négligés par Niceron et par d'autres biographes: ceux qui concernent le médecin sont exposés plus au long dans une des lettres suivantes (1).

(Pag. 412.) On n'a point fait usage non plus, dans les notices sur Descartes, des lignes qui terminent une lettre adressée par lui, le 3 décembre 1640, au même correspondant: « Au reste, la dernière » lettre que vous m'avez envoyée m'apprend la mort de mon père, » dont je suis fort triste, et j'ai bien du regret de n'avoir pu aller cet » été en France, afin de le voir avant qu'il mourût; mais puisque » Dieu ne l'a pas permis, je ne crois point partir d'ici avant que ma » philosophie ne soit faite. » Il est difficile de ne pas trouver un peu trop de résignation, de philosophie et de sécheresse dans ces paroles; et il semble que la liaison intime de Descartes avec Mersenne lui permettoit d'exprimer ici plus vivement l'affliction qu'il devoit ressentir.

(Pag. 580.) On peut s'étonner aussi de l'extrême prudence des avis qu'il donne à Régius, en février 1641. Régius avoit rejeté sans ménagement les formes substantielles, et s'étoit attiré par-là des critiques violentes. Descartes l'en réprimande, et cite comme un exemple de sagesse la conduite qu'il a tenue lui-même, lorsque, dans son Traité des météores, il a déclaré qu'il n'entendoit point nier cette doctrine des écoles, et que seulement il ne la croyoit pas nécessaire pour expliquer la sienne. Si vous m'aviez imité, dit-il à Régius, *vous ne vous seriez pas chargé de l'envie de vos collègues.* Nous remarquerons, sur ces derniers mots, que le texte original de cette lettre est en latin, et qu'on y lit, *nec interim in tantam collegarum tuorum invidiam incidisses:* c'est l'une des occasions où il seroit permis de regretter que le nouvel éditeur n'ait pas retouché les anciennes versions françaises. Du reste, on voit par les pièces suivantes que Henri Leroy essuyoit alors, de la part de Voetius et des autres docteurs,

---

(1) Au P. Dinet, 1642, *tom. IX, p. 3-61.*

des persécutions si cruelles, que les conseils timides de Descartes paroissent fort excusables et seulement trop tardifs.

Descartes lui-même, malgré ses précautions oratoires, se vit bientôt accablé de censures et d'invectives, qui sont le principal sujet de plusieurs lettres écrites par lui tant aux jésuites Dinet et Vatier qu'au P. Mersenne, et par celui-ci à Voet. Elles se lisent au tome IX, où l'on trouve aussi, pag. 250-322, l'épître apologétique de Descartes aux magistrats de la ville d'Utrecht contre MM. Voetius père et fils. Cette pièce, rédigée avec un grand soin, en 1645, tient étroitement à l'histoire de l'auteur et de sa philosophie. Nous remarquerons encore, pag. 387-395 du même tome, sa lettre à la princesse palatine Élizabeth sur *le Prince* de Machiavel. Il vient de lire, pour la première fois, en 1646, ce célèbre ouvrage, et n'y trouve guère à louer que deux maximes, savoir, qu'un prince doit toujours éviter la haine et le mépris de ses sujets, et que l'amour du peuple vaut mieux que les forteresses. Il avoue cependant que les conseils de Machiavel peuvent bien être quelquefois utiles aux usurpateurs ou tyrans; mais il lui reproche d'abord de s'être chargé de former de tels élèves, ensuite de n'avoir point assez averti ni peut-être assez compris lui-même que de pareilles leçons ne sont point à l'usage des princes légitimes.

Le tome X s'ouvre par une lettre adressée en 1647 à Chanut : on la peut considérer comme un supplément au Traité des passions. Il s'y rencontre des observations littéraires qui, en général, ne manquent pas de justesse, et dont quelques-unes pourtant ne sont pas d'un très-bon goût. Par exemple, on a peine à concevoir comment Descartes pouvoit admirer ces vers de Théophile (Viaud) :

> Dieux! que le beau Pâris eut une belle proie!
> Que cet amant fit bien
> Alors qu'il alluma l'embrasement de Troie,
> Pour amortir le sien!

Une correspondance entre Antoine Arnauld et Descartes, en 1648, occupe les pages 136-164 de ce même volume. Quoique polémique, elle est aussi remarquable par la douceur et la politesse des formes que par la précision des idées. Les questions que ces deux philosophes discutent concernent les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu, l'esprit humain, la pensée, l'étendue, le vide ou le plein, la durée, &c. Arnauld écrit qu'il n'est pas nécessaire que l'ame pense toujours, et que, pour qu'elle soit une substance pensante, il suffit qu'elle ait toujours en soi la faculté de penser, comme la substance corporelle est

toujours divisible, quoiqu'elle ne soit pas toujours divisée. Descartes répond que la division et le mouvement ne sont dans les corps que des attributs que l'on conçoit comme pouvant être joints à la chose ou en être séparés; mais que les corps sont toujours étendus, parce que l'étendue est leur essence, et qu'il en est de même de la pensée par rapport à l'ame, &c.

Il règne autant de modération et d'urbanité dans les lettres que Descartes et l'Anglais Henri More se sont réciproquement écrites en 1648 et 1649. Diverses questions de physique et de métaphysique y sont traitées, entre autres celle de l'ame des bêtes; et sur ce point, Descartes ne s'est aussi complètement expliqué dans aucun autre endroit de ses ouvrages, quoiqu'il en ait parlé assez au long, tant dans la cinquième partie de son Discours sur la méthode, que dans ses Réponses aux objections d'Arnauld, de Gassendi et de divers théologiens. Il confesse ici qu'on ne peut pas démontrer que les bêtes ne pensent point : *non puto* (cette lettre est originairement en latin), *non puto posse demonstrari nullam esse in brutis cogitationem, quia mens humana illorum corda non pervadit.* On a traduit : « parce que l'esprit humain ne peut pénétrer dans LE cœur *pour savoir ce qui s'y passe.* » Ces derniers mots, qui ne sont pas dans le texte, semblent superflus; et *le cœur*, pour *leur cœur* ou *leurs cœurs (illorum corda)* est sans doute une faute d'impression. Après cette concession, Descartes déclare que l'opinion qui refuse la pensée aux brutes est la plus probable. Il distingue deux principes de nos mouvemens humains, l'un mécanique et corporel, qui ne dépend que de la seule force des esprits animaux et de la conformation des membres, et qui peut s'appeler ame corporelle, *potestque anima corporea appellari;* l'autre incorporel, qui est cette ame que nous définissons, dit-il, substance pensante. De ces deux ames, il n'attribue que la première aux animaux, et il pense qu'elle suffit à tous leurs mouvemens, à tous les actes qu'ils exécutent : il s'engage à expliquer *très-facilement,* par la seule conformation des membres et des organes, la sagacité des chiens et les ruses des renards : *nec moror astutias et sagacitates canum et vulpium . . . profiteor . . . . me posse perfacilè illa omnia, ut à solâ membrorum conformatione profecta, explicare.* Nous n'entendons pas nier la possibilité de ces explications; nous doutons seulement qu'elles soient aussi faciles que Descartes se le persuade. Il s'autorise ensuite de l'exemple des automates que l'on parvient à faire mouvoir; il ajoute que si les bêtes avoient des idées, elles sauroient les exprimer de quelque manière; et il assure qu'elles n'ont aucune sorte de langage, ce qui a été plusieurs fois contesté, et l'étoit encore, il y a peu d'années, par Dupont de

Nemours, et plus sérieusement par quelques autres philosophes. Descartes déclare enfin que nous ne pourrions, sans nous accuser nous-mêmes de férocité, accorder une ame à ces animaux que nous tuons et que nous mangeons. Toutefois il reconnoît qu'ils vivent et qu'ils sentent: et ce dernier aveu peut surprendre ; car, ainsi que l'a montré Malebranche, le sentiment et la sensation même ne sont pas plus que la pensée au nombre des modifications que peut éprouver ce qui n'est que matière, corps, substance étendue. C'est, dit Malebranche, l'entendement, la substance pensante qui sent les objets présens ; les sens et l'imagination ne sont que l'entendement apercevant les objets par les organes. A notre avis, ce sont là des conséquences nécessaires de la doctrine de Descartes, quoiqu'il les contredise ici, qu'il ne les ait nulle part assez bien énoncées, et qu'il ait laissé au plus illustre de ses disciples le soin de les déduire (1).

Nous pensons que ces extraits suffisent pour donner une idée des différens sujets traités et quelquefois approfondis dans ces lettres. Les pièces dont se compose la correspondance active et passive de Descartes sont au nombre de trois cent cinquante-sept. Nous n'avons nommé que dix des correspondans de ce philosophe : parmi plus de trente autres que nous n'avons pas eu occasion d'indiquer, on peut distinguer Fermat, Mydorge, Plempius, Clerselier, Rohault, Freinsheim (2), Carcavi, la reine de Suède Christine, &c.

Nous ferons connoître le tome XI dans notre cahier de mars.

DAUNOU.

---

(1) « C'est pour nous accommoder à la manière ordinaire de parler que nous » disons que les sens sentent; mais, par ce mot de sens, nous n'entendons rien » autre chose qu'une faculté passive *de l'ame*, c'est-à-dire, l'entendement, aper- » cevant quelque chose à l'occasion de ce qui se passe dans les organes, &c. » Malebr. *Rech. de la vérité*, l. 1, c. 1. = Au chapitre X, après avoir distingué l'action de l'objet extérieur, l'agitation causée aux fibres et prolongée jusqu'au cerveau, la passion ou la sensation ou la perception de l'ame, c'est-à-dire, ce qu'on sent, par exemple, en s'approchant du feu, et enfin le jugement qu'on en porte, Malebranche ajoute que, de ces quatre choses, les deux premières appartiennent au corps et *les deux autres appartiennent à l'ame.* — (2) Il s'agit de J. Freinsheim *[Freinshemius]*, l'auteur des Supplémens à Tite-Live. Il étoit l'un des plus fidèles amis de Descartes, quand ce grand homme, outragé, persécuté par des docteurs, avoit peu de défenseurs zélés. Freinsheim, qui avoit été en Suède professeur, bibliothécaire, historiographe de la reine Christine, revint en Allemagne en 1651, quand il eut perdu Descartes.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Le 17 janvier, l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres a élu M. Pouqueville à la place vacante depuis la mort de M. Lanjuinais.

L'Académie des sciences vient de perdre l'un de ses plus anciens membres, M. le marquis de Laplace, qui étoit aussi de l'Académie française.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Monumens littéraires de l'Inde, ou Mélanges de littérature sanscrite, contenant une exposition rapide de cette littérature, quelques traductions jusqu'à présent inédites, et un aperçu du système religieux et philosophique des Indiens, d'après leurs propres livres, par A. Langlois. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Lefèvre, rue de l'Éperon, n.° 6, 1827, *in-8.°*, xij et 269 pages. Il sera rendu compte de ce volume dans l'un de nos prochains cahiers.

Sermon de F. Olivier Maillard, presché à Bruges, l'an mil cinq cens, le cinquiesme dimence de quaresme, et autres pièces du même auteur; avec une notice par M. Labouderie. Paris, Farcy, 1827, *in-12*, 44 pages, et 18 en caractères gothiques: c'est une copie d'une édition sans date, petit *in-4.°*, publiée probablement à Bruges vers l'an 1500.

Nouveaux mélanges historiques et littéraires, par M. Villemain, membre de l'académie française. Paris, impr. de Fain, librairie de Ladvocat, 1827, *in-8.°*, 491 pages, avec des portraits de l'Hospital et de Shakspeare. Nous nous proposons de faire plus particulièrement connoître ce volume, qui contient une vie de l'Hospital, un discours d'ouverture d'un cours d'éloquence française, suivi de notes; un essai littéraire sur Shakspeare, et des morceaux intitulés, du poëme de Lucrèce; du Polythéisme dans le premier siècle de notre ère; de la Philosophie stoïque et du Christianisme; des Pères de l'église grecque; S. Jean Chrysostome, Synésius; des Pères de l'église latine, S. Ambroise; S. Jérôme, S. Paulin, S. Augustin.

La société de géographie, qui compte à peine cinq années d'existence, publie déjà le tome II de son *recueil.* La première partie de ce volume vient de paroître chez Arthus Bertrand, 31 feuilles *in-4.°* Prix, 10 fr., et pour les membres de la société, 5 fr.: elle est accompagnée de six planches, dont l'une est une grande carte des pachalics d'Alep, Orfa et Bagdad. Les mémoires sont intitulés: 1.° *Relation de Ghanal* et des coutumes de ses habitans, traduite de l'arabe par M. Jaubert; 2.° *Relation inédite de la Cyrénaïque,* par M. Augustin Cervelli, de Pise, rédigée par M. Delaporte, vice-consul de France à Tanger, et relation succincte de la Pentapole Libyque, par le révérend père Pacifique de Monte-Cassiano, traduite de l'italien par le même; 3.° Notice sur une mesure géométrique de la hauteur de quelques sommités des Alpes, par M. Coraboeuf; 4.° *Résultat* des questions adressées au nommé *Mbouia,* marabou

maure, sur l'intérieur de l'Afrique, et itinéraires à Sego, à Maroc et à la Mecque, par M. le baron Roger, commandant à Saint-Louis-sur-Sénégal; 5.° *Réponse* aux questions de la société de géographie sur l'Afrique septentrionale, et nomenclature de la régence de Tripoli, par M. Delaporte; 6.° Itinéraire de Constantinople à la Mecque, extrait et traduit de l'ouvrage turc de Mehemet Édib, intitulé *le Livre des prières*, par M. Bianchi; 7.° *Description des mines de Palenguès*, dans la province de Guatemala, suivie de recherches sur l'ancienne population de l'Amérique, article communiqué par M. Warden; 8.° *Notice sur la carte* des pachalics de Bagdad, Orfa et Alep, et sur le plan d'Alep, par M. Rousseau, chargé d'affaires de sa majesté près le bey de Tripoli de Barbarie, article de M. J. G. Barbié du Bocage. — Le premier volume de ce *recueil* publié en 1824 (*in-4.°* 71 feuilles) contient la Relation de *Marco-Polo*, d'après deux manuscrits inédits de la Bibliothèque du Roi, précédée d'un avant-propos par M. Roux et d'une introduction par M. Malte-Brun, suivie d'un glossaire et de variantes, des noms propres et des noms de lieux d'après dix manuscrits et d'après Ramusio. Le manuscrit français renferme beaucoup de chapitres qui étoient inédits. La société continue de publier chaque mois un cahier d'environ trois feuilles d'impression, comprenant *la revue* de toutes les découvertes importantes pour les progrès de la géographie, des recherches sur les points nouveaux de la science, et l'extrait des actes de la société.

Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIII.ᵉ siècle, avec une introduction, des supplémens, des notices et des notes, par M. Guizot; tome XXVIII. Paris, impr. de Belin, librairie de Brière, 1827, *in-8.°* de 35 feuilles 1/4. Prix, 6 fr. Ce volume, le vingt-neuvième dans l'ordre de publication, doit, avec le volume d'introduction, former la quinzième et dernière livraison.

Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au commencement du XVII.ᵉ siècle, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage, par M. Petitot. Première série, tome LII, seconde partie (fin de la table générale et analytique). Paris, impr. de Decourchant, libr. de Foucaut, 1827, *in-8.°* Pr. 5 fr. 50 cent.

Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage, par MM. Petitot et Monmerqué; tomes LV et LVI. Paris, impr. de Belin, librairie de Foucault, 1827, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 59 feuilles. Prix, 11 fr.

Histoire littéraire de la France, contenant les six périodes antérieures à Louis XI, avec un coup-d'œil sur la septième, et précédée d'une introduction, par Mathieu-Richard-Auguste Henrion, avocat. Paris, impr. de Béthune, librairie de J. J. Blaise, 1827, *in-8.°* 268 pages.

Les Tournois du roi René, d'après le manuscrit et les dessins de la bibliothèque royale; publiés par MM. Champollion-Figeac pour le texte et les notes explicatives, L. J. J. Dubois pour les dessins et les planches coloriées, et Ch. Motte, lithographe, éditeur de l'ouvrage; deuxième livraison. Paris, impr. de Firmin Didot, *in-fol.* de 6 feuilles avec 5 planches. L'ouvrage paroîtra en quatre livraisons *in-fol.* Prix, 75 fr.

Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François, dauphin, &c., adressées au connétable Anne de Montmorency, ou Correspondance

secrète de la cour de Henri II; suivies de lettres inédites de leurs majestés Louis XVI et Marie-Antoinette, de leurs testamens et de l'inscription du monument expiatoire de la conciergerie, avec de nombreux *fac-simile*, par J. B. Gail. Paris, impr. d'Éberhart, 1827, chez Gail neveu, *in-8.°* 106 pages. Prix, 4 fr.

Mémoires sur la cour d'Élisabeth, reine d'Angleterre, par Lucy Aikin, traduits de l'anglais par Mme Alexandrine Aragon, avec des notes sur le texte et une notice sur Lucy Aikin, par M. Albert-Montemont; tome Ier Paris, impr. de Selligue, libr. de Sautelet, 1827, *in-8.°*, 420 pages avec une planche.

Aperçu sur les causes de la révolution de la Grèce pour son indépendance du gouvernement des Musulmans, par Démétrius Panagiotès Psatelès, natif de Siatista en Macédoine, docteur en médecine de l'université de Tubingen. Lyon, impr. de J. M. Barret, 1826, 24 pages *in-8.°*

Essai sur le système des hiéroglyphes phonétiques du docteur Young et de M. Champollion, avec quelques découvertes additionnelles qui le rendent applicable à la lecture des noms des anciens rois d'Égypte et d'Éthiopie, par M. Henri Salt, consul général de sa majesté britannique en Égypte; traduit de l'anglais et augmenté de notes par L. Devère. Nancy, impr. de Hissette; à Paris, chez Bobée et chez Treuttel et Würtz, *in-8.°* de 4 feuilles 5/8.

Lettre sur la découverte des hiéroglyphes acrologiques, adressée à M. le chev. de Goulianof, membre de l'académie russe, par M. J. Klaproth. Paris, impr. de Mme Huzard, librairie de J. S. Merlin, 1827, *in-8.°*, 43 pages. M. Klaproth appelle *acrologiques* les signes qui représentent les initiales des paroles (d'*ἄκρος*, extrême, antérieur, et de *λόγος*; comme acrostiches d'*ἄκρος* et de *στίχος*).

Souvenirs historiques et pittoresques du département du Pas-de-Calais, dédiés à S. A. R. Madame, duchesse de Berry; ouvrage qui doit paroître en quinze livraisons, à Boulogne (sur mer), chez P. Hesse, imprimeur-éditeur, rue des Pipots, n.° 36. Chaque livraison (4 dessins et texte) sera du prix de 5 fr., de 7 sur papier de Chine pour les souscripteurs, et plus élevé pour les personnes qui n'auront pas souscrit avant le 1.er mai, à Boulogne chez M. Hesse, ou à Paris chez MM. Dondey-Dupré...., à Londres chez MM. Treuttel et Würtz, &c..... MM. Villeneuve, Sabatier, de Roi, Joly, Bichebois, se sont chargés des dessins en pierre: une société de gens de lettres rédigera le texte. Le format de l'ouvrage sera petit *in-fol.*: on y joindra une carte routière du département du Pas-de-Calais, et la liste des souscripteurs.

Histoire naturelle des lépidoptères ou papillons de France, par M. J. B. Godart; ouvrage basé sur la méthode de M. Latreille, avec les figures dessinées et coloriées d'après nature par M. Duménil; continué par M. Duponchel, auteur d'une monographie des érotyles. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Crévot, 1827, *in-8.°* La huitième livraison (32 pages et 2 planches), est du prix de 3 fr., de 6 sur papier vélin. L'ouvrage aura huit volumes.— M. Adr. Prudent de Villiers vient de publier une *Notice sur trois lépidoptères inédits ou peu connus* du midi de la France. Paris, impr. de Decourchant, 16 pages *in-8.°* avec une planche.

Théorie des phénomènes électro-dynamiques, uniquement déduite de l'expérience, par André-Marie Ampère, membre de l'Institut, &c. Paris, impr. de Firm. Didot, libr. de Méquignon-Marvis, novembre, 1826, *in-4.°*, 227 pag. et 2 planches. Pr. 9 fr.; et par la poste, 10 fr. 50 cent. Voici quelques-unes des conséquences que M. Ampère déduit de ses expériences et de ses calculs.

1. Sans qu'on soit autorisé à rejeter les explications fondées sur la réaction de l'éther mis en mouvement par les courans électriques, rien n'oblige jusqu'à présent d'y avoir recours.. 2. Les molécules des deux fluides électriques, distribuées sur la surface des corps conducteurs, sur la surface et dans l'intérieur des corps qui ne le sont pas, ... produisent, par leurs attractions et leurs répulsions réciproquement proportionnelles au carré des distances, tous les phénomènes de l'électricité ordinaire. — L'action (reconnue par l'auteur) entre la terre et les conducteurs voltaïques ne permet guère de douter qu'il existe des courans, semblables à ceux des fils conducteurs, dans l'intérieur de notre globe. — Les propriétés des aimans sont réellement dues au mouvement continuel des deux fluides électriques autour de leurs particules, &c.

Principes du figuré du terrain et du lavis sur plans et cartes topographiques; susceptibles de servir de base à l'enseignement dans les écoles de services publics; et comparaison des différens modes proposés à ce sujet; suivis de nouvelles tables géodésiques relatives à la construction des cartes, par M. L. Puissant, lieutenant-colonel au corps royal des ingénieurs-géographes. Paris, Janet et Cotelle, *in-8.°* (daté 1827, publié en 1826), 132 pages avec une planche. Prix, 3 fr. 50 cent.

Résumé des leçons données à l'école royale des ponts et chaussées sur l'application de la mécanique à l'établissement des constructions et des machines; par M. Navier. Paris, Firmin Didot, 1826, première partie, *in-8.°*, 440 pages et 6 planches. Prix du volume, 8 fr.

Essai sur la défense des états par les fortifications, par un ancien élève de l'école polytechnique. Paris, Anselin et Pochard, 1826, *in-8.°*, 312 pages. Prix, 4 fr. 50 cent. L'auteur ne s'est pas étroitement renfermé dans les limites de son sujet; son ouvrage renferme plusieurs observations politiques.

Musée des antiques, par M. P. Bouillon. Cet ouvrage, commencé en 1819, vient d'être terminé à la fin de 1826. Il consiste en 3 vol. *in-fol.*, qui se vendent reliés 750 fr. (prix de souscription), chez Carié de la Charie, rue de l'École de médecine, n.° 4. — Le texte a été rédigé par M. de Saint-Victor.

Élémens d'anatomie générale, ou Description de tous les genres d'organes qui composent le corps humain, par P. A. Béclard; seconde édition augmentée d'une notice sur la vie et les travaux de l'auteur, par M. Olivier, et ornée d'un portrait. Poitiers, impr. de Catineau; et Paris, librairie de Béchet jeune, 1827, *in-8.°*, 692 pages

Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent; par M. le baron Boyer. Paris, Migneret, 1826, onzième (et dernier) tome, *in-8.°* Prix de chaque volume, 6 fr.

ALLEMAGNE.

Synglosse, oder Grundsætze der Sprachforschung; Synglosse ou Principes des recherches sur les langues, par Junius Faber. Karlsreuhe, 1826, *in-8.°*, 213 pages.

Das mädchen von Andros; l'Andrienne, comédie de Térence, traduite dans le mètre de l'original, par F., avec une introduction et des notes de M. K. W. L. Heyse. Berlin, Dummler, 1826, *in-4.°*, 102 pages.

G. Langii Commentatio de difficili Horatii loco in sat. I, VI, 87, 88. (At hoc nunc Laus illi debetur et à me gratia major.) Adjuncta est ora-

tiuncula de perverso partium studio in litteris ediscendis; auct. G. Dick. Halæ, 1826, *in-8.°*

A. Persii Flacci Satiræ sex ; recensuit et annotationem criticam et exegeticam addidit, E. G. Weber. Lipsiæ, 1826, *in-8.°* Pr. 6 gr.

Lucilii junioris Ætna ; recensuit notasque Jos. Scaligeri, Fr. Lindenbrochii et suas adjecit Fr. Jacob. Lipsiæ, 1826, *in-8.°*

Nonni Panopolitæ Dionysiacorum libri XLVIII : suis et aliorum conjecturis emendavit et illustravit Gräfe. Lipsiæ, 1826, *in-8.°* 2 vol.

Beyträge für das studium der göttlichen comödie ; Mémoires pour servir à l'étude de la divine comédie du Dante, par B. Abeken. Berlin, 1826, *in-8.°* Pr. 2 rxd.

De M. Aurelio Antonio imperatore philosophante ex ipsius commentariis scriptio philologica. Instituit Nicol. Bachius. Lipsiæ, 1826, *in-8.°*

Abaldemus. Ueber die natur des menschengeschlechts ; Abaldemus. Sur la nature du genre humain. Essai sur les questions : « Que sommes-nous ! comment sommes-nous ! et pourquoi sommes-nous ! » Dresde, 1826, *in-8.°* Pr. 1 rxd.

Ueber natur, bestimmung, tugend und bildung der frauen ; Sur la nature, la destination, la vertu et la culture de l'esprit des femmes, par Caroline de Woltmann. Vienne, 1826, *in-8.°* Pr. 4 flor. 24 gr.

Jos. Tzetzæ historiarum variarum Chiliades ; græcè. Textum ad fidem duorum codicum monachensium recognovit, brevi adnotatione et indicibus instruxit, Th. Kessling. Lipsiæ, 1826, *in-8.°* Pr. 3 rxd. 12 gr.

Reisen in Italien seit 1822 ; Voyages en Italie depuis 1822, par Fr. Thiersch, L. Schorn, Ed. Gerhard, et L. de Kleuze; tome I.er Leipsic, 1826, *in-8.°* Pr. 2 rxd. 12 gr.

Die Gebirge des Königreichs Würtemberg ; Description géognostique des montagnes du royaume de Wurtemberg, par Fr. d'Alberti ; avec des remarques et des additions, par le prof. Schüller. Stutgard, 1826, *in-8.°* avec cinq cartes. Pr. 5 fl.

Untersuchungen über die insel Helgoland ; Recherches philologiques, historiques et géographiques sur l'île de Helgoland ou Heiligeland, et ses habitans, par von der Decken. Hanovre, 1826, *in-8.°* avec cartes et planches.

Die Druiden der Ketten, &c. ; les Druides des Celtes et les prêtres des anciens Germains, introduction à la doctrine religieuse de l'ancienne Germanie, par Charles Barth. Erlangen, 1826, *in-8.°*

Monumenta Germaniæ historica, inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum, auspiciis societatis aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi, institutæ; edidit G. H. Pertz; tomus primus. Hanoveræ, 1826, fol. cum VIII tab. lithogr.

Unter Suchungen, &c. ; Recherches sur les antiquités les plus importantes de la ville de Schleswig, par M. Outzen. Altona, 1826, *in-8.°*

Die altdeutschen Grabmüler ; les Tombeaux des anciens Germains, des environs de Landshut, découverts en 1823, par Ch. Lorber, publiés par A. de Braunmühl. Landshut, 1826, *in-4.°*, avec 2 planches. Pr. 30 kr.

Notice sur les médaillons romains en or du musée impérial et royal de Vienne, trouvés en Hongrie dans les années 1797 et 1805, par A. Steinbüchel, directeur des musées. Vienne, Heubner, 1826, *in-4.°*, avec 4 planches et

quatre vignettes. Pr. 3 fl. 54 kr. *Voyez* notre cahier de janvier, pag. 58 et 59.

Scarabées égyptiens figurés du musée des antiques de Sa Majesté l'Empereur. Vienne, Heubner, 1826, *in-4.°* avec planches. Pr. 2 fl. 24 kr.

Richards medicinische Botanik; Botanique médicale, traduite du français de A. Richard, avec des notes de MM. Martius et Reichenbach. Berlin, 1826, *in-8.°* Pr. 5 rxd. 16 gr.

Regierungs lehre; Science du gouvernement, par C. S. Zachariæ ; tome I.er Heidelberg, 1826, *in-8.°*

Werke des tschinesischen weisen Kung-fu-Doü, &c.; Œuvres de Confucius et de ses disciples, traduites pour la première fois de l'original chinois en allemand, par W. Schott; tome I.er Halle, 1826, *in-8.°*

— La seconde livraison du *Corpus inscriptionum græcarum,* que publie l'académie de Berlin, vient de paroître; nous en indiquerons le contenu dans notre prochain cahier. Voyez, sur la première livraison, le *Journal des Savans,* juillet 1825, p. 445.

ANGLETERRE.

The Miscellanies of literature; Mélanges de littérature pour 1826: choix des plus importans ouvrages publiés dans l'année, histoires, mémoires, biographies, poésies, voyages, &c. Londres, *in-8.°*, 10 sh.

Origines, or Remarks on the origine of several empires, &c.; Remarques sur l'origine de divers empires, états et villes, par sir W. Drummund. Londres, 1825-1826, 3 vol. *in-8.°* Prix de chaque volume, 12 sh.

Transalpine memoirs, or Anecdotes, observations, &c.; Souvenirs de l'autre côté des Alpes, ou Anecdotes et observations sur l'état actuel de l'Italie et des Italiens, par un catholique anglais. Londres, Longman, 1826, 2 vol. *in-12.* Prix, 15 sh.

The History of the reign of Henry the eighth; Histoire du règne de Henri VIII, commençant l'histoire politique de la réformation anglaise; par Sharon Turner. Londres, Longman, 1824, *in-4.°* de 694 pages. Pr. 2 liv. 2 sh.

An historical and descriptive Account of the palace and chapel royal of Holyrood-House; Description historique du palais et de la chapelle royale de Holyrood-House, avec huit planches dessinées et gravées par J. Johnstone. Édimbourg, 1826, chez Cunningham, *in-4.°* Pr. 12 sh.

The Notation of music simplified; la Musique simplifiée, ou Développemens d'un système dans lequel les caractères usités pour la représentation des élémens du langage sont employés pour la notation de la musique, par A. Macdonald. Glasgow, 1826, *in-8.°* Pr. 18 pence.

A Key to the knowledge of nature; Introduction à la connoissance de la nature, ou précis du système de la philosophie naturelle et de la chimie; avec un nouveau système de physiologie où tous les phénomènes de la nature sont expliqués par les principes électro-chimiques, par R. Taylor. Londres, Baldwin, 1826, *in-8.°*

On Galvanisme, &c.; Sur le Galvanisme, avec des observations sur ses propriétés chimiques et son efficacité dans les maladies chroniques des organes de la digestion, par la Beaume. Londres, Underwood, 1826, *in-8.°* Pr. 7 sh.

The morbid Anatomy of the human brain; Anatomie de l'état maladif du cerveau, contenant des éclaircissemens sur les maladies des organes les plus

fréquentes et les plus importantes, par Robert Hooper. Londres, 1826, Longman, *in-4.º* avec 15 gravures coloriées. Pr. 2 liv. 12 sh. 6 den.

An Edict of Diocletien; Edit de l'empereur Dioclétien, fixant un maximum de prix dans tout l'empire romain, par W. Leake. Londres, 1826, *in-8.º* Pr. 2 sh. 6 d.

Essay on the nature and connexion of the philosophy and mythology of paganisme; Essai sur la nature et les rapports qui existent entre la philosophie et la mythologie du paganisme. Londres, 1826, *in-8.º*

The holy Bible in the chinese language; la Bible en chinois, par le révérend docteur Marshman de Serampore; cinq parties *in-8.º* Londres, 1826, Pr. 5 liv. 5 sh.

The sacred and historical Books of Ceylan; les Livres sacrés et historiques de l'île de Ceylan, d'après un manuscrit cingalais appartenant à sir Al. Johnston. Cet ouvrage paroîtra prochainement à Londres en deux volumes *in-8.º* Il contiendra la *Mahà-vansi* ou doctrine de Bouddha ; le *Ràjà-vali* ou les séries des rois; le *Ràjà-ratnàcari,* ou la mine de pierres précieuses, ou l'océan des rois. Le texte original, en langue *pali,* sera accompagné d'une version anglaise, d'un essai sur le bouddhisme et de remarques historiques et critiques, par Edw. Upham.

— *A List of the very rare and valuable æthiopic and other oriental manuscripts,* collected by the celebrated traveller James Bruce, esq. of Kinnaird. *Liste de manuscrits très-rares et très-précieux en éthiopien et en d'autres langues orientales,* rassemblés par le célèbre voyageur Bruce; tirée du catalogue qui en a été rédigé à Kinnaird, par feu Alexandre Murray, éditeur des voyages de Bruce en Abyssinie. Londres, *in-4.º*, 16 pages. La totalité des manuscrits de Bruce sera vendue à l'enchère, au mois de mai prochain, chez M. Christie, à Londres, 8 King-street, Saint-James Soho-square, où ils pourront, jusqu'à ce terme, être vus et examinés par les savans et les curieux. Cette collection se compose d'environ cent volumes bien conservés. La notice qu'on en publie contient soixante-onze articles distribués sous les titres suivans: manuscrits éthiopiens bibliques, historiques; manuscrits arabes de théologie et d'histoire, de médecine et d'histoire naturelle, de littérature et poésie, relatifs à l'Yémen ou l'Arabie heureuse; manuscrit copte sur papyrus, petit *in-fol.* de 76 feuillets, contenant des extraits du Nouveau Testament, et deux ouvrages gnostiques composés au second siècle de l'ère vulgaire ou au commencement du troisième, savoir, la gnose ou la connoissance des choses invisibles, et le livre de la grande parole ΛΟΓΟΣ. — Parmi les articles en langue arabe, on distingue une histoire de l'Yémen, Kitâbi Kessâte Fatouhi el Yĕmĕn; la vie d'Antar, poëme; une poétique ou traité de la versification par Shehâbaddin Abn Jaafar; un livre de médecine, par Al. Hakîm Haroun al Ishraeli, sur vélin d'Abyssinie; plusieurs descriptions et histoires de l'Égypte, de la Syrie, &c.; une histoire du prophète Mahomet, par l'iman Sidi Ali d'Alep, 2 vol. — Les articles en langue éthiopienne sont le Cantique de Salomon en différens dialectes, avec leurs vocabulaires; une histoire de l'Abyssinie en cinq grands volumes; Kĕbĕr Ză Negĕste ou la chronique d'Axum; le Synaxar ou Histoire des saints révérés en Abyssinie, 4 vol.; les Constitutions des Apôtres, ou canons du premier concile général, &c.; les actes et les épîtres des apôtres; deux copies des quatre évangiles; l'Ancien Testament en cinq

volumes, où chaque page est divisée en trois colonnes, avec un grand nombre de variantes dans les marges : les psaumes n'y sont pas compris ; mais on y trouve le livre d'Énoch partagé en 96 chapitres. On croit qu'il n'existe en Europe que trois copies de ce livre d'Énoch en éthiopien, savoir, celle-ci, et les deux qui se conservent, l'une à Oxford, l'autre à Paris. Nous avons cru devoir annoncer aux orientalistes la vente prochaine de ces manuscrits recueillis par Bruce.

CALCUTTA. *Select specimens of the theatre of the Hindus ; Choix de pièces de théâtre des Indous*, n.° 1. Calcutta, 1826, *in-8.°* Ce premier cahier contient le Mrichchakati, drame traduit de l'original samscrit, par H. Wilson.

ITALIE.

Memorie degli scrittori e letterati Parmigiani ; Mémoires sur la vie et les ouvrages des écrivains et hommes de lettres de Parme, par le P. Irénée Affo, continués par M. Pezzana ; tome VI. Parme, imprimerie ducale, 1825, *in-4.°* Les cinq premiers tomes ont paru dans la même ville, chez Bodoni, en 1795, même format. Le P. Affo, récollet, est mort en 1797 à l'âge de cinquante-six ans : il avoit été professeur de philosophie à Guastalla et bibliothécaire de Parme ; on a de lui des histoires de ces deux villes, et un grand nombre d'ouvrages ou d'essais manuscrits.

L'imprimeur-libraire Fr. Sonzogno de Milan annonce la publication prochaine, dans les deux formats *in-8.°* et *in-4.°*, d'une traduction italienne de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël*, par M. Quatremère de Quincy, avec des additions et des gravures.

Mémoire géographique et numismatique sur la partie orientale de la Barbarie, appelée Afrikia *par les Arabes ;* suivi de recherches sur les Berbères atlantiques, anciens habitans de ces contrées, par le comte C. O. Castiglioni. Milan, impr. impériale et royale, 1826, *in-8.°* Cet ouvrage est écrit en français.

Fasti, disastri, sollevazioni.... degl' Italiani, &c. ; Fastes, désastres, soulèvemens et faits d'armes des Italiens depuis 1789 jusqu'en 1815, ou Histoire militaire de l'Italie. Les quatre premiers volumes de cette collection *in-8.°* viennent de paroître à Florence, et contiennent *les Italiens en Russie*, mémoires d'un officier italien pour servir à l'histoire de la Russie, de la Pologne et de l'Italie en 1812, par Léonard Chodzko.

Dei sepolcrali edifizj dell' Etruria ; des Monumens funèbres de l'Étrurie, et en général de l'architecture toscane, par Fr. Ortoli. Bologne, 1824, *in-4.°* avec 12 planches.

Lezioni intorno le opere di scultura e d'architettura, di Matteo Civitali, &c. ; Leçons sur les ouvrages de sculpture et d'architecture de Mathieu Civitali, qui se trouvent dans l'église cathédrale de Lucques, par le marquis Ant. Mazzarosa. Lucques, Bertini, 1826, *in-8.°*

Di un basso rilievo egiziano della I. e R. galleria di Firenze ; d'un Bas-relief égyptien de la galerie impériale et royale de Florence. Dissertation du docteur Rosellini, professeur de langues orientales à l'université de Pise. Florence, 1826, *in-4.°* de 50 pages.

Del Metro sessagesimale, antica misura egizia, rinnovata in Piemonte, lezioni academiche del conte Prospero Balbo. — Ea quæ vis, ut potero, explicabo, nec tamen quasi Pythius Apollo, &c. Cic. Tusc. *l. 9.* Quatre mémoires, dont

le premier a été lu à l'académie de Turin le 19 octobre 1823, et le quatrième, le 18 avril 1825; 55 pages *in-4.°*, extraites des tomes XXIX, XXX et XXXI des Mémoires de l'académie de Turin.

Repertorio delle miniere, &c.; Répertoire des mines, ou Recueil de lettres patentes, réglemens, mémoires et notices sur les substances minérales des états de sa majesté le roi de Sardaigne; tomes I et II, en un volume de xj, 329 et 220 pages. Turin, de l'imprimerie de Joseph Favale, 1826, *in-8.°* Prix, 5 fr. 50 cent. Cet ouvrage italien a une traduction française en regard. L'impression en a été ordonnée par l'administration générale de l'intérieur du Piémont et de la Savoie, et préparée par la direction des établissemens royaux des mines et de l'école pratique de Moutiers. Nous nous proposons de faire plus particulièrement connoître ce Répertoire.

Nuovi elementi della fisica del corpo umano, &c.; Nouveaux élémens de la physique du corps humain, déduits des observations les plus récentes sur les phénomènes vitaux de l'homme et des animaux, par Étienne Gallini; troisième édition. Padoue, 1826, 2 vol. *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Eunapii Sardiani Vitas sophistarum et fragmenta historiarum recensuit notisque illustravit J. F. Boissonade. (*Quatrième article de M.* Cousin.) .... Pag. 67.

Voyages et Aventures dans les provinces de Perse situées sur les rives méridionales de la mer Caspienne, par M. J. B. Fraser. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 76.

Anatomie comparée du cerveau dans les quatre classes des animaux vertébrés, appliquée à la physiologie et à la pathologie du système nerveux; par M. T. R. A. Serres. (*Article de M.* Tessier.) .... 86.

Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres; tome VI. (*Article de M.* Raoul-Rochette.) .... 90.

Transactions of the historical and literary Committee of the American philosophical society, held at Philadelphia for promoting useful knowledge; vol. I. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... 100.

Œuvres de Descartes, publiées par M. Victor Cousin. (*Second article de M.* Daunou.) .... 110.

Nouvelles littéraires .... 119.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1827.

MÉMOIRES DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE, Académie des inscriptions et belles-lettres; tome VI, un vol. *in-4.°*, vij et 678 pages. Paris, 1822, de l'imprimerie royale.

SECOND ARTICLE.

M. WALCKENAER a fourni au volume dont nous rendons compte les deux mémoires qui suivent, sur des questions de géographie ancienne et du moyen âge. Le premier mémoire a pour objet de fixer la véritable *situation des Raudii campi, où Marius défit les Cimbres*, ainsi que *la route suivie par ces peuples pour se rendre en Italie* (1). Cette question

(1) *Pag. 361-372.*

n'a été si long-temps débattue entre les savans modernes, que parce qu'ils ne se sont point attachés au témoignage de Plutarque, le seul des auteurs anciens qui nous ait transmis avec une étendue suffisante les détails de l'expédition des Cimbres et de leur défaite par Marius, et le seul aussi qui dût faire autorité, puisque, ainsi qu'il le dit lui-même, il avoit puisé ces détails dans les commentaires de Sylla, témoin et acteur dans ce grand événement. Aussi tout le travail de M. Walckenaer n'est-il que le commentaire de ce passage de Plutarque, dont il s'attache à montrer, contre l'opinion du savant Durandi, la parfaite conformité tant avec la nature des lieux, tels qu'ils sont encore aujourd'hui, qu'avec les autres circonstances du même fait rapportées par Florus et par Velleius Paterculus; et le résultat de ces recherches, qui ne nous paroît pas susceptible du moindre doute, c'est que la bataille décisive qui sauva la puissance de Rome, et peut-être la civilisation de l'Europe, du danger qui les menaçoit, se livra, comme l'assure Plutarque, dans les *vastes plaines à l'orient de Verceil*, où se trouvent à-la-fois et le *patentissimus campus* de Florus, et les *campi Raudii* de cet historien et de Velleius Paterculus, encore aujourd'hui nommés *campi* ou *prati di Rau*, et traversés par trois petites rivières nommées toutes trois *Rauggia.*

Le second mémoire de M. Walckenaer traite *des changemens qui se sont opérés dans le cours de la Loire, entre Tours et Angers*, et, accessoirement, *de la position du lieu nommé* Murus *dans les actes de la vie de S. Florent* (1). L'auteur y trace d'abord historiquement la succession des divers changemens qui se sont opérés relativement au cours de la Loire, depuis les temps des Romains jusqu'au milieu du XVIII.e siècle de notre ère, et il indique la cause et l'époque des travaux entrepris pour le régler. Les faits nombreux puisés dans les fastes ecclésiastiques de ces contrées, qu'il rassemble ensuite à l'appui de cet exposé, n'ont pas simplement pour résultat de le confirmer sur tous les points; ils fournissent encore à l'auteur l'occasion et le moyen d'éclaircir plusieurs pages de nos annales, jusqu'ici restées inintelligibles, qui tiennent à l'histoire de deux grandes provinces, et qui servent même à expliquer les titres des propriétés d'une partie considérable de ce pays. C'est ce double genre de mérite et d'intérêt qu'offre sur-tout la discussion des actes de la vie de S. Florent, dans la

---

(1) *Pag. 373-395.* Avec deux cartes géographiques, l'une, *du cours actuel de la Loire;* l'autre, *du cours de la Loire et de la Vienne au V.e siècle de l'ère chrétienne.*

circonstance relative au lieu nommé *Murus*, où les antiquaires de la province ont cru trouver jusqu'ici l'étymologie et l'emplacement de la ville actuelle de *Saumur* (Salmurus), mais que l'auteur reconnoît, d'après l'accord de tous les témoignages anciens qu'il a laborieusement rassemblés, dans le petit village de *Meurs* ou *Murs*, au midi d'Angers. Les détails qui terminent le mémoire sur les vestiges encore apparens de la voie romaine, ou de l'ancienne route de Tours à Angers, présentent également toute l'exactitude et tout l'intérêt que comporte ce genre de recherches; et la conséquence qu'en tire l'auteur, relativement à l'exactitude des itinéraires anciens, trop souvent méconnue par les géographes modernes, devient même un fait d'un ordre plus important et d'un intérêt plus général, en ce qu'il touche aux principes mêmes de la science géographique.

Les relations politiques que les princes chrétiens, et particulièrement les rois de France, ont eues dans le XIII.ᵉ siècle avec les successeurs de Tchinggis-khan, forment la matière aussi neuve qu'importante de deux mémoires de M. Abel-Rémusat, dont le premier, celui qui embrasse la première période de ces rapports des princes chrétiens avec le grand empire des Mongols, depuis sa fondation par Tchinggis-khan jusqu'à sa division sous Khoubilaï, de 1206 à 1262, est jusqu'ici le seul qui soit contenu dans ce volume (1). Ce travail, dont nous regrettons de ne pouvoir présenter qu'une idée trop imparfaite, quelque étendue que nous puissions donner à notre analyse, n'est pas en effet conçu dans la forme ordinaire des mémoires où l'on examine des faits controversés et où l'on discute des témoignages contradictoires. C'est un récit historique qui se suit, qui s'enchaîne, et dans lequel la série des faits qui mirent la plupart des princes de l'Asie occidentale, et même ceux de l'Europe, en rapport avec les Mongols, se trouve développée et appuyée, à mesure que l'occasion s'en présente, par les pièces diplomatiques relatives à ces grandes transactions, et jusqu'ici peu connues, ou même entièrement inédites, monumens originaux de négociations ensevelies aujourd'hui dans la poussière et dans l'obscurité de nos archives, *mais qui ont influé d'une manière très-puissante, quoique indirecte, sur les progrès de la civilisation européenne.* Ce sont les propres expressions de M. Abel-Rémusat.

L'auteur trace d'abord en peu de mots l'origine de la grande

---

(1) *Pag. 396-469.* Le second mémoire, qui contient la fin et les conclusions de ce travail de M. A. Rémusat, a paru dans le tome VII des Mémoires de l'Académie, et il en a été rendu compte dans le *Journ. des Sav.* sept. 1825.

association des Mongols, née d'une obscure peuplade confondue dans la foule des tributaires des *Jou-tchi*, et que, dans le cours de quelques années, de premiers succès contre des voisins aussi foibles qu'elle, suivis d'attaques également heureuses contre ses maîtres, et secondés par l'ambition et le génie de son chef, élevèrent presque à la domination du monde entier. M. Abel-Rémusat suit la marche victorieuse de ces Mongols, dans un récit rapide comme elle, des frontières de la Tartarie où ils jettent les fondemens de leur puissance, et des murs de Kara-Korum, qui en devient le siége, jusqu'aux défilés du Caucase et aux confins de la Géorgie, où ce peuple nouveau, toujours grossi dans sa course, se trouve pour la première fois amené à se mesurer avec une nation chrétienne. A ce premier choc, qui n'eut rien d'important ni de décisif, succèdent bientôt des dangers plus graves, lorsque, après la mort de Tchinggis-khan et l'accomplissement de ses grands desseins sur le vaste empire de la Chine, Ogodaï, son successeur, étendant de tous côtés ses regards et ses pensées, leva une armée de quinze cent mille hommes, destinée à agir en même temps aux deux extrémités de l'Asie, en Corée, et au-delà de la mer Caspienne. Alors on peut dire que le monde entier fut ébranlé sur ses antiques bases: l'armée des Mongols, conduite par Batou, pénètre en Russie, où elle prend Moscou et les principales villes des gouvernemens actuels de Vladimir et de Jaroslaw, envahit la Pologne, et menace déjà la Hongrie et la Bohême, tandis qu'une autre armée, sous les ordres de Tcharmagan et de dix-sept autres généraux, dont un, Batchou, acquit depuis une grande célébrité en occident, inonde la Géorgie, l'Albanie et l'Arménie, ravageant tout ce qui résiste et recevant à soumission tout ce qui cède. Maîtres de ces vastes contrées, les Mongols jettent les yeux sur la Syrie, où les appellent les vœux des chrétiens, empressés de voir briser, n'importe par quelles mains, le joug des Musulmans. Conduits par Batchou, ils s'emparent d'une partie de la Mésopotamie, ne rétrogradent que devant les ardeurs d'un climat nouveau pour eux, et n'épargnent que les chrétiens, en qui leur alliance avec les princes d'Arménie faisoit considérer aux Mongols des alliés pour eux-mêmes et d'utiles auxiliaires contre les Seldjoucides d'Iconium et contre les musulmans de la basse Asie. C'est ici que se rattache le premier anneau des négociations entamées par les chrétiens avec les Tartares. Deux ambassades envoyées à-la-fois par Innocent IV, l'une vers Batou, général de l'armée du nord, qui campoit alors sur le Volga, l'autre vers Batchou, qui commandoit en Perse et en Arménie, et le retour de ces envoyés, accompagnés de députés de Batchou,

fournissent à M. Abel-Rémusat l'occasion d'établir la situation respective des Mongols et des chrétiens par rapport aux affaires de l'orient, et en même temps les moyens de rectifier les idées fausses dont cette double mission a été l'objet, sur-tout relativement à la prétendue conversion des Mongols au christianisme, laquelle n'étoit en effet que cette indifférence absolue pour toutes les croyances, constamment admise en principe et pour ainsi dire réduite en système par les princes mongols.

L'expédition de S. Louis signale l'époque où les relations des Francs avec les Mongols devinrent plus fréquentes, et où ceux-ci commencèrent à entrer dans les vues des premiers; et l'ambassade qu'Ilchi Khataï, général mongol qui avoit remplacé Batchou dans le commandement supérieur de la Perse et de l'Arménie, envoya au roi de France, à son arrivée dans l'île de Chypre, est le premier objet qui s'offre à la discussion de M. Abel-Rémusat. A travers tous les nuages dont cette négociation est couverte, et toutes les controverses dont elle a été l'objet, il en démêle la vraie nature, et il en montre le résultat immédiat dans une ambassade de S. Louis au même prince tartare, ambassade négligée ou tout-à-fait omise par la plupart des critiques et des historiens modernes, tels que Mosheim et Deguignes. La mission de Rubruquis, dont nous possédons la relation, est ensuite analysée dans ses principaux résultats et présentée sous son véritable caractère; ce qui conduit l'auteur à ramener également sous leur vrai point de vue et à réduire à leur juste valeur les récits ou controuvés ou exagérés de quelques autres négociations contemporaines, entre autres de celles dont le moine Hayton a rendu compte et qui concernent les rapports des Arméniens, ses compatriotes, avec les princes mongols, successeurs d'Ogodaï, les empereurs Gaïouk et Mangou-khan. L'établissement de l'empire persan par Houlagou, premier et vaste démembrement de la puissance mongole, forme encore une ère nouvelle dans les relations des chrétiens avec les Tartares. M. Abel-Rémusat en retrace les premiers effets et les suites immédiates; mais ce n'est que dans le mémoire qui suivra qu'il se propose d'examiner les relations diplomatiques des successeurs d'Houlagou sur le trône de Perse avec les papes, les rois de France, et les princes des autres états dont l'histoire a une connexion plus étroite avec celle de notre patrie.

Ce sont également des négociations des princes chrétiens avec les Mongols qui ont fourni le sujet du mémoire suivant de M. Silvestre de Sacy, *sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI* (pag. 470-522). M. de Flassan n'en avoit dit que quelques mots dans

son *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française.* Mais M. de Sacy, ayant eu recours aux documens originaux conservés au trésor des chartres, s'est livré à toutes les recherches propres à éclaircir ce point curieux de notre histoire, qui s'est trouvé, après l'examen approfondi qu'il en a fait, n'avoir pas l'intérêt et l'importance qu'on avoit présumés. M. de Sacy donne d'abord la notice, puis la version, accompagnée de notes et d'éclaircissemens, des quatre pièces originales dont se compose cette correspondance, savoir, d'*une lettre persane* de Tamerlan au roi de France, de *deux lettres latines* du même prince et de Mirza Miranschah, l'un de ses fils, pareillement adressées au roi de France, et enfin d'une *copie de la lettre* envoyée par le roi Charles VI à Tamerlan. Cette correspondance se rapportant à l'époque de la célèbre victoire remportée près d'Ancyre par Tamerlan sur Bajazet, M. de Sacy s'attache à déterminer la véritable date de cette bataille, qu'il fixe au vendredi 19 juillet 1402, et il explique les motifs qui purent faire desirer alors à Tamerlan d'entretenir avec les princes chrétiens des relations dont il cherche d'ailleurs à retrouver les traces et à montrer l'existence antérieure. Les autres circonstances relatives à la même correspondance, et qui servent à en désigner l'époque et à en garantir l'authenticité, telles que l'existence d'un archevêque de Sultanièh, nommé *Jean*, la mission d'un moine dominicain, nommé *François*, et celle d'un autre moine, appelé *François Bathra*, sont ensuite expliquées par M. de Sacy, à l'aide de recherches aussi exactes que laborieuses, dont nous ne pouvons indiquer ici que le résultat, tel que le donne l'auteur lui-même dans les conclusions de son mémoire : c'est que cette correspondance, bien qu'authentique au fond et dans la plupart de ses détails, n'a point été entamée par le prince mongol de son propre mouvement ni dans des vues politiques, mais seulement à la sollicitation et dans l'intérêt des missionnaires, et particulièrement de Jean, archevêque de Sultanièh, et que par conséquent les historiens qui en ont parlé comme d'une véritable ambassade et d'une négociation politique de la part de Tamerlan, ne l'ont point envisagée sous son vrai point de vue.

Un savant dont l'académie a eu récemment à déplorer la perte prématurée, et qui promettoit d'enrichir la science à laquelle il avoit consacré ses veilles des fruits nombreux de son expérience, M. Tochon d'Annecy a fourni à ce volume deux dissertations intéressantes par leur objet, et non moins précieuses comme étant les dernières productions de leur estimable auteur. Le premier de ces mémoires a pour but d'éclaircir des monumens, jusqu'ici attribués, du commun consente-

ment des antiquaires, quoique avec bien des difficultés, à un usurpateur nommé *Marinus*, proclamé Auguste par les légions de la Mésie, et bientôt après immolé par les mêmes soldats qui l'avoient fait empereur, sous le règne de Philippe. Les doutes graves et nombreux que faisoit naître, contre une pareille attribution, le règne si court et si inquiet de ce tyran éphémère; la légende même de ces médailles, ΘΕω ΜΑΡΙΝω, *au dieu Marinus*, qui prouvoit qu'elles n'avoient pu lui être dédiées qu'après sa mort suivie de son apothéose, circonstance bien peu probable d'après la manière violente dont il avoit été précipité de l'empire; sur-tout la nécessité de rapporter ces médailles, frappées dans la *colonie de Philippopolis*, à la ville de ce nom la plus voisine du siége de cette rebellion, et conséquemment à la *Philippopolis* de Thrace, tandis que cette dernière ville étoit depuis long-temps *métropole* et non pas *colonie*, que la série de ses monnoies impériales connues jusqu'ici cesse absolument à partir d'Élagabale, et qu'enfin, ce qui est une raison décisive, la fabrique des monnoies de Philippopolis de Thrace diffère complètement de celle des médailles de Marinus : toutes ces difficultés, qu'on n'avoit pu ni éluder ni résoudre, n'avoient pas empêché les médailles du prétendu Marinus d'occuper une place dans les collections; mais, en soumettant ces monnoies à un nouvel examen, M. Tochon a définitivement exclu le faux Marinus du domaine de la numismatique. La similitude de ces monumens avec les médailles de Philippe frappées également dans la colonie de Philippopolis, l'a mis sur la voie de la véritable attribution. Il prouve que les unes et les autres ne peuvent appartenir qu'à une ville fondée dans la Thraconitide de Syrie, par l'empereur Philippe, et nommée de son propre nom *Philippopolis*, et il conjecture, avec toute vraisemblance, que le *Marinus* qualifié *dieu* sur quelques-unes de ces médailles, est le père même de Philippe, auquel ce prince, parvenu au trône, d'une basse extraction et par la voie de la révolte, avoit fait décerner les honneurs divins comme pour couvrir l'indignité de sa naissance et le vice de son élévation à l'empire.

Il est encore un monument de la même période de l'histoire romaine, mais un monument tout-à-fait nouveau dans la numismatique, que M. Tochon a fait connoître dans le second de ses mémoires (1); c'est une médaille, jusqu'à présent unique (2), d'un autre usurpateur proclamé, comme Marinus et précisément à la même époque, par les

---

(1) *Pag. 552-559.* — (2) Elle fait maintenant partie de la collection du Roi.

légions de Syrie, et dont le nom de *Jotapianus*, qui avoit à peine survécu à son règne d'un moment, ne nous étoit arrivé que défiguré par les fausses leçons des copistes. La médaille publiée pour la première fois par M. Tochon nous fait donc connoître, avec toute l'authenticité possible, son nom, ses prénoms, son titre, son image, en un mot tout ce qui concerne ce prince, dont l'existence même étoit incertaine, dont le nom étoit falsifié, et de la puissance éphémère duquel ce monument est jusqu'ici l'unique débris. C'est là, pour le remarquer en passant, un des principaux mérites de la numismatique, de remplir les lacunes de l'histoire, de constater les faits qu'elle oublie ou même qu'elle dénature, et de suppléer, malgré l'exiguité de ses moyens, à l'abondance trop souvent stérile des annalistes.

Les trois derniers mémoires, compris dans ce volume, appartiennent à l'histoire du moyen âge ou à l'histoire moderne; tous les trois sont d'une nature et roulent sur des matières qui se refusent absolument à l'analyse; et j'aurois suffisamment rempli la tâche qui m'est prescrite, en indiquant briévement le sujet et le résultat de ces mémoires, et sur-tout en mentionnant le nom des auteurs, qui est sans contredit la meilleure recommandation de leurs travaux. Le premier, par M. Brial, a pour objet *l'examen critique des historiens qui ont parlé du différent survenu, l'an 1141, entre le roi Louis le Jeune et le pape Innocent II* (1). Ce différent, outre son importance réelle, a cela d'intéressant, que la plupart des écrivains contemporains qui en pouvoient le mieux parler avec connoissance de cause, ou n'en ont rien dit, comme l'abbé Suger, sans doute pour éviter de rapporter des faits au désavantage du prince, ou n'en ont parlé qu'accidentellement et d'une manière insignifiante, dans la crainte, bien autrement fondée, de se commettre avec le pape. C'est donc aux épîtres de S. Bernard que l'on se trouve réduit à-peu-près pour unique ressource; mais S. Bernard, partisan déclaré du pape, n'est l'avocat que d'une des parties de ce grand procès, et c'est là ce qui fait la difficulté et l'importance de la question discutée par M. Brial, avec cette profonde connoissance des sources et des monumens de notre histoire dont on sait que sont empreints tous les travaux de ce respectable académicien. Le récit détaillé des faits et l'examen approfondi des épîtres de S. Bernard forment toute la substance de ce mémoire, dont la conclusion est que, dans cette affaire, où l'un des principaux droits du souverain, celui de confirmer les élections aux évêchés et aux abbayes, avoit rencontré de la part du pape une opposi-

(1) *Pag. 560-602.*

tion injuste, et trouvé dans S. Bernard un adversaire plus éloquent qu'éclairé, l'avantage, resté enfin aux vrais principes, fut aussi favorable à la cause des princes que contraire aux progrès des nouvelles maximes ultramontaines.

Le mémoire suivant, par M. Boissy d'Anglas (1), roule sur *le procès de Guichard, évêque de Troie, dans les années 1304 et suivantes.* Ce procès, très-célèbre dans le temps où il fut instruit, qui est le temps même du fameux procès des Templiers et celui des démêlés de Philippe le Bel avec Boniface VIII, sembloit, par la nature des accusations qui en faisoient l'objet, par la qualité des juges et des parties, enfin par la manière même dont il fut conduit, n'avoir pas dû être sans quelque rapport avec l'affaire des Templiers. Cependant la plupart de nos historiens les mieux informés comme les plus prolixes, ou n'en disent que quelques mots tout-à-fait insignifians, ou n'en font connoître que d'une manière inexacte le caractère et le résultat : c'est ce qui a engagé M. Boissy d'Anglas à soumettre à un examen approfondi cette procédure, très-curieuse d'ailleurs par le jour qu'elle sert à répandre sur les mœurs, les usages et les préjugés de cette époque mémorable de nos annales. Il n'a eu pour cela qu'à puiser au trésor des chartres, où sont conservées les pièces originales de ce procès, les actes de l'enquête à laquelle il donna lieu, les dépositions des témoins entendus, ainsi que le procès-verbal des interrogatoires et des réponses de l'accusé. Ces documens fidèlement extraits et analysés par l'auteur du mémoire, ne permettent pas de méconnoître la vraie nature de l'affaire en question, et de contester la conclusion qu'il en tire, savoir, que Guichard, persécuté comme les Templiers et pour des motifs presque semblables, ne dut, après plusieurs années d'une captivité rigoureuse, le bonheur d'échapper au même supplice, qu'à cette circonstance favorable que le roi, n'ayant plus à craindre des prétentions vaincues avec Boniface et désavouées par son successeur, avoit pu renoncer à faire prononcer une condamnation politique désormais inutile à ses desseins.

Le dernier mémoire, de feu M. Mentelle, est un *Essai historique et statistique sur les accroissemens et les pertes qu'a successivement éprouvés la maison d'Autriche, depuis l'avénement de Rodolphe de Habsbourg à l'empire, jusques et y compris les traités de Presbourg et d'Austerlitz* (2). Ce morceau, ainsi que l'indique le titre même que je viens de transcrire, n'est point susceptible d'analyse. C'est une suite de tableaux statistiques dont l'exactitude et la succession font tout le mérite, qui n'offrent d'ailleurs

(1) *Pag. 603-619.* — (2) *Pag. 620-678.*

aucune discussion, aucun développement, si ce n'est que l'auteur y a réuni le petit nombre de données historiques strictement nécessaires à l'intelligence de ces tableaux. Mais ce travail, fait avec soin, d'après les matériaux les plus récens et les plus exacts, n'en est pas moins d'une grande utilité, en ce qu'il présente, dans un cadre très-resserré, l'ensemble des accroissemens successifs et le tableau des ressources actuelles (1) d'une puissance qui exerce en Europe une influence si considérable.

Tel est le résumé, bien imparfait sans doute, des travaux contenus dans ce volume, l'un des plus importans et des plus variés qu'ait publiés, dans ces dernières années, une académie qui jouit, dans tout le monde savant, d'une considération si ancienne et si honorable. Nous craindrions d'alonger encore un article où nous avons déjà peut-être excédé les bornes qui nous étoient prescrites, si nous demandions grâce pour la forme même de cet article, qui a trop souvent la sécheresse d'une table des matières sans en avoir le mérite et l'utilité. Obligés que nous étions de resserrer souvent en un petit nombre de lignes des discussions approfondies ou des recherches savantes, il ne se peut que nous n'ayons commis, à l'égard de tant de travaux recommandables, dont quelques-uns sont étrangers à la nature de nos études, des omissions ou des méprises pour lesquelles nous devons réclamer l'indulgence des auteurs de ces mémoires; et si quelquefois il nous est arrivé d'énoncer une opinion qui ne paroisse pas conforme sur tous les points aux résultats de leurs travaux, nous devons sur-tout, en finissant, avertir nos lecteurs de se défier de nos jugemens, beaucoup plus sujets à erreur que le savoir et l'habileté qui ont présidé à ces travaux.

RAOUL-ROCHETTE.

INCERTI AUCTORIS LIBER DE EXPUGNATIONE MEMPHIDIS ET ALEXANDRIÆ, vulgo adscriptus Abou-Abdallæ Mohammedi, Omari filio, Wakidæo, Medinensi. Textum arabicum ex codice bibliothecæ L. B. descripsit, plurimisque vitiis purgatum edidit et annotationem adjecit H. Arens Hamaker, *LL. OO.*

---

(1) Il est presque inutile de faire remarquer que, d'après le titre même de ce mémoire, les changemens survenus dans la situation de la maison d'Autriche, par suite des traités postérieurs à ceux de Presbourg et d'Austerlitz, n'y sont point compris.

in academia L. B. professor ordin. &c. &c. Lugduni-Batavorum, 1825, xvj et 220 pag. et 150 pag. de texte arabe, *in-4.°*

Lorsque M. Hamaker publia, en l'année 1820, l'ouvrage intitulé *Specimen catalogi codicum manuscriptorum orientalium bibliothecæ academiæ Lugduno-Batavæ*, et dont nous avons rendu un compte détaillé dans ce Journal (1), il annonça, comme nous le dîmes alors, l'intention de discuter dans une dissertation spéciale l'autorité de Wakédi, ou du moins de l'ouvrage historique mis sous le nom d'Abou-Abd-allah Mohammed Wakédi, qui contient le récit des premières conquêtes des Musulmans dans la Syrie. Déjà, à cette époque, il avoit fait imprimer le texte arabe de l'histoire de la conquête de l'Égypte que l'on attribue au même Wakédi, et qui paroît n'être qu'une suite de celle de la conquête de la Syrie. En faisant imprimer ce texte, il avoit eu pour but, d'abord de fournir à ses auditeurs un livre facile à expliquer, et en second lieu, de le donner au public avec la dissertation qu'il préparoit. Les recherches dans lesquelles cet objet de critique littéraire l'a entraîné, lui ayant procuré beaucoup plus de matériaux qu'il n'avoit osé l'espérer, et le desir de les compléter lui imposant la nécessité de différer encore quelque temps à les mettre en œuvre, il a cru ne devoir pas tarder plus long-temps à publier l'histoire de la conquête de l'Égypte par les Musulmans; et si le style simple et facile de ce texte l'a dispensé d'y joindre une traduction latine, il n'a rien épargné pour enrichir ce volume de notes qui sont un vrai trésor d'érudition, et contiennent une multitude d'extraits de divers auteurs, tous plus ou moins importans pour l'histoire politique et littéraire des Arabes.

En attendant que M. Hamaker publie la dissertation dont il s'occupe depuis plusieurs années, il n'hésite point à affirmer très-positivement, dans la préface qu'il a placée à la tête du volume que nous annonçons, que ni l'histoire de la conquête de la Syrie par les Musulmans, ni celle de la conquête de l'Égypte, ne peuvent être l'ouvrage d'Abou-Abd-allah Mohammed Wakédi, né en l'an 130 et mort en l'an 207 de l'hégire, 822 de J. C. Il va plus loin, et il pense pouvoir démontrer que ces livres ont été composés au plutôt à la fin du XI.[e] siècle de l'ère chrétienne, et au plus tard vers le milieu du XIV.[e] Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si les preuves qu'allègue provisoirement M. Hamaker ne sont susceptibles d'aucune objection; cet examen

(1) Cahier de juin 1821, p. 346-356.

doit être nécessairement ajourné jusqu'à la publication de sa dissertation, où la question sera envisagée sous tous les points de vue. Mais en supposant, comme cela semble évident, que l'histoire de la conquête de l'Égypte a le même auteur que celle de la conquête de la Syrie, l'ouvrage que vient de publier M. Hamaker, et que nous annonçons, peut fournir dès à présent le moyen de juger du degré d'autorité qu'on doit accorder aux traditions que cet écrivain a réunies, et qui sont plutôt des matériaux pour l'histoire qu'une histoire proprement dite. Ce caractère est précisément celui des ouvrages antérieurs au second siècle de l'hégire; car il ne faut point oublier que, suivant le témoignage précis de Dhéhébi, écrivain d'une grande autorité, « jusqu'au milieu » du II.e siècle, tous les savans musulmans ne parloient que de mémoire, » et la science ne se transmettoit que par le moyen de feuilles isolées » bien conservées, mais qui n'étoient point disposées et réunies dans » un certain ordre. » J'ai donné le texte de Dhéhébi dans mon second mémoire *sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte.* Il est bien vraisemblable que, lorsque l'on commença à réunir ces traditions, elles étoient étrangement altérées par une multitude de fables que l'enthousiasme religieux des premières générations musulmanes avoit enfantées ou adoptées sans examen. A quelle autre cause pourroit-on attribuer cette incroyable collection de *hadiths* ou traditions prophétiques, qui embrasse toute l'étendue de la législation religieuse, civile et politique des musulmans, qui fournit des règles pour toutes les classes de la société et pour toutes les circonstances de la vie, et où l'on trouve prédites et pour ainsi dire racontées d'avance toute l'histoire et toutes les destinées de l'islamisme! Certes, si, parmi les écrivains qui les premiers ont rédigé en corps d'histoire les annales des deux premiers siècles du mahométisme, il en est quelques-uns qui ont su distinguer la vérité historique au milieu de ce chaos de traditions souvent absurdes, et qui n'ont mêlé qu'avec réserve le merveilleux à leurs récits, il faut leur en savoir beaucoup de gré. Mais aucun bon esprit ne sera tenté de ranger dans cette classe l'auteur de l'histoire de la conquête de la Syrie et de l'Égypte, après avoir lu l'ouvrage que nous fait connoître M. Hamaker; et si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est qu'Ockley ait cru pouvoir s'abandonner avec confiance à un tel guide, et que le jugement défavorable qu'en ont porté Reiske et Kœhler n'ait pas été adopté par tous les savans. *Miror,* dit Reiske, *egregiis viris* (Ockley et Pétis de la Croix) *scriptorem placere potuisse, tot nugis et fabulis et superstitionibus scatentem ; cujus magnam partem olim legi in bibliotheca Leidensi, non tamen desiderium ejus excerpendi*

me cepit (Abulf. *Annal. Moslem.* tome II, n.° 129, pag. 669). Peut-être trouveroit-on ce jugement rigoureux, si l'on ne connoissoit l'écrivain arabe que par l'usage qu'en a fait Ockley ; mais il ne paroîtra que juste à ceux qui auront pris la peine de lire l'ouvrage original lui-même. Au surplus M. Hamaker n'en a pas jugé autrement, puisqu'il le qualifie d'écrivain *cujus historica fides admodùm infirma (est) et suspecta.* Toutefois les amateurs de l'histoire musulmane doivent se féliciter qu'il ait donné ses soins à la publication d'un ouvrage qui a été pour lui l'occasion de nous communiquer une multitude presque innombrable de notices relatives à l'histoire des hommes célèbres des deux premiers siècles de l'hégire, et d'expliquer un grand nombre de locutions ou peu communes, ou dont on s'étoit contenté jusqu'ici de connoître la signification d'une manière peu précise. Il a donc eu toute raison de dire, en parlant de son travail : *Et (si qui sint qui) auctorem minùs probent. . . . , at fortè invenient in annotatione nostrâ, quod libelli levitatem compenset.* Nous ne pouvons trop le recommander aux amateurs de la littérature arabe, et nous ne craignons pas d'assurer qu'il leur épargnera souvent des recherches pénibles et peut-être infructueuses.

Si, après avoir rendu avec une entière conviction à M. Hamaker ce témoignage de l'estime que nous a inspirée son travail, nous n'entrons dans quelque détail que pour corriger un petit nombre d'erreurs que nous croyons y avoir aperçues, ou pour proposer nos doutes sur quelques-unes de ses observations philologiques, nous espérons qu'on ne nous soupçonnera pas de vouloir porter la moindre atteinte à la reconnoissance qui lui est due, et qu'on ne verra dans nos observations que le desir de concourir aux progrès de la littérature arabe, qui doit déjà tant à M. Hamaker, et qui a droit d'attendre encore beaucoup de son zèle, de son érudition et de sa critique judicieuse.

M. Hamaker a eu, pour donner l'édition du texte, un manuscrit extrêmement fautif, et péchant presque à chaque ligne contre les règles de la syntaxe arabe. En général il a corrigé ces fautes, et il a rendu compte de ses corrections dans les notes. On peut dire qu'à cet égard il a plutôt usé d'une extrême réserve que montré trop de hardiesse. Ces fautes de syntaxe ou d'orthographe ne sont pas les seules qu'offre ce manuscrit : il en est d'autres plus graves et plus difficiles à corriger, qui défigurent les mots et altèrent le sens ou rendent le texte inintelligible. Pour celles-ci, l'éditeur tantôt les a corrigées par conjecture dans les notes, et tantôt s'est contenté d'indiquer par un astérisque l'altération présumée du texte. Le plus souvent ses conjectures nous ont paru très-heureuses ; il est pourtant quelques endroits dans les-

quels il nous a semblé ou n'avoir pas aperçu les fautes du texte, ou n'avoir pas rencontré la vraie correction, ou enfin avoir mal-à-propos hasardé une correction inutile. Ainsi on lit, page 17 du texte, liv. II, النكاة, ce qui ne donne aucun sens. L'éditeur propose de lire النجاة, ce qu'il traduit par *camelus agilis:* la correction est bonne, mais le sens du mot نجاة est sans aucun doute *salus.* Dans le même passage le mot مهامة, qui l'a beaucoup embarrassé, doit être lu مهامه : c'est le pluriel de مهمه ou مهمهة *desertum.* Le dictionnaire de Willmet l'a induit ici en erreur, et il n'a pas eu l'idée de chercher dans celui de Golius la racine quadrilitère مهمه. Les deux vers où se trouvent les mots qui sont l'objet de cette observation, doivent donc être traduits ainsi; ils s'adressent à Mahomet:

« O médiateur d'une nation qui espère obtenir le salut au matin » de ce jour où les hommes comparoîtront en jugement, accepte les » vœux que je t'offre aujourd'hui. Je me suis rendu auprès de celui » vers lequel tu m'as envoyé, traversant les déserts comme un voyageur » qui hâte le pas et qui ne redoute pas la fatigue. »

A deux lignes de là, M. Hamaker a imprimé فاضلا : le manuscrit portoit فاضل ; et dans sa note, l'éditeur reconnoît qu'il a eu tort de corriger le manuscrit; mais il a recours à une ellipse inadmissible pour expliquer ce passage, et il est à remarquer que la mesure du vers ne permet de lire ni فاضل ni فاضلا. Le vrai est qu'il faut lire فأظلّ. Le sens est :

« Il a lu ta lettre après en avoir brisé le cachet, et il a été saisi » d'un tremblement semblable à celui d'une épée dont la lame est » mince et flexible. »

Presque immédiatement après ce vers, il s'en trouve encore un qui a besoin de correction. On le lit ainsi dans le texte publié par M. Hamaker :

قال اسكتوا يا ويلكم وتيقّنوا هذا كتاب نبى لألاُ من مصحف

Il est surprenant que l'éditeur ne se soit pas aperçu que le second hémistiche péchoit essentiellement contre la prosodie et avoit quelques syllabes de trop. D'ailleurs M. Hamaker fait violence aux règles de la grammaire pour donner à cet hémistiche un sens, et quel sens ! *Hæc epistola est prophetæ illius (id est ab eo missi) qui refulget in Corano.* Je ne m'arrêterai ni à refuter l'analyse grammaticale qu'il a adoptée et qui est sans exemple, ni à montrer que le sens proposé ne sauroit être admis. Je me bornerai à dire qu'il faut incontestablement lire

ainsi ce second hémistiche هذا كتابٌ يا له من مصحف, et que le vers entier signifie :

« Il leur dit : Taisez-vous, malheureux que vous êtes, et sachez avec » certitude que ceci est une lettre; ah! quelle lettre! » c'est-à-dire, une lettre sans pareille. Cette forme d'admiration, qui équivaut à اى مصحف, est très-usitée en arabe : on en trouvera un exemple dans la sixième séance de Hariri, page 64 de mon édition.

On trouve, pag. 33 du texte, ligne 1, ces mots : وسلاه عنه بعض ما يجده, qui signifient, *et cela le consola en partie du chagrin qu'il ressentoit.* Il y a ici une ellipse qui n'a rien que de très ordinaire; l'expression complète seroit : ما يجده في نفسه من الحزن. L'éditeur a eu tort de lire يُجدّه. Les exemples de cette locution sont fréquens, et l'on en trouve un dans ma Chrestomathie arabe, tome I.er de la seconde édition, page 76 du texte arabe, ligne 6.

Le texte offre, page 31, ligne 3, une leçon tout-à-fait inintelligible. On y lit, au sujet du sort qui attend les bons et les méchans dans une autre vie : امّا العادل فمسرور وقد كان وامّا الظالم فنادم حيران. L'éditeur a bien vu qu'au lieu de وقد كان, il falloit un adjectif qui répondît au mot حيران de la proposition parallèle ; j'ose affirmer que cet adjectif est فرحان *joyeux.*

Je pourrois encore indiquer quelques autres endroits où le texte a besoin de correction, comme page 143, ligne 14, تبرح pour تبرح, page 103, ligne 11, أُرْسِلَت pour أرسلت, &c. ; mais j'aime mieux passer à un autre genre d'observations; je veux parler de divers passages où l'éditeur a cru devoir corriger le texte, quoiqu'il offrît une bonne leçon.

C'est ainsi que, page 32 du texte, ligne 14 (*voyez* les notes, page 72), il a cru nécessaire de mettre deux fois قوما, tandis que le manuscrit lisoit avec raison قوم, parce que ces mots ارحموا عزيز قوم ذلّ وغنى قوم افتقر, signifient : « Ayez pitié des puissans d'une nation, lors- » qu'ils sont tombés dans l'avilissement, et des riches d'une nation, » quand ils sont réduits à la pauvreté. » De même, page 35, ligne 14, au lieu de ملك que portoit le manuscrit, M. Hamaker veut qu'on lise املّك (*voyez* les notes, page 79) ; et cependant la leçon du manuscrit est la seule bonne. Le texte فكانك بالحىّ قد هلك وفارق كل ما ملك, signi-

fie : « On diroit que déjà sous vos yeux l'homme vivant a cessé d'exister, » et s'est séparé de tout ce qu'il possédoit. » Enfin, page 119 du texte, ligne antépénultième, il est question de Dieu, du juge suprême « et qui existoit déjà, lorsqu'ils n'existoit encore « ni lieu, ni siècle, ni » temps. » الديّان الذى كان ولا مكان ولا دهر ولا زمان. C'est bien inutilement que l'éditeur a corrigé ainsi, ولا مكان له.

Ces observations, qui peuvent paroître minutieuses, ont peu d'importance, il est vrai, parce qu'il s'agit d'un ouvrage qui n'est pas d'un grand intérêt; mais considérées en elles-mêmes, elles ne paroîtront pas superflues aux vrais amateurs de la littérature arabe : les suivantes ont encore plus d'intérêt, parce qu'elles touchent à l'intelligence de la langue.

L'historien parlant, page 104, ligne 16, d'un musulman qu'un gouverneur chrétien vouloit contraindre par toute sorte de mauvais traitemens à abjurer la religion musulmane pour retourner à la profession du christianisme, dit qu'à force de souffrir *il étoit devenu aussi mince qu'un cure-dent* بقى كانه الخلال. L'éditeur a cru que le mot خلال signifioit *des épines*, et il a observé qu'il n'avoit point encore rencontré ailleurs cette expression. Cependant c'est une comparaison assez usitée chez les écrivains arabes, et l'on en trouve un exemple dans la neuvième séance de Hariri, où, au lieu de خلال, on lit خلالة, et dans une petite pièce de vers de Moténabbi, qu'on trouvera dans le tome III de la seconde édition de ma Chrestomathie arabe.

Je remarque à la page 143, ligne 2, dans une description pompeuse des *houris* ou beautés célestes qui ont apparu en songe à un preux musulman, l'invitant à venir bientôt jouir, dans le paradis, de leurs embrassemens, cette phrase : « Elles avoient aux pieds des chaussures » de cornaline rouge avec lesquelles elles fouloient des tapis de soie » et de plaisir, et elles se retournoient en tout sens sur des lits de joie. » وفى ارجلهنّ نعال من الياقوت الاحمر يطأن بها على فرش الاستبرق والحبور ويتقلّبن على اسرّة السرور. Le parallélisme des mots حبور et سرور ne peut laisser aucun doute sur leur signification, et M. Hamaker a eu tort de supposer que حبور pouvoit être le pluriel de حبرة, *vestis striatæ Yemanicæ genus.* Il a aussi été arrêté par le mot اسرّة, parce qu'il l'a pris pour le pluriel de سرّ *secretum*, tandis qu'il est le pluriel de سرير *lectus.* Ce sens s'est pourtant présenté à son esprit ; mais il l'a rejeté, parce que cette idée *volutantur in lecticis lætitiæ* lui a paru bizarre. Il est certain cepen-

dant que c'est ce qu'a voulu dire l'auteur, qui a fait ici allusion à divers passages de l'Alcoran.

Il y a encore une autre erreur à corriger dans un vers qui concerne ces mêmes *houris*, et qui se trouve pag. 144, lig. 3. On y dit que ces vierges surpassent toutes les beautés de leur âge, par les belles proportions de leur taille et leur port, احسن الاتراب قدّا في اعتدال وقوام, puis l'auteur ajoute, en traduisant littéralement : « Leur dot (ou plutôt le » prix qu'on paie pour les obtenir), c'est celui qui se lève durant la » nuit, et qui répand des larmes au milieu des ténèbres. » مهرها من قام ليلا وهو يبكي في الظلام, c'est-à-dire, qu'on parvient à mériter la possession de ces beautés destinées aux habitans du paradis, en se levant pendant la nuit pour prier Dieu et pleurer ses péchés. Dans le texte من قام est pour قيام الانسان ليلا. On trouve des exemples d'une semblable construction dans l'Alcoran, notamment sur. 2, v. 172 de l'édition de Hinckelman; et s'il restoit quelque doute sur l'analyse de ce passage, on n'auroit qu'à consulter le commentaire de Beïdhawi pour s'en éclaircir.

M. Hamaker, à l'occasion du mot صبّر, affirme que صبر en arabe signifie, d'après des lexiques manuscrits, *la myrrhe*, et non pas, comme le dit Golius, l'*aloès*. Je pense qu'il a été induit en erreur et qu'il a confondu مرّ *amer*, avec مرّ *la myrrhe*. Djewhari dit que صبر est un *médicament amer* دواء مر, et l'on ne sauroit douter que ce mot ne signifie l'*aloès*. Cela est confirmé par Forskal dans sa *Materia medica ex officinâ pharmaceuticâ Kahiræ descripta*. Voyez aussi *Flora Æg. arab.* pag. cx, et centur. III, n.° 38, pag. 74.

Je mettrai fin ici à ces observations critiques; mais avant de terminer cet article, j'arrêterai l'attention des lecteurs sur quelques particularités intéressantes qu'offre la lecture, soit de l'écrivain arabe publié par M. Hamaker, soit des notes du savant éditeur.

On a souvent attribué l'invention des moulins à vent aux peuples de l'Orient, et l'on a pensé que c'étoit aux croisades que l'Europe étoit redevable de la connoissance de ces machines d'une si grande utilité. M. Beckmann, dans son *Histoire des inventions*, écrite en allemand (*Beytræge zur Geschichte der Erfindungen*, tome II, page 31), a contesté cette origine. L'auteur de l'histoire de la conquête de l'Égypte par les musulmans fait une mention expresse des machines hydrauliques et des meules mises en mouvement par le vent, دواليب الريح ورحا الهوآء, et il prétend que ces machines avoient été inventées par un philosophe

du temps de Makaukas. Cela prouve au moins qu'à l'époque où il écrivoit, les Arabes connoissoient l'application de la force du vent à ces sortes de machines; mais la date précise de ce fait dépend de la solution de la question relative à l'auteur de cet ouvrage et au temps où il existoit.

Si l'on en croit le même auteur, les premiers musulmans, malgré leur fanatisme religieux, ou peut-être par suite de ce fanatisme, auroient connu et mis en pratique la doctrine si commode de la direction d'intention, et n'auroient point fait difficulté de se prosterner devant un homme, d'adorer la croix et de pratiquer des actes extérieurs de christianisme, pour en imposer à leurs ennemis; ils auroient intérieurement rapporté à Dieu ces signes de respect et de vénération, et auroient justifié leur conduite hypocrite par cette sentence attribuée à Mahomet: « Les actions n'ont de valeur que par les intentions, et tout homme » sera récompensé ou puni d'après son intention. » الاعمال بالنيات ولكل امرء ما نوى (car c'est ainsi qu'il faut lire, et non ولكل امر ما نوى comme a fait M. Hamaker). Si cette parole est de Mahomet, elle peut bien n'avoir qu'un sens très-juste, et exempt de toute censure; mais l'application qu'en faisoient les musulmans conquérans de l'Égypte ne seroit pas, je crois, approuvée par les casuistes mahométans.

Une singularité que j'ai remarquée en divers endroits de cet ouvrage, c'est que les musulmans y sont appelés محمديون *mahométans* : je ne me rappelle pas avoir vu cette dénomination dans aucun autre écrivain musulman.

Je ne ferai plus qu'une seule observation; elle a pour objet l'expression بنو عمه qui signifie à la lettre *ses cousins paternels*, mais qui, comme l'a fort bien démontré M. Hamaker, se prend souvent dans le sens de *tribules*, *populares* ou *necessarii*, *comites*, &c.

Sans doute on peut apprendre bien d'autres choses utiles de la lecture des notes de M. Hamaker, dont nous n'avons donné qu'un léger aperçu; et l'on doit lui savoir beaucoup de gré d'avoir joint à ce volume deux tables, l'une des mots arabes expliqués dans ces notes, l'autre des choses remarquables dont il y est question. Par-là ces notes deviennent un supplément important aux dictionnaires arabes, et à la Bibliothèque orientale de d'Herbelot.

SILVESTRE DE SACY.

Résumé de l'histoire littéraire du Portugal, suivi du Résumé de l'histoire littéraire du Brésil, par Ferdinand Denis. Paris, Lecointe et Durey, libraires, quai des Augustins, n.° 49, 1826, un vol. *in-18* de 625 pages.

Depuis que les heureuses investigations de quelques écrivains ont étendu le domaine des connoissances littéraires, en appliquant à l'appréciation des principaux ouvrages des littératures modernes ce zèle judicieux, ces profondes recherches, cette critique savante dont jusqu'alors les productions des anciens avoient été exclusivement l'objet, chaque pays a pu profiter des richesses littéraires de ses voisins, et, par un échange utile, ces conquêtes de l'érudition et du goût ont servi quelquefois à ranimer et à rajeunir les inspirations du talent, en lui fournissant de nouveaux modèles à admirer et même à imiter.

Les principaux documens, les divers matériaux qui pouvoient servir à l'histoire littéraire du Portugal, étoient épars dans la Bibliothèque lusitaine de Barbosa, dans le Dictionnaire biographique de Suarès de Brito, dans les mémoires de l'académie de Lisbonne, et sur-tout dans la notice intitulée *Memorias o louvores de lingua portugueza*, qui se trouve en tête du grand dictionnaire de l'académie de Lisbonne, dont la publication a été malheureusement suspendue après le premier volume *in-fol.* contenant la seule lettre A: l'ouvrage d'Andrès *Dell' origine, progresso e stato d'ogni letteratura*, ceux de Bouterweck et de M. de Sismondi, quelques articles insérés dans le Mercure étranger par M. Sané, auteur d'une bonne grammaire portugaise, enfin l'excellent travail de M. Balbi, publié en 1822, sous le titre d'*Essai statistique sur le royaume de Portugal et d'Algarve, &c.*, avoient fait connoître au dehors, avec plus ou moins de détail, les principaux titres littéraires dont le Portugal peut se glorifier.

L'histoire du théâtre portugais avoit été tracée avec succès par M. Ferdinand Denis lui-même, dans la collection des théâtres étrangers, qui est malheureusement restée imparfaite et inachevée. Le numéro de ce journal (juillet 1823) a fait connoître le mérite du travail de M. Denis.

Quoique jeune encore, il a pu se croire appelé à écrire l'histoire littéraire du Portugal, ayant voyagé et résidé quelque temps au Brésil. Son ouvrage intitulé *Scènes de la nature sous les tropiques* est écrit avec tout l'enthousiasme que peuvent inspirer les tableaux neufs et variés étalés par la nature dans des lieux où elle a prodigué ses richesses;

Ce qui prouve que l'exaltation, l'enthousiasme, qui distinguent cet ouvrage, n'étoient point factices, c'est que le même auteur, toujours dominé par son sujet, a mis dans ce nouvel ouvrage autant de sagesse, de mesure et de goût à juger les productions du génie et du talent, à faire des appréciations raisonnées, qu'il avoit mis d'abandon et de surabondance de sentiment dans ses *Scènes de la nature, &c.*

Il indique avec franchise les principales sources où il a puisé la plupart des nombreux renseignemens qui lui ont servi pour travailler à l'histoire littéraire du Portugal; mais il paroît bien que c'est par lui-même qu'il a jugé et caractérisé les beautés et les défauts des écrivains; et quand il a été obligé de s'en rapporter aux assertions ou aux opinions des autres, il a eu soin de nous en avertir.

Dans l'introduction de son ouvrage, il s'arrête un instant sur l'origine et la formation de la langue portugaise, une des langues de l'Europe latine. Il discute rapidement le mérite et l'époque de divers monumens de son ancienne littérature, et il a dû parler du fragment d'un poëme sur l'occupation de l'Espagne par les Arabes, rapporté par Faria e Souza, et qu'on dit avoir été trouvé dans le château de Louzan, lorsque Sanche I.er le prit vers l'an 1187 : on a même prétendu qu'il a été composé à l'époque même de l'invasion des Maures.

M. Denis cite l'opinion que j'ai eu occasion d'énoncer sur la prétendue antiquité de ce fragment, dans lequel ne se retrouvent point les caractères qui distinguent les plus anciennes formes grammaticales portugaises. La circonstance que le poëme est écrit en stances régulières et uniformes, m'avoit paru déposer contre cette antiquité. L'auteur du Résumé a restitué le premier vers de la première stance, qui n'est pas dans Faria e Souza, et que j'avois déjà cité d'après les mémoires de l'académie de Lisbonne. Ce vers m'a fourni un nouvel argument en faveur de mon opinion. Le voici :

O Rouçom da cava impria de tal sanha.

Je crois qu'il auroit fallu imprimer O ROUÇOM DA CAVA, le viol de LA CAVA, nom qui avoit été donné à la fille du comte Julien: mais j'ai indiqué dans le numéro de ce Journal (août 1822), où j'ai donné la traduction de la première stance de ce fragment, que ce nom de CAVA n'a été donné que tard par des romanciers; s'il faut admettre ce fait, il en résultera une nouvelle preuve que ce fragment ne doit point être considéré comme très-ancien.

Qu'il me soit permis d'invoquer ici une règle de critique et, je dirois, de conscience littéraire. Quand l'amour-propre mal entendu d'un auteur national a donné à quelque ouvrage une antiquité qui

n'est pas justifiée, nous devons nous empresser de condamner et de rejeter ces documens et leur refuser toute influence sur nos décisions philologiques. Dès que je commençai à m'occuper de la langue et de la littérature des troubadours, et de celles des trouvères, je n'hésitai pas à déclarer fausse la date de la fameuse épitaphe du comte Bernard, écrite dans la langue des troubadours, et qu'on prétendoit être de l'année 844, ainsi que la date de l'épitaphe de Flodoard, évêque de Reims, écrite dans la langue des trouvères, et que les auteurs de l'Histoire littéraire de la France avoient classée à l'année 966. (Numéro de mai 1817, page 290.)

Cette bonne foi, toujours nécessaire à ceux qui desirent que leurs opinions soient respectées et leurs jugemens approuvés, est aujourd'hui une condition essentielle et indispensable de toute critique.

Après avoir indiqué quelques autres anciens monumens littéraires, dont il importeroit de bien constater la véritable époque, l'auteur du Résumé arrive au règne du roi Diniz, qui, vers la fin du XIIIe siècle, fonda l'université, ordonna plusieurs traductions en langue vulgaire, et protégea si efficacement les lettres et les arts.

Les poésies de ce prince ont été recueillies dans quelques *cancioneiros*.

Don Pèdre, à qui un amour malheureux donna plus de célébrité que son règne, l'époux d'Inès de Castro, consacra par ses vers ses propres infortunes. L'auteur traduit la romance dont le texte a été publié par M. Balbi; mais celui-ci n'a point fourni les preuves qui constatent que le prince en soit véritablement l'auteur, et le traducteur se borne à dire qu'on la lui attribue.

Lorsque, après un changement de monarchie, D. Duarte régna, les lettres firent de nouveaux progrès, et lui-même composa divers ouvrages; Alphonse V écrivit sur la tactique militaire et sur l'astronomie.

Le poëte Macias, surnommé ENAMORADO, devint aussi intéressant par ses malheurs que par ses vers. Amoureux d'une jeune dame qui avoit été élevée dans la maison du marquis de Villena, gouverneur despotique de l'Aragon et de la Castille, auquel lui-même étoit attaché par un emploi, il fut enfermé dans une prison où il consacra son talent à exprimer ses malheurs et sa constance. Irrité des succès qu'obtenoient les chants du poëte, l'époux de la dame vint assassiner Macias en le frappant d'un coup de javeline qu'il lança à travers les barreaux de la prison. Les vers tendres et mélancoliques de cet infortuné eurent une grande influence sur les poëtes portugais et sur les poëtes espagnols, qui lui empruntèrent l'expression de ses sentimens d'amour et de mélancolie;

malheureusement il ne reste de Macias que la chanson qui fut cause de sa mort.

Quand, vers la fin du XV.e siècle, l'imprimerie s'introduisit en Portugal, les productions poétiques commencèrent à se répandre. Au commencement du siècle suivant, Resende publia un cancioneiro qui contenoit les vers des poëtes antérieurs. « Cet ouvrage précieux, dit l'auteur, » d'une impression presque illisible, est devenu tellement rare, qu'on » ne le trouve plus dans aucune bibliothèque. » J'ai eu la satisfaction d'en parcourir un exemplaire, et j'ai reconnu que cette collection est un mélange de pièces portugaises et de pièces espagnoles; je doute qu'elle pût fournir autant de détails utiles à l'histoire de la langue et de la littérature qu'en offre le *Cancioneiro dos nobres*, dont j'ai rendu compte dans le numéro d'août 1825.

Ici commencent les historiens, parmi lesquels il faut distinguer Fernand Lopez, qui publia sa Chronique des rois. Son style établit d'une manière exacte l'état du langage de son époque : on a dit de lui que le premier en Europe il écrivit dignement l'histoire.

Parmi les poëtes du temps, on remarque Bernardin Ribeiro. . . ; il donna l'impulsion à la poésie pastorale. Les Espagnols avouent qu'il leur servit de modèle, et, ce qui suffiroit à son éloge, c'est qu'il mérita l'estime de Camoëns.

M. Denis traduit un fragment d'une églogue qui exprime les plaintes de l'amant malheureux et discret. Le berger a été exilé par sa belle; voici un trait qui m'a paru digne d'être remarqué :

« Chagrins mystérieux, je pourrois sans crainte vous dévoiler » maintenant : s'il y a quelque secret en vous, ce secret peut être du » moins confié au désert. Pour mon malheur, je ne puis vous porter » en aucun lieu. . . . ; dans ces vallées, il n'y a pas un endroit où je n'aie » répandu des larmes. . . ., je ne sais même plus me plaindre. »

Bernard Ribeiro fut auteur d'un roman qui n'a été publié qu'après sa mort. M. Denis en donne une notice avec la traduction d'un passage empreint d'une teinte mélancolique et chevaleresque. Dans ce roman, dont le titre est *Menina e Moça*, l'auteur peignit ses propres infortunes.

C'est encore le sentiment de ses malheurs qui inspira le poëte Faham : il s'étoit marié contre le vœu de ses parens; il fut mis en prison et y fut détenu cinq ans. M. Denis a traduit deux pièces de ce poëte.

Sous Jean III, commence une nouvelle période; des savans, soit nationaux, soit étrangers, parmi lesquels on remarque Buchanan, se fixent à Coïmbre; le prince protége les études, favorise les lettres.

Trois littérateurs distingués se présentent d'abord : Sa de Miranda,

et Antonio Ferreira devinrent en quelque sorte les législateurs du Parnasse portugais. Leur poésie est remarquable par son charme et par sa correction : ils introduisirent de nouveaux mètres dans la versification ; on ne peut les louer plus dignement que ne le fait M. Denis, lorsqu'il dit : « Quoique Camoëns fût leur contemporain, sans eux » il n'eût peut-être pas été tout ce qu'il est devenu. » Les littérateurs portugais ont voué à Sa de Miranda et à Ferreira une espèce de culte. Le troisième fut Gil Vicente, poëte dramatique justement fameux. L'auteur du Résumé a traduit quelques passages de Sa de Miranda; je citerai cette pensée : « Un homme invariable dans son opinion, n'ayant » qu'un seul visage, qu'une seule foi, rompant plutôt que de plier, peut » être tout, mais n'est pas homme de cour. » Il faut lire dans le Résumé même les autres passages qui donnent une haute idée des sentimens et du talent de ce poëte.

Ferreira est considéré comme éminemment classique. M. Denis a traduit quelques passages des chœurs de sa tragédie d'Inès.

Autour de ces deux poëtes se groupent des disciples de leurs leçons et de leurs exemples qui leur payèrent un tribut de reconnoissance et de respect ; mais, pour me servir des expressions de l'auteur du Résumé, « il est temps de parler d'un homme qui se plaça au-dessus d'eux » tous, et qui ne reçut d'eux aucune louange, qui fit la gloire de son » pays et que son pays méconnut, et qui mourut enfin sans jouir de » la gloire que les siècles lui réservoient. . . , de Camoëns, qui s'éleva » au-dessus des autres poëtes du Portugal et de l'Espagne, comme » Homère domine sur les auteurs de l'antiquité. »

M. Denis trace rapidement une esquisse de la vie de Camoëns et donne l'analyse de son poëme. Comme j'ai eu deux fois occasion de parler dans ce Journal (1) et de la vie et de l'épopée de cet illustre poëte, je m'arrêterai peu sur cette analyse; je préfère choisir quelques traits dans les jugemens que l'auteur porte de ses autres ouvrages :

« Le plus beau privilége d'un poëme épique, dit M. Denis, c'est » d'ennoblir une nation à ses propres yeux, c'est de fixer dans les » cœurs les leçons données par le courage et par l'honneur, c'est » d'attendrir sur les fautes et d'inspirer de l'horreur pour les crimes. » Camoëns a mérité peut-être de grands reproches dans le cours de » sa composition; mais il a rempli le véritable but que doit se proposer » un poëte national. »

---

(1) Journal de juillet 1818 et de juillet 1825.

L'analyse des *Lusiades* est exacte et animée : on y trouve parfois des passages de la traduction de M. Millié dont j'ai rendu compte dans le cahier de juillet 1825. Cette analyse est terminée par ces mots :

« J'ajouterai que si l'on considère la haute poésie du côté de son » influence sur le moral des peuples, aucun poëte ne doit être loué à » l'égal de Camoëns. Il n'amuse point comme l'Arioste, il n'intéresse » point comme le Tasse ; mais il eut plus qu'eux cet ardent amour de » la patrie qui pénètre de ses feux tous les cœurs et leur donne un » noble enthousiasme. »

Le trait suivant mérite d'être cité : « Au célèbre siége de Colombo » à Ceylan, où l'antique valeur des Portugais brilla de ses dernières » lueurs en Asie, on assure que les soldats, accablés par la faim et » par le travail, soulageoient leurs maux et ranimoient leur courage en » répétant en chœur les stances du poëme. »

En faisant l'analyse du IX.ᵉ chant, M. Denis n'a pas manqué de justifier l'Homère portugais du reproche de Voltaire, qui avoit dit dans son Essai sur la poésie épique : « Les peintures de Camoëns sont » plus dignes de ces lieux où se rassemblent les matelots d'Amsterdam » que de l'épopée. »

Sans doute l'auteur se seroit dispensé de réfuter cette assertion de l'auteur de la Henriade, si elle n'avoit été reproduite dans la septième note de la traduction de l'Énéide par M. Delille.

M. Denis indique ensuite le poëme de la création de l'homme, attribué à Camoëns : c'est une composition mystique assez difficile à entendre et plus difficile à analyser. Comme il n'est pas prouvé qu'elle soit de l'Homère portugais, je passe à ses œuvres diverses.

« Le recueil, tel qu'il nous est parvenu dans la dernière collection, » contient trois cent un sonnets, seize canções ou romances, douze » odes ; elles sont pour la plupart élégiaques ; quinze églogues où » domine une teinte locale très-remarquable, et une grande observa- » tion de la nature; quatre sextines; les sentimens de l'auteur s'y » montrent avec énergie ; vingt-une élégies, dans lesquelles on peut » facilement retrouver les principales circonstances de la vie du poëte. » Ce recueil est terminé par des stances, des redondilhas et d'autres » poésies légères, parmi lesquelles on remarque cette espèce de satire » intitulée *Disparates da India*, qui fit exiler l'auteur de Goa, capitale » des Indes orientales portugaises. On y trouve en outre ses comédies. »

M. Denis a traduit plusieurs pièces ; je citerai le trait suivant. Après avoir rappelé de chers et douloureux souvenirs, Camoëns s'écrie :

« Ah! vains souvenirs! où l'emportez-vous ce foible cœur qui ne

» peut pas encore dompter le desir inutile que vous faites naître! N'en » dis pas davantage, cançaõ, n'en dis pas davantage; je pourrois parler » ainsi, sans m'en apercevoir, durant des siècles; et si par hasard on » t'accuse d'être longue et fastidieuse, réponds que je ne chante point » de froides galanteries avec le desir de la louange, mais que je dévoile » le simple récit des événemens qui me sont arrivés. Plût à Dieu que » ce fût un songe! »

C'est ici que l'auteur du Résumé parle du théâtre. J'ai déjà dit que j'avois consacré un article à l'examen du théâtre portugais publié par M. Denis; je me renfermerai dans quelques particularités que m'offre son nouveau travail. Il avance que Gil Vicente, qui donna ses premières pièces sous Emmanuel (1505), puisa fréquemment ses sujets dans l'histoire moderne, imprima à ses ouvrages le cachet particulier du siècle, et devint le maître de Lopez de Vega et de Calderon. Peut-être, ajoute-t-il, fut-il celui de quelques auteurs français. Génie incapable de se soumettre au joug de l'imitation, il eut une marche originale; il sentoit mieux que personne ce qui convenoit au public de son temps: c'étoit sur-tout l'héroïsme chevaleresque uni aux mystères de la religion qui pouvoit émouvoir; et outre ses comédies et ses tragi-comédies, il composa des AUTOS sacrés et profanes.

Nos anciens mystères peuvent donner une idée assez juste de ces AUTOS. Dans une de ces pièces, un Séraphin, messager du ciel, invite à une foire qui se prépare en l'honneur de la Vierge :

« A la foire! à la foire! églises, monastères, pasteurs des ames, » papes endormis; achetez des étoffes, changez de vêtemens, reprenez » les simarres des anciens, changez cette physionomie brillante de » santé; ministres de celui qui a été crucifié, rappelez-vous la vie des » saints pasteurs du temps passé; princes élevés, empires brillans, » gardez-vous de la colère du seigneur des cieux; achetez en quantité » la crainte de Dieu à cette foire de la Vierge, maîtresse du monde, » exemple de paix, guide des anges, lumière des étoiles. A la foire » de la Vierge, dames et demoiselles! vous devez savoir que l'on » apporte à ce marché les choses les plus belles. »

Le diable, qui a aussi ses marchandises à vendre, arrive bientôt, et il a une dispute avec l'envoyé du ciel. Il apporte aux hommes les vices et les moyens de satisfaire leurs passions. . . : il offre des marchandises aux paysannes; il ne peut les tromper; une d'elles le met en fuite en prononçant le nom de Jésus. Le Séraphin n'est pas plus heureux quand il offre ses vertus à vendre; au village, comme dans les villes, on préfère l'or. Toutefois on espère en la générosité de la Vierge, à

qui appartiennent toutes les marchandises, et la pièce finit par un cantique en son honneur. Ces représentations, dit M. Denis, avoient lieu dans les églises, où elles succédoient souvent au service divin. Gil Vicente fut chef d'une nombreuse école, contre laquelle Sa de Miranda en éleva une autre, en imitant les anciens. Ferreira, qui l'avoit regardé comme son maître, composa la comédie du Jaloux et la tragédie d'Inès. Cette pièce du Jaloux, publiée au milieu du XVIe siècle, est la première comédie de caractère qui parut en Portugal, et peut-être même en Europe. Ferreira attaqua un vice reproché particulièrement aux Espagnols et aux Portugais; il peignit les erreurs de la jalousie, et tira souvent un heureux parti des extravagantes précautions qu'elle suggère. On jugera de la manière de Ferreira par la citation suivante; c'est le jaloux qui parle :

« Ah! que de peines il m'en coûte pour sortir de cette maison! mon » corps va dans les rues et mon ame reste en sentinelle aux fenêtres.... » Si je ne craignois d'introduire une coutume étrange, je fermerois les » portes, je ferois mettre quelques traverses à ces fenêtres; mais, à » cause des sots, il faut que cela reste comme cela est: je ne garderai » pas comme un trésor mon honneur et ma renommée! Ils en rient, » les aveugles; ils ne voient pas quelle différence il y a entre une » femme et une bourse; ils meurent sur un peu d'or trouvé dans la » terre, ils creusent pour l'obtenir, ils le cachent, ils veillent sur lui, » ils le gardent comme des reliques, et ne se permettent pas même d'y » toucher; et la femme, qui est un bien autre trésor, ils l'abandonnent, » ils le dédaignent, ils semblent l'offrir aux larrons; ils appellent » impertinent un homme d'esprit qui estime sa femme, qui est éperdu » d'amour pour elle.... Laissons vivre à leur manière ces gens si » sûrs d'eux. Je ne veux me confier qu'à moi et à mes yeux : ce n'est » pas encore une garde trop sûre; mais je n'en ai pas d'autre. »

Ce dernier trait me semble d'un haut et excellent comique.

M. Denis rend compte ensuite des trois pièces de théâtre composées par Camoëns, *les Amphitryons, Séleucus* et *Filodemo.* Les Amphitryons sont une imitation de Plaute, souvent heureuse quant au style, mais fort imparfaite quant à l'action. Dans Séleucus, le poëte a offert l'aventure d'Antiochus mourant d'amour pour Stratonice, épouse de son père. Le style de Camoëns est remarquable quand il exprime les passions qu'il a lui-même éprouvées. Le Filodemo peint les mœurs du temps, présente des imbroglio, met en scène des personnes qui ne connoissent pas le secret de leur naissance; mais on n'y trouve pas aujourd'hui assez d'intérêt pour qu'on doive en parler avec détail.

L'auteur du Résumé indique trois comédies de George Ferreira, des autos sacrés, des *comedias magicas*, comédies féeries.

On doit savoir d'autant plus de gré à l'auteur d'avoir présenté tous les détails concernant le théâtre portugais, que ni Andrès ni M. Schlegel n'en avoient fait mention.

Après avoir indiqué divers poëtes du XVI.e siècle moins connus, et sur-tout ceux qui ont fait des églogues, l'auteur passe aux Portugais qui ont composé des poésies latines: il suffit de désigner la collection faite par Antonio dos Reis en huit volumes *in-4.°*, intitulée *Corpus illustrium Lusitanorum qui latinè scripserunt, &c.*

Si des littérateurs modernes ont quelque droit à composer des vers dans la langue de Virgile et d'Horace, ce sont sans doute les Portugais, qui peuvent faire dans leur idiome des vers qui soient à-la-fois portugais et latins, quand on ne leur demande pas rigoureusement l'emploi de l'article.

M. Denis apprécie ensuite les principaux auteurs portugais qui ont écrit avec mérite et sur-tout avec enthousiasme l'histoire nationale. A leur tête il nomme Jean de Barros, auquel on doit l'Histoire de la découverte des Indes orientales: il eut les préjugés et l'enthousiasme de son temps; son style est resté classique. L'évêque Osorio publia en latin son principal ouvrage, la Vie d'Emmanuel, et s'éleva contre la proscription des Juifs, prononcée et exécutée par ce prince: ce prélat osa faire entendre la vérité au prince Sébastien, et lui prédire les malheurs de l'expédition qu'il projetoit. Damian de Goes composa une chronique du roi Emmanuel; Lopez de Castanheda publia en huit livres une Histoire de la découverte et de la conquête des Indes par les Portugais.

M. Denis jette ensuite un coup-d'œil rapide sur les moralistes Heitor Pinto et Amador Arria, et passe aux voyageurs des XV.e et XVI.e siècles.

Cet homme célèbre que nous appelons Magellan, et dont le véritable nom fut Magalhaens, étoit Portugais.

Les autres principaux voyageurs portugais sont Mendez Pinto, qui parcourut l'Éthiopie, l'Arabie heureuse, la Chine, la Tartarie et la plus grande partie de l'Archipel oriental; il fut treize fois captif; et il fut vendu dix-sept fois; des littérateurs portugais l'ont compté parmi les classiques sous le rapport du style: Bermudez, si curieux à consulter sur l'Afrique; François Alvarez, qui demeura six ans en Éthiopie; Gomez Sant-Estevan, qui parcourut la Palestine et l'Italie; Gaspar Ferreira Rayman, auteur d'un routier des Indes estimé. Cet aperçu est terminé par ce passage, tiré d'un voyageur moderne:

« Goa la Dorée, comme on l'appeloit jadis, n'existe plus. Goa, où

» le vieux Gama termina sa glorieuse carrière, où souffrit et chanta » Camoëns, n'est plus aujourd'hui qu'une grande sépulture que » l'herbe recouvre entièrement ; et cette foible et lugubre population de » prêtres et de religieux que vous y rencontrez, ne semble avoir été » épargnée que pour célébrer l'office des morts sur les restes de ses » générations éteintes. »

Parmi les romanciers du XVI.ᵉ siècle, l'auteur ne nomme que Francisco Moraes, auteur de Palmerin. On sait que, dans *Don Quichotte,* le curé ne veut pas livrer aux flammes ce roman comme les autres. Moraes publia aussi l'histoire de Primaleon, fils de Palmerin. Cet auteur se distingue en général par l'imagination et par le style.

L'ordre des temps conduit M. Denis à parler des poëmes épiques qui parurent après celui de Camoëns.

Il est remarquable que l'esprit national, l'intérêt et l'enthousiasme de la gloire publique, qui avoient inspiré Camoëns, inspirèrent aussi les auteurs de ces nouveaux poëmes : Corte Real, auteur du *Naufrage de Sepulveda,* du *second Siége de Diu;* Luis Pereira, auteur de l'*Élégiade;* Manzino-Quebedo, qui composa *Alphonse l'Africain ;* Gabriel Pereira de Castro, auteur de l'*Ulyssea* ou la fondation de Lisbonne; Francisco de Sa e Menezes, auteur de la *Conquête de Malaca ;* Bras Mascarenhas, qui chanta *Viriatus.*

Je regrette que les bornes de cet extrait ne me permettent pas de spécifier les jugemens de M. Denis, et de rapporter quelques passages des traductions qu'il a faites de plusieurs fragmens très-intéressans.

Il se borne à indiquer trois autres poëtes épiques, sans doute parce qu'il n'a pas pu les juger lui-même. Il en fait l'aveu à l'égard de Bernardo Ferreira de Lacerda, qui d'ailleurs avoit écrit son poëme en langue espagnole : quant à Miguel de Sylveira, auteur du poëme *el Maccabeo,* il a aussi écrit en espagnol, ainsi que ce titre l'annonce.

Arrivé à la première moitié du XVII.ᵉ siècle, l'auteur fait connoître parmi les historiens Bernardo Brito, qui commença et n'acheva point une histoire générale du Portugal ; Frey Duarte Nunez de Liaõ, auteur d'une chronique de Portugal et de chroniques des rois ; F. Luis de Souza, biographe qui, entre autres productions, a composé la vie de Barthélemi des Martyrs et est compté parmi les classiques ; Faria e Souza, qui, dans le temps de la domination espagnole, dédaignant la langue nationale, fut à-la-fois historien, poëte et critique, et qui, commentateur de Camoëns, eut le malheur de ne pas reconnoître les beautés d'inspiration, et de donner presque toujours pour des beautés les fautes qu'on peut reprocher à ce grand poëte ; Jacinthe Freyre

d'Andrade, que l'auteur appelle, avec raison, un de ces historiens rares auxquels la nature donne l'énergie et la noblesse, qui savent voir et qui savent peindre, lequel a écrit la vie de Jean de Castro avec une telle supériorité, qu'il est resté comme un modèle qu'on propose toujours dans la littérature portugaise. Parmi les orateurs, le P. Vieira; parmi les polygraphes, le P. Macedo, qu'une prodigieuse fécondité, une vaste érudition, firent distinguer dans son temps, et qui depuis a été oublié : je n'ose citer ce que Barbosa dit du nombre de ses ouvrages, tant il paroît exagéré; il suffira d'annoncer quarante-huit poëmes épiques et deux mille six cents poëmes héroïques.

M. Denis paroît regretter que la traduction que le P. Macedo avoit faite des *Lusiades* en vers latins, n'ait pas été imprimée. J'ai, dans le numéro de juillet 1825, page 416, rapporté la traduction de la première strophe, qui auroit permis d'apprécier en ce genre le talent du P. Macedo. Un auteur du même nom, Antonio de Souza de Macedo, a aussi beaucoup écrit, et entre autres le poëme de l'*Ulyssipo*, une généalogie des rois de Portugal, divers ouvrages de jurisprudence, &c. &c. Il faut s'arrêter à cette époque, où il ne se montre plus d'écrivains assez distingués pour soutenir la gloire littéraire du Portugal.

Mais je dois un hommage à Antonio Vieira, prédicateur qui, s'il faut en croire l'auteur de sa vie, avoit tellement à cœur la conversion des Indiens, qu'il fit quatorze mille lieues à pied, dans les capitaineries les plus désertes, et, ce qui est non moins admirable, qui alla plaider à la cour de Jean IV la cause des infortunés Indiens, et demanda qu'on assurât leur liberté contre l'avidité des colons. M. Denis avance que Vieira peut, à quelques égards, être comparé à Bossuet; et il cite comme un des monumens remarquables du génie de l'orateur portugais, les fragmens d'un discours rapporté en français dans l'Histoire philosophique de l'abbé Raynal. Peut-être auroit-il fallu, avant tout, constater l'existence de l'original.

Au milieu du XVIIe siècle, les lettres sont en décadence; à peine reste-t-il encore quelques traditions du bon goût. Bientôt le comte d'Erceyra, traducteur de l'Art poétique de Boileau, fait des efforts pour les répandre; parmi les ouvrages qu'il publia, on remarque un poëme consacré à la gloire de Henri de Bourgogne, intitulé *Henriqueida*, et une histoire de la restauration du Portugal.

Le XVIIIe siècle n'est pas plus heureux. Antoine José, poëte dramatique, est condamné au feu par l'inquisition et subit ce supplice. Après le tremblement de terre qui, en 1755, avoit renversé et détruit

plusieurs bibliothèques, fut fondée l'académie qui prit le titre de Société des arcades : elle fut dissoute en 1773.

Sous l'administration du marquis de Pombal, qui fit de vains efforts pour relever les lettres, le poëte Garcaõ périt dans une prison, où ce ministre, qu'irritoit la moindre résistance, le fit jeter. Le plus grand mérite de Garcaõ fut peut-être d'avoir indiqué la bonne voie à Diniz da Cruz, à Dubocage, à Francisco Manoel da Nacimento.

Dans *l'Assemblée*, comédie de Garcaõ, se trouve une cantate de Didon qui est citée comme un modèle en poésie : on lira avec plaisir la traduction que M. Denis en donne. Parmi les ouvrages de Diniz da Cruz on distingue un joli poëme intitulé O ISSOPO, *le Goupillon:* c'est un digne pendant du Lutrin. Il célèbre la querelle élevée entre le doyen de l'église d'Elvaz et l'évêque, qui exigeoit que le doyen lui présentât le goupillon à la porte de la salle du chapitre.

L'auteur du Résumé traite encore du théâtre, qu'il considère à l'époque du XVIIIe siècle ; je renvoie au journal de juillet 1823, où j'en ai parlé. Quant à la biographie, il a dû lui consacrer un article pour compléter ce qui appartient à l'histoire littéraire ; mais les détails qu'il en donne ont peu d'intérêt pour les étrangers. Il a indiqué aussi les Portugais qui se sont adonnés aux langues orientales : on sent que les conquêtes des Portugais leur imposèrent la nécessité de les étudier ; mais il ne paroît pas que la science leur soit redevable de grands progrès.

L'auteur parle ensuite de la fondation de l'académie des sciences sous Joseph V. Cette académie a rendu des services ; elle a fait visiter les archives des monastères, et elle a publié des mémoires très-estimés. J'eusse desiré que M. Denis eût parlé avec quelque détail du mérite du grand dictionnaire portugais dont j'ai dit qu'il n'avoit paru que le premier volume.

Rendant hommage aux littérateurs morts depuis peu, il distingue Francisco Manoel da Nacimento, qui avoit été forcé de se réfugier en France, pour échapper aux poursuites de l'inquisition, et qui, ayant vécu à Paris pendant plusieurs années, y est mort en 1819. M. Sané avoit publié la traduction des odes de ce poëte ; et la collection complète de ses ouvrages en portugais a été imprimée à Paris depuis sa mort. Parmi les littérateurs qui vivent encore, je retrouve le chantre des Géorgiques portugaises, dont j'ai rendu compte dans le numéro de juillet 1820. Enfin l'auteur du Résumé termine son travail par un aperçu des ouvrages qui, publiés dans le Brésil, appartiennent encore à la langue et à la littérature portugaises.

Telle est l'analyse d'un résumé très-substantiel, qui n'est lui-même

qu'une suite et un recueil d'analyses plus ou moins étendues des productions dont se compose l'Histoire littéraire du Portugal : elle présente un phénomène remarquable, c'est que tous les écrivains paroissent n'avoir été excités que par le sentiment de la gloire de leur pays. La plupart des auteurs portugais ont été guerriers, administrateurs ou voyageurs; et c'est en se consacrant à célébrer et à maintenir la renommée nationale, qu'ils ont assuré la leur.

Dans le grand nombre d'ouvrages que j'ai eu occasion de citer, on n'en trouve pas dont les auteurs se soient occupés de faits ou de héros étrangers. Une littérature moderne qui s'isole ainsi dans le sentiment des vertus et des renommées nationales, a droit d'aspirer à des succès. Si l'on examine en même temps l'histoire littéraire et l'histoire politique du Portugal, on reconnoît l'influence que le gouvernement exerce et peut exercer sur les lettres; M. Denis a eu soin de faire remarquer cette influence, qui a été utile ou funeste en Portugal selon les époques. Si, comme je le desire, l'auteur se trouve dans l'heureuse nécessité de donner une nouvelle édition de son ouvrage, il ne doit plus se borner à un simple résumé. Je lui conseille, non d'agrandir son plan, qui est bien tracé, mais d'augmenter les détails, de traduire plus de passages des ouvrages qu'il discute et qu'il juge, en plaçant au bas des pages le texte original, quand le style le méritera.

Je lui propose aussi d'indiquer les meilleures éditions des auteurs qu'il fait connoître, et de donner à ses notes biographiques et philologiques une étendue que ne comportoit pas la dimension d'un résumé.

Il m'a paru qu'un chapitre consacré aux traducteurs ne seroit pas étranger à l'histoire littéraire du Portugal.

Sans doute il seroit utile et agréable aux personnes qui voudront l'étudier dans l'ouvrage de M. Denis, qu'il remontât à l'origine et à la formation de la langue portugaise, en la comparant à la langue espagnole, et qu'il discutât et établît exactement l'authenticité des anciens monumens.

L'intérêt que m'a inspiré son travail m'engage à lui proposer ces moyens de l'améliorer, et je lui donne ces conseils avec d'autant plus de confiance que je le crois très-capable d'en profiter.

RAYNOUARD.

Inscriptiones antiquæ, à comite Carolo Vidua *in Turcico itinere collectæ.* Lutet. Paris. excud. Dondey-Dupré, *in-8.º*, iv et 50 pages, et 50 planches lithographiées.

SECOND ARTICLE.

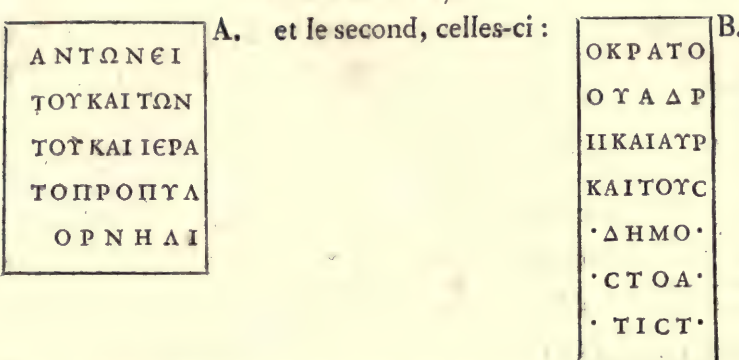
Nous avons indiqué, dans le premier article, les plus curieuses inscriptions, parmi celles qu'a recueillies M. le comte de Vidua, en Tauride, en Asie mineure, en Égypte et en Nubie. Il nous reste à parler de celles qu'il a rapportées de Syrie, de Chypre et de Grèce.

VII. *Syriæ inscriptiones.* M. le comte de Vidua, après avoir visité l'Égypte, passa en Syrie, et parcourut une partie des contrées que Burckhardt a décrites; il y copia plusieurs des inscriptions qui ont été publiées dans le second volume des Voyages de ce savant explorateur, et quelques autres qui lui étoient échappées. Mais il n'a conservé dans son ouvrage que celles qu'il a crues inédites, ou que les copies de Burckhardt reproduisoient avec peu d'exactitude.

Le village de *Jeras* ou Djerasch, dans l'ancienne *Auranitis,* a été reconnu par Seetzen pour être l'ancienne ville de *Geràsa* (1). Burckhardt a vu depuis et décrit les ruines considérables qui existent en ce lieu (2); il en a dressé un plan qui, pour être le fruit d'une seule excursion de quelques heures, ne donne pas moins une idée très-satisfaisante de l'ensemble de la ville et des principaux vestiges d'antiquité qui y restent; plus récemment il en a paru, dans le Voyage en Palestine de M. Buckingham (3), un plan et une description beaucoup plus détaillée, qui ont été l'objet de vives réclamations de la part de M. W. J. Bankes et de ses amis. Burckhardt et M. Buckingham regardent la plupart des édifices de Gerasa comme étant du beau temps de la domination romaine, et très-probablement du siècle des Antonins: une inscription confirme cette conjecture, du moins à l'égard d'un des édifices les plus considérables. Burckhardt, en effet, a remarqué une grande porte, située à l'entrée d'une des rues principales, et qui paroît avoir été liée avec une construction analogue à un portique. Parmi les débris d'antiquité amoncelés tout auprès, ce voyageur a trouvé deux blocs portant les fragmens d'une inscription qui a dû être placée sur un des côtés de cette porte. Le premier bloc porte les lettres suivantes:

---

(1) *Annales des voyages,* VII, 172. — (2) *Travels in Syria, &c.* p. 260. — (3) *Travels in Palestine,* p. 405.


A.

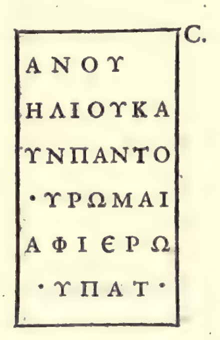
ΑΝΤΩΝЄΙ
ΤΟΥΚΑΙΤΩΝ
ΤΟΥΚΑΙΙЄΡΑ
ΤΟΠΡΟΠΥΛ
ΟΡΝΗΛΙ

et le second, celles-ci :

B.

ΟΚΡΑΤΟ
ΟΥΑΔΡ
ΙΙΚΑΙΑΥΡ
ΚΑΙΤΟΥC
·ΔΗΜΟ·
·CΤΟΑ·
· ΤΙCΤ·

Outre ces deux fragmens, que M. de Vidua a copiés, il en a vu et copié un troisième sur un autre bloc, qui avoit échappé à Burckhardt; on y lit :


C.

ΑΝΟΥ
ΗΛΙΟΥΚΑ
ΥΝΠΑΝΤΟ
·ΥΡΩΜΑΙ
ΑΦΙЄΡΩ
·ΥΠΑΤ·

Ce bloc va nous fournir le moyen de rétablir l'inscription entière. 1.° La disposition des lettres qui commencent chaque ligne dans le bloc A, prouve qu'il étoit le premier de tous; comme il a deux lignes de moins que le suivant, il faut qu'une fracture les lui ait enlevées : à la première inspection, on reconnoît que c'est à la partie supérieure que ces deux lignes ont dû se trouver. 2.° La première ligne du bloc C s'ajuste exactement au bout de la seconde ligne du bloc B, et ainsi des autres; il étoit donc placé après ce dernier; seulement une fracture à la partie supérieure en a enlevé une ligne. 3.° Les mots qui se lisent sur le bloc C ne peuvent correspondre à ceux du bloc A : il y en avoit évidemment un autre entre eux; et, de même, après le bloc C, il y en avoit, sans aucun doute, encore un cinquième; car les lettres ΥΝΠΑΝΤΟ, qui forment la troisième ligne du bloc C, ont dû être suivies des lettres CΟΙΚΟΥCЄΒΑC, donnant la formule connue *καὶ τοῦ σύμπαντος οἴκου σεβαστοῦ*; et en effet, les trois dernières lettres du

dernier mot se lisent au commencement de la troisième ligne du bloc A (1). D'après ces observations, voici comme je propose de restituer l'inscription entiere :

A.	2.e bloc manquant.	B.	C.	5.e bloc manquant.
ΥΠΕΡϹΩΤΗΡΙ.	ΑϹΤΩΝΑΥΤ	ΟΚΡΑΤΟ	ΡΩΝΚΥΡΙΩ·	ΝΗΜΩΝ
ΘΕΟΥΚΑΙϹΑ	ΡΟϹΤΡΑΙΑΝ	ΟΥΑΔΡΙ	ΑΝΟΥΥΙΟΥ	ΤΙΤΟΥΑΙΛΙΟΥ
ΑΝΤΩΝΕΙ	ΝΟΥϹΕΒΑϹΤΟ	ΥΚΑΙΑΥΡ	ΗΛΙΟΥΚΑΙ	ϹΑΡΟϹϹΕΒΑϹ
ΤΟΥΚΑΙΤΩΝ	ΑΥΤΟΥΤΕΚΝΩΝ	ΚΑΙΤΟΥϹ	ΥΝΠΑΝΤΟ	ϹΟΙΚΟΥϹΕΒΑϹ
ΤΟΥΚΑΙΙΕΡΑ	ϹϹΥΝΚΛΗΤΟΥΚ	ΑΙΔΗΜΟΥ	ΤΟΥΡΩΜΑΙ	ΩΝΗΠΟΛΙϹ
ΤΟΠΡΟΠΥΛ	ΟΝΤΕΚΑΙΤΗ	ΝϹΤΟΑΝ	ΑΦΙΕΡΩϹ	ΕΝΕΠΙ. . . . .
ΚΟΡΝΗΛΙ	ΟΥ . . . . Κ	ΡΑΤΙϹΤΟ	ΥΠΑΤΙΚΟ	ΥΠΡΕϹΒ. ϹΕΒ.

N. B. Les lettres ponctuées sur les blocs A, B, C, indiquent les restitutions : quant aux blocs 2.e et 5.e, il est inutile d'avertir que tout ce qui s'y trouve est conjectural.

[Ὑπὲρ σωτηρίας τῶν αὐτ]οκρατό[ρων, κυρίων ἡμῶν, θεοῦ καίσαρος Τραιαν]οῦ Ἀδριανοῦ [υἱοῦ, Τίτου Αἰλίου] Ἀντωνεί[νου σεβαστο]ῦ, καὶ Αὐρηλίου καί[σαρος σεβαστ]οῦ καὶ τῶν [αὐτοῦ τέκνων] καὶ τοῦ σύμπαντο[ς οἴκου σεβαστ]οῦ καὶ ἱερᾶ[ς συγκλήτου, καὶ] δήμο[υ τοῦ] Ῥωμαί[ων, ἡ πόλις] τὸ πρόπυλ[όν τε καὶ τὴν] στοὰ[ν] ἀφιέρω[σεν, ἐπὶ (ou διὰ) . . . Κορνηλί[ου . . . . . κρα]τίστ[ου] ὑπατ[ικοῦ, πρεσβευτοῦ σεβαστοῦ].

« Pour le salut des empereurs nos seigneurs Titus Ælius Antonin » Auguste, fils du dieu Trajan Adrien; d'Aurèle César Auguste, de » ses enfans, de toute leur maison; du sénat sacré de Rome et du » peuple romain, la ville a dédié le propylon et le portique, sous » (ou par les soins de) . . . . Cornelius . . . . très-puissant consulaire, » lieutenant d'Auguste. »

Ce n'est pas ici le lieu de justifier les diverses parties de cette restitution : pour les personnes versées dans l'histoire de cette époque et dans la paléographie, il suffit de la leur présenter, pour qu'elles jugent de sa convenance et du degré de certitude qu'elle peut avoir.

---

(1) S'il étoit permis de changer ΤΟΥ en ΚΟΥ, à la troisième ligne de ce bloc, on liroit *σύμπαντος αὐτῶν οἴκου*, expression plus usitée. L'une ou l'autre des deux leçons est la vraie.

Je me contente d'observer qu'elle fixe la date de la consécration d'une masse d'édifices à Gerasa.

A Hatné, bourg situé à environ douze heures de Damas, notre voyageur trouva deux inscriptions latines qui sont des dédicaces de la septième cohorte à l'empereur Titus Ælien Hadrien Antonin, et à Sabina Tranquilla, femme de Gordien.

Une inscription plus importante est celle que notre voyageur copia dans le désert entre Damas et Palmyre, à environ trois heures de cette dernière : elle est répétée sur deux stylobates; c'est une dédicace de la ville à Jupiter très-haut, datée du 21 dystrus de l'an 425, ce qui répond à l'an 114 de notre ère. La voici en caractères ordinaires :

Διῒ ὑψίστῳ καὶ ἐπηκόῳ, ἡ πόλις εὐχήν.

Ἔτους ΕΚΥ, δύστρου ΑΚ, ἐπὶ ἀργυροταμιῶν Ζεβείδου καὶ Μοαμέδου καὶ Μαλοχίμου Ἰαριβωλέους καὶ Ἰαραίου Νουρβήλου, καὶ Ἀνανίδος Μαλίχου.

Parmi les noms des *argyrotames*, ou régisseurs, sous l'administration desquels cette dédicace a été faite, se trouve celui de Mohamed; ce qui rend cette inscription fort remarquable : on peut voir ci-dessous la note que m'a communiquée à ce sujet mon savant confrère M. Saint-Martin (1).

(1) Les noms propres de cette inscription sont tous faciles à expliquer par les langues syriaque et arabe. *Zébeïd* ou *Zobeïd*, commun chez les Arabes sous les formes *Zébïd*, *Zobaïd*, et *Zobaïdah* pour les femmes, a en syriaque le même sens que *donatus* en latin. Le 1.er livre des Machabées, *XI, 17*, parle du roi arabe *Zabdiel* [Dieu donné], allié du roi de Syrie Alexandre Bala. Diodore de Sicile *(l. XXXII, t. II, p. 519, ed. Wesl.)* traduit un peu librement en rendant ce nom par *Dioclès*. *Zabidus* est le nom d'un chef iduméen dans Josèphe, *contre Apion*, II, 9. On le trouve encore plusieurs fois dans l'Écriture. *Malichus* et *Malochimus* rappellent directement, ou par dérivation, la dignité royale, comme Basile chez les Grecs. *Iaræus* dérive du mot syriaque et hébreu qui signifie *lune*. Il s'est conservé chez les Juifs sous la forme *Iarchi*. *Iariboléus* est connu par les inscriptions de Palmyre. *Ananis* signifie *gracieux*. *Nour bélus* doit être *la lumière du Seigneur*, en supposant que *nour* [feu], en syriaque et en hébreu, signifie, comme en arabe, *lumière*, ce qui est très-probable. J'ai déjà eu l'occasion de remarquer dans mon *Histoire de Palmyre*, actuellement sous presse, en expliquant les inscriptions nationales de cette ville, que le dialecte syriaque qui y étoit usité présentoit des formes et des expressions qui le rapprochoient de l'arabe. Le fait s'explique facilement par le voisinage et l'influence des Arabes du désert; cette inscription en fournit de nouvelles preuves. Le plus remarquable des noms que présente cette même inscription, est, sans contredit, celui de *Mohamed*, que le fondateur de la loi musulmane a rendu si célèbre. L'expression originale *Mohammed* est rendue avec toute l'exactitude que l'écriture grecque peut donner à ces sortes de transcriptions. On ne devoit guère s'attendre à le trouver sur

Les quatre suivantes ont été recueillies à Dmeir, lieu situé à environ six heures à l'E. 1/4 N. de Damas. La plus curieuse des quatre inscriptions est celle qui est gravée sur la face antérieure du temple, parce qu'elle donne l'époque précise de son achèvement et de sa dédicace. Elle porte :

ΥΠΕΡ CωΤΗΡΙΑC ΤωΝ ΚΥΡΙωΝ
ΗΜωΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡωΝ ΚΑΙC
ΑΡωΝ ΜΑΡΚωΝ ΙΟΥΛΙωΝ. . . .
. . . . ΑΦΙΕΡω
ΘΗ ΚΑΙ CΥΝΕΤΕΛΕCΘΗΝΑΟC &c.

Le nom des princes, après les prénoms Μάρκων Ἰουλίων, a été effacé avec soin : M. de Vidua observe qu'ils ne peuvent convenir qu'à Philippe père et fils ; et en conséquence il remplit la lacune par les mots ΦΙΛΙΠΠωΝ CΕΒΑCΤωΝ. Sa conjecture est confirmée par une autre circonstance qu'il n'a pas remarquée, et qui est exprimée par ces mots gravés sur un cadre à part.

ΕΚ ΤωΝ ΤΟΥ
ΘΕΟΥ ΕΤΟΥC
ΖΝΦ ΥΠΕΡΒΕΡΕ
ΤΑΙΟΥ ΙΕ.

---

un monument antérieur de cinq siècles à l'hégire. Sa présence sur une inscription de Syrie de cette époque est un fait curieux et important. Ce nom, si multiplié depuis l'établissement du musulmanisme, n'étoit pas commun chez les Arabes du temps du prophète. On ne le trouve ni dans les généalogies très-détaillées des ancêtres de Mahomet, ni dans les listes généalogiques d'Ibn-Kotaïbah, ni dans la quantité très-considérable des noms des anciens Arabes qui nous sont connus. Je crois que Mohammed, fils d'Abou-bekr, mort jeune en l'an 38 de l'hégire (659 de J. C.), est le premier musulman qui l'ait porté. Ce nom est dérivé d'une racine arabe qui signifie *louer;* elle a produit d'autres noms propres, tels que *Hamid, Ahmed* et *Mahmoud,* également peu connus des anciens Arabes. Le sens du nom de *Mohammed* a donné lieu, chez les musulmans, à plusieurs explications et allusions flatteuses pour leur prophète, qui auroient pu faire croire qu'il lui avoit été donné après coup, ou que c'étoit un surnom. L'inscription qui m'occupe peut servir à prouver le contraire. *Mohammed* s'exprimeroit fort bien en grec par les mots πολύκλητος ou ἐπαίνετος, *digne de beaucoup de louange.* Ce qu'il y a de plus étonnant dans tout ceci, c'est de trouver sur un monument de Syrie un nom national, composé selon le génie de la langue arabe. Ce nom présente, dans sa composition, uue formation grammaticale particulière à cette langue. C'est une nouvelle et importante preuve de l'influence exercée par l'arabe sur les dialectes syriens usités dans la partie de la Syrie voisine du désert, et la plus ancienne indication de l'existence de la langue arabe. J. SAINT-MARTIN,

« Aux frais du Dieu (1) ; l'an 557, le 15 du mois hyperbérétée. » Cette date, comptée de l'ère des Séleucides, répond à l'an 246 de notre ère, époque de l'adoption de Philippe le jeune. Je rappelle ici que, dans l'inscription du stratége d'Ombos à Khalapsché en Nubie (2), et dans une inscription latine du palais de Barberini (3), le nom de Philippe a été également effacé à dessein.

A peu de distance de Dmeir sont les restes d'un camp romain; il formoit un carré de 260 pas de côté, et avoit quatre portes. Notre voyageur y a trouvé deux inscriptions latines qui contiennent des dédicaces à L. Aurélius Vérus, consul pour la seconde fois, et à l'empereur Publius Licinius Valérius. Cette dernière est gravée grossièrement en caractères qui tiennent du cursif, et des lettres grecques y sont mêlées aux latines.

Non loin de ce camp romain, sur le bord même du désert, sont les ruines d'un autre lieu fortifié, dont on ignore le nom ancien : on y trouve des sarcophages, des restes de murs et une tour en pierres de taille. M. Vidua n'y a découvert qu'une seule inscription, trop fruste pour qu'on puisse la rétablir.

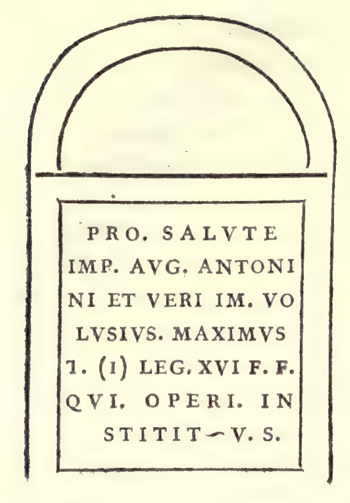
Dans la vallée arrosée par l'ancien Chrysorrhoas, aujourd'hui Bawadi, à l'endroit où les montagnes se resserrent et laissent entre elles à peine un étroit passage, on remarque que la route a été élargie de main d'homme dans un espace de plus de deux cents pas. L'époque et le but de ce travail prodigieux sont indiqués dans cette curieuse inscription latine gravée sur le roc même, et répétée à chacun des deux points extrêmes de la partie de la route qui a été élargie. (Voyez derrière.)

D'après les mots *IMPENDIIS ABILENORUM*, on voit que ce lieu étoit dans le territoire des *Abiléniens ;* ce qui ne permet pas de douter que les vestiges d'antiquité qu'on trouve non loin de là n'appartiennent à la ville d'*Abila*, dite *Abila Lysaniæ*, et dont l'emplacement convient aux distances marquées dans la table de Peutinger.

A côté de cette inscription, une autre a été gravée, indiquant le nom du tribun Volusius Maximus, qui a surveillé l'ouvrage.

---

(1) C'est-à-dire que les frais ont été pris sur les revenus du temple. Dans une inscription de Syrie (Burckh. *p. 78 ;* voyez mes *Recherches, &c.* p. 468), on lit θύετρας θεοῦ pour θύετρας τοῦ ἱεροῦ, et τὸ κοινὸν τῆς κώμης καὶ τοῦ θεοῦ (*id.* p. 2 8), Les mots ἐκ τῶν τοῦ θεοῦ doivent avoir le même sens que ἐκ τῶν ἱερατικῶν, dans une autre inscription de Syrie (*id.* p. 78). — (2) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, &c.* p. 487. — (3) Fabretti, *Inscr.* p. 339. = *Cf.* Belley dans *Mém. Acad. inscr.* XXXV, 636.



PRO. SALVTE
IMP. AVG. ANTONI
NI ET VERI IM. VO
LVSIVS. MAXIMVS
T. (1) LEG. XVI F. F.
QVI. OPERI. IN
STITIT — V. S.

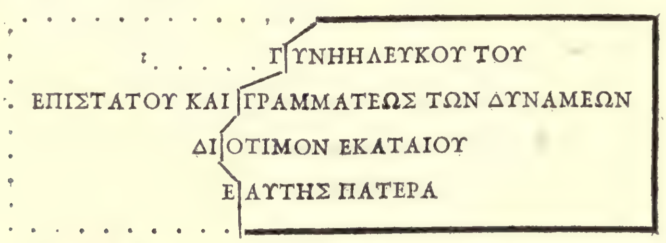
IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS
AVG. ARMENIACVS — ET —
IMP. CAES. L. AVREL. VERVS. AVG. AR
MENIACVS. VIAM. FLVMINIS
VI. ABRVPTAM. INTERCISO
MONTE. RESTITVERVNT. PER
IVL. VERVM. LEG. PR. PR. PROVINC.
SVR. ET. AMICVM. SVVM.

IMPENDIIS. ABILENORVM.

D'autres inscriptions recueillies par Burckhardt, et que j'ai expliquées ailleurs (2), font mention du séjour de la XVIe légion Flavia Firma dans cette contrée, sous les règnes de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus.

VIII. *Cypri inscriptiones.* M. le comte de Vidua a été plus heureux en Chypre que dans les autres contrées; il y a recueilli quinze inscriptions qui avoient échappé à ses prédécesseurs, et dont quelques-unes ont un intérêt historique.

La première est un fragment qui provient des ruines de Salamine. La disposition symétrique des lignes permet d'en donner la restitution, à un nom près qu'on ne sauroit deviner; la voici avec les supplémens que nous proposons:



. . . .
. . . . . . Γ]ΥΝΗΗΛΕΥΚΟΥ ΤΟΥ
ΕΠΙΣΤΑΤΟΥ ΚΑΙ]ΓΡΑΜΜΑΤΕΩΣ ΤΩΝ ΔΥΝΑΜΕΩΝ
ΔΙ]ΟΤΙΜΟΝ ΕΚΑΤΑΙΟΥ
Ε]ΑΥΤΗΣ ΠΑΤΕΡΑ
. . . .

« . . . . . fille de Leucus, épistate et greffier des troupes [cantonnées » à Salamine, honore] Diotime, fils d'Hécatée, son père. »

(1) Il y avoit sans doute T. LEG. &c. *tribunus legionis, &c.* — (2) *Rech. pour servir à l'hist. de l'Égypte, &c.* p. 413.

La restitution [ἐπιστάτου καὶ] γραμματέως τῶν δυνάμεων est fondée sur une inscription trouvée au Kaire et expliquée ailleurs (1), où se lisent les mots ἐπιστάτης καὶ γραμματεὺς τῶν κατοίκων ἱππέων.

La seconde, qui provient aussi de Salamine, est d'une époque plus récente, et appartient, je pense, au temps de la domination romaine; en voici la copie :

ΚΑΤΑ CΑΛΑΜΙΝΑ
ΓΕΡΟΥCΙΑ
Ν CωCΟΥ ΑΓΟΡΑΝΟΜΗCΑΝΤΑ
ΡΟΝΘΗΤЄΥCΑΝΤΑΔЄΚΑΠΡΟΓЄΥC
ΚΑΙЄΤЄΡΑC ΛЄΙΤΟΥΡΓΙΑCΤΗΠΑΤ
ЄΚΤЄΛЄCΑΝΤΑ.

La restitution, sauf un nom, n'est pas douteuse, [ἡ] κατὰ Σαλαμῖνα γερουσία.... [ο]ν Σώσου (2) ἀγορανομήσαντα, [προ]νοητεύσαντα, δεκαπρωτεύσ[αντα], καὶ ἑτέρας λειτουργίας τῇ πατ[ρίδι] ἐκτελέσαντα.

« Le sénat de Salamine [honore]..... fils de Sosus, ayant été » agoranome, pronoète, un des dix premiers, et s'étant acquitté, envers sa patrie, des autres charges [municipales].

Dans les lettres ΡΟΝΘΗΤЄΥCΑΝΤΑ, j'aperçois distinctement les restes de ΠΡΟΝΟΗΤЄΥCΑΝΤΑ, expression que je n'ai encore trouvée nulle part; mais le verbe προνοητεύω dérive du substantif προνοητὴς, aussi régulièrement que προφητεύω, ἐπιμελητεύω, ἐπιστατεύω, et autres semblables, de προφήτης, ἐπιμελητὴς, ἐπιστάτης. Ce verbe indiqueroit la fonction des προνοηταὶ, ou *procurateurs*, littéralement *proviseurs*, chargés de telle ou telle partie d'une administration, soit d'une ville, soit d'un temple. Le substantif προνοηταὶ se trouve dans une inscription gravée sur la porte d'un petit temple antique à Om Ezzeitoum, dans l'Haouran en Syrie (3), et qui doit se lire ainsi : Ἀγαθῇ τύχῃ. Τὸ κοινὸν τῆς κώμης καὶ τοῦ θεοῦ τὴν ἱερὰν καλύβην ἔκτισεν, διὰ Οὐλπίου Καλλιανοῦ Οὐϊπρανικοῦ καὶ Ἀ[βλ]αουίου Καλουίου βουλευτοῦ, καὶ Νιγρίνου Μαρίνου Οὐϊπρανικοῦ, προνοητῶν. « A la bonne » fortune. La communauté de la bourgade et du dieu (4) a bâti cette » chapelle, par les soins d'Ulpius Callianus Vipranicus, d'Ablavius » Calvius, sénateur, et de Nigrinus Marinus Vipranicus, pronoètes. »

Un cippe trouvé à Nicosie contient une inscription tumulaire en six vers élégiaques, précédés de ces mots ΚΑΝ ΤΡΟΧΑΔΗΝ ΒΑΙΝΗC

(1) *Recherches, &c.* p. 315. — (2) Ou Σωσίου, génitif de Σωσίας; mais le nom Σῶσος est connu par plusieurs inscriptions et par une épigramme attribuée à Simonide, où le poëte joue sur ce nom. (*Anal.* I, 141.) — (3) Burckh. *Trav. in Syria*, p. 219. — (4) Plus haut, *p. 167*.

ΦΙΛΕ ω ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ ΒΑΙΟΝ ΕΠΙΣΧΟΥ, qui servent d'introduction à l'épigramme : « Quoique tu passes rapidement, ô cher voyageur, » arrête un moment tes pas. » (Κἂν προχάδην βαίνῃς, φίλε ὦ παρο[δεῖτα], βαιὸν ἐπίσχου.) Cette addition fautive d'un pied à l'hexamètre n'est pas sans exemple : ainsi, dans une inscription de Mégare, Οἵ δ' εὖ γινάμενοί με δόσαν ἱερηΐδα [τῇδε θε]αίνῃ (1).

Les deux fragmens très-frustes, rapportés de Famaguste (anc. *Ammochostos*) par notre voyageur, ont été publiés déjà par Pococke, mais d'une manière plus incomplète encore : l'une d'elles est la fin d'une inscription dédicatoire,

ΔΙΑΒΙΟΥΑΥΤΟΥ
ΔΙΔΥΜΩΝΙΩΝΔ
ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΑΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ
ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΝΙΩΝ.

qu'il faut lire ....διὰ βίου αὐτοῦ διδύμων τῶν ἀ[δελφῶν] Τιβερίου καὶ Γερμανικοῦ γυμνασιαρχόντων. Les noms de Tibère et de Germanicus, que portent ces deux frères jumeaux, gymnasiarques, montrent assez de quelle époque est cette inscription.

L'autre est plus ancienne, et appartient au temps de la domination des Ptolémées ; voici la copie du comte de Vidua, moins incomplète que celle de Pococke, et la restitution probable.

ΟΛΥΜ...ΔΑΤ	Ὀλυμ[πιά]δα τ[ὴν θυγατέρα (2)]
ΘΕΟΔΩΡΟΥ ΤΟΥ	Θεοδώρου τοῦ [συγγενοῦς τοῦ]
ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΟΥ ΣΤΙ	βασιλέως, τοῦ σ[τρατηγοῦ καὶ ναυάρχου]
ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟ ΚΟΙ	καὶ ἀρχιερέως, τὸ κοι[νὸν τῶν κατὰ]
ΚΥΠΡΟΝ ΓΡΑΜΜΑΤ	Κύπρον γραμματ[έων τῶν Διονυσιακῶν]
ΤΕΧΝΙΤΟΝ	τεχνιτῶν [ἀνέθηκε]

« La communauté des scribes des artistes dionysiaques [honore] Olympias, fille de Théodore, parent du roi, stratége, navarque et pontife. »

Les neuf autres inscriptions qui se rapportent à l'île de Chypre, ont été transcrites par notre voyageur à Larnaca, non d'après les originaux, mais d'après des copies qui lui ont été communiquées. Deux d'entre elles proviennent de *Citium*, ville qui étoit située dans le voisinage de Larnaca ; ce sont des dédicaces qui ont été placées sur des piédestaux : l'une porte ἡ πόλις Κόϊντον Ἰούλιον Κόρδον ἀνθύπατον ἁγνείας (sous-entendu ἕνεκα); l'autre, ἡ πόλις Ἀντίπατρον Χρυσίππου, τὸν γυμνασίαρχον.

---

(1) *Cf.* Jacobs, *Anth. Palat.* III, *Addend.* p. XCIV. = Boeckh. *Corp. inscr. gr.* n.° 1064. — (2) Ou γυναῖκα.

La suivante provient des ruines d'Amathonte, et a dû être placée au-dessus d'un escalier voûté, peut-être dans un amphithéâtre; on y lit:

ΛΟΥΚΙΟΣ ΟΥΙΤΕΛΛΙΟΣ ΚΑΛΛΙΝΙΚΟΣ
ΤΗΝ ΑΝΑΒΑΣΙΝ ΤΑΥΤΗΝ ΣΥΝ ΤΗ ΑΨΙΔΙ
ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ.

« Lucius Vitellius Callinicus a fait construire à ses frais cet escalier » avec la voûte. »

Des ruines de Curium proviennent deux inscriptions, l'une du temps des Ptolémées, l'autre du temps des Romains. La première se compose de ces deux lignes:

ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΑ ΤΟΝ ΕΓ ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΘΕΟΝ ΕΠΗΦΑΝΩΝ

Il est certain qu'on n'a ici que la seconde moitié de l'inscription; la première moitié devoit être sur une autre pierre. La restitution suivante ne me semble laisser aucun doute:

ΒΑΣΙΛΕΑ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ ΘΕΟΝ	ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΑ ΤΟΝ ΕΓ ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ	ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΘΕΩΝ ΕΠΙΦΑΝΩΝ

Ce qui signifie: « [La ville de Curium honore par ce monument] (1) le » roi Ptolémée, dieu Philométor, fils du roi Ptolémée et de la reine » Cléopâtre, dieux Épiphanes. »

La seconde est une dédicace à l'empereur Claude, ainsi conçue:

ΚΛΑΥΔΙΩΙ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΣΤΩΙ
ΓΕΡΜΑΝΙΚΩΙ ΑΡΧΙΕΡΕΙ ΜΕΓΙΣΤΩΙ
ΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣ ΕΞΟΥΣΙΑΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ
ΠΑΤΡΙ ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΚΟΥΡΙΕΩΝ Η ΠΟΛΙΣ
ΑΠΟ ΤΩΝ ΠΡΟΚΕΚΡΙΜΕΝΩΙ ΠΟ ΙΟΥΛΙΟΥ
ΚΟΡΔΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΛΟΥΚΙΟΣ ΑΝΝΙΟΣ ΒΑΣΙΛΗΟΥ
ΠΑΤΟΣ ΚΑΘΙΕΡΩΣΕΝ L ΙΒ.

Κλαυδίῳ Καίσαρι Σεβαστῷ Γερμανικῷ, ἀρχιερεῖ μεγίστῳ, δημαρχικῆς ἐξουσίας (2), *αὐτοκράτορι, πατρὶ πατρίδος, Κουριέων ἡ πόλις. Ἀπὸ τῶν προκεκριμένων ὑπὸ Ἰουλίου Κόρδου ἀνθυπάτου, Λούκιος Ἄννιος Βασίλειος* (3) [*ἀνθύ*]*πατος καθιέρωσεν*. L. ΙΒ.

(1) Sur cette tournure elliptique, voyez mes *Recherches, &c.* p. 125. — (2) Dans les inscriptions grecques datées, le numéro de la puissance tribunitienne est omis. — (3) Ou, sans rien changer, Λ. Α. Βασιλείου, Lucius Annius,

La ville ayant élevé un monument à l'empereur Claude, le proconsul Julius Cordus se disposoit à faire la dédicace, lorsqu'il fut rappelé ou passa à d'autres fonctions, laissant à son successeur le soin d'exécuter ce qu'il avoit résolu. C'est du moins ainsi que j'entends l'inscription, et j'ai ponctué en conséquence. La date appartient à l'an 51 de notre ère; quant au proconsul Julius Cordus, qui est le même que la ville de Citium avoit honoré (1), c'étoit peut-être le fils de l'historien Cremutius Cordus, qui fut contraint de se donner la mort, en l'an 25 de J. C., pour avoir fait l'éloge de Brutus et de Cassius (2).

Dans les ruines de la ville de Curium, on a trouvé de plus cette curieuse inscription, qui appartient au règne de Ptolémée Évergète II.

ΣΨΥΙΓΙF V (3)
ΣΕΛΕΥΚΟΝ ΒΙΘΥΟΣ ΤΟΝ ΣΥΓΓΕΝΗ ΤΟΝ ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΤΟΝ ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ ΚΑΙ ΝΑΥΑΡΧΟΝ ΚΑΙ ΑΡΧΙΙΕΡΕΑ
ΤΟΝ ΚΑΤΑ ΤΗΝ ΝΗΣΟΝ ΚΟΥΡΙΕΩΝ Η ΠΟΛΙΣ
ΑΡΕΤΗΣ ΕΝΕΚΕΝ ΚΑΙ ΕΥΝΟΙΑΣ ΤΗΣ ΕΙΣ ΒΑΣΙΛΕΑ
ΠΤΟΛΕΜΕΟΝ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΝ
ΤΗΝ ΑΔΕΛΦΗΝ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΝ
ΤΗΝ ΓΥΝΑΙΚΑ ΘΕΟΥΣ ΕΥΕΡΓΕΤΑΣ
ΓΤ ΕΑΥΤΗΝ ΕΥΕΡΓΕΣΙΑΣ

Σέλευκον Βίθυος τὸν συγγενῆ τοῦ βασιλέως, τὸν στρατηγὸν καὶ ναύαρχον, καὶ ἀρχιερέα τὸν κατὰ τὴν νῆσον, Κουριέων ἡ πόλις, ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν, καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν γυναῖκα, Θεοὺς Εὐεργέτας, [καὶ τῆς εἰς] ἑαυτὴν εὐεργεσίας.

« La ville des Curiens [honore] Seleucus fils de Bithys, parent du » roi, stratége, navarque et grand prêtre de l'île, à cause de sa vertu, » de son attachement au roi Ptolémée, à la reine Cléopâtre sa sœur, » à la reine Cléopâtre sa femme, dieux Évergètes; et à cause de ses » bienfaits envers elle-même. » Sur les expressions *parent du roi*, et

---

fils de Basile. Il est possible que l'original porte réellement ΒΑΣΙΛΗΟΥ ou ΒΑΣΙΛΗΟΣ : on trouve souvent, par iotacisme, l'H au lieu de EI; ainsi ΒΑΛΑΝΗΟΝ, dans une des inscriptions de Cyzique (Caylus, *Rec. d'antiq.* II, 188); ΑΤΤΑΛΗΑ (pour Ἀττάλεια) sur une médaille (Eckhel, *IV, 429*); ΑΛΕΞΑΝΔΡΗΑΣ, dans une inscription de Nubie.

(1) Voyez plus haut, *p. 170*. — (2) Dio Cassius, *LVII, 24*. = Sueton., *Tib.* 61. = Cf. *Calig.* 16. = Tacit. *Ann.* IV, 34. — (3) Je ne vois pas en ce moment ce que signifient ces lettres : les deux premières peuvent être Σ[ύγκλητος] Ψ[ηφίσματι]; mais ces lettres sont peut-être le reste d'une ligne effacée.

sur la circonstance des deux reines, sœur et femme de Ptolémée, on peut voir ce que j'ai dit ailleurs (1).

A une inscription du même genre appartenoit ce fragment trouvé à Paphos,

ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΟΝ ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ ΚΑΙ
ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΟΝ ΚΑΤΑ ΤΗΝ ΝΗΣΟΝ
.... ΑΓΑΘΙΑΣ

dont on peut rétablir avec certitude les lignes suivantes:

[...... τὸν συγγενῆ τὸν]
βασιλέως, τὸν στρατηγὸν καὶ
ἀρχιερέα τὸν κατὰ τὴν νῆσον,
[Παφίων ἡ πόλις, καλοκ]αγαθίας
[ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς]
....

La même ville de Paphos a fourni un autre monument plus curieux, en ce qu'il contient des noms historiques qui ne se sont pas encore rencontrés sur les inscriptions; il se compose des quatre lignes suivantes:

ΜΑΡΚΙΑ ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΘΥΓΑΤ.. ΑΝΕΨΙΑΙ ΑΙ
ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΕΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΓΥΝΑΙΚΙ
ΠΑΥΛΟΥ ΦΑΒΙΟΥ ΜΑΞΙΜΟΥ ΣΕΒΑΣΤΗΣ
ΠΑΦΟΥ Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ.

Μαρκίᾳ Φιλίππου θυγατρί, ἀνεψίᾳ δὲ Καίσαρος θεοῦ Σεβαστοῦ, γυναικὶ Παύλου Φαβίου Μαξίμου, Σεβαστῆς Πάφου ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος.

« A Marcia, fille de Philippe, cousine de l'empereur César, dieu » Auguste, femme de Paulus Fabius Maximus, le sénat et le peuple » de Paphos *Sebaste.* »

Le Paulus Fabius Maximus dont il est ici question a été consul en 743. Ce fut en 740 que la ville de Paphos, dans sa reconnoissance pour les bontés d'Auguste, qui l'avoit fait réparer après un tremblement de terre, sollicita la permission de prendre le titre de *Sebaste*, et l'obtint en vertu d'un sénatus-consulte (2). On peut conclure de notre inscription que P. F. Maximus, avant son consulat, avoit été chargé du gouvernement de Chypre; que son crédit et celui de sa femme Marcia, parente d'Auguste, ayant beaucoup contribué au rétablissement de Paphos, cette ville, en reconnoissance d'un tel service, avoit rendu aux deux époux des honneurs bien mérités; enfin que notre inscription a été placée sur la base d'une des statues élevées en cette occasion. Si

(1) *Recherches, &c.* p. 91. — (2) Dio Cass. *LIV*, 23.

cette conjecture est fondée, la date du monument (postérieur à l'an 740, comme le prouve le titre de *Sebaste* que prend la ville de Paphos), se placeroit entre cette année et l'an 743. Le titre de *dieu*, θεός, qui est ici donné à Auguste, n'a rien qui doive arrêter, puisque nous savons qu'en Égypte et en Asie il étoit donné aux empereurs de leur vivant.

Il y a une expression qui fait quelque difficulté : Marcia, la fille de L. M. Philippe, est qualifiée *cousine* d'Auguste. Mais, d'après l'histoire, elle étoit la *fille du beau-père* d'Auguste et non la cousine de ce prince; car L. M. Philippe, déjà père de Marcia, qu'il avoit eue d'un premier mariage, épousa, après la mort de C. Octavius, père d'Octave, sa veuve Attia, nièce de César, puisqu'elle étoit fille de sa sœur Julie et d'Attius Balbus. Dans cet état de choses, Marcia ne peut avoir été qualifiée *cousine d'Auguste* que dans le cas où sa mère, la première femme de Philippe, auroit été la sœur d'Attia, de sorte que Philippe eût épousé successivement les deux sœurs; alors la mère de Marcia auroit été la tante maternelle d'Auguste, et conséquemment Marcia auroit été la cousine de ce dernier. C'est en effet ce que prouvent deux passages d'Ovide (1), qui a qualifié la mère de Marcia, *matertera Augusti*, ou tante maternelle d'Auguste. De ces passages Jean Masson a conclu qu'il y avoit eu deux personnages du nom de L. M. Philippe (2), l'un mari d'Attia et beau-père d'Auguste, l'autre mari de la sœur de sa mère, auquel il rapportoit la construction du temple d'Hercule Musagète, dont parle Suétone (3); et les commentateurs de cet historien avoient admis sa conjecture. Notre inscription lève toutes les difficultés qui avoient arrêté les commentateurs : Ovide est concilié avec les historiens; tous ont eu en vue le même L. M. Philippe, qui avoit épousé successivement la tante et la mère d'Auguste.

Je citerai encore une inscription de l'île de Chypre, trouvée à Kuklia sur la côte méridionale :

	Il faut lire:
ΑΦΡΟΔΙΤΗΗΠΑΦΙΑ	Ἀφροδίτῃ τῇ Παφίᾳ
ΔΙΟΝΟΥΜΑΙΔΙΟΝΤΗΡΗΤΙΝΑΚΟΥΑΔΡΑΤΟΝ	Γαῖον Οὐμμίδιον Τηρητίνᾳ Κυάδρατον,
ΤΟΝΑΡΧΙΕΡΕΑ	τὸν ἀρχιερέα,
ΤΟΝΚΑΙΠΑΝΤΑ.ᐞ ΙΑΝΟΝΓΑΙΟΥ	τὸν καὶ Παντα[υχ]ιανὸν, Γαΐου
ΤΗΡΗΤΙΝΑ	Τηρητίνᾳ
ΟΥΜΜΙΔΙΟΥΠΑΝΤΑΥΧΟΙΥΙΟΝ	Οὐμμιδίου Πανταύχου υἱὸν,

(1) *VI Fast.* 809. = *I Pont.* II, 140. — (2) *Vit. Ovid. ad ann.* 767. — (3) *In Aug.* 29.

ΤΟΝΑΡΧΙΕΡΕΩΝΚΑΙΓΥΜΗΑΕΙΑΡ	τῶν ἀρχιερέων, καὶ γυμνασιαρ
ΚΗCΑΝΤΟCΚΛΑΥΔΙΑΑΠΦΑΡΙΟΝ	χήσαντος, Κλαυδία Ἀπφάριον
ΤΕΥΚΡΟΥΘΥΓΑΤΗΡΗΑΡΧΙΕΡΕΑΤΩΝ	Τεύκρου θυγάτηρ, ἡ ἀρχιέρεια τῶν
ΚΑΤΑΚΥΠΡΟΝΔΗΜΗΤΡΟCΙΤΕΩΝ	κατὰ Κύπρον Δημήτρος ναῶν
ΤΩΝΞΑΥΤΗCΗΩΝΟΝΕΥΝΟΙΑC	τὸν ἑαυτῆς υἱωνὸν, εὐνοίας
ΧΑΡΙΝΕΗ	χάριν ἔ[θ]η[κεν] (1).

« A Vénus Paphienne, Claudia Appharion, fille de Teucer, grande » prêtresse des temples de Cérès qui existent dans l'île [consacre ce » monument érigé en l'honneur de] son petit-fils Caïus Ummidius » Quadratus, de la tribu Terentina, grand prêtre, appelé aussi » *Pantauchianus,* fils de Caïus Ummidius Pantauchus, de la tribu » Terentina, ayant été grand prêtre et gymnasiarque; à cause de son » attachement pour elle. »

Cette inscription, qui contient plusieurs indications curieuses, étoit sans doute gravée sur la base d'une statue; Claudia Apharion qui l'avoit élevée, l'avoit consacrée à Vénus Paphienne, et sans doute placée dans son temple, selon un usage connu par une multitude de monumens. Τῶν ἀρχιερέων a le sens de ἐκ τῶν ἀ. (ou ἀπὸ τῶν ἀ.), et revient à ἀρχιερήσαντος. Le nom de femme Ἀπφάριον doit être un diminutif de l'*Appia* des latins, de même que ΑΠΦΙΟΝ qui se trouve dans quelques monumens (2). Les deux P des noms latins sont exprimés souvent par deux Φ en grec; ainsi Ἀφφιανὸς, Ὀφφιανὸς, *Appianus*, *Oppianus* (3). Le sacerdoce suprême de cette Appharion s'étendoit, comme l'on voit, sur tous les temples de Cérès qui existoient dans l'île de Chypre : ainsi, dans une inscription de Théra, il est question d'un hommage rendu par la ville à un certain Flavius Clitosthène Julianus *asiarque DES TEMPLES D'ÉPHÈSE* (Ἀσιάρχης ναῶν τῶν ἐν Ἐφέσῳ), bienfaiteur, lui et ses ancêtres, de sa patrie (τὸν ἀπὸ προγόνων εὐεργέτην τῆς πατρίδος) (4).

L'attention que nous avons cru utile de donner aux inscriptions copiées par M. le comte de Vidua dans l'île de Chypre, nous force de remettre à un troisième et dernier article ce qu'il nous reste à dire de cette curieuse collection.

---

(1) Ou bien χάριν τῆ[ς εἰς ἑαυτήν]. — (2) Chandl. *Inscr. ant.* p. 30, n.° LXXV. Πετρώνιος καὶ Ἄπφιον Σωτηρίδος τοῦ θρεμματίου, μνείας χάριν; ce que Chandler traduit fort mal. — (3) Boechk, *Corp. inscr. græc.* n.° 427. — (4) Dubois, *Catalogue*, n.° 205, p. 86. On y a traduit à tort ces mots par *Asiarque, originaire par les aïeux d'Éphèse, bienfaiteur de sa patrie.*

LETRONNE.

L. C. Richard, *botanices professoris in facultate medicinæ Parisiensi, regiæ scientiarum academiæ socii, &c. Commentatio botanica de coniferis et cycladeis, caracteres genericos singulorum utriusque familiæ et figuris analyticis eximiè ab autore ipso ad naturam delineatis ornatos complectens. Opus posthumum ab* Achille Richard filio, *med. doctore, botanices in academia Parisiensi professore, perfectum et in lucem editum;* Stutgardiæ, sumptibus J. G. Cottæ: ex typographia Pauli Renouard Parisini, 1826, un volume petit *in-fol.* de 212 pages, avec figures, d'après les dessins de l'auteur. Ce livre est dédié à M. de Humboldt en ces termes: *Peregrinatori indefesso, rerum naturalium scrutatori accuratissimo, scientiarum physicarum et mathematicarnm observatori tam acuto qàum perfecto, Alexandro de Humboldt, admirationis, reverentiæ et grati animi testimonium.*

L'ouvrage de Richard père n'étoit pas achevé à l'époque de sa mort: on avoit conseillé à son fils de le publier en cet état; celui-ci crut qu'il seroit plus utile de le compléter; il s'y détermina pour rendre hommage à la mémoire de son père, aux travaux duquel il avoit été associé dans les dernières années de sa vie. Il s'exprime avec modestie, annonçant dans un avertissement qu'il indiquera exactement ce qui appartiendra à son père, voulant qu'on n'attribue qu'à lui-même les erreurs qui pourroient s'être glissées dans l'ouvrage. Richard père n'avoit terminé que la partie analytique et descriptive: la partie philosophique, celle sur-tout qui auroit eu le plus besoin de ses connoissances, manquoit entièrement; on la doit à son fils.

L'ouvrage est composé de deux mémoires, l'un sur les conifères, et l'autre sur les cycladées. Chacun est divisé en quatre parties, dont la première, la troisième et la quatrième appartiennent à M. Richard fils, et la deuxième, la plus importante, à Richard père. On trouve dans cette dernière des descriptions très-détaillées de plusieurs espèces de chaque genre de ces deux familles, auxquelles correspond un grand nombre de planches.

Le premier des deux mémoires traite des conifères. On donne ce nom à un groupe d'arbres dont les fruits, à quelques exceptions près, ont la forme d'un cône: on les désigne encore par la dénomi-

nation d'*arbres verts*, parce que, pour la plupart, ils conservent leurs feuilles, même pendant les hivers les plus rigoureux; ils ont un port et une organisation qui les distinguent des autres arbres de nos forêts et de nos jardins: tels sont les pins, sapins, thuyas, cèdres, cyprès, genevriers, ifs, mélèzes. On sait combien les arbres de cette famille sont précieux pour les constructions, les arts et la médecine.

Dans la première partie, M. Richard fils expose les recherches et les travaux des botanistes sur la famille des conifères et sur les genres qui la composent, ne remontant qu'à Tournefort. Après avoir fait connoître les différens classemens qui ont été établis, il indique les seize genres adoptés par son père, et partagés en trois sections: ce sont, 1.° les taxinées, qui renferment les genres *podocarpus*, *dacrydium*, *phyllocladus*, *taxus*, *salisburia*, et *ephedra*, dont les uns ont les fleurs redressées et les autres des fleurs renversées; 2.° les cupressinées, qui comprennent les genres *juniperus*, *thuya*, *callitrix*, *cupressus*, *taxodium*: leurs fleurs, disposées en chatons, sont constamment redressées, sans adhérer aux écailles, et les fruits sont réunis en globules; 3.° enfin les abiétinées, qui réunissent les genres *pinus*, *abies*, *cuninghamia*, *agathis*, *araucaria*, qui ont les fleurs renversées et disposées en chatons, et les fruits uniques, formés d'écailles nombreuses et imbriquées, c'est-à-dire, appliquées les unes sur les autres, à-peu-près comme les tuiles des toits de maisons.

Dans la deuxième partie, qui, comme nous l'avons dit, appartient totalement à Richard père, est la description de plusieurs espèces de chacun des genres dont il a composé la famille des conifères. Cette description analytique, et les figures qui l'accompagnent, servent de base aux caractères tracés de la famille et des genres.

M. Richard fils, dans la troisième partie, examine comparativement les caractères des divers organes; et cet examen offre encore des observations d'un grand intérêt sur les racines, les tiges, les bourgeons, les feuilles, les fruits, la germination et le développement de l'embryon: on y voit que les racines, étant en général ligneuses et ramifiées d'une manière irrégulière, ne présentent jamais de pivot descendant dans la terre; c'est pour cela sans doute que ces arbres n'ont pas besoin, pour croître, d'être plantés dans un terrain profond, et qu'ils viennent bien dans un sol léger où ils peuvent étendre leurs racines. On y voit aussi que tous les végétaux qui forment cette famille, sont des arbres dont la tige acquiert de grandes dimensions en hauteur et épaisseur: nous pourrions citer un sapin de Normandie, qui, ayant environ cent pieds

de haut, à l'âge de quatre-vingts ans, a donné quatorze cents pieds de planches; on y voit encore que, sous le rapport de leurs familles, il y a dans ces arbres une grande diversité de figure et d'organisation; que leur structure et le mode de développement de leurs bourgeons varient beaucoup; que les conifères sont monoïques, les fleurs mâles et femelles étant réunies sur le même individu, quoique toujours distinctes les unes des autres; que, malgré l'apparence extérieure des fruits, leur organisation en est simple et uniforme. Enfin M. Richard fils donne beaucoup de détails sur la germination. Les deux derniers objets, c'est-à-dire, ce qui concerne les fruits et la germination, sont traités avec une grande étendue; ils ont donné lieu à une dissertation longue et savante, dans laquelle sont rapportées les opinions de Jussieu, Linné, Poiteau, Lambert, Salisbury, Robert Brown, et particulièrement celle de Mirbel, qui a publié des mémoires sur les conifères, et qui d'ailleurs s'est occupé, d'une manière remarquable, de physique végétale: nous avons rendu compte d'une partie de ses travaux dans ce Journal. M. Richard évalue l'importance de chaque organe, et il indique ceux que l'on doit préférer pour la formation des genres, et ceux qu'il faut exclure; il fait observer que la famille des conifères étant très-naturelle, les genres ne peuvent être établis que sur des caractères peu tranchés, et que les organes du premier ordre, tels que l'ovaire, l'embryon, le stigmate, le périanthe et les étamines, n'offrant que très-peu de variations dans leur structure, ne peuvent servir à la distinction des genres: d'où il suit qu'il faut en chercher les caractères dans les organes accessoires, tels que les bractées, le mode d'inflorescence, les écailles des fleurs, leur arrangement sur l'axe auquel elles adhèrent, le nombre des fleurs de la base de chaque écaille, la disposition inverse ou redressée des fleurs, &c. Il remarque enfin que certains caractères, d'une grande valeur dans d'autres familles, ne sont dans celle-ci d'aucune importance.

Quoique les conifères paroissent former un groupe tellement distinct qu'il n'a aucun rapport avec d'autres ordres naturels, cependant, par son organisation, cette famille se trouve liée avec d'autres, par exemple avec les amentacées, les bétulinées, les capulinées, qui ont également des fleurs unisexuelles, disposées en chatons; mais elles en diffèrent par un grand nombre de caractères, qui sont exposés par M. Richard et dont il seroit trop long de faire ici mention.

Dans la quatrième et dernière partie, M. Richard donne les caractères généraux et distinctifs des conifères, ceux des trois sections que son père avoit formées dans cette famille sous les dénominations de *taxinées*,

cupressinées et *abiétinées*, et ceux des seize genres qui appartiennent à ces trois sections.

Le second mémoire, qui a peu d'étendue, est cependant divisé, comme le précédent, en quatre parties. Il traite de la famille des cycladées, famille qui ne se compose que de deux genres, le *cyclas* et le *zamia*. Plusieurs botanistes l'avoient attachée à d'autres familles. Les premiers auteurs qui ont fait mention du cyclas, dit M. Richard, sont Breynius et Rheede en 1682. Ce dernier rapporte différens usages de ce végétal dans les contrées de l'Inde, où il croît naturellement. Les habitans du Malabar mangent ses fruits; on exprime le suc de ses jeunes feuilles et on l'emploie pour arrêter la dysenterie. De son tronc les Japonais retirent une fécule qu'ils nomment *zagu*, espèce de sagou qu'il ne faut pas confondre avec celui du commerce, qui est le produit d'un palmier. M. Dupetit-Thouars, qui a bien étudié l'organisation et la germination du genre *cyclas*, a trouvé qu'il n'avoit d'affinité avec aucune famille connue. Enfin Persoon, réunissant ce genre à celui du zamia, en forma une petite famille à part; son opinion fut adoptée par Mirbel, Robert Brown, Kunth, &c.

Le genre zamia n'a été connu qu'en 1760, c'est-à-dire, postérieurement et long-temps après celui du cyclas. Ces deux genres se rapprochent des conifères par des caractères tirés de leurs fleurs, et par d'autres tirés de l'organisation de leurs fruits.

La deuxième partie du mémoire sur les cycladées est de Richard père. Dans la discussion qui s'y trouve, les auteurs sont incertains s'ils placeront ces végétaux dans les monocotylédonnées, ou dans les dicotylédonnées, parce qu'ils ont des organes qui peuvent les faire entrer dans l'une ou dans l'autre de ces classes; M. de Jussieu pense qu'ils appartiennent aux monocotylédonnées. Nous ne suivrons point cette discussion; nous nous bornerons à dire que la troisième partie du mémoire offre la description des deux genres et l'exposition des caractères distinctifs de la famille des cycladées.

M. Richard fils, l'impression de son ouvrage étant presque achevée, a eu connoissance d'une note de M. Brown sur l'organisation de l'ovule en général, antérieurement à l'imprégnation, et sur la structure de la fleur femelle des cycladées et des conifères: son opinion n'étant pas la même que celle de M. Richard, celui-ci a cru devoir lui répondre à la fin du deuxième des mémoires dont il s'agit ici; il le fait avec tous les égards dus à un homme de mérite.

L'ouvrage de Richard père et celui de son fils forment un ensemble qui mérite d'être accueilli des botanistes. Les planches dont Richard

père a fait les dessins, qui sont très-développés et parfaitement exécutés, ajoutent à la bonté du travail.

TESSIER.

Œuvres de Descartes, publiées par M. Victor Cousin. Paris, imprimerie de la Chevardière fils, librairie de Levrault, 1826, *in-8.º*, tome XI et dernier, viij et 461 pages, avec un *fac simile* de l'écriture de Descartes.

TROISIÈME ARTICLE.

Ce tome XI, qui n'a été publié que plusieurs mois après les autres, contient les ouvrages de Descartes qui n'avoient pas encore été traduits en français, précédés d'un *fac simile* de son écriture (1). On y trouve l'épître à Voetius, imprimée en latin, pour la première fois, en 1643, à Amsterdam, chez les Elzévirs, *in-12*. C'est proprement un livre qui a une préface où l'auteur en expose le plan et la division en neuf parties. M. Cousin ne dissimule pas qu'il n'y a rien là de fort important pour nous. En effet, les deux ouvrages de Voet que Descartes s'occupe à réfuter de point en point, n'ont conservé aucune sorte de valeur: l'un étoit un tissu d'injures et même de calomnies, intitulé *de Philosophiâ Cartesianâ;* l'autre avoit pour titre *de Confraternitate Marianâ*, et concernoit une confrérie de Notre-Dame établie à Bois-le-Duc avant la réforme, et depuis devenue commune aux catholiques et aux protestans, par le retranchement des pratiques qui pouvoient offenser les croyances des uns ou des autres. L'intolérant Voet, ministre du culte réformé, se récria contre cette association, prétendit que les protestans n'y pouvoient entrer sans se rendre coupables d'idolâtrie, et accabla

---

(1) C'est une obligation conçue et orthographiée comme il suit: « Je sous- » signé moblige a Monsieur Mᵉ Pierre Descartes conseiller du Roy au Parle- » mant de Bretaigne, mon frere de ne vendre point les biens compris en la » procuration quil ma donnée ce iourdhuy a moindre pris que la somme de » huict mil escus scavoir dix mil livres la maison et iardin de la ville de Poictiers » et quatorze mil livres les terres sises a Auaille; si ce n'est par son consentemant » et au cas que ie vende lesd. choses de rapporter lad. somme ou plus grande si » ie la pouuois recevoir de la vendition desd. biens au total des successions de » defuntes damoyselles Jehanne Sain mon ayeulle J. Brochard ma mère et » J. Brochard dArchengé ma tante venans à partage Fait a Rennes ce troisiesme » Jour dAvril mil six cens vingt deux René Descartes.

d'invectives grossières son confrère Samuel Desmarets, ministre plus raisonnable, qui soutenoit l'opinion contraire. Cette controverse occupe beaucoup de place dans la longue épître de Descartes, où néanmoins le fond de la question n'est pas traité : l'auteur ne s'impose qu'un travail bien plus facile, celui de relever les traits d'humeur et les torts personnels de son fougueux adversaire. A vrai dire, cette épître n'est qu'une satire amère ; Descartes avoue lui-même que le style de Voet a gâté le sien ; et pour excuser l'âpreté, l'incorrection de sa lettre, il prie ses lecteurs de considérer qu'il n'a pu lire impunément de si barbares et si plates diatribes. A notre avis, il eût mieux fait de s'épargner et ces lectures, et cette inutile réfutation. Qu'importoient les assertions et même les outrages d'un discoureur qui n'entamoit réellement aucune discussion ! Nous accorderions seulement que l'accusation d'athéisme, quoique dénuée de tout fondement et de tout prétexte, pouvoit mériter d'être énergiquement repoussée; car Voet s'obstinoit à la reproduire et à l'envenimer; il l'avoit exprimée à-peu-près en ces termes : « Vanini » écrivoit contre les athées, et il étoit le père de tous les athées; c'est » ce que fait Descartes. Vanini s'efforçoit de ruiner l'autorité des » preuves ordinaires de l'existence de Dieu, et d'y substituer les siennes; » c'est encore ce que fait Descartes. Enfin les argumens de Vanini » n'avoient ni force ni valeur, et les raisonnemens de René Descartes » sont, à tous égards, de la même espèce. Ce n'est donc pas injustice » de comparer René au défenseur le plus subtil de l'athéisme, César » Vanini; car il travaille par les mêmes moyens à inculquer l'athéisme » dans les esprits ignorans. » Vanini ayant été brûlé à Toulouse en 1619, on conçoit que Descartes a pu s'alarmer de ce parallèle, et croire à propos d'y répondre : c'est l'objet du neuvième et dernier chapitre de son épître, le seul qu'il fût à propos d'écrire.

Une élégante version française de cette lettre occupe les deux cents premières pages du tome XI de la nouvelle édition, et y est suivie des *Règles pour la direction de l'esprit.* Ce traité, composé en latin, à ce qu'assure Baillet, fait partie des *Opuscula posthuma*, imprimés en 1701 et reproduits en 1711, à Amsterdam, chez Blaeu, *in-4.°* Descartes y établit des règles, dont la première dit seulement que le but des études doit être de diriger l'esprit de *manière à ce qu'il porte* des jugemens solides et vrais sur tout ce qui se présente à lui ; maxime incontestable, mais si générale qu'elle ne sauroit être immédiatement d'un très-grand usage. La deuxième déclare qu'il ne faut nous occuper que des objets dont notre esprit *paroît* capable d'acquérir une connoissance certaine et indubitable. Mais ne pourrions-nous pas demander si cette apparence

ne sera pas quelquefois trompeuse ; s'il y a des signes auxquels nous reconnoîtrons d'avance quels objets sont ou ne sont pas susceptibles de nous devenir bien connus ; si enfin nous n'avons pas besoin, avant de les discerner les uns des autres, d'avoir fait quelques efforts, quelque étude pour les bien connoître ! En terminant le développement de cette seconde règle, l'auteur dit que « celui qui cherche le chemin de la » vérité, ne doit pas s'occuper d'un objet dont il ne puisse avoir une » connoissance égale à la certitude des démonstrations arithmétiques » et géométriques. » N'y auroit-il pas trop de rigueur et même trop de dommage à écarter, comme indignes d'être étudiés, plusieurs sujets qui ne sont pas susceptibles de cette certitude, et qui pourtant ne laissent pas d'avoir de l'importance, et même aussi de la consistance ! Les règles suivantes proclament la nécessité de la méthode : elles prescrivent de ramener graduellement les propositions embarrassées et obscures à de plus simples ; de partir de l'*intuition* de ces dernières, pour arriver, par les mêmes degrés, à la connoissance des autres ; de reconnoître, dans chaque série d'objets, quel est le plus simple, et comment tous les autres s'en éloignent plus ou moins ou également ; de parcourir, par un mouvement non interrompu de la pensée, tous *les objets qui appartiennent au but* qu'elle veut atteindre, et de les résumer ensuite dans une énumération méthodique et suffisante. La huitième règle est ainsi traduite : « Si, dans la série des questions, il s'en trouve » une que notre esprit ne peut *comprendre* parfaitement, il faut s'arrêter » là, ne pas examiner ce qui suit, mais s'épargner un travail superflu. » Le sens de cette règle n'est bien déterminé que par les exemples que l'auteur expose en la développant. On y voit que, dans l'étude de la dioptrique, on ne doit pas poursuivre les calculs, dès qu'on s'aperçoit que l'on manque d'une donnée positive que l'observation et l'expérience peuvent seules fournir ; mais il nous semble que ce n'est point là véritablement s'arrêter dans un genre d'études, mais seulement dans un genre de procédés : c'est faire méthodiquement les différentes recherches que le sujet exige. Descartes conseille ensuite de diriger toutes les forces de l'esprit sur les choses les plus faciles, et de l'y fixer long-temps jusqu'à ce qu'il ait pris l'habitude de voir la vérité clairement et distinctement ; de l'exercer à trouver les choses que d'autres ont déjà découvertes et *à parcourir* avec méthode les *arts les plus communs ;* de se servir de toutes les ressources de l'intelligence, de l'imagination, des sens et de la mémoire, pour avoir une *intuition* distincte de chaque objet des propositions simples, et pour en déduire les composées ; de dégager une question de toutes les *conceptions* superflues, de la

réduire à la plus simple expression et de la sous-diviser le plus possible au moyen de l'énumération. Tels sont les principaux résultats des treize premières règles : il y auroit lieu peut-être à quelques observations critiques sur les énoncés et sur certains développemens de ces lois; mais en général elles tracent la véritable méthode à suivre dans la recherche de la vérité : ce sont celles qui, depuis un siècle et demi, ont été suivies par les meilleurs esprits, dans les diverses carrières des sciences; et par cette raison elles pourroient sembler aujourd'hui presque vulgaires, si l'on ne se reportoit à l'époque où Descartes les a le premier reconnues et promulguées.

En les appliquant à l'étude de *l'étendue réelle* des corps, il recommande l'usage des figures, qui, dit-il, montrées aux sens externes, tiendront plus facilement l'esprit attentif, et des notes ou signes abrégés, qui soulageront la mémoire. Nous croyons devoir observer que ces règles et celles qui les suivent se retrouvent et sont même plus développées dans le sixième livre de la Recherche de la vérité, de Malebranche, livre qui traite de la méthode et qui avoit été composé et imprimé, ainsi que les cinq premiers, bien avant la publication de ce traité de Descartes. Il reste quelques lacunes, peu considérables toutefois, dans ce même traité; et les trois dernières règles qui concernent les équations algébriques n'y sont accompagnées d'aucune explication. A vrai dire, tous ces préceptes de Descartes ne s'appliquent directement et ne suffisent pleinement qu'aux sciences mathématiques. En grammaire, en littérature, en morale, en politique, en histoire, il faut plus que des *intuitions* et des déductions; il y a sur-tout des faits à vérifier et des mots à bien comprendre, deux conditions que Descartes n'enseigne point à remplir, et qu'il n'a pas toujours très-bien remplies lui-même, dans ses livres de philosophie spéculative, où il n'a guère fait que régénérer le platonisme, qui s'en étoit le plus souvent dispensé.

A la suite de l'ouvrage sur lequel nous venons de jeter les yeux, l'éditeur a placé le dialogue intitulé *Recherches de la vérité par les lumières naturelles, qui, à elles seules et sans le secours de la religion et de la philosophie, déterminent les opinions que doit avoir un honnête homme sur toutes les choses qui doivent faire l'objet de ses pensées, et qui pénètrent dans les secrets des sciences les plus abstraites.* Nous donnons à cet opuscule le titre de dialogue, parce que l'auteur y établit trois interlocuteurs, Épistémon, qui a fait de savantes études, Polyandre, homme d'esprit et d'un jugement sain, qui n'a jamais rien étudié, et Eudoxe, philosophe qui tient ici la place de Descartes. Eudoxe se contente,

dit-il, de sa petite science: il possède une méthode qui le dédommage de la modicité de son savoir, et entreprend de montrer à ses deux amis jusqu'où les *lumières naturelles* peuvent conduire. Il remonte avec eux au doute universel, leur fait puiser dans ce doute même la connoissance de leur pensée et par-là de leur existence personnelle. Le reste du dialogue manque; vers la fin de ce qui en subsiste, Épistémon trouve que c'est avoir fait bien peu de progrès en deux heures de conversation, que d'avoir appris seulement qu'on doute, qu'on pense et qu'on existe. Du reste, Épistémon n'a proposé aucune objection bien sérieuse: Polyandre est un auditeur bien plus docile encore; et si l'on n'envisageoit cet opuscule que sous le rapport de l'art du dialogue, il resteroit fort inférieur à plusieurs écrits anciens et modernes rédigés dans la même forme, quoique la plupart, à ne les considérer aussi que sous ce point de vue, laissent assez de prise à la critique. Ce livre de Descartes n'en est pas moins précieux, puisqu'il reproduit et met à la portée de tous les lecteurs les idées exposées dans les premières parties du discours de la méthode, et dans la troisième méditation. Nous n'oserions dire avec M. Cousin que ce dialogue et le traité qui le précède paroissent *composés tout exprès pour les besoins de notre époque*; mais nous n'hésiterions point à les compter au nombre des productions originales les plus dignes, à toute époque, de l'attention des philosophes. On remarqueroit pourtant dans le dialogue plusieurs mots d'Eudoxe, qui, pris à la lettre, inspireroient de fort injustes préventions contre le savoir acquis par des lectures. Si l'on risque de recueillir dans les écoles et de puiser dans les livres un grand nombre d'erreurs, on n'est guère moins exposé à s'égarer en s'abandonnant sans guide et sans défiance à ses propres spéculations. Toutes les sciences humaines ont besoin, pour se former, s'épurer et se compléter, d'une très-longue succession de travaux; et d'ordinaire les hommes qui contribuent le mieux à les enrichir, sont ceux qui commencent par profiter des essais et des progrès de tous leurs prédécesseurs. Aristote, après lui et à son exemple, les hommes les plus éclairés de la première école d'Alexandrie, Cicéron chez les Romains, Roger Bacon au moyen âge; dans les siècles modernes, Bacon de Vérulam, Gassendi, Leibnitz, &c., avoient acquis une vaste instruction littéraire, historique, philosophique, avant d'en étendre diverses branches par leurs efforts personnels. Descartes lui-même étoit plus studieux et plus savant qu'il ne lui convenoit de l'avouer: il reste, malgré lui, dans ses ouvrages, beaucoup d'indices de ses lectures assidues. Le genre de connoissances qu'on appelle métaphysique, philosophie rationnelle ou générale, est l'un de ceux qui peuvent

le moins se détacher de tous les autres, puisqu'il en doit établir les principes et les méthodes. Il faut avoir suivi l'esprit humain dans plusieurs de ses routes, pour être en état de remonter à l'origine de toutes les idées et de toutes leurs expressions.

Le recueil latin des Œuvres posthumes de Descartes, contenoit, après les deux articles que nous venons d'indiquer, un fragment ayant pour titre, *primæ cogitationes circa generationem animalium*, suivi de trois pages intitulées *de Saporibus*. M. Cousin donne la traduction de ces deux morceaux. Dans le premier, Descartes pose en fait que la génération s'opère quelquefois sans matrice, par la rencontre ou le concours des parties subtiles qu'il appelle esprits vitaux avec des parties plus grossières qu'il nomme sang ou humeur vitale; et il explique par-là pourquoi tant de vers, tant d'insectes se forment spontanément dans toute matière en putréfaction. Le reste de l'opuscule est consacré à la génération ordinaire, et seroit à considérer comme un appendice au traité de la formation du fœtus, que nous avons rencontré dans le tome IV, si ce fragment, rempli d'idées communes ou fausses, écrit sans précision et sans soin, n'étoit à écarter comme apocryphe : c'est l'opinion de M. Cousin; et nous croyons, en l'adoptant, la devoir étendre aux pages qui concernent les saveurs, et qui les divisent en neuf espèces, foibles, grasses, douces, amères, brûlantes, acides, salées, âcres, et âpres ou acerbes.

Quant aux extraits des manuscrits de Descartes qui terminent le tome XI et toute l'édition nouvelle, ils présentent des applications de l'algèbre à la géométrie; et ces monumens authentiques des travaux mathématiques d'un métaphysicien célèbre, méritoient d'être conservés, malgré les fautes de copistes qui s'y rencontrent, et dont quelques-unes ont été corrigées ou indiquées par M. Cousin. Cette édition, où tous les écrits de Descartes sont plus complètement rassemblés et mieux disposés qu'en aucune autre, se recommande à-la-fois par la renommée de l'auteur, par les soins et l'habileté de l'éditeur, et par l'importance des matières. Parmi les articles qui composent les onze volumes que nous venons de parcourir, il n'en est guère qui ne tiennent étroitement à l'une des sciences sur lesquelles s'étend le nom de philosophie, ou, ce qui revient presque au même, à l'histoire de ces sciences. Le succès de cette collection attestera la renaissance ou le progrès des études sérieuses, et sa publication est l'un des honorables services que M. Cousin aura rendus à la saine littérature. Nous doutons néanmoins que les lecteurs le tiennent quitte de l'engagement qu'il avoit pris de joindre à ce recueil un discours sur la philosophie de Descartes. A la

vérité, un résumé des doctrines de ce philosophe ne sauroit suffire à personne : on a besoin de les étudier mûrement dans les livres mêmes où il les a consignées, pour acquérir le droit de les combattre, et même aussi le droit de les adopter. Ce ne seroit point sans dommage qu'on se croiroit dispensé de recourir à de tels ouvrages, parce qu'on les trouveroit analysés et appréciés dans un discours ; mais, après les avoir bien lus, on auroit beaucoup à profiter encore du tableau général qu'en traceroit un éditeur aussi versé que M. Cousin dans ce genre de méditations et de recherches.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

EXTRAITS des discours de MM. Poisson, Biot et Daru, aux funérailles de M. de Laplace, le 7 mars 1827.

M. Poisson. « Falloit-il donc que la centenaire de la mort de Newton fût marquée par la fin d'un de ses plus illustres successeurs, de celui que l'Angleterre et la France ont si souvent nommé le Newton français, comme pour exprimer à-la-fois la gloire des deux nations ! Sans doute, ce n'est pas le moment de chercher à diminuer notre profonde douleur ; mais si nous contemplons le siècle entier qui sépare ces deux grands événemens, quel spectacle admirable nous présentent le progrès des sciences, leur tendance vers l'esprit mathématique, qui en est la vraie philosophie, et sur-tout la hauteur où s'est élevée l'astronomie physique, par le concours de la plus sublime analyse et des observations les plus exactes ! Quand une main habile aura tracé cet immense tableau, on ne verra pas sans étonnement que toutes les parties en soient éclairées par le génie d'un même homme, hélas ! dont nous pleurons la perte. Ami de Lavoisier, il a fait avec lui des expériences qui suffiroient à la réputation d'un physicien du premier ordre; lié intimement avec Bertholet, il existoit entre eux une communauté d'idées qui a porté ses fruits, et dans la *Statique chimique*, et dans l'*Exposition du système du monde.* Il a servi toutes les sciences, et toutes lui ont rendu hommage : parmi leurs plus célèbres interprètes en tous genres, Haüy, Bertholet, Cuvier, Biot, Humboldt, ont tenu à honneur de lui dédier leurs ouvrages. Newton a renfermé dans une seule pensée les lois constantes qui régissent la matière; et, ce qui n'est pas moins digne d'admiration, il a indiqué la plupart des conséquences de son principe, que le temps et une observation assidue devoient nous dévoiler. Mais qu'il y avoit encore loin de cette vue anticipée d'un génie qui a paru s'élever au-dessus de l'humanité, à l'appréciation entière des phénomènes, à leur comparaison parfaite avec l'expérience, qui constituent l'astronomie de notre époque ! Il a fallu, pour atteindre ce but, les travaux d'Euler, de Clairaut, de d'Alembert, de

Lagrange et de Laplace; et aujourd'hui, la *Mécanique céleste* est le développement complet du livre de la *Philosophie naturelle*, ouvrages qui ne portent le nom que d'un seul auteur, mais qui sont le fruit des méditations profondes de plusieurs générations. Je n'ai pas pu nommer Lagrange sans que vous vous soyez rappelé, Messieurs, combien ce nom et celui de Laplace ont été souvent prononcés ensemble, et comment ils étoient unis dans l'opinion du monde, pour qui ils désignoient les sommités de l'intelligence. Il y avoit entre leurs génies une différence qui aura été remarquée par tous ceux qui ont étudié leurs ouvrages: que ce fût la libration de la lune, ou un problème sur les nombres, Lagrange sembloit le plus souvent ne voir dans les questions qu'il traitoit que les mathématiques dont elles étoient l'occasion; et de là vient le haut prix qu'il mettoit à l'élégance des formules et à la généralité des méthodes: pour Laplace, au contraire, l'analyse mathématique étoit un instrument qu'il plioit aux applications les plus variées, mais toujours en subordonnant la méthode spéciale au fond même de chaque question. Peut-être la postérité jugera-t-elle que l'un fut un grand géomètre, et l'autre un grand philosophe, qui cherchoit à connoître la nature en y faisant servir la plus haute géométrie. C'est ainsi que Laplace nous a donné la théorie de l'action capillaire; qu'il a déterminé les degrés de probabilité des différens procédés de calcul appliqués à de grands nombres d'observations; que les lois du flux et du reflux, malgré le nombre considérable d'élémens arbitraires dont elles dépendent, ont été exprimées par ses formules, qui représentent avec une exactitude singulière des observations séparées par un intervalle de plus de cent années; qu'il a découvert la cause et la mesure de l'équation séculaire de la lune, et des inégalités à longue période de Saturne et de Jupiter, deux des problèmes dont les géomètres s'étoient le plus occupés jusque là, que l'ancienne académie des sciences leur proposa plusieurs fois, et qui avoient toujours résisté à leurs efforts; que parmi les nombreuses inégalités périodiques de la lune, il a distingué celle qui dépend de la parallaxe solaire, et qu'il a fait connoître les inégalités dont la cause est l'aplatissement de la terre, de telle sorte que, sans sortir de son observatoire, un astronome peut actuellement déterminer, par l'observation du mouvement de la lune, la forme de notre planète et sa distance au soleil; et enfin, pour abréger cette énumération de résultats admirables où j'ai compris ceux qui plaisoient le plus à son imagination, c'est encore la direction particulière de son esprit qui lui a fait démêler les lois si compliquées des satellites de Jupiter, question dont la difficulté provenoit d'une circonstance unique dans le système du monde, que présentent les mouvemens des trois premiers satellites, et qu'il a saisie avec une heureuse perspicacité.... »

M. Biot. « On voit, dans la succession des âges, un petit nombre d'hommes de génie, dont l'existence a servi l'intelligence humaine, non-seulement par les phénomènes nouveaux et les lois inconnues qu'ils ont fait sortir du sein des mystères de la nature, mais encore, et sous des rapports bien plus sublimes, par l'accroissement qu'ils ont donné au pouvoir de la pensée, en lui soumettant des objets jusqu'alors inaccessibles à ses calculs, ou même à ses simples méditations. Parmi ces grands révélateurs de l'esprit humain, aucun n'aura créé autour de lui un mouvement plus vaste que l'homme célèbre dont nous accompagnons ici les restes sur le bord du tombeau. Newton demeure encore le premier, peut-être, par l'inconcevable nouveauté des sujets et l'immensité

inespérée des conséquences; mais celui-ci, après avoir parcouru le ciel de Newton, et y avoir inscrit son nom à côté de son prédécesseur, a cherché, pour ses pensées, des régions moins connues, et, guidé par un génie aussi étendu que pénetrant, aussi juste que vaste, il a vu dans la constitution moléculaire des corps matériels, comme autant d'univers nouveaux qui restoient encore à soumettre aux lois de la mécanique générale; sortes de systèmes non moins merveilleux que le monde planétaire, mais d'une complication infiniment supérieure, où des myriades de particules, agissant et réagissant à-la-fois les unes sur les autres à des distances imperceptibles, offrent au calcul des difficultés incomparablement plus grandes que les mouvemens réguliers et simples qui s'opèrent dans la solitude des cieux. L'introduction générale des considérations mathématiques dans cet ordre de phénomènes, sera, pour la physique et la chimie, le flambeau qui éclaire les trésors des mines profondes, et l'irrésistible puissance qui en ouvre les filons les plus cachés. Elle fera plus encore, puisque le calcul, en découvrant les rapports réels et nécessaires des faits entre eux, peut seul élever leur connoissance particulière à l'état d'une science générale et certaine. Cette application de la mécanique à la physique corpusculaire, entrevue par Descartes, essayée par Newton, a été réellement fondée, et préparée à toute son extension future, par celui que nous avons connu. Tous les pas que la postérité pourra faire dans cette carrière sans bornes, seront autant d'hommages rendus à sa mémoire. »

M. Daru (au nom de l'Académie française.) « C'est donc ici, au milieu de tout ce qui atteste le néant de l'humanité, que nous venons déposer des cendres animées hier par l'un de ces beaux génies que la nature produit, de loin à loin, pour consoler les hommes, en leur montrant toute la sublimité de l'intelligence. Il n'appartient qu'aux dignes appréciateurs des travaux de M. de Laplace de nous dire ses droits à l'admiration de la postérité. Mais ceux à qui il n'a pas été donné de le suivre dans sa vaste carrière, lui doivent plus particulièrement de la reconnoissance, pour avoir rendu plus accessible la science de cet univers dont il a expliqué les mouvemens, et où il a laissé, dit-on, peu de problèmes à résoudre..... Ce génie si étendu, qui avoit consacré sa vie aux vérités susceptibles de démonstration et à la contemplation des phénomènes célestes, avoit senti que les lettres sont aussi, pour l'espèce humaine, un moyen de perfectionnement et de bonheur. Comme il aimoit la vérité, il aimoit le beau : il avoit conçu que l'une et l'autre ont le même principe. C'étoit un spectacle propre à resserrer la noble alliance des sciences et des lettres, que celui d'un grand géomètre se passionnant pour les beautés de l'éloquence ou de la poésie; et, en admirant la finesse de son goût, nous y trouvions une preuve de plus de la justesse de son esprit. »

L'Académie des sciences a perdu aussi M. le duc de la Rochefoucault, l'un des dix académiciens libres.

La Société de géographie a tenu sa première assemblée générale annuelle le vendredi, 24 mars, sous la présidence de M. Becquey, directeur général des ponts et chaussées, qui, après avoir annoncé la formation d'une commission qui va rassembler les élémens d'une carte hydrographique de la France et d'un nivellement général, a rendu compte des nouvelles mesures prises par la commission centrale pour imprimer à ses travaux une nouvelle activité. M. le comte Chabrol de Crouzol, ministre de la marine, qui contribue par de géné-

reux encouragemens à seconder les efforts de la Société, a été élu président. La Société a nommé correspondant étranger M. le capitaine Sabine et plusieurs autres savans, et a reçu dans son sein un grand nombre de nouveaux membres. Le titre de président honoraire de la Société a été décerné à M. le baron de Humboldt, l'un de ses fondateurs. — L'objet principal de la séance étoit la distribution des prix offerts par la Société. Une des médailles d'or, pour *le nivellement des rivières de la France,* a été adjugée à M. Jodot, architecte, sur le rapport de M. le général Haxo. Au nom d'une commission spéciale, M. Alex. Barbié du Bocage a donné lecture d'un nouveau sujet de prix pour *un voyage dans l'ancienne Babylone.* La Société (indépendamment du grand prix d'encouragement pour *un voyage à Tombouctou et dans l'intérieur de l'Afrique*), rappelle les divers sujets mis au concours, savoir: 1.° Pour 1828, une médaille d'or de la valeur de 500 fr. pour *l'analyse des ouvrag s de géographie publiés en langue russe et qui ne sont pas traduits en français.* 2.° Une médaille d'or de la valeur de 800 fr. et une autre de la valeur de 400 fr. pour *la description physique d'une partie quelconque du territoire français, formant une région naturelle.* 3.° Trois médailles d'or pour *les nivellemens barométriques les plus étendus et les plus exacts, faits sur les lignes de partage des eaux des grands bassins de la France.* 4.° Pour 1829, un prix d'encouragement de 5,000 fr. pour *un voyage de découvertes dans l'intérieur de la Guiane.* — 5.° Pour 1830, un prix d'encouragement de 2,400 fr. pour *un voyage dans la partie méridionale de la Caramanie,* un autre de même valeur pour la meilleure description des antiques de l'ancien royaume de Guatemala. 6.° Enfin, une médaille d'or de la valeur de 1,200 fr. pour *des recherches sur l'origine des divers peuples répandus dans l'Océanie.* — Le prix relatif à la question de savoir *suivant quelles directions le flot arrive sur les côtes méridionales de la Manche,* a été retiré à la suite du rapport fait par M. Andréossy. — La Société a reçu diverses communications et des nouvelles récentes du voyage du major Laing à Tombouctou.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Tables de la bibliographie de la France, ou Journal général de la librairie, savoir, 1.° table alphabétique des ouvrages; 2.° table alphabétique des auteurs; 3.° table systématique des ouvrages, XV.ᵉ année (1826). Paris, imprimerie de Pillet aîné, rue des Grands-Augustins, n.° 7, *in-8.°,* 264 pages à joindre aux 1124 pages que comprennent les 104 numéros du Journal de l'imprimerie et de la librairie, publiés en 1826: huit mille deux cent soixante-treize publications littéraires y sont annoncées, outre mille soixante-onze articles de gravures. M. Beuchot, qui rédige depuis 1812 cet excellent journal, y fait entrer, à la suite de ces annonces, des notices nécrologiques, dont le nombre a été de 30 en 1826, et diverses observations littéraires de plus en plus recommandables par l'importance des matières et par l'exactitude des détails. Ce journal a fourni des matériaux aux Notions statistiques sur la librairie, publiées par M. Daru, à Paris, chez Firmin Didot, 1827, 44 pages; et l'un des tableaux compris dans les Recherches statistiques sur Paris et sur le département de la Seine, que M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, a mises au jour en 1826. Paris, imprimerie royale, *in-4.°*

Atlas historique et chronologique des littératures ancienne et moderne, des sciences et des beaux-arts; par M. A. Jarry de Mancy, professeur d'histoire de l'académie de Paris; 3.e livraison, comprenant, 1.° un tableau historique et chronologique de la littérature grecque, depuis son origine jusqu'à la prise de Constantinople, en 1453; 2.° une esquisse chronologique de l'histoire de la géographie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, chez Jules Renouard, rue de Tournon, n.° 6, 1827, 2 grandes feuilles (*in plano*) qui sont les n.os 3 et 21 de l'atlas. Voyez, sur les livraisons précédentes et sur le plan général de l'ouvrage, nos cahiers de mars et septembre 1826, pag. 186, 565 et 566. — Dans le tableau de la littérature grecque, une première colonne contient des observations générales sur l'origine, les progrès, les vicissitudes et les caractères de cette littérature. La partie moyenne et la plus considérable de la feuille est divisée en tranches ou zones qui correspondent aux périodes dites fabuleuse, héroïque, athénienne, alexandrine, romaine et byzantine des lettres grecques; et chaque tranche se partage en plusieurs colonnes, les unes pour les poëtes, les autres pour les prosateurs. A la droite du lecteur et du haut en bas de la feuille, deux colonnes présentent le rapprochement de plusieurs dates mémorables dans les annales littéraires et politiques. Le choix des matériaux nous paroît en général fort judicieux, et la disposition en est méthodique. L'auteur a vérifié avec soin les résultats et les détails, et il n'a pu lui échapper que des inexactitudes fort légères, presque inévitables en de pareils travaux. Par exemple, l'article de Thucydide se termine par ces mots, *trad. abbé Auger, 1788*. L'abbé Auger n'a traduit que des harangues d'Hérodote, de Thucydide, de Xénophon (1788, 2 vol. *in-8.°*). Il sembloit plus à propos de nommer ceux qui ont traduit tout l'ouvrage de Thucydide, comme Lévesque et M. Gail. — L'Esquisse chronologique de l'histoire de la géographie se divise en temps anciens, moyen âge, et siècles modernes : à ces trois périodes correspondent trois tranches qui occupent le milieu, c'est-à-dire encore, la plus grande partie de la feuille, et dont la seconde est sous-divisée en colonnes pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique: la troisième embrasse de plus l'Amérique et l'Océanie. Aux extrémités, et du haut en bas du tableau, se trouvent, d'une part, une colonne d'observations générales, de l'autre, deux colonnes qui ont pour matières, 1.° les dates des plus grands faits de l'histoire de la géographie; 2.° une esquisse de bibliographie géographique, précédée de quelques lignes sur la Société de géographie, établie à Paris en 1821. — Ces deux feuilles sont rédigées avec beaucoup d'intelligence, sans vide et sans confusion; il y règne une symétrie qui satisfait l'œil, aide la mémoire et laisse dans l'esprit des notions précises. — Le prix de chaque feuille est de 4 fr.

Lettre à M. Abel-Rémusat sur la nature des formes grammaticales en général et sur le génie de la langue chinoise en particulier, par M. G. de Humboldt, de l'académie de Berlin, associé étranger de l'académie des inscr. et belles-lettres, &c. Paris, Dondey-Dupré, 1827, *in-8.°*, viij et 122 pages. Les 28 dernières pages contiennent un article que le frontispice de l'ouvrage n'annonce point; ce sont des *observations sur quelques passages de la lettre précédente*, par M. A. R. (M. Abel-Rémusat), qui a placé aussi, à la tête de cette même lettre, un avertissement. Nous nous proposons de revenir sur ces écrits, qui tiennent à la théorie générale du langage et aux divers systèmes des langues.

Grammaire wolofe, ou Méthode pour étudier la langue des Noirs qui habitent les royaumes de Bourba Yolof, de Walo, de Dansel, de Bour Sine, de Saloume, de Baole en Sénégambie; suivie d'un appendice, où sont établies les particularités les plus essentielles des principales langues de l'Afrique septentrionale; par J. Dard, instituteur de l'école wolofe-française du Sénégal. Paris, imprimerie royale, librairie de Dondey-Dupré, 1827, *in-8.°*, 252 pag.

Voyage à Péking, à travers la Mongolie, en 1820 et 1821, par M. G. Timbovski, traduit du russe par M. N***, revu par M. J. B. Eyriès, avec des corrections et des notes, par M. J. Klaproth; ouvrage accompagné d'un atlas qui contient toutes les planches de l'original et plusieurs autres inédites. Paris, Dondey-Dupré, 1827, 2 vol. *in-8.°* et un atlas *in-4.°* Pr. 25 fr., et en papier vélin, 36 fr.

M. Guillon de Montléon, qui a publié en 1817 un ouvrage sur les circonstances de l'avénement de Pepin le Bref, vient de mettre au jour une dissertation historique intitulée: *Raoul ou Rodolphe, devenu roi de France en 923, ne seroit-il pas le même personnage que Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane? et d'où vient que le cinquième de nos rois, du nom de Charles, n'est appelé que Charles IV?* Paris, imprimerie de Tastu, libr. d'A. Dupont, 1827, *in-8.°*, 128 pages, avec un tableau et des planches.

Principes de la philosophie de l'histoire, traduits de la *Scienza nuova*, de J. B. Vico, et précédés d'un discours sur le système et la vie de l'auteur, par M. Jules Michelet, professeur d'histoire au collége de Sainte-Barbe. Paris, impr. de P. Renouard, libr. de J. Renouard, 1827, *in-8.°*, lxx et 372 pages. Pr. 7 fr. Nous reviendrons sur ce volume, et spécialement sur le discours très-remarquable de M. Michelet.

Procli, philosophi platonici, Opera, è codd. mss. Bibliothecæ regiæ Parisiensis, primùm edidit, lectionis varietate et commentariis illustravit Victor Cousin, tomus sextus, continens sextum et septimum librum commentarii in Parmenidem Platonis, cum supplemento Damasciano. Paris. typis Firmini Didot, 1827, *in-8.°*, 380 pages. Pr. 7 fr. à la librairie Levrault, où se trouvent aussi les 5 volumes précédens. Nous ferons mieux connoître cet ouvrage, que ce tome VI termine.

L. Annæi Senecæ pars prima, sive opera philosophica, quæ recognovit et selectis tum J. Lipsii, Gronovii, Gruteri, B. Rhenani, Ruhkopfii, aliorumque commentariis, tum suis illustravit notis M. N. Bouillet, in Sanctæ-Barbaræ collegio philosophiæ professor; volumen primum. Parisiis, typis Dondey-Dupré, 1827, *in-8.°* Ce volume est le quatre-vingt-troisième de la *Bibliotheca classica latina* de M. Lemaire.

Traité de chimie élémentaire, théorique et pratique, par M. Thénard; cinquième édition, corrigée et augmentée, tome V et dernier. Paris, impr. de Thuau, libr. de Crochard, 1827, *in-8.°*, 462 pages et 33 planches. Prix des 5 volumes, 35 fr.

(Deux) *Mémoires pour l'exposé des variations magnétiques et atmosphériques du globe terrestre*, avec un *prospectus* des tables de la déclinaison et de l'inclinaison de l'aiguille aimantée, sur toute la terre; présenté au bureau des longitudes par M. Jér. Quinet. Paris, impr. de Beraud, libr. de Levrault et de Bachelier; et à Bourg, chez Bottier, 1826, *in-8.°*, xviij, et 165 pages. A la fin du second mémoire, l'auteur dit « qu'après avoir reconnu la position et la grandeur actuelle » de l'atmosphère magnétique, il a été amené à reconnoître la durée de la

» période de ses variations dans un laps de 1461 ans. » *(Cycle sothiaque des Égyptiens.)*

Apologetique de Tertullien, nouvelle traduction, précédée de l'examen des traductions antérieures, d'une introduction où l'on tâche de développer le génie de Tertullien, en le comparant aux grands orateurs d'Athènes et de Rome; accompagnée du texte en regard, revu sur les meilleures éditions; suivie de variantes et d'un commentaire, par M. l'abbé J. Félix Allard, ancien professeur de rhétorique. Paris, Dondey-Dupré, rue Richelieu, n.° 47, 1827, *in-8.°* de 450 pages. Pr. 6 fr. — Ce volume peut se diviser en quatre parties, l'introduction, la traduction, les variantes et le commentaire. L'introduction présente un parallèle de Démosthène, de Cicéron et de Tertullien. On assure que la version est fidèle et bien écrite, que le traducteur fixe le véritable sens de quelques passages difficiles à expliquer. Le commentaire étoit, ajoute-t-on, d'une nécessité indispensable; M. l'abbé Allard y éclaircit tout ce qui est obscur dans le texte, et réfute ce qu'on a écrit contre Tertullien. Enfin l'on annonce cette édition comme la plus correcte qui ait paru de l'Apologétique; celle d'Havercamp, si recherchée des curieux, étant défigurée par beaucoup de fautes, outre celles qui sont indiquées, à la fin du volume, dans un très-long *errata*.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres; tome VI. (*Second Art. de M.* Raoul-Rochette.).. Pag. 131.

Incerti auctoris Liber de expugnatione Memphidis et Alexandriæ, vulgo adscriptus Abou Abdallæ Mohammedi Omeri filio, Wakidæo Medinensi. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)............... 140.

Résumé de l'histoire littéraire du Portugal, suivi du résumé de l'histoire littéraire du Brésil, par M. Ferdinand Denis. (*Article de M.* Raynouard.).. 149.

Inscriptiones antiquæ à comite Carolo Vidua in Turcico itinere collectæ. (*Article de M.* Letronne.)........................ 162.

L. C. Richard, botanices professoris in facultate medicinæ Parisiensi, regiæ scientiarum academiæ socii, &c. Commentatio botanica de coniferis et cycladeis, &c. Opus posthumum, ab Achille Richard filio perfectum et in lucem editum. (*Article de M.* Tessier.).... 176.

Œuvres de Descartes, publiées par M. Victor Cousin. (*Troisième article de M.* Daunou.).. 180.

Nouvelles littéraires.. 186.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1827.

TRAVELS AND ADVENTURES in Persian provinces on the southern banks of the Caspian sea; with an appendix containing short notices on the geology and commerce of Persia, by James B. Fraser, *&c. — Voyages et Aventures dans les provinces de Perse situées sur les rives méridionales de la mer Caspienne; avec un* appendix *contenant de courtes notices relatives à la géologie et au commerce de la Perse; par* J. B. Fraser, *auteur de la Relation d'un voyage dans le Khorasan, et du Voyage aux monts Himala.* Londres, 1826, viij et 384 pages *in-4.°*

SECOND ARTICLE.

Nous avons laissé M. Fraser à son arrivée à Rescht, capitale du Ghilan. Les renseignemens que nous possédions avant le voyage de

M. Fraser sur cette ville et sur cette province, se bornoient à ce qu'en a dit M. le colonel Trézel dans sa notice sur le Ghilan et le Mazendéran, que nous avons déjà citée. On ne peut donc qu'accueillir avec gratitude les nombreux détails que contient sur cette même province la relation de M. Fraser, détails dont il a dû la connoissance en grande partie aux circonstances désagréables qui le retinrent long-temps comme prisonnier à Rescht, et aux efforts malheureux qu'il fit pour s'échapper, et traverser sans guides cette contrée inhospitalière, à l'effet de se rendre dans l'Aderbidjan, où il espéroit trouver sûreté et protection auprès du prince Abbas-Mirza.

L'arrivée de M. Fraser avoit été annoncée au gouvernement local comme celle d'un ambassadeur franc *(eltchi feringhi)*, qualité qu'on lui avoit donnée dans la plupart des lieux où il avoit résidé. Par suite de cela, on lui avoit assigné un logement dans la maison de l'un des principaux habitans de Rescht, nommé *Hadji-Mir-Ismaël*, qui devoit remplir à l'égard du voyageur, considéré comme l'hôte du gouvernement, les fonctions de *mihmandar*. Mir-Ismaël, qui étoit alors à sa maison de campagne, ne tarda pas à se rendre à la ville pour satisfaire à l'obligation qui lui étoit imposée; mais, dès la première entrevue, il fut facile au voyageur de reconnoître qu'il avoit peu de complaisance et de bons procédés à attendre de l'homme aux soins duquel il étoit confié.

« Les Ghilaniens, dit M. Fraser, sont en général des bigots aussi » rigides et doués d'un esprit aussi étroit que les habitans du Mazen- » déran, auxquels d'ailleurs ils ressemblent, si même ils ne les surpassent » point, en fait d'ignorance, d'intolérance et d'orgueil. Vous ne sauriez » avoir affaire à deux personnes dont une pour le moins ne soit *hadji* » (c'est ainsi qu'on nomme tous ceux qui ont fait le pélerinage de la » Mecque), et ne se croie un personnage plus saint et plus important » que tout le reste du genre humain. On ne voit guère de khans à » Rescht, ceux qui s'y trouvent se rencontrant presque exclusivement » dans le voisinage de la cour; mais ces hadjis, qui sont les grands » propriétaires fonciers de la province, y tiennent lieu des nobles qu'on » trouve dans les autres contrées de la Perse. Mon hôte étoit l'un des » plus fiers et des plus hautains parmi ces importans personnages : il » auroit assurément autant aimé manger avec un chien, que d'admettre » un infidèle comme moi, de quelque rang qu'il fût, à partager sa » maison et sa table; toutefois il connoissoit trop bien le pouvoir du » prince et sa disposition à en user sans réserve, pour s'exposer à » encourir sa colère en refusant de recevoir ses hôtes. On peut juger

» d'après cela combien le hadji mit de mauvaise grâce à exercer » l'hospitalité envers moi, et combien peu je devois m'attendre à être » agréablement sous son toit. »

Le 21 mai, lendemain de son arrivée à Rescht, M. Fraser eut une surprise très-agréable, en recevant la visite d'un jeune Persan nommé *Mirza-Mohammed-Riza* (1), qui lui adressa la parole en anglais. Ce jeune homme étoit un de ceux que le prince Abbas-Mirza avoit envoyés en Angleterre pour y être instruits dans les arts et les sciences: il s'étoit appliqué spécialement à l'étude du génie militaire. De retour en Perse depuis deux ans environ, il se trouvoit actuellement dans le Ghilan, Abbas-Mirza l'y ayant envoyé à la prière de son frère Mohammed-Riza-Mirza, qui desiroit l'employer à la construction de quelques forts. Mirza-Mohammed-Riza connoissoit parfaitement les Anglais résidant à Tebriz; il connoissoit aussi M. Willock, le chargé d'affaires d'Angleterre à la cour de Téhéran, et son frère; il ignoroit complètement que les Anglais eussent éprouvé aucun désagrément, et que le chargé d'affaires eût été contraint de quitter Téhéran. Cela rassura M. Fraser sur le sort de ses compatriotes. Un autre service important que lui rendit Mirza-Mohammed-Riza, ce fut de lui faire connoître les princes gouverneurs du Ghilan avec lesquels il devoit avoir des relations; et je dois entrer à ce sujet dans quelques détails, absolument nécessaires pour l'intelligence des aventures ultérieures de M. Fraser. Voici donc ce qu'il apprit de Mirza-Mohammed-Riza.

Le gouvernement du Ghilan étoit alors confié à deux princes, fils du roi, et frères utérins: l'aîné, âgé de trente ans, nommé *Mohammed-Riza-Mirza,* étoit gouverneur de la province, et le plus jeune, *Ali-Riza-Mirza,* âgé seulement de seize ans, étoit son lieutenant. Ces deux jeunes princes étoient remarquables par leur hauteur et leur rapacité; et le jeune ingénieur engageoit fortement le voyageur à se tenir sur ses gardes contre leur avidité, et l'assuroit qu'il ne tarderoit pas à reconnoître par lui-même combien ils étoient détestés dans tout le Ghilan. Avant eux cette province avoit eu pour gouverneur Khosrou-khan, homme de beaucoup de talens, qui protégeoit spécialement les cultivateurs et les négocians, et ne négligeoit rien pour contenir dans le devoir les nobles et les grands propriétaires, toujours portés à

(1) Il faut faire bien attention ici à ne pas confondre *Mirza-Mohammed-Riza*, le jeune ingénieur persan, avec le prince *Mohammed-Riza-Mirza,* fils du roi et gouverneur du Ghilan. Il suffit pour cela de se rappeler que le mot *mirza,* placé après le nom propre, désigne un prince du sang royal.

opprimer les classes inférieures. Cette conduite lui avoit assuré l'affection du peuple, mais l'avoit rendu odieux aux hommes riches et puissans, qui avoient porté leurs plaintes au roi et sollicité sa destitution. Le roi, voyant là une occasion de placer deux de ses fils, l'avoit saisie avec empressement. Mais le caractère hautain des deux princes avoit bientôt dégoûté les Ghilaniens, trop fiers eux-mêmes pour supporter dans d'autres de semblables manières ; et leur rapacité avoit causé dans la province de si vives alarmes, que des démarches avoient été faites auprès du roi pour obtenir leur rappel. En conséquence, le prince Mohammed-Riza-Mirza avoit été appelé à Téhéran, principalement pour répondre à ces doléances.

M. Fraser venoit de recevoir ces instructions, lorsqu'il fut invité à se rendre à l'audience du jeune prince Ali-Riza-Mirza, qui gouvernoit en l'absence de son frère. La manière dont se passa cette audience, lui confirma la vérité du portrait que Mirza-Mohammed-Riza lui avoit fait de ce prince. Le lendemain, pendant que M. Fraser conversoit avec plusieurs des principaux habitans de Rescht, on apprit, par un courrier arrivé de Téhéran, que le prince gouverneur avoit réussi à s'assurer les bonnes grâces du roi son père, et qu'il ne tarderoit pas à revenir dans son gouvernement. L'effet que produisirent ces nouvelles sur tous ceux qui étoient présens, ne laissa aucun doute au voyageur sur la haine dont ce prince étoit l'objet, ainsi que son frère.

Ici M. Fraser donne un aperçu général sur le Ghilan et ses habitans, sur la culture, l'administration et la perception des revenus publics dans ce pays. Je ne m'arrêterai qu'à ce qu'il dit de la contrée montagneuse, occupée par des tribus guerrières et à demi barbares qu'on nomme *Talisch*, et qui ont communiqué leur nom au pays qu'elles habitent. Déjà M. le colonel Trézel, en parlant de Gheschker, lieu que M. Fraser nomme *Kiskar* ou *Geskar*, a fait connoître cette peuplade, qui n'est guère soumise que de nom au roi de Perse. Le district de Talisch comprend, suivant M. Fraser, toute la partie des montagnes situées à l'ouest de la mer Caspienne, qui s'étend depuis Séfid-roud ou environ, jusqu'au point où ces montagnes se perdent dans les plaines du Mougan, au lieu nommé *Adinèh-bazar* (1). Toutes ces tribus, qui paroissent avoir une même origine, obéissoient, il n'y a que peu d'années, à un chef de leur sang, nommé *Mustafa-khan*, qui eut la hardiesse de défendre son indépendance contre les armes d'Aga-

(1) Sur la carte de l'empire de Perse, par J. Macdonald Kinneir, au lieu de *Talisch* on lit *Ialish*.

Mohammed-khan, prédécesseur de Fath-Ali-schah. Toutefois, se sentant trop foible pour résister long-temps aux forces d'Aga-Mohammed-khan, il appela les Russes à son secours, leur livra Lankéroun, et promit de reconnoître la souveraineté de la Russie. En 1812, les Persans réussirent à chasser Mustafa-khan et la garnison russe de Lankéroun; mais, au mois de janvier 1813, les Persans furent à leur tour chassés de Lankéroun par les Russes. Mustafa-khan est demeuré, jusqu'à son décès, en possession de la partie russe du Talisch, et après lui elle a été partagée entre ses sept enfans. Le roi de Perse actuel, dans l'intention d'affoiblir la famille de Mustafa-khan, a distribué la totalité du Talisch persan entre divers chefs qui en étoient déjà en possession. En reconnoissant ainsi et légitimant leurs droits, il leur a donné le titre de *khans* pour augmenter leur importance, et leur inspirer un plus puissant intérêt à s'opposer aux courses et aux invasions de Mustafa-khan. Plusieurs de ces khans relèvent du gouvernement du Ghilan; quelques autres relèvent du prince Abbas-Mirza, comme gouverneur de l'Aderbidjan. Les tribus des Talischs ont quelques traits communs avec les Lesghis du Daghistan; mais étant plus surveillées, elles ne peuvent pas se livrer, comme ces derniers, à tous les excès du brigandage: toutefois les Talischs ne respectent guère la vie et la propriété; sans cesse ils font des incursions sur le territoire de leurs voisins; le meurtre est journalier chez eux, et un étranger ne pourroit pas compter parmi eux sur une heure d'existence, s'il n'étoit sous la protection de leurs chefs ou des puissances dont leurs chefs reconnoissent la souveraineté. Braves, patiens, accoutumés à la fatigue et dévoués à leurs chefs, ils sont, pour tout autre, traîtres, voleurs et dépourvus de tout sentiment de compassion.

Rescht et Lahidjan sont les deux seuls lieux du Ghilan qui méritent le nom de villes. Enzéli n'est qu'un méchant village qui sert de port à Rescht, comme Lankéroun à Lahidjan. Fomen, Masoulèh, Kiskar, Térégoran, sont de gros villages où il y a d'assez bons bazars: il peut y en avoir d'autres plus peuplés, mais qui n'ont pas, comme ceux-ci, un commerce réglé; d'ailleurs il se tient périodiquement des foires ou marchés dans des lieux où, à l'exception de ces occasions, on ne voit point d'habitans.

M. Fraser entre dans de grands détails sur la ville de Rescht, ses habitans et son commerce, particulièrement celui de la soie, ainsi que sur le port d'Enzéli, et la route par laquelle il communique avec Rescht: il mêle à cela des observations sur le jeûne du ramazan et sur divers autres objets; mais je passe légèrement sur tout cela pour arriver aux circonstances qui amenèrent sa détention à Rescht.

M. Fraser avoit fait depuis plusieurs jours ses dispositions pour quitter Rescht et se rendre à Tebriz; mais chaque jour le mauvais temps, ou le gonflement des rivières qu'il falloit passer, ou quelque autre obstacle réel ou supposé, avoit empêché les muletiers de partir. Enfin, le 7 juin, un courrier étant arrivé de Téhéran, le jeune prince Ali-Riza-Mirza, au moment même où le voyageur et ses équipages se mettoient en route, fit inviter M. Fraser à se rendre sur-le-champ auprès de lui. Il n'y avoit pas moyen de se refuser à cette invitation: d'ailleurs M. Fraser imagina que le courrier arrivé le jour même de Téhéran pouvoit avoir apporté des lettres pour lui. Il se rendit donc à la cour. Mais quel fut son étonnement lorsqu'il apprit que l'intention du prince gouverneur étoit qu'il différât son départ de Rescht, et que le parti le plus sage pour lui étoit de se rendre de bon gré à son desir! M. Fraser eut beau représenter que ses affaires exigeoient qu'il se transportât incessamment à Tebriz, et protester contre la violence qu'on lui faisoit, ses raisons ne furent point écoutées. Là dessus il quitta l'audience brusquement, alla rejoindre ses équipages, et remonta à cheval; mais un serviteur du prince qui l'avoit devancé, saisit la bride du cheval. Le voyageur, outré de dépit, retourna à la cour et protesta qu'il ne céderoit qu'à la force; sur quoi le jeune prince dit qu'il seroit satisfait, et que, s'il le falloit, on auroit recours à la force. M. Fraser, voyant qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que la soumission, dit alors au ministre du prince que désormais il se regardoit comme prisonnier, et se rendroit en tel lieu qu'on jugeroit à propos de lui désigner. « Comme notre prisonnier, reprit le ministre! Non certes, mais bien » comme notre hôte très-honorable, pour demeurer seulement ici et » éprouver l'hospitalité de notre prince (c'est-à-dire, du prince Mohammed-Riza-Mirza, qui devoit bientôt revenir de Téhéran). Vous ne » vous faites pas une idée de ses qualités aimables, et vous serez charmé » d'avoir prolongé votre séjour ici pour le voir. »

Ainsi se termina la conversation, à la suite de laquelle M. Fraser fut reconduit au logis de Hadji-Mir-Ismaël.

Cette conduite envers un étranger qui n'avoit donné aucun sujet d'inquiétude au gouvernement, devoit avoir un motif secret. Le ministre du gouverneur de Rescht assura M. Fraser qu'un jeune homme, arrivé dernièrement de Rescht à Téhéran, avoit répandu dans cette capitale la nouvelle qu'un ambassadeur russe venoit d'arriver à Rescht; qu'on lui avoit d'abord assigné pour logement la maison de Hadji-Riza; que celui-ci ayant refusé de le recevoir avoit été condamné pour cela, par le jeune prince lieutenant du gouverneur, à une amende de cent

tomans, et que l'ambassadeur avoit été logé chez Hadji-Mir-Ismaël, où il demeuroit encore. Cette nouvelle étant parvenue aux oreilles du roi, ce prince fut très-surpris qu'on ne l'eût pas instruit immédiatement de l'arrivée d'un ambassadeur russe. Il en fit de vifs reproches à son fils Mohammed-Riza-mirza, gouverneur de Rescht, quand il vint lui faire sa cour, et, lorsqu'il vit que son fils n'en avoit pas été plus instruit que lui, il le réprimanda encore plus fortement sur sa négligence. Le prince, de son côté, n'eut rien de plus pressé que de dépêcher un courrier à Rescht, pour reprocher à son jeune frère l'ignorance où il le laissoit de ce qui se passoit dans son gouvernement pendant son absence; et Ali-Riza-mirza, piqué au vif de ses réprimandes, résolut de retenir M. Fraser à Rescht jusqu'au retour du prince gouverneur, afin qu'il se convainquît par lui-même de l'injustice des reproches qu'il lui avoit adressés.

Il est très-vraisemblable que tel fut en effet le motif de la mesure arbitraire dont M. Fraser fut la victime; mais celui-ci l'attribua à des causes plus graves et plus alarmantes. Il se rappeloit que le roi avoit toujours eu la plus grande opposition à permettre qu'aucun Européen visitât le Khorasan et les provinces orientales de la Perse. Le meurtre du voyageur Brown, assassiné quelques années auparavant sur les bords du Kizil-ozun, lorsqu'il partoit pour le Khorasan, meurtre qu'on attribuoit à des ordres secrets du roi, lui revint en mémoire. Quelques officiers français avoient, disoit-on, éprouvé le même sort en voyageant dans ces provinces éloignées. Le roi pouvoit avoir été instruit de son voyage dans le Khorasan et à Meschhed, et du desir ardent qu'il avoit témoigné de visiter le royaume de Bokhara; il pouvoit en avoir conçu des alarmes, et avoir formé le projet d'empêcher que les informations recueillies par le voyageur parvinssent jamais en Europe. A ces tristes réflexions se joignoit le souvenir des bruits répandus sur les tracasseries que le chargé d'affaires de la Grande-Bretagne avoit, disoit-on, éprouvées de la part du monarque persan. Tout cela réuni faisoit envisager à M. Fraser comme très-critique la position dans laquelle il se trouvoit. Il ne tarda pas d'ailleurs à s'apercevoir que, malgré la liberté apparente dont il jouissoit, toutes ses démarches étoient surveillées, et on ne lui laissoit pas les moyens de monter à cheval. Il forma donc sérieusement le projet de se soustraire aux dangers dont il se croyoit menacé, en s'échappant secrètement de Rescht pour se rendre à Tebriz. Plusieurs fois il se crut au moment d'effectuer ce projet, et toujours quelque obstacle imprévu s'opposa à son exécution, qui devenoit de jour en jour d'autant plus difficile, que ses desseins n'avoient pu demeurer

entièrement secrets. Enfin le 16 juin, accompagné d'un seul de ses domestiques, Seïd-Ali, il se mit en route à pied vers le soir; ils n'avoient sur eux que très-peu de provisions, et le voyageur n'emportoit que quelques médicamens, un pistolet à deux coups, un peu de poudre et quelques balles, son khandjar, de l'encre, une plume, un pinceau, son livre d'esquisses, huit tomans en or, et dix piastres en argent.

Il est inutile de dire que, ne connoissant point la route qu'ils devoient suivre, et obligés d'éviter les chemins fréquentés et les lieux populeux, ne pouvant même prendre de renseignemens qu'avec la plus grande réserve, les voyageurs se trouvèrent bientôt dans un extrême embarras; souvent, après s'être fatigués inutilement à suivre un chemin difficile qui les égaroit, ils étoient contraints de revenir sur leurs pas: en vain ils firent effort plusieurs fois pour se procurer des guides; trouver un gîte pour passer la nuit étoit encore une chose aussi difficile que dangereuse. Malgré tous ces obstacles, que M. Fraser raconte dans le plus grand détail, ils continuèrent leur route le 17 et le 18, et franchirent avec beaucoup de peine et de fatigue les montagnes qui séparent le Ghilan de l'Aderbidjan. Le premier village de l'Aderbidjan qu'ils traversèrent se nomme *Ghiliwan;* et en continuant encore à marcher jusqu'à la nuit close, ils arrivèrent à un autre village nommé *Dis*, où ils devoient passer la nuit. Ils se croyoient alors échappés à tout danger, et cet espoir compensoit les fatigues qu'ils avoient éprouvées. Dans la dernière partie de leur route, ils s'étoient joints à des muletiers qui, partis le matin de Schalima, village éloigné de quelques milles du pied des montagnes, devoient coucher aussi à Dis. Nos voyageurs, qui n'osoient point encore se faire connoître, fort embarrassés de trouver un lieu où ils pussent passer la nuit et se procurer les vivres dont ils avoient besoin, acceptèrent l'offre que leur fit un de ces muletiers de leur donner à coucher sur la terrasse de sa maison, et de leur procurer quelque nourriture. Cet homme leur apporta en effet du pain et du lait pris, et leur donna de quoi se couvrir pour se garantir du froid. M. Fraser ne put pas prendre sommeil avant une heure après minuit; mais à peine avoit-il reposé une heure, qu'il fut réveillé par un grand bruit et par des voix qui crioient: « Où sont-ils! où sont-ils! » A l'instant même il se vit entouré de gens armés, et reconnu par eux pour le prisonnier russe qui s'étoit échappé et qu'ils cherchoient. Le chef de la troupe lui déclara en même temps qu'il falloit qu'il vînt avec lui, et qu'il alloit le conduire auprès de Mohammed-khan Talisch, qui avoit envoyé ces gens pour l'arrêter par l'ordre de Mohammed-Riza-mirza, gouverneur de Rescht.

Ce Mohammed-khan étoit un de ces chefs des Talischs dont nous avons parlé, qui reconnoissent la souveraineté du roi de Perse. M. Fraser eut beau protester qu'il n'étoit ni Russe, ni sujet de Mohammed-Riza-mirza, et exhiber ses passe-ports, tout fut inutile, et il fallut se soumettre à la nécessité, et se laisser conduire devant Mohammed-khan Talisch. D'ailleurs le premier soin de ceux qui l'avoient arrêté avoit été de s'emparer de ses armes, en sorte que toute résistance étoit impossible. Le ketkhoda ou maire du village chez lequel les prisonniers furent d'abord conduits, en examinant les papiers dont M. Fraser étoit porteur, parut bien convaincu que son arrestation étoit l'effet d'un malentendu; mais il n'osa pas prendre sur lui de décider dans une semblable circonstance; et M. Fraser ayant demandé à être conduit, ou devant Abbas-mirza, à Tebriz, ou devant le prince Mohammed-Kouli-mirza, gouverneur du district de Khalkhal dont fait partie le village de Dis, et résidant à Héro, le ketkhoda le remit entre les mains des Talischs, avec ordre de le conduire à Mohammed-Kouli-mirza, qui se trouvoit alors, à ce qu'on supposoit, à Ghiliwan, et qui décideroit s'il devoit ou non être remis entre les mains de Mohammed-khan, le chef talisch dont les gens l'avoient arrêté. Il fallut donc se mettre en marche malgré la fatigue des jours précédens; et les prisonniers ne tardèrent pas à éprouver, de la part des féroces montagnards au pouvoir desquels ils se trouvoient abandonnés, toute sorte de mauvais traitemens, et les menaces les plus alarmantes. Ceux-ci volèrent à M. Fraser son argent et tout ce qui pouvoit tenter leur avidité, et il y eut un instant où il crut qu'ils alloient lui ôter la vie.

Arrivé à Ghiliwan, le voyageur fut conduit chez le ketkhoda, et se plaignit des mauvais traitemens qu'il avoit éprouvés, et du vol de ses effets. Le ketkhoda ayant pris connoissance de ses passe-ports, réprimanda fortement le chef de l'escorte sur la conduite de ses gens, assura M. Fraser que tout ce qu'on lui avoit pris lui seroit rendu, mais lui déclara en même temps qu'il ne pouvoit se dispenser de le faire conduire au *yeilak* ou résidence d'été de Mohammed-khan Talisch. M. Fraser, ayant appris que Mohammed-Kouli-mirza étoit pour le moment à Héro, insista pour être conduit auprès de lui; mais quoique le kethhoda parût très-bien disposé en sa faveur, il n'osa rien prendre sur lui. On quitta donc Ghiliwan, et, après une nouvelle marche très-fatigante, on arriva au yeilak du chef talisch.

Mohammed-khan traita d'abord le voyageur anglais et Seïd-Ali avec beaucoup de brutalité; mais quand il se fut fait rendre compte des passe-ports et des autres papiers qui justifioient la vérité des faits allégués

par M. Fraser, il changea de conduite, et usa avec lui de manières équivoques, mêlées d'une sorte de politesse et de légèreté insultante, excusant ses gens de la conduite qu'ils avoient tenue, sur leur grossièreté et l'ignorance où ils étoient du rang de la personne qu'ils avoient arrêtée; et, à l'égard du vol dont se plaignoit M. Fraser, feignant de croire à leur dénégation plutôt qu'aux plaintes du voyageur, il lui fit ensuite servir à manger. Cependant un *golam* ou page du gouverneur de Rescht envoyé à la poursuite du voyageur, et qui avoit apporté à Mohammed-khan l'ordre en vertu duquel ses gens l'avoient arrêté, se trouvoit chez le khan, et le sollicitoit de lui remettre promptement M. Fraser et Seïd-Ali, pour les conduire sur-le-champ à Rescht, où il vouloit arriver le lendemain de bon matin. Ce golam se nommoit *Ferz-Ali-beg.* Mohammed-khan n'avoit pas moins d'empressement d'être délivré de ses prisonniers, que Ferz-Ali-beg de les conduire à Rescht. Ainsi le khan les lui remit, et le golam se mit en route. Malgré la hâte qu'il avoit d'arriver à Rescht, il fut obligé de passer la nuit dans un petit village, où notre voyageur recueillit de nouveaux renseignemens sur les Talischs et sur Mohammed-khan. Le lendemain 20 juin, on se remit en route, et l'on arriva à Rescht un peu avant le coucher du soleil. M. Fraser et Seïd-Ali furent conduits immédiatement chez le vizir Ahmed-khan, ministre du prince gouverneur. Amed-khan, après quelques explications réciproques, déclara au voyageur anglais qu'il étoit libre, et pouvoit aller où il vouloit, et l'engagea toutefois à aller se reposer cette nuit dans son ancien logement, et à se rendre le lendemain auprès du prince gouverneur, qui ne pouvoit pas être loin de la ville. Le voyageur obtint encore que Seïd-Ali, qui n'avoit rien fait que par son ordre, l'accompagnât, et qu'il ne fût recherché en aucune manière à cette occasion.

Quelque soin que j'aie pris d'abréger autant que possible le récit des aventures de M. Fraser, il m'a entraîné si loin, que je me vois obligé de supprimer tous les détails de ce qui se passa depuis son retour à Rescht. Le besoin qu'il avoit de repos le fit consentir facilement à attendre l'arrivée du prince gouverneur, Mohammed-Riza-mirza, qui revenoit de Téhéran avec un nouveau ministre que le roi son père lui avoit donné, Mirza-Tacki, homme qui passoit pour avoir de grands talens. Le prince entra dans la ville le 20 juin. Le nouveau ministre accueillit très-bien M. Fraser, rendit compte de son affaire au prince, et lui procura une audience : le ministre et le prince le prièrent d'oublier ce qui s'étoit passé, et qu'ils attribuoient à l'absence du prince. Tout ce qui lui avoit été volé par les gens de Mohammed-khan lui fut

restitué, et il reçut du prince, à titre de présent, trente tomans; satisfaction assez légère pour les mauvais traitemens qu'il avoit éprouvés, mais qu'il s'étoit attirés, ce nous semble, par une démarche imprudente sous tous les points de vue.

M. Fraser quitta Rescht le 2 juillet et arriva le même jour à Enzéli. De là, après plusieurs journées de marche à travers des contrées soumises à divers chefs talischs, il arriva le 7 à Ardebil, où il apprit du gouverneur de la place que M. Willock avoit déjà quitté Tebriz pour faire un voyage en Angleterre, et le 10 à Tebriz. Le chargé d'affaires et le docteur Macniel avoient effectivement quitté cette résidence. Il étoit vrai aussi que le roi de Perse avoit donné quelque sujet de mécontentement à M. Willock; mais la conduite ferme de ce diplomate avoit obligé le roi à lui accorder satisfaction, et, en quittant Téhéran, il y avoit laissé son frère, le capitaine Georges Willock, pour le remplacer par intérim.

Ici M. Fraser rend compte des différens établissemens formés par le prince Abbas-mirza et de ses opérations militaires contre les Turcs. J'ai déjà dit que notre voyageur ne présente point Abbas-mirza et les efforts qu'il fait pour introduire chez les Persans la tactique et les ressources militaires des Européens, sous un point de vue favorable. Tout ce qu'il dit ici est le développement de cette opinion et tend à la justifier.

Dans les premiers jours d'août, M. Fraser quitta momentanément Tebriz pour faire une excursion au lac Schahi ou d'Ouroumia, et revint à Tebriz le 15. Notre voyageur décrit le lac et les contrées qui l'environnent, et déjà M. Ker Porter, dans le tome II de ses Voyages, en avoit donné une description fort détaillée. A cette occasion, M. Fraser fait connoître une peuplade chrétienne qui habite les montagnes dans lesquelles le Tigre prend sa source, et qui est gouvernée par un chef ecclésiastique dont la dignité est en quelque sorte héréditaire dans sa famille, quoique le chef lui-même, voué aux fonctions ecclésiastiques, vive dans le célibat. Ce prélat conduit ses sujets à la guerre. Ces chrétiens sont nestoriens; ils détestent les catholiques romains plus qu'ils ne haïssent les musulmans, et ils tuent sans pitié tous ceux de ces chrétiens qui tombent entre leurs mains : ils sont au surplus très-cruels.

Le 29 août 1822, M. Fraser partit de Tebriz pour retourner en Angleterre par Teflis, Odessa et Vienne.

M. Fraser a joint à cette relation, comme à son Voyage dans le Khorasan, un *appendix*. Celui-ci se compose de deux articles, dont le premier contient des observations géologiques sur quelques contrées

de la Perse. Le tableau abrégé que j'ai tracé des routes parcourues par M. Fraser, en rendant compte tant de son Voyage dans le Khorasan que de l'ouvrage auquel le présent article est consacré, indique suffisamment les contrées sur lesquelles portent ces observations géologiques. Le second morceau contenu dans cet *appendix* est un aperçu général du commerce de la Perse. Il se compose spécialement de quatre tableaux : le premier a pour objet les principaux articles bruts ou manufacturés des produits de la Perse ; le second traite du commerce d'exportation, et le troisième du commerce d'importation de ce royaume ; enfin le quatrième est consacré au commerce que fait la Russie avec la Perse et avec les états des Uzbeks. Cet aperçu du commerce actif et passif de la Perse ne peut manquer d'ajouter un nouveau prix à l'ouvrage de M. Fraser. Il est à regretter que l'auteur n'y ait pas joint une table des matières. La forme de journal dans laquelle il est écrit excluant toute disposition systématique, il devient très-difficile de retrouver, lorsqu'on en a besoin, une multitude d'observations de tout genre, qu'on se rappelle confusément sans pouvoir les rattacher à un lieu ou à une date certaine.

SILVESTRE DE SACY.

NOTICE SUR LES NURAGHES DE LA SARDAIGNE, considérés dans leurs rapports avec les résultats des recherches sur les monumens cyclopéens ou pélasgiques; par M. L. C. F. Petit Radel, *membre de l'Institut de France, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, &c., in-8.º* de 148 pages, avec 4 planches lithographiées.

On appelle en Sardaigne nuraghes ou noraghes, des monumens de trente-six à quarante pieds de haut, d'une forme conique, qui, dans leur état d'intégrité, étoient terminés par un sommet arrondi. Les matériaux employés pour la construction de ces édifices singuliers sont tirés des carrières voisines, et se composent de pierres calcaires dures, de porphyres et de roches volcaniques cellulaires : les blocs ont communément un mètre cube, dans les assises les moins élevées ; ces blocs, le plus souvent irréguliers, ont quelquefois la forme de parallélépipèdes, sans cependant avoir la régularité des pierres appareillées à la règle, à l'équerre et à la scie; elles sont toutes posées sans ciment.

Les nuraghes sont le plus souvent bâtis en plaine, sur des tertres naturels et sur des collines ; quelquefois ils sont entourés d'un terre-plain assez étendu, de plus de 360 pieds de tour, fortifié d'un mur de dix pieds de haut, et du même style de construction que l'édifice qu'il entoure ; on en connoît plusieurs qui sont flanqués de cônes plus petits, et d'une forme absolument semblable à celle du cône principal, qui occupe toujours le centre. Ces cônes sont réunis autour du principal, au nombre de 3, de 4, de 5, de 6 et même de 7. Le mur commun qui les renferme est quelquefois traversé dans toute sa longueur par une communication qui conduit de l'un à l'autre cône, et qui répond à l'usage de nos casemates.

Les murs se composent de deux paremens, dont les blocs s'ajustent l'un à l'autre par approchement, sans aucun parpaing, c'est-à-dire, sans qu'aucune pierre traverse les murs de part en part, sans blocage et sans ciment. L'épaisseur totale de ces deux paremens est, de bas en haut, traversée en spirale par une rampe dirigée tantôt en pente douce, tantôt taillée en degrés de pierre, et pratiquée pour servir de communication entre les étages de trois chambres disposées l'une au dessus de l'autre, et dont chaque voûte se termine en ogive ovoïde.

Tous les nuraghes ont leurs entrées terminées par des architraves plates. Dans les uns, les entrées sont assez hautes pour qu'on puisse s'y introduire debout ; dans les autres, et ce sont les plus nombreuses, l'entrée est si basse, qu'on ne peut s'y introduire qu'à plat ventre. On s'accorde à dire qu'on y a trouvé des ossemens humains ; mais rien n'apprend si c'est quand on a ouvert les nuraghes pour la première fois. Tels sont les traits principaux de ces singuliers monumens. Dans l'ouvrage que nous annonçons, M. Petit-Radel, après en avoir présenté un tableau général, donne la notice détaillée des deux plus importans, savoir le nuraghe de Borghidu et celui de Ploaghe, rédigée par M. della Marmora, qui a voyagé long-temps en Sardaigne, et qui publie en ce moment une description de cette île. C'est à ce voyageur que M. Petit-Radel doit également les dessins qui accompagnent son ouvrage.

M. Petit-Radel passe ensuite en revue les diverses opinions qui ont été émises sur les nuraghes. Dès l'an 1580, Fara, dans son livre *de Rebus Sardois*, en avoit parlé et en avoit attribué la construction à Norax, Ibérien que Pausanias compte parmi les fondateurs de l'île ; et la ressemblance de ce nom avec celui de noraghe est, en effet, assez frappante pour que la conjecture de cet auteur ne soit pas considérée comme un abus d'érudition : mais ce ne fut réellement qu'à dater du

voyage en Sardaigne de M. della Marmora, que les noraghes devinrent l'objet d'nn examen suivi. Ses dessins, très-exacts, furent communiqués à plusieurs savans, et notamment à M. Münter, évêque de Seeland; ils furent présentés à l'académie de Turin, et devinrent l'objet d'un rapport rédigé par le savant philologue Amédée Peyron: cet habile critique pense que les nuraghes sont d'une haute antiquité, et il croit que ce sont des tombeaux des premiers habitans de la Sardaigne. M. Münter, dans son ouvrage sur la religion des Carthaginois, leur donne une destination religieuse, et les rattache au culte d'Astarté; il conjecture que la disposition de six de ces nuraghes réunis autour d'un autre principal, a quelque rapport astronomique. M. Mimaut, dans son ouvrage intitulé *la Sardaigne ancienne et moderne*, s'attache à prouver que les nuraghes n'ont pu être que des tombeaux qui remontent à une haute antiquité; enfin, M. Manno, auteur d'une histoire de la Sardaigne en italien, est de la même opinion. Ainsi la plupart s'accordent jusqu'ici sur ces deux points que les nuraghes sont des monumens fort anciens, et qu'ils sont funéraires.

M. Petit-Radel est également de cet avis: après avoir établi, par diverses considérations, que ces tombeaux ne sont ni carthaginois ni romains, il émet la conjecture qu'ils appartiennent aux anciennes colonies grecques qui vinrent s'établir de bonne heure en Sardaigne. Une certaine similitude entre le mode de bâtisse des nuraghes et les anciennes constructions qu'il attribue aux Pélasges, lui paroît donner beaucoup de poids à cette conjecture. Il s'appuie d'ailleurs de ce texte de l'auteur des *Récits merveilleux*, attribué à Aristote: « On dit qu'il » existe en Sardaigne, entre autres beaux et nombreux édifices bâtis à » l'ancienne manière grecque (εἰς τὸν Ἑλληνικὸν τρόπον τῶν ἀρχαίων), des » *tholi* (θόλοι) construits dans des proportions admirables. On dit qu'ils » ont été élevés par Iolas, fils d'Iphiclès, lequel, ayant pris avec lui les » Thespiades, passa dans cette île pour l'occuper (1). » L'analogie de la forme des édifices que les anciens appeloient *tholus* (coupole), avec les nuraghes, est assez frappante pour qu'il paroisse extrêmement vraisemblable que ce sont vraiment les nuraghes que l'auteur grec avoit en vue dans ce passage. M. Petit-Radel le rapproche encore d'un texte de Diodore de Sicile d'où il résulte que la colonie d'Iolas laissa dans l'île de Sardaigne des monumens qui subsistoient encore du temps de l'historien. Ces autorités avoient déjà frappé plusieurs de ceux qui ont parlé des nuraghes. Entre autres, M. Manno et

---

(1) Pseudo-Aristot. *de Mirab. Ausc.* c. 104, p. 207, ed. Beckm.

M. Münter (1) ne doutent point que les nuraghes ne soient les édifices dont parlent ces auteurs anciens.

M. Petit-Radel discute, selon la méthode qu'il a développée ailleurs, les divers synchronismes qui se rattachent aux colonies d'Iolas et d'Aristée, qu'il considère comme réellement historiques ; il en conclut que les nuraghes sont bien réellement l'ouvrage de ces colonies primitives.

Quand même on se refuseroit à admettre ce résultat dans toute son étendue, il seroit difficile de ne pas reconnoître au moins, avec l'auteur et avec MM. Münter et Manno, que ces nuraghes sont réellement les *tholi* dont parle l'auteur des *Récits merveilleux ;* et en conséquence, qu'à l'époque où il écrivoit, la tradition en reportoit la construction aux anciennes colonies grecques. Cette observation seule suffit pour prouver la haute antiquité de ces monumens. Sans doute il est des personnes (et nous sommes de ce nombre) qui n'accordent pas une grande confiance à la réalité de ces anciennes colonies héracléennes ou autres, établies, soit en Sardaigne, soit sur le reste des côtes occidentales de la Méditerranée. Du moins, elles les jugent fort peu compatibles avec l'extrême imperfection de la navigation chez les Grecs à ces époques reculées, et sur-tout avec ce fait que la Sardaigne ne leur fut connue que bien tard (2) ; en conséquence, elles sont fort disposées à mettre ces colonies au rang de tant d'autres événemens arrangés après coup par les mythographes et généalogistes anciens. Ceux qui voudroient ne pas s'embarrasser de ces traditions fugitives pourroient observer d'ailleurs que la ressemblance entre le mode de bâtisse des nuraghes et les murs dits cyclopéens n'est pas complète, que les pierres n'en sont pas d'une taille régulière, il est vrai, mais que, dans la plupart des nuraghes, elles sont loin de présenter ces plans irréguliers et capricieux qui caractérisent les constructions dites pélasgiques; et que de plus, elles forment par-tout des assises à-peu-près horizontales. Ces constructions, grossières dans leur forme et dans leur mode de bâtisse, mais dont la disposition intérieure atteste une sorte d'art et d'habileté, ne peuvent être attribuées à ces premiers habitans de la Sardaigne, auxquels on doit sans doute ces monstrueuses petites idoles qui attestent la première enfance de l'art (3). Il nous semble d'ailleurs difficile de n'être pas frappé de leur ressemblance extérieure avec les tombeaux qui existent encore à Pestum, avec le monument connu en Italie sous le nom de

(1) *Sendschreiben über einige Sardische idole*, p. 10. — (2) Voss, *Weltkunde*, p. x, c. 1. — (3) Winckelm. *Gesch. der kunst*, 1, p. 124, ed. Dresd. = Münter, *Sendschreiben*, *&c.*, p. 2.

tombeau des Curiaces, et avec le tombeau de Porséna, décrit par Pline d'après Varron, tombeau très-probablement fabuleux, dont la description toutefois, comme celle du tombeau d'Osymandias en Égypte, étoit un composé fictif de dispositions prises sur des monumens réels, mais exagérées dans leurs proportions et embellies dans leurs détails. En outre, dans quelques nuraghes, le mode de bâtisse, la taille et l'arrangement des pierres ont beaucoup d'analogie avec ce qui s'observe aux murs des anciennes villes étrusques, telles que Volterra, Perugia, &c. Ces monumens ont donc, dans leur aspect et leur construction, un caractère plutôt étrusque qu'hellénique; et nous serions fort disposés à les attribuer à la population étrusque qui vint, de la côte italique opposée, s'établir dans cette île, bien avant l'arrivée des autres colonies (1).

Les rapports que M. Petit-Radel a cru reconnoître entre les nuraghes et les constructions cyclopéennes, l'ont conduit à l'idée de joindre à sa notice de ces monumens, plusieurs appendices qui intéressent l'histoire de ces constructions. Son objet a été principalement de rappeler les premières idées qu'il a émises à ce sujet dès 1802, et d'indiquer les divers faits qui successivement sont venus confirmer ou modifier ses conjectures.

Le premier de ces appendices, qui sert d'introduction à l'ouvrage, est une lettre à M. Gossellin, dans laquelle M. Petit-Radel expose sommairement la marche de ses idées sur les constructions cyclopéennes, et les développemens qu'y ont ajoutés les découvertes successives des voyageurs. Le second appendice consiste dans l'*Exposé des recherches* de l'auteur, lu à la séance publique de l'institut en 1807, réimprimé textuellement, et suivi de notes où M. Petit-Radel relève tous les points qui ont été vérifiés depuis, et ceux sur lesquels il s'étoit trop avancé : ces derniers sont peu nombreux; on voit avec plaisir que la plupart des prévisions de l'auteur ont été justifiées peu à peu. Le troisième et le quatrième sont consacrés à rapporter diverses *opinions contraires* ou *favorables* à la théorie des monumens cyclopéens, rangées par ordre chronologique. Le cinquième contient les jugemens portés par les commissions de l'Institut invitées à se prononcer sur tel ou tel point de la théorie de l'auteur. Enfin le dernier reproduit l'article *Polygone* du *Dictionnaire d'architecture* de l'Encyclopédie méthodique, par M. Quatremère de Quincy. Cet article, peu favorable à la doctrine de l'auteur, est suivi de notes ou d'observations apologétiques. Ces

---

(1) Strab. *V, p. 225, Cas.*

appendices sont donc comme une sorte d'instruction préparatoire sur cette importante question que M. Petit-Radel a le premier soulevée parmi les antiquaires, et sur laquelle il a promis un ouvrage spécial qu'on attend avec impatience.

LETRONNE.

Initia Philosophiæ ac Theologiæ ex Platonis fontibus ducta, sive Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarii ; ex codd. manuscr. nunc primùm edidit Fried. Creuzer. Francofurti ad Mœnum : pars prima 1820, pars secunda 1821.

QUOIQU'ON ait, dans ces derniers temps, attaqué, avec des raisons assez spécieuses, l'authenticité du premier Alcibiade (1), l'école platonicienne a toujours regardé ce dialogue, non-seulement comme appartenant à Platon et comme un de ses meilleurs ouvrages, mais comme celui qui sert d'introduction à tous les autres, et, pour ainsi dire, de degré pour arriver jusqu'au sanctuaire de sa philosophie. En effet, l'Alcibiade traite de la nature humaine; or, c'est avec nous-mêmes et les facultés dont nous sommes doués que nous étudions et connoissons toutes choses. S'ignorer soi-même, c'est ignorer le seul instrument dont on puisse se servir ; c'est ignorer la mesure de ses forces, et par conséquent se condamner à les employer aveuglément, et s'exposer à mille aberrations. La connoissance de nous-mêmes est donc la condition de toute connoissance régulière. Il y a plus; nous ne pouvons nous faire aucune idée ni de la cause première ni de la substance infinie, si nous ne nous faisons une idée claire de ce que c'est qu'une cause et une substance; et cette idée, rien ne peut d'abord nous la fournir que nous-mêmes. C'est en nous, c'est dans le sentiment de notre activité volontaire et libre, et dans le sentiment de l'existence que cette activité constitue, que nous puisons les notions de substance et de cause qu'une induction sublime, fondée sur une obser-

---

(1) Voyez, contre l'authenticité de l'Alcibiade, Boeckh, dans l'édition de Buttmann, *p. 210*; Schleiermacher, *Traduct. de Platon, introd. à l'Alcibiade;* Ast, *de la Vie et des Écrits de Platon,* p. 435; et, en faveur de l'authenticité de ce dialogue, Thiersch, *Annales de Vienne,* année 1818, vol. III, p. 59; Socher, *sur les Écrits de Platon,* p. 112-118; et notre *Argument de l'Alcibiade,* trad. française de Platon, tom. V.

vation d'autant plus sûre qu'elle nous est plus intime, transporte immédiatement et au monde extérieur dont elle nous révèle les forces limitées mais réelles, et à celui au-delà duquel il n'y a plus rien à chercher en fait de cause et en fait de substance, et qui est l'existence et l'activité éternelle et absolue. Ainsi, soit quand on entre dans le fond des choses, soit quand on s'arrête à la question préliminaire de toute sage philosophie, celle de la méthode, on reconnoît que l'étude de la nature humaine est la préparation nécessaire à toute connoissance légitime, et que la psychologie sert de base à l'ontologie et à la théologie elle-même. Voilà ce qui peut expliquer comment M. Creuzer a donné à une édition de deux commentaires sur le premier Alcibiade, le titre d'*Initia philosophiæ ac theologiæ.*

Nous nous occuperons d'abord de la première partie de cette édition, c'est-à-dire, du commentaire de Proclus, et nous le ferons avec le soin et l'étendue que réclament de ce journal un ouvrage aussi important, et le nom d'un savant aussi célèbre que l'auteur de la *Symbolique.*

Il n'y a pas un ami de la philosophie ancienne qui n'ait souvent invoqué le témoignage de ce précieux commentaire. Marsile Ficin le traduisit en partie (1); Bentley (2), Fabricius (3) et Gessner (4) en citent quelques passages. M. Creuzer en donna un fragment considérable à la suite de son édition du chapitre de Plotin sur *la beauté* (5). Enfin l'auteur de cet article le publia tout entier dans sa collection complète des œuvres inédites de Proclus d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris (6). Mais heureusement pour Proclus, presque simultanément l'édition de Francfort, en comblant les vœux des amis de la philosophie ancienne, exprimés par l'éditeur français lui-même, vint répandre sur les pages obscures du philosophe alexandrin toutes les lumières de l'érudition allemande et d'une expérience consommée. Un peu plus avancés dans la connoissance de la philosophie grecque que nous ne l'étions à cette époque, c'est aujourd'hui pour nous une récompense suffisante de nos premiers efforts, d'avoir pu nous rencontrer, à notre début, dans la même pensée et sur la même route que M. Creuzer, et d'avoir fait nos premières armes

(1) Venise, 1497, 1503, 1516. Lugduni, 1549. — (2) *Epist. ad Mill.* p. 3 sq. Oxon. — (3) Sext. Empiric. *p. 397.* — (4) *Fragmenta Orph.* p. 407; edit. Herman. p. 507. — (5) Heidelberg, 1814, p. 77-126. — (6) Paris, 6 vol. 1820, 1821, 1823, 1827. Le sixième volume, qui vient de paroître, complète cette édition.

avec un vétéran couvert de gloire. Et certes nous ne croyons pas faire ici un grand acte de modestie, en cédant l'honneur de cette première journée à un pareil adversaire, et en avouant loyalement que l'édition de Paris ne vaut pas celle que nous annonçons.

M. Creuzer a eu à sa disposition dix manuscrits, trois de la bibliothèque de Munich (1), un de Venise (2), un de Hambourg (3), un du Vatican (4), un de Leyde (5), avec trois fragmens tirés d'un manuscrit de Darmstadt (6) et de deux manuscrits du Vatican (7). Malheureusement tous ces manuscrits ensemble ne complettent pas le commentaire de Proclus, qui, dans les plus étendus de tous les manuscrits existans, ne va guère que jusqu'à la moitié de l'Alcibiade (8). De plus, tous ces manuscrits sont défectueux; tous sont remplis de lacunes, peu considérables, il est vrai, mais très-fréquentes, sur-tout sur la fin, et ceux qui ont un peu moins de lacunes que les autres ont des leçons plus vicieuses. Il semble donc que la raison et la nécessité demandoient que le texte fût constitué, non sur un seul manuscrit, mais sur la collation de tous, de sorte que les lacunes des uns étant comblées par les autres, et les mauvaises leçons de ceux-ci réparées par les meilleures de ceux-là, la totalité des manuscrits donnât ce qu'on n'auroit pu tirer du meilleur pris isolément, savoir, le vrai texte, ou le texte probable de Proclus. En effet, telle doit être une édition vraiment critique; et nous ne comprenons pas encore comment M. Creuzer a pu se contenter de publier les matériaux d'une édition définitive, au lieu de la faire lui-même, et comment, pouvant tirer un excellent texte de tous ses manuscrits réunis et comparés, il s'est résigné à prendre pour base le manuscrit de Leyde, très-défectueux, sauf à le rectifier dans les notes par les variantes des autres manuscrits. Il en résulte qu'à moins de faire sur l'ouvrage de

---

(1) N.° 435 du XV.ᵉ siècle; = n.° 307 du XVI.ᵉ siècle; = n.° 403 du XV.ᵉ siècle. Hardt, dans son Catalogue des manuscrits grecs de la bibl. royale de Munich, tom. IV, parle d'un manuscrit, n.° 98, qui n'y est plus. — (2) M. Creuzer ne donne sur ce manuscrit de Venise aucun détail, ni le numéro, ni l'âge. — (3) N.° C. 13, apporté à Hambourg par L. Holstenius, copié de sa main sur les manuscrits du cardinal Barberini, et collationné sur un manuscrit de Peiresc. — (4) N.° 1032. C'est le plus ancien de tous les manuscrits de Proclus sur l'Alcibiade. — (5) N.° 24, récent. — (6) Du XIII.ᵉ ou XIV.ᵉ siècle, dit M. Creuzer dans sa *préparation* au chap. de Plotin sur *la beauté*, p. 138. — (7) Vaticano-Palatin. n.° 63. Vaticano-Ottobonion. n.° 241. — (8) Οὐδὲν ἄρα τῶν καλῶν, καθόσον καλὸν, κακὸν, οὐδὲ τῶν αἰσχρῶν, καθόσον αἰσχρὸν, ἀγαθόν. = Οὐ φαίνεται. Bekk *p. 328.*

M. Creuzer, sur son texte et sur ses notes, précisément le travail d'un homme qui voudroit lui-même donner une édition nouvelle de ce Commentaire de Proclus, on est réduit à un texte perpétuellement vicieux et qui peut induire dans toute sorte d'erreurs. M. Creuzer prétend que c'est l'usage de toute édition *princeps* d'être ainsi fondée sur un seul manuscrit: mais d'abord nous avons quelques raisons pour ne pas regarder l'édition de Francfort comme la vraie édition *princeps*, puisque cette édition en cite une autre; ensuite, si les premiers éditeurs ne donnent souvent qu'un seul manuscrit, c'est qu'ils n'en ont pas davantage. Enfin, on peut, à la rigueur, concevoir ce procédé quand il y a un manuscrit célèbre, supérieur à tous les autres et par son antiquité et par la bonté de ses leçons, et dont on croit devoir reproduire jusqu'aux défauts, parce qu'ils sont extrêmement rares; ou lorsqu'il s'agit d'un auteur classique dont la diction inspire un respect si religieux qu'on se contente de donner le texte ordinaire et de rapporter en note les leçons diverses les plus minutieuses, sans oser se prononcer entre elles, ou du moins sans oser introduire dans le texte celles qui paroissent préférables. Mais ici nous avons affaire à un philosophe du v.e siècle dont le style est excellent sans doute pour le temps, mais ne peut imposer à la critique aucun scrupule superstitieux. Le manuscrit de Leyde n'est ni plus célèbre, ni plus ancien que les autres; il est même inférieur à celui du Vatican, car s'il présente un peu moins de lacunes, ses leçons sont généralement beaucoup plus défectueuses; et, au lieu du petit nombre de secours que possède ordinairement un premier éditeur, M. Creuzer avoit en sa main ce qu'un dernier éditeur se trouveroit trop heureux d'avoir pu recueillir, une collation de dix manuscrits. Si M. Creuzer cherche des exemples autour de lui, il n'en trouvera pas qui le justifient: car si M. Ast (1) et M. Stallbaum, les seuls qui, dans ces derniers temps en Allemagne, avec M. Creuzer, aient publié des manuscrits grecs philosophiques, ont pris pour base de leur texte un seul manuscrit, c'est faute d'en avoir eu plusieurs. En Italie, M. A. Mai peut donner la même excuse; mais quiconque a pu faire autrement, n'a certainement pas manqué de le faire, et n'a pas abandonné à un futur éditeur la tâche qu'il pouvoit remplir lui-même, et l'honneur d'une édition critique et définitive. Nous n'osons pas citer à M. Creuzer

---

(1) Dans son édition du Phèdre, Leipsig, 1810, M. Ast a publié le Commentaire inédit d'Hermias sur le Phèdre; et M. Stallbum, celui d'Olympiodore sur le Philèbe, dans son édition de ce dialogue, Leipsig, 1821. Voyez, sur le *Commentaire d'Olympiodore*, notre article du *Journal des Savans*, janvier 1826.

notre propre exemple pour le commentaire de Proclus sur le Parménide, où, n'ayant que les quatre manuscrits de la bibliothèque royale de Paris, nous n'avons pas hésité à choisir entre les leçons de ces quatre manuscrits, et à essayer d'en tirer le meilleur texte possible. Mais nous lui proposerons un exemple qu'il ne récusera pas sans doute, celui de M. Boissonade, qui, dans son édition *princeps* du commentaire de Proclus sur le Cratyle (1), a, malgré sa circonspection ordinaire, employé librement les deux manuscrits qui étoient à sa disposition, et, sans s'assujettir à aucun d'eux, les a fait concourir tous deux à l'établissement du seul texte légitime.

Au reste, nous n'hésiterons pas à laisser ici de côté les discussions philologiques qui se rapporteroient plus à l'éditeur ou aux éditeurs de Proclus qu'à Proclus lui-même, et ne seroient guère à leur place, quand il s'agit d'un ouvrage très-célèbre, mais très-peu connu, et sur lequel l'attente des amis de la philosophie ancienne, depuis long-temps excitée, a besoin d'être satisfaite. On veut savoir ce que peut nous apprendre et ce que renferme ce vieux monument, soit sur les idées philosophiques de Proclus et de l'école à laquelle il appartient, soit sur le système de mythologie artificielle ou réelle que les Alexandrins mêloient sans cesse à leurs spéculations, soit enfin sur toute l'histoire antérieure de la philosophie grecque, où sont encore tant de lacunes, tant d'époques obscures, tant de noms et même d'écoles dont la célébrité est restée purement traditionnelle, faute de monumens qui aient traversé les âges. C'est sous ce dernier rapport que nous étudierons d'abord et spécialement le commentaire de Proclus sur l'Alcibiade.

De toutes les époques de la philosophie grecque, celle qui manque le plus de monumens positifs, est et devoit être la première, qui s'étend jusqu'à Socrate; cette époque, où l'esprit grec, sortant peu à peu des liens de l'orient, et des mythes étrangers qui entourent son berceau, se cherche, pour ainsi dire, lui-même et marche à travers les routes les plus diverses, et par toute sorte de tentatives plus ou moins heureuses, à cette pureté et à cette sévérité qui le caractérise, lorsqu'il est arrivé enfin à sa véritable forme dans la seconde époque de la philosophie, sous les auspices de Platon et sur-tout d'Aristote. La première est un pénible enfantement de la seconde, une période de tâtonnemens dont les monumens rares et fragiles n'étoient pas de nature à traverser les siècles. En effet, c'étoient la plupart du temps des poëmes que leur auteur confioit à la mémoire de quelques amis, ou renfermoit dans

(1) *Procli Scholia in Cratylum*, Leipsig, 1820.

le secret d'un temple ou d'une école. Les Ioniens seuls se distinguent déjà par le goût de la liberté ; ils aiment la publicité, font des expériences, imaginent des hypothèses, et, sans abandonner la poésie, commencent la prose. Mais la gravité dorienne s'enveloppe encore de mystères, n'écrit qu'en vers, et retient les habitudes de l'esprit sacerdotal et oriental. C'est par-là précisément que l'école pythagoricienne étoit chère aux Alexandrins, qui, dans leur prétention de réunir la philosophie et la mythologie, la Grèce et l'Asie, devoient sur-tout porter leurs regards vers le système et le temps où elles n'étoient pas encore nettement séparées. Aussi est-ce à eux que l'on doit d'avoir sauvé beaucoup de fragmens précieux de ces premiers âges; on les accuse même d'en avoir fait eux-mêmes, quand ils n'en trouvoient pas, ou d'avoir arrangé, développé et systématisé à leur manière le petit nombre de sentences ou de vers échappés au naufrage. Cette accusation porte particulièrement sur une partie des *poésies orphiques*, et sur ces autres poésies sacrées attribuées à Zoroastre et nommées *oracles chaldaïques*, parce qu'en effet elles ont la forme d'oracles, qu'elles passoient pour être venues originairement de l'orient et représentoient aux Grecs ce qu'ils appeloient la *sagesse étrangère*. Quoi qu'il en soit, à la rigueur, de l'authenticité de ces poésies, il n'est pas moins vrai que, pures ou altérées, arrangées en partie ou même totalement controuvées, les idées fondamentales qu'elles expriment n'appartiennent point à leurs rédacteurs alexandrins, et remontent traditionnellement à la plus haute antiquité. La forme peut être plus ou moins récente, même dans ses archaïsmes affectés, mais le fond est certainement antique. Aussi la critique moderne, qu'on n'accusera pas de complicité avec les Alexandrins, a-t-elle recueilli les moindres parcelles de ces débris curieux, ou même, à défaut de fragmens véritablement nouveaux, elle a rassemblé avec le scrupule le plus minutieux toutes les variantes de quelque intérêt qui pouvoient la conduire à mieux comprendre ces textes obscurs et à les bien constituer. Nous citerons donc ici tous les fragmens orphiques que contient ce commentaire de Proclus.

P. 64 et 65. Διὸ καὶ ὁ θεολόγος παρ' Ἕλλησιν ἀνόμματον ἀποκαλεῖ τὸν Ἔρωτα ἐκεῖνον,

Ποιμαίνων πραπίδεσσιν ἀνόμματον ὠκὺν Ἔρωτα.

Page 74. Ὥσπερ δὴ καὶ παρὰ τῷ Ὀρφεῖ λέγει που πρὸς τὸν ἑαυτοῦ πατέρα τὸν Κρόνον ὁ Ζεύς·

Ὄρθου δ' ἡμετέρην γενεὴν, ἀριδείκετε δαίμων.

Page 66. Καί μοι δοκεῖ καὶ ὁ Πλάτων, εὑρὼν παρ' Ὀρφεῖ τὸν αὐτὸν τοῦτον Θεὸν καὶ Ἔρωτα καὶ δαίμονα μέγαν ἀποκαλούμενον, ἀγαπῆσαι καὶ αὐτὸς

ἐστὶ τοῦ Ἔρωτος τὸν τοιοῦτον ὕμνον. περὶ μὲν γὰρ τοῦ νοητοῦ νοῦ λέγων ὁ θεολόγος

Ἁβρὸς Ἔρως (φησὶν) καὶ Μῆτις ἀτάσθαλος.

καὶ πάλιν·

Οἷσιν ἐπεμβεβαὼς δαίμων μέγας αἰὲν ἐπ' ἴχνη.

περὶ δὲ τοῦ νοεροῦ νοῦ καὶ ἀμεθέκτου,

Καὶ Μῆτις πρῶτος γενέτωρ καὶ ἔρως πολυτερπής.

καὶ πάλιν·

Ἓν κράτος, εἷς δαίμων γένετο μέγας ἀρχὸς ἁπάντων.

Page 83. Καί μοι δοκεῖ καθάπερ Ὀρφεὺς ἐφίστησι τῷ βασιλεῖ Διονύσῳ τὴν μονάδα τὴν Ἀπολλωνιακὴν, ἀποστρέπουσαν αὐτὸν τῆς εἰς τὸ Τιτανικὸν πλῆθος προόδου καὶ τῆς ἐξαναστάσεως τοῦ βασιλείου θρόνου, καὶ φρουροῦσαν αὐτὸν ἄχραντον ἐν τῇ ἑνώσει· κατὰ τὰ αὐτὰ δὴ καὶ ὁ Σωκράτους δαίμων περιάγειν μὲν αὐτὸν εἰς τὴν νοερὰν περιωπὴν, ἐπέχειν δὲ τῆς πρὸς τοὺς πολλοὺς συνουσιῶν. Καὶ γὰρ ἀνάλογον ὁ μὲν δαίμων ἐστὶ τῷ Ἀπόλλωνι, ὀπαδὸς ὢν αὐτοῦ, ὁ δὲ Σωκράτους λόγος τῷ Διονύσῳ· γέννημα γάρ ἐστιν ὁ ἐν ἡμῖν νοῦς τῆς τοῦ θεοῦ τούτου δυνάμεως.

P. 219 et 220. Πάρεδρος γὰρ ὁ νόμος τοῦ Διὸς, ὥς φησιν ὁ Ὀρφεύς.

Runken, dans ses recherches sur les commentateurs de Platon, avoit déjà trouvé ces fragmens dans ce commentaire de Proclus; des mains de Runken ils passèrent dans celles d'Ernesti, puis dans celles d'Hamberger, qui les ajouta à l'édition de Gesner. Hermann les a reproduits dans la sienne, p. 107-108, *Fragment. Orph. inedit.*, et Bentley, *Epist. ad Mill.*, en avoit, de son côté, cité quelques vers. De tous ces fragmens, les deux derniers et le premier et deux vers du troisième ne nous ont été conservés que par cet ouvrage de Proclus; les autres, savoir, ὄρθου δ' ἡμετέρην.. (1), καὶ μῆτις.. (2), Ἓν κράτος.. (3) avoient déjà été cités par Proclus lui-même dans d'autres ouvrages, et par plusieurs autres auteurs. Nous remarquerons seulement que la leçon ἐπ' ἴχνη, au lieu de ἐπίχνη, donnée par Gesner et Bentley, se trouve confirmée par le manuscrit du Vatican, D. édition de M. Creuzer, et les deux manuscrits de Munich, A. B. de la même édition; et la leçon

(1) Proclus *sur le Timée,* II.ᵉ part. p. 63. — (2) Proclus *sur le Timée,* II.ᵉ part. p. 102, et *ib.* III.ᵉ part. p. 156. = Eusèbe, *Præparat. evangel.* III, 9. — (3) Proclus *in Timæum,* III.ᵉ partie, p. 174. = Eusèbe, *Præparat. evangel.* III, 9. = Clem. Alex. *Stromat.*

ἐπεμβεβαὼς, que donnent Bentley et le manuscrit de Paris, par les manuscrits C. E. de M. Creuzer. Pour épuiser les documens orphiques que fournit le commentaire de Proclus, il faut encore faire connoître ici un fragment qui ressemble beaucoup, il est vrai, à un des fragmens précédens, mais qui contient pourtant une moitié de vers nouvelle; pag. 233. Καὶ γὰρ μῆτις ἐστὶ πρῶτος γενέτωρ καὶ Ἔρως πολυτερπὴς, καὶ ὁ Ἔρως πρόεισιν ἐκ τοῦ Διὸς καὶ συνυπέστη τῷ Διῒ πρώτως ἐν τοῖς νοητοῖς· ἐκεῖ γὰρ ὁ Ζεὺς ὁ πανόπτης ἐστὶ καὶ ἁβρὸς Ἔρως, ὡς Ὀρφεύς φησιν. L'expression Ζεὺς ὁ πανόπτης ne se trouve guère que là, et dans le commentaire de Proclus sur le Timée, II.ᵉ partie, p. 102.

Quant aux oracles chaldaïques, voici ceux qui sont cités dans le commentaire sur l'Alcibiade :

Page 26. Πᾶσι γὰρ, ὡς τὰ Λόγιά φησιν, ἐνέσπειρεν ὁ πατὴρ δεσμὸν πυριβριθῆ Ἔρωτος.

Page 40. Διὸ καὶ οἱ θεοὶ παρακελεύονται μὴ πρότερον εἰς ἐκείνους βλέπειν, πρὶν ταῖς ἀπὸ τῶν τελετῶν φραχθῶμεν δυνάμεσιν.

Οὐ γὰρ χρὴ κείνους σὲ βλέπειν, πρὶν σῶμα τελεσθῇς.

καὶ διὰ τοῦτο τὰ Λόγια προστίθησιν, ὅτι τὰς ψυχὰς θέλγοντες ἀεὶ τῶν τελετῶν ἀπάγουσιν.

Page 51. Ὅπου πατρικὴ μονάς ἐστι, τὸ Λόγιόν φησι·

Page 52. Πάντα γὰρ ἐν τρισὶ τοῖσδε, φησὶ τὸ Λόγιον, κυβερνᾶταί τε καὶ ἔστι, καὶ διὰ τοῦτο καὶ τοῖς θεουργοῖς οἱ θεοὶ παρακελεύονται διὰ τῆς τριάδος ταύτης ἑαυτοὺς τῷ θεῷ συνάπτειν.

Page 64. Τοῦτον γὰρ δὴ τὸν θεὸν συνδετικὸν πάντων ἐπιβήτορα καὶ τὰ Λόγια καλεῖ.

Page 65. Διὸ καὶ συνδέσμιον τοῦ Ἔρωτος τούτου τὸ πῦρ τὰ Λόγια προσείρηκεν.

.... Ὃς ἐκ νόου ἔκθορε πρῶτος
Ἑσσάμενος πυρὶ πῦρ συνδέσμιον·

Page 117. Οὕτω γὰρ αὐτὸν ὁ ἐν τῷ Φαίδρῳ Σωκράτης ἐπωνόμασεν, ὥσπερ οἶμαι, καὶ τὰ Λόγια, πνιγμὸν Ἔρωτος ἀληθοῦς.

Page 138. Ἔσχατος χιτὼν ἐστὶν ἀποδυτέος ὁ τῆς φιλοτιμίας, ἵνα γυμνῆτες, ὥς φησι τὸ Λόγιον, γεγονότες ἑαυτοὺς τῷ θεῷ προσιδρύσωμεν, λόγος καθαρὸς καὶ εἰλικρινὴς γενόμενοι, καὶ πάντα καταλιπόντες τὰ πάθη περὶ γῆν, ὅπου περ ἐτάχθη, καὶ ταῖς θείαις ζωαῖς ἑαυτοὺς ἐξομοιώσαντες.

Page 177. ..... σωζόμεναι δι' ἑῆς ἀλκῆς, ὥς φησιν τὸ Λόγιον·

Page 180. .... ἕως ἂν γυμνῆτις γενομένη, κατὰ τὸ Λόγιον, αὐτοῖς συναφθῇ τοῖς ἀΰλοις εἴδεσι καὶ χωριστοῖς.

Page 245. Κάτωθεν οὖν ἀρχομένοις φευκτέον τὸ πλῆθος τῶν ἀνθρώπων τῶν ἀγεληδὸν ἰόντων, ὥς φησι τὸ Λόγιον, καὶ οὔτε ταῖς ζωαῖς αὐτῶν οὔτε ταῖς ἰδιότησι κοινωνητέον.

Quelques-uns de ces fragmens étoient déjà connus sans doute, mais d'abord ils confirment ou suggèrent d'excellentes leçons. Le premier, pag. 26, donne πνειβριθῆ, avec Patricius, Leclerc et Hermann, contre πειβριθῆ de Gesner; le second, page 40, τελεσθῇς contre τελεσθῇ de Leclerc. Ensuite le quatrième fragment, page 52, est nouveau et ne se trouve ni dans Stanley, ni dans Patricius, ni dans Leclerc. M. Creuzer, à l'occasion de ce quatrième fragment, cite en note un autre oracle qui, dans le manuscrit de Darmstasdt, est rapporté à la marge et opposé à celui que Proclus nous a conservé. Le cinquième fragment, page 64, ne semble pas non plus se trouver ailleurs, ni les sixième, septième et huitième, pages 117, 138, 177, ni le dixième et dernier, page 245. On voit par-là quel service rend aux amis de la philosophie anciene la publication de ce commentaire sur l'Alcibiade.

Il renferme aussi plusieurs passages importans relatifs aux pythagoriciens; mais comme ce ne sont point des fragmens, mais d'assez longues allusions, au lieu de citer toujours le texte grec, il nous suffira de donner en français une idée de chacun de ces passages.

Placé entre l'Orient et la Grèce, ne pouvant résister à l'esprit nouveau qui décomposoit peu à peu les mythes, et ne voulant pas non plus y céder entièrement, Pythagore eut le courage de ne pas consentir aux fables de la religion populaire qui dégradoient la vérité et faussoient l'intelligence sans avoir celui de présenter la vérité dans sa simplicité majestueuse et de donner à la philosophie sa véritable forme. Il prit donc un moyen terme entre ces deux partis; et cessant d'être sacerdotal, sans cesser d'être aristocratique, également éloigné de la soumission aveugle de la multitude à la foi populaire, et de l'indépendance philosophique et démocratique de l'école ionienne, Pythagore échangea les fables pour les symboles. C'étoit déjà un pas immense. Pythagore défendit de divulguer le fond des mystères et ce qui n'étoit enseigné qu'aux initiés; mais il permit de le montrer symboliquement. Il faut laisser parler Proclus : Τὰ ἐν ἀπορρήτοις δηλούμενα διὰ τῶν συμβόλων ἐπιτήδευον καὶ τὸ φαινόμενον αὐτῶν ὡς ἐκείνων τὴν δύναμιν ἀπεικονιζόμενον παρεφύλαττον (1).

Aussi pour les Pythagoriciens tout étoit symbolique, le langage humain, comme la nature : certains mots servoient de signes mystiques à certaines idées. Celui de père, par exemple, avoit la vertu symbolique de rappeler l'ame à son auteur. Il est certain que Platon avoit gardé quelque chose de l'esprit pythagoricien; mais Proclus nous paroît ici (2)

(1) *Pag. 25.* — (2) *Ibid.*

subtiliser un peu, quand il prétend que Platon emploie souvent dans l'Alcibiade le nom de *père* et en général les appellations patronymiques dans leur intention pythagoricienne, et lui-même est forcé d'avouer qu'appeler un homme par le nom de son père, étoit d'ailleurs dans les habitudes homériques et dans l'esprit de la politesse grecque.

Aux yeux des pythagoriciens, la nature étoit un symbole d'un idéal invisible qui se révéloit et parloit à l'ame par les formes mêmes de l'organisation physique. Entre toutes les formes, la figure de l'homme étoit éminemment symbolique : de là la science de lire le caractère dans les traits de la figure et dans toute l'habitude du corps (1), propre aux pythagoriciens.

De tous les attributs de la divinité, celui qui les avoit le plus frappés étoit sa puissance bienfaisante, qui répand par-tout l'ordre, l'harmonie et la perfection. Ils alloient jusqu'à désigner Dieu par ce seul attribut, et lui donnoient le nom de Καιρός (2).

Ils appeloient τόλμα (3) l'action par laquelle un être sort de lui-même pour se mettre en rapport avec un autre et agir sur lui, la force intérieure, l'énergie qui met une nature quelconque en dehors d'elle.

Selon les pythagoriciens, toutes les vertus ne sont que des routes pour arriver à l'amour (4), vérité profonde qui sépare les deux parties de la morale : l'une toute spéciale qui se compose de probité et d'exacte justice, l'autre de charité et d'amour; vérité que le christianisme a popularisée et qu'Aristote exprime fort bien (*Mor. à Nicom.* VIII, I), lorsqu'il dit que si tout le monde s'aimoit, il n'y auroit plus besoin de justice, parce qu'il n'y auroit plus de tien ni de mien; et qu'au contraire, la justice fût-elle observée, il y auroit encore besoin du lien de l'amour.

Pythagoras disoit que le nombre est la plus sage de toutes les choses, et qu'ensuite ce qu'il y a de plus sage est de donner aux choses les noms qui leur conviennent. C'est dans Proclus même (5), et aussi dans Iamblique, qu'il faut voir le développement de cette pensée.

Ce commentaire ne cite qu'une seule fois Empédocle, et (6) pour rappeler qu'Empédocle donnoit à Dieu le nom de Σφαῖρος (7). Quant aux philosophes de l'école d'Élée, l'index de M. Creuzer porte, il est vrai, le nom de Parménides : mais il ne faut pas s'y tromper; malgré l'index, il ne s'agit pas de Parménides lui même, mais bien du dialogue de Platon, que le passage de Proclus désigne évidemment, puisque, quelques lignes après ces mots qui ont fait illusion

---

(1) *Pag. 94.* — (2) *Pag. 121.* — (3) *Pag. 132.* — (4) *Pag. 221.* — (5) *P. 259.* — (6) *Pag. 113.* — (7) Voyez Sturz. *Empédocl.* p. 277-292.

à M. Creuzer, *ὥσπερ ἡμᾶς ὁ Παρμενίδης ἀναδιδάσκει*, on lit *ὅθεν δὴ ὁ Σωκράτης ἐπὶ τέλει τοῦ διαλόγου . .* (1).

Au reste, si l'index de M. Creuzer porte ici un nom de trop, en revanche ailleurs il en omet un assez grand nombre : on y trouve bien Pythagore et Empédocle, parce que leurs noms sont désignés dans le commentaire; mais quand il est question seulement de *pythagoriciens*, l'index ne porte aucune indication. Une omission plus grave est celle du seul philosophe ionien cité dans ce commentaire, Héraclite, dont Proclus nous conserve ici un fragment entièrement nouveau et d'une difficulté qui fait trop bien comprendre comment les contemporains d'Héraclite lui avoient donné le nom de *Σκοτεινός*. S'il paroissoit tel à ses contemporains, on peut penser ce qu'il doit nous paroître aujourd'hui, à la distance de plus de deux mille ans. On en jugera par le fragment suivant. Proclus dit, à l'occasion de la démocratie et contre elle, que plus on se rapproche de l'unité, plus on est près de ce qui est vrai et de ce qui est bien, et que plus on tombe dans le multiple et la multitude, plus on s'écarte de la raison. Il ajoute (2) : *Ὀρθῶς οὖν καὶ ὁ γενναῖος Ἡράκλειτος ἀποσκορακίζει τὸ πλῆθος ὡς ἄνουν καὶ ἀλόγιστον· τίς γὰρ, φησὶ, νόος ἢ φρὴν δήμων αἰδοῦς ἠπιόων τε καὶ διδασκάλων χρειῶν τε ὁμίλων, οὐκ εἰδότες ὅτι οἱ πολλοὶ κακοὶ, ὀλίγοι δὲ ἀγαθοί. Ταῦτα μὲν ὁ Ἡράκλειτος.* Au premier coup-d'œil, ce passage est véritablement indéchiffrable ; mais il reste si peu de chose d'Héraclite, que c'est un devoir sérieux pour nous d'essayer de le comprendre et de l'éclaircir. Fabricius, qui connoissoit le commentaire sur l'Alcibiade par le manuscrit de Hambourg, en avoit tiré cette phrase, qu'il avoit insérée dans une note de son édition de Sextus Empiricus (3); mais, ne la comprenant pas, il se contenta d'en citer le commencement : *Τίς γὰρ αὐτῶν, φησί, νόος ἢ φρὴν*, et la fin *ὅτι οἱ πολλοὶ κακοὶ, ὀλίγοι δὲ ἀγαθοί*, mettant dans l'intervalle le signe d'une omission ou d'une lacune. Ce n'étoit pas une lacune qui étoit dans le manuscrit de Hambourg, mais une portion de phrase inintelligible. Schleiermacher, qui n'avoit pas le manuscrit de Hambourg, mais seulement la citation tronquée de Fabricius, n'a pas eu de peine à expliquer le commencement et la fin de la phrase (4). M. Werfer a essayé de restaurer ce passage comme il suit : *Τίς γὰρ, φησὶ, νόος ἢ φρὴν δήμῳ αἰδοῦς ἠπιοτήτων τε καὶ διδασκαλιῶν χρειῶν τε ὁμίλῳ. Quæ, inquit, mens sive sensus in multitudine inest verecundiæ, mansuetudinis præceptionumque et eorum quæ verè sint populo utilia.* La correction n'est pas heureuse.

---

(1) *Pag. 40.* — (2) *Pag. 255, 256.* — (3) *Pag. 397.* — (4) *Museum des Alterth. von Buttmann.* 1 band. 3 heft.

D'abord, qui ne voit que cette locution, νόος ἢ φρὴν αἰδοῦς, pour dire le sens de la pudeur, n'est pas du tout grecque ? Νόος et φρὴν sont absolus et ne peuvent se rapporter à αἰδοῦς, encore bien moins à ἠπιοτήτων et à διδασκαλιῶν. Ensuite pourquoi le pluriel ἠπιοτήτων, sinon pour rendre compte jusqu'à un certain point de ἠπιόων τε ? Il en est de même du pluriel διδασκαλιων. Χρειῶν τε ὁμίλῳ, choses utiles au peuple, se rapportant au sous-entendu πραγμάτων, et non à διδασκαλιῶν, est totalement inadmissible, sans compter que si Héraclite eût voulu dire que le peuple n'a pas le sentiment des choses qui sont utiles au peuple, il auroit répété δήμῳ. M. Creuzer cite la correction de Werfer sans se prononcer d'aucune manière ni fournir aucune lumière. Il se contente de remarquer que cette pensée d'Héraclite a été imitée par Euripide (*Iphig. Taur.* 678), et d'indiquer les variantes de ses manuscrits. Voici ces variantes. Au lieu de τίς γὰρ φησὶ, le manuscrit de Hambourg et deux manuscrits de Munich donnent τίς γὰρ αὐτῶν, φησί. Au lieu de ἠπιόων, un manuscrit de Munich ἠπίων ; au lieu de διδασκαλιῶν, un manuscrit de Munich διδασκάλῳ, et rien de plus. Le manuscrit de Paris donne (1) : τίς γὰρ αὐτῶν, φησὶ, νόος ἢ φρὴν, δήμων αἰδοῦς ἠπιόων τε καὶ διδασκάλῳ χρειῶν τε ὁμίλῳ, οὐκ εἰδότες, ὅτι..... Διδασκάλῳ ὁμίλῳ est une très-bonne leçon qui peut aider à résoudre les autres difficultés. Le point fondamental que n'a pas aperçu M. Werfer, est qu'il faut mettre οὐκ εἰδότες en rapport avec ce qui précède, et pour cela il faut trouver quelque verbe au pluriel : or ce verbe se présente à nous dans χρειῶν τε qui est là pour χρειῶνται ou χρῶνται, ce qui éclaircit déjà beaucoup la phrase controversée. *Quelle peut être,* dit Héraclite, *l'intelligence ou le bon sens de pareilles gens*, τίς γὰρ αὐτῶν νόος ἢ φρήν ; car nous regardons encore comme un point incontestable que αὐτῶν νόος ἢ φρὴν, que donnent les manuscrits, doit subsister et former une phrase séparée ; *quel peut être leur bon sens, eux qui prennent le peuple pour maître, ne voyant pas que...* διδασκάλῳ χρῶνται ὁμίλῳ οὐκ εἰδότες ὅτι... Reste δήμων αἰδοῦς ἠπιόων τε καὶ ; mais il est probable qu'il en est du τε de ἠπιόων τε comme du τε de χρειῶν, et qu'il est la terminaison d'un verbe passif ou moyen au présent et à la troisième personne du pluriel. C'est ce verbe qu'il faut retrouver dans αἰδοῦς ἠπιόων τε. Ἠπιόων τε est vicieux et ne peut rester. Il y a sur ce mot une variante : elle ne sert à rien, sinon à prouver que ἠπιόων τε est douteux, et autorise sur ce point une correction un peu forte. Or, en le fondant avec αἰδοῦς, on obtient de suite αἰδοῦνται, et si αἰδοῦνται paroît trop court pour la

(1) Voyez l'édit. de Paris, *tom. III, p. 115, 116.*

place matérielle des deux mots qu'il remplace, on peut y substituer αἰσχύνονται, en changeant δήμων en δῆμον. Ainsi en résumé on liroit : τίς γὰρ αὐτῶν, φησὶ, νόος ἢ φρήν; δῆμον αἰσχύνονται καὶ διδασκάλῳ χρῶνται ὁμίλῳ οὐκ εἰδότες ὅτι.... *Insensés qui prennent garde à l'opinion du peuple et prennent pour maître la multitude, ne voyant pas que le grand nombre ne vaut rien.*

V. COUSIN.

Yadjnadatta badha, ou la Mort d'Yadjnadatta, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit, donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, *de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, &c., et suivi, par forme d'appendice, d'une traduction latine littérale, par* J. L. Burnouf, *un de ses anciens auditeurs, aujourd'hui son collègue au collége royal de France: ouvrage publié par la Société asiatique.* Paris, F. Didot, 1826, 1 volume *in-4.°*, xxxij et 120 pages.

Depuis que M. Chézy, auquel on doit d'avoir fondé l'étude du sanscrit sur le continent, expose dans son cours au collége de France les principes de cette langue antique, l'absence de livres élémentaires, composés en France, ne s'étoit pas fait très-vivement sentir, parce que la clarté avec laquelle le professeur développoit les règles de la grammaire, et le talent avec lequel il les appliquoit à l'explication des textes originaux, remplaçoient pour ses auditeurs les ouvrages les plus détaillés en ce genre. Dans ces derniers temps d'ailleurs, il avoit paru en Angleterre et en Allemagne quelques publications destinées à aplanir les premières difficultés du sanscrit. Cependant, malgré le talent qui distingue ces ouvrages, malgré la juste célébrité qu'ils ont acquise à leurs auteurs, aucun peut-être ne répondoit aux besoins toujours exigeans des élèves qui ne peuvent suivre les cours publics. Le savant professeur M. Chézy a senti cette lacune, et il a résolu de la remplir. Déjà, dès 1809, il avoit fait choix d'un charmant épisode du *Râmâyana*, dont il avoit achevé l'analyse grammaticale, et qui, par son peu d'étendue, par l'originalité et en même temps la variété des détails,

se prêtoit mieux que tout autre à l'emploi qu'il en vouloit faire. Gravé en 1813, le texte de ce morceau, intitulé *Yadjnadatta badha* ou *la mort d'Yadjnadatta*, devoit paroître avec une traduction française, une explication grammaticale et des notes; mais des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur l'empêchèrent de terminer son précieux travail. Plus tard, quand la Société asiatique se forma, M. Chézy offrit de reprendre son ouvrage interrompu et de le faire paroître sous ses auspices; la Société, à laquelle il eut la générosité de faire don de ses planches, accepta cette offre, et l'impression du *Yadjnadatta* fut ordonnée. L'ouvrage devoit contenir les planches en caractères bengalis, avec une transcription européenne, jugée nécessaire pour familiariser l'étudiant avec les formes souvent difficiles du bengali, et représenter, d'une manière aussi exacte que possible, chacun des mots sanscrits qui devoient reparoître dans l'analyse grammaticale; de plus une traduction latine littérale, avec la version française précédemment publiée, et dont on avoit déjà pu apprécier l'élégance. Ce plan vient d'être rempli dans l'ouvrage que M. Chézy publie en ce moment. Il se compose d'un avant-propos de trente-deux pages, d'une planche contenant l'alphabet sanscrit en caractères bengalis, avec une transcription européenne appelée par l'auteur *alphabet harmonique*, de quatorze planches gravées avec soin, et offrant le texte sanscrit de l'épisode, suivi d'une analyse grammaticale de cent pages, d'une traduction française et de notes occupant vingt pages; enfin d'un appendice de vingt pages également, comprenant la transcription du texte en caractère harmonique, avec une traduction latine en regard. Dans le compte que nous allons rendre de cet ouvrage si utile, nous suivrons l'ordre des matières qui y sont traitées.

M. Chézy, dans sa préface, examine deux objets dont on ne peut méconnoître l'utilité en tête d'un ouvrage comme le sien: le premier est l'exposition de la méthode de transcription qu'il a cru devoir adopter; le second, l'indication de quelques principes généraux de grammaire sanscrite. Quelques remarques sur l'alphabet sanscrit en lui-même devoient nécessairement précéder l'explication du système propre à le représenter; et l'on peut dire que M. Chézy a su, en très-peu de mots, dire sur ce point tout ce que l'étudiant a besoin de connoître. Quant à l'alphabet harmonique, il nous semble avoir résolu avec un grand bonheur une difficulté capitale, celle de représenter par un signe unique chacun des caractères de l'alphabet indien. Cet avantage n'est pas le seul; et quelque grand qu'il puisse être, ce n'est là, à vrai dire, que la moindre recommandation du système de M. Chézy. On

peut concevoir, en effet, que chaque lettre indienne soit représentée par un caractère européen correspondant, si l'on se permet d'altérer arbitrairement ce dernier caractère; mais ce genre de transcription, dont on pourroit citer quelques essais malheureux, ne mérite véritablement pas ce nom; ce n'est que la substitution d'un alphabet inutile et presque aussi difficile à connoître, à un alphabet national, dont l'avantage incontestable est d'initier de bonne heure l'étudiant à la connoissance des textes. Tel n'est pas le système de M. Chézy; il n'est aucun des signes adoptés par lui, qui n'ait sa raison dans quelques-uns des alphabets européens les plus connus. Ainsi l'aspirée est représentée par l'esprit rude des Grecs, qui surmonte la lettre; moyen ingénieux qui a pour lui l'assentiment du savant M. Bopp : la classe des palatales, la seule qui exige l'emploi d'un caractère européen modifié, l'est par le *c* surmonté d'un accent, pour indiquer que cette lettre doit prendre un son nouveau, et se prononcer *tch;* or il n'est personne qui ne sache qu'en italien, devant *e* et *i*, tel est le son du *c;* il ne s'agit donc plus que d'en généraliser l'application devant les autres voyelles. De même le *j* surmonté d'un accent doit se prononcer *dj;* or on sait que cette lettre a exactement ce son en anglais. Ces analogies, qui ont guidé M. Chézy, quoiqu'il n'ait pas cru devoir, pour être court, en exposer le détail, nous paroissent donner à sa théorie un avantage marqué sur les essais, tentés jusqu'à ce jour, d'une transcription universelle des langues orientales. Il a résolu, de son côté, une partie importante de ce problème; et s'il faut reconnoître que ce succès ne préjuge nullement la possibilité d'une solution complète, au moins doit-on tenir compte à l'auteur de ce qu'il a fait. Ce devoir est d'autant plus impérieux, que sa modestie l'a empêché de faire valoir ses droits à l'honneur d'avoir trouvé, pour une classe nombreuse de langues, la réponse à une question jugée jusqu'ici insoluble.

La seconde partie de l'avant-propos de M. Chézy donne quelques règles de grammaire sanscrite. Il ne faut pas oublier le but que s'est proposé l'auteur; il a eu dessein de traiter du sanscrit en tant qu'il est nécessaire pour éclaircir l'analyse grammaticale du texte. Nous croyons qu'il est difficile de dire sur ce sujet plus de choses importantes en un aussi court espace; et la manière dont la déclinaison et la conjugaison y sont envisagées, fait regretter que M. Chézy n'ait pas consigné ses vues dans un ouvrage grammatical développé. Les personnes qui ont suivi son cours, reconnoîtront les principes lumineux qu'il y expose depuis plusieurs années, et elles ne s'étonneront pas, en en remarquant la justesse,

que quelques-uns aient également frappé M. Bopp, qui en a fait usage dans sa grammaire sanscrite nouvellement publiée.

Après la préface, dont nous venons de donner un aperçu, vient le texte, fort bien gravé en bengali. Ce caractère lui donne un grand avantage sur un texte qui seroit imprimé en dévanagari; non que ce dernier caractère ne doive être considéré comme l'alphabet propre des brahmanes, tandis que le bengali n'est au fond qu'un caractère provincial qui s'applique avec beaucoup de facilité, il est vrai, à la transcription des originaux sanscrits; mais c'est que, 1.° le bengali est tellement rapproché du dévanagari, qu'il n'en est, à proprement parler, que le cursif; 2.° la presque totalité des manuscrits sanscrits de la bibliothèque du Roi est dans ce caractère, souvent très-difficile à lire. Aussi les personnes qui se livrent à l'étude du sanscrit, devront-elles à M. Chézy de la reconnoissance, pour leur avoir donné les moyens de se familiariser avec les formes souvent très-compliquées de ce caractère. La gravure répond parfaitement à ce but; les formes en sont assez alongées pour que les signes même les plus déliés paroissent clairement. Sous ce rapport, l'utilité de cette publication ne se bornera pas à faciliter l'accès d'une langue aussi importante que le sanscrit; elle sera encore consultée avec fruit par les personnes qui, après avoir surmonté les premières difficultés, desireront essayer leurs forces sur les manuscrits mêmes.

Le texte est suivi d'une analyse grammaticale extrêmement détaillée, et donnée sur chaque sloka séparément transcrit avec le caractère harmonique. Ceci est sans contredit la partie la plus importante du travail. On peut dire que M. Chézy y a déployé cette profonde connoissance de la grammaire, secours indispensable pour qui veut faire quelques progrès dans l'étude des textes. Tout ce qui est essentiel à savoir sur chacun des mots qui se trouvent dans cet épisode, y est exposé avec soin; et tels sont les détails dans lesquels M. Chézy a cru devoir entrer, que la lecture de ces cent sept slokas ou distiques, peut rendre l'étudiant capable de comprendre assez facilement la plupart des morceaux du *Mahâbhârata* et des *Pourânas*. Mais cette partie du travail de M. Chézy échappe, par ses qualités mêmes, à toute analyse; nous ne pouvons qu'y renvoyer l'élève, s'il veut acquérir des notions précises et en quelque sorte pratiques sur la langue sanscrite.

Après cette analyse vient la traduction française, avec une introduction et des notes. L'introduction est destinée à montrer comment l'épisode se rattache au grand poëme dont il est extrait. Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier ce morceau, dans lequel le sujet du *Râmâ-*

yana est présenté sous une forme vive et poétique. Le lecteur y verra avec plaisir que M. Chézy n'a pas renoncé à donner de ce poëme une analyse plus étendue, avec des extraits des passages les plus remarquables. Aujourd'hui il n'en cite que ce qui est absolument nécessaire pour mettre le lecteur à même de comprendre la place qu'occupe dans l'ensemble l'épisode de la mort de *Yadjnadatta*. On nous pardonnera de n'offrir ici que le résumé de l'introduction; mais il nous faudra demander grâce à l'élégant auteur d'avoir décoloré, en l'abrégeant, cette intéressante exposition.

Dasharatha, ancien roi d'*Ayodhyâ*, avoit trois femmes, *Keikeyî*, *Soumitrâ* et *Kaushalyâ:* il eut de la première, *Bharata*; de la seconde, deux jumeaux, *Lakchmana* et *Satroughna*; et de la troisième, qu'il affectionnoit davantage, *Râma*, qui, suivant les Indiens, est *Vichnou* lui-même incarné. En effet, ce dieu, à la prière de *Brahmâ*, qui, avec les autres immortels, le conjuroit de descendre sur la terre pour punir de son impiété *Râvana*, tyran de Ceylan, avoit consenti à revêtir une forme humaine, et avoit choisi pour ce dessein la famille de *Dasharatha*, où il étoit né comme fils de ce prince. Les enfans du roi, confiés aux soins du grand-prêtre *Vasichta*, étoient arrivés à l'âge de la puberté, quand un jour *Vishvamitra*, dont les redoutables austérités effrayoient les *devas* eux-mêmes, vint prier ce prince de lui confier *Râma*, pour l'aider à le délivrer de deux mauvais génies qui l'empêchoient d'accomplir ses sacrifices. *Dasharatha*, malgré la douleur que lui causoit cette demande, remit son fils au brahmane, qui, après avoir achevé son éducation, lui fit présent d'armes divines, dont le jeune prince se servit pour mettre à mort les deux démons. Après cette victoire, *Vishvamitra* se rendit avec son élève à la cour de *Djanaka*, ami et allié de *Dasharatha*. Ce prince avoit une fille nommée *Sitâ* (que les Indiens considèrent mystiquement comme l'incarnation de *Lakchmî*), dont un grand nombre de princes étrangers se disputoient la main. Son père avoit déclaré qu'elle appartiendroit à celui dont le bras nerveux pourroit tendre un arc immense, don précieux du ciel. Les princes rivaux n'avoient pas même réussi à l'ébranler; mais *Râma*, le soulevant avec facilité, tira à lui le nerf avec tant de vigueur, que l'arc se brisa par le milieu. Le prince vainqueur obtint Sitâ et retourna bientôt après chez son père. Celui-ci, accablé par l'âge, résolut alors de lui conférer le titre de prince héréditaire (*youva râdja*). Déjà les cérémonies usitées en cette circonstance solennelle avoient commencé, et la religion alloit consacrer la volonté royale, quand une des femmes de la reine *Keikeyî*, qui nourrissoit contre *Râma* une haine secrète, lui

représente les honneurs dont le roi va le combler comme une usurpation sur les droits de son fils *Bharata.* Elle lui rappelle que, dans une occasion récente, où la reine a sauvé son époux, celui-ci s'est engagé par serment à lui accorder deux grâces à son choix. Elle l'exhorte donc à demander au roi l'exil de *Râma* pendant quatorze ans, et le titre de *youva râdja* pour *Bharata. Keikeyî* se présente devant *Dasharatha*, auquel elle adresse sa cruelle demande. En vain il la conjure de renoncer à son dessein, elle est inflexible; et le roi, lié par ses sermens, ordonne l'exil de *Râma.* Celui-ci, docile à la volonté de son père, revêt aussitôt l'humble vêtement d'un anachorète, et, accompagné de son frère *Lakchmana,* qui ne veut pas l'abandonner, il gagne la forêt pour y accomplir le temps de son exil.

Là commence l'épisode de *Yadjnadatta badha,* qui, comme nous l'apprend M. Chézy, est divisé dans l'original en deux lectures (*adhyâyâs,* lisez page 44 *adhyâyâs*), dont l'une est intitulée *la mort d'Yadjnadatta,* l'autre *la mort de Dasharatha.* Le malheureux roi, après avoir ordonné l'exil de son fils, étoit plongé dans la douleur. Pendant six jours il garda le silence; enfin, au milieu de la nuit, il s'adresse à *Kaushalyâ,* couchée à ses côtés, et lui dit qu'il sent le moment arrivé où il va expier par sa mort un ancien crime. Dans sa jeunesse, pendant la saison des pluies, un soir qu'au bord du fleuve *Sarayoû*, *Dasharatha* épioit, armé de son arc, l'arrivée de quelque bête fauve, il entendit un bruit semblable à celui d'un éléphant qui rempliroit en hâte sa trompe. Aussitôt la flèche part; mais un cri plaintif se fait entendre. Au lieu d'une bête fauve, *Dasharatha* vient de frapper au cœur un jeune pénitent fils de deux solitaires aveugles qui vivent dans la forêt. Rien n'est plus simple et plus touchant que les plaintes du jeune homme, et nous pouvons assurer qu'elles n'ont rien perdu sous la plume élégante et animée du traducteur. — Quelques instans après le pénitent expire, et *Dasharatha*, auquel il a indiqué la demeure de ses parens, se dispose à aller leur porter cette triste nouvelle. — Ici nous ne pouvons nous empêcher de citer un des plus beaux passages de ce morceau déjà si intéressant, et auquel la critique la plus sévère ne trouveroit rien à retrancher. Nous remplacerons le texte sanscrit par la traduction latine, qui accompagne la transcription en caractères européens. Cette version, faite par M. Burnouf, sous les yeux et d'après les conseils de M. Chézy, nous semble offrir toutes les garanties desirables d'exactitude : on verra combien le savant professeur, dans sa traduction française, qu'il avoue être libre, a su rester fidèle à l'esprit de ce morceau :

Tum ego . . . ivi, urna assumpta, patris ejus sedem versus.

Ibi ego miseros, cæcos, senes, famulo destitutos
vidi parentes ejus, veluti duas alis decisis aves,
inter confabulandum de eo una sedentes, mæstos, filii appetentes,
filii adventus expectationem impatienter ferentes, a me occisi.
Pedum vero meorum sonitu audito, Monias me interrogavit:
Quæ mora tui facta, o fili, potionem cito affer.
Yadjnadatta, diu, ô dilecte, in ripa lusum est a te.
Excruciata est hæc mater tua. Sed tu quoque, ô puelle,
si quæ molestia tibi à me, vel à matre etiam, allata est,
feras, tuque ne amplius moreris, quoquo iveris, undecunque venias.
Non incedentis tu incessus meî hodiè, meî oculus non videntis;
mei alligati in te spiritus. Quare tu non alloqueris!

« Cependant, après avoir pris le vase rempli de l'eau du fleuve, je » m'avançai vers l'hermitage de l'infortuné brahmane. Je n'en étois plus » qu'à quelques pas, lorsque, tout troublé par l'idée du crime que je » venois de commettre, je m'arrêtai en contemplant avec un douloureux » attendrissement ces deux vieillards, semblables dans leur abattement » à un couple d'oiseaux auxquels on auroit brisé les ailes. Ils parois- » soient désolés de la longue absence de leur fils, de leur fils dont je » venois de les priver pour jamais. Trompé par le bruit de mes pas: » — O mon enfant, s'écria le vieillard, que tu as tardé à revenir! » Donne-nous promptement l'eau que tu es allé puiser au fleuve sacré. » Devois-tu donc ainsi, ô *Yadjnadatta*, t'amuser dans un coupable » oubli sur le rivage! Quel mal ton absence a occasionné à ta mère! » Oh! si ta mère ou moi nous t'avons jamais donné quelque sujet de » mécontentement, pardonne-nous-le, cher enfant, et ne nous livre » plus désormais à une pareille inquiétude. Foible et incapable d'agir, » c'est toi seul qui es ma force; privé de la lumière, je ne puis voir que » par tes yeux; sur toi repose ma vie toute entière!... Mais pour- » quoi, ô mon fils, ne m'adresses-tu pas la parole! »

Dasharatha leur raconte son crime involontaire, et conduit les deux vieillards inconsolables à l'endroit où gisoit leur fils inanimé.

« Long-temps, dit le traducteur, ils caressèrent cette froide dépouille; » puis, poussant un profond soupir, ils tombèrent sur la terre à ses » côtés. O *Yadjnadatta*, lui dit alors sa mère, en couvrant des baisers » les plus tendres ses lèvres glacées par la mort, ô mon enfant, toi qui » m'aimes plus que ta propre vie, pourquoi donc, au moment de te » séparer de moi pour un si long voyage, ne m'adresses-tu pas une » seule parole consolante! Encore un baiser, ô mon fils, un seul baiser, » et je me résigne à cette séparation cruelle. »

Ce morceau ne rappelle-t-il pas ces vers de l'épisode de Nisus et d'Euryale, où une mère en pleurs exhale ainsi ses plaintes !

Hunc ego te, Euryale, adspicio! Tu ne illa senectæ
Sera meæ requies! Potuisti linquere solam
Crudelis! Nec te sub tanta pericula missum
Affari extremum miseræ data copia matri!

Au milieu de ces plaintes touchantes, le fantôme du jeune homme, revêtu d'une forme divine, apparoît aux vieillards, et, après les avoir consolés par l'assurance de son bonheur, il remonte aux cieux en déclarant *Dasharatha* innocent. Alors le brahmane, qui avoit retenu l'imprécation puissante qui alloit frapper le roi, consent bien à ne pas le maudire, mais il le condamne à mourir d'un chagrin violent dont son fils sera l'objet. « Maintenant, dit *Dasharatha*, je sens que le » moment est arrivé où cette imprécation doit s'accomplir...., et » bientôt, rempli de l'idée de Râma, il parvint insensiblement au terme » de la vie. Telle la lune au lever de l'aurore perd peu à peu sa lumière » argentée. O Râma ! ô mon fils ! Telles furent ses dernières paroles, et » son ame s'exhala dans les cieux.

Tel est le sujet et le résumé de cet épisode, très-propre, selon nous, à donner une idée exacte de la poésie du *Râmâyana*. Certes on auroit tort de prétendre que tout le poëme offre des modèles de ce genre ; les trois volumes qui ont paru à Serampore, contredisent cette assertion : mais on peut affirmer qu'il est en général empreint de ce caractère de simplicité et de grandeur qui distingue les épopées originales chez presque tous les peuples. Les descriptions de combats sont, entre autres, pleines de mouvement, de bizarrerie quelquefois, mais toujours d'originalité. Espérons que M. Chézy, comme il semble le promettre, consentira à publier l'analyse qu'il a faite de ce poëme. Au moment où le premier volume du texte doit paroître par les soins de M. de Schlegel, une publication comme celle que se propose de faire M. Chézy ne peut manquer d'être bien accueillie ; car les personnes qui s'intéressent aux études orientales, ont hâte de juger dans son ensemble cette vaste composition, dont on ne connoît encore que le commencement. Sous ce point de vue, l'analyse de M. Chézy aura un grand intérêt, et elle nous semble mériter que l'auteur lui consacre le peu d'instans de loisir que doit lui laisser la belle édition de *Sacontala*, dont on vient d'annoncer la prochaine publication.

EUGÈNE BURNOUF (fils).

MONUMENS LITTÉRAIRES DE L'INDE, ou Mélanges de littérature sanscrite; contenant une exposition rapide de cette littérature, et un aperçu du système religieux et philosophique des Indiens d'après leurs propres livres; par A. Langlois. 1 vol. *in-8.°*, xij et 268 pages. Paris, 1826, chez Lefèvre, rue de l'Éperon, n.° 6.

L'INDE, sous le rapport de ses richesses littéraires, a encore été si peu explorée parmi nous, que les efforts des savans qui se jettent dans cette carrière nouvelle doivent naturellement exciter l'intérêt de tout esprit avide de voir s'agrandir autour de lui le cercle varié des connoissances humaines.

Nous osons donc espérer que l'ouvrage dont nous allons présenter l'analyse au lecteur, recevra de sa part un accueil favorable; car bien que son modeste auteur n'ait prétendu écrire que pour les personnes entièrement étrangères aux choses de l'Asie, nous pensons cependant que les savans eux-mêmes ne liront pas sans profit un livre qui renferme à-la-fois l'agréable et l'utile.

Nous diviserons en deux parties les observations que nous avons à faire sur le travail de M. Langlois. Dans la première nous jetterons un coup-d'œil sur la manière dont il a su faire valoir des choses déjà connues, et la seconde sera consacrée à l'examen des matières entièrement neuves que renferme son volume.

Nous voyons d'abord l'auteur occupé à rechercher tous les documens épars dans les divers mémoires publiés par les savans anglais dans l'Inde, les mettre en ordre et en composer un ensemble clair, rapide et succinct sous le titre de *Tableau de la littérature sanscrite.*

Dans ce tableau, l'auteur s'est proposé à lui-même trois questions qu'il a essayé de résoudre autant que nos connoissances actuelles peuvent le permettre : 1.° *Quel est le caractère général de la littérature indienne!* 2.° *Quels sont les ouvrages qu'elle a produits!* 3.° *A quelles époques peut-on attribuer ces différens ouvrages!*

Chacune de ces questions est examinée séparément par M. Langlois, qui explique les traits distinctifs de la littérature chez les Indiens par l'état de leurs mœurs et par la singularité de leur législation. C'est une peinture brillante de style et de vérité, que celle qu'il fait du caractère de ce peuple célèbre dans les fastes du monde pour sa constance à garder ses institutions.

« Qu'on se figure, dit-il, l'Indien doux et tranquille de sa nature,

» pacifique et modéré par ses principes, soumis à ses lois comme on l'est
» à la destinée, et faisant remonter jusqu'à Dieu l'origine de ses institutions;
» ne voyant dans les règles de la politique que des préceptes religieux;
» assistant, moins comme partie intéressée que comme spectateur
» indifférent, à ces révolutions qui renversent ses dominateurs sans
» altérer ses mœurs, et passant à travers la nation toujours immuable,
» comme le sol heureux qui la nourrit, comme le soleil vivifiant qui
» l'éclaire. Ainsi isolé du monde par ses coutumes et son culte, placé
» en dehors du mouvement de la civilisation universelle, étranger à ces
» progrès comme à cette décadence des mœurs qu'on appelle esprit
» des siècles, l'Indien ne vit qu'avec lui-même..... Entouré de toutes
» les séductions du climat, de tous les prestiges d'un culte riant,
» échauffé par les images d'une mythologie voluptueuse, il ne peut
» échapper à l'amour. Il cherche par les émotions du cœur, à rompre
» l'uniformité d'une vie toujours égale et monotone; ou bien, trouvant
» pour les facultés de la volonté humaine un plus noble exercice, il
» met son plaisir à triompher des passions, à subjuguer la nature par la
» rigueur prodigieuse de l'austérité, et à livrer son ame, ainsi victo-
» rieuse du corps, à la contemplation des vérités philosophiques.....
» Telles sont les habitudes, tel est en général le caractère des Indiens,
» mélange heureux d'insouciance aimable et de constance, de force et
» d'abandon, de grâce dans l'esprit et de gravité dans les manières,
» de bizarrerie et de simplicité, d'ardeur pour la vérité et d'amour pour
» les fables et les fictions. Tel fut ce peuple qui, par ses arts, par ses
» sciences, a pu être le précepteur du monde, et qui n'a jamais figuré
» parmi les peuples conquérans. »

De cette description de l'Indien et de ses habitudes, l'auteur déduit, comme conséquence nécessaire, le caractère dominant de sa littérature, qui se distingue plutôt par la simplicité, la douceur et l'abondance, que par la vigueur et la sobriété du style.

Parfois cependant l'écrivain indien sait donner à sa diction non-seulement de la hauteur, mais encore de l'énergie, et il est en cela merveilleusement secondé par son idiome riche et sonore, par sa phraséologie concise et rapide; mais le portrait qu'en a tracé M. Langlois n'en est pas moins vrai en général, et peut-être doit-on le louer d'avoir, en cette circonstance, évité le défaut que l'on peut reprocher aux personnes qui ont embrassé avec ardeur une étude, et qui, s'enthousiasmant de l'objet assidu de leurs méditations, en deviennent quelquefois admirateurs injustes et passionnés. Tout en regrettant de ne point trouver parmi les écrivains de l'Inde d'orateur ni d'historien, il ne peut s'empêcher

de parler avec admiration de l'antique littérature d'un peuple qui peut présenter aux recherches de nos savans les ouvrages nombreux de ses philosophes, si remarquables par leur profondeur, de ses poëtes, féconds et ingénieux, de ses moralistes, spirituels et toujours savans, de ses conteurs aimables, dont les inventions ont de temps immémorial reçu par tout le monde le droit de bourgeoisie.

Dans sa seconde division, M. Langlois passe en revue tous les trésors connus de la littérature indienne, livres sacrés et philosophiques, épopées et poëmes dramatiques, chants érotiques et idylles, sans oublier les récits des fabulistes, les ouvrages des antiques législateurs, et les travaux mêmes des philologues. Cette exposition, nécessairement succincte, est extraite en grande partie des savans mémoires du célèbre Colebrooke insérés dans les *Recherches asiatiques.*

Elle présente une courte analyse des compositions poétiques les plus estimées des Indiens eux-mêmes, et nous fait vivement regretter que la plupart de ces ouvrages, dont quelques-uns sont immenses, ne nous soient encore connus que par des fragmens épars. Mais de tous ces auteurs celui pour lequel M. Langlois témoigne en plusieurs endroits une affection particulière, c'est Câlidâsa; et lorsqu'il vient à parler des drames indiens, il abandonne involontairement le ton didactique qu'il avoit gardé jusqu'alors, pour se livrer avec une espèce de transport à l'analyse de *Sacountalâ.*

« Quelle douceur, s'écrie-t-il, quelle suavité dans la description des » jeux de Sacountalâ et de ses compagnes, dans la peinture de sa » première entrevue avec Douchmanta! Par quel charme secret s'attache- » t-on au destin de cette amante, qui, bientôt oubliée par son époux, » gémit dans l'abandon! Quelle scène noble et déchirante que celle où » elle est méconnue et repoussée par Douchmanta, ministre involon- » taire de la malédiction d'un solitaire outragé! Avec quelle anxiété » on attend le dénouement, où l'anneau de mariage, miraculeusement » retrouvé, doit dessiller les yeux de Douchmanta et le rendre à » l'épouse qui l'adore! Il faut certainement, continue l'auteur, une » connoissance profonde du cœur humain, il faut un grand art pour nous » intéresser ainsi pendant sept actes à des malheurs imaginaires; et ce » grand art, on ne peut disconvenir que Câlidâsa ne l'ait possédé. » C'étoit certes un écrivain peu ordinaire que ce Câlidâsa, qui, chargé » des palmes de l'épopée, et cueillant en se jouant le myrte de la » poésie érotique ou les fleurs de l'idylle, aspiroit encore à parer son » front de la couronne dramatique. »

Tels sont les termes dans lesquels M. Langlois se plaît à payer son

tribut d'admiration à l'aimable auteur de Sacountalâ, sentiment que nous partageons bien sincèrement avec lui, et que nous espérons faire éprouver également au lecteur par la prochaine publication de ce drame, si toutefois notre talent répond à la manière dont nous sentons le charme ravissant de ce chef-d'œuvre.

Dans la troisième partie de son tableau, M. Langlois, d'après la diction même des ouvrages sanscrits, établit qu'on peut reconnoître pour l'Inde quatre âges littéraires. Pour le premier, il admet sans discussion l'opinion de Jones, qui fait remonter l'origine des *Védas* à quinze cents ans avant notre ère. Pour le second âge, qu'il commence au chantre de Râma, à Vâlmîki, et auquel il donne une durée assez étendue, c'est par conjecture qu'il cherche à en déterminer certaines époques. Ainsi il rappelle que la réputation des Brâhmanes comme philosophes étoit fort ancienne, puisque l'on disoit à tort ou avec raison que Pythagore étoit allé étudier leurs principes. De ce bruit, vrai ou faux, il faut toujours conclure que la littérature philosophique avoit, dans l'Inde, précédé de quelque temps le siècle de Pythagore. Par une autre conjecture, M. Langlois arrive à une date qu'il croit presque certaine, et voici en substance son raisonnement. Les anciens poëmes sanscrits ont une forme qui leur est commune; ce sont des récits faits à un personnage remarquable. Ainsi le Râmâyana est raconté aux fils mêmes de Râma, le Mahâbhârata au roi Djanamédjaya. L'auteur d'un poëme, en choisissant son interlocuteur, doit avoir une intention marquée : c'est ou la flatterie ou la reconnoissance; et rarement un écrivain laisse échapper l'occasion de plaire à son protecteur en consignant son nom dans son ouvrage. On ne voit pas pour quelle raison un poëte iroit gratuitement chercher un prince ancien, dont il ne doit rien attendre, pour l'immortaliser au détriment du prince qu'il est de son intérêt de ménager. Les auteurs contemporains de Bhodja le prenoient pour l'interlocuteur de leurs ouvrages; les poëtes contemporains de Djanamédjaya ont dû également insérer le nom de ce monarque dans leurs écrits : le Mahâbhârata est donc du siècle de Djanamédjaya. Or, la date maintenant certaine de Bouddha rend celle de Crichna assez probable : en estimant le temps qu'ont pu durer le règne d'Youddhichthira, placé sur le trône par le secours de Crichna, et celui de Parikchit, son petit-neveu et son successeur, on arrive à l'âge de Djanamédjaya, roi d'Indraprastha, fils et successeur de Parikchit, et souvent confondu avec Djanamédjaya petit-fils de Courou, roi d'Hastinapoura.

Un pareil calcul nous conduiroit à placer ce Djanamédjaya, et par

conséquent le Mahâbhârata, mille ans environ avant notre ère ; mais il faut avouer que ces raisons, toutes spécieuses qu'elles sont, offrent cependant encore beaucoup d'incertitude, à cause de la confusion qui règne dans les noms et les familles des princes indiens appartenant à ces emps antiques.

Les deux autres époques littéraires indiquées par M. Langlois, sont celles de Vikramâditya et de Bhodja, la première presque contemporaine avec le commencement de notre ère, la seconde postérieure de mille ans.

Ainsi se termine le *Tableau de la littérature sanscrite*, qui est comme le prologue de cet ouvrage. Le morceau qui lui sert d'épilogue est celui que quelques personnes regardent comme le plus remarquable de ce recueil : peut-être faut-il attribuer cette impression, moins encore au sujet lui-même, qu'à la forme piquante dont l'auteur a su le revêtir.

C'est une analyse du *Bhagavat-Gîtâ*, dégagé de ses détails didactiques, et paré seulement de ses traits nobles et sublimes, auparavant confondus dans le luxe un peu monotone de sa métaphysique. Pour rendre cette exposition du système religieux et philosophique des Indiens plus pittoresque, M. Langlois la présente comme une conversation qui se seroit passée entre un Grec et un Brahmane mille ans avant J. C., et il nous semble que l'auteur a rempli son cadre de la manière la plus heureuse.

Nous venons d'examiner le travail de M. Langlois sur des matières déjà connues ; car nous ne parlerons pas de deux fables tirées de l'*Hitopadésa*, et insérées dans ce recueil, comme exemples de la narration prosaïque chez les Indiens. Nous allons voir maintenant les traductions nouvelles qu'il présente aux amis de la littérature sanscrite.

Ce sont six épisodes extraits, l'un du Bhâgavata, et les autres du Hari-vansa.

La première difficulté pour un traducteur de livres sanscrits, c'est de trouver des textes. M. Langlois en a trouvé deux du Bhâgavata, accompagnés d'un commentaire ; l'un, déjà ancien, appartenant à la Bibliothèque du Roi, et écrit en caractères bengalis ; l'autre, en caractères dévanâgaris, envoyé il y a peu de temps à la société asiatique par feu M. Duvaucel ; manuscrit magnifique à la vue, mais moins correct que le premier.

Il a eu également deux manuscrits du Hari-vansa, mais sans commentaire, appartenant tous les deux à la Bibliothèque du Roi ; l'un en bengali, déjà fort ancien ; l'autre en dévanâgari, acquis récemment de M. Polier. Ce dernier est moderne et très-fautif.

Le Bhâgavata est mis au nombre des *Pourânas :* la première composition en peut être sans doute fort ancienne, mais en quelques endroits il porte l'empreinte de temps plus modernes. On sait qu'il en existe une traduction, mais des plus incomplètes, comme on peut en acquérir une nouvelle preuve par l'épisode dont M. Langlois a fait choix, et qui est tiré du dixième livre de cet ouvrage : cet épisode n'occupant que quelques lignes dans la traduction française, tandis qu'il a trois cents vers dans l'original.

Le sujet est l'enlèvement de Roukminî par le dieu Crichna : c'est un morçeau rempli de détails de mœurs fort intéressans, de tableaux gracieux, de peintures nobles et héroïques. Plusieurs passages, où il est question de sujets philosophiques, sont des fautes dans ce genre de composition, et coupent le récit d'une manière peu favorable. Ils étoient une difficulté de plus pour le traducteur, qui, à ce qu'il nous semble, s'en est tiré avec bonheur.

Ce morceau, sous tous les rapports, méritoit de sortir de l'oubli où il étoit, et nous fait desirer que M. Langlois accomplisse un jour le projet qu'il a formé de nous donner la traduction entière du Bhâgavata, après celle du Hari-vansa, qu'il poursuit en ce moment.

Le *Hari-vansa* est un livre placé à la suite du Mahâbhârata, et dans lequel le poëte raconte l'histoire de la famille de Hari, qui n'est autre chose que Vichnou sous la forme de Crichna. Mais, suivant l'usage des écrivains indiens, l'auteur ne se contente pas de son sujet renfermé dans les bornes annoncées par le titre. Il parle de la création du monde, des commencemens du genre humain, des incarnations de Vichnou ; ce qui forme presque un corps complet de l'histoire ancienne de l'Inde avant et après Crichna. Ce livre jouit d'une estime qui paroît méritée, et le savant Hamilton en a particulièrement tiré un grand parti pour ses tables généalogiques. La traduction d'un pareil ouvrage sera donc un service rendu à la science, et nous devons engager fortement M. Langlois à continuer son entreprise.

Il nous donne aujourd'hui quelques extraits de ce grand et long travail : ce sont cinq épisodes plus ou moins intéressans, mais tous curieux pour l'observation des mœurs et des usages de ce peuple antique, que l'intention du traducteur français a été de faire connoître par ses propres écrivains.

Le premier morceau est un sujet historique, défiguré par la fable, qui toutefois n'a pas entièrement obscurci la vérité. C'est le récit de l'expédition de Câla-yavana contre l'Inde. Mais quel étoit ce prince ? Chacun a donné ses conjectures ; M. Langlois propose aussi la sienne,

qui est tout aussi sensée qu'une autre, mais qui a le malheur de ne reposer que sur une identité de nom assez remarquable.

Vers l'époque présumée de Crichna, régna en Assyrie un prince appelé *Chalaüs :* M. Langlois soupçonne que ce pourroit bien être ce Câla-yavana, que nous voyons, dans cet épisode, appelé par les rois indiens eux-mêmes pour réprimer l'ambition de Crichna, et s'avançant à la tête de peuplades sauvages dont les noms ne sont pas tous inconnus. A l'approche de son ennemi, Crichna abandonne sa ville menacée, et va en fonder une nouvelle au fond du golfe de Cutch ; puis il revient combattre par la ruse un prince contre lequel la force ne peut rien.

A ce récit succède une description curieuse et variée des fêtes par lesquelles Crichna célèbre sa victoire. Dans ce morceau, ce n'est plus le poëte historien, c'est le peintre des mœurs dont nous admirons les tableaux singuliers. Joûtes et concerts sur l'eau, ballets et festins, illumination merveilleuse, rien n'est oublié; et il y a quelque chose de piquant à comparer ces usages antiques avec nos amusemens modernes.

Le troisième morceau est encore historique; c'est la mort d'un prince nommé *Roukmî,* tué au milieu des fêtes d'un mariage par un autre prince qu'il gagnoit au jeu des échecs (1).

Le quatrième épisode est le récit d'une expédition de Pradyoumna dans les provinces septentrionales. Il paroît que ce fils de Crichna,

---

(1) Personne ne doit ignorer aujourd'hui que cet admirable jeu est d'origine indienne, et qu'il a été imaginé pour figurer les évolutions d'une armée composée de quatre corps, les chars, les éléphans, les chevaux et les piétons, d'où son nom sanscrit de *tchatouranga,* altéré par les Persans en *chatreng,* mot qui n'a point de signification dans leur langue, n'en déplaise aux érudits qui y ont trouvé, à n'en pouvoir douter, les deux mots persans *chah,* roi, et *rendj,* peine (comme qui diroit les peines qu'il en coûte pour empêcher le roi d'être fait *mat*), ou autrement, *sad rendj* [les cent difficultés], frustrant ainsi les Indiens de l'honneur d'une découverte que, par ignorance du sanskrit, ils attribuoient aux Persans. Je ne sais même si l'on doit accorder à ces derniers l'invention du tric-trac, comme on incline assez généralement à le penser, et s'ils n'ont pas été aussi pour ce jeu les simples imitateurs des Indiens : au moins est-il certain qu'il étoit en usage aux Indes dans des temps fort reculés, comme on peut le déduire de cette sombre et sublime métaphore de Bartrihâri, qui ne peut lui avoir été inspirée que par l'inspection de ce jeu, qui exige à-la-fois l'emploi de dés et de dames ou pions réunis : « Cette case, vide il n'y a qu'un instant, contient maintenant une pièce, bientôt un plus grand nombre vient s'y réunir, puis en un clin-d'œil tout disparoît. Ainsi le Temps et la Mort, faisant rouler tour-à-tour le jour et la nuit comme deux dés, prennent pour pions les êtres dont ils disposent à leur gré sur l'échiquier du monde. »

pour réduire les habitans du mont Mérou, gouvernés par Vadjra-nâbha, eut recours à la ruse. Pour pénétrer dans les gorges des montagnes, il se déguisa en comédien, introduisit par ce stratagème ses compagnons de victoire dans une région qui leur étoit fermée, par les séductions de l'amour attira dans son parti les femmes du pays, et finit par renverser le prince imprudent qui l'avoit accueilli.

Cette ruse de guerre étoit un fait trop simple pour l'auteur, qui a trouvé moyen d'embellir son récit de tous les prestiges de la mythologie indienne. Mais ce qu'il renferme de vraiment curieux pour cette époque, c'est la peinture des représentations théâtrales données par les acteurs de la troupe de Pradyoumna. Ces détails sont tels, qu'ils nous rendent bien plus probable cette renommée de civilisation antique que l'on ne peut plus contester à l'Inde.

Enfin le cinquième épisode est la description d'un combat entre le dieu Crichna et un magicien. Ce récit, quoique fort simple en lui-même, est piquant par l'originalité de son dénouement, dont nous ne voulons pas instruire ici le lecteur pour lui laisser le desir de le chercher dans l'ouvrage de M. Langlois.

Ces épisodes, il faut l'avouer, n'ont rien de remarquable sous le rapport de l'invention; mais on y trouve une foule de détails spirituels et gracieux qui doivent intéresser le lecteur instruit. Quoi de plus aimable dans le genre descriptif que cette peinture de la saison des pluies! Quel charme l'auteur donne à sa pensée par ce contraste qu'il établit entre les phénomènes de la nature et les beautés dont brille une épouse adorée (1)! Quel beau tableau que celui où Roukminî, descendant du temple de Pârwatî, subjugue tous les spectateurs par l'éclat de sa parure et de ses attraits (2)! Quelle douce langueur, quelle simplicité charmante dans ces plaintes d'une amante qui ne peut se rendre compte à elle-même du sentiment qui la domine (3)!

Mais l'art du poëte ne se borne pas toujours à exprimer des idées tendres ou délicates: dans la description de la bataille de Gomanta (4), nous nous plaisons à retrouver une peinture vraiment homérique. Des comparaisons brillantes, une diction noble et rapide, donnent à ce passage une physionomie majestueuse et tout-à-fait digne de l'épopée.

Ce sont là des beautés que les littérateurs doivent apprécier, et qu'ils estimeront d'autant mieux, qu'ils ne seront nulle part obligés d'acheter ce plaisir de l'esprit en transigeant avec le goût. Les écrivains

(1) *Pag. 181.* — (2) *Pag. 108.* — (3) *Pag. 173.* — (4) *Pag. 63.*

indiens traduits par M. Langlois sont, sous ce rapport, réellement *classiques.*

Quant à la fidélité de ses traductions, quoique nous n'en ayons comparé que quelques parties avec les originaux, nous croyons, d'après ce que nous en avons vu, et d'après l'étendue des connoissances de M. Langlois dans la langue et la littérature sanscrites, pouvoir affirmer qu'il aura mis tout le soin possible à s'acquitter scrupuleusement de sa fonction de traducteur.

Nous nous permettrons seulement deux ou trois remarques : la première portera sur le mot *syâla*, que nous voyons, page 60, employé comme un nom propre : ce mot signifie *beau-frère, frère de la femme.* On sait bien qu'il est souvent difficile en sanscrit de distinguer les noms propres des autres mots, parce que tous les noms propres y sont significatifs; mais dans cette circonstance il est question d'un personnage qui, négligeant le devoir du mariage, continue à se livrer aux austérités de la vie religieuse, et n'a point de postérité. On lui en fait des reproches : ces reproches ne sont-ils pas bien placés dans la bouche du *frère de l'épouse* qu'il néglige !

Le traducteur s'est astreint à donner le sens de presque tous les noms propres employés dans les morceaux qui composent son recueil. C'est un engagement quelquefois difficile à remplir, parce que ces noms peuvent faire allusion à des légendes ou à des usages peu connus. Aussi les explications de M. Langlois peuvent être spirituelles, mais parfois trop hasardées.

Par exemple, nous n'approuvons pas celle qu'il donne, page 151, du mot *vadjranâbha*, qui même, pour être susceptible du sens qu'il lui assigne, devroit être écrit *vâdjranâbha;* et nous le regardons, ainsi que *sounâbha*, comme relatif à certaines légendes dont la lecture des *Pourânas* pourra nous instruire par la suite. Wilson, dans son admirable dictionnaire, nous fournit déjà quelque jour au sujet de ce dernier.

Gocarna, dit M. Langlois, page 207, est sans doute un roc en forme de tête que l'on trouve au-dessous de la chute du Gange. Nous ne croyons pas que cette supposition soit juste; car le rocher situé en cet endroit porte le nom de *Gomoukhî* et non de *Gocarna*, et ces deux mots ne nous semblent pas devoir être confondus.

Telles sont les taches légères que nous avons cru devoir relever dans un ouvrage que tout lecteur impartial regardera sans doute comme très-estimable, tant sous le rapport des difficultés que l'auteur a eues à vaincre, que sous celui du style, qui généralement réunit la pureté à l'élégance.

Ce volume, comme tous ceux qui sortent des presses de Crapelet,

est remarquable par son exécution typographique; et nous devons louer le libraire éditeur, M. Lefèvre, si connu déjà par ses belles entreprises classiques, d'avoir pensé que la littérature sanscrite étoit aussi digne des soins qu'il avoit jusqu'à présent donnés avec tant de succès aux littératures grecque, latine et française.

CHÉZY.

ŒUVRES DE MACROBE, *traduites par M.* Ch. de Rosoy, *ancien censeur-adjoint au Prytanée de Saint-Cyr;* tome I. Paris, chez Firmin Didot, 1827, *in-8.°*, xv et 494 pages, avec deux planches.

A L'EXCEPTION de quelques extraits des Saturnales, traduits par Chompré et par Coupé (1), il n'existoit aucune version des œuvres de Macrobe. Celle qu'avoit laissée Couture (2) n'a jamais été publiée, et celle que M. Mahul annonçoit en 1817 (3) n'a point encore été mise au jour. On a même douté quelquefois de l'utilité d'une traduction dans laquelle il seroit indispensable de conserver un très-grand nombre de textes latins; et il est vrai que les observations grammaticales et littéraires de Macrobe sur beaucoup de vers de Virgile ne peuvent être clairement énoncées en une langue quelconque, sans rester accompagnées de ces vers mêmes et de bien d'autres, littéralement transcrits et non traduits. Mais il ne s'ensuit point qu'il soit impossible, ni qu'il soit inutile d'exprimer en une langue moderne les remarques ou réflexions de Macrobe qui s'appliquent à ces anciens textes : à cet égard, il en est d'une telle traduction comme d'un ouvrage français dont le sujet exige la citation textuelle de plusieurs passages grecs et latins. Bien qu'au fond de pareils livres ne soient pleinement intelligibles qu'à ceux qui comprennent ces anciennes langues, ils deviennent accessibles à plus de lecteurs, lorsqu'ils sont écrits dans l'idiome le plus immédiatement connu. C'est le service que rendra la version de M. de

---

(1) Tom. III des *Traductions des modèles de latinité*, par Chompré. Paris, 1646-1774, 6 vol. *in-12.* = Tom. IV des *Soirées littéraires de Coupé.* — (2) Voyez *Mémoires historiques et littéraires sur le collége royal de France* (par Goujet). Paris, 1758, 3 vol. *in-12.* Il y est fait mention de ce travail de Couture, *tom. II, p. 456.* — (3) Page 34 de la *Dissertation histor. littér. et bibliogr. sur la vie et les œuvres de Macrobe*, par M. Mahul. Paris, 1817, *in-8.°* Voyez *Journal des Savans*, déc. 1817, p. 757, 758.

Rosoy; elle fera lire et entendre Macrobe à des personnes qui n'auroient pas entrepris cette étude, et contribuera par conséquent à répandre les notions de grammaire, de littérature, d'histoire et de philosophie que cet ancien auteur a rassemblées dans son commentaire sur le Songe de Scipion et dans ses Saturnales, pour ne rien dire encore de son opuscule sur les conjugaisons grecques et latines.

Quoique M. de Rosoy se soit arrêté, dans sa préface, à justifier Macrobe des reproches que ses livres ont essuyés, nous croyons que c'étoit un soin presque superflu, au point où est parvenue aujourd'hui la saine critique. Sans doute ces livres ne sont pas des modèles de la plus pure et de la plus élégante latinité; mais, sur ce point, les aveux de l'auteur lui-même vont au-delà de toutes les censures permises à des littérateurs modernes. Il déclare qu'il est né sous un ciel étranger, et qu'on ne devra point s'étonner de ne pas retrouver dans ses écrits le caractère et les grâces de la langue des Romains : *Ut æqui bonique consulant, si in nostro sermone nativa romani oris elegantia desideretur; . . . . . sicubi nos sub alio ortos cœlo latinæ linguæ vena non adjuvet.*

D'une autre part, les savans du XVI.ᵉ siècle l'ont relégué au nombre des compilateurs ou même des plagiaires, de ceux, dit Muret, qui usent du bien d'autrui comme du leur propre, tant ils sont persuadés que rien d'humain ne leur est étranger : *qui ità HUMANI À SE NIHIL ALIENUM PUTANT, ut alienis æquè utantur ac suis.* Il est vrai que Macrobe n'a laissé que de simples recueils ou mélanges, à peu-près pareils à ceux d'Aulu-Gelle, d'Athénée et de quelques autres anciens auteurs : il a rassemblé, pour l'instruction de son fils Eustathe, des textes, des souvenirs, des traditions, des doctrines; et, soit par sa faute, soit à cause des lacunes qui peuvent se rencontrer dans ses livres, il ne paroît point avoir toujours disposé ces divers matériaux dans l'ordre le plus méthodique. Mais de tels recueils n'en sont pas moins précieux aujourd'hui pour quiconque veut se livrer à une étude sérieuse de l'antiquité; car ils renferment un grand nombre de détails et d'observations particulières que ne fourniroient pas les ouvrages originaux et plus véritablement classiques des grands écrivains grecs et latins. On a besoin de recourir à ces mélanges, et spécialement aux écrits de Macrobe, pour acquérir une connoissance suffisante de la littérature ancienne.

Le Songe de Scipion, fragment du VI.ᵉ livre de la République de Cicéron, n'a pas manqué de traducteurs : Dubois, Geoffroi, Mignot, Barret, et récemment MM. Villemain et Victor Leclerc, l'ont fait lire en français ; M. de Rosoy en donne une version nouvelle, qui se

rapproche souvent de l'une ou de l'autre des précédentes, et qui d'ailleurs se recommande par une scrupuleuse fidélité. C'étoit, en avant du commentaire de Macrobe, un préliminaire presque indispensable, quoique omis par plusieurs éditeurs des deux livres de ce commentaire. Mais ce que nous devons sur-tout faire connoître, c'est la traduction, tout-à-fait neuve, de ces deux livres par M. de Rosoy, et nous n'avons pas d'autre moyen d'en rendre compte que d'en examiner quelques morceaux.

(L. 1, c. 2.) « Il est bon de savoir que les philosophes n'admettent pas indistinctement dans tous les sujets les fictions mêmes » qu'ils ont adoptées ; ils en usent seulement dans ceux où il est » question de l'ame et des divinités secondaires, célestes ou aériennes. » Mais lorsque, prenant un vol plus hardi, ils s'élèvent jusqu'au dieu » tout-puissant, souverain des autres dieux, l'ἀγαθὸς des Grecs, honoré » chez eux sous le nom de cause première ; ou lorsqu'ils parlent de » l'entendement, cette intelligence émanée de l'Être suprême, et qui » comprend en soi les formes originelles des choses, ou les idées, alors ils » évitent tout ce qui ressemble à la fiction ; et leur génie, qui s'efforce » de nous donner quelques notions sur des êtres que la parole ne » peut peindre, que la pensée même ne peut saisir, est obligé de » recourir à des images et à des similitudes. C'est ainsi qu'en use » Platon, lorsque, entraîné par son sujet, il veut parler de l'être par » excellence : n'osant le définir, il se contente de dire que tout ce qu'il » sait à cet égard, c'est que cette définition n'est pas au pouvoir de » l'homme ; et ne trouvant pas d'image plus rapprochée de cet être » invisible que le soleil qui éclaire le monde visible, il part de cette » similitude pour prendre son essor vers les régions les plus inaccessibles de la métaphysique. L'antiquité étoit si convaincue que des » substances supérieures à l'ame, et conséquemment à la nature, » n'offrent aucune prise à la fiction, qu'elle n'avoit assigné aucun » simulacre à la cause première, et à l'intelligence née d'elle, quoiqu'elle eût déterminé ceux des autres dieux (1). »

---

(1) *Sciendum est tamen non in omnem disputationem philosophos admittere fabulosa vel licita ; sed his uti solent, cùm vel de* animâ, *vel de aëreis æthereisve potestatibus, vel de cæteris diis loquuntur. Cæterùm cùm ad summum et principem omnium deûm, qui apud Græcos τ' ἀγαθὸν, qui πρῶτον αἴτιον nuncupatur, tractatus se audet attollere, vel ad mentem, quam Græci νοῦν appellant, originales rerum species, quæ ἰδέαι dictæ sunt, continentem, ex summo natam et profectam deo ; cùm de his, inquam, loquuntur, summo deo ac mente, nihil fabulosum penitùs attingunt. Sed si quid de his assignare conantur, quæ non sermonem tantummodò,*

Il étoit fort difficile de se tenir plus près des idées et des paroles de Macrobe. Ce qui peut rester d'obscurité dans cette version tient au sujet même ou aux acceptions particulières de certains mots dans notre langue. Par exemple, nous attachons ordinairement au mot *ame* un sens qui n'est pas précisément celui d'*anima* dans le texte latin, où *anima* est mis en regard et presque en opposition avec *mens* ou le νόος des Grecs : *ad mentem quam Græci νοῦν appellant . . . Summus Deus nataque ex eo mens, sicut ultra animam, ità supra naturam sunt.* Le traducteur n'a pas cru devoir conserver ici la citation du mot grec νοῦν, et il n'a point aspiré à reproduire la nuance des deux expressions *ultra animam, supra naturam.* Mais, au fond, pour montrer comment l'intelligence, née de Dieu, est placée au-delà de l'ame ou du principe vital de l'homme, et au-dessus de la nature dont elle contient le tableau typique, il faudroit insérer dans la traduction des mots grecs et latins, et même y joindre quelquefois des gloses ou explications. Nous croyons que M. de Rosoy a bien fait de ne point adopter cette méthode ; seulement il nous semble que les lecteurs, sous les yeux desquels il ne met pas le texte latin, auroient besoin de quelques notes pour que toutes les idées que l'auteur a conçues et même exprimées dans sa langue, leur fussent parfaitement transmises. A ces mots français, *Platon, lorsque, entraîné par son sujet, il veut parler de l'être par excellence,* correspondent les mots latins : *Plato, cùm de τ' ἀγαθῷ loqui esset animatus.* Ces mots ne semblent pas d'une latinité bien établie, ni peut-être d'un goût bien pur : seroient-ils destinés à faire entendre que l'envie de parler de Dieu étoit dans l'*ame* de Platon un mouvement auquel son intelligence n'a pu satisfaire qu'en déclarant sa propre incapacité ? Nous n'oserions l'assurer; dans tous les cas, une telle expression est du nombre de celles dont il est presque impossible de conserver les traces dans une traduction française.

M. de Rosoy ne pouvoit guère disposer que du mot *ame*, pour rendre le mot *animus* employé par Cicéron, et *anima* que Macrobe

---

sed cogitationem quoque humanam superant, ad similitudines et exempla confugiunt. Sic Plato, cùm de τ' ἀγαθῷ loqui esset animatus, dicere quid sit non ausus est; hoc solùm de eo sciens, quòd sciri quale sit ab homine non posset : solùm verò ei simillimum solem de visibilibus reperit, et per ejus similitudinem viam sermoni suo, attollendi se ad non comprehendenda patefecit. Ideò et nullum ejus simulacrum, cùm diis aliis constitueretur, finxit antiquitas : quià summus deus nataque ex eo mens, sicut ultra animam, ità supra naturam sunt, quò nihil fas est de fabulis pervenire.

écrit plus volontiers. Or, loin que ces deux termes aient le même sens, Macrobe lui-même établit entre eux une différence, lorsqu'il dit (liv. I, chap. 14), *animus propriè mens est quam diviniorem animâ nemo dubitavit.* Cette fois le traducteur est obligé de modifier le vocabulaire dont il se sert ordinairement; il dit : « A proprement parler, » l'ame est l'intelligence, bien supérieure sans contredit au souffle qui » nous anime. » Sauf le mot *supérieure*, qui n'équivaut point à *diviniorem*, cette version est fort précise. Ce qui jette ici beaucoup d'embarras, c'est qu'il n'est pas bien sûr que Cicéron, que Macrobe, et en général les auteurs latins, aient attaché des idées fort déterminées à ces deux mots. Voici néanmoins la doctrine exposée par Macrobe, et traduite par M. de Rosoy avec une très-grande exactitude. « Dieu, » cause première et honoré sous ce nom, est le principe et la source » de tout ce qui est et de tout ce qui paroît être. Il a engendré de » lui-même, par la fécondité surabondante de sa majesté, l'intelli- » gence appelée *νοῦς* chez les Grecs. En tant que le *νοῦς regarde* son » père, il *garde* une entière ressemblance avec lui; mais il produit à » son tour l'ame *[animam]*, en regardant en arrière. L'ame *[anima]*, » à son tour, en tant qu'elle regarde le *νοῦς*, réfléchit tous ses traits : » mais lorsqu'elle détourne ses regards, elle dégénère insensiblement; » et bien qu'incorporelle, c'est d'elle qu'émanent les corps *(regrediente » respectu, in fabricam corporum incorporea ipsa degenerat)*. Elle a donc » une portion de la pure intelligence à laquelle elle doit son origine, » et qu'on appelle λογικὸν, partie raisonnable; mais elle tient aussi de sa » nature la faculté de donner les sens et l'accroissement aux corps. » (Ici le traducteur a cru devoir négliger les mots *quorum unum αἰσθητικὸν, alterum φυτικὸν nuncupatur*). « La première portion, celle de l'intelli- » gence pure, *qu'elle* (que l'ame, *anima*) tient de son principe *(quod » innatum sibi ex mente sumpsit)*, est absolument divine et ne convient » qu'aux êtres divins. Quant aux deux autres facultés, celle de sentir et » celle de se développer insensiblement, elles peuvent être transmises, » comme moins pures, à des êtres périssables. »

Nous avons choisi ces morceaux, parce qu'ils font connoître à-la-fois les difficultés du travail entrepris par M. de Rosoy, les soins qu'il y a donnés, et le genre d'intruction que l'on peut puiser dans le commentaire sur le Songe de Scipion. Les quatorze premiers chapitres traitent ainsi de Dieu, de l'intelligence, de l'ame, des sens, de la vie, de la mort et de l'immortalité. Cette métaphysique se rattache à un système du monde qui est exposé dans les huit autres chapitres du premier livre. La même matière se continue dans le livre second

jusqu'au chapitre XI inclusivement : il y est question de l'harmonie des sphères célestes, des cinq zones de la terre et du ciel, des révolutions du monde, et enfin de la grande année. Macrobe est ensuite ramené par le texte de Cicéron à l'examen des doctrines de Platon et d'Aristote sur les mouvemens spontanés et l'immortalité des ames, et aux conséquences morales de tout ce système d'observations physiques et métaphysiques. Ce commentaire tient donc étroitement à l'histoire de la philosophie ancienne, et nous croyons qu'on doit se féliciter qu'il ait pu passer dans notre langue : la traduction, prise dans son ensemble, donnera aux lecteurs attentifs une connoissance exacte, et à quelques détails près, complète, de toutes les doctrines que Macrobe a recueillies.

Le volume publié par M. de Rosoy contient aussi la version des deux premiers livres des Saturnales. Le deuxième n'est guère qu'un recueil de bons mots et d'anecdotes ; mais le premier contient des notions relatives à la célébration des fêtes de Saturne, aux anciennes divisions du temps, et à la nomenclature mythologique. Les chapitres XVII-XXIII sont destinés à prouver qu'Apollon, Bacchus, Mars, Mercure, Esculape, Hercule, Hygie, Isis, Sérapis, Adonis, Atis, Osiris, Horus, Nemesis, Pan, Jupiter et l'Adad des Assyriens, ne sont que différens noms du soleil. A ces recherches s'entremêlent, assez peu méthodiquement, certains détails qui concernent de vieux mots, l'origine et l'usage de la prétexte, la condition des esclaves, &c. Voici comment est traduit l'exposé du plan général de l'ouvrage. « La première noblesse de Rome et plusieurs savans se réunissent » pendant les Saturnales chez Vettius Prætextatus, et le temps qu'*exige* » la solennité des fêtes *(tempus solemniter feriatum)*, ils le consacrent » à des entretiens dignes d'une telle société : une politesse exquise » préside aux repas qu'ils se donnent réciproquement, et ils ne se » *quittent que quand* la nuit les invite au repos. Les discussions graves » occupent la plus grande partie de ces jours de féries, *terminés par un* » souper qu'égaient des propos de table ; en sorte que la journée » entière se passe en conversations savantes ou enjouées *(doctè aliquid* » *vel lepidè) :* mais ce souper a d'autant plus de charmes, que l'enjoue- » ment l'emporte sur la gravité *(sed erit in mensâ sermo jucundior, ut* » *habeat voluptatis ampliùs, severitatis minùs).* Je suis en cela non- » seulement l'exemple des divers écrivains qui ont décrit des banquets, » mais encore celui de Platon, qui, dans le sien, ne nous offre pas des » convives agitant des questions sérieuses, mais peignant des situations » variées où l'amour joue un rôle galant et gai *(sed Cupidinis varia*

» *et lepida descriptio).* On y voit figurer Socrate, qui ne cherche pas, » selon sa coutume, à enlacer son adversaire dans des filets qui se » resserrent de plus en plus, mais qui paroît plutôt vouloir éviter le » combat et donner à son antagoniste le moyen de lui échapper des » mains *(apprehensis dat elabendi propè atque effugiendi locum).* Les » grâces, en effet, ainsi que la décence, doivent dans un repas présider » à la conversation *(oportet enim versari in convivio sermones, ut » castitate integros, ità appetibiles venustate).* Celle du matin sera plus » forte en raisonnemens, et telle qu'elle doit être entre d'illustres et » doctes personnages. Aussi long-temps que vivront les écrits des » Romains, l'antiquité nous présentera les Lélius, les Cotta, les » Scipion, *discutant* sur des sujets du plus haut intérêt : accordons la » même *prérogative* aux Prætextatus, aux Flavius, aux Albinus, aux » Symmaque et aux Eustathe, qui ne le cèdent aux premiers ni pour » l'éclat du rang ni pour la vertu. J'espère qu'on ne *m'objectera* pas » *(nec mihi fraudi sit)* que j'introduis dans cette société un ou deux » *membres* trop jeunes pour y figurer du vivant de Prætextatus ; car » les dialogues de Platon autorisent cette liberté, &c. » Cette version, toujours fidèle, souvent littérale, a de la noblesse et de l'élégance, quoiqu'une critique exigeante pût y remarquer un petit nombre d'expressions qui semblent manquer ou de précision ou d'harmonie.

Si nous pouvions multiplier ces citations, elles donneroient une idée de plus en plus favorable du travail de M. de Rosoy. Dans les chapitres où Macrobe a inséré un grand nombre de mots et de textes grecs, le traducteur n'a conservé que ceux sans lesquels les observations de l'auteur n'auroient pas été exprimées. Certains lecteurs regretteront peut-être que les vers d'Eschyle, d'Euripide, d'Archiloque, &c., n'aient été traduits qu'en prose, sur-tout lorsque ces lignes sont expressément qualifiées vers dans celles qui les annoncent ou qui les suivent. Amyot et d'autres traducteurs avoient donné l'exemple de versifier ces citations, et nous laissons à décider si la fidélité plus rigoureuse qu'on peut obtenir en prose, compense le dommage qu'on fait éprouver au lecteur, en le privant d'une illusion qu'il peut regarder comme l'une des conditions nécessaires de l'ouvrage qu'on lui présente.

M. de Rosoy a rencontré des difficultés d'un autre genre dans les traits détachés ou *ana* qui composent, en grande partie, le second livre des Saturnales. Quand la finesse de ces bons mots tenoit à la langue même dans laquelle ils ont été proférés, il a été obligé d'y joindre une glose. « Comme beaucoup de ceux qu'accusoit Cassius

» Severus étoient absous par les juges, Auguste, fatigué des lenteurs de » l'architecte chargé de la construction du *forum Augusti*, disoit (en » jouant sur le mot *absolvi*, être absous ou être terminé) : Plût au ciel » que Cassius se portât pour accusateur de mon forum! » (Au lieu d'*absolvi*, on a, par erreur, imprimé *absolveri* dans la version de M. de Rosoy.)

Les deux lignes, *Vettius cùm monumentum patris exarasset, ait Augustus : Hoc est verè monumentum patris colere*, ont exigé une assez longue explication. « Vettius ayant labouré le terrain qui couvroit » le monument sépulcral de son père; voilà, dit Auguste, ce qui » s'appelle honorer la mémoire de son père. (Il jouoit sur les deux » mots *monumentum* et *colere;* le premier signifie monument ou bien » souvenir, et le second cultiver ou honorer.) » Nous doutons fort que le mot *monumentum* ait ici un double sens : dans l'une et l'autre ligne, il ne signifie que monument sépulcral. Auguste ne joue que sur le mot *colere*, et peut-être y avoit-il moyen de faire passer ce même jeu de mot dans notre langue : Vettius ayant mis le champ du monument sépulcral de son père en culture : Voilà, dit Auguste, un véritable culte du monument paternel.

C'est dans ce deuxième livre des Saturnales que la diction du traducteur pourroit sembler quelquefois un peu négligée : encore les expressions impropres et les constructions incorrectes y sont-elles extrêmement rares, comme dans toutes les autres parties de ce volume. M. de Rosoy écrit *celles admises, celui annoncé, celle restée intacte*, &c. Cette construction, qui depuis quelques années s'introduit dans notre langue, avoit été réprouvée avec raison par nos anciens grammairiens. En effet, il s'agit, en de telles phrases, de retirer d'une classe, un individu ou une espèce que l'on va distinguer par des qualités ou des circonstances particulières : or cet acte de l'esprit n'est clairement exprimé que par l'emploi d'une préposition et d'un nom, ou bien d'un pronom relatif et d'un verbe après *celui, celle, ceux, celles ;* ces mots ont besoin d'un complément dont un adjectif ou un participe ne sauroit tenir lieu qu'en vertu d'une ellipse tout-à-fait contraire au caractère analytique de la langue française.

Dans sa préface, M. de Rosoy dit que les *savans de choses* ont rendu justice à Macrobe, et qu'il n'en a pas été de même des *savans de mots*. Ces expressions nous paroîtroient d'autant moins heureuses, que la dernière s'appliqueroit ici à Érasme, à Muret, à Vossius, qui ont été de véritables *savans*. Nous aurions mieux aimé trouver dans cette préface une courte notice sur la vie et les ouvrages de Macrobe. Il

suffiroit, pour réparer cette omission, d'ajouter un fort petit nombre de pages au second volume, dont la publication ne peut manquer d'être desirée par tous ceux qui auront lu le premier (1). Des notes choisies parmi celles qui accompagnent le texte de Macrobe dans l'édition de 1774 (2), enrichiroient aussi la version française, et acheveroient de lui assurer, parmi les livres instructifs, le rang honorable dont elle est déjà digne à plusieurs égards.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Le 17 avril, l'Académie française a tenu une séance publique pour la réception de MM. Fourier et de Féletz, successeurs de MM. Lemontey et Villar. On y a entendu les discours des deux récipiendaires, et les réponses de M. Villemain à M. Fourier, de M. Auger à M. de Féletz. Ces quatre discours ont été imprimés chez M. Firmin Didot; 16, 12, 19 et 12 pages *in-4.°*

Le 19, la même Académie a élu M. Royer-Colard à la place vacante dans son sein par le décès de M. de Laplace.

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres a élu, le 20, deux correspondans: M. de Golbéry, conseiller à la cour royale de Colmar, et M. Duponceau, demeurant à Philadelphie.

La séance publique annuelle des quatre Académies a eu lieu le 24 avril. Après le discours d'ouverture, prononcé par M. Thévenin, vice-président de l'Académie des beaux-arts, M. Girard, de l'Académie des sciences, a lu des *Considérations générales sur les chemins de fer et l'esprit d'association;* M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, une dissertation *sur l'universalité du beau et sur la manière de l'entendre,* morceau extrait d'un *Essai sur le beau dans les beaux-arts;* M. Jomard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des *Remarques sur les découvertes géographiques faites dans l'Afrique centrale, et le degré de civilisation des peuples qui l'habitent,* extraites d'un mémoire ayant pour titre, *Notions des anciens sur l'Afrique centrale, comparées aux découvertes récentes;* M. Daru, de l'Académie française, *le quatrième fragment d'un poëme sur l'astronomie (description de la sphère céleste).* — On a, de plus, lu et distribué le rapport suivant sur le concours de 1826 au prix fondé par M. Volney:

(1) Le tome II vient de paroître (Paris, Firm. Didot, 464 pag. *in-8.°*), et nous ne tarderons point à en rendre compte. — (2) *Aug. Theod. Macrobii Opera, cum notis integris Is. Pontani, J. Meursii, Jac. Gronovii, quibus adjunxit et suas J. Car. Zeunius.* Lipsiæ, 1774, *in-8.°* = Le texte est beaucoup plus pur dans l'édition (sans notes) de Deux-Ponts, 1788, 2 vol. *in-8.°*

« La commission, chargée de l'exécution de la fondation faite par M. le
» comte de Volney, a fait connoître, dans son rapport du 24 avril 1825, les
» motifs qui l'ont déterminée à remettre de nouveau au concours les moyens
» de réaliser les vues du fondateur, et cela dans les termes mêmes dont il
» s'est servi, en déclarant qu'il entendoit *encourager tout travail qui auroit pour*
» *but de donner suite et exécution à sa méthode de transcrire les langues asia-*
» *tiques en lettres européennes, régulièrement organisées.* Elle avoit décidé que
» ce concours resteroit ouvert jusqu'à la fin de l'année 1826, et que le prix,
» qui ne devoit être adjugé que le 24 avril 1827, seroit double, et de la
» somme de 2,400 fr. Cinq mémoires ont été envoyés à la commission, et,
» parmi ces mémoires, elle a adjugé le prix à celui qui avoit été mis sous le
» n.° 2, et qui porte pour épigraphe: *Non sum nescius quantùm susceperim*
» *negotii, qui imitari scripturâ conatus sum voces.* AUCTOR AD HEREN. L'au-
» teur de ce mémoire est M. SCHLEYERMACHER, bibliothécaire à Darmstadt,
» qui déjà a partagé le prix dans le concours de 1822. — La commission rappelle
» que la question remise au concours, le 24 avril 1826, est d'*examiner si*
» *l'absence de toute écriture, ou l'usage, soit de l'écriture hiéroglyphique ou idéo-*
» *graphique, soit de l'écriture alphabétique ou phonographique, ont eu quelque*
» *influence sur la formation du langage chez les nations qui ont fait usage de*
» *l'un ou de l'autre genre d'écriture, ou qui ont existé long-temps sans avoir*
» *aucune connoissance de l'art d'écrire; et, dans le cas où cette question paroîtroit*
» *devoir être décidée affirmativement, de déterminer en quoi a consisté cette influence.*
» Elle renvoie pour les développemens de cette question au rapport qu'elle a
» publié le 24 avril 1826 (voyez *Journal des Savans,* avril 1826, p. 247-249).
» Le prix sera de 3,600 fr. Toute personne est admise à concourir, excepté
» les membres résidens de l'Institut. Les mémoires seront écrits en français ou
» en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er janvier 1828; ce terme est de
» rigueur. Ils devront être adressés, franc de port, au secrétariat de l'Institut
» avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera
» répétée dans un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de
» l'auteur. Les concurrens sont prévenus que la commission ne rendra aucun
» des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront
» la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin. »

Tous les morceaux lus dans cette séance des quatre académies, ont été imprimés chez M. Firm. Didot, 81 pages *in-4.°*

La Société asiatique a tenu, le 30 avril, sa séance générale annuelle sous la présidence de S. A. R. M.gr le Duc d'Orléans: cette séance étoit la sixième depuis l'institution de la société. Comme à l'ordinaire, elle a été remplie par des rapports et des lectures relatives à la littérature orientale. M. Abel-Rémusat a présenté le rapport sur les travaux du conseil pendant l'année 1826. Les ouvrages qui ont été imprimés par ordre de la Société sont au nombre de quatre: 1.° le texte du drame sanscrit de Sacontala, par M. Chézy; 2.° le poëme de Nersès sur la prise de la ville d'Édesse, en arménien, revu par M. Saint-Martin; 3.° le Vocabulaire géorgien, rédigé par M. Klaproth; 4.° la quatrième et dernière partie du texte chinois de Nang-tseu, par M. Stanislas Julien. Le rapporteur a fait connoître, par une revue rapide, les principaux travaux qui ont été exécutés, en différentes parties du monde, sur des sujets relatifs à la littérature asiatique. M. Champollion jeune a donné ensuite un

aperçu des principaux résultats historiques du système phonétique; M. de Sacy a lu un mémoire sur quelques papyrus arabes et sur les écritures des Hedjas; et M. Stanislas Julien, une nouvelle traduite du chinois et intitulée *les Deux Orphelins.*

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Éloge historique de M. le baron (Dumont) *de Courset.* Boulogne (sur mer), impr. de Hesse, librairie de Griset, 1826, 37 pages *in-8.º* avec un portrait lithographié. Georges-Louis-Marie Dumont, né à Courset dans le Boulonnais en 1746, a publié en 1784 des mémoires sur l'agriculture de sa province, et depuis quelques autres ouvrages, dont le plus connu est le Botaniste-cultivateur, qui a eu deux éditions. Son jardin botanique à Courset a été décrit par M. Lair en 1814: on y remarque particulièrement une très-riche collection de bruyères. M. Dumont de Courset est mort en juin 1824, membre de la société d'agriculture de Paris, et correspondant de l'Institut depuis 1796. Son éloge (par M. A. Hédouin) se lit avec beaucoup d'intérêt.

Éloge de M. Barbié du Bocage, membre de l'Institut, &c.; lu dans l'assemblée générale de la société de géographie le 1.er décembre 1826, par M. de la Renaudière, secrétaire général de la commission centrale de cette société. Paris, impr. d'Éverat, 1827, 15 pages gr. *in-8.º*

Éloge de M. le duc de la Rochefoucault-Liancourt, membre de l'Institut (académie des sciences), et pair de France, prononcé par M. le baron Ch. Dupin, membre de la même académie, le 30 mars 1827. Paris, Firmin Didot, 20 pages *in-4.º*

Contes chinois, traduits par MM. Davis, Thoms, le P. d'Entrecolles, &c.; publiés par M. Abel-Rémusat. Paris, impr. de Gaultier Laguionie, librairie de Moutardier, 1827, 3 vol. *in-12,* avec des planches. Pr. 7 fr. 50 cent.

Les Suisses sous Rodolphe de Habsbourg; roman historique par M.me la baronne d'Ordre, auteur des Nouvelles helvétiques. Paris, impr. de Cosson, librairie de Gosselin, 1827, 6 vol. *in-12,* 252, 245, 232, 249, 291 et 279 pages. Cet ouvrage (auquel les romans historiques de sir Walter Scott ont servi de modèle) est dédié à M.me la Dauphine: il retrace plusieurs détails du règne de Rodolphe (1273-1291).

Françoise de Rimini, tragédie en cinq actes, par M. Constant Berrier, représentée le 15 mars 1827, sur le second théâtre français. Paris, impr. de Boucher, librairie de Delaforest, *in-8.º,* 96 pages avec une planche lithographiée.

Louis XI à Péronne, comédie historique en cinq actes et en prose, par M. Mély-Janin; représentée sur le théâtre français, le 15 février 1827. Paris, Boucher et Delaforest, *in-8.º,* 100 pages. Prix, 4 fr.

Obras literarias de D. Francisco Martinez de la Rosa; tomo primero. Paris, Jules Didot, 1827, *in-12,* 328 pages.

Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire alphabétique... de tous les hommes qui se sont fait remarquer, &c.; tom. XLVII et XLVIII. Paris, impr. d'Éverat, librairie de L. G. Michaud, éditeur, 1827, 588 et 562 pages *in-8.º* Le premier article est TSAI-YU, et le dernier, VILLA-VICIOSA.

Ces deux volumes contiennent les articles Tuccaro, Tufo, Tutini, &c., par M. *de Angelis ;* Tupac-Aimaru, Tymour-chah, &c., par M. *Audiffret;* Vertot, par M. *de Barante;* Tuet, Turbilly, Vergier, Verlac, par M. *Beuchot;* Vicente, par M. *Buchon;* Ulrique, par feu M. *Catteau-Calleville;* Vicq d'Azir, par M. *G. Cuvier;* Turpin (Chron.), Varius, Varron, Velly, Villaret, par M. *Daunou;* Tutilon, par M. *Émeric David;* Vauban, par M. *de Musset-Pathay;* Vespasien, &c., par M. *du Rosoir;* Tuckey, Twiss, Fr. le Vaillant, Valdemar, Valentyn, Vancouver, &c., par M. *Eyriès;* Twarto, Tyrrel, Uchanski, Vassili, &c., par M. *Gley;* Vattel, Vergennes, &c., par M. *Guérard;* Uchoreus, Valmiki, par M. *Guigniaut;* Vida, par M. *de Labouderie;* M.me de la Valière, par M. *de Laporte;* Tullia, par M. *Victor Leclerc;* Verri, par M. *Lestrade;* Ulphilas, par feu M. *Maltebrun* (et M. *Gley*); Tulp, Valckenaer, &c., par M. *Marron;* Turenne, Vendôme, Verginius Rufus, &c., par M. *Michaud;* J. B. Vico, par M. *Michelet;* Vanvitelli, Vignole, par M. *Quatremère de Quincy;* Tseusse, par M. *Abel-Rémusat;* Vieussens, par M. *Richerand;* Villars, par M. *de Sevelinges ;* Tyschen, Vichnou-Sarma, par M. *Silvestre de Sacy;* Ubaldini, Varano, Victor-Amédée, &c., par M. *de Sismondi;* Robert Turner, Turrel, Umeau, Usher, Vatable, &c., par M. *Tabaraud;* Parisot de la Valette, &c., par M. *Villenave;* Vartomanus, par M. *Valckenaer;* Tzetzès, Urceus Codrus, Vaumorière, Vavasseur, Vettori, Vidal, Vigenère et un très-grand nombre d'autres articles, par M. *Veiss*, &c. &c. = Le prix de chaque livraison (2 vol.) de la Biographie est de 16 fr. et de 21 fr. par la poste; sur papier grand raisin fin, 24 et 30 fr.; sur papier vélin superfin, 48 et 53 fr. On peut joindre à chaque volume un cahier d'environ quinze portraits, dont le prix est de 3 fr. ou de 4 et 6 fr., selon la qualité du papier. Il a été tiré un seul exemplaire sur peau de vélin, avec fig.; pr. 600 fr. le volume. Le XLIX.e tome sera incessamment publié; les tomes L et LI paroîtront quelques mois après et termineront l'ouvrage (sauf les supplémens).

Abrégé de géographie moderne, ou Description historique, politique, civile et naturelle des empires, royaumes, états, et leurs colonies, avec celle des mers et des îles de toutes les parties du monde, par J. Pinkerton, C. A. Walckenaer et J. B. Eyriès ; précédé d'une introduction à la géographie mathématique et à la géographie physique, orné de figures, par S. F. Lacroix, membre de l'Intsitut, &c. ; suivi d'un précis de géographie ancienne, par J. D. Barbié du Bocage ; nouvelle édition, accompagnée de neuf cartes et conforme à la division politique de l'Europe en 1827. Paris, impr. et librairie de Dentu, 1827, 2 vol. *in-8.°* ensemble de 82 feuilles; plus, des cartes. Prix, 14 fr.

Essais de géographie méthodique et comparative, accompagnés de tableaux historiques faisant connoître la succession des différens états du monde depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et suivis d'une théorie du terrain appliquée aux reconnoissances militaires, par M. A. Denaix, ancien élève de l'École polytechnique, &c.; première livraison. Paris, impr. de Didot jeune, 1827, *in-8.°*, 106 pages. L'ouvrage paroîtra en treize livraisons. Prix de chaque livraison, 20 fr.

Essai sur la statistique de l'arrondissement communal de Saint-Calais, par M. Th. Cauvin. Au Mans, impr. de Monnoyer, 1827, *in-12*, 120 pages.

M. Pouqueville, membre de l'Institut, vient de publier les deux derniers

volumes (tomes V et VI) de la seconde édition de son *Voyage de la Grèce*, édition corrigée et augmentée. Paris, Firmin Didot, *in-8.°* Prix des six vol. avec des planches et deux cartes, 60 fr.

Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque, et les oasis d'Audjelah et de Maradèh, avec des cartes géographiques et topographiques, et des planches représentant les monumens de ces contrées, par M. J. R. Pachô; première partie, Marmarique. Paris, Firmin Didot, 1827, gr. *in-4.°*, xxxij et 81 pages, avec une carte. — Ce volume (dont nous nous proposons de rendre compte) est accompagné d'une livraison *in-fol.* contenant neuf planches. *Voyez* dans notre cahier de mars 1826, pag. 166-170, le rapport de M. Letronne sur les résultats du voyage de M. Pachô. *Voyez* aussi, mai, page 312, et août, page 505.

Œuvres complètes de Tacite, traduction nouvelle, avec le texte en regard, des variantes et des notes, par J. L. Burnouf, professeur d'éloquence latine au collége royal de France; tome IV (I.er des histoires). Paris, impr. de Duverger, librairie de Hachette, 1827, *in-8.°* Pr. 7 fr. L'ouvrage aura six volumes.

Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France; composée en grande partie de pièces rares ou qui n'ont jamais été publiées séparément; pour servir à compléter toutes les collections de mémoires sur cette matière, par MM. C. Leber, J. B. Salgues et J. Cohen; tomes VII et XI. Paris, Dentu, 1827, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 63 feuilles et demie. L'ouvrage aura 18 vol. Prix de chaque tome, 6 fr.

Histoire de la fronde, par M. le comte de Saint-Aulaire. Paris, impr. de Tastu, librairie de Baudouin, 1827, 3 vol. *in-8.°* Prix, 27 fr.

Histoire politique et statistique de l'Aquitaine, ou des pays compris entre la Loire et les Pyrénées, l'Océan et les Cévennes, par M. Verneilh-Puyrazeau. Paris, Guyot, 1827; tome III, *in-8.°*, 584 pages.

Histoire universelle de l'antiquité, par Fred. Chr. Schlosser, conseiller intime et professeur à l'université de Heidelberg; traduite de l'allemand, par M. F. A. de Golbéry, conseiller à la cour de Colmar (correspondant de l'Institut). Strasbourg, impr. de Levrault; Paris, librairie de Levrault, 1827, *in-8.°*, 553 pages. — Ce volume est divisé en quatre sections. I. Temps antérieurs à l'état actuel du monde, ou temps antéhistoriques; II. Temps primitifs, premiers états civilisés; la Chine et le Japon, l'Inde, la Bactriane, l'Égypte; III. Temps où florissoient les Israélites, empire des Mèdes et des Perses; IV. Temps de la domination des Grecs sur le sud-est de l'Europe.

(Observations de) *M. Champollion le jeune sur la découverte des hiéroglyphes acrologiques.* Paris, impr. de Fain, 1827, 12 pages *in-8.°*, extraites du Bulletin universel des sciences. Selon le système de M. Goulianoff, les Égyptiens se contentoient de tracer la figure d'un objet quelconque dont le nom avoit pour première lettre celle par laquelle commençoit le nom de l'objet qu'ils vouloient désigner d'une manière occulte, à-peu-près comme si l'on peignoit un *CHou* au lieu d'un *CHeval*, un *Porc* pour un *Pain*, &c. M. Champollion le jeune trouve que cela est *souverainement absurde*, que le système de M. Goulianoff n'a aucun fondement, qu'il est *contredit par la masse entière des faits*. M. J. Klaproth a néanmoins adopté ce système (*voyez* sa lettre annoncée dans notre cahier de février dernier, page 122); et en

conséquence, il a traité les anciens Égyptiens, même leurs prêtres de Diospolis et de Memphis, d'esprits bornés et futiles qui s'occupoient *de rebus et de mauvais calembourgs :* il a même osé prédire qu'un jour ou l'autre, *les bons esprits,* fatigués des puérilités égyptiennes, reconnoîtroient que *ce peuple mérite peu la grande réputation qu'on a bien voulu lui faire.* M. Champollion le jeune se récrie vivement contre ces assertions tranchantes, qui ont déjà provoqué aussi les réclamations d'un autre savant.

Mélanges de numismatique et d'histoire, par M. le baron Marchant. Metz, impr. de Desquet, 1827, *in-8.°*, 17 pages et 3 planches, 16 pages et 2 planches. Ces deux cahiers contiennent une lettre à M. Dacier sur des médailles de Justin II et de Sophie, et sur des médailles inédites de Carthage; une lettre à M. Clouet, bibliothécaire de la ville de Verdun, sur le classement des médailles de bronze du nom de Justin; une lettre à M. le baron de Vincent, général de cavalerie, sur une médaille unique et inédite de Frédéric II, et sur une médaille, pareillement inédite, du royaume de Jérusalem; une lettre à M. Sestini de Florence, sur des médailles d'argent, inédites, du cinquième roi d'Italie, Hildevald, et du sixième, Éraric, et sur une monnoie de bronze du troisième roi lombard, Autharis.

Aperçu philosophique des connoissances humaines au XIX.*e siècle,* par Ch. Farcy, de la société royale des antiquaires de France. Paris, impr. de Farcy, librairie de Baudouin, 1827, *in-18.* Prix, 4 fr. 50 cent.

Recueils des travaux de la société des sciences, agriculture et arts de Lille, année 1825. Lille, impr. de L. Danel, 1826, *in-8.°*, 559 pages.

Essai sur la domesticité des mammifères, précédé de considérations sur les divers états des animaux, dans lesquels il nous est possible d'étudier leurs actions, par M. Frédéric Cuvier. Paris, impr. de Feuguerai, librairie de Trochard, 1826, *in-8.°*, 51 pages extraites des Annales des sciences naturelles.

Mémoire sur les grandes routes, les chemins de fer et les canaux de navigation, traduit de l'allemand de M. de Gerstner, et précédé d'une introduction, par M. P. S. Girard, membre de l'Institut. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Bachelier, 1827, *in-8.°*, 328 pages avec 2 planches. Pr. 6 fr. 50 cent.

Instruction sur la reconnoissance des rivières, à l'usage de l'école d'application du corps royal d'état-major Paris, impr. de Demonville, librairie d'Anselin et Pochard, 1827, une feuille *in-8.°*

L'enseignement du dessin linéaire, d'après une méthode applicable à toutes les écoles primaires, quel que soit le mode d'instruction qu'on y suit, par M. Francœur, professeur de la faculté des sciences de Paris; seconde édition. Paris, impr. de Fain, librairie de L. Colas, 1827, *in-8.°*, 204 pages et un atlas *in-fol.* de 11 planches. Prix, 6 fr. 50 cent.

Lettre à l'Académie des sciences : examen critique de l'ouvrage de M. le docteur Civiale intitulé *la Lithotritie, ou broiement de la pierre dans la vessie,* et appréciation des faits présentés par ce médecin, par M. le baron Heurteloup. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Tournachon-Molin, 1827, *in-8.°*, 108 pages avec 2 planches.

Cours de droit naturel, public, politique et constitutionnel, par M. Alb. Fritot, avocat à la cour royale de Paris. Paris, impr. de Lachevardière, librairie d'Aillaud, 1827, 4 vol. *in-18.* *Voyez* notre cahier de septembre, 1825, pages 572, 573.

Lois rendues pendant le règne de Louis XVI; tomes I-IV, publiés par M. Jourdan. Paris, impr. de Lachevardière fils, librairie de Belin le Prieur, 1826, 4 vol. *in-8.°* Tome I, viij et 363 pages, ordonnances publiées depuis le 10 mai 1774 jusqu'au 20 mai 1776; tome II, 398 pages, du 20 mai 1776 au 10 mai 1777; tome III, 495 pages, du 10 mai 1777 au 31 décembre 1778; tome IV, 488 pages, du 1.er janvier 1779 au 3 mars 1781. Ces quatre volumes sont les XI.e, XII.e, XIII.e et XIV.e du Recueil général des anciennes lois françaises, recueil dont nous avons fait connoître le plan et les premières parties dans nos cahiers de novembre 1822, pag. 643-650; de mai 1824, pag. 413-419. Il a continué d'être rédigé avec beaucoup de méthode. Il contiendra, lorsqu'il sera complet, toutes les lois qui ont régi la France depuis l'an 420 jusqu'en 1789. C'est une collection très-instructive, qui doit servir de préliminaires au Bulletin des lois.

Commentaire sur le Code de procédure civile, par M. Pigeau, revu et publié par MM. Poncelet et Lucas-Championnière, précédé d'une notice historique sur M. Pigeau, par M. G., avocat à la cour royale de Paris. Paris, impr. de Decourchant, librairie de Brière, de Béchet et de Nève, 1826, 2 vol. *in-4.°* Prix, 40 fr.

Traité de la législation concernant les manufactures et ateliers dangereux, insalubres et incommodes, par M. A. H. Taillandier, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Nève, 1827, *in-8.°*, xij et 292 pages, y compris les tables. La législation des ateliers insalubres ne remonte qu'à la fin de l'année 1810: il ne faut donc pas s'étonner, dit M. Taillandier, si les conseils de préfecture et le conseil d'état ont, en certaines occasions, réformé la jurisprudence qu'ils avoient primitivement adoptée. Les améliorations apportées dans les différens modes de fabrication, en diminuant l'insalubrité, ont dû modifier les réglemens et l'application des lois. Aujourd'hui néanmoins la jurisprudence du conseil d'état semble fixée sur la plupart des questions qui tiennent à cette matière. M. Taillandier a recueilli et disposé dans l'ordre le plus méthodique, toutes ses décisions, en sorte que l'administrateur, le fabricant, toutes les parties intéressées, doivent trouver dans cet ouvrage les règles qu'ils ont à suivre, énoncées avec une parfaite précision.

ITALIE.

Opere dell' abate Giovanni Romani; Œuvres de l'abbé J. Romani; tome V, contenant des observations sur divers mots du vocabulaire de la Crusca. Milan, 1827, *in-8.°* de 250 pages.

Tentativo per ritardare l' estinzione dell' eloquenza in Italia; Tentative pour retarder la ruine de l'éloquence en Italie, par le professeur Carlo Antonio Pezzi. Milan, Souzogno, 1827, *in-8.°*

La Farsaglia di M. A. Lucano; la Pharsale de M. A. Lucain, traduite par le comte Francesco Cassi. Pesaro, 1826, *in-4.°* de 86 pages.

Le Stagioni di Thomson, tradotte dall' inglese; les Saisons de Thompson, traduites de l'anglais, par Patrizio Muschi de Siène, avec préface, notes, &c. Florence, Molini, 1826, *in-8.°*

Prose e versi dell' abate Bartolomeo Lorenzi Veronese; Proses et vers de l'abbé B. Lorenzi de Vérone. Milan, Silvestri, 1826, *in-8.°*

Raccolta de' viaggi, &c.; Recueil des voyages les plus intéressans, exécutés dans les différentes parties du monde, tant par mer que par terre, après ceux du célèbre Cook, et qui n'ont pas été publiés jusqu'ici en langue italienne: *Viaggi in Egitto ed in Nubia; Voyage en Égypte et en Nubie*, par B. Belzoni, vol. III et IV. Milan, Sonzogno, 1826, 2 vol. *in-8.°*

L'Italia avanti il dominio dei Romani; l'Italie avant la domination des Romains, par Giuseppe Micali; troisième édition. Milan, Silvestri, 4 vol. *in-12*. Prix, 10 lir. Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans notre cahier de décembre 1824, pag. 738-749.

Principj d'ideologia; Principes d'idéologie, par Evasio Andrea Gatti, couronnés par l'académie des sciences, lettres et arts de Livourne; livre 1.er Florence, 1827, *in-8.°* de 253 pages.

Osservazioni sopra il discorso del signor baron Cuvier sulle revoluzioni del globo; Observations sur le discours du baron Cuvier concernant les révolutions du globe, par Ignazio Paradizi, prêtre. Florence, Piatti, 1827, *in-8.°* de 70 pages.

Effemeridi astronomiche di Milano per l'anno 1827; Éphémérides astronomiques de Milan pour l'année 1827, calculées par Enrico Brambilla et G. B. Capelli, avec appendices d'observations et mémoires astronomiques. Milan, impr. impériale et royale, 1826, *in-8.°*

La Coltivazione del riso; la Culture du riz, par G. Spolverini. Milan, 1826, Silvestri, *in-8.°*

Nous nous proposons de rendre compte, dans l'un de nos prochains cahiers, de la nouvelle édition de Vitruve publiée à Udine *in-4.°* et annoncée dans notre cahier d'octobre 1826, page 638.

ANGLETERRE.

Personal narrative of a journey from India to England; Relation d'un voyage des Indes en Angleterre, par Bassorah, Bagdad, les ruines de Babylone, le Kurdistan, la Perse, les côtes ouest de la mer Caspienne, Astracan, Novogorod, Moscou et Saint-Pétersbourg, fait en 1824, par le capitaine George Keppel. Londres, Colburn, 1827, *in-4.°* avec planches. Prix, 2 liv. 12 sh. 6 p.

Travels in Mesopotamia; Voyages en Mésopotamie, par G. S. Buckingham. Londres, Colburn, 1827, *in-4.°* de 571 pages avec carte et vignettes.

Memoirs of Zehir-ed-din Mohammed Baber; Mémoires de Zehir-ed-din Mohammed Baber, empereur de l'Indoustan, écrits par lui-même en turc-jaghatai; traduits par feu J. Leyden et W. Erskine. Londres, 1826, *in 4.°*

Sculptured metopes discovered amongst the ruins of the temples of the ancient city of Selinus in Sicily; Métopes sculptés, découverts au milieu des ruines des temples de l'ancienne ville de Sélinonte en Sicile, par W. Harris et Samuell en 1823, et décrits par S. Augell et Th. Evans, architectes. Londres, Priestley, 1826, *in-fol.* de 56 pages avec neuf planches et un plan de Sélinonte.

Irish antiquerian researches; Recherches archéologiques irlandaises, par sir Wil. Bentham. Londres, Longman, 1826, *in-8.°* avec neuf planches. Pr. 15 sh.

Definitions in political economy, &c.; Définitions en économie politique, précédées de recherches sur les règles qui devroient guider les économistes

politiques dans la définition et l'emploi de leurs termes; avec des remarques sur la déviation de ces règles dans leurs écrits, par le rév. Malthus. Londres, Murray, 1827, *in-12* de 261 pages. Pr. 5 sh.

Mathematical tracts on physical astronomy; Traités mathématiques sur l'astronomie physique, la figure de la terre, le calcul des variations, &c., par G. Biddel Airg. Londres, Rivington, 1826. Pr. 6 sh. 6 d.

Materia medica indica, or some account of those articles which are employed by the Hindoos; Description de quelques médicamens employés par les Indous et autres peuples orientaux dans la médecine, les arts et l'agriculture, avec les formules, les noms de maladies en différentes langues orientales, et une liste nombreuse de livres orientaux relatifs à la médecine, par Whitelow Ainslie; tome I.er Londres, 1826, *in-8.°*

The morbid anatomy of the human brain; Anatomie du cerveau humain, ou éclaircissemens sur les maladies les plus fréquentes et les plus importantes auxquelles ce viscère est sujet, par Robert Hooper. Londres, Longman, 1826, *in-4.°* avec planches coloriées.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Voyages et Aventures dans les provinces de Perse situées sur les rives méridionales de la mer Caspienne, par M. J. B. Fraser. (Second Article de M. Silvestre de Sacy.)........................ Pag. 195.

Notice sur les Nuraghes de la Sardaigne, considérés dans leurs rapports avec les résultats des recherches sur les monumens cyclopéens ou pélasgiques; par M. L. C. F. Petit-Radel. (Art. de M. Letronne.). 206.

Initia Philosophiæ ac Theologiæ ex Platonis fontibus ducta, sive Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarii; ex codd. manuscr. nunc primùm edidit Fried. Creuzer. (Art. de M. Cousin.).. 211.

Yadjnadata badha, ou la Mort d'Yadjnadata, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit, donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détailllée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy. (Article de M. Eugène Burnouf fils.).. 223.

Monumens littéraires de l'Inde, ou Mélanges de littérature sanscrite; par A. Langlois. (Article de M. Chézy.)...................... 231.

Œuvres de Macrobe, traduites par M. Ch. de Rosoy. (Article de M. Daunou.).. 240.

Nouvelles littéraires.. 248.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM, Mars, p. 172, l. pénult. des notes; Σύγκλητος, *lisez* Συγκλήτου.

JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1827.

Jurisprudence générale des mines en Allemagne, traduite de l'ouvrage de Franz Eudwig von Cancrin, *avec des annotations relatives à ce qui a trait à la même matière dans les principaux états de l'Europe, et notamment en France, par M.* Blavier, *ingénieur en chef au corps royal des mines.* Paris, chez Adrien Égron, imprimeur-libraire, rue des Noyers, n.° 37; l'auteur, rue Saint-Jacques, n.° 161, et Carillian-Guœury, libraire du corps royal des mines, quai des Augustins, n.° 41, 1825, 3 volumes, lxvj et 349, xiv et 502, xxiv et 614 pages.

Rassembler tout ce qui se rapporte à la jurisprudence et à l'administration des mines, tel a été l'objet que M. Blavier s'est proposé de

remplir dans l'ouvrage que nous allons examiner. Les Allemands s'étant livrés de bonne heure à l'exploitation des minéraux utiles dont la nature a si abondamment pourvu leur pays, il n'est point étonnant que leur jurisprudence en matière de mines ait été considérée comme un modèle à imiter par tous les autres peuples qui ont cherché à tirer le meilleur parti possible de leurs richesses minérales. M. Blavier a si bien senti cette vérité, qu'il a pensé n'avoir rien de mieux à faire, pour atteindre son but, que de prendre pour base de son travail les deux ouvrages de Cancrin, *le Droit des mines et des salines*, publié en 1790, et la *Science de l'administration et de la police des mines*, qui le fut l'année suivante ; mais ces ouvrages datant déjà d'une époque reculée, eu égard aux grands changemens qui se sont opérés en Europe, et M. Blavier écrivant sur-tout pour son pays, il a joint à la traduction libre qu'il a faite des ouvrages de Cancrin, des annotations renfermant les modifications qui ont eu lieu dans les divers états de l'Allemagne, et en outre tous les faits qui sont nécessaires pour que ses lecteurs puissent comparer la législation allemande, non-seulement avec celle de la France, mais encore avec celle des principaux peuples de l'Europe. Telle est la matière des deux premiers volumes ; quant au troisième, il est exclusivement consacré à la jurisprudence française des mines.

Dans la préface du premier volume, M. Blavier définit ce qu'on doit entendre par jurisprudence des mines ; il en expose l'objet, et fait sentir toute l'importance d'une bonne législation en cette matière. Il pose en principe qu'elle doit concilier l'intérêt de la société avec celui des exploitans, et être basée sur *la liberté des mines subordonnée toutefois à une surveillance active qu'exerce, sous les yeux du prince, une administration juste, sévère et paternelle.* Il trace, d'après M. Héron de Villefosse, un exposé des législations adoptées chez les Athéniens, les Romains, les différens peuples de l'Allemagne, les Suédois, les Norwégiens, les Russes, les Anglais, les Espagnols, les Liégeois, les Français. Il fait voir les différences principales qui distinguent l'Allemagne de la France, dans la manière dont les mines y sont régies. En effet, lorsque dans le premier pays les préposés de l'autorité dirigent eux-mêmes les travaux, contrôlent les dépenses et les produits de chaque établissement, dans le second les ingénieurs de l'administration se bornent à faire une inspection propre à prévenir ou à réprimer les abus qui compromettroient la santé publique, celle des travailleurs, et la conservation des matières mêmes qu'on exploite. En France, il n'y a pas, comme en Allemagne, de juridiction spéciale en

matière de mines ; et enfin la législation française, tout en admettant le *droit régalien* ou le principe *que toute concession de mines doit émaner du gouvernement*, l'a modifié à ce point qu'elle consacre en faveur du propriétaire de la surface de la terre une *redevance hypothéquée* sur la propriété de la mine qui est exploitée sous cette surface.

La préface est terminée par l'exposé général des objets traités dans les deux premiers volumes.

Le premier volume contient le droit public et le droit privé des mines en Allemagne.

Le droit public se compose de quatre chapitres.

Le chapitre I traite des droits du prince en général, tels que du droit régalien, du droit de législature, du droit de haute surveillance, du droit d'instituer des tribunaux et d'administrer la justice ; du droit d'exploiter les mines dans le terrain de ses sujets ; du droit de concéder à d'autres les mines qui font partie de sa souveraineté ; du droit de lever certains impôts sur les exploitations ; du droit de premier achat à l'égard des minerais métallifères ; enfin, du droit de fonder des villes libres ou places de mines.

Le chapitre II traite des devoirs du souverain envers les exploitans, c'est-à-dire, de la législation des mines et usines, et de la police qu'il doit y établir ; des encouragemens qu'il doit accorder, et de la surveillance qu'il doit exercer sur les tribunaux.

Le chapitre III a pour objet les droits des personnes attachées en général à l'exploitation des mines ; et enfin, *le chapitre IV* traite des obligations de ces mêmes personnes envers le souverain.

M. Blavier, sous le titre d'appendice au droit public, donne l'extrait d'un mémoire de M. Karsten, dans l'intention sur-tout de mettre le lecteur à portée d'apprécier les différences existant entre la législation allemande et la législation qui a été fixée en France par la loi du 21 avril 1810.

M. Karsten pose en principe que les mines sont *propriétés nationales*, et qu'en conséquence la jouissance n'en peut être concédée que par le gouvernement ; mais, tout en admettant le *droit régalien*, il veut que l'impôt prélevé par le prince soit pour le *droit de surveillance* et pour garantir la *libre jouissance* aux exploitans ; que cet impôt ne soit jamais un moyen d'enrichir le trésor ; et enfin il considère le *droit régalien* comme essentiellement opposé à toute espèce de monopole. Après avoir développé ce principe, ainsi que ses conséquences, M. Karsten juge les différens modes d'administrer les mines qu'on suit dans divers pays de l'Europe : il s'élève contre la manière dont on les administre

en Angleterre, où l'exploitation est soumise au droit régalien dans quelques contrées, tandis qu'elle ne l'est pas dans d'autres; et tout en évaluant à 5 millions de quintaux les minerais de fer extraits par jour des mines de ce pays, tandis que toutes celles de l'Europe n'en fournissent que 12 millions; tout en reconnoissant que l'Angleterre donne les 7/10 du minerai de plomb, les 8/15 du minerai de cuivre, et les 15/16 du minerai de zinc, que fournit l'Europe entière, il affirme que les mines de la Grande-Bretagne ne seroient point avantageuses à exploiter, si elles n'étoient d'une extrême richesse; et cela est si vrai, que les mines pauvres de ce pays sont abandonnées, tandis qu'en Allemagne les mines qui ne sont pas plus riches présentent de grands avantages à ceux qui les exploitent.

M. Karsten examine ensuite la manière dont les mines sont administrées en France d'après les dispositions de la loi du 21 avril 1810. On voit, par la comparaison qu'il fait de la plupart des articles de cette loi avec la législation allemande, combien il y a de ressemblance entre les deux jurisprudences. Les différences qu'elles présentent s'expliquent en général d'après la plus grande importance que l'on a accordée en France à la propriété de la surface du sol; ainsi la permission de faire des fouilles pour rechercher des mines, y nécessite plus de formalités à remplir qu'en Allemagne, et la loi donne des garanties au propriétaire de la surface, qu'elle lui refuse ailleurs.

M. Karsten trouve à la législation française le défaut de n'avoir point resserré suffisamment la faculté qu'ont les concessionnaires de mines d'étendre le champ de leur exploitation: mais M. Blavier observe que si ce reproche est fondé, il faut s'en prendre à ce que l'administration a été dans la nécessité de respecter les droits d'anciens concessionnaires; car aujourd'hui elle limite autant que possible les terrains qu'elle concède. M. Blavier ne pense pas que l'auteur allemand ait raison de reprocher à l'administration française d'accorder trop aisément des permissions d'établir des usines, puisqu'il est évident, d'après l'état actuel du commerce et de l'industrie en France (1825), que le grand nombre des usines ne nuit pas aux intérêts réciproques de ceux qui les exploitent. Enfin M. Blavier répond très-bien à M. Karsten au sujet du peu d'influence qu'exercent les ingénieurs français sur les travaux des mines; il prouve parfaitement que cette influence est ce qu'elle doit être, et que l'administration n'a rien négligé pour multiplier en France les directeurs habiles et les maîtres de mines instruits.

Le droit privé des mines en Allemagne se compose de cinq chapitres.

Dans *le premier,* Cancrin traite des droits et des obligations respectifs des différentes compagnies, ressortissant à un même tribunal de mines; de ceux qui sont communs aux membres d'une seule et même société; enfin des droits et des obligations existant entre ceux-ci et leurs employés ou leurs ouvriers. Dans *le second chapitre,* il traite des droits et des obligations des membres d'une compagnie considérés chacun individuellement. Il s'occupe, dans *le troisième,* des droits et des obligations qui se rapportent aux actions franches que doit instituer chaque compagnie; et dans *le quatrième,* des droits et des obligations des fournisseurs envers les compagnies, et respectivement; enfin dans *le cinquième,* il considère les droits et les obligations des actionnaires dans le cas de la saisie et arrêt des portions de mines.

Le second volume renferme le droit criminel, le droit pratique des mines, le droit des salines, un traité d'économie des mines, et plusieurs tables.

Droit criminel. Le droit criminel commun, tel qu'il est défini et pratiqué en Allemagne, étant insuffisant pour connoître des délits qui se rapportent à l'exploitation des mines, et un grand nombre de ces délits étant tout-à-fait spéciaux à cette branche d'industrie, Cancrin a dû s'occuper du *droit criminel des mines* d'une manière spéciale : il l'a divisé en deux traités; dans le premier, il en expose les notions générales; dans le second, il s'occupe des délits et des peines qui s'y appliquent.

En Allemagne, il n'existe pas, à proprement parler, de *code* qui puisse être considéré comme un *droit criminel* reconnu par des dispositions légales : les jugemens y sont rendus d'après des ordonnances dont toutes ne sont pas relatives aux mines; et dans le cas où des délits n'ont point été prévus par ces ordonnances, on a recours au *droit criminel* des nations voisines. Au reste, chaque prince allemand a la faculté d'instituer une jurisprudence criminelle, qui a force de loi pour ses sujets, quand elle a été *proclamée,* et qu'en outre elle a établi clairement les *poursuites* à exercer contre les prévenus, ainsi que les *circonstances* où les peines infligées au nom des lois doivent être *aggravées ou affaiblies.*

Cancrin définit et classe les délits *(verbrechen);* il expose les circonstances d'après lesquelles on en apprécie la gravité; il classe ensuite les peines en genres et en espèces, et dit comment l'esprit du juge doit procéder dans l'application des peines. Ces peines sont *capitales, corporelles, pécuniaires,* ou *de nature à affecter l'ame.* Les Français qui ne connoissent pas l'ancienne jurisprudence criminelle, ne liront pas sans un étonnement pénible la classification que fait

Cancrin des peines capitales en *ordinaires* et en *extraordinaires*, appliquées *avec* ou *sans moyens particuliers. Les peines capitales ordinaires* sont celles du glaive, de la décollation, du gibet; la première, appliquée par l'exécuteur de la haute justice, n'est pas infamante comme celle du gibet. *Les peines capitales extraordinaires* sont le supplice de la roue, celle du sac, la section du corps en quatre parties, la peine du feu, celle qui consiste à enterrer le coupable tout vivant. *Les peines corporelles* entraînent la perte d'une partie du corps, comme celle de la main qu'on coupe, de la langue qu'on arrache, ou bien elles consistent en des tortures, telles que la fustigation, la bastonnade, le tiraillement des membres, la marque imprimée sur le front ou sur toute autre partie avec un fer rouge. *Les peines pécuniaires* sont des amendes, ou la confiscation des biens, qui peut être entière ou partielle. Cancrin remarque que cette dernière peine n'est appliquée aujourd'hui qu'aux crimes de haute trahison. Enfin les peines qui affectent l'ame sont *la rétractation* et *la réparation d'honneur;* elles sont infligées par l'église.

L'auteur allemand traite des motifs qui doivent déterminer le juge à atténuer ou à aggraver les peines; des droits que le prince a d'anéantir un procès; des auteurs d'un délit et de leurs complices; et enfin il examine tout ce qui se rapporte à la personne des prévenus, comme son âge, l'état de colère ou d'ivresse où elle pouvoit être lorsque le délit a été commis, enfin l'état de ses facultés intellectuelles ou physiques.

Dans les annotations de ce traité, M. Blavier dit que le mot allemand *verbrechen*, qu'il a traduit plus haut par délits, lui semble correspondre à ce que la législation française désigne sous le nom d'*infractions aux lois*, lesquelles sont de trois genres, *les crimes*, *les délits* et *les contraventions*. En comparant ces distinctions et celles des peines qui s'y rattachent, il est aisé de démontrer combien, à cet égard, notre jurisprudence est plus simple, plus humaine et plus rationnelle que la jurisprudence allemande. Toutes deux ont une grande analogie pour ce qui se rapporte aux auteurs et aux complices des infractions; cependant la première n'admet pas, comme la seconde, de *peines arbitraires* à l'égard du complice qui a rendu plus facile l'exécution d'un crime ou d'un délit, et en outre la législation française ne punit pas toujours comme un délit la *non-révélation;* enfin, en Allemagne, il est des cas où un condamné peut racheter sa peine à prix d'argent, ce qui n'est jamais possible en France. On voit, par ce que nous venons de dire, que M. Blavier met le lecteur à portée de comparer la jurisprudence française avec la jurisprudence allemande.

Le second traité du droit criminel des mines de Cancrin a pour objet, comme nous l'avons déjà dit, les délits qui sont du ressort du droit criminel des mines, et les punitions qu'ils entraînent. L'auteur allemand distingue deux classes de délits, ceux qui se rattachent au fait *même de l'exploitation*, comme la négligence ou l'infidélité dans l'accomplissement des devoirs, le déplacement des bornes, &c. &c.; et, d'un autre côté, ceux qui, quoique étrangers à cette exploitation, rentrent malgré cela dans les attributions des tribunaux des mines.

M. Blavier démontre, dans les annotations, que les principes énoncés par Cancrin dans son second traité ont été adoptés par la plupart des peuples du nord de l'Europe, et il cite plusieurs ordonnances de nos rois desquelles il résulte que, depuis 1413 jusqu'en 1728, il y a eu en France une *juridiction spéciale* pour les mines.

Droit pratique des mines. Il renferme les instructions d'après lesquelles on doit appliquer les lois et les réglemens des différens droits des mines dans toutes les circonstances possibles, et la marche qu'il faut suivre pour terminer les affaires qui s'y rapportent, tant celles qui dépendent du droit civil, que celles qui dépendent du droit criminel.

Les principes du droit pratique dérivent du droit commun, et l'instruction des procès se fait en général comme celle des procès ordinaires, sur-tout dans les affaires criminelles.

Cancrin fait deux divisions principales du droit pratique, suivant qu'il est appliqué en matière civile ou qu'il l'est en matière criminelle.

Il traite, dans la première division, des attributions générales des tribunaux de mines, ainsi que des procès qui y ressortissent; et dans la seconde division, de la composition des tribunaux criminels, et de la juridiction compétente pour les affaires qui y sont portées; et enfin de la manière dont les procès doivent être suivis.

A la suite de chacune de ces divisions, M. Blavier compare les règles prescrites par le droit pratique des Allemands, avec celles qui sont suivies en France dans l'instruction des procès.

Droit des salines. Il comprend cinq divisions principales. Dans la première, Cancrin examine quels sont les droits du souverain à l'égard de ses sujets, relativement au sel considéré comme une matière de première nécessité. M. Blavier observe que les princes du Nord ont adopté les principes de la législation allemande, et qu'en France le gouvernement ne s'est pas réservé, comme dans la plupart des états de l'Allemagne, le droit exclusif d'exploiter les salines ou de vendre le sel en détail, mais qu'il s'est borné à percevoir *un droit* sur le sel,

et qu'il favorise autant que possible ceux qui emploient cette matière pour fabriquer de la soude.

Dans les divisions suivantes, l'auteur allemand traite des droits des concessionnaires des salines, de ceux de leurs employés, de leurs ouvriers, &c. &c.

Traité de l'économie des mines. Sous ce titre Cancrin comprend deux parties, *l'administration des mines* en général, et *la police des exploitations* en particulier.

A. *Administration des mines.* D'abord l'auteur envisage les avantages qui résultent de l'exploitation des mines, soit qu'ils se rapportent à la société en général, au prince en particulier, soit qu'ils se rattachent aux progrès de la philosophie naturelle. De là il passe aux diverses sortes d'encouragemens que les gouvernemens doivent accorder à l'exploitation des mines. Il énumère les conditions principales auxquelles on doit avoir égard, lorsqu'il s'agit de fonder une entreprise de mines : toutes les personnes qui sont dans le cas de le faire sans s'être livrées à une étude approfondie de ce sujet, ne pourront que profiter beaucoup des conseils de l'auteur, ainsi que de ceux que M. Blavier y a ajoutés dans un supplément rendu nécessaire par le progrès que les sciences ont fait depuis la publication de l'ouvrage allemand.

Cancrin, en faisant sentir combien le choix des employés des mines, les mesures d'administration intérieure, et l'emploi des métaux dans le pays même où ils ont été tirés de la terre, exercent d'influence sur la prospérité des exploitations, établit les conditions que ces employés doivent remplir, et expose les mesures administratives nécessaires aux bonnes exploitations. Il parle encore des moyens les plus propres à faire prospérer les exploitations et à en augmenter le nombre. Enfin il parle des conditions principales d'une bonne administration des mines.

B. *Police des mines.* L'auteur comprend dans la *police des mines* l'ensemble des dispositions les plus propres à rendre l'exploitation des mines profitable à l'État. Ces dispositions, au nombre de vingt-deux, sont l'objet d'autant de sections, dans chacune desquelles il expose les moyens les plus convenables pour y avoir égard. Vu l'importance du sujet, nous croyons qu'il ne sera point superflu de donner les titres de ces vingt-deux sections.

1. Surveillance que le prince doit exercer sur les tribunaux des mines chargés de rendre la justice.

2. Punition des délits.

3. Nécessité d'entretenir parmi les mineurs la crainte de Dieu.

4. Surveillance à exercer à l'égard des prix des denrées de première nécessité à l'usage de l'exploitation des mines.

5. Surveillance à exercer à l'égard du prix des matériaux appliqués au service des mines.

6. Mesures de vigilance que doit prendre le prince pour stimuler le commerce des mines.

7. Surveillance à exercer pour maintenir la tranquillité et la sûreté publique dans les exploitations.

8. Achat d'une bibliothèque composée des meilleurs ouvrages relatifs aux mines.

9. Nécessité de former un cabinet de minéralogie composé de minéraux bien choisis.

10. Établissement d'une académie consacrée spécialement aux progrès de l'art des mines.

11. Instruction qu'on doit donner aux jeunes gens pour les appliquer, par la suite, aux différens services des mines.

12. Moyens d'étendre la science du mineur.

13. Moyens d'accroître les bénéfices des entreprises.

14 et 15. Moyens à employer pour retenir dans le pays des préposés ou des ouvriers habiles dans l'art des mines.

16. Surveillance à exercer par le prince à l'égard de la caisse des pauvres mineurs.

17. Précaution qu'il convient de prendre pour empêcher la disette du combustible.

18. Précautions à prendre pour conserver la santé des mineurs.

19. Soin qu'on doit apporter pour que les routes soient entretenues constamment en bon état.

20. Ordonnances qui doivent être rendues pour garantir le succès des exploitations en général.

21. Maintien de la police des mines.

22. Inspection générale des établissemens de mines.

On trouve dans les annotations que M. Blavier a jointes au traité de l'économie des mines, des rapprochemens très-intéressans entre les règles tracées par l'auteur allemand et les mesures correspondantes prises par le gouvernement français pour encourager l'exploitation des mines et en éclairer la science. Ainsi, chaque année, des fonds sont consacrés en France à la recherche des minerais susceptibles d'être exploités, à des voyages faits par des ingénieurs des mines dans des contrées où l'étude du sol est un objet d'observations importantes pour l'extraction des minéraux utiles, ou dans celles qui possèdent des

établissemens métallurgiques remarquables. En lisant ce que dit M. Blavier au sujet de l'école royale des mines, de ses collections de minéraux, de sa bibliothèque, de l'organisation de ses cours, et les détails qu'il donne sur l'école royale des mineurs de Saint-Étienne, on apprécie toute l'étendue des services que l'administration de cette branche si importante des services publics a rendus à l'état en formant d'habiles ingénieurs, et en fournissant aux personnes qui lui sont étrangères tous les moyens de devenir de bons directeurs de mines. Faisons des vœux pour que l'autorité prenne en considération deux propositions de M. Blavier: l'une est d'instituer un cours de jurisprudence des mines dans l'école de Paris; l'autre concerne les enfans des *simples mineurs.* L'auteur desireroit qu'ils pussent, dans une mine du gouvernement qui seroit annexée à l'école de Saint-Étienne, passer successivement par tous les grades jusqu'à ce qu'ils fussent reconnus capables de devenir *chefs mineurs.* Cette école atteindroit d'autant plus aisément son but, que M. Blavier nous apprend que le besoin de l'instruction est assez généralement senti parmi les mineurs, pour que la plupart sachent aujourd'hui lire et écrire, et qu'un certain nombre sachent même compter dès l'âge de dix ans. M. Blavier fait voir encore l'importance qu'il y auroit à étudier à fond *les causes* principales des maladies des mineurs: outre que l'humanité y gagneroit, la science médicale en retireroit de grandes lumières; et certainement on n'en peut douter, quand on prend en considération les circonstances toutes particulières où se trouvent placés les hommes qui passent la plus grande partie de leur vie dans des souterrains obscurs, souvent humides, et au milieu d'émanations plus ou moins délétères; en un mot, dans des circonstances dont on n'a point encore rigoureusement apprécié la véritable influence sur la vie.

Le second volume est terminé par plusieurs tables intéressantes: l'une est le catalogue, par ordre chronologique, des ordonnances relatives aux mines, publiées dans les contrées du nord; il y en a quarante-quatre pour les mines et quatorze pour les salines. Une autre table contient les titres de quatre-vingt-six traités sur les jurisprudences des mines publiés en Allemagne. Une troisième table renferme les titres des meilleurs ouvrages sur le droit des salines; enfin une quatrième est la réduction des monnoies, poids et mesures, cités dans l'ouvrage de Cancrin.

L'objet principal que M. Blavier s'est proposé en traduisant les ouvrages de Cancrin, et en y insérant d'excellentes annotations propres à faire apprécier à leur juste valeur les analogies et les différences

des législations allemande et française, n'auroit été qu'incomplètement rempli, s'il n'eût réuni dans un troisième volume tous les actes du gouvernement français et toutes les instructions de l'administration dont l'ensemble constitue réellement notre *code des mines*. M. Blavier a rangé ces actes, ces instructions, dans deux divisions : la première, partagée en trois séries, comprend les lois et actes relatifs aux mines proprement dites, tandis que la seconde comprend l'énoncé des principales dispositions des lois, décrets et ordonnances concernant les salines, les eaux et forêts, les établissemens insalubres, les poids et mesures, et la police des ateliers. Au moyen de la méthode que l'auteur a suivie, il est toujours facile au lecteur de trouver les lois et actes de l'autorité, et cette facilité est sur-tout précieuse lorsqu'on est conduit par la lecture de l'ouvrage de Cancrin et des annotations de son savant traducteur, à recourir au texte des *lois françaises*.

Dans la préface du troisième volume, M. Blavier rappelle ce que l'administration française a fait pour la prospérité des mines ; on y voit avec plaisir, d'après un état comparé des importations et des exportations qui ont eu lieu en 1822 et 1823, que la France a épargné pour ses fers 1,330,998 francs; et pour les cuivres, 1,292,749 francs. L'auteur expose les opinions des principaux savans ou jurisconsultes qui ont traité la question du droit régalien en matière de mines. Il en établit très-bien la nécessité, en s'appuyant des raisons qui l'ont fait adopter par MM. Karsten, Lefèvre, Héron de Villefosse, par les rapporteurs de la loi du 21 avril 1810. Lorsqu'on pèse ces raisons et qu'on voit en outre dans l'ouvrage les lois qui régissent l'exploitation de nos mines, quelque grand partisan que l'on soit de la liberté en fait d'industrie, il n'est guère possible de se refuser à adopter l'opinion de l'auteur et de ne pas considérer notre législation comme une des plus généreuses qui puissent régir une société éclairée.

Tous ceux qui voudront consulter et même approfondir le droit des mines, ou qui seront intéressés à avoir des notions précises sur la meilleure marche à suivre pour administrer des exploitations ou des établissemens métallurgiques, recourront à l'ouvrage de M. Blavier; ils sauront gré à l'auteur du soin qu'il a mis à recueillir et à ordonner les nombreux matériaux qui composent les trois volumes dont nous venons de présenter une analyse aussi complète que la nature de ce journal nous l'a permis.

E. CHEVREUL.

NUMISMATA ORIENTALIA ILLUSTRATA. The oriental Coins, ancient and modern, of his collection, described and historically illustrated by W. Marsden, *F. R. S. &c. &c., with numerous plates, from drawings made under his inspection;* part. II. *—Description et explication historique des monnoies orientales, anciennes et modernes, du cabinet de M.* W. Marsden, *membre de la Société royale, &c. &c., faites par lui-même, et accompagnées d'un grand nombre de planches gravées d'après les dessins faits sous ses yeux;* IIe partie. Londres, 1825, pages 435-840, et pl. XXVIII à LVII.

OCCUPÉS de nombreux travaux de différens genres, nous avons différé plus que nous l'aurions voulu à rendre compte de cette seconde partie de la description des monnoies orientales du cabinet de M. Marsden, quoiqu'elle ne soit ni moins intéressante, ni moins bien exécutée que la première, que nous avons fait connoître dans ce Journal, il y a près de deux ans. Cette seconde partie est consacrée aux monnoies, tant anciennes que modernes, de la Perse et des contrées de l'Asie situées à l'orient et au midi de ce royaume. On y trouve d'abord les monnoies sassanides, puis celles des souverains de la Perse de la dynastie des Sofis ou Séféwis, de Nadir-Schah et de ses successeurs jusques et compris le roi actuel Fath-Ali-schah. Viennent ensuite les monnoies frappées par les sultans afghans de l'Hindoustan, les rois de Djaunpour, les sultans ou gouverneurs afghans du Bengale, les empereurs mogols, et Tipou, fils de Haïder, sultan du Mysore; puis les monnoies anciennes des souverains indigènes de l'Inde tant septentrionale que méridionale, celles des rajas de Népal, d'Asam, de Rangpour ou Coutch-Béhar, de Tipérah ou Tripoura, Djaïnta ou Djayantipoura, et Manipoura. De là l'auteur passe aux monnoies d'Arrakan, d'Ava, de Siam et de quelques états voisins, des îles de Sumatra et Java, du Japon et de la Chine, et il termine la description de toute la collection par un petit nombre de monnoies, ou incertaines, ou qui n'avoient pas été placées au lieu auquel elles appartenoient. Les monnoies décrites dans cette seconde partie ne sont point toutes gravées; mais les planches en offrent environ trois cent trente, et, à peu d'exceptions près, on y trouve les deux faces de chaque pièce. Des détails historiques plus ou moins étendus sur chaque dynastie, la suite chronologique des princes dont elles se composent, des

observations sur les circonstances qui ont donné lieu à certains types ou à certaines légendes extraordinaires, sur les caractères chronologiques, les dénominations des années et des mois, et la valeur des lettres employées comme chiffres que présentent certaines médailles, particulièrement celles de Tipou-sultan, ajoutent un grand prix à la description de ce riche cabinet.

Au milieu de tant de détails qui exigent de pénibles recherches et une grande connoissance de plusieurs langues, on ne sera pas surpris qu'il soit échappé quelques erreurs à l'auteur; et c'est par un effet de l'intérêt même que nous a inspiré son travail que nous croyons devoir indiquer quelques endroits qui nous semblent avoir besoin de correction, ou proposer nos conjectures sur des points restés obscurs pour l'auteur. Cette critique de détail pourra paroître bien minutieuse; mais cela tient à la nature même de la science numismatique; et dans une matière qui présente autant de problèmes difficiles à résoudre, ce n'est que par la réunion des efforts de tous ceux qui s'occupent de l'explication des monumens, qu'on peut espérer de lever les obstacles qui s'opposent à leur pleine et parfaite intelligence.

On trouve dans cette collection un assez grand nombre de monnoies de Schah-Hoseïn, fils de Soleïman, et le onzième prince de la dynastie persane des Séfewis. Sur deux de ces médailles, placées sous les n.os 554 et 555, et dont la seconde seulement se trouve gravée planche XXX, M. Marsden lit ainsi la légende de la première face :

از توفیق ربّ المشرّفین نسب صاحب سکه در جهان کلب امیر المومنین سلطان حسین

ce qu'il traduit ainsi : *Per gratiam Dei nobilium (existit) stirps domini monetæ universalis, sultani Hosein, canis (servi) imperatoris fidelium.* M. Marsden avoit déjà remarqué que les rois de Perse de cette dynastie étoient dans l'usage de se dire sur leurs monnoies, tantôt *les serviteurs* بنده, tantôt les *chiens* کلب, ou *les chiens gardiens du seuil* کلب آستان, de l'imam Ali Riza, dont la sépulture à Meschhed est pour les Persans l'objet d'une sorte de culte, et le but d'un pélerinage qui ne le cède guère à celui de la Mecque et de Médine. Cet imam est ordinairement indiqué sur les monnoies par le titre de *roi du pays* شاه ولایت. Notre auteur pense que c'est ce même imam qui est désigné, sur les médailles dont il s'agit ici, par le titre de *prince des croyans* امیر المومنین. J'ai quelques doutes à cet égard, et je suis porté à croire qu'il s'agit du khalife Ali; car je ne pense pas qu'on ait jamais donné à l'imam Ali Riza le titre de *prince des croyans.* C'est aussi, je pense, du khalife Ali, et non de cet imam, qu'il faut entendre le nom d'*Ali* qu'on lit

sur la monnoie mise sous le n.° 544, et peut-être même est-ce aussi quelquefois le khalife de ce nom qui est désigné par la dénomination de *roi du pays* شاه ولايت.

Quoi qu'il en soit, cette légende, de la manière dont l'a lue M. Marsden, ne présente pas un sens clair, et il faut la lire ainsi : از توفيق ربّ المشرقين كشت صاحب سكه در جهان كلب امير المومنين سلطان حسين *Per gratiam Domini utriusque orientis, factus est possessor monetæ (* id est, *jus monetam cudendi obtinuit) in mundo, sultanus Hosein, canis principis fidelium.* L'expression *domini utriusque orientis* pour dire *Dei*, est empruntée de l'Alcoran, sur. 55, v. 16, édition de Hinckelmann, et par les *deux oriens*, il faut entendre, suivant les commentateurs, le levant et le couchant, ou l'orient d'été et l'orient d'hiver. Le verbe كشت, *factus est*, que je lis au lieu de نسب, rend le sens parfaitement clair; et il est si nécessaire, qu'en lisant نسب, M. Marsden a été obligé de suppléer le verbe *existit.* Enfin je lis comme M. Marsden از توفيق, tandis qu'il faut lire page 459, dans la légende de la médaille n.° 544, زتوفيق.

Cette dernière observation n'est pas sans importance par rapport à la médaille n.° 544, parce que la légende forme un distique dont la mesure est composée du pied مفاعيلن répété quatre fois, le dernier étant catalectique et réduit à مفاعي : or, en lisant از توفيق, on ne pourroit pas scander le second vers. Comme les légendes de cette sorte sont presque toujours des vers, la prosodie montre comment il faut disposer les mots que le graveur place souvent au hasard, ou du moins en considérant la symétrie bien plus que le sens. Dans la médaille n.° 555, M. Marsden paroît avoir pensé que la légende se compose de deux distiques qui riment ensemble, le premier se terminant par جهان, et le second par اصبهان; car il a disposé ainsi cette légende:

از توفيق ربّ المشرقين
نسب صاحب سكه در جهان
كلب امير المومنين
سلطان حسين ضرب اصبهان

Mais c'est certainement à tort; et les mots ضرب اصبهان, *frappé à Ispahan*, sont un hors-d'œuvre étranger à la légende. Il y a bien dans cette légende une rime, mais c'est ent المشرقَيْن *les deux oriens*, et حسَيْن *Hoseïn*, nom du prince, et c'est uniquement pour cela qu'en parlant de Dieu on a employé l'expression prise de l'Alcoran, *le maître*

des deux oriens. Je crois que celui qui a composé cette légende a voulu qu'elle fût disposée ainsi :

کشت صاحب سکّه از توفیق ربّ المشرقین
در جهان کلب امیرُ المومنین سلطان حسین

Keschti sahib sicca ez tevfiki rebbi 'lmeschrikeïn
Der djihan kelbi emiru 'lmoumenin sultan Hoseïn,

ce qui donne deux vers du mètre nommé رمل, qui se compose de quatre فاعلاتن, le quatrième pied étant catalectique et réduit à فاعلا : la mesure est donc

– ⏑ – – | – ⏑ – – | – ⏑ – – | – ⏑ –
– ⏑ – – | – ⏑ – – | – ⏑ – – | – ⏑ –

La mesure seule m'a fait reconnoître que, dans la légende de la médaille n.° 585 (page 472), qui appartient à Nadir-schah, légende qui est du même mètre que la précédente, il faut lire سلطنت را au lieu de سلطنت, et l'inspection de la médaille même, gravée planche XXXI, a justifié cette correction que la prosodie m'avoit suggérée. Il est singulier que Fraser, dans la vie de Nadir-schah, ait commis précisément la même faute que M. Marsden, faute que n'a pas évitée non plus feu M. Tychsen de Rostock, dans son *Introductio in rem numariam Mohammedanorum*, page 196. Puisque j'ai parlé par occasion de cette médaille de Nadir, je dois observer qu'elle offre l'exemple d'un chronogramme dans la devise الخیر فیما وقع, comme Fraser l'avoit indiqué, et comme l'a fort bien développé M. Marsden.

C'est encore la prosodie qui me fournira le moyen de corriger et de compléter la légende de la médaille n.° 574, page 470 et pl. XXXI. Cette médaille a été frappée au nom du conquérant afghan Mahmoud, fils de Mir Weïs (ou Oweïs), dans l'année même où il faisoit la conquête de la Perse sur le malheureux prince Schah Tahmasp II, fils de Schah Hoseïn, c'est-à-dire, en 1135 de l'hégire. La légende de cette médaille est lue et traduite ainsi par notre auteur :

سکّه زد از مشرق ایران چو قرص آفتاب
شاه محمود جهانگیر شاه انساب

Shah Mahmoud stirpis Jehangir shah cudi fecit hanc monetam, tanquam solis orbem, ab oriente Iran (Persiæ).

M. Marsden a peine à comprendre pourquoi on a fait dans cette légende une mention spéciale de la partie orientale de la Perse; il suppose qu'on a voulu faire allusion à la situation du pays des Afghans, qui est plus oriental que la Perse. Il trouve une difficulté

encore plus grande dans le nom de *Djihanghir,* qu'on lit ici, quoique ce nom n'ait jamais été porté ni par Mahmoud, ni par son père Mir Weïs.

A la première question il suffit de répondre que l'Iran, qui a donné le jour à cette monnoie, est comparé au levant qui donne naissance chaque jour au disque du soleil : le sens est donc que cette pièce, semblable au disque du soleil, est venue de l'Iran, qui est pour elle comme l'orient. Quant au mot *Djihanghir,* il est ici dans sa signification ordinaire de *conquérant ;* et non pas comme nom propre. Mais ce qui rend tout-à-fait inintelligible cette légende, ce sont les mots شاه انساب. Au lieu de انساب la médaille porte انتساب ; et quant à شاه, que M. Marsden n'a pu lire que par conjecture, parce que la médaille est altérée en cet endroit, comme il ne convient ni pour le sens ni pour la mesure, je pense qu'il y avoit سپهر : les deux mots سپهر انتساب veulent dire *semblable au firmament, céleste,* comme ظفر انتساب *victorieux,* شرف انتساب *illustre,* &c. Il faut donc lire ainsi le distique dont se compose cette légende, et qui est encore du même mètre que ceux des précédentes :

سكّه زد از مشرق ايران چو قرص آفتاب
شاهِ محمودِ جهانگيرِ سپهرِ انتساب

et la traduire ainsi :

Hanc monetam similem solis orbi, ex oriente Persiæ cudit rex Mahmoud, orbis subactor, cælo æqualis.

Au lieu de سپهر on pourroit lire آسمان, et le sens seroit le même ainsi que la mesure.

Voici encore une médaille dont la légende, à la manière dont l'a lue M. Marsden, auroit quelque chose de bien extraordinaire, et qui répugne au génie de la langue persane. C'est la médaille n.° 603, page 481, et pl. XXXII, qui appartient à un de ces souverains éphémères de la Perse, dont les noms n'étoient employés que pour justifier l'usurpation de Kérim-khan et de quelques autres ambitieux favorisés par la fortune, durant l'anarchie du royaume. M. Marsden la lit et la traduit ainsi :

شد آفتاب وماه زر وسيم در جهان
سكّه الامام بحق صاحب الزمان

Fiunt aurum et argentum sol et luna in mundo, per monetam antistitis (imam) de jure, domini seculi.

M. Marsden observe que par *dominus seculi* il faut entendre l'imam

Ali Riza, et il produit plusieurs médailles d'Ismaïl ou de Kérim-khan, avec la même légende.

Le premier vers de ce distique se trouve trop fréquemment sur les monnoies de Perse pour que sa lecture souffre quelque doute; mais, par cette raison-là même, le second, qui ne peut pas se scander comme le premier, ne sauroit être exact. D'ailleurs on n'a pas pu dire dans une composition persane سكه الامام, avec l'article arabe au mot امام, parce que ce n'est pas là une de ces expressions complexes, admises en persan avec leur forme arabe, comme صاحب الزمان . قائم بالحق . دار السلطنة &c. En comparant cette médaille avec une autre n.° 616, je me suis assuré qu'il faut lire ainsi le second vers :

از سكهٔ امام بحق صاحب الزمان

Ce distique est du mètre nommé مضارع, et se compose des pieds suivans مفعول فاعلات مفاعيل فاعلا; c'est celui auquel appartient l'ode de Hafiz qui commence ainsi :

ساقى بنور باده بر افروز جام ما   مطرب بگو كه كار جهان شد بكام ما

Le sens du distique dont il s'agit, est donc :

Aurum et argentum facta sunt in mundo similia soli et lunæ, per virtutem monetæ imami legitimi, domini hujus temporis.

La médaille n.° 107 est remarquable par la légende du revers, qui ne contient que ces deux mots ضرب حلو, *frappée à . . . . . .* M. Marsden (page 484) doute si le nom du lieu où cette monnoie de Nadir-schah a été frappée, ne pourroit pas être *Julfa;* mais ce nom s'écrit جلفه. Je pense plutôt que c'est *Holwan* حلوان, ville de l'Irak, dont le nom a été écrit ici en abrégé.

A l'occasion d'une monnoie du roi de Perse actuel, mise sous le n.° 646, et sur laquelle on lit le *sultan Feth-Ali-schah*, *Kadjar*, M. Marsden rapporte ce qui a été dit par divers écrivains sur l'origine et l'histoire de la tribu turque nommée *Kadjar*, à laquelle appartient la famille qui occupe actuellement le trône de Perse. On a dit que le nom de cette tribu, *Kadjar*, est un mot turc qui veut dire *fugitif, fuyard;* M. Marsden révoque en doute cette étymologie. « Le mot » turc, dit-il, qui signifie *fugitif*, est قاچغون *katchagoun*, dérivé de » قاچمق *katchmak*, *fuir*, qui a peu d'analogie, par la manière dont il » s'écrit, avec قاجار *Kadjar.* L'application de ce terme à cette tribu » turque semble être une invention des Ottomans pour flétrir la » famille de leur ennemi politique. » M. Marsden se trompe : *Kadjar,*

que les Turcs ottomans écrivent قاچر, est le participe présent de قاچمق, et signifie *fuyant, qui fuit.*

On observe sur une monnoie d'or du même prince, frappée à Tehran, n.° 651, une particularité remarquable dont il existe pourtant d'autres exemples; c'est qu'elle porte deux millésimes différens : sur une face on lit la date de 1213, et sur l'autre celle de 1214. Cela fait connoître que l'un des coins employés à la fabrication avoit été gravé pour l'année 1213, et qu'on avoit continué à en faire usage en 1214. C'est une de ces anomalies qui, comme je l'ai remarqué il y a long-temps, diminuent un peu l'importance des médailles considérées comme autorité chronologique.

La suite des monnoies de Perse se termine par une assez grande quantité de monnoies de cuivre du même royaume : celles-ci portent communément, comme l'on sait, la figure d'un animal. Ces figures varient beaucoup, même sur les monnoies frappées dans une même ville; on n'a pas encore une connoissance certaine du motif de ces variations. On voit, dans la collection de M. Marsden, des monnoies de cuivre d'Ispahan, de Téflis, d'Ériwan, de Kandja, de Nakhdjéwan, de Khoï, que notre auteur nomme, je ne sais pourquoi, *Khowai*, de Tébriz ou Tauris, de Hamadan, de Bagdad et de Schiraz; plusieurs ne portent ni date, ni nom de ville.

Nous allons passer aux monnoies musulmanes de l'Inde, qui nous fourniront aussi la matière de quelques observations.

Parmi les médailles de la dynastie des Patans ou Afghans, qui avoient le siége de leur empire à Dehli, dans le VII.ᵉ siècle de l'hégire, se trouve un prince nommé *Balin*, et dont les surnoms sont *Gayath-eddin Abou'lmodhaffer.* M. Marsden offre, sous les n.ᵒˢ 695, 696 et 697, des monnoies de ce prince, monnoies qui, outre la légende gravée sur les deux faces, présentent encore de chaque côté une autre légende circulaire qui doit contenir la date de la fabrication et le nom de la ville où la monnoie a été frappée. Sur la monnoie d'or n.° 695, pl. XXXV, on lit très-distinctement, suivant M. Marsden, ضربت هذه اله, et il suppose que c'est une étourderie du graveur qui a mis اله *Dieu*, au lieu de الدينار *dinar.* Mais on peut demander pourquoi, dans cette supposition, le graveur auroit mis aussi هذه au féminin, au lieu de هذا. Pour moi je pense que ce que M. Marsden a lu اله, doit être lu السّكّة.

Ma conjecture me paroît d'autant plus vraisemblable, que, suivant M. Marsden, une monnoie d'argent du même prince, appartenant au cabinet de la compagnie des Indes, offre à la même place, dans une semblable légende circulaire, le mot الفضة ou الفضه. Sur d'autres médailles

d'argent d'Ala-eddin Secander II, n.os 705 à 710, pag. 530 et pl. XXXV, M. Marsden lit القضيه ; et ce mot lui paroît être le nom de la pièce et avoir remplacé le mot درهم *dirhem*, qui apparemment étoit tombé en désuétude, et auquel on a substitué plus tard le mot indien روپيه *roupie.* Tout cela prouve, ce me semble, qu'il faut lire الفضّه, mot qui veut dire de l'*argent*, et qui est pris pour une *pièce d'argent;* et l'on comprend alors facilement qu'au lieu du mot دينار *dinar*, on ait fait usage, sur les monnoies d'or, du mot السكه, qui signifie *type monétaire* et *pièce de monnoie.*

La médaille n.° 716, planche XXX, offre au revers une légende que M. Marsden a supposé (page 536) être tirée de l'Alcoran, mais qu'il n'a pu déchiffrer qu'en partie. Elle doit être lue ainsi : الله الغنى وانتم الفقرآء, *c'est Dieu qui est le riche, et vous êtes les pauvres*, et c'est effectivement un texte pris de l'Alcoran, sur. 47, v. 40.

A l'occasion de cette pièce, qui appartient au règne de Mohammed-schah, fils de Touglik qui, le premier, reconnut l'obédience des khalifes Abbassides constitués en Égypte par les sultans après la destruction du khalifat de Bagdad par les Mogols, M. Marsden fait connoître diverses monnoies d'or de Firouz-schah, successeur de Mohammed-schah, et sur lesquelles on lit ضرب هذه السكّه. Ces monnoies étant d'or comme la médaille n.° 695 dont j'ai parlé précédemment, justifient complètement ma conjecture relativement au mot que M. Marsden avoit lu الله sur cette dernière, et que j'ai lu السكّه (1).

La médaille d'argent n.° 724, p. 545 et pl. XXVI, offre au revers une légende qui a été mal lue et dont l'interprétation est une énigme. M. Marsden ne se l'est pas dissimulé. Elle doit être lue ainsi : المويّد بتاييد الرحمن خليفة الله محمود السلطان, c'est-à-dire, *Celui qui est assisté par le secours du miséricordieux, le khalife de Dieu, le sultan Mahmoud.* Mahmoud est le nom du prince qui régnoit alors à Dehli, et sous lequel l'Inde fut envahie par Tamerlan. On pourroit supposer, d'après cette légende, que le khalife Abbasside reconnu alors en Égypte portoit le nom ou plutôt le titre honorifique de *Mouayyed-billah;* mais aucun de ces fantômes de khalife n'a été nommé ainsi. Il est possible qu'à cette époque les souverains de Dehli ignorassent souvent

---

(1) Ce même mot *sicca* est employé, pour les monnoies d'argent, par les sultans ou gouverneurs Afghans du Bengale. Voyez M. Marsden, *p. 569 et suiv.*, et particulièrement *p. 572.*

les noms du khalife dont ils reconnoissoient l'obédience, et les indiquassent seulement par des expressions vagues. En effet, sur d'autres monnoies du même Mahmoud, n.os 721 à 723, pag. 543, et pl. XXXVI, le khalife n'est indiqué que par les mots, فى زمن الامام امير المومنين خلدت خلافته (et non خلاخلافته, comme on lit par une errreur typographique dans M. Marsden), ce qui signifie : *du temps de l'imam, prince des croyans; que son khalifat dure long-temps!*

Une autre monnoie de l'an 949 et de Férid-eddin Schir-schah, présente à cet égard un phénomène bien singulier. Comme M. Marsden n'a pas fait graver cette monnoie, mise par lui sous le n.° 734, page 549, je dois m'en tenir à la manière dont il a lu la légende du revers. La voici :

فى عهد الامير الخليفة لدين الله ٩٤٩

M. Marsden la traduit ainsi :

Per auctoritatem s. sub auspiciis imperatoris fidelium Ledin-illah, 949 (1542).

Et il fait l'observation suivante : « En ce qui concerne le khalife » dont le sultan reconnoît la suzeraineté, il y a un anachronisme » frappant et étrange. *Lédin-illah*, le plus distingué entre les derniers » khalifes de Bagdad, régnoit environ trois cents ans avant cette » époque, et le dernier des khalifes Abbassides d'Égypte, Motéwakkel-» ala-allah Mohammed, mourut en 945, quatre ans avant la date de » cette monnoie. Cela nous autorise à hasarder la conjecture que » Schir-schah, pour fortifier son autorité usurpée, crut utile de donner » à sa monnoie la sanction d'un nom respecté, quoique le khalifat eût » cessé d'exister. »

Aucun khalife n'a jamais porté ni pu porter le nom de *Lédin-illah*, qui n'auroit, ainsi isolé, aucun sens. Mais on voit que M. Marsden a voulu parler du khalife de Bagdad *Naser-lidin-allah*. Au reste, dans la légende dont il s'agit, les mots *lidin-allah* ne font pas partie d'un nom, et il faut la traduire ainsi : *du temps de l'émir, vicaire de la religion de Dieu.* L'aventurier qui occupoit alors le trône de Dehli, n'ignoroit pas sans doute que l'Égypte étoit soumise depuis plus de vingt-cinq ans au sceptre des sultans ottomans; mais il pouvoit croire qu'il existoit encore un fantôme de khalife, dont à tout hasard il reconnoissoit la suprématie pontificale. Un peu plus tard, sans doute, on fut mieux instruit. Toute trace de cette allégeance fictive disparut, et l'on y substitua sur les monnoies la mention des quatre premiers khalifes, Aboubecr, Omar, Othman et Ali. C'étoit en effet une autre manière

de se déclarer sunnite et de faire profession de son orthodoxie. On voit cet usage commencer dès le temps de Schir-schah, le même dont nous venons de parler, et continuer sous les sultans suivans de la même dynastie, et sous les empereurs mogols de la race de Tamerlan. Tantôt on se contente d'y exprimer les noms de ces quatre khalifes, comme dans des monnoies d'argent de Schir-schah, n.os 729 à 733, pag. 547 à 549, et pl. XXXVI, et dans une monnoie d'or d'Acbar de l'année 981, mise sous le n.° 808, pag. 590, et pl. XXXIX; tantôt ces mêmes noms y sont accompagnés de surnoms, comme dans la monnoie d'Islam-schah, n.° 740, page 553, et planche XXXVI, où on lit : ابو بكر الصديق عمر الفاروق عثمان العفان على المرتضى, c'est-à-dire, *Aboubecr le sincère, Omar le diviseur, Othman (le fils) d'Affan, Ali l'agréé (de Dieu)*; tantôt enfin on y lit, soit purement en arabe, comme sur une monnoie d'or d'Acbar, n.° 818, page 595 :

بصدق ابى بكر بعدل عمر بحياى عثمان بعلم على

soit en persan mêlé d'arabe, comme sur une monnoie d'or de Schah-djihan, n.° 869, page 641 :

بصدق ابى بكر بعدل عمر بآزرم عثمان بعلم على

c'est-à-dire, *avec la sincérité d'Aboubecr, l'équité d'Omar, la pudeur d'Othman et la science d'Ali.*

Ce que je viens de dire doit servir à corriger la manière dont M. Marsden a lu et traduit les légendes de ce genre sur les monnoies d'argent d'Islam-schah, fils de Schir-schah, n.os 739 à 746. Autant que j'en puis juger par les monnoies 740 et 744, les seules de ce genre que M. Marsden ait fait graver, les lettres y sont très-mal formées, ce qui aura sans doute occasionné son erreur, et l'aura porté à suppléer par conjecture plusieurs mots qui ne s'y trouvent point. Il n'a pas reconnu l'épithète d'Ali, المرتضى, qui est cependant bien lisible, ni celle d'Aboubecr, الصديق, qui ne laisse lieu à aucun doute. Au contraire il a bien lu celle d'Omar الفاروق; mais pour *Othman, fils d'Affan*, il a lu عثمان الغون, ce qui n'est ni arabe, ni persan. Je conviens qu'il est impossible de reconnoître sur la monnoie n.° 740 les deux mots بن عفان; mais il faut observer qu'Othman, bien qu'il ait reçu le sobriquet de ذو النورين, comme l'a bien observé M. Marsden, et qu'il ait été loué par Mahomet lui-même comme un modèle de pudeur, n'est cependant jamais nommé autrement qu'*Othman, fils d'Affan*, et que communément on n'ajoute aucune autre épithète distinctive à son nom. Au reste, je pense que le graveur a omis exprès le mot بن *fils*; et en

effet, sur une autre monnoie d'argent de l'année 962, mise sous le n.° 800, page 581, et pl. XXXVIII, on lit bien distinctement عمر الخطاب et عثمان العفان, au lieu de عمر بن الخطاب et عثمان بن عفان, soit que l'auteur de la légende ait supprimé le mot *fils*, suivant l'usage des Persans, soit qu'il se soit imaginé que *Khattab* et *Affan* étoient les épithètes d'Omar et d'Othman. J'admettrois volontiers cette dernière supposition, parce que, contre l'usage, il a donné un article au nom *Affan*.

Parmi les monnoies des princes afghans du Bengale, il y en a une, n.° 797, pag. 579 et pl. XXXVIII, sur le revers de laquelle M. Marsden lit : شاه السلطان به شاه السلطان حسين. L'explication qu'il donne du mot به, comme si c'étoit une abréviation de la formule ممّا امر به, ne sauroit aucunement être admise, et il faut, malgré l'imperfection de la gravure, lire بن *fils*.

Parmi les monnoies des empereurs mogols de l'Hindoustan, il y en a un grand nombre qui donnent lieu à des recherches et à des observations importantes de la part de M. Marsden. Telles sont certaines monnoies d'Acbar, les monnoies zodiacales de Djihanghir, d'autres monnoies du même prince qui semblent avoir été frappées pour être des monumens durables de ses débauches, ou de sa passion pour la célèbre *Nour-mahal*, &c. Il faut voir tout cela dans l'ouvrage même. Je m'arrêterai pourtant un instant aux monnoies d'Acbar. On sait par l'*Ayin Acbéri* que ce prince essaya d'introduire dans ses états une ère qui commençoit à son avénement au trône, et dont les mois étoient solaires et portoient les noms des anciens mois de l'année persane. Il appela cette ère, qu'il vouloit substituer à celle de l'hégire, الهي *divine*, et sur les monnoies où la date de l'année et du mois est donnée d'après cette ère, on lit constamment la formule, الله اكبر *Dieu est grand*, et cette autre formule, جلّ جلاله *que sa gloire soit illustre*. La première de ces formules fait évidemment allusion au nom du prince, ce qu'a bien observé notre auteur, et elle pourroit même signifier *Dieu est Acbar*, autrement, *c'est Acbar qui est Dieu*. La seconde formule est aussi équivoque; car on ne sait s'il s'agit de la *gloire de Dieu*, ou de la *gloire d'Acbar*. Si l'on se rappelle maintenant ce qu'on lit dans un mémoire de M. Vans Kennedy, imprimé dans le tome II des Transactions de la société littéraire de Bombay, et dont nous avons rendu compte dans ce Journal, cahier de mars 1821, on sera bien porté à supposer que ces équivoques tenoient à un plan qui ne fut jamais complètement réalisé, et qu'Acbar n'étoit pas loin de se faire rendre

à lui-même les honneurs divins. C'est le sujet d'un long chapitre du Dabistan, qui mériteroit d'être l'objet d'un travail spécial.

Il paroît que Djihanghir, fils et successeur d'Acbar, a aussi, à l'exemple de son père, fait quelquefois usage sur ses monnoies du mot الهی, *ère divine*, pour indiquer l'année solaire de son règne, qu'il joignoit à l'année de l'hégire. C'est ce qu'on voit sur la médaille d'or n.° 839, page 609 : la date de sa fabrication est exprimée par ces mots : ضرب اكره ماه اردی بهشت الهی ۱۰ سنه ۱۰۲۴, *frappé à Agra, au mois d'ardibchescht de l'année 10 de l'ère divine, année (de l'hégire) 1024*. C'est la seule monnoie de Djihanghir où je trouve le mot الهی; par-tout ailleurs l'année du règne est exprimée par les mots سنه جلوس.

M. Marsden a réuni sous les n.os 840 à 844, page 619, diverses monnoies d'argent de Djihanghir, dont la légende pourtant n'est pas uniforme. Les n.os 840, 842 et 843 compris sur la pl. XL, offrent au revers cette légende : جهانكير پادشاه اكبر پادشاه ضرب احمداباد ۱۰۲۷, *Djihanghir roi, fils d'Acbar roi. Frappé à Ahmedabad, 1027.* Le n.° 844, même planche, offre une singularité remarquable, en ce que le mot ضرب, *frappé*, ne s'y trouve point, et que le nom d'Ahmedabad est compris dans le distique dont se forme la légende, et dont les mots ont été mal disposés par M. Marsden. Il faut le lire ainsi :

زرِ احمدابادِ را دادِ زیور   جهانكيرِ شاهِ شهنشاهِ اكبر

c'est-à-dire, *Auro urbis Ahmedabadi decus dedit rex Djihanghir, filius imperatoris Acbar.*

Ce distique est du mètre nommé متقارب, qui se compose uniquement du pied فعولن, répété quatre fois.

Diverses monnoies du même prince contiennent ainsi, dans le corps même du distique, le nom de la ville où elles ont été frappées.

Je dois observer en passant qu'il y a une erreur grave dans les numéros des médailles depuis la page 637 jusqu'à la page 643.

Le distique qui forme la légende des monnoies mises sous les n.os 872 et 873, pag. 635, doit être lu ainsi :

بحكم شاهِ جهانكيرِ يافتِ صد زیور   بنامِ نورِ جهان پادشاهِ بيگم زر

car ce sont des vers du mètre nommé مجتثّ, composés des pieds suivans, مفاعلن فعلاتن مفاعلن فعلن, et pareils à ceux de cette ode de Hafiz :

صبا بلطفِ بگو آن غزالِ رعنارا   که سر بکوه وبيابان تو دادهٔ ما را

Je pourrois multiplier les critiques de cette nature, mais ce seroit

alonger peu utilement cette notice. Je préférerois donner quelques détails sur les singularités très-remarquables des monnoies de Tipou-sultan ; mais je ne pourrois qu'abréger cet article curieux, l'un des plus intéressans de l'ouvrage de M. Marsden, et que doivent lire en entier tous les amateurs de la numismatique orientale. Je termine donc ici le compte que j'avois à rendre de cet important travail, en répétant qu'on ne peut rien ajouter à la beauté et à la fidélité parfaite des gravures qui font l'ornement de ce recueil.

SILVESTRE DE SACY.

ATLAS ETHNOGRAPHIQUE DU GLOBE, ou Classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues; partie historique et littéraire, tome I.er *(in-8.°), discours préliminaire et introduction : — (in-fol.) contenant* XLI *tableaux et un index alphabétique ; par M.* A. Balbi. Paris, Rey et Gravier, 1826.

C'EST dans le commencement du XVII.e siècle qu'ont été publiés les premiers ouvrages où l'on s'est proposé de distribuer systématiquement toutes les langues de l'univers, et de tirer, des rapports et des différences qu'elles offrent entre elles, un principe de classification pour les nations mêmes qui en font usage. Bien des traités de ce genre ont paru entre le *Mithridate* de Gesner et celui d'Adelung. Un grand nombre d'auteurs se sont livrés à cette étude comparative dont Leibnitz avoit reconnu et proclamé l'importance. Mais, quoique plusieurs points aient été suffisamment éclaircis par des recherches spéciales, il manque encore beaucoup à la perfection de l'ensemble; et le caractère hypothétique et superficiel que plusieurs écrivains avoient donné à leurs considérations étymologiques, nuisoit, auprès des bons esprits, à la science même que ces écrivains avoient voulu servir. Les progrès de la géographie, des travaux approfondis appliqués aux dialectes barbares du nouveau monde et de l'Océan pacifique, comme aux idiomes savans de l'Asie et de l'Europe, permettront seuls un jour de tracer un tableau complet des langues de tout le genre humain; et comme on a, depuis quelques années, acquis des connoissances précieuses dans ces matières, le moment étoit favorable pour qu'un géographe instruit soumît à une révision générale les notions accumulées par ses prédécesseurs, remplît

ou marquât les lacunes, rectifiât les inexactitudes, et présentât enfin les résultats généraux auxquels sont parvenus les philologues qui ont dirigé leurs études vers l'ethnographie. Telle est la tâche que s'est imposée M. A. Balbi ; et, quoiqu'elle fût laborieuse et difficile, un zèle infatigable et une attention soutenue l'ont mis en état de la remplir d'une manière qu'un critique équitable et judicieux peut déclarer tout-à-fait satisfaisante.

L'ethnographie ou la *connoissance des nations* est l'objet vers lequel M. Balbi a dirigé ses efforts ; mais cette science renferme différens points de vue qu'il n'a pas eu l'intention de réunir dans son ouvrage. En effet, le mot de *nation* est susceptible de diverses acceptions, selon qu'on le considère géographiquement, pour désigner collectivement les habitans d'un pays borné par des limites naturelles, comme quand on dit la nation française ; ou politiquement, en parlant des sujets soumis à un même gouvernement et régis par les mêmes lois, comme quand on parle de la nation anglaise ; ou sous le rapport de l'histoire naturelle, pour désigner les tribus issues d'une même race physique, comme lorsqu'on dit la nation malaise ; ou enfin sous le rapport des langues, quand, sans distinction de patrie, de gouvernement ou de variétés, on réunit ensemble les peuples qui parlent un idiome semblable, comme lorsqu'on se sert du nom de race turque pour indiquer à-la-fois les Ottomans dominateurs de Constantinople, et les Yakouts du cercle polaire soumis à la Russie, les Turcomans, qui ont les traits de la race caucasienne, et les Kirkis, si voisins de la race qu'on appelle improprement race jaune ou race mongole. De toutes ces manières d'entendre et d'employer le mot *nation*, M. Balbi n'a pris que la dernière, et c'est constamment aussi dans le même sens qu'il se sert du mot d'*ethnographie*. « La langue, dit-il, est le véritable. . . . . le seul » ou le principal trait caractéristique d'une nation. . . . C'est donc par » le seul examen des langues que parlent les divers peuples de la » terre, qu'on peut remonter à l'origine primitive des nations qui » l'habitent. »

Après avoir montré la confusion à laquelle s'exposent souvent les historiens et les géographes en faisant usage de dénominations fondées sur d'autres distinctions que celles des langues, et après avoir rapporté de nombreux exemples de cette confusion, M. Balbi prouve, par des applications multipliées, l'utilité qu'on peut tirer de la comparaison des langues. Cette comparaison, pour conduire à des résultats certains, exige l'emploi de certaines précautions, l'observation de certains principes que M. Balbi expose ou rappelle avec un soin

particulier. Le choix des mots sur lesquels on veut faire porter les rapprochemens; l'attention qu'il faut mettre en les recueillant de la bouche des naturels, quand on visite des contrées où l'écriture n'est pas en usage; celle qu'impose la variété d'orthographe employée par les voyageurs en pareil cas, selon la nation à laquelle ils appartiennent: tels sont, ainsi que l'observe M. Balbi, les objets qui doivent être toujours présens à l'esprit de celui qui veut classer les peuples d'après la parenté qu'indique la comparaison de leurs langues. Il est certain qu'en ayant égard à ces circonstances, on peut éviter une partie des erreurs auxquelles on est exposé dans ces matières. Mais il reste une difficulté très-grave que M. Balbi ne dissimule pas, et qui diminueroit considérablement l'utilité des considérations ethnographiques, si elle se reproduisoit aussi souvent qu'on l'a pensé. Il s'agit des nations qui ont changé de langues, et aussi, ce qui suppose nécessairement une révolution de la même nature, de nations qui appartiennent à des races différentes et qui pourtant parlent une langue semblable. Ces deux sortes d'anomalies méritent sans doute beaucoup d'attention; et il seroit utile de soumettre à une discussion approfondie les exemples assez nombreux qu'en cite M. Balbi avec une bonne foi d'autant plus louable, que des faits de ce genre, si l'on ne parvenoit pas à les ramener à la théorie, ébranleroient la foi due aux principes sur lesquels est établi tout son ouvrage. Nous avons nous-mêmes proposé ailleurs quelques vues à ce sujet (1), et nous nous croyons par-là dispensés d'entrer dans une discussion qui nous écarteroit trop de l'analyse que nous devons à nos lecteurs.

Après avoir traité avec beaucoup d'étendue, dans son discours préliminaire, des divers objets que nous venons d'indiquer, M. Balbi a encore consacré le premier chapitre de son *introduction* à des considérations sur la classification des langues. Il étudie leur marche progressive, les modes variés d'altération qu'elles éprouvent, et les degrés qu'on peut établir, d'après les différences qui les caractérisent, entre les langues qu'on doit rapprocher les unes des autres sous les noms de dialectes, langues sœurs, groupes, familles, langues mères et langues dérivées. Il règne toujours du vague et il entre nécessairement un peu d'arbitraire dans ces classifications, imitées de celles des sciences naturelles; on y est privé de cet appui que la nature elle-même offre dans l'étude des corps organisés, et qui est la seule partie solide et

(1) Disc. prélim. à la tête du tome I des *Recherches sur les langues tartares*, p. xxviij-xxxvij.

invariable des nomenclatures, la succession ou la descendance physique des individus d'une même espèce. Les langues que l'on s'attache à rapprocher d'après les analogies qu'elles présentent, sont appelées dialectes, quand elles offrent de légères différences et des points de contact très-multipliés; langues sœurs, si le nombre de ces points est moins considérable. Il y en a moins encore entre les langues d'un même groupe ou d'une même famille; mais on sent bien que ces distinctions, uniquement fondées sur l'appréciation de rapports qu'on ne peut exprimer numériquement, qui varient perpétuellement et produisent des nuances infinies, ne sauroient servir de base à une classification bien précise et bien arrêtée. M. Balbi cite une lettre de M. Malte-Brun où ces difficultés sont rappelées; et puisqu'il les a si bien senties lui-même, on doit penser qu'il n'a prétendu autre chose que de classer les faits selon leurs rapports naturels, avec le degré de rigueur que la matière comporte, et sans vouloir exclure ce que le progrès des études peut amener de changemens et d'améliorations. Pour l'état actuel, la distribution de M. Balbi, qu'il appelle modestement un *essai*, est très-satisfaisante, et peut, sans inconvénient, être adoptée à la place de celles qui ont été proposées par ses devanciers, et qui étoient loin d'offrir les caractères d'un examen aussi consciencieux et aussi approfondi. Elle présente un total de huit cent soixante langues et de plus de cinq mille dialectes; et quoiqu'un tel nombre ait pu paroître exorbitant, ceux qui prendront une idée juste de la valeur attachée à ces mots par M. Balbi, ne le trouveront pas exagéré.

M. Balbi consacre un chapitre à tracer, d'après les écrivains les plus autorisés, un aperçu des moyens graphiques employés en différens temps et en différentes contrées pour exprimer les pensées, directement par la peinture des objets, indirectement par l'indication de quelques propriétés caractéristiques, et, d'une manière encore plus détournée, par la peinture des sons qui les expriment dans la langue parlée. Cette partie du travail de M. Balbi contient beaucoup d'observations nouvelles qui lui ont été communiquées par d'habiles philologues dont il a eu soin de solliciter les secours et dont il invoque perpétuellement le témoignage.

Les cinq chapitres qui suivent sont autant de dissertations générales sur les langues de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique, des îles du grand Océan et de l'Amérique. Beaucoup de particularités qui ne pouvoient trouver place dans les colonnes de l'atlas, les motifs que l'auteur a eus de réunir ou de séparer certains idiomes, les sources où il a puisé les faits dont il s'appuie: tels sont en général les objets qui remplissent

ces cinq chapitres, et qui occupent une partie considérable du volume de M. Balbi. On ne peut lire sans intérêt cette portion de l'ouvrage, à cause de la multitude des renseignemens qu'on y trouve rassemblés sur une foule de points de philologie historique; et les recherches nombreuses qu'elle a exigées font beaucoup d'honneur au zèle et à la patience de M. Balbi.

L'atlas même est divisé conformément à la classification adoptée par l'auteur. Après une mappemonde ethnographique, qui est ici ce que seroit une carte d'assemblage dans un atlas de géographie, viennent, pour chacune des cinq classes indiquées ci-dessus, trente tableaux distribués ainsi qu'il suit : sept pour les langues de l'Asie, contenant cent cinquante-trois articles ; cinq pour les langues d'Europe, renfermant cinquante-quatre articles; cinq pour l'Afrique, offrant cent quatorze articles; deux pour les îles de l'Océan, avec cent dix-sept articles; et enfin onze pour les langues d'Amérique, contenant cent vingt-trois articles. Nous n'aurions que l'embarras du choix, s'il falloit tirer de ces tableaux de quoi faire apprécier les matériaux nombreux et quelquefois entièrement nouveaux que l'auteur a su y réunir et y mettre en ordre. On pourroit aussi puiser beaucoup de faits curieux et peu connus dans les articles qui sont consacrés à des langues sur lesquelles on ne possède, dans les livres ordinaires, que des renseignemens incomplets et peu satisfaisans. Mais comme la matière est immense, et que le genre de rédaction adopté par l'auteur se refuse à l'analyse, nous serions entraînés à donner beaucoup trop d'étendue à cet article, si nous voulions faire un extrait suivi des différentes parties de cet ouvrage, et sur-tout les soumettre à une discussion approfondie. Toutefois, pour mettre les lecteurs en état de juger tout à-la-fois la nature du travail de M. Balbi et l'un des principaux résultats de son livre, en ce qui concerne une matière dont la connoissance est la plus répandue, nous nous bornerons à placer ici le sommaire des six tableaux qui s'appliquent aux familles établies par l'auteur parmi les langues européennes.

Le premier de ces tableaux renferme l'exposition de deux familles qui y sont réunies plutôt à cause de la proximité des contrées où elles ont été en usage, qu'à raison d'aucune connexité qui existe entre elles : ce sont les langues basque et celtique. La première se partage en deux branches : l'ancien ibère, qui, selon les recherches de M. G. de Humboldt, doit avoir été fort analogue au basque actuel, et ce dernier idiome lui-même, partagé en trois dialectes principaux, celui de la Biscaye propre, celui des provinces de Guipuscoa et d'Alava, et

le lampourdan des Navarres espagnole et française, parlé aussi dans le pays de Labour et de Bule. M. Balbi fait l'énumération des peuples qui, suivant les traditions historiques, avoient une communauté d'origine avec les Ibères, et qui devoient conséquemment employer leur langue. Il en use de même en d'autres occasions, quand il s'agit de langues qui ne sont plus actuellement parlées, et au sujet desquelles on doit s'en rapporter aux indications fournies par les souvenirs de l'histoire, les écrivains anciens ou quelques monumens d'un autre genre. A l'égard du basque, il s'attache à en faire ressortir le caractère particulier, en présentant en quelques lignes le résumé du système grammatical de ce langage singulier. M. Balbi a généralement pris soin de puiser à de si bonnes sources, qu'on peut être surpris de le voir emprunter dans cette occasion quelques notions hasardées à une production récente qui n'est pas marquée au sceau d'une saine critique et d'un esprit judicieux.

En passant à la famille celtique, l'auteur distingue pareillement deux branches : l'une, celle des langues des anciennes tribus des Gaules et de la Bretagne, sur lesquelles on n'a pas de renseignemens précis; et l'autre, celle des langues qu'on peut étudier directement parce qu'elles se sont conservées jusqu'à nos jours. Ces dernières sont au nombre de deux, le galic d'Irlande et d'Écosse et des îles voisines, et le kimri ou celto-breton de France et d'Angleterre. M. Balbi fait connoître l'un et l'autre par quelques indications relatives à la grammaire et à la littérature. Il énumère les dialectes de ces deux idiomes, et fait mention du celtique parlé par plusieurs milliers d'habitans dans quelques parties du haut Canada où des Écossais et des Irlandais ont formé des établissemens; circonstance propre peut-être à rendre compte de tout ce qu'il y a de réel dans les observations de certains voyageurs relatives à d'anciennes émigrations des Celtes sur le continent américain. L'article sur les langues celtiques est, chez M. Balbi, instructif, plein de faits curieux et de notions exactes; et quand on connoît les écrits qu'il a dû consulter sur cette matière, on doit lui savoir gré d'avoir pu se préserver de l'esprit de système et des erreurs matérielles qui sont comme inséparables de tout ce qui a été publié à ce sujet sur le continent, en exceptant peut-être les ouvrages de M. Legonidec.

Le second tableau, renfermant, avec les idiomes helléniques, ce qu'on appelle communément les langues de l'Europe latine tant anciennes que modernes, s'étend à des objets si variés, et parfois si peu éclaircis encore, que de tous les tableaux qui composent l'ouvrage, c'est peut-être tout-à-la-fois celui dont plus de personnes pourront juger

le contenu, et où l'on pourroit relever un plus grand nombre de points obscurs ou litigieux. L'analogie fondamentale et primitive des langues helléniques et de celles des aborigènes de l'Italie, posée en fait dans le titre même du tableau (famille des langues thraco-pélasgiques ou gréco-latines), est une chose qui, si l'on remonte à des époques anciennes, peut être contestée. Tout ce qui concerne le phrygien, le lydien, les dialectes de la Thrace, ceux de l'Italie ancienne et l'étrusque en particulier, offre une matière abondante de discussions, où les travaux des hommes les plus habiles laissent encore beaucoup à desirer de la part de leurs successeurs. Il en est ainsi par-tout où l'on peut considérer les objets de très-près; et si l'on avoit, sur les autres parties du monde, autant de renseignemens qu'on en possède sur l'Europe, on s'apercevroit plus aisément de ce qui manque à la connoissance des langues modernes pour conduire à la connoissance des idiomes anciens, quand ces derniers ne sont pas conservés dans les monumens écrits. Au milieu de tant de difficultés graves, et qu'on ne pouvoit entreprendre de lever toutes dans un ouvrage élémentaire, M. Balbi a dû suivre les opinions les plus accréditées; et les résultats sommaires auxquels il s'est arrêté obtiendront presque par-tout l'assentiment des hommes instruits. Aux notions grammaticales et étymologiques qu'il a réunies, comme à l'ordinaire, pour caractériser chacun des idiomes savans de l'Europe méridionale, M. Balbi joint aussi des résumés littéraires qui sont en général dictés par un goût exercé et exprimés avec précision. Peut-être, en parlant du siècle de Louis XIV et des *afféteries du règne suivant*, convenoit-il de ne pas émettre sans restriction un pareil jugement, qui, lorsqu'on ne nomme pas Voltaire, J. J. Rousseau, Buffon et Montesquieu, peut sembler sévère à force d'être laconique.

Un autre tableau, non moins chargé de faits et de détails intéressans, est celui qui contient l'histoire des langues germaniques. La division principale de cette famille de langues est due en partie aux travaux de M. Grimm, et en partie aux recherches d'un auteur qui a rendu de grands services à la science géographique, de feu M. Malte-Brun. Quatre branches y sont établies: la première, appelée *teutonique*, comprend le haut allemand ancien, dont les dialectes les plus connus sont l'allemanique et le francique des deux premières races de nos rois, ainsi que le haut allemand moyen qui leur a succédé, et le haut allemand moderne. La deuxième, désignée par le nom de *saxonne* ou de cimbrique, contient divers dialectes du bas allemand tant anciens que modernes; le frison et le batave, comprenant le hollandais et le

flamand. La troisième reçoit la dénomination de *scandinave*, ou de normano-gothique; elle renferme cinq idiomes, le mœsogothique d'Ulphilas, le normannique de l'Edda et de la Woluspa, le norwégien ancien, qu'il ne faut pas confondre avec le dialecte danois maintenant d'usage en Norwége, le danois et le suédois. Enfin la quatrième branche n'embrasse que deux idiomes, l'un maintenant éteint, qu'on nomme *anglo-saxon*, et l'autre, enrichi d'une foule d'emprunts à toutes les langues du monde, et notamment à la langue française, encore florissant en Angleterre et dans tous les pays que la Grande-Bretagne a su assujettir. M. Balbi a résumé avec un soin scrupuleux les caractères communs aux langues germaniques, et les caractères particuliers de leurs nombreux dialectes. Il indique d'une manière très-exacte les pays où ces dialectes sont employés, les peuples qui les parlent, les littératures qui leur appartiennent. Ce tableau, l'un des plus étendus de l'ouvrage, est aussi l'un des plus intéressans, et celui qui offre le plus haut degré d'exactitude et de précision.

Nous placerions presque au niveau du tableau précédent celui que l'auteur a consacré aux langues slaves, et dont il a soigneusement rassemblé et élaboré le contenu. Ces langues sont distribuées en trois branches, la branche *russo-illyrienne*, comprenant le slavon, le servien, serbe ou illyrien, le russe, le croate et le wende; la branche *bohémo-polonaise*, qui comprend le bohème, le polonais et le sorabe; et la branche *wendo-lithuanienne*, dont les langues principales sont le wende, l'ancien prussien, le lithuanien et le lettonien. Aux détails grammaticaux et littéraires qui se lisent dans les divers articles du tableau, il faut joindre un article spécial sur la littérature russe, qu'à raison de son étendue l'auteur a dû reporter dans une autre partie de l'ouvrage, et qu'il a mise à la suite de l'introduction. Rien n'est plus curieux que cette relation circonstanciée des efforts d'un grand peuple pour se donner une littérature, efforts qu'on pourroit regarder comme ayant été couronnés par le succès, s'il suffisoit, pour s'en flatter, d'avoir donné naissance à un grand nombre de productions, et si l'admiration nationale ne devoit pas, en pareil cas, attendre la confirmation indispensable que lui donnent les suffrages et l'intérêt des étrangers.

Quatre branches composent la famille des langues ouraliennes ou finnoises: la branche finnoise proprement dite, qui contient des idiomes tels que le finnois, l'esthonien et le lapon, où l'on observe les traces de l'influence que le voisinage des nations germaniques a exercée sur les peuples qui les parlent; la branche wolgaïque, qui ne renferme que le tchérémis et le mordwin; la branche permienne, à laquelle

appartiennent les idiomes permien et wotièque, et la branche hongroise, où se trouvent le hongrois, le wogoule et l'ostiak du bas Obi. On rapproche de cette famille, plutôt par supposition que d'après un jugement fondé sur des matériaux authentiques, les langues parlées autrefois par les Huns, les Avares, les Bulgares et les Khazars.

L'ordre où ces tableaux présentent les langues européennes est établi d'après la situation géographique du pays où l'on en fait usage; mais il est en même temps conforme à celui dans lequel il faudroit ranger les peuples qui en font usage, si l'on vouloit établir entre eux une classification relative aux progrès qu'ils ont faits dans la civilisation, et particulièrement dans l'exercice des facultés intellectuelles. La famille ouralienne, ou des langues que parlent les Finnois, est celle qui offre au moindre degré le caractère qui distingue les nations européennes: c'est dans le pays qu'ils habitent que ce caractère s'efface et disparoît, et c'est là véritablement que l'Europe est en contact avec l'Asie.

Après ces tableaux de classification, M. Balbi a placé cinq tableaux polyglottes, où sont disposés, comme échantillons des principales langues et des dialectes, vingt-six mots choisis parmi ceux qui sont d'un usage universel. Ce nombre seroit trop peu considérable pour servir de base ou de preuve aux rapprochemens et aux distinctions établies par l'auteur. Son travail repose sur une comparaison plus étendue, et toutefois c'est une chose très-remarquable que les résultats en soient presque entièrement conformes aux conclusions d'un examen qui seroit réduit à vingt-six mots seulement. M. Balbi, ayant extrait ces vocabulaires d'ouvrages dont la composition est due à des auteurs de nations différentes, n'a pas voulu prendre sur lui d'en assujettir les élémens à un même système d'orthographe; mais, en indiquant la nation à laquelle appartenoit l'auteur qu'il prenoit pour guide dans chaque vocabulaire, il a fourni aux personnes qui voudroient vérifier ses rapprochemens le moyen de faire elles-mêmes la réduction qui seule peut les rendre exacts et concluans.

Les deux volumes de formats très-inégaux qui composent l'ouvrage de M. Balbi, renferment plus de matière qu'on ne le pourroit croire d'après le calcul des pages qu'ils contiennent. L'introduction est imprimée avec un caractère très-serré, et l'on a fait usage, pour les tableaux, de types si petits, qu'il en est qui formeroient soixante ou quatre-vingts pages *in-8.°*, s'ils étoient imprimés à la manière ordinaire. C'est là, sans doute, une circonstance bien minutieuse; et pourtant elle pourroit influer sur le succès du travail de l'auteur, lequel auroit peut-être été plus généralement goûté, s'il eût été livré au public

sous une forme plus favorable à la lecture ; il n'eût fallu pour cela qu'un léger changement dans le style. Peut-être aussi ce qui eût ajouté à l'agrément de l'ouvrage n'en eût-il que médiocrement accru l'utilité : on recherche à présent ce mode de rédaction qui consiste à présenter les faits sous une forme synoptique, en les dépouillant de tout ornement superflu, en les réduisant à la plus simple expression possible. L'atlas de M. Balbi occupera une place distinguée parmi les ouvrages de ce genre : il en est peu qui supposent plus de recherches et de patience, une exactitude plus scrupuleuse, un examen plus consciencieux. Il peut servir de résumé commun à un grand nombre de traités spéciaux qu'il n'est pas toujours possible de se procurer; il peut sur-tout être infiniment utile dans l'enseignement de la géographie, et remplir avec beaucoup d'avantage une lacune qui existe dans les meilleurs traités de cette science, où souvent on ne donne aux étudians, relativement à l'ethnographie, que des notions incomplètes, erronées ou tout-à-fait insuffisantes.

M. Balbi, que des travaux antérieurs, et notamment son estimable Traité sur la statistique du Portugal (1), avoient fait connoître en Europe sous des rapports très-honorables, avoit obtenu la permission de faire paroître son Atlas sous les auspices de l'empereur Alexandre. Privé des avantages qu'il pouvoit se promettre d'une telle recommandation, M. Balbi a fait imprimer, après la mort d'Alexandre, l'épître qu'il lui avoit destinée de son vivant En pareil cas, une dédicace, qui n'impose aucun changement, ne fait pas moins d'honneur au caractère de l'homme de lettres qui l'a écrite, qu'à la mémoire du prince à qui elle est adressée.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Les Satires de D. J. Juvénal, traduites en vers français, avec le texte en regard, et accompagnées de notes explicatives, par V. Fabre de Narbonne, *professeur à l'institution Sainte-Barbe.* Paris, Théophile Berquet, libraire, quai des Augustins, n.° 29, 1825, 3 vol. *in-8.°*

Si la comédie devient, en quelques circonstances, le supplément des lois; s'il lui est permis de traduire sur le théâtre et d'exposer à la

(1) *Essai sur la statistique du royaume de Portugal, &c.* Paris, chez Rey et Gravier, 1824, 2 vol. *in 8.°*

censure publique les vices et les défauts que la justice des tribunaux n'a pas le droit de poursuivre et de punir, la satire, devenant à son tour l'auxiliaire de la comédie, supplée à son silence, en attaquant directemeut les vices et les coupables que le poëte comique n'a pas le privilége ou le moyen d'exposer et de flétrir sur la scène.

Athènes n'eut pas de poëtes satiriques, et ne pouvoit guère en avoir, parce qu'ils n'étoient pas nécessaires. Le genre, proprement dit, de la satire, étoit presque exclu de la littérature des Athéniens, parce qu'il se retrouvoit dans celui de la comédie. Les vrais satiriques d'Athènes furent des auteurs comiques. Eh! qu'étoit-il besoin aux poëtes d'écrire des satires pour confier à la simple lecture les censures rigides et hardies des vices et des ridicules, quand elles pouvoient être impunément présentées en action devant le peuple assemblé!

Les Romains ne purent ou ne surent pas attaquer sur la scène les vices et les ridicules spéciaux de leur pays : comme on ne dénonçoit pas en plein théâtre les torts ou les erreurs qui méritoient l'animadversion et la censure des citoyens, les poëtes qui voulurent venger la vertu ou les mœurs outragées, furent réduits à la ressource de la satire ; dans Rome elle suppléa à l'impuissance ou à la timidité de la comédie.

On a beaucoup écrit et disserté sur les satiriques latins, et l'on a souvent comparé Horace et Juvénal. Les personnes qui voudroient s'instruire encore à ce sujet, ne liront, ni sans plaisir, ni sans fruit, les opinions et les jugemens du nouveau traducteur; mais je ne m'arrête point à les examiner, et je ne parlerai ici que de Juvénal.

Il se trouve dans cet auteur divers passages dont l'obscénité fera toujours le désespoir des écrivains français qui tenteront de les reproduire dans notre langue et sur-tout en vers. Notre poésie ne possède pas et ne peut guère créer le moyen de retracer avec succès des tableaux qui, dans l'original, doivent leur effet et peut-être leur mérite à la crudité grossière et presque dégoûtante qui en fait ressortir l'énergie.

Jules-César Scaliger, dans sa Poétique, chap. XCVIII, intitulé *Satyra*, les caractérise en ces termes (1) :

« Je préfère donc de ne pas reprendre des vices détestables, plutôt

---

(1) *Malo igitur non reprehendere vitia detestanda quàm in execrandâ oratione mereri reprehensionem. Si quis igitur aliena peccata insectatur, eâ modestiâ utatur ne suum librum efficiat nequiorem de quo verba facit. Quid enim tetrius quibusdam versibus Juvenalis, propter quorum insolentiam vel jusserim vel optarim toto opere abstinere virum bonum.* Jul. Cæsar. Scaligeri *Poetices libri septem,* 1561, *in-fol.* p. 149.

» que de mériter le blâme d'en parler d'une manière horrible. Si quel-
» qu'un accuse les fautes des autres, qu'il le fasse avec retenue, de
» peur qu'il ne rende son livre plus coupable que l'homme dont il parle.
» Qu'y a-t-il, en effet, de plus sale que certains vers de Juvénal!
» Leur indécence me porteroit à ordonner ou du moins à desirer que
» les gens de bien s'abstinssent entièrement de la lecture de ses
» ouvrages. »

Si Scaliger paroît à quelques personnes un casuiste trop sévère ou trop scrupuleux, je leur indiquerai l'opinion d'André Duchesne, qui, dans sa traduction en prose du poëte latin, publiée en 1607, disoit à ses futurs lecteurs, au sujet des passages incriminés par Scaliger :

« Lis-les, comme ne les lisant point. . . . ; passe au milieu de ce
» parler peu chaste, sans ressentir l'aigreur ni les pointes amères de
» ses mots. . . . ; ne sois pas non plus ému des attraits ni touché des
» blandisses de la volupté, que l'est Ulysse chez Homère des lascives
» chansons des syrennes. »

M. Fabre, dans une dissertation sur Juvénal, rassemble, compare et juge les opinions diverses et nombreuses des rhéteurs, traducteurs et poëtes, anciens et modernes, sur le satirique latin. Cet examen critique, assez étendu, m'a paru dicté par la bonne foi, mais aussi par un zèle peut-être trop ardent. M. Fabre condamne divers littérateurs, non-seulement avec une justice qui n'est pas indulgente, mais avec une sévérité à laquelle on pourroit appliquer le *summum jus, summa injuria.* Ce morceau de littérature mériteroit d'être exposé et examiné en entier; je me bornerai à deux endroits qui m'ont paru exiger plus particulièrement la réfutation des opinions de M. Fabre.

En parlant du jugement de Jules-César Scaliger, qui a nommé Juvénal le prince des satiriques latins, il n'a point discuté le passage que j'ai précédemment fait connoître, et qui me semble être une partie essentielle de ce jugement; mais il a prétendu que la satire contre les mœurs n'admet point la peinture du ridicule.

« Ce genre de satire, dit-il, est un discours en vers qui, par l'élo-
» quence et la sublimité des tableaux, doit frapper, étonner, convaincre,
» et réveiller les remords de conscience dans l'ame la plus endurcie et
» la plus opiniâtrément attachée au vice. »

Je crains que M. Fabre n'ait voulu dire qu'on doit exclure la plaisanterie de la satire contre les mœurs; et s'il s'étoit exprimé ainsi, son opinion trouveroit moins de contradicteurs : mais la peinture du ridicule appartient aussi à l'éloquence, et me semble pouvoir entrer heureusement dans la satire la plus sérieuse et la plus grave.

Sans doute, dans la satire contre les mœurs, l'éloquence et l'énergie doivent dominer: mais pourquoi exclure les autres ressources de l'art d'écrire! Ne sera-t-il pas aussi utile que permis d'employer l'arme du ridicule contre le vice, soit pour en détourner ceux qui seroient tentés de s'y livrer, soit pour éveiller le remords dans l'ame de ceux qui en sont coupables, et qui quelquefois sont plus sensibles aux traits du ridicule qu'à la censure! Pourquoi vouloir assigner des bornes au talent! Et ne trouveroit-on pas dans Juvénal même des exemples qui prouveroient qu'il s'est servi heureusement des armes mêmes que son traducteur voudroit prohiber!

Quand M. Fabre rapporte les vers de Boileau sur Juvénal, il demande, au sujet de ce passage:

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,

ce que notre fameux satirique a voulu donner à entendre par ce mot d'*école*, et, répondant lui-même à la question, il dit: « Pense-t-il que » Juvénal appartenoit à la secte des stoïciens! Et qui pourroit lui » faire un reproche d'être en si bonne compagnie! » Non sans doute, on n'auroit pas le droit de blâmer Juvénal d'avoir appartenu à la secte philosophique qui compta Épictète et ensuite Marc-Aurèle au nombre de ses disciples: mais faut-il prouver à M. Fabre que Boileau n'a pas eu et n'a pas pu avoir l'intention de faire allusion au stoïcisme de Juvénal! Ce poëte s'étoit livré long-temps aux exercices des rhéteurs, qu'on appeloit des déclamations, et auxquels sans doute lui-même fait allusion par ces mots, *ut declamatio fias*, à ces exercices dont Quintilien a dit que beaucoup de personnes pensoient qu'ils pouvoient suffire pour former à l'éloquence (1): c'est donc en songeant aux débats journaliers, aux discours contradictoires et bruyans des élèves qui s'adonnoient aux déclamations, que Boileau a dit *élevé dans les cris de l'école*. Sans recourir à des textes originaux (2) pour démontrer que Juvénal s'étoit véritablement adonné aux exercices de déclamation, et avoit fréquenté cette sorte d'école oratoire, je rapporterai seulement l'assertion de l'abbé Goujet: « Juvénal, dit-il, avoit passé une partie » de sa vie dans les exercices scholastiques, où il avoit acquis la » réputation de déclamateur véhément; c'est à quoi M. Despréaux fait » allusion. »

Puisque j'en suis à disculper le satirique français de cette erreur que

---

(1) *Plerisque videtur ad formandam eloquentiam vel sola sufficere.* — (2) *Ad mediam ferè ætatem declamavit, animi magis caussâ quàm quod* SCHOLÆ *et foro præpararet.* Sueton. Tranquill. *de claris rhetoribus.*

lui impute le nouveau traducteur de Juvénal, je saisirai cette occasion de faire connoître une singulière méprise d'un autre traducteur, qui publia son travail en prose, *in-4.°, 1779.*

Celui-ci, pour justifier, aux dépens du poëte français, les hardiesses licencieuses du poëte latin, prétendit que Boileau s'étoit avoué coupable, et que la force de la vérité lui avoit arraché ces vers où il reconnoissoit ses torts :

> Je veux dans la satire un esprit de candeur,
> Et SUIS un libertin qui prêche la pudeur.

Je ne sais dans quelle édition de Boileau ce traducteur en prose avoit lu *SUIS un libertin*, au lieu de *fuis ;* je doute que la faute d'impression ait existé dans une édition tant soit peu recommandable : mais, cette faute fût-elle échappée à l'inadvertance d'un prote, le sens du poëte français est si clair, qu'il n'étoit guère pardonnable à un homme qui osoit traduire Juvénal, de s'y méprendre au point d'en faire le fondement d'une accusation publique.

Pour en revenir à la nouvelle traduction en vers dont je rends compte, je l'examinerai d'abord en citant isolément quelques passages du nouveau traducteur, qui feront juger du genre d'estime que son travail mérite, et ensuite en comparant d'autres passages avec quelques autres traductions en vers français, soit anciennes, soit modernes.

Lorsque j'ai rendu compte d'autres traductions, j'ai eu occasion de dire qu'en intervertissant le mouvement de la phrase latine, et en rétablissant dans la phrase française ce que nous appelons ordinairement l'ordre direct de la construction, on détruit quelquefois l'effet du tableau original. J'appliquerai ce principe à deux courts passages de la traduction que j'examine.

SAT. I. *Patricios omnes opibus cùm provocet unus*
Quo tondente gravis juveni mihi barba sonabat.

M. Fabre a traduit :

> Crispus, jadis barbier, fier de son opulence,
> Provoquera les fils des vainqueurs de Numance.

Il me semble que l'image qu'a voulu présenter Juvénal est tout-à-fait renversée. Pour la conserver, je traduirai littéralement :

« Tous nos patriciens, un homme les insulte par son opulence, » et celui-là même qui, pendant mon jeune âge, faisoit crier sous les » ciseaux ma barbe déjà épaisse. »

Je traduis *ciseaux* à cause des mots *juvenis* et *sonabat;* car on n'employoit à Rome le rasoir que pour les hommes de l'âge viril. Aussi,

dans sa VI.e satire, vers 105, Juvénal accuse Hippia d'aimer le gladiateur Sergiolus, et s'indigne de la passion qu'elle éprouve pour un homme qui se fait raser, c'est-à-dire, qui est déjà d'un certain âge:

Sergiolus jàm radere guttur cœperat.

Ainsi je crois pouvoir dire que le goût exigeoit que la traduction ne commençât point par *Crispus, jadis barbier,* qu'il eût fallu rejeter au second vers.

Le traducteur me paroît avoir saisi plus heureusement l'effet pittoresque de ces vers,

SAT. I. *Causidici nova cùm veniat lectica Mathonis*
Plena ipso.

lorsqu'il a conservé au *plena ipso* la place qu'il a dans l'original.

Quand arrive en litière un brigand déhonté,
Mathon, qui la remplit de sa rotondité.

Regnard avoit-il voulu imiter Juvénal quand il a dit dans le Joueur, acte I.er, scène I.re:

J'aurois un bon carrosse, à ressorts bien lians;
De ma rotondité j'emplirois le dedans.

Je rapporte ces vers, parce que M. Fabre, qui est très-exact à indiquer toutes les imitations que nos divers poëtes ont faites des vers de Juvénal, a omis celle-ci.

Je ferai remarquer que, dans le latin, c'est la *litière* qui arrive, que le mot de *brigand* ne traduit pas *causidici*, et enfin que le mot *nova* n'a pas été rendu, quoiqu'il soit nécessaire pour désigner une circonstance du luxe de Mathon, qui s'est donné la litière tout récemment.

Je crois donner une idée avantageuse de la traduction nouvelle, en citant de la III.e satire cette tirade qui traduit le passage *da testem Romæ tam sanctum,* et qui me paroît bien rendue:

A Rome, pour témoin que Numa se présente;
Offrez ce Metellus qui de Pallas tremblante
Vint arracher l'image aux fureurs de Vulcain;
Présentez Scipion, l'hôte des dieux enfin;
On court au cens d'abord... La probité! qu'importe!
Marchent-ils entourés d'une brillante escorte!
Sur leur table sert-on des mets délicieux!
Possèdent-ils des plats rares et précieux!
Ont-ils un équipage, un jardin magnifique!
Leur parole est alors un oracle authentique;
Et dans son coffre fort chacun peut entrevoir

Le degré de crédit qu'à Rome il doit avoir.

Ces vers sont bien tournés ; ils expriment l'énergie de l'original, ils en ont gardé le mouvement : je ne releverai que le mot d'*image*, qui ne s'accorde pas avec *Pallas tremblante.* L'original dit seulement :

Servavit trepidam flagranti ex æde Minervam.

Quelques vers plus bas, le traducteur a rendu très-poétiquement des détails vulgaires :

Pauvre, quel est ton sort! de ta vieille chaussure
Un fil de lin grossier trahit-il la blessure!

Le latin porte :

. . *Et ruptâ calceus alter*
Pelle patet, vel si consuto vulnere crassum
Atque recens linum ostendit non una cicatrix.

Dans l'une de ses satires, Régnier s'étoit emparé de cette dernière expression :

Pour moi, si mon habit, par-tout cicatrisé, &c.

et il faut savoir gré à M. Fabre d'avoir trouvé d'autres expressions pour rendre l'image.

J'ai annoncé que je comparerais la traduction nouvelle avec les précédentes ; je choisis un passage connu, celui où Juvénal peint l'ambition d'Alexandre, laquelle aboutit à un tombeau.

Unus Pellæo juveni non sufficit orbis :
Æstuat infelix angusto limite mundi,
Ut Gyaræ clausus scopulis parvâque Seripho.
Quum tamen à figulis munitam intraverit urbem,
Sarcophago contentus erit. Mors sola fatetur
Quantula sint hominum corpuscula.

Voici la traduction en prose que j'ai tâché de rendre très-littérale en conservant les images et les expressions de l'original.

« Un seul monde ne suffit pas au jeune ambitieux de Pella ; le » malheureux ! il étouffe dans le cercle de la terre trop étroit pour lui : » tel que le condamné que renferment les rochers de Gyare ou la » petite île de Sériphe. Mais quand il sera entré victorieux dans la » ville dont la brique forme les remparts, un sarcophage sera assez » pour lui. La mort, la seule mort, révèle combien peu d'espace » suffit au corps de l'homme.

Traduction de Denys Challine, 1653 :

Alexandre, qui fait du monde un seul empire,
Croit qu'un seul univers ne lui puisse suffire ;

Ce jeune ambitieux écume et se déplaît
De s'y voir renfermé: le malheureux qu'il est!
Comme s'il s'étoit mis dans la prison barbare
De l'étroite Sériphe ou du roc de Gyare.
Lorsque, dans Babylone......
Il sera contenu dans une étroite bière... &c.

Traduction imprimée dans les œuvres posthumes de Thomas:

Et ce jeune insensé, conquérant de la terre....
Dans les bornes du monde il est emprisonné....
Cet étroit univers fatigue son génie.
Babylone l'attend.....
Il tiendra tout entier sous les ais d'un cercueil.
Homme! tu veux en vain agrandir ta nature,
Mets tes pieds dans la tombe et connois ta mesure.

Rochon de Chabanes avoit fait de la satire x.[e] de Juvénal une imitation intitulée, *Discours philosophique et moral:*

Alexandre, vainqueur de l'Asie étonnée,
N'a point encor rempli toute sa destinée,
Son cœur ambitieux vole au-delà des mers;
Il cherche à conquérir un nouvel univers;
Il étouffe à l'étroit dans l'enceinte du monde.
Malheureux!......
Rentré dans Babylone, un modeste cercueil
Est tout ce que le sort réserve à ton orgueil.

M. Duboys la Molignière publia en 1801 une traduction où le passage est ainsi rendu:

Du trône de Pella l'héritier fortuné,
Vainqueur du monde entier, s'y trouve encor gêné.
Il se croit enfoui dans quelque île Cyclade;
Mais Babylone attend..........
Elle va dans la tombe enfermer ce géant,
Et des grandeurs en lui démontrer le néant.

Traduction de M. L. V. Raoul, 1811*:

Regarde dans Pella ce jeune téméraire;
Il voudroit reculer les bornes de la terre,
Il s'indigne, il s'agite, et, comme emprisonné
Dans un seul univers, il se trouve gêné.
De la mort cependant........
Le glaive suspendu l'attend dans Babylone,

Et ces vastes projets.............
Vont.... s'enfermer sous les ais d'un cercueil.
La mort seule.............
Du néant des humains nous donne la mesure.

M. Méchin, dans sa traduction publiée en 1817 :

Pour le fils de Philippe un seul monde est trop peu.
Dans ses bornes captif, haletant, l'œil en feu,
Il s'agite, il étouffe; on diroit que Gyare
Dans ses tristes rochers des mortels le sépare.
Babylone l'attend...............
L'heure fatale sonne, et du grand Alexandre
Un sarcophage étroit a dévoré la cendre.
La mort seule révèle à notre vanité
Du néant des humains toute la vérité.

Traduction de M. V. E. Bouzigue, 1825 :

Pour le roi de Pella c'est peu de l'univers;
Il s'agite, étouffant dans les bornes du monde.
Malheureux! on croiroit, à sa douleur profonde,
Qu'à Sériphe ou Gyare il languit enchaîné;
Mais que dans Babylone entre le forcené,
Un tombeau suffira pour contenir sa cendre.
Aux humains orgueilleux la mort peut seule apprendre
Combien ces foibles corps sont frêles et petits.

Le nouveau traducteur rend ainsi le passage :

Le monde est trop étroit, il ne pourroit suffire
Au vainqueur de l'Asie; il étouffe, il soupire,
Comme si dans Gyare il étoit circonscrit.
Bientôt dans Babylone un tombeau lui suffit.
Quel est notre néant! la mort va te l'apprendre;
Vois l'espace qu'il faut au tombeau d'Alexandre.

Ce dernier vers seroit fort beau si, au lieu de *tombeau,* le traducteur avoit pu mettre AUX RESTES.

On se souvient que Boileau avoit emprunté à Juvénal l'idée de ce vers qu'il a appliqué à Alexandre,

Maître du monde entier, s'y trouvoit trop serré.

Je présenterai quelques observations sur ces traductions différentes.

Je regarde comme un manque de goût d'avoir nommé Alexandre; Juvénal ne l'a désigné que par la qualification de *Pellæo juveni,* pour faire ressortir la vanité de l'ambition de ce jeune homme de Pella;

la plupart des traducteurs, soit en vers, soit en prose, ont négligé de rendre ce trait énergique, cette nuance caractéristique.

Challine, Thomas, Rochon de Chabannes, M. Bouzigue, M. Raoul, ont parlé de l'UNIVERS, au lieu de la *terre* ou du *monde*, pour rendre l'*angusto limite MUNDI.*

Quoique Voltaire, dans la traduction du monologue de Caton, tragédie d'Adisson, ait dit :

Mais comment! dans quel temps! et dans QUEL UNIVERS!

je regarde comme une faute, même en poésie, de hasarder l'expression d'un *autre univers*, parce qu'il n'y en a qu'un. En traduisant Juvénal, l'impropriété de l'expression est d'autant plus sensible, que les regrets d'Alexandre consistent à n'avoir que le monde, c'est-à-dire, la terre à conquérir, tandis que son ambition seroit de conquérir l'univers entier. Le beau vers,

Æstuat infelix angusto limite mundi,

a été admirablement rendu par Rochon de Chabannes :

Il étouffe à l'étroit dans l'enceinte du monde;

vers bien supérieur à celui de Boileau :

Maître du monde entier, s'y trouvoit trop serré.

Malheureux ! que Rochon de Chabanes a rejeté à l'autre vers, conserve et rend bien l'*infelix*, nuance morale, trait de sentiment que Juvénal a eu l'art de placer dans son tableau. Le vers de Thomas :

Dans les bornes du monde il est emprisonné,

est beau, et le paroîtroit davantage, s'il n'étoit effacé par celui de Rochon de Chabanes.

Thomas me paroît avoir réussi à traduire le *sarcophago contentus erit :*

Il tiendra tout entier sous les ais d'un cercueil.

Dans la traduction de M. Méchin, ce passage est rendu avec moins de simplicité, mais il offre une couleur poétique, quoique un peu exagérée :

L'heure fatale sonne, et du grand Alexandre
Un sarcophage étroit a dévoré la cendre.

Le *grand Alexandre* produit ici d'autant plus d'effet, que le traducteur ne l'avoit d'abord annoncé que sous la désignation du fils de Philippe.

Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer comment les divers traducteurs ont mis à profit les tournures et les expressions de ceux qui les avoient devancés; il suffit de jeter les yeux sur les passages que j'ai rapportés, et de les comparer: on remarquera que la plupart des traducteurs ont ou négligé ou mal rendu le vers

Ut Gyaræ clausus scopulis parvâque Seripho,

que Challine avoit du moins essayé de reproduire :

Comme s'il étoit mis dans la prison barbare
De l'étroite Sériphe ou du roc de Gyare.

La belle réflexion philosophique,

Mors sola fatetur
Quantula sint hominum corpuscula,

qui termine si heureusement la tirade latine, m'a semblé trop généralisée par les divers traducteurs; aucun d'eux ne l'a présentée sous une forme remarquable.

La traduction nouvelle, dans ce passage comparé, n'a ni les beautés, ni les fautes des autres. Elle est précise, assez exacte, mais on voudroit y trouver une couleur poétique, une vivacité d'expression que n'a peut-être pas permises la gêne qu'il s'est imposée, en rendant par six vers français les six vers de l'original. Je comparerai encore un passage beaucoup plus court de la même satire :

Nam pro jucundis aptissima quæque dabunt Dî.
Carior est illis homo quàm sibi.

que je traduis littéralement : « car, au lieu de ce qui plaît davantage, » les dieux accorderont ce qui convient le mieux. L'homme leur est » plus cher qu'il ne l'est à lui-même. »

J'ai eu occasion d'indiquer dans ce Journal (avril 1824), que M. Ducis avoit trouvé le moyen de placer heureusement cette dernière pensée; que d'abord il avoit dit dans *Macbeth*, et ensuite répété dans *Œdipe chez Admète*,

L'homme est plus cher aux dieux qu'il ne l'est à lui-même.

J'avois fait remarquer que ce beau vers n'étoit que la traduction littérale de Juvénal; j'ajouterai aujourd'hui que nous le retrouvons tout entier dans plusieurs des traducteurs français, à commencer par le vieux Denys Challine :

Puisqu'ils nous donneront, au lieu de volupté,
Ce qui nous sera bon, sans qu'il soit souhaité;
L'homme est plus cher aux dieux qu'il ne l'est à lui-même.

Thomas : Laisse tes intérêts entre les mains des dieux;
Crois-moi, reposons-nous sur leur bonté suprême;
L'homme est plus cher aux dieux qu'il ne l'est à lui-même.

Duboys la Molignière : Les dieux vous en dispensent.
Leur indulgence éclate aux vœux que nous formons;
Ils nous aiment bien mieux que nous ne nous aimons.

Raoul : Voulez-vous un conseil! laissez faire les dieux;
L'homme leur est plus cher qu'il ne l'est à lui-même.

Méchin : Aux dieux, suis mon avis, abandonne le soin
De régler l'avenir au gré de ton besoin.
L'homme, plus qu'à lui-même, est cher à leur tendresse.

Bouzigue : Si tu m'en crois, aux dieux remets ta destinée;
Ils savent ce qu'il faut à cet être d'un jour;
L'homme, plus qu'à lui-même, est cher à leur amour.

Enfin le dernier traducteur :

Mortels trop ignorans, laissez faire les dieux,
Et ne doutez jamais de leur bonté suprême;
L'homme leur est plus cher qu'il ne l'est à lui-même.

Les citations que j'ai faites de divers passages de la traduction nouvelle de Juvénal en auront sans doute donné une idée assez avantageuse. On y trouve des morceaux qu'on lit avec plaisir, même en les comparant avec l'original. Si la totalité ne mérite pas un semblable éloge sans restriction, je crois pouvoir l'attribuer principalement à deux causes : l'une, que le traducteur a trop visé à la précision, ce qui l'a forcé trop souvent à des sacrifices qui ne lui permettent pas de faire entrer dans ses vers plusieurs détails de l'auteur latin, ou de les rendre avec cette facilité élégante qui fait disparoître la gêne d'une traduction. Je sais bien qu'on ne peut exiger d'un traducteur en vers un compte aussi sévère que d'un traducteur en prose; mais il n'est pas moins vrai qu'omettre des détails caractéristiques, ou ne les rendre qu'à demi, et conséquemment avec une sécheresse inévitable, ce n'est pas reproduire l'ouvrage d'une autre littérature.

Il est vrai que, quand l'auteur réussit dans sa précision, on lui en sait plus de gré; et toutefois il est rare qu'il n'ait été contraint à quelques négligences par la précision même qu'il a affectée; j'en citerai un exemple tiré de la satire VIe :

La plupart des procès, la femme les suscite;
Ne la citez-vous point! Manilia vous cite.
C'est elle qui compose un acte, un plaidoyer,
Et pourroit à Celsus apprendre son métier.

Ces vers sont une traduction exacte des quatre vers latins :

Nulla ferè causa est, in quâ non femina litem
Moverit: accusat Manilia, si rea non est.
Componunt ipsæ per se, formantque libellos,
Principium atque locos Celso dictare paratæ.

Mais on peut remarquer que la gêne dans laquelle s'est mis le traducteur, en se renfermant dans quatre vers, a occasionné deux négligences grammaticales. *Ne* LA *citez-vous point,* qui se rapporte à *Manilia* par le sens, se rapporte grammaticalement à *la femme* qui précède, et, au dernier vers, il auroit fallu répéter le *qui,* en disant:

Et *qui* pourroit, &c.

Au reste je ne déciderai pas jusqu'à quel point il faut desirer, de la part des traducteurs en vers français, cette précision qui devient tous les jours plus nécessaire. En effet, aujourd'hui les poëtes doivent renfermer beaucoup de sens dans peu de paroles : cette précision, substantielle à-la-fois et élégante, devient une condition indispensable dans les littératures qui vieillissent, et sur-tout chez les peuples qui ont agrandi et étendu le domaine de la pensée.

Mais autant la précision me semble nécessaire et utile au succès des compositions originales, autant je doute qu'elle le soit aux traductions. L'auteur original est maître de sa pensée; il choisit les formes qui peuvent le mieux l'énoncer; s'il sacrifie un détail qu'il avoit d'abord adopté, le lecteur n'a pas de regret à former, et il jouit des effets de la précision sans connoître le prix qu'elle a coûté: mais en lisant une traduction qui omet plus ou moins de détails déjà connus, ou qui ne présente pas les idées et les images dans l'ordre précédemment établi, on s'en aperçoit à chaque instant, et l'on reproche justement au traducteur de n'avoir pas assez lutté contre la difficulté, ou de n'avoir pas eu assez de talent pour en triompher.

L'autre cause que je crois devoir indiquer est la négligence du nouveau traducteur à soigner les rimes; leur richesse ajoute beaucoup au mérite et sur-tout au succès de la versification des ouvrages sérieux. M. Fabre fait souvent rimer deux mots qui n'ont d'autre consonnance que l'I ou l'A final. J'ai, dans une autre circonstance, invoqué la sage rigueur des règles, dont l'observation exacte procure, par la plénitude des sons correspondans, par la richesse de l'harmonie, un plaisir véritable. On peut dire que, si l'oreille est satisfaite, l'esprit est moins exigeant.

Lagrange-Chancel écrivoit à Voltaire, lorsqu'il publia sa tragédie d'Œdipe :

Que l'on voit tous les jours, à l'abri de la rime,
Briller des sentimens qui n'ont rien de sublime,
Lorsque d'autres plus beaux, quoique bien exprimés,
Ne frapperont pas tant, s'ils sont plus mal rimés.
La rime dans les vers, dans l'homme la jeunesse,
Sont deux charmans défauts qu'on aimera sans cesse.

Voltaire avoit fait rimer *char* et *rempart*, et Lagrange-Chancel le lui reprochoit :

Jamais un écrivain, habile dans son art,
Ne fit rimer les mots de *char* et de *rempart*.

Il auroit condamné de même les rimes suivantes du traducteur de Juvénal :

SAT. III. Tandis qu'on place à l'aise et ses dieux domestiques,
Et toute sa maison sur un modeste *char*,
Umbritius, pensif, jette un dernier re*gard*.

Qu'on ouvre tous les poëtes distingués du siècle de Louis XIV, on verra que tous, à l'exception de la Fontaine, ont rimé avec soin, et ils ne se seroient pas permis les négligences qui déparent si souvent des ouvrages modernes estimables.

Il est un rapport sous lequel le travail de M. Fabre sera plus particulièrement approuvé et distingué ; ce sont les notes nombreuses, les diverses discussions qui ajoutent encore au mérite de sa traduction. Elles suffiroient pour la faire rechercher par les littérateurs, parce qu'elles offrent souvent des observations neuves, des critiques originales ou savantes, des rapprochemens heureux et de saines doctrines.

RAYNOUARD.

ŒUVRES DE MACROBE, traduites par M. Ch. de Rosoy, *ancien censeur-adjoint au Prytanée de Saint-Cyr.* Paris, Firm. Didot, 1827, tome II (et dernier), *in-8.°*, 464 pages.

SECOND ARTICLE.

Le tome I.er, dont nous avons rendu compte (1), ne contenoit, avec le commentaire sur le Songe de Scipion, que les deux premiers livres des Saturnales. Dans le troisième livre, Macrobe se propose principalement de prouver que Virgile avoit une profonde connoissance du droit pontifical, et qu'il emploie toujours les expressions les plus exactes, ou même les plus savantes, lorsqu'il s'agit de sacrifices, de victimes, de cérémonies religieuses. Nous n'aurons point à examiner si cette observation générale est rigoureusement justifiée par tous les exemples que Macrobe allègue : nous ne considérons que la version française, dont la difficulté spéciale consistoit à trouver dans notre langue des expressions correspondantes à celles que Virgile est supposé

---

(1) Cahier d'avril, p. 240-248.

avoir choisies dans la sienne, avec tant de scrupule et d'habileté. Quand M. de Rosoy a cru que cette condition étoit déjà remplie dans les meilleures traductions de Virgile publiées en vers français, il n'a point hésité à s'en servir, sans y faire aucun changement, aucune addition. C'est ainsi qu'il transcrit ces vers de Delille :

Vous, mon père, prenez nos dieux, nos vases saints,
Je ne puis y toucher avant qu'une onde pure
Du sang dont je suis teint ait lavé la souillure.

Il n'a point été nécessaire ici de reproduire le texte latin : *Tu genitor, cape sacra manu*, &c. (*Æneid.* II, 717-720), parce qu'il est complètement rendu, au moins pour l'usage que Macrobe en veut faire. Mais quand Didon dit à sa nourrice Barcé, dans la version de Delille,

Va, cours chercher ma sœur, qu'un bain religieux
La prépare à paroître aux autels de nos dieux.

les mots de *bain* et d'*autels de nos dieux*, ne s'accordent plus avec la doctrine que Macrobe attribue à Virgile, savoir, qu'il faut une pleine ablution avant de sacrifier aux dieux du ciel, *diis superis*, et qu'une aspersion suffit quand on ne s'adresse qu'aux dieux des enfers, *inferis satis adspersio sola*. Voilà pourquoi le poëte n'emploie point ici le mot *abluere* ; il dit :

Annam, cara mihi nutrix, hùc siste sororem :
Dic corpus properet fluviali spargere *lymphâ.* Æneid. *IV, 634, 635.*

M. de Rosoy, sans transcrire ces vers latins, les traduit lui-même de la manière la plus propre à faire comprendre l'observation de Macrobe :

J'attends ici ma sœur : dis-lui, chère Barcé,
Qu'elle peut, au moyen d'une *aspersion* sainte,
Aux autels de *Pluton* se présenter sans crainte.

Le mot *Traducteur* ou la syllabe *Trad.* distingue toujours les vers que M. de Rosoy compose, de ceux qu'il emprunte.

Le plus souvent néanmoins il est obligé d'ajouter, soit à sa propre version, soit à celle qu'il transcrit, plusieurs mots latins, sans lesquels il n'y auroit de traduit que Virgile ; son commentateur ne le seroit pas. Par exemple, il ne suffit point de dire : J'abandonne à la mer les intestins fumans ; il faut avertir que Virgile écrit *extaque salsos Porriciam in fluctus* (*Æneid.* V, 237, 238) ; car Macrobe fait remarquer cette expression *porriciam,* consacrée par le code des pontifes, *exta porriciunto,* et qu'on auroit tort de remplacer par *projiciam.*

On voit que M. de Rosoy emploie divers procédés ; mais, à notre

avis, il choisit en chaque occasion celui qui peut le mieux intéresser ou instruire ses lecteurs. Nous ne citerions qu'un fort petit nombre de passages qu'il eût été possible de mieux rendre. En voici un : Macrobe dit qu'Énée étoit grand pontife, et que cela est prouvé par le nom qu'il donne à la relation de ses malheurs, *ex nomine referendorum laborum :* ce nom est celui d'annales (*Et vacet* annales *nostrorum audire laborum*), parce qu'on appeloit annales et même grandes annales les registres ou mémoriaux que rédigeoient les grands pontifes; *memoriam rerum gestarum . . . annales appellant, equidem maximos quasi à pontificibus maximis factos*. Or M. de Rosoy traduit d'abord *ex NOMINE referendorum laborum*, par *Un SEUL MOT que Virgile met dans la bouche d'Énée racontant ses infortunes*, version qui nous semble peu précise; et il emploie ensuite les deux vers de Delille :

O déesse, dit-il, si du sort qui m'accable
J'essayois de conter l'histoire lamentable,

vers qui ne traduisent ni *vacet*, ni sur-tout le nom *annales* sur lequel tombe l'observation de Macrobe. Aussi M. de Rosoy croit-il devoir ajouter le vers latin, addition dont l'eût dispensé un vers français dans lequel le mot d'annales seroit entré : *Et de nos longs malheurs écouter les annales*.

Pour expliquer le mot *delubrum*, l'auteur des Saturnales cite deux vers (248 et 249) du second chant de l'Énéide :

Nos delubra deûm miseri, quibus ultimus esset
Ille dies, festâ velamus fronde per urbem;

et, avant de transcrire un autre vers, il ajoute : *Illam verò opinionem de areâ quam Varro prædixerat non omisit;* ce qui est ici traduit en ces termes : *il n'oublie pas la première acception* émise *par Varron*. Nous pourrions demander si *acception émise* est une expression réellement française, et si ce n'est pas bien assez qu'on se soit accoutumé à écrire, depuis quelques années, *opinion émise*, au lieu d'énoncée ou proposée. Mais c'est à la traduction des deux vers que nous devons nous arrêter. M. de Rosoy n'en transcrit que les premiers mots latins, et emprunte les vers français de Delille :

Et nous, nous malheureux qu'attendoit le trépas,
Nous rendions grâce aux dieux.

Il y auroit plus d'une critique à faire de cette traduction; mais nous observerons seulement qu'elle ne parle que des dieux et ne conserve rien de ce mot *delubra* dont Macrobe est ici spécialement ou même exclusivement occupé. Il cite Varron, selon lequel on donnoit deux

significations diverses à ce mot : *delubrum alios existimare in quo præter ædem sit area assumta deûm causâ . . . . , alios quo loco dei simulacrum dedicatum sit :* d'une part, un espace, une enceinte réservée aux dieux ; de l'autre, le lieu même occupé par chaque simulacre. Il s'agit de montrer que Virgile a employé le mot *delubrum* dans l'un et l'autre sens ; et, s'il faut l'avouer, le commentaire de Macrobe sur cette matière n'est pas toujours d'une clarté parfaite. Ce chapitre offroit beaucoup de difficultés dont M. de Rosoy a triomphé le plus souvent, et qu'il auroit toujours vaincues, autant qu'elles peuvent l'être, s'il avoit été plus scrupuleux dans le choix des traductions de chacun de ces vers de Virgile. Servius, en expliquant le second livre de l'Énéide, entend par *delubrum* le lieu où plusieurs divinités sont renfermées sous le même toit : c'est le sens le plus général et le plus ordinaire de ce mot, selon Guthières, au chap. III du livre II de son traité *de jure pontificio* (tome V des Antiquités rom. de Grævius), et selon Simon, auteur d'une dissertation sur les temples, analysée dans le tome I.er de l'Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Les mouvemens pathétiques de Virgile sont le sujet particulier du quatrième livre des Saturnales, qui est traduit aussi avec un grand soin, et avec une heureuse fidélité. Nous doutons cependant que le titre du second chapitre : *Pathos tenore ipso orationis quo modo exprimatur,* soit bien rendu par *Pathétique résultant de l'accent oratoire.* En lisant ce chapitre, on reconnoît qu'il s'agit des tours et des figures, interrogations, exclamations, imprécations, oppositions, comparaisons, &c. *crebris figurarum mutationibus . . . . interrogatiunculæ . . . argumentum à minore, à simili, &c.;* d'où il suit, à ce qu'il nous semble, que *tenor orationis* correspondroit aux tours et au mouvement du discours bien plutôt qu'à l'*accent oratoire,* expression qui, à la vérité, pourroit quelquefois s'appliquer au style même, mais qui ordinairement ne s'emploie que pour signifier un mode plus animé de prononciation ou déclamation, que les grammairiens distinguent du simple accent prosodique.

Et Bellona manet te pronuba. Nec face tantùm
Cissæis prægnans ignes enixa jugales :
Quin idem Veneri partus suus, et Paris alter,
Funestæque iterùm recidiva in Pergama tædæ.

C'est ainsi que s'exprime Junon, au septième livre de l'Enéide (319-322), et ces vers sont représentés, sans transcription du texte, par ceux-ci, dans la traduction de M. de Rosoy.

Vénus, rivalisant la fille de *Cissée,*
D'un flambeau destructeur, comme elle, est accou*chée.*

Nous ne comprenons pas pourquoi le traducteur a substitué ces deux vers ; où la rime même n'est pas irréprochable, à ceux de Delille, qui, en retraçant beaucoup mieux les pensées, les tours et la poésie de Virgile, s'adaptent parfaitement aux observations de Macrobe :

> A ton sanglant hymen que Bellone préside *(hymen de Lavinie)*.
> Hécube n'a pas seule, en sa couche homicide,
> Enfanté le flambeau de la division :
> Vénus a son Paris pour une autre Ilion, &c.

Comme exemple de l'effet pathétique des répétitions, Macrobe cite les vers 759 et 760 du septième livre de l'Énéide :

> *Te nemus Angitiæ, vitreâ te Fucinus undâ,*
> *Te liquidi flevêre lacus.*

Delille n'ayant pas conservé la répétition du mot *te*, sa version ne pouvoit être employée : on l'a remplacée par deux vers qui, s'ils retracent mieux le tour des vers latins, en reproduisent si peu la grâce et l'harmonie, qu'on n'y retrouve plus rien de ce pathétique que Macrobe y veut faire admirer :

> A ta mort Angitie, à ta mort le Fucin,
> A ta mort tous nos lacs pleurèrent ton destin.

Exposer les emprunts que Virgile fait à Homère et à d'autres poëtes grecs, c'est le sujet du livre V des Saturnales, l'un des plus étendus, mais rempli en grande partie de pures et simples transcriptions de vers grecs et latins : souvent même Macrobe n'y joint aucune remarque particulière. M. de Rosoy a jugé à propos de ne plus traduire qu'en prose française une si longue série de passages, et nous devons avouer que sa version y gagne presque toujours en fidélité, quelquefois aussi en élégance. On peut demander cependant si ces grands traits de la poésie antique ne seroient pas plus dignement représentés par des vers, et s'étonner aussi que ce genre de traduction, préféré pour les livres III et IV des Saturnales, soit abandonné pour le cinquieme, où il eût, à certains égards, présenté moins de difficultés : car la plupart de ces comparaisons entre deux poëtes portent sur leurs pensées plutôt que sur leur diction ; et d'ailleurs, dans les occasions où il s'agit en effet des mots qu'ils ont employés, le traducteur n'a pas été dispensé de transcrire littéralement ces mots grecs et latins, et de les joindre à sa prose comme il les eût joints à des vers.

C'est aussi en prose que sont traduits les textes cités par Macrobe dans les cinq premiers chapitres de son livre V, où il s'agit des demi-vers, des vers entiers, des épithètes, des passages et traits divers, que

Virgile emprunte d'Ennius ou de quelque autre ancien poëte latin. Ces emprunts, dit Macrobe, étoient fort communs dans la littérature antique. *Possem pluribus edocere quantùm se mutuò compilarint bibliothecæ veteris autores.* M. de Rosoy traduit ces derniers mots par *auteurs de la bibliothèque ancienne*, et nous doutons que cette version littérale soit assez fidèle. A l'égard des vers de Virgile et de ceux qui sont mis en parallèle avec les siens, l'imitation demeure pour l'ordinaire fort sensible dans les versions en prose, même quand elles ne sont accompagnées d'aucun mot latin. Cependant, pour la bien apprécier, pour reconnoître rigoureusement en quoi elle consiste ou à quoi elle se réduit, on auroit le plus souvent besoin de recourir aux textes mêmes. Par exemple, Virgile dit :

Frena Pelethronii Lapithæ gyrosque dedêre,
Impositi dorso; atque equitem docuêre sub armis
Insultare solo et gressus glomerare superbos. (Georg. *III, 115, 116, 117.*)

Et Varius :

Quem non ille sinit lentæ moderator habenæ,
Quà velit ire, sed angusto priùs ore coerceus,
Insultare docet campis fingitque morando.

Il n'y a là de commun que l'expression *insultare solo*, *insultare campis :* en tout le reste, les mots, les idées mêmes et les détails diffèrent assez pour qu'il soit permis de n'y trouver aucune imitation proprement dite. Mais, à s'en rapporter aux traductions françaises, on croiroit que les deux textes ont beaucoup plus de ressemblance, parce que bien plus de mots s'y reproduisent de part et d'autre.

Virgile : « Les lapithes, montés sur ces fiers animaux, leur donnèrent » un *frein*, les formèrent au manége, *apprirent* au *coursier* sous sa charge » *à bondir dans la plaine* et à déployer *fièrement* ses jarrets nerveux, »

Varius : « La bride en main, le cavalier ne lui permet pas de suivre » sa volonté; mais, en appuyant le *frein* sur ses barres, il lui *apprend* » *à bondir fièrement dans la plaine* et le force à modérer son im- » patience. »

Nous écartons les autres remarques qu'on pourroit faire sur ces traductions : *sub armis* n'est rendu que par *sous sa charge; gressus glomerare superbos* présente une image beaucoup plus vive que *déployer fièrement ses jarrets nerveux*, &c. Mais c'est avec beaucoup de justesse que M. de Rosoy traduit ici *equitem* par *coursier;* car Macrobe fait ailleurs observer qu'*eques* se prenoit pour *equus*, et signifioit cheval aussi bien que cavalier. Le traducteur dit dans une note que ses prédécesseurs s'y sont trompés : en effet, nous voyons que Desfontaines écrit,

« ils apprirent au cavalier armé à marcher fièrement, à faire des voltes » et des caracols; » et Binet, « ils apprirent au guerrier chargé de ses » armes, à bondir à cheval dans la plaine et à fondre sur l'ennemi » d'un pas formidable, &c. » Mais Delille dit:

Le Lapithe, monté sur ces monstres farouches,
A recevoir le frein accoutuma leurs bouches,
Leur apprit à bondir, à cadencer leurs pas,
Et gouverna leur fougue au milieu des combats.

Quoique cette brillante version conserve au mot *equitem* le sens indiqué par Macrobe, M. de Rosoy ne l'a point employée ici : il ne l'emprunte que dans le chapitre IX et dernier de ce même livre, où Macrobe reproduit les trois vers latins. On retrouve aussi beaucoup de vers français, soit de Delille, soit de quelques autres traducteurs, dans les chapitres VIII et VII, encore plus dans le sixième, où l'auteur a recueilli les expressions figurées qui sont propres à Virgile et dont ce poëte est le créateur. Nous n'avons pas besoin d'observer qu'il a été indispensable d'y joindre, presque toujours, au moins quelques mots des textes latins.

Nous nous arrêterons peu au livre VII, qui, à notre avis, est le moins précieux de tous, n'étant guère rempli que de questions sophistiques qui ne tiennent plus ni à la littérature ni à la véritable philosophie. Le dernier de ces problèmes est de savoir si l'œuf a existé avant la poule ou la poule avant l'œuf: *ab uno disce omnes.* Du reste, ce livre est soigneusement traduit, mieux qu'il ne le méritoit peut être. Nous n'aurions de doutes à proposer au traducteur que sur un bien petit nombre d'expressions, telles que *mixtion mérorifuge, reflète tant d'honneur, qui offensent peu ou point, impression rationnelle frigorifique*, &c. En parlant des voyageurs qui aiment à raconter ce qu'ils ont vu, Macrobe dit, *describunt modò verbis, modò radio loca:* ces deux genres de descriptions, par des paroles, et par des figures tracées au moyen d'une baguette (*radius* ou ῥάβδος), sont-ils assez nettement distingués dans la version, *tantôt ils décrivent et tantôt ils tracent la situation des lieux !*

Outre le commentaire sur le Songe de Scipion et les sept livres des Saturnales, Macrobe avoit laissé un traité intitulé *de differenciis et societatibus græci latinique verbi;* mais le livre qui subsiste sous ce titre et avec le nom de Macrobe n'est qu'un abrégé de ce traité, et l'on suppose que l'abréviateur est Jean Scot Érigène, qui vivoit au milieu du IX.e siècle, plutôt qu'un autre Jean Scot, plus ancien d'environ cinquante ans, plutôt sur-tout que Jean Duns Scot, qui mourut en 1308. On lit à la fin du manuscrit, *Explicit defloratio de libro Ambrosii Macrobii Theodosii, quam Johannes carpserat ad discendas*

græcorum verborum regulas. Quoi qu'il en soit, le volume que nous annonçons est terminé par une traduction française de cet abrégé, due à M. Mottet, ancien élève de l'école normale. Elle est accompagnée de notes succinctes et fort judicieuses, où sont relevées quelques erreurs échappées à l'auteur ou à l'abréviateur. On doit des éloges à l'élégance et à la fidélité de cette version, qui a pour titre, *Traité sur la différence et la concordance des* verbes *latins et grecs.* Il ne s'agit en effet que des *verbes,* et l'on ne donne point une juste idée de ce livre dans les notices et les dictionnaires où l'on rend *verbis* par *mots.* Toutes les parties des deux langues ne sont envisagées ensemble que dans un très-court préambule que M. Mottet traduit ainsi : « La » nature a établi la plus étroite liaison entre la langue grecque et la » langue latine; car les mêmes parties du discours, si l'on en excepte » l'article que les Grecs seuls ont employé, les mêmes règles, les » mêmes tours, les mêmes constructions se font remarquer dans l'une » et l'autre langue, au point que celui qui auroit appris l'une sauroit » presque les deux. Cependant elles diffèrent sous beaucoup de rap- » ports, et chacune d'elles a des propriétés que les Grecs appellent » idiomes. » Ces propriétés s'appelleroient sans doute idiotismes plutôt qu'idiomes dans notre langue; mais le traducteur a dû conserver ici l'expression que l'auteur attribue aux Grecs, *quæ græcè idiomata vocantur;* seulement il eût été peut-être plus exact de transcrire le mot même *idiomata* sans le traduire. Macrobe, dans le dernier chapitre de ses Saturnales, emploie pareillement le mot grec *ἰδίωμα* comme équivalent de *proprietas : Ergò nec luna propter submissiorem calorem diffundit humores, sed nescio quæ* proprietas, *quam Græci ἰδίωμα vocant, et quædam natura inest lumini, quod de eâ defluit, quæ humectet corpora et velut occulto rore madefaciat; cui admixtus calor ipse lunaris putrefacit carnem cui diutulè fuerit infusus.* M. de Rosoy, en traduisant cette phrase, a tout-à-fait supprimé les mots, assez inutiles en effet, de *proprietas* et d'*ἰδίωμα*. « Ce n'est pas non plus la chaleur de la lune » qui développe l'humidité; cet effet est dû à je ne (sais) (1) quelle » matière affluente qui, sortant du sein de cet astre, humecte les » corps et les pénètre d'une rosée latente, laquelle, combinée avec » la chaleur lunaire, putréfie les chairs qui y sont quelque temps » exposées. »

(1) Le mot *sais* a été omis dans l'impression de la traduction de M. de Rosoy; on y lit *je ne quelle.* Il s'y rencontre quelques autres fautes, mais en fort petit nombre; par exemple, page 318 du tome II, *lardum* au lieu de *laridum* [lard]; p. 450, *Martiana Capella* au lieu de *Martianus.*

Pour revenir au traité des verbes et donner une idée du travail de M. Mottet, nous extrairons quelques passages du chapitre qui concerne les verbes défectueux. « Ces défectuosités peuvent, selon les » grammairiens, exister de trois manières, ou lorsqu'on emploie un » mot pour faire image *(aut intellectu exigente)*, ou lorsque les lettres » qui composent ce mot ne sont pas EN RAPPORT *(aut litteris non » convenientibus)*, ou enfin lorsque ce mot LUI-MÊME a cessé d'être » en usage *(aut usu desistente)*. . . . La première défectuosité se ren- » contre dans les verbes créés à plaisir, c'est-à-dire, faits pour peindre » un objet comme λίγξε βιὸς *[stridet arcus]*, σίζε ὀφθαλμὸς et autres » mots semblables. » Une note de M. Mottet avertit que ces mots sont simplement syncopés. Λίγξε pour ἔλιγξε de λίγγω; σίζε pour ἔσιζε de σίζω: ὡς τοῦ σίζ' ὀφθαλμὸς, ainsi siffla l'œil du cyclope (Odyss. *IX*, *394*). . . « Les Grecs ont plusieurs verbes tombés en désuétude; par exemple, » les verbes terminés en *νω*, λανθάνω, μανθάνω, qu'on ne peut conjuguer » au-delà de l'imparfait. » Ceci donne lieu à une note ainsi conçue: « Il n'est pas vrai de dire que ces verbes λανθάνω *[lateo]*, μανθάνω » *[disco]*, ne soient plus usités, puisque ce sont les seuls qu'on trouve » au présent et à l'imparfait: on n'emploie plus au contraire leurs » primitifs λήθω, μαθέω, dont on a, il est vrai, conservé plusieurs temps, » ἔμαθον, μεμάθηκα, κ. τ. λ. » Un peu plus loin, Macrobe (ou son abréviateur) dit qu'en latin *inquam* manque de tous les temps qui devoient suivre le présent, assertion à laquelle M. Mottet oppose l'imparfait *inquiebat*, et auroit pu opposer encore le prétérit *inquisti* et les futurs *inquies*, *inquiet*, qui sont dans Cicéron, les impératifs *inque*, *inquito*, dans Plaute et Térence. Le traité des verbes grecs et latins se termine par ces lignes: « Il y a des verbes qui ne sont défectueux que par » la première personne: *ovas*, *ovat*, on ne trouve *ovo* nulle part. De » même *daris*, *datur* (et non *dor*); *soleo* n'a pas de futur; *verro* n'a » pas de parfait; on ignore de quel verbe vient *genui*; Varron seul a » dit *genunt*. Cela ne doit pas étonner; car, en grec, on trouve aussi » des parfaits et des futurs qui n'ont pas de présent: ἤνεγκα, ἔδραμον, » οἴσω. » Ici M. Mottet observe qu'ἤνεγκα vient de l'inusité ἐνέγκω *[porto]*; ἔδραμον de δραμέω *[curro]*; οἴσω, d'οἴω *[fero]*, &c.

On s'est avec raison dispensé de traduire deux additions à ce traité: l'une n'est qu'un tableau de la conjugaison du verbe actif ποιῶ; l'autre est intitulée *excerptoris monitio*. Ce que cet avis contient de plus important, c'est que l'abréviateur, s'il a souvent transcrit les paroles de l'auteur, *sæpius eisdem, quibus et ille, utendo sermonibus*, s'est quelquefois permis

des changemens, *aliquando permutavi*, et des interpolations, *quædam inseruimus.*

M. de Rosoy a placé à la fin de ce volume quatorze pages de notes relatives aux deux livres de Macrobe sur le Songe de Scipion; livres qui avoient en effet besoin de quelques éclaircissemens de ce genre, ainsi que nous le remarquions dans notre premier article (1). De peur de trop étendre celui-ci, nous nous abstenons de tout examen de ces notes, desirant que le compte que nous avons rendu de la traduction suffise pour la recommander comme un travail utile aux progrès des études classiques.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des beaux-arts a perdu l'un de ses membres, M. Lemot, sculpteur, dont les funérailles ont eu lieu le 11 mai. M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie, et M. Cartellier, y ont prononcé des discours, dont voici quelques extraits.

M. QUATREMÈRE. « Je doute qu'aucune cérémonie funèbre nous ait encore réunis dans un deuil plus général et plus complet, pour déplorer une perte où plus de pertes se fassent sentir, pour exprimer des regrets plus profonds et plus durables. Foible organe de tous les sentimens douloureux qui pèsent sur vos cœurs, je me sens d'autant moins capable d'en être ici le fidèle interprète, qu'en ressentant, comme chacun de vous, le coup qui vient de frapper l'Académie dans son digne président, j'éprouve encore ce qu'a de pénible pour l'amitié la triste nécessité de rendre ce dernier devoir à l'homme auquel on ne devoit pas s'attendre de survivre; à celui au contraire qu'on se plaisoit à considérer comme n'étant qu'au milieu d'une carrière déjà sans doute noblement parcourue, mais qui auroit pu encore être illustrée par de nouveaux succès. Ne vous attendez donc pas, Messieurs, que dans ce premier moment d'une vive émotion, il me soit possible de satisfaire au desir que vous auriez de voir payer au grand artiste que vous perdez, le tribut d'éloges que réclameroient tous les titres qu'il eut à tous les genres d'honneur et de considération. Oui, je l'ai dit, quoique abrégée par une mort si prématurée, la carrière de M. Lemot a été véritablement remplie, et des deux manières dont peut l'être la vie de l'homme de talent et de l'honnête homme, c'est-à-dire, par des œuvres qui assurent au premier l'admiration de la postérité, et par des qualités qui ont recommandé le second à l'estime universelle de ses contem-

---

(1) Cahier d'avril, 1827, *p.* 243.

porains..... Quel est donc ce mystérieux instinct qui porte la douleur à chercher des adoucissemens, précisément dans ce qui peut l'aggraver et la nourrir!.... Je ne sais quel charme funeste et mêlé d'amertume vient m'obliger de me représenter ici la position naguère si noble, si heureuse et si rare, de l'homme arrivé, dans un âge encore si peu avancé, au comble de tous les biens, de tous les honneurs, de tous les agrémens de la vie, de tous les genres de bonheur que peuvent donner le talent, la réputation, l'estime publique, de nobles travaux, d'aussi nobles récompenses, une honnête fortune, la jouissance d'une possession riche des beautés de la nature, embellie encore par lui des richesses de l'art, une société d'amis véritables, et par-dessus tout la douceur d'une épouse et d'une famille qui étoient son premier bien, et dont il étoit l'unique idole.... Non, je ne saurois dire pourquoi je me suis plu à rapprocher tout cela de ce cercueil qui vient d'engloutir tant de talens, de vertus, de bonheur et d'espérances. Pardonnez-moi, Messieurs, de vous avoir présenté ce déplorable contraste.... Eh bien! quittons donc, puisqu'il le faut, ce cercueil; et après avoir dit le dernier adieu à notre si regrettable confrère, essayons, s'il se peut, de trouver quelque diversion à ces lugubres idées, en pensant que l'homme de génie ne sauroit nous être enlevé tout entier, que sa mémoire vivra toujours parmi nous, que ses ouvrages, dépositaires de ce qu'il y avoit de meilleur en lui, continueront d'être notre entretien, notre gloire, celle de notre pays, et l'exemple de ses successeurs. »

M. CARTELLIER : « Si la mort a quelque chose de dur et de cruel, c'est lorsqu'elle vient frapper l'homme dont le talent pouvoit encore honorer sa patrie. Il y a peu de temps que nous étions réunis dans un champ de douleur pour rendre les derniers hommages à Charles Dupaty, élève de M. Lemot; alors nous étions loin de penser qu'un même motif nous rassembleroit sitôt pour venir déplorer la perte de son maître. M. Dupaty avoit succombé avant l'âge, et M. Lemot avoit une année de moins que son élève; mais les dispositions les plus heureuses et les plus précoces l'avoient conduit dans l'ancienne patrie des beaux-arts, à peine âgé de dix-sept ans; de retour en France, ses succès furent rapides, et sa réputation étoit établie quand d'autres commencent à peine à se faire remarquer. Je ne vous entretiendrai pas de tous les ouvrages de M. Lemot : l'historien de l'Académie s'acquittera de ce soin bien mieux que je ne pourrois le faire; je rappellerai seulement à vos souvenirs le grand fronton de la colonnade du Louvre, belle composition qui mérita à son auteur ce prix décennal qui, dans son principe, étoit une idée grande et noble, mais dont l'exécution présentoit trop de difficultés.... Ses derniers ouvrages (les statues de Henri IV et de Louis XIV) avoient mis le sceau à sa réputation; il se voyoit, jeune encore, comblé d'honneurs; la fortune ne lui avoit pas été infidèle; doué d'un caractère ferme, franc et généreux, d'une constitution robuste, rien ne put empêcher une maladie longue et douloureuse de venir mettre le terme à toutes ses félicités. Et le vieillard qui a perdu une de ses affections les plus chères, accablé d'années, existe encore!.... »

M. Louis-François-Élizabeth Ramond vient d'être enlevé à l'Académie royale des sciences : nous allons transcrire aussi quelques morceaux des discours prononcés sur sa tombe par M. Brongniart, président de l'Académie, et par M. Mirbel.

M. BRONGNIART : « Le confrère dont nous venons d'accompagner la dépouille mortelle s'est distingué par une réunion assez rare de talens divers: un esprit fin et vif, une connoissance heureuse de plusieurs langues, lui avoient donné les moyens de rendre d'une manière plus intéressante et plus animée qu'on ne l'attend en général d'un traducteur, les mœurs et les usages du peuple suisse; car c'est par une traduction que M. Ramond a commencé sa carrière littéraire et qu'il a acquis sa première réputation: ce succès dut lui inspirer le desir de l'étendre par des ouvrages qui lui fussent entièrement propres. Il avoit montré dans sa traduction de Coxe qu'il possédoit à fond et la langue de l'auteur et celle du peuple dont il décrivoit les usages, et qu'il avoit des notions étendues sur la science du gouvernement; il avoit donné des preuves d'un esprit juste et propre aux sciences, et fait voir enfin qu'il savoit rendre d'une manière attachante et même piquante les choses les plus abstraites. Son premier voyage dans les Pyrénées, et son second ouvrage sur les hautes cimes de cette chaîne de montagnes, firent connoître qu'il étoit en même temps géologue, botaniste et physicien: il eut l'art de revêtir ces sujets sérieux d'un style brillant et clair qui les a rendus intéressans pour toutes les classes de lecteurs.... C'est en administrant, comme préfet, le département du Puy-de-Dôme, que M. Ramond a fait les travaux géologiques les plus remarquables et les plus précis; c'est à cette époque, au milieu des affaires épineuses et multipliées d'une préfecture, qu'il a recueilli ces nombreuses observations, qu'il a exécuté ces longs et minutieux calculs qui l'ont rendu une des autorités dans l'art de mesurer les hauteurs au moyen du baromètre; c'est alors qu'il fit faire à cette branche de la physique météorologique des progrès d'autant plus remarquables, qu'on pouvoit croire que cette science avoit été poussée jusqu'à ses dernières limites par les physiciens célèbres qui, avant lui, s'en étoient occupés presque uniquement, et qu'il falloit, pour les porter plus loin, non-seulement beaucoup de science, mais encore beaucoup de loisir..... M. Ramond nous a été enlevé jouissant encore de toutes les facultés brillantes de son esprit. Le mémoire qu'il a lu récemment à l'Académie, et qui a occupé d'une manière si intéressante plusieurs de nos séances, a donné une nouvelle preuve de l'étendue de ses idées et du choix ingénieux des expressions qui rendent son style si pittoresque.... »

M. DE MIRBEL « L'homme illustre que nous pleurons guida mes premiers pas dans la carrière des sciences: je lui dois le peu que je vaux; je le salue d'un dernier adieu; c'est le tribut légitime de la reconnoissance. Une voix plus puissante rappellera un jour ses titres à l'admiration publique: devant ce triste appareil, je ne trouve de paroles que pour exprimer mes regrets. La mort m'enlève le protecteur, l'ami de ma jeunesse; il faut l'avoir suivi comme moi dans le cours d'une vie orageuse, pour bien apprécier la bonté et la droiture de son cœur, la noblesse et la force de son caractère. L'amitié ne le trouva jamais indifférent ou timide. Au milieu des vicissitudes des temps, éprouvé tour-à-tour par la bonne et la mauvaise fortune, il fut toujours semblable à lui-même, toujours fidèle à ses engagemens. Il aimoit la vérité avec passion; il la défendit constamment avec ardeur, sans que nulle considération personnelle pût enchaîner sa généreuse énergie. Sa mort nous a frappés d'un coup imprévu: tous, depuis long-temps, nous le voyions dépérir; mais la chaleur de ses affections, la vivacité de son esprit, la vigueur de son

jugement, nous faisoient oublier ses ans et ses infirmités. Il me semble que je perds un ami dans la force de l'âge. Je le pleure comme un guide robuste, plein d'expérience, qui m'est ravi avant la fin du voyage. »

L'Académie royale des sciences, au sein de laquelle la mort de M. de la Rochefoucault-Liancourt laissoit vacante une place d'académicien libre, a élu, pour la remplir, M. de Cassini fils.

PROGRAMMES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES. I. « L'Académie avoit demandé, en 1825, comme sujet du prix qu'elle devoit décerner en 1827, *de présenter l'histoire générale et comparée de la circulation du sang dans les quatre classes d'animaux vertébrés, avant et après la naissance, et à différens âges.* Elle n'a reçu qu'un seul mémoire avec cette épigraphe : *Natura non facit saltus.* L'Académie a vu avec regret que ce travail, très-étendu, et composé de 316 pages *in-folio*, étoit entièrement physiologique, et non pas historique et anatomique, comme la question l'indiquoit par les termes mêmes dans lesquels elle étoit rédigée : en conséquence, elle se voit obligée de remettre ce sujet au concours pour l'année 1829. Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 fr. »

II. « L'Académie avoit proposé la question suivante pour sujet du prix de mathématiques : 1.° *Déterminer par des expériences multipliées la densité qu'acquièrent les liquides, et spécialement le mercure, l'eau, l'alcool et l'éther sulfurique, par des compressions équivalentes au poids de plusieurs atmosphères ;* 2.° *Mesurer les effets de la chaleur produite par ces compressions.* L'Académie a reçu deux pièces dans le délai indiqué. Celle qui porte pour épigraphe, *Si les observations précises font naître des théories, la précision des théories provoque à son tour la précision des observations* (Méc. céleste), a été jugée digne du prix. Les auteurs sont MM. COLLADON et STURM de Genève. »

III. « L'Académie, sur la proposition de la commission, a décidé de partager pour cette année la médaille fondée par Lalande, entre M. PONS, directeur de l'observatoire de Florence, et M. GAMBART, directeur de l'observatoire de Marseille, qui ont découvert, observé ou calculé les trois dernières comètes. L'Académie regrette vivement de n'avoir aucun moyen d'exprimer tout le prix qu'elle attache aux intéressantes recherches astronomiques dont s'occupe M. VALZ de Nîmes, avec une constance et une habileté dignes des plus grands éloges. »

IV. « Prix de physiologie expérimentale, fondé par M. de Montyon. Six pièces, soit imprimées, soit manuscrites, ont été envoyées au concours : le prix a été décerné au mémoire n.° 3, adressé par M. Adolphe BRONGNIART, et qui a pour objet la génération des végétaux, avec 27 planches, dessinées par l'auteur. L'ouvrage n.° 2, qui a pour auteur M. DUTROCHET, et qui est intitulé *De l'agent immédiat du mouvement vital dévoilé dans sa nature et dans ses effets*, a aussi fixé l'attention de la compagnie, comme rempli d'observations intéressantes et d'expériences ingénieuses ; mais l'annonce de quelques-unes étant très-récente, et toutes n'ayant pas été répétées, l'académie a conservé à l'auteur le droit de représenter son ouvrage au concours prochain. »

V. « Prix fondé par M. de Montyon en faveur de celui qui aura découvert les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre. Parmi les pièces envoyées au concours, une seule a paru digne de remarque : celle qui porte le n.° 3, et qui a pour objet de prouver que les tisserands peuvent, au moyen

d'un encollage ou parement particulier, établir leurs métiers dans des endroits sains et éclairés. Le procédé indiqué paroît efficace, et néanmoins l'Académie a pensé qu'il convenoit d'attendre encore une année avant de le juger définitivement. »

VI. « Prix fondé par M. de Montyon en faveur de ceux qui auront perfectionné l'art de guérir. L'Académie a reçu trente-six mémoires ou ouvrages imprimés, destinés à concourir à ces prix; et l'impossibilité où elle seroit d'examiner chaque année des travaux aussi étendus et aussi disparates, l'oblige de rappeler aux concurrens que, d'après les termes du testament, et de l'ordonnance royale qui en règle l'exécution, elle n'est appelée à récompenser que des travaux qui auroient déjà conduit, au moment de sa décision, à un moyen nouveau et d'une efficacité constatée de traiter une ou plusieurs maladies. D'après les termes formels de l'ordonnance du Roi, des recherches physiologiques, pathologiques, anatomiques, quelque intérêt qu'elles puissent présenter, quelque sagacité qu'elles supposent, n'ont droit à ces prix qu'à partir de l'époque où l'on en a déduit une nouvelle méthode de guérir. L'Académie, en conséquence, malgré le mérite très-distingué de plusieurs des ouvrages soumis à son examen, n'a cru pouvoir décerner que deux prix: l'un, de 10,000 fr., à MM. PELLETIER et CAVENTOU, à qui l'art de guérir est redevable de la découverte du sulfate de quinine; l'autre, de 10,000 fr., à M. CIVIALE, comme ayant pratiqué le premier sur le vivant la lithotritie, et pour avoir opéré avec succès, par cette méthode, beaucoup de calculeux. Néanmoins l'Académie a pensé pouvoir encore, pour cette fois seulement, décerner les médailles d'encouragement suivantes: une médaille de 5,000 fr. pour la seconde édition de l'ouvrage de M. LAENNEC, intitulé *de l'Auscultation médiate;* à M. LEROI d'Étiolles, 2,000 fr. pour son Exposé des divers procédés employés jusqu'à ce jour pour guérir de la pierre sans avoir recours à l'opération de la taille; à M. HENRI (Ossian), 2,000 fr. pour avoir perfectionné l'art d'extraire le sulfate de quinine et avoir fait diminuer de beaucoup la valeur commerciale de ce sel; à M. ROSTAN, 1,500 fr. pour l'ouvrage intitulé *Cours de médecine clinique;* à M. GENDRIN, 1,500 fr. pour son *Histoire anatomique des inflammations;* à M. BRETONNEAU, 1,500 fr. pour son *Traité des inflammations spéciales du tissu muqueux;* à M. OLLIVIER d'Angers, 1,500 fr. pour son *Traité de la moelle épinière et de ses maladies;* à M. BAYLE, 1,500 pour le *Traité des maladies du cerveau et de ses membranes;* enfin, une somme de 1,000 fr. à M. ROCHOUX, pour l'aider à faire imprimer ses *Recherches sur les différentes maladies* qu'on appelle *fièvre jaune.* Les valeurs de ces médailles d'encouragement seront imputées sur les sommes que le testateur a léguées pour récompenser les ouvrages et découvertes qui concourent efficacement, soit à préserver de certaines maladies, soit à en perfectionner le traitement. »

VII. « M. le baron de Montyon a fondé un prix annuel de statistique qui doit être décerné par l'Académie. Le but principal de cette institution est d'encourager la recherche des faits authentiques qui intéressent l'économie publique, et de répandre de plus en plus la connoissance de ces faits. Au nombre des pièces envoyées au concours de cette année, se trouvent des productions remarquables: l'Académie a reconnu avec une vive satisfaction que la science de la statistique et ses applications ont fait d'heureux progrès dans ces dernières années. Les grandes administrations ont procuré la libre connois-

sance des résultats, et même ont publié des ouvrages importans qui ont servi de modèle. Les auteurs des mémoires présentés au concours se sont attachés à recueillir des documens certains, en indiquant avec soin les sources où ces documens ont été puisés. Ainsi le nombre des élémens d'une étude exacte et régulière s'est considérablement augmenté. Les vœux de l'illustre fondateur et ceux des amis des sciences ont été accomplis. L'Académie, qui avoit à décerner cette année un prix double, couronne *ex æquo* les deux ouvrages suivans (on les indique ici dans l'ordre de l'inscription), savoir: n.° 1, *la Description statistique du département de l'Aisne.* Cet ouvrage satisfait à toutes les conditions que l'on peut desirer de réunir; il résulte de recherches assidues, entreprises par un auteur très-exercé, qui a puisé dans des sources connues et authentiques. Ce travail s'étend à tous les objets que la statistique doit considérer; il offre un recueil d'un nombre immense de faits administratifs, dont la connoissance est d'une utilité incontestable: l'auteur est M. BRAYER, chef de bureau à la préfecture du département de l'Aisne. N.° 2. L'ouvrage ayant pour titre *Œnologie française.* Il présente la description statistique de tous les vignobles de la France, et fait connoître, non-seulement pour chaque département, mais aussi pour chaque arrondissement de sous-préfecture, avec beaucoup de précision, l'étendue superficielle, les produits, les prix, les lieux d'exportation, les procédés en usage, l'emploi dans la consommation intérieure ou pour le commerce extérieur et la distillation, les produits de la distillation des liqueurs spiritueuses de toute espèce. L'auteur a étendu les mêmes recherches à la bière et au cidre. Tous ces documens sont extraits des registres publics, ou discutés et vérifiés par des communications administratives. Il est évident qu'un pareil travail est sujet à des omissions et incertitudes inévitables; mais cet ouvrage, qu'il sera très-facile de perfectionner, offrant un mode de recherches spéciales appliqué à un objet déterminé et aussi important, méritoit la plus honorable distinction. L'auteur est M. CAVOLEAU, membre de la société royale et centrale d'agriculture. Chacun des auteurs de ces ouvrages recevra en prix une médaille d'or d'une valeur égale à celle du prix annuel de statistique. Parmi les ouvrages présentés au concours, l'Académie a remarqué comme digne d'une première mention honorable un manuscrit fort étendu, intitulé *Statistique de la Corse.* L'auteur est M. le chevalier François-Cuneo D'ORNANO. L'étude statistique de cette partie du territoire français présentoit des difficultés considérables. Il n'existoit encore aucun ouvrage où l'on eût rassemblé tous les faits importans qui concernent ce pays. Le travail de l'auteur a donc, sous ce rapport, un mérite remarquable. Plusieurs parties de cette description ont paru traitées avec un grand soin; d'autres sont encore imparfaites, et l'on n'a pu acquérir la preuve de l'authenticité des sources où l'on a puisé. C'est principalement ce motif qui n'a point permis d'admettre au partage du prix un travail si important par son objet, et si recommandable par les sentimens généreux qui ont inspiré l'auteur. L'Académie accorde une seconde mention honorable *ex æquo* à deux atlas statistiques de la France: l'un est intitulé *Nouvel Atlas du royaume de France,* par M. PERROT et M. AUPICK, officier supérieur au corps royal d'état-major: l'autre est un atlas géographique et statistique; l'éditeur est M. Alexandre BAUDOIN. Ces deux pièces ne pouvoient être mises sur le même rang que les précédentes, parce qu'elles ont pour objet seulement de réunir des faits déjà connus: mais la publication des ouvrages de ce genre est d'une utilité générale; ils facilitent

le rapprochement et la comparaison des résultats; ils en propagent la connoissance, et contribuent à répandre des notions justes et exactes sur des questions qui intéressent l'ordre civil. »

« L'Académie propose comme sujet du prix des sciences naturelles qui sera distribué dans la séance publique du premier lundi de juin 1830, une description, accompagnée de figures suffisamment détaillées, de l'origine et de la distribution des nerfs dans les poissons. On aura soin de comprendre dans ce travail au moins un poisson chondroptérygien, et, s'il est possible, une lamproie, un acanthoptérygien thoracique et un malacoptérygien abdominal. Rien n'empêchera que ceux qui en auront la facilité ne multiplient les espèces sur lesquelles porteront leurs observations; mais ce que l'on desire sur-tout, c'est que le nombre des espèces ne nuise pas au détail et à l'exactitude de leurs descriptions; et un travail qui se borneroit à trois espèces, mais qui en exposeroit plus complètement les nerfs, seroit préféré à celui qui, embrassant des espèces plus nombreuses, les décriroit plus superficiellement. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut, avant le 1.er janvier 1830. »

« Presque toutes les tentatives faites pour découvrir les lois de la résistance des fluides pèchent contre la première règle des expériences, par laquelle on doit s'attacher à décomposer les phénomènes dans leurs circonstances les plus simples. En effet, on s'est le plus souvent borné à observer le temps employé par différens corps à parcourir un espace donné dans un fluide en repos, ou le poids qui maintient en équilibre un corps exposé au choc d'un fluide, ce qui ne peut faire connoître que le résultat total des diverses actions que ce fluide exerce sur chacun des points de la surface du corps, actions très-variées et souvent contraires. Dans cet état de choses, il s'opère des compensations qui masquent les lois primordiales du phénomène, et rendent les données de l'observation inappréciables pour tout autre cas que celui qui les a fournies. M. Dubuat, auteur des *Principes d'hydraulique*, paroît être le premier qui se soit aperçu de ce défaut, et qui, pour l'éviter, ait cherché à mesurer les pressions locales dans les diverses parties de la surface des corps exposés au choc d'un fluide en mouvement. Ses expériences, en petit nombre, qu'il ne lui a pas été possible de varier beaucoup quant à la forme des corps, présentent néanmoins des résultats curieux. L'Académie a pensé qu'il étoit utile de reprendre ces expériences avec des instrumens perfectionnés, de les multiplier, et d'en varier encore plus les circonstances; et elle propose en conséquence pour sujet de prix le programme suivant: *Examiner dans ses détails le phénomène de la résistance de l'eau, en déterminant avec soin par des expériences exactes les pressions que supportent séparément un grand nombre de points convenablement choisis sur les parties antérieures, latérales et postérieures d'un corps, lorsqu'il est exposé au choc de ce fluide en mouvement, et lorsqu'il se meut dans le même fluide en repos; mesurer la vitesse de l'eau en divers points des filets qui avoisinent le corps; construire sur les données de l'observation les courbes que forment ces filets; déterminer le point où commence leur déviation en avant du corps; enfin établir, s'il est possible, sur les résultats de ces expériences, des formules empiriques que l'on comparera ensuite avec l'ensemble des expériences faites antérieurement sur le même sujet.* Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires

devront être remis au secrétariat de l'Institut, avant le 1.er janvier 1828. »

« Le prix relatif au calcul des perturbations du mouvement elliptique des comètes n'ayant point été décerné, l'Académie propose le même sujet dans les termes suivans : *Elle appelle l'attention des géomètres sur cette théorie, afin de donner lieu à un nouvel examen des méthodes, et à leur perfectionnement. Elle demande en outre qu'on fasse l'application de ces méthodes à la comète de 1759, et à l'une des deux autres comètes dont le retour périodique est déjà constaté.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut, avant le 1.er janvier 1829. »

« Feu M. Alhumbert ayant légué une rente annuelle de 300 francs pour être employée aux progrès des sciences et des arts, le Roi a autorisé les Académies des sciences et des beaux-arts à décerner alternativement, chaque année, un prix de cette valeur. L'Académie n'ayant point reçu de mémoires satisfaisans sur les questions mises au concours, et dont les prix devoient être adjugés cette année, a arrêté que les sommes destinées à cet emploi seront réunies avec celles qui doivent échoir, pour former un prix de 1,200 francs, lequel sera décerné, dans la séance publique du mois de juin 1829, au meilleur mémoire sur la question suivante : *Exposer d'une manière complète, et avec des figures, les changemens qu'éprouvent le squelette et les muscles des grenouilles et des salamandres dans les différentes époques de leur vie.* Les mémoires devront être envoyés, francs de port, au secrétariat de l'Académie, avant le 1.er janvier 1829. » *La suite au cahier prochain.*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Jurisprudence générale des mines en Allemagne, traduite de l'ouvrage de Franz Ludwig von Cancrin; par M. Blavier. (*Art. de M.* Chevreul.) Pag. 259.
Description et explication historique des monnoies orientales, anciennes et modernes, du cabinet de M. W. Marsden. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 270.
Atlas ethnographique du globe, ou classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues, par M. A. Balbi. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... 282.
Les Satires de Juvénal, traduites en vers français, avec le texte en regard, par V. Fabre de Narbonne. (*Article de M.* Raynouard.) ... 291.
Œuvres de Macrobe, traduites par M. Ch. de Rosoy. (*Second article de M.* Daunou.) .... 304.
Nouvelles littéraires .... 313.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

JUIN 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUIN 1827.

INITIA PHILOSOPHIÆ AC THEOLOGIÆ ex Platonicis fontibus ducta, sive Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem Commentarii ; ex codd. manuscr. nunc primùm edidit Fried. Creuzer. Francofurti ad Mœnum : pars prima 1820, pars secunda 1821.

SECOND ARTICLE.

LA seconde époque de la philosophie grecque, qui va depuis Socrate jusqu'aux Alexandrins, et embrasse les cinq grandes écoles des Platoniciens, des Péripatéticiens, des Épicuriens, des Stoïciens et des Sceptiques, a laissé beaucoup plus de monumens que la première, et il en devoit être ainsi. En effet, c'étoit alors le temps où

l'esprit grec, dégagé de tout élément et presque de tout contact étranger, après avoir traversé les mythes qui présidèrent et suffirent à son enfance, et les deux tendances opposées de l'empirisme ionien et de l'idéalisme dorien, les combat et les réfute l'une par l'autre, ou plutôt les combine ensemble, et, réunissant à la sévérité dorienne la liberté des Ioniens, vivifiant la première par la seconde, épurant la seconde par la première, commence dans Athènes, c'est-à-dire, non plus dans une petite ville d'une colonie obscure, mais dans la capitale même de la civilisation grecque, une philosophie véritablement grecque, une ère nouvelle qui, dans les arts de la pensée, est précisément ce qu'est celle de Phidias et de Sophocle dans les arts du dessin et de la parole. Deux hommes supérieurs ont attaché leur nom à cette grande époque, Platon et Aristote, plus différens en apparence qu'en réalité, égaux en génie comme en gloire; car si Platon est supérieur à Aristote pour les idées, Aristote est supérieur à Platon pour la forme. Depuis Platon, le fondement de la philosophie et toutes les bases de son développement ultérieur sont posés; depuis Aristote, la forme et la méthode de ses ouvrages est restée la forme obligée et convenue de la philosophie, pour jamais arrachée à toute autre autorité et à tout autre guide que la raison seule, l'évidence naturelle et la puissance de la vérité, libre de toute alliance étrangère. Heureusement il étoit impossible que ces deux grands hommes, entourés, comme ils l'étoient, de toutes les ressources d'une civilisation avancée, n'élevassent point des monumens assez nombreux et assez solides pour résister au moins en partie à toutes les causes de destruction. Aussi la plupart de leurs ouvrages sont-ils arrivés jusqu'à nous; et si quelques-uns ont péri, en revanche on leur en a beaucoup attribué qui ne leur appartiennent pas. Platon et Aristote, comme auparavant Pythagore, Orphée et peut-être Homère, ont éclipsé de leur gloire celle de leurs successeurs et imitateurs immédiats, et l'on a rapporté aux maîtres les meilleurs ouvrages sortis de leur école. Voilà pourquoi il n'est pas inutile de constater quels sont, aux différens âges de l'antiquité, les écrits que l'on a regardés comme appartenant ou n'appartenant pas à Platon ou à Aristote; et un des moyens de parvenir à ce résultat est de constater d'abord quels sont, à ces différens âges, ceux de leurs écrits qui sont mentionnés par les auteurs. Quand, par exemple, on trouve que tel ouvrage, répandu sous leur nom, n'est pas cité une seule fois avant une époque très-postérieure, on peut tirer de ce silence, quoique avec une extrême circonspection, des inductions sur le plus ou moins d'authenticité de cet ouvrage. C'est dans cette vue

que nous donnerons ici la liste des écrits de Platon et d'Aristote que Proclus cite dans ce commentaire sur l'Alcibiade, bien convaincus que de pareils relevés, quand ils seront nombreux, fourniront des données utiles à la critique moderne. Les dialogues de Platon que Proclus cite le plus souvent, outre l'Alcibiade, sont la République (1), le Timée (2), le Gorgias (3), le Théétète (4), le Phædre (5), le Banquet (6), le Phédon (7) et les Lois (8). Le Sophiste (9), le Philèbe (10), le Politique (11), le Cratyle (12), sont moins souvent mentionnés, ainsi que le Protagoras (13), le Ménon (14), l'Apologie (15), le Charmide (16), le Lachès (17), le Théagès (18) et les Lettres (19). Voilà les seuls dialogues dont il soit ici question ; et il est à remarquer que, dans tout ce commentaire sur l'Alcibiade, jamais ce dialogue n'est appelé le premier Alcibiade, excepté dans le titre, qui évidemment n'est pas de Proclus, et que jamais il n'est parlé d'un second Alcibiade, silence bien étrange si Proclus l'eût connu, ou l'eût jugé de Platon. Il est encore à remarquer que jamais non plus il n'est fait mention de la seconde inscription du dialogue ἢ περὶ ἀνθρώπου φύσεως ; et avec Diogène de Laerte, dont l'autorité, il est vrai, représente celle des critiques où il a dû puiser, nous ne connoissons pas un passage de l'antiquité où soit rapportée cette seconde inscription de l'Alcibiade ; pour la trouver, il faut descendre un siècle entier après Proclus. La critique avoit sans doute des argumens supérieurs, et, comme on dit dans l'école, des argumens intrinsèques, pour nier l'authenticité du second Alcibiade et de la seconde inscription du premier ; mais le silence absolu d'un philosophe du cinquième siècle, dans un commentaire spécial de l'Alcibiade, est un argument extérieur que la critique ne peut pas non plus négliger, et que lui fournit la publication

---

(1) *Pag. 21, 29, 70, 74, 75, 90, 99, 110, 137, 160, 197, 214, 218, 223, 317.* — (2) *Pag. 3, 26, 44, 51, 65, 72, 73, 74, 112, 134, 165, 202, 207, 247, 291, 322.* — (3) *Pag. 138, 220, 235, 256, 272, 289, 305, 310, 323.* — (4) *Pag. 28, 42, 82, 110, 112, 155, 214, 228, 262,* cette citation manque dans l'index ; *284.* — (5) *Pag. 26, 29, 36, 56, 77, 79, 84, 117, 147, 148, 174, 227, 272, 306, 320, 328.* L'index marque, pag. 264, une citation qui ne se trouve pas. — (6) *Pag. 30, 35, 46, 58, 64, 69, 72, 89, 129, 131, 189, 313, 329, 330.* L'index marque, pag. 183, une citation qui manque. — (7) *Pag. 5, 75, 174, 191, 217.* — (8) *Pag. 3, 59, 97, 103, 113, 160, 220, 221, 293.* L'index marque, pag. 195, une citation qui manque. — (9) *Pag. 210.* L'index marque, pag. 34, une citation qui manque. — (10) *Pag. 153.* — (11) *Pag. 191.* — (12) *Pag. 22, 195.* — (13) *Pag. 253.* — (14) *Pag. 185, 329.* — (15) *Pag. 39, 79, 159.* — (16) *Pag. 160.* — (17) *Pag. 235.* — (18) *Pag. 79.* — (19) *Pag. 183.*

de ce commentaire, avec cette réserve toutefois qu'il est incomplet, et pourroit à la rigueur, mais contre toute vraisemblance, contenir dans la partie perdue ce qui manque dans celle qui nous a été conservée, et qui forme déjà un vol. *in-8.°* de 340 pages. L'autorité d'Aristote est moins souvent invoquée par Proclus que celle de Platon : les seuls ouvrages cités sont les *Analytiques postérieures* (1), le Traité du *Ciel* (2), les *Morales à Nicomaque* (3), la *Métaphysique* (4), la *Rhétorique* (5), et un autre ouvrage qui peut être ou le Traité de l'*ame*, ou les *Catégories*, ou les *Topiques* (6) : car il est à remarquer que, pour Aristote, les ouvrages ne sont jamais expressément désignés, et que ç'a été la tâche, toujours habilement remplie, du savant éditeur, de retrouver les écrits d'Aristote auxquels se rapportent les allusions indirectes du philosophe alexandrin (7). Les péripatéticiens ne sont cités qu'une fois (8), ainsi que Théophraste (9). Nous ne trouvons pas non plus de renseignemens importans sur les écoles inférieures, qui remplissent l'étendue de la seconde époque. Les épicuriens ne sont cités qu'une seule fois (10); et dans un commentaire sur un dialogue tellement empreint de stoïcisme, que M. Boëck a pu, sans invraisemblance, l'attribuer à un stoïcien, nous avons trouvé tout au plus quatre ou cinq maximes stoïques déjà connues que nous ne rapporterons pas ici, mais qui eussent mérité une mention dans l'index de M. Creuzer (11). Mais il ne faut pas oublier qu'il est plusieurs fois question d'Antisthènes, dont il nous reste si peu de chose; et si la première citation (12) ne nous apprend guère que ce que nous savions déjà par Athénée, l'opinion sévère du rigide Antisthènes sur l'élégant et voluptueux Alcibiade, si la seconde se rapporte au même sujet (13), la troisième citation nous conserve une phrase entière du plus célèbre de ces ouvrages, dont le nom seul étoit venu jusqu'à nous, l'Ἡρακλῆς (14). Mais l'importance historique de ce commentaire s'augmente quand on arrive à la troisième époque de la philosophie ancienne.

---

(1) *Pag. 247, 275, 338.* = On ne retrouve pas dans Proclus la citation des premières Analytiques indiquées, dans l'index de M. Creuzer, sous la page 35. — (2) *Pag. 162*, et peut-être aussi dans le même endroit la Politique. — (3) *Pag. 221.* — (4) *Pag. 168.* — (5) *Pag. 23.* — (6) *Pag. 237.* — (7) Ὡς φησιν Ἀριστοτέλης. . . ὡς εἴρηται ὑπὸ τοῦ Ἀριστ. — (8) Voyez *p. 170, tom. III* de l'édition de Paris. Cette indication manque dans l'index de M. Creuzer. — (9) *P. 189, tom. III*, de l'édition de Paris. — (10) *Pag. 170* de l'édition de Paris. — (11) Édit. de Paris, *tom. III, p. 59, 64, 158, 170.* — (12) *Pag. 98*, Creuz. — (13) *Pag. 114. Ibid.* — (14) Voyez *p. 239 du tome II* de l'édition de Paris; car ce morceau précieux n'est pas dans l'index de M. Creuzer.

Comme la seconde époque de la philosophie grecque est déjà le résumé et la conciliation des tentatives opposées de la première, de même la troisième n'est autre chose que l'entreprise bien autrement difficile de ramener à l'unité toutes les écoles, qui, parties du même tronc, de Platon et d'Aristote, s'étoient, dans leurs ramifications et leurs développemens ultérieurs, tellement divisées et combattues, qu'elles ne présentoient plus, vers le premier siècle de notre ère, que le spectacle d'une langueur mortelle et d'une complète dissolution. La base exclusive d'une des écoles particulières de la seconde époque ne suffisoit plus à l'esprit humain, agrandi par le combat même et l'anarchie des anciens systèmes et par ses communications nouvelles avec l'Égypte, la Perse et ce même Orient, qui avoit déjà fourni à la Grèce ses premières inspirations. Le progrès des temps, trois siècles de critique, le goût de l'érudition, la diffusion des connoissances, l'état général du monde, les conquêtes d'Alexandre et de Rome, la substitution d'Alexandrie à Athènes comme capitale de la civilisation, toutes les religions et toutes les doctrines se rencontrant perpétuellement dans ce rendez-vous de tous les peuples, tout imposoit à l'esprit grec la nécessité de s'élever à un point de vue universel, en restant fidèle à lui-même, c'est-à-dire, aux idées de Platon et à la méthode d'Aristote. La philosophie grecque à Alexandrie, au deuxième siècle de notre ère, devoit être éclectique, et elle le fut. Voilà ce qui explique en partie l'intérêt qu'elle commence à exciter dans un état du monde assez peu différent de celui qui la produisit; aujourd'hui que la philosophie moderne, déjà embarrassée de ses richesses, songe moins à les augmenter qu'à s'en rendre compte, et sent le besoin d'un sage éclectisme sur la double base de l'ancien spiritualisme et de l'analyse nouvelle; voilà ce qui explique aussi le zèle de quelques personnes à la tête desquelles est assurément l'illustre auteur de la Symbolique, pour tirer de l'oubli et remettre en honneur les monumens de l'école d'Alexandrie, et ce qui justifiera le soin presque minutieux avec lequel nous recherchons dans cette publication nouvelle de M. Creuzer les moindres documens qu'elle pourra nous fournir sur la suite des philosophes alexandrins jusqu'au siècle de Proclus. On n'y trouve, relativement à Plotin, que trois passages (1) peu importans; mais on est bien dédommagé par une assez longue citation d'Amélius (2), qu'il faut recueillir et ajouter au petit nombre de fragmens qui nous restent de ce disciple célèbre de Plotin. Il paroît qu'Amélius, et nous le savions déjà par Porphyre dans la vie de son

(1) *Pag. 34, 73, 133.* — (2) *Pag. 70.*

maître, s'étoit beaucoup occupé de la question théologique qui agitoit alors tous les esprits, celle des démons. Proclus nous apprend positivement que, selon Amélius, les démons n'étoient pas autre chose que les dieux eux-mêmes considérés comme répandus par-tout, opinion qui semble à Proclus une hérésie grave qu'il combat avec soin, s'efforçant de prouver, d'après les principes de l'orthodoxie païenne, telle au moins que l'avoient faite les Alexandrins, qu'à la rigueur les démons ne sont pas des dieux, mais des intermédiaires entre les dieux et le monde, les ministres des dieux, soit dans la nature, soit dans l'ame humaine. Porphyre n'est ici mentionné qu'une seule fois, mais avec cela de particulier qu'il est désigné sous le nom de l'Égyptien, ὁ Αἰγύπτιος, parce qu'il étoit de Tyr en Célésyrie, et nous ne nous rappelons pas que Porphyre soit ailleurs désigné de cette manière (1). Mais c'est relativement à Iamblique que ce commentaire de Proclus nous fournit des renseignemens curieux et complètement nouveaux. En effet, si nous ne nous trompons, il résulte de plusieurs passages qu'Iamblique avoit lui-même composé un commentaire sur l'Alcibiade, et Proclus nous a conservé de quoi nous faire une idée juste et étendue de l'ouvrage entier. Nulle part ailleurs dans l'antiquité il n'est fait mention de ce commentaire d'Iamblique; et le même auteur qui nous révèle la perte que nous avons faite, nous aide en même temps à la réparer. Nous indiquerons ici successivement les passages de Proclus qui peuvent servir à reconstruire en partie le commentaire perdu d'Iamblique.

1.° L'Alcibiade (2) étant le point de départ de toute philosophie, *c'est sans doute pour cela*, dit Proclus, *qu'Iamblique le met à la tête des dix dialogues dans lesquels*, selon lui, *est concentrée toute la philosophie de Platon. Mais quels sont ces dix dialogues fondamentaux, quel est leur ordre, et comment contiennent-ils tous les autres! c'est ce que nous avons expliqué ailleurs.* M. Creuzer ne dit point où Proclus avoit donné ces explications qu'il seroit aujourd'hui si précieux de connoître, et nous avouons que nous ne savons pas plus que lui dans quel ouvrage de Proclus on peut les trouver. D'un autre côté, nous ne voyons, dans aucun ouvrage qui nous reste d'Iamblique, la réduction de tous les dialogues de Platon à dix et l'Alcibiade mis au premier rang. Il n'y auroit pas là pourtant de quoi faire conclure précisément l'existence d'un commentaire perdu d'Iamblique sur l'Alcibiade, si les passages suivans ne levoient tout doute à cet égard.

2.° Proclus (3), après avoir bien fixé le but de l'Alcibiade, passe

(1) *Pag. 73;* dans l'index cette citation manque. — (2) *P. 11.* — (3) *P. 13.*

en revue les opinions les plus célèbres sur la manière de le diviser, et finit par déclarer qu'il adopte entièrement celle d'Iamblique, qui divise l'Alcibiade en trois grands points, auxquels se rapporte tout le reste. Ces trois points, le but fondamental du dialogue, savoir, la connoissance de soi-même, préalablement fixé, sont :

1.° L'art de retrancher les erreurs de l'esprit qui s'opposent à la vraie connoissance de nous-mêmes.

2.° L'art de retrancher les passions qui s'opposent à la vertu, troublent la conscience et la vue distincte de nous-mêmes.

3.° L'art de rentrer en soi, de s'élever par tous les degrés de la conscience à la contemplation de l'essence de l'ame, et l'art de retenir et d'épurer cette contemplation.

Tout dépend de ces trois points, qui dépendent eux-mêmes du but principal ; et c'est dans cette division vraiment philosophique que trouvent leur place les autres divisions tirées de l'ordre logique et de l'ordre oratoire.

Ce morceau, que nous avons fort abrégé, lève déjà toute difficulté, puisque Iamblique est cité parmi les autres commentateurs de l'Alcibiade, et qu'on nous fait connoître son opinion sur les deux points les plus importans pour un commentateur, le but du dialogue et la division de toutes ses parties. Resteroit à savoir quelle étoit l'opinion d'Iamblique sur les endroits les plus remarquables et les plus controversés de l'Alcibiade ; or on la trouve développée ou indiquée par Proclus, à mesure que l'on avance dans l'ouvrage que nous examinons.

3.° Socrate appelle Alcibiade fils de Clinias ; à cette occasion, Proclus ne manque pas de prêter à Platon (1) les intentions mystiques des pythagoriciens, qui se servoient des appellations patronymiques dans un but moral, et il s'appuie sur l'autorité d'Iamblique. « Cette expres-» sion (fils de Clinias), dit-il, convient merveilleusement dans un » entretien où il est question de l'amour, comme le dit le divin » Iamblique ; car l'appellation patronymique indique un amour mâle et » éloigné de toute idée sensuelle ; dans un ordre supérieur, tout » amour se rattache au père. » Assurément cette explication d'une expression de l'Alcibiade ne pouvoit guère trouver sa place que dans un commentaire spécial sur ce dialogue.

4.° Proclus cite encore (2) l'opinion d'Iamblique sur le passage célèbre de l'Alcibiade, où Socrate parle de son démon familier, et plus loin (3) sur la question générale des démons. Après avoir exposé les

---

(1) *Pag. 25.* — (2) *Pag. 84.* — (3) *Pag. 88.*

objections, il rapporte et développe, d'après Iamblique et d'après Syrien, trois considérations qui, selon lui, peuvent servir à les résoudre. Ce fragment est extrêmement précieux; mais son étendue, qui d'ailleurs est un avantage de plus, nous force à le signaler seulement à l'attention des amis de la philosophie ancienne.

5.° Enfin, sur une expression de Platon, Proclus nous donne (1) l'explication verbale et ensuite l'explication théologique d'Iamblique, qu'il appelle presque toujours le divin, ὁ θεῖος, parce qu'en effet c'est toujours le point de vue théologique qu'Iamblique recherche et préfère.

Toutes ces citations, tant sur des points importans que sur d'autres qui le sont moins, établissent incontestablement que Proclus avoit sous les yeux un commentaire d'Iamblique sur l'Alcibiade, qu'on pourroit presque reconstruire à l'aide des fragmens qui nous sont conservés.

Proclus nous apprend encore qu'outre Iamblique, l'Alcibiade avoit trouvé beaucop d'autres commentateurs célèbres, ἄλλων πολλῶν καὶ κλεινῶν ἐξηγητῶν λόγοι (2); malheureusement il ne les nomme pas.

Ces commentateurs ne s'entendoient pas sur le but de l'Alcibiade: Προθέσεις οἱ μὲν ἄλλας, οἱ δὲ ἄλλας αὐτοῦ γεγράφασιν (3).

Quelques-uns de ces anciens commentateurs, semblables en cela à beaucoup de modernes, ne voyant dans les dialogues de Platon que ce qui est à la surface, rapportoient l'Alcibiade à la personne même d'Alcibiade, et le considéroient exclusivement sous le point de vue de l'histoire et du drame. Proclus, en deux endroits, réfute cette opinion superficielle: la science, dit il (4), ne considère pas ce qui est propre à un seul individu, mais ce qui est universel, et s'applique à tous les êtres. Et plus bas (5): « Un point de vue purement historique et dra-
» matique est indigne d'un philosophe. Ici le drame et l'histoire ne sont
» pas le but, comme l'ont pensé quelques commentateurs, mais de
» simples moyens qui se rapportent au but philosophique de l'ensemble,
» comme l'ont pensé nos maîtres, et comme ailleurs nous l'avons exposé
» nous-mêmes: ὥσπερ καὶ τοῖς ἡμετέροις δοκεῖ καθηγεμόσι καὶ ἐν ἄλλοις μεθείως
» ὑπεμνήσαμεν. » Ces maîtres doivent être Iamblique et Syrien, qu'ailleurs encore il cite, sans les séparer, sur un point important de ce dialogue; ce qui nous porteroit assez à croire que Syrien aussi avoit réellement commenté l'Alcibiade, ou que, du moins, c'est sous les auspices et d'après les leçons de Syrien que Proclus avoit rédigé ce commentaire, comme Marinus nous apprend que Proclus l'avoit fait pour

---

(1) *Pag. 126.* — (2) *Pag. 7.* — (3) *Pag. 7.* — (4) *Pag. 7, 8.* — (5) *Pag. 18, 19.*

d'autres dialogues de Platon, et entre autres pour le Timée (1). Quant à l'ouvrage de Proclus, auquel Proclus lui-même nous renvoie, nous ne pouvons dire quel il est. C'est probablement un des nombreux ouvrages perdus de Proclus ; car, dans tous ceux qui nous restent, nous ne rencontrons rien qui se rapporte à ce passage, et M. Creuzer, dans ses notes, ne nous fournit aucune lumière.

D'autres commentateurs n'avoient vu à l'Alcibiade qu'un but dialectique et oratoire, comme si (2) la rhétorique et la dialectique étoient autre chose que des moyens. D'autres enfin avoient considéré l'Alcibiade sous le rapport religieux et mythologique, parce qu'il y est traité du démon de Socrate et de la contemplation de l'essence divine; mais (3) la connoissance de toute essence étrangère, que cette essence appartienne aux dieux ou qu'elle appartienne à des démons, a pour condition préalable la connoissance de l'essence de nous-mêmes, dans laquelle nous est donnée d'abord toute idée d'essence. C'est donc par-là que Platon doit débuter, et le vrai but de l'Alcibiade est la nature humaine.

Les commentateurs ne différoient pas seulement sur le but de l'Alcibiade, ils différoient aussi sur la manière de le diviser. Proclus nous rapporte que les uns le divisoient littérairement et oratoirement d'après les catégories oratoires convenues, savoir, l'éloge, le blâme, l'exhortation, &c.: mais, dit Proclus, ces commentateurs sont à trois degrés au-dessous de la vérité (4), occupés seulement de ce qu'il y a de moins important, s'attachant aux formes et oubliant les choses. Au-dessus de ces commentateurs sont ceux qui cherchent au moins à diviser l'Alcibiade selon les lois de la dialectique, et qui le résolvent en dix syllogismes, *συλλογισμοί*, c'est-à-dire, en dix points logiques. Proclus énumère ces dix points, loue cette division comme bien supérieure à la division oratoire; mais il ne la met encore qu'au second rang (5), parce qu'elle n'entre pas assez profondément dans les choses et s'arrête aux formes et aux moyens. Alors il propose la division d'Iamblique en trois points essentiels, auxquels peut se rapporter la division dialectique, et lui assigne le premier rang, comme étant véritablement fondée sur la nature des choses. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer de nouveau nos regrets que Proclus ne nous ait pas conservé les noms des différens commentateurs dont il expose et réfute si soigneusement les opinions, tant sur la division que sur le but de l'Alcibiade.

---

(1) Marinus, *Vie de Proclus*, édit. de M. Boissonade, *p. 11.* — (2) *Pag. 8.* — (3) *Ibid.* — (4) *Pag. 12.* — (5) *Pag. 13.*

Si l'on cherche quelles lumières cet ouvrage de Proclus jette sur les autres ouvrages de ce philosophe, nous ne trouvons guère que trois endroits qui aient quelque intérêt sous ce rapport. D'abord les deux endroits déjà cités : le premier, où il renvoie à un écrit dans lequel il avoit dû expliquer comment en effet, d'après Iamblique, tous les dialogues de Platon pouvoient se concentrer dans dix dialogues fondamentaux, et quel étoit l'ordre véritable de ces dix dialogues; le second, où il déclare avoir suffisamment réfuté ailleurs le point de vue historique et dramatique comme but exclusif des compositions de Platon. Le troisième passage est une allusion (1) à un autre de ses ouvrages, dans lequel il avoit montré que chaque dialogue particulier de Platon comprend ce que contiennent tous les autres pris ensemble; que chaque dialogue est une philosophie toute entière, et renferme quelque chose relatif au bien, quelque chose relatif à l'intelligence, quelque chose relatif à l'ame, quelque chose relatif à la forme, et quelque chose relatif à la matière. M. Creuzer ne dit pas quel est cet ouvrage, et il est probable que c'est encore un des écrits perdus de Proclus.

Enfin, sur la situation du monde à cette époque et sur le christianisme, il n'y a dans tout ce commentaire qu'une seule phrase, où Proclus avoue, avec une sorte de dédain amer, que la foule déserte l'ancienne religion, mais par pure ignorance; car nous pensons, avec le glossateur du manuscrit du Vatican (2), que c'est ainsi qu'il faut entendre cette phrase : Ἐν γὰρ τῷ παρόντι χρόνῳ περὶ τοῦ μὴ εἶναι θεοὺς ὁμολογοῦντες οἱ πολλοὶ, δι' ἀνεπιστημοσύνην τοῦτο πεπόνθασι.

Telles sont les données historiques que fournit ce commentaire. En résumé, il nous a donné plusieurs sentences chaldaïques qui ne sont point ailleurs; plusieurs fragmens orphiques déjà connus, il est vrai, mais seulement par cet ouvrage lorsqu'il étoit encore inédit; une phrase nouvelle, mais fort obscure, de l'obscur Héraclite; une autre d'Antisthènes, et une désignation de Porphyre assez peu commune; il appuie la réputation d'apocryphes qu'avoient déjà le second Alcibiade et la seconde inscription du premier; il nous apprend qu'il existoit du temps de Proclus un commentaire d'Iamblique sur l'Alcibiade, et nous en conserve un grand nombre de fragmens qui suffisent pour nous

(1) *Pag. 10.* — (2) *Pag. 264.* Le manuscrit du Vatican a en marge ψευδῆ, μάταια. Le manuscrit de Hambourg, donné à Hambourg par L. Holstenius, et copié sur celui du Vatican, porte *Christianos intelligit,* probablement de la main même d'Holstenius, d'après la glose du manuscrit de Rome.

mettre en possession de ce qu'il contenoit de plus important; il nous revèle l'existence probable d'un commentaire de Syrien, et l'existence certaine de beaucoup d'autres commentaires célèbres dont Proclus ne nomme pas les auteurs, mais dont il nous rapporte les principales opinions; enfin il met sur la trace de plusieurs ouvrages de Proclus qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Il nous semble qu'en voilà bien assez pour justifier les travaux de M. Creuzer et les nôtres, et placer cette publication à un rang distingué parmi les publications de monumens écrits de l'antiquité qui ont été faites dans ces derniers temps.

Pour compléter ce tableau, peut-être faudroit-il citer et discuter ici toutes les locutions nouvelles qu'ajoute aux lexiques ce nouveau monument qui appartient encore à une excellente grécité. Mais nous nous contenterons de signaler les principales, savoir, *ἀνελάττωτος* (1), *αὐτόγνωσις* (2), *αὐτοδύναμις* (3), *αὐτοενέργητος* (4), *πεζοφανέστερον* (5), *ἑτεροκινησία* (6), *αὐτοπολότης* (7), *αυτοφάνης* (8), *Λυραῖος* (9), *μονιμότης* (10), *πολυμετάβολος* (11), *νεαροπρεπὴς* (12) &c., et nous nous hâtons de passer à l'examen de l'ouvrage d'Olympiodore.

V. COUSIN.

MÉMOIRES SUR LA FAMILLE DES LÉGUMINEUSES, par M. Aug. Decandolle, *professeur d'histoire naturelle et directeur du jardin botanique de Genève, correspondant de l'Institut de France, &c.; in-4.°*, avec planches. A Paris, A. Belin, imprimeur-libraire, éditeur, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 14, 1825.

PREMIER ARTICLE.

UNE des familles de plantes les plus répandues est la famille des légumineuses; c'est elle qui, après les graminées, fournit, pour les hommes et les bestiaux, le plus de substance alimentaire. M. Decandolle s'est appliqué à l'étudier et à la faire connoître sous les rapports de la botanique, science dans laquelle il occupe un rang si distingué.

Son livre est la réunion de mémoires qui présentent le développement

(1) *Pag. 16.* — (2) *P. 88.* — (3) *Ibid.* — (4) *P. 18.* — (5) *P. 292.* — (6) *Ibid.* — (7) *P. 88.* — (8) *P. 9.* — (9) *P. 195.* — (10) *P. 60.* (11) *P. 301.* — (12) *P. 47.*

de ce qu'il a dit dans son *Prodromus systematis universalis regni vegetalis.* Les ayant lus successivement à la société de physique et d'histoire naturelle de Genève, pendant les années 1823, 1824, 1825, il les avoit destinés à être insérés dans la collection des *Mémoires du muséum d'histoire naturelle de Paris ;* leur étendue et le nombre des planches qui les accompagnent l'ont déterminé à les publier séparément et à en faire un corps d'ouvrage.

Le premier de ces mémoires traite d'abord des légumineuses en général : nous avons dit que c'étoit une des familles les plus répandues ; nous ajouterons que c'est une des plus remarquables par la quantité d'espèces qu'elle a, par leur grandeur, leur beauté, leur utilité, la variété de leurs produits. Plusieurs espèces présentent des phénomènes singuliers de végétation, soit quant au mouvement spontané des feuilles, soit quant à la maturité des fruits, soit quant aux divers états que les folioles prennent pendant le sommeil. On trouve dans cette famille toutes les sortes de structure propres aux dicotylédones; enfin les genres de soudures, d'avortemens et de dégénérescence y sont plus faciles à suivre et plus fréquens que dans les autres familles.

M. Decandolle embrasse les légumineuses sous les points de vue de leurs rapports entre elles et avec les familles voisines, et de leur distribution en *tribus.* Il cite un grand nombre des botanistes qui l'ont précédé, et les ouvrages dans lesquels ils ont fait connoître les légumineuses : ce sont Adanson, de Jussieu, Rob. Brown, Kunth, Smith, Ventenat, Pallas, Jacques Desvaux, Jaume et Savi.

Dans le premier mémoire, l'auteur expose les caractères généraux des légumineuses, en traitant de chacun des organes de la végétation et de la fructification.

Les racines sont toutes rameuses et fibreuses; les ramifications de la plupart sont très grandes et très-alongées, par exemple, celles du *robinia ;* dans quelques espèces, qui sont annuelles, le pivot se prolonge sans se ramifier ou se ramifiant peu. Il y en a à racines tubéreuses; celles-ci présentent des formes très-diverses.

Les tiges ont tous les degrés possibles de grandeur, de durée et de consistance, depuis le *gleditsia,* dont le tronc peut s'élever jusqu'à soixante pieds, et qui subsiste pendant des siècles et forme un bois très-dur, jusqu'à l'*ornithopus perpusillus*, dont la tige est herbacée, délicate, ne s'élevant qu'à quelques pouces, et vivant peu de mois. Certains genres de cette famille ont la tige grimpante, tels que le *vicia*, l'*ervum*, le *phaseolus.*

Les rameaux des légumineuses sont fréquemment ou striés en long et relevés par des côtes saillantes, ou prolongés en ailes membraneuses: ces ailes partent presque toujours au-dessous des stipules des deux bords du coussinet qui soutient la feuille. On a remarqué que toutes les branches des légumineuses, quelle qu'ait été leur forme dans leur jeunesse, finissent par être cylindriques, comme on le voit dans les cierges. M. Decandolle explique cet effet, en l'attribuant à deux causes: 1.° à ce que les ailes des tiges sont de simples expansions de l'écorce, et qu'à mesure que le corps ligneux, en grandissant, distend le corps cortical, les expansions de celui-ci tendent à s'oblitérer; 2.° à ce que ces protubérances, liées avec l'origine des feuilles, ne se reforment plus quand celles-ci ont fini leur existence.

Les pétioles des légumineuses ont à leur base un renflement qui leur est particulier, et dans lequel se trouvent les organes qui servent au mouvement des feuilles, soit à l'époque du sommeil périodique, soit par une cause qui n'agit pas périodiquement: les feuilles de cette famille ont en général plus de facilité à se mouvoir que celles des autres.

Les feuilles des légumineuses sont si variées, que M. Decandolle se borne à quelques traits généraux. Il en désigne qui sont *simplement ailées, avec impaires terminales;* d'autres qui sont *simplement ailées, sans impaire terminale;* d'autres qui sont *palmées;* d'autres qui sont deux ou trois fois ailées, avec ou sans impaires. Il y a des feuilles dont quelques parties, originairement séparées, se sont soudées ensemble; on en trouve aussi dont quelques parties, ayant été soudées, se sont séparées; ce qui donne à M. Decandolle l'occasion de faire l'observation suivante. « Les organes qui nous paroissent simples peuvent être » souvent formés d'épines, ou qui se sont soudées ensemble depuis leur » développement, ou qui ne se sont pas complètement dessoudées » depuis leur premier âge: d'où résulte, dans l'une et l'autre hypothèse, » que, pour se faire une idée juste des organes composés, il faut toujours » les ramener par la théorie et l'analogie à leurs formes primitives, » étudier celles-ci lorsqu'on les rencontre isolées, et déduire de cette » étude les formes qui peuvent résulter de leur cohérence; il faut » introduire, en un mot, dans l'organographie végétale une partie des » principes de la cristallographie minérale, ou, en d'autres termes, » y distinguer toujours les formes primitives et secondaires. » Il tire de là la conséquence qu'avant de déduire des feuilles, des caractères généraux, il faut les examiner attentivement, puisqu'une feuille réellement composée peut être prise pour une feuille simple.

Des organes précédens, qui sont les plus saillans, M. Decandolle

passe aux stipules, aux poils, aux glandes et aux épines des légumineuses, qu'il décrit avec autant d'exactitude.

Quant à ceux qui ont rapport à la fructification, il en traite d'une manière moins étendue, mais en donnant des développemens suffisans pour faire connoître les observations qu'il a faites, et en supprimant des détails coordonnés dans une dissertation de M. H. Bronn, à laquelle il s'en réfère pour tout ce qui n'est pas en opposition avec ses principes généraux. On sait que, par les organes de la fructification, on entend le calice, la corole, les pétales, les étamines, les anthères, les pistils, l'ovaire et le fruit; mais par l'exposé de M. Decandolle, on connoît mieux la structure et l'action de ces parties.

Le deuxième des mémoires est consacré à la germination des légumineuses, objet le plus important de la botanique, parce qu'il est le principe de la physiologie végétale, sans laquelle la botanique n'est rien. Depuis long-temps l'anatomie des graines a été faite; mais, suivant M. Decandolle, on a cherché rarement à lier leurs caractères avec les formes qu'elles ont dans la germination. Il s'est occupé de ce sujet, qu'il a jugé intéressant, sous le rapport de la classification, sous celui de la physiologie, et même pour la simple connoissance pratique de la culture des jardins botaniques: c'est dans les semis faits au Jardin du Roi et dans ceux que M. Decandolle a dirigés à Montpellier, où il a été professeur, qu'il s'est mis à portée d'examiner, dans des milliers d'espèces, les différens phénomènes de la germination, et de faire dessiner ce qui lui a paru le plus remarquable. L'ordre des légumineuses étant un de ceux qui offrent le plus de diversité dans la germination, il a cru devoir donner un aperçu de leur histoire à cette première époque de leur développement.

Ce mémoire est divisé en trois parties: la première contient une description des légumineuses considérées dans l'acte de leur germination; alors elles montrent une grande faculté d'absorber l'humidité ambiante. « Je me suis servi, dit l'auteur, pour déterminer la route » que l'eau suit dans son absorption, du même procédé que Poncelet » indique dans son Histoire du froment. Il avoit vu que lorsqu'on » enveloppe un grain de blé de cire molle en laissant la cicatricule » seule à découvert, le grain germe comme à l'ordinaire; mais que si » on couvre la cicatricule de cire, et qu'on laisse le reste de la surface » à découvert, le grain ne germe pas: d'où il avoit conclu avec raison » que l'eau pénètre dans la graine par la cicatricule. Lorsqu'on répète » la même expérience avec des graines de pois, de féves, de haricots, » on obtient le résultat inverse, savoir, que si l'on couvre la cicatricule

» et qu'on laisse le reste à découvert, la germination a lieu comme » à l'ordinaire, tandis qu'elle n'a pas lieu si l'on couvre la superficie en » laissant la cicatricule à nu ; donc l'eau entre dans les graines des » légumineuses par la superficie et non par la cicatricule. » La deuxième partie du mémoire est un essai de classification des légumineuses par la germination ; dans la troisième partie, l'auteur expose en détail les germinations observées, qu'il partage en tribus.

Au mémoire suivant, l'auteur compare la famille des légumineuses et celles qui ont quelque analogie avec elle. Il la place dans son ordre naturel. Bernard de Jussieu l'avoit mise entre les malvacées et les campanulacées ; Linné, entre les vépréculées, qui correspondent aux thymélées; enfin, M. L. de Jussieu, entre les thérébinthinées et les ramnées, dans la quatorzième classe, qui correspond aux caliciflores : c'est cette place, comme la plus naturelle, qu'adopte M. Decandolle.

Il établit dans le quatrième mémoire une division de la famille des légumineuses en sous-ordres et tribus ; il expose d'abord l'état de la science à cet égard ; puis, sans remonter aux temps anciens, il passe rapidement en revue les principales opinions publiées à ce sujet, jusqu'au moment où il a commencé à s'occuper de cette famille.

Il s'agit, dans le cinquième mémoire, de la revue de la tribu des *sophorées ;* il paroît à M. Decandolle qu'elle est une des plus naturelles, et que ses caractères sont les plus faciles à saisir.

La revue de la tribu des *lotées*, objet du sixième mémoire, est une des plus embarrassantes, à cause de sa vaste étendue. Plusieurs botanistes l'ont divisée, ce que n'a pas voulu faire M. Decandolle, parce qu'il lui auroit fallu rompre des affinités très-naturelles, s'il s'en étoit rapporté seulement aux caractères.

Nous réservons pour un second article l'analyse des autres mémoires de M. Decandolle sur cet important sujet.

TESSIER.

Harethi Moallaca cum scholiis Zuzenii è codicibus Parisiensibus, et Abulolæ carmina duo inedita è codice Petropolitano, edidit, latinè vertit et commentario instruxit Joannes Vullers. Bonnæ ad Rhenum, 1827, xxv et 62 pages, plus 26 pages de texte arabe, *in-4.°*

Ce volume est encore un fruit de l'enseignement de la langue arabe dans l'université de Bonn, des encouragemens que le gouvernement de

sa majesté le roi de Prusse accorde à l'étude des langues et de la littérature de l'Orient, et enfin du zèle infatigable et des talens distingués du savant professeur M. Freytag; aussi est-ce à lui que la reconnoissance de son élève, M. Vullers, en a fait hommage.

La Moallaka de Hareth a déjà été publiée avec une version latine et le commentaire de Zouzéni, en 1820, par M. Wyndham Knatchbull, et nous avons rendu compte de cette édition dans le Journal des Savans, cahier de décembre 1821. L'édition que donne aujourd'hui M. Vullers l'emporte, sous divers points de vue, sur celle de M. Knatchbull, dont il a d'ailleurs profité pour suppléer à la trop grande concision du commentaire de Zouzéni. Le texte, dans celle-ci, est plus correct, la traduction écrite d'un style moins obscur, et le sens développé dans des notes qui contiennent, outre cela, des observations de plus d'un genre, utiles à ceux qui veulent faire de la lecture de ce poëme un objet d'étude.

Dans les prolégomènes qu'il a mis à la tête de ce volume, M. Vullers expose d'abord tout ce qui concerne Hareth, l'époque à laquelle il a vécu, le sujet de son poëme, le mètre dans lequel il est composé, le mérite particulier qui le distingue entre les poésies du même genre, puis enfin les secours qui ont servi à donner cette édition. Il passe ensuite à Abou'lala, et fait connoître ce poëte célèbre, et le recueil de ses poésies duquel sont tirées les deux *Kasida* ou élégies qu'il a jointes à la Moallaka de Hareth, le caractère des poésies d'Abou'lala, le sujet et le mètre de ces deux élégies, enfin le manuscrit d'après lequel il les a publiées.

J'ai déjà énoncé mon opinion sur le mérite particulier du poëme de Hareth, soit dans mon *Mémoire sur l'origine et les anciens monumens de la littérature parmi les Arabes* (Mém. de l'Acad. des belles-lettres, *tom. L*), soit dans la Biographie universelle (au mot *Hareth ben-Hilliza*) : je dois d'autant moins revenir sur cet objet, que mon jugement se trouve parfaitement d'accord avec celui qu'en porte le nouvel éditeur. Je passe tout de suite à quelques observations critiques dont la traduction de M. Vullers me paroît susceptible.

Le poëte commence, suivant l'usage des Arabes, par s'entretenir avec un ami qui est censé l'accompagner, d'une femme nommée *Asma*, dont l'amour a fait long-temps son bonheur, mais qui vient de lui annoncer son prochain éloignement et qu'il n'espère plus revoir. Son ami l'interrompt pour lui rappeler qu'une autre femme, *Hind*, a allumé sur une colline un feu destiné à appeler auprès d'elle les voyageurs auxquels elle veut offrir l'hospitalité : « Oui, reprend Hareth,

» il est vrai, j'ai vu ce feu dans le lointain à Khazaza; mais il est loin » de toi, l'espoir d'aller t'y réchauffer ! J'ai vu ce feu qu'elle a allumé » avec du bois entre Akak et Schakhseïn, et qui brille comme une » vive lumière. Au reste, j'ai recours, pour dissiper mes soucis, » lorsque les autres, cédant à la crainte, s'empressent de prendre la » fuite, à une autre ressource, à mon agile monture qu'on prendroit » à sa course accélérée pour une autruche, devenue mère, habitante » des déserts, au cou long et flexible, qui a entendu un bruit sourd, » et qu'ont effrayée des chasseurs lorsque le déclin du jour annonçoit les » approches de la nuit. »

Voilà de quelle manière j'entends ces vers, en suivant le commentaire de Zouzéni, qui a certainement lu, au commencement du vers septième, فتنوّرتُ à la première personne, et non فتنوّرتَ, comme M. Vullers a imprimé, conformément au manuscrit. W. Jones a traduit de manière à faire voir qu'il a aussi lu تنوّرتُ, et son texte, quoique imprimé en caractères latins, ne laisse là-dessus aucun doute. Il est vrai que, dans l'édition de Jones et dans un des manuscrits du Roi, l'ordre des deux vers 7 et 8 est contraire à celui qu'a suivi Zouzéni; mais, quoique la disposition adoptée par Jones fasse mieux ressortir la liaison du septième vers, *J'ai vu ce feu*, avec le neuvième, *mais j'ai recours, pour dissiper mes soucis*, &c.; cependant Zouzéni, qui a adopté une disposition contraire, a senti et a conservé la liaison des idées entre ces deux vers. Le poëte, s'affligeant de l'éloignement d'Asma, son interlocuteur cherche à le consoler, en lui faisant observer qu'il peut réparer la perte de sa maîtresse, et aller chercher un accueil hospitalier chez une autre femme. Je le sais, répond Hareth; mais que d'obstacles s'opposent à ce qu'on aille se réchauffer à son foyer ! Je saurai combattre autrement mes ennuis à l'aide de ma monture, dont la vîtesse égale celle de l'autruche, &c. Ce qui a induit en erreur M. Vullers, c'est sans doute le mot منك qui se trouve dans le second hémistiche du septième vers : هيهات منك الصلاء, *mais il est loin de toi l'espoir d'aller t'y réchauffer*; c'est comme si le poëte avoit dit : *Oui, j'ai aperçu ce feu à Khazaza, et je serois volontiers allé m'y réchauffer ; mais ne vois-tu pas, mon ami, combien la fortune dérange nos projets et met d'obstacles à ce que je jouisse de ce bonheur !*

Au surplus, si M. Vullers croyoit devoir admettre la leçon du manuscrit فتنوّرتَ à la seconde personne, il étoit du moins indispensable d'observer qu'il s'éloignoit en cela de la pensée du commentateur : car un étudiant sera bien embarrassé de concilier sa traduction avec ces

mots de Zouzéni : « Le poëte dit donc : J'ai effectivement regardé le » feu allumé par Hind dans ce lieu, malgré la distance qui me » sépare d'elle, avec le desir d'aller m'y réchauffer; puis il ajoute : il » a été bien loin de toi le plaisir d'en ressentir la chaleur; c'est-à-dire : » *j'ai voulu aller vers ce feu, mais des guerres et d'autres obstacles m'en* » *ont empêché.* »

Ce même passage donnera lieu encore à quelques observations. Au sixième vers, M. Vullers a préféré la leçon اخيرا à اصيلا. Je doute qu'il ait eu raison; mais en tout cas il falloit rendre اخيرا par *à la fin du jour*, et j'ai peine à concevoir comment il a pu traduire comme il le fait : *Ast ante oculos tuos accendit Hinda* ABSENS *ignem.* Ce mot *absens* n'est justifié ni par le sens propre du mot اخيرا, ni par l'ensemble des idées.

Au septième vers il a traduit هيهات par *absit;* je pense qu'il a suivi l'opinion que j'ai émise dans ma Grammaire arabe (1), où j'ai dit que cette expression avoit la valeur d'un optatif; mais ce n'est pas, je crois, l'opinion des lexicographes et des grammairiens arabes, et je pense qu'à cet égard je me suis trompé.

Enfin il se trouve dans le dixième vers une faute assez grave dans la traduction. On y lit : *Ego verò jam auxilium petam contrà mœrorem . . . à celerrimè incedente instar struthionis camelo, pullorum matre, deserta incolente, longo collo præditâ, quæ &c.* Comme dans le texte toute cette description se rapporte à l'autruche et non à la femelle du chameau, il falloit dire : *instar struthionis pullorum matris, deserta incolentis, &c.* On voit par la note que ce n'est qu'une faute d'inattention, et que M. Vullers a bien entendu le texte.

Le vers 18 a été traduit ainsi par M. Vullers : *Nam perhibuerunt omnem qui percusserat principem, esse consanguineum nostrum, atque à nobis adjuvari.* M. Vullers a pensé qu'il s'agit ici des meurtriers de Coleïb, fils de Wayel, et que le mot عير devoit être pris dans le sens de *chef* ou *prince.* Je n'ai rien à objecter à cela, puisque c'est une des explications proposées par les commentateurs, et que l'on convient qu'on ignore dans quel sens le poëte a employé ce mot. Mais ce que je veux faire observer, c'est, 1.° que M. Vullers, qui a lu au commencement du vers مَوالٍ, a eu tort de critiquer Jones et M. Knatchbull, pour avoir lu مُوالٍ ; car l'une et l'autre leçon peuvent être admises, مَوالٍ comme pluriel de مولى, et مُوالٍ comme participe ou adjectif

(1) *Gr. ar.* tom. I, n.° 874, p. 388.

verbal singulier, du verbe والي; 2.° que le dernier mot ولاء est la même chose que موالاة, et que le sens est, comme le dit Zouzéni, اصحاب الولاء; 3.° et ceci est l'essentiel, que les mots موال et ولاء ne signifient pas simplement une assistance ou un secours mutuel en général, mais spécialement une sorte de contrat par lequel un patron étoit engagé envers son client, et un associé envers son associé, contrat qui soumettoit celui qui s'obligeoit, au devoir de payer les amendes que pouvoit encourir celui avec lequel il s'obligeoit, et lui assuroit le droit de recueillir sa succession. La nature et les effets de ce contrat nommé *wéla* وَلاء ou *wila* وِلاء sont expliqués avec beaucoup de détails dans les traités de jurisprudence musulmane. *Voyez* le livre intitulé *the Hedaya* or *Guide*, liv. XXXIII, tom. III, pag. 436 à 451; *Chrestomathie arabe*, deuxième édition, tom. I, page 396. Cette observation fait bien mieux entrer le lecteur dans la pensée du poëte.

Au vers 33 العُلاء est une faute, et il faut lire العَلاء: on prononce عُلَى avec un *dhamma*, et عَلاء avec un *fatha*. Aussi c'est par erreur qu'on nomme *Abou'lola* le poëte célèbre qu'il faudroit appeler *Abou'lala*.

Le traducteur est tombé, au vers 38, dans un amphibologie qui n'existe point dans le texte. Il a dit : *non liberarunt nos fugientes cacumina montium ;* il falloit *eos qui nos fugiebant.*

Les vers 28 et 39 présentent des exemples d'un genre d'ellipse très-ordinaire en arabe, et qui par cela même ne fait presque aucune difficulté : c'est celle du pronom personnel faisant fonction de sujet. (*Voyez* ma Grammaire arabe, tom. I, n.° 641, pag. 347.) Mais je pense que le traducteur n'auroit pas dû imiter cette ellipse en latin, et qu'il auroit dû dire, vers 28 : *Ille est rex justus*, &c.; et vers 39 : *Ille est rex imperio suo subjiciens homines*, &c. On remarque encore une semblable ellipse au vers 57. Je sais que ces sortes de traductions sont destinées principalement aux personnes qui étudient la langue de l'original, et que par conséquent il est du devoir du traducteur de se tenir aussi près que possible du texte, et de représenter fidèlement les pensées et la manière dont elles sont exprimées: mais la première de toutes les conditions est de se rendre intelligible.

A l'occasion du vers 67, le traducteur rapporte en note un vers qui est omis dans plusieurs manuscrits, et dont Zouzéni n'a pas tenu compte. Mais il a mal transcrit ce vers, et il y a fait une correction qui est en opposition avec la syntaxe. Voici ce vers :

ان عمرًا لنا لديه خلال   غير شكّ فى كلّهنّ البلاءُ

M. Vullers l'a traduit ainsi : *Amru enim amicitias cum nobis inivit, in quibus omnibus sine dubio erat beneficium* : ce qui est fort obscur et ne rend pas le sens de l'original. Le mot خلال ne signifie pas *amicitia ;* c'est ici le pluriel de خلّة, et le sens est *qualitates, dotes, &c.* Le mot بلاء aussi ne veut point dire ici *beneficium*, il signifie *experimentum, probatio.* L'auteur de ce vers a donc voulu dire. « Amrou connoît de » notre part certaines qualités ou belles actions, par chacune desquelles » il peut sans aucun doute juger de quoi nous sommes capables. » Ce vers, ainsi ramené à son vrai sens, exprime la même pensée à-peu-près que le vers 48, traduit ainsi par M. Vullers : *Hic est rex, penès quem sunt tria excellentiæ nostræ documenta, quorum singulis inest vis probandi ;* et c'est une forte raison de regarder le vers omis par Zouzéni comme une interpolation, ou une simple variante du vers 48.

Je pourrois corriger encore quelques légères erreurs dans le texte, comme بن au vers 56, où il falloit écrire ابن, et au vers 64, مثلها تُخرِج النصيحةُ, au lieu de مثلها تَخرُج النصيحةَ, passage où il paroît que le traducteur n'a pas bien saisi la pensée de Zouzéni, et dont le sens est, je crois, que les Arabes descendans de Becr, et dont la race est innombrable et peut être comparée à de vastes déserts qui se succèdent sans interruption, étant liés avec le roi Amrou, arbitre des deux tribus, par des liens étroits de parenté, ce roi ne pourra pas se refuser à leur rendre la justice à laquelle ils ont droit. Mais comme je dois parler des deux poëmes d'Abou'lala que M. Vullers a joints à la Moallaka de Hareth, je me bornerai aux observations précédentes.

M. Vullers, après avoir, dans ses prolégomènes, retracé ce qu'on sait de la vie d'Abou'lala et de ses opinions étranges en matière de religion, a essayé de porter un jugement sur le mérite de ses poésies. Il l'a fait cependant avec une grande réserve ; et il a observé avec beaucoup de raison que, pour le juger en parfaite connoissance de cause, il faudroit avoir lu toutes ses poésies, et de plus bien connoître les poëtes ou plus anciens que son siècle ou ses contemporains, afin de tenir compte de ce qu'il peut avoir emprunté à ses devanciers, et d'être à même de le comparer avec ceux de son temps. Ne pouvant pas user de ces moyens de critique, et n'ayant lu qu'un petit nombre des morceaux de poésie dont se compose le *Sikt elzend* سقط الزند, c'est-à-dire, l'*Étincelle du briquet* (car c'est ainsi qu'Abou'lala a intitulé le recueil des poésies de sa jeunesse), notre auteur s'attache à exposer le sujet des deux poëmes qu'il publie, la marche que le poëte y a suivie,

l'enchaînement de ses idées, enfin ce qui concerne le mètre et la rime; après quoi il caractérise ainsi le mérite particulier du poëte. Abou'lala se distingue, dit-il, par la variété ingénieuse de ses pensées, par l'abondance, la grâce et la beauté des images, par le nombre et la variété des descriptions, et par le talent avec lequel il les entremêle de sentences graves et propres à fixer l'attention. Il n'y a presque pas un de ses vers qui ne renferme une image empruntée, tantôt à la nature, ou à la vie commune, tantôt à l'histoire, tantôt enfin à la religion ou à la superstition. M. Vullers s'appuie du jugement de Reiske, qui a dit de notre poëte: *Tàm docta, tàm variegata similitudinibus carmina nullus alius Arabs quàm ille scripsit;* et il le compare sous ce point de vue à Moténabbi, dont il fut le disciple et l'admirateur. On peut être étonné que Reiske, qui a parlé avec tant de mépris de Moténabbi, ait porté un jugement avantageux d'Abou'lala; car ce dernier me paroît, du moins dans les poésies que contient le *Siktelzend*, avoir encore porté plus loin que Moténabbi l'abus des hyperboles et la bizarrerie des figures. M. Vullers ne dissimule pas ces défauts; et comme il semble que, dans cette partie du jugement qu'il porte d'Abou'lala, il contredise un peu les éloges qu'il lui avoit d'abord accordés, je transcrirai ses propres expressions: *Sed fatendum est illum, ob frequentem earum (imaginum et comparationum) usum, sæpius quoque in eligendis et adhibendis imaginibus modum excessisse, et plerùmque ut Motenabbi quæsita et contorta magis intendisse quàm naturalia et sana. Quare ejus versus sæpissimè frigent et languent, imagines et comparationes nimis sunt audaces et putidæ, eamque ob causam haud rarò absurdæ.* Je souscris entièrement à ce jugement; et je dois observer que plus tard Abou'lala lui-même faisoit peu de cas de ces productions de sa jeunesse, et ne les commentoit qu'à regret, et en conséquence fort imparfaitement, comme nous l'apprend Tébrizi, qui a écrit ce commentaire sous sa dictée. Je ne conçois pas bien comment, après un tel aveu, M. Vullers fait un mérite à Abou'lala de l'abondance et de la variété des descriptions, des comparaisons et des images dont il a rempli ses compositions, et l'élève à cet égard au-dessus des poëtes auteurs des Moallakas, et de ceux dont Abou-Témam a recueilli les plus beaux morceaux dans le Hamasa. Voici la raison qu'il en donne: *Carminum enim in Hamasa et Moallacarum auctores, aliique multi veterum poëtarum, sententiarum simplicitate magis et gravitate, ac verborum pondere poëmata ornare solent, quàm imaginum et comparationum frequentiâ. Ubi autem imaginibus utuntur, aut comparationem instituunt, aut describunt, naturam ferè semper sectantur, ideòque in imaginibus venustate et*

amœnitate, in descriptionibus pulchritudine et elegantiâ quàm maximè excellunt. Faut-il donc faire un mérite à un poëte de s'être abandonné aux écarts d'une imagination sans règle et sans frein! et doit-on lui savoir gré d'avoir multiplié les images, les descriptions, les comparaisons, s'il n'a pas pris la nature pour guide, et s'il ne lui a pas emprunté ses couleurs, en un mot si ses tableaux ne sont ni vrais, ni recommandables par la pureté du dessin, par la bonne ordonnance de toutes les parties, par l'éclat et la fraîcheur du coloris! Disons donc seulement que l'étude des poésies d'Abou'lala est un exercice utile pour acquérir une grande connoissance de la langue, et pour apprendre à vaincre les difficultés qui résultent de la hardiesse des figures, de la concision du langage, des ellipses multipliées, des inversions insolites, du vague même ou de l'exagération des pensées, et de l'obscurité des expressions.

Les deux poëmes publiés par M. Vullers suffiroient pour justifier le jugement que nous portons du recueil des poésies d'Abou'lala : mais nous laissons aux orientalistes le soin de vérifier eux-mêmes si notre critique est fondée; et nous nous dispensons d'autant plus volontiers de mettre sous les yeux des lecteurs quelques exemples des défauts que nous reprochons à ce poëte, que nous avons inséré et traduit quelques pièces de ce même recueil dans le troisième volume de notre Chrestomathie arabe, qui paroîtra incessamment. Nous aimons mieux indiquer ici le sens de quelques passages, en petit nombre, où il nous semble que l'idée du poëte n'a pas été parfaitement entendue par le traducteur; et ce sera d'ailleurs une occasion toute naturelle de donner des exemples des choses sur lesquelles porte notre critique.

Le troisième vers du premier poëme d'Abou'lala est traduit ainsi par M. Vullers: *Et si ingenii nostri vallis carminum producit plantas, et occultari non potest Astla arbor ejus propter Thomamam plantam.* Il faut d'abord savoir que le mot *Atsla* ou *Athlèh* اثلة est le nom d'une espèce de tamarisc, particulière à l'Orient, arbre qui, suivant Prosper Alpin, atteint en Égypte la hauteur de l'olivier, et même, dans le Saïd, celle du chêne (Prosper Alpin, *Histor. natur. Ægypti*, part. 1, chap. 9, pag. 18; Forskal, *Flora ægypt. arab.* pag. lxiv, n.° 182, et centur. VIII, n.° 29, pag. 206); et que le *thomam* est une espèce de panis très-commun dans les campagnes de l'Arabie, qui fait le fourrage le plus ordinaire des chameaux et des ânes, et dont le chaume sert à boucher les fentes des huttes construites avec des gaules et du bardeau (Forskal, *Flor. ægypt. arab.*, centur. 1, pag. 20; de Sacy, *Chrestomathie arabe*, deuxième édition, tom. II, pag. 434). Le poëte avoit

dit d'abord, pour louer un autre poëte nommé *Abou'lkasem Ali*, que son mérite l'avoit placé dans un rang si élevé, qu'il ne pouvoit se trouver personne qui fût assez hardi pour se déclarer son ennemi, à moins que ce ne fût un insensé capable de trouver des défauts dans la pleine lune; puis, comparant modestement ses propres talens pour la poésie avec ceux d'Abou'lkasem, il avoit employé une figure plus que hardie; il avoit ajouté que si tous les vers étoient des oiseaux, il ne suivroit pas de là que les aigles dussent être confondus avec les colombes, c'est-à-dire, les vers, fruits d'un génie sublime, avec ceux d'un poëte médiocre. Maintenant il continue à exprimer la même pensée, en disant : « Et si notre vallée produit pour plantes des poésies, » il n'est pas difficile d'y distinguer le tamarisc du thomam. » Ce sens est parfaitement développé par le commentateur Tebrizi, qui dit : « Le poëte use ici d'une nouvelle comparaison prise des plantes. » Comme le tamarisc, dit-il, qui est un des plus grands arbres, ne » peut pas entrer en comparaison avec le thomam, qui est une des » plantes les plus foibles, et comme la distance qu'il y a entre ces » deux végétaux ne peut échapper à personne, de même aussi ne » peut-on méconnoître ce que sont mes vers en comparaison des » siens. Quand il dit *notre vallée*, il veut dire *la vallée de nos génies » et de nos esprits.* »

ضرب للشعر مثلا آخر من انواع النبات اى كما ان الاثل وهو من كبار الشجر لا يماثل الثمام وهو من اضعاف النبات ولا يخفى بون ما بينهما فكذلك لا يخفى نسبة شعرى الى شعرك وقوله وادينا اى وادى اذهاننا وافكارنا

Dans le vers d'Abou'lala il y a une ellipse : c'est comme si le poëte eût dit : فغير خفيّ قدر اثله من ثمامه, et la préposition من a ici le même sens que dans cette expression de Hariri : بل انظر اين فصاحته من صباحته *Vois ce que c'est que son éloquence comparée à sa beauté* (séance XXXIV, page 375 de mon édition).

Au vers 29 de ce même poëme, le traducteur, qui paroît avoir assez bien compris le sens du commentaire, a cependant commis une faute grave dans le texte, en imprimant حيث au lieu de ميت, et par suite de cela sa traduction est inexacte, et d'une obscurité qui renchérit encore sur celle de l'original. Voici cette traduction :

Noctu profectus est ad eum (Saïdum), et Aurora ubinam! non aliter ac si interrogaret celeri incessu pulverem de ossibus illius cariosis.

En traduisant ainsi, on a donné à حيث un sens et une construction qui répugnent également à la langue arabe. Pour entrer dans le sens

du poëte, il faut se rappeler que les poëtes arabes comptent toujours au nombre des qualités qui décèlent une ame courageuse et intrépide, la hardiesse à entreprendre de longs voyages et à traverser seul des plaines désertes pendant les ténèbres de la nuit ; et plus les nuits sont longues et les ténèbres épaisses, plus cet acte de bravoure a de mérite à leurs yeux. C'est un éloge de ce genre qu'Abou'lala fait ici d'Abou'lkasem ; et il n'est pas inutile d'ajouter qu'il suppose que le chameau qui porte Abou'lkasem dans sa course nocturne, marche du pas nommé وخد, sorte de trot accéléré dans lequel le chameau écarte les jambes et semble imiter la marche de l'autruche. Abou'lala dit donc, dans son style hyperbolique ou plutôt amphigourique : « Il a voyagé durant la » nuit pour se rendre près de Saïd : l'aurore étoit morte (c'est-à-dire » que la nuit se prolongeoit tellement qu'on auroit dit que l'aurore étoit » morte), et l'on eût dit que son chameau, dans sa course pénible, » remuoit la terre avec ses pieds, pour y chercher les os cariés de » l'aurore décédée depuis long-temps. » Il est bien permis sans doute de ne pas saisir des idées aussi bizarres ; mais les commentateurs ne manquent pas ordinairement de les développer ; et s'il est difficile de les traduire du moins avec leur secours, on parvient à les comprendre. Je pense même qu'il est permis, en pareil cas, de substituer à une simple traduction une sorte de paraphrase ; sans cela, la traduction sera toujours plus obscure que l'original.

Ainsi M. Vullers, qui a très-bien compris le vers 60, comme on le voit par ses notes, me semble n'avoir pas pris assez de liberté en le traduisant ainsi : *Iste est mel, quod ejecerunt pericula propter amaritudinem, oribus eorum ad deglutiendum illud apertis.* Il y a peu de lecteurs qui puissent deviner que cela veut dire que : « Quoique Abou'lkasem » soit naturellement doux comme le miel, sa bravoure et son intrépidité » le rendent si redoutable et si amer à ses ennemis, que l'infortune, qui » s'apprêtoit à le dévorer, s'est hâtée de le rejeter de sa bouche. »

Au vers 72, M. Vullers a imprimé سننت à la deuxième personne et a traduit en conséquence : *Imposuisti poëtis laudem ejus tanquam officium.* Des deux manuscrits que j'ai sous les yeux, l'un porte en effet سننتَ, mais l'autre lit سننتُ, et je ne pense pas qu'on doive hésiter à adopter cette leçon : car rien n'indique que le poëte s'adresse ici la parole à lui-même, et cela est d'autant moins vraisemblable qu'il dit ensuite à la première personne, هذا...شرعى ومذهبى. Je vais traduire les derniers vers de ce poëme.

« Il est de mon devoir de donner aux rois un conseil, auquel ne man- » quera pas de se conformer quiconque sait régler sa conduite par un

» sage calcul. Je ne le donne ce conseil qu'aux chefs honorés des » tribus, et je ne m'abaisse pas jusqu'à l'adresser aux hommes grossiers. » Je leur dis : *Quelque riche que soit un homme, il est toujours pauvre,* » *s'il ne compte parmi ses trésors quelques paroles d'Abou'lkasem.* J'ai fait » une loi à tous les poëtes de chanter ses louanges, comme Abraham » a imposé à tous ses descendans l'obligation de visiter le lieu où » ses pieds se sont reposés (à la Mecque). Le lion le loue quand il » rugit, le jeune faon de la gazelle, quand il brame. Voilà la loi et » la religion que je prescris à tous ceux qui cultivent l'art de la » parole : celui qui ne s'y soumettra pas, sera coupable de rebellion » envers son imam. »

Ce dernier vers, qui répond mal à la modestie qu'Abou'lala affectoit dans le commencement du poëme, semble aussi rappeler les opinions irréligieuses et excessivement libres de notre poëte.

Le second poëme d'Abou'lala donné par M. Vullers présente le même caractère que le précédent, je veux dire une accumulation de pensées peu naturelles et d'hyberboles outrées. La traduction aussi me paroît en quelques endroits ne pas rendre sensible la liaison des idées, et offrir à cet égard plus de vague que l'original. Donnons-en un exemple pris du commencement du poëme.

Abou'lala veut persuader à son oncle Ali, fils de Mohammed, auquel ce poëme est adressé, de renoncer à son goût pour les voyages, goût qui déjà l'a entraîné dans des contrées lointaines, et l'a exposé à de grandes fatigues. Le premier motif qu'il emploie, c'est la douleur et les inquiétudes que son absence et les dangers auxquels il s'expose, causent à sa famille et à ses amis. « Mais peut-être, ajoute-t-il, on » nous dira qu'il a gagné par ses voyages de grandes richesses, et » je demande moi s'il y a gagné un cœur, si son caractère est devenu » plus complaisant et plus souple ; car précédemment il étoit difficile » et peu traitable. » Après cela le poëte décrit le courage du voyageur, ses courses nocturnes qui fatigueroient les astres de la nuit et le vent, s'ils vouloient rivaliser de célérité avec lui ; son intrépidité à traverser, au milieu des plus épaisses ténèbres, des solitudes qui ne sont habitées que par les bêtes sauvages, &c. Voici les deux vers que j'ai traduits :

وقيل افاد بالاسفار مــــالا　　فقلنا هل افاد فـــــــؤادا
وهل هانت عزآئمه ولانــــت　　فقد كانت عرآئكه شدادا

Je doute qu'on puisse en saisir le sens dans la traduction de M. Vullers, que voici :

Dicunt quidem illum in itineribus divitias sibi parasse, respondemus :

num cor ibi acquirere potest! num propositum ejus numquam debilitatum fuit et languit! numquam à proposito deflecti potuit!

Il faut au surplus avouer que le sens de ces mots *num acquisivit cor*, est un peu obscur. Suivant un commentateur, le poëte auroit voulu dire : Ses voyages lui ont-ils procuré un ami, capable de le dédommager de ceux qu'il a quittés ! Suivant un autre, le sens seroit : A-t-il retrouvé, en satisfaisant sa passion pour les voyages, l'esprit et le bonheur que cette manie lui avoit fait perdre ! Cette incertitude des commentateurs doit être mise sur le compte du poëte, qui n'a pas suffisamment déterminé sa pensée. Je pense qu'il a voulu dire : Est-il devenu plus sensible au tendre intérêt de ses proches que son absence alarme, et son caractère est-il devenu plus complaisant et moins opiniâtre dans ses projets !

Je me borne à cette observation, et je finis en protestant que j'ai eu principalement pour but de faire connoître le style d'Abou'lala, dont on n'a jusqu'ici publié que peu de fragmens, et l'extrême difficulté qu'offre la traduction de ses poëmes. On doit savoir gré à un jeune amateur des muses orientales de n'avoir point reculé devant ces obstacles ; et, malgré les légères erreurs que nous avons cru remarquer dans ses traductions, nous pensons que ce premier essai de ses forces doit faire concevoir de lui de grandes espérances, s'il continue à se livrer à l'étude de la littérature arabe.

SILVESTRE DE SACY.

ESSAIS HISTORIQUES SUR LE PARLEMENT DE PROVENCE, depuis son origine jusqu'à sa suppression, par M. Cabasse, *conseiller à la cour royale d'Aix, &c.* Paris, A. Pihan Delaforest, rue des Noyers, n.° 37, 1826, 3 vol. *in-8.°*

LES nombreux ouvrages qu'on publie chaque jour pour nous faire connoître plus particulièrement l'histoire nationale, doivent une partie de leur succès au juste desir que nos institutions actuelles nous inspirent d'étudier les lois, les mœurs, les usages, les événemens du temps qui les ont précédées.

L'histoire de l'un des parlemens de la France ne peut manquer d'exciter la curiosité. On se flatte qu'elle révélera des faits ignorés, des anecdotes intéressantes, et sur-tout quelques-uns des moyens cachés par lesquels l'action du gouvernement s'exerçoit sur cette

haute magistrature, qui, placée entre le roi et la nation, avoit à remplir le double devoir de servir l'un et de protéger l'autre; sur ces grands tribunaux qui, paroissant n'être destinés qu'à distribuer la justice aux citoyens de leur ressort, élevoient quelquefois leurs fonctions jusqu'à la haute police et même jusqu'à l'administration, et qui, dans le double intérêt du prince et des sujets, opposèrent parfois au gouvernement une résistance sage et courageuse, également utile au trône et à la France.

L'histoire du parlement de Provence touche, par plusieurs points, à l'histoire générale de la France, ou à l'histoire particulière du pays; elle contient nécessairement plusieurs faits qui depuis long-temps ont été discutés et appréciés: aussi, en rendant compte d'un ouvrage qui a dû les rapporter dans tous leurs détails, je m'attacherai de préférence à des traits caractéristiques, à des événemens ignorés, à des anecdotes qui peindront l'esprit qui animoit les corps de la haute magistrature; et je laisserai de côté les particularités qui n'auroient aujourd'hui d'autre avantage que de rappeler ce qui a déjà été dit au long et répété souvent dans de nombreux ouvrages, telles que l'affaire de Mérindol et de Cabrières, le procès du père Girard, et les débats animés qui précédèrent l'arrêt rendu contre les jésuites.

Quand la Provence étoit gouvernée par ses comtes, il existoit un tribunal suprême sous le titre de CONSEIL ÉMINENT. Un grand sénéchal étoit à-la-fois chef de la justice et gouverneur militaire.

« Ainsi, dit M. Cabasse, il avoit le droit de réformer les sentences » des tribunaux, de destituer les juges, de faire des réglemens sur » l'ordre judiciaire, de remettre les amendes, de rendre lui-même la » justice, d'accorder des lettres de grâce, de lever des troupes, de » disposer de leurs forces, de convoquer les états, d'aliéner les biens » du domaine, de faire, en un mot, tout ce qui étoit dans les attributs » de la souveraineté: ce pouvoir colossal ne pouvoit subsister intact. »

La reine Jeanne retira au grand sénéchal l'autorité qu'il exerçoit sur les biens du domaine, la faculté de destituer les juges supérieurs, et le droit d'accorder grâce pour peine capitale.

Sous la seconde maison d'Anjou, on lui ôta le gouvernement militaire; on le borna aux fonctions de chef de la justice, et il fut placé à la tête du conseil éminent, qui, créé depuis longues années, avoit été jusqu'alors présidé par le comte ou par le bailli.

En 1415, le comte Louis II substitua un parlement à ce tribunal: mais cette innovation fut réformée par son successeur, Louis III; il rétablit le conseil éminent, dont on n'assigne communément l'existence

qu'à cette époque de son rétablissement. M. Cabasse assure que dès 1137 les comtes avoient auprès d'eux cette cour de justice : « Ce » conseil, ajoute-t-il, composé de cinq membres, du grand sénéchal, » des juges-mages, du président et des deux maîtres rationaux, étoit » appelé par le prince à ses délibérations, toutes les fois qu'elles » avoient pour objet des questions de politique, de guerre ou de » législation. »

Il me semble qu'en énonçant ces détails circonstanciés, l'historien du parlement de Provence eût dû citer ses autorités, afin de connoître d'une manière précise les diverses époques auxquelles ils peuvent appartenir ; car je ne crains pas d'avancer que les maîtres rationaux n'existoient pas en 1137 : d'ailleurs n'auroit-il pas dû avertir que, depuis un temps très-ancien, la Provence avoit des états qui, entre autres prérogatives, votoient l'impôt, et pouvoient prendre l'initiative de la proposition des lois qu'ils jugeoient convenables au pays !

Sous le rapport des fonctions judiciaires, le conseil éminent avoit une juridiction universelle qui s'étendoit à-la-fois sur les affaires civiles et sur les affaires criminelles ; cependant, en certains cas rares et déterminés, il étoit permis de se pourvoir contre les jugemens devant le comte lui-même.

Dans les tribunaux inférieurs, les formes étoient longues et dispendieuses ; mais, au tribunal suprême, les affaires s'instruisoient avec une simplicité très-remarquable; toutes les causes étoient jugées sommairement ; l'arrêt étoit rendu au nom du grand sénéchal : *Invocato priùs divini numinis auxilio, magnus senescallus et curia dicunt et pronunciant, &c.* Telle étoit la formule ordinaire.

La Provence fut réunie à la France, non par le funeste droit des armes, mais par le vœu du dernier comte, par le consentement solennel des citoyens, non pour être un état dépendant, mais à la condition expresse de n'être point SUBALTERNÉ et de conserver ses franchises; aussi les anciennes institutions furent-elles respectées, et le conseil éminent subsista jusqu'à ce que la nécessité de donner une meilleure organisation aux tribunaux qui administroient la justice, porta Louis XII à créer un parlement en 1501 : les états du pays avoient eux-mêmes sollicité une réforme. Le grand sénéchal, qui étoit chef du conseil éminent, resta chef du parlement : mais en 1535, François I.er lui retira les fonctions judiciaires; depuis cette époque, les arrêts furent rendus au nom du Roi.

Le parlement fut composé d'un président, de onze conseillers, d'un avocat général, et de deux procureurs généraux. La plupart

furent choisis parmi les membres des tribunaux existans. L'avocat et les deux procureurs généraux furent conservés dans cette nouvelle organisation : telle fut la cause de ce que le parlement de Provence avoit deux procureurs généraux, tandis qu'il n'en existoit qu'un dans les divers autres parlemens.

Le 28 novembre 1502, le parlement de Provence fut installé à Brignolles, attendu que la contagion désoloit la ville d'Aix. Au mois d'octobre de l'année suivante, il se rendit dans cette capitale, et les magistrats prêtèrent de nouveau leur serment en audience publique, à l'exception du président.

Les consuls de la ville d'Aix, qui étoient en droit de recevoir le serment des gouverneurs de la province, demandèrent la même prérogative à l'égard du premier magistrat de l'ordre judiciaire, qui céda à leur vœu. L'usage se maintint jusqu'au célèbre Guillaume du Vair, dont on n'osa pas exiger cet hommage par respect pour sa grande réputation.

Lors de l'installation du parlement, les consuls de la ville d'Aix supplièrent la cour de maintenir les priviléges de la capitale, et chacun des magistrats le promit, en plaçant sa main sur les saints évangiles : bientôt des députés du parlement se répandirent dans la province pour prendre le même engagement envers les autres villes.

Cette démarche popularisa les nouveaux magistrats. Le parlement saisit une occasion remarquable d'exercer l'influence de son autorité. Des troubles s'élevèrent à Marseille ; le parlement y envoya une députation de son corps pour rétablir l'ordre. Elle ordonna que l'époque de l'élection des consuls seroit devancée, changea le conseil de l'hôtel de ville, et adjoignit les anciens consuls aux nouveaux : le conseil de ville ayant été cassé par une autorité factieuse, la cour l'élut de nouveau ; et par la fermeté qu'elle mit à faire exécuter son arrêt, elle finit par imposer à l'obstination.

Cette cour eut à défendre les libertés du pays contre la cour de Rome, au sujet du droit d'annexe. Le parlement avoit hérité sans doute de ce droit, en succédant aux tribunaux qui en jouissoient sous les comtes. Il consistoit en ce qu'aucun bref, rescrit, bulle, ou mandat apostolique, tant pour la dispense de vœux et de mariages, que pour la collation des bénéfices, les jubilés, les indulgences, ne pouvoient être exécutés, dans le ressort du tribunal suprême, sans son autorisation. Un traité conclu en 1505 avec le vice-légat assura ce droit au parlement. Mais la cour de Rome n'avoit fait que céder à la nécessité du moment; le parlement ayant voulu maintenir ce droit sous le

pontificat de Léon X, ce pape, se plaignant de ce que cette cour mettoit des obstacles à l'exécution de ses mandats apostoliques, l'accusa de tyrannie envers les gens d'église, et, dans le concile même de Latran, *sacro approbante concilio*, fulmina un monitoire, portant que tous ceux qui y étoient dénoncés, seroient tenus de comparoître à Rome dans trois mois, sous peine d'excommunication.

M. Cabasse avance que ce décret, inséré dans les actes de la VIII.e session du concile, à la date du 19 décembre 1513, est vraisemblablement de 1515. Comme il pense que l'antidate a pu avoir quelque motif particulier, il est à regretter qu'il n'ait pas, du moins dans une note, indiqué ses conjectures.

François I.er assura le parlement de sa protection; mais celui-ci ayant refusé d'accorder une annexe pour un bénéfice, et ayant ainsi bravé la chance d'une injuste excommunication, le pape fit citer trois des magistrats: la cour députa vers le roi, qui étoit en Italie; ce prince enjoignit de ne rien faire jusqu'à ce que Dieu lui eût donné *victoire de la duché de Milan.* Après la bataille de Marignan, il fut fait un arrangement qui, sans blesser l'amour-propre de Léon X, et en lui accordant même une sorte de satisfaction personnelle et publique, maintint le droit d'annexe; mais pour rendre ce traité inutile, le saint père voulut qu'il demeurât dans les mains du conseiller de Souliers, qui ne pourroit s'en dessaisir sous peine d'excommunication. Cependant ce magistrat n'hésita point à le faire enregistrer au greffe de l'officialité de Toulon, et garda l'original: ensuite on obtint à Rome un extrait de cet acte, qui fut déposé dans les archives du parlement.

Léon X tenta de faire déclarer la Provence pays d'obédience, afin qu'elle ne participât point aux avantages du concordat stipulé avec François I.er: la cour de Rome se fondoit sur ce que le concordat n'étoit fait que pour le royaume de France, et que la Provence étoit seulement un pays réuni. Le procureur général du parlement combattit cette prétention, que le roi repoussa. A la mort de François I.er, la même cour, prétextant que le concordat n'étoit qu'un contrat personnel, engagea le nouveau roi à accepter un indult par lequel le concordat étoit prorogé en sa faveur, mais en exceptant la Provence et la Bretagne. Le prince y consentit; le parlement refusa l'enregistrement de la déclaration du roi; forcé d'obéir à des lettres de jussion, il ne vérifia que *sans préjudice des droits du roi, des ordinaires collateurs et des priviléges du pays.*

Le saint-siége se plaignit; le roi ordonna que l'édit seroit enregistré sans restriction. Cependant la Provence continua d'être régie comme

si le concordat y étoit en vigueur. Aux avénemens de Charles IX et de Henri III, la cour de Rome renouvela ses indults qui excluoient toujours la Bretagne et la Provence; mais en 1586, sous le pontificat de Sixte V, ces deux provinces furent replacées sous la loi générale.

L'édit de 1535 exclut les évêques des places qu'ils occupoient dans le parlement, afin que ces prélats, disoit-il, pussent mieux s'acquitter des fonctions épiscopales, et que la cour jugeât avec plus de liberté les affaires de leurs diocésains. Peu de temps après le roi eut occasion de maintenir le principe qui excluoit ces prélats, « afin que la cour » pût délibérer plus librement sur les entreprises que les évêques et » autres gens d'église pourroient se permettre sur la juridiction » temporelle et l'autorité royale. »

Je citerai ici quelques faits de cette histoire qui m'ont paru dignes d'être remarqués.

Le parlement de Provence eut ses grands jours: c'étoit une chambre ambulante, composée de huit ou dix membres, qui se transportoit dans les principales villes de la province, et, y tenant des assises, recueilloit les plaintes portées contre les officiers subalternes, et prononçoit sur les affaires urgentes. On ne trouve plus de trace de ces grands jours depuis le règne de Louis XIII.

Après la nouvelle organisation des siéges ou tribunaux inférieurs qui ressortissoient au parlement, la cour détermina le temps de l'année où elle s'occuperoit successivement des appels de leurs jugemens: les lieutenans des siéges étoient obligés d'être présens à l'audience, comme responsables de ces jugemens; malheureusement cet usage dégénéra en pure formalité, et il fut enfin aboli.

La veille de Noël, et la veille du dimanche des Rameaux, la chambre tournelle, assistée de deux députés de la grand'chambre et des officiers qui pouvoient fournir des renseignemens, alloit tenir audience dans les prisons, recevoir les plaintes des détenus, pourvoir à leurs besoins, et en élargissoit quelques-uns en l'honneur des fêtes.

Dans les occasions solennelles, telles que les sacres et les mariages des rois, la naissance des princes, &c., le parlement, sans le concours de la puissance ecclésiastique, ordonnoit des processions, des prières publiques, &c.

En 1624, le procureur général dénonça au parlement les religieux mendians, qui, au lieu de se contenter, selon l'usage, d'un florin pour assister aux enterremens, exigeoient beaucoup plus. Les prieurs des quatre couvens furent mandés, et la cour leur défendit de rien exiger au-dessus du taux ordinaire.

L'invasion de Charles-Quint en Provence fournit au parlement l'occasion de manifester son zèle et sa fidélité. A l'approche de ce prince, il quitta la capitale; et ayant cru nécessaire de demeurer au-delà du Rhône, il se fixa enfin au Pont du Saint-Esprit, d'où il venoit tenir ses audiences en deçà du Rhône, dans une église située sur le territoire de la Provence. Charles-Quint, irrité, supprima le parlement, et le remplaça par un sénat composé d'étrangers, dont le premier acte fut de le proclamer roi d'Arles et comte de Provence. Le nouveau tribunal déclara confisqués, au profit de l'empire, les biens des habitans de la ville d'Aix que la terreur avoit éloignés. Le palais du parlement fut incendié; on rejeta la honte de cet acte sur le duc de Savoie, marchant alors à la suite de l'empereur: il avoit espéré détruire les titres qui fournissoient la preuve des usurpations de ses ancêtres sur la principauté de Piémont et sur le comté de Nice; mais cet attentat fut inutile; les papiers importans avoient été transportés au château des Baux.

Pendant cette invasion, le prince d'Orange avoit refusé de se rendre au ban et à l'arrière-ban. Le parlement rendit, en 1543, l'arrêt mémorable qui réunit la principauté d'Orange à l'ancien domaine des comtes de Provence.

En 1628, la peste menaçant la Provence, le parlement prit les mesures de haute police qui pouvoient écarter ce fléau; mais les précautions furent inutiles; la contagion attaqua la ville d'Aix. Les magistrats du parlement n'ignoroient pas les exemples de leurs prédécesseurs qui avoient transporté leur séjour en des pays non infectés; mais ils bravèrent le danger dans l'espoir de le rendre moins funeste: ils se dévouèrent personnellement aux soins les plus touchans pour arrêter ou tempérer les effets du fléau. L'ouverture du parlement se fit selon les formes ordinaires, le 1.er octobre; ils ne quittèrent la ville que quand il ne leur resta plus aucun espoir d'être utiles, et cependant ils ne cessèrent pas de veiller sur elle.

Durant les troubles de la ligue, les membres du parlement attachés au parti royal se transportèrent à Pertuis; quelques membres, voulant demeurer étrangers aux deux partis, se retirèrent dans leurs terres, et les autres restèrent à Aix sous l'influence des ligueurs. Il y eut alors deux parlemens, celui d'Aix et celui de Pertuis: ce dernier y ouvrit ses séances le 26 juillet 1589, et il proclama Henri IV, au milieu des périls dont le parti contraire le menaçoit de si près, qu'il fut contraint de se réfugier à Manosque.

Le parlement de la ligue proclama le cardinal de Bourbon, proclamé

à Paris sous le nom de Charles X. Le pape promit au parti de la ligue qui dominoit en Provence un secours considérable en argent et en hommes ; mais tout se réduisit à une bulle qui prescrivoit aux partisans de Henri IV de se séparer de lui sous peine d'excommunication : enfin, après l'abjuration du prince, les deux parlemens se réunirent en un seul dans la ville d'Aix.

Je ne dirai rien des nombreuses modifications que le parlement éprouva par la création successive de nouvelles places, ni des circonstances qui amenèrent l'exclusion momentanée de quelques-uns de ses membres, ou l'exil de tous ; mais il est un fait important qu'il convient de ne pas taire.

Le cardinal Mazarin avoit créé dans le parlement une chambre des requêtes, dont l'établissement avoit déplu aux anciens membres. Leurs procédés envers leurs nouveaux confrères offensèrent le ministre, qui inspira à la reine régente le projet d'un SEMESTRE, c'est-à-dire, d'un corps de judicature qui, pendant la moitié de l'année, seroit investi de toute l'autorité de l'ancien parlement, lequel exerceroit lui-même ses fonctions pendant l'autre moitié. Les officiers des requêtes devinrent magistrats du semestre, et, outre les présidens, les avocats généraux et le procureur général, on devoit adjoindre trente conseillers. Les anciens membres, effrayés du projet, se hâtèrent de faire un arrangement avec la chambre des requêtes ; mais le ministre le cassa, et tint à l'exécution du projet. Des commissaires arrivèrent à Aix ; et le 27 janvier 1648, ils notifièrent au parlement l'arrêt du conseil relatif au semestre. Après de vaines oppositions, le semestre fut installé ; mais comme plusieurs places n'étoient pas remplies, on n'hésita pas à intimider les personnes qui auroient l'ambition de les accepter.

Cependant Gueidon, avocat du roi au siége de Marseille, fut le premier qui obtint des provisions : il brava les conseils de l'amitié alarmée et les menaces anonymes de la haine ; il vint à Aix, et logea à l'auberge de la Mule noire, qui étoit la demeure du commandant des troupes, et où un corps de garde étoit établi.

Au moment où toutes les personnes qui se trouvoient dans l'auberge furent à table pour souper, dix à douze conjurés déguisés se présentent en armes. Le premier couche en joue tous les convives et leur crie d'une voix forte, *Que personne ne bouge, on n'en veut qu'à un ;* et deux autres s'approchent de Gueidon et le tuent au milieu des nombreux convives, aux côtés du commandant de Montmeyan et d'un autre militaire, sans que personne osât le défendre.

Cette mort tragique produisit l'effet desiré par les parlementaires ; personne n'osa plus aspirer aux charges du semestre.

A la suite des troubles qui éclatèrent successivement dans la ville d'Aix, et des périls qui firent craindre une guerre civile, le gouverneur consentit à un arrangement d'après lequel les anciens membres furent réintégrés dans leurs fonctions; et ils rendirent un arrêt qui cassa le semestre.

J'aurois à parler des contestations nombreuses et renaissantes qui s'élevoient inévitablement entre le parlement et le gouverneur de la province ou les autres agens de l'autorité; mais je me borne à citer quelques circonstances où le parlement eut à lutter contre l'archevêque ou contre la cour des comptes.

L'éloignement de la cour, qui ne pouvoit interposer à temps son autorité, fut souvent cause que des contestations naquirent et se prolongèrent entre le parlement et l'archevêque; en voici quelques exemples.

La décision qui excluoit les prélats de l'honneur de siéger au parlement, avoit été éludée par l'archevêque Fillioli; il avoit su conserver sa place et même la faire passer sur la tête de son neveu, Antoine Fillioli, en faveur de qui il s'étoit démis de son archevêché. Le parlement mit des obstacles à la réception, et soutint que la qualité de procureur du pays, attachée à l'archevêque d'Aix, étoit incompatible avec la place de conseiller. L'affaire fut portée au roi, qui fit droit aux réclamations du parlement.

Hurault de l'Hospital, connu sous le nom de Valgrand, devenu archevêque d'Aix, obtint, malgré les décisions précédentes, des lettres de conseiller d'honneur. Il éprouva des obstacles ; et enfin la cour ne les enregistra qu'en arrêtant qu'en raison de sa qualité de procureur du pays, il ne pourroit concourir au jugement des procès dans lesquels la province seroit intéressée.

La chambre tournelle du parlement avoit condamné à mort un prêtre d'Arles : pour exécuter l'arrêt, elle demanda plusieurs fois à l'archevêque de dégrader le condamné ; les refus obstinés du prélat forcèrent la cour de passer outre, bien que le criminel n'eût pas été dépouillé de son caractère sacré. Alors l'archevêque assembla tous les confesseurs, et leur défendit d'absoudre, au temps pascal qui approchoit, les magistrats membres de la tournelle qui, selon lui, avoient encouru l'excommunication majeure. L'interdit frappa le greffier, les huissiers, et même l'exécuteur de justice. Le parlement s'étant réuni, malgré les fêtes de Pâques, le procureur général interjeta appel

comme d'abus de l'ordonnance du prélat; et celui-ci s'étant refusé à tout arrangement, un arrêt du 6 mai 1601 déclara qu'il avoit été mal et nullement et scandaleusement procédé par l'archevêque, et lui ordonna de révoquer ses défenses, à peine de saisie de son temporel, d'une amende de quatre mille écus, et d'être poursuivi comme infracteur des lois et priviléges du royaume.

Le prélat n'ayant donné qu'une déclaration incomplète, la cour rendit un second arrêt; alors il obéit, et releva expressément les magistrats de l'excommunication injuste qu'il avoit prononcée contre eux.

En 1618, la veille de Notre-Dame d'août, le parlement se rendit à la métropole pour assister aux vêpres, et il prit dans le chœur sa place accoutumée, immédiatement après celle de l'archevêque. Le maître du chœur avertit le président de céder sa place aux assistans du prélat. Le président, autorisé par l'usage, refusa: alors l'archevêque se présenta en habits pontificaux, et ordonna à ses assistans de s'asseoir sur les accoudoirs des stalles au devant du président et des autres magistrats; le lendemain le parlement revint et reprit sa même place. L'archevêque ne se rendant point au chœur pour commencer les vêpres, le président envoya un huissier pour s'informer des causes du retard: « Reportez à vos Messieurs, répondit le prélat, qu'on commencera les » vêpres lorsqu'ils auront laissé la place à mes assistans. » La cour attendit en vain jusqu'à l'entrée de la nuit; elle prit alors le parti de se retirer et les vêpres furent chantées. Le roi fut informé de cet événement, et le garde des sceaux du Vair proposa un arrangement; mais le neveu de l'archevêque, qui étoit son coadjuteur, ne vouloit pas y souscrire. Il fit construire dans le chœur une grande estrade pour s'y placer avec ses assistans lorsqu'il officieroit.

Le parlement délibéra de ne plus assister aux offices de la métropole, pour ne pas autoriser par sa présence une telle innovation; et lorsque l'archevêque eut fait usage de l'estrade, un arrêt de la cour ordonna qu'il seroit admonété de rétablir la chaire archiépiscopale en son premier état, à peine de saisie de son temporel, jusqu'à la somme de dix mille livres, et il fit défenses à tous ouvriers de travailler à la continuation de la nouvelle œuvre, à peine de mille livres d'amende et de punition corporelle.

Un arrêt du conseil, qui fut une sorte de transaction, porta que la nouvelle estrade seroit réduite à la hauteur de l'ancienne chaire archiépiscopale, et que l'archevêque ne pourroit avoir à ses côtés plus de deux assistans.

L'archevêque Alphonse du Plessis, qui avoit succédé à Valgrand,

fit élever une estrade dans le sanctuaire de la métropole pour s'y placer quand il officieroit, et il exigea que les membres du parlement y montassent pour l'offrande. Le parlement, ne voulant pas faire un éclat, s'y soumit d'abord, et il obtint ensuite du prélat qu'il renonçât à cette prétention : pour éviter de nouvelles contestations, l'usage d'aller à l'offrande fut aboli en 1656.

Le roi avoit chargé un président aux enquêtes de faire l'ouverture des états de Provence : l'archevêque voulut le précéder; et le parlement rendit un arrêt portant inhibitions et défenses à tous ecclésiastiques de la province de précéder les commissaires délégués, sous peine de saisie de leur temporel.

La chambre des comptes n'avoit été dans l'origine qu'une juridiction subalterne; l'appel de ses sentences étoit porté au parlement. Souvent cette chambre avoit hasardé des prétentions contre ce tribunal suprême, lorsque, le 10 juin 1555, un traité occulte et vénal, conclu avec le ministère, lui conféra la juridiction des aides, dont le parlement n'avoit cessé de jouir depuis sa formation. La chambre des comptes, par cette augmentation de pouvoir, devint une cour souveraine, et dès-lors se crut l'égale du parlement. Cette spoliation ne fut payée que trente mille livres.

Bientôt des contestations s'élevèrent entre les deux cours : celle des comptes ne vouloit pas de supérieure, celle du parlement ne vouloit pas d'égale. Le gouvernement intervint pour décider des questions de préséance; mais l'esprit de corps, la rivalité, éclâtoient dans les occasions que les cérémonies publiques fournissoient périodiquement aux membres de ces compagnies : dès qu'elles se trouvoient en concurrence, il en résultoit presque toujours des altercations plus ou moins graves. En 1608, un arrêt du conseil ordonna que, dans les processions, la cour des comptes marcheroit à la gauche du parlement, au-dessous des présidens à mortier; mais à cette époque la plupart des rues de la ville d'Aix par où passoit le cortége, n'étoient pas assez larges pour que les deux compagnies pussent facilement marcher de front; enfin, pour éviter de nouvelles contestations, il fut arrêté entre elles que le parlement assisteroit seul à la procession de la Fête-Dieu et des Rogations, et la cour des comptes seule aux processions de l'Octave et de la Saint-Louis.

Mais cet arrangement ne prévenoit pas les contestations et les altercations que pouvoit occasionner la réunion des deux cours dans ces circonstances où des fêtes religieuses les rapprochoient en une même enceinte : en vain les rangs étoient-ils convenus, en vain les

places étoient-elles assignées, presque toujours quelque imprudence, quelque susceptibilité amenoit des troubles et même des scandales.

A l'occasion d'un *te deum*, la cour des comptes, arrivant dans la cathédrale, trouva que six des stalles qui lui étoient précédemment accordées, avoient été occupées par des chanoines : ceux-ci furent invités à les céder aux magistrats; mais ils refusèrent obstinément de les abandonner. Quelques-uns des magistrats, oubliant et ce qu'ils doivent à la majesté du lieu et ce qu'exige la dignité de leur rang, tentent d'expulser de vive force ces prêtres opiniâtres, et se permettent une agression violente; les chanoines, plus coupables encore, repoussent leurs attaques avec fureur. L'archevêque, justement affligé et scandalisé, prononce sur-le-champ l'interdiction du chœur qui avoit été le théâtre de ce combat aussi ridicule qu'indécent, et venge ainsi la profanation du temple. Les chanoines avoient succombé dans cette lutte inégale, et avoient été maltraités par les magistrats; ils ne craignirent point de porter plainte au parlement contre la cour des comptes; mais l'affaire n'eut pas de suites.

J'ai rapporté cette scène scandaleuse, afin qu'elle servît de transition à une autre scène qui le fut bien davantage.

En 1684, l'archevêque d'Aix, le cardinal Grimaldi, avoit ordonné une procession pour obtenir la cessation de la sécheresse qui depuis long-temps désoloit les campagnes. Le parlement crut nécessaire de rendre un arrêt qui défendoit à la cour des comptes d'assister à cette cérémonie. Il se rendit à la métropole; et après qu'il fut entré dans le chœur et qu'il eut pris sa place, les grilles du chœur furent fermées et confiées à la garde des archers de la ville. La cour des comptes étoit déjà en marche quand elle reçut la notification de la défense faite au nom du parlement; elle ne s'arrêta point, et elle arriva bientôt à l'église. Trouvant les grilles du chœur fermées et gardées, les conseillers des comptes jettent des cris menaçans, tentent de forcer la clôture ; mais, n'y réussissant pas, ils s'acharnent contre les malheureux archers qui en sont les pacifiques gardiens, leur portent des coups, déchirent leurs vêtemens, et leur enlèvent leurs armes rouillées. Le conseiller Croze de Saintes, plus intrépide ou plus furieux que ses collègues, muni d'un mousqueton conquis sur ces gardes, s'élance sur la grille, parvient au faîte, et là, sans songer peut-être qu'il profane l'image de la croix qui en est l'ornement, il s'en sert de point d'appui pour braquer son arme et coucher en joue le premier président. Ce chef du parlement, oubliant son caractère honorable, les devoirs de son rang, le respect qu'il doit aux insignes qui le

décorent, cède tout-à-coup à la peur, s'étend sur le ventre, et se cache sous les accoudoirs des stalles, pour échapper ridiculement à la grotesque menace de son ennemi.

On juge aisément qu'il n'y eût pas de procession : ce délit fut dénoncé au roi; et un arrêt du conseil ordonna que la cour des comptes assisteroit en corps à une grand'messe, dans cette même cathédrale; que ses membres seroient placés aux stalles basses, et que le conseiller Croze de Saintes seroit à deux genoux, sur les marches de l'autel, un flambeau à la main, pour faire amende honorable; le roi déclara que lorsque l'autorité ecclésiastique ordonneroit une procession, le parlement y assisteroit seul.

Qu'on ne considère pas cependant ces incartades scandaleuses, ces sortes de profanations de l'église, comme un effet de l'extrême vivacité provençale : c'est le seul esprit de corps qu'on doit en accuser; s'il falloit le prouver, je citerois des exemples aussi condamnables; je rapporterai seulement le fait suivant, tiré de l'histoire du parlement de Paris, par Voltaire, chapitre LIII.

Quand Louis XIII mit le royaume de France sous la protection de la Vierge, « ce fut, dit l'historien du parlement de Paris, une très-» grande solennité dans l'église de Notre-Dame. Les cours supérieures » y assistèrent; le premier président du parlement marcha le premier » à la procession : les présidens à mortier ne voulurent pas souffrir » que le premier président des comptes les suivît. Celui-ci, qui » étoit grand et vigoureux, prit un président à mortier à brasse-» corps et le renversa par terre. Chaque président des comptes gourma » un président du parlement et fut gourmé : les maîtres s'attaquèrent » aux conseillers. Le duc de Montbazon mit l'épée à la main avec ses » gardes pour arrêter le désordre et l'augmenta. Ces deux partis » allèrent verbaliser chacun de leur côté. Le roi ordonna que doréna-» vant le parlement sortiroit de Notre-Dame par la grande porte, et » la chambre des comptes par la petite. »

J'ai à citer encore une scène des débats du parlement et de la cour des comptes; mais elle présente un dénouement comique, et il n'y a pas de scandale.

Les deux cours vivoient en assez bonne intelligence, lorsqu'un exploit signifié irrévéremment par un huissier attaché à la cour des comptes, au conseiller de Valballe, membre du parlement, sans lui en avoir demandé la permission, ainsi que dans les Plaideurs :

C'est un petit exploit que j'ose vous prier
De m'accorder l'honneur de vous signifier,

ralluma les querelles. Le parlement, piqué du procédé, annonça l'intention de révoquer toutes les conventions précédemment consenties; et la cour des comptes justifia l'irritation du parlement, en le bravant jusqu'à faire paroître à une procession l'huissier contre lequel il avoit décerné un décret de prise de corps.

D'après les dernières conventions, lorsque les deux cours se trouvoient dans la salle de l'université pour assister aux examens, les officiers des comptes se plaçoient à gauche du bureau des membres du parlement, tandis qu'auparavant ils n'occupoient qu'un rang inférieur. Le parlement voulut les y faire redescendre; et la première fois qu'une thèse fut annoncée, il commit deux de ses membres pour disposer les siéges selon l'ancien ordre, et il ordonna au prévôt de garder la porte de l'université et d'en défendre l'entrée à tous, avant que ses membres fussent placés dans la salle: mais les officiers des comptes forcèrent la barrière et s'emparèrent des places auxquelles ils prétendoient avoir droit. Les membres du parlement, qui se rendoient à l'université, furent instruits de cette invasion, et soudain ils donnèrent l'ordre au primicier et aux anciens de la faculté, de faire immédiatement soutenir la thèse dans une des salles de l'archevêché. Les docteurs et le candidat s'y rendirent; il y reçut le bonnet avec les cérémonies accoutumées, tandis que les officiers des comptes, fiers de leur victoire imaginaire, attendoient sur leurs siéges, qu'ils venoient de conquérir, le commencement de la cérémonie.

Le parlement avoit obtenu un véritable triomphe, puisqu'il avoit livré ses adversaires à la dérision publique; il n'en fut pas satisfait : il décréta d'ajournement personnel trois conseillers des comptes, et de prise de corps un huissier. Les poursuites ne cessèrent qu'à la condition que la cour des comptes n'assisteroit plus à la réception des docteurs.

Quoique l'auteur de l'Histoire du parlement de Provence ait rassemblé avec soin les faits nombreux qui devoient la composer, je lui soumettrai les détails suivans qui m'ont paru mériter d'y trouver place.

Le parlement de Provence avoit dans ses attributions le droit de prononcer la nullité des députations aux états de la province, ou aux assemblées de communes, qui pendant long-temps les ont remplacés, lorsque les élections étoient contraires au droit public du pays.

Ainsi un juge nommé par le roi ou par les seigneurs, un receveur des deniers publics, &c., ne pouvoit pas être admis dans ces assemblées; et l'arrêt du parlement du 5 mai 1758 consacra le principe, en prononçant une amende contre les personnes qui concourroient à pareille nomination.

La cour jugeoit les appels de *nouvel état*. En Provence, chaque commune nommoit, d'après sa constitution spéciale ou ses réglemens, des officiers municipaux annuels. Quand quelqu'un avoit à se plaindre de l'élection, ou du nouvel état, l'appel étoit porté au parlement, qui prononçoit de suite sans frais, sans ministère d'avocats ni de procureurs. Les parties étoient tenues de comparoître en personne et de plaider elles-mêmes; cette sage précaution rendoit ces sortes d'appels assez rares.

Enfin je regrette que l'auteur ait omis de parler d'une belle et touchante institution, de la charge de procureur du roi pour les pauvres. Un plaideur qui se présentoit avec un certificat d'indigence, et dont l'affaire étoit jugée juste dans un examen préalable, trouvoit secours et protection; le procureur du roi pour les pauvres plaidoit pour lui, fournissoit aux frais, sauf à obtenir son remboursement et le paiement de ses honoraires contre la partie adverse, après qu'elle avoit été condamnée.

Il seroit à desirer qu'une pareille institution fût rétablie auprès de chaque cour d'appel, et sur-tout auprès du tribunal de cassation.

L'ouvrage de M. Cabasse a été accueilli avec intérêt, et il méritoit de l'être. Je crois ne pouvoir le mieux louer qu'en formant le vœu que d'autres écrivains, aussi instruits et aussi zélés, nous donnent successivement l'histoire de chacun des anciens parlemens; la réunion de ces travaux rempliroit une grande lacune qui existe dans l'histoire générale de la France.

RAYNOUARD.

HISTOIRE DE BRETAGNE, par M. Daru, *de l'Académie française.* Paris, Firm. Didot, 3 vol. *in-8.º*, 448, 396 et 419 pages.

PREMIER ARTICLE.

L'UNE des premières questions à résoudre par les historiens de la province française de Bretagne, étoit jadis de savoir si elle a été peuplée par des habitans de l'île britannique, ou si, au contraire, elle y a porté une partie de sa population. C'est « une controverse dans » laquelle vraisemblablement personne n'a raison, dit M. Daru, » mais à laquelle devoient donner lieu plusieurs conformités de noms, de mœurs et de langage. Cependant s'il ne s'agissoit que du nom de

Britannia, s'il falloit rechercher seulement duquel des deux peuples il a passé à l'autre, nous observerions qu'il n'est appliqué qu'à la Grande-Bretagne, par César, Pomponius Méla, Solin et les autres anciens géographes; que long-temps même le nom de *Britannia minor* ou *secunda* n'a désigné que la Calédonie ou l'Écosse. Si le mot *Britanni,* qui se lit dans Pline entre *Morini* et *Ambiani,* n'est point altéré ou interpolé, c'est au Ponthieu qu'il doit appartenir. La péninsule que nous appelons *Bretagne* étoit comprise dans l'Armorique, qui d'ailleurs s'étendoit jusqu'à Limoges, d'une part, et, de l'autre, jusqu'au pays de Caux. A ne prendre dans l'Armorique que la partie depuis qualifiée bretonne, la géographie antique nous y montreroit les *Nannetes,* les Venètes, les Osismiens, les Curiosolites et les Redons, cinq noms qui correspondent à-peu-près, ainsi que l'observe M. Daru, aux cinq départemens actuels de la Loire-inférieure, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, et d'Ille-et-Vilaine. Nous croyons qu'il faut descendre aux auteurs du IVe et du Ve siècle, par exemple, à Sidoine Apollinaire, pour rencontrer le nom de *Britanni* ou *Britannia* appliqué à la péninsule entière; en sorte que ce seroit dans le cours du IIIe ou du IVe siècle qu'il conviendroit de chercher l'époque, les faits, les circonstances qui ont pu donner lieu d'employer ainsi ce mot, auparavant établi avec un autre sens dans la langue géographique. Adrien Valois (1) retarde même ce changement jusqu'au Ve siècle, quand, sous le règne de Valentinien III, des guerriers de la Grande-Bretagne vinrent dompter par les armes ces peuples armoricains et leur imposer le nom de *Britones.*

Mais une question beaucoup plus sérieuse s'est élevée sur les rapports politiques de cette contrée avec le royaume de France à partir du règne de Clovis. Ce prince a-t-il conquis la Bretagne ? Ses successeurs mérovingiens en ont-ils été souverains ? Ou bien faut il dire qu'elle a eu des rois, ducs ou comtes indépendans; que, dans la suite, les monarques carlovingiens et capétiens n'ont exercé sur elle que des droits de suzeraineté ; qu'elle n'est devenue province française que depuis les mariages d'Anne de Bretagne avec Charles VIII et Louis XII, et seulement sous les conditions et les réserves qui furent alors stipulées ? Cette controverse s'étend sur toute la suite des annales bretonnes, et divise, pour ainsi dire, en deux sectes les historiens de cette province. Parmi ceux qui soutiennent le second système, on distingue, après Pierre le Baud, contemporain de la reine Anne, Bertrand

---

(1) *Rer. Franc.* l. VI, p. 281 et seq.

d'Argentré, dom Lobineau, dom Morice et son continuateur Taillandier, sur-tout l'abbé Gallet, dont les mémoires, fort estimés de M. Daru, ont été empruntés en grande partie par Desfontaines, qui s'est abstenu de le nommer, et plus fidèlement publiés par dom Morice (1). Leurs principaux adversaires ont été l'historiographe Nicolas Vignier, par qui Henri III fit composer en 1582, contre d'Argentré, un Traité de l'ancien état de la petite Bretagne et du droit de la couronne de France sur icelle, traité qui n'a paru qu'en 1619 *(in-4.°)*; Pierre du Puy, dont le Recueil sur les droits du roi de France, imprimé en 1655 *(in-fol.)*, contient un Traité sur le duché de Bretagne, avec les généalogies; l'abbé de Vertot, qui a mis au jour en 1710 une Dissertation historique sur la mouvance de Bretagne *(in-12)*, et en 1720 une Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules (2); Claude des Thuilleries, dont on a quatre dissertations sur ce sujet (1711, *in-12*); Velly, dans plusieurs articles de son Histoire de France; et le contrôleur général Laverdy, qui, après avoir adressé, en 1764, trois lettres polémiques au premier président du parlement de Rennes, publia l'année suivante *(in-8.°)* les Preuves de la pleine souveraineté du roi sur cette province.

Comme il est à-peu-près impossible d'écrire l'histoire de la Bretagne sans embrasser l'une ou l'autre de ces deux opinions, M. Daru n'a point hésité à préférer celle de d'Argentré et de Gallet; mais il place sous les yeux de ses lecteurs tous les faits et tous les documens qui peuvent éclairer la question, seul genre d'impartialité qu'un tel sujet comporte. D'ailleurs ce n'est plus là qu'une controverse purement historique ou littéraire, depuis qu'un même droit politique régit toutes les parties du royaume, et qu'il n'y a plus de priviléges ni même de provinces L'auteur dit que cette uniformité d'administration est plus favorable aux progrès du pouvoir qu'à la liberté des peuples. Pour le contredire sur ce point important, il faudroit entrer dans une longue discussion que nous n'entamerons pas. Nous dirons seulement que, lorsque les progrès de la société elle-même ont multiplié les communications entre toutes les parties d'un vaste état, rendu leurs relations plus fréquentes et plus intimes, établi de fait l'uniformité dans les habitudes, dans les mœurs et les intérêts, la liberté ne peut plus guère avoir que des garanties communes, et que, s'il reste alors des droits civils et politiques parfaitement assurés, ce sont ceux que tous

(1) Voyez *Journal des Savans*, sept. et nov. 1739, nov. 1742, janv. 1745. — (2) 2 vol. *in-12*; voy. *Journal des Savans*, janv. et févr. 1721.

possèdent et concourent à maintenir. Mais, en écartant ces théories pour rentrer dans l'histoire, nous pensons avec M. Daru que la ligne de Grégoire de Tours, *Nam semper Britanni sub Francorum potestate, post obitum Clodovei, fuerunt*, ne sauroit prévaloir contre une suite presque non interrompue de témoignages positifs depuis le VIe siècle jusqu'aux deux mariages d'Anne de Bretagne à la fin du XVe, et contre les clauses expresses de ces alliances mêmes. Ailleurs Grégoire de Tours appelle la Bretagne un royaume, ce qui a autorisé à soupçonner que la ligne en question étoit interpolée. On ajoute qu'elle se lie mal avec celle qui la précède immédiatement, et dans laquelle il est parlé d'un prince breton qui, après la mort de son frère, s'empara du pouvoir : les mots qui suivent sont *nam semper.* « Voilà, s'écrie d'Argentré, un » aussi mauvais *car* qu'il en fust onques. » M. Daru développe cette observation : « On peut s'étonner, dit-il, que, dans le règne de Clovis, » l'historien n'ait pas fait la moindre mention de la conquête de la » Bretagne, et que long-temps après, à propos de la mort d'un » comte de Rennes, il dise que le frère de ce comte s'empara de cet » état, et qu'il explique cette occupation en ajoutant : car depuis la » mort de Clovis, les Bretons ont toujours été sous la puissance des » Français. Il n'y a aucun rapport entre le fait et l'explication. »

Peut-être l'incohérence n'est-elle pas aussi réelle qu'on le suppose : en effet, le texte que nous avons transcrit se continue par les mots, *et comites, non reges, appellati sunt.* Comme déjà, dans les lignes qui précèdent, Grégoire de Tours n'a donné à certains princes bretons que le titre de comte, *comes, comitem*, il se peut qu'il ait voulu justifier ce terme en disant d'une manière générale : car les Bretons ont toujours été sous la puissance des Francs depuis la mort de Clovis, et les princes bretons ont été appelés *comtes*, et non rois. Nous ne savons pas non plus si d'Argentré et ses successeurs n'acceptent point avec un peu trop de confiance la liste des rois bretons que le Baud leur a transmise d'après des chroniques tardives et fabuleuses. Ces rois sont, à partir de l'an 384 jusqu'à Clovis, Conan Mériadec, Salomon, Grallon, Audrein, Érech, Eusèbe et Budic : chacun de ces noms s'écrit de trois, quatre, sept ou dix manières différentes ; et il en est à-peu-près de même de douze autres princes bretons qui règnent avant l'avénement de Charlemagne en 768. Vertot a nié crûment l'existence de tous ces souverains : c'est trop de pyrrhonisme peut-être ; mais nous devons avouer que les preuves alléguées à l'appui de leur histoire ne sont pas très-décisives : elles consistent en traditions populaires qui attachent les noms de ces rois à de prétendus restes de tombeaux ou de châteaux ; en médailles d'un âge

fort postérieur à leurs règnes ; en écrits rédigés au XI.ᵉ siècle ou bien plus tard. Grallon, par exemple, n'est guère connu que par son épitaphe, qu'Albert Legrand découvre au XIII.ᵉ siècle, et sur laquelle on lit, *Mitis ut agnus, obiit anno quadringentesimo quinto,* et par les mentions que font de lui certaines chroniques, en lui attribuant un tout autre caractère, *feroci animo regni negocia pertractans*, et en le plaçant d'ailleurs après Salomon, qui n'avoit régné que de 421 à 434. Il y auroit lieu à bien plus d'observations critiques, si nous pouvions nous arrêter à l'examen des faits qui concernent ces princes. Hoël le Grand, qui règne en 509, est le parent et le compagnon d'Artur, chef des chevaliers de la table ronde. L'un de ses successeurs, Judual, vient à la cour de France avec S. Samson, évêque sans diocèse, ou *portatif* comme on disoit alors : la reine Ultrogothe, femme de Childebert, veut empoisonner le prélat, qui bénit la coupe ; à l'instant ce vase se rompt et la main de l'échanson se couvre d'ulcères. Ultrogothe est tout au contraire vantée par Grégoire de Tours comme charitable et pieuse. Arrivé à Grallon II, en 690, M. Daru renonce à suivre le fil de ces annales ; le manque de faits notables, et la confusion des noms, des titres, des lieux, des dates, ne lui permettent plus d'exposer avec quelque clarté comment le pays fut gouverné. A la mort de chaque roi, la souveraineté se partageoit, comme en France, entre ses enfans.

L'histoire de Bretagne ne prend donc quelque consistance qu'à partir de la conquête de cette contrée par Charlemagne, entre les années 786 et 799. Les Bretons, subjugués alors par les Français, ce qui ne s'étoit pas encore vu, *quod nunquam anteà fuerat,* disent les chroniques du temps, se révoltèrent à plusieurs reprises, en quoi d'Argentré voit une preuve de leur courage, Vertot de leur déloyauté. M. Daru ne date que de cette époque la dépendance de cette province ; encore ne sait-il trop quel genre de suprématie le vainqueur se réserva. Les annalistes parlent d'un tribut, de l'occupation des principales places, de monnoies frappées au nom du conquérant, et de gouverneurs imposés par lui, bien qu'il laissât aux habitans des magistrats pris au sein de leurs cités. Les rebellions continuèrent sous les autres rois carlovingiens et se combinèrent avec les invasions des Normands. En 845, Noménoé gagna une bataille sur Charles le Chauve, prit le titre de roi, et se fit sacrer. Cependant, lorsqu'il eut péri, frappé miraculeusement par un ange, à ce que dit Adhémar, son fils Érispoé, quoique ayant aussi vaincu les Français, conclut un traité avec leur monarque en 851, reconnut tenir de lui une partie au moins de ses états de Bretagne, et, selon toute apparence, lui prêta serment de fidélité : *datis manibus*

suscipitur, ejusque dominationi se subdidit, dit Rhéginon. De ce moment, voilà les princes bretons devenus vassaux de la couronne de France.

En 912, Charles le Simple, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, céda aux Normands ses droits sur la Bretagne. Des écrivains bretons ont nié l'existence de ce traité, dont le texte ne nous est point parvenu. M. Daru ne suit pas sur cet article les traces de ses devanciers; il reconnoît que la réalité de cette convention est prouvée par les témoignages des historiens contemporains et par les faits subséquens. Pendant trois cents ans, les ducs ou comtes bretons, qui auparavant relevoient immédiatement de la couronne de France, ont fait hommage aux ducs de Normandie. Ainsi l'on ne sauroit dire, avec un moine de Marmoutiers, que la Bretagne a seulement été assujettie à payer un tribut aux Normands, ni, avec dom Lobineau, qu'elle n'a été chargée que de leur fournir des vivres, en attendant que leurs propres terres fussent cultivées. Ces systèmes sont victorieusement réfutés par Vertot. Seulement M. Daru laisse en doute si la cession comprenoit la Bretagne entière, et il semble incliner à penser qu'elle se bornoit aux cantons limitrophes des terres normandes: cette restriction nous paroîtroit au moins douteuse. Dès le temps du baptême de Rollon s'établit la maxime que la *Bretagne est tenue de Normandie;* elle n'est plus qu'un arrière-fief de France. Il est vrai que jusqu'en 987 les Bretons se soulevèrent plusieurs fois contre leur nouveau suzerain et livrèrent avec plus ou moins de succès des batailles à ses troupes. Ils se divisoient d'ailleurs et se déchiroient entre eux: c'est une assez triste période de leur histoire; mais enfin le droit établi par les traités, et le résultat général des événemens, les tenoient dans l'état de dépendance féodale qui vient d'être indiqué.

Ainsi, au X.e siècle, les faits les plus mémorables de leurs annales sont les batailles qu'ils soutiennent contre les Normands, à Trans, à Saint-Brieuc, à Nantes, à Conquereux. La plupart de ces guerres étoient provoquées par les discordes et les rivalités des princes bretons, qui prétendoient aux comtés de Rennes, de Nantes et de Vannes. A l'ouverture du XI.e siècle, une guerre purement civile éclate entre les paysans et les nobles. En 1040, Eudon s'empare de la tutelle de son neveu Conan, fils du duc Alain, et l'exerce pendant quinze ans, non sans de violens démêlés: dès que le pupille est majeur, il déclare la guerre à Eudon, et les seigneurs se divisent entre l'un et l'autre. Ce Conan, fils d'une fille de Richard-sans-Peur, élève des prétentions au duché de Normandie: il équipe une flotte de trois mille barques, nombre qui peut sembler un peu fort pour ce temps-là; mais il meurt

en 1066, dans des convulsions horribles, occasionnées, dit Guillaume de Jumiéges, par le poison dont on a imprégné ses gants. Les morts violentes étoient alors fréquentes en Bretagne, où la longue durée des guerres et des troubles avoit fort dépravé les mœurs. Les successeurs de Conan osèrent refuser l'hommage à Guillaume le Conquérant, et l'obligèrent à repasser plusieurs fois dans le continent pour les soumettre. Il éprouva tant de peine à les dompter, qu'il prit le parti de se réconcilier avec leur duc Alain Sergent et de lui donner sa fille Constance en mariage. Cet Alain étoit fort belliqueux : il partit pour la Terre sainte en 1096 et y passa cinq ans, sans qu'on ait conservé aucun souvenir de ses exploits ou de ses aventures.

Le XIIe siècle fournit à l'histoire de la Bretagne la création d'un parlement; deux personnages célèbres, Robert d'Arbrissel et Abailard; des querelles ou même une véritable guerre qui dura plus de cent quarante ans entre les moines de Redon et ceux de Quimperlé; un code féodal publié par le duc Conan III; l'invasion de la Bretagne par le roi d'Angleterre Henri II, qui fait prendre la couronne ducale à son fils Geoffroy, dans l'église de Rennes en 1169; puis la conférence de Montmirail, où le roi de France, Louis VII, reçoit les hommages des princes anglais pour la Normandie, l'Anjou, le Maine et la Bretagne, avec distinction expresse de ce qu'ils y possèdent comme fief ou comme arrière-fief. Il fut constaté par cette cérémonie que la Bretagne continuoit d'être sous la mouvance de la Normandie. En 1186, Philippe Auguste réclama la garde de ce duché pendant la minorité de l'héritier Artur, dont la mère Constance et l'aïeul Henri II vivoient néanmoins encore. Henri mourut peu après; Richard lui succéda et contracta une alliance avec le monarque français : ils partirent ensemble pour la Palestine, où ils se brouillèrent. Leur absence et leur discorde donnèrent à Constance les moyens de faire reconnoître pour duc son fils Artur. Ce jeune prince, après le traité conclu en 1200 entre Philippe et le roi anglais Jean-sans-Terre, fit hommage à celui-ci du duché de Bretagne; mais, de peur d'une trahison, dit Mathieu Paris, il resta sous la garde du roi de France : *sed timens proditionem regis Johannis, remansit in custodiâ regis Francorum.* En racontant la mort d'Artur, surpris à Mirebeau, captif à Falaise, transféré et assassiné à Rouen, M. Daru adopte la tradition reçue chez les historiens bretons depuis Pierre le Baud jusqu'à dom Morice; il dit que Jean égorgea le prisonnier de sa propre main et jeta le cadavre dans la Seine. Ceux qui révoquent en doute ces horribles circonstances, se fondent sur ces paroles de Mathieu Paris : *Arturus subitò evanuit*

modo ferè omnibus ignoto; mais cet historien ajoute : *utinam non ut fama refert invida!* Dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, tout ce texte est remplacé par plusieurs lignes que M. Brial a transcrites, et où nous lisons qu'Artur, en voulant s'échapper, se noya, ou bien qu'il mourut de chagrin et de désespoir; que néanmoins les Français assurent qu'il fut tué de la main de Jean ou par son ordre, mais qu'il ne faut pas les en croire sur cet article : *Franci quibus propter hostilitatem plena fides non est adhibenda.* M. Brial cite aussi Raoul le Noir, selon lequel Jean tua le jeune duc par la main de l'écuyer Maulac, qu'il récompensa de ce service en lui faisant épouser l'héritière de la baronnie de Mulgreffe. Il peut bien rester quelque incertitude sur les circonstances d'un crime qui eut si peu de témoins, mais dont l'Europe entière accusa le roi Jean, avec raison, dit Voltaire. Ce dernier écrivain, en parlant de la condamnation de l'assassin par une cour des pairs, demande quels étoient ces pairs, parmi lesquels on ne peut comprendre ni les pairs ecclésiastiques, ni le comte de Toulouse, absent de Paris, ni le comte de Flandre Baudouin, qui étoit à Constantinople, ni le comte de Champagne, qui venoit de mourir et dont la succession étoit disputée (1), ni enfin le duc de Guienne et de Normandie, qui étoit l'accusé lui-même. L'assemblée des pairs dut se composer des hauts barons relevant immédiatement de la couronne. M. Daru trouve la question de Voltaire fort judicieuse, et la solution très-vraisemblable : il y ajoute une observation qui nous paroît aussi fort juste; c'est qu'on assigne à ce jugement une date beaucoup trop rapprochée du crime : l'intervalle de quinze jours a-t-il suffi pour la tenue des états de Bretagne, pour la plainte, la sommation, la demande des sûretés, et le délai nécessaire à l'effet de constater la non-comparution! Cet arrêt, quelle que soit sa date précise, n'en est pas moins un fait constant qui signaloit la puissance de Philippe Auguste. La Normandie n'appartint plus à un prince étranger, et la mouvance immédiate de la Bretagne revint à la France, après trois cents ans d'aliénation. Gui de Thouars, beau-père d'Artur, se fit proclamer duc : Philippe le réduisit au vain titre de régent, et administra lui-même le pays pendant la minorité d'Alix, fille de Constance et de Gui. Alix, à l'âge de onze ans, épousa, en 1212, Pierre de Dreux, arrière-petit-fils du roi de France Louis VI. Par ce mariage, le duché passoit à une

(1) Ces derniers mots ne sont pas très-exacts. Thibaut III, mort en 1200 ou 1201, eut un fils posthume, Thibaut IV, mais qui avoit à peine deux ans en 1203.

branche de la dynastie capétienne. On convint que le nouveau duc feroit au roi l'hommage-lige, qui, selon les formules du temps, obligeoit la personne comme le fief, soumettoit le vassal à la peine de mort en cas de félonie, et lui faisoit contracter l'engagement de servir son seigneur contre toute personne qui pût vivre et mourir. Pierre de Dreux prêta ce serment le 27 janvier 1213, et reçut celui des seigneurs bretons, avec la réserve de la fidélité due par eux au roi de France leur sire.

Là se termine le premier volume de l'ouvrage de M. Daru, volume qui se compose de trois livres, tous trois pleins d'instruction et d'intérêt. Nous n'exceptons pas les traditions populaires ou fabuleuses qu'ils contiennent; car l'auteur ne les donne ordinairement que pour ce qu'elles valent, et elles retracent au moins le tableau des mœurs, des idées, des croyances établies en Bretagne durant le moyen âge. Mais l'histoire politique, ou des relations de la Bretagne avec le royaume de France, y est sur-tout traitée beaucoup plus habilement qu'elle n'avoit pu l'être encore. Nous donnerons moins d'étendue à l'analyse du tome second, parce que les faits, qu'il expose avec la même précision et la même élégance, sont en eux-mêmes moins compliqués et plus généralement connus. La critique de l'historien y demeure aussi rigoureuse et aussi savante ; mais elle a moins d'occasions de s'exercer, moins de difficultés à vaincre.

Dans le livre IV, l'histoire est rapidement conduite de l'an 1213 à 1365, espace d'un siècle et demi, rempli par une série de sept ducs. Le premier, Pierre de Dreux, est souvent appelé Mauclerc, soit à cause de ses démêlés avec le clergé, soit parce qu'il n'avoit pas voulu embrasser l'état ecclésiastique auquel on l'avoit destiné dès son enfance. Lorsqu'il eut épousé, contre la France, les intérêts de l'Angleterre, une cour de pairs, de seigneurs et d'évêques le déclara coupable de félonie. On le força d'abdiquer en 1237; et la chronique d'Andres dit qu'il vint, la corde au cou, se jeter aux pieds de Louis IX, qui lui parla en ces termes : Mauvais traître, tu as mérité une mort infame; je te fais grâce en considération de ton fils; je lui laisserai la couronne, mais pour sa vie seulement : à sa mort, les rois de France hériteront de ses domaines. Il est fort douteux que S. Louis ait tenu ce discours, et il est certain qu'après Jean le Roux, fils de Pierre de Dreux, son fils et ses descendans demeurèrent en possession du duché. Jean II, qui commença de régner en 1286, reçut en 1297, par lettres patentes, la dignité de pair du royaume. Philippe le Bel érigeoit la Bretagne en duché-pairie, pour remplacer la pairie de Champagne, qui venoit d'être

réunie à la couronne. Il paroît que jusqu'alors la chancellerie royale n'avoit donné le plus souvent au prince des Bretons que le titre de comte : Philippe le déclare duc, et veut qu'il soit dorénavant qualifié tel. On craignit en Bretagne que l'érection du duché en pairie ne tendît à régler la succession par la loi française : le roi calma ces alarmes, en ajoutant que ce nouveau titre ne porteroit aucun préjudice au duc, ni à la duchesse, ni à ses enfans, ni à la coutume du pays. Cependant les ducs de Bretagne se sont ordinairement abstenus de prendre le titre de pair ; ils ont évité de rien ajouter à la formule de leur serment ; ils ont craint que l'hommage de la pairie ne les rendît plus dépendans. Un fait remarquable du règne d'Artur II est le refus qu'il fit, en 1309, de consentir à la cession que Philippe le Bel vouloit faire de la suzeraineté de Bretagne au roi d'Angleterre Édouard, auquel il donnoit sa fille en mariage. On consulta le célèbre jurisconsulte italien Azzon, qui répondit qu'un vassal ou un client ne pouvoit jamais être cédé malgré lui. « Si l'on eût ainsi procédé quatre cents ans auparavant, dit M. Daru, » la suzeraineté de la France n'auroit pas été cédée aux Normands par » le traité de Saint-Clair. »

Le duc Jean III mourut sans enfans en 1341, et sa succession fut contestée entre Jeanne la Boiteuse, mariée à Charles de Blois, et Jean de Montfort. Jeanne étoit nièce de Jean III, fille de Gui de Penthièvre, déjà décédé : Jean III et Gui étoient nés tous deux du premier mariage d'Artur II, qui, ayant épousé en secondes noces la comtesse de Montfort, en avoit eu un fils qui portoit le nom de sa mère. La question ne laissoit pas d'être épineuse, ainsi qu'on le voit par l'exposé très-lumineux qu'en présente M. Daru, d'après les faits et les mémoires du temps. Ni l'un ni l'autre des prétendans ne manquoient d'exemples à citer ; chacun d'eux avoit des partisans en Bretagne et au dehors. Le roi de France, Philippe de Valois, se déclara pour son neveu Charles de Blois, mari de la nièce de Jean III ; et le roi d'Angleterre, Édouard III, pour Jean de Montfort, demi-frère du duc décédé : en quoi Voltaire observe que les rôles étoient intervertis ; car Édouard soutenoit la coutume ou loi appelée *salique*, et Philippe le droit d'une femme. Cette rivalité amena une guerre longue et sanglante. M. Daru en retrace vivement les détails, sans omettre le combat des trente, dont aucun historien anglais ne fait mention, dont Froissart ne dit pas un mot dans la plupart des manuscrits et des éditions de sa chronique, et que les Bretons n'ont guère commencé de raconter qu'après 1470. A la vérité, on a trouvé sur le chemin de Ploërmel à Josselin une pierre qui depuis a été remplacée par un autre

monument, et qui portoit cette inscription : *A l'immortelle mémoire de la bataille des trente, qui a été gagnée par monseigneur le maréchal de Beaumanoir, le 26 mars 1350 ;* mais cette inscription étoit elle elle-même bien ancienne ? Nous ne regarderions pas comme un bien meilleur témoignage le poëme qui se trouve compris dans le manuscrit 7593 de la Bibliothèque du Roi. M. Daru en cite une édition donnée en 1819 à Brest; il en existe une meilleure publiée en 1826 par M. Buchon dans le tome XIV de Froissart (pag. 301-320). L'éditeur de Brest veut que ce récit ait été versifié sous le règne de Charles V, de 1364 à 1379; mais M. Daru avoue que, rien dans le manuscrit ni dans l'imprimé, ne paroît autoriser cette assertion. A notre avis, cette aventure chevaleresque ne seroit à maintenir dans l'histoire qu'autant qu'on regarderoit comme bien authentique le morceau attribué à Froissart, où elle est en effet rapportée : c'est la troisième des additions que M. Buchon a publiées, en 1824, d'après le manuscrit Soubise (1), au commencement du tome III de son excellente édition de cet historien (pag. 34-39). Ce nouveau chapitre est intitulé : « Comment » messire Robert de Beaumanoir alla défier le capitaine de Ploërmel » qui avoit nom Brandebourg (2), et comment il y eut une rude » bataille de trente contre trente. » M. Daru, qui ne fait point usage de ce morceau, se récrie néanmoins contre les écrivains qui ont contesté la vérité du combat des trente. « Ce seroit, dit-il, un » triste emploi de l'érudition que de ne la faire servir qu'à répandre » des doutes sur l'histoire et à détruire ces traditions nationales qui » entretiennent chez les peuples l'amour de la gloire et de la patrie. » Il nous semble que le plus heureux usage de l'érudition est de maintenir dans l'histoire tous les faits qui lui appartiennent comme suffisamment attestés, et d'en écarter ou du moins d'en distinguer les fables dont le mélange peut les décréditer en provoquant un scepticisme qui ne manque jamais de s'étendre beaucoup trop loin. Les traits d'héroïsme bien constatés sont assez nombreux dans les annales des peuples, et sur-tout dans celles de la France, pour suffire à l'entretien des sentimens honorables et patriotiques, sans le dangereux supplément des traditions romanesques. Or si Froissart, si aucun des historiens du XIV.ᵉ siècle n'avoit parlé de la bataille des trente, ce silence seroit à nos yeux un argument négatif que ne contrebalanceroient pas les rimes d'un versificateur du XV.ᵉ Lorsqu'il s'agit d'un siècle reculé qui ne

---

(1) Voyez *Journal des Savans*, sept. 1824, p. 538-550. — (2) Brambourc dans le poëme, Brambro chez les historiens bretons.

fournit plus lui-même un assez grand nombre de témoignages pour servir de matériaux à sa propre histoire, il est à propos sans doute de la compléter par les souvenirs et les traditions des âges suivans: mais à l'égard d'un siècle qui, comme le XIV.ᵉ, nous a laissé beaucoup de relations originales, et de monumens de tout genre, la critique a le droit d'être plus exigeante, et de se défier des prétendus faits qui ne se présentent point certifiés ou du moins racontés par les contemporains. Nous n'entendons pourtant pas nier le combat des trente; mais l'unique motif qui nous disposeroit à l'admettre seroit le nouveau chapitre de Froissart.

Ni Jean de Montfort ni Charles de Blois ne virent la fin des troubles et des guerres que leurs prétentions avoient excitées. Le premier périt dès 1345, le second en 1364. Ils léguèrent leurs discordes à leurs fils: celui de Montfort demeura duc de Bretagne, en vertu du traité de Guérande conclu en 1365, et dans lequel il fut stipulé, en présence des commissaires du roi de France, que tant qu'il y auroit hoirs mâles descendant de la ligne de Bretagne, filles ne succéderoient au duché. Là commence la possession paisible du duc que M. Daru appelle Jean IV, ne tenant pas compte de Jean de Montfort son père. Mais nous sommes forcés de renvoyer à un second article le compte que nous devons rendre des cinq derniers livres de l'ouvrage. Cette histoire de Bretagne peut paroître peu volumineuse, si on la compare à celles de Lobineau, de Morice et de Taillandier; mais elle en contient réellement toute la substance, et y joint un grand nombre de recherches et d'observations nouvelles. Il est fort aisé d'en louer en peu de mots le style, la méthode et l'exactitude, et l'on n'a point à craindre qu'elle ne justifie pas ces éloges: mais s'il falloit montrer combien cet ouvrage jette de lumières sur les annales, non-seulement d'une province, mais de la France entière et d'une partie de l'Europe en certains siècles, un tel examen prendroit beaucoup plus d'étendue que nous n'en pouvons donner à deux articles de ce Journal.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE des sciences a tenu sa séance publique annuelle, le 11 juin 1827, sous la présidence de M. Al. Brongniart. Après l'annonce des prix

décernés et proposés, on a entendu les éloges historiques de MM. Hallé et Corvisart, par M. Cuvier; celui de M. Charles, par M. Fourier; des recherches statistiques sur les canaux du nord et du midi de la France, par M. Dupin; l'extrait d'un mémoire sur la température intérieure du globe de la terre, par M. Cordier. L'heure trop avancée n'a pas permis à M. Cuvier de lire l'éloge de M. Pinel.

L'Académie a fait imprimer et distribuer l'analyse de ses travaux durant l'année 1826 : partie mathématique, par M. Fourier. Paris, Firmin Didot, de 94 pages *in-4.°;* partie physique, par M. Cuvier, *ibid*, 71 pages.

Partie mathématique. M. Legendre a publié en 1825 et 1826 un Traité des fonctions elliptiques et des intégrales eulériennes, avec des tables pour en faciliter le calcul numérique. Le premier volume de ce traité contient la théorie des fonctions elliptiques, et son application à différens problèmes de géométrie et de mécanique: on trouve dans le second les méthodes pour construire les tables elliptiques, le recueil de ces tables et le traité des intégrales eulériennes L'ouvrage est terminé par un appendice relatif à deux questions analytiques très-remarquables : l'une a pour objet le développement d'une fonction dont les divers coefficiens sont analogues aux fonctions elliptiques, et coïncident avec elles dans un certain cas, ce qui a lieu pour le calcul de la perturbation des planètes; la seconde question traitée dans l'appendice est une des plus générales et des plus utiles que les géomètres aient considérées, celle des quadratures. — On doit à M. Poisson trois mémoires; l'un sur la théorie du magnétisme en mouvement, l'autre sur les sphéroïdes, le dernier sur le calcul numérique des intégrales définies. — M. Cauchy a entretenu l'Académie d'un nouveau genre de calcul analogue au calcul infinitésimal, d'un nouveau genre d'intégrales, et de l'usage du calcul des résidus pour la solution des problèmes de physique mathématique, &c. — M. Girard a présenté un quatrième mémoire, dans lequel il traite des canaux de navigation envisagés sous le rapport de la chute et de la distribution de leurs écluses. — Deux mémoires ont été lus par M. Navier, l'un sur un chemin de fer à double voie entre Paris et le Havre, l'autre contenant les résultats de recherches expérimentales sur la résistance que diverses substances opposent à la rupture déterminée par un effet de tension. — M. Ampère a lu une note sur une nouvelle expérience électro-dynamique qui a été répétée en présence de l'Académie, et qui constate l'action d'un disque métallique en mouvement sur une portion du conducteur voltaïque plié en hélice. — Des observations de MM. Bouvard, Gambart, Schumacher, Clausen, Pons et Walz, sur plusieurs comètes observées en 1826, ont occupé l'Académie. — M. Dupin a publié les tomes II et III de son cours normal de géométrie et de mécanique appliquées aux arts. — M. Fourier a lu un mémoire sur la distinction des racines imaginaires, et sur l'application des théorèmes d'analyse algébrique à diverses équations transcendantes, et spécialement à celles qui dépendent de la théorie de la chaleur. — Parmi les ouvrages relatifs aux sciences mathématiques qui ont été offerts en 1826 par MM. les membres et correspondans de l'Académie, on remarque les observations faites à l'observatoire royal de Greenwich pendant les mois d'avril à septembre 1825, par M. J. Pond, 2 vol. *in-4.°;* les Exercices de mathématiques *in-4.°,* avec le Résumé des leçons données à l'école royale polytechnique, par M. Cauchy; le rapport

fait à la cour royale sur la nouvelle et l'ancienne machine à vapeur établies au Gros-Caillou, *in-8.°*; le Voyage autour du monde fait par ordre du Roi pendant les années 1817-1820, par M. L. de Freycinet; le traité de la résolution des équations numériques de tous les degrés, par M. Poinsot; un mémoire sur divers points relatifs à l'histoire des perturbations des planètes, par M Plana; un tableau statistique du commerce de la France en 1824; la carte ancienne et comparée de l'Égypte, et une carte spéciale pour l'Égypte inférieure, présentées par MM. Jomard et Jacotin; le Voyage autour du monde exécuté par ordre du Roi sur la corvette de Sa Majesté la Coquille, pendant les années 1822-1825, par M. Duperrey, premières livraisons *in-fol.*; la Théorie des phénomènes électro-dynamiques, uniquement déduite de l'expérience, par M. Ampère, *in-4.°*; l'Essai politique sur l'île de Cuba, par M. Alex. de Humboldt, 2 vol. *in-8.°*

Partie physique. Une notice sur les tremblemens de terre dans les Antilles durant l'année 1826 a été communiquée par M. Moreau de Jonnès. — MM. Debussy et le Canu, qui avoient déjà soumis à l'Académie des expériences sur la distillation des corps gras, ont généralisé cette année leurs observations, et sont arrivés à ce résultat remarquable, que les corps gras susceptibles d'être changés en savon par les alcalis sont aussi ceux qui donnent des acides par la distillation, et que ceux qui ne peuvent être saponifiés ne donnent point d'acides par cette voie. — M. Balard, préparateur à la faculté des sciences de Montpellier, en traitant par le chlore la lessive des cendres de fucus et l'eau mère des salines, et en y ajoutant de la solution d'amidon, comme on le fait pour y reconnoître l'iode, observa, outre la matière bleue produite par l'union de l'iode et de l'amidon, une autre matière d'une odeur vive et d'un jaune orangé, qui conserve sa liquidité jusqu'à 18 degrés au dessous du point de congélation. M. Balard l'a appelée *brome*, de *βρῶμος*, mauvaise odeur. — Un enduit composé d'une partie de cire jaune et de trois parties d'huile, cuite avec un dixième de son poids de litharge, a été, sur l'avis de MM. Thénard et Darcet, appliqué en 1813 sur la coupole, fortement chauffée, du Panthéon. Les murs, bien imprégnés, bien unis et bien secs furent recouverts de blanc de plomb délayé dans l'huile, et c'est sur cette couche blanche que M. Gros a exécuté ses peintures. L'expérience a prouvé que les vues des chimistes avoient été heureuses; leur enduit ne met pas seulement la peinture à l'abri de l'humidité, il prévient encore l'embu ou cette inégalité d'éclat qui est occasionnée par le plus ou moins d'absorption de l'huile, et il dispense ainsi le peintre de vernir son tableau. Ce procédé peut s'employer sur le plâtre comme sur la pierre, et il le préserve même, lorsqu'il est exposé au dehors, de l'action de l'air et de l'humidité. En mêlant à l'enduit des savons métalliques, on peut donner au plâtre la couleur que l'on veut. — M. Darcet n'approuva point le rideau de tôle que l'on vouloit établir, lors de la reconstruction de l'Odéon, entre la salle et la scène; il fit observer que ce rideau prendroit bientôt une chaleur rouge et qu'il deviendroit ainsi lui-même un moyen de propager l'incendie; que sur-tout il empêcheroit un courant d'air qui se manifeste d'ordinaire, quand c'est le théâtre qui prend feu, de la salle vers le théâtre, et qui, en refoulant les flammes du côté où elles ont commencé, est très-favorable, soit à la sortie des spectateurs, soit même à la préservation de la salle. Il proposa d'y substituer un rideau de toile

métallique qui, sans avoir aucun de ces inconvéniens, suffiroit pour empêcher les flammèches et les débris enflammés de tomber d'une partie de l'édifice dans l'autre. Cette mesure, adoptée en partie à l'Odéon, vient de l'être complètement au théâtre de la Nouveauté. — M. Karsten, membre du conseil des mines de Prusse, a publié sur les combustibles minéraux un ouvrage d'une grande importance, dont il a été présenté un extrait à l'Académie par M. Héron de Villefosse. — M. le comte Andréossy s'est occupé d'un travail qui intéresse à-la-fois la géologie, la géographie, l'hydraulique et l'art des fortifications; ce sont les dépressions que la surface du globe éprouve entre les chaînes des montagnes, ou en travers de leurs crêtes, seuls passages par lesquels puissent être conduits les canaux artificiels, et points principaux que l'ingénieur doit prendre en considération dans les ouvrages destinés à la défense d'un pays. — On doit à M. Dutrochet des expériences propres à éclaircir non-seulement la physiologie des végétaux, mais celle de tous les corps organisés : il vient d'en publier un exposé complet dans un ouvrage intitulé, *l'Agent immédiat du mouvement vital, dévoilé dans sa nature et dans son mode d'action chez les végétaux et chez les animaux*, in-8.° — M. Ramond, que l'Académie a eu le malheur de perdre, avoit publié, peu avant sa mort, des observations sur la végétation du pic du Midi, recueillies en quinze années différentes. Les neiges ne sont nulle part perpétuelles sur cette sommité, élevée de plus de 3,000 mètres au-dessus de la mer, et toutefois ce n'est guère qu'après le solstice qu'il commence à s'y montrer des fleurs : la floraison devient générale pendant le mois d'août, et se soutient en septembre; passé le 15 octobre, il n'y a plus rien; l'automne y finit quand le nôtre commence; tout le reste de l'année appartient à l'hiver. On y observe cent trente-trois espèces de plantes. — Un résumé des observations et des découvertes dont M. du Petit-Thouars a, depuis vingt ans, enrichi la physiologie végétale, a été mis au jour. — M. Adolphe Brongniart a soumis la famille des bruniacées de M. Decandolle à un nouvel examen, et y a ajouté quelques genres. — Un grand travail sur le genre des véroniques est préparé par M. Duvau, et M. Raffeneau-Delile s'est occupé de l'*acetabulum* de Tournefort. — M. Cuvier a fourni des détails encore ignorés sur un genre de reptiles découvert autrefois par Garden et nommé *amphiuma*. Outre l'espèce anciennement connue, qui n'a que deux doigts à chaque pied, et qui a été reproduite récemment par MM. Mitchill et Harlen, M. Cuvier en décrit une nouvelle dont tous les pieds ont trois doigts et qu'il nomme *amphiuma tridactylum*. On les trouve l'une et l'autre dans les marais de la Louisiane. — M. Geoffroy Saint-Hilaire a soumis à l'Académie des considérations sur les crocodiles élevés par les prêtres de l'ancienne Égypte. — Les genres des insectes à deux ailes n'avoient été portés qu'à vingt-trois par Fabricius: M. Robineau ne s'est occupé que d'un seul de ces genres, celui auquel l'entomologiste de Kiel avoit réservé le nom de *musca*, et il en a observé et recueilli près de dix-huit cents espèces, dont plus de quatorze cents sont nouvelles. L'Académie a décidé de faire imprimer cet ouvrage de M. Robineau. — Les recherches de M. le comte Dejean ont accru dans une proportion presque égale les espèces d'insectes connus sous les noms de carabes et de cicindèles. — L'Académie des sciences a entendu la lecture d'un curieux mémoire de M. Mongez, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur la propagation du mûrier

blanc autour de Constantinople et dans la Grèce après l'année 557, époque où deux moines apportèrent de Tartarie des œufs de vers à soie. — M. Hebenstreit, professeur à Munich, a communiqué des observations sur la possibilité d'obtenir des tissus de toute dimension et d'une ténuité sans égale, de la chenille de la teigne du bois de Sainte-Lucie *(prunus padus)*. MM. Audouin et Milne-Edwards ont découvert sur le homard un petit animal parasite qu'ils ont nommé *nicothoé*. On a dû à MM. Quoi et Gaymard des remarques intéressantes sur les lithophytes, et sur une tribu, presque entièrement nouvelle, de zoophytes, qu'ils ont observée dans la baie d'Algésiras: chaque espèce a des individus de deux formes, qui se tiennent toujours deux à deux, et en partie enchâssés l'un dans l'autre. M. Bory de Saint-Vincent avoit déjà décrit, mais fort sommairement, un de ces animaux, et M. Cuvier l'avoit rangé, dans son *Règne animal,* sous le nom de *diphye.* Des êtres microscopiques, qui tantôt prennent les apparences des végétaux, tantôt offrent les propriétés des animaux, observés depuis plusieurs années par M. Bory de Saint-Vincent, semblent à ce naturaliste devoir former une espèce de règne à part qu'il nomme *psychodiaires.* M. Meckel, professeur d'anatomie à Halle, a publié une discussion anatomique très-détaillée sur l'ornithorhynque de la Nouvelle-Hollande; il croit cet animal mammifère. — M. Frédéric Cuvier a présenté un travail très-curieux sur l'organe destiné à la production de la plume, et il est arrivé à ce résultat que la formation d'une plume ne diffère en quelque sorte de celle d'une dent que par la nature de la substance qui se dépose entre ses deux tuniques. — Entre le cerveau, la moelle épinière et les enveloppes membraneuses de ces organes, M. Magendie a reconnu la présence d'un liquide qu'il a nommé *céphalo-rachidien.* Le même physiologiste a cru s'être assuré, par plusieurs expériences, de l'insensibilité de la rétine. — M. Geoffroy Saint-Hilaire a continué le cours de ses observations sur les monstres, et en a publié le résumé. — Une notice communiquée par M. Moreau de Jonnès concerne les irruptions de la fièvre jaune qui ont eu lieu cette année aux Antilles, et la maladie éruptive désignée récemment sous le nom de *varioloïde*, maladie d'autant plus fâcheuse, que la vaccine et même la petite vérole, soit inoculée, soit naturelle, n'en garantissent pas. — L'Académie a entendu des réflexions de M. Magendie sur la gravelle et sur la maladie appelée *amaurose;* de M. Chaussier, sur une rupture transversale du sternum, produite dans les efforts de l'accouchement; de M. Portal, sur la nature et le traitement de l'épilepsie. Ce dernier travail a été publié en un volume *in-8.°* — M. Boyer a fait paraître les volumes X et XI de son grand *Traité des maladies chirurgicales et des traitemens qui leur conviennent.* — Parmi les ouvrages imprimés des membres de l'Académie, il en est trois qui peuvent être indiqués comme se rapportant plus ou moins directement à l'agriculture: *les Considérations sur le morcellement de la propriété territoriale en France*, par M. Morel-Vindé; la *Notice historique sur la pépinière du Roi au Roule*, par M. du Petit-Thouars; et un mémoire de M. Auguste de Saint-Hilaire, sur *le Système agricole adopté par les Brasiliens et sur les effets qu'il a produits dans la province de Minas-Geraes.*

— Nous joignons ici la fin des progrmmes de l'Académie des sciences, qui n'a pu entrer dans notre dernier cahier.

« La médaille fondée par M. de Lalande, pour être donnée annuellement

à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la séance publique du premier lundi de juin 1828. »

« Prix de physiologie, fondé par M. de Montyon. L'Académie annonce qu'elle adjugera une médaille d'or de la valeur de 895 francs à l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui lui aura été adressé d'ici au 1.er janvier 1828, et qui lui paroîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. »

« Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. L'Académie a décidé, sur l'avis de sa commission, qu'il n'y a point encore lieu cette année de décerner ce prix. En conséquence, il sera réuni avec ceux de 1826 et 1827, pour être donné dans la séance publique du premier lundi de juin 1828. Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs. Il ne sera donné qu'à des machines dont la description, ou les plans ou modèles, suffisamment détaillés, auront été, soit isolément, soit dans quelque ouvrage imprimé, transmis à l'Académie. »

« Conformément au testament de feu M. le baron Auget de Montyon, et aux ordonnances royales du 29 juillet 1821 et du 2 juin 1824, la somme annuelle résultant des legs dudit sieur baron de Montyon pour récompenser les perfectionnemens de la médecine et de la chirurgie, sera employée, pour moitié, en un ou plusieurs prix à décerner par l'Académie royale des sciences à l'auteur ou aux auteurs des ouvrages ou découvertes qui, ayant pour objet le traitement d'une maladie interne, seront jugés les plus utiles à l'art de guérir; et l'autre moitié, en un ou plusieurs prix à décerner par la même Académie à l'auteur ou aux auteurs des ouvrages ou découvertes qui, ayant eu pour objet le traitement d'une maladie externe, seront également jugés les plus utiles à l'art de guérir. La somme annuelle provenant du legs fait par le même testateur en faveur de ceux qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre, sera également employée en un ou plusieurs prix à décerner par l'Académie aux ouvrages ou découvertes qui auront paru dans l'année sur les objets les plus utiles et les plus propres à concourir au but que s'est proposé le testateur. Les sommes qui seront mises à la disposition des auteurs des découvertes ou des ouvrages couronnés ne peuvent être indiquées d'avance avec précision, parce que le nombre des prix n'est pas déterminé; mais les libéralités du fondateur et les ordres du Roi ont donné à l'Académie les moyens d'élever ces prix à une valeur considérable; en sorte que les auteurs soient dédommagés des expériences ou recherches dispendieuses qu'ils auroient entreprises, et reçoivent des récompenses proportionnées aux services qu'ils auroient rendus, soit en prévenant ou diminuant beaucoup l'insalubrité de certaines professions, soit en perfectionnant les sciences médicales. Les concurrens pour l'année 1827 sont invités à adresser leurs ouvrages, leurs mémoires, et, s'il y a lieu, les modèles de leurs machines ou de leurs appareils, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 1.er janvier 1828. »

Pour le prix de statistique fondé aussi par M. de Montyon, et qui sera décerné en 1828, voyez les programmes des années précédentes insérés dans nos cahiers de juin 1823, pages 376, 377; mai 1827, pages 317, 318.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traduction des Œuvres d'Horace, par M. René Binet; sixième édition, revue par M. Noël. Paris, impr. de Crapelet, libr. de Destrez, 1827, 2 vol. *in-12*, ensemble de 31 feuilles.

La Pérouse, poëme, précédé d'une notice biographique de la Pérouse, de la liste de tous les officiers, savans et autres, attachés à l'expédition commandée par la Pérouse, ainsi que des nouvelles parvenues, en 1827, sur le sort de cette expédition; par ***. Paris, imprim. de Lachevardière, librair. de Delaunay, 1827, *in-8.°*

Guillaume le Conquérant, tragédie en cinq actes, suivie du Véridique, comédie en un acte; par un officier général (M. le comte de Rivarol). Paris, impr. de Boucher, libr. de Delaforest, 1827, *in-8.°*, 144 pages. Pr. 4 fr.

Les trois Quartiers, comédie en trois actes et en prose, par MM. Picard et Mazères, représentée au théâtre français, le 31 mai, 1827; deuxième édition. Paris, impr. de Pinard, libr. de Ladvocat, 1827, *in-8.°*

Œuvres complètes de lord Biron, traduction nouvelle, tome I et II, contenant la vie de lord Biron, par Alexis-Paulin Paris, et les neuf premiers chants de Don Juan, poëme héroï-comique (en seize chants), traduit et commenté par M. Paris. Paris, impr. de Paul Renouard, libr. de Jules Renouard, Lecointe et Durey, Treuttel et Würtz, &c., 1827, 2 vol. *in-18*, lxxxvj, 219 et 333 pages, avec un portrait de lord Biron. = On publiera 12 autres volumes; savoir, tom. III, les sept derniers chants de Don Juan; IV, Heures d'oisiveté, Bardes anglais, Miscellanées, Mélodies hébraïques; V, Beppo, Morgante Maggiore, l'Age de bronze, Vision du jugement; VI et VII, Childe-Harold; VIII, Lara, Malédiction de Minerve, Siége de Corinthe, Parisina, le Prisonnier de Chillon, Mazeppa, Prophétie de Dante, Lamentation de Tasse; IX, le Giaour, la Fiancée d'Abydos, le Corsaire; X, Christian, Lettre sur M. Bowle, fragmens, discours préliminaires; XI, Manfred, Marino Faliero; XII, Sardanapale, Ciel et Terre; XIII, Foscari, le Difforme transformé; XIV, Caïn, Werner. Nous reviendrons sur ce recueil quand la traduction en sera plus avancée. = Le prix de chaque volume est de 3 francs.

Mémoire sur la question de savoir si la lithographie peut être appliquée avec avantage à la publication des cartes géographiques, et jusqu'à quel point elle peut remplacer la gravure sur cuivre, par M. Jomard. Paris, M.me Huzard, *in-4.°*, 13 et 6 pages, avec une planche lithographiée. (Extrait du Bulletin de la société d'encouragement, n.° 268). La conclusion de ce mémoire est que la lithographie peut fournir de bonnes cartes topographiques, suffisamment nettes, bien écrites, exécutées rapidement et à bon marché; qu'elle peut être essayée par tout dessinateur; qu'elle n'exige pas les études longues et pénibles du graveur sur cuivre; qu'elle laisse une grande facilité à la main, et peut, sous ce rapport, égaler la gravure à l'eau forte; qu'elle a enfin les avantages attachés à l'autographie; mais que l'ancien art aura toujours ceux de conserver les planches gravées pendant un temps indéfini sans altération, et de permettre à tout moment les corrections; que par conséquent il convient mieux aux cartes géographiques, aux ouvrages de grande dimension, qui exigent beaucoup d'uniformité, et dont l'impression doit se faire à de longs intervalles.

Remarques sur les découvertes géographiques faites dans l'Afrique centrale, et le degré de civilisation des peuples qui l'habitent; extraites de l'introduction d'un mémoire ayant pour titre, *Notions des anciens sur l'Afrique centrale*, comparées aux découvertes récentes, par M. J. Jomard. Paris, Firmin Didot, 1827, *in-4.°* Ces remarques ont été lues à la séance publique des quatre académies de l'Institut, le 28 avril dernier: les découvertes exposées ici par M. Jomard sont celles qu'on doit au major Dixon Denham, au capitaine Clapperton, au docteur Walter, Oudney, au major Gordon Laing, &c.

Voyage de la Grèce, par F. C. H. L. Pouqueville, avec cartes, vues et figures; deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, Firmin Didot, 6 vol. *in-8.°* Prix, 60 fr.

Histoires diverses d'Élien, traduites du grec, avec le texte en regard et des notes, par M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions, &c. Paris, Delalain, 1827, *in-8.°*, xiv et 525 pages. La première édition de cette traduction a paru, sans texte, en 1772, à Paris, chez Moutard, *in-8.°*, xij et 520 pages. Dans la nouvelle édition, le texte grec a été revu par M. J. V. Leclerc, d'après les éditions de Gronovius (Abrah.) et de M. Coray. La traduction n'avoit besoin d'aucune révision: elle est d'une élégance et d'une fidélité qui ont réuni tous les suffrages, et qui l'ont fait préférer universellement à celle que Formey avoit publiée en 1764. M. Dacier n'a rien ajouté non plus à ses notes, qui donnoient en effet tous les éclaircissemens nécessaires. Cet ouvrage d'Élien, divisé en quatorze livres, n'est qu'un recueil à-peu-près semblable à ceux qu'on intitule *ana;* mais il contient plusieurs articles importans ou curieux d'histoire civile et d'histoire littéraire. Le volume où l'on vient de réunir le texte et la version française, se place ainsi, à plus d'un titre, parmi les livres classiques.

Tableau chronologique des événemens rapportés par Tacite, et antérieurs à l'avénement de l'empereur Tibère, par M. le marquis de Fortia, membre de plusieurs académies en France, en Italie et en Allemagne. Paris, impr. de Moreau, 1827, *in-8.°*, 309 pages.

Histoire du Bas-Empire, par Lebeau; nouvelle édition, revue entièrement, corrigée et augmentée, d'après les historiens orientaux, par M. de Saint-Martin, membre de l'Institut; tome VI. Paris, Firmin Didot, 1827, *in-8.°*, 472 pages. Pr. 6 fr. Voyez le compte qui a été rendu des quatre premiers tomes dans notre cahier de septembre, 1826, pag. 532-545.

Histoire générale du moyen âge, par C. O. Desmichels, professeur d'histoire au collége royal de Henri IV; tome Ier, contenant le démembrement de l'empire romain par les barbares du nord et par les Musulmans, l'établissement de la religion chrétienne et du mahométisme, et la formation d'un nouvel ordre social. Paris, L. Colas, 1827, *in-8.°*, 504 pages. Pr. 7 fr.

Revue de l'histoire universelle moderne, ou tableau sommaire et chronologique des principaux événemens arrivés depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours; ouvrage contenant des recherches sur les traditions, l'origine, les mœurs, le caractère et l'industrie de différentes nations, en particulier des Arabes, Mogols, Persans, Indous, Chinois, Japonais, Turcs, Abyssins, Grecs modernes, Espagnols, Portugais, Italiens (Vénitiens, Florentins), Allemands (Prussiens, &c.), Hollandais, Suisses, Français, Anglais, Russes, Danois, Suédois et Norwégiens, Polonais, &c. &c.; Habitans de l'Amérique du nord et du sud; États-Unis de l'Amérique septentrionale,

république d'Haïti, et autres pays, tels que le Mexique, le Pérou, la Colombie, Buenos-Ayres, le Chili, le Brésil, le Paraguay, &c. &c.: avec un appendice contenant des actes politiques et historiques de différens siècles (Ordonnance de Louis le Hutin qui autorise les serfs à racheter leur liberté. Sauf-conduits délivrés à Jean Hus et à Jérôme de Prague. Cession de divers territoires à Thomas Coulikan, par le grand mogol Mohammed, &c.). Paris, impr. de Firm. Didot, librairie de Verdière, 2 vol. *in-12*, 532 et 476 pages. Pr. 12 fr. Ce n'est point une histoire générale des peuples modernes, mais une suite de tableaux historiques, où chaque nation est considérée à part. Tous ces corps d'annales sont réduits à de simples précis; mais cette concision rigoureuse n'exclut ni l'élégance du style, ni les aperçus politiques. (M. de l'A....n) remonte aux sources et consulte les historiens originaux: si son plan l'oblige à négliger les faits peu importans, il s'applique sur-tout à écarter des erreurs qui retrouvent encore place dans beaucoup de livres élémentaires. On a du même écrivain une traduction de la Vie du Pogge par Sepherd, une traduction des Antiquités romaines d'Alex. Adam, un Mémorial portatif de chronologie, &c. Voyez *Journal des Savans*, sept. 1819, pag. 529-535; mai 1818, p. 283-288.

Lettres sur l'histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire, par Augustin Thierry. Paris, 1827, impr. de le Normant fils, librairie de Ponthieu, *in-8.°*, xij et 472 pages. Prix, 7 fr. 50 cent. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

Les quatre volumes de *l'Histoire de Normandie par Orderic Vital*, traduits en français par M. L. Dubois, sont publiés, et font partie de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, disposée par M. Guizot. Il ne reste à imprimer que l'introduction et la table. Ce recueil, dans son état actuel, consiste en 29 vol. *in-8.°* I et II, Grégoire de Tours, Frédégaire, &c.; III-VII, Éginhard..., Ermold le Noir..., Frodoard, Abbon, Vie de Bouchard comte de Melun, &c.; VIII, Vie de Louis le Gros, par Suger; IX, X, Guibert de Nogent, Vie de S. Bernard; XI, XII, Rigord, Guillaume le Breton; XIII, Guillaume de Nangis; XIV, XV, Histoire des Albigeois, par P. de Vaulx-Cernay, &c.; XVI, XVII, XVIII, Guillaume de Tyr; XIX, XX, XXI, Bernard le Trésorier, Albert d'Aix, Raimond d'Agiles; XXII, Jacques de Vitry; XXIII, Histoire de la première croisade, par Robert le Moine, Histoire de Tancrède, par Raoul de Caen; XXIV, Histoire des croisades par Foulcher de Chartres, Histoire de la croisade de Louis VII par Odon de Deuil; XXV-XXVIII, Orderic Vital; XXIX, Histoire des Normands par Guillaume de Jumiéges, et Histoire de Guillaume le Conquérant par Guillaume de Poitiers.

Nouvelle chronique de la ville de Baïonne, par un Baïonnais; prospectus, d'un quart de feuille, imprimé à Toulon chez Douladoure. L'ouvrage formera 2 vol. *in-8.°* qui paroîtront ensemble et coûteront aux souscripteurs 6 fr. 50 cent.

Paris et ses environs, dictionnaire anecdotique, descriptif, &c., à l'usage des administrateurs..., négocians, savans, &c., par M. B. Saint-Edme. Le prospectus annonce 1600 pages *in-8.°* avec 4 plans. L'ouvrage doit paroître par livraisons les 5, 15 et 25 de chaque mois. Chaque livraison est de 2 feuilles (32 pages) et coûte 1 fr. à Paris, 1 fr. 10 cent. dans les départemens.

Seconde lettre sur les hiéroglyphes acrologiques, adressée à M. de S*** par M. J. Klaproth. Paris, impr. de M.[me] Huzard, librairie de Merlin, 1827,

45 pages *in-8.º* Voyez l'annonce de la première lettre dans notre cahier de février dernier, page 122.

Aperçu des résultats historiques de la découverte de l'alphabet hiéroglyphique égyptien, par M. Champollion jeune. Paris, Fain, 1827, 20 pages *in-8.º* Extrait du Bulletin universel de M. Férussac.

De la rareté et du prix des médailles romaines, ou Recueil contenant les types rares et inédits des médailles d'or, d'argent et de bronze, frappées pendant la durée de la république et de l'empire romain, par T. E. Mionnet; deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, impr. de Crapelet, 1827, chez l'auteur à la Bibliothèque du Roi, 2 vol. *in-8.º*, ensemble de 64 feuilles et 39 planches. Prix, 33 fr.

Notice sur un sceau en bague trouvé à Mont-de-Marsan, par M. Ainslie. Douai, Wagrez aîné, 1827, 16 pages *in-8.º* avec une planche.

Lettre de M. F. Rever, correspondant de l'Institut..., sur des figurines découvertes dans la forêt d'Évreux, commune des Baux-Sainte-Croix, et sur quelques autres objets du moyen âge. Évreux, Ancelle, 1827, *in-8.º*, 26 pages et 3 planches.

Société asiatique. Rapport sur les travaux du conseil pendant l'année 1826, lu dans la séance générale du 30 avril 1827, par M. Abel-Rémusat. Paris, Dondey-Dupré, *in-8.º*, 83 pages. M. Abel-Rémusat, qui, depuis 1822, a publié plusieurs rapports du même genre, annonce que celui-ci sera le dernier; mais comme il a été maintenu depuis dans la fonction de secrétaire de cette savante société, on a l'assurance qu'il continuera l'histoire des travaux dont elle s'occupe. Elle a publié le texte sanscrit de l'Yadjnadata badha, avec la version et les notes de M. Chézy (*voyez* Journal des Savans, avril, 123-230). Elle va mettre au jour la tragédie de Sacontala, revue et interprétée par le même traducteur. Elle a préparé des éditions d'un poëme arménien sur la prise d'Édesse, et d'un vocabulaire géorgien. L'impression du texte de Mencius est terminée, et le travail de M. Julien sur cet auteur chinois touche à sa fin. M. Abel-Rémusat rend compte des motifs qui n'ont pas permis de reprendre encore l'impression du dictionnaire mandchou. Il fait connoître les espérances que la société fonde sur les communications de MM. Siebold, Hammer, Fræhn, Schlegel, Freytag, Humboldt, Marsham, Elout, Vander Capellen. Il indique plusieurs des morceaux instructifs qui ont été insérés dans le Journal asiatique, par MM. Silvestre de Sacy, Hase et Saint-Martin; et les volumes relatifs à la littérature orientale qui ont paru depuis un an : des extraits d'auteurs arabes, par M. Reinaud; la nouvelle édition de l'Histoire du bas-empire de Lebeau, donnée par M. Saint-Martin (*voyez* Journal des Savans, septembre 1826, pag. 532-545); l'édition du texte tartare de l'historien Abulghasi; celle du Baber-namèh, avec la traduction achevée par M. Erskine. Le rapporteur annonce qu'on va entreprendre à l'imprimerie royale une collection d'historiens orientaux. En Angleterre, M. Upham publie une traduction anglaise des livres sacrés et historiques des bouddhistes. M. Abel-Rémusat, en rappelant plusieurs autres ouvrages qui ont été presque tous annoncés dans notre Journal, omet l'élégante version de Iu-Kiao-li (*voyez* notre cahier de janvier dernier, pag. 24-40). Il expose les résultats philologiques des entreprises de la société biblique de Londres, et finit par un tableau des divers établissemens qui contribuent à Paris aux progrès des études relatives aux

langues, à la littérature et à l'histoire de l'Orient. — Ce rapport est suivi de la liste des membres de la société asiatique, et de son réglement.

Nouveaux aperçus de l'histoire de l'écriture chez les Arabes du Hedjaz, par M. Silvestre de Sacy. Paris, Dondey-Dupré, 1827, 27 pages *in-8.°*, extraites du Journal asiatique.

Théorie du sloka ou mètre héroïque sanscrit, par M. Chézy. Paris, Dondey-Dupré, 1827, viij et 22 pages *in-8.°* Voltaire, dans une lettre à d'Olivet, s'exprime ainsi: « Vous ne me condamnerez pas quand je vous répé» terai que le grec et le latin sont, à toutes les autres langues du monde, ce » que le jeu d'échecs est au jeu de dames, et ce qu'une belle danse est à une » démarche ordinaire. » Il dit ailleurs : « Je tiens, en fait de langues, tous » les peuples pour barbares, en comparaison des Grecs et de leurs disciples » les Romains, qui seuls ont connu la vraie prosodie. » — Il existe, répond M. Chézy, une langue du moins aussi parfaite que le grec et le latin, qui a une prosodie infiniment plus riche et plus variée, sans *douteuses*, et cette langue est celle du peuple à qui nous devons l'invention des échecs. « Parmi » le nombre prodigieux de mètres dont cette prosodie enseigne les lois, on » remarque trois espèces qui jouent un rôle très-important dans la versifica» tion..... Selon la troisième (le sloka), le nombre des syllabes est constam» ment le même, c'est-à-dire, de 16 au vers; mais la quantité variable, en sorte » que ce mètre semble tenir le milieu entre les deux autres. » (Dans le premier, la quantité est fixe et le nombre des syllabes variable; dans le second, tout est fixe.)

Lysis ou de l'amitié, argument philosophique, 33 pages *in-8.°*, extraites de la traduction de Platon par M. Cousin. Elles contiennent une analyse du dialogue de Platon intitulé *Lysis*.

Idéométrie ou langage pasigraphique à l'aide duquel les idées s'enchaînent et se mettent en rapport, démontrée par des leçons élémentaires, graduées et remémoratives d'arithmétique et de grammaire française; suivie d'un alphabet d'analyse grammaticale, avec une série d'applications; terminée par un alphabet métrique ou accord des signes sonores et des signes visibles de la langue française. Auxerre, impr. de Lecoq, et librairie de M.me Fournier; à Paris, chez M.lle Sigault, 1827, *in-8.°*, viij et 136 pages. L'auteur propose de nouvelles nomenclatures numériques et grammaticales, et une nouvelle orthographe. Il veut *rendre commune à tous les Français de l'un et de l'autre sexe, la portion de lumières pures et inaltérables renfermée dans l'art de savoir lire, écrire, calculer et orthographier, fondé sur une analyse exacte et rigoureuse.*

De l'éducation des sourds-muets de naissance, par M. Degérando, membre de l'Institut. Paris, 1827, impr. de Crapelet, librairie de Méquignon l'aîné père, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 80 feuilles. Prix, 16 fr. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage, ainsi que de celui que M. Bébian a publié sur le même sujet.

Mémoires pour l'exposé des variations magnétiques et atmosphériques du globe terrestre, avec des tables et des cartes de la déclinaison et de l'inclinaison de l'aiguille aimantée, sur toute la terre, présentés au bureau des longitudes, où l'on détermine le mode, la période des variations magnétiques successives, et l'on découvre une variation analogue, suivant la même période, dans la température des mêmes lieux, dans la situation des courans maritimes, dans la hauteur des grandes marées, dans la hauteur du baromètre et dans les

grands phénomènes atmosphériques; suivis d'un prospectus, par Jérôme Quinet, ancien commissaire des guerres. A Paris, chez Bachelier libraire, successeur de Mme Courcier, quai des Augustins, n.° 55, *in-8.°* Prix, 4 fr. 50 cent., et par la poste, 5 fr. 50 cent.

Monographie de la famille des hirudinées, par M. Alfred Moquin-Tandon, docteur ès sciences. Montpellier, impr. de Jean Martel le jeune; Paris, librairie de Gabon; Paris, Strasbourg et Londres, librairie de Treuttel et Würtz, 1827, *in-4.°*, 152 pages avec 7 planches. « Il est, dit l'auteur, très-» important de s'occuper aujourd'hui d'une manière spéciale de l'étude des » sangsues : ces animaux sont devenus depuis très-peu d'années l'agent presque » exclusif d'une doctrine médicale. Les partisans de ce nouveau système en » ont si fort préconisé l'usage, que leur emploi s'en est considérablement accru. » On assure que, dans un seul hôpital et dans l'espace d'une seule année, il en » a été consommé plus de cent mille. » M. Moquin-Tandon nous paroît avoir traité ce sujet avec un grand soin. — Il a publié en 1826 un *Essai sur les dédoublemens ou multiplications d'organes dans les végétaux.* Montpellier, impr. de J. Martel le jeune; et Paris, librairie de Gabon, *in-4.°*, 24 pages et 2 planches. Prix, 2 fr. 50 cent.

De l'entreprise du pont des Invalides, par M. Navier, membre de l'Institut. Paris, Firmin Didot, 1827, 25 pages *in-8.°*

GENÈVE. *Histoire naturelle des lavandes*, par M. le baron Fréd. de Gingins-Lassaraz. Genève, imprim. de Bonnant, libr. de Cherbuliez, et à Paris, chez Béchet, 1827, *in-8.°*, viij et 190 pages, avec un cahier de 11 planches *in-4.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Initia Philosophiæ ac Theologiæ ex Platonicis fontibus ducta, sive Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarii. (*Second article de M.* Cousin.) .... Pag. 323.
Mémoires sur la famille des légumineuses, par M. Aug. Decandolle. (*Premier article de M.* Tessier.) .... 333.
Harethi Moallaca cum scholiis Zuzenii è codicibus Parisiensibus, et Abulolæ carmina duo inedita è codice Petropolitano, edidit, latinè vertit et commentario instruxit Joannes Vullers. (*Art. de M.* Silvestre de Sacy.) .... 337.
Essais historiques sur le parlement de Provence, depuis son origine jusqu'à sa suppression, par M. Cabasse. (*Art. de M.* Raynouard.). 348.
Histoire de Bretagne, par M. Daru. (*Article de M.* Daunou.)... 362.
Nouvelles littéraires .... 373.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1827.

LETTERA A S. E. IL DUCA DI SERRADIFALCO, del dottore Theodoro Panofka, *sopra una iscrizione greca del teatro Siracusano.* Firenze, 1825. — Friderici Osanni, *prof. eloq. P. O., de Philistide Syracusarum reginâ Commentatio.* Gissæ, 1825.

NOUS réunissons dans un seul article ces deux opuscules qui ont paru presque en même temps, le premier à Florence, le second à Giessen, et dont les auteurs, sans avoir eu connoissance du travail l'un de l'autre, sont arrivés à-peu-près au même résultat ; ce qui est déjà une prévention en faveur de l'opinion qu'ils proposent tous deux.

Il s'agit de cette Philistis, reine de Syracuse, qui a donné tant de

tourment aux antiquaires et aux numismatistes. On sait qu'on a trouvé en Sicile, soit à Syracuse, soit aux environs, de belles médailles d'argent de grand module, portant l'empreinte d'une tête de femme diadémée et voilée, et, au revers, un quadrige conduit par la victoire, avec la légende ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, [en *mémoire* ou *médaille*] *de la reine Philistis.* Comme l'histoire ne fait nulle mention de cette reine Philistis, les antiquaires ont été fort partagés sur le lieu où elle a régné en Sicile et l'époque où elle a vécu. Beger l'a crue une reine de Cossyra et de Malte; Havercamp l'a crue la même que Démarète, épouse de Gélon, tyran de Syracuse; Hardouin et Baudelot en ont fait une reine d'Épire; Frœlich, la fille de l'historien Philistus, femme de Denys le jeune; enfin il en est qui se sont imaginés que cette Philistis étoit celle dont Platon a parlé dans la troisième épître qui lui est attribuée; mais, par malheur pour cette opinion, le texte de Platon porte Φιλιστίδου, non Φιλιστίδος; et, avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de transformer ce Philistide en une reine *Philistis.*

Des numismatistes plus exercés, Eckhell et Visconti, reconnoissent dans ces médailles le type et la fabrique des monnoies syracusaines du temps de Hiéron et de Gélon. Le second, trouvant une ressemblance entre les traits de cette Philistis et ceux de Gélon, a soupçonné qu'elle étoit la fille de ce prince; et que ces médailles avoient été frappées en son honneur par Hiéron II, qui prétendoit descendre de Gélon. Mais ce n'étoit, de la part de Visconti, qu'une conjecture à laquelle il ne devoit pas lui-même attacher beaucoup d'importance. Eckhell avoit présumé que Philistis étoit femme de Hiéron II et fille de Leptine. C'est à cette opinion d'Eckhell que les auteurs des deux opuscules que nous annonçons ont été conduits, chacun de leur côté, par l'examen d'une circonstance à laquelle on n'avoit pas fait avant eux une attention suffisante.

Les plus récens et les plus habiles d'entre les antiquaires s'étoient accordés du moins à reconnoître dans ces médailles, 1.° des monnoies syracusaines; 2.° des monnoies du temps d'Hiéron II. Le premier point est confirmé par l'inscription ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ trouvée dans le grand théâtre de Syracuse, et publiée en 1767 par Andrea Piconato (1). Cette inscription est parfaitement identique avec la légende des médailles de Philistis: la place qu'elle occupe au théâtre est, de plus, fort remarquable; car elle est gravée en gros caractères,

(1) *Stato presente degli antichi monumenti Siciliani.*

sur le mur d'appui derrière la précinction du milieu, où elle embrasse un espace suffisant pour dix siéges. Tout le mur d'appui de la même précinction porte des traces d'inscriptions pareilles : une d'elles, tout près de la première, porte clairement ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔΟΣ. En outre, le chevalier Landolina, qui l'a découverte en 1804, affirme que, huit ou dix ans auparavant, on distinguoit encore, dans un autre endroit du mur, les lettres ΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ et ΑΚΛΕΟΣ ΦΡΟΝΙ. Il est évident que ces inscriptions, et principalement celles des deux reines, n'ont pu avoir d'autre objet que de marquer le nombre de places qui étoient assignées à de grands personnages pour eux et leur suite.

Telles sont les indications que MM. Osann et Panofka exposent, avant d'en faire l'application aux médailles de la reine Philistis : le premier les a relevées avec soin dans les ouvrages les plus récens, en les éclaircissant d'après les renseignemens qui lui ont été fournis par M. Schow ; le second a eu l'avantage de les examiner sur les lieux mêmes avec l'œil d'un antiquaire exercé (1).

D'après l'observation de M. Schow, l'inscription ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔΟΣ est certainement de la même époque que l'autre, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ. Cette observation est précieuse et décisive dans la question ; car si l'histoire se tait sur la reine Philistis, elle fait mention d'une *Néréis*, qui est presque certainement celle dont le nom a été inscrit sur le théâtre de Syracuse. En effet, Justin et Polybe parlent de Néréis, fille de Pyrrhus, mariée à Gélon fils d'Hiéron, et mère d'Hiéronyme, qui succéda à son aïeul (en 215 avant J. C.). On peut objecter que *Néréis*, n'ayant jamais occupé le trône, n'a pas dû recevoir le nom de reine, puisque son mari étoit mort du vivant de son père Hiéron. M. Osann répond que, comme il résulte des textes de Polybe que Gélon fut associé à son père dans l'administration de l'état, on ne doit pas s'étonner qu'il ait reçu, dans certains monumens publics, le titre de *roi* et sa femme celui de *reine*. Il pouvoit ajouter, ce qui

---

(1) M. Mannert lève la difficulté d'une manière commode : il suppose que les médailles ont été fabriquées par quelque faussaire, qui aura ensuite gravé sur le théâtre l'inscription de la reine Philistis, pour donner du crédit à son imposture (*Geogr. der Alten*, IX, 336) ; mais, d'une part, l'authenticité des médailles est incontestable, et celle des inscriptions n'a été mise en doute par personne ; et, de l'autre, l'inscription de la reine Néréis, personnage dont il ne reste pas de médailles, montre assez que ces inscriptions ne peuvent avoir l'origine que leur suppose le savant géographe.

est plus décisif, que Diodore de Sicile donne à Gélon le titre de *roi* (1); observation qui n'a point échappé à M. Panofka.

Quant à la reine Philistis, dont l'histoire ne parle pas, mais qui a certainement vécu dans le même temps, M. Osann, après avoir passé en revue l'histoire de cette époque, est conduit à l'idée d'Eckhell, et reconnoît que cette princesse, comme l'avoit soupçonné cet habile numismatiste, ne peut avoir été que la femme d'Hiéron, fille de Leptine, un des hommes les plus illustres de Syracuse : elle étoit donc mère de Gélon, mari de Néréis. Cette conjecture a l'avantage d'expliquer tout-à-la-fois, d'une manière satisfaisante, et la présence des noms de ces deux princesses sur le théâtre de Syracuse, et le style et la fabrique des médailles que Visconti avoit attribuées avec raison au temps d'Hiéron II.

Quant au docteur Th. Panofka, j'ai déjà dit qu'il a tiré le même parti des mêmes indications, et qu'il est arrivé de son côté au même résultat. Je ne donnerai donc pas l'analyse détaillée de sa *lettre*, parce que les considérations sur lesquelles il s'appuie sont à-peu-près celles qui ont guidé M. Osann. Je ne dirai rien non plus de quelques conjectures qu'il a émises avant d'arriver à celle sur laquelle il s'est définitivement fixé; conjectures qu'il a abandonnées lui-même, mais qui lui ont du moins fourni l'occasion d'éclaircir quelques points d'antiquité. Les noms des deux princesses *Philistis* et *Néréis* lui donnent lieu de croire que d'autres personnages de la famille d'Hiéron ont dû avoir également des places marquées dans le théâtre de Syracuse; et, par exemple, les deux filles de Hiéron, *Démarète* et *Héraclée*, sœurs de Gélon. Il n'y a rien à dire sur cette conjecture, si ce n'est qu'elle est fort probable. Elle le conduit à présumer que le fragment ΑΚΛΕΟΣ ΦΡΟΝΙ a pu être mal copié, et qu'il nous présente les restes des mots ΗΡ]ΑΚΛΕΙΑΣ ΙΕΡΩΝ[ΟΣ, *places d'Héraclée, fille d'Hiéron*. Cette restitution ne me paroît pas heureuse; outre qu'elle s'éloigne assez de la leçon pour qu'il soit difficile d'admettre une si grande erreur dans la copie, l'autre fragment ΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, qui ne peut être que Δ]ΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ, suffit pour montrer que le premier contenoit aussi le nom d'une divinité, et doit se lire ΗΡ]ΑΚΛΕΟΣ ΦΡΟΝΙ[ΜΟΥ]. Les noms de ces divinités, placés à côté et sur la même ligne que ceux des personnages auxquels certaines places étoient assignées, ne nous semblent avoir rien qui doive surprendre; c'est, je pense, une syllepse dont les Grecs font un usage fréquent; et, de

(1) *Excerpt.* XXVI, p. 569, tom. IX, Bip.

même que chez nous, si le clergé des diverses paroisses d'une ville avoit des places marquées dans un lieu où se célèbrent souvent certaines cérémonies publiques, on pourroit mettre au-dessus des places, *places de S. Pierre, de S. Jacques, de S. Jean*, pour dire places réservées au clergé de S. Pierre, S. Jacques, S. Jean; de même, au théâtre de Syracuse, on a pu employer les mots Διὸς Ὀλυμπίου, Ἡρακλέος Φρονίμου (sous-entendu τόπος), dans le sens de *places réservées aux prêtres de Jupiter Olympien et d'Hercule prudent.* Quoi qu'il en soit, la thèse principale, celle qui concerne la reine *Philistis*, ne paroît nullement douteuse à M. Panofka, de même qu'à M. Osann; et nous croyons avec eux que ce petit problème archéologique est à-peu-près résolu.

Cette lettre du docteur Th. Panofka, composée en Italie, au milieu des embarras d'un voyage et de recherches d'un autre genre, montre tout ce qu'on doit attendre des travaux que ce savant antiquaire prépare sur diverses branches d'archéologie, et qui sont le fruit des études les plus sérieuses sur les monumens antiques. On connoît déjà de lui un ouvrage intitulé *Res Samiorum*, qui est une excellente monograghie, dans le genre des *Æginetica* de M. Ottofr. Müller, des *Megarica* de M. Reinganum, des *Res Creticæ* de M. Neumann, &c., genre d'ouvrages fort utile que l'exemple et les leçons de l'illustre professeur Aug. Boeckh ont fait naître et ont encouragé en Allemagne. Nous aurons occasion de parler d'une collection que publie M. Panofka, intitulée *Vasi di premio*, où la généralité des vues se lie avec une connoissance approfondie des monumens et des textes anciens.

Nous terminerons cette analyse par une observation sur une inscription grecque trouvée en Sicile, et publiée, pour la première fois, par M. Panofka dans les notes qui suivent sa lettre. Elle est ainsi conçue :

ΕΠΙΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟΥ
ΤΟΥΣΩΣΙΒΙΟΥ
ΝΥΜΦΟΙ ΙΕΡΩΝΟΣ
ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΣ
ΑΓΝΑΙΣΙ ΘΕΑΙΣ

qu'il traduit, *Sub Aristodamo Sosibii filio, Nymphi Hieronis monumentum posuerunt Castis Deabus.* Il y a ici deux grandes difficultés. ΝΥΜΦΟΙ paroît à M. Panofka synonyme de νυμφαγωγοί : mais, outre qu'il est difficile d'admettre que le mot νύμφοι ait été employé ainsi absolument sans noms propres, le singulier ΜΝΑΜΟΝΕΥΣΑΣ exclut le pluriel Νύμφοι; l'auteur voudroit lire μναμόνευσαν. Cependant il aime mieux conserver la leçon et lire ΝΥΜΦΟΣ ou ΝΥΜΦΙΟΣ, et le sens devient... *Nymphus* ou *Nymphius monumentum posuit Castis Deabus.* La leçon

Νύμφος, ou plutôt Νύμφιος, me paroît certaine : quant à μναμονεύσας, ce verbe, qui signifie ordinairement *se souvenir*, *faire mention*, avec son complément au génitif ou à l'accusatif, ne me paroît devoir être pris, ni dans ce sens, ni sur-tout dans celui qu'adopte M. Panofka. Je me trompe fort, ou il indique ici une fonction religieuse, celle des Μνάμωνες ou Μνήμωνες, dont l'emploi peut avoir été de veiller à l'administration intérieure des temples. Μναμονεύω se forme régulièrement de ce substantif; car nous savons que la désinence εύω est sur-tout caractéristique des verbes indiquant une fonction publique (1); ainsi ἐπιστατεύω, ἐπιμελητεύω, προφητεύω, λογιστεύω, ταμιεύω, παρεδρεύω, προνοητεύω (2), πρυτανεύω, ἱερατεύω, ἀρχοντεύω (3), &c., formés de ἐπιστάτης, ἐπιμελητὴς, προφήτης, ταμίας, πάρεδρος, προνοητὴς, πρυτάνις, ἱερεὺς, ἄρχων, &c. Quant aux mots Ἀγναῖς Θεαῖς, ils peuvent être le régime de μναμονεύσας, comme datif de relation; les exemples en sont nombreux (4) : ou bien, ils peuvent être aussi le sujet du verbe ἀνέθηκε sous-entendu. Dans le premier cas, on traduira : « Sous Aristodème, fils de Sosibius, Nymphius, » fils d'Hiéron, *ayant exercé les fonctions de mnémon des chastes déesses* » [a élevé ce monument]; dans le second, que je préférerois, ... » *ayant exercé les fonctions de mnémon* [a élevé ce monument] *aux* » *chastes déesses.* »

LETRONNE.

POUTECHESTVIE VE KITAÏ, &c. Pétersbourg, 3 vol. gr. *in-8.°*, 1824. — *Voyage à Peking, à travers la Mongolie, en 1820 et 1821, par M.* Timkoffski; *traduit du russe par M.* N., *revu par M.* Eyriès, *publié, avec des corrections et des notes, par M.* J. Klaproth; *ouvrage accompagné d'un atlas qui contient toutes les planches de l'original et plusieurs autres inédites.* Paris, Dondey-Dupré, 1827, 2 vol. *in-8.°* et un atlas *in-4.°*

D'APRÈS le cinquième article du traité conclu le 14 juin 1728 entre la Chine et la Russie, six ecclésiastiques russes et quatre étudians

(1) Lobeck *ad Phrynic.* p. 566. — (2) Voyez mon *Observation*, journal de mars, p. 169. — (3) Ce verbe est peu usité, mais il n'a rien de barbare, quoi qu'en ait dit M. Raoul-Rochette (*Antiq. du Bosphore*, p. 19). — (4) Boisson. *ad Inscr. Act.* p. 423, *ad calc. Epist. Holst.*

sachant le russe et le latin, ont l'autorisation de demeurer à Péking dans un couvent entretenu en partie à frais communs par les deux puissances. Tous les Russes y jouissent du libre exercice de leur religion : le devoir des étudians est de se préparer aux fonctions d'interprètes, en acquérant l'intelligence du chinois et du mandchou. La durée ordinaire du séjour de chaque mission à Péking est fixée à dix ans : au bout de ce temps, les individus qui la composent sont remplacés par d'autres. La convention faite à ce sujet s'est exécutée depuis près d'un siècle, et la Russie a dû à cette institution la formation d'un certain nombre d'interprètes qui, sans rapporter en Europe des connoissances historiques ou littéraires que leurs premières études ne les avoient pas suffisamment disposés à rechercher, avoient acquis du moins, par un usage pratique continué durant plusieurs années, une grande facilité pour parler le chinois et le tartare, et pour lire les documens officiels écrits dans ces deux langues. Du nombre des plus instruits ont été Leontieff, Rossokhin, Kamenski, Vladykin ; et l'on peut nommer après eux M. Lipofftsoff, et l'archimandrite Pitchouieff Hyacinthe, actuellement vivans, et connus par des traductions et d'autres travaux utiles qui, pour la plupart, sont encore inédits.

M. Timkoffski, auteur de la relation que nous allons analyser, fut chargé d'accompagner, depuis Kiakhta jusqu'à Péking, la mission nouvelle qui étoit partie de Pétersbourg en 1819, pour aller remplacer celle qui résidoit en Chine depuis le 10 janvier 1808. Une double course à travers la Mongolie, un séjour de cinq mois et demi dans la capitale de l'empire chinois, offroient à un homme instruit une excellente occasion, soit pour observer des faits nouveaux qui avoient échappé au petit nombre de ses devanciers, soit pour vérifier les faits déjà connus, en les considérant sous un nouvel aspect. M. Timkoffski a profité de ces avantages en voyageur judicieux ; et c'est au soin qu'il a pris de tenir exactement note de ses remarques, que nous sommes redevables d'un ouvrage intéressant de plus sur la Chine septentrionale. Le nombre en est si peu considérable encore, qu'on ne doit pas être surpris de l'attente qu'il a excitée, et de l'empressement qu'on a mis à le faire passer dans plusieurs idiomes d'un usage moins circonscrit que la langue russe, dans laquelle l'auteur l'avoit composé.

La première partie du voyage, de Kiakhta à Khouren, n'offre que peu de circonstances remarquables. C'est une description de la route de l'ambassade, des plaines qu'elle eut à parcourir, des fleuves qu'elle dut traverser, des montagnes qu'il lui fallut gravir, avec un petit nombre d'observations sur les manières des Mongols, sur les

pratiques de leurs lamas, et sur les accidens survenus aux Cosaques de la légation. Il y a de ces traits qui offrent quelque chose de caractéristique pour la contrée ou le peuple qu'ils concernent, et ceux-là sont à leur place dans une relation; il y en a d'autres où l'on ne voit que ces aventures communes qui peuvent arriver à tout le monde et dans tous les pays, et il est fâcheux que tant de voyageurs se croient encore dans l'obligation de les recueillir avec tant de fidélité et d'en grossir leurs relations. Cette observation n'est pas un reproche particulièrement applicable à celle de M. Timkoffski, sur-tout dans la version française, dont l'éditeur a judicieusement élagué beaucoup de détails insignifians; toutefois elle nous justifiera de ne point suivre pas à pas des voyageurs qui, en traversant des déserts ou des champs cultivés, n'ont pu trouver constamment des observations neuves à faire ou des particularités curieuses à relever. L'analyse des huit premiers chapitres, qui comprennent le journal de la route que prit l'ambassade en se rendant de Kiakhta à Péking, nous entraîneroit à des longueurs superflues, si nous voulions donner l'extrait du journal de l'auteur. Ceux qu'une narration de ce genre intéresse, liront infailliblement l'ouvrage entier. Notre intention n'est d'en présenter ici qu'un aperçu très-sommaire et peu étendu.

Nous ne comprendrons pas dans le nombre des détails superflus ceux que l'auteur donne sur son séjour à Khouren (Ourga), lieu de la résidence du prince mongol qui gouverne, au nom de la cour de Péking, les Khalkha septentrionaux. L'ambassade y fut retenue plus long-temps qu'elle n'auroit voulu par la nouvelle de la mort de l'empereur Kia-khing, et par la nécessité où se trouvèrent les officiers tartares et chinois, d'attendre, au sujet de son voyage, de nouveaux ordres de leur gouvernement. M. Timkoffski a recueilli quelques particularités intéressantes au sujet des vicaires lamaïques tartares (en mongol *khoudouktou*), qui sont chargés du gouvernement spirituel de la Mongolie pour le grand lama. L'une des plus curieuses est la description d'une fête célébrée à l'occasion du passage de l'ame d'un de ces vicaires dans le corps de son successeur. Cette description est extraite d'un ouvrage de Pallas déjà ancien (1). Le voyageur a ainsi enrichi sa relation d'un bon nombre d'emprunts faits à des auteurs allemands ou français, à des historiens, à des géographes, aux missionnaires catholiques. Ces emprunts ont disparu en partie dans la traduction française, parce que l'éditeur a pensé, avec beaucoup de raison,

(1) *Nordliche Beytræge*, tom. I, p. 314.

qu'il étoit inutile de reproduire des fragmens assez nombreux et assez étendus, qu'on peut supposer plus connus en France qu'en Russie, et que les lecteurs peuvent aisément chercher dans les ouvrages originaux.

L'ambassade avoit suivi, pour arriver à Khouren, le chemin qu'avoit pris, en 1806, M. le comte Golovkin, chef de la dernière ambassade russe, laquelle ne put être admise à la Chine à raison de certaines difficultés relatives au cérémonial. Il est souvent parlé de cette expédition à propos de la description des lieux où elle séjourna ; et l'éditeur, qui lui-même en faisoit partie, a jugé convenable d'ajouter aux diverses mentions qu'en fait M. Timkoffski, une note étendue dans laquelle il rappelle les principales circonstances de cette tentative diplomatique et de celles que le gouvernement anglais a hasardées auprès de la cour de Péking. Pour apprécier les circonstances qui ont entravé ces négociations, et prononcer sur les difficultés qui les ont fait échouer, il est indispensable d'acquérir, au sujet des maximes politiques qui dirigent les Chinois, des notions qu'on ne peut puiser avec sécurité que dans l'histoire même de la nation. Aussi les considérations que présente ici M. Klaproth semblent-elles bien plus dignes d'attention que ce qui a été avancé sur le même sujet par des écrivains moins instruits ; et toutefois peut-être les jugemens qu'on porte sur la conduite des Chinois dans ces affaires, ne sont-ils pas encore entièrement exempts de ces préventions dont il est si difficile à un Européen de se garantir, quand il est question de juger les mœurs et les préjugés des nations étrangères. En parlant de la cérémonie des trois génuflexions et des neuf battemens de tête que la cour chinoise exige des ambassadeurs étrangers, M. Klaproth établit que le lord Macartney en a été dispensé. C'est encore un point contesté, même en Angleterre, et au sujet duquel nous avons hasardé quelques réflexions dans ce Journal (1).

Parmi les usages curieux des Tartares qui honorent les lamas, on remarque celui d'une caisse angulaire qui se meut à l'aide d'un cabestan, et qui, placée dans les temples de Bouddha, sert à ceux qui ne savent pas lire à faire leurs dévotions. Les côtés sont couverts de prières écrites en grosses lettres dorées, tant en tibétain qu'en mongol ; et les fidèles peuvent, en les faisant tourner, s'assurer les mêmes avantages que s'ils avoient répété ces prières de bouche. M. Timkoffski eut occasion de voir un lama qui portoit une petite caisse de cette espèce : il la tournoit si vîte et récitoit en même temps des formules religieuses

(1) Cahier de janvier 1819, p. 6-14.

avec tant de volubilité, qu'il paroissoit impossible que son esprit eût la moindre part à son action. La roue, emblème de la transmigration des ames et l'un des attributs de Tchenresi, dont il est fait mention dans divers ouvrages bouddhiques chinois (1), doit avoir quelque rapport avec cet instrument, qu'on nomme en mongol *kourde.*

M. Timkoffski n'a pas négligé de recueillir dans sa route les traditions relatives aux divinités de divers ordres qui sont l'objet du culte des Mongols bouddhistes, et les notions qu'il a rassemblées sur ce sujet ne seront pas comparées sans avantage avec celles qu'ont données Pallas, MM. Schmidt, Klaproth et B. Bergmann. Telle est en particulier la double légende sur Bogdo-Gesour-khan, personnage que les Mongols ont mis au rang des dieux, qui n'est, suivant les uns, autre que le général chinois nommé *Kouan-iu,* lequel vivoit dans le III.[e] siècle, qui, suivant les autres, est une incarnation de Lougachiri, maintenant incarné dans la personne du grand lama, et dont les princes mandchous ont fait le patron de la famille impériale. Ces opinions diverses, qui se concilient fort bien dans l'esprit d'un lama mongol, sont un exemple de la confusion qui règne dans la mythologie de ces peuples, tant qu'on n'aura pas classé, conformément au système philosophique indien qui sert de base à la religion bouddhique, les divinités primitives, dont les apparitions successives, sous des noms divers et dans des climats différens, sont une source de méprises et d'obscurité.

Après quatre-vingt-douze jours de marche, deux stations principales à l'Ourga de Khouren et à Khalgan dans la grande muraille, et beaucoup de petites aventures assez peu importantes, dont le récit occupe trois cent vingt-six pages, l'ambassade arriva le 2 décembre dans la capitale de l'empire chinois. Le chapitre IX est rempli par le récit des soins que la nouvelle mission dut prendre pour se préparer à remplacer celle à laquelle elle succédoit. Comme dans la première partie de la relation, ces détails sont mêlés de remarques plus ou moins intéressantes sur les usages du pays, en tant qu'il est possible à des étrangers d'en avoir connoissance et de les juger. Ce qu'on trouve de plus curieux ici, c'est un résumé de la justice criminelle de la Chine, conforme presque en tout point à ce qu'on a appris par la belle traduction du Code pénal due au chevalier G. Staunton. Il suffiroit de quelques-unes des dispositions rapportées en cet endroit, pour faire voir que le voyageur a été exposé à prendre en bien des cas le fait

(1) *Cf.* Georgi, *Alphabetum Tibetanum*, p. 176.

pour le droit, et réciproquement. Quiconque s'approprie une somme considérable appartenant au gouvernement est décapité, n'importe son rang, dit l'auteur. Celui qui cherche la protection d'un grand personnage, celui-ci, s'il recommande son protégé dans ses rapports à l'empereur, sont mis en jugement : on coupe la tête à ce dernier.... Celui qui, ayant été marié, ne porte pas le deuil aussi long-temps que la loi le prescrit, est, dit-on ailleurs, puni des mêmes peines que celui qui auroit attenté à la vie de l'empereur, assassiné son grand père, son père ou sa mère, tué ou vendu par artifice un de ses parens, pris des objets appartenant au clergé ou à la commune, &c. Il y a dans tout cela beaucoup de confusion et de malentendus; et le mot de *clergé* (Tserkovnik), dans la dernière phrase, produit un effet bizarre, quand il est question d'une nation comme les Chinois, qui n'ont jamais rien connu de semblable à un corps de personnes vouées à un culte dominant et reconnues par l'état.

Les trois chapitres suivans ne contiennent pas, ainsi qu'on pourroit s'y attendre, la description de Péking; mais, par un déplacement assez indifférent en lui-même, l'auteur a mis en cet endroit une description du Turkestan et du Tibet (l'éditeur écrit *Tubet),* composée principalement d'après des ouvrages chinois dont on lui a communiqué les traductions. C'est une des parties de son livre les plus neuves et les plus remarquables; c'est aussi une de celles qui ont le plus gagné dans la traduction française, parce que le savant éditeur, ayant à sa disposition les originaux mêmes d'où ces notions géographiques étoient tirées, et possédant bien d'autres matériaux plus complets encore sur la même matière, pouvoit mieux que personne étendre et rectifier cette exposition géographique. Il a rempli cette tâche, soit par des notes ajoutées au bas des pages, soit par des corrections introduites dans le texte même de la relation, et il annonce l'intention de publier en outre une traduction de la Description des pays occidentaux *(Si iu kian wen lou),* petit ouvrage chinois assez intéressant, dont les documens fournis à M. Timkoffski ont été principalement tirés par les interprètes de la mission russe. Ce savant avertit que tous les passages traduits du chinois, qu'on lit dans l'ouvrage original, lui ont paru extrêmement fautifs : c'est que, pour surmonter les difficultés que présentent à des traducteurs ordinaires les traités chinois sur la géographie, et notamment sur celle des pays étrangers, il faut avoir fait une étude spéciale et prolongée de cette science, de l'histoire de la haute Asie dans le moyen âge, et même des diverses langues de la Tartarie.

La description de Péking devoit être, dans tout l'ouvrage de M. Timkoffski, la partie la plus neuve, la plus originale, celle dont les écrits nationaux pourroient le moins tenir lieu; mais l'éditeur français avertit qu'elle est, dans l'ouvrage russe, presque entièrement extraite de celle du P. Gaubil, qui a paru à Paris en 1765, par les soins de de l'Isle et de Pingré. Néanmoins l'auteur russe, poursuivant la relation de son voyage, a fait précéder cette description d'un long chapitre où il a consigné ses propres observations, durant le séjour qu'il lui a été permis de faire dans la capitale du plus vaste des états de l'Asie. Il a joui d'un avantage accordé à peu d'Européens; il a parcouru librement les rues de cette cité célèbre; il en a connu les différens quartiers; il a visité les boutiques, les manufactures, les lieux publics; il a vu par lui-même les costumes, le mouvement de la population, les habitudes extérieures, les divertissemens. Moins soumis que les personnes qui composoient les ambassades anglaises aux règles de l'étiquette et à la gêne du cérémonial, il a pu fréquenter un plus grand nombre de Chinois des classes moyennes, et trouvé par-là l'occasion de faire quelques remarques curieuses qui donnent de l'intérêt à cette partie de sa relation. Nous nous bornerons à transcrire quelques-unes de celles qui ont échappé aux missionnaires. A l'entrée de la rue de *Lieou-li* [rue du Verre], qui est très-courte et très-sale, il y a plusieurs boutiques de libraires; ils vendent des livres chinois et mandchous, tout reliés et bien rangés; mais, en les examinant, on ne tarde pas à reconnoître qu'il y en a beaucoup de défectueux. « Les libraires » chinois, dit M. Timkoffski, agissent d'après les mêmes principes » que quelques-uns des nôtres; ils ont l'habitude de demander cinq » fois plus que les livres ne valent; ils tâchent d'en vendre où il » manque une quantité de feuilles; d'autres sont composés de feuilles » de trois ou quatre ouvrages différens. Il faut bien se tenir sur ses » gardes pour ne pas être dupe de la friponnerie des libraires chinois. » On a eu, même en Europe, des occasions de reconnoître la justesse de cette recommandation, et les personnes qui font venir des livres de la Chine ne doivent pas la perdre de vue. Dans la même rue, on trouve une fabrique de tuiles vernissées, de faïence et de verroterie, dirigée par un Chinois et un Mandchou. Les bâtimens de cette fabrique sont étroits, mais ils ont plus de 440 toises de long.

Près de chaque porte de la ville, on trouve des ânes sellés pour le service du public. Les Chinois montent ces animaux pour aller d'une porte à une autre. La course se paie dix deniers du pays (environs six centimes). Les porteurs d'eau de Péking sont des hommes

de la province de Chan-toung; ils sont grands, forts, agiles, et passent pour les meilleurs travailleurs. Ils portent l'eau dans des tonneaux qui peuvent tenir dix seaux, et en fournissent les maisons riches et les *tchha-kouan* ou maisons publiques où l'on va prendre le thé. Les souterrains qui sont près de la ville sont habités par les pauvres; ils se traînent presque nus, ou couverts de lambeaux de nattes, au milieu des boutiques, dans le quartier commerçant, pour demander l'aumône. Après avoir reçu quelques deniers, ils retournent se cacher dans leurs caves. En hiver, on distribue, au nom de l'Empereur, une jatte de gruau cuit à chaque pauvre Tous les ans, depuis le quinzième jour de la dixième lune jusqu'à la quinzième lune de l'année suivante, ou depuis novembre jusqu'en mars, c'est-à-dire, pendant les quatre mois de la mauvaise saison, les religieux donnent aux pauvres du gruau qui leur est fourni par les magasins établis pour recevoir la portion de l'impôt qui se paie en nature.

M. Timkoffski eut occasion de voir à Péking un soldat chinois, du corps des troupes pesantes [*oudjen tchookha*], qui avoit des liaisons avec la maison russe à Péking. Cet homme, fils d'un pauvre soldat, avoit été élevé par les jésuites français de la ville, qui le destinoient à la prédication; il avoit reçu le nom de *Pierre Bourjoie*, et avoit acquis avec eux une connoissance des langues latine et française, qu'il avoit assez bien conservée, quoique âgé, en 1821, d'environ quarante ans. L'auteur rapporte une lettre écrite en latin par ce soldat chinois à l'archimandrite Pierre. L'orthographe en est peu régulière, mais on y remarque une observation assez exacte des règles de la construction et du tour des phrases qui appartiennent à la langue latine, telle qu'on l'écrit dans nos écoles. Il est singulier, comme M. Timkoffski lui-même en fait la remarque, d'entendre un Chinois, vêtu et armé comme on l'est dans son pays, parler couramment le français: il est plus singulier de le voir, dans une lettre familière, parler de logique et de métaphysique, des Grecs, des Romains, de Pythagore, de médecine et d'hygiène, et donner des préceptes de cette dernière science, en les appuyant de l'exemple du P. Amiot et de quelques autres qui, quoique foibles, ont atteint quatre-vingts ans et plus par la simple observation de ces préceptes.

L'auteur a rassemblé le prix des principaux objets de consommation, tels qu'ils étoient fixés à Péking en 1821. On voit par le tableau qu'il en a formé que le prix de beaucoup de ces objets étoient à-peu-près les mêmes qu'à Paris à la même époque: le thé en fleurs, d'une qualité inférieure, y coûtoit de 18 à 21 fr. la livre chinoise; le thé

noir ordinaire, 7 fr. 50 cent.; le thé tchu-lan, de 8 à 15 fr.; le sucre candi blanc, un peu moins d'un franc; le beurre, 1 fr. 75 cent.; l'huile, 90 centimes; la viande de bœuf sans os, 45 centimes; le mouton, 50 cent.; le cochon, 55 cent.; le sel, 15 cent.; le bois à brûler, qui se vend au poids, 4 à 5 cent. la livre. On voit aussi par ce tableau que les gages d'un domestique sont, dans une grande maison, de 25 fr. environ par mois; la nourriture d'un cheval coûte 2 fr. 25 cent. par jour, et une voiture attelée d'un mulet environ 9 fr. L'or pur est à l'argent dans la proportion de 18 à 1; le cuivre rouge coûte 3 fr. la livre, le cuivre jaune, 2 fr. 65 cent., et l'étain travaillé, de 2 fr. 25 cent. à 3 fr. 40 cent.

M. Timkoffski présente, dans deux chapitres de sa relation, l'histoire et la description géographique de la Mongolie. Le premier de ces chapitres ne contenant que des extraits des ouvrages de Gaubil, Visdelou, Mailla, Deguignes, n'offroit rien de neuf pour des lecteurs français, et le savant éditeur s'est décidé à le supprimer. L'Essai géographique a été conservé, et même enrichi d'un assez grand nombre de notes, qui rectifient l'orthographe et les indications relatives à la situation des lieux, à la signification des noms propres, à leur origine, &c. M. Klaproth a ainsi mis des notes à toutes les parties de la relation de M. Timkoffski; mais elles n'étoient nulle part plus nécessaires que dans ces chapitres, consacrés à une matière que l'éditeur a si bien étudiée, et pour laquelle il a réuni tant de renseignemens précieux. Le chapitre XV, occupant plus de 150 pages, est rempli tout entier par le tableau de l'état actuel des nations mongoles; on y trouve des détails curieux sur leurs habitudes, l'organisation militaire, les chants populaires, les pratiques du culte. Nous avons remarqué les recommandations suivantes écrites par un lama: « Vous arriverez à la plus haute sagesse, si vous honorez les lamas; » le soleil même, qui dissipe les brouillards impénétrables, ne se lève » que parce qu'on rend des honneurs aux lamas. Les plus énormes » péchés obtiennent leur pardon par le respect que l'on témoigne » aux doctes lamas..... Se moquer de l'ame du lama amène l'obses- » sion du démon, la perte totale de la mémoire et de la raison, et » le bannissement dans des lieux de tourmens éternels, &c. »

Les cinq derniers chapitres sont les moins étendus de l'ouvrage; ils contiennent le récit du voyage de M. Timkoffski au travers de la Mongolie pour revenir de Péking à Kiakhta. Arrivé dans la capitale de la Chine le 1.er décembre 1820, le voyageur en partit le 15 mai 1821, et il étoit de retour à Kiakhta le 1.er août. Nous ne dirons

rien de cette partie de sa relation qui s'applique à une route déjà parcourue, et offre en conséquence peu d'observations nouvelles. L'auteur lui-même avoue que l'uniformité des steppes et la lenteur avec laquelle il a été forcé de les traverser, a pu communiquer de la monotonie au récit de son voyage. Si ce jugement étoit effectivement applicable à quelques parties de la relation que nous venons d'analyser, je crois qu'il faudroit en chercher la cause ailleurs. Quelle que soit la curiosité que la Chine inspire, les voyages des Européens dans cette contrée célèbre offrent en général peu d'intérêt. C'est qu'il n'en est pas de ce pays comme des autres régions de l'Asie, que l'on ne peut connoître que par des voyages; c'est que les ouvrages de ce genre ont sur-tout droit à l'attention des lecteurs quand ils apprennent ce que l'on ignoreroit sans leur secours. Marc-Pol, Chardin, Tavernier, ne sont si précieux pour nous que parce que leurs observations s'appliquent à des contrées ou à des époques sur lesquelles, sans eux, on n'auroit pas de renseignemens précis. Mais les Chinois ont pris soin de se peindre eux-mêmes sous tous les rapports et à toutes les époques, et il n'y a presque pas de question relative à ces peuples qu'on ne puisse résoudre plus complètement en lisant attentivement leurs livres qu'en parcourant leurs provinces à la hâte. Nos missionnaires ont d'ailleurs pris les devans, et il est bien peu d'objets de quelque intérêt qui aient échappé à leurs investigations. La compilation de Duhalde, qui en est le résumé, offre la matière de vingt relations; et l'on a vu des voyageurs, de retour en Europe, y puiser abondamment pour remplir les lacunes de leur journal, et s'instruire eux-mêmes de ce qu'ils avoient négligé d'observer.

L'original russe de l'ouvrage de M. Timkoffski contient une carte de sa route, un plan de Péking et quelques planches. L'éditeur a rectifié les deux premiers objets dans la publication française, et augmenté le nombre des planches; mais ces dernières sont lithographiées et produisent peu d'effet. Ce qu'il y a de mieux dans l'atlas qu'elles composent, c'est un aperçu statistique de la Chine, tiré des documens originaux par M. Klaproth, et bien supérieur, pour l'exactitude et l'authenticité, à ces tableaux qu'un auteur anglais a présentés récemment à la suite d'un petit roman poétique (1), et qui ont été répétés sans examen dans les journaux. D'après des relevés extraits principalement du grand corps de la géographie des Mandchous, M. Klaproth fixe la totalité des revenus de l'empire à 39,667,272 onces

(1) Voyez notre cahier de février 1826, p. 74.

d'argent ou 298 millions de francs environ; la population à cent quarante-deux millions trois cent vingt-six mille sept cent trente-quatre habitans, et l'effectif des troupes de terre et de mer à neuf cent six mille hommes. Nous n'entrerons pas en discussion sur ces différens objets, au sujet desquels nous avons cru devoir avouer hautement ailleurs notre ignorance absolue (1); mais nous ne saurions nous empêcher de remarquer qu'à notre avis ces totaux ne peuvent être considérés que comme des *minimum*, et qu'il y auroit peu lieu d'être surpris si, en ayant égard à certaines circonstances bien connues de ceux qui ont approfondi ces questions épineuses, il falloit en venir à adopter, du moins pour le premier article, des résultats deux ou trois fois plus considérables.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

DICTIONNAIRE des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits, ou publiés en français et en latin, avec le nom des auteurs traducteurs et éditeurs ; accompagné de notes historiques et critiques, par M. Barbier, *&c. ;* seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée : tome IV et dernier. A Paris, chez Barrois aîné, rue de Seine, n.° 10, janvier 1827, 1 vol. *in-8.°*, 522 pages.

SECOND ARTICLE.

DANS le cahier de mars 1825, je rendis compte des trois premiers volumes de la nouvelle édition de cet ouvrage utile, dont le mérite étoit reconnu et le succès établi depuis sa première publication. Ce dictionnaire, amélioré encore par son auteur, est devenu en son genre et à l'honneur de notre littérature, un monument philologique digne de servir de modèle et d'encouragement à de pareilles entreprises pour les littératures étrangères.

Je n'imaginois pas que j'aurois à parler du quatrième volume, qui sembloit n'être destiné qu'à des tables nécessaires à un tel ouvrage ; mais deux circonstances m'ont déterminé à faire connoître ce quatrième volume : la première, c'est qu'il contient un supplément assez considérable, dont quelques articles méritent d'être cités ou discutés; la

---

(1) *Dictionnaire géographique* de MM. Kilian et Piquet, article *Chine*.

seconde, c'est que l'auteur étant mort avant la publication de ce dernier volume, on a placé en tête une notice biographique et littéraire, monument de la piété filiale de M. Barbier aîné, qui a profité des leçons et des exemples du défunt.

Je commencerai l'examen du supplément par un article qui présente quelque intérêt : c'est le n.° 22,128, qui indique le *Catéchisme royal* imprimé en 1645, *in-4.°*, sans privilége et sans nom de lieu ni d'imprimeur.

Laporte, dans ses Mémoires, page 253, annonçant que le cardinal Mazarin craignoit qu'on n'inspirât de nobles sentimens à Louis XIV, encore très-jeune, dit à ce sujet :

« Les bons livres étoient aussi suspects dans son cabinet *(du Roi)* » que les gens de bien ; et ce beau *Catéchisme royal* de M. Godeau n'y » fut pas plutôt, qu'il disparut, sans qu'on pût savoir ce qu'il étoit » devenu. »

Ni les biographes ni les écrivains qui ont eu occasion d'indiquer ou de juger les ouvrages de M. Godeau, ne lui ont attribué ce *Catéchisme royal ;* les pensées et le style ne permettent pas de croire qu'il soit l'ouvrage d'un évêque, et sur-tout de M. Godeau.

Ce catéchisme est un dialogue entre Louis XIV, alors âgé de sept ans, et son instituteur. Celui-ci conseille la tolérance à son élève :

« Nous avons vu, dit-il, par expérience, que l'hérésie a pris plus » de vigueur dans l'effusion du sang de ses martyrs que dans la force » de la prédication ; c'est vouloir faire descendre le Saint-Esprit sous la » forme d'un vautour ou d'un corbeau, et non pas sous celle d'une » colombe : enfin la colère de l'homme n'a jamais satisfait à la justice de » Dieu, qui n'est que douceur et mansuétude. »

Ailleurs l'auteur propose de rétablir les ordonnances du royaume qui ont jadis voulu qu'on ne pût être admis à faire des vœux qu'à l'âge de vingt-cinq ans : « Est-il juste, dit-il, que les lois nous ôtent le » pouvoir de disposer d'un pouce de terre avant cet âge-là, et qu'elles » nous laissent à quinze ans une puissance absolue d'aliéner pour » jamais le bien de la vie le plus précieux, la liberté ! »

Il soutient qu'il seroit utile de permettre le commerce à la noblesse, sans qu'elle fût exposée à déroger.

« Un gentilhomme, ajoute-t-il, sera fainéant, ivrogne, pillard et » insupportable à ses paysans, sans courre fortune de sa qualité ; et il » la hasarde, s'il fait le moindre trafic. La loi, ce me semble, est » trop sévère en l'un de ces deux points, et la justice en l'autre trop » indulgente. »

Après il indique des moyens de régulariser les duels, et entre autres il propose d'interdire à tout second de se battre, sur peine de la vie.

Ces passages suffiront sans doute pour prouver que ce catéchisme royal n'est point l'ouvrage de Godeau, et que Laporte se sera trompé en l'attribuant à cet évêque, à cet académicien.

Mais comment expliquer l'assertion si affirmative de Laporte, qui, attaché au jeune roi, raconte ce qu'il a pu savoir et vérifier par lui-même !

M. Barbier, borné, dans son ouvrage, à faire connoître le nom des auteurs anonymes, n'a pas eu à rechercher ce qui a causé l'erreur ou la méprise d'un homme qui étoit mieux que tout autre à portée d'être instruit.

Je proposerai donc mon opinion. M. Godeau avoit composé et publié, en 1644, *in-4.°*, un ouvrage intitulé *Institution du prince chrétien* (1); et Laporte aura vraisemblablement confondu ce titre avec celui de *Catéchisme royal.*

M. Barbier attribue ce dernier ouvrage à Fortin, seigneur de la Hoguette, et il dit qu'il a été réimprimé en 1665, à la suite du *Testament d'un père à ses enfans*, par le même auteur, ainsi que dans l'édition de 1661, *in-12.*

Je possède une édition du *Testament* &c. de 1656, *in-12*, à la suite de laquelle, avec même date, et en mêmes caractères, mais en recommençant la pagination, se trouve le *Catéchisme royal, composé*, est-il

---

(1) Ce fut par ordre de la reine que Godeau entreprit son *Institution du prince chrétien.* Dans une épître dédicatoire, il parle ainsi à cette princesse : « J'ai cru que si, dès l'enfance du roi, on pouvoit lui mettre dans l'esprit des » vérités qu'en un autre temps personne peut-être ne lui oseroit dire, ce ne » seroit pas lui faire un petit service. » L'ouvrage se compose, 1.° de maximes en vers, renfermées en des quatrains; 2.° de maximes en prose tirées de l'Écriture sainte; 3.° de l'instruction de Saint-Louis à son fils; 4.° de différentes pièces de vers intitulées *les Élémens de la religion chrétienne,* au sujet desquelles Godeau s'exprime ainsi : « Les pièces qui finissent ce volume sont » un CATÉCHISME ENTIER. » Ce mot de *catéchisme* aura peut-être été cause que Laporte a indiqué l'ouvrage sous le nom de *Catéchisme royal.* Quels étoient les motifs qui portèrent le cardinal Mazarin à ne pas laisser entre les mains de l'auguste enfant un livre composé par ordre de la reine mère ! Quelles sont ces vérités que personne peut-être n'eût osé dire à Louis XIV dans un autre temps ! Sans répondre directement à ces questions, je ferai les citations suivantes :

Aimez, mais, en aimant, faites-nous reconnoître
Que la seule raison préside à votre choix.

dit, *par P. Fortin, seigneur de la Hoguette.* Le privilége pour l'impression est du 13 décembre 1655 pour *le Testament* &c. *avec le Catéchisme royal du même auteur.*

Le n.° 22,216 est relatif à une tragédie en cinq actes, intitulée *Constantin et la première église* ou *le Fanatisme politique*, Paris, 1806; M. Barbier annonce que cette pièce ne fut tirée qu'à deux exemplaires.

Il me semble qu'il n'étoit guère possible qu'en 1806 on imprimât à Paris un ouvrage à deux exemplaires seulement, la loi exigeant le dépôt d'un certain nombre; peut-être s'agit-il d'une impression clandestine, ou faite en pays étranger : c'est ce que l'article n'explique pas.

M Barbier, au n.° 23,216, indique les poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII, et oncle de François I.er, rois de France, publiées par M. Chalvet, Grenoble, 1803, *in-12.*

Je saisirai cette occasion pour avertir que depuis on a changé le titre de quelques exemplaires, qui portent : Paris, chez B. Warée oncle, libraire, quai des Augustins, n.° 13, 1809.

Le n.° 22,460 révèle une anecdote ministérielle qui mérite d'être connue.

Les ministres de Brienne et de Lamoignon exigèrent de l'auteur de l'ouvrage intitulé *État de la magistrature, année 1788*, qu'il ne fît point imprimer *les chambres des requêtes et des enquêtes*, qu'ils vouloient supprimer conformément à leur édit de la cour plénière et des grands bailliages de mai 1788.

Les personnes qui, après un long laps de temps, voudront écrire

---

Prenant un favori, ne prenez pas de maître,
Et sachez que l'état ne peut souffrir deux rois. . . . .

Donnez à vos sujets des gouverneurs habiles,
Et, pour les soutenir, montrez de la chaleur;
Mais demeurez le maître et des cœurs et des villes,
Et que votre crédit n'ait pas besoin du leur. . . . .

Cette raison d'état, de défiances pleine,
Qui croit pouvoir tout faire avec impunité,
Est bien, pour les tyrans, une loi souveraine,
Mais elle est, pour les rois, soumise à l'équité. . . . .

Écoutez et lisez la céleste parole
Que dans les livres saints Dieu vous donne pour loi;
La politique humaine auprès d'elle est frivole,
Et forme plus souvent un tyran qu'un bon roi.

Un tyran soupçonneux abat toutes les têtes
Qu'il voit par le crédit plus hautes qu'il ne faut;
Un roi, pour empêcher les civiles tempêtes,
Doit empêcher qu'aucun ne s'élève trop haut.

l'histoire, ou celles qui auroient besoin de renseignemens positifs, seroient sans doute embarrassées de la lacune que contient cet ouvrage, et l'expliqueroient peut-être mal, sans les renseignemens que M. Barbier a fournis.

Au n.° 23,529, *Victoires et conquêtes des Français*, Paris, 1817 et années suivantes, 27 volumes *in-8.°*, M. Barbier nomme l'auteur, qui est le général Beauvais, et il ajoute qu'on lui doit encore l'ouvrage intitulé *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères*, Paris, 1819 et 1820, 7 vol. *in-8.°*

M. Barbier annonce que M. le général Beauvais a puisé ces lettres dans la collection manuscrite que Napoléon avoit fait copier avec beaucoup de soin et relier avec luxe, au nombre d'environ 30 vol. *in-fol.* et *in-4.°*, et qu'on croit que cette collection fut ensuite envoyée au prince Eugène.

A cette occasion il ajoute : « Un volume plus précieux encore que » cette correspondance renfermoit les lettres autographes et confiden- » tielles écrites à Napoléon par plusieurs souverains d'Europe : Napo- » léon l'avoit recommandé d'une manière particulière à son frère » Joseph ; mais cet important recueil s'égara. Il fut transporté à Londres » et acheté la somme de sept cent mille francs par le ministre d'une » grande puissance, qui fut remboursé de ses avances en cédant à divers » ministres les lettres de leurs souverains respectifs : on peut croire » que ces lettres ne seront jamais imprimées. »

L'ouvrage est terminé par la table alphabétique des noms des auteurs cités dans les trois premiers volumes et dans le supplément que contient le quatrième : on trouve dans cette table même des renseignemens ou curieux ou utiles. Je citerai celui qu'on lit au mot Roi. L'abbé le Roi publia, sans se nommer, un *Traité de l'orthographe française* en forme de dictionnaire. L'auteur de l'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur donne à l'abbé le Roi le titre de membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres ; M. Barbier soutient qu'il étoit seulement membre de l'académie de politique ; et à ce sujet il rappelle qu'il a existé à Paris, au commencement du XVIII.e siècle, deux académies politiques : l'une tenoit ses séances dans la bibliothèque du cardinal de Rohan, et étoit présidée par les pères Tournemine et Chamillard ; l'autre, connue sous le nom d'*entresol*, fut formée en 1724 par l'abbé Alari, membre de l'académie française, qui occupoit alors un appartement en entresol dans l'hôtel du président Hénault, place Vendôme. L'abbé le Roi étoit membre de la première académie ; M. l'abbé de Saint-Pierre l'étoit des deux.

Le mérite de l'ouvrage de M. Barbier ajoute aux regrets que sa mort a causés à beaucoup de gens de lettres qui estimoient et sa personne et ses connoissances variées.

Antoine-Alexandre Barbier étoit né à Coulommiers en 1765 : arrivé jeune dans la capitale pour y achever ses études, il manifesta bientôt du goût et ensuite de la passion pour l'étude de l'histoire littéraire et de la bibliographie. Élève de l'école normale en 1794, il avoit déjà fait apprécier son érudition, et il fut choisi pour faire partie de la commission temporaire des arts, adjointe au comité d'instruction publique de la convention nationale, section de bibliographie; plus tard il resta attaché au ministère de l'intérieur avec le titre de membre du conseil de conservation des objets de sciences et d'arts.

A ces époques et en ces qualités, il eut occasion de rendre aux lettres des services importans. Il recueillit ou il fit conserver, dans les bibliothèques publiques de la capitale, une grande partie des richesses littéraires de la France, dispersées pendant la révolution ou entassées à la hâte, sans choix et sans ordre, dans des dépôts souvent mal surveillés. Il fut assez heureux pour contribuer beaucoup à l'accroissement de plusieurs de nos bibliothèques; il découvrit parmi des papiers presque laissés au rebut, 2 vol. *in-4.°* contenant des lettres originales d'Huet, manuscrit qui est aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi, et ensuite la collection des manuscrits de Fénélon. On évaluoit à quinze cent mille le nombre des volumes accumulés dans les dépôts de Paris.

M. Barbier commença par choisir dans les divers dépôts les livres destinés à former une bibliothèque pour le directoire; il fut nommé conservateur de l'établissement provisoire de cette bibliothèque, qui bientôt réunit trente mille volumes.

« En 1799, peu de temps après le 18 brumaire, les consuls » arrêtèrent qu'il seroit choisi, dans la bibliothèque du directoire, des » livres pour leur usage personnel, et que le restant formeroit la » bibliothèque du conseil d'état. Le premier consul prit les livres » d'histoire et d'art militaire. Cambacérès déclara que son intention » étoit d'avoir les meilleurs ouvrages de droit public, de législation, » de littérature et d'histoire; le consul Lebrun et l'ex-consul Sieyes » firent des choix à-peu-près semblables. »

M. Barbier se livra à de nouvelles recherches pour la bibliothèque du conseil d'état, dont il fut nommé bibliothécaire en 1800. A ce titre il joignit, en 1807, celui de bibliothécaire particulier de Napoléon, et il eut dans ses attributions la charge de faire des rapports sur des questions, des projets ou des ouvrages littéraires. La notice sur

M. Barbier offre des détails relatifs au dessein qu'avoit eu Napoléon de former et de faire imprimer une bibliothèque ambulante qui l'auroit suivi dans ses campagnes, et dans laquelle il desiroit trouver tout ce qui lui sembloit nécessaire quand il seroit éloigné des riches dépôts de la capitale.

D'abord il avoit fixé le nombre des volumes à un millier *in-12*; ensuite il porta ce nombre à trois mille volumes *in-18*, qui eussent été renfermés dans trente caisses à trois rangs, chaque rang contenant trente-trois volumes.

Il faut lire, dans les notes mêmes fournies par Napoléon, les indications relatives à la formation de cette bibliothèque et au choix des livres. « Les épiques, dit l'une des notes, seroient Homère, Lucain, » le Tasse, Télémaque, la Henriade, &c. » On voit qu'il n'y avoit pas de place pour Virgile, Camoëns, Milton, Klopstock, &c.

A l'article *Histoire :* « On peut mettre comme histoire les discours » de Machiavel sur Tite-Live, l'Esprit des lois, la Grandeur des Ro- » mains, ce qu'il est convenable de garder de l'histoire de Voltaire. » *Nota.* Il ne faut mettre de Rousseau ni l'Émile, ni un fond de » lettres, mémoires, discours et dissertations inutiles; même observation » pour Voltaire. »

Parmi les divers rapports que M. Barbier avoit faits pour répondre aux demandes de Napoléon, je remarque les titres suivans: sur les libertés de léglise gallicane, sur les exemples d'empereurs qui avoient suspendu ou déposé des papes, sur la tiare et son origine, sur les manuscrits relatifs au procès des Templiers, sur le manuscrit des pièces originales du procès de Galilée.

La notice sur M. Barbier est terminée par une liste de tous ses travaux philologiques livrés au public, et des principaux ouvrages qu'il a laissés en manuscrit.

Il mourut le 5 décembre 1825, à l'âge de soixante ans. M. Louis Barbier, son fils, termine ainsi cette notice biographique et littéraire, qu'il a consacrée à la mémoire de son père: « Sa perte a été d'autant » plus sentie dans la république des lettres, que ce qu'il a écrit n'est » qu'une foible partie de ce que promettoit encore l'étendue de ses » connoissances. Une plus longue carrière lui eût permis sans doute » d'ajouter à ses importantes productions beaucoup d'autres ouvrages » dont il est à craindre que nous soyons privés, parce qu'ils exigeoient » des recherches sans nombre et toute la vaste érudition qu'il avoit » acquise au prix de tant de veilles. »

Si M. Louis Barbier marche dignement sur les traces de son père,

ses succès adouciront les justes regrets des gens de lettres, qui ont toujours trouvé dans ce savant philologue un zèle désintéressé, franchement communicatif, sans restriction et sans amour-propre ; ce genre de générosité, qui est assez rare, n'appartient guère qu'aux doctes qui aux richesses de l'érudition joignent l'honorable desir des progrès de la science, et qui aiment en quelque sorte la science pour elle-même.

RAYNOUARD.

Initia Philosophiæ ac Theologiæ ex Platonicis fontibus ducta, sive Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarii ; ex codd. manuscr. nunc primùm edidit Fried. Creuzer. Francofurti ad Mœnum : pars prima 1820, pars secunda 1821.

TROISIÈME ARTICLE.

L'ABONDANCE de manuscrits et de secours de tout genre que M. Creuzer a eus à sa disposition pour l'édition du commentaire de Proclus sur l'Alcibiade, contraste avec l'extrême disette de matériaux dont il a pu faire usage pour celle du commentaire d'Olympiodore sur le même dialogue. En effet, le seul manuscrit qu'il ait eu cette fois est celui de Hambourg, donné à la bibliothèque de cette ville par Lucas Holstenius et copié sur le manuscrit 1106 du Vatican ; encore cet unique manuscrit est-il rempli de lacunes et très-défectueux. Cependant, n'en ayant aucun autre avec lequel il pût le collationner, M. Creuzer a dû le donner tel qu'il étoit, sauf à mettre en note ses corrections et ses conjectures. Cette réserve ne peut qu'être approuvée ; mais il y a aussi une excssive circonspection à laisser dans le texte les moindres fautes de copiste, comme le fait quelquefois M. Creuzer (1) ; car alors il n'y auroit pas de raison pour ne pas réduire une édition à un *fac-simile.* Nous avouons que de pareils scrupules nous semblent un peu superstitieux, sur-tout avec un écrivain tel qu'Olympiodore, et nous ne voulons pas d'autre autorité contre M. Creuzer que M. Creuzer lui-même, qui, dans d'autres endroits, n'hésite pas à introduire ses corrections dans

---

(1) Par exemple, *page 140*, ὁ ξήνων, et dans la note *scrib.* Ζήνων, et encore, même page, ὁ ξήνων dans le texte, et dans la note *scrib.* ὁ Ζήνων.

le texte lorsqu'elles sont parfaitement évidentes (1). Mais nous nous hâtons d'abandonner de pareilles remarques, pour avoir le plaisir de louer sans restriction les notes savantes qui éclaircissent ou rectifient les endroits obscurs ou corrompus du texte, et dont la sobriété et la concision nous paroissent un mérite de plus. Nous regrettons de ne pouvoir en discuter quelques-unes; sur-tout nous regrettons de ne pouvoir offrir ici à M. Creuzer le tribut des variantes des manuscrits de Paris, et d'être forcés, par les limites qui nous sont imposées, de passer à l'examen de ce qu'il peut y avoir d'important pour l'histoire de la philosophie, dans ce monument jusqu'alors inconnu du VI.e siècle.

En effet, Olympiodore appartient au VI.e siècle. Fabricius l'avoit déjà démontré contre Lambecius, par cette raison décisive que, dans ce commentaire, Olympiodore cite Proclus et même Damascius, qui est du temps de Justinien. Fabricius parloit ainsi sur une première étude du manuscrit de Hambourg. Un examen approfondi de ce même manuscrit a fourni à M. Creuzer le moyen de fixer encore avec plus de précision l'âge de ce commentaire d'Olympiodore. En effet, on y lit que Platon n'ayant voulu aucun salaire pour ses leçons, « ses successeurs ont conservé cet usage, même jusqu'à cette époque, » quoiqu'il y ait déjà eu beaucoup de confiscations des biens dont les » écoles étoient dotées (2). » Une pareille phrase suppose évidemment deux choses, la première qu'elle a été écrite au temps où Justinien dépouilloit les écoles, et la seconde qu'elle a été écrite avant celui où ce même Justinien, sous le consulat de Décius, fit fermer définitivement toutes les écoles et même l'école d'Athènes, ce qui fut le dernier coup porté à la philosophie et à la civilisation ancienne. Or, on sait positivement que le consulat de Décius est de l'année 529. On peut donc conclure avec certitude que ce commentaire sur l'Alcibiade a été écrit un peu avant cette époque, c'est-à-dire, dans les premières années du VI.e siècle. M. Creuzer prouve encore (3) surabondamment ce qu'avoit déjà avancé Fabricius, savoir, que l'auteur du commentaire sur l'Alcibiade n'est point Olympiodore le péripatéticien, précepteur de Proclus, dont le commentaire auroit été interpolé postérieurement, comme le vouloit Lambecius, par un autre Olympiodore, dans les endroits qui portent un caractère de platonisme. Fabricius avoit déjà remarqué qu'à ce compte presque tout ce commentaire seroit interpolé,

(1) Comme, *page 87*, Ἀλκιβιάδη pour Ἀλκιάδη. En vérité, si l'éditeur ne laisse point ἀλκιάδη, pourquoi laisser ὁ ξήνων, et si ὁ ξήνων, pourquoi pas ἀλκιάδη! — (2) Creuz. *edit. p. 141.* — (3) *Proœm.* p. XV.

et M. Creuzer fait voir qu'en voulant détacher du tissu total les fils qui paroissent empreints d'une couleur platonicienne, on déchireroit et détruiroit toute la composition. De plus, ce commentaire à la main, M. Creuzer démontre (1) que, loin d'être favorable à l'école péripatéticienne, Olympiodore est au contraire plus que sévère envers elle.

Après avoir fixé le siècle d'Olympiodore, il eût été à desirer que M. Creuzer essayât de déterminer sa patrie. C'est ce qu'il eût pu faire aisément avec une phrase de ce même commentaire, de laquelle il résulte qu'Olympiodore étoit d'Alexandrie, ou du moins qu'il habitoit cette ville et probablement y professoit, lorsqu'il écrivoit ce commentaire sur l'Alcibiade. En effet, dans la vie de Platon, qui fait partie de ce commentaire, on lit qu' « un nommé *Anatolius*, récitant *ici* » à Vulcain, gouverneur de la ville, ce vers de Platon : Viens, ô » Vulcain, Platon t'appelle, parodia ainsi ce vers : Viens, ô Vulcain, » le phare t'appelle. » *Ici*, *la ville* et le *phare* indiquent très-évidemment Alexandrie. Alexandrie étoit donc ou la patrie ou du moins le séjour d'Olympiodore. M. Creuzer auroit pu tirer encore de ce commentaire la preuve que l'Olympiodore qui l'a composé est le même qui a composé le commentaire sur le Gorgias, mais qui le composa plus tard, après le commentaire sur l'Alcibiade. Car on lit ici (2) : « Nous faisons » le mal, non pas parce que nous voulons le mal en soi, mais parce » que le mal nous paroît le bien, comme Platon le dit dans le » Gorgias; c'est là qu'avec l'aide de Dieu nous comprendrons la » différence de ce qu'on veut réellement d'avec ce que l'on semble » vouloir. » Ἔνθα γνωσόμεθα σὺν θεῷ trahit un professeur qui se propose d'expliquer le Gorgias à ses élèves. La phrase suivante est encore plus positive : « Nous avons dit que ce qu'on veut et ce qu'on semble » vouloir n'est pas la même chose, comme il sera dit dans le Gorgias. » Le futur *comme il sera dit*, ne peut convenir à un dialogue de Platon et suppose un commentaire à faire : or nous possédons aujourd'hui ce commentaire. En effet, dans le commentaire inédit du Gorgias, que l'auteur de cet article a sous les yeux et qu'il se propose de publier incessamment, on trouvera dans plusieurs leçons, et particulièrement dans la leçon 16 (3), de longs développemens sur la différence de ce que l'homme veut et de ce qu'il semble vouloir, exprimée dans les mêmes termes qui se trouvent ici. Nous sommes entrés dans ces détails pour justifier notre opinion qu'un commentaire d'Olympiodore sur le Gorgias est indiqué dans ce commentaire sur l'Alcibiade, parce

(1) *Ibid.* — (2) *Pag. 39.* — (3) *Mss. 1822, fol. 280 à verso.*

que, faute d'une attention suffisante, souvent on croit voir ainsi des indications d'ouvrages qui n'ont jamais existé. Et, par exemple, Fabricius a sans doute rendu un véritable service, en donnant dans sa Bibliothèque grecque un index exact des auteurs et des ouvrages cités dans plusieurs commentaires de Proclus, publiés, mais très-peu connus; mais par-tout où il rencontre ces mots ὡς μεμαθήκαμεν, ou d'autres semblables, ἐν Θεαιτήτῳ, ἐν Γοργίᾳ, &c., il y voit une allusion à quelque commentaire perdu de Proclus sur ces dialogues, quand il auroit dû y voir seulement une allusion à ces dialogues, de sorte que la liste des ouvrages perdus de Proclus s'est trouvée par là singulièrement accrue. Et ce tort n'est pas propre à Fabricius seul relativement à Proclus, il s'applique à beaucoup d'autres critiques relativement à d'autres auteurs. S'il est louable de rechercher avec soin les traces les plus légères des ravages du temps, il ne faut pas non plus, sur la foi d'indications équivoques, croire légèrement à l'existence de monumens dont il ne reste aucun vestige.

L'âge d'Olympiodore, sa patrie, ou du moins le lieu où il enseignoit, et le rapport certain de ce commentaire sur l'Alcibiade au commentaire sur le Gorgias, déterminés et fixés par le moyen de l'ouvrage que nous annonçons, il faut maintenant faire connoître la forme de cet ouvrage, avant d'en exposer le contenu. Le commentaire d'Olympiodore a exactement la même forme que celui de Proclus; il se compose d'une introduction sur Platon, sur l'ordre et le but de ses dialogues, sur le but de l'Alcibiade et ses divisions, selon les devanciers d'Olympiodore, et selon Olympiodore lui-même. Vient ensuite un commentaire spécial et détaillé sur tous les passages de l'Alcibiade, depuis le commencement du dialogue jusqu'à la fin; car l'ouvrage d'Olympiodore est complet et embrasse tout le dialogue de Platon, tandis que celui de Proclus s'arrête à-peu-près à la moitié de l'Alcibiade. Comme Proclus, Olympiodore cite textuellement les morceaux qu'il se propose de commenter; et dans son commentaire il commence, par les remarques les plus générales et finit par des explications verbales. La différence qui sépare ces deux commentaires est d'abord que celui d'Olympiodore est divisé en πράξεις, ou leçons, tandis que le commentaire de Proclus est continu; cette division reproduit pour nous la forme même de l'enseignement d'Olympiodore, qui devoit avoir consacré vingt-huit leçons à l'explication de l'Alcibiade, puisqu'il y a ici 28 πράξεις, en y comprenant les deux dont se compose l'introduction; et il est très-probable que nous avons les leçons mêmes d'Olympiodore, rédigées par lui ou par un de ses élèves, comme

l'indique le titre Σχόλια εἰς . . ἀπὸ φωνῆς Ὀλυμπιοδώρου τοῦ μεγάλου φιλοσόφου. Nous pensons même que nous avons la rédaction d'Olympiodore lui-même; car jamais Olympiodore n'y est désigné, tandis que, dans le commentaire sur le Philèbe (1), la désignation du nom d'Olympiodore, et la forme du commencement de chaque paragraphe, ὅτι, &c., trahit un simple résumé fait par un écolier. Le commentaire inédit sur le Gorgias a la même forme que celui dont nous rendons compte : il est divisé en leçons, et, dans l'un comme dans l'autre, le ton général est celui d'un maître, et même, dans l'ouvrage qui nous occupe, l'auteur une fois parle à la première personne, forme de style qu'une rédaction d'élève n'eût probablement pas conservée. Une autre différence qui sépare encore le commentaire de Proclus et celui d'Olympiodore, est que, dans ce dernier, chaque leçon se divise plus explicitement en deux parties, l'une générale, l'autre particulière, avec ce signe de division, ταῦτα ἔχει ἡ θεωρία ; division qui n'est pas non plus aussi marquée dans le commentaire sur le Gorgias, et qui donne à l'ouvrage que nous annonçons la forme même d'un cahier de professeur telle qu'on ne la retrouve dans aucun autre ouvrage de la même école, de la même époque et du même auteur. Quant au style d'Olympiodore, il ne peut entrer d'aucune manière en comparaison avec celui de Proclus. L'un est constamment sain, correct, élégant même, et tout pénétré de l'imitation des auteurs attiques; il a même encore quelque chose de l'aisance de l'ancienne langue, sans parler du caractère mâle et élevé que lui communique le génie de Proclus; tandis que le style d'Olympiodore, ne recevant aucune empreinte particulière de l'esprit de ce philosophe, est tel que le temps devoit le faire; incorrect dans les constructions, déjà barbare dans les expressions, et dans l'ensemble presque sans aucune trace de mouvement et de vie. Il est vrai qu'il ne faut pas juger les cahiers d'un professeur comme un livre destiné au public et que l'on soigne davantage; cependant il est impossible de ne pas reconnoître, dans cette manière lâche et décolorée, le signe de la décrépitude générale de la langue grecque au VIe siècle; on sent que le moment n'est pas loin où la langue, comme la civilisation de la Grèce, vont périr à-la-fois et faire place à un monde nouveau qui aura son nouveau langage comme ses destinées nouvelles. Mais en général l'époque où une littérature succombe a cela de bon encore, que l'érudition qui commente, remplaçant alors en tout genre l'originalité qui produit, rassemble, à défaut de richesses qui lui soient

(1) Voyez *Journal des Savans*, janvier 1826.

propres, celles des âges écoulés, et conserve ainsi une foule de choses qui, plus tard, donnent un prix singulier aux monumens de ces siècles de décadence. C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager celui que M. Creuzer vient de tirer de la poussière des bibliothèques. Assez peu intéressant comme composition originale, il a la plus grande importance comme compilation : l'histoire de la philosophie y trouvera des documens précieux sur les différens âges et les différens systèmes de la philosophie ancienne. Nous l'étudierons donc par ce côté, et nous interrogerons successivement, sur les trois époques dans lesquelles se divise toute la philosophie ancienne, ce commentaire d'Olympiodore, comme nous avons fait précédemment celui de Proclus.

Première époque.—Quoiqu'une des idées systématiques des Alexandrins ait été de rapprocher la civilisation grecque de l'Orient et particulièrement de l'Égypte, on ne peut pourtant pas les accuser d'avoir méconnu la différence qui les sépare, et le caractère que le génie grec imprima de bonne heure à tout ce qu'il emprunta de l'Orient. Sans doute il en reçut tout : mais il modifia puissamment tout ce qu'il en reçut, le refit et le décomposa, et du même fonds tira, à l'aide de formes nouvelles, un monde complètement nouveau, une société nouvelle, une religion nouvelle, des arts nouveaux, une philosophie nouvelle. Le caractère de cette grande révolution est en général d'avoir fait passer l'humanité du règne des sens à celui de l'esprit, de symboles clairs pour les yeux, obscurs pour la pensée, à des explications plus ou moins vraies, mais qui du moins s'adressoient à l'intelligence. Il y a dans ce commentaire d'Olympiodore plusieurs passages qui prouvent que cette différence ne lui avoit pas échappé. Dans un passage d'autant plus intéressant, qu'à la bonté du style on pourroit soupçonner qu'il ne lui appartient pas en propre, Olympiodore, après avoir établi à la manière des Alexandrins le principe fécond de la connoissance de soi-même, et fait remonter jusqu'à Platon les idées qu'il développe, rapproche ensuite la philosophie de Platon de la sagesse religieuse et politique de la Grèce, manifestée, au cas dont il s'agit, dans l'inscription du temple de Delphes, *Connois-toi toi-même.* Il ne s'arrête pas là. Les idées alexandrines identifiées avec celles de Platon, les idées philosophiques de Platon identifiées avec les croyances religieuses de la Grèce, il restoit à identifier encore celles-ci avec les croyances étrangères, particulièrement avec celles de l'Égypte. Olympiodore prétend donc que les Égyptiens plaçoient des miroirs dans les temples en face des prêtres, pour qu'ils pussent s'y voir, c'est-à-dire, se connoître eux-mêmes : il prétend que les miroirs hiératiques des Égyptiens

ont le même sens au fond que l'inscription du temple d'Apollon ; et l'extrême différence, quant à la forme, de ce commun enseignement, la différence du miroir symbolique placé dans un obscur sanctuaire, à l'inscription en caractères populaires exposée aux regards et à l'intelligence de tous sur la façade extérieure du temple du dieu de la lumière, est pour lui une image de la profonde différence de l'esprit grec et de l'esprit égyptien. L'Égypte propose des énigmes dont le secret est réservé à quelques hommes ; la Grèce s'explique clairement, elle veut et comprendre et se faire comprendre. « L'une, dit positivement Olym» piodore (1), montre toujours les choses à travers l'énigme du » symbole, l'autre à la lumière de la parole écrite. »

Il y a encore un autre passage (2) où se décèle un sentiment vrai de l'esprit de la philosophie grecque. On sait que, dans l'Alcibiade, lorsque Alcibiade a l'air de s'enorgueillir de ses aïeux, Socrate, en plaisantant, répond que lui aussi il a d'illustres aïeux et descend de Dédale. Les critiques modernes ont vu là une allusion au métier de sculpteur, par lequel Socrate se disoit de la famille de Dédale ; mais les Alexandrins n'étoient pas gens à se contenter d'une raison aussi simple. Olympiodore en donne donc une plus subtile et tout-à-fait arbitraire, quant à l'intention qu'il prête à Socrate, mais ingénieuse et très-vraie dans ses développemens. Avant Dédale, les statues imitées de l'étranger étoient roides et massives et avoient les pieds joints ensemble ; Dédale le premier sépara les pieds des statues, voulant montrer par-là, dit Olympiodore, que l'être représenté par ces statues n'étoit pas immobile, mais avoit en lui la faculté de se mouvoir librement. De même Socrate apprit à la pensée de l'homme qu'elle n'étoit pas faite pour rester immobile, et qu'au lieu de se laisser imposer passivement une doctrine, c'étoit à elle à chercher librement la vérité. Socrate est l'auteur de cette méthode, qui, au lieu d'étouffer l'esprit sous le joug d'une doctrine vraie ou fausse, mais toujours reçue sans examen, *l'accouche* peu à peu et lui apprend à produire lui-même toutes les vérités. Socrate a affranchi la philosophie comme Dédale avoit affranchi l'art : c'est par-là, selon Olympiodore, qu'ils sont de la même famille.

Malheureusement ce commentaire est très-peu riche en fragmens chaldaïques et orphiques. Les Chaldéens ne sont cités qu'une seule fois (3) comme ayant, dès la plus haute antiquité, divisé le monde en trois règnes, les anges, les démons et les héros. Les anges se

(1) *Pag. 9.* — (2) *Pag. 151, 152.* — (3) *Pag. 154.*

rapportent aux dieux, les héros à l'homme, les démons sont des puissances intermédiaires. C'est ainsi que l'amour est un démon, en tant que puissance intermédiaire qui unit toutes les natures; et ici Olympiodore invoque Orphée à l'appui de Zoroastre, pour montrer leur identité, et en général l'identité de toute la sagesse antique. Mais le vers d'Orphée qu'il cite (1) est celui que nous a déjà donné le commentaire de Proclus :

Ποιμαίνων πραπίδεσσιν ἀνόμματον ὠκὺν ἔρωτα.

Olympiodore cite encore le vers célèbre de Jupiter à Saturne (2):

Ορθου δ' ἡμετέρην γενεὴν, ἀειδείκετε δαῖμον,

qui se trouve déjà dans les commentaires de Proclus sur l'Alcibiade, le Cratyle et le Timée. Voici la dernière citation d'Orphée (3) que donne Olympiodore :

Ὕλης οὐρανίης καὶ ἀστερίης καὶ ἀβύσσου,

vers qui ne paroît se trouver que dans ce commentaire, d'où Gessner l'a transporté dans ses fragmens orphiques. Mais Lydus (4) le donne aussi, et avec d'autres vers importans que M. Hermann n'a pas connus ou a négligés, peut-être parce que Lydus les rapporte comme chaldaïques et non comme orphiques.

Nous sommes plus heureux en sentences pythagoriciennes. Le commentaire de Proclus nous en avoit déjà donné de très-belles; celles que nous offre ici Olympiodore se distinguent des autres en ce qu'elles sont plus particulièrement du genre moral. Nous les parcourrons rapidement. L'amitié (5) est égalité; maxime qui rappelle cette autre, κοινὰ τὰ τῶν φίλων, et qui a inspiré ce noble mot d'Aristote, φίλος ἄλλος ἐγώ (6). — Les pythagoriciens admiroient ceux qui avoient trouvé les premiers les nombres; car, comme ils appeloient nombres les idées et que les idées sont dans l'intelligence, ceux qui trouvèrent les premiers le secret des nombres, leur paroissoient avoir découvert celui de l'intelligence. Ils admiroient aussi ceux qui les premiers avoient trouvé les noms, mais beaucoup moins; car, selon eux, les vérités des nombres sont absolues, tandis que celles des noms sont purement relatives. Les nombres sont du domaine de l'intelligence, qui est en rapport avec l'essence des choses; les noms sont seulement du domaine de l'ame, c'est-à-dire, de l'intelligence tombée dans la matière, servie, mais

(1) *Pag. 22.* — (2) *Pag. 15.* — (3) *Pag. 19.* — (4) L. Lydus, *de Mens.* — (5) *Pag. 31.* — (6) *Pag. 95.*

limitée par des organes, laquelle alors n'est plus en rapport qu'avec ce qui est variable; et les noms le sont. C'est ainsi du moins que nous entendons la théorie indiquée dans la phrase d'Olympiodore (1).

Les pythagoriciens renvoyoient de leur institut celui qu'ils jugeoient indigne de leur société, avec tout ce qu'il possédoit : ils lui élevoient un cénotaphe, le pleuroient et en parloient comme d'un mort. Ce passage nous aide à comprendre ce qu'ajoute Olympiodore (2), qu'une telle émulation de vertu et une telle crainte d'être jugé indigne s'étoient établies dans l'association pythagoricienne, qu'un pythagoricien ayant été reprimandé par son maître se donna la mort. Cependant il ne semble pas que le fondateur du pythagorisme ait été préoccupé d'aucun fanatisme moral, et qu'il ait manqué de sagesse et d'indulgence pour la foiblesse humaine; car c'est une maxime de l'école de Pythagore, qu'il est impossible de guérir la passion dans le moment de la crise, et qu'alors il faut lui accorder quelque chose (3). Olympiodore admet trois manières de se délivrer des passions (4) : celle des socratiques, celle des pythagoriciens, celle des péripatéticiens ou stoïciens qui sont ici confondus ensemble; ensuite (5), se développant davantage, il admet cinq modes de purification. Le premier, pour nous servir des expressions d'Olympiodore, consiste à chercher des secours dans les temples auprès des prêtres, ou dans les écoles sous la discipline d'un maître. Le second consiste à s'exhorter soi-même, à s'éclairer, &c. Le troisième est celui des pythagoriciens, qui consiste à céder jusqu'à un certain point, à goûter un peu de la passion, à y toucher du bout du doigt, ἄκρῳ δακτύλῳ, comme font les sages médecins qui attendent que la maladie soit mûre pour l'attaquer. Le quatrième est le mode aristotélique ou stoïque, savoir, le combat, comme en médecine le système qui agit par les contraires. Le cinquième et le plus utile est celui de l'école de Socrate, qui agit par les semblables : il n'oppose pas le contraire au contraire; il ne dit point à l'homme qui veut du bonheur, souffre; mais il lui enseigne quel est le vrai bonheur : ni à l'ambitieux, obéis; mais il lui enseigne en quoi consiste le vrai pouvoir : ni à celui qui aime le repos, travaille; mais quel est le repos des dieux.

Le dernier passage pythagoricien que renferme ce commentaire se rapporte à un point que touchoit déjà le commentaire de Proclus. Olympiodore dit aussi (6) que les pythagoriciens appeloient τόλμα la dualité, comme *osant la première se séparer de l'unité;* et, en effet,

(1) *Pag. 132.* — (2) *Pag. 133.* — (3) *Pag. 6.* — (4) *P. 54 et 55.* — (5) *P. 145.* — (6) *Pag. 48.*

aussitôt que la puissance éternelle et absolue se manifeste et sort d'elle-même (et c'est là le sens que Proclus donne à τόλμα), il y a nécessairement dualité: mais Olympiodore, au lieu de chercher la raison de signification de dualité attribuée à τόλμα dans le sens primitif de ce mot, emprunte de son sens ultérieur et vulgaire une interprétation tirée des passions de l'homme, c'est-à-dire, incompatible avec la divinité.

Seconde époque. — C'est sur la seconde époque, et particulièrement sur Platon, que ce commentaire nous fournit les documens les plus nouveaux. Nous avions deux biographies de Platon, l'une de Diogène de Laërte, l'autre d'Apulée, visiblement faite d'après Diogène de Laërte. En voici une nouvelle qui renferme plusieurs détails qui ne sont point dans Diogène de Laërte, et qui souvent présente les mêmes choses sous un autre aspect; il importe de signaler ici ces différences.

Diogène de Laërte fait remonter Platon jusqu'à Solon par sa mère, jusqu'à Codrus par son père. Au contraire, Olympiodore le fait venir de Solon par son père Ariston, fils d'Aristoclès, et de Codrus par sa mère Périxionée, qui descendoit de Nélée, fils de Codrus. Mais les deux historiens s'accordent pour donner un caractère merveilleux à sa naissance et à son éducation. Ni l'un ni l'autre ne veulent que le mari de Périxionée soit le véritable père de Platon; il faut absolument que le fantôme d'Apollon prenne la place d'Ariston; et quand l'enfant divin est né, ses parens le portent sur le mont Hymète, le consacrent aux divinités du lieu, et les abeilles du mont Hymète entourent son berceau et le nourrissent de leur miel. Socrate, au moment de faire la connoissance de Platon, voit en songe, assis sur son sein, un jeune cygne sans plumes qui bientôt grandit, prend des ailes, s'envole vers le ciel, et de là fait entendre une voix qui charme les dieux et les hommes. Par-tout des prodiges et des fables: c'étoit l'esprit du temps; il fit d'abord la tradition, et la tradition fit ensuite l'histoire. Les Alexandrins avoient d'ailleurs un but qui n'a point échappé aux critiques, et ce but ils ne l'eurent pas seulement pour Apollonius de Thyane, mais pour Platon. Les deux historiens s'accordent assez sur son éducation, sa jeunesse et la première partie de sa vie jusqu'à la mort de Socrate; mais quand viennent ses voyages, ils se divisent. Selon Olympiodore, Platon n'alla d'abord en Sicile que par occasion. Socrate mort, après avoir pris quelque temps des leçons de Cratyle, disciple d'Héraclite, Platon alla en Italie, où il trouva Archytas à la tête des pythagoriciens, et de là passa en Sicile pour y étudier le phénomène de l'Etna. Ce fut pendant son séjour à Syracuse que, présenté à Denis, il eut

avec lui cette conversation célèbre qu'Olympiodore et Diogène nous rapportent avec assez peu de différence. Ils s'accordent à dire qu'à la vue de la tyrannie qui opprimoit la Sicile, Platon conçut des projets de réforme politique, et se permit de donner au roi des conseils et de lui tenir un langage qui le firent chasser du pays. Quant au second voyage, son motif fut tout politique. A la mort de Denis, Dion, avec lequel Platon s'étoit lié intimement, conçut des espérances qui lui firent réclamer l'assistance de son ami d'Athènes. Dion ayant échoué, Platon fut accusé de haute trahison, livré à Pollys d'Ægine, qui faisoit alors le commerce en Sicile, vendu par lui, conduit à Ægine, et là délivré par Anniceris de Cyrène. On voit que ce récit diffère entièrement de celui de Diogène de Laërte, qui place la vente et la captivité de Platon à son premier voyage, et fait de Pollys, non pas un marchand d'Ægine, mais un général lacédémonien, chef du parti opposé à Dion. Le motif du premier voyage de Platon en Sicile avoit été la science, celui du second l'espoir d'être utile aux hommes: celui du troisième ne fut pas moins noble, selon Olympiodore; ce fut l'amitié. Platon retourna en Sicile pour délivrer Dion, que Denis avoit dépouillé de ses biens et mis en prison, et qu'il ne vouloit délivrer qu'à condition que Platon reviendroit en Sicile. Pour sauver son ami, Platon, dit Olympiodore, n'hésita pas à entreprendre ce troisième voyage. Olympiodore fait aussi mention, comme Diogène de Laërte, d'un voyage de Platon en Égypte, où il s'instruisit auprès des prêtres et apprit la science hiératique de l'Égypte. Il vouloit aller jusqu'en Perse pour visiter les mages; mais la guerre des Grecs et des Perses ne lui ayant pas permis d'accomplir son dessein, il alla en Phénicie, où il rencontra des mages qui lui enseignèrent tout ce qu'ils savoient. Voilà pourquoi, dans le Timée, il paroît si fort au fait de tout ce qui concerne l'art de faire des sacrifices, d'adorer et de consulter les dieux. Olympiodore ajoute que ces voyages de Platon en Égypte et en Phénicie eurent lieu avant ses voyages en Sicile, et il avoue avec candeur que, dans sa relation, il auroit dû les placer auparavant.

Au retour de toutes ces courses aventureuses, Platon se fixa à Athènes, et y éleva une école. Ses succès, comme professeur, furent immenses. Il attiroit à ses leçons, non-seulement les hommes, mais les femmes, desquelles il exigeoit, dit Olympiodore, qu'elles prissent des habits d'homme pour entrer dans son auditoire. Son commerce étoit si aimable, qu'il séduisit jusqu'à Timon le Misanthrope; et il ne faut pas croire que, dans la conviction profonde qu'il avoit de la vérité de sa philosophie, il ait négligé ce qui pouvoit le faire mieux

recevoir: il connut parfaitement l'esprit de ses contemporains et s'y conforma. Quoique pythagoricien pour le fond des idées, il se garda bien de convertir l'académie en une société secrète; il rejeta, dit Olympiodore, le serment solennel, les portes fermées, l'αὐτὸς ἔφα, en un mot le principe de l'autorité sur lequel reposoit l'institut de Pythagore. Il avoit voué un culte à la mémoire de Socrate; mais il n'imita pas sa conduite et s'abstint d'irriter comme lui la vanité athénienne par ses railleries, et de passer sa vie sur la place publique et dans les boutiques à attirer les jeunes gens : ajoutez à ceci ce qu'Olympiodore rapporte ailleurs, que Platon le premier enseigna gratuitement.

On conçoit qu'un Alexandrin ne laissera pas Platon mourir sans quelque miracle : aussi Olympiodore lui donne, à son lit de mort, un songe prophétique, où il se croit changé en cygne, volant d'arbre en arbre d'un vol si rapide, que les oiseleurs qui vouloient l'attraper ne pouvoient le faire. Il paroît pourtant que l'invention du songe n'est pas alexandrine, et qu'elle remonte jusqu'au temps de Platon, puisque, au rapport d'Olympiodore, Simmias le socratique, dans un ouvrage qui n'est pas venu jusqu'à nous, en donnoit cette explication : les oiseleurs sont ici les interprètes, qui tâchent de saisir la pensée des anciens, et qui, malgré tous leurs efforts, ne peuvent atteindre celle de Platon.

Olympiodore termine par un jugement général sur les dialogues de Platon, bien supérieur à tous les jugemens de Diogène de Laërte. Selon Olympiodore, nul point de vue exclusif ne donne le secret de la philosophie de Platon. Platon, comme Homère, a envisagé le monde sous toutes ses faces ; c'est donc aussi sous toutes les faces qu'il faut envisager ces deux ames, qu'Olympiodore appelle ψυχαὶ παναρμόνιοι (des ames en harmonie avec tout), afin de les embrasser tout entières. Il veut donc qu'on n'étudie exclusivement Platon, ni comme physicien, ni comme moraliste, ni comme théologien, mais comme tout cela à-la-fois. A la mort de Platon, les Athéniens lui firent de magnifiques funérailles, et écrivirent sur son tombeau ces deux vers :

Apollon a donné au monde Esculape et Platon;
L'un pour l'ame, l'autre pour le corps.

Nous ne croyons pas que ces vers existent ailleurs dans l'antiquité.

Quant à la philosophie de Platon, Olympiodore (1) la croit renfermée dans quatre dialogues, savoir, le Timée, la République, le Phèdre et le Théétète, qui peuvent être considérés comme les types de tous les autres. Nous avons vu qu'Olympiodore cite souvent le Gorgias en

(1) *Pag. 2.*

faisant quelquefois allusion à son propre commentaire. Il est à remarquer qu'il ne cite pas même une seule fois le Philèbe, qu'il avoit pourtant commenté, et qu'à l'occasion du Phédon il ne fait aucune mention du long et savant commentaire qu'il en a laissé. Ni les Lois, ni le Lachès, ni les Épîtres, ni le Menon, ni la Politique, ni le Protagoras, ni le Théagès, ne sont mentionnés. Les dialogues cités le plus souvent sont le Timée, le Théétète, le Sophiste, la République avec l'inscription, ἡ περὶ δικαίου; le Charmide avec l'inscription, ἡ περὶ σωφροσύνης, l'Apologie, le Banquet, le Phèdre. Nous avons vu que Proclus ne cite jamais l'inscription de l'Alcibiade, ἡ περὶ ἀνθρώπου φύσεως; on la trouve ici, et c'est de là qu'elle sera passée dans les manuscrits de Platon, comme le conjecturent les éditeurs de Deux-Ponts et avec eux Buttmann. On trouve encore ici la distinction d'un grand et d'un petit Alcibiade, ainsi que d'un grand et d'un petit Hippias (1); mais il ne faut pas oublier que nous sommes déjà au VI.e siècle.

Ce commentaire nous apprend que, bien qu'appartenant à une école éclectique, Olympiodore a beaucoup plus étudié Platon qu'Aristote, et qu'il n'est pas même toujours juste envers ce dernier; car il le cite assez rarement, ne l'entend pas très-profondément, et le critique avec sévérité. Après l'avoir appelé (2) δαιμόνιος avec toute l'école d'Alexandrie, il donne (3) à cette expression une interprétation mystique qui ne lui laisse plus que le sens de *pénétrant* et rabaisse un peu le mérite supérieur d'Aristote. Ailleurs (4) il dit: « si Aristote ou un autre philosophe » purement dialecticien ἐριστικὸς. . . . . » Ailleurs encore il l'accuse (5) de faire de l'individu une collection et une collection d'accidens; il lui fait une seconde fois le même reproche (6); il oppose (7) le principe de Platon qui met le *bien* à la tête de toutes choses, même au-dessus de l'intelligence, au principe d'Aristote qui met l'intelligence avant tout et au-dessus de tout; différence en laquelle se manifestent le caractère éminemment scientifique de la philosophie d'Aristote et le caractère éminemment moral de celle de Platon. Mais c'est plutôt une différence qu'une opposition, comme nous le verrions sans doute, si Platon s'étoit expliqué dans ses ouvrages comme il le faisoit dans ses cours, et si nous avions le livre perdu d'Aristote (8) où se trouvoit rédigée l'opinion de son maître sur le bien considéré comme principe de toutes choses, opinion que Platon n'avoit pu développer suffisam-

(1) *Pag. 3.* — (2) *Pag. 122.* — (3) *Pag. 218.* — (4) *Pag. 62.* — (5) *Pag. 204.* — (6) *Pag. 210.* — (7) *Pag. 45.* — (8) Voyez l'excellent écrit de M. Brandis, *de perditis Aristot. libris.* Bonn. 1822.

ment dans ses dialogues, sans doute à cause de leur forme peu favorable à une exposition régulière, et qu'il avoit expliquée, mais sans mystère, à ses disciples Speusippe, Héraclide, Hestiée et Aristote. A propos des livres perdus d'Aristote, Olympiodore en cite un dont Diogène de Laërte et Télès dans Stobée nous avoient conservé le titre, savoir, τὸ προτρεπτικόν. Ici, avec ce titre, Olympiodore en rapporte une phrase entière d'un sens profond et bien digne d'Aristote. De quelque manière qu'on s'y prenne, dit Aristote, on n'échappe point à un système et à la philosophie ; car, ou l'on croit qu'il faut rejeter un système, ou on ne le croit pas. Croit-on qu'il faille adopter un système ; nous voilà nécessairement philosophes : croit-on qu'il ne faille adopter aucun système ! mais cela même est un système, une philosophie qu'il faut adopter; on a donc toujours une philosophie et un système : Εἴ τε φιλοσοφητέον, φιλοσοφητέον, εἴ τε μὴ φιλοσοφητέον, φιλοσοφητέον, πάντως δὲ φιλοσοφητέον (1).

Troisième époque. — On pourroit s'étonner qu'Olympiodore, dans ses différens ouvrages, n'invoque pas plus souvent l'autorité du fondateur de l'école d'Alexandrie. Platon n'est ici cité qu'une seule fois, comme dans le commentaire du Philèbe; et dans celui du Gorgias, que nous avons sous les yeux, il ne l'est guère plus de trois ou quatre fois, et encore d'une manière insignifiante. Pour Porphyre, il n'est pas même mentionné ici une seule fois; mais, en revanche, ce commentaire nous révèle l'existence de plusieurs commentaires perdus sur le premier Alcibiade. Olympiodore confirme ce que nous savions déjà par Proclus, qu'il y avoit eu un grand nombre de commentateurs de ce dialogue. Proclus ne nomme qu'Iamblique; mais Olympiodore nous fournit des lumières plus précises. Il cite en effet (2), sur un point assez délicat, l'opinion de Démocrite ; probablement de ce Démocrite dont parlent Porphyre dans la vie de Plotin, et Ruhncken, dans sa Dissertation sur Longin, *cap. IV.* Démocrite vouloit que cette expression si souvent répétée dans le dialogue de Platon, εὖ λέγεις, fut, dans un endroit, rapportée à Socrate, tandis qu'un autre interprète auquel Olympiodore donne la préférence, Damascius, la met dans la bouche d'Alcibiade. On trouve aussi (3) une citation d'Harpocration qui semble indiquer un commentaire régulier et complet. « Harpocration, dit Olympiodore, » arrivé en cet endroit, entre profondément dans le sens de Platon, et » prouve, par des argumens irrésistibles, que l'amour de Socrate pour » Alcibiade est un amour sublime et non un amour vulgaire. » Proclus

(1) *Pag. 144.* — (2) *Pag. 105 et 106.* — (3) *Pag. 48 et 49.*

nous avoit démontré incontestablement l'existence d'un commentaire perdu d'Iamblique sur le premier Alcibiade ; Olympiodore cite plusieurs fois ce commentaire, quelquefois même en opposition avec celui de Proclus ; les citations d'Olympiodore sont assez étendues et ajoutent des fragmens précieux et importans d'Iamblique à ceux que Proclus nous avoit déjà conservés (1). Olympiodore nous apprend encore l'existence d'un commentaire d'Iamblique sur le Timée, qui a péri avec tant d'autres ouvrages de ce philosophe. Iamblique, dit-il, dans son commentaire sur le Timée, lui donne pour inscription : le gouvernement de Jupiter, διὸ καὶ ὁ Ἰάμβλιχος ὑπομνηματίζων τὸν διάλογον ἐπέγραφεν εἰς τὴν δημιουργίαν τοῦ Διός. Tels sont les commentaires alexandrins du IIIe et du IVe siècle sur le premier Alcibiade qu'Olympiodore nous fait connoître. Il ne s'arrête pas là et rétablit presque un à un les anneaux rompus de la chaîne des commentateurs qui, depuis Démocrite, contemporain de Plotin et de Porphyre, jusqu'au commencement du VIe siècle, s'étoient occupés de l'Alcibiade. Un des anneaux les plus précieux, mais aussi les plus endommagés, de cette chaîne, est le commentaire de Proclus au Ve siècle ; ce qui nous en reste ne va guère au-delà de la première moitié du dialogue, et l'on ne savoit si Proclus s'étoit arrêté là, ou s'il falloit mettre sur le compte du temps la perte de la dernière moitié de son commentaire. Nous sommes certains aujourd'hui que le commentaire de Proclus embrassoit tout le dialogue de Platon. Olympiodore l'atteste ; il l'avoit sous les yeux tout entier, et il cite de la moitié perdue de nombreux et importans fragmens, que M. Creuzer et moi eussions bien fait de tirer d'Olympiodore pour les ajouter à notre édition, en essayant de rétablir, ce qui n'eût pas été très-difficile, l'ordre véritable qu'occupoient ces différens morceaux dans l'ouvrage original. Du moins nous indiquerons ici tous les ouvrages de Proclus cités par Olympiodore. Indépendamment des deux passages, pag. 5 et 9, sur le but de l'Alcibiade selon Proclus, les passages cités pag. 75, 91, 95, 109, 110, 126, 127, 135, 203, 204, 209, 210, 217, 222, se rapportent à la partie perdue du commentaire de Proclus.

Entre Proclus et Olympiodore, l'antiquité ne nous indiquoit jusqu'ici aucun commentateur de l'Alcibiade, et tant de commentaires de différens siècles sembloient avoir épuisé les explications. Cependant Olympiodore nous apprend qu'un des élèves les plus illustres de l'école d'Athènes, Damascius, avoit aussi composé un long et savant commentaire sur le dialogue de Platon. Rien ne pouvoit mettre les cri-

(1) Voyez la *page 110* et sur-tout les *pages 59* et *60*.

tiques sur la trace de cet ouvrage avant la publication de celui d'Olympiodore. Les extraits que nous a conservés Photius de la vie d'Isidore par Damascius, ne contiennent aucune allusion à un commentaire de ce dernier sur l'Alcibiade. Les fragmens ou plutôt les supplémens sur le Parménide, que nous venons de publier (1), s'ils sont de Damascius, ce qui est fort douteux, ne fournissent aucune lumière sur ce point; et le grand ouvrage περὶ ἀρχῶν, récemment publié (2), ne nous a paru offrir, à une lecture il est vrai assez rapide, rien qui pût donner quelque soupçon à cet égard. Le commentaire d'Olympiodore est donc le seul ouvrage de l'antiquité qui nous fasse cette révélation importante; et non-seulement il nous apprend qu'Olympiodore avoit sous les yeux un commentaire perdu de Damascius sur l'Alcibiade; mais il le cite perpétuellement et avec tant d'étendue, qu'il seroit encore plus facile de reconstruire sur ces indications le commentaire de Damascius que le commentaire d'Iamblique d'après celles de Proclus et d'Olympiodore. L'Alcibiade ne soulève aucune question philosophique ou mythologique sur laquelle Olympiodore ne rapporte l'opinion de Damascius, souvent différente de celle de Proclus, et il conclut presque toujours en faveur du premier. Et en effet, on conçoit que Damascius, riche de toutes les lumières des commentaires de Démocrite, d'Harpocration, d'Iamblique et de Proclus, avoit pu éclairer jusqu'aux dernières profondeurs du dialogue de Platon, et surpasser chacun de ses devanciers en les mettant tous à contribution. C'est à regret que nous nous abstenons de citer ici les fragmens de Damascius conservés par Olympiodore, et de donner par-là quelque idée d'un écrivain célèbre sur lequel il n'y a pas encore une seule ligne écrite en français. Mais les limites qui nous sont prescrites et que nous craignons déjà d'avoir dépassées, nous forcent de renvoyer aux pages 4, 5, 9, 91, 95, 105, 106, 126, 135, 203, 204, 209, 222. On conçoit donc que ce commentaire d'Olympiodore, venu après tant d'autres, ne peut guère être qu'une compilation bien faite; et cela même, tout en retranchant du mérite personnel d'Olympiodore, ajoute infiniment pour nous à l'importance et à l'utilité de son ouvrage : car on peut le regarder comme le dernier mot de toute la philosophie d'Alexandrie sur un dialogue que la critique moderne a voulu enlever à Platon, par de bonnes raisons peut-être, mais qui a été cependant l'objet constant

(1) *Procl. Opera inedita, tom. VI, continens sextum et septimum librum commentarii in Parmenidem, cum supplemento Damasciano.* Paris, 1827. — (2) Δαμασκίου Διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρ. ἀρχῶν. Edidit Kopp, Francf. ad Mœn. 1826.

des méditations et des commentaires de tous les philosophes alexandrins de siècle en siècle sans interruption, depuis le IIe jusqu'au VIe; depuis Thrasyle, qui cite Diogène de Laërte, jusqu'à Olympiodore.

En finissant cet article, nous ne récapitulerons point les faits nouveaux et intéressans, les fragmens précieux, les données nouvelles de tout genre, que ce commentaire d'Olympiodore ajoute à tous ceux que nous avons déjà recueillis dans le commentaire de Proclus. Nous nous contenterons de rappeler que, sous ce rapport, l'un n'est assurément pas moins riche et moins important que l'autre, et nous ne regrettons pas d'avoir consacré trois articles au dépouillement et à l'inventaire de tout ce qu'ils fournissent à l'histoire de la philosophie. Peut-être essaierons-nous, dans un quatrième et dernier article, de les examiner sous un point de vue plus important encore, celui de la mythologie et de la philosophie spéculatives.

V. COUSIN.

HISTOIRE DE LA BRETAGNE, par M. Daru. Paris, Firmin Didot, 1826, 3 vol. *in-8.°*, 448, 396 et 419 pages.

SECOND ARTICLE.

DANS un premier article (1), nous avons rendu compte des quatre livres qui commencent l'histoire de la Bretagne et la conduisent jusqu'à l'an 1365 : on a vu avec quelle sagacité l'auteur y a résolu des questions obscures ou délicates. La matière des cinq derniers livres présentoit beaucoup moins de difficultés, et l'analyse en sera plus succincte. Presque tous les récits de M. Daru y sont fondés sur des pièces et des relations originales, qui laissent peu de doutes à éclaircir par des discussions, peu de lacunes à remplir par des conjectures. Cependant le tableau qu'il trace de tant de faits déjà connus est neuf encore dans son ensemble ; ils sont mieux observés, et, quoique resserrés dans un cadre étroit, ils ne perdent rien de leurs couleurs ; leur enchaînement devient au contraire plus sensible.

Le règne du duc Jean IV, de 1365 à 1399, remplit le livre V. L'auteur y donne un extrait curieux de l'enquête qui eut lieu pour la canonisation de Charles de Blois, et dont il existe une copie manuscrite à la Bibliothèque royale. On sollicitoit vivement cette canonisation, parce qu'en établissant les droits de Charles, et par conséquent

---

(1) *Journal des Savans*, mai 1827, p. 362-373.

de ses fils, au duché, elle auroit fort contribué à troubler la possession de Jean IV. Celui-ci vit venir le coup, dit M. Daru, et sut le parer en obtenant du pape que cette affaire traînât en longueur : elle n'eut en effet aucune suite. Quelques années après, dépouillé de ses états par un jugement de la cour des pairs, pour s'être ligué avec les Anglais, Jean se fit rappeler et magnifiquement accueillir par ses sujets, feignit de se réconcilier avec Clisson, et parvint à rentrer en grâce auprès du roi de France. Le reste de sa vie n'est qu'un tissu de trahisons et d'attentats. Sa participation à l'assassinat tenté sur Clisson par le sire de Craon ne nous paroît point douteuse, quoique M. Daru s'abstienne de l'affirmer. Froissart dit, à la vérité, que *les aucuns supposoient que oil et les autres non;* mais, selon Froissart, le duc se repentoit de n'avoir pas lui-même *occis* le connétable, eût-il dû y dépenser cent mille francs. On sait d'ailleurs qu'il avoit prêté dix mille livres à l'assassin, qu'il le reçut en Bretagne après le crime, qu'il refusa de le livrer, et que, s'il le laissa partir, c'étoit parce que Pierre de Craon vouloit chercher ailleurs un plus sûr asyle. Il fallut la démence du roi Charles VI et les troubles où elle jeta le royaume, pour sauver le duc Jean IV des périls auxquels ses infidélités l'avoient exposé.

Ses successeurs Jean V, François I, Pierre II et Artur II régné, l'un après l'autre, depuis 1399 jusqu'en 1458 : le sixième livre embrasse ces cinquante-neuf années. Le premier de ces quatre règnes est le plus long; il ne se termine qu'en 1442. Parmi les détails qu'il offre, nous indiquerons d'abord un armement que firent les Bretons contre les Anglais, dont ils détruisirent la flotte. Si l'on en croit Vertot, les Bretons avoient demandé à la cour de France la permission d'entreprendre cette expédition, et cela prouve que la Bretagne ne pouvoit faire la guerre qu'après avoir pris les ordres de son suzerain. Mais outre qu'il n'est pas certain que cette permission ait été demandée, il convient d'observer que le duc étoit mineur, et le roi de France enfermé à Creil; que le duc de Bourgogne, tuteur de Jean V, administroit aussi le royaume; et que s'il autorisoit l'armement des Bretons, ce devoit être en qualité de régent du duché. Des lettres patentes, où par erreur on leur avoit enjoint de ne plus s'armer que du consentement du roi, furent expressément rétractées, en 1410, par une déclaration qui reconnoissoit la souveraineté du duc, alors devenu majeur. Jean V passa de la faction des Bourguignons à celle des Armagnacs, changea plusieurs fois de parti, et favorisa ordinairement les entreprises des Anglais. Son inconstance passa pour de l'habileté;

il a même dans l'histoire le surnom de sage (1). Mais ses ennemis personnels, les princes de Penthièvre, restes de la maison de Blois, lui tendirent des embuches auxquelles il se laissa prendre : ils l'arrêtèrent et le retinrent prisonnier ; ses Bretons le délivrèrent.

Nous citerons, comme exemple des récits rapides de M. Daru, ce qu'il dit du procès de Gilles de Laval en 1440. « Gilles de Laval, » maréchal de Retz, avoit dissipé une fortune immense dans des » prodigalités insensées. Pour recouvrer ses richesses, il eut recours » aux alchimistes, aux sorciers, et finit par se donner au diable. Il » avoit toujours à sa suite des nécromans, des prostituées, des » aumôniers et des baladins. On lui reprochoit des mœurs abominables, » des crimes atroces. Il avoit fait mourir plusieurs femmes qu'il avoit » épousées successivement. On lui imputoit la disparition de plus de » cent enfans dans le sang desquels il s'étoit baigné. De tant de crimes, » celui d'un pacte avec le démon étoit le moins facile à prouver, et » ce fut pourtant sur celui-là qu'on le condamna. Les juges de ce » terrible procès furent l'évêque de Nantes et le vicaire de l'inquisition » de la foi en France ; car il y avoit alors un inquisiteur dans tous les » diocèses de France et de Bretagne. Ces deux juges étoient assistés » du président de Bretagne. Une grande procession *le* conduisit dans » la prairie de Nantes, où il fut brûlé vif en présence du duc. »

Jean V mourut en 1442, sans avoir voulu adhérer à la pragmatique sanction, quoique deux évêques de son duché eussent concouru à la rédiger : il ménageoit la cour de Rome, dans laquelle il se promettoit de trouver au besoin un appui contre la cour de France. Il laissa trois fils, François, Gilles et Pierre. François régna, fit périr Gilles, et ne lui survécut que trois mois. Pierre, à qui échut le duché, rechercha les assassins de Gilles, exécuteurs des ordres de François. L'un, Olivier de Meel, eut la tête tranchée ; mais le plus coupable, Artur de Montauban, se fit célestin à Marcoussis et devint archevêque de Bordeaux. Il se tint, sous le duc Pierre, plusieurs assemblées des états de Bretagne ; ce qui donne lieu à M. Daru d'exposer l'histoire, la composition et les attributions de ces assemblées. Neuf évêques et

(1) Les Bénédictins eux-mêmes ont loué Jean V dans leur Art de vérifier les dates, *tom. II, p. 908*. « Ce prince, disent-ils, fait un traité avec le Dauphin ; mais, peu après, intimidé par le roi d'Angleterre, il en signe un tout » contraire.... Il tint à-peu-près la même conduite durant tout son règne, » reconnoissant tantôt Charles VII, tantôt Henri VI, pour roi de France. Par » ce moyen il entretint la paix chez lui et fut assez tranquille... Le duc » Jean mourut *justement regretté* »

trente-huit abbés y siégeoient comme seigneurs, plutôt qu'à titre de représentans de l'ordre du clergé ; cependant on y appela depuis des prieurs de monastères, les députés des neuf cathédrales et d'une collégiale. Dans l'origine, la qualité de gentilhomme ne suffisoit pas non plus pour donner l'entrée aux états; il falloit être baron de Bretagne, banneret, seigneur de bannière, possesseur de fief; sur quoi il est à observer que l'achat des fiefs avoit été interdit aux roturiers. Le peuple des campagnes n'étoit représenté que par ses seigneurs ; mais on admettoit les députés de vingt-trois bonnes villes, et dans la suite ce nombre fut porté à quarante-cinq : c'étoit là le tiers-état. Ces assemblées étoient présidées par le duc, et chaque ordre par l'un de ses membres : elles votoient l'impôt, et se tenoient périodiquement, chaque année même; depuis 1630, elles ont été biennales. C'est dans ce sixième livre de M. Daru et dans les trois notes ou mémoires qui le suivent, qu'il faut chercher les autres détails relatifs à l'organisation, aux réglemens, et aux actes des états de Bretagne. Les dernières pages de ce livre VI contiennent l'histoire du règne d'Artur III, règne de quinze mois, du 22 septembre 1457 au 26 décembre 1458. Cet Artur, comte de Richemont, et fils du duc Jean VI, étoit depuis long-temps connétable de France : il conserva cette dignité, quoique ses barons prétendissent qu'elle étoit au dessous d'un duc de Bretagne. Oncle du duc d'Alençon, il refusa d'abord de siéger à la cour des pairs, où ce prince devoit être condamné, et s'y rendit enfin dans l'espoir d'adoucir la sentence. Artur étoit, pour son compte, fort sévère. « Oncques homme, dit son » historien, ne hayt plus toutes hérésies et sorciers et sorcieres qu'il » hayoit, et bien y parut; car il en fit plus brusler en France, en Poictou » et en Bretaigne que homme de son temps. » Il eut néanmoins, avec l'évêque de Nantes, Guillaume de Malestroit, des démêlés dont M. Daru ne fait pas mention. Ils ne sont indiqués que dans une notice d'actes qu'il a rejetée à la fin de son troisième volume.

Le livre VII, avec lequel s'ouvre ce tome III, est consacré tout entier au duc François II, qui régna jusqu'en 1488; il étoit neveu d'Artur III, qui mouroit sans enfans. L'ambassade d'obédience qu'il envoya au pape Pie II, obtint de ce pontife l'érection de l'université de Nantes, dans laquelle on comptoit, dit-on, soixante-dix-huit professeurs, savoir, deux docteurs en théologie, quatre physiciens-médecins, quatre maîtres ès arts, vingt-sept légistes et quarante-un canonistes. M. Daru ajoute qu'en 1463 le duc attira un imprimeur dans cette même ville; mais il y a tout lieu de croire qu'on n'a commencé

d'imprimer à Nantes qu'en 1493 : c'est la véritable date de l'édition qu'y donna Larcher, des *Lunettes des princes*, par J. Meschinot (1). François II entra dans la ligue du bien public, formée par des princes et des seigneurs contre Louis XI. On le vit, dans le cours de deux ans, servir sous les drapeaux de cette ligue, rompre et renouer des alliances avec le roi de France, et en contracter plusieurs avec des étrangers. Louis XI renouvela les anciennes disputes sur l'indépendance de la Bretagne; il prétendit en avoir la seigneurie utile, et non pas seulement la simple suzeraineté : on allégua de part et d'autre les argumens que nous avons indiqués dans notre premier article. Quoique ce duché eût été conquis, évacué, repris, confisqué, il n'y avoit, dit M. Daru, aucune conséquence à tirer de ces occupations momentanées, puisque toutes avoient été suivies de traités qui rétablissoient les choses dans leur état antérieur, et qui supposoient l'indépendance des deux parties contractantes. Les ducs avoient rendu hommage; mais on s'étoit contenté de l'hommage simple, et le roi ne pouvoit étendre ses prétentions jusqu'à réclamer, outre la suzeraineté, la possession immédiate. Le monarque, pour acquérir d'autres titres, acheta du comte de Penthièvre et de Nicole de Blois sa femme, les droits de la branche des ducs de Bretagne, dépossédée, depuis plus d'un siècle, par les comtes de Montfort : il soutint que Charles de Blois étoit en 1341 le duc légitime, que Jean IV et ses successeurs n'avoient été que des usurpateurs.

En ces temps, François II avoit eu le malheur d'accorder une confiance aveugle à un aventurier nommé *Landois*, qui, élevé du métier de tailleur au faîte des honneurs et du pouvoir, a flétri plusieurs années de ce règne par ses intrigues et ses attentats. Ce personnage succomba en 1485 sous le poids de la haine publique; mais le duc, qui, après l'avoir honteusement soutenu, eut encore la foiblesse de l'abandonner, ne se releva point d'un avilissement si profond. La bataille de Saint-Aubin, gagnée en 1488 par la Trémouille sur les Bretons, leur coûta six mille guerriers et mit leur duché à la discrétion du roi Charles VIII. Louis d'Orléans, depuis Louis XII, qui avoit embrassé leur cause, tomba au pouvoir du vainqueur, et fut envoyé à la tour de Bourges, où il resta renfermé près de trois ans. L'énergique résistance des habitans de Rennes et le débarquement de huit mille Anglais sauvèrent la Bretagne d'un asservissement absolu. On

(1) Voyez Mercier de Saint-Léger, *Supplément à l'histoire de l'Imprimerie de Pr. Marchand*, p. 104, 105. Panzer, *Annal. typogr.* II, 153.

conclut un traité où les prétentions du monarque au duché, à défaut d'héritiers mâles, étoient expressément réservées : la France gardoit en nantissement les villes de Dinan, de Fougères, de Saint-Aubin et de Saint-Malo; le duc s'engageoit à renvoyer toutes les troupes étrangères, à n'en plus jamais appeler, et à ne marier ses filles (il n'avoit point de fils) qu'avec le consentement du roi. François signa ce traité, et mourut à cinquante-trois ans, moins de deux mois après la bataille.

Anne de Bretagne, fille de François, occupe tout le septième livre. M. Daru a déjà annoncé cette princesse dans le sixième; il y a surtout réfuté ce qu'on a dit de la passion conçue pour elle par Louis d'Orléans dès 1484, et qu'elle auroit payée de retour avant 1488. Elle étoit née en 1477, et n'avoit que onze ans lorsqu'elle perdit son père. Ces circonstances, et plusieurs autres que nous indiquerons bientôt, montrent à quel point se sont abusés sur cet article les Bénédictins Lobineau et Taillandier, les auteurs mêmes de l'Art de vérifier les dates, l'académicien Lancelot, Gaillard, Garnier, la plupart des historiens et des biographes. Anne, douée de talens précoces, avoit beaucoup profité d'une éducation très-soignée pour un pareil temps; mais lorsqu'on prétend qu'elle composa, aussitôt après la bataille de Saint-Aubin, des mémoires historiques et politiques que les meilleurs écrivains n'eussent pas désavoués, on met à une forte épreuve la crédulité des lecteurs : ces mémoires ne subsistent nulle part, et aucun de ceux qui en ont parlé ne les a vus. Dès son enfance, sa main avoit été recherchée par le comte de Richemont, puis demandée pour le prince de Galles. Ces propositions n'eurent aucun succès, non plus que les poursuites plus opiniâtres du vieux Alain d'Albret. Celles de l'archiduc Maximilien furent approuvées par Louis d'Orléans, et aboutirent à un mariage par procureur, en 1489 : on n'en sait pas la date précise; mais, dès cette année, la princesse prit le titre de reine des Romains. Cependant Charles VIII, qui se mettoit au nombre des prétendans, eut recours aux armes, assiégea Rennes, fit déclarer nul le mariage simulé avec Maximilien, et parvint à épouser Anne le 6 décembre 1491. Elle ne voyoit en lui que l'oppresseur de la Bretagne, que le spoliateur de sa famille, qu'un vainqueur peu généreux qui la demandoit l'épée à la main. A la vérité, les âges étoient assortis; Charles avoit vingt-un ans : mais c'étoit à cela, dit M. Daru, que se réduisoient les convenances; et il étoit facile de s'expliquer la répugnance d'une princesse jeune et belle, sachant le grec et le latin, pour un prince à tête difforme et d'un esprit inculte, qui ne savoit pas encore lire

au moment où il avoit commencé de régner. Elle se résigna néanmoins à cette alliance, en cédant aux remontrances de ses conseillers et à celles de Louis d'Orléans lui-même. M. Daru, dans son Histoire de Venise, avoit dit, en parlant de ce mariage: « La liberté du duc » d'Orléans fut une des conditions de cet arrangement. » Il rétracte maintenant cette assertion; il la déclare erronée, puisqu'*il est constant*, dit-il, que le duc avoit recouvré sa liberté plus d'un an auparavant; que, dès l'an 1490, le roi, sans consulter la dame de Beaujeu, l'avoit fait sortir de la tour de Bourges. Mais l'Art de vérifier les dates, que M. Daru cite ici comme à l'appui de cette date de 1490, donne au contraire celle de 1491, qui est aussi énoncée par Garnier et par d'autres historiens. Lancelot, qui a composé deux mémoires pour éclaircir la chronologie du règne de Charles VIII, et particulièrement les circonstances de son mariage avec Anne de Bretagne, s'exprime en ces termes: « Cet événement de la liberté rendue au duc » d'Orléans, est du mois de mai 1491. » Et c'est bien ce qui nous semble résulter de la relation de Saint-Gelais. Nous ignorons sur quoi se fonde M. Daru pour substituer à 1491, 1490, changement digne d'attention, puisqu'il en tire des conséquences. L'autorité de Mézerai et du président Hénault sur une telle question, ne seroit pas d'un très-grand poids; encore ne la décident-ils formellement ni l'un ni l'autre pour l'année 1490. Mézerai n'insère point cette date dans son récit; elle a été mise en marge de la page et y a pu être mal située: Hénault réunit les deux dates comme titre d'un seul et même article, où il ne place réellement aucun fait qui appartienne à la première de ces deux années.

Du reste, nous croyons avec M. Daru que ce mariage de Charles VIII pourroit bien être l'époque où le duc d'Orléans conçut pour Anne de Bretagne des sentimens qu'elle partageoit peut-être et condamnoit sans doute. Il n'a pu songer un seul instant, avant 1491, à devenir son époux, puisqu'il étoit prisonnier depuis 1488, et marié, depuis 1476, avant la naissance d'Anne, à la fille de Louis XI, sœur de Charles VIII. Comment auroit-il cru possible de répudier une princesse dont le père ou le frère portoit la couronne de France? Mais Charles VIII mourut le 7 avril 1498: Anne, inconsolable, annonça la résolution de le suivre au tombeau, se retira en Bretagne, et, le 14 août suivant, elle adressa au roi Louis XII la promesse de l'épouser, *incontinent que divorce seroit fait de lui et madame Jeanne.* Nous ne nous arrêterons point aux récits de ce divorce, du mariage entre Louis et Anne de Bretagne, et des événemens arrivés jusqu'à la mort de

cette princesse en 1514. Tout ce livre est plein d'intérêt; l'auteur y a particulièrement exposé avec un soin scrupuleux les clauses des deux contrats de mariage d'Anne, et y a joint les observations qui pouvoient jeter le plus de jour sur le droit public de la Bretagne.

Le même genre d'instruction se continue dans la principale partie du livre neuvième et dernier, partie que nous étendons jusqu'à la fin du XVI.e siècle, et qui contient le contrat de mariage et le testament de la reine Claude, fille d'Anne de Bretagne; la réunion de cette province à la France sous François I.er et Henri II, les prétentions du duc de Mercœur, les troubles religieux qui ont agité les Bretons, la pacification de 1598, et l'édit de Nantes. Les annales de cette province durant les deux siècles suivans sont resserrées en vingt-deux pages: c'est une simple notice qui n'est pas susceptible d'être analysée. Le tome III se termine par une note sur les controverses relatives au droit public de la province, et par un tableau des pièces qui, dans les archives de Nantes, concernent les démêlés des ducs et du clergé, aux XIV.e et XV.e siècles.

On voit que, jusqu'à l'année 1600, l'ouvrage présente une histoire abrégée, mais instructive, méthodique et réellement complète, des révolutions politiques de la Bretagne. Les plus mémorables événemens militaires y sont racontés sans les détails superflus qui usurpent tant d'espace en beaucoup de livres. L'auteur a saisi les occasions de peindre les mœurs, de décrire les usages, autant que les témoignages et les monumens lui en fournissoient les moyens. Tout en profitant des travaux de plusieurs historiens modernes, il s'est prescrit de remonter à toutes les sources accessibles; et l'on doit des éloges à la critique savante et judicieuse avec laquelle il a su vérifier et choisir les matériaux qu'il a employés. Nous demanderions seulement s'il n'auroit pas été possible d'accorder un peu plus de place à l'histoire des lettres, des sciences et des arts. C'est un genre de faits dont on sent aujourd'hui toute l'importance, et qu'on a particulièrement le droit de chercher dans un ouvrage qui est lui-même l'un des meilleurs produits récens de l'art d'écrire. Le style, toujours exempt de prétention, l'est aussi presque par-tout de négligence : il n'a jamais un éclat factice, mais il prend du mouvement et de l'énergie toutes les fois que le sujet l'exige.

DAUNOU.

HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES, avec des figures originales, coloriées, dessinées d'après des animaux vivans; ouvrage publié sous l'autorité de l'Administration du Muséum d'histoire naturelle; par M. Geoffroy de Saint-Hilaire, *professeur de zoologie du muséum, et par M.* Frédéric Cuvier, *chargé en chef de la ménagerie royale;* petit *in-fol.* A Paris, chez A. Belin, libraire-éditeur, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 14, et les principaux libraires de France et de l'étranger, 1826.

ON sait que la science d'histoire naturelle se divise en zoologie, botanique et minéralogie, et que les mammifères sont du domaine de la première branche de cette division : c'est l'objet de l'ouvrage dont nous allons donner une notice. Comme il consiste tout entier en descriptions d'animaux, auxquelles répondent de nombreuses figures, nous nous bornerons à faire connoître quelques idées répandues dans l'introduction, faite par l'un des auteurs, M. Frédéric Cuvier.

L'étude des espèces d'animaux considérés dans leur intégrité, forme leur histoire naturelle proprement dite, et l'étude de leurs parties forme l'anatomie ou la physiologie, suivant qu'elle considère leur structure ou leurs fonctions matérielles, et la psychologie, si elle s'applique aux fonctions intellectuelles : elle a pour objet, 1.° les rapports qui existent entre ces animaux; 2.° le rôle qu'ils jouent dans l'économie générale, c'est-à-dire, leurs rapports avec les autres êtres.

M. Frédéric Cuvier sent bien que, pour parvenir à la solution de ces deux problèmes, une méthode est nécessaire ; sans elle, il n'y a qu'arbitraire et confusion : privé de ce secours, comment ne s'égareroit-on pas dans l'étude des mammifères ! Le nombre de leurs espèces communes s'élève à mille ou douze cents. La méthode est la première condition de tout progrès dans une science et de tout succès pour ceux qui la cultivent. C'est par leurs organes et leurs fonctions extérieurs que la classe des mammifères est en rapport immédiat avec les autres, et que l'harmonie à laquelle elle concourt s'établit et se conserve.

M. Frédéric Cuvier prétend que la zoologie, pour exister, n'a aucun besoin des autres sciences, même pour son perfectionnement, et que la nécessité où elle s'est trouvée d'abord d'avoir recours à l'anatomie, l'a exposée à changer de direction et à s'égarer. Nous ne

savons pas jusqu'à quel point cette assertion peut être admise. Il nous sembloit, au contraire, que l'anatomie sur-tout étoit propre à lui fournir des lumières, à cause des rapports qui se trouvent entre les organes internes et les externes. M. Frédéric Cuvier convient cependant que l'anatomie a fait rectifier quelques erreurs commises d'abord; mais, selon lui, les simples observations zoologiques n'auroient pas tardé à conduire aux mêmes résultats : au moyen de la seule considération des parties extérieures, les animaux vertébrés ont été autrefois divisés en quatre classes, comme ils le sont aujourd'hui; par les observations, on auroit vu, par exemple, que les chauves-souris ne sont pas des oiseaux, ni les pangolins des reptiles, ni les cétacés des poissons; enfin, car il ne faut rien omettre des preuves qu'il donne, l'anatomiste ne procède souvent à ses recherches qu'après avoir dépouillé le corps qu'il veut disséquer: cette dernière remarque seule ne seroit pas une preuve, car il n'est pas possible que l'anatomiste fasse autrement, et il ne s'ensuit pas que la connoissance des organes internes soit inutile à la science dont il s'agit.

L'étude des caractères zoologiques pourroit conduire à une classification des mammifères, c'est-à-dire, présenter les rapports physiques qui existent entre ces animaux, partie essentielle du premier problème; elle donneroit des élémens pour le second, dont la solution s'acheveroit par la connoissance du cours de la vie de chaque espèce et des phénomènes variés, qui paroissent aux époques de leur développement, depuis la naissance jusqu'à la mort et même après. « Malheureusement, » dit l'auteur, cette branche de la science est encore dans un état » d'enfance : les animaux domestiques seuls nous ont dévoilé quelques » particularités sur leur reproduction; on sait à-peu-près, à l'égard des » espèces sauvages, le climat qu'elles habitent, les ennemis qu'elles » ont à craindre, quelques-uns des moyens qu'elles emploient pour » se soustraire aux dangers et pourvoir à leurs besoins; mais on n'a » sur cela que des idées générales. Que de choses on ignore! Qu'il se » présente de questions auxquelles on ne peut répondre! » En voici plusieurs que M. Frédéric Cuvier donne pour exemples. « Pourquoi » les chacals jettent-ils des cris si aigus et si plaintifs pendant la nuit et » dans le moment où ces cris semblent devoir effrayer la proie qu'ils » cherchent! Pourquoi le lièvre, le lapin, le cochon d'Inde et la souris » ne peuvent-ils vivre dans les mêmes lieux! Pourquoi est-ce toujours » après le repas que le lion rugit! Pourquoi, lorsque la voix retentissante » de ce formidable animal se fait entendre, tous les autres animaux » carnassiers, que la terreur devroit glacer, hurlent-ils à l'unisson!

» Pourquoi le hérisson et le porc-épic sont-ils couverts d'épines, le » pangolin et le tatou cuirassés d'écailles, de préférence à tant » d'autres espèces qui semblent d'ailleurs occuper dans la nature la » même place qu'eux! Pourquoi les ruminans naissent-ils tout formés, » les didelphes à l'état de fétus, et plusieurs rongeurs dans un état » voisin de ce dernier! Pourquoi quelques espèces éprouvent-elles » les besoins de l'amour en hiver, et quelques autres au printemps » ou à l'automne! Quelle est la raison de la différence de fécondité! » Pourquoi le froid plonge-t-il les loirs et les marmottes dans un som- » meil léthargique! Quels sont, en un mot, les rapports, les influences » de ces circonstances diverses, dans la sphère où se trouvent les » animaux qui les présentent! C'est ce que nous ignorons complète- » ment. » M. Frédéric Cuvier croit que nous l'apprendrions si l'histoire naturelle étoit cultivée comme elle devroit l'être.

L'immense majorité des animaux est dirigée par l'instinct ; il n'y a qu'un petit nombre d'entre eux qui soient doués d'intelligence ; c'est parmi les mammifères que se rencontrent ceux-ci : les uns sont invariablement soumis à ce qui les entoure; les autres agissent toujours conformément à ce que les circonstances ont de fortuit et de passager.

A la suite des considérations qui font l'objet spécial de la zoologie, M. Frédéric Cuvier explique son opinion sur la synonymie, désapprouvant qu'on donne à un animal un autre nom que celui qui a été adopté, pour lui en substituer un qui n'ajoute rien aux connoissances. C'est un reproche qu'on pourroit faire avec autant de raison à d'autres sciences, dont les progrès ont beaucoup souffert des variations dans la nomenclature. Ces nouveaux noms, dit M. Frédéric Cuvier, rarement utiles, n'ont souvent d'autre but que de dépouiller les légitimes possesseurs. Il voudroit qu'on conservât à un genre ou à une espèce le nom que ce genre ou cette espèce ont reçu de la nation chez laquelle ils ont été primitivement découverts, ou celui qu'ils ont reçu du naturaliste qui le premier en a donné la description.

Après avoir indiqué les points de vue sous lesquels il considère les mammifères, il expose la manière dont est disposé l'ouvrage: on y voit réunis dans les articles généraux, tous les caractères communs aux espèces, afin que, quand il s'agit de leur histoire naturelle, il ne soit plus question que de ce qu'elles ont de particulier et de vraiment spécifique.

Les figures représentent fidèlement les animaux, dans la plupart de leurs variations, avec l'ensemble de leurs traits et leur physionomie générale: c'est le moyen de suppléer à des détails de forme extérieure.

Les auteurs ont décrit tout ce qui étoit susceptible de l'être. Le naturel des animaux est exposé d'après des faits, autant qu'il a été possible. Il n'existe aucun ouvrage où toutes les figures et les descriptions aient été faites, comme dans celui-ci, sur le vivant, et qui, par conséquent, renferme un aussi grand nombre d'observations exactes.

Il en est maintenant à la cinquante-cinquième livraison, chacune contenant six figures; on peut juger combien il doit intéresser toutes les personnes qui font cas de l'histoire naturelle, dont les mammifères sont un des sujets les plus importans.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE royale des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 27 juillet, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Abel-Rémusat. L'Académie avoit proposé, pour sujet du prix qu'elle devoit adjuger dans cette séance, de « rechercher quel fut l'état politique des cités grecques de l'Europe, » des îles et de l'Asie mineure, depuis le commencement du deuxième siècle » avant nôtre ère jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople. Les » concurrens devoient recueillir dans les écrivains et dans les monumens de » tout genre, tous les faits propres à faire connoître, soit l'administration » intérieure de ces cités, soit leurs rapports entre elles et avec l'empire. » Aucun des ouvrages envoyés au concours n'ayant paru digne du prix, le même sujet est proposé pour l'année 1829. « L'Académie croit convenable » d'avertir que les recueils d'inscriptions sont au nombre des sources principales » où l'on trouveroit des renseignemens abondans et précieux. Il ne faudroit » pas non plus négliger les inscriptions publiées par les voyageurs du siècle » dernier et par ceux de nos jours; mais c'est sur-tout les ouvrages numisma- » tiques qu'il sera nécessaire de consulter pour réunir des notions positives » sur l'histoire, l'indépendance plus ou moins absolue, l'organisation politique » et le régime administratif des cités helléniques de la Grèce proprement » dite, de la Macédoine, des îles de la Thrace, de l'Asie mineure, et des » côtes du Pont-Euxin. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 fr. Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1829.

L'Académie renouvelle l'annonce qu'elle fit l'année dernière du sujet du prix qu'elle adjugera dans sa séance publique du mois de juillet 1828. Ce sujet consiste à « tracer le tableau des relations commerciales de la France et des divers » états de l'Europe méridionale avec la Syrie et l'Égypte, depuis la décadence de » la puissance des Francs dans la Palestine jusqu'au milieu du sixième siècle; » déterminer l'étendue de ces relations; fixer la date de l'établissement des con-

» sulats en Syrie et en Égypte ; indiquer les effets que produisirent, sur le com» merce de la France et de l'Europe méridionale avec le levant, la découverte » du passage par le cap de Bonne-Espérance et l'établissement des Portugais » dans l'Inde. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr.» Les ouvrages devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1828.

L'Académie propose, pour sujet d'un autre prix qu'elle adjugera dans sa séance publique du mois de juillet 1829, « l'exposition exacte du système » de philosophie connu sous les noms de néoplatonisme, philosophie éclec» tique ou syncrétisme, qui a été enseigné par les philosophes de l'école » d'Alexandrie et des écoles contemporaines, notamment de celles d'Athènes » et de Rome, depuis la fin du second siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la » conquête de l'Égypte par les Arabes. Les concurrens devront sur-tout exa» miner si cette philosophie n'est que la doctrine primitive de Platon, ou faire » voir en quoi elle en diffère; et, dans ce cas, indiquer les emprunts que les » auteurs de ce système peuvent avoir faits aux doctrines orientales, ainsi » qu'à la doctrine chrétienne et à celles des sectes nées dans le christia» nisme. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr. Les ouvrages devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1829: ce terme est de rigueur, ainsi que les précédens.

Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Après ces annonces, on a entendu la lecture d'un Mémoire historique et diplomatique sur les établissemens français au levant, depuis l'an 500 de J. C. jusqu'à la fin du XVIII.e siècle, par M. Pouqueville; — d'une Notice sur la vie et les ouvrages de M. Boissy d'Anglas, par M. Dacier, secrétaire perpétuel; — d'Observations sur les premiers temps de la littérature latine, par M. Naudet; — d'un Mémoire de M. Mongez sur le passage des Alpes par Annibal, et sur l'emploi du vinaigre pour briser les pierres. — L'heure trop avancée n'a pas permis d'entendre un Mémoire sur le siége de Potidée, par M. Gail.

L'Académie royale des sciences vient de perdre l'un de ses membres, M. Fresnel, qui, en 1823, avoit succédé à M. Charles dans la section de physique.

L'Académie royale des beaux-arts a mis au nombre de ses correspondans MM. Chauvin de Cambrai, d'Igni, Ponce, Nibbi et Réatu, en remplacement de M. Landon, décédé le 4 mars 1826, et de MM. Crucy, Larive, de Rossi, &c., morts en 1826 et 1827. — La même Académie a élu M. Pradier pour succéder à feu M. Lemot dans la section de sculpture.

La Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, a tenu une séance publique le 17 mai dernier, et a fait imprimer les discours, notices et annonces qui y ont été lus (Toulouse, Douladoure, 86 pages *in-8.°*). Discours d'ouverture par M. le président Cabrion; — Rapport sur les travaux de la société, par son secrétaire général, M. Ducasse fils; Notice historique sur M. Pinel, par le même. — Programme des prix décernés et proposés. M. Ladevèse, médecin à Bordeaux, a obtenu une récompense de 200 fr., et M. Decazis, chirurgien à Mazamet, le titre de correspondant, pour avoir traité, quoique sans l'embrasser toute entière, la question suivante: « Dans

» le cas d'affection morbide, en apparence simultanée, du cerveau et de l'es-
» tomac, déterminer, par le raisonnement et l'expérience, à quels signes on
» peut reconnoître lequel des deux est essentiellement et primitivement affecté:
» indiquer en outre les maladies dans lesquelles se rencontrent les lésions
» simultanées de l'estomac et du cerveau, en précisant pour chacune d'elles
» quel est l'organe primitivement affecté. » — Prix proposé pour 1828:
« Déterminer le mode de l'action de l'iode sur l'état sain et de maladie,
» et assigner les propriétés médicales de ses diverses préparations, tant à l'in-
» térieur qu'à l'extérieur. » Pour 1829 : « Déterminer jusqu'à quel point les
» émissions sanguines peuvent être utiles dans les maladies chroniques. »
Chacun de ces prix est de la valeur de 300 fr. Les mémoires, écrits lisiblement en latin ou en français, munis d'une épigraphe et d'un billet cacheté, doivent être remis avant le 1.er mars de chaque année.

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, dans sa séance publique du 31 mai dernier, a décerné un prix à un mémoire de M. Gust. Ad. Destor, avocat à Bordeaux, concernant l'influence de Charlemagne et de François I.er sur le progrès des lumières; et des médailles à M. Boucharlat, continuateur du Lycée de la Harpe; à M. Duplan, auteur d'un Essai de minéralogie; à M. Hirigoen, qui a présenté à l'Académie un *Essai* (manuscrit) *sur les rapports désignés par les prépositions et les conjonctions, entre les phrases, les membres d'une phrase et les mots.* L'Académie adjugera, en 1830, un prix (de 600 fr.) au meilleur mémoire sur les moyens de prévenir et d'arrêter les incendies, sur les avantages et les inconvéniens des compagnies d'assurance, et sur leurs divers statuts. . . . ; en 1829, un prix à un manuel d'agriculture, approprié au département de la Gironde (600 fr.); . . . un prix *au meilleur mémoire sur les moyens de prévenir la misère;* — en 1829, six médailles, de 50 fr. chacune, pour l'amélioration des chemins vicinaux; un prix de 200 fr. à une pièce de vers sur un sujet laissé au choix de l'auteur; un prix de la même valeur pour des essais présentant des résultats décisifs sur le mélange des fontes françaises et étrangères; un prix de 300 fr. à l'auteur qui aura le mieux recherché l'influence de Bacon de Verulam et de Descartes sur la marche de l'esprit humain; six prix (de 300 fr. chacun) sur les sujets suivans: Quel est le meilleur système d'assolement à adopter dans le département de la Gironde! — Recherche et découverte d'un gisement d'argile réfractaire dans le même département. — Recherche des carrières de carbonate calcaire propre à faire de la chaux hydraulique. — Avantages et inconvéniens respectifs des enduits, feutres et métaux, employés à la carène des navires. — Expériences comparatives sur la résistance du bois de pin gemmé et non gemmé, sa durée, les divers genres d'altérations auxquels il est sujet. — Expériences sur la qualité des houilles actuellement dans le commerce; recherche des cas où la buche de pin maritime doit leur être préférée pour le chauffage des chaudières, pour la fusion des métaux, &c. — L'Académie remet aussi au concours pour 1828 le sujet qu'elle avoit proposé pour 1827 en ces termes : « Quels sont les perfectionnemens que réclame
» la construction des charrues et des autres instrumens d'agriculture dans le
» département de la Gironde! Quels sont les moyens mécaniques qui
» pourroient être introduits avec avantage dans les diverses cultures de ce
» département! » Les mémoires doivent être écrits en français ou en latin,

et parvenir, francs de port, avant le 1.er mars de chaque année, au secrétariat général de l'Académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, n.° 1, à Bordeaux.

M. Zohrab, docteur arménien, connu par une édition complète de l'antique version de la Bible en arménien, et par plusieurs autres savans ouvrages, vient de faire don au cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi, du manuscrit arménien de la traduction de la Chronique d'Eusèbe, qui lui a servi pour faire l'édition *princeps* de cet ouvrage donnée à Milan en 1818, et dont il a été rendu compte dans ce Journal en septembre 1819. La traduction latine publiée par M. Zohrab avec l'aide de M. Mai, est la seule qui reproduise entièrement et avec la plus grande fidélité le texte arménien de cet important ouvrage. Le manuscrit donné par M. Zohrab, exécuté avec la plus scrupuleuse exactitude, est un véritable *fac-simile,* représentant ligne par ligne, page par page, le manuscrit original. M. Zohrab en a fait mention en ces termes, dans la préface de l'édition de Milan, page xiij : *Tertius codex denique Venetiis à Zohrabo diligenter manu propriâ elaboratus, tum Mediolanum ab eodem translatus, à quo videlicet princeps hæc Eusebiani Chronici editio procedit.* Quoique très-moderne, ce manuscrit pourra être très-utile à un nouvel éditeur du texte arménien d'Eusèbe, à cause des fautes nombreuses et des changemens volontaires qui ont été faits dans l'édition de ce texte donnée à Venise. Indépendamment des fautes d'impression, on y remarque encore beaucoup d'altérations et d'infidélités volontaires sur lesquelles le docteur Zohrab se propose de fixer l'attention des savans, dans un ouvrage particulier. J. SAINT-MARTIN.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Orthophonie anglaise, ou Lettres à M. le comte de Lasteyrie sur la manière d'écrire exactement la prononciation des mots anglais, à l'aide d'accens et signes additionnels, par M. Pierre Dudouit, avocat. Rouen, impr. de Nicolas Périaux, librairie de Frère; et à Paris, chez Furne, &c., 1827, 32 pages *in-8.°* L'auteur propose une manière d'imprimer ou d'écrire l'anglais, telle qu'en conservant l'orthographe de chaque mot, la prononciation de chaque syllabe soit indiquée au moyen d'accens, d'esprits, de points, de lettres soulignées, de lettrines placées au dessus ou au dessous de la lettre dont elles doivent modifier le son ou l'articulation. M. Dudouit a publié l'an dernier un Essai sur l'accentuation, et un Essai sur la prononciation des mots anglais. *Voyez* Journal des Savans, août et décembre 1827, pag. 504 et 756.

Éloge du duc d'Enghien, discours qui a remporté le prix d'éloquence à la Société royale des bonnes-lettres, séance du 30 mai 1827, par M. Anatole Roux-Laborie. Paris, Trouvé, *in-8.°*, 52 pages.

Atlas historique et chronologique des littératures anciennes et modernes, par M. A. Jarry de Mancy; quatrième livraison, deux grandes feuilles *in-plano,* consacrées, l'une à la littérature portugaise et brésilienne, l'autre à la littérature française du XVII.e siècle. Le tableau de la littérature du Portugal est partagé horizontalement en quatre sections: 1.° depuis le VII.e siècle jusqu'à la fin du XV.e; 2.° XVI.e siècle; 3.° 1580-1683; 4.° 1683-1827, avec distinc-

tion, en chacune de ces tranches, des poëtes et des prosateurs, perpendiculairement arrangés selon l'ordre des années où ils sont morts. Des cases et des colonnes particulières qui servent d'encadrement à ce tableau, contiennent des observations générales, l'indication des ouvrages où l'histoire de cette littérature est exposée, des aperçus historiques sur les divers genres de vers et de prose, des notices spéciales sur les auteurs arabes et israélites qui ont vécu en Portugal, et sur les écrivains brésiliens; la chronologie comparée de l'histoire civile et de l'histoire littéraire des Portugais. Cette carte nous semble rédigée avec beaucoup d'exactitude et de méthode: M. de Mancy annonce qu'il a eu pour collaborateur M. Ferdinand Denis, auteur d'un abrégé de l'Histoire littéraire du Portugal, dont il a été rendu compte dans ce Journal (cahier de mars 1827, p. 149-161). — La littérature française du XVII.ᵉ siècle est divisée en trois sections, dont la première commence à l'avénement de Louis XIII en 1610, et la seconde en 1635 (nous aurions préféré 1636, époque du Cid). La troisième s'étend depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685, jusqu'à la mort de Louis XIV en 1715. Chaque zone est divisée, comme dans les cartes précédentes, en colonnes pour la poésie et pour la prose; le tableau est environné d'observations générales, d'indications bibliographiques, de listes alphabétiques, et de colonnes chronologiques où les faits mémorables des annales littéraires et de l'histoire politique sont rapprochés. Cette carte est d'un usage fort commode: M. de Mancy y a réuni et distribué avec beaucoup d'art un très-grand nombre de renseignemens utiles, et l'on peut s'étonner qu'il ne se soit pas glissé plus d'erreurs légères dans cette multitude de détails. L'année 1708 a été indiquée au lieu de 1712, comme la date de la naissance de J. J. Rousseau. — Dans l'un de nos prochains cahiers, nous donnerons une idée de deux autres cartes du même atlas, qui viennent de paroître en juillet (Littérat. italienne; et Littérat. française du XVIII.ᵉ siècle). *Voyez* sur les trois premières livraisons de cet ouvrage, nos cahiers de mars et sept. 1826, pag. 186, 565 et 566, et de mars 1827, pag. 190). — En ce moment, le travail de M. de Mancy comprend l'histoire des langues, de la géographie, des littératures grecque, latine, italienne, portugaise, et française depuis 1610, outre trois cartes accessoires (académie française, école polytechnique, concours généraux de l'université de Paris).

M. le baron Marchant continue de publier à Metz, chez Dosquet, des *Mélanges de littérature et d'histoire.* La huitième suite (12 pages *in-8.°* et une planche) consiste en une lettre sur des médailles d'Héraclius Constantin, de Constant II, de Justinien II, de Léon II, de Tibère III Absimare, de Léon l'Isaurien, &c.

Histoire naturelle des vers, contenant leur description et leurs mœurs, avec des figures dessinées d'après nature, par L. A. G. Bosc.; deuxième édition. Paris, impr. de Tilliard, librairie de Roret, 1827, 3 vol. *in-18,* ensemble de 36 feuilles 4/9.

Recherches sur la distribution géographique des végétaux phanérogames de l'ancien monde, depuis l'équateur jusqu'au pôle arctique, suivies de la description de neuf espèces de la famille des amentacées, par M. Mirbel, de l'académie royale des sciences, professeur adjoint à la faculté des sciences de Paris. Paris, A. Belin, 1827, *in-4.°,* 132 pages, avec un tableau et 9 planches. Ouvrage extrait des Mémoires du muséum d'histoire naturelle.

Géométrie descriptive, par Gasp. Monge; cinquième édition, augmentée d'une théorie des ombres et de la perspective, extraite des papiers de l'auteur, par M. Brisson, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées. Paris, Bachelier, 1827, *in-4.°*, 200 pages et 28 planches en taille douce. Prix, 12 fr.; et par la poste, 14 fr. 50 cent.

Histoire de l'astronomie au XVIII.e siècle, par M. Delambre, publiée par M. Mathieu, de l'académie des sciences et du bureau des longitudes. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Bachelier, 1827, *in-4.°*, 848 pages, avec 3 pl. et un portrait de Delambre. Pr. 36 fr.

Exposé de quelques principes nouveaux sur l'acoustique et la théorie des vibrations, et leur application à plusieurs phénomènes de la physique, par M. le baron Blein, ancien officier général du génie. Paris, impr. de Pinard, 1827, 44 pages, avec un tableau et une planche.

Œuvre de Jean Goujon, gravé au trait d'après ses statues et ses bas-reliefs par M. Reveil, avec un texte explicatif des monumens embellis par les sculptures de J. Goujon; précédé d'un essai sur sa vie et ses ouvrages, recueilli et publié par M. Audot. Paris, Audot, 1827; première livraison, qui sera suivie de dix-neuf autres. Chaque livraison, composée de 5 planches et de quelques pages de texte, se vend 4 fr.

Traité des gastralgies et des entéralgies, ou maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, par J. P. F. Barras, médecin des prisons et du bureau de charité du second arrondissement. Paris, Béchet jeune, 1827, *in-8.°*, 360 pages. Prix, 5 fr.; et par la poste, 6 fr.

— « Sous presse, pour paroître incessamment, *Examen analytique et tableau comparatif des synchronismes de l'histoire des temps héroïques de la Grèce*; par L. C. F. Petit-Radel, membre de l'Institut de France (Académie royale des inscriptions et belles-lettres) et de la légion d'honneur, bibliothécaire-administrateur de la bibliothèque mazarine, &c.; imprimé par autorisation du Roi à l'imprimerie royale, 1827; un vol. *in-4.°* de 300 pages, accompagné d'un tableau de trois pieds de long, même format. Cet ouvrage n'a été tiré qu'à cinq cents exemplaires, dont deux cents seront suivis d'un développement de quelques articles principaux, sous le titre particulier de *Mémoires* sur divers points d'ancienne histoire grecque, extraits des recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par le même auteur, même format et même imprimerie royale, lesquels, réunis à l'*Examen analytique*, formeront un volume de 500 pages. Cet ouvrage, lu à l'Académie des inscriptions, est particulièrement destiné à l'usage des professeurs d'histoire ancienne et élémentaire. »

PAYS-BAS. *Le Tombeau*, poëme en quatre chants, traduit du texte hollandais de Feith en vers français, et suivi de poésies diverses, par M. Clavereau. Bruxelles, Galand, 1827, *in-18*, v et 242 pag., fig.

Recherches sur l'ancien forum Hadriani *et ses vestiges près de la Haye*, par M. le baron de Westrenen de Tiœllands. Amsterdam et la Haye, chez les frères Vanleb, *in-16*, 29 pages avec une carte.

Correspondance mathématique et physique, publiée par M. A. Quetelet, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles, &c.; tome III, première livraison, 64 pages *in-8.°* avec 3 pl. A Bruxelles, chez Demat; et à Paris, chez Bachelier. Ce recueil fait connoître les progrès des sciences physiques et mathématiques, non-seulement dans les Pays-Bas, mais dans l'Europe entière. Il est enrichi des

observations de plusieurs savans français, MM. Ampère, Bouvard, Hachette, Villermé, Gambard, &c. Les livraisons de ce journal forment, en chaque année, un vol. d'environ 400 pages, avec des planches. Prix de l'abonnement, 9 fr. — *Voyez* notre cahier de juin 1826, pag. 381, 382.

Beknopte Geschiedenis, &c.; Histoire abrégée des lettres et des sciences dans les Pays-Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1800 (en hollandais), par M. N. G. Vankempen. Delft, Allard, 1826, 3 part. *in-8.°*

BATAVIA. *Maleische spraakkunt, &c.; Grammaire malaise de G. H. Werndly,* revue et publiée, d'après les ordres du gouvernement des Indes orientales, par M. de Angelbert. Batavia, 1826, *in-4.°*, 130 pages.

Nederduitsch en maleisch woorderboek, &c.; Dictionnaire malais-hollandais, et hollandais-malais, rédigé et publié, sous la direction du gouvernement, par P. P. Roorda van Eysinga, premier commis du département des affaires intérieures, et membre de la société des arts et sciences de Batavia. Batavia, 1826, 2 vol. *in-8.°*, 444 et 535 pages.

ALLEMAGNE.

Geschichte der Slavischen sprache und literature; Histoire de la langue et de la littérature des Slaves (Russes, Bulgares, Serbiens, Bosniens, Dalmates, Eslavons, Croates. . . ., Bohémiens, Moraves, Vaudois de la Lusace et de la Pologne), par Paul-Joseph Schaffarik. Bude, 1827, *in-8.°* L'auteur indique, pour chacune de ces langues, les dialectes, les grammaires, les dictionnaires, les livres populaires, les recueils de poésies, &c.

Dinarchi Orationes tres; cum Mori suisque annotationibus edidit G. Dindorfius. Lipsiæ, Reimer, 1826, *in-8.°*

Des Sophocles Oedip auf Kolonos; Œdipe à Colonne, de Sophocle, commenté par Fr. Paula Hocheder. Passau, Pustet, 1826, *in-8.°* Pr. 1 rxd. 8 gr.

Euripidis Hecuba; texte grec accompagné d'un commentaire allemand d'Auguste la Fontaine. Halle, Hammerde, *in-8.°* Pr. 16 gr.

Euripidis Andromache; recognovit, adnotationi Barnesii, Musgravii, Brunckii ferè integræ suam adjecit, scholia emendatiora et indices adjecit J. D. Kœrner. Zullichau, Darmann, *in-8.°* Pr. 1 rxd. 1 gr.

P. Virgilii Maronis Opera, ad fidem novem codicum mss. nondum adhibitorum bibliothecæ regiæ Bambergensis, nec non Schœnbornio-Gaibacensis æquè ac Viechtianæ; collata cum optimis editionibus, præcipuè illâ Heynii; aucta lectionum varietate perpetuâque adnotatione; edita à J. H. Jaeck: accedunt specimina scripturarum. Lipsiæ (bureau d'industrie), 1826, *in-8.°*

Q. Horatii Facci Opera, ad mss. codices Vaticanos, Chisianos, Angelicos, Barberinos, Vallicellanos aliosque, plurimis in locis emendavit, notisque illustravit, præsertim in iis quæ romanas antiquitates spectant, Carolus Fea. Denuò recensuit, adhibitisque novissimis subsidiis curavit Fr. Henr. Bothe. Heidelbergæ, 1826, 2 vol. *in-8.°* Pr. 5 fl. 30 kr.

Des Gratius Faliscus, &c.; Le poëme de Gratius Faliscus sur la chasse avec les chiens, en latin et en allemand, publié par C. G. Perlet. Leipsic, Hahn, *in-8.°*

Volkslieder der Serben, &c.; Chants populaires des Serbes, traduits en vers, avec une introduction historique, par Talvi. Halle, 1826, 2 vol. *in-8.°*

Heinrich von Kleist gesammelte Schriften; Œuvres de Henri de Kleist,

recueillies et publiées par L. Tieck. Berlin, Reimer, 3 vol. *in-8.º* On a de Henri de Kleist les drames intitulés *Catherine de Heilbronn, la Cruche cassée, le prince de Hombourg*, et des contes et nouvelles en prose.— (Le poëme du Printemps est d'Éwald-Christian de Kleist, mort en 1759, et de qui l'on a aussi des odes, &c.)

Bericht über die naturalischen Reisen, &c.; Rapport sur les voyages scientifiques de MM. Ehremberg et Hemprich en Égypte, Syrie, Arabie, et au revers oriental du plateau abyssinien, &c., pendant les années 1820-1825; lu à l'académie royale de Berlin, par M. Alexandre de Humboldt. Berlin, Dummler, 38 pages *in-4.º*

Sanchoniathonis Berytii quæ feruntur fragmenta de cosmogoniâ et theologiâ Phœnicum, græcè versa à Philone Byblio, servata ab Eusebio, Præparat. evang. l. I.; græcè et latinè. Recognovit, emendavit, notis selectis Scaligeri, Bocharti, Vossii, Cumberlandi aliorumque, et suis animadversionibus illustravit J. C. Orellius. Lipsiæ, Hinrichs, *in-8.º* Pr. 12 gr.

Hellanici Lesbii Fragmenta; è variis scriptoribus collegit, emendavit, illustravit, commentationem de Hellanici ætate, vitâ et scriptis præmisit et indices adjecit F. G. Sturz; editio altera, cui accessit G. Canteri Syntagma de ratione emendandi græcos auctores. Lipsiæ, Hartman, *in-8.º* Pr. 1 rxd. 4 gr.

Thucydidis de Bello peloponesiaco libri VIII. Ad optimorum librorum fidem, ex veterum notationibus, recentiorum observationibus recensuit, argumentis et adnotatione perpetuâ illustravit, indices et tabulas chronologicas adjecit, atque de vitâ auctoris præfatus est Fr. Goeller. Lipsiæ, Cnobloch, 2 vol. *in-8.º;* cum topographiâ Syracusarum æri incisâ. Pr. 6 rxd.

Xenophontis Anabasis, græcè; recognovit et illustravit C. G. Krüger. Halis Sax., Hemmerde, *in-8.º* Pr. 2 rxd. 6 gr.

Hellas, oder darstellung des alten Griechenlandes, &c.; Tableau géographique et archéologique de la Grèce, &c., par Fr. Kruse. Leipsic, Voss, 2 vol. *in-8.º*

Cornelii Taciti de situ, moribus et populis Germaniæ libellus; textum recognitum, cum selectâ varietate lectionis, brevique tum aliorum, tum suâ annotatione, edidit G. Gunther. Helmstadii, Fleckelsen, *in-8.º*, 4 gr.

Romische Alterthumer, &c.; Antiquités romaines qui se trouvent à Neuwied et aux environs, expliquées par G. Dorrow. Berlin, 1827, *in-4.º*, 168 pages et 32 planches.

Kölns Vorzeit, &c.; Histoire ancienne de la ville de Cologne, par Ernest Weyden. Cologne, Schmitz, *in-8.º* Pr. 2 fl. 24 kr.

Geschichte des Osmanischen Reichs, &c.; Histoire de l'empire ottoman, par M. Jos. de Hammer. Pesth, Hartleben, 1827; tome I.er, *in-8.º* Il y aura 6 vol., chacun de 40 à 45 feuilles.

Corpus inscriptionum græcarum: auctoritate et impensis academiæ litterarum Borussicæ, edidit Aug. Boeckius; voluminis primi fasciculus secundus. Berolini, Reimer, *in-fol.* Nous avons indiqué dans notre cahier de juillet 1825, pag. 445, les articles que renferment les 292 pages du premier fascicule de ce recueil d'inscriptions grecques. Le deuxième comprend les n.os 166 à 1100, qui remplissent les pages 293-572. Suite des inscriptions attiques; classes III-XII, savoir: Tituli militares; Archontes, Prytanum catalogi, Tesseræ judicum; Agonistica et gymnastica; Fragmenta catalogorum; Honores imperatorum et aliorum ex domo augustâ et decreta imperatoria; Tituli

honorarii civitatis labentis, maximè imperatorum ætate, statuis aut imaginibus subscripti; Donariorum et operum publicorum tituli; Ordo sacrorum, termini, definitiones magicæ, supellex varia; Monumenta privata, maximè sepulchralia; Fragmenta varia. — A la page 553 commence la troisième partie de l'ouvrage, consacrée aux inscriptions mégariques. M. Boeck annonce la publication prochaine d'un troisième fascicule qui complétera le tome I.er et contiendra des *addenda*.

De insignioribus quæ adhuc exstant Romanorum monimentis sepulcralibus, imprimis de sepulcro Scipionum atque Augusti mausoleo commentatio; cui adjecta sunt nonnulla ad funera Romanorum spectantia, auctore Chr. Wagner. Marburgi, Krieger, *in-4.°*

Jupiter imperator, in einer antiken bronze, &c.; Description archéologique d'une ancienne statue en bronze, représentant Jupiter empereur, par M. Levezow. Berlin, *in-fol.*, avec 2 pl. lithogr.

Litteratur der Geschichte, &c.; Littérature (bibliographie) de l'histoire et des sciences accessoires depuis le milieu du XVIII.e siècle jusqu'à nos jours, par ordre systématique; le rédacteur est M. J. Sam. Ersch. Leipsic, Brockhaus, 1827, *in-8.°* Pr. 5 rxd.

Aristotelis, Rerum publicarum reliquiæ; collegit, illustravit, atque prolegomena addidit C. F. Neumann. Heidelbergæ, Oswald, *in-8.°* Pr. 1 fl. 30 kr.

Methodenbuch, &c.; Méthode pour l'instruction des sourds-muets, par M. Michel Venus, directeur de l'institut des sourds-muets. Vienne, *in-8.°*, avec 14 planches lithographiées par un élève de cette école, Phil. Krippel.

Unterricht uber Dampfmaschinen, &c.; Instruction sur la construction des machines à vapeur, leur application aux bateaux, aux voitures et aux manufactures, par J. Poppe. Tubingue, *in-8.°*, avec 4 planches lithographiées. Pr. 1 fl. 45 kr.

Bericht über das Detonations, &c.; Sur le phénomène de détonation à l'île de Méléda près de Raguse; avec des notices géographiques, statistiques et historiques sur cette île, et une esquisse géognostique de la Dalmatie, par M. P. Partsch Vienne, *in-8.°*, avec des cartes.

Chemische untersuchung Altægyptischer und Altromischer Farben; Analyse chimique des couleurs employées par les anciens Égyptiens et par les anciens Romains; ouvrage du professeur Geiger, avec des observations sur l'ancienne plastique par le professeur Roux. Carlsruhe, *in-8.°* Pr. 4 kr.

Petrefacta musæi universitatis regiæ borussicæ, &c.; iconibus et descriptionibus (latinè et germanicè) illustrata ab Aug. Goldfuts. Düsseldorf, Arnz, *in-fol.*; première livraison, 25 planches et 88 pages de texte; Zoophytes du monde primitif.

M. Jos. Heller publie à Bamberg chez Kuns, *la Vie et l'Œuvre d'Albert Durer*, en 3 vol., dont le second seul a paru.

Muster Sammlung, &c.; Choix de décorations, vignettes, épreuves de figures arabesques, grotesques, fleurons, cus de lampe, alphabets, caractères, chiffres, &c., à l'usage des relieurs, doreurs, peintres, sculpteurs, graveurs, orfévres, &c., par M. E. Grève. Berlin, Mathisson, 1827, *in-fol.* oblong avec 20 pl. lithogr. Prix de souscription, 3 rxd.

Die übermassige, &c.; L'excessive tension de l'esprit, considérée comme cause de plusieurs maladies, par Ch. Wenzel. Bamberg, Dresch, *in-8.°* Pr. 24 kr.

Werke des tschinesischen Weisen Kung-fu-dsu, &c.; Œuvres de Confucius, philosophe chinois, et de ses disciples; traduites pour la première fois du texte original en allemand, avec des remarques, par W. Schott, *in-8.°* Hall, Renger, 1827; tome I.er

DANEMARK. *Theocrits Idyllische, &c.; Version danoise des idylles de Théocrite,* par M. S. Meisling (qui a traduit en 1824 les six premiers chants de l'Énéide de Virgile). Copenhague, 1826, *in-8.°*

SUÈDE. *Frithiofs Saga, &c.; La Saga ou histoire de Frithiof,* poëme d'Ésaie Tegner. Stockolm, *in-8.°* Une partie du fond de ce poëme moderne est empruntée d'un ancien livre islandais.

RUSSIE. *Notice sur le Yamântaga,* idole rare du muséum d'histoire naturelle et d'antiquités de l'université de Moscou, par M. Fischer de Waldheim, conseiller d'état. Moscou, 1826, *in-4.°* avec 3 pl.

ANGLETERRE.

Servian popular Poetry; Poésies populaires des Serviens, traduites en vers anglais par M. Bowring. Londres, Baldwin, 1827, *in-12.* Ces poésies, dont il doit paroître bientôt une traduction française, sont extraites d'un recueil publié à Vienne en 1824, par Stephanovich Vuk, auteur d'une grammaire servienne.

Ancient scottish ballads; Anciennes ballades écossaises, publiées pour la première fois, avec des notes historiques et philologiques, et avec les airs. Londres, Longman, 1827, *in-8.°* Pr. 7 sh. 6 d.

Dramatic scenes, &c.; Scènes dramatiques, sonnets et autres poëmes de miss Mary Russel Mitford. Londres, Wittaker, 1827, *in-8.°* Pr. 10 sh. 6 p.

Narrative of a Journey from India, &c.; Relation d'un voyage de l'Inde en Angleterre, par Bassorah, Bagdad, les ruines de Babylone, le Curdistan, la Perse, les rives occidentales de la mer Caspienne, Astracan, Novogorod, Moscou, Saint-Pétersbourg, fait en 1824 par Georg. Keppel. Londres, Colburn, 1827, *in-4.°*, avec des figures coloriées.

Travels from India, &c.; Voyage de l'Inde en Angleterre, fait en 1825 et 1826, par James Edward Alexander, à la suite du colonel Kinneir, envoyé extraordinaire à la cour de Téhéran. Londres, Parbury, 1827, *in-4.°*, avec des cartes et des planches. Pr. 1 l. 11 sh. 6 d. Ce volume contient des détails relatifs à l'empire des Birmans, à la Perse, à l'Asie mineure, à la Turquie d'Europe, &c. On y remarque les descriptions des ruines de Persépolis, et du tombeau de Saadi.

Political history of the extraordinary events, &c.; Histoire politique des événemens extraordinaires qui ont causé la guerre avec les Birmans, par le capitaine W. White. Londres, Hamilton, 1827, *in-8.°*, avec une carte. Pr. 10 sh.

History of the Indian archipelago, &c.; Histoire de l'archipel indien, contenant des détails sur les mœurs, les arts, le langage, les institutions, la religion et le commerce de ses habitans, par John Crawfurd; nouvelle édition. Londres, Parbury, 1827, 3 vol. *in-8.°*, avec cartes et gravures. Pr. 2 l. 12 sh. 6 p.

Schetches of Persia, &c.; Esquisses sur la Perse, d'après les journaux

d'un voyageur (par sir John Malcolm). Londres, Murray, 1827, 2 vol. *in-8.°*

Voyages of discovery, &c.; Voyages de découvertes, spécialement entrepris pour reconnoître les côtes occidentales de la Nouvelle-Hollande, faits de 1817 à 1822, par M. Parker King. Londres, Murray, 1827, 2 vol. *in-8.°*, avec des cartes, des vues pittoresques, &c. Pr. 1 l. 16 sh.

On vient de réimprimer à Londres, *in-8.°*, les *Antiquities of Greece* de J. Robinson. Cette seconde édition est augmentée d'extraits de Lambert Bos, de Potter, &c. L'ouvrage est destiné à éclaircir les livres classiques de l'ancienne Grèce, par l'exposé des institutions et des coutumes de cette nation.

The roman History, &c.; Histoire romaine, traduite de l'allemand de M. G. B. Niebuhr, en anglais, par F. A. Walter. Londres, Rivington, 1827, 2 vol. *in-8.°* avec deux cartes. Pr. 1 l. 4 sh. MM. de Golbéry et Estienne fils ont annoncé des traductions françaises de cet ouvrage, qui sont encore attendues : mais il y a long-temps qu'on a contesté en France la certitude et même la probabilité des récits dont se composent les premières parties des annales de Rome. Ces questions ont été débattues dans le cours du dernier siècle et au commencement du XIXe, entre Pouilly, Sallier, Anselme, Fréret, Beaufort, Lévesque, Larcher, &c.

Vestigia anglicana or illustrations of the debattable points in the antiquities of England; Eclaircissemens des articles litigieux dans l'histoire ancienne de l'Angleterre, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la dynastie des Plantagenets, par Stephens Reynold Clarke. Londres, Underwood, 1827, 2 vol. *in-8.°* Pr. 1 l. 8 sh.

A Chronicle of London, &c.; Chronique de Londres, depuis 1089 jusqu'en 1483, rédigée au XV.e siècle, et publiée aujourd'hui pour la première fois, d'après des manuscrits du musée britannique; avec des pièces originales, des poëmes historiques et divers éclaircissemens. Londres, Longman, 1827. Pr. 2 l. 2 sh.

Statistical illustrations, &c.; Recherches statistiques sur le territoire, la population, les revenus, les consommations de la Grande-Bretagne, publiées par la société de statistique. Londres, Ridgway, *in-8.°*, principalement composé de tableaux.

New picture of London, &c.; Nouveau tableau de Londres, par M. Samuel Leigh. Londres, 1827, *in-18*, 496 pages, avec un plan de Londres, une carte des environs et 105 gravures. Pr. 9 sh. Cet ouvrage avoit paru en 1824 : la nouvelle édition est augmentée de plusieurs descriptions, et de détails statistiques. — La population de Londres est portée, dans ce tableau, à 1,300,000 habitans.

Researches into the physical, &c.; Recherches sur l'histoire physique de l'homme, par Cowles Prichard; seconde édition. Londres, 2 vol. *in-8.°* avec 10 planches.

An illustrated introduction to the Lamark's conchology, &c.; Introduction à la conchiologie de M. Lamark, contenue dans son Histoire naturelle des animaux sans vertèbres; par M. A. Crouch. Londres, Longman, 1826, *in-4.°*, avec 22 pl. lithogr. — On publie en 1827, à Édimbourg, un *System of british conchology,* avec des gravures de Lizars d'apres les dessins de M. T. Brown, gr. *in-4.°* L'ouvrage aura 12 ou 13 livraisons, chacune de 4 planches et du prix de 10 sh. 6 d.

Hortus siccus Londinensis, or a collection of dried specimens, &c.; Recueil de plantes séchées des environs de Londres, par Mariano la Gasta. Londres, Treuttel et Würtz, 1827, *in-fol.;* première livraison, 25 pl. avec texte. Pr. 1 l.

Prodromus plantarum Indiæ occidentalis, tam in oris Americæ meridionalis quam in insulis antillicis, nova genera et species hactenùs ignotas complectens; digessit G. Hamilton. Londini, Treuttel et Würtz, *in-8.º*, cum fig. Pr. 5 sh.

Treatise on the steam engines, &c.; Traité historique, pratique et descriptif des machines à vapeur, par John Farcy. Londres, Longman, *in-4.º*, avec des gravures par Lewrig père et fils.

ITALIE.

Elenco delle opere stampate in Milano, &c.; Catalogue des ouvrages imprimés à Milan et dans la Lombardie, au mois de mars 1827 : le nombre des articles est de 126, y compris 38 de musique, 9 de gravure et 4 de lithographie, *in-8.º*

Storia della letteratura italiana, &c.; Histoire de la littérature italienne au XVIII.e siècle, par Ant. Lombardi. Modène, *in-8.º* C'est une continuation de Tiraboschi, qui n'a conduit que jusqu'à l'année 1700 l'histoire littéraire de l'Italie.

Della vita di Carlo Goldoni, &c.; Discours de Domenico Gravi sur la vie et les comédies de Goldoni, avec des observations où cet auteur est mis en parallèle avec Métastase et avec Alfieri. Milan, Stella, *in-8.º* — Un disciple de Melch. Cesarotti a publié des *Notizie* sur la vie et les ouvrages de ce poëte. Venise, Alvisopoli, *in-8.º* Césarotti est mort en 1808 : plusieurs de ses compatriotes lui reprochoient des néologismes, des gallicismes, un goût ossianique trop étranger au climat de l'Italie et à sa littérature classique du XVI.e siècle. En rendant hommage à son talent, on trouvoit qu'il avoit fait de fort mauvais disciples. Mais aujourd'hui les nouvelles doctrines littéraires ont beaucoup de partisans à Milan et à Florence : l'écrit de M. Gravi est destiné à les propager. Il existoit déjà des mémoires historiques sur Cesarotti par M. Barbieri, outre des éloges en prose et en vers par MM. Bramieri et Mazza.

Osservazioni grammaticali, &c.; Observations grammaticales sur la langue italienne, par Giac. Roster. Florence, *in-8.º*

Monumenti d'un manoscritto; Manuscrit autographe de Boccace, trouvé et commenté par M. Ciampi. Florence, Galletti, 1827, *in-8.º*, 108 pages. On y rencontre quelques particularités sur la vie de Boccace et sur son siècle. — On a retrouvé aussi des lettres d'Alessandro Tassoni; en conséquence M. Bartol. Gamba vient de mettte au jour à Venise, chez Alvisopoli, un *in-8.º* de 70 pages, intitulé : *Lettere di Aless. Tassoni, ora nella maggiore parte pubblicate per la prima volta.*

Parnasso italiano novissimo; Parnasse italien des temps modernes, par U. E. Naples, imprimerie française, *in 8.º* Le tome IV vient de paroître en 1827. — On continue à Milan (société typographique) la collection des *Poeti classici italiani antichi e moderni*, in-32, avec les portraits et les vies de chaque poëte. Le nombre des volumes déjà publiés est de plus de 50.

Scherzi estemporanei latini, &c.; Vers latins improvisés par Faustin Gagliuffi. Vérone, *in-8.º* Ces impromptus ne sauroient être toujours des modèles de latinité ni de poésie; mais ils annoncent une facilité peu commune dont

M. Gagliuffi a donné des preuves dans plusieurs villes d'Italie, en Suisse, en Allemagne et en France.

Scherzi anacreontici, &c.; Poésies anacréontiques de Domen. Missiroli. Rimini, Marsoner, *in-12.* — Ode à la paix, par le même; ibid., *in-12.* — Le Printemps, ode du même poëte; ibid., *in-12.* — M. Missiroli a de plus traduit en vers italieus quelques idylles de Théocrite, Moschus et Bion. Rimini, Marsoner, *in-8.°*

Saggio d' idilli romantici, &c.; Essai d'idylles ROMANTIQUES, par Giac. Nipote. Faenza, Conti, *in-12.*

Prose e poesie campestri, &c.; Poésies champêtres et morceaux en prose du même genre, d'Ippolito Pindemonte; quatrième édition augmentée, *in-12.* — Le Théâtre *(Componimenti teatrali)* de Jean Pindemonte (frère d'Hippolyte), vient d'être réimprimé (avec un discours sur le théâtre italien) à Milan, chez Silvestri, 1827, 2 vol. *in-12.* Pr. 6 lire 50 cent.

Teatro comico, &c.; Théâtre comique italien, inédit, de S. Ch. Cosenza. Naples, imprimerie française, *in-8.°* — *Commedie di Giov. Gherardi de' Rossi.* Prato, Giacchetti, *in-8.°* — *Commedie di Alb. Nota;* dixième édition, revue par l'auteur. Milan, Silvestri, 3 vol. *in-8.°* avec le portrait de l'auteur.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Lettera a S. E. il duca di Stradifalco, del dottore Teodoro Panofka, sopra una iscrizione greca del teatro Siracusano. — Friderici Osanni, de Philistide Syracusarum reginâ Commentatio. (Article de M. Letronne.) .... Pag. 387.

Voyage à Péking, à travers la Mongolie, en 1820 et 1821, par M. Timkoffski. (Art. de M. Abel-Rémusat.) .... 392.

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits ou publiés en français et en latin, &c.; accompagné de notes historiques et critiques, par M. Barbier: tome IV. (Second article de M. Raynouard.) .... 402.

Initia Philosophiæ ac Theologiæ ex Platonicis fontibus ducta, sive Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarii. (Troisième article de M. Cousin.) .... 409.

Histoire de Bretagne, par M. Daru. (Second art. de M. Daunou.) .... 425.

Histoire naturelle des mammifères; par M. Geoffroy de Saint-Hilaire. (Article de M. Tessier.) .... 433.

Nouvelles littéraires .... 436.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

AOÛT 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1827.

Dictionnaire des sciences naturelles, dans lequel on traite méthodiquement des différens êtres de la nature, considérés, soit en eux-mêmes, d'après l'état actuel de nos connoissances, soit relativement à l'utilité qu'en peuvent retirer la médecine, l'agriculture, le commerce et les arts; suivi d'une biographie des plus célèbres naturalistes; par plusieurs professeurs du Jardin du Roi et des principales écoles de Paris; tomes XXXI-XLVII. Paris, Levrault, 1824-1827.

SECOND ARTICLE.

TRENTE volumes du dictionnaire des sciences naturelles, commencé en 1816, avoient paru en 1824, lorsque nous avons, pour la première

fois, entretenu de cet ouvrage nos lecteurs. Dix-sept volumes ont vu le jour depuis cette époque, et, sans parler de l'activité nouvelle et de la régularité qui ont été apportées à la publication, on peut assurer que ces volumes se recommandent encore par un plus grand nombre d'articles neufs et importans, par des portions considérables de travaux qui embrassent des sciences entières, enfin par des additions qui étendent, améliorent ou rectifient les articles des volumes précédens. Nous avons annoncé régulièrement, dans la partie bibliographique de ce Journal, les livraisons qui se sont succédé depuis trois ans ; mais il est temps de revenir avec quelque détail sur une entreprise qui est maintenant assez avancée pour qu'on puisse en apprécier l'utilité. Nous ne parlerons toutefois que des principaux articles des derniers volumes. La forme de l'ouvrage et son immensité s'opposent également à ce qu'on en présente une analyse suivie, et les considérations que nous avons tracées dans notre premier extrait suffisent pour en faire connoître le système et juger l'ensemble. Nous prenons la liberté d'y renvoyer (1).

L'article *Nature* est remarquable, au milieu de tant d'articles très-étendus, par la forme concise sous laquelle sont présentées des notions de la plus haute importance : c'est que le célèbre auteur à qui on en est redevable, a su, en se bornant à exposer les idées générales qui sont inhérentes au sujet, s'abstenir des développemens qui tiennent aux idées de détail. En effet, tout le reste du dictionnaire doit être en quelque sorte le commentaire d'un tel article. Une distinction lumineuse des acceptions variées de ce mot de *nature*, l'un des termes de notre langue dont on a fait le plus grand abus, devoit précéder cette exposition. Après avoir établi les sens divers qui lui ont été assignés d'abord, et qui, pour ainsi dire, lui appartiennent légitimement, l'auteur discute le sens dans lequel on parle le plus habituellement de la *nature*, pour désigner l'ensemble des êtres, le monde, la création personnifiée, sorte de figure commune dans toutes les langues et qui auroit peu d'inconvénient dans la nôtre, si l'on n'oublioit trop souvent, en faisant usage des expressions figurées, qu'elles doivent leur origine à une opération de l'esprit, et qu'elles ne représentent pas un être réellement existant. L'auteur rapporte à l'emploi de cette expression l'origine de deux systèmes, dont l'un consiste à penser que tous les êtres forment une échelle, une chaîne non interrompue, de telle sorte que l'œil peut passer de l'un à l'autre sans apercevoir de

(1) Voyez notre cahier d'août 1824, *p. 451*.

lacune, et dont l'autre tend à faire considérer tous les êtres organisés comme les modifications d'un seul être, ou comme produits successivement et par le développement d'un premier germe, d'où suit l'idée de l'unité de composition dans tous. L'auteur se prononce ouvertement contre ce dernier système, qui a été défendu récemment par des argumens nouveaux. Il assure qu'on ne sauroit croire à la possibilité d'une apparition successive des formes diverses ; et, sans recourir même aux argumens directs et aux preuves de fait que fournit la géologie pour faire voir que, dans aucun temps, on ne vit de traces d'un ordre de choses essentiellement différent de celui que nous observons, il déclare que le principe de la diversité paroît avoir été nécessaire à cette harmonie et à cette conservation, seuls buts que notre raison puisse apercevoir à l'arrangement du monde. « Quelle loi auroit pu » contraindre le créateur à produire sans nécessité des formes inutiles, » uniquement pour remplir des lacunes dans une échelle ! et s'il est » question de ces rapports qui se montrent dans la coexistence des » parties, et qui semblent être des indices de l'unité d'organisation, » quelle loi pouvoit gêner l'auteur de toutes choses, que la nécessité » d'accorder à chaque être qui devoit durer, les moyens d'assurer son » existence ! » On est heureux de pouvoir opposer l'opinion d'un grand naturaliste à ces assertions plus ou moins spécieuses de philosophes ingénieux et hardis, dont les hypothèses, comme le dit l'auteur de l'article, « peuvent bien avoir quelque chose de plausible, quand » on ne les énonce qu'en termes très-généraux, mais s'évanouissent » aussitôt qu'on veut entrer dans les détails. » Au fond il ne s'agit pourtant, de la part de ces philosophes, que d'une extension plus grande accordée aux causes secondes; et le principe d'organisation successive pourroit avoir été donné aux êtres vivans, sans qu'il y eût rien de préjugé sur la spontanéité de ce principe. C'est là un point de fait à discuter entre les naturalistes : la notion de la providence ne sauroit être obscurcie, quel que soit le résultat de la discussion.

Nous avions déjà remarqué, dans notre premier extrait, que plusieurs articles du Dictionnaire des sciences naturelles étoient si longs, qu'imprimés séparément ils formeroient de petits ouvrages d'une certaine étendue. La même observation peut s'appliquer à l'article *Minéralogie*, de M. Brongniart, qui remplit cent cinquante huit pages dans le tome XXXI ; à l'article *Mollusques*, par M. de Blainville, lequel occupe les trois cent quatre-vingt-douze premières pages du tome XXXII ; à l'article *Mycologie*, par M. Ad. Brongniart, qui est véritablement un synopsis complet de la cryptogamie; et à plusieurs autres.

Souvent même ces long articles sont encore complétés par des articles supplémentaires qui ne sont pas seulement destinés à remplir les cadres de la nomenclature et les subdivisions naturelles du sujet. Ainsi les articles *Roches* et *Psammite* sont les dépendances immédiates du tableau méthodique inséré au mot *Minéralogie ;* et l'article *Poissons*, par M. H. Cloquet, quoique occupant avec l'article *Poissons fossiles* de M. Defrance un espace de près de cent quarante pages, reçoit encore, au mot *Reproduction des poissons*, des additions considérables, qui auroient pu et peut-être dû en faire partie intégrante. Ce sont là, dans la distribution des matières, de légères irrégularités qu'il n'est pas toujours possible d'éviter en mettant au jour une aussi vaste collection. Il seroit superflu d'en faire la remarque, si le premier besoin, dans un dictionnaire, n'étoit pas de trouver les faits qu'il renferme et les notions qui le constituent, classés alphabétiquement avec toute l'exactitude possible. Tout renseignement qui n'est pas appelé par un titre connu ou par un renvoi régulier, risque d'être oublié au milieu d'une matière immense, ou cherché inutilement par celui qui a le plus d'intérêt à l'obtenir.

Il y a des branches qui paroissent avoir été traitées en entier par les auteurs qui en ont été chargés, de sorte que l'on n'a plus eu qu'à diviser et à placer sous chaque lettre les matériaux qu'ils avoient préparés d'avance. L'avantage de cette manière de travailler se fait en particulier sentir dans les articles de physique générale et de météorologie, qu'on doit à M. Lacroix, et dans ceux qui se rapportent à la chimie et qui ont été composés par M. Chevreul. Au nombre de ces derniers, on distingue les articles *Potassium*, *Principes immédiats*, *Résine*, *Sang*, *Saveur*, *Savon*, &c. Nos lecteurs connoissent déjà en partie, par le compte qui leur a été rendu des *Recherches sur les corps gras d'origine animale*, et des *Considérations sur l'analyse organique* (1), les résultats des travaux de M. Chevreul ; ces résultats ont puissamment contribué à donner un caractère de précision rigoureuse à la partie de la chimie qui s'occupe des corps organisés, c'est-à-dire, à la branche de cette science qui avoit fait le moins de progrès réels jusqu'à nos jours, et où il est tout à-la-fois le plus important et le plus difficile d'éviter la confusion.

L'article *Mollusques*, qui ouvre le tome XXXII du dictionnaire, est un véritable traité sur cette classe d'animaux, et, en y joignant l'article *Conchyliologie*, que le même naturaliste a fourni dans les premiers

(1) Janvier 1825.

volumes, on peut espérer de ne manquer d'aucune des notions de quelque importance qui ont rapport à cette partie de la zoologie. L'analyse des classifications proposées par Guettard, Adanson, Geoffroy le médecin, Muller, Bruguières, Poli, Denys de Montfort, M. Cuvier, M. Lamarck, n'est autre chose au fond que l'histoire des progrès de la science en ce qui concerne les mollusques, histoire fondée sur une discussion approfondie du principe négligé par Buffon et Linnéus, introduit sur-tout par les naturalistes français, et d'après lequel l'étude anatomique des formes et de la structure de l'animal est substituée, comme base de la méthode, à la description de la coquille; principe fécond et inébranlable, le seul qui puisse être adopté maintenant en histoire naturelle. Après en avoir ainsi constaté l'importance, l'habile auteur vient à son tour le mettre en usage, en établissant, sur une description anatomique la plus complète et la plus exacte que l'on ait encore donnée, les fondemens d'une classification perfectionnée. On jugera du détail où l'auteur est entré, quand on saura que cette anatomie des mollusques occupe près de cent pages. Le résultat qu'elle doit avoir immédiatement est de fixer l'importance relative des caractères sur lesquels reposera dorénavant la distinction des ordres, des genres et des espèces. Vient ensuite le tableau de cette classification, qui paroît mériter d'être adoptée comme le travail le plus solide et le plus approfondi qui ait encore été exécuté sur cette matière.

Dans le cours de l'article que nous venons d'indiquer, M. de Blainville a eu occasion de citer le poulpe de l'argonaute *[octopus argonautæ]*, et il avertit en note qu'il ne partage pas l'opinion de ceux qui regardent cet animal comme le constructeur de la coquille qu'il habite. C'est effectivement un sujet de discussion pour les naturalistes que l'origine de cette coquille si légère et si fragile dont l'animal est encore à présent si peu connu. M. de Blainville a, dans un autre article (1), exposé en détail les raisons qui, selon lui, tendent à prouver que le poulpe est parasite dans la coquille de l'argonaute. Un autre naturaliste, M. de Férussac, a soutenu l'opinion contraire dans le tome II des *Mémoires de la société d'histoire naturelle de Paris.* Selon ce dernier, l'animal qu'on a trouvé dans l'argonaute est organisé pour vivre dans une coquille, et précisément dans une coquille de la forme de celle qu'il habite. Il ne nous appartient pas de décider ce point litigieux : ce qui est certain, c'est que les peuples de l'Asie

(1) Au mot *Poulpe,* voyez tom. XLIII, p. 197 et suivantes.

orientale ont observé, comme les anciens, et plus fréquemment que les occidentaux modernes, la navigation de l'argonaute. Les Japonais (1) le décrivent comme Pline, et rapprochent en même temps l'animal du poulpe, tant par la structure qu'ils lui assignent que par les noms qu'ils lui donnent et qui signifient *poulpe à coquille*, *barque de poulpe.* Il est surprenant qu'un tel fait soit encore indécis, et que l'anatomie comparée ne soit pas parvenue à dissiper définitivement les doutes qu'il a fait naître.

Nous pourrions tirer des observations non moins curieuses des articles *Moule*, *Protée* (animal), *Psychodiaire*, *Sangsue*, rédigés par le même auteur, ainsi que d'une foule d'autres articles également intéressans fournis à la partie de l'entomologie par M. Duméril; aux diverses branches de la zoologie et de l'anatomie comparée, par M. H. Cloquet; à l'histoire des fossiles, par M. Defrance; à la physiologie végétale, par M. Massey; à la botanique, par M. Loiseau-Delongchamps et M. Mirbel; à la docimasie et à la métallurgie, par M. Élie de Beaumont: on doit notamment à ce dernier un excellent résumé qui a été inséré au mot *Mines.* Mais une fois engagé dans ces analyses de détail, il deviendroit impossible de s'arrêter, et vingt extraits plus étendus que celui-ci feroient encore regretter des omissions trop nombreuses et trop injustes. Le tableau des noms des auteurs qui concourent à cet ouvrage est placé à la tête de chaque volume; et ces noms se retrouvent effectivement à la fin des articles, dont ils sont la garantie. Cette observation n'est pas de trop pour une collection de ce genre; il n'en faut pas d'autre pour la recommander aux gens instruits.

Les éditeurs ont fait marcher, concurremment avec le dictionnaire proprement dit, la publication de l'atlas, qui est ainsi parvenu dans ce moment à la quarante-septième livraison. Neuf cent quarante planches ont donc été livrées au public: et quoique des motifs d'économie aient fait adopter pour ces planches un format qui n'admet pas de grands développemens, on peut assurer que leur réunion formera, quand on pourra les classer méthodiquement, le plus utile supplément aux descriptions que contient le corps de l'ouvrage. On a donné aussi vingt-quatre livraisons de portraits, qui en renferment quatre-vingt-

(1) *Encycl. jap.* l. XLVII, p. 21 v. On trouvera cet article traduit en entier, avec la reproduction de la figure qui l'accompagne, dans la notice sur l'Encyclopédie japonaise, tom. XI de la collection des *Notices et extraits des manuscrits*, actuellement sous presse.

seize : nous nous réservons d'en parler quand le texte de la *Biographie des naturalistes* aura été publié. Mais nous reviendrons plus d'une fois encore sur la partie essentielle d'une entreprise, dont les progrès et l'achèvement doivent intéresser tous les amis des sciences.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

AN HISTORY OF MUHAMMEDANISM, comprising the life and character of the arabian prophet, and succinct accounts of the empires founded by the muhammedan arms; an inquiry into the theology, morality, laws, literature and usages of the Musulmans, and a wiew of the present state and extent of the muhammedan religion, by Charles Mills. *The 2.d edition revised and augmented.* Londres, 1818, xxj et 484 pages *in-8.o*

Histoire du Mahométisme, contenant la vie et les traits du caractère du prophète arabe, avec un aperçu des divers empires fondés par les armes mahométanes, et des recherches sur la théologie, la morale, les lois, la littérature et les usages des Musulmans; suivie d'une description rapide de l'étendue et de l'état présent de la religion mahométane; par Charles Mills; *traduite de l'anglais sur la 2.e édition, par M.* P***, *docteur ès lettres*, 1825, iv et 544 pages *in-8.o*

On pourroit, au premier abord, s'imaginer que M. Mills s'est proposé d'écrire l'histoire du mahométisme, c'est-à-dire, de son origine, de son établissement d'abord dans l'Arabie et ensuite dans les contrées soumises par les Musulmans, des altérations qu'il a subies par la suite des temps, des sectes nombreuses auxquelles il a donné naissance, de l'influence qu'il a exercée sur la civilisation, enfin de son état actuel dans les différens pays où il est dominant ou toléré. Ce sujet, pour être traité dans toute son étendue et avec la critique convenable, exigeroit la réunion de beaucoup de connoissances diverses, et particulièrement une étude approfondie des principales langues parlées dans les pays soumis à l'islamisme, et de beaucoup de livres qui n'existent que manuscrits dans les grandes bibliothèques de l'Europe. Ce que les travaux des orientalistes les plus célèbres en ont fait connoître

jusqu'ici par des traductions ou par des extraits, est bien loin de fournir les matériaux nécessaires à la confection d'un semblable tableau, et suffiroit à peine pour en tracer une légère esquisse; encore seroit-il presque impossible d'en faire l'usage convenable, sans remonter quelquefois aux sources, et sans appliquer à l'emploi de ces matériaux une critique qui suppose du moins une connoissance solide de la langue arabe. Ce secours, comme il est facile de s'en apercevoir, a manqué totalement à M. Mills, et son ouvrage, qui est moins l'histoire du mahométisme qu'un tableau très-abrégé des états fondés par les Musulmans, n'est guère qu'un extrait des livres qui sont entre les mains de tout le monde, et ne se recommande ni par de nouvelles découvertes dans le champ de l'histoire, ni par des aperçus nouveaux, ou par le talent assez rare de faire jaillir du rapprochement des faits déjà connus, des rayons de lumière inattendus, et d'en tirer ainsi des résultats et plus nombreux et plus satisfaisans. L'utilité d'un semblable travail se borne donc à donner, en quelques chapitres, aux personnes auxquelles l'histoire de l'Orient est restée tout-à-fait inconnue, une idée superficielle des révolutions tant politiques que religieuses produites par le mahométisme en Asie, en Afrique et en Europe. C'est, ce nous semble, uniquement sous ce point de vue qu'il faut envisager l'ouvrage de M. Mills pour en porter un jugement équitable; et les termes dans lesquels il présente lui-même aux lecteurs cette seconde édition, n'annoncent point des prétentions plus élevées.

L'ouvrage se compose de sept chapitres, dont le premier renferme un aperçu général de l'état de l'Arabie et des Arabes lors de la naissance de Mahomet, et la vie de ce fondateur de l'islamisme; le second, l'histoire des khalifes d'Orient, pendant les deux premiers siècles de l'hégire; et le troisième, l'histoire du khalifat depuis sa division, c'est-à-dire, l'histoire des états musulmans indépendans des khalifes de Bagdad, en Espagne, en Afrique et en Égypte, et la fin de celle des Abbasides jusqu'à la conquête de Bagdad par les Mogols sous la conduite de Holagou. Le chapitre IV est consacré aux dynasties mogoles, tartares et turques. Le cinquième est destiné à faire connoître l'Alcoran, le système théologique, moral et judiciaire des Musulmans, et les sectes mahométanes. Le sixième traite de la littérature et des sciences des Sarrasins et des Turcs; enfin le septième a pour objet d'exposer l'état présent de l'islamisme et l'étendue des contrées où est professée cette religion. Ce dernier chapitre est peut-être de tout l'ouvrage celui qui remplit le mieux l'objet auquel il est consacré: dans les autres, si quelques portions sont traitées avec un certain

développement, d'autres ne sont qu'ébauchées; quelques dynasties qui ont joué dans l'histoire un rôle important, sont même à peine nommées. Dans le quatrième chapitre, par un renversement d'ordre chronologique difficile à justifier, les souverains de l'Inde de la race de Tamerlan se trouvent placés avant Genghiz-khan et Tamerlan; et les Seldjoukides, que l'auteur nomme toujours, on ne sait pourquoi, les *Seldjouks*, ne viennent qu'après ces dynasties mogoles.

Les observations critiques que nous venons de faire sur l'ensemble de l'ouvrage de M. Mills, seroient peut-être de peu d'importance, si l'on ne remarquoit d'ailleurs, dans tout le cours de son travail, de nombreuses négligences qui donnent lieu de penser que l'auteur ne s'étoit pas rendu assez maître de son sujet, et qu'il ne connoissoit souvent que bien imparfaitement les choses dont il parloit. Comment, sans cela, expliquer des méprises telles que celles-ci : *Farmak* (lisez *Farma*), ou *Peluse* (page 74); *Madyan* pour *Madaïn* (page 78); les *Fatimites* en parlant de l'armée de *Hoseïn*, tandis qu'il n'est d'usage d'employer ce nom qu'en parlant des khalifes d'Égypte (page 98); *le khalife Moawiyah ou Ommia* (pag. 101); *Ildrahim* au lieu d'*Ibrahim* (p. 102), &c.; le nom de *Bagdad* traduit *par le séjour de la paix* (page 105); *les dynasties passagères (the fleeting dynasties*, ce que le traducteur français a rendu encore plus ridicule en traduisant *les dynasties éphémères) des Ommiades et des Abbasides* (page 106); *la ville de Ceuta ou Tanger* (page 110); *Abd-almalec* et son fils *Walid*, transformés en *khalifes de la dynastie des Abbasides* (page 120); *Aglabite, père d'Ildrahim*, pour *Aglab, père d'Ibrahim* (page 144); *l'Imaüs ou le Caff, montagne située entre Samarcande et Caschgar* (pag. 182); *un khalife fatimite en Égypte, allié de Bajazet* (pag. 267); *Masori* pour les *Masorèthes* (pag. 280). Avec un peu plus d'attention, il eût été facile d'éviter de tels anachronismes et des erreurs géographiques aussi révoltantes. N'est-il pas bien extraordinaire de lire dans une note (page 95) : *Voici le portrait d'Ali, tel qu'il a été bien dressé par Abou'lféda;* puis un long passage latin dans lequel on remarque entre autres choses ces mots dits en parlant d'Ali: *quo meliorem non vidit orbis Muhammedanus, et quem haud incongruè cum M. Antonino philosopho compares!* Et quand on ne prendroit pas la peine de vérifier la citation, ne devineroit-on pas que ce portrait est l'ouvrage de Reiske, et non d'Abou'lféda, qui ne connoissoit peut-être pas même le nom de Marc Antonin!

M. Mills, obligé d'employer fréquemment les mots *eslam* ou *islamisme, Moslem* ou *Musulman*, a cru nécessaire d'en donner l'explication. Mais, quoiqu'il ait eu recours à la *Bibliothèque orientale* de

d'Herbelot et au *Tableau général de l'empire ottoman* de M. Mouradgea d'Ohsson, il n'a pas été heureux dans l'usage qu'il a fait de ces sources d'instruction. « *Moslem*, dit-il (page 28), ou *Muselman*, est » un dérivé régulier ou corrompu d'*Eslam*, et est le nom commun » à tous les Mahométans, sans distinction de secte ou d'opinion. » Suivant l'exactitude de l'analogie grammaticale, *Moslem* est le sin- » gulier du mot, *Muselman* en est le duel, et *Muselmin* le pluriel. » Mais pour me conformer à l'usage des meilleurs écrivains, j'emploierai » au singulier les mots *Moslem* et *Muselman*, et au pluriel *Moslems* » et *Muselmans*. » Notre auteur eût mieux fait de supprimer entièrement cette note, qui prouve seulement qu'il ignore complètement la langue à laquelle ces mots appartiennent. Il mérite plus d'indulgence pour avoir aveuglément adopté les conjectures très-hasardées de Casiri sur l'origine du mot *Sarasins*, et du nom d'*Andalous*, que les Arabes donnent à l'Espagne (pages 28 et 109). Mais on lui pardonne plus difficilement l'altération d'une multitude de noms propres, comme *Sabactazin*, *Gaudalet*, *Busiri*, *Kolher*, *Petit de la Croix*, *Anuzi*, *Maracci*, pour *Sebectéghin*, *Guadalet*, *Busir*, *Koehler*, *Petis de la Croix*, *Azuni*, *Marracci*.

On peut se rappeler que la ville de Schiraz s'étant soumise aux armes de Tamerlan ou Timour, ce prince voulut voir le célèbre poëte Hafiz, et que, croyant sans doute l'intimider, il lui reprocha d'avoir parlé avec mépris des deux principales villes de son empire, Samarcande et Bokhara, dans un vers où il dit : *Si cette jeune beauté de Schiraz se rendoit maîtresse de mon cœur, je donnerois Samarcande et Bokhara pour prix de cette tache de rousseur dont la couleur noire relève l'éclat de son teint.* Suivant M. Mills (page 230), Hafiz éluda le reproche, en disant : *Les dons de Hafiz peuvent-ils jamais appauvrir Timour!* Je ne sais où notre auteur a puisé cette anecdote. Suivant l'historien des poëtes persans, Daulet-schah Samarcandi, Hafiz répondit : *Prince, c'est cette prodigalité qui m'a réduit à l'état de misère où vous me voyez.*

Presque au même endroit, M. Mills, rapprochant divers traits de la magnificence, du luxe et du pouvoir de Genghiz-khan et de Tamerlan, affirme qu'à la cour des successeurs du premier de ces conquérans, des ambassadeurs des princes de l'Europe et de l'Asie venoient réclamer l'indulgence du grand khan, et opposer les sollicitations à ses projets de vengeance, et *que les destinées du représentant de S. Pierre étoient décidées dans une ville située sur les frontières septentrionales de la Chine* (page 230). Ce n'est pas là l'idée que l'histoire nous donne des relations des souverains pontifes avec les princes mogols, relations

dans lesquelles sans doute les deux parties n'avoient que des idées bien confuses de leur existence et de leurs intérêts respectifs.

Nous avons remarqué (page 284) un passage où M. Mills, parlant de la première édition du texte arabe de l'Alcoran, imprimée à Venise en 1530, dit que le pape en fut alarmé, et que le livre fut, *à la manière orthodoxe, condamné au feu. Aussi,* ajoute notre auteur, *les exemplaires de cette édition sont-ils d'une excessive rareté.* Il n'est guère possible, comme je l'ai dit ailleurs, de révoquer en doute l'existence de cette édition; mais je crois pouvoir assurer que nulle part on n'en connoît aujourd'hui aucun exemplaire.

Ailleurs M. Mills, parlant de l'opposition que quelques docteurs musulmans ont témoignée à l'emploi que les théologiens scholastiques faisoient de la philosophie d'Aristote dans les disputes qui concernoient la religion, dit en note que les Druzes sont un rejeton de l'une des sectes philosophiques nées dans l'islamisme, et, à cette occasion, il affirme (page 389), que *CES VICAIRES DE BRAY ont placé les quatre évangiles parmi leurs livres sacrés, mais les ont défigurés par beaucoup d'explications également contraires à la raison et à la religion chrétienne;* et il s'appuie de l'autorité de Michaëlis, dans son *Introduction au Nouveau Testament.*

Je dois avouer d'abord qu'il m'a été tout-à-fait impossible de deviner ce que M. Mills veut dire par ces mots, *these vicars of Bray*, dont il se sert en parlant des Druzes. Ensuite il me semble que l'assertion de Michaëlis auroit mérité d'être soumise à un examen critique. En effet, elle n'est fondée que sur quelques allusions à divers passages des évangiles, qui se trouvent dans cette espèce de formulaire des Druzes que M. Adler a fait connoître le premier, et qu'on a nommé assez improprement leur *Catéchisme.* L'auteur de ce formulaire n'a point pris ces passages dans les évangiles, que très-vraisemblablement il ne connoissoit pas; il les a puisés dans deux écrits de Moktana ou Boha-eddin, écrivain druze contemporain de Hamza, écrits adressés aux chrétiens et au clergé, dans lesquels on trouve beaucoup de paraboles tirées des évangiles, des passages de la liturgie, et le symbole des apôtres. On pourroit être tenté de conclure de là que Boha-eddin étoit un apostat de la religion chrétienne; mais on ne sauroit en induire que le symbole, la liturgie chrétienne et les évangiles aient jamais été mis par les Druzes au nombre de leurs livres sacrés. Ce n'est pas, au surplus, la seule conjecture, pour le moins très-hasardée, que Michaëlis ait avancée sur la doctrine des

Druzes. *Voyez* l'ouvrage de ce savant, intitulé *Neue orient. und exegit. Bibliothek*, première partie, page 75 et suivantes.

Il y a dans l'ouvrage de M. Mills bien des points sur lesquels on pourroit différer d'opinion avec lui; mais il seroit peu utile de les discuter, parce qu'en général il n'a fait qu'adopter le sentiment de quelqu'un des écrivains où il a puisé les matériaux du sien, sans les soumettre à aucun examen, et qu'en outre il y a souvent beaucoup de vague dans sa manière de s'exprimer. Toutefois il ne sera peut-être pas inutile de s'arrêter à quelques-unes des questions principales que fait naître nécessairement l'Histoire du mahométisme.

Ainsi, si l'on se demande quel fut le ressort principal qui fit agir Mahomet, qui lui suggéra l'idée de réformer la religion de son pays, et le soutint jusqu'à la fin dans l'exécution d'un projet aussi difficile, M. Mills répond que ce fut d'abord et principalement l'enthousiasme, auquel se joignit ensuite l'ambition du pouvoir; et par *l'enthousiasme*, lorsqu'il n'est pas l'effet d'une communication surnaturelle entre l'homme et la divinité, il faut entendre cette disposition de l'ame qui, par une illusion, volontaire peut-être dans son principe, mais devenue ensuite plus forte que la volonté et la conscience, se croit en rapport avec les substances inaccessibles aux sens et avec Dieu même, et cherche innocemment à tromper les autres parce qu'elle est elle-même trompée. C'est bien ainsi que l'entend M. Mills dont je vais transcrire les expressions, en empruntant cependant la traduction française de M. P***. « S'il existe, dit-il (pag. 36 du texte et 40 de la traduction), une » passion dominante dans chaque individu, cette passion étoit, en » Mahomet, l'enthousiasme religieux; il éclatoit dans toutes ses actions; » il se manifestoit dans chaque scène de son existence; et c'est à ce » désordre de l'imagination que la naissance du mahométisme, ainsi que » celle de beaucoup d'autres systèmes non moins erronés, doit être » attribuée. Dans les premiers temps de sa jeunesse, Mahomet étoit » pur dans ses mœurs; pieux, contemplatif, et retiré par goût et par » choix. *Dès* l'âge de vingt-cinq ans jusqu'à quarante, il continua » d'exercer sa profession de marchand, et de nourrir son génie dans » la solitude; s'élançant ensuite dans la vie politique, il y parut comme » un fanatique tumultueux et farouche. Une classe particulière d'idées » avoit fixé son attention; des méditations silencieuses étoient deve- » nues des rêveries extatiques. La raison de Mahomet s'étoit comme » perdue dans les écarts de son imagination, et les suggestions de ce » délire avoient été prises pour des inspirations du ciel. »

Ainsi, suivant M. Mills, lorsque Mahomet forma le projet de

changer la religion de son pays et mit la main à l'œuvre pour l'exécution de ce projet, c'étoit un fanatique de bonne foi, dupe d'une exaltation, d'une sorte de *monomanie*, qu'il avoit provoquée en se livrant à la retraite et à des spéculations spirituelles, et subjugué par les écarts de son imagination. Mais quel effet devoient produire sur une ame ainsi exaltée, et sur laquelle l'imagination exerçoit, au grand préjudice de la froide raison, un pouvoir tyrannique, la résistance et les obstacles contre lesquels il eut à lutter! Je doute fort que la manière de voir de M. Mills à cet égard, soit conforme à ce que l'expérience nous apprend de l'histoire des grandes passions, et des hommes chez qui la raison est réduite au silence par les écarts d'une imagination ardente et indomptable.

« Le premier, dit M. Mills, et le plus sublime des principes de sa » religion, l'unité de Dieu, avoit été prêché par lui avec ce charla- » tanisme et cette affectation d'une autorité conférée par le Tout- » puissant, qui distinguent les fanatiques de toutes les religions; mais » ses rapports avec le monde, l'influence lente mais certaine du » temps, et enfin les conseils de la raison, modérèrent son enthousiasme. » Dans ses relations avec ses adversaires, il commença à calculer les » conséquences, et bientôt, ne songeant plus qu'à accomplir les projets » qu'il avoit conçus, et à multiplier ses efforts pour convertir les » peuples, il dégrada peu à peu la pureté de ses doctrines, en se con- » formant avec adresse aux passions et aux préjugés de ses compatriotes. » Ses espérances s'étendirent avec ses succès. Le trône de son pays » devint l'objet de ses plus vifs desirs; des vues ambitieuses de » conquête et de pillage vinrent encore donner une énergie nouvelle » à ses idées. »

Mahomet auroit donc commencé par le fanatisme de bonne foi et par un aveugle enthousiasme, et il auroit fini par une ambition calculée et une politique souple et astucieuse. Je ne crains point de dire que c'est là un tableau de fantaisie, dont les traits ne sont point fournis par l'histoire. Peut-être Mahomet ne fut-il point entraîné d'abord dans l'entreprise qu'il forma, par le desir et l'espérance du pouvoir; peut-être un motif plus noble, une ambition d'un ordre plus élevé, furent-ils les premiers ressorts qui le poussèrent à détruire le grossier polythéisme des Arabes, auquel se rattachoient des superstitions ridicules et des coutumes barbares et révoltantes; peut-être la nécessité de se défendre lui mit-elle seule les armes à la main, et ne pensa-t-il à devenir le maître que pour se soustraire lui et les siens à l'oppression, comme les Machabées; mais jamais l'enthousiasme ne dirigea sa langue

ou sa main ; l'imposture, et une imposture froidement calculée, fut, depuis le commencement jusqu'à la fin, l'instrument puissant qui, habilement manié, fit d'un Omar, d'un Ali et de tant d'autres, de véritables enthousiastes. On comprend alors facilement comment, pour se soustraire à une opposition que dans le principe il n'avoit pas assez prévue, l'ennemi de la superstition et du polythéisme substitua la Mecque à Jérusalem, pour le lieu vers lequel on devoit se tourner en faisant la prière; comment il consacra, en les adoptant, tous les rites du pélerinage, avant même que les idoles adorées à la Caaba eussent été renversées; comment enfin il abrogea souvent par de nouvelles révélations, suivant les intérêts du moment, ce qu'il avoit peu auparavant proclamé au nom du ciel. Étoit-ce par un enthousiasme de bonne foi que, chaque jour, une nouvelle révélation venoit le tirer d'un mauvais pas, répondre aux reproches d'imposture dont ses ennemis ne cessoient de l'accabler, ou, comme je l'ai dit ailleurs, excuser et pallier le scandale de son incontinence, ou couvrir les turpitudes de sa famille! Qu'on lise attentivement l'Alcoran; on y trouvera quelquefois une éloquence sublime, entraînante, des prosopopées hardies, l'amertume du sarcasme, l'autorité d'une grande vérité triomphant, de toute sa force, de vaines et ridicules superstitions; mais nulle part on ne trouvera le langage d'un enthousiaste, ou les sublimes rêveries du mysticisme, et d'un spiritualisme spéculatif.

Il est encore un objet important, parmi beaucoup d'autres, sur lequel l'opinion de M. Mills me paroît n'être l'effet que d'une sorte de malentendu. C'est dans ce qu'il dit de l'influence de la philosophie d'Aristote sur la théologie musulmane (page 387 de l'original, et 421 et suiv. de la traduction). Voici le passage dont il s'agit:

« Les nations de l'orient et de l'occident ont disputé de soumission » envers Aristote. . . . La subtilité de son système étoit bien adaptée » au génie des Sarrasins. . . . Quand ils étoient pressés par les argu» mens solides des juifs et des chrétiens, les premiers prosélytes de » Mahomet imposoient silence à leurs antagonistes en les menaçant » de leurs sabres; mais quand les Sarrasins furent devenus un *peuple* » *littéraire*, ils défièrent leurs rivaux dans la lice d'une savante con» troverse. Le Koran, ne pouvant être défendu dans ses formes simples, » fut masqué et embelli par ses champions sous les ornemens fantas» tiques de l'allégorie et de la métaphore. On prétendit trouver dans » chaque mot un sens mystérieux, et les théologiens s'entourèrent » des nuages obscurs de la métaphysique. Dans ces controverses, » l'objet réel de la dispute fut bientôt perdu de vue, et les subtils

» Sarrasins employèrent avec tant de succès le syllogisme d'Aristote, » qu'ils ne sembloient jamais vaincus par leurs antagonistes. Lorsque » quelque passage particulier du Koran étoit attaqué, les docteurs de » Bagdad n'argumentoient point sur le passage même, mais sur le » sujet général dans lequel il étoit enveloppé, ou auquel il se trouvoit » lié. Ils se réfugioient dans des généralités sans conclusion, remparts » ordinaires du sophisme, ou tiroient avantage du défaut de logique » de leurs adversaires.... L'orthodoxie des humbles et simples musul- » mans fut offensée de ce mélange de littérature profane et sacrée ; » une mort violente et ignominieuse fut déclarée le partage mérité » de ceux qui se livreroient à de stériles spéculations. Le sens » littéral du Koran étoit proportionné à l'entendement grossier du » vulgaire, et il étoit plus facile à la multitude d'opposer aux chrétiens » l'indifférence et le mépris, que les argumens d'une raison perfec- » tionnée. »

M. Mills cite ici comme ses autorités le *Moré hannévochim* de Maimonide, que je doute fort qu'il ait consulté, le *Specimen historiæ Arabum* de Pococke, et le dictionnaire de Bayle au mot *Takiddin;* mais, faute d'avoir des idées précises sur cette matière, il a encore tracé ici un tableau dépourvu de toute réalité. Il a d'abord confondu l'influence du spiritualisme de Platon et des Platoniciens avec celle de la dialectique d'Aristote, et ensuite il a appliqué aux controverses prétendues des musulmans avec les juifs et les chrétiens, ce qui n'est vrai que des diverses sectes musulmanes, qui ont dû leur naissance ou leurs progrès, et les armes dont elles se sont servies, à l'étude des philosophes grecs. Les notes de Pococke sur le *Specimen historiæ Arabum* sont encore la meilleure source que l'on puisse consulter sur cette matière ; mais il faut savoir en user, et ne pas y prendre un fond de vérité pour le défigurer en le revêtant de formes vagues et purement fantastiques.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'ouvrage de M. Mills, qui, malgré les observations précédentes, pourroit remplir l'objet auquel il est destiné, si, dans une nouvelle édition, on en faisoit disparoître toutes les fautes de la nature de celles que nous avons indiquées en commençant cet article, et qu'il seroit facile de corriger.

Nous n'en dirons pas autant de la traduction française, qui a reproduit toutes les méprises de l'auteur original, et y en a ajouté beaucoup d'autres. Nous ne voulons pas seulement parler des expressions impropres et d'une certaine gêne qui indiquent que le traducteur a souvent traduit les mots plutôt que la pensée, faute de s'en être bien rendu

compte ; telles que celle-ci (page 95) : « ils surent éviter l'ennemi, et » *avec une persévérance qui méprisoit tout repos des sens*, ils revinrent » joindre leurs compagnons au moment de la bataille du matin ; » cette autre (page 116) : « à l'égard des dynasties éphémères des » Ommiades et des Abbassides, il auroit été à-la-fois inutile et fasti- » dieux *d'identifier les règnes individuels des califes avec les événemens militaires* de l'histoire des Sarrasins ; « et quelques lignes plus loin (page 117) : « Leurs nombreux successeurs *portèrent l'empreinte com- » mune des rois ;* » ou enfin cette autre (page 269) : « *La guerre avec » les Grecs fut conclue*, pour dire *fut suspendue* ou *terminée*. » Nous avons à reprocher au traducteur des contre-sens formels, et nous devons en donner la preuve.

M. Mills, pour prouver les sentimens affectueux de Mahomet et la sincérité de son attachement, cite deux exemples, les larmes qu'il répandit en apprenant la mort de Zeïd son affranchi, tué à la bataille de Mouta, et le tendre souvenir qu'il conservoit de Khadidja, sa première épouse et sa bienfaitrice, long-temps après la mort de cette femme. Le traducteur (page 44) a confondu ces deux anecdotes en une seule, en faisant de Zeïd *la plus fidèle compagne* de Mahomet. Ailleurs (page 98), en disant le *lieutenant égyptien qu'Othman avoit été obligé de nommer*, au lieu de *l'homme qu'Othman avoit été obligé de nommer gouverneur de l'Égypte*, le sens se trouve dénaturé. On lit avec étonnement (page 113) : « Si *l'évidence* des talens militaires étoit toujours cou- » ronnée de succès, Marvan eût, sans aucun doute, conservé le trône : » et pour deviner ce que cela veut dire, il faut recourir à l'original, où on lit : *If the exertion of military talents, &c.* Quand on lit (page 204) : « L'histoire des Turcs ottomans actuels, descendans d'une tribu » tartare qui formoit une partie *de l'armée de Mahomet, le Korasan*, » n'offre &c., » on cherche en vain un sens à cette phrase ; l'auteur original a dit : *de l'armée de Mohammed le Khorazmien (of Mohammed of Korasm).* Ailleurs on lit dans la traduction (page 260) : « Le com- » mandant des croyans à Bagdad avoit succombé sous la tyrannie des » *Bowides ou califes fatimites d'Égypte* et des émirs de Syrie. » M. Mills avoit dit : « Sous la tyrannie des Bowides, des khalifes fatimites » d'Égypte et des émirs de Syrie. » M. Mills avoit parlé du caractère d'écriture arabe nommé *neskhi ;* le traducteur en fait (page 308), la *manière d'écrire des Niski ;* c'est comme si l'on disoit *l'écriture des bâtards* pour *l'écriture bâtarde.* Plusieurs fois, au lieu du mot *les Gentous*, employé par M. Mills en parlant des Indiens qui professent le brahmanisme, le traducteur dit (pag. 455 et 496), *les habitans du*

Gentia. Il dit (page 492), le pélerinage *de la Mosquée*, pour le pélérinage de *la Mecque.*

Ajoutez à cela une multitude d'erreurs dans les noms propres, comme *Roland*, pour *Reland; Trogol*, pour *Togrol; Madanites*, pour *Hamadanites; Korasinite*, pour *Khorazmien* ou *Khorazmite; Anwaz*, pour *Ahwaz, &c.;* des mots omis, comme *quarante* pour *quarante mille*, (page 93); *huitième anniversaire* pour *dix-huitième* (page 80); deux lignes entières omises dans une note (page 39); des livres latins cités sous un titre anglais, comme *Stephen's Greek Thesaurus* (page 94); l'orthographe anglaise conservée dans des noms de lieux, comme *Arish*, ou dans des mots arabes, comme *Hurbée* et *Zimmée* pour *Harbi* et *Zimmi*, *arecat* pour *ariat* عارية (page 377), &c. &c., et vous aurez une idée de tout ce qu'il faudroit réformer dans cette traduction pour la rendre de quelque utilité.

On trouvera peut-être que nous avons mis une sévérité peu ordinaire dans le jugement que nous portons de cette traduction. Mais depuis quelque temps notre littérature est inondée de traductions faites par des hommes qui ne possèdent pas à fond la langue des originaux qu'ils font passer dans la nôtre, et ne connoissent point d'ailleurs la matière des ouvrages qu'ils traduisent. Nous nous abstenons d'en citer des exemples, nous n'aurions que l'embarras du choix. Cette manie ne mérite point d'être encouragée. Si elle n'avoit pour objet que des romans, le malheur seroit petit; mais quand elle s'exerce sur des ouvrages de politique, d'érudition ou d'histoire, elle a un véritable danger, et devient souvent pour d'autres écrivains une source d'erreurs involontaires. Le traducteur de M. Mills auroit pu, en rectifiant un assez grand nombre d'erreurs faciles à apercevoir, donner à son travail un mérite supérieur à celui de son original; par les fautes nombreuses qu'il a ajoutées à celles de son auteur, on ne peut guère lui savoir gré que de sa bonne volonté.

SILVESTRE DE SACY.

NOUVEAUX MÉLANGES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES, par M. Villemain, *de l'Académie française.* Paris, imprimerie de Fain, librairie de Ladvocat, 1827, *in-8.°*, 490 pages avec les portraits de l'Hôpital et de Shakspeare.

EN commençant une vie de l'Hôpital, qui est le premier article du volume que nous annonçons, M. Villemain dit qu'*on a fait souvent le*

panégyrique de ce chancelier, en lui prêtant des idées qu'il n'avoit pas, et que l'on a caché sa véritable gloire sous les éloges qu'on lui donnoit. Ce jugement nous a semblé fort sévère. Il est vrai que de tous les portraits de Michel de l'Hôpital, celui que vient de tracer M. Villemain est le plus recommandable par l'élégance des formes et par l'éclat des couleurs; mais ce n'étoit pas la fidélité qui manquoit aux esquisses publiées par Lévesque de Pouilly, par Bernardi, par plusieurs autres écrivains: ils ont représenté ce vertueux personnage tel qu'il s'étoit montré à son siècle, tel qu'il est peint dans ses propres écrits, dans son testament conservé par Brantôme, dans la notice que Brantôme lui-même a rédigée, dans divers documens plus authentiques ou plus instructifs encore, et sur-tout dans les livres XX-L du président de Thou. Quelques-uns des contemporains de l'Hôpital, ceux qui, à la cour, dans les conseils, et au sein du parlement de Paris, n'adoptoient point ses maximes de modération et de tolérance, l'ont dénoncé comme un calviniste et même comme un athée. Cette dernière imputation étoit trop absurde; mais les protestans accréditoient le plus qu'ils pouvoient la première: ils s'empressoient d'accepter l'illustre associé qu'on paroissoit leur offrir. Théodore de Bèze l'a expressément revendiqué, en déclarant que si l'Hôpital ne faisoit point une profession ouverte de la religion réformée, c'étoit pour la mieux servir; et Bayle, à la fin du XVII.ᵉ siècle, a reproduit cette opinion. Cependant, malgré l'autorité de Bayle, malgré le soin particulier avec lequel il a composé cet article de son dictionnaire, les auteurs du siècle suivant, ont, en général, reconnu dans l'Hôpital un vrai catholique, ennemi de toute persécution et profondément imbu des maximes de l'église gallicane. Condorcet, l'un de ses panégyristes, le donne pour tel: il ne veut pas qu'on s'en rapporte sur ce point aux calvinistes, qui, aveuglés par leur fanatisme, dit-il, croyoient que tout catholique devoit les haïr, et qu'il falloit, pour les plaindre, avoir adopté leurs doctrines; il fait valoir toutes les preuves que donnoit le chancelier de son attachement à la religion dominante, et ne consent point à le soupçonner d'hypocrisie. « Pourquoi, ajoute-t-il, celui qui sacrifia sa place à ses » devoirs, ne l'auroit-il pas sacrifiée à sa conscience! » Cette opinion, fondée immédiatement sur les faits, a presque par-tout prévalu, même sur une conjecture hasardée ailleurs par Condorcet. Nous croyons donc qu'à cet égard M. Villemain n'a fait qu'exposer, avec tout le charme de son talent, ce qu'ont pensé des sentimens religieux de l'Hôpital la plupart des esprits éclairés depuis le XVI.ᵉ siècle jusqu'à nos jours. Au fond, ce grand magistrat a tellement fixé l'attention

de ses contemporains et de la postérité, qu'il est difficile de recueillir de nouveaux détails et même de présenter des observations nouvelles sur sa vie. Pouilly, Condorcet et Bernardi s'étant spécialement appliqués à faire connoître l'esprit et le système des lois dues à l'Hôpital, M. Villemain a cru devoir traiter succinctement cette matière, qui a pourtant de l'importance; mais tel est, dans ce nouvel ouvrage, l'heureux choix des détails, que l'instruction y est toujours pleine de grâce et d'intérêt.

A la page 111 du volume dont nous rendons compte, commence un discours prononcé en 1824, à l'ouverture d'un cours d'éloquence, et dans lequel il s'agit principalement de la littérature française du XVIIe siècle. On sait que, depuis quelques années, des étrangers, et, ce qui est plus étonnant, des Français se plaisent à répéter « que » le siècle de Louis XIV manqua d'une littérature indigène et nationale; » qu'il oublia les traditions des vieux âges modernes pour copier des » modèles antiques; qu'il ne fut pas la production naïve et spontanée » de notre sol et de notre climat; qu'il nous laisse beaucoup à faire et » presque tout à recommencer. » Avant de réfuter ces *théories*, M. Villemain les qualifie *ingénieuses et encourageantes*: il nous semble qu'elles n'encourageroient qu'à mal faire, et que si quelquefois elles ont été spirituellement soutenues, elles ne sont en elles-mêmes que de bien vulgaires plaidoyers pour le mauvais goût contre les chefs-d'œuvre. Quoi qu'il en soit, M. Villemain demande si ces doctrines littéraires ne sont pas démenties par l'histoire de l'esprit humain dans tous les âges: il répond qu'il *le craint*, et les motifs de cette *crainte* sont, à notre avis, si décisifs, que nous croyons devoir transcrire les lignes où ils sont exposés. C'est d'ailleurs le plus sûr moyen que nous puissions employer pour donner une idée du caractère de ce discours.

« Toutes les nations, dans les premiers essais d'une enfance rude » et sauvage, ont marqué leurs mœurs, leurs passions, leurs habitudes, » par quelques chants grossiers, que la curiosité d'un siècle savant » peut, long-temps après, recueillir avec enthousiasme et *commenter* » *par des paradoxes*. Mais la perfection dans les ouvrages de l'esprit, » une imagination sage et forte, une éloquence majestueuse et natu- » relle, l'alliance du goût et du génie, ne se trouvent qu'après de » longs efforts et des essais divers. L'imitation n'est souvent qu'une » voie plus rapide pour parcourir ces degrés auxquels l'esprit humain » est assujetti. Ainsi.... la France passa, dans quelques années, de » la rudesse et de la barbarie à cette magnificence gracieuse et naturelle » qui distingue les heureux génies du XVIIe siècle. Nous sommes

» venus tard dans l'univers : nous ne pouvons secouer le souvenir des » âges qui nous ont précédés ; mais parmi ces âges, les uns furent » brillans d'imagination et d'enthousiasme ; les autres incultes et » grossiers. Croyez-vous qu'aujourd'hui cette littérature, qui cherche » des inspirations dans les ruines et les hasards de la barbarie, soit » plus naïve et plus vraie que celle qui s'animoit à la lumière des » chefs-d'œuvre antiques ! On n'échappe pas à la loi de l'imitation en » changeant l'objet imité. La barbarie elle-même est un modèle. Que » l'artiste contemple l'Apollon du Belvédère ou les dieux informes de » l'Inde, il reçoit une impression qui lui est étrangère ; il modifie sa » pensée par ses regards ; il devient imitateur. Mais l'imitation des » chefs-d'œuvre a cet avantage d'élever notre esprit vers ce type » idéal de grâce et de beauté qui est la vérité dans les arts. L'imitation » ou plutôt l'émulation des chefs-d'œuvre est un libre travail de la » pensée ; elle se confond avec l'image éternelle du grand et du beau ; » elle n'est vraie qu'en devenant une création nouvelle ; et l'on peut » dire en ce sens qu'elle disparoît et s'efface dans sa perfection même. » Mais imiter la barbarie n'est qu'une œuvre matérielle qui manque » de vérité sitôt qu'elle commence, *et où la réflexion est un mensonge.* »

Quoique les théories dont M. Villemain dévoile ainsi la fausseté, se donnent aujourd'hui pour nouvelles, elles ont été professées à différentes époques, et particulièrement à la fin du XVII.[e] siècle par Charles Perrault. Cet écrivain réprouvoit aussi les règles, les modèles, le genre appelé *classique :* il soutenoit que les admirations transmises d'âge en âge n'étoient que de vains préjugés, et que le nom d'antique, bien compris, ne signifioit que suranné. Il n'y a réellement de nouveau dans le système littéraire qui redevient à la mode, que le nom qu'on lui donne, et qui, n'ayant de lui-même aucun sens, convient en effet à une littérature vague et fantastique. C'est un genre mystérieux qu'on s'abstient de définir, ou qu'on nous présente sous des aspects fort divers. C'est tantôt la littérature du nord, tantôt celle du moyen âge, tantôt celle de la nature et de la liberté. Si nous en jugions par l'ensemble des faits qui jusqu'ici composent son histoire, ce seroit plutôt la littérature improductive qui entreprend et n'achève pas, qui n'ose vaincre aucune difficulté, qui abandonne toutes les tâches qui deviennent laborieuses, qui prend les bizarreries pour des créations, les égaremens pour des progrès, et pour fécondité la multitude des essais capricieux et informes. Il est au contraire prouvé par les faits que la littérature proprement dite, celle qu'on désigne par le nom de classique lorsqu'il faut la distinguer de la fausse, n'a pas d'autres

limites que celles de la nature morale qu'elle représente : ses produits, soit dans un même âge, soit dans un même genre, ont offert d'innombrables et riches variétés. Elle embrasse tout ce qu'il y a de vrai et par conséquent de beau dans les idées et dans les sentimens de l'homme; elle en saisit toutes les nuances, tous les rapports, toutes les formes; elle en diversifie sans cesse les aspects et l'expression. M. Villemain nous montre, par exemple, comment les grands écrivains du XVII.e siècle, quoique formés par l'étude des modèles antiques, demeuroient modernes et pénétrés des idées de leur pays et de leur temps; comment la grâce libre et fière qu'ils rapportoient de leur commerce avec les Grecs et les Romains, se mêloit à l'originalité de l'esprit français.

Un troisième morceau de M. Villemain est intitulé *Essai littéraire sur Shakspeare*, et contient aussi d'excellentes observations sur les théories prétendues nouvelles dont nous venons de parler. C'est en effet le nom de ce poëte anglais qui sert le plus à recommander ces doctrines. Toutes les perfections possibles sont attribuées à son théâtre par un littérateur allemand; et la conclusion de ce long panégyrique est que « le monde des esprits et la nature ont mis leurs trésors aux » pieds de Shakspeare : demi-dieu en puissance, prophète par la » profondeur de sa vue, esprit surnaturel par l'étendue de sa sagesse, » plus élevé que l'humanité, il s'abaisse jusqu'aux mortels comme s'il » n'avoit pas le sentiment de sa supériorité, et il est naïf et ingénu » comme un enfant. » Ces paroles se lisent dans un cours de littérature dramatique où Corneille et Racine sont déclarés inexperts, et Molière *prosaïque*. Un écrivain français, qui a publié, en 1821, une Vie de Shakspeare à la tête d'une traduction de ses Œuvres, demande si le système dramatique de ce poëte ne vaut pas mieux que le nôtre; et quoique le biographe commence par annoncer qu'il ne juge point cette question, voici les résultats de ses recherches. « Le système classique » est né de la vie de son temps; ce temps est passé : son image subsiste » brillante dans ses œuvres, mais ne peut plus se reproduire. Près des » monumens des siècles écoulés, commencent à s'élever les monumens » d'un autre âge. Quelle en sera la forme ! je l'ignore; mais le terrain » où peuvent s'asseoir leurs fondemens se laisse déjà découvrir. Ce » terrain n'est pas celui de Corneille et de Racine, ce n'est pas celui » de Shakspeare, c'est le nôtre; mais le système de Shakspeare peut » seul fournir, ce me semble, les plans d'après lesquels le génie doit » travailler. »

Ce sont apparemment ces décisions qui font dire à M. Villemain

que *la gloire de Shakspeare*, après avoir *paru un sujet de paradoxe et de scandale, menace aujourd'hui la vieille renommée de notre théâtre.* Nous ignorons cependant si ces menaces sont fort redoutables; et, à cet égard, nous serions sur-tout rassurés par les réponses que M. Villemain y oppose. Il rend un éclatant et pur hommage au génie de Shakspeare, dont la gloire est d'avoir étendu, agrandi le genre tragique, tout en y laissant ou même en y introduisant de monstrueuses irrégularités. Ce poëte a contribué aux progrès d'un art dont il ne savoit pas ou n'osoit pas observer les règles. Les goûts et les mœurs de ses contemporains exigeoient qu'il suivît ou qu'il donnât de mauvais exemples, en même temps que l'originalité de ses conceptions l'élevoit souvent au rang des modèles. Il ne faut jamais oublier, dit milady Montague, son admiratrice, que ses pièces devoient être jouées dans une misérable auberge, devant une assemblée sans lettres et qui sortoit à peine de la barbarie. On est donc obligé d'avouer qu'il n'a pas très-fidèlement retracé les caractères historiques des personnages qu'il a mis en scène. S'il est vrai qu'en France on ait quelquefois *donné l'air et l'esprit français* à des héros grecs et romains, ceux de Shakspeare, en quelque pays et en quelque siècle qu'il les prenne, ont, à bien peu d'exceptions près, une physionomie anglaise: le peuple romain n'est guère chez lui que la populace de Londres; et, comme le remarque M. Villemain, c'est précisément cette infidélité aux mœurs locales des diverses contrées, qui l'a rendu si cher à sa nation. « Il n'entre- » tient les Anglais que d'eux-mêmes, c'est-à-dire, de la seule chose à- » peu-près qu'ils estiment ou qu'ils aiment. »

On ne s'abuse pas moins, lorsqu'on exalte sans réserve la simplicité, le naturel du style de Shakspeare; car il recherche les expressions hyperboliques, les tours alambiqués, et il règne souvent autant d'affectation que d'obscurité dans son langage. Tout son art est de prévoir comment il pourra frapper, étonner ses spectateurs; et chez lui, les grands traits, les morceaux éloquens, les scènes pathétiques ou terribles, sont des créations soudaines et presque imprévues de son génie. Il n'a réellement point de système; celui qu'on lui a prêté dans ces derniers temps nous paroît, comme à M. Villemain, inventé fort après coup au sein de l'école qui se promet d'abolir le genre classique comme *né de la vie d'un temps passé.* Les promoteurs de cette révolution littéraire assurent qu'elle est immanquable, ou déjà même opérée: M. Villemain ne paroît pas être de leur avis; et quoiqu'il se prescrive, en les réfutant, une modération et, pour ainsi dire, une timidité dont ils ne font point usage et qu'ils croiroient nuisible à leurs succès,

son essai sur Shakspeare et le discours dont nous avons parlé contribueront à retarder les progrès des nouvelles doctrines littéraires, si ce nom de doctrines convient à quelques aperçus vagues, et à des maximes jusqu'ici incohérentes, ou du moins qui ne prennent l'apparence d'un système que lorsqu'on indique *les plans de Shakspeare* comme ceux d'*après* lesquels *le génie* et les talens de notre âge *doivent travailler.* M. Villemain ne conseille pas ces épreuves : « C'est aux Anglais, » dit-il, qu'appartient Shakspeare et qu'il doit rester. . . Lorsque son » désordre est laborieusement imité par cette littérature expérimentale » de l'Allemagne, qui a tour-à-tour essayé tous les genres et tenté » quelquefois la barbarie comme dernier calcul, il inspire des pro- » ductions trop souvent froides et disparates, où le ton de notre siècle » dément la rudesse simulée du poëte. »

Le surplus de ce volume de nouveaux mélanges contient dix pages sur le poëme de Lucrèce; des considérations sur le polythéisme, faisant partie d'un grand ouvrage commencé et abandonné par l'auteur; vingt pages sur la philosophie stoïque et sur le christianisme au siècle des Antonins; des observations sur l'éloquence du IVe siècle, et particulièrement sur celle de S. Athanase, de S. Basile, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Chrysostome et de Synésius, parmi les pères de l'église grecque; de Lactance, de S. Hilaire de Poitiers, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Paulin et de S. Augustin, parmi les pères de l'Église latine. Certains détails pourroient donner lieu à des observations critiques. Il est dit, par exemple, p. 205, que « le sauvage et illettré » Marius, ce pâtre d'Arpinum, ne connoissoit *guère* le poëme de » Lucrèce. » Cette observation n'a peut-être pas assez de justesse; car Marius mourut l'an 86 avant notre ère, quand Lucrèce, né en 95, ainsi que l'a montré Bayle, n'avoit pas encore dix ans. On lit, p. 213, que « l'ouvrage de Varron sur les antiquités romaines étoit partagé en » quatre livres; que ceux qui touchoient à la religion étoient placés les » derniers; que la théologie s'y divisoit en trois espèces, mythologique, » naturelle et civile. » Cette division est extraite du premier des livres sur les antiquités des choses divines, livres qui étoient au nombre de seize, et qui en suivoient vingt-cinq d'antiquités des choses humaines. Ce sont là de bien légères inexactitudes, qui ne compromettent aucunement la vérité des résultats généraux auxquels ces détails aboutissent. Nous citerions un bien plus grand nombre d'observations judicieuses, de rapprochemens ingénieux, d'extraits instructifs et de traductions élégantes; mais on sent que ces divers morceaux ou fragmens se refusent, par leur nombre et par leur nature même, à toute analyse proprement

dite, et que nous n'en pourrions entreprendre l'examen sans entamer d'assez longues discussions. Tout ce volume est consacré aux études classiques tant profanes que religieuses ; elles y sont recommandées à-la-fois par les doctrines que l'auteur expose, et par les brillans exemples qu'il donne de leurs plus heureux fruits. Il avoue que le IV.e siècle, malgré tout l'éclat qu'y jetèrent les travaux des théologiens, fut l'avant-coureur de la barbarie. On peut regretter qu'il n'ait pas été conduit à exposer les causes de cette dégénération ; à rechercher comment, dès le II.e et le III.e siècle, et dans le cours des deux suivans, la littérature profane s'est appauvrie de plus en plus, soit par l'altération de ses propres théories, soit sur-tout par son alliance avec une philosophie mystique, qui n'empruntoit de celle de Platon et de celle d'Aristote que ce qu'elles avoient de plus inexact ou de plus obscur ; et comment enfin cette décadence des sciences et des arts a par degrés amené la barbarie, c'est-à-dire, ce moyen âge qui est pourtant l'un des *terrains* sur lesquels notre littérature est aujourd'hui invitée à se replacer.

DAUNOU.

INSCRIPTIONES ANTIQUÆ, à comite Carolo Vidua *in Turcico itinere collectæ.* Lutet. Paris. excud. Dondey-Dupré, *in-8.°*, iv et 50 pages, et 50 planches lithographiées.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

LES autres chapitres qu'il nous reste à examiner, sans être aussi riches que le précédent, offrent encore cependant quelques fragmens assez curieux.

IX. *Rhodienses inscriptiones.* Les premières sont des inscriptions sépulcrales qui ont été placées sur des tombeaux de personnes étrangères à Rhodes. Il y a aussi plusieurs dédicaces ; l'une d'elles porte : Σωσίδαμος Αἴσχρωνος (1), καθ' υοθεσίαν (2) δὲ Ξενιάδα Καρπαθιοπολίτα : « Sosidamus, fils d'Aeschron, et, par adoption, de Xénias, Carpa-» thiopolite. » Cet ethnique est, je crois, inconnu : l'ethnique de l'île de Carpathos est Καρπάθιος ; peut-être une des trois (3) ou quatre (4)

---

(1) Le texte porte ΑΙΧΡΩΝΟΣ ; peut-être la leçon est-elle Αἰσχίωνος. — (2) Pour υἱοθεσία, comme ὑὸς pour υἱὸς, orthographe si ordinaire dans les inscriptions. — (3) *Scylac. peripl.* p. 39, Huds. — (4) Strab. *X, p. 489.*

villes de cette île se nommoit-elle Καρπαθιόπολις; les anciens ne citent que *Nisyros* et *Posidium*.

M. de Vidua a lu cet autre fragment sur un autel de forme ronde:

	Je crois pouvoir lire:
ΑΦΡΟΔΙΣΙΟ ΙΑΣΗ . . ΤΑΣ	Ἀφροδίσιος [Φ]αση[λί]τας
ΣΤΕΦΑΝΩΘΕΙΣ ΥΠΟ ΤΟ . .	στεφανωθεὶς ὑπὸ το[ῦ]
ΚΟΙΝΟΥ ΤΟΥ ΠΑ	κοινοῦ τοῦ Πα[νιωνίου]
. . . ΛΟΥ ΣΤΙΦ	[θαλ]λοῦ στεφ[άνῳ].

« Aphrodisius de Phaselis, couronné par la communauté Panio-» nienne, d'une couronne d'olivier, [a dédié cet autel]. »

Cette inscription est la seule, si je ne me trompe, où il soit fait mention du Κοινὸν τὸ Πανιώνιον, dont le nom se trouve sur des médailles d'Otacilia et d'Herennius: ΕΦΕΣΙΩΝ. ΚΟΙΝΟΝ. ΠΑΝΙΩΝΙΟΝ (1). Au temps de la domination des Romains, l'assemblée générale des Ioniens se tenoit non-seulement à Mycale, mais à Colophon, à Éphèse, à Smyrne (2), à Milet. Seroit-ce trop hasarder que de conclure de notre inscription que Rhodes étoit aussi à son tour le théâtre des solennités panioniennes? La leçon [θαλ]λοῦ στεφ[άνῳ] est suffisamment autorisée par d'autres exemples (3).

X. *Chii inscriptiones.* Les inscriptions recueillies dans l'île de Chio ne sont qu'au nombre de neuf, dont six sont indifférentes: on distingue seulement, 1.° une dédicace à Lucius Verus, déjà publiée par Spon, mais avec peu d'exactitude (4); 2.° une inscription métrique encastrée dans le mur d'une maison de campagne de Chio: c'est une épitaphe déjà publiée par Gruter d'une manière fort inexacte (XXXVI, 9), traduite en vers par Grotius et Maffei (5), insérée par Burmann dans l'Anthologie latine (6), et donnée de nouveau par M. Fr. Jacobs (7), et Jérôme de Bosch (8), corrigée d'après une copie d'Akerblad; celle de M. de Vidua, plus exacte encore, sert à rétablir le sens de deux vers, dont la leçon étoit restée vicieuse. Voici la phrase où se trouvent les deux vers en question:

---

(1) Eckhell, *Doctr. Numm.* II, p. 508. Eckell lit ΠΑΝΙΩΝΙΟΝ, d'autres ΠΑΝΙΩΝΙΩΝ. De même, dans l'inscription, il a pu y avoir Πα[νιωνίων] au lieu de Πα[νιωνίου]. — (2) *Vit. Apoll. Th.* IV, 5, p. 143; *ibique* Olear. — (3) Böckh's *Staatshalt. der Athener,* II, S. 318. = *Corpus inscr. græc.* n.° 214. — (4) *Misc. Erud.* sect. X, n.° 62. — (5) *De Græc. Sigl.* p. 110. = *Ars crit. lap.* p. 115. — (6) *II, p. 221.* — (7) *Anth. gr. adesp.* DCCXXXIV. = *Anthol. Palat.* II, p. 806. — (8) *Anth. gr.* III, p. 412.

Λαμπάδα γὰρ ζωᾶς με δραμεῖν μόνον ἤθελε δαίμων,
τὸν δὲ μακρὸν γήρως ἐκ ΕΤΙΘΕΙ δόλιχον.
Ἄρτι δ' ἘΦΗΒΕΙΑΣ θάλλων Διονύσιος ἀκμαῖς
καὶ σελίσιν Μουσῶν, ἤλυθον εἰς Ἀΐδαν.

D'après la copie de M. de Vidua, au second vers, une lacune d'une lettre se trouve après ΘΕΙ : ce qui conduit à lire

τὸν δὲ μακρὸν γήρως ΟΥΚΕΤΙ ΘΕΙΝ δόλιχον·

Le quatrième se lit :

Ἄρτι δ' ἘΦΗΒΕΙΑΙΣ θάλλων Διονύσιος ἀκμαῖς.

Il n'y a point non plus à hésiter sur cette leçon. 3.° Le décret d'une corporation qui décerne une couronne d'or à Diodore fils de Lysimaque : il sera couronné tous les ans le dix-neuf d'artémision, et tous les autres jours où des sacrifices sont célébrés (κατ' ἐνιαυτὸν . . . τῇ ἐννεακαιδεκάτῃ τοῦ ἀρτεμισιῶνος καὶ ἐν ταῖς λοιπαῖς ταῖς ἐπιτελουμέναις θυσίαις).

La quatrième inscription de Chio est également inédite, et, probablement, la plus importante du recueil. C'est un fragment de l'édit d'un proconsul d'Asie, dont le nom manque, successeur d'Antistius Veter. Il s'agit d'une contestation entre les habitans de Chio et une partie adverse qui n'est pas nommée, contestation portée devant le proconsul. Le commencement, où le sujet étoit exposé, a disparu, de même que la fin, qui contenoit une lettre aux habitans de Chio, et probablement la décision de l'affaire : le tout devoit former un monument aussi intéressant qu'aucun de ceux qui sont dans les *Antiquitates asiaticæ* de Chishull. Il n'en est resté que le milieu, qui n'est guère que l'exposé fait par le proconsul des moyens qu'il a pris de connoître les droits des deux parties, et ce qu'il a découvert en faveur de l'une d'elles. Tel qu'il est, il nous offre encore une pièce historique fort curieuse, dont nous allons donner à nos lecteurs la copie, telle que M. Vidua l'a publiée, puis la restitution qu'il nous a été possible d'en faire.

. . Α . . . ΝΑ . . . . ΥΧ . . . . Κ . . . . .
ΣΤΑΦΙΛΟΥΥΠΑΡΧΟΝΤΩΝΠΡΟΣΤΟΥΣΧΕΙΩΝΠΡΕΣΒΕΙΣΑΝΑΓΕΙΝΩΣ. . .
ΤΩΝΕΠΙΣΤΟΛΗΝΑΝΤΙΣΤΙΟΥΟΥΕΤΕΡΟΣΤΟΥΠΡΟΕΜΟΥΑΝΘΥΠΑΤ. .
ΑΝΔΡΟΣΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑΤΟΥ . ΚΑΤΑΚΟΛΟΥΘΩΝΤΗΚΑΘΟΛΙΚΗΜΟΥ. . .
ΘΕ . ΕΙΤΟΥ . Π . ΕΙΝΤΑΥΠΟΤΩΝΠΡΟΕΜΟΥΑΝΘΥΠΑΤΩΝΓΡΑΦΕΝΤ. . .
ΛΑΤΤΕΙΝΚΑΙΤΗΝΥΠΕΡΤΟΥΤΩΝΦΕΡΟΜΕΝΗΝΕΠΙΣΤΟΛΗΝΟΥΕΤΕ. . .
ΕΥΛΟΓΟΝΗΓΗΣΑΜΗΝ ΥΣΤΕΡΟΝΔΕΕ ΚΑΤΕΡΟΥΜΕΡΟΥΣΕΞΑΝΤΙΚΑ. . .
ΣΤΑΣΕΩΣΠΕΡΙ ΤΩΝ ΚΑΤΑ ΜΕΡΟΣ ΖΗΤΗΜΑΤΩΝ ΕΝΥΧΟΝΤΟΣΔΙΗ. . .
ΣΑΚΑΙΚΑΤΑΤΗΝΕΜΗΝΣΥΝΗΘΕΙΑΝΠΑΡΕΚΑΤΕΡΟΥΜΕΡΟΥΣΕΠΙΜΕ. . .

ΤΕΡΑΓΕΓΡΑΜΜΕΝΑΗΤΗΣΑΥΠΟΜΝΗΜΑΤΑ...ΑΒΩΝΚΑΙΚΑΤΑΤΟΕΠΙ...
ΛΟΝΕΠΙΣΤΗΣΑΣΕΥΡΟΝΤΟΙΣΜΕΝΧΡΟΝΟΣΑΡΧΑΙΟΤΑΤΟΥΔΟΙΜΑ...
ΣΥΝΚΛΗΤΟΥΑΝΤΙΣ..ΑΓΙΣΜΑΓΕΓΟΝΟΤΟΣΛΟΥΚΙΩΣΥΛΛΑΤΟΔΕ...
ΡΟΝΥΠΑΤΩΙΕΝΩΜΑΡΤΥΕΠΟΕΙΣΙΤΟΙΣΧΕΙΟΙΣΟΣΑΥΠΕΡΡΩΜΑΙΩΝΔΙ...
ΚΑΝΤΕΜΙΘΡΙΑΔΤΗΝΑΝΔΡΑΓΑΘΟΥΝΤΕΣΚΑΙΥΠΑΥΤΟΥΕΠΑΘΟΝΗΣΥΝ...
ΤΟΣΕΙΔΙΚΩΣΕΒΕΒΑΙΩΣΕΝΟΠΩΣΝΟΜΟΙΣΤΕΚΑΙΕΘΕΣΙΝΚΑΙΔΙΚΑΙΟΙΣ...
ΤΑΙΔΕΣΧΟΝΟΤΕΤΗΡΩΜΑΙΩΝΔΙΑΠΡΟΣΗΛΘΟΝΙΝΑΤΕΥΠΟΜΗΘΩΤΙΝΙ...
ΤΥΠΩΩΣΙΝΑΙΧΟΝΤΩΝΗΑΝΤΑΡΧΟΝΤΩΝ.ΟΙΤΕΠΑΡΑΥΤΟΙΣΟΝΤΕΣΡΩ...
ΘΙΤΟΙΣΧΕΙΩΝΥΠΑΚΟΥΩΣΙΝΝΟΜΟΙΣ.ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣΔΕΘΕΟΥΥΙΟΥΣ...
ΒΑΣΤΟΥΤΟΟΓΔΟΩΝΥΠΑΤΟΥ. ΕΠΙΣΤΟΛΗΠΡΟΣΚΕΙΟΥΣΓΡΑΦΟΝΤ...
. . . . .ΙΣΠΕΝΤΗΝΠΟΛΙΝΕΓΥΘ...
. . . .

Σταφύλου ὑπαρχόντων, πρὸς τοὺς Χείων πρέσβεις ἀναγινώσ[κόν]
των ἐπιστολὴν Ἀντιστίου Οὐέτερος, τοῦ πρὸ ἐμοῦ ἀνθυπάτ[ου]
ἀνδρὸς ἐπιφανεστάτου. Κατακολουθῶν τῇ καθολικῇ μου [προ]
θέ[σ]ει (1) τοῦ π[ράττ]ειν (2) τὰ ὑπὸ τῶν πρὸ ἐμοῦ ἀνθυπάτων γραφέντ[α, φυ]
λάττειν (3) καὶ τὴν ὑπὲρ τούτων φερομένην ἐπιστολὴν Οὐέτε[ρος]
εὔλογον ἡγησάμην· ὕστερον δὲ, ἑκατέρου μέρους ἐξ ἀντικα[τα]
στάσεως (4), περὶ τῶν κατὰ μέρος ζητημάτων ἐντυχόντος, διή[κου]
σα, καὶ, κατὰ τὴν ἐμὴν συνήθειαν, παρ' ἑκατέρου μέρους ἐπιμε[λῶς τὰ σφέ]
τερα γεγραμμένα ᾔτησα ὑπομνήματα· [ἀ λ]αβὼν καὶ κατὰ τὸ ἐπι[βάλ]
λον (5) ἐπιστήσας, εὗρον τοῖς μὲν χρόνοις ἀρχαιοτάτου (6) δόγμα[τος τῆς]
συνκλήτου ἀντισ[φρ]άγισμα (7) γεγονότος Λουκίῳ Σύλλᾳ τὸ δε[ύτε]

(1) Βουλόμενοι κατακολουθεῖν τῇ ἑαυτῶν προθέσει (*ap.* Chish. *Ant. asiat.* p. 144. — (2) Ou ποιεῖν. — (3) *Cf.* Krebs *ad Decret. Athen.* p. 430. — (4) Ἐξ ἀντικαταστάσεως.... διακούειν est une locution que je rencontre ici pour la première fois. — (5) Peut-on lire autrement que κατὰ τὸ ἐπιβάλλον, sous-entendu μοι μέρος, *selon mon devoir, comme je le devois!* C'est encore là une expression dont je ne me rappelle pas d'exemple. Dans Plutarque: οὐ χαλεπῶς προσδέχονται τὰ ἐπιβάλλοντα *[officia sua]* καὶ στέργουσιν (*de Audit.* p. 37, C.). — (6) Cette expression peut paroître exagérée, car le décret de Sylla n'avoit que cinquante-six ans de date à l'époque où la lettre du proconsul a été écrite. — (7) Ce mot manque aux lexiques; je crois qu'il signifie une *copie revêtue du sceau*, ἀντίγραφον ἐσφραγισμένον. On connoît la lettre d'Antoine aux Plarasiens et aux Aphrodisiens (Chish. *Ant. asiat.* p. 151), où il leur annonce l'envoi de copies textuelles d'un décret rendu en leur faveur, d'après l'original déposé dans les archives romaines, et les invite à les déposer dans les leurs. Le plus souvent, on le voit par plusieurs décrets que nous a conservés Josèphe (*Antiq. jud.* XIV, 102, 10; XIV, 12, 5, &c.), les copies étoient écrites dans les deux langues, et devoient servir dans l'occasion aux parties intéressées; sans doute, pour garantie de leur fidélité, elles étoient revêtues du sceau du sénat ou du consul qui les avoit rendues. La copie du décret, jointe par les Chiotes à l'appui de leur déclaration, étoit certainement une pièce de ce genre, et, si on la nomme

ρον ὑπάτῳ, ἐν ᾧ, μαρτυροποιοῦσα (1) τοῖς Χείοις ἃ ὑπὲρ Ῥωμαίων δι[ήντλη]κάν τε Μιθριδάτην ἀνδραγαθοῦντες, καὶ ὑπ' αὐτοῦ ἔπαθον, ἡ σύν[κλη]τος εἰδικῶς ἐβεβαίωσεν, ὅπως νόμοις τε καὶ ἔθεσιν καὶ δικαίοις [χρῶν]ται (2) ἃ ἔσχον, ὅτε τῇ Ῥωμαίων [φι]λίᾳ προσῆλθον, ἵνα τε ὑπὸ (3) μήθ' ὡπνι[οῦν] τύπῳ ὦσιν ἀρχόντων ἢ ἀνταρχόντων (4)· οἵ τε παρ' αὐτοῖς ὄντες Ῥω[μαῖ]οι τοῖς Χείων ὑπακούωσιν νόμοις· αὐτοκράτορος δὲ θεοῦ υἱοῦ Σ[ε]βαστοῦ τὸ ὄγδοον ὑπάτου. Ἐπιστολὴ πρὸς Χείους, γράφοντ[ος]. . . .
. . . . περὶ τὴν πόλιν.

TRADUCTION.

« . . . . Chargés de lire la lettre aux députés des Chiotes, écrite par » le proconsul Antistius Veter, mon prédécesseur, homme très- » illustre (5), fidèle à ma résolution de me conformer en tout à ce » qui a été écrit par les proconsuls mes prédécesseurs, j'ai jugé con- » venable d'observer les dispositions prescrites dans la lettre de Veter

---

ἀντισφράγισμα, c'est qu'elle étoit, comme l'original, revêtue du sceau. Un sens analogue est donné au mot ἐκσφράγισμα dans plusieurs inscriptions, où on lit ταύτης τῆς ἐπιγραφῆς ἀπόκειται τὸ ἐκσφράγισμα εἰς τὸ ἀρχεῖον (*Marm. Oxon.* n.° 18, 23, 167), où ἐκσφράγισμα a le même sens que ἀντίγραφον ἐσφραγισμένον, *une copie revêtue du sceau de la ville.* Ainsi, dans un décret des Cnossiens, on lit que les Cosmes remettront à Hérodote et à Ménéclès, députés de Théos, une copie, *marquée au sceau de la ville*, d'un décret en faveur de ces députés et de leur patrie (Τὸς δὲ Κόσμος δόμεν ἀντίγραφον τῶδε τῶ ψαφίσματος σφραγίσαντας τᾷ δαμοσίᾳ σφραγῖδι, ἀποκομίσαι Ἡροδότῳ καὶ Μενεκλεῖ, *ap.* Chish. *Ant. asiat.* p. 121.

(1) Le secrétaire grec qui a traduit cette pièce aura voulu rendre, par le verbe μαρτυροποιέω, le *testificor* de l'original : ce verbe très-rare se trouve dans le scholiaste de Venise (*ad Il.* X', 254, p. 596, l. 36, ed. Bekker. = *Cf.* Osann, *Auctar. lex. gr.* p. 107). Le passage est assez maltraité pour qu'on puisse hésiter sur la leçon μαρτυροποιοῦσα : cependant je ne saurois lui en substituer une autre. Les fautes qui existent en plusieurs endroits de la copie, laissent une certaine liberté. — (2) . . . χρῆσθαι τοῖς ἰδίοις νόμοις καὶ ἔθεσιν. *Decret. Ephes. ap.* Joseph. *Ant. jud.* XVI, 6, 7. — (3) μήτε, après ὑπὸ et devant ὡπνιοῦν, est singulièrement placé. — (4) Le mot ἀντάρχοντες n'existe dans aucun lexique. On le trouve dans une inscription attique, où il est question d'un ἀντάρχων τοῦ ἱερωτάτου ἀγῶνος Πανελληνίου (*ap.* Böckh. *Corp. inscr.* n.° 353, l. 13, et p. 422, col. 1 fin). Il me paroît que le décret du sénat garantissoit aux Chiotes une parfaite autonomie; ils ne devoient être soumis à aucune espèce de juridiction : les mots ἄρχοντες ἢ ἀντάρχοντες doivent désigner les différens officiers romains, administrateurs ou militaires, auxquels les villes des provinces étoient soumises. On pourroit conjecturer, d'après le soin que les Chiotes ont eu de mettre une pareille pièce dans leur dossier, que leur partie adverse étoit précisément l'administration romaine, qui, prétendant s'immiscer dans le gouvernement de l'île, leur contestoit la jouissance des priviléges que le décret du sénat leur avoit garantis. — (5) Probablement le même qui fut consul, vingt ans plus tard, en 748.

» en faveur des Chiotes. Ensuite, chacune des deux parties m'ayant » exposé l'objet de ses réclamations en détail, je les ai écoutées en les » confrontant l'une avec l'autre; et, selon mon habitude, j'ai demandé » soigneusement à chacune d'elles ses mémoires écrits : les ayant » reçus et examinés avec l'attention que je devois, j'ai trouvé une » copie, portant le cachet [du sénat], d'un décret fort ancien rendu » par le sénat sous le second consulat de Lucius Sylla (1), et dans » lequel, rendant témoignage aux Chiotes de tout ce qu'ils avoient » enduré pour les Romains, par suite de leur résistance courageuse » contre Mithridate, et de ce que [ce roi] leur avoit fait souffrir, le » sénat leur confirmoit d'une manière toute spéciale le privilége de » vivre selon les lois, les usages et les droits dont ils jouissoient au » moment où ils avoient contracté amitié avec les Romains; en même » temps de n'être soumis à aucune espèce de gouverneurs ou de vice- » gouverneurs; enfin prescrivoit aux Romains établis parmi eux » d'obéir aux lois des Chiotes: l'empereur Auguste fils du dieu [César] » étant consul pour la huitième fois (2). Lettre aux Chiotes..... »

Ce fragment précieux pourroit fournir la matière d'un commentaire intéressant; mais nous devons nous contenter des indications données en note.

XI. *Cycladum inscriptiones.* Sous ce titre sont comprises seize inscriptions recueillies à Tinos, à Paros et à Céos : elles ont peu d'intérêt, et ne contiennent guère que des noms propres ; les moins insignifiantes, trouvées à Paros, sont six inscriptions gravées sur un bloc de marbre, et contenant des dédicaces à Apollon et à Hygie, en mémoire de guérisons opérées. Je n'en rapporterai qu'une, qui donnera une idée des autres : plusieurs sont faites au nom de parens qui consacrent à ces divinités bienfaisantes la chevelure des enfans qu'elles ont guéris.

Τὴν πρωτότμηlον τρίχα τὴν ἐφηβίην κείρας, ἔθηκε Στρατόνεικος Ἀσκληπιάδου Ἀσκληπιῷ Ὑγιίᾳ τε δῶρον αὐτὸς, ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Στρατονείκου χάριν.

(1) 674 de Rome; par conséquent ce décret fut rendu, sans doute à la recommandation de Sylla lui-même, environ six ans après les affreux malheurs que Chio avoit éprouvés de la part de Zénobius, général de Mithridate (*App. Mithr. Bell.* §. 47; = *Memn. Reliq.* c. 33, ed. Orell.): c'étoit un foible dédommagement des maux que l'île avoit soufferts pour son attachement aux Romains. — (2) Cette date répond à l'an 729 de Rome. Je ne sais si elle appartient au décret qui précède, ou bien à la lettre qui suivoit, et qui étoit probablement celle d'Antistius Veter. La première hypothèse me paroît plus vraisemblable.

L'expression χάειν ὑπὲρ se retrouve ailleurs. Le mot πρωτότμηλος pour προτίτομος manque aux lexiques.

Les deux inscriptions de Céos ont été publiées par M. de Brönstedt dans ses *Voyages et Recherches en Grèce* (1) : l'une d'elles l'avoit déjà été par M. Böckh (2). L'autre est un hommage rendu par les habitans de Carthæa à Jules César : la copie de M. de Vidua est plus complète que celle de M. de Brönstedt ; et quoique celle-ci s'annonce comme un *fac-simile*, je me hasarderai à donner la préférence à l'autre, que voici :

ΟΔΗΜΟΣΟΚΑΡΘΑΙΕΩΝΓΑΙΟΝΙΟΥΛΙΟΝ
ΓΑΙΟΥΥΙΟΝΚΑΙΣΑΡΑΤΟΝΑΡΧΙΕΡΕΑ
ΚΑΙΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑΓΕΓΟΝΟΤΑΧΕΣΟΤΗΡΑ
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝΚΑΙΤΗΣΗΜΕΤΕΡΑΣΠΟΛΕΩΣ

Ὁ δῆμος ὁ Καρθαιέων Γαΐον Ἰούλιον Γαΐου υἱὸν Καίσαρα τὸν ἀρχιερέα καὶ αὐτοκράτορα, γεγονότα τε σωτῆρα καὶ εὐεργέτην καὶ τῆς ἡμετέρας πόλεως.

« Le peuple de Carthæa [élève cette statue] à Caïus Julius Cæsar, » fils de Caïus [Julius Cæsar], pontife, empereur, qui s'est montré » sauveur et bienfaiteur [de la terre en général] et de notre ville » [en particulier] (3). »

M. de Brönstedt donne ainsi la troisième ligne : ΚΑΙΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΓΕΓΟΝΟΤΑ. . . . Mais il est d'autant moins incertain que σωτῆρα doit s'y trouver, que, dans une autre inscription qui existe au même lieu, on lit : Ὁ δῆμος ὁ Καρθαιέων τὸν θεὸν καὶ αὐτοκράτορα καὶ σωτῆρα τῆς οἰκουμένης, Γαΐον Ἰούλιον Καίσαρα Γαΐου Καίσαρος υἱὸν, ἀνέθηκεν (4). Celle-ci a été dédiée à Jules César après sa mort, à en juger du moins d'après le mot θεὸς ; ce qui, du reste, n'est pas un caractère certain pour les inscriptions faites hors de l'Italie ; mais la première l'a été, sans aucun doute, de son vivant.

XII. *Atticæ inscriptiones.* Ce dernier chapitre de l'ouvrage contient quatorze inscriptions, la plupart très-insignifiantes, et n'offrant que des noms propres suivis des noms des dêmes attiques, ou des villes étrangères auxquelles appartenoient ces particuliers; elles trouveront un jour leur place à côté de celles de ce genre que M. Böckh a réunies dans la classe XI de son *Corpus inscriptionum græcarum.*

La seule qui ait quelque intérêt est une épitaphe en quatre vers

(1) *Pl. XVII.* — (2) *Corp. inscript.* n.° 41. — (3) Je crois cette paraphrase exacte, sur-tout d'après l'expression σωτῆρα τῆς οἰκουμένης, qui est dans l'autre. — (4) Dans Brönstedt, *pl. XVIII.*

hexamètres, d'un poëte dramatique : nous la donnerons ici pour clore l'analyse de ce recueil.

ΟΝΤΩΣΔΙΖΗΑΙ
ΞΕΝΕΦΙΛΤΑΤΕΤΙΣ
ΠΟΘΕΝΕΙΜΙΜΙΚΩΜΕΝ
ΜΟΙΠΑΤΡΙΣΕΣΤΙΝΕΓΩ
ΔΟΝΟΜΑΝΕΙΚΟΜΗΔΗΣ
ΜΟΥΣΑΩΝΘΕΡΑΠΩΝ
ΑΔΩΝΘΥΜΕΛΑΙΣΙΝΟ
ΜΗΡΟΥΔΟΞΑΙΣΕΝΓΕ
ΛΑΣΑΣΠΕΡΙΚΕΙΜΑΙΝΗ
ΔΥΜΟΝΥΠΝΟΝ

Ὄντως δίζηαι, ξένε φίλτατε, τίς πόθεν εἰμί·
Κῶς μέν μοι πατρίς ἐστιν· ἐγὼ δ' ὄνομα Νεικομήδης (1),
Μουσάων θεράπων, ᾄδων θυμέλαισιν, Ὁμήρου
Δόξαις ἐγγελάσας, περίκειμαι νήδυμον ὕπνον.

« C'est avec raison, cher étranger, que tu t'informes qui je puis » être. Cos est ma patrie, Nicomède est mon nom ; serviteur des » Muses, après avoir été applaudi sur la scène, et m'être ri des opinions » d'Homère (2), je suis enseveli dans un profond sommeil. »

Telle est l'analyse du recueil de M. le comte de Vidua. Nous avons cru d'autant plus utile d'en faire ressortir tout ce qu'il nous a paru contenir de neuf et d'intéressant, qu'il n'a pas été mis en vente, et semble destiné seulement à des amis. On peut juger maintenant si M. le comte de Vidua a bien fait de se décider à tirer de son porte-feuille les inscriptions qu'il avoit recueillies dans son voyage, et si l'auteur de ces articles a eu raison de s'applaudir d'avoir contribué à l'y décider. Ce recueil contient, comme on l'a vu, plusieurs fragmens très-curieux ; nous avons voulu seulement les signaler à l'attention de nos lecteurs, pour que la science historique puisse s'enrichir de quelques-unes des notions nouvelles qu'ils contiennent, en attendant que M. Böckh leur accorde une place dans les livraisons successives de son bel ouvrage, et les présente une seconde fois au public restitués et

(1) Les auteurs d'inscriptions funéraires ne sont pas scrupuleux sur la quantité des noms propres. — (2) Veut-on dire que, dans ses tragédies, Nicomède s'étoit écarté des traditions héroïques suivies par Homère, ou, si c'étoit un poëte comique, qu'il s'étoit moqué, dans ses pièces, des héros de l'Iliade et de l'Odyssée ! Cela me paroît obscur.

éclaircis avec cette critique si judicieuse et si profonde, qui l'a placé au premier rang parmi les explorateurs de l'antiquité.

C'est encore ce motif qui nous engage à terminer notre analyse, en faisant part au lecteur d'un fragment récemment trouvé dans l'île d'Amorgos par un voyageur anglais, et que le savant archéologue M. Millingen nous a communiqué, il y a peu de jours, en nous permettant de le publier.

ΜΕΙΛΗΣΙΩΝ ΤΩΝ ΑΜΟΡΓΟΝ ΑΙΓΙΑΛΗΝ ΚΑΤΟΙΚΟΥΝ
ΤΩΝ ΕΔΟΞΕΝ ΑΡΧΟΥΣΙ ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΩ ΓΝΩΜΗ ΣΤΡΑ
ΤΗΓΩΝΚΑΙΔΕΚΑΠΙΩΤΩΝΕΧΟΝΤ . . . . ΕΧΑΙΤΗΝ
ΠΡΥΤΑΝ . . . Η . . . ΞΟΥΣ . . ΝΙΣΗΓΗΣΑΜΕΝΟΥΤΩΨΗ
ΦΙΣΜΑ ΠΑ . . Ι . . . . ΟΥΣΤΡΑΤΩΝΟΣΕΠΙΨΗΦΙΣΑ
ΜΕΝΟΥ ΔΕ ΓΑΛΗΝΟΥ ΤΟΥ ΠΑΡΑΜΟΝΟΥ ΕΠ . . .
ΚΑΤΑ ΤΟΝ ΝΟΜΟΝ . . ΕΠΕΙΑΓΑΘΩΝ . . . .
ΧΟΥ ΑΝΗΡ ΝΕΟΣ ΤΗΗΛΙΚΙΑ ΔΙΑ ΤΕ . . . .
ΠΡΩΤΗΝ ΚΑΙ ΕΝΔΟΞΟΤΑΤΗΝΕ . . . .
ΗΜΩΝ ΑΡΧΗΝωΣ ΚΑΙ ΠΑΡΑΔΥΝΑ . . .
ΘΗΝΑΙΑΥΤΩΠΕΡΙΤΟΥΤΟΥΤ . . . .
ΕΝΚΑΙΕΠΕΙΚΕΙΑΣΠΑΣΙΛ . . . .
ΣΤΕΙΜΗΤ . . . .
ΓΗ .

Le préambule, la seule partie intéressante de ce fragment, peut se lire ainsi :

Μειλησίων τῶν Ἀμοργὸν (1) *Αἰγιάλην κατοικούν*
των ἔδοξεν ἄρχουσι, Βουλῇ, δημῳ, γνώμη (2) *στρα*
τηγῶν καὶ δεκαπρώτων, ἐχόντ[ων τ]ε καὶ τὴν
πρυταν[ικ]ὴ[ν ἐ]ξουσ[ία]ν, [ε]ἰσηγησαμένου τὸ ψή
φισμα Πα[τρόκλ]ου (!) *Στράτωνος· ἐπιψηφισα*
μένου δὲ Γαληνοῦ τοῦ Παραμόνου ἐπ[ὶ πᾶσι (!)]
κατὰ τὸν νόμον· Ἐπεὶ Ἀγάθων. . . .
χου, ἀνὴρ νέος τῇ ἡλικίᾳ διά τε [τὴν]. . .
πρώτην καὶ ἐνδοξοτάτην κ. τ. λ.

« A paru convenable aux archontes, au sénat, au peuple des » Milésiens qui habitent Ægiale d'Amorgos, la résolution des stratéges

(1) Il semble qu'il devroit y avoir *τῶν Ἀμόργιον Αἰγιάλην*, ou mieux *τῶν τὴν κατ' Ἀμοργὸν Αἰγιάλην*. — (2) Je crois qu'il faut lire *γνώμη*, non *γνώμῃ* : de même, dans un marbre d'Oxford, *ἔδοξεν τῷ δήμῳ στρατηγῶν γνώμη (II, l. 89)*; ainsi *ἔδοξέ μοι ὁ καταχεχωρισμένος ὑπομνηματισμός*, dans la lettre d'Antiochus (Chandler, *Inscr. ant. append.* 1).

» et des dix premiers exerçant aussi les fonctions de prytanes, Pa-
» trocle (?), fils de Straton, ayant proposé le décret, Galien, fils de
» Paramonus, l'ayant appuyé, en tout conformément à la loi. Consi-
» dérant qu'Agathon, fils de . . . . , &c. »

Amorgos avoit reçu successivement des colonies de Naxiens et de Samiens (1); mais on ignoroit entièrement qu'une colonie de Milésiens se fût établie dans une des trois villes fondées par les Samiens, y eût formé une cité ayant des archontes, un sénat, des stratéges, en un mot toute la constitution municipale des autres cités grecques. L'auteur du périple de Scylax dit bien qu'Amorgos avoit trois villes; mais Ptolémée, Étienne de Byzance et Suidas, sont les seuls qui nomment ces villes, savoir, Minoa, Arcesine et Ægiale : notre inscription fixe en outre les incertitudes qui existoient sur la vraie orthographe de ce nom, que Suidas appelle Αἰγιαλὸς, et Ptolémée Βεγιαλίς, ce qui est une pure faute de copiste.

LETRONNE (2).

Apologétique de Tertullien, nouvelle traduction, &c., accompagnée du texte en regard, revue sur les meilleures éditions, suivie de variantes et d'un commentaire; par M. l'abbé J.-Félix Allard, &c. Paris, chez Dondey-Dupré père et fils, impr.-libr., rue Richelieu, n.° 47 *bis*, 1 vol. *in-8.°*, 1827.

Parmi les écrivains qui, dans les premiers siècles du christianisme, consacrèrent leurs talens à le défendre et à le justifier contre les accusations de ses ennemis et de ses persécuteurs, Tertullien occupe un rang très-distingué, et, dans le nombre considérable des ouvrages de cet écrivain ecclésiastique, c'est à l'Apologétique qu'on accorde le premier rang. Cependant les plus habiles critiques sont forcés de convenir que cet ouvrage ne peut guère se passer d'une interprétation approfondie et détaillée: en effet, si ordinairement une traduction n'est nécessaire qu'aux personnes qui n'entendent point la langue originale,

---

(1) Raoul-Rochette, *Hist. crit. des col. gr.* III, 151 sq. = K. O. Müller, *Ægin.* p. 38. = Th. Panofka, *Res Samiorum*, p. 24. — (2) L'inscription relative à un oracle, et dont il a été question dans le premier article, p. 20, a été trouvée non à Alexandria Troas, mais à Pergame. Il y avoit dans le texte de l'ouvrage une faute qui a été rectifiée depuis.

la traduction de l'Apologétique de Tertullien l'est presque également aux personnes qui entendent la langue latine et à celles qui l'ignorent. On ne peut donc qu'applaudir au zèle des littérateurs qui s'imposent la tâche pénible de rendre cet écrivain accessible aux différentes classes de lecteurs. M. l'abbé Allard a consacré ses soins à mieux faire connoître et entendre cet illustre apologiste de la religion chrétienne, et je dois dire dès à présent que son travail est à cet égard supérieur aux divers travaux des traducteurs qui l'ont précédé.

Tertullien naquit à Carthage vers le milieu du second siècle de l'ère chrétienne; élevé dans la religion païenne, il se convertit de bonne heure au christianisme et il fut promu au sacerdoce. On sait qu'il se maria, mais on ignore si ce fut avant ou après sa conversion. Malheureusement il tomba dans des erreurs qui le séparèrent du catholicisme ; l'opinion générale que le nouveau traducteur a adoptée, est qu'il mourut hérétique. « Il ne paroît point par ses livres, dit » Dupin, *Bibl. univ. des auteurs ecclés.* tom. I, qu'il soit revenu de » son égarement, et aucun des anciens ne l'a témoigné ; au contraire, » ils en ont tous parlé comme d'un homme mort hors de la communion » de l'église. »

Son Apologétique est un beau monument élevé à la religion chrétienne; mais, avant de parler de cet ouvrage et des divers traducteurs qui l'ont reproduit dans notre langue, je dois suppléer au silence de M. l'abbé Allard, en indiquant quel étoit l'état de l'empire et du christianisme à l'époque où parut un ouvrage aussi recommandable, qui passe encore aujourd'hui pour une sorte de chef-d'œuvre. C'est une circonstance bien remarquable, et digne à-la-fois de la méditation du philosophe et de celle du chrétien, que cette longue paix, cette profonde sécurité dont jouit l'église sous le règne de Commode. Persécutés pendant que le sage Marc-Aurèle gouvernoit l'empire, les chrétiens cessèrent de l'être, lorsque son fils, auquel on a si justement reproché tant d'injustices et tant de crimes, rendoit si malheureux les grands et les peuples soumis à sa domination.

Une autre circonstance que le nouveau traducteur de Tertullien n'a pas indiquée, et que je crois utile de faire connoître pour mieux apprécier l'Apologétique, c'est la cause qui ralluma la persécution contre l'église après la mort de Commode. La religion chrétienne, tolérée pendant les treize années du règne de Commode, s'étoit étendue et affermie. Malgré les troubles qui suivirent la mort de cet empereur, les chrétiens jouirent pendant quelque temps encore de la paix qui leur avoit été accordée; et l'on rendoit assez générale-

ment justice à leur conduite et à leurs institutions. Il y a apparence que l'église eût même accru sa prospérité sous le règne de Sévère, sans un événement qui irrita cet empereur contre le christianisme et les chrétiens. Après la défaite d'Albin, il revint des Gaules, et il fit son entrée dans Rome aux acclamations publiques. De grandes réjouissances, des solennités brillantes accueillirent et honorèrent les succès de l'empereur victorieux. Comme à ces solennités se rattachoient des fêtes et des cérémonies du paganisme, les chrétiens ne voulurent pas y paroître et refusèrent d'y participer. Ce refus anima l'empereur contre eux, et devint à-la-fois la cause et le prétexte de la nouvelle persécution.

Ce fut pendant les dangers de cette persécution que Tertullien composa l'Apologétique. Ici se présentent deux questions: à qui cet ouvrage fut-il adressé! Tertullien s'en déclara-t-il l'auteur! Sur le premier point, les divers commentateurs ou traducteurs, ainsi que les philologues sacrés, ont émis des opinions contraires. M. l'abbé Allard prétend que l'Apologétique ne fut pas adressé au collége des pontifes romains, qui étoient les juges souverains de la religion, ni aux magistrats suprêmes de l'empire, ou seulement aux gouverneurs de l'Afrique ; et il pense, d'après l'opinion de D. Cellier, qu'il fut adressé à tous les magistrats de l'empire.

Il paroît que Tertullien n'étoit pas à Rome quand il composa cet ouvrage, et sur-tout quand il le publia ; il a occasion de parler de cette ville d'une manière qui prouve qu'il ne s'y trouvoit pas alors ; et l'on croit généralement que c'est à Carthage que parut d'abord l'Apologétique. Mais cette question n'a pas le même intérêt que la seconde.

Plusieurs écrivains, parmi lesquels il faut distinguer Giry, le premier traducteur français de Tertullien, et Lamotte, auteur de la *Vie de Tertullien et d'Origène*, pensent que la publication de l'Apologétique fut anonyme. M. l'abbé Allard discute la question dans une simple note, et il se range à l'opinion de D. Cellier, qui, par la seule raison que Tertullien avoit mis son nom à d'autres ouvrages relatifs à la religion chrétienne, présume qu'il l'avoit mis pareillement à l'Apologétique ; mais il faut convenir que, sans examiner si, à l'époque où ces autres ouvrages furent publiés, il existoit un semblable danger à se nommer, cette seule présomption ne peut suffire.

En vain ajoutera-t-on qu'Eusèbe et S. Jérôme citent l'Apologétique sous le nom de Tertullien : sans doute les chrétiens n'ignoroient pas qu'il en étoit l'auteur, sur-tout après l'intervalle de temps qui

s'écoula depuis cette publication jusqu'à l'époque où Eusèbe et S. Jérôme parlèrent de Tertullien ; mais cette circonstance est loin de prouver que l'Apologétique ait porté primitivement le nom de son auteur.

Voici les raisons qui me portent à croire que Tertullien ne s'exposa pas directement à la gloire du martyre. L'auteur de l'Apologétique parle au nom collectif des chrétiens : il n'étoit donc pas nécessaire de déclarer quel étoit le rédacteur de l'ouvrage. S. Justin, dans sa seconde apologie, qui lui coûta la vie, ou plutôt qui lui obtint le martyre, parla quelquefois en son propre nom. Mais l'auteur de l'Apologétique déclare en termes exprès que, puisque les magistrats craignent d'entendre publiquement la défense et la justification du christianisme, il convient que la vérité puisse du moins arriver à leurs oreilles par le canal secret des lettres muettes, *liceat veritatem vel occultâ viâ tacitarum litterarum ad aures vestras pervenire.*

Ce texte est assez précis pour exiger que les écrivains qui adoptent l'opinion contraire, fournissent quelque preuve positive, et ne se réduisent pas à de simples conjectures plus ou moins satisfaisantes.

Une assez forte considération se présente encore en faveur de l'opinion de ceux qui ont avancé que l'Apologétique n'a pas porté d'abord le nom de Tertullien ; c'est qu'en se déclarant ainsi publiquement auteur de l'ouvrage, il se fût dénoncé lui-même aux magistrats et aux persécuteurs, et il eût été poursuivi et livré sans doute aux bourreaux, ainsi que l'avoit été S. Justin, apologiste de la religion chrétienne, qui avoit avoué son ouvrage. Je ne citerai pas l'exemple d'Apollonius, qui, à l'époque où vivoit Tertullien, ayant fait l'apologie du christianisme en plein sénat, fut condamné à mort par un sénatus-consulte, ainsi que le dit M. Allard d'après l'assertion de S. Jérôme ; car l'assertion de cet écrivain sacré a été réfutée victorieusement par le cardinal Noris : toutefois, en admettant qu'Apollonius ne fut pas condamné, l'erreur de S. Jérôme prouveroit qu'il pensoit lui-même qu'on étoit puni lorsqu'on se nommoit auteur d'un ouvrage en faveur de la religion chrétienne, pendant les temps que duroit la persécution. Je crois donc qu'on doit admettre préférablement, comme beaucoup plus vraisemblable, l'opinion que l'Apologétique fut publié anonyme.

Le style de Tertullien est énergique, concis, rapide, mais souvent étrange ou obscur, soit quant aux expressions, soit quant aux figures qu'il emploie. « Avouons aux plus délicats, dit Balzac, en parlant » de cet écrivain, que son style est de fer ; mais qu'ils nous avouent

» aussi que de ce fer il a forgé d'excellentes armes, &c. » On y rencontre beaucoup de barbarismes, tels que *CAPTATELA* pour *captation*, *NULLIFICAMEN* pour *l'action de ne pas faire cas*, *OLENTIA* pour *odeur*, *VISUALITAS* pour *l'action de voir*, &c. &c.; des acceptions inusitées comme *libidinosus GLORIÆ*, pour *avide de gloire*, &c. &c. Souvent les figures que Tertullien emploie sont incohérentes pour être trop animées; et s'il faut en citer un exemple, je dirai qu'au chapitre XLVI, il personifie la DÉNONCIATION des crimes et lui fait demander le sang des chrétiens: *constitimus adversus CRIMINUM INTENTATIONEM quæ christianorum sanguinem flagitat.* Tertullien écrivoit en latin dans un pays dont la langue vulgaire étoit l'idiome punique. Si nous avions sur cet idiome des notions exactes, s'il nous étoit parvenu quelque connoissance de ses formes grammaticales, de sa syntaxe, peut-être pourrions-nous reconnoître leur influence sur le style de Tertullien.

La première traduction de l'Apologétique ouvrit à son auteur les portes de l'académie française. C'étoit Louis Giry, avocat au parlement; il avoit été du nombre des gens de lettres dont la réunion chez M. Conrard établit les conférences littéraires qui précédèrent la fondation de cette compagnie; mais s'étant retiré de cette réunion, il ne fut pas appelé à l'académie lors de sa création. Le succès de sa traduction de Tertullien le ramena auprès de ses anciens amis. Suivant les registres de l'académie, M. l'abbé de Boisrobert le proposa à la compagnie au nom même du cardinal de Richelieu, qui l'avoit jugé digne d'y entrer, sur la lecture de la traduction de l'Apologétique. L'abbé Vassoult, aumônier de M.me la dauphine, publia une seconde traduction en 1714. Plusieurs années après, l'assemblée du clergé de France chargea M. l'abbé de Gourcy, vicaire général de Bordeaux, qui avoit remporté des prix à l'académie des inscriptions, de faire une nouvelle traduction de l'Apologétique, et l'assemblée du clergé accorda son approbation à l'ouvrage.

Pendant que cette traduction paroissoit sous des auspices aussi favorables, un écrivain modeste, M. l'abbé Meunier, prieur de Saint-Martin-des-Champs dans le diocèse de Châlons-sur-Saone, avoit en son porte-feuille une traduction faite depuis quelque temps et qui n'a paru que tard et après sa mort.

M. Allard a cru pouvoir entrer dans une carrière déjà parcourue avec plus ou moins de succès par les précédens traducteurs. Je juge qu'il a ignoré le travail qu'a fait sur les ouvrages de Tertullien, et notamment sur l'Apologétique, M. l'abbé Guillon, professeur d'éloquence sacrée, qui a déjà publié seize volumes de sa *Bibliothèque*

choisie des Pères de l'église, qu'il continue avec un juste succès. Les écrits de Tertullien y occupent un espace considérable, depuis la page 316 du tome II jusqu'à la fin du volume, page 529, et depuis la page 1 du troisième volume jusqu'à la page 210. M. l'abbé Guillon a quelquefois adopté la version de l'un des traducteurs précédens; assez souvent il a traduit lui-même: mais ce qui distingue essentiellement son travail, c'est un genre particulier d'érudition dont il l'a enrichi. Il a marqué avec soin les passages de Tertullien qui ont été imités par nos orateurs sacrés, tels que Bossuet, Bourdaloue, Massillon, de Neuville, Senault, Fromentières, Chapelain, Lenfant, Molinier, Larue, l'évêque de Langres, l'ancien évêque de Sénès, l'abbé Poule, l'abbé Clément, le cardinal Maury, Beauregard, Perresseau, Bretteville, Boismont, Cambacérès; souvent il discute les erreurs des versions antérieures, et il examine le texte. Il seroit à desirer que dans une nouvelle édition, qu'aura sans doute la traduction de M. l'abbé Allard, il rapportât au bas des passages de Tertullien indiqués par M. l'abbé Guillon, les passages correspondans de ces divers orateurs: ce seroit un digne et beau commentaire de l'Apologétique.

J'examinerai rapidement le travail de M. Allard, 1.° son introduction; 2.° la rectification du texte et les notes; 3.° sa traduction même.

L'introduction contient d'abord un examen critique du genre de talent qu'on distingue dans Tertullien, et ensuite une comparaison de cet orateur sacré avec Démosthène et Cicéron. Autant j'ai approuvé la première partie de l'introduction, où Tertullien m'a paru bien apprécié, autant la seconde partie m'a semblé une sorte de digression oratoire: au lieu de cette excursion littéraire, qui n'étoit pas indiquée par le sujet, j'eusse préféré un exposé historique et critique des divers ouvrages des anciens apologistes de la religion chrétienne qui avoient précédé Tertullien, et même de ceux qui avoient vécu peu de temps après lui. Ce tableau eût parfaitement convenu à la seconde partie de l'introduction, et j'exprime le regret de ne pas l'y trouver, parce que je juge M. Allard très-capable de le tracer avec succès. C'eût été à-la-fois un complément et un supplément de l'ouvrage qu'il traduisoit; il eût sur-tout donné lieu à d'utiles rapprochemens des moyens employés par les divers apologistes. Par exemple, S. Justin commence sa seconde apologie, en montrant combien il étoit absurde de condamner les chrétiens seulement sur leur nom même de chrétiens, et il soutient que cette manière de procéder est irrégulière et injuste; il fait remarquer combien elle blesse tous les principes de la justice, qui n'a pas à prononcer sur les noms, mais à juger les actions.

Ce moyen de défense est reproduit dans l'Apologétique de Tertullien. On conçoit aisément tout l'intérêt qu'offriroient de pareils rapprochemens : ce seroit même un moyen de faire apprécier avec plus de justesse le talent de Tertullien et le genre de service qu'il rendit aux chrétiens en publiant leur défense. Je n'ignore pas qu'un pareil travail a déjà été tenté par divers écrivains et notamment par l'abbé Houteville, de l'académie française; mais il pouvoit être ou abrégé ou étendu par M. l'abbé Allard, et il auroit été à sa véritable place en tête d'une traduction de l'Apologétique. C'est encore une amélioration que je propose à son zèle.

Quant à la rectification du texte et aux notes de littérature qu'il a placées à la fin de sa traduction, j'avoue que ce travail de M. l'abbé Allard peut être loué sans restriction. Il paroît avoir mis un grand soin à conférer toutes les éditions précédentes; il a habilement relevé les fautes qui s'y trouvent; il a ensuite formé un tableau de nombreuses variantes, en adoptant celles qu'il jugeoit préférables, de sorte que les lecteurs peuvent facilement juger de cette partie de son travail. L'édition donnée par M. l'abbé Allard diffère de celle de Rigault, qui passoit pour la plus exacte, dans plus de cent quarante passages; M. Allard rend compte des moyens qu'il a employés pour rassembler toutes ces variantes. Les notes critiques qu'il a insérées à la suite de sa traduction prouvent qu'il a fait une étude sérieuse et approfondie de Tertullien : elles éclaircissent ou expliquent plusieurs passages, et elles seront également utiles aux savans et aux personnes qui voudroient s'initier à la lecture de l'original.

Pour faire juger du mérite de la nouvelle traduction, je me bornerai à citer un passage dont l'examen permettra de comparer le nouveau traducteur avec les précédens :

Tamen quod verè malum est, ne ipsi quidem quos rapit, defendere pro bono audent. Omne malum aut timore aut pudore natura perfudit. Denique malefici gestiunt latere, trepidant deprehensi, negant accusati, ne torti quidem facilè aut semper confitentur. Certè damnati mœrent; dinumerant in semetipsos; mentis malæ impetus vel fato vel astris imputant: nolunt enim suum esse quod malum agnoscunt. Christianus verò quid simile! Neminem pudet, neminem pœnitet, nisi planè retro non fuisse. Si denotatur, gloriatur; si accusatur, non defendit; interrogatus vel ultro confitetur; damnatus, gratias agit. Quid hoc mali est, quod naturalia mali non habet, timorem, pudorem, tergiversationem, pœnitentiam, deplorationem! Quid hoc mali est, cujus reus gaudet, cujus accusatio votum est et pœna felicitas! Non potes dementiam dicere qui revinceris ignorare.

Voici la traduction nouvelle : « Mais ce qui est véritablement un » mal, ceux mêmes qui s'y laissent entraîner n'osent le défendre » comme un bien. La nature fait jaillir du sein du mal la crainte ou » la honte. Les méchans cherchent les ténèbres, tremblent quand ils » sont pris, nient leurs crimes ; les tortures ne leur arrachent jamais » ou que difficilement des aveux. Condamnés, ils pleurent, ils énu- » mèrent intérieurement contre eux-mêmes leurs forfaits, ou bien ils » imputent les égaremens de leur raison au destin ou aux astres. Ils » ne veulent pas s'attribuer ce qui leur paroît mal. Quoi de sem- » blable dans le chrétien ! Il ne rougit, il ne se repent de rien, si ce » n'est d'avoir tardé à l'être. Si on le dénonce, il s'en glorifie ; si on » l'accuse, il ne se défend pas. Interrogez-le, il affirme ; condamnez- » le, il vous remercie. Quel est donc ce mal destitué de tout ce qui » est naturel au mal, la crainte, la honte, les détours, le regret, les » larmes ! Quel est ce mal qui fait que le coupable se réjouit, dont » l'imputation est l'objet des desirs, le châtiment une félicité ! Vous » ne pouvez pas dire que ce soit une folie, puisque vous êtes con- » vaincus d'ignorer notre doctrine. »

Cette traduction est exacte : j'y releverai cependant une erreur qui n'est sans doute que l'effet d'une inadvertance. Au lieu de *les tortures ne leur arrachent JAMAIS*, il eût fallu dire *que rarement* pour rendre le latin *aut facilè aut SEMPER*. J'ajouterai que *il VOUS remercie* n'est peut-être pas le sens de Tertullien, qui dit simplement *il en rend grâce.*

Le nouveau traducteur m'a paru avoir seul saisi le véritable sens de la pensée de Tertullien : *Omne malum aut timore aut pudore natura perfudit.* L'auteur original a dit que, par l'effet d'un sentiment naturel, tout coupable se trahit, ou par sa terreur, ou par sa honte. Les précédens traducteurs n'avoient pas rendu exactement la pensée. L'abbé Meunier avoit dit : « La nature a donné à tous les hommes la » crainte ou la honte du mal ; » ce qui étoit un contre-sens. L'abbé de Gourcy : « La nature a puni le mal ou par la crainte ou par la honte ; » il ne s'agit pas de la punition du mal, mais de la manière dont il se décèle lui-même. Giry s'étoit assez rapproché de l'original : « La nature » a attaché au mal la crainte ou la honte ; » mais pourtant il n'a pas indiqué que ces sentimens le manifestoient. Mais M. Allard a reproduit en tout son jour la pensée de Tertullien ; peut-être il a été trop littéral en rendant le *PERFUDIT* par *fait jaillir*, mais du moins il a indiqué parfaitement une nuance essentielle que les autres traducteurs semblent avoir méconnue. Je pourrois appliquer de pareilles observations critiques à un grand nombre de passages, qui prouveroient

que M. Allard s'est profondément pénétré du sens de l'original; et si l'exactitude qu'il a mise à le rendre littéralement, en conservant presque toujours la figure primitive, l'a privé quelquefois des avantages d'une élégance soignée, du moins il faut avouer que l'inélégance même, et j'oserai dire l'étrangeté de l'expression, sert à révéler le sens intime de l'original.

En terminant cet article, je crois devoir insister sur le système de traduction que M. l'abbé Allard paroît avoir adopté par choix. Aspirant à l'avantage de faire connoître parfaitement un écrivain qui est souvent difficile à comprendre, il a presque toujours préféré la simplicité du sens littéral, à une élégance, à une recherche de style qui n'eussent pas conservé l'expression ou la figure originale. On conçoit qu'il a eu à lutter constamment contre de grandes difficultés, et qu'il n'a pu éviter de reproduire quelque chose de l'âpreté de l'auteur latin. Mais si l'on considère que ce genre de traduction devient une sorte de commentaire qui servira à mieux comprendre Tertullien, on pardonnera aisément quelques tournures ou quelques expressions qui n'ont pas toute l'élégance qu'on a droit d'exiger ordinairement. Je ferai pourtant observer à M. l'abbé Allard que, bien que Tertullien ne soit pas un classique, le véritable succès de son traducteur seroit de parvenir, par l'adresse et par la patience du travail, à cette élégance qui peut se concilier avec la fidélité, à cette élocution facile dont l'un des caractères est sur-tout de faire disparoître les traces des efforts d'un traducteur. Au reste, j'avouerai que sa traduction mérite d'être recherchée pour l'avantage qu'elle offre de faciliter l'intelligence de l'original plus qu'aucune des traductions précédentes.

RAYNOUARD.

FLORA BRASILIÆ MERIDIONALIS, auctore Augusto de Saint-Hilaire, *reg. scient. acad. Paris. corresp., necnon soc. phil. et histor. nat. Paris.; acad. reg. scient. Ulyssip. phys. gen. &c.; accedunt tabulæ delineatæ à* Turpino *ærique incisæ, opus regiæ Majestati consecratum.* Parisiis, apud A. Belin, bibliopolam, viâ dictâ des Mathurins.

NOUS avons à faire connoître le travail d'un botaniste très-distingué, que son zèle a conduit dans des pays lointains, où il n'a épargné ni temps, ni fatigues, ni ses ressources pécuniaires, pour accroître le

domaine de la science qu'il aime et à laquelle il a consacré sa vie. Bien que nous puissions nous borner à donner une notice de celui de ses ouvrages qui porte le titre de *Flora Brasiliæ meridionalis*, et qui est le plus récent, cependant nous croyons devoir rappeler les autres.

L'auteur accompagna M. de Luxembourg, ambassadeur de France, jusqu'à Rio-Janeiro, où ils arrivèrent le 1.er juin 1816. Il employa six années à visiter une vaste portion de l'Amérique méridionale ; il parcourut les provinces du Saint-Esprit, de Minas-Geraes, de Goyaz, de Saint-Paul, de Sainte-Catherine, de Rio-Grande do Sul, la province Cisplatine de l'ancien Paraguay, qui s'étend sur la rive gauche de Rio de la Plata, enfin la province des Missions, et il revint en Europe au mois de septembre 1822.

Avant de partir pour cet intéressant voyage, M. Auguste de Saint-Hilaire avoit déjà publié un grand nombre d'écrits. Il avoit donné un supplément à la *Flore d'Orléans* sa patrie, et d'autres mémoires dont les principaux ont pour objet les plantes auxquelles on attribue un placenta central libre; ce qui lui fit passer en revue plusieurs familles, telles que les primulacées, les caryophyllées, les portulacées, les paronychiées, établies par lui, &c. Il a développé l'organisation de certaines plantes, bien moins connues avant lui; on cite son examen de la germination de la capucine, et ses observations sur les racines secondaires, &c.

Depuis son retour il a donné un bon mémoire sur les cucurbitacées et les passiflores.

Ses publications sur le Brésil consistent en trois ouvrages, savoir:

1.° Histoire des plantes les plus remarquables du Brésil et du Paraguay : c'est une série de mémoires sur des sujets variés et sans liaison entre eux; il en a paru six livraisons *in-4.°*

2.° Histoire des plantes usuelles du Brésil : ce sont des descriptions détaillées des plantes employées au Brésil, soit en médecine, soit pour l'économie domestique, avec des observations botaniques sur ces plantes et les figures lithographiées de chacune d'elles, dix livraisons *in-4.°*

3.° *Flora Brasiliæ meridionalis*, ouvrage dont nous avons spécialement à nous occuper, et auquel se rattachent les autres : il est accompagné de planches dessinées par Turpin et gravées sur cuivre. Il y en a cinq livraisons, grand *in-4.°*, avec figures noires, ou *in-fol.* avec figures coloriées. MM. de Jussieu et Cambessed sont, pour ces deux derniers ouvrages, les collaborateurs de M. Auguste de Saint-Hilaire. Ils ont publié les dernières livraisons des plantes usuelles et

la dernière de la Flore, interrompue long-temps par l'état de souffrance de M. de Saint-Hilaire : ils se proposent de poursuivre avec activité. On peut s'en rapporter au zèle et aux talens de ces deux botanistes, dont un, jeune encore, marche à grands pas sur les traces d'une famille identifiée avec la botanique.

Quant au travail et à la méthode de M. Auguste de Saint-Hilaire, nous allons en donner une idée. Sa Flore doit embrasser toutes les plantes qu'il a rapportées d'Amérique : il ne s'est pas contenté de les y recueillir; s'il y en joint d'autres, ce sont celles qu'on lui a données dans le cours de son voyage; il indique les personnes dont il les tient.

Ses plantes sont rangées par ordre de familles; il groupe les genres d'après leurs affinités, en tâchant de rapprocher les familles qui ont entre elles de l'analogie, et ayant la même attention pour les espèces.

Pour ne pas multiplier les volumes, au lieu de détailler tous les organes des espèces, il trace, dans la description des genres, les caractères communs aux plantes qui doivent y entrer, et il ne répète pas ces caractères dans les descriptions spécifiques. Quand il signale une organisation qu'il n'a pas étudiée lui-même, il en prévient.

Ayant observé que sous les tropiques les végétaux éprouvent de grandes variations, il a pensé qu'il suffisoit de présenter des distinctions précises, d'après des modifications qui se nuancent de mille manières.

Il respecte la nomenclature ancienne, autant pour éviter la confusion, que par esprit de justice.

Indépendamment de la description des espèces, que M. Auguste de Saint-Hilaire a recueillies, et de la connoissance qu'il donne de leurs rapports et de leurs différences, il ajoute à sa Flore des observations sur la géographie des plantes brésiliennes, sur leurs propriétés et sur la synonymie des espèces douteuses; il s'écarte le moins possible des règles que M. Decandolle a données pour la composition des Flores.

Une grande partie de l'histoire des plantes les plus remarquables du Brésil est consacrée à un genre nommé *Sauvagesia*, qui a six espèces; et à un autre appelé *Lavradia*, qui en a deux. On y voit une observation sur le genre *Dufourea*, par MM. Wildenow, Bory de Saint-Vincent, et *Tristicha*, par M. Dupetit-Thouars. M. Auguste de Saint-Hilaire décrit d'abord cette plante, discute ses affinités et établit les caractères du genre et de l'espèce. Il a trouvé l'espèce *Dufourea hypnoïdes* sur des pierres humides, au milieu du fleuve nommé *Rio-Claro*.

On voit encore dans la même livraison un mémoire sur le *gynobase* considéré dans les polypétales. Le nom de gynobase est donné par M. Decandolle au réceptacle commun du style unique et des loges

distinctes. L'auteur, parmi les plantes équinoxiales qu'il a observées, en a trouvé qui avoient ce caractère et qui font exception à la règle; car dans nos climats les plantes dont la corolle est polypétale et dont les étamines sont périgynes, ont constamment des styles et stigmates portés sur leurs ovaires. A cette occasion, M. Auguste Saint-Hilaire entreprend une dissertation très-longue et très-savante, dans laquelle il discute les opinions des plus habiles botanistes. Les observations que renferme ce mémoire démontrent que si la modification de l'axe central, c'est-à-dire, le gynobase, n'est pas sans valeur dans la famille des ocnacées, où elle paroît générale, elle n'a cependant pas en elle-même une grande importance, &c.

Il nous reste à dire quelque chose d'une introduction qui est à la tête de la première livraison de l'Histoire des plantes les plus remarquables du Brésil et du Paraguay. C'est le récit détaillé du voyage de l'auteur dans toutes les parties du pays qu'il a parcouru; il en donne une sorte de statistique et de topographie, et il fait connoître les hommes et les animaux qui l'habitent. Son objet principal étant la recherche des plantes, il n'en laisse échapper aucune de celles qui y croissent et qu'il peut apercevoir. Il les examine avec attention, de manière à en faire pour ainsi dire l'analyse; il s'est principalement attaché à la dissection des parties dont la connoissance répand le plus de lumières sur les rapports naturels.

Pour ne pas étendre cet extrait, nous nous contenterons de citer quelques endroits qui sont remarquables dans cette introduction. Par exemple, M. de Saint-Hilaire ayant appris que les Curitibanois se vantoient de posséder le *quina* du Pérou, et qu'ils employoient cette plante dans les cas où nous nous servons du vrai quinquina, il a reconnu, en l'examinant, que c'étoit une espèce de *solanum.* Ce qu'il a trouvé dans les bois voisins de Curitiba de plus intéressant et en abondance, c'est l'herbe du Paraguay (*arvore do Mate* ou *da Cougonha*), qui, selon M. Auguste Saint-Hilaire, appartient au genre *ilex.* Il s'est assuré qu'il ne s'étoit pas trompé en l'identifiant avec l'herbe née dans le Paraguay, lorsque depuis il a vu les quinconces d'arbres de *Mate* plantés par les jésuites dans leurs anciennes missions.

Il raconte que, dans la province des Mines, on faisoit usage d'une espèce de ver appelé *bicho de tacaera* (ver de bambou): il y avoit des gens qui en mangeoient, ôtant la tête et le tube intestinal; d'autres le fondoient sur le feu et le conservoient pour s'en servir dans la préparation de leurs alimens; d'autres, l'ayant desséché, le regardent comme un puissant vulnéraire; on en a vu le prendre pour se procurer

du sommeil et pour se donner des extases, telles qu'en éprouvent les Orientaux quand ils prennent de l'opium avec excès.

Dans les environs de Rio-Grande, on élève une race de chiens appelés *ovelheiros*, du nom portugais *ovelha*, brebis, parce qu'ils sont employés uniquement et seuls à la garde des troupeaux, pour lesquels on n'a jamais de bergers : là on tient les troupeaux toujours dehors, « où ils sont exposés à des ennemis plus nombreux qu'ailleurs, entre » autres aux chiens sauvages, qui dévorent les brebis, et aux *carnearas*, » qui arrachent les yeux des agneaux. Pour donner un défenseur au » troupeau, on prend un jeune chien d'une espèce vigoureuse, on le » sépare de sa mère avant qu'il ait ouvert les yeux, on force une » brebis à le nourrir de son lait, on le châtre, on lui fait une petite » hutte au milieu du troupeau : les premiers êtres vivans qui s'offrent » à sa vue sont des moutons, il s'accoutume à eux, il prend pour » eux une tendre affection, il en devient le protecteur, et repousse avec » courage les animaux qui viennent les attaquer; il se priveroit plutôt » de nourriture que de les abandonner. »

M. Auguste Saint-Hilaire a rapporté au Muséum d'histoire naturelle de Paris deux mille cinq cents oiseaux, seize mille insectes, cent vingt-neuf quadrupèdes, trente-cinq reptiles, cinquante-huit poissons, quelques coquilles, quelques minéraux, &c. &c. Le nombre des plantes qu'il a recueillies et dont il a enrichi la botanique s'élève à environ sept mille. On voit, d'après cette collection considérable, combien, non-seulement la botanique, mais encore les autres parties d'histoire naturelle, ont d'obligation à cet intéressant voyageur, pour ses nombreux travaux et pour les sacrifices qu'il a faits, dont le plus précieux est celui de sa santé, qui est aujourd'hui très-altérée.

TESSIER.

ANCIENT UNEDITED MONUMENTS. Painted greek vases, from collections in various countries, principally in Great Britain, illustrated and explained, by J. Millingen. London; part. II, *in-4.°*

IL a été rendu compte, dans le Journal des Savans (août 1825), de la première partie de cette importante collection de vases peints, et l'on a promis de parler de la seconde lorsqu'elle paroîtroit. Nous allons remplir cet engagement; et notre analyse prouvera que cette seconde partie est tout-à-fait digne de celle qui l'a précédée.

Le premier sujet, représenté sur la planche XXV, est tiré d'un vase appartenant à l'auteur : on y voit Bacchus, un thyrse à la main, frappant un guerrier qui, renversé, s'appuie sur son bouclier, et cherche à porter à son ennemi un coup de son épée ; un serpent l'attaque et le mord. Un sujet tout-à-fait analogue a été publié par M. Hirt, et reproduit par Millin dans sa *Galerie mythologique ;* ces deux antiquaires y voient le combat de Bacchus et de Dériade, roi de l'Inde. M. Millingen y voit au contraire un épisode de la Gigantomachie. Voici ses raisons.

En comparant cette peinture avec celle du vase (pl. VII), offrant le combat de Neptune et de Polybotes (1), on trouve une telle analogie entre eux, qu'on demeure convaincu non-seulement qu'ils sont de la même main, ou tout au moins de la même école de dessin, mais qu'ils se rapportent à un même sujet, et ont fait partie de quelque composition plus étendue, relative à la *Gigantomachie*.

D'une autre part, à l'époque où ont été exécutés, soit ces vases, soit les sujets originaux qui y ont été représentés, la conquête de l'Inde par Bacchus étoit une fable à peine connue, sur-tout en Italie : cette fable fut probablement inventée au temps de l'expédition d'Alexandre (2), pour flatter la vanité du conquérant, qui, se croyant fils de Jupiter, desiroit rivaliser avec Bacchus et Hercule, ses augustes frères. Cette fable acquit de plus en plus de la célébrité sous ses successeurs, et elle ne tarda pas à passer dans le domaine des arts. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a point attiré l'attention des anciens artistes ; on ne connoît aucun monument qui s'y rapporte, excepté des bas-reliefs du second ou du troisième siècle de notre ère, et l'on n'en trouve point de trace dans les nombreux sujets indiqués par Pausanias et d'autres écrivains. Au contraire, la Gigantomachie étoit une fable ancienne et populaire, représentée dans une multitude d'ouvrages de l'art : les artistes n'avoient pas oublié les exploits de Bacchus dans cette guerre ; car, parmi les bas-reliefs ou peintures qu'Euripide suppose avoir orné l'intérieur du temple de Delphes, il en cite un qui représentoit Bacchus frappant un des géans avec son thyrse, comme dans le vase dont il s'agit (3). Quant au combat de

---

(1) Voyez le *Journal des Savans,* août 1825, p. 481, 482. — (2) C'est aussi l'opinion de Fréret (*Acad. inscr.* XXIII, 255). = L'idée des voyages de Bacchus en Médie, en Perse, en Bactriane, est déjà dans Euripide (*Bacch.* v. 14-18) : celle de ses conquêtes ne paroît que plus tard. — (3) Jon. 216-218.

Bacchus contre Dériade, on n'en trouve d'indication que dans Nonnus, écrivain du ve siècle.

Bacchus joua un grand rôle dans la Gigantomachie. Selon une ancienne tradition, il étoit ordonné par le destin que les dieux ne pourroient être victorieux sans l'aide de deux demi-dieux (1). En conséquence, Jupiter sollicita le secours de Bacchus et d'Hercule: Apollodore dit que Bacchus tua de son thyrse le géant Eurytus (2); et tel est, d'après M. Millingen, le vrai sujet de cette peinture. Bacchus y est représenté vêtu d'une chlamyde et d'une courte tunique; sa tête est couronnée de lierre; ses cheveux tombent en longues boucles sur ses épaules; sa barbe est divisée en flocons parallèles; ses jambes sont couvertes de cette espèce de bottines que portoient les chasseurs. Le serpent, qui mord le géant Eurytus et contribue à la victoire du dieu, fait peut-être allusion à un attribut de Bacchus (3).

Le sujet suivant (pl. XXVI) est Bacchus et Ariadne dans l'île de Naxos. Comme dans tous les monumens d'une époque récente, Bacchus y est représenté sous la figure d'un jeune homme: il tient le thyrse et le vase appelé *cantharus;* une draperie légère couvre la partie inférieure de son corps. Ariadne est assise près de lui, à l'ombre d'une treille chargée de pampre et de raisins; un tympanon y est suspendu: le frère ou compagnon de Bacchus, Éros, contribue à animer la scène. Entre autres particularités remarquables, on distingue le mot ΝΑΞΙΩΝ, génitif qui dépend d'un nom sous entendu; M. Millingen pense que ce peut être θεοὶ Σωτῆρες, épithètes de Bacchus et d'Ariadne, divinités des Naxiens.

La peinture représentée sur la planche XXVII porte le nom de son auteur, ΑΣΣΤΕΑΣ (4) ΕΓΡΑΨΕ *[Astéas l'a peint],* qui se lit déjà sur deux autres vases: le sujet est la fable thébaine du combat de Cadmus contre le dragon gardien de la fontaine Dircé. Le héros occupe le milieu de la composition; il a jeté à terre le vase qu'il avoit apporté pour puiser de l'eau à la fontaine; de la main gauche il tient son épée et deux javelines, et de la droite une grosse pierre qu'il va lancer au monstre. Le dragon s'élance de sa grotte sur le héros; Minerve est près de ce dernier et semble lui donner conseil: elle est armée du casque et de la lance, et vêtue d'une longue tunique

(1) *Sch.* Pind. *1 Nem. 100.* Pseudo-Eratosth. *Catast.* II, &c. — (2) I, 6, 2: dans Horace (*II Od. 19, 24*) cet Eurytus est appelé *Rhoetus.* — (3) Eurip. *Bacch.* 101. — (4) Le double Σ se voit aussi sur les autres vases où ce même nom se rencontre.

recouverte de l'égide; au dessus se lit l'inscription ΑΘΗΝΗ. De l'autre côté est une femme assise, appuyée à un rocher; sa tête est élégamment ornée d'une espèce de couronne surmontée d'un voile. L'inscription ΘΗΒΗ montre que c'est la nymphe *Thébé*, fille d'Asopus, qui donna son nom à la ville de Thèbes : appelée d'abord *Cadmea*. Deux demi-figures, placées au dessus de Minerve et de Cadmus, sont censées dans un second plan: l'une, nommée ΚΡΗΝΑΙΗ, doit être la personnification de la porte *Crenaea*, où la scène s'étoit passée; l'autre est une tête de vieillard, avec l'inscription ΙΜΗΝΟΣ pour ΙΣΜΗΝΟΣ, désignant le fils d'Asopus, qui avoit donné son nom au fleuve de Thèbes. A la partie supérieure on voit une partie d'un disque entourée de rayons, ce qui indique que l'action s'est passée en plein jour.

L'exécution de cette peinture est de peu de mérite: toutes les figures sont trop courtes et lourdes; le dessin manque de finesse. Tout annonce que ce vase n'est pas d'une époque fort ancienne.

Le sujet de la planche XXVIII n'est pas moins curieux que le précédent. Il a été fourni par un vase trouvé à Armento dans la Basilicate. Ce sujet, qui est l'enlèvement du palladium par Ulysse et Diomède, offre des circonstances entièrement neuves. Au lieu d'une seule statue de Pallas, conformément à la description des auteurs anciens et aux nombreux ouvrages où ce sujet est représenté, il y en a deux ; Ulysse et Diomède en tiennent chacun une : ces statues paroissent être de l'exécution la plus grossière, et telles qu'on devoit les faire dans les premiers temps de l'art; comme elles n'ont aucun attribut, il seroit difficile de reconnoître quelle figure elles représentent, si d'autres monumens ne fournissoient les indications nécessaires. D'abord, la ressemblance de la figure tenue par Ulysse avec celle de Minerve Chryse, représentée sur deux vases (1), ne permet pas de douter que ce ne soit la même divinité.

On n'a pas la même ressource pour déterminer ce que représente la seconde figure. M. Millingen y parvient à l'aide d'intéressantes recherches sur ce qu'étoient les *palladium*. Les anciens historiens cités par Denys d'Halicarnasse (2), rapportent que Chryse, lors de son mariage avec Dardanus; lui apporta *deux palladium* et les statues des grands Dieux ou Pénates, qu'elle avoit reçues de Minerve. D'après ce récit, il paroît que le nom de *palladium* s'appliquoit à plusieurs statues; et, en effet, Phérécyde dit positivement que ce nom étoit anciennement donné à toutes

(1) Millingen, *Peint. de vases grecs*, pl. L et LI. — (2) *Ant. rom.* I, p. 55, Sylb.

celles qui passoient pour être tombées du ciel (1). M. Millingen conclut de ce rapprochement que le peintre aura suivi une tradition de cette espèce, d'après laquelle, outre la statue de Minerve, une autre statue, peut-être celle d'un des Pénates, avoit été enlevée par les deux héros grecs.

Les autres circonstances de la composition coïncident avec les traditions connues : ainsi, Minerve, qui favorisoit l'entreprise, anime et guide les deux héros ; elle est coiffée d'un casque figuré comme une tiare phrygienne, probablement pour indiquer une divinité troyenne ; ses armes sont le bouclier et la lance ; elle n'a point l'égide. Une figure de femme, tenant une torche à la main, pourroit bien être Théano, prêtresse de Minerve, femme d'Anténor, qui aida les deux héros dans l'exécution de leur projet. Une étoile et une partie du disque de la lune indiquent que la scène a eu lieu la nuit. Les deux guerriers ont le costume héroïque, c'est-à-dire qu'ils n'ont que la chlamyde ; Ulysse, plus avancé en âge, porte la barbe. L'exécution de cette peinture est médiocre, comme celle de tous les vases trouvés dans la Basilicate, et qui ne sont généralement pas d'une époque fort ancienne.

Le sujet du vase suivant (pl. XXIX) est tout-à-fait problématique. Une figure de femme, les ailes étendues, s'appuie de la main gauche sur une espèce de sceptre, et tient dans la droite un objet dont la nature n'est pas facile à déterminer. Cependant la comparaison avec une médaille de Corinthe fait croire à M. Millingen que c'est un *acrostolium* ou l'ornement d'une proue de navire, et, en conséquence, qu'il s'agit d'une offrande en mémoire de quelque victoire navale. Le vêtement de la figure consiste en une longue tunique à larges manches et un ample manteau. Sur une plinthe, trop basse pour être un autel, est placée une grenade ; on y distingue les lettres ΚΟΦΥΣΤ, dont la signification est inconnue. Devant la figure est l'inscription Η ΠΑΙΣ ΚΑΛΗ, *la belle enfant*, ce qui se voit sur d'autres vases dont on avoit fait présent à des femmes.

La planche XXX nous offre une charmante composition : c'est une jeune femme assise dans une balançoire ; une esclave, placée derrière, attend que la balançoire revienne pour lui donner une impulsion nouvelle. Rien n'égale la grâce et la vérité des poses des deux figures, et l'élégance de leur ajustement. Ce sujet se trouve sur un vase de Nola qui appartient au chevalier Bartholdi à Rome.

On sait que le jeu de la balançoire faisoit partie des cérémonies

(1) *Ap. Etym. magn.* v. Παλλ. = *Cf.* Sturz. *Pherecyd. fragm.* p. 194.

religieuses de la fête instituée à Athènes, sous le nom de αἰώρα, en l'honneur d'Érigone : αἰώρημα, αἰώρησις, étoient les noms donnés à cet exercice, et qu'Hygin traduit par le mot latin *oscillatio*.

Le sujet suivant, également tiré d'un vase de Nola, n'a pas le même intérêt : c'est une figure de jeune homme, peut-être *Éros* ou l'Amour, qui, les ailes étendues, descend vers un autel; d'une main, il tient une coupe; de l'autre, un flacon d'où coule une couleur rouge. On y lit l'inscription ΚΑΛΟΣ ΧΑΡΜΙΔΕΣ; derrière, on lit ΤΕΙΣΙΑΣ ΚΑΛΟΣ : ces deux noms sont probablement ceux du *donataire* et du *donateur*.

Les deux personnages qui font le sujet de la peinture (pl. XXXI) sont Ménélas et Hélène; le nom de ΜΕΝΕΛΕΟΣ, forme ionique de ΜΕΝΕΛΑΟΣ, ne laisse point de doute à cet égard : Ménélas, la tête couverte d'un casque, vêtu d'un ample manteau, est appuyé de la main droite sur sa lance; de la gauche il serre fortement la main d'Hélène, qui semble frappée de crainte et de surprise, et hésite à suivre son époux, dont les traits annoncent le combat de passions diverses. L'instant choisi par l'artiste paroît être celui où Ménélas, rentré en possession d'Hélène, l'entraîne vers sa flotte. Les deux personnages ont les cheveux blonds, que les anciens considéroient comme un des caractères de la beauté. Quant à Ménélas, l'artiste a sans doute voulu faire allusion à l'épithète ξανθὸς qu'Homère donne au roi de Sparte.

La peinture de la planche XXXIII, tirée d'un vase trouvé près de Girgenti, a déjà été publiée avec un savant commentaire de M. Steinbüchel, directeur du cabinet de Vienne. L'intérêt du sujet, et la rareté de la dissertation où il est expliqué, ont déterminé M. Millingen à reproduire cette peinture, qui représente Alcée et Sapho, tenant chacun une lyre à la main; les noms ΑΛΚΑΙΟΣ et ΣΑΦΟ ne laissent aucun doute sur ces personnages : ainsi cette peinture a le singulier mérite de reproduire, sinon les traits de ces deux grands poëtes, au moins le portrait de convention adopté par les artistes environ quatre siècles avant notre ère; car le vase peut avoir cette antiquité. Alcée, les yeux fixés à terre, les bras baissés, est dans l'attitude de la crainte et de la timidité; Sapho le regarde avec fierté et une sorte de courroux : la pose des deux personnages semble donc se rapporter au passage où Sapho elle-même raconte son entrevue avec Alcée, lorsque, pour la première fois, il lui fait l'aveu de son amour. « Je voudrois parler, » dit-il, mais la honte me retient; » elle lui répond : « Votre front » n'auroit point à rougir, si votre cœur n'étoit pas coupable (1). »

(1) Imitation de l'abbé Barthélemy.

Le revers du même vase (planche XXXIV) offre deux personnages couronnés de lierre, et tenant des vases et des branches de vigne. Ils peuvent représenter, selon la conjecture de M. Millingen, Bacchus et Méthé, ou l'ivresse.

Les pl. XXXV et XXXVI nous donnent les deux peintures d'un vase trouvé dans la Basilicate. Chacune d'elles est de deux figures, et le sujet n'a rien d'intéressant en lui-même ; mais une circonstance unique jusqu'ici rend l'un des deux tout-à fait digne de l'attention des philologues. Deux jeunes gens, envelopés de leur manteau, dans le costume ordinaire des éphèbes, sont debout, appuyés sur un bâton, près d'une stèle ou monument sépulcral; l'un d'eux montre à l'autre cette inscription tracée sur la stèle :

ΝΩΤΩΙ ΜΟΛΑΧΗΝ ΤΕ ΚΑΙ ΑΣΦΟΔΟΛΟΝ ΠΟΛΥΡΙΖΟΝ
ΚΟΛΠΩΙ ΔΟΙΔΙΠΟΔΑΝ ΛΑΙΟΥ ΙΟΝΕΧΩ.

En restituant la particule ΜΕΝ, oubliée dans le premier vers, on a le distique :

Νώτῳ μὲν μολάχην (1) *τε καὶ ἀσφοδολὸν* (2) *πολύῤῥιζον*
Κόλπῳ δ' Οἰδιπόδαν Λαΐου υἱὸς ἔχω.

« J'ai sur mon dos la mauve et l'asphodèle aux nombreuses racines (3), » et dans mon sein Œdipe, fils de Laïus. »

Eustathe cite le premier vers comme se trouvant dans Porphyre (4) : la manière dont il indique le second fait présumer que l'inscription étoit une formule banale, à laquelle on ne changeoit rien que le nom propre.

Il n'est pas facile de déterminer le motif qui fait représenter le tombeau d'Œdipe sur un vase de la grande Grèce : M. Millingen propose à ce sujet plusieurs conjectures auxquelles il attache peu d'importance.

Certains vases, qu'on a cru à tort des *lacrymatoires*, étoient ce que les anciens appeloient *λήκυθοι*, destinés à contenir des essences, des parfums et divers cosmétiques : un vase de ce genre a fourni le sujet

---

(1) Pour *μαλάχην* : la forme *μολόχη* est connue ; l'artiste a changé capricieusement le premier alpha. — (2) Pour *ἀσφοδελόν*. — (3) Plantes consacrées à Proserpine et placées sur les tombeaux comme une offrande agréable aux morts. — (4) *Ad Odyss.* Λ, 538, p. 1698, 26, Rom. M. Millingen reprend Eustathe de ce qu'il *attribue cette inscription à Porphyre ;* mais Eustathe dit seulement qu'elle étoit une des épigrammes qu'on trouvoit dans Porphyre, *ὡς δηλοῖ καί τι τῶν παρὰ Πορφυρίῳ ἐπιγραμμάτων.*

de la planche XXXVII. Une femme, assise sur une chaise de forme élégante, reçoit d'une jeune fille un ornement de tête et un petit vase, précisément de la même forme que celui sur lequel la peinture se trouve. La surprise et le plaisir que montre la femme, en recevant ces objets, montrent que ce sont des présens. L'exclamation ΗΕ ΠΑΙΣ ΚΑΛΕ (ἡ παῖς καλή) annonce que le vase étoit destiné à une femme. Il a été trouvé dans les environs de Métaponte.

Après les sujets dionysiaques, ceux qui se rapportent à Hercule sont les plus fréquens dans les plus anciens ouvrages de l'art de toute espèce. Les vases peints, d'une époque ancienne, nous ont conservé quelques circonstances des exploits de ce héros qui ne se trouvent point sur d'autres monumens : tel est le vase dont M. Millingen a reproduit les peintures sur la pl. XXXVIII. La première a pour sujet le combat d'Hercule et de Cycnus, dont les noms, ΗΕΡΑΚLLΕΣ et ΚΥΚΝΟΣ, sont écrits à côté de chacun des deux héros : on lit en outre, derrière Hercule, les mots ΔΙΟΣ ΠΑΙΣ, qui rappellent son illustre origine. Hercule est vêtu de la peau de lion qui lui couvre la tête, entoure son corps et lui sert à-la-fois de casque et de cuirasse ; ses armes sont une épée et une lance : Cycnus est complètement armé. Au revers, on voit une amazone à cheval poursuivant un soldat armé de pied en cap : l'inscription qui l'accompagne étant illisible, on ne peut dire à quel sujet se rapportent ces deux figures.

« Ces deux peintures, dit M. Millingen, où tous les détails sont » minutieusement exprimés et soigneusement finis, sont d'une époque » qu'on peut appeler la seconde de l'art. Le caractère de son enfance » étoit la roideur des poses et le manque d'action : le style prit ensuite » les défauts contraires, l'exagération dans les poses et l'expression ; » et la figure d'Hercule nous en offre un exemple. Ce monument » semble très-propre à nous donner une idée du style des bas-reliefs » du trône de Bathyclès à Amycles ; le combat d'Hercule et de » Cycnus y étoit figuré ; et ce ne seroit peut-être pas excéder les limites » permises aux conjectures que de présumer que nous avons ici une » copie ou une imitation de cette antique production de l'art. »

On sait que, dans les vases d'ancienne fabrique, où les figures sont en jaune sur un fond noir, une couleur blanche est ajoutée à toutes les parties nues des figures de femme, pour les distinguer de celles de l'autre sexe. Cette règle cependant n'est pas sans exception, et M. Millingen en trouve une dans le sujet qu'il a reproduit sur la pl. XXXIX. On y voit Hercule combattant contre trois personnages armés, ayant la face et les jambes recouvertes d'une teinte blanche.

Au premier abord, le sujet paroît être le combat d'Hercule contre les Amazones; mais, comme ce sujet se retrouve identiquement sur d'autres vases où les figures sont toutes noires, M. Millingen aime mieux y voir le combat d'Hercule contre les Actorides, ou les fils d'Actor, sujet également représenté sur le trône de Bathyclès. Le style est fort incorrect; mais les figures sont pleines de mouvement et d'action.

La pl. XL et dernière nous offre Memnon marchant au secours de Priam; un guerrier, au-dessus duquel on lit MEMNON, est à cheval, armé du casque et du bouclier; il est précédé et suivi de deux guerriers: leurs costumes et leurs armes sont partie grecques et partie asiatiques; le casque de Memnon a une forme approchant de la tiare : il porte, ainsi qu'un des deux guerriers, des anaxyrides faites de peau de tigre ou de panthère, ou d'étoffes rayées et mouchetées pour figurer la peau de ces bêtes féroces.

M. Millingen termine cette partie de son ouvrage par des *observations additionnelles*, où il explique et rectifie quelques endroits de son texte. Une table des matières très-exacte complète cet excellent travail, en fournissant les moyens de retrouver facilement les curieuses et instructives observations qu'il y a semées. Nous ne dirons rien de l'exécution des planches, dont le mérite a déjà été apprécié dans le compte rendu de la première partie.

Dans un prochain cahier, nous donnerons l'analyse de la troisième et dernière partie de cet ouvrage, consacrée à des monumens d'un tout autre genre, choisis avec le même goût, reproduits avec le même soin et interprétés avec la même connoissance de l'antiquité figurée.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE française a tenu sa séance publique du 25 août, jour de la Saint-Louis. M. Picard, directeur, y a prononcé un discours sur les prix de vertu, qui ont été décernés comme il suit: 1.° 3,000 francs à la demoiselle Henriette GARDEN, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, n.° 101; 2.° 2,500 francs à la demoiselle Marie-Angélique-Élisabeth CORRETTE, dite ÉMÉLIE, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, n.° 18, quartier du

Gros-Caillou; 3.° 2,000 francs à la veuve MOREAU, demeurant à Nantes, département de la Loire-inferieure; 4.° 2,000 francs à la demoiselle Marie-Madeleine MORDANT, cuisinière, demeurant à Paris, rue Beautreillis, n.° 9; 5.° 2,000 francs à la veuve Antoinette NALLARD, demeurant à Thoissey, département de l'Ain; 6.° 2,000 francs à Marguerite ARNAUD, demeurant à Saint-Sauveur, arrondissement de Saint-Étienne, département de la Loire; 7.° 2,000 francs aux époux GRILLOT, demeurant à Bains, arrondissement d'Épinal, département des Vosges; 8.° 1,500 francs à Marie-Anne DURUPT, demeurant à Plombières, arrondissement de Remiremont, département des Vosges; 9.° 1,500 francs à Geneviève-Françoise RIBOLLET, femme DEGENNE, demeurant à Paris, place Maubert, n.° 43; 10.° quatre médailles, de 500 francs chacune, aux quatre frères POTIER, demeurant à Amiens, département de la Somme; 11.° une médaille de 500 francs aux demoiselles SCHREIBER et Opportune-Gertrude VAILLANT, ouvrières en linge, demeurant à Paris, rue des Bernardins, n.° 3.

« Le prix de vertu, fondé par feu M. le baron de Montyon, *en faveur d'un* » *Français pauvre qui aura fait l'action la plus vertueuse*, sera décerné, dans » la séance du 25 août 1828, à l'auteur d'un acte de vertu qui aura eu lieu » dans l'intervalle du 1.er janvier 1826 au 31 décembre 1827, ou il sera » distribué à divers auteurs d'actes de vertu qui auront eu lieu dans ces » mêmes années. On aura soin de faire remettre, avant le 1.er mars 1828, à » M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, les pièces propres à constater les » faits qui peuvent donner droit au prix. »

M. de Montyon a aussi fondé un prix annuel en faveur de *l'auteur qui aura composé et fait paroître le livre le plus utile aux mœurs.* Ce prix a été décerné et partagé comme il suit: 1.° 6,000 francs à l'ouvrage de feue M.me Guizot, intitulé *Éducation domestique*, ou *Lettres de famille sur l'Éducation*, 2 vol. *in-8.°*; 2.° 4,000 francs à l'ouvrage de M. Alibert, premier médecin ordinaire du Roi, intitulé *Physiologie des Passions*, ou *Nouvelle doctrine des sentimens moraux*, 2 vol. *in-8.°*; 3.° de 3,000 francs au roman de M. Merville, intitulé *les deux Apprentis*, 4 vol. *in-12*; ouvrage destiné par l'auteur à la classe des jeunes artisans, qu'il entreprend de détourner des désordres et des vices honteux qu'engendrent le désœuvrement et la fréquentation des mauvaises sociétés. — Le même prix « sera décerné, dans la séance du 25 août 1828, à » l'auteur de l'ouvrage qui, publié du 1.er janvier 1826 au 31 décembre 1827, » aura été jugé le plus utile aux mœurs, ou il sera distribué à divers auteurs » d'ouvrages qui auront rempli les mêmes conditions. »

Des prix extraordinaires, provenant aussi de la fondation de M. le baron de Montyon, sont destinés à des ouvrages d'utilité morale. En conséquence, l'Académie propose: 1.° pour l'année 1828, un prix de 6,000 francs, dont le sujet est laissé au choix des auteurs, mais devra être relatif à une question de morale; 2.° pour l'année 1829, un prix de 8,000 francs sur ce sujet: *De la Charité, considérée dans son principe, dans ses applications, et dans son influence sur les mœurs et sur l'économie sociale.* « Il paroîtroit utile, » pour traiter ce sujet, de rechercher d'abord les causes générales et perma- » nentes qui font tomber ou retiennent dans l'indigence une portion plus ou » moins nombreuse de la société; on en déduiroit le devoir de la charité; on » rechercheroit en même temps quelles sont les qualités morales qui peuvent

» le mieux préserver de l'indigence la classe laborieuse, et comment la » charité doit s'occuper de les faire naître ou de les développer. Cet examen » conduiroit à déterminer si les obligations morales des gouvernemens envers » les indigens sont de même nature que celles des particuliers. De ces pre- » mières vues, on passeroit à des recherches sur les diverses institutions de » charité publique et sur les divers modes de charité privée. On les considéreroit » sous le rapport de leur influence pour accroître ou pour affoiblir dans la » classe pauvre et laborieuse les qualités morales qui sont sa sauve-garde » contre l'indigence absolue : on rechercheroit également sous quelle forme » les institutions et les œuvres bienfaisantes tendent le mieux à conserver » à la charité ce qui en fait une vertu, et à cultiver dans les indigens qui en » sont l'objet le sentiment de la reconnoissance et l'attachement à la société. » Ce travail, où les connoissances positives doivent se mêler au développe- » ment des vérités morales, ne sauroit être renfermé dans un simple discours : » c'est un ouvrage que l'Académie demande; et en proposant pour sujet une » question semblable, elle a cru se conformer doublement à la pensée de » M. de Montyon, si généreux envers le talent et la vertu. L'Académie, en » donnant des indications sur la manière dont ce sujet pourroit être traité, » n'entend point obliger les concurrens à les suivre; elle les laisse entière- » ment maîtres d'exposer leurs propres idées. » 3.° Pour l'année 1830, un prix de 10,000 francs sur ce sujet : *De l'influence des lois sur les mœurs, et de l'influence des mœurs sur les lois.* « L'Académie française a pensé qu'elle ne » pouvoit mieux remplir les intentions du vertueux Montyon, qu'en faisant » servir ses libéralités à obtenir des ouvrages d'une utilité générale et d'un » ordre élevé. Pour traiter le sujet que l'Académie propose, il faudroit » montrer, d'après des recherches exactes, comment, chez les différens » peuples dont nous connoissons l'histoire, et suivant leurs divers degrés de » civilisation, les institutions publiques, les lois pénales et les lois civiles ont » agi sur les mœurs, et comment, à leur tour, les mœurs ont préparé, ont » amené les changemens des institutions et des lois. C'est un ouvrage appro- » fondi et sur-tout utile que l'Académie demande. Il ne s'agit point d'entrer » dans la discussion des questions spéciales, ni de faire l'apologie ou la » critique des lois existantes, ni de provoquer des réformes soudaines. » Tous les temps et tous les pays fourniront des exemples fertiles en induc- » tions et en conséquences. Le but de l'ouvrage devra être de répandre des » lumières, de contribuer à rendre vulgaires des vérités qui, étant enfin » généralement admises, s'introduisent dans la législation. C'est ainsi que la » *servitude personnelle*, dans les domaines royaux, a été abolie par un édit de » Louis XVI, du mois d'août 1779; c'est ainsi que la *question préparatoire*, » à laquelle on appliquoit les prévenus, a été abolie par une déclaration du » même roi, du 24 août 1780. Le temps et les travaux des écrivains avoient » préparé ces réformes. Un pareil ouvrage, bien conçu et bien exécuté, » honoreroit l'auteur et la nation; il seroit étudié avec fruit par tous les » peuples; il ameneroit à la longue, d'une manière indirecte, mais sûre, » d'immenses améliorations dans les lois et dans les mœurs du monde » civilisé. L'Académie, en proposant ce grand et beau sujet, croit rendre » un noble hommage à la mémoire de celui qui, après avoir passé sa vie à » faire du bien à ses semblables, a voulu leur léguer, après sa mort, le

» trésor le plus précieux, des vertus et de la sagesse. Les ouvrages envoyés à » ces trois concours devront être manuscrits. Ceux du premier concours ne » seront reçus que jusqu'au 1.er juin 1828. Ceux des deux autres concours ne » le seront que jusqu'au 15 mars de chacune des deux années 1829 et 1830. » Ces termes sont de rigueur. » « L'Académie annonce de nouveau qu'elle propose pour sujet du prix de prose, qui sera décerné en 1828, *un discours sur la marche et les progrès de la langue et de la littérature françaises, depuis le commencement du XVI.e siècle jusqu'en 1610.* Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1828. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs.

Le public a entendu aussi la lecture des rapports de M. le secrétaire perpétuel sur les concours d'éloquence et de poésie. Le prix d'éloquence a été partagé entre deux *éloges de Bossuet,* dont les auteurs sont MM. Patin et Saint-Marc Girardin : on a lu des morceaux de l'un et de l'autre et le poëme entier sur *l'affranchissement des Grecs,* qui a obtenu le prix, et qui est de M. Pierre-Auguste Lemaire. Il a été fait mention honorable de celui de M. Émile Mazens, et l'Académie en a distingué un autre enregistré sous le n.° 30. Deux éloges de Bossuet, n.° 25 et n.° 27, lui ont paru dignes de mentions honorables. Les deux rapports, les deux discours couronnés, et la pièce de vers de M. P.-Aug. Lemaire, ont été imprimés chez M. Firmin Didot, *in-4.°*

On vient de nous adresser le n.° 21 du *Bulletin de la société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers,* imprimé chez Catineau, 62 pages *in-8.°,* contenant une notice de sept séances tenues par cette société depuis le 5 mai 1826 jusqu'au 7 février 1827. Il y est question d'un mémoire de M. Gratien Lepère sur les pyramides d'Égypte ; d'un mémoire de M. Camille Bouchet sur l'épilepsie; des recherches de M. Deseaux sur le venin de la vipère ; d'un travail de M. Macé sur les antiquités du Morbihan ; d'une découverte de M. Labaraque pour la désinfection de l'air ; d'une histoire de la monarchie française depuis Pharamond, par M. de la Liborlière, président de la société ; d'une histoire du connétable de Clisson, par M. de la Fontenelle, secrétaire perpétuel, &c. : un article de M. Caro contre la philosophie de Condillac occupe les pages 40-44.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Biographie universelle, ancienne et moderne, ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer, &c.; ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savans ; tome XLIX (VILLE-UZESLAS). Paris, impr. d'Éverat, librairie de Michaud, 1827, *in-8.°,* 600 pages. — M. *Parisot* a fourni les articles Villebéon, Villebrune, Vincent de Beauvais, Vinciguerra, Vintimille, Vital de Blois, &c.; M. *Dubois,* l'article M.e Villedieu... ; M. *Weiss,* Villefore, Villoison, Vinet, Viperano, Viret, Visé, Vitringa, Viviani, Vopiscus, Jac. de Vorages, Vulson, &c. ; M. *Choiseul d'Aillecourt,* Villehardouin, Jacq. de Vitry ; M. *de Sévelinges,* Villeroi (duc et maréchal) ; M. *Stapfer,* Ch. Villers; M. *Michaud* jeune, Ch. de Villette, &c.; M. *Villenave,* Villon... ; M. *Fabien Pillet,* Léonard de Vinci ; M. *Tabaraud,* Vinot, Vlierden,

&c.; M. *Miel,* J. B. Viotti; M. *Tissot,* Virgile; M. *Audiffret,* la Visclède, de Vismes, Vivès, Vologèse, &c.; M. *de Sismondi,* les Visconti (de Milan), Vitelleschi, Vitigès, &c.; M. *Émeric David,* Enn. Quir. Visconti; M. *Abel-Rémusat,* Visdelou; M. *Daunou,* Vitellius, Vitré (imprimeur), Ger., Ger. J. et Is. Vossius; M. *Quatremère de Quincy,* Vitruve; M. *Glay,* Vladimir, Vladislas, &c.; M. *Marron,* Vlitius, Voet, &c.; M. *Nauche,* Vogli; M. *Durosoir,* Voisenon, Voiture, Volney; M. *Viguier,* Volpi, J. H. Voss; M. *Biot,* Volta; M. *Auger,* Voltaire; M. *Eyriès,* Vries; M. *Labouderie,* Vriemoet, &c. &c. Il ne reste à publier que les tomes L et LI qui sont sous presse, et qui contiendront les lettres W, X, Y, Z. Pr. de chaque vol., 8 fr.; en pap. gr. raisin, 12 fr.; vélin superf., 24 fr. On peut joindre à chaque vol. un cahier d'environ 16 portraits dont le prix est de 3, 4 ou 6 fr. Il a été tiré un seul exemplaire de tout l'ouvrage sur peau de vélin avec fig.; prix de chaque vol., 600 fr.

Relation d'un voyage fait en Europe et dans l'Océan atlantique, à la fin du XVe siècle, sous le règne de Charles VIII, par Martyr, évêque d'Arzendjan; traduite de l'arménien et accompagnée du texte original, par M. Saint-Martin. Paris, Dondey-Dupré, 1827, 80 pages *in-8.°* M. Saint-Martin a tiré le texte de cette relation du manuscrit n.° 65 de la Bibliothèque du Roi, et y a joint, outre la version française, un avant-propos qui contient, 1.° une notice sur l'auteur arménien; 2.° des observations historiques sur les voyages entrepris dans l'Océan atlantique avant Christophe Colomb; 3.° des considérations qui tendent à fixer au printemps de l'année 1492, l'époque du voyage de l'évêque d'Arzendjan. Il est dit, dans la relation de ce prélat, que Venise contient 74,000 maisons, et Cologne 224,000 (nombres sans doute fort exagérés); qu'il y a dans l'enceinte de Rome 2,774 églises, &c.; que « la grande » église (de la ville de Paris) est spacieuse, belle et si admirable qu'il » est impossible à la langue d'un homme de la décrire. Elle a trois grandes » portes tournées du côté du couchant: les deux battans de la porte » du milieu représentent le Christ debout. Au-dessus de cette porte est le » Christ présidant le jugement dernier; il est placé sur un trône d'or et tout » garni d'ornemens en or plaqué. Deux anges sont debout, à droite et à » gauche. L'ange à droite est chargé de la colonne à laquelle on attacha le » Christ, et de la lance avec laquelle on lui perça le côté. L'ange qui est debout » à gauche porte la Ste Croix. Du côté droit est la Ste Mère de Dieu age- » nouillée, et du côté gauche S. Jean et S. Étienne. Sur la façade sont les » anges, les archanges et tous les saints. Un ange tient une balance avec laquelle » il pèse les péchés et les bonnes actions des hommes. A la gauche, un peu » plus bas, sont Satan et tous les démons qui le suivent: ils conduisent les » hommes pécheurs enchaînés et les entraînent dans l'enfer. Leurs visages sont » si horribles qu'ils font trembler et frémir les spectateurs. Devant le Christ, » sont les SS. Apôtres, les Prophètes, les SS. Patriarches et tous les saints » peints de diverses couleurs et ornés d'or. Cette composition représente le » paradis, dont la vue enchante les hommes. Au dessus, sont les images de vingt- » huit rois représentés la couronne en tête; ils sont debout sur toute la longueur » (de la façade). Plus haut encore est la Ste Vierge, mère du Seigneur, ornée » d'or et peinte de diverses couleurs. A droite et à gauche sont des archanges qui » la servent. Toutes les fenêtres de l'église sont de la forme d'une aire à battre

» le grain. Quand on entre dans l'église on trouve *à gauche* une grande et » vilaine pierre qui représente S. Christophe et le Christ sur ses épaules. Au » dessous est le martyr de S. Christophe. La circonférence du maître autel » représente toutes les saintes actions du Christ : il y a encore beaucoup » d'autres ornemens; mais quel homme pourroit décrire la beauté de cette » ville! C'est une ville très-grande et superbe. *Deux rivières y entrent, mais il* » *n'en sort pas la moitié.* »

La Vénus de Paphos et son temple, par M. L. D. Guigniant, professeur de littérature grecque, &c. Paris, impr. de Duverger, librairie classique de L. Hachette, 1827, *in-8.°*, viij et 16 pages. Cette dissertation (dédiée à M. Fréd. Creuzer) a été jointe aux notes du tome IV de la traduction de Tacite par M. Burnouf, volume dont nous rendrons compte dans notre prochain cahier.

M. Buchon a publié, en 1827, 4 vol. *in-8.°* de sa *Collection de chroniques*, savoir, les tomes IX et XV de Monstrelet, lxj et 413 pag. et 751 ; la chronique de Ramon Muntaner, 468 pag.; la chron. de Georges Châtelain, xv et 377. (*Voyez*, sur les livraisons précédentes, nos cahiers de sept. 1824, pag. 538-550; juin 1825, 359-383; mars et oct. 1826, 185, 634, 635). Au mois d'octobre de l'année dernière, le nombre des volumes publiés étoit de 28; il est en ce moment de 36. I.re SÉRIE, *treizième siècle*, tom. I, II, IV et V. Histoire de Constantinople sous les empereurs français, par Ducange.— Chronique grecque des Français de Morée. — Chron. de Ramon Muntaner, traduite pour la première fois du catalan, avec des notes et éclaircissemens. Muntaner, né à Péralade en Espagne vers 1265, entreprit en 1325 le récit de ses propres aventures, de trente-deux combats sur terre et sur mer où il s'étoit trouvé, et de plusieurs autres événemens particulièrement relatifs aux démêlés entre l'Espagne et la France à l'occasion de l'établissement de Charles d'Anjou en Sicile.— Quatre volumes manquent encore à cette série, savoir: le tome III, qui contiendra Villehardouin avec des supplémens, des fragmens de chroniqueurs byzantins, des lettres d'Innocent III et autres papes; le tome VI, que rempliront les derniers chapitres de la chronique de Muntaner, la conspiration de J. Procida, et le poëme d'Adam de la Halle sur Charles d'Anjou; les tom. VII et VIII, où seront les chroniques de Guillaume de Nangis et de Guill. Guiart. II.e SÉRIE, *quatorzième siècle :* les tom. I et II (9.e et 10.e de la collection) restent à publier: ils doivent renfermer, l'un la chron. de Godefroi de Paris; l'autre, la vie et les poésies de Froissart. Tout le surplus de la série a paru en 15 vol., qui contiennent les chroniques de Froissart avec les additions, le combat des trente, le poëme de Colin de Henaut sur la bataille de Crécy, le poëme sur la déposition de Richard II, l'ambassade du duc d'Anjou au juge d'Arborée, la constitution d'Arborée, la chron. de Richard II et les Mémoires de P. Salmon. III.e SÉRIE, *quinzième siècle :* les dix-huit premiers volumes (XXVI-XLIII de la coll.) sont imprimés: Monstrelet, 6 vol.; Lefebvre de Saint-Remy, 2 vol.; chronique et procès de la Pucelle, avec des appendices, 1 vol.; Mathieu de Coussy, 2 vol.; Jacques Duclercq, et journal d'un bourgeois de Paris, 4 vol.; Vie du chev. Lalain, par G. Chastelain, et chroniques de Bourgogne par le même, 3 vol. Cette série sera complétée par la publication prochaine des chroniques de Molinet, en 2 vol. Cette précieuse collection aura ainsi 45 vol., dont 9 seulement sont encore à publier, savoir, 5 dans la première série, les deux premiers de la seconde, et les deux derniers de la troisième. Mais M. Buchon y joindra, en 1828, une introduction en

4 vol. *in-8.°*, ayant pour titre: *Histoire civile et religieuse, domestique et littéraire de la France, depuis S. Louis jusqu'à François I.er* — La collection se trouve à la librairie de Verdière, quai des Augustins, n.° 25. Prix de chaque vol. 6 fr.

Programme de la fête communale de Cambrai, précédé d'une notice sur les principales fêtes et cérémonies publiques qui ont eu lieu à Cambrai depuis le XI.e siècle jusqu'à nos jours, par M. Leglay; seconde édition, revue et augmentée. Cambrai, Berthoud, 1827, 52 pages *in-4.°*

Du nombre des délits criminels, comparé à l'état de l'instruction primaire, par un membre de la société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire. Paris, impr. d'Éverat, librairie de L. Colas, 1827, *in-8.°*, 36 pages et un tableau.

Connoissance des temps ou des mouvemens célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'an 1827, publiée par le bureau des longitudes; deuxième édition, revue et corrigée. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Bachelier, *in-8.°*, 220 pages et 2 tableaux. Prix, 4 fr.

L'Art de l'horlogerie, enseigné en trente leçons, ou Manuel complet de l'horloger et de l'amateur, d'après Berthoud et les travaux de Vuillamy, premier horloger du roi d'Angleterre Georges IV, mis en ordre et augmenté de toutes les découvertes modernes, par un ancien élève de M. Bréguet. Paris, impr. de Marchand-Dubreuil, librairie d'Audin. Cet ouvrage paroîtra en 12 livraisons qui formeront ensemble un vol. *in-18* d'environ 400 pages avec des planches. Les premières livraisons sont publiées. Prix de chacune, 1 fr.

Conjectures sur l'origine ou l'étymologie du nom de la maladie des chevaux appelée fourbure, auxquelles on a ajouté des notes sur quelques anciens ouvrages d'art vétérinaire, par M. Huzard. Paris, impr. de M.me Huzard, 1827, 12 pages *in-8.°*

Causes célèbres étrangères, publiées en France pour la première fois, et traduites de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien, de l'allemand, &c.; par une société de jurisconsultes. Paris, Panckoucke, 1827; tomes I et II, *in-8.°* Prix de chaque vol., 6 fr.

Lettres de S. Basile le Grand, de S. Grégoire de Nazianze et de S. Jean Chrysostome, traduites du grec en français et distribuées d'après l'ordre historique, par J. L. Genin, professeur en rhétorique. Tulles, impr. de Drapeau, et à Paris, chez Rusand, 1827, *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Ueber einige ältere sanskrit metra; sur la mesure des vers en langue sanscrite, par A. Ewald. Gottingue, 1827, *in-8.°* Voyez, dans notre cahier de juin dernier, p. 383, l'annonce d'un mémoire de M. de Chézy sur le même sujet.

Eustathii, archiepiscopi Thessalonicensis, Commentarii ad Homeri Iliadem; ad fidem exempl. Rom. editi: tomus primus. Lipsiæ, 1827, *in-8.°*

Mimnermi Colophonii Carmina quæ supersunt. Commentatione præmissâ, disposuit, emendavit, atque in salutem Græcorum pro patriâ pugnantium edidit N. Bachius; accessit Epimetrum ad Solonem poetam. Lipsiæ, 1826, *in-8.°*

Oratija Flakka o Steihotworstwa; l'Art poétique d'Horace, traduit en langue serbienne vulgaire par Milosch Swetisch. Vienne, 1827, chez Adolf, *in-8.°*

Sammlung aller classischen deutschen; Recueil de toutes les poésies classiques, allemandes, du XVIII.e et du XIX.e siècle, par Ant. Dietrich, avec une

introduction, par L. Fieck : tomes I et II. Dresde, 1827, *in-8.°* L'ouvrage paroîtra en neuf livraisons, chacune de deux volumes.

Alexander und Darius; Alexandre et Darius, tragédie en cinq actes, par Fr. d'Uechtritz, avec une préf. par Tieck. Berlin, 1827, chez les libr. associés, *in-8.°* On dit que cette pièce a fait en Allemagne une vive sensation.

Historisch-antiquarische forschung über das Alter des Moselbrucke zu Trier. Recherches historiques et archéologiques sur l'ancienneté du pont de la Moselle à Trèves; dissertation de Hugo Wyttenbach. Trèves, 1827, *in-4.°*

Beiträge zur politischen gesetzhunde im östreichischen Kaiserstaate; Matériaux pour servir à la connoissance de la législation politique de l'empire d'Autriche; publiés par J. L. Ehrenreich, comte de Barth-Barthenheim. Vienne, 1826, 2 vol. *in-8.°*

Rügens metallische Denkmäler; Monumens métalliques de l'île de Rugen, publiés par Hunefeld et par F. Picht. Leipsig, 1827, *in-8.°*

ANGLETERRE.

The age reviewed, a satyre in two parts; Revue du siècle, satire en deux parties. Londres, 1827, *in-8.°* de 340 pages. Pr. 10 sh. 6 p.

The History of the battle of Agincourt and the expedition of Henri V into France, by Nicholas Harris Nicolas, esq. London, J. Johnson, 1827, ccccxij et 132 pages *in-12*, avec une figure coloriée et une carte des environs d'Azincourt.

The life of the right hon. William Pitt; Vie de Guillaume Pitt, comte de Chatam, contenant ses discours au parlement et sa correspondance pendant qu'il étoit secrétaire d'état aux affaires étrangères; par Fr. Thackeray. Londres, 1827, chez Rivington, 2 vol. *in-4.°*, avec un portrait de Pitt.

A chronological History of the West-Indies; Histoire chronologique des Indes occidentales, par le capitaine Thomas Southey. Londres, Longman, 1827, 3 vol. *in-8.°* Pr. 2 l. 10 sh.

Five year's Residence in Buenos-Ayres; Séjour de cinq ans à Buenos-Ayres, depuis 1820 jusqu'en 1825, contenant des observations sur le pays et ses habitans. Londres, 1827, *in-8.°* Pr. 6 sh.

Les principaux monumens égyptiens du musée britannique, et quelques autres qui se trouvent en Angleterre, expliqués d'après le système phonétique; mémoire présenté et lu à l'académie royale de littérature, le 7 juin 1826, par Ch. Yorke et le colonel M. Leake. Londres, librairie de Treuttel et Würtz, 1827, *in-4.°*, avec 21 planches lithographiées. Pr. 20 fr. Ce mémoire, traduit de l'anglais, est extrait du tome I.er des *Memoirs of the royal society of litterature.*

Transactions of the Linnean society; Actes de la société linnéenne de Londres; vol. XV, première partie. Londres, 1827, *in-4.°* Pr. 1 l. 10 sh.

Flora australasica, &c.; Flore de la Nouvelle-Hollande et des îles de la mer du Sud, par Robert Sweet. Londres, 1827, *in-8.°;* cah. I. L'ouvrage paroîtra en vingt-cinq livraisons.

Archeologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the society of antiquaries of London. vol. XXI. Nichols, 1827, *in-4.°*, xiij pages et pag. 281-583, avec 8 planches. Cette livraison, qui contient 12 articles, est la seconde partie du tome XXI.

Bibliotheca Marsdeniana philologica et orientalis. A catalogue of books and manuscripts, collected with a view to the general comparison of languages,

and to the study of oriental litterature, by W. Marsden. London, 1827, *in-4.°*

ITALIE.

Saggi di belle lettere italiane, &c., par Cimorelli. Naples, 1826, *in-4.°* de 20 pages. C'est l'introduction à un ouvrage sur l'origine, les progrès et l'état actuel des lettres en Italie, ouvrage qui formera 6 vol. *in-4.°*

Antonio Foscarini, tragédie en cinq actes, par G. B. Nicolini. Florence, 1827, *in-8.°* — *Leonida*, tragédie en cinq actes, par Moreno. Gènes, 1827, *in-8.°*

Giornale biografico di Vicenza ; Journal biographique de Vicence, pour l'année 1827, avec des tables statistiques de la superficie et de la population du globe, &c. Vicence, 1827, *in-12.*

Esame critico della storia di Demetrio, &c. ; Examen critique de l'histoire de Démétrius Iwan Wazielievitsch, suivi de documens inédits ; par Seb. Ciampi. Forence, 1827, *in-8.°*

Pensieri filosofico-morali sul piacere ; Pensées philosophiques et morales sur le plaisir, par Em. Ortolani. Milan, 1827, *in-8.°*

Saggi economici ; Essais économiques de M. François Fuoco; première série, tome I.er Pise, 1826, *in-8.°* de 328 pages.

Philonis Judæi Paralipomena armena, libri videlicet quatuor in Genesin, libri duo in Exodum, sermo unus de Sampsone, alter de Jonâ, tertius de tribus angelis Abrahamo apparentibus ; opera hactenus inedita, ex armenâ versione antiquissimâ ab ipso originali textu græco ad verbum strictè exæquatâ sæculo V, nunc primùm in latinum fideliter translata per J. B. Aucher. Venetiis, 1826, typis Cœnobii PP. armenorum.

Tragedie classiche italiane. Florence, Borghi, gr. *in-8.°*, en petit texte et sur deux colonnes; contenant la Mérope de Maffei, des tragédies d'Alfieri et de Monti. — M. Haus, qui a publié en 1815 une traduction latine de la Poétique d'Aristote, a mis au jour en 1826, à Palerme, *in-4.°*, une dissertation italienne sur la terreur dans la tragédie.

Opere scelte, &c. ; Choix des œuvres italiennes de J. Vinc. Gravina, avec son éloge historique, par Gius. Boccanegra de Macerata. Milan, Silvestri, 1827, *in-12.* Pr. 3 lire 25 cent.

Le 34.e volume (*in-8.°*) de la traduction italienne de la *Biographie universelle*, a paru récemment à Venise, chez Missiaglia. Ce volume contient les articles LU-MA, et correspond aux tomes XXV et XXVI du texte français.

Saggi pittorici, &c. ; Esquisses pittoresques, géographiques, statistiques, hydrographiques sur l'Égypte, dessinées et décrites par Girol. Segato et Lorenzo Masi. Florence, 1827, *in-fol.* ; cinq livraisons de six planches chacune avec texte. Prix de souscription (pour chaque livraison), 16 lire 50 cent. ; et avec fig. coloriées, 32 lire.

Cenni sulla mitologia egizia; Instructions sur la mythologie égyptienne, par le marquis Malaspina da Sannazaro. Milan, Soc. typogr., *in-8.°*

M. Théodore Monticelli, secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences de Naples, a publié dans cette ville un *in-4.°* latin (de 38 pages), intitulé : *In agrum Puteolanum camposque phlegræos, &c.* C'est une description géologique du territoire de Pouzzoles et des champs phlégréens.

Descrizione di Palermo antico, &c.; Description de l'ancienne ville de Panorme, d'après les monumens et les auteurs anciens, par Salvadore Marso. Palerme, *in-8.°*

Dieci epoche, &c.; Les dix Époques de l'histoire de l'Italie ancienne et moderne, par Antonio Quadri. Milan, Rusconi; 10 cahiers *in-16.* On a joint au premier une carte de l'Italie ancienne. Prix de chaque cahier, 3 lire.

Storia del regno dei Goti, &c.; Histoire du règne des Goths et des Lombards en Italie, par le chev. J. Tamassia. Bergame, Mazzolini, 3 vol. *in-8.°*

Descrizione d'alcune medaglie, &c.; Description de quelques médailles grecques du musée de Carlo Ottavio Fontana de Trieste, par Domen. Sestini. Florence, Tofani, 1827, *in-4.°* avec 12 planches; volume à joindre à la description du musée de Fontana, publiée en 1822 par M. Sestini. Cet antiquaire est l'auteur d'un mémoire sur les falsificateurs modernes d'anciennes médailles grecques, imprimé l'an dernier à Florence, *in-8.°*, avec 4 planches.

On continue à Milan, chez Bizzoni, la collection des métaphysiciens classiques italiens; elle est actuellementt d'environ 60 vol. *in-12.* — M. André Gatti a fait paroître à Florence, chez Ronchi, des *Principj d'ideologia,* 1827, *in-8.°;* ouvrage couronné par l'académie de Livourne.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Dictionnaire des sciences naturelles, dans lequel on traite méthodiquement des différens êtres de la nature, &c.; suivi d'une biographie des plus célèbres naturalistes; par plusieurs professeurs du Jardin du Roi et des principales écoles de Paris: tomes XXXI-XLVII. (*Second article de M.* Abel-Rémusat.) .... Pag. 451.

*An History of Muhammedanism, comprising the life and character of the arabian prophet, &c.; by Charles Mills. — Histoire du Mahométisme, contenant la vie et les traits du caractère du prophète arabe, &c., par Charles Mills; traduit de l'anglais sur la 2.e édit. par M. P***.* (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 457.

Nouveaux Mélanges historiques et littéraires, par M. Villemain. (*Article de M.* Daunou.) .... 467.

Inscriptiones antiquæ à comite Carolo Vidua in Turcico itinere collectæ. (*Troisième article de M.* Letronne.) .... 474.

Apologétique de Tertullien, nouvelle édition, accompagnée du texte en regard; par M. l'abbé J.-Félix Allard. (*Art. de M.* Raynouard.). 483.

Flora Brasiliæ meridionalis, auctore Augusto de Saint-Hilaire. (*Article de M.* Tessier.) .... 491.

Ancient unedited monuments. Painted greek vases, from collections in various countries, illustrated and explained, by J. Millingen. (*Article de M.* Letronne.) .... 495.

Nouvelles littéraires .... 503.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1827.

Amours mythologiques, traduits des Métamorphoses d'Ovide, par M. de Pongerville; 2.ᵉ édition. Paris, chez Delaforest, Libraire, rue des Filles-Saint-Thomas, n.° 7, 1827, *in-8.°*

M. de Pongerville, avantageusement connu par sa traduction en vers du poëme de Lucrèce, a voulu sans doute pressentir le goût du public en lui présentant les *Amours mythologiques*. Cet ouvrage est une traduction en vers français de six métamorphoses d'Ovide, *Apollon et Daphné, la fontaine Salmacis, Pygmalion, Myrrha, Pyrame et Thisbé, Ceyx et Alcyone.*

La traduction des métamorphoses d'Ovide par M. de Saint-Ange a obtenu et conservé une estime méritée; plusieurs éditions l'ont

répandue dans la France et dans l'étranger : le talent dont M. de Pongerville a fait preuve par sa traduction de Lucrèce, lui a sans doute acquis le droit d'entrer en concurrence avec un littérateur qui consacra sa vie entière à reproduire en notre langue les œuvres d'Ovide. Dans un court avant-propos, M. de Pongerville ne dit rien de son prédécesseur, qui cependant s'étoit expliqué d'avance sur la future traduction. Oui, M. de Saint-Ange avoit inséré, dans la préface de sa traduction des Métamorphoses, la déclaration suivante ; c'est une sorte de manifeste contre tous littérateurs qui oseroient entrer témérairement après lui dans la carrière qu'il avoit heureusement parcourue :

« J'ai voulu, dit M. de Saint-Ange, que les Métamorphoses fussent » tellement traduites, que si quelqu'un se hasardoit désormais à les » retraduire, il fût nécessité à être ou un imitateur infidèle ou un » copiste plagiaire. »

Je ne sais si M. de Pongerville ignoroit cet anathème lancé d'avance contre toute nouvelle entreprise, ou s'il a eu assez de confiance en lui-même pour le braver ; mais il m'a paru qu'en rendant compte de son travail, je devois examiner avec un soin rigidement juste et même minutieux jusqu'à quel point il avoit encouru cette sorte d'excommunication littéraire. Je ne citerai donc aucun passage des *Amours mythologiques* sans le comparer avec le passage correspondant de la traduction de M. de Saint-Ange, et sans motiver mes jugemens sur le mérite ou sur les défauts de l'une et de l'autre traduction.

FRAGMENT DE LA MÉTAMORPHOSE DE LA FONTAINE SALMACIS.

Videt hîc stagnum lucentis ad imum
Usque solum lymphæ : non illîc canna palustris,
Nec steriles ulvæ, nec acutâ cuspide junci.
Perspicuus liquor est : stagni tamen ultima vivo
Cespite cinguntur, semperque virentibus herbis.

M. de Saint-Ange :

C'est là que le hasard découvrit à ses yeux
Un canal immobile, aussi pur que les cieux.
Là, ni les joncs aigus, ni le glaïeul profane,
Ne verdissent des eaux le cristal diaphane.
Un gazon toujours frais qui borde le bassin,
D'une verte ceinture environne son sein.

M. de Pongerville :

Dans le vallon prochain s'offre un riant canal;

L'œil se plonge à travers son limpide cristal;
Ni le roseau fangeux, ni la mousse stérile,
N'ont jamais profané sa surface immobile;
Des gazons toujours frais, de tendres arbrisseaux
D'une vaste ceinture environnent ses eaux.

La nouvelle traduction me paroît plus élégante. Je m'étonne pourtant que les deux traducteurs aient employé le mot *canal* pour exprimer *STAGNUM*, qui se trouve deux fois dans le texte latin. Il est difficile de se représenter immobile l'eau d'un canal, qui offre d'ailleurs l'idée d'un ouvrage fait par l'homme; et enfin comment *ENVIRONNER de verdure* les eaux d'un canal qui, au lieu de la forme circulaire d'un étang, suppose un prolongement presque indéfini!

Je condamne dans M. de Saint-Ange l'épithète de *profane* appliquée au glaïeul, qui n'est pas nommé par Ovide, et qui ne seroit pas plus profane que le jonc. M. de Pongerville a dit plus heureusement

N'a jamais profané la surface immobile,

quoique l'expression soit un peu exagérée, à moins d'avoir déjà indiqué une source pure et sacrée.

Thomas Corneille, qui a fourni aux deux traducteurs l'idée et l'expression de *profane*, avoit dit, en parlant non d'un canal, mais de la fontaine,

Elle paroît sacrée et rien ne la profane.

L'œil SE plonge me paroît une expression impropre dans la traduction de M. de Pongerville.

FRAGMENS DE LA MÉTAMORPHOSE DE DAPHNÉ.

Plura locuturum timido Peneïa cursu
Fugit, cumque ipso verba imperfecta reliquit.
Tunc quoque visa decens: nudabant corpora venti,
Obviaque adversus vibrabant flamina vestes.
Et levis impexos retrò dabat aura capillos;
Auctaque forma fugâ est. Sed enim non sustinet ultrà
Perdere blanditias juvenis deus; utque monebat
Ipse amor, admisso sequitur vestigia passu.

M. de Saint-Ange:

Il parloit, mais la nymphe, à pas précipités,
Échappe à ses discours dans les airs emportés.
En vain il parle encore, en vain il la rappelle;
Elle fuit, et bien loin le laisse derrière elle.
Avec plus de vîtesse elle eut plus de beauté;

Sa grâce s'embellit de sa légèreté:
Le zéphyr amoureux, d'une aile frémissante,
Soulève à plis légers sa robe voltigeante,
Et d'un sein demi-nu caressant le contour,
Du dieu qui la poursuit irrite encor l'amour;
Apollon, las de perdre une plainte frivole,
Redouble de vîtesse; il ne court plus, il vole.

Les quatre premiers vers de M. de Saint-Ange sont vagues. Le vers latin,

Cumque ipso verba imperfecta reliquit,

ne me paroît pas bien traduit par

Échappe à ses discours dans les airs emportés.

L'image gracieuse autant que vraie,

Auctaque forma fugâ est,

qu'on pourroit rendre,

L'embarras de la fuite ajoute à sa beauté,

qui est le vrai sens du latin, n'auroit pas dû fournir à M. de Saint-Ange le vers français

Avec plus de vîtesse elle eut plus de beauté.

Car Ovide n'a pas voulu indiquer la rapidité de la course, mais il a fait ressortir un charme de plus du trouble même de la fuite.

Les vers suivans de M. de Saint-Ange sont bien tournés et agréables; ils offrent toutefois une invraisemblance qui n'est pas dans l'original, quand ils supposent que le dieu qui poursuit Daphné voit le sein demi-nu de la belle fugitive.

M. de Pongerville:

Il lui parloit encore: . . . en frémissant d'effroi,
Daphné rapidement s'échappe, le devance,
Et n'entend même plus les plaintes qu'il commence.
Que de charmes sa course offre aux yeux d'un amant!
L'air écarte et soutient son léger vêtement,
Le zéphyr, qui la flatte avec un doux murmure,
Soulève à flots mouvans sa blonde chevelure:
La nymphe, à chaque pas, révèle une beauté.
Le dieu cesse un discours qui n'est plus écouté;
Mais, plus impétueux, il s'élance, il la presse,
Et, comme son amour, s'augmente sa vîtesse.

Cette traduction est plus près de l'original, et, à l'exception du dernier vers, elle réunit à l'élégance poétique une heureuse précision.

Il sera facile à M. de Pongerville de substituer une autre expression à *EN frémissant d'effroi;* cette tournure prosaïque dépare ces vers; le mot de *course* n'exprime pas la fuite de Daphné; *fugâ,* dit Ovide.

Un des principaux mérites d'Ovide, c'est cette flexibilité de talent qui lui a permis de reproduire, avec des expressions si diverses et si variées, les mêmes images des nombreuses métamorphoses en arbres et en animaux, en évitant de se répéter; voici comment nos deux poëtes français ont traduit celle de Daphné en laurier.

Vix prece finitâ, torpor gravis alligat artus:
Mollia cinguntur tenui præcordia libro;
In frondem crines, in ramos brachia crescunt;
Pes, modò tam velox, pigris radicibus hæret:
Ora cacumen obit; remanet nitor unus in illâ.
Hanc quoque Phœbus amat, positâque in stipite dextrâ,
Sentit adhuc trepidare novo sub cortice pectus.
Complexusque suis ramos, ut membra, lacertis,
Oscula dat ligno, refugit tamen oscula lignum.

M. de Saint-Ange:

Elle achevoit ces mots; ses membres s'engourdissent;
Ses cheveux sur sa tête en feuillages verdissent;
Ses bras, tendus au ciel, s'alongent en rameaux,
Ses pieds, des vents légers jadis légers rivaux,
En racines changés, s'attachent à la terre;
Une écorce naissante autour d'elle se serre;
Ses traits sont effacés; elle est un arbre enfin.
Apollon l'aime encore; il l'embrasse, et sa main
Sent palpiter son cœur sous l'écorce nouvelle;
Quand il perd son amante, encor tendre et fidèle,
A l'arbre qui lui reste il imprime un baiser;
L'arbre rebelle encor semble s'y refuser.

C'est dans des morceaux tels que ceux-là que M. de Saint-Ange a montré un talent dont le mérite a assuré le succès de sa traduction: j'ose dire que c'est louer M. de Pongerville que d'assurer que sa traduction peut soutenir honorablement la comparaison avec le même passage de M. de Saint-Ange.

M. de Pongerville:

Ses membres si légers se glacent engourdis;
Une écorce revêt leurs contours arrondis;

En racines ses pieds s'attachent au rivage;
Ses bras sont des rameaux, ses cheveux un feuillage,
Et le sommet d'un arbre, avec grâce agité,
De son front qu'il couronne offre encor la beauté.
Vers cet arbre chéri le Dieu se précipite,
Sous l'écorce sa main sent un cœur qui palpite;
Il presse ses rameaux, leur imprime un baiser
Que l'arbre dédaigneux semble encor refuser.

Dans cette traduction, qui n'a que dix vers, quand celle de M. de Saint-Ange en a douze, M. de Pongerville est dans sa concision aussi près de l'original que M. de Saint-Ange.

Je présenterai quelques observations sur ces deux traductions.

L'expression *se GLACENT engourdis* n'est pas heureuse dans M. de Pongerville; il ne falloit pas dans la description d'une métamorphose toute matérielle, employer le mot *glacer* au figuré.

Une écorce revêt leurs contours arrondis

me paroît rendre heureusement le vers latin,

Mollia cinguntur tenui præcordia libro,

que M. de Saint-Ange a rejeté plus loin et a rendu moins bien.

Le vers latin,

Pes, modò tam velox, pigris radicibus hæret,

auquel M. de Pongerville n'accorde qu'un vers,

En racines ses pieds s'attachent au rivage,

sans tenir compte du *modò tam velox*, a fourni à M. de Saint-Ange deux vers heureux et pittoresques; mais ni l'un ni l'autre traducteur n'ont rendu le *pigris* qu'Ovide a voulu opposer à *velox*.

M. de Pongerville a reproduit avec élégance et habileté le vers:

Ora cacumen obit, remanet nitor unus in illâ.
Et le sommet d'un arbre, avec grâce agité,
De son front qu'il couronne offre encor la beauté;

Hanc quoque Phœbus amat.

M. de Saint-Ange a ajouté cette idée:

Quand il perd son amante, encor tendre et fidèle,
A l'arbre qui lui reste il imprime un baiser;

et ce tour paroîtra aussi adroit que délicat.

M. de Pongerville a transporté à l'arbre même l'amour du dieu:

Vers cet arbre chéri le dieu se précipite.

Peut-être falloit-il ne pas nommer l'arbre, ou attacher du moins à ce mot l'idée du nom de Daphné.

D'après les observations que je viens de présenter, on peut reconnoître que l'une et l'autre traduction laissent peu à desirer.

On sait que Fontenelle trouva dans cette métamorphose le sujet d'un sonnet plein d'esprit :

Je suis, crioit jadis Apollon à Daphné, &c.

Les deux traducteurs l'ont rapporté en note; M. de Pongerville l'a inséré tel qu'il est dans les derniers recueils de vers et dans les éditions de Fontenelle ; M. de Saint-Ange a dit :

« Ce sujet a fourni à Fontenelle un sonnet, imprimé dans tous les » recueils, mais presque toujours défiguré : voici la version véritable. »

Les variantes que produit M. de Saint-Ange sont relatives aux deux vers masculins des deux tercets :

Je connois la vertu de la moindre racine;
Je suis, par mon savoir, dieu de la médecine:
Daphné couroit plus vîte, à ce nom si fatal;
Mais s'il eût dit, voyez quelle est votre conquête;
Je suis jeune, amoureux, et sur-tout libéral,
Daphné, sur ma parole, auroit tourné la tête.

M. de Pongerville, d'après la version ordinaire, a imprimé les deux vers :

Daphné fuyoit encor plus vîte que jamais. . . .
Je suis un jeune dieu, toujours beau, toujours frais. . . .

M. de Saint-Ange s'est contenté d'annoncer qu'il donnoit la version véritable sans citer ses autorités ; je dirai donc que le sonnet fut publié pour la première fois dans le Mercure galant, tome VIII, pag. 333, octobre 1677 ; et on y lit :

Je suis, N'EN DOUTEZ PAS, dieu de la médecine.
Daphné couroit plus vîte, après ce nom fatal. . . .
Je suis un jeune DIEU, BEAU, GALANT, LIBÉRAL.

Il paroît que Fontenelle faisoit des corrections aux ouvrages qu'il avoit déjà publiés ; j'adopterois de préférence celle qui porte :

Je suis un jeune dieu, toujours beau, toujours frais.

On y reconnoît la tournure d'esprit de Fontenelle, plus que dans la première version que M. de Saint-Ange a voulu réhabiliter.

FRAGMENT DE LA MÉTAMORPHOSE DE MYRRHA.

J'ai parlé de la variété qu'Ovide avoit eu le talent de mettre dans l'expression des images semblables, et je continuerai la comparaison des deux traductions, en rapportant la métamorphose de Myrrha, changée en arbre comme Daphné.

Crura loquentis
Terra supervenit, ruptosque obliqua per ungues
Porrigitur radix, longi firmamina trunci:
Ossaque robur agunt; mediâque manente medullâ,
Sanguis it in succos, in magnos brachia ramos,
In parvos digiti: duratur cortice pellis.
Jamque gravem crescens uterum perstrinxerat arbor
Pectoraque obruerat, collumque operire parabat:
Non tulit illa moram; venientique obvia ligno
Subsedit, mersitque suos in cortice vultus.

M. de Saint-Ange:

Elle achève; et ses pieds, que le sable environne,
Se plongent dans la terre, en racine changés,
Solide appui d'un tronc aux rameaux alongés;
Le tissu de sa peau se durcit en écorce;
Ses os forment du bois l'épaisseur et la force.
La sève a pris son cours dans les canaux du sang;
La moelle est moelle encor: l'arbre, autour de son flanc,
S'élève par degrés; mais elle, impatiente,
N'attend pas les progrès de l'écorce trop lente,
Et s'y plongeant la tête, y cache ses douleurs.

M. de Pongerville:

Elle parloit encor; mais la terre s'entrouvre,
Et ses pieds, se fixant sur le sol qui les couvre,
En racine changés, étendus en faisceaux,
De son corps agrandi sont les appuis nouveaux;
Dans les os endurcis la moelle filtre encore;
En sève transformé le sang se décolore;
Ses bras, ses doigts légers sont de souples rameaux;
Une écorce noueuse, à replis inégaux,
Emprisonne ses flancs et, sans cesse croissante,
Renferme de son sein la beauté ravissante:
Myrrha, courbant soudain son front chargé de pleurs,
Dans l'écorce a plongé sa honte et ses douleurs.

Les deux traductions de ce passage ont un mérite remarquable, et toutefois elles diffèrent essentiellement, soit dans les nuances des détails, soit dans le talent de les exprimer d'une manière élégante ou pittoresque.

M. de Saint-Ange a usé deux fois de l'expression *SE plongent:* il a

dit d'abord *ses pieds se plongent,* ce qui me paroît une inexactitude ; les pieds de Myrrha plongèrent, enfoncèrent dans le sable, mais ne *SE plongèrent* pas : et ensuite M. de Saint-Ange a dit, en parlant de l'écorce, que Myrrha *S'Y plongea la tête,* ce qui est sans doute plus condamnable ; c'est à-la-fois une fausse expression et une fausse image.

M. de Pongerville corrigera sans doute le trait ajouté inutilement,

De son sein *la beauté ravissante ;*

circonstance qui n'est pas dans Ovide, et qui n'est peut-être pas vraisemblable, puisque Myrrha erroit depuis neuf mois dans les déserts de l'Arabie, et il tâchera de rendre le *collumque operire parabat :* alors la traduction de ce passage aura acquis toute la perfection qu'on a droit d'exiger de son talent et d'attendre de ses succès précédens.

Il est de la justice et de l'impartialité de déclarer ici que, dans les vers qui précèdent ce passage, M. de Pongerville en a placé un assez remarquable par sa précision antithétique, qui se trouve dans M. de Saint-Ange.

Myrrha demande elle-même aux dieux sa métamorphose.

Merui, nec triste recuso
Supplicium ; sed, ne violem vivosque superstes,
Mortuaque extinctos, ambobus pellite regnis,
Mutatæque mihi vitamque necemque negate.

M. de Saint-Ange :

J'ai mérité ma peine ; elle est trop légitime :
Mais, afin que ma vue, odieuse aux vivans,
N'offense ni leurs yeux, qu'elle a souillés long-temps,
Ni les morts effrayés de voir mon ombre impie,
Sauvez-moi de la mort, sauvez-moi de la vie.

M. de Pongerville :

De mon crime inoui je dois subir la peine :
Mais, pour ne pas souiller de mon aspect fatal
Le séjour des humains ni le bord infernal,
Dieux ! sous une autre forme, à moi-même ravie,
Sauvez-moi de la mort, sauvez-moi de la vie.

M. de Saint-Ange ajoute :

Et faites, en changeant ce qu'autrefois je fus,
Et que je sois encor et que je ne sois plus.

L'identité des vers *sauvez-moi* &c. est incontestable ; il faut dire pourtant que ce n'est pas entièrement à M. de Saint-Ange que M. de Pongerville devroit adresser sa restitution. Thomas Corneille avoit dit un siècle avant M. de Saint-Ange :

Sans me donner la mort, privez-moi de la vie;
Et faites, en changeant ce qu'autrefois je fus,
Et que je sois encore et que je ne sois plus.

Pour mettre le lecteur à portée de juger comparativement du mérite des deux traducteurs, il me reste à citer un passage qui ne soit pas, comme les précédens, dans le genre descriptif et pittoresque; et je choisirai, dans le genre oratoire ou dramatique, un passage du discours de Myrrha, lorsqu'elle s'accuse à-la-fois et s'excuse de son amour incestueux.

Illa quidem sentit, fœdoque repugnat amori;
Et secum: Quò mente feror! quid molior! inquit.
Dî, precor, et pietas, sacratæque jura parentûm,
Hoc prohibete nefas, scelerique resistite tanto:
Si tamen hoc scelus est; sed enim damnare negatur
Hanc venerem pietas. Coeuntque animalia nullo
Cætera delectu; nec habetur turpe juvencæ
Ferre patrem tergo; fit equò sua filia conjux;
Quasque creavit init pecudes caper; ipsaque cujus
Semine concepta est, ex illo concipit ales.
Felices, quibus ista licent! humana malignas
Cura dedit leges; et quod natura remittit
Invida jura negant.

M. de Saint-Ange:

Myrrha connoît la honte et l'horreur de ses feux.
« Quelle est donc ma pensée! et qu'est-ce que je veux!
» O dieux, qui condamnez ma passion fatale,
» Dit-elle, ô droits du sang! piété filiale!
» Étouffez mon penchant, prévenez mon forfait,
» Si l'amour pour un père est un crime en effet.
» Si j'en crois de l'instinct la règle toujours sûre,
» Non, cette loi n'est pas la loi de la nature.
» Le belier sur son choix s'accouple à la brebis,
» Et rend fécond le sein qui l'allaita jadis;
» La colombe, en son nid, berceau de sa famille,
» Couve avec le ramier dont elle fut la fille:
» Ah! l'homme est moins heureux. Le caprice des lois
» De la douce nature a méconnu les droits.

Étouffez mon penchant est un trope inexact: on résiste à un penchant, on en détourne, mais on ne l'étouffe pas.

Ovide n'a pas parlé *de la règle toujours sûre de l'instinct.*

Myrrha dit qu'il n'est pas honteux à la génisse de se livrer à son père, et ensuite elle parle des pères qui fécondent leurs filles. On voit donc qu'elle invoque d'abord un exemple qui la justifie elle-même, plutôt que ceux qui justifieroient son père; nuance légère, mais peut-être essentielle, qui ne devoit pas échapper à un traducteur.

M. de Pongerville :

Myrrha n'ignore point la honte de ses feux.
« Quelle fureur m'entraîne! où porté-je mes vœux!
» Dieux! arrêtez mes pas sur le bord de l'abîme!
» O sainte piété, viens prévenir mon crime,
» Si l'on peut nommer crime un sentiment si doux!
» La nature du moins ne l'interdit qu'à nous.
» Se livrant sans réserve à son bonheur rapide,
» L'animal plus heureux n'a que l'amour pour guide:
» Le coursier généreux, bouillant de volupté,
» Féconde innocemment les flancs qui l'ont porté;
» L'oiseau, s'abandonnant à son ardeur légère,
» Dans le berceau natal couve près de sa mère;
» Par de barbares lois l'homme s'est enchaîné;
» La nature se venge, il vit infortuné.

M. de Pongerville a commis la même inadvertance que j'ai reprochée à M. de Saint-Ange. Il parle du coursier, de l'oiseau mâle; mais du moins la beauté des vers,

Le coursier généreux, &c.

lui obtiendra sa grâce auprès des juges les plus sévères.

Les deux vers qui précèdent sont une paraphrase de

Coeuntque animalia nullo
Cætera delectu,

et laissent à desirer une expression plus caractéristique; mais combien dans tout le reste il est au-dessus de M. de Saint-Ange! Celui-ci a dit:

Si l'amour pour un père est un crime en effet,

et M. de Pongerville,

Si l'on peut nommer crime un sentiment si doux.

M. de Saint-Ange,

Et rend fécond le sein qui l'allaita jadis.

M. de Pongerville,

Féconde innocemment les flancs qui l'ont porté, &c. &c.

Le dernier trait de la traduction de M. de Pongerville,

La nature se venge, il vit infortuné,

a été indiqué par le latin,

Et quod natura remittit
Invida jura negant,

et n'auroit pas été désavoué par Ovide.

Je ne crains pas de dire que, si M. de Saint-Ange vivoit encore, il seroit assez juste pour révoquer l'arrêt précipité, inséré en tête de sa traduction, contre celle de son émule futur; sans doute il auroit devancé le tribunal suprême du public, qui a applaudi au nouveau travail de M. de Pongerville.

Je n'immolerai point cependant la renommée de M. de Saint-Ange à celle de son heureux rival. Celui-ci me paroît avoir deux avantages: l'un, qui lui est personnel, son talent poétique plus énergique, plus marqué; l'autre, qui tient aux circonstances de notre littérature, une plus grande facilité d'exécution, procurée aux nouveaux traducteurs en vers par le grand nombre de tournures, par la variété des formes que fournissent à notre versification les traducteurs précédens dont les efforts et les succès ont indiqué les ressources de notre langue, succès auxquels M. de Saint-Ange lui-même n'a pas été étranger.

RAYNOUARD.

MONOGRAPHIE de la famille des Hirudinées, par A. Moquin-Tandon, *docteur ès sciences;* in-4.° de 151 pages, avec 7 planches. Montpellier, 1827.

Essai sur les dédoublemens ou multiplications d'organes dans les végétaux, par le même; in-4.° de 24 pages, avec 2 planches. Montpellier, 1826.

ON a donné le nom d'*hirudinées* à une famille d'entomozoaires ou animaux articulés, caractérisés par l'alongement et l'aplatissement plus ou moins considérables du corps, formé d'un nombre variable, mais toujours très-grand, d'anneaux ou articulations étroites, complètement dépourvus d'appendices locomoteurs, mais munis à l'extrémité postérieure d'un disque contractile, agissant à la manière d'une ventouse, et ayant à l'extrémité antérieure une bouche située le plus souvent au fond d'un autre disque exerçant une action semblable. Quelques espèces, à qui cette structure permet de sucer le sang des animaux auxquels elles s'attachent, ont reçu le nom de sangsues [*sangui-*

suga], lequel a été improprement étendu aux autres espèces, quoique cette faculté ne leur appartienne pas.

L'organisation remarquable de ces vers a souvent fixé l'attention des naturalistes; mais l'emploi que la thérapeutique fait de l'une des espèces les plus communes, et la confiance exclusive que les partisans d'une doctrine médicale nouvelle accordent à ce moyen, ont, sur-tout dans ces derniers temps, provoqué sur ce sujet de nombreuses recherches et des travaux plus ou moins recommandables. On a acquis une connoissance plus exacte de la structure anatomique des hirudinées, on a décrit un assez grand nombre d'espèces inconnues jusqu'ici, et examiné avec plus de soin que jamais les habitudes de ces animaux, qui ont obtenu un intérêt nouveau et même acquis une sorte d'importance commerciale.

M. Moquin-Tandon a voulu réunir, dans un écrit spécial, ce qu'il y a de plus intéressant à savoir sur les animaux dont nous parlons. Il a partagé cet écrit en deux parties : il traite, dans la première, des sangsues en général, de l'étude qu'on en a faite à différentes époques, de la place qu'on leur a assignée dans divers systèmes zoologiques, des divisions qu'on a établies parmi les animaux de cette famille, et de ce qu'ils offrent de commun sous le rapport anatomique et physiologique. La seconde partie est une histoire des genres et des espèces établis par l'auteur. Plusieurs figures sont jointes à l'une et à l'autre partie, et jettent du jour sur quelques points de la description générale et particulière des hirudinées.

On peut sans inconvénient passer sous silence les premiers articles, où l'auteur recherche dans les écrits des anciens naturalistes les notions peu exactes auxquelles on a long-temps été réduit au sujet des sangsues, et les tentatives des naturalistes modernes pour reconnoître la structure de ces vers, et pour les classer conformément aux principes de la méthode naturelle. Ces variations, et les discussions dont elles forment la matière, ont un intérêt trop borné pour que nous les reproduisions ici. Nous aimons mieux emprunter quelques détails à la description générale, qui est en même temps la partie la plus importante et la plus étendue de la Monographie de M. Tandon. Ce court extrait sera d'autant mieux placé dans ce journal, que c'est dans le même recueil qu'a paru la plus ancienne description anatomique de la sangsue, celle de Poupart (1).

Le corps des hirudinées est mou, visqueux et percé de quatre ouvertures:

---

(1) *Journal des Savans* de 1697, p. 332-335.

la bouche, dans la ventouse antérieure; l'ouverture anale, au-dessus de la ventouse postérieure, et les deux ouvertures destinées aux organes mâles et femelles; car les hirudinées réunissent les deux sexes et se propagent par accouplement réciproque, comme les limaces, les hélices, &c.

Ce que le corps de ces animaux offre de plus remarquable, c'est cette suite d'anneaux ou segmens extensiles, dont le nombre varie entre cinquante-huit et cent deux, suivant le genre, et non suivant l'âge de l'animal. Il existe entre ces segmens et la structure intérieure et intime des hirudinées, un rapport très-remarquable et sur lequel l'auteur insiste avec beaucoup de force. Les six bandes colorées qui s'observent sur le dos des sangsues, s'interrompent ou se renouvellent de cinq en cinq anneaux. Dans le même espace, il y a un ganglion nerveux donnant naissance à deux filets de chaque côté; un double estomac, deux vésicules respiratoires, un système particulier de circulation. Une égale distance sépare l'organe masculin de l'organe femelle. Frappé de ce genre particulier de symétrie, l'auteur croit reconnoître, dans chaque espace occupé par cinq anneaux, un animal entier, un individu simple, uni à plusieurs autres, dont le groupement constitue un animal composé, de même que, dans l'opinion de quelques botanistes, plusieurs végétaux forment un végétal, et un nombre infini de plantes herbacées, un grand arbre. Toutefois les effets de cette espèce de composition ne se montrent nullement dans la génération des sangsues, chez lesquelles on n'observe pas de reproduction par bourgeons. Un individu partagé par le milieu ne donne pas naissance à deux individus, et les organes amputés ne se régénèrent plus, quoique la vie soit difficile à détruire et résiste à plusieurs genres de mutilation. M. Tandon rapporte une suite d'expériences curieuses qu'il a exécutées pour déterminer à quel point les *animaux composans*, ou, comme il les nomme, les *zoonites* de la sangsue peuvent être indépendans les uns des autres dans leurs fonctions et leur vitalité. Il cite à cette occasion d'autres expériences non moins intéressantes et dues à M. Dugès, desquelles il sembleroit résulter que, même chez les insectes, les zoonites tiennent, du ganglion qui leur est particulier, la faculté de se mouvoir, d'éprouver même certaines passions, sans que la zoonite antérieure, ou la tête, ait à cet égard d'autre privilége que de guider les zoonites enchaînées à sa suite, en recevant dans le ganglion cérébral les impressions du tact, de la vue, &c. Il y a dans les observations de ce genre beaucoup de finesse, et souvent aussi beaucoup de subtilité, sujette à dégénérer en imaginations purement hypothétiques.

Les hirudinées n'atteignent qu'avec une extrême lenteur le terme de leur accroissement, et la durée de leur vie doit conséquemment être assez longue. M. Johnson suppose que, dans l'état de liberté, les sangsues officinales peuvent vivre environ vingt ans. Ces animaux paroissent tellement sensibles aux grandes variations de l'atmosphère, qu'on a cru pouvoir les annoncer d'avance en observant leurs mouvemens; on a même poussé la confiance aux pronostics fournis par les sangsues, jusqu'à placer dans le bocal qui les contenoit une échelle graduée, propre à mesurer l'étendue de leurs mouvemens. Une autre partie de l'histoire de ces animaux, plus importante à étudier dans l'intérêt de la médecine et du commerce pharmaceutique, c'est leur mode de conservation et de reproduction dans l'état de domesticité; mais M. Tandon s'est à peine occupé de cet objet; et, pour en prendre une idée juste, ainsi que pour compléter son travail sous plusieurs autres rapports, on fera bien de lire avec attention une autre monographie dont il ne semble pas avoir eu connoissance: c'est l'article *Sangsue* que M. de Blainville a fourni au Dictionnaire des sciences naturelles (1). Les deux écrits ont paru en même temps, ce qui explique le silence que gardent les deux auteurs l'un à l'égard de l'autre.

La classification des hirudinées, telle que l'établit M. Tandon, comprend huit genres, distingués par les noms suivans: *clepsine*, *hæmopis*, *sanguisuga*, *limnatis*, *aulastoma*, *nephelis*, *piscicola*, *albione*. Nous ne pouvons entrer dans le détail des caractères qui leur sont assignés, et moins encore analyser la description des espèces de chaque genre. Le nombre total est de quarante-une, aux noms desquelles on trouve jointes les indications qui peuvent servir de base à la synonymie, et fonder la concordance entre les descriptions des différens auteurs. Les principales espèces, ainsi que les détails anatomiques, sont, comme on l'a déjà dit, représentés sur les planches lithographiées qui terminent le volume.

Le mémoire sur la multiplication des organes dans les végétaux roule sur un point de doctrine qu'il est important de fixer dans la science physiologique, soit qu'elle s'applique aux végétaux ou aux animaux. Tout l'ensemble de la nature tend à nous faire penser, comme l'a dit M. Decandolle, que les êtres organisés sont réguliers dans leur nature intime (1); et cependant ces êtres sont en même temps soumis à l'action de causes variées et diversement combinées, qui les éloignent de cet état symétrique ou régulier. Il faut donc examiner en

(1) *Tom. XLVII, p. 207-273.* — (2) *Théor. élém. de botan.* p. 97.

quoi consiste la symétrie, et quelles sont les causes qui peuvent la détruire ou la masquer. Cette étude, comme le dit encore M. Decandolle, est la base de toute la théorie des rapports naturels. M. Tandon reconnoît trois causes qui mettent obstacle au développement régulier vers lequel paroissent tendre les végétaux : *l'adhérence,* qui empêche de distinguer les organes, leur nombre et leur position ; *l'avortement,* qui met obstacle à leur entier développement, en diminue le nombre ou la proportion ; et le *dédoublement,* ou excès de développement, qui les augmente en altérant leur grosseur ou leur position. Ces trois causes peuvent agir ensemble ou séparément : les deux premières ont été exposées avec beaucoup d'habileté par M. Decandolle ; il reste la troisième, sur laquelle M. Tandon vient proposer ses observations, empruntant, comme il le déclare lui-même, une de ses idées principales à M. Dunal, dans l'essai que cet auteur a donné sur les *vacciniées.*

Le dédoublement incomplet est facile à reconnoître : il s'observe dans tous les cas où des organes produits par multiplication partent d'un même pied et sont soutenus sur un plan commun ; par exemple, lorsque les filets des étamines, d'abord simples, se divisent en deux ou plusieurs filets. Le dédoublement complet peut sembler plus équivoque, parce que les organes produits, se trouvant éloignés les uns des autres, pourroient être pris pour des organes essentiellement distincts. Divers signes peuvent à cet égard éclairer l'observateur. Dans le *phytolacca decandra,* cinq étamines primitives ont donné naissance à dix étamines qui sont opposées deux par deux aux cinq sépales ; mais en ce cas, comme dans les autres cas analogues, l'organe produit par dédoublement se reconnoît d'ordinaire à un développement moins complet. Les filets d'étamines sont plus grêles, plus courts, et cet amoindrissement est proportionné à l'accroissement du nombre des organes qui en sont affectés.

Si le dédoublement s'opère également sur toutes les parties qui en sont susceptibles, l'organe ou l'ensemble d'organes conserve sa symétrie ; mais s'il est partiel ou inégal, la plante s'éloigne plus ou moins de l'état régulier. Cette espèce d'altération peut aussi coïncider avec les deux autres, et former diverses combinaisons dont l'auteur cite plusieurs exemples. De toutes ses observations sur cette matière, il déduit quelques propositions qui en sont comme le résumé ; les deux principales sont les suivantes : les organes dédoublés sont en nombre multiple de ceux qu'ils remplacent ; ils sont d'autant plus variables dans leur nombre, que celui-ci est plus considérable. Nous

avons indiqué les autres lois assignées par l'auteur à ce mode particulier d'altération, en analysant précédemment sa théorie. Il suffit souvent d'avoir égard aux effets qui en résultent, pour retrouver, au milieu d'un désordre apparent ou d'une irrégularité surprenante, la symétrie ou l'ensemble régulier qui paroît constituer l'état normal, particulièrement dans les organes essentiels des végétaux.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Œuvres complètes de Tacite, traduction nouvelle, avec le texte en regard, des variantes et des notes, par M. J. L. Burnouf, *professeur d'éloquence au collége royal de France, &c.* Paris, imprimerie de Duverger, librairie classique de L. Hachette, 1827 : tome IV (contenant les livres I et II des Histoires); *in-8.°*, xv et 443 pages.

La préface de ce tome IV n'offre point un tableau général de la vie et des ouvrages de Tacite ; cette introduction ne doit être publiée qu'avec le premier volume : mais M. Burnouf n'a pas voulu différer de rendre compte de son propre travail, d'exposer les méthodes qu'il a suivies pour bien reconnoître le texte, pour le traduire avec une fidélité scrupuleuse, et pour l'éclaircir, quand il y a lieu, par des notes. Il a préféré, entre toutes les éditions, celle qu'Oberlin a donnée en 1801, et qui a été reproduite dans la collection classique de M. Lemaire; mais il n'en a point adopté aveuglément toutes les leçons : il en est qu'il transcrit seulement au bas des pages, comme variantes ; et moyennant ce soin, tout le texte de l'édition de 1801 se retrouve dans la nouvelle. Il y joint plusieurs autres variantes, choisies avec discernement parmi celles que fournissent, soit les éditions de Deux-Ponts, de Brotier, de Lallemand, et de plus anciennes, soit les meilleurs manuscrits, et particulièrement celui de la Bibliothèque du Roi, n.° 6118. Ces premières notes sont extrêmement concises et rédigées en latin (1). C'est, à notre avis, la forme qui leur convient le mieux, puisqu'elles n'ont pour objet que le texte même et ne

---

(1) Par exemple, p. 210. « *Ms. Flor. noster, ed. pr.* præcipuas Paullini; *unde Bipont. ingeniosè fecerunt* præcipuâ spe Paullini, *et recepit Oberlin. Aliâ conjecturâ Brot. Lallem.* præcipuè Paullinum. » (*Noster* indique le manuscrit 6118 de la Biblioth. du Roi.)

peuvent servir qu'à ceux qui le lisent; quelques-unes cependant, au bas des *recto*, sont en langue française, parce qu'elles s'appliquent spécialement à la traduction (1).

C'est en français que sont écrites des remarques moins succinctes, rassemblées à la fin du volume, et destinées à compléter ou à justifier l'interprétation du texte : on y revient sur certaines variantes susceptibles de discussion. Mais à ces notes grammaticales il s'en mêle qui tiennent à l'histoire, aux antiquités, à la science politique, à la critique littéraire. Quelques-unes indiquent les emprunts que Tacite pourroit avoir faits à Homère, à Xénophon, à Démosthène, à Virgile, et comment il a été imité à son tour par des écrivains modernes, surtout par Corneille dans la tragédie d'Othon. Une seule dissertation, proprement dite, a trouvé place à la suite de ces notes; elle concerne la Vénus de Paphos, dont Tacite parle dans les premières pages du second livre de ses Histoires : M. Burnouf avertit qu'il la doit à M. Guigniaut, et ne laisse pas ignorer non plus qu'en traçant un tableau synoptique du mouvement des légions romaines, il a profité du travail de Brotier et de Ferlet. Nous devons dire pourtant qu'il y a rectifié plusieurs inexactitudes.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé, dans le volume que nous annonçons, qu'une excellente édition de deux livres de Tacite, où le texte, habilement revu, est accompagné de variantes dignes d'attention, et d'observations instructives. Mais la version française, qui est toute nouvelle, qui ne ressemble que le moins possible aux précédentes, qui, en un mot, appartient toute entière à M. Burnouf, ainsi qu'il le déclare lui-même, doit principalement fixer nos regards. « Ce n'est » pas, dit-il, que j'aie mis de l'amour-propre à refaire ce qui étoit » bien fait; mais dût ce jugement paroître sévère, j'ai eu trop rarement » à me défendre de cette tentation. » On ne sauroit prendre d'une manière plus franche l'engagement de mieux faire : c'est au surplus la première condition de tout nouveau travail de cette nature, et nous croyons que M. Burnouf l'a parfaitement remplie. D'abord il a mieux établi le texte latin, et choisi, à l'égard des passages difficiles ou litigieux, des leçons plus plausibles. En second lieu, sa version annonce par-tout une intelligence plus profonde de la langue de Tacite, ainsi qu'une connoissance plus familière et plus sûre de plusieurs détails historiques et philologiques qu'on a besoin de recueillir et de rap-

(1) *Pag. 135.* « Au lieu de *perstringimus*, nous avons lu, avec Gronov., Ernesti et Oberlin, *præstringimus*, dont le sens est *effacer*, *éclipser*.

procher pour bien saisir les récits, les tableaux et les pensées de ce grand écrivain. Il en résulte une imitation plus immédiate de son style ; et l'on aperçoit même l'intention de conserver, autant qu'il est possible, ses tours, la construction de ses phrases, et jusqu'à l'arrangement de ses mots. Loin pourtant qu'une exactitude si sévère nuise à l'élégance et à la pureté de la diction de M. Burnouf, il nous semble qu'à cet égard sa traduction est encore celle qui offre le moins de prise à la critique.

Pour justifier, sur tous ces points, la préférence dont elle nous a paru digne, il faudroit en citer plusieurs morceaux, en les confrontant au texte et aux versions les plus accréditées, soit françaises, soit même en langues étrangères ; car on voit que M. Burnouf lutte aussi avec les traducteurs anglais et italiens, sur-tout avec Davanzati. Mais comme le texte de Tacite et les meilleures traductions sont entre les mains de nos lecteurs, nous réduirons ces transcriptions à ce qui sera strictement nécessaire; et d'ailleurs, avant de nous engager dans cet examen, nous avons quelques doutes à proposer à M. Burnouf sur une maxime générale énoncée en ces termes dans sa préface : *Une traduction, pour être lue, doit être de son siècle.* L'auteur ajoute que ce *genre d'ouvrage doit participer au progrès universel* des idées, du goût et du style ; et pour expliquer sa pensée, il demande si les histoires anciennes ne sont pas mieux comprises depuis que les grandes scènes qu'elles retracent se sont en quelque sorte renouvelées sous nos yeux.

Sans prétendre aucunement contester la réalité ni réprouver l'usage d'une instruction si chèrement achetée, nous aurions pourtant à élever ici des questions qui ne sont pas sans importance. N'est-il pas souvent périlleux d'interpréter des récits antiques par des faits récens ! L'infaillible dissemblance des situations, des conjonctures, et sur-tout des mœurs nationales, ne commande-t-elle pas, dans un tel genre de traduction, une réserve extrême et la circonspection la plus timide ! Chercher dans les hommes et les choses de notre temps, les expressions des pensées de Tacite, ne seroit-ce pas une autre manière de donner *l'air et l'esprit français à l'antique Italie!* Tacite enfin ne s'explique-t-il pas bien assez de lui-même, et n'est-ce pas lui plutôt qui nous aide à mieux comprendre et à mieux exprimer ce que nous avons vu ! En écartant ces questions, toujours oserons-nous dire qu'une traduction doit représenter *le siècle* de l'auteur traduit et des personnages qu'il met en scène ; qu'il n'y faut de moderne que la langue du traducteur, sans la moindre trace des idées, ou, comme on dit, des

lumières et des progrès qui n'appartiendroient qu'à des époques récentes.

Ce ne seroit donc pas faute de ces progrès et de ces lumières que les écrivains français du dernier siècle qui ont entrepris de traduire Tacite y auroient mal réussi. Quelques-uns d'entre eux, comme Jean-Jacques Rousseau et d'Alembert, se sont signalés par la hardiesse de leurs doctrines philosophiques, de leurs théories politiques. D'autres, comme Dotteville et Dureau de la Malle, avoient mûrement étudié l'histoire des révolutions anciennes et modernes; et il est à remarquer d'ailleurs que ces deux derniers ont retouché leurs versions de Tacite, après avoir assisté à la plus grande partie des scènes trop mémorables qui devoient, dit-on, servir de commentaire aux récits de cet historien (1). On sembleroit mieux fondé à dire qu'ils n'avoient pas encore à leur disposition les moyens de reconnoître par-tout le véritable texte de Tacite : cependant ils avoient examiné beaucoup de manuscrits et d'éditions. Dotteville a profité du travail de Brotier, et Dureau de la Malle a fait de plus usage, après 1801, de celui d'Oberlin. Ajoutons qu'un petit nombre de mauvaises leçons, ou maintenues ou introduites par Brotier, n'auroient entraîné ces deux traducteurs qu'à des erreurs accidentelles, sans influer sur l'ensemble et sur le caractère général de leurs ouvrages.

Dotteville et Dureau de la Malle sont morts l'un et l'autre en 1807 : seroit-ce en effet depuis vingt ans qu'on auroit vu s'opérer la *réforme* et le *progrès universel* dont parle M. Burnouf, et qui, suivant lui, se sont *étendus jusqu'au style !* Il fait mention d'une *école vieillie* qui supposoit qu'une traduction pouvoit être belle sans être fidèle. « On pense *aujourd'hui,* poursuit-il, que la fidélité et la beauté peuvent » aller de compagnie. » Il nous semble qu'on pense ainsi depuis fort long-temps, et que même au XVIIe siècle, quand les traductions de Perrot d'Ablancourt étoient qualifiées *les belles infidèles,* ce mot étoit déjà une critique ; on censuroit une vaine et fausse parure, et sans doute on n'y reconnoissoit point la beauté réelle qui n'existe nulle part sans la vérité. Quoi qu'il en soit, il y a *aujourd'hui* plus de soixante ans que d'Alembert publioit, à la tête de ses morceaux de Tacite, des observations sur l'art de traduire, qui peuvent bien n'avoir pas toute la précision desirable, mais qui tendent à réclamer

---

(1) La dernière édition du Tacite de Dotteville est de 1799; et Dureau de la Malle avoit préparé, jusqu'en 1807, la seconde édition du sien.

la fidélité ou même la parfaite *ressemblance*, autant que la noblesse et la grâce de la diction.

Toutes ces idées ou ces expressions d'*ancienne* et de *nouvelle école*, de *réforme* consommée, de *mouvement public*, de *progrès universels*, étant aujourd'hui fort répandues, nous avons cru pouvoir nous arrêter un instant à les considérer en ce qu'elles ont d'applicable aux traductions; et nous avons d'autant moins hésité à le faire, que si M. Burnouf paroît les accréditer dans trois pages de son avertissement, on va voir qu'il a suivi, pour son propre travail, une théorie moins vague et des maximes beaucoup plus sûres.

Hist. liv. I, chap. XXIX. *Piso pro gradibus domûs vocatos*, &c. « Pison fit assembler les soldats devant les degrés du palais, et leur » parla de cette manière: Braves compagnons, voilà six jours que, » sans être dans le secret de l'avenir, et sans savoir si ce titre étoit » à desirer ou à craindre, j'ai été fait César; heureusement ou non pour » notre maison ou pour l'état, c'est vous qui en déciderez. Ce n'est pas » que je redoute personnellement une triste catastrophe; j'ai connu la » mauvaise fortune et j'apprends aujourd'hui que la bonne n'est pas » moins périlleuse. C'est mon père, c'est le sénat, c'est l'empire » même que je plains, s'il faut que nous recevions aujourd'hui la » mort, ou, par un malheur aussi cruel à tout homme de bien, s'il » faut que nous la donnions. Le dernier ébranlement nous laissoit une » consolation: Rome n'en fut point ensanglantée et la révolution » s'accomplit sans désordre. Mon adoption sembloit avoir pourvu à ce » que, même après Galba, la guerre fût impossible. Je ne ferai point » vanité de ma naissance ou de mes mœurs: *citer des vertus*, quand on » se compare à Othon, n'est pas chose nécessaire. Les vices dont il » fait toute sa gloire ont renversé l'empire, alors même qu'il n'en » étoit qu'au rôle de favori. Est-ce par ce maintien et cette démarche, » est-ce par cette parure efféminée qu'il méritoit le rang suprême! Ils » se trompent ceux que son faste éblouit par un air de générosité: » il saura perdre; donner, il ne le saura jamais. D'infames plaisirs, de » scandaleux festins, des sociétés de femmes, voilà ce qu'il rêve » aujourd'hui; c'est là qu'il met le *bonheur* de régner *(principatûs* » *præmia)*, bonheur dont les joies, les voluptés seroient pour lui » seul, l'opprobre et la honte pour tous. Non, jamais pouvoir acquis » par le crime ne fut vertueusement exercé. Galba fut nommé César » par la voix du genre humain; moi, par celle de Galba, soutenue » de votre assentiment: si la république, si le sénat, si le peuple, » ne sont plus que de vains noms, il vous importe à vous, braves

» compagnons d'armes, que les derniers des hommes ne fassent pas » un empereur. On a vu quelquefois les légions se révolter contre » leurs chefs: vous, votre foi et votre honneur sont encore sans » reproche. Néron lui-même vous manqua le premier, et non vous à » Néron. Quoi! une trentaine au plus de déserteurs et de transfuges, » qu'on ne verroit pas sans indignation se choisir un centurion ou un » chef, disposeront de l'empire! Et vous autoriserez cet exemple! et, » en souffrant ce crime, vous en ferez le vôtre! Cette licence, *croyez-* » *moi*, passera dans les provinces; et si c'est à nos périls que se » trament les complots, c'est aux vôtres que se feront les guerres. » Rien de plus *cependant* ne vous est promis pour tuer un prince que » pour rester innocens. Vous recevrez de nous le don militaire comme » prix de la fidélité, aussi bien que des rebelles comme salaire du » crime. » *Nec est plus quod pro cæde principis quam quod innocentibus datur; sed perinde à nobis donativum ob fidem quam ab aliis pro facinore accipietis.*

J. J. Rousseau traduit ainsi ces dernières lignes : « Sans que la » solde en soit plus grande pour avoir égorgé son prince que pour » avoir fait son devoir; mais le *donatif* n'en vaudra pas moins, reçu » de nous pour le prix de la fidélité que d'un autre pour le prix de » la trahison; » et Dotteville: « D'ailleurs ce qu'on vous *offre* pour » massacrer votre empereur, n'excède pas *ce que nous vous donnons pour* » *le défendre :* vous recevrez, en demeurant fidèles, la *gratification* qu'on » vous promet pour un crime. » Quand Pison dit: *Ignarus futuri, et sive optandum hoc nomen sive timendum erat, Cæsar adscitus sum : quo domûs nostræ aut reipublicæ fato, in vestrâ manu positum est,* d'Alembert lui fait dire : « J'ai été déclaré César, ignorant ce qui en arriveroit et » si ce nom étoit à desirer ou à craindre : ma destinée et celle de l'état » sont entre vos mains. » Ces derniers mots, communs et vagues, ne rendent ni *quo fato,* ni *domûs nostræ,* ils ne représentent ni le tour ni même la pensée de Pison. On a vu que M. Burnouf s'est tenu bien plus près du texte; il a même risqué une tournure assez peu usitée dans notre langue : « j'ai été fait César; heureusement ou non. . . . , c'est » vous qui en déciderez. » Chez M. Dureau de la Malle, Pison parle de lui-même en troisième personne : « Voici le sixième jour que » Pison, ignorant l'avenir. . . . , s'est vu nommer César : il dépend » de vous de fixer pour sa famille et pour l'état le sort de cette » élection. » Outre que ce terme d'*élection* ne semble pas ici le plus propre, il ne reste rien, dans toute cette phrase, de l'accent et du mouvement de l'original. M. Dureau traduit ensuite *Non quia, meo*

nomine, tristiorem casum paveam, en disant : « ce n'est pas qu'un surcroît » de disgrace m'alarme personnellement. » On a peine à comprendre comment le malheur dont s'alarmeroit Pison seroit pour lui *un surcroît de disgrace*, et nous croyons que, malgré la forme comparative *tristiorem*, la traduction de M. Burnouf, *une triste catastrophe*, est plus exacte. S'il y a là quelque difficulté, Davanzati l'a éludée en ne représentant cette ligne que par les mots, *non lo dico per me*, qui, à notre avis, ne répondent point assez complètement au texte. Il seroit facile de multiplier les observations de ce genre, et elles tourneroient presque toutes à l'avantage du nouveau traducteur. Nous aurions aussi pourtant quelques doutes à lui soumettre : nous ignorons, par exemple, si les additions, *croyez-moi cependant*, étoient bien nécessaires, et s'il n'y a pas quelque obscurité ou quelque roideur dans les mots *citer des vertus*. Le latin porte : *neque enim relatu virtutum in comparatione Othonis opus est.* Ici M. Dureau a reproduit littéralement la version de Dotteville : « il n'est pas question de vertus dans un parallèle avec Othon; » mais nous aimerions encore mieux écrire avec d'Alembert : « il n'est pas » besoin de parler de vertus pour se comparer à Othon. » La phrase qui nous arrêteroit le plus dans cet excellent morceau de M. Burnouf, seroit celle-ci : « c'est là qu'il met le bonheur de régner, bonheur dont les » joies, les voluptés, seroient pour lui seul, l'opprobre et la honte » pour tous. » Par *principatûs præmia*, Pison ne désigne-t-il pas les avantages, les priviléges, les profits attachés à la puissance, plutôt que le bonheur de régner! La répétition de ce mot *bonheur* ne ralentit-elle pas le mouvement du discours! Enfin conçoit-on assez facilement ce que sont, d'une part, les joies, les voluptés, et, de l'autre, *la honte* de ce *bonheur!* La traduction plus libre et un peu paraphrasée de M. Dureau de la Malle est au moins plus claire, peut-être même plus correcte : « voilà ce qu'il croit les priviléges du rang suprême, ces honteux excès » dont le plaisir est pour un seul, dont l'opprobre est pour tous. » Davanzati dit plus rapidement et plus littéralement : *Stima i frutti dell' imperio, onde egli solo tragga piaceri e sollazzi; gli altri tutti, rossori e infamie.* Nous remarquerons aussi que J. J. Rousseau et d'Alembert ont, comme M. Burnouf, employé le mot *perdre* pour traduire *perdere iste sciet, donare nesciet :* Dotteville a cru devoir y substituer, pour plus de clarté ou de précision, le mot *dissiper*, que Dureau de la Malle a conservé.

Hist. liv. II, chap. 37. *Invenio apud quosdam autores &c.* « Je » trouve dans quelques auteurs qu'effrayées des maux de la guerre, » ou également dégoûtées de deux princes (Othon et Vitellius)

» dont la voix publique proclamoit chaque jour plus hautement les » bassesses et la honte, les deux armées balancèrent si elles ne pose- » roient pas les armes pour élire de concert un empereur ou en » remettre le choix au sénat. C'est dans cette vue, ajoute-t-on, que » les chefs othoniens avoient conseillé des lenteurs et des délais dont » la principale chance étoit pour Suétonius, le plus ancien des consu- » laires, capitaine habile et auquel ses exploits en Bretagne avoient » mérité un nom glorieux. *Je le reconnaîtrai volontiers :* quelques-uns, » dans leurs vœux secrets, préféroient sans doute la paix à la discorde, » un prince bon et vertueux aux plus méchans et aux plus déshonorés » des hommes; mais je ne crois pas que Suétonius, avec ses lumières, » et dans un siècle aussi corrompu, ait assez compté sur la modération » de la multitude pour espérer que ceux qui avoient troublé la paix » par amour de la guerre, renonceroient à la guerre par enthousiasme » pour la paix; et il me semble difficile que des armées différentes de » mœurs et de langage se soient accordées dans un si grand dessein, » ou que des lieutenans ou des chefs, dont la plupart se sentoient abîmés » par le luxe, l'indigence et le crime, eussent souffert un prince qu'une » *communauté de souillures* et des liens de reconnoissance ne leur eussent » pas asservi. La passion du pouvoir, de tout temps enracinée au » cœur des mortels, grandit avec la république et rompit enfin toutes » les barrières. Tant que l'état fut borné, l'égalité se maintint facile- » ment; mais après la conquête du monde, quand les cités et les rois » qui nous disputoient l'empire furent abattus, et que l'ambition put à » loisir convoiter les fruits d'une grandeur désormais hors d'atteinte, » alors s'allumèrent les premières discordes du peuple et du sénat. Ce » furent tantôt des tribuns factieux, tantôt des consuls trop *absolus.* » La ville et le forum servirent de théâtre aux essais de la guerre » civile. Marius, né dans les derniers rangs, Sylla, le plus cruel des » nobles, substituèrent à la liberté vaincue par les armes la domination de » la force. Après eux, Pompée cacha mieux ses voies, sans être meilleur. » Depuis ce temps, il n'y eut pas de lutte qui ne fût *une question de* » *pouvoir*. . . . C'étoient toujours la colère des dieux, toujours la rage des » hommes, toujours le besoin du crime, qui poussoient à la discorde. »

Il y a dans cette version deux articles où elle diffère essentiellement des précédentes. D'abord, comme M. Burnouf a lu avec Oberlin *præcipuâ spe Paullini,* au lieu de *præcipuè Paullinum,* il n'a pas seulement distingué Paullinus parmi les chefs othoniens qui conseilloient de temporiser, mais il a désigné en lui le personnage pour qui étoit *la principale chance* de ces délais. D'un autre côté, on avoit traduit trop

peu rigoureusement, *securas opes concupiscere vanum fuit;* « l'ambition » eut le loisir de porter ses vues sur une république qui n'avoit plus » d'ennemis extérieurs à craindre » (Dottev.); ou « lorsque avec de la » sécurité on eut du loisir pour l'ambition (Dur.). » La nouvelle traduction dit: « Quand l'ambition put à loisir convoiter les fruits » d'une grandeur désormais hors d'atteinte; » c'est beaucoup mieux rendre le mot *opes*, qui ne signifie pas seulement le pouvoir, mais, comme l'observe M. Burnouf dans une de ses notes, « toutes les » prospérités dont se compose la grandeur publique. » La version de M. Letellier, qui n'est pas citée par M. Burnouf, porte, « l'unique » affaire fut d'aspirer aux jouissances de la fortune; » ce qui seroit, à certains égards, assez exact, si l'idée exprimée par *securas* n'étoit pas tout-à-fait omise. Nous devons ajouter qu'en général ce morceau nous paroît beaucoup plus élégamment écrit dans la version de M. Burnouf que dans celles de ses prédécesseurs. Par exemple, lorsque Tacite dit, *eadem deûm ira, eadem hominum rabies, eædem scelerum causæ,* la répétition du mot *toujours* est plus vive, moins traînante et réellement aussi littérale que *le même courroux, la même rage et les mêmes motifs.* Nous hésiterions à louer autant la phrase où nous lisons que « depuis » ce temps *il n'y eut pas de lutte qui ne fût une question de pouvoir:* » le texte est bien plus simple, *et nunquam posteà nisi de principatu quæsitum. Une lutte qui est une question de pouvoir* n'est à nos yeux qu'une de ces phrases néologiques dont M. Burnouf sait si bien préserver ailleurs sa diction, et qui, en se multipliant dans notre langage, finiroient par le rendre vague, obscur, à-la-fois prolixe et défectueux. Ici nous aimerions mieux dire avec M. Letellier: « et jamais depuis il » n'y eut de débats que pour la conquête du pouvoir. » Ce dernier traducteur avoit peut-être aussi rendu plus heureusement, *nisi pollutum obstrictumque meritis suis principem passuros;* « consentissent à recon- » noître un prince qui n'auroit pas été déshonoré et enchaîné par leurs » services. » Nous doutons qu'il faille préférer: « eussent souffert un » prince qu'*une communauté de souillures* et des liens de reconnoissance » ne leur eussent pas asservi. »

Prise dans son ensemble, la traduction de M. Burnouf sera sans doute la plus imposante protestation qu'on aura faite contre l'arrêt que Marmontel et la Harpe ont prononcé, en déclarant que Tacite seroit à jamais intraduisible en français. Il est vrai seulement que c'est un travail difficile, qui exige beaucoup de science, de talent et d'art, et qui d'ailleurs est presque toujours trop sévèrement jugé tant par ceux qui ont bien compris le texte que par ceux qui n'ont pu le lire. Les

premiers redemandent tous les détails qu'ils ont saisis, tous les grands traits qui les ont vivement frappés : les autres veulent qu'on ne leur parle jamais que leur propre langue, qu'on ne laisse rien de pénible dans les tours, rien d'obscur dans les expressions, rien d'indécis dans les nuances ; que la liaison des idées demeure par-tout sensible, et que néanmoins le cours rapide des récits, l'originalité des pensées, l'éclat des images, entretiennent l'intérêt et récompensent l'attention. Il n'est pas étonnant que, dans un long ouvrage, des conditions si rigoureuses ne soient pas continuellement remplies au gré de ceux qui les imposent et qui n'ont point à les subir. Voilà comment on a remarqué des imperfections dans les plus estimables traductions de Tacite, et pourquoi nous avons pu hasarder un petit nombre d'observations critiques, même sur celle que nous annonçons. Nous en soumettrons encore quelques-unes à M. Burnouf.

Peut-être n'a-t-il pu se dispenser d'employer les mots techniques de *tesséraires*, de *spéculateurs*, &c. : M. Dureau de la Malle avoit forgé celui de *speculatoRS*, qui n'est ni français ni latin. Mais M. Burnouf traduit *tanquam apud senem festinantes*, par *se hâtoient sous un vieillard*, et l'on peut, d'une part, regretter la suppression de *tanquam*, qui généralise la pensée, et, de l'autre, douter que *sous* corresponde ici parfaitement à *apud*.

Nec fallebat duces impetus militum (Hist. II, 7) ; « cette disposition n'étoit pas ignorée des chefs. » *Impetus* ne dit-il pas plus que *disposition!* — *Læta interim Othoni principia belli* (Hist. II, 11) ; « cependant la » guerre eut pour Othon de favorables débuts. » Ce mot de *débuts* convient-il aux premiers événemens d'une guerre, autant qu'aux premières actions d'un guerrier ? — *Sin victoriæ sanitas, sustentaculum, columen in Italiâ verteretur* (II, 28) ; « mais si l'Italie seule offroit à la » victoire de la solidité, des soutiens, une garantie. » La *solidité* s'applique-t-elle à la victoire aussi bien qu'aux conquêtes, et d'ailleurs n'y a-t-il pas quelque chose d'un peu pénible dans l'expression *offrir de la solidité à la victoire !* Du reste, le passage est difficile et pourroit bien être altéré : on lit dans certains manuscrits, *sin victoria, sanitas*, &c. — « La nouvelle de l'échec.... pensa renouveler la sédition (III, 30). » Comme le rapprochement de *nouvelle* et *renouveler* n'est pas dans le latin, il est possible que ce soit une légère négligence dans la version.

« L'espace *étoit* immense.... Non que (Védius) *fût* plus cou- » pable qu'un autre...., soit que la guerre *fût* arrivée à sa fin.... » L'unique adoucissement à leur défaite *étoit* toujours la concorde. » Tout *étoit* consterné... : ce n'*étoit* pas le courage, mais la trahison

» qui les *avoit* vaincus ; ils *avoient*. . . laissé à l'ennemi une victoire » ensanglantée. . . . ; ne restoit-il pas auprès d'Othon tout ce qu'il y » *avoit* de soldats au-delà du Pô. . . . ! Une grande partie de l'armée » n'*avoit* pas quitté Bédrius ; ceux-là du moins *n'étoient* pas vaincus, et ; » dût-on périr, l'honneur vouloit que ce *fût* sur le champ de bataille. » Nous sommes bien éloignés de condamner le retour si fréquent, dans un même chapitre (II, 44), des auxiliaires *être* et *avoir* ; c'est un inconvénient souvent plus tolérable que les efforts malheureux qu'on se prescrit pour l'éviter : mais nous en faisons la remarque pour montrer avec quel désavantage notre langue lutte contre celle de Tacite : *Immensum id spatium. . . unicum victis in consensu levamentum. Cæteris fractus animus. . . . . , hos certe nondum victos, et si ita ferret, honestiùs perituros.* Du reste, on s'aperçoit ailleurs que M. Burnouf a débarrassé sa traduction de beaucoup de ces auxiliaires : il en restoit davantage dans celles de Dotteville et de Dureau de la Malle. Nous n'oserions décider s'il n'étoit pas possible d'en diminuer encore plus le nombre.

« Des habitans égorgèrent leurs ennemis et en imputèrent le sang » aux soldats ; » *qui inimicos suos specie militum interficerent* (II, 56). Dureau dit, *se couvrirent du nom des soldats* pour assassiner leurs propres ennemis, ce que nous croirions plus exact. — « Si un ou » deux assassins alloient, sa tête à la main, demander le salaire » toujours prêt dans l'autre camp ; » *si unus alterque præsenti facinore paratum ex diverso præmium petat.* La traduction est énergique et même fidèle, quoiqu'elle emprunte à Corneille et prête à Tacite une image que n'offrent pas les mots *præsenti facinore.* Le manuscrit n.° 6118, les éditions de Deux-Ponts et d'Oberlin, donnent *facinori*, et cette leçon nous sembleroit plausible ; mais M. Burnouf a préféré *facinore*, comme se rapportant immédiatement à *petat* et non à *paratum præmium.*

Meliorem in bello causam quam in pace habemus (II, 77) ; « la guerre » rend notre condition meilleure *que la paix.* » N'y a-t-il pas dans ces trois derniers mots quelque amphibologie de construction ! — *Consiliorum inter Mucianum et patrem nuntius* (II, 79) ; « organe des intelligences » de Mucien et de son père. » Il s'agit de Titus, que son père Vespasien avoit envoyé en Syrie pour se concerter avec Mucien. Ne trouvera-t-on pas trop de recherche et de solennité dans l'expression *organe des intelligences !*

Il est temps de mettre fin à ces observations. Plusieurs devront sembler minutieuses, ou trop sévères, ou mal fondées. Il en est sans doute que M. Burnouf se sera faites à lui-même, et dont il n'aura

pas cru devoir tenir compte. Nous les lui offrons cependant comme un témoignage de la haute importance que nous attachons à son ouvrage ; car c'est le nom qu'une telle traduction mérite. Lorsqu'il l'aura terminée, ce sera un grand service de plus que lui devront les études classiques.

DAUNOU.

Frid. Aug. Guil. Spohn . . . de lingua et literis veterum Ægyptiorum, cum permultis tabulis lithographicis, literas Ægyptiorum tum vulgari tum sacerdotali ratione scriptas explicantibus, atque interpretationem Rosettanæ aliarumque inscriptionum et aliquot voluminum papyraceorum in sepulcris repertorum exhibentibus. Accedunt Grammatice atque Glossarium Ægyptiacum. Edidit et absolvit Gustavus Seyffarth, *in acad. Lips. Prof. D.* Pars prima, cum imagine vitaque Spohnii. Lipsiæ, 1825, xvj, 54 et 56 pages *in-4.°*

Gustavi Seyffarth *Rudimenta hieroglyphices. Accedunt explicationes speciminum hieroglyphicorum, glossarium atque alphabeta, cum XXXVI tabulis lithographicis.* Lipsiæ, 1826, 67 p. *in-4.°*

Lettre à M. le duc de Blacas d'Aulps . . . sur le nouveau système hiéroglyphique de MM. Spohn et Seyffarth, par J. P. Champollion le jeune. Florence, 1826, 23 pages *in-8.°*

Les travaux de M. Spohn sur l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens avoient déjà acquis une sorte de célébrité en Allemagne, et avoient excité par tout une vive curiosité, lorsqu'une maladie causée, suivant toute apparence, par une trop grande application, a enlevé prématurément aux lettres ce savant, âgé à peine de trente-un ans, le 17 janvier 1825. Peut-être, s'il lui eût été donné de mûrir davantage le résultat de ses recherches, de le perdre même quelque temps de vue pour le soumettre lui-même à un nouvel examen et scruter la solidité des bases sur lesquelles il avoit péniblement élevé quelques portions d'un édifice qui étoit encore bien éloigné de former un ensemble satisfaisant, auroit-il hésité à le produire au grand jour ; et comme il ne cherchoit que la vérité, peut-être aussi, délivré du premier enthousiasme auquel on est si facilement entraîné par l'espoir flatteur d'une importante

découverte, en auroit-il porté le même jugement que semblent aujourd'hui avoir adopté unanimement les savans qui d'abord avoient conçu les plus grandes espérances du succès de ses travaux.

La tâche que je me suis imposée en me chargeant de rendre compte des ouvrages dont je viens de transcrire les titres, est si grande, que je dois éviter tout ce qui alongeroit sans nécessité cette notice. Je passerai donc sous silence la vie de M. Spohn, écrite par son ami M. Seyffarth, et qui fait également honneur à son auteur et au savant qui en est l'objet. J'en emprunterai seulement les détails que je croirai nécessaires pour faire connoître comment M. Spohn a procédé dans l'étude des monumens égyptiens.

Un savant célèbre par beaucoup de travaux sur les langues, la littérature et l'histoire des contrées centrales et orientales de l'Asie, a observé qu'en rendant compte, dans ce Journal, des ouvrages de M. Champollion le jeune sur les écritures de l'ancienne Égypte, je n'en avois donné qu'un résumé rapide; il a pensé que l'aridité du sujet, le manque de clarté qui règne, dit-il, dans les écrits de M. Champollion, et vraisemblablement la crainte de sacrifier peu utilement un temps précieux, m'avoient empêché de traiter la question à fond, et de donner à mon examen le caractère d'un jugement définitif (1). Sans doute je n'ai pas réussi à me faire bien comprendre; je croyois cependant avoir bien manifesté mon opinion, qui se réduit à-peu-près à ces trois propositions: 1.° que le principe fondamental des découvertes de M. Champollion est désormais mis hors de doute; 2.° que, dans les applications particulières, il peut y avoir des erreurs que la suite fera connoître et réformera; 3.° que, malgré la confiance qu'on ne peut s'empêcher d'accorder au système de M. Champollion, il ne faut pas en concevoir des espérances exagérées, comme il ne faut pas non plus le déprécier, parce qu'il n'a pas encore produit et ne produira peut-être jamais l'intelligence complète d'une inscription ou d'un écrit de quelque étendue, vu que des difficultés de plus d'un genre peuvent opposer des obstacles invincibles aux efforts des savans les plus érudits et les plus ingénieux. Je ne sais point si, dans l'étude du chinois et des langues de l'Inde ou de la Tartarie, on ne rencontre jamais de difficultés insolubles; mais je puis assurer qu'il s'en trouve fréquemment de telles, pour moi du moins, dans les monumens de la littérature arabe. Ce que je viens de dire n'a pour objet ni de me

(1) Seconde Lettre sur les hiéroglyphes (dits *aerologiques*) adressée à M. de S*** par M. J. Klaproth, *p. 44*.

plaindre d'une observation qui ne sauroit me blesser, quoique je désavoue les motifs qu'on suppose m'avoir dirigé dans mon travail, ni d'y répondre; si j'en ai fait mention, c'est pour prévenir les lecteurs de ce Journal que, dans la présente notice, je donnerai nécessairement lieu au même reproche, si c'en est un. En effet, ce n'est pas précisément telle ou telle application du système de M. Spohn ou de celui de M. Seyffarth qu'il s'agit d'apprécier. Quelques exemples d'une interprétation heureuse ou malheureuse, qui pourroient être choisis avec partialité, ne prouveroient rien. D'ailleurs il faudroit, pour procéder par cette voie, appeler à chaque instant la gravure à son secours.

Ce fut en l'année 1819 que M. Spohn commença à s'occuper de l'inscription de Rosette, et il paroît que dès-lors il se flatta d'être parvenu à lire l'écriture démotique de cette inscription, et pensa même avoir deviné le sens d'une partie des hiéroglyphes. Les deux premières bases du système de M. Spohn, qu'il crut pouvoir poser d'après ces recherches, c'est que l'écriture égyptienne se compose de lettres, et que la langue dans laquelle sont écrits les monumens égyptiens n'est pas, comme divers savans l'avoient supposé, l'hébreu, ou le copte, ou l'éthiopien, ou enfin un idiome particulier semblable à l'hébreu, à l'arabe, au samscrit ou au grec; que c'est une langue qu'il lui falloit presque tirer du néant. *Spohnio*, dit M. Seyffarth, *lingua nova ferè è nihilo procreanda fuit* (*Vit. Sp.* p. 26). Dans une lettre écrite peu de jours avant sa mort, M. Spohn assuroit sans hésiter que, dès l'année 1819, il étoit parvenu à déchiffrer l'écriture démotique ou profane; que, plus tard, il avoit aussi réussi à déchiffrer l'écriture hiératique ou sacerdotale des papyrus trouvés dans les momies. Il étoit, disoit-il, en état de publier un travail systématique, non-seulement sur ces deux sortes d'écriture, en excluant presque entièrement l'écriture hiéroglyphique, mais encore sur la langue (*ib.* p. 28). Et c'étoit, disoit-il dans une autre lettre, avec une certitude et avec une démonstration égale à celle dont on fait usage dans les sciences mathématiques, qu'il se flattoit de déchiffrer l'écriture hiératique (*ib.* p. 33). Il n'est pas surprenant que, dans cette disposition d'esprit, il ne vît que des erreurs et du temps mal employé dans toutes les autres tentatives faites pour le même objet.

Suivant M. Seyffarth, ce qui caractérise le procédé de M. Spohn et le distingue de tous les autres, c'est, 1.° que, dans chaque mot d'une inscription égyptienne, il commençoit par déterminer la valeur de chaque lettre, et ne s'occupoit de rechercher le sens d'un mot qu'après en avoir reconnu toutes les lettres, et les avoir transcrites en lettres

latines ; 2.° qu'il ne cherchoit point ailleurs que dans les monumens eux-mêmes le sens des mots. *Proprium itaque habet Spohnii explicandi ratio, quod notiones verborum non inferebat aliunde petitas, sed efferebat è scriptis ipsis, priusque cogitaret de potestate signorum eruenda, quam de significatione vocabulorum de conjectura intrudenda* (*Vit. Spohn.* pag. 34). Ceci ne doit pas être pris à la rigueur; car, s'il est possible de concevoir qu'on découvre *à priori* l'alphabet d'un monument écrit dans une langue connue, et qu'on recrée pour ainsi dire une langue inconnue, quand on connoît déjà le caractère dans lequel le monument qu'il s'agit d'expliquer est écrit, et qu'on a d'ailleurs des données suffisantes pour former quelques conjectures sur son contenu, on ne sauroit imaginer qu'on parvienne à déchiffrer, avec une certitude mathématique, une inscription dont on ignore également la langue et l'écriture. Aussi peut-on assurer que les noms propres de l'inscription de Rosette, et son sens connu, du moins d'une manière très-approximative, par la version grecque, ont servi de guides à M. Spohn. Au reste, il n'est pas inutile d'observer que M. Spohn assuroit avoir trouvé dans les inscriptions qu'il se flattoit d'avoir lues et expliquées, *beaucoup de choses étonnantes, des choses qu'il se seroit volontiers refusé à croire* (*ibid.* pag. 337); et que Ptolémée Physcon, par exemple, y étoit désigné par des mots qui veulent dire *amans adipem hominis* (*ibid.* page 35).

Quoique j'aie réuni, à la tête de cet article, l'ouvrage de M. Seyffarth, intitulé *Rudimenta hieroglyphices*, à celui de M. Spohn, dont il n'est que l'éditeur, je dois les faire connoître chacun en particulier, parce que leur objet est essentiellement différent. Je commence par celui de M. Spohn, dont le but est clairement exprimé par ce titre: *Literæ Ægyptiorum, tum vulgari tum sacerdotali ratione scriptæ, explicatæ.*

On a vu précédemment que M. Spohn, peu de temps avant sa mort prématurée, parloit de son travail sur les monumens des écritures tant démotique qu'hiératique des Égyptiens, comme s'il eût été achevé et prêt à être livré à l'impression. Cependant il s'en falloit beaucoup que les matériaux qu'il a laissés après lui répondissent à l'idée qu'il donnoit lui-même à ses amis, du point où il croyoit être parvenu dans l'explication des monumens de l'écriture égyptienne. C'est M. Seyffarth qui nous l'apprend. *Attamen*, dit-il, *vellem constanter teneas, Spohnium pleraque in schedis suis non notasse, magisque perfectum opus in memoriæ recessibus circumtulisse, quàm calamo exaratum nostris manibus reliquisse. Hinc loquebatur de absolutis jamjam inscriptionum*

explicationibus, quibus alias nonnulla, alias multa desunt (*Vit. Spohn.* pag. 35). Ce que M. Seyffarth exprime ainsi d'une manière générale, il l'expose plus en détail dans la préface qu'il a mise en tête du volume qui nous occupe en ce moment. Je vais présenter ici en raccourci ce qu'il en dit, en le laissant parler lui-même.

« Lorsque je me chargeai, il y a environ six mois, de publier » l'ouvrage de M. Spohn, je m'imaginois qu'il me faudroit très-peu » de temps pour terminer cette entreprise, et cela par trois raisons. Je » pensois d'abord que la langue de ces anciens monumens égyptiens » différoit peu de la langue copte, qui ne m'étoit point étrangère. » Quant à l'écriture, je ne m'attendois pas à y trouver beaucoup de » difficultés, et je me flattois qu'avec un alphabet sous les yeux, je » la lirois bientôt couramment. Enfin je ne doutois point que les » matériaux laissés par M. Spohn ne fussent tellement rédigés et » disposés pour la publication, qu'ils ne demandassent qu'une dernière » correction. Bientôt je reconnus que je m'étois trompé sur tous les » points. La langue diffère extrêmement de l'idiome copte, et il faut » un travail opiniâtre et pénible pour la restituer (1); l'écriture pré- » sente des difficultés très-nombreuses et incroyables; enfin les maté- » riaux de M. Spohn, outre le désordre qui y régnoit, étoient dans un » tel état d'imperfection, que peut-être, si je l'eusse prévu, j'aurois » mieux aimé recommencer tout le travail par moi-même et sans aucun » guide. M. Spohn a tracé trois alphabets (de l'écriture démotique), » mais tous imparfaits et bien insuffisans; et comme ils ont été écrits » à diverses époques, ils diffèrent souvent entre eux et se contredisent : » *passim inter se discrepant et pugnant.* Nulle part il n'a fixé la valeur » des lettres hiératiques. Enfin il n'y a aucune des inscriptions qu'il a » expliquées, où il n'ait laissé exprès des choses douteuses, et où il » ne soit resté indécis sur la valeur de quelques lettres, de quelques » mots et même de quelques lignes tout entières; aucune qu'il ne » dût encore retoucher une seconde, une troisième ou une quatrième » fois, pour y mettre la dernière main; il en est d'ailleurs un grand » nombre sur lesquelles il ne paroît avoir essayé aucun travail. A » peine existoit-il une ébauche de grammaire et de glossaire; et quant » aux tableaux qui devoient servir à l'explication des planches

---

(1) M. Seyffarth dit: *in qua erudienda restituendaque multo labore multoque sudore opus est.* Je suppose qu'il faut lire *eruenda.* Toutefois ce n'est pas le seul endroit où le style de M. Seyffarth manque d'exactitude et de régularité.

» lithographiées, à peine un ou deux étoient-ils légèrement esquissés (1).
» Ajoutez que tout ce qu'avoit écrit M. Spohn, et qui pouvoit être
» fort clair pour lui, étoit très-obscur et presque inexplicable pour tout
» autre : des ratures, des surcharges, un mélange d'encres de diverses
» couleurs, y jetoient une telle confusion, que, dans une infinité
» d'endroits, il étoit bien difficile de deviner quelle étoit la véritable
» lecture et la vraie explication; et que souvent j'avois plutôt fait
» de recourir aux inscriptions originales elles-mêmes. »

Enfin on peut juger à quel point ce travail étoit imparfait par ce que dit M. Seyffarth de la part qu'il y a eue; et ici je transcrirai son texte, de peur de ne pas le rendre avec une parfaite fidélité, parce qu'il y a des expressions dont le sens me paroît obscur. *Quid dicam de tabulis lithographicis, quæ incorrectæ à capite ad calcem usque vitiis et erroribus scatebant! Cæterum prospiciendum erat, ut Spohnii, quod inchoavit,* monumentum ære perennius *exigeretur, atque primum specimen explicatæ Ægyptiorum scripturæ, quo magis eo omnes cum fructu inniti possent, quam maxime perfectum existeret, neque tot inscriptiones multa opera impensisque coactæ perirent, sed publici juris fierent. Quæ cum ita se haberent, pergendum mihi erat in via quam Spohnius ingressus est. Inscriptiones quæ supererant* (2), *nunc in lapidibus exstant, summa fide redditæ atque cum aliis, difficile opus, a me recognitæ. Interpretationes Spohnii retractavi et subegi, neglecta adjeci, atque reliqua Ægyptiaca, impletis lacunis, explicui, quatenus licuit, omnia. Confeci commentaria et introductiones, paravi tabulas illustrantes (!), expendi linguæ debita officiis scripturæ (!), absolvi grammaticam et glossarium, atque dissertationem primariam adumbravi.*

M. Seyffarth, après cet exposé, annonce que la totalité des travaux de M. Spohn sera publiée en trois parties. Le premier volume contiendra tout ce que M. Spohn a laissé entièrement expliqué; le second offrira les explications entières des inscriptions avec des commentaires, des introductions, et les planches lithographiées; enfin on trouvera dans le troisième une dissertation qui mettra entre les mains du public la clef cherchée si long-temps du sanctuaire égyptien, *clavem sacrarii ægyptiaci dudum quæsitam illam,* la grammaire et le glossaire. De ces trois

---

(1) Je transcris le texte de M. Seyffarth, parce que je doute de l'avoir bien compris: *Grammaticæ et glossarii fundamenta tantum, atque de tabulis explicantibus non nisi unius aut duarum primæ adumbrationes aderant.* — (2) Plus haut M. Seyffarth avoit dit: *De* XL *inscriptionibus,* XXXV *supererant, quæ in lapidibus summa cura et diligentia corrigi atque expoliri deberent.*

parties, la première seulement a paru, et c'est celle que nous annonçons; car, pour le volume intitulé *Rudimenta hieroglyphices*, il est absolument étranger au travail de M. Spohn : il ne devoit, dans la première intention de l'auteur, être livré au public qu'avec la seconde et la troisième partie de cet ouvrage; et s'il a paru séparément, cela n'empêche point que la publication de ces deux parties, qui doivent compléter l'ouvrage principal, n'ait lieu plus tard. Dans cet état de choses, l'examen auquel nous allons nous livrer du travail propre de M. Spohn, est en quelque sorte prématuré, et nous l'aurions ajourné, si nous ne craignions que la publication de la seconde et de la troisième partie ne se fasse attendre long-temps, et si, d'ailleurs, le compte que nous en rendons ne devoit nécessairement servir d'introduction à celui que nous avons à rendre de l'ouvrage de M. Seyffarth : mais nous l'abrégerons autant que possible.

L'inscription de Rosette sera, entre toutes celles que contient la première partie de l'ouvrage de M. Spohn, la seule sur laquelle nous ferons porter notre examen, parce que c'est celle qui, au moyen de la traduction grecque qui l'accompagne, offre quelque fondement solide et avoué de tout le monde à un semblable examen. En effet, ce que dit M. Seyffarth dans la préface de ses *Rudimenta hieroglyphices, Lapis Raschidicus est lapis ille Lydius, in quo examinentur sententiæ de naturâ hierogliphycorum qualescumque*, nous pouvons le dire aussi de tout essai de lecture de l'écriture démotique. Et dans cette inscription même, les noms propres sont en même temps et le premier secours qui peut conduire au déchiffrement de cette écriture, et le vrai *criterium* qui doit faire distinguer un essai malheureux de celui qui peut inspirer quelque confiance. Voyons donc sous quelle forme les noms propres de cette inscription se présentent dans le déchiffrement de M. Spohn. Le tableau suivant va le faire connoître.

PTOLÉMÉE......	Ptlômiesme, Ptlωmihesme.
ARSINOË........	Aresinhme, Aresinome, Arsinhωe, Arsineme.
BÉRÉNICE.......	Brnikhme.
ALEXANDRE.....	Alkschantrschme.
OSIRIS..........	Scherm, Ischr, Eschenhr, Ωsjenre.
ISIS............	Hsn, Hesjene.
HORUS..........	Ωr, Hur.
ÆGYPTE.........	Chmem, Chme, Chmhmh, Chamne, Chmem.
MEMPHIS........	Panωe, Φe.
ANUBIS.........	Anoepme, Enωepeh.
APIS............	Epωω, Epeω.

Phtha. . . . . Pheω, Φeôhe, Heωte, Φeω.
Aetes. . . . . Aihtωesme.
Pyrrha. . . . . Perheme.
Diogène. . . . . . . Tihknes.
Irène. . . . . Erhnhme.
Mésoris. . . . . . . Meschô.
Épiphi. . . . . Epηφη.

En retranchant de ces noms les finales *e, me, em*, qu'on peut regarder comme des inflexions ou des particules postpositives, ainsi que j'ai retranché les particules préfixes, on ne sauroit nier que la plupart de ces noms ne représentent assez bien les noms grecs ou égyptiens qui nous sont connus ; il faut cependant en excepter ceux d'*Osiris*, de *Phtha* et de *Memphis*. Il faut d'ailleurs ajouter que M. Spohn trouve dans cette inscription des noms propres de divinités qu'on ne lit point dans l'inscription grecque, comme *Anubis*, *Aruéris*.

Outre les noms propres, quelques mots égyptiens se retrouvent encore dans la lecture de M. Spohn, à-peu-près sous la forme que nous leur connoissons. Tels sont les mots *phoro*, roi, *erpei*, temple, *scher* ou *mis*, fils. Ces mots et les noms propres suffisent pour donner lieu de penser que M. Spohn avoit reconnu quelques-uns des élémens de l'écriture démotique, comme l'avoit fait, il y a long-temps et par le même procédé, feu M. Akerblad.

Une autre épreuve à laquelle il faut soumettre son travail, c'est la comparaison de sa traduction avec l'inscription grecque. Il n'est pas difficile de reconnoître les parties qui se correspondent : prenons les premières lignes. J'emprunte la traduction de M. Ameilhon.

Regnante (rege) juvene et successore patris in regnum, domino coronarum perillustri, Ægypti stabilitore et rerum quæ pertinent ad Deos, pio, hostium victore, vitæ hominum emendatore, domino triginta annorum periodorum, sicut Vulcanus ille magnus ; rege, sicut sol, magnus rex, tam superiorum quam inferiorum regionum ; gnato deorum Philopatorum ; quem Vulcanus approbavit, cui sol dedit victoriam, imagine vivente Jovis, filio Solis, dilecto a Ptha, anno nono : sub pontifice Aete (Aetæ filio), Alexandri quidem et deorum Soterum, et deorum Adelphorum, et deorum Evergetum, et deorum Philopatorum, et dei Epiphanis gratiosi ; athlophora Berenices Evergetidis Pyrrha, filia Philini ; canephora Arsinoës Philadelphæ Areia, filia Diogenis ; sacerdote Arsinoës Philopatoros, Irene, filia Ptolemæi : mensis Xandici quarta die, Ægyptiorum vero Mechir octodecima ; decretum.

Voici maintenant la traduction de M. Spohn, dans laquelle, pour

la rendre plus littérale, il a souvent eu recours à des mots grecs. Lorsque plusieurs mots représentent un seul mot égyptien, je les joindrai par un *trait d'union.*

Ὄντι *anno nono ægyptiace in-presentia!* (vel *sexti*, vel *decimi octavi*) *dierum, rege in-pueris* (vel *e-pueris*) *constituti* (vel *educti*) *regis qui-posuit facientis-generationem ejus* (vel *patris*) *diademata antea patris illa* (vel ὄντα) *statuit Ægyptum* οὖσαν *in-sepulcris* (vel *in-sepulcro*) *mitis... in deos magnus-in-pugnando erigens e-sepulcro habet hic a-sole annos* ὄντας*-in-cyclo..., ad-imaginem* τοῦ-φθὰ ὢν *rex magnus.... regionum filio deorum amantium-genitores* (vel *amantium-generationes*) *mensuram* τῷ-φθὰ *dedit* (vel *donatus*) *Solis gloria imago Solis filius Solis....* (1) *apertus* τοῦ-φθὰ *amori Deus statutus splendido-splendido facienti-bona* τοῦ*-Ptolemæi et Arsinoes deorum amantium-generationem dat sacra Alexandro et* θεῶν σωτήρων, *et.... mitium* (vel *benefico*) *et deorum amantium-generationes et regis.....* (2), *deus statutus splendidus-splendidus faciens-bona Aeto Aeti Pyrrhæ filiæ Philini, portantis omnia monumenta e-victoria-victoria* ὄντα, *Berenices mitis Areia filia Diogenis portantis Arsinois amantis-patrem Irenes filiæ Ptolemæi sacerdos Arsinoës amantis-generationem-suam hodie.......*

Dans ce texte, où il y a un si grand nombre de noms propres, si l'on découvre chacun de ces noms, la place de tous les autres mots se trouve presque infailliblement déterminée. Ajoutez à cela que divers mots sont répétés plusieurs fois, ce qui donne encore une nouvelle facilité pour les reconnoître. Aidé de ces deux points de rappel, il est vraisemblable que M. Spohn a effectivement reconnu en beaucoup d'endroits la série de caractères qui répond à certains mots de l'inscription grecque; mais s'il a bien lu ces mots, pourquoi ne trouve-t-on dans sa traduction ni le nom du mois de *xantique*, ni celui du mois égyptien de *meschir* ou μεχὶρ! Pourquoi, au lieu de τοῦ τὴν Αἴγυπτον καταστησαμένου, et τοῦ τὸν βίον τῶν ἀνθρώπων ἐπανορθώσαντος, trouve-t-on: *statuit Ægyptum* οὖσαν *in sepulcro, et erigens e sepulcro!* Pourquoi, au lieu de κυρίου τριακονταετηρίδων καθάπερ ὁ Ἥφαιστος ὁ μέγας, idée égyptienne, et qui par conséquent devroit être exprimée d'une manière précise, lit-on *habet hic a sole annos* ὄντας *in cyclo!* Les mots *athlophore* et *canéphore* ne sont-ils pas encore des idées propres à l'Égypte! Comment

(1) Je ne sais pourquoi ce mot n'a point été rempli du nom de Ptolémée, puisque M. Spohn lit dans le texte *mptlωmihesme*, c'est-à-dire, τοῦ*-Ptolomæi.* — (2) Lisez encore ici τοῦ*-Ptolemæi*, puisqu'il y a dans le texte, selon M. Spohn, *mptlωmihesme.*

se fait-il donc que la première exige une longue périphrase, *portantis omnia monumenta e victoria-victoria* ὄντα, et que la seconde est mutilée et réduite au mot *portantis!* Je pourrois multiplier ces questions; mais je veux passer à une autre considération, et examiner sur quel fondement M. Spohn, après avoir fixé la lecture de chaque mot, en a déterminé le sens, et je ne crains point d'affirmer que c'est toujours sur la langue copte. Ainsi, dans le même passage que je viens de copier, il a été guidé dans la traduction des mots qu'offre la première colonne du tableau suivant, traduction qui occupe la seconde colonne, par les mots coptes que je place dans la troisième.

poeoe	*anno*	ⲣⲟⲙⲡⲓ
nhn	*in-præsentia*	ϩⲏ
merhh	*dierum*	ⲙⲉⲣⲓ
nmlue	*in pueris*	ⲁⲗⲟⲩ
ereschωen	*facientis generationem ejus*	ⲉⲣ et ⲧⲫⲉ
mmhoon	*in sepulcris*	ⲙϩⲁⲩ
mmhau	*e sepulcro*	
neeo	*a-sole*	ⲉϩⲟⲟⲩ
neoee	*sol*	
neω	*solis*	
nhω	*solis*	
poeoe	*anno*	ⲣⲟⲙⲡⲓ
hpou	*annos*	
nnne	*ad-imaginem*	ⲓⲛⲓ
naa	*magnus*	ⲛⲁⲁ
msch	*filio*	ϣⲏⲣⲓ
npn	*mensuram*	ⲏⲡⲓ
etteen	*qui dedit* vel *donatus*	ⲉⲧ et ⲧⲏⲓ
enn	*apertus*	ⲟⲩⲱⲡ
mn	*amori*	ⲙⲉⲓ
mhperper	*splendidus-splendidus*	ⲫⲉⲣⲓ
ernano	*facienti-bona*	ⲉⲣ et ⲛⲁⲛⲉ
ueh	*sacra*	ⲟⲩⲏⲃ
nôô	*deus*	ⲛⲟⲩϯ
hnôôh	*deorum*	

efi	*portantis*	ϥⲁⲓ
efih	*portantis*	
ter	*omnia*	ⲧⲏⲣ
pnne	*monumenta*	ⲓⲛⲓ
mpschischesche	*e-victoria-victoria*	ϭⲓ et ϣⲓϣ
eemnsen	*amantis patrem*	ⲙⲉⲓ et ⲥⲟⲛ
ueht	*sacerdos*	ⲟⲩⲏⲃ
hemnsjωue	*amantis generationem suam*	ⲙⲉⲓ et ϫⲫⲉ
nmre	*hodie*	ⲙⲉⲣⲓ

Quoique je sois loin de croire que M. Spohn ait rencontré juste dans les applications qu'il a faites de la langue copte, je dis plus, quoique la très-grande partie de ces applications me paroissent inadmissibles, et que M. Spohn, suivant moi, n'y eût jamais pensé si le texte grec ne lui eût suggéré les idées dont il ne falloit plus découvrir que l'expression, elles prouvent cependant que, loin de créer une nouvelle langue d'après les monumens, il a constamment eu recours au dictionnaire copte, pour y trouver, à quelque prix que ce fût, le sens des mots dont il croyoit avoir deviné la lecture. Je suis fort porté à admettre qu'il étoit sur la voie de la découverte de l'alphabet démotique : peut-être une circonstance a-t-elle mis obstacle à ce qu'il obtînt plus de succès ; c'est qu'il paroît avoir cru qu'il n'y avoit jamais dans l'écriture démotique aucun caractère symbolique ou allégorique. Au surplus, l'écriture démotique, quoique composée en général de lettres proprement dites, paroît avoir, pour la plupart des lettres, plusieurs formes, et pour quelques-unes même un grand nombre de formes, du moins si l'on en juge par l'alphabet publié par M. Champollion dans son *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens*. Ce savant dit positivement (pag. 356) : « L'écriture démotique ou » populaire emprunte tous ses élémens à l'écriture hiératique ou sacer- » dotale, et consiste principalement en signes de sons ou phonétiques. » On choisit, parmi les caractères sacerdotaux les moins compliqués, » un nombre assez borné d'homophones qui devinrent les signes de » chaque voix et de chaque articulation dont se composoit la langue » égyptienne parlée. »

On conçoit facilement, dans le système de M. Champollion, cette superfétation de caractères dans l'écriture démotique, puisqu'elle devoit son origine à l'écriture hiératique, et que celle-ci étoit née de l'écriture hiéroglyphique, riche en homophones phonétiques, par une consé-

quence naturelle de la manière même dont les hiéroglyphes avoient, dans le principe, donné naissance aux caractères phonétiques (1). Il seroit difficile, au contraire, de s'en rendre raison dans le système de M. Spohn, en supposant toutefois qu'il eût à cet égard les mêmes idées que M. Seyffarth, et qu'il regardât l'écriture démotique des Égyptiens comme l'origine de tout leur système graphique, et comme un emprunt fait aux Phéniciens.

De toutes les inscriptions expliquées par M. Spohn, celle de Rosette étant, comme on doit le supposer, celle dont l'explication est la moins imparfaite, je ne pousserai pas plus loin pour le moment l'examen de son travail, sauf à y revenir lorsque la seconde et la troisième partie promises par l'éditeur auront vu le jour. Je termine ici cet article, et dans le suivant je m'occuperai des *Rudimenta hieroglyphices* de M. Seyffarth.

SILVESTRE DE SACY.

Ancient unedited monuments, statues, bust, bas-reliefs, and other remains of grecian art, from collections in various countries, and explained by James Millingen; *in-4.°*, avec vingt planches.

Voici la troisième et dernière partie d'un ouvrage dont les deux premières ont été analysées dans ce journal : celles-là étoient uniquement consacrées à l'explication de vases grecs; celle-ci traite de monumens d'un tout autre genre, de statues, de bustes, de bas-reliefs, de terres cuites, tous curieux par leur sujet ou leur beauté. M. Millingen espéroit lui donner autant d'étendue qu'aux deux autres; il comptoit sur le libre accès de plusieurs grandes collections particulières, sur la permission de publier les monumens les plus rares qu'elles contiennent, et sur les encouragemens des amis des arts et de l'archéologie : son attente a été trompée; les souscriptions n'ayant pas, à beaucoup près, dédommagé l'auteur des sacrifices considérables qu'a entraînés l'exécution de son ouvrage, il s'est vu forcé de le clore plutôt qu'il n'auroit

---

(1) Quoique en général les hiéroglyphes consacrés aux fonctions de lettres, c'est-à-dire, devenus phonétiques, ne soient guère employés comme hiéroglyphes symboliques, M. Champollion a observé qu'on les trouve quelquefois employés ainsi, mais qu'alors un signe particulier avertit le lecteur de leur emploi comme hiéroglyphes symboliques.

voulu, et de le terminer à la dixième livraison, quoiqu'il se fût proposé d'abord de le porter jusqu'à seize.

Il n'est pas un ami de l'antiquité qui ne regrette que M. James Millingen n'ait pu donner à cette seconde partie de son ouvrage toute l'étendue dont elle étoit susceptible : le goût exercé de ce savant archéologue, son érudition choisie et la justesse de son coup-d'œil sont de sûrs garans de l'intérêt et de l'utilité qu'offriront toujours ses explications d'anciens monumens.

Cette seconde partie, malgré son peu d'étendue, est tout-à-fait digne de celle qui l'a précédée. « Il ne convient pas à l'auteur de » l'ouvrage, dit M. Millingen, de parler du mérite des explications; » mais il peut affirmer, en toute confiance, qu'aucun autre ouvrage » de même étendue ne contient un égal nombre d'anciens monumens » d'un plus haut intérêt pour l'art et la science; et, quoique l'auteur » ne soit pas entièrement satisfait de plusieurs des gravures, néan- » moins, sous le rapport de la fidélité, elles peuvent rivaliser avec les » productions les plus dispendieuses, exécutées dans des circonstances » bien plus favorables. »

Ce jugement de M. Millingen sur son propre ouvrage, sera, nous le pensons, confirmé de tout point par les connoisseurs, qui applaudiront de plus et au choix des monumens et aux explications que l'auteur en a données.

Le premier est le célèbre bas-relief d'ancien style, trouvé en Samothrace par M. le comte de Choiseul-Gouffier, rapporté par M. Dubois, et qui représente Agamemnon suivi du héraut Talthybius et d'Épéus, avec leurs noms en anciens caractères grecs. Ce bas-relief, maintenant au musée royal, n'est pas proprement inédit, puisque M. Ottfried Müller l'a publié déjà dans l'*Amalthea* (1); mais ce savant critique, qui savoit que M. Millingen se proposoit de le faire entrer dans sa collection, n'a voulu en donner qu'une idée sommaire (2) : la gravure qui est jointe à sa notice n'est qu'une esquisse imparfaite du monument tel qu'il est maintenant, c'est-à-dire, mutilé; car on sait que, par une inconcevable maladresse, en l'encastrant dans la muraille, on a enlevé les ornemens de la partie supérieure, et le corps

(1) *Tom. III, p. 35-40.* — (2) « Quoique je présume, dit M. Müller, » que J. Millingen le publiera cette année, et l'expliquera avec la circons- » pection et la sagacité qui le caractérisent, l'intérêt du sujet m'engage à en » donner, en attendant, une connoissance sommaire aux lecteurs de cet » ouvrage. »

entier du monstre qui termine un de ses côtés. Le dessin de M. Millingen représente au contraire le monument tel qu'il étoit avant de passer au musée royal. De plus, le caractère du style et de tous les ornemens y sont reproduits pour la première fois avec une fidélité scrupuleuse.

M. Millingen est assez disposé à regarder ce bas-relief comme le plus ancien spécimen connu de la sculpture grecque, opinion qu'appuient la disposition et la forme des lettres, qui ne sont pas très-exactement représentées dans le dessin de M. Müller, et partant dans la copie qu'en a donnée M. Boeckh d'après lui (1). C'est par erreur qu'on a vu un O dans le mot ΑΓΑΜΕΜΝΩΝ; il y a bien réellement un Ω; et l'Α, dans ΤΑΛΘΥΒΙΟΣ, a la forme que lui suppose M. Boeckh, et non celle que lui donne M. Müller.

D'après les marques de tenons, qu'on voit à la partie supérieure, M. Millingen conjecture que ce bas-relief a dû être employé à une décoration architecturale, et encastré dans une partie d'un édifice: M. Müller croit au contraire qu'il a fait partie d'un putéal. Cette seconde hypothèse me semble peu probable; mais le point est difficile à décider, sur-tout dans l'état actuel du monument. Ce qu'il y a de certain, c'est que les trois figures qui le composent ne sont que le reste d'une scène plus étendue, dont il est impossible maintenant de deviner le sujet.

Après ce monument viennent deux bas-reliefs en terre cuite, originairement peints, trouvés dans l'île de Mélos, et maintenant dans la possession de M. Th. Burgon: ils sont aussi remarquables par leur style que par le sujet qu'ils représentent.

Le premier a pour sujet une célèbre fable argienne. On voit Persée à cheval, armé de la *harpé*, ou sabre recourbé de Pluton; il tient dans sa main droite la tête de Méduse, qu'il vient de trancher: le corps de celle-ci, qui conserve encore le mouvement, tombe sur le sol les bras étendus et dans la dernière agonie de la mort. Persée s'éloigne en toute hâte, et tourne ses regards, derrière lui, vers les autres Gorgones qui le poursuivent pour venger leur sœur. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, du cou de Méduse, sort une petite figure; c'est Chrysaor, dont elle étoit enceinte. Hésiode dit que Chrysaor et Pégase sortirent de son cou lorsque Persée lui eut tranché la tête; mais Pégase a été omis dans le bas-relief. Méduse a des ailes et une ceinture de serpens; sa tête, selon la manière antique, est hideuse et tire la langue. Persée n'a ni le casque de Pluton ni les sandales

(1) *Corp. inscr.* n.° 40.

ailées qu'il est supposé avoir reçues des nymphes. Ce bas-relief présente donc des circonstances entièrement neuves.

Le second est de même grandeur que l'autre ; son sujet est une autre fable argienne également célèbre, le combat de Bellérophon et de la Chimère. Le héros est monté sur un cheval, non de céleste origine, comme Pégase, mais de race mortelle : pour éviter les atteintes du monstre, il élève le plus qu'il peut ses jambes, et semble à genoux sur le dos de son cheval. Son bras est armé d'une épée, sa tête couverte d'un casque. La Chimère est figurée, selon la description d'Homère, avec trois têtes, de lion, de chèvre et de serpent.

« Ces deux singuliers bas-reliefs, dit le savant archéologue, sont » de ce style de dessin, dit *éginétique*, qui paroît avoir prévalu dans la » Grèce avant l'époque de Phidias. »

La planche IV donne un dessin de l'admirable Vénus découverte dans l'amphithéâtre de Capoue, vers le milieu du dernier siècle. Le sculpteur chargé de suppléer les parties détruites a supposé qu'elle appartenoit à un groupe de Vénus et de l'Amour, et l'a restituée en conséquence : M. Millingen donne également un dessin de cette restitution (pl. V), afin qu'on puisse mieux juger des motifs qui lui ont fait adopter une opinion différente.

Cette Vénus a la plus grande ressemblance, pour la pose et les ajustemens, avec celle de Milo ; elles sont l'une et l'autre évidemment la répétition d'un même type original. Il y a quelque différence dans les accessoires : ainsi la Vénus de Capoue porte un diadème, et son pied est posé sur un casque, attribut qui annonce clairement que la statue est celle de Vénus *Victrix*. On sait que, lorsque la ville de Capoue, détruite dans la seconde guerre punique, fut restaurée par Jules César, Vénus Victrix, déesse particulièrement vénérée par cet empereur, devint la divinité tutélaire de cette cité.

Sur les médailles de Corinthe, Vénus est représentée à très-peu près dans la même position, avec le même ajustement, et portant un bouclier : M. Millingen pense que cette figure étoit copiée de la statue de Vénus *armée*, qui étoit dans l'acropole de cette ville (Paus. *II, 4, fin.*) ; et il se croit d'autant plus fondé à rapprocher la Vénus de Corinthe de celle de Capoue, que les deux villes avoient été réparées par Jules César ; raison suffisante pour que toutes deux eussent adopté, comme divinité tutélaire, celle de leur fondateur. Il pense, en conséquence, que la Vénus de Capoue portoit dans ses deux mains un *bouclier*, et il applique la même idée de restitution à la Vénus de Milo (pl. VI), sur laquelle on a proposé des conjectures toutes différentes.

L'explication de M. Millingen nous paroît de beaucoup la plus heureuse de toutes, et très-propre à réunir l'assentiment des archéologues qui compareront avec soin les deux statues entre elles et avec les médailles de Corinthe.

La planche VII représente un monument fort curieux; c'est une statue de Minerve, de marbre grec, un des premiers objets qui aient été découverts dans les ruines d'Herculanum. Elle est dans un état parfait de conservation : il ne manque que la lance, qui étoit probablement de bois ou de bronze. Elle offre un exemple remarquable du goût que l'on avoit conservé pour les anciens ouvrages de l'art, ou pour leurs imitations, quand on ne pouvoit avoir les originaux. L'attitude roide et gauche, l'action forcée et la draperie disposée en petits plis parallèles, sont autant de caractères de l'ancien style grec, dit éginétique, et contrastent fortement avec la grâce et la délicatesse des traits, des membres et de divers accessoires, considérés séparément; ce qui prouve évidemment, selon l'observation de M. Millingen, qu'elle est d'une époque bien plus récente que les autres caractères ne devoient le faire croire. Il est remarquable que lorsqu'elle a été découverte, les cheveux et autres parties de la statue étoient dorés. Vinckelmann, qui l'a décrite, dit que la dorure étoit si épaisse, qu'on pouvoit l'enlever en feuilles. A présent, il n'en reste point de traces : « mais » cet exemple de négligence, ajoute l'auteur, excitera peu de sur- » prise, lorsque l'on considère en quel discrédit les beaux-arts ont » toujours été à Naples. » Paroles sévères qui, nous aimons à le croire, s'appliquent plus au passé qu'au présent. La déesse est dans une attitude martiale; elle brandit sa lance : sa tête est couverte d'un casque surmonté d'une crête et orné de gryphons, comme celui de la Minerve du Parthénon. Quoique préparée au combat, elle n'a pas négligé le soin de sa beauté : ses cheveux élégamment disposés en boucles tombent sur son cou orné d'un double rang de perles. Son vêtement consiste en une longue tunique qui touche à terre. Sur la tunique est le péplos, qui forme une multitude de plis parallèles, et qui est attaché sur l'épaule par une agrafe en boucle ayant la forme d'un serpent. Ce qui attire sur-tout l'attention de l'archéologue, c'est la disposition de l'*égide*, qui tient lieu de bouclier à la déesse, conformément à la description d'Homère et d'Hésiode, qui, en décrivant l'armure de la déesse, lui attribuent constamment l'égide, sans jamais faire mention du bouclier. M. Millingen fait, à cette occasion, des observations curieuses sur l'égide, sur la forme qui lui est donnée

dans les anciens monumens, et sur les diverses manières de représenter Minerve avant le temps de Phidias.

Sur la planche VIII, on voit le dessin d'un admirable fragment en marbre de Paros, trouvé vers le milieu du dernier siècle dans l'amphithéâtre de Capoue, et maintenant au musée des Studii à Naples. En l'examinant avec attention, on voit qu'il a dû être réduit, dès les temps anciens, à l'état de mutilation où il est maintenant. Les aspérités des fractures avoient été adoucies soigneusement avec le ciseau, probablement dans l'intention de restaurer les parties détruites, restauration qui n'a pas eu lieu. Ce fragment est si mutilé, qu'il est maintenant à-peu-près impossible de savoir s'il a appartenu à une statue de Vénus ou à une statue de nymphe. Quand on songe qu'il a été découvert au même endroit que la belle Vénus dont nous avons parlé plus haut, combien ne regrette-t-on pas que les fouilles de l'amphithéâtre de Capoue n'aient pas été continuées !

Planches IX et X, buste portant le nom ΑΙΣΧΙΝΗΣ, et offrant les mêmes traits qu'une autre tête portant la même inscription, et que Visconti a regardée, avec toute raison, comme celle du rival de Démosthènes (1). Le buste que publie M. Millingen a été trouvé à Bitolia, l'ancienne Pélagonia, et appartient à M. le lieutenant-colonel Leake : il a le mérite d'être d'une parfaite conservation.

Planche XI, tête barbue, de style archaïque, en la possession de l'auteur; elle a dû surmonter un *Hermès*. Ordinairement les têtes semblables à celle-ci sont prises pour celle de Bacchus : la longue bandelette qui entoure la tête, les cheveux bouclés de manière à imiter les grains d'une grappe de raisin, la barbe longue et pointue, et une ressemblance supposée avec le Bacchus indien ou κατaπώγων, sont les motifs de cette attribution. M. Millingen la croit arbitraire. La bandelette n'étoit pas un emblème exclusif; on la voit aux dieux et aux héros : la barbe n'étoit pas non plus particulière à Bacchus ; presque toutes les divinités mâles en portent dans les anciens ouvrages de l'art : le même arrangement de cheveux s'observe sur beaucoup de figures de style éginétique, dont elles sont, en quelque sorte, le caractère distinctif. M. Millingen est disposé à voir dans cette tête un *Hermès* ou Mercure, comme dans toutes celles de ce genre avec la barbe pointue (2) et les cheveux disposés en petites boucles régulières, et n'ayant d'ailleurs aucun attribut caractéristique. Le savant archéologue observe, à cette occasion, que la

(1) *Icon. grec.* tom. I, pl. 29. — (2) La barbe pointue étoit attribuée à Mercure, qu'Artémidore appelle σφηνοπώγων (*Oneirocr.* II, 37, Reiff).

dénomination d'*Indien*, généralement attribuée à toutes les figures barbues de Bacchus, est dénuée de fondement. Comme toutes les divinités mâles, Apollon excepté (1), Bacchus paroît avec la barbe sur tous les anciens ouvrages d'art, au moins jusqu'au temps de Phidias: sur les médailles de Thèbes, comme sur celles de Thasos, de Naxos et d'autres villes, il est toujours représenté de cette manière. Toutefois, il faut convenir que l'erreur vient des anciens eux-mêmes; car Diodore de Sicile (2) suppose que le Bacchus barbu (καταπώγων) est l'*Indien*, et en donne une raison toute imaginaire. Cet historien, qui ne se souvenoit pas des anciens monumens, ou peut-être qui n'y avoit jamais fait attention, raisonnoit d'après l'usage de son temps, qui étoit, en effet, de représenter le Bacchus grec sans barbe.

La planche XII nous offre un excellent spécimen de l'ancienne toreutique, probablement le couvercle d'un miroir : il est de bronze, de très-haut relief. Trouvé à Paramythia en Épire, au même endroit que les célèbres bronzes de Payne Knight, il fut acheté à Janina, en 1798, par M. Hawkins.

Un jeune homme d'un extérieur simple, quoique noble, richement vêtu du costume efféminé des Asiatiques, parle avec une femme demi-nue, remarquable par sa grâce et sa beauté: deux Amours animent la scène. La première idée, à la vue de cette scène, c'est qu'elle représente Pâris et Hélène; mais un examen plus attentif force d'y renoncer. Les personnages sont assis sur des rochers; de plus, le chien, couché aux pieds de Pâris, indique sa résidence sur le mont Ida, et ses occupations pastorales avant son départ pour Sparte. Les deux enfans ailés, Amour et Desir (Ἔρως et Ἵμερος), qui accompagnent ordinairement Vénus, donnent lieu de présumer que cette déesse est ici représentée; et dans ce cas, aucun sujet ne sauroit plus convenir à ce bas-relief que l'*entrevue de Vénus et d'Anchises* sur le mont Ida: M. Millingen rappelle que cette fable est d'une grande antiquité, qu'elle forme le sujet de l'hymne homérique à Vénus, qu'elle est déjà indiquée par Hésiode (3), et que Théocrite en parle (4). Sa célébrité a dû attirer l'attention des artistes, non moins que la fable des amours de Vénus et d'Adonis.

La composition et l'exécution de ce morceau sont de la plus grande beauté: le style en est admirable, et doit appartenir aux temps les plus florissans de l'art grec. Les miroirs étoient spéciale-

(1) Il faut ajouter Pan. — (2) III, 62. — (3) *Theog.* 1009-1011 — (4. *Idyll.* 105.

ment consacrés à Vénus, et fréquemment offerts dans ses temples. Le sujet de ce bas-relief étoit donc tout-à-fait approprié à sa destination.

Le dessin lithographié, de la grandeur de l'original, répond à la beauté du monument. M. Millingen l'avoit d'abord fait dessiner par M. Barathier; mais peu content de ce dessin, quoique fidèle, il l'a fait recommencer par M. Dupré, dont le crayon pur et correct n'a rien laissé à desirer.

La planche XIII contient un très-bon dessin de l'*apothéose d'Homère*, sculptée sur un vase d'argent trouvé à Herculanum, et maintenant dans le musée royal de Naples. Homère est assis sur l'aigle de Jupiter; l'oiseau déploie ses ailes et prend son vol vers l'Olympe. L'attitude du poëte annonce le calme et la méditation; sa tête est voilée, symbole de l'apothéose, et le rouleau de ses œuvres est dans une de ses mains. De chaque côté, assises sur d'élégantes guirlandes arabesques, sont ses deux filles immortelles, l'Iliade et l'Odyssée, sous la figure de jeunes femmes; l'une, armée de la lance, du casque et du bouclier; l'autre, tenant une rame, et la tête couverte du pileus, qui caractérise Ulysse: une guirlande de lauriers entoure la partie supérieure du vase. Ce vase est d'argent; il paroît avoir été jeté en moule et terminé avec le ciseau. La composition du sujet est excellente, mais l'exécution médiocre annonce l'époque romaine.

Dans la planche XIII, M. Millingen nous donne un très-curieux spécimen de l'art de la toreutique chez les Étrusques. C'est un bas-relief en argent trouvé à Pérugia, et qui faisoit partie de l'ornement d'un char votif en bronze, dédié dans quelque ancien temple. Depuis, ce bas-relief avoit passé dans la collection de Payne Knight. Il n'a point été jeté en moule, mais formé d'une épaisse lame d'argent, repoussé au poinçon. Les figures sont de haut-relief, et en quelques endroits détachées du fond. Beaucoup des accessoires sont formés de feuilles d'or soudées par dessus. Le sujet ne paroît à M. Millingen ni mythologique ni héroïque: deux hommes à cheval courent à toute bride; une autre figure est renversée sous les chevaux: un des hommes porte une branche d'arbre, un autre paroît tenir un aiguillon (*κέντρον*). Les cheveux, les bords de la tunique, les bottines, la queue, la crinière et les ornemens des chevaux sont d'or. Le style ressemble beaucoup à celui des anciens monumens égyptiens et grecs. Quelle est l'époque de celui-ci? Pour résoudre la question, il faudroit savoir jusqu'à quand ce style s'est conservé en Étrurie, et c'est ce qu'il est impossible de décider dans l'état actuel de nos connoissances.

La planche XV nous offre un bas-relief plus intéressant par son sujet que par la beauté de son exécution; il est sculpté sur un sarcophage dans le palais Néri à Florence. Le sujet est le défi que les Sirènes, à l'instigation de Junon, portèrent aux Muses: celles-ci, ayant été victorieuses, coupèrent les ailes des Sirènes et se servirent des plumes pour orner leur coiffure. La scène est double, selon une licence prise souvent par les anciens artistes. Dans la première partie de la scène, Jupiter, juge du défi, est assis sur son trône, tenant le sceptre et la foudre; l'aigle est à ses pieds: debout, à sa droite, est Minerve, qui, certaine de l'issue du combat, le regarde sans crainte; à sa gauche, Junon, dans l'inquiétude, sollicite le dieu en faveur des Sirènes: en présence de ces divinités, les trois Sirènes disputent le prix de la double flûte, de la lyre et du chant aux Muses Euterpe, Érato et Polymnie: deux autres Muses, placées derrière, ne prennent point part à l'action. La seconde partie de la scène montre l'issue de la lutte: les Sirènes sont dans le désespoir, tandis que les Muses victorieuses leur infligent le châtiment dû à leur témérité, en leur arrachant les plumes des ailes. Les Sirènes sont représentées comme à l'ordinaire, ayant la figure humaine jusqu'à la ceinture, et celle d'oiseau pour le reste du corps: une circonstance à remarquer, c'est qu'elles sont vêtues d'une longue robe dans la première partie de la scène, et nues dans la seconde. « Cette circonstance, dit M. Millingen, et » d'autres également inconnues, qu'on remarque dans ce bas-relief, » étoient peut-être prises des compositions dramatiques, relatives aux » Sirènes, d'Épicharme, de Nicophon et de Théopompe. » Il me paroît que si les Sirènes sont nues dans la seconde partie de la scène et vêtues dans la première, c'est qu'avant de leur arracher les plumes des ailes, il a bien fallu que les Muses leur enlevassent le vêtement qui les cachoit.

M. Millingen termine l'explication de ce monument par des observations générales sur la manière dont les Sirènes sont représentées dans les anciens monumens. « Au temps d'Homère, dit-il, elles » étoient considérées simplement comme étant de forme humaine; si » quelque autre forme leur eût été attribuée, le poëte, toujours ami » du merveilleux, en eût fait la remarque. Euripide leur donne » l'épithète d'*ailées* (πτεροφόροι), et peut-être étoient-elles figurées » comme l'Aurore, les Harpies et autres divinités d'un ordre inférieur. » Elles se montrent sous la forme de jeunes femmes gracieuses, » mais sans ailes, sur plusieurs sarcophages d'albâtre trouvés à Volterre

» et en d'autres villes d'Étrurie (1). Apollonius de Rhodes est le » premier auteur connu qui nous parle de leur double forme (2); » mais nous ignorons à quelle époque ce changement eut lieu. » Probablement il fut apporté d'Égypte, et fut au nombre des » altérations auxquelles Aristophanes fait allusion (3). Tous les monu- » mens authentiques dans lesquels les Sirènes sont ainsi représentées, » appartiennent à une époque récente. Quelques antiquaires ont » supposé que les oiseaux avec tête humaine figurés sur des vases » de style archaïque, sont des Sirènes; mais ce point est douteux; » ils sont plutôt les keladones ou les iynges représentés sur le toit » du temple de Delphes. Dans les cérémonies magiques, les derniers » jouoient un grand rôle, et ont dû être souvent représentés. »

Ce monument, le seul sur lequel se trouve représentée une fable peu connue, est une précieuse addition à ce que nous possédons de l'antiquité figurée.

La planche XVI contient le dessin de deux bas-reliefs de marbre: sur le premier, trouvé dans les ruines de Crannon en Thessalie, et maintenant en la possession du lieutenant-colonel Leake, est représentée une femme tenant un flambeau, entre un chien et un cheval sur la tête duquel elle met la main. Dans ce sujet, unique en son genre, M. Millingen voit la lustration de deux animaux, et leur présentation à Hécate, pour les mettre sous sa protection spéciale et les défendre de tout accident, principalement de la fascination. Ces récits superstitieux, fort usités en Grèce, ont dû l'être sur-tout en Thessalie, à cause de la passion des habitans de ce pays pour la chasse et les chevaux. Ce bas-relief, qui a la forme ordinaire des monumens votifs, fut probablement dédié par quelque amateur de la chasse qui vouloit implorer la déesse en faveur de ses animaux favoris.

Le second bas-relief, qui a la forme d'un *œdicula*, trouvé à Thèbes de Phthiotide, ne présente rien autre chose que deux tresses de cheveux nattées : sur la frise on lit ΦΙΛΟΜΒΡΟΤΟΣ ΑΦΘΟΝΗΤΟΣ ΔΕΙΝΟΜΑΧΟΥ ΠΟΣΕΙΔΩΝΙ. « Philombrote et Aphthonètes [tous deux » fils] de Dinomaque, à Neptune. » C'étoient probablement deux marins qui, avant de s'embarquer pour un voyage de long cours, ou peut-être après un naufrage, consacrèrent leur chevelure à Neptune, et voulurent perpétuer, par ce monument, le souvenir de leur

---

(1) Gori, *Mus. etrusc.* tom. I, sav. 147. — (2) *Argon.* IV, 198. — (3) *Nub.* 335-8.

sacrifice. La forme des caractères nous paroît se rapporter au deuxième siècle avant l'ère chrétienne.

M. Millingen consacre la planche XVII à une représentation exacte, et grande comme l'original, d'une patère ou coupe de sardonyx, déjà publiée par divers antiquaires et en dernier lieu par Visconti (1) ; mais la gravure qu'il a donnée, quoique plus exacte que celles de ses prédécesseurs, n'est pas satisfaisante sur tous les points. Cet illustre antiquaire a reconnu avec beaucoup de sagacité toutes les figures accessoires de cette composition, celles d'Isis, du Nil, de ses deux filles Memphis et Anchirrhoé, et des vents étésiens. Il est moins heureux dans l'explication de la figure principale, qu'il prend pour Horus; : mais il est clair que cette figure, dénuée de tout attribut, doit être quelque personnage historique, plutôt qu'une divinité. Aussi Bianchini supposoit que le sujet étoit l'apothéose d'Alexandre; mais M. Millingen pense que le costume du principal personnage est plutôt romain que grec, et que le style de la sculpture dénote le temps d'Adrien. Sans rien décider sur ce personnage, M. Millingen se contente de ces observations, et les soumet aux antiquaires, dans l'espoir qu'ils trouveront la vraie explication de cette magnifique agate, remarquable non-seulement par sa grandeur, mais par la grande variété de ses teintes, et par l'heureux parti que l'artiste en a su tirer.

M. Millingen a réuni sur la planche XVIII deux fragmens de terre cuite. L'un représente Persée tenant la tête de Méduse et assis à côté d'Andromède, qu'il vient de délivrer; le travail en est médiocre, mais le sujet est nouveau et sert à éclaircir une peinture trouvée à Herculanum (2) et qui n'a jamais été expliquée : la comparaison des deux monumens prouve qu'ils ont été tirés d'un même original. L'autre fragment a pour sujet Œnone et Pâris, dont les noms, en caractères romains, sont à côté des personnages. Une figure couchée sur une urne est prise par M. Millingen pour le Scamandre ou le fleuve Cebrenus, père d'Œnone; explication inadmissible, puisque cette figure, du moins à en juger d'après le dessin, est bien certainement celle d'une *femme*. Ce sera sans doute la nymphe d'une des fontaines célèbres du mont Ida.

Sur les planches XIX et XX on voit trois curieux médaillons de terre cuite. L'un porte une tête de Méduse, dont le cou est entouré de serpens et d'un ornement qui paroît avoir été destiné à représenter

---

(1) Autrefois dans la collection Farnèse, maintenant au Musée royal à Naples. — (2) *Pitt. Ercol.* tom. III, sav. 12.

les écailles de l'égide. Les deux autres ont aussi une tête de femme, probablement de Vénus, à en juger par les Amours et la colombe qui les accompagnent : ce qu'ils offrent de remarquable, c'est la chevelure, artistement ramenée au dessus de la tête, où elle forme une élévation, qui, dans l'un des deux médaillons sur-tout, figure une espèce de tour. Il me paroît que c'est à une chevelure de cette espèce que fait allusion Synésius (epist. 3, p. 160 D), lorsqu'il parle d'une femme dont la chevelure étoit retenue par des bandelettes, et qui portoit une tour comme Cybèle (*πυργοφόρος καθάπερ ἡ Κυβέλη*); ce qui est exprimé plus clairement dans ce vers de S. Grégoire de Nazianze : *μὴ κεφαλὰς πυργοῦσθε νόθοις πλοκάμοισι γυναῖκες.*

Ces médaillons étoient anciennement peints de diverses couleurs, dont les traces sont encore visibles : le fond et les visages étoient blancs, les cheveux et les ornemens rouges ; les ailes des Cupidons, les fleurs et autres accessoires, bleus. L'effet général a dû être agréable ; et quoique destinés à être de simples ornemens, ils offrent les mêmes principes de goût et d'élégance qui distinguent les productions les plus élevées de l'art grec.

Nos lecteurs peuvent maintenant juger de l'importance de cette partie de l'ouvrage de M. Millingen, et ils partageront, sans nul doute, nos regrets de ce qu'il n'a pu l'étendre davantage. Il ne nous reste plus qu'un mot à ajouter ; c'est que l'auteur n'a rien épargné pour la perfection des planches, dont les unes sont lithographiées ; les autres sont gravées en taille douce, quelques-unes coloriées. Il avoue cependant n'avoir pas été satisfait de plusieurs d'entre elles : cet aveu montre tout le soin et le scrupule qu'il apporte dans la publication des monumens anciens. Vraisemblablement les planches dont il est le moins satisfait seroient trouvées fort belles dans toute autre collection que la sienne.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE des sciences a élu M. Young à la place d'associé étranger, vacante par le décès de M. Volta.

La Société des lettres, sciences et arts de Metz, a publié l'exposé de ses

travaux durant sa huitième année, 1826, 1827. A Metz, chez Lamort, mai 1827, *in-8.°*, 218 pages, avec un tableau et 3 planches. Cette société décernera en 1828 un prix au meilleur mémoire sur cette question : « En quoi consiste l'érudition vraiment utile! Comment et à quel point le » goût lui permet-il de se montrer dans les ouvrages, soit littéraires, soit scien- » tifiques! »

Le n.° 22 du Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, contient la suite d'une analyse critique de l'ouvrage de M. Babé sur les antiquités du Morbihan, et un mémoire de M. Fayolle sur l'emploi de la chaux comme amendement en agriculture. A ce mémoire est jointe la note suivante : « D'après Pline, les *Pictones* ou *Pictavi* (ancien peuple habitant » le Poitou) amélioroient leurs champs avec la chaux et leur faisoient ainsi » produire d'abondantes récoltes de blé. L'usage de cet amendement a été » long-temps perdu; et c'est même à tort que M. de Marchangy, dans son » roman historique, intitulé *Tristan le voyageur*, fait rencontrer à son héros, » au XIV.ᵉ siècle, des paysans du bas Poitou occupés à fumer leurs terres avec » de la marne ou de la chaux. Cette méprise est d'autant plus forte, que le » principe calcaire manque absolument dans le bocage vendéen, et qu'on ne » peut citer que quelques masses de coquilles entières ou décomposées, trouvées » en dernier lieu et utilisées d'abord par M. Duchaffault, agriculteur habile, » à qui l'on doit d'avoir le premier planté en grand dans ce pays-là des » vignes cultivables à la charrue. Mais l'industrie humaine roule presque tou- » jours comme dans un cercle, et l'on appelle souvent découverte ce qui étoit » connu bien des siècles auparavant et avoit fini par être perdu entièrement. » Il est néanmoins curieux de voir que, sous les Romains, les habitans du » Poitou se servoient déjà de la chaux pour fertiliser leurs champs, et que » seulement dix-sept à dix-huit siècles après, ils soient revenus à cet utile » procédé, pour en tirer encore le parti le plus avantageux. » — La société a décerné une médaille d'or à M. Baudoin, qui a créé à Poitiers un établissement de filature pour la laine peignée et la laine cardée, et une pareille médaille à M. Hervé, pour ses moulins à dépiquer la laine de trèfle.

La Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, a tenu à Douai, le 17 juillet dernier, une séance publique, dont le procès-verbal a été imprimé dans cette ville, chez Villette Jacquart, 30 pag. *in-8.°* M. Chenou, ancien élève de l'école normale, fait à Douai un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts : trois de ses élèves, MM. Blangarnon, Dubrulle et Veroux, ont présenté des modèles d'une chèvre à encliquetage, d'une machine à enfoncer des pieux, d'un atelier de menuiserie; la société centrale leur a distribué des médailles. Elle remet au concours, pour 1828, la question qu'elle avoit proposée en ces termes : « Quelles sont les » branches d'industrie nationale qui peuvent se rattacher avec fruit à une exploi- » tation rurale, et quels avantages peut offrir cette réunion en un seul établisse- » ment, d'une exploitation et d'une manufacture! » (Valeur du prix, 300 fr.) Elle demande aussi : « De quelles réformes et améliorations le système actuel » d'enseignement en France est susceptible. » (Prix de 200 fr.) Elle décernera de plus un prix (de la même valeur) à l'auteur du meilleur discours sur *l'avenir de la littérature française*. — L'annonce de ces prix adjugés et proposés est précédée d'un discours de M. Taranget, président, et d'un rapport par M. Bruneau.

A Toulouse, l'Académie des jeux floraux a célébré, le 3 mai 1827, la fête des fleurs, et couronné une ode de M. Pommier sur l'expédition de Russie; une ode de M. Dumas sur la gloire; une épître d'un jeune avocat à un de ses confrères, par M. Abadie; une épître intitulée *le vingtième siècle à son dix-neuvième frère*, par M. Mazeins; trois élégies ayant pour titres *la Jeune mourante*, par M. Mouffle; *le Charme*, par M. Boulay-Paty; *l'Ombre de Didon*, par M.lle ***. L'Académie propose pour la troisième fois, comme sujet du prix d'éloquence, l'éloge de Blanche de Castille, reine de France et mère de S. Louis. Les prix ordinaires de poésie seront distribués, en 1828, à des odes, épîtres, élégies ou églogues dont les sujets sont laissés au choix des auteurs. Trois copies de chaque ouvrage, en vers ou en prose, doivent être, avant le 15 février, remises, par une personne domiciliée à Toulouse, à M. de Malaret, secrétaire perpétuel.

Sujets de prix proposés par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour 1828: « A laquelle des deux littératures, grecque » et latine, la littérature française est-elle le plus redevable? » (Prix de 500 fr.) Pour 1829: « Une théorie physico-mathématique des pompes aspirantes et » foulantes, faisant connoître le rapport entre la force motrice employée et la » quantité d'eau réellement élevée (la hauteur de l'élévation étant connue), » en ayant égard à tous les obstacles que la force peut avoir à vaincre. » (Prix de 1,000 fr.) Pour 1830: « Déterminer la manière dont les réactifs » antifermentescibles et antiputrescibles connus, tels que le gaz acide sul- » fureux, le peroxide et le perchlorure de mercure, le camphre, l'ail, &c., » mettent obstacle à la décomposition spontanée des substances végétales ou » animales, et préviennent ainsi la formation de l'alcohol dans les premières » et de l'ammoniaque dans les secondes, en même temps qu'ils empêchent tout » développement de moisissure et d'insectes même microscopiques. » (Prix de 500 fr.) Ce dernier sujet avoit été proposé pour 1827; mais les concurrens n'ont pas rempli les vues de l'Académie. — Les mémoires doivent parvenir francs de port, avant le 1.er février de chaque année, à M. d'Aubuisson de Voisins, secrétaire perpétuel, correspondant de l'Institut royal de France.

La Société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne, établie à Toulouse, avoit ouvert deux concours, l'un sur la manière de *rendre plus commodes et plus salubres les habitations des cultivateurs;* l'autre sur les moyens de *cultiver le chanvre avec succès dans les contrées méridionales de la France.* N'ayant point été pleinement satisfaite des mémoires qu'elle a reçus, elle propose les deux mêmes sujets pour 1828; la valeur du premier de ces prix sera de 600 fr., et celle du second, de 300. Les ouvrages doivent être remis, avant le 2 mai, au secrétaire perpétuel de la société, M. Cavalié.

La Société académique d'Aix a tenu le 14 juillet une séance publique, que M. d'Arlatan de Lauris, président, a ouverte par un discours sur l'influence de l'industrie. « Ce qui caractérise le plus notre siècle, dit-il, c'est l'amour » de l'utile, et la France parvenue à sa maturité se livre à des études » positives et profitables. On sent aujourd'hui que ce n'est point assez des » arts d'agrément et d'imagination, des séductions de la poésie, des succès » frivoles, pour la prospérité nationale: l'utilité publique est le but vers » lequel se dirigent toutes les recherches; chacun éprouve la nécessité de » participer aux connoissances qui se répandent, d'apprécier les découvertes

» nouvelles; chacun veut avancer dans le siècle. . . . Mais quelle a été la cause » de ce progrès ! à quel terme est-il parvenu ! jusqu'où peut-il aller ! » En répondant à ces questions, M. d'Arlatan de Fauris remonte d'abord aux époques de Charlemagne et de S. Louis, et divise ensuite toute l'histoire de l'homme moral en quatre âges, que distinguent les noms de l'agriculture, de la monnoie, de l'écriture et de l'imprimerie. Ce discours, où sont présentés quelques autres observations historiques et politiques, est suivi d'un rapport sur les travaux de la société par son secrétaire perpétuel, M. de Montméyan : on y voit que M. Castellan s'est occupé de recherches relatives à l'histoire de la Provence; que M. d'Astros a imité en vers provençaux une partie des fables de la Fontaine, &c. La société a décerné un prix d'encouragement à M. Auguste Martin, auteur d'un Éloge de Raymond Bérenger; mais M. le secrétaire perpétuel critique fort sévèrement l'ordonnance, plusieurs détails et le style de ce discours. Dans la même séance, M. Giraud a lu une notice sur les cours d'amour; M. Castellan, une dissertation sur les lieux où Marius défit les Ambrons et les Teutons; M Porte, un fragment historique sur l'église métropolitaine d'Aix; M. Rouchon, le chant des moissons; et M. de Montméyan, un aperçu sur l'état actuel de la littérature. Ces cinq morceaux ne sont qu'indiqués dans le procès-verbal de la séance publique, imprimé chez Pontier fils, 43 pages *in-8.°* La société décernera en 1828 un prix de 300 francs au meilleur mémoire sur *les moyens d'améliorer les vins du département des Bouches-du-Rhône;* et en 1829, à l'auteur qui aura le mieux résolu la question suivante : « Quelle a été, sur les provinces » méridionales, et particulièrement sur la Provence, l'influence des grandes » invasions territoriales dont ces provinces ont été le théâtre depuis l'arrivée » des Romains dans les Gaules ! » Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 31 mars de chaque année.

Il s'est formé à Londres plusieurs nouvelles sociétés littéraires. Nous avons annoncé dans notre dernier cahier, page 510, la publication du tome I.er des mémoires de la *Royal Society of litterature.* Une autre s'est consacrée à la propagation des connoissances utiles, *Society for the diffusion of useful knowledge :* elle a publié un premier cahier de 30 pages *in-8.°*, composé par M. Brougham. On nomme, parmi les membres de la même compagnie, sir James Makintosh, le lord Russel, MM. James Mill, F. Jeffrey, &c. On connoît aussi déjà les premiers travaux d'une société des sciences physiques de la cité, distincte de la société des sciences physiques établie depuis 1810; et d'une seconde société géologique (la première a été fondée en 1813). Une *Astronomical Society* existe depuis 1820 : un de ses secrétaire est M. Herschel fils; elle a pour président M. Baily.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Nous nous proposons de rendre compte, dans l'un de nos prochains cahiers, de deux ouvrages qui concernent les sourds-muets. L'un, composé par M. Bebian, a pour titre : *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets.* Paris, Méquignon l'aîné, père, 1827, 2 vol. *in-8.°;* tome I.er, Modèles d'exercices, 204 pages, avec 32 planches *in-4.°;* tome II, Explications, 371 pag. Prix, 16 fr., et par la poste, 20 fr. L'autre ouvrage, intitulé, *de l'Education*

des sourds-muets de naissance, est de M. Degérando, membre de l'Institut. Paris, Méquignon, 1827, 2 vol. *in-8.°*, xv, 592 et 668 pages. Prix, 16 fr. Dans la première partie, l'auteur recherche les principes sur lesquels l'art d'instruire les sourds-muets doit se fonder : la seconde est historique ; elle expose les faits relatifs à ce genre d'enseignement : la troisième contient des observations sur les différentes méthodes qui ont été employées, et sur les améliorations qu'on y pourroit faire. Ces deux ouvrages, immédiatement utiles par leur objet, le sont aussi en ce qu'ils tiennent à la grammaire universelle, à la théorie générale de la communication des idées.

Il a été rendu compte, dans ce Journal (décembre 1818, pag. 707-716), d'un commentaire de M. Fontanier sur les Tropes de Dumarsais. Depuis, M. Fontanier a publié un Manuel classique des tropes, et d'autres traités relatifs au même genre d'études. Il vient de mettre au jour en 1827 un Traité *des figures du discours autres que les tropes*. Paris, Maire-Nyon, *in-12*, viij et 356 pag. Prix, 3 fr., et par la poste, 4 fr. Il élimine sept de ces figures, et en conserve soixante-trois, savoir, seize *de pensées*, vingt *de style*, seize *d'élocution* et onze de *construction*. Quelque prévention qu'on ait conçue contre ces nomenclatures, il n'en est pas moins vrai qu'une analyse exacte de toutes les formes du discours seroit un travail fort utile, qui éclaireroit à-la-fois la grammaire et l'art d'écrire. Mais il exigeroit beaucoup de connoissances positives, d'observations délicates, et de méditations philosophiques.

Cours de littérature grecque, ou Recueil des plus beaux passages de tous les auteurs grecs les plus célèbres dans la prose et dans la poésie, avec la traduction française en regard, et une notice historique et littéraire sur chaque auteur, par M. Planche. Paris, impr. de Trouvé, librairies de Gauthier frères, de Hachette, d'Aimé André, 1827 ; tome I.er, *in-8.°*, 492 pages. L'ouvrage aura 7 vol. Prix de chaque vol., 7 fr. 50 cent. M. Planche est l'auteur d'un dictionnaire grec-français, publié en 1809 (gr. *in-8.°* et *in-4.°*) et souvent réimprimé depuis.

Publii Terentii Afri Comœdiæ, ex optimarum editionum textu recensitæ, quas adnotatione perpetuâ variisque disquisitionibus et indice rerum locupletissimo illustravit N. E. Lemaire, volumen prius. Parisiis, typis Firm. Didot. 1827, *in-8.°*, 682 pages. Cet article fait partie de la *Bibliotheca classica latina* de M. Lemaire, qui en est au 88.e volume en ce moment.

Œuvres complètes de Virgile, en latin et en français ; traduction de MM. de Guerle, Amar et Héguin. Paris, impr. et librairie d'Auguste Delalain, 3 vol. *in-8.°* Prix, 27 fr., et par la poste, 32. — *Énéide de Virgile*, en latin et en français ; traduction nouvelle, par M. Durand, inspecteur de l'académie d'Amiens. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de H. Verdière, 2 vol. *in-12*, avec un portrait de Virgile. Prix, 7 fr.

Œuvres choisies d'Horace, en latin et en français ; nouvelle traduction en prose par MM. P. P. Goubaud, chef de la pension Saint-Victor, et Barbet, préfet des études de l'institution Massin. Paris, Aug. Delalain, 1827, 2 vol. *in-12*, ensemble de 47 feuilles 3/4. Pr. 12 fr. — On a omis dans cette édition dix-sept odes et cinq pièces du livre d'épodes.

Parnaso Lusitano : poesias selectas dos autores portuguezes antigos e modernos, illustradas com notas ; precedido de huma historia abreviada da lingua e poesia portugueza. Paris, 1827, 5 vol. *in-32*. Les quatre premiers tomes sont

imprimés chez Rignoux et le cinquième chez Firm. Didot. Les cinq se trouvent à la librairie d'Aillaud. Chaque volume est de 464 pages.

Lettres sur les fabulistes anciens et modernes, par M. Jauffret. Paris, Pichon et Béchet, 1827, 3 vol. *in-12*. Pr. 9 fr. et 11 fr. 50 cent. par la poste. M. Jauffret est lui-même auteur de *Fables nouvelles* (en vers), dont une première édition a paru en 1815, et une seconde en 1826. Paris, Béchet, 2 vol. *in-8.°*, où le nombre de ces apologues est de 301. Un moins volumineux *Recueil de fables*, par M. J. J. Valamont, a été publié en 1826, à Paris, chez Fortis, 97 pages *in-12*, pr. 1 fr. 50 cent.

Un *prospectus* imprimé chez Marchand Dubreuil, distribué par Me Vergne, rue de l'Odéon, n.° 1, annonce une collection de pièces anglaises jouées sur le théâtre de l'Odéon et entièrement conformes à la représentation, avec la traduction française en regard. Prix de chaque pièce, *in-18*, dans les deux langues, 3 fr. 50 cent.; en l'une des deux langues, 1 fr. 75 cent. On a publié *Hamlet prince of Denmark*, a tragedy in five acts, by Will. Shakspeare, Paris, Marchand Dubreuil, Me Vergne, *in-18*, 76 pages. *Hamlet*, trag. de W. Shakspeare, en français, *ibid.* 72 pages *in-18*. *Romeo and Juliet*, by W. Shakspeare; *ibid.* 58 pages *in-18*. Cette seconde tragédie a été aussi imprimée chez Smith, *in-18*, 88 pages. *Othello*, en anglais et en français, chez Marchand Dubreuil et Me Vergue, 80 et 82 pages *in-18*. Quoique ces représentations aient été suivies avec beaucoup d'intérêt et qu'on ait vivement senti les grands traits du génie de Shakspeare, il ne paroît point que ces épreuves puissent accréditer parmi nous le système appelé romantique : le bon goût des spectateurs a fait une justice paisible, mais sévère, des invraisemblances et des inconvenances.

(Quatre) *Comédies historiques* (le Marguillier de Saint-Eustache sous Charles VI, l'Éducation de Louis XII, le Diamant de Charles-Quint, la Mort de Henri IV (en neuf journées), avec un avertissement et des préfaces. Paris, Lachevardière fils, 1827, *in-8.°*, vj, xxxij et 402 pages. Ces comédies paroissent sans nom d'auteur. Voyez, dans notre cahier de mai 1824, p. 315, l'annonce des deux volumes *in-8.°* intitulés *Louis XII et François Ier*

La Gusla [la Guitare] *ou Choix de poésies illyriques*, recueillies dans la Dalmatie, la Bosnie, la Croatie et l'Herzegowine. Paris et Strasbourg, Levrault, 1827, 257 pages *in-12*. Pr. 4 fr. Ce sont des ballades populaires, empreintes d'anciennes croyances superstitieuses, et dans lesquelles se rencontrent aussi des traits ingénieux ou poétiques.

La Lyre brisée, dithyrambe de M. Agoub, traduit en vers arabes. Paris, Dondey-Dupré, 1827, *in-8.°*, 44 pages.

Les Lettres provinciales de Blaise Pascal. Paris, imprimerie de Pinard, libr. d'A. Dupont, rue Vivienne, 1827, *in-32*, 336 pages. Pr. 1 fr. 50 cent.

Lettres inédites de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec portraits, vues et *fac simile*. Paris, J. J. Blaise, 1826, 1827, *in-8.°*; 24 fr., et sur papier vélin, 36 fr. Ce volume est à joindre à l'édition des Lettres de Mme de Sévigné, publiée en 1820, chez le même libraire, en onze volumes *in-8.°* (ou treize *in-12*), dans lesquels se trouve un premier recueil de lettres inédites, outre les Mémoires de M. de Coulanges.

Discours sur les prix de vertu, prononcé par M. Picard, dans la séance publique du 25 août 1827. Paris, Firmin Didot, *in-4.°*; voyez notre dernier cahier, p. 503, 504.

Atlas géographique et statistique des départemens de la France, avec un texte explicatif. Paris, Baudoin, 1827. Chaque carte enluminée se vend séparément 1 fr. 80 cent., 1 fr. 25 cent. aux souscripteurs de l'atlas entier, qui va être bientôt terminé.

Notice sur la carte générale des paschaliks de Bagdad, Orfa et Hhaleb, et sur le plan d'Hhaleb, de M. Rousseau, ci-devant consul général de France à Baghdad, aujourd'hui chargé d'affaires de S. M. près le bey de Tripoli de Barbarie. Cette notice, rédigée par M. J. G. Barbié du Bocage, et imprimée à Paris, chez Éverat, en 51 pages *in-4.°*, accompagne la carte de M. Rousseau.

Art de vérifier les dates, depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours, formant la continuation ou troisième partie de l'ouvrage publié sous ce nom par les Bénédictins; tome IV. Paris, impr. de Moreau, librairies d'A. Dupont, rue Vivienne, et d'Arthus Bertrand, 1827, *in-8.°*, 594 pages. Pr. 7 fr. Nous avons rendu compte (*Journ. des Sav.* février, mars et nov. 1819) des 5 vol. *in-8.°* de l'Art de vérifier les dates antérieures à l'ère chrétienne: cette première partie de la collection a paru aussi en un vol. *in-fol.* et en un vol. *in-4.°* La seconde partie (depuis l'ouverture de l'ère chrétienne jusqu'à 1770) a 18 vol. *in-8.°* ou 3 *in-fol.* ou *in-4.°*: c'est une quatrième édition de l'ouvrage des Bénédictins. La troisième partie (depuis 1770) aura 12 vol. *in-8.°*, ou 3 *in-4.°* ou *in-fol.* Un article sur les tomes I et II, *in-8.°*, se trouve dans notre cahier d'août, p. 492-497.

Antiquités grecques, ou tableau des mœurs, usages et institutions des Grecs, ouvrage principalement destiné à faciliter l'intelligence des auteurs classiques grecs, par Robinson, traduit de l'anglais avec des notes du traducteur français. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Verdière, 1827, 2 vol. *in-8.°* Prix, 15 fr. — Ouvrage du même genre que les antiquités romaines d'Alex. Adam, traduites en français par M. de l'A...in. (Voyez *Journ. des Sav.* mai 1818, p. 283-288; déc. 1825, p. 759, 760.)

Les Commentaires de César, traduits par Toulongeon; nouvelle édition avec le texte, revue et corrigée par Amédée Pommier, augmentée de notes explicatives, ornée d'un portrait de César et d'une carte de la Gaule. Paris, impr. de Firm. Didot, libr. de Verdière, 1827, 4 vol. *in-12.* Pr. 12 fr. Depuis Toulongeon, M. Th. Berlier a traduit César, mais seulement les mémoires sur la guerre des Gaules: cette version, publiée à Paris en 1825, est accompagnée d'un plus grand nombre de notes géographiques, historiques, littéraires, morales et politiques; elle avoit été d'ailleurs précédée d'une introduction, c'est-à-dire, d'un précis historique de l'ancienne Gaule. Voyez *Journ. des Sav.* nov. 1822, p. 792; avril 1823, p. 252.

En même temps que M. Burnouf publie une nouvelle version française de Tacite (voy. ci-dessus, p. 531-543), M. L. Michaud, libraire, donne une quatrième édition de *Tacite, traduit par M. Dureau de Lamalle*, de l'académie française, 6 vol. *in-8.°*, imprimée à Paris chez Moreau. Cette édition, qui vient de paroître en septembre, est revue, corrigée, augmentée des supplémens de Brotier, traduits pour la première fois par M. Noel, ornée de portraits d'après les monumens, et d'une carte de l'empire romain. Les trois éditions précédentes sont de 1790, 3 vol. *in-8.°*; 1808, 5 vol. *in-8.°*; 1817 (avec le suppl.), 5 vol. du même format.

MM. Firmin Didot père et fils publient le *prospectus* d'une troisième édition de l'*Itinéraire descriptif de l'Espagne*, par M. le comte Al. de Laborde;

édition revue, corrigée et considérablement augmentée, précédée d'une Notice sur la configuration de l'Espagne et sur son climat, par M. de Humboldt; d'un Aperçu sur la géographie physique, par M. le colonel Bory de Saint-Vincent, et d'un abrégé historique de la monarchie espagnole et des invasions de la péninsule jusqu'à nos jours : enrichie, 1.° de vignettes dessinées et gravées par les meilleurs artistes, représentant les principaux monumens et vues de l'Espagne; 2.° de deux grandes cartes de ce royaume, l'une physique et l'autre politique, coloriées; 3.° d'un atlas *in-4.°*, contenant les plans de Madrid, Grenade, Cadix et Gibraltar, et un grand nombre de cartes routières, dressées et dessinées d'après les derniers documens parvenus au ministère de la guerre. Le nombre des volumes sera de cinq au moins, et au plus six, *in-8.°*, outre l'atlas. Il paroîtra chaque mois un demi-volume, dont le prix sera de 5 fr. Toute livraison qui excédera six volumes sera délivrée *gratis* aux souscripteurs, qui recevront aussi *gratis* l'atlas *in-4.°* On souscrit en se faisant inscrire et en retirant les livraisons, rue Jacob, n.° 24.

Histoire du soulèvement des Pays-Bas sous Philippe II, roi d'Espagne, traduite de l'allemand de F. Schiller par M. le marquis de Chateaugiron, membre du conseil général du département de la Seine. Paris, impr. de Fournier, librairie de Sautelet, 1827, 2 vol. *in-8.°*, xvj, 356 et 287 pages. Schiller a publié le texte allemand de cet ouvrage en 1788, à Leipsig, *in-8.°*; mais il s'en falloit qu'il eût traité tout le sujet que le titre annonce. Il s'est arrêté à l'année 1568, à l'expiration de la régence de Marguerite de Parme et à l'arrivée du duc d'Albe, c'est-à-dire, au moment où s'ouvrent les scènes les plus mémorables. Les récits de l'auteur se recommandent par leur impartialité plutôt que par leur exactitude : on s'aperçoit qu'il ne s'étoit pas prescrit des recherches bien rigoureuses; et dans les tableaux ou les portraits qu'il trace, dans les harangues qu'il fait prononcer par ses personnages, on reconnoît le poëte dramatique plus souvent que l'historien. Il nous semble aussi que les réflexions générales et particulières, qu'il offre volontiers à ses lecteurs, ne sont pas toujours d'une très-haute portée. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage a eu du succès, et il méritoit, à beaucoup d'égards, d'être traduit dans notre langue : il l'a été en 1821 (Bruxelles, *in-8.°*) par M. de Cloet, professeur au collége d'Alost; mais M. de Cloet a jugé à propos de supprimer çà et là des lignes, des phrases, des demi-pages, omissions qui presque toujours font beaucoup plus de tort à une traduction que de bien à l'original. La version de M. Chateaugiron est complète; elle est de plus élégamment écrite et enrichie de notes destinées à rectifier quelques erreurs de Schiller et à remplir certaines lacunes qu'il a laissées dans sa narration.

Observations sur une pratique superstitieuse attribuée aux Druzes et sur la doctrine des Nosaïriens, par M. le baron Silvestre de Sacy. Paris, Dondey-Dupré, 1827, *in-8.°* : 35 pages extraites du Journal asiatique.

L'un de nos prochains cahiers contiendra un article sur l'ouvrage intitulé *la Chine; mœurs, usages, costumes, arts et métiers*, d'après les dessins originaux du P. Castiglione, du peintre chinois Su Quà, de W. Alexandre, Chambers, Dudley, &c., par MM. Deveria, Regnier, Schaal, Schmit, Vidal, &c.; avec des notices explicatives et une introduction par M. D. B*** de Malpière. Paris, 1827. Il en a paru treize livraisons *in-4.°* Prix de souscription, 12 fr. par livraison; pour les non-souscripteurs, 15 fr.

Parmi les notices ou opuscules divers que la présence des six Osages à Paris a donné occasion de publier, nous n'indiquerons ici que l'*Histoire de la tribu des Osages*, peuplade sauvage de l'Amérique septentrionale dans l'état du Missouri, l'un des États-Unis d'Amérique, écrite d'après les six Osages actuellement à Paris, par M. P. V.; suivie de la relation du voyage de ces sauvages et d'une notice historique sur chacun de ces Indiens, célèbres dans leur tribu par leurs exploits guerriers. Paris, impr. de Trouvé, librairie de Ch. Béchet, 1827; 96 pages *in-8.°*

Une bibliographie moderne de la France, par M. Quérard, a été annoncée dans notre cahier de février 1826, pag. 116, 117. C'étoit une première livraison qui va reparoître réimprimée et améliorée, sous un titre différent: *la France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique* des savans, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII.e et XIX.e siècles; ouvrage dans lequel on a inséré, afin d'en faire une bibliographie nationale complète, l'indication, 1.° des réimpressions des ouvrages français de tous les âges; 2.° des diverses traductions en notre langue de tous les auteurs étrangers, anciens et modernes; 3.° celle des réimpressions faites en France des ouvrages originaux de ces mêmes auteurs étrangers pendant cette époque. Le prospectus, extrait de la préface de l'ouvrage, présente d'abord des réflexions fort judicieuses sur l'utilité des connoissances bibliographiques, puis l'exposé du plan suivi par M. Quérard dans la rédaction de ce dictionnaire. Il y aura environ 5 vol. *in-8.°*, outre la table des matières. Le prix de chaque livraison ou demi-volume est de 7 fr. 50 cent., et de 15 fr. sur papier vélin collé. On souscrit chez M. Firmin Didot, imprimeur de l'ouvrage, et chez les libraires Aillaud, André, Bossange, Levrault. . . ., Renouard, Treuttel et Würtz, &c. Les deux dernières pages (7.e et 8.e) du prospectus sont remplies par un spécimen où se lit l'article *Batteux:* en comparant cet article à celui qui existoit sur le même sujet aux pag. 126 et 127 de la livraison publiée en 1826, on voit que M. Quérard y a fait plusieurs additions et corrections.

Élémens de physique expérimentale, ou Minéralogie, par M. C. S. M. M. R. Pouillet, professeur de physique à la faculté des sciences, au collége royal de Bourbon et à l'Athénée de Paris; tome I.er Paris, Béchet jeune, 1827. Prix, 5 fr.

Traité élémentaire de physique, par M. C. Despretz, professeur de physique au collége royal de Henri IV, répétiteur de chimie à l'école polytechnique, ouvrage adopté par le conseil royal de l'instruction publique; seconde édition, revue et augmentée. Paris, impr. de Plassan, librairie de Méquignon-Marvis, 1827, *in-8.°*, 484 pages, 15 planches. Prix, 11 fr. 50 cent.

Essai d'un cours élémentaire de sciences physiques, par M. Beudant, membre de l'Institut: partie physique; troisième édition, revue et augmentée. Paris, librairie de Verdière, un vol. *in-8.°* orné de planches. Pr. 10 fr. — Partie minéralogique, 1 vol. *in-8.°*, ibid. Pr. 12 fr.

(Trois) *Mémoires pour servir à l'histoire des eaux minérales sulfureuses et des eaux thermales*, par M. Anglada, professeur aux facultés de médecine et des sciences de Montpellier. Paris, Gabon, 1827; tome I.er, *in-8.°*, xxiv et 312 pages. Prix, 6 fr. Le tome II est sous presse. M. Bally, médecin de

l'hôpital de la Pitié, a fort loué cet ouvrage dans le dernier cahier de la Revue encyclopédique.

Histoire philosophique des plantes de l'Europe, par G. L. M. Poiret, professeur d'histoire naturelle. Paris, Verdière, 1827, 6 vol. *in-8.°* et 6 cahiers de figures. Le prix de chaque vol. est de 5 fr. 50 cent. en papier fin des Vosges, et de 6 fr. en papier fin satiné. Chaque cahier de planches coûte 3 fr. en figures noires, 8 fr. en figures coloriées. Cet ouvrage se joint à une édition nouvelle des Œuvres complètes de Buffon, et des Œuvres (d'histoire naturelle) de Lacépède, 50 vol. *in-8.°* et 46 cahiers de planches.

L'Homme, essai zoologique sur le genre humain, par M. Bory de Saint-Vincent; deuxième édition, dédiée à M. G. Cuvier, et enrichie d'une carte nouvelle pour l'intelligence de la distribution des espèces d'hommes sur la surface du globe terrestre. Paris, Rey et Gravier, 1827, 2 vol. *in-16*. Prix, 6 fr. 50 cent. C'est l'article *Homme* du dictionnaire classique d'histoire naturelle, avec des additions et un grand nombre de notes.

Anatomie comparée du système dentaire chez l'homme et chez les principaux animaux, par M. L. F. Em. Rousseau, D. M., avec des planches dessinées d'après nature, par J. C. Verner. Paris, A. Belin, 1827, *in-8.°* Il a paru trois livraisons de cet ouvrage, qui doit en avoir cinq. Chaque livraison est de 64 pages de texte et de 6 planches.

Catecismo de la medicina fisiologica, o dialogos entre un sabio y un medico, joven discipulo del catedratico Broussais. Paris, Smith, 1827, 2 vol. *in-12*. (Cet ouvrage se trouve rue Montmorency, n.° 4.) — *De la nouvelle doctrine médicale*, considérée sous le rapport des théories et de la mortalité; discussion entre MM. Miquel, Bousquet et Roche, publiée par L. Ch. Roche, D. M. Paris, impr. de Thuau, librairie de J. B. Baillière, 1827, *in-8.°*, 294 pag. Prix, 4 fr. — *Discours sur l'union des sciences médicales et leur indépendance réciproque*, prononcé, le 15 novembre 1826, à l'ouverture des cours de l'école de médecine établie près les hôpitaux de Lyon, par M. de la Prade, . . professeur de médecine clinique, et imprimé par ordre du conseil d'administration des hôpitaux. Lyon, L. Perrin, 1827, 47 pages *in-8.°* Il paroît que ce discours, principalement dirigé contre la doctrine de M. Broussais, a excité des réclamations assez vives. En le publiant, M. de la Prade y a joint une sorte de préface où il s'exprime en ces termes : « On a dit que j'avois reproduit tous les argumens employés par M. Miquel dans ses lettres à un médecin » de province; mais outre que mon point de vue n'étoit pas le même, je mets » peu d'importance à repousser ce reproche, parce que je ne prétends pas » à l'honneur de l'invention. Au reste, je ne connois l'ouvrage de M. Miquel » que par les journaux de médecine.... On a dit encore que toutes mes » objections se trouvoient résolues d'avance par M. Roche, dans un article » inséré aux Archives médicales. J'ai lu depuis cet article, je l'ai lu avec » attention.... et *je persiste*. Ceux qui m'accusent de m'être énoncé d'une » manière trop tranchante et trop affirmative, d'avoir *émis* des propositions » trop absolues, ont sans doute oublié que ce n'est point ici un ouvrage » polémique, mais un discours inaugural. Ne seroit-il donc plus permis à un » professeur de conserver le ton dogmatique, quand il parle *ex cathedrâ*!... » Et cette sorte d'exagération qui porte uniquement sur le style et non point » sur le fond des choses, n'est-elle pas obligée dans certains genres de compo-

» sition !.... Je suis loin de méconnoître tout ce que M. Broussais a fait » pour la science : les erreurs qu'il a enseignées passeront ; mais les vérités » qu'il a rendues plus évidentes resteront à jamais comme un monument de » sa gloire. »

Mémoire sur l'éducation classique des jeunes médecins, considérée sous le point de vue de la haute littérature et pratique médicinale, pour servir de complément aux précédens mémoires, 1.° sur la naissance des sectes dans les divers âges de la médecine ; 2.° sur l'enseignement médical dans ses rapports avec la chimie, ou Éloge de la doctrine d'Hippocrate, par le docteur ***. Paris, Cosson, 1827, 63 pages *in-8.°*, auxquelles on a joint un ancien article du Journal général de médecine, article rédigé par feu M. Bosquillon, sur la traduction des Prognostics et des Porrhétiques d'Hippocrate, par M. Demercy. — Le Mémoire sur l'éducation classique des médecins contient, entre autres morceaux polémiques, une critique de la nouvelle édition des Œuvres complètes d'Hippocrate en grec, latin et français, publiée chez Eberhart en 1826 et 1827.

Guide du vétérinaire et du maréchal, pour le ferrage des chevaux et le traitement des pieds malades ; traduit de l'anglais de Goodwin, médecin vétérinaire des écuries de sa majesté britannique, par MM. O. et B., gardes-du-corps de la compagnie de Croï, avec des notes de M. Berger, médecin vétérinaire de la maison du Roi. Paris, librairie scientifique et littéraire de Malher, *in-12*, 240 pag. et 3 pl. Pr. 4 fr. 50 cent. cartonné.

Dictionnaire d'agriculture pratique, contenant la grande et la petite culture, l'économie rurale et domestique, la médecine vétérinaire, &c., par MM. François de Neufchâteau, A. Poiteau, A. Aubert, du Petit-Thouars, Noisette, Lachevardière, Bulos, Senac fils, Cels, Maurice, Pictet ; précédé d'une introduction sur la manière d'enseigner et d'étudier l'agriculture, par M. François de Neufchâteau. Paris, Aucher Éloy, 1827, 2 vol. *in-8.°*, 707 et 792 pages, avec des figures en taille douce. Pr. 21 fr.

Dictionnaire technologique, ou nouveau Dictionnaire des arts et métiers et de l'économie industrielle et commerciale, par une société de savans et d'artistes (MM. Francœur, Lenormand, Molard, Robiquet, Payen, Laugin, &c.) A Paris, chez Fortic, rue de Seine, n.° 21, 1827, 15 volumes (ou environ), *in-8.°*, avec des planches *in-4.°*, dont le nombre est évalué à 150. 9 vol. et 13 livraisons de planches ont déjà paru. Pr. du vol. 7 fr. 50 cent., et d'une livraison de planches, 2 fr. 50.

Essai d'un cours élémentaire d'optique, contenant les deux théories des ondulations et de l'émission, par J. L. Amondieu. Paris, librairie de Verdière, 1 vol. *in-18*, avec figures. Pr. 3 fr., et par la poste, 4 fr. 50 cent.

Mémoire sur la mesure d'un arc de parallèle moyen entre le pôle et l'équateur, par M. Brousseaud, colonel au corps royal des ingénieurs militaires, et M. Nicolet, astronome adjoint au bureau des longitudes. Paris, librairie de Bachelier, *in-8.°* Le résultat de la mesure de cet arc de parallèle est d'assigner au globe terrestre un aplatissement de $\frac{1}{314}$ à $\frac{1}{255}$ moindre que celui qu'on avoit déduit de la mesure des arcs de méridien.

Recueil général des anciennes lois françaises, par MM. Jourdan, Isambert, de Crusy ; tomes V, VI du règne de Louis XVI, 3 mars 1781 au 5 mai 1789. Paris, impr. de Fournier, libraires de Belin-le-Prieur et de Verdière, 1827, 2 vol. *in-8.°*, ensemble 1234 pages. *Voyez* sur cet utile recueil nos cahiers de novembre 1822, pag. 643-650 ; mai 1824, pag. 413-419 ;

avril 1827, page 254. — On vient de publier à la librairie de Cadrange, quai des Augustins, n.° 19, le prospectus d'un *Recueil complet des lois et ordonnances depuis la restauration*, avec des tables chronologiques et alphabétiques, des dissertations et commentaires, par M. Isambert : règne de Louis XVIII, 1814-1824, 11 vol. *in-8.°* avec 3 vol. de supplémens; règne de Charles X, 3 vol. Prix du vol., 5 fr. 50 cent., avec remise de 50 cent. par vol. à ceux qui prennent la collection entière.

MM. Treuttel et Würtz continuent avec activité la publication de la *Législation civile, commerciale et criminelle de la France,* par M. Locré, ouvrage annoncé dans nos cahiers d'août et novembre 1826, pag. 508, 703 et 704. Nous ne tarderons point à rendre un compte plus détaillé des premiers volumes. Le sixième et le septième ont paru, et contiennent, comme les précédens, plusieurs procès-verbaux qui étoient inédits. Les tomes VIII et IX vont être publiés ensemble, et seront suivis de onze à quinze autres. Le prix de chaque volume déjà publié est de 9 fr., et n'est que de 7 fr. pour chaque volume suivant, à partir du huitième. Le dernier de l'ouvrage se paie d'avance, et l'on ajoute 1 fr. 75 cent. par vol. pour le port par la poste. La souscription demeure ouverte chez MM. Treuttel et Würtz, et dans les principales maisons de librairie, en France et dans les pays étrangers.

Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, ouvrage de plusieurs jurisconsultes, réduit aux objets dont la connoissance peut encore être utile, et augmenté, 1.° des changemens apportés aux lois anciennes par les lois nouvelles, tant avant que depuis l'année 1814; 2.° de dissertations, de plaidoyers et de réquisitoires sur les unes et les autres; cinquième édition, revue, corrigée et fondue avec les additions faites depuis 1815 aux éditions précédentes, par M. Merlin; tome III (CLER-CONV.); Falaise, impr, de Brée; et Paris, librairie de Garnery, 1827, *in-4.°*, 848 pages: tomes VIII (FOUR-INCI); Paris, impr. de Selligue et librairie de Garnery, 1827, *in-4.°*, 802 pages. Prix de chaque vol., 18 fr.

De l'Autorité judiciaire en France, par M. le président Henrion de Pensey; troisième édition. Paris, Th. Barrois père, 1827, 2 vol. *in-8.°* Prix, 15 fr.; et par la poste, 18 fr. Cet ouvrage embrasse l'histoire des institutions judiciaires anciennes et modernes, et l'on remarque dans cette troisième édition plusieurs nouveaux chapitres: du ministère public....; de la juridiction disciplinaire....; de l'appel comme d'abus....; de la juridiction de la cour des pairs....; des troisièmes cassations....; de la révision des jugemens en matière criminelle, &c.

Le Neustrien, journal de littérature, des tribunaux, des arts et des spectacles, affiches et avis divers. Rouen, impr. de Fr. Marie. On y a donné une des premières notices sur les six Osages qui, débarqués au Havre, se sont arrêtés à Rouen pendant quelques jours.

— M. Marchand du Breuil, imprimeur, rue de la Harpe, n.° 80, publie le *prospectus* d'une nouvelle édition de la *Bible de Vence,* ou la Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de dom Augustin Calmet, abbé de Sénones, de l'abbé de Vence et des auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'écriture sainte. Cette sixième édition, revue, corrigée et enrichie de plusieurs notes nouvelles, doit paroître à-la-fois *in-8.°* et *in-4.°;*

elle aura, en chaque format, 25 vol. sur papier vélin satiné, et un atlas composé de gravures et de cartes géographiques. Prix du vol. *in-8.°*, 9 fr.; *in-4.°*, 12 fr. Chaque tome sera d'environ 640 pages; le premier doit paroître le 15 octobre. L'atlas *(in-fol.)* sera publié en 5 livraisons, dont chaque se paiera 5 fr. La page 4 du *prospectus* est un spécimen contenant les versets 18-22 du chap. VIII de la Genèse, en français et en latin, avec des notes où les mots hébreux sont imprimés sans points-voyelles. L'édition est en caractères neufs de Firmin Didot, fondus exprès.

— GENÈVE. *Monographie des Orobanches* (Histoire générale et physiologique de ce genre de plantes; description de vingt-neuf espèces distribuées en deux tribus), par M. G. P. Vaucher. A Genève, chez les héritiers de J. J. Paschoud, imprimeurs-libraires, et à Paris, même maison de commerce, rue de Seine, n.° 48, 1827, *in-4.°*, 72 pages et 16 planches. Pr. 8 fr., et avec figures coloriées, 12 fr. — M. Vaucher a précédemment publié la Monographie des Prêles, et l'Histoire des Conferves d'eau douce, 2 vol. *in-4.°*, avec figures.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Amours mythologiques, traduits des Métamorphoses d'Ovide, par M. de Pongerville; 2.e édition. (*Article de M.* Raynouard.)..... Pag. 515.

Monographie de la famille des Hirudinées, par M. Moquin-Tandon. — Essai sur les dédoublemens ou multiplications d'organes dans les végétaux, par le même. (*Article de M.* Abel-Rémusat.)........ 526.

Œuvres complètes de Tacite, traduction nouvelle, avec le texte en regard, par M. J. L. Burnouf. (*Article de M.* Daunou.)....... 531.

Frid. Aug. Guil. Spohn... de lingua et litteris veterum Ægyptiorum, cum permultis tabulis lithographicis, &c. Edidit et absolvit Gustavus Seyffarth. — Gustavi Seyffarth Rudimenta hieroglyphices. — Lettre à M. le duc de Blacas d'Aulps... sur le nouveau système hiéroglyphique de MM. Spohn et Seyffarth, par J. P. Champollion le jeune. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)................ 542.

Ancient unedited monuments, statues, bust, bas-reliefs, and other remains of grecian art, from collections in various countries, published and explained by J. Millingen. (*Art. de M.* Letronne.)... 553.

Nouvelles littéraires.. 564.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA du cahier d'août. Pag. 478, l. 12, illustre (5), fidèle; *lisez* illustre (5). Fidèle. Pag. 501, l. 18, υἱὸς; *lisez* υἱόν.

JOURNAL
DES SAVANS.

OCTOBRE 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

LES LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1827.

ASIATIC RESEARCHES, or Transactions of the Society instituted in Bengal for inquiring into the history and antiquities, the arts, and sciences and literature of Asia; vol. XV. Serampore, 1825, *in-4.°*

PREMIER EXTRAIT.

LES mémoires de la société établie au Bengale pour la recherche de l'histoire, des antiquités, des arts, des sciences et de la littérature de l'Asie, n'excitent peut-être pas en Europe, au point où l'on est parvenu maintenant, ce vif intérêt de curiosité qui s'attachoit aux premiers volumes de la collection. Les progrès mêmes de ce genre de littérature, auxquels la société de Calcutta a si puissamment contribué, ont fait naître, en différentes contrées de l'Europe, des associations qui ont marché sur ses traces, et accumulé, à son

exemple, des essais recommandables et les produits de recherches approfondies. La connoissance du samscrit, que les savans de l'Inde anglaise avoient obtenue les premiers, a été acquise avec plus de peine encore à Paris d'abord, et par suite à Bonn, à Berlin, puis communiquée par un enseignement public à un certain nombre de personnes en état de la faire fructifier. Les livres indiens qu'on avoit réunis en Europe ont commencé à être lus et commentés, et une noble émulation a pu s'introduire à cet égard entre les philologues qui s'étoient ouvert en occident l'accès aux monumens littéraires de l'Hindoustan, et ceux qui étoient allés en chercher l'intelligence dans la contrée même où ils avoient pris naissance. Mais, loin de tourner au détriment de ces derniers, ce changement a plutôt accru l'importance réelle de leurs travaux; et, pour ne plus être, comme autrefois, crus sur parole et approuvés sans discussion, les successeurs de W. Jones et de M. Wilckins au Bengale n'en trouveront pas une récompense moins flatteuse de leurs veilles, dans l'estime raisonnée et l'assentiment réfléchi qu'on leur accorde. Cette critique éclairée et cette solide érudition qu'il est si difficile de transplanter hors du continent européen, recueilleront les fruits de leurs investigations. Les hypothèses de Wilford, les vues du fondateur de la société de Calcutta sur la mythologie des Hindous, ses étymologies, et même ses fameux discours anniversaires, seroient maintenant soumis à un examen sévère; mais on n'en apprécieroit que mieux le mérite de productions telles que les mémoires de M. Colebrooke sur la littérature indienne et les opinions des Djaïnas, de Leyden sur les nations de la presqu'île orientale, et quelques autres qui font l'ornement des quatorze premiers volumes de la collection.

Le tome XV, qui a paru le dernier, s'ouvre par un mémoire qui peut être mis sur la même ligne que les morceaux indiqués ci-dessus. C'est l'essai sur l'histoire de Cachemir, d'après les auteurs hindous, par M. H. H. Wilson, secrétaire de la société asiatique. Cet habile philologue, auquel on doit un excellent dictionnaire samscrit, devenu malheureusement trop rare, la traduction de plusieurs poëmes, et récemment celle de six drames indiens, qui doivent avoir vu le jour au moment où nous écrivons, aura encore l'avantage d'avoir donné le premier extrait des livres samscrits qui sont relatifs à l'histoire. C'est une opinion qui étoit universellement accréditée il y a quelques années, que les Indiens ne possédoient dans leur langue savante absolument aucun ouvrage du genre historique; ce fait singulier paroissoit même si bien constaté, qu'on n'avoit plus songé qu'à en

trouver l'explication, et l'on en avoit donné des raisons tout-à-fait satisfaisantes. On a maintenant des motifs de le considérer comme très-douteux, et l'on est porté à attribuer à notre ignorance actuelle ce qui passoit pour un effet du caractère des Hindous. Il est toutefois nécessaire de remarquer que l'on n'a encore découvert qu'une seule composition samscrite à laquelle le nom d'histoire puisse être justement appliqué, et cette composition est le *Radjah Taringini*, ou l'histoire de Cachemir. Aboulfazel, le célèbre ministre d'Akbar, est le premier qui ait tiré de l'oubli cet ouvrage. Une traduction persane en fut faite à cette époque, et des extraits en furent insérés dans l'Aïn-Akberi. Djihangir en fit rédiger une seconde traduction persane abrégée: c'est celle dont le voyageur Bernier eut connoissance, et qu'il paroît avoir eu l'intention de mettre en français. Divers autres extraits, tirés de la même source ou des continuations rédigées par des auteurs musulmans, ont encore vu le jour à des époques postérieures et sous le règne même de Schah Alem. Quant à l'ouvrage original sur lequel toutes ces compositions secondaires étoient fondées, il a long-temps échappé aux recherches mal dirigées des Européens. W. Jones ne put parvenir à le voir, et ce furent MM. Colebrooke et Speke qui, vers 1805, réussirent, chacun de son côté, à s'en procurer une copie; M. Wilson en a lui-même acquis une troisième à Calcutta. C'est en comparant ces trois copies, qu'il a pu se former une idée juste de cet ouvrage remarquable, et recueillir les détails bibliographiques et les faits historiques qui composent son mémoire.

Le Radjah Taringini est une réunion de quatre ouvrages principaux, rédigés par différens auteurs, à des époques successives; et cette circonstance, comme l'observe M. Wilson, donne à ces chroniques une plus grande valeur, en permettant d'y voir souvent les récits d'écrivains contemporains. Le premier des quatre est dû à Kalhana-Pandit, qui cite un assez grand nombre d'autorités plus anciennes, et qui, par cette précaution, fournit un exemple bien remarquable de cet esprit de critique si rare chez les écrivains de l'Hindoustan. Le second ouvrage manque dans les trois copies que M. Wilson a été en état de compulser. Le troisième, qui en est la suite, commence à Zeïn-el-ab-eddin, dont le nom orthographié à la manière samscrite a pris la forme à-peu-près méconnoissable de *Sri Djaïna Ollabha Dina;* il finit en 1477, à l'avénement de Fatteh schah. La quatrième et dernière partie n'est qu'un épilogue ajouté aux chroniques du Cachemir, pour faire connoître les événemens arrivés dans ce pays jusqu'au règne d'Akbar.

Indépendamment des extraits et abrégés du Radjah Taringini, dont

il a été fait mention plus haut, M. Wilson a encore eu à sa disposition et il a pris soin de consulter plusieurs ouvrages musulmans, le *Nawadir-al-Akhbar*, par Réfi-eddin Mohammed, écrivain cachemirien originaire de Balkh, le *Wakiati Kaschmir*, de Mohammed Azim, le *Tarikh Kashmir*, &c. Ces divers ouvrages diffèrent plus ou moins les uns des autres, notamment par l'effet de coupures arbitraires et de suppressions que les auteurs se sont permises sans en avertir, ou plutôt en les dissimulant par des rajustemens artificiels. Toutefois, l'authenticité des matériaux primitifs n'est nullement ébranlée par ces altérations systématiques, ni par les variations qui en sont les effets; et les points sur lesquels les originaux samscrits et les traductions persanes coïncident peuvent passer pour avoir toute la certitude dont l'histoire indienne est susceptible.

La fondation de la monarchie cachemirienne est, comme on sait, attribuée à un personnage nommé *Kasp* ou Kasyapa, qui fit écouler les eaux sous lesquelles le pays avoit long-temps été enseveli. Aboulfazel parle d'une colonie de Brahmanes introduite dans le Cachemir par Kasp. L'histoire samscrite se tait sur cette circonstance, et donne à entendre que la religion qu'on suivoit à cette époque étoit l'adoration des *Nagas*, dragons ou serpens. A cette occasion, M. Wilson rappelle des faits curieux qui tendent à établir l'antériorité du culte des serpens sur le système des Védas. Cette idée, qui recevra peut-être une nouvelle confirmation par le progrès des études relatives aux anciennes religions de l'Asie, mérite d'être examinée séparément, et pourroit fournir matière à d'intéressantes recherches.

Les règnes de cinquante-deux princes, durant douze cent soixante-six années, selon la chronique samscrite et l'Aïn-Akberi, de cinquante-cinq princes, suivant une autre autorité indienne citée par l'auteur du *Wakiati Kaschemir*, remplissent l'espace qui suivit l'établissement de Kasyapa. Leurs noms sont passés sous silence pour une raison propre à piquer la curiosité des Européens : c'est qu'ayant négligé les préceptes des Védas, ils étoient, aux yeux d'un auteur de la caste des Brahmanes, tout-à-fait indignes de mémoire. La lacune laissée en cet endroit est en partie remplie par le secours des auteurs musulmans; et, malgré l'infériorité de ces matériaux, on y trouve le sujet d'un rapprochement important avec des renseignemens tirés des livres indiens par Wilford, et consignés dans un travail manuscrit de cet écrivain systématique et un peu léger, mais ingénieux et infatigable : c'est l'origine cachemirienne des Pandawas, célèbres dans l'histoire ancienne de l'Inde; elle est attribuée ici à un prince nommée *Bandou*,

dont la naissance et la mort furent également miraculeuses, puisque sa mère le conçut en se baignant dans un bassin, et que le corps du prince tomba en dissolution et retourna à l'élément dont il étoit formé, un jour qu'il s'étoit baigné dans le même bassin. Il avoit eu un grand nombre d'enfans, et vu de son vivant quinze mille descendans qui furent la souche des Pandawas.

Un très-petit nombre de faits sont rapportés par les écrivains musulmans aux règnes de ces premiers souverains de Cachemir. Le septième, Sander-khan, mourut en s'opposant à une nouvelle introduction de l'idolâtrie indienne. Sous le neuvième, cette religion étoit devenue nationale, et le prince lui-même éleva un temple à Sada-Siva. Le quinzième fut détrôné par un roi de Caboul. Le dix-neuvième, Nâreng-khan, fut un conquérant qui porta ses armes jusqu'aux frontières de la Chine. Une révolte arracha la vie au vingt-huitième, ainsi qu'à ses six fils, qui se succédèrent, selon l'ordre de leur naissance, dans l'espace de quelques heures, d'où vint le proverbe en usage actuellement : *un seul chaudron, sur un seul feu, a vu six rois avant que la viande fût bouillie.* On n'indique, pour la plupart de ces princes, que leurs noms seulement, quelquefois la durée de leurs règnes, dont un est porté à cent quinze ans, et un autre jusqu'à cent quatre-vingt-onze. Le plus grand nombre ne sont pas même indiqués. Il y a une lacune indéfinie à la suite du dernier de ces règnes. Il reste donc une incertitude absolue sur la durée totale de cette première série, et sur l'époque où elle a dû commencer et finir. Cependant, malgré les circonstances fabuleuses qui ont été insérées dans cette succession, on peut, avec M. Wilson, la considérer comme établie sur un fondement historique, et y trouver même le sujet de quelques remarques intéressantes. Mais nous ne saurions adopter la conjecture du savant Anglais, qui voit dans le titre de *khan* donné par les chroniques à la plupart de ces princes, un motif pour leur assigner une origine tartare, et qui rapproche ce même mot des noms *Oxycanus* et *Musicanus*, rapportés par les historiens d'Alexandre. Le titre de *khan* est d'une origine assez récente dans la Tartarie même; il ne sauroit avoir été porté au dehors avant le v.e siècle de notre ère; et dans la chronique en question, il atteste plutôt les effets d'une rédaction opérée sous l'influence de quelques princes issus de la race de Tchingkis, que la patrie de ces rois auxquels on l'attribue par une sorte d'anticipation.

Le prince auquel, d'après les documens combinés de l'histoire indienne et des abréviateurs, on doit assigner la première place dans la véritable série chronologique des rois de Cachemir, est

Gonerda, ou plutôt *Gonanda*, l'*Agnand* des écrivains musulmans. L'époque en est fixée dans les ouvrages originaux ; mais, d'après le système des *Youga*, des *Manavantara* et des *Kalpa*, c'est-à-dire, des âges et des ères de l'Inde, système qui est encore si loin d'être éclairci, et qui laisse toujours une incertitude de plusieurs siècles dans la date des événemens, Gonanda étoit contemporain de Crishna et parent de Djarasandha, roi de Magadha, au secours de qui il amena une armée contre Crishna. Son fils fut tué dans une expédition contre ce personnage. La fixation qui résulte de ce synchronisme est sujette à des difficultés que les auteurs indiens ont eux-mêmes relevées, et que M. Wilson discute dans une note séparée. Ces difficultés sont plutôt accrues que dissipées par ce qui est dit de la succession des règnes postérieurs. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris de trouver, dans le résumé du savant Anglais, une différence de 1048 ans entre la date assignée à Gonanda, telle qu'elle résulteroit des termes mêmes des chroniques originales, si on les prenoit à la rigueur (2448 avant J. C.), et la même date rectifiée par M. Wilson lui-même, à l'aide de différentes combinaisons chronologiques (1400 avant J. C.), qu'il a fait valoir avec autant d'érudition que de sagacité.

Les temps qui suivent le règne de Gonanda sont encore, dans l'histoire de Cachemir, occupés par une suite de princes dont l'époque n'est point fixée, et dont un assez grand nombre ne sont pas même nommés. Asoca, l'un de ces princes, est accusé dans l'Aïn-Akberi d'avoir aboli les rites brahmaniques et fondé la secte des Djaïnas, circonstance qui seroit encore en opposition avec l'époque fondamentale de Bouddha, si l'on devoit croire, d'après l'auteur indien, Asoca antérieur au XII.e siècle avant notre ère. Une invasion des Mletchas ou barbares est aussi placée sous le même règne ; et l'on remarque à cette occasion qu'Asoca obtint un fils pour combattre ces peuples, par un effet de sa dévotion à Siva, nouvelle contradiction avec ce qui a été dit de son attachement au culte de Bouddha, à moins que les deux cultes n'aient été conciliés dès-lors comme ils l'ont été plus récemment en diverses contrées du nord de l'Inde. Ce fils, nommé *Djaloca*, renversa la religion nouvelle, chassa les Mletchas, et porta ses armes au nord de la Perse ; ce qui, suivant les auteurs musulmans, arriva au temps de Darab (Darius). On fait remonter à son règne l'établissement complet du système brahmanique et de la distinction des castes dans le Cachemir : mais, quoique dévoué au culte de Siva, il ne laissa pas d'accorder de grands avantages aux Bouddhistes, au point de passer lui-même pour un *bodhisatoua*, c'est-à-

dire, pour une incarnation bouddhique du second rang. Il finit, après un règne long et fortuné, par s'identifier avec Siva, adoré sous le nom de *Djyeschta Roudra*. On remarque dans ces traditions un mélange singulier d'idées empruntées aux deux cultes rivaux de l'Inde, et le nom de *Bodhisatoua*, qui s'y trouve introduit, doit appeler l'attention sur le passage de la chronique samscrite relatif au règne de Djaloca. Le successeur de ce prince fut changé en serpent pour avoir trop tardé à satisfaire des Brahmanes qui lui demandoient de la nourriture. On le voit encore à présent revenir, sous la même forme, aux environs de la capitale du Cachemir. Trois princes tartares (c'est ainsi que M. Wilson interprète le mot *touroushka*) introduisirent une réforme religieuse dans le pays, qui devint exclusivement bouddhiste. Postérieurement, cent trente ans après la mort de Chakia-Sinha, le Cachemir se trouva sous la direction d'un bodhisatoua nommé *Nagardjouna*. Ce passage, qui peut encore servir à fixer quelques points chronologiques de l'histoire indienne, avoit été rendu avec peu d'exactitude dans le corps même de l'extrait de M. Wilson. Nous en présentons ici le sens, d'après une traduction plus courte qu'il a insérée dans ses notes.

Le triomphe du bouddhisme dans le Cachemir n'étoit pourtant pas définitif. Sous le règne suivant, les *Nagas* (dragons), irrités de l'abandon des cérémonies brahmaniques, affligèrent les habitans par les tourmens d'un froid insupportable. Un Brahmane nommé *Tchandra*, connu comme grammairien dans l'histoire littéraire de l'Hindoustan, délivra le pays de ce double fléau, la rigueur de la saison et l'hérésie des Bouddhistes. C'est au règne de ce prince, nommé *Abhimanyou*, que le Radjah Taringini commence à donner plus de précision à ses récits, en spécifiant le terme de chaque règne. Le calcul indien placeroit la fin de ce règne à l'an 1182 avant J. C., et M. Wilson, par les moyens ci-dessus indiqués, le rabaisse à l'an 388.

A partir de ce point, la chronologie cachemirienne peut être soumise à une discussion régulière, puisque la durée des règnes y étant indiquée, il y a lieu d'appliquer les principes d'après lesquels on contrôle ailleurs les successions de princes. Cette durée, au jugement de M. Wilson, est encore, dans les premières périodes, sujette à une réduction, parce qu'évidemment l'auteur a dû alonger les règnes, afin de remplir l'espace de deux mille trois cent trente ans qu'il avoit annoncé d'avance entre Gonanda III et l'an de J. C. 1148, 1170 de l'ère *saca*. Sous le gouvernement de ces premiers princes, il y eut encore plusieurs variations religieuses : quelques souverains sont loués

d'avoir employé leurs efforts au rétablissement de l'ancien culte des Nagas, de Siva, sous différentes invocations, du Linga, &c. Le Brahmane, auteur de la chronique samscrite, flétrit avec le même soin la mémoire des princes qui désertèrent le système brahmanique et embrassèrent le culte de Bouddha. Ces vicissitudes ne peuvent s'expliquer qu'en supposant que la population du Cachemir se partageoit presque également entre les deux sectes, qui cherchoient à l'emporter l'une sur l'autre, et réussissoient à se supplanter alternativement. Quelques événemens de ce genre sont racontés dans l'original avec des développemens poétiques et des ornemens de style qui ne sont pas indignes d'attention, selon le docte traducteur. Sous l'un des princes dont nous parlons (calcul indien, 705 avant J. C., calcul réformé, 265), on place une nouvelle invasion des Mletchas, et une expédition du roi de Cachemir à Lanca (Ceylan), durant laquelle ce prince subjugua Tchola, Carnata, Lata, et d'autres contrées du midi de l'Inde. Il est encore fait mention, un peu plus tard, d'une seconde expédition à Lanca, à l'occasion d'une guerre sanglante qu'un autre roi de Cachemir fit à celui de Ceylan, pour l'obliger à interdire à ses sujets le meurtre des animaux. Le souvenir de cette expédition au-delà de la mer se conserve encore, si l'on en croit l'auteur indien, sur des bannières qu'il est d'usage de porter dans certaines cérémonies. Quelque opinion que l'on ait de la réalité de ces événemens, il est essentiel de les relever et de les comparer aux traditions analogues consignées dans les annales singaloises. Peut-être en tirera-t-on ainsi quelques éclaircissemens sur la marche que le culte de Bouddha a suivie pour arriver à-la-fois à Ceylan et dans le nord de l'Asie, et sur les liaisons que font soupçonner entre ces contrées lointaines, le rapport des écritures, la succession des idiomes sacrés et les traditions religieuses.

Un autre prince, que le calcul indien placeroit dans le premier siècle de notre ère, passe pour avoir étendu son autorité sur la ville de Khota (apparemment Khotan), sur le Catai, sur Tchin et Matchin, c'est-à-dire, sur la partie septentrionale et méridionale de la Chine actuelle. Un peu plus tard, selon le même calcul, mais à la fin du Ve siècle, si l'on adopte les rectifications proposées par M. Wilson, un Brahmane, nommé *Matrigoupta,* fut élevé sur le trône de Cachemir par un souverain de l'Inde du nom de Vikramaditya, qui avoit chassé de ses états les Mletchas et subjugué les Sakas. On sait que les efforts de la critique n'ont pas encore réussi à fixer l'âge des différens princes qui ont porté le nom de Vikramaditya. Si l'on y étoit parvenu,

on auroit ici un synchronisme d'autant plus précieux, qu'une absurdité grossière, placée immédiatement après ce règne dans la chronique samscrite, vient déranger de nouveau toutes les combinaisons du chronologiste : c'est un règne de trois cents ans, le seul de cette espèce qui se trouve dans la chronique, et précisément au point où des traditions confuses et des récits incohérens vont être enfin remplacés par une série mieux ordonnée de détails plausibles et de renseignemens exempts d'invraisemblance.

Cette époque est celle de la quatrième succession ou de la dynastie de Karkota. Le règne le plus prolongé qu'on y remarque est de cinquante ans : à partir du commencement de cette dynastie, la somme des années de ces princes, calculée en rétrogradant depuis les événemens récens qui en fixent la limite inférieure, se trouve d'accord avec les dates indiennes, de telle sorte que M. Wilson ne voit matière à aucune réforme essentielle dans le calcul de son original.

L'un des événemens les plus remarquables dans la durée de cette dynastie est l'expédition de Lalitaditya, qui, vers 714 de J. C., traversa la partie orientale de l'Hindoustan, vint sur les bords de la mer orientale, ce qui, dans les chroniques cachemiriennes, désigne le golfe de Bengale et les embouchures du Gange et du Brahmapoutre, suivit les côtes de la presqu'île, traversa les monts Vindhia, subjugua les petits états de la côte de Malabar, remonta par le pays de Cambodja, dans la partie nord-ouest de l'Inde, et s'avança jusqu'à Boukhara, remporta trois victoires sur les Musulmans, puis, dédaignant *les pâles Bhotias*, c'est-à-dire, les habitans de la région septentrionale de l'Himalaya, ou les Tibétains proprement dits, vint dans le pays d'Asam et enfin dans le Tibet et jusqu'en Tartarie (Outtara-Kara), où se termina le cours de ses exploits. Rien n'est plus curieux, rien ne sauroit être étudié avec plus d'avantage pour la connoissance de la géographie de l'Hindoustan avant les invasions des Musulmans, que le récit de cette mémorable incursion, sous la forme que l'auteur indien lui a fait prendre, avec les noms samscrits des lieux et des contrées parcourues par le roi de Cachemir. On sait que ce qu'il y a de plus digne de fixer l'attention des esprits judicieux, dans les poëmes mêmes des Hindous, ce sont ces détails de géographie ancienne que les savans recueillent avec tant d'avidité. Ceux qu'on trouve ici, en y joignant les éclaircissemens de M. Wilson, méritent d'être étudiés avec soin. Il faudroit approfondir les rapprochemens qu'il indique entre le texte de la chronique et les rapports des Arabes sur les guerres qu'ils eurent, vers cette époque, à soutenir à

l'est du Khorasan. Si l'espace ne nous manquoit, nous voudrions en indiquer un autre dont les expéditions des *Thoupo* ou Tibétains sur le golfe du Bengale, pourroient fournir le sujet. Les relations des Chinois en ce qui concerne les Tibétains, le Cachemir, la ville de Khotan, pourroient à cette occasion être consultées avec utilité.

Les règnes des autres princes de la même dynastie, ainsi que des deux dynasties suivantes, offrent bien d'autres faits sur lesquels nous voudrions nous arrêter. Mais plus on approche des temps modernes, plus le récit des auteurs indiens prend un caractère de régularité : moins, par conséquent, il reste d'obscurités à dissiper et de conjectures à former. Ne pouvant transcrire ici qu'un résumé de cet extrait, en relevant sur-tout ce qu'il offre de plus nouveau, nous nous bornerons, pour tracer en quelques mots le sommaire de l'histoire de Cachemir, à donner les résultats du tableau chronologique de M. Wilson. La première période, celle qui commence à Kasyapâ, et finit, selon les Indiens, au XII.ᵉ siècle avant notre ère, et suivant leur interprète, au IV.ᵉ, renferme cinquante-un règnes dont la durée ne sauroit être assignée, même approximativement. La première dynastie digne de ce nom, celle des descendans de Gonanda III, contient vingt-un règnes qui occupent un espace de mille treize ans, réduit à trois cent soixante-dix-huit par le traducteur. La deuxième dynastie n'a que six princes, qui ont régné ensemble cent quatre-vingt-douze ans. La troisième, qui n'est que la première rétablie sur le trône, a dix princes auxquels on assigne cinq cent quatre-vingt-douze ans; elle donneroit même, dans le calcul réformé de M. Wilson, une moyenne de quarante-trois ans, qu'il regarde comme inadmissible. La quatrième compte dix-sept princes, qui ont occupé le trône deux cent soixante ans, depuis l'an 615 de J. C. jusqu'à l'an 873. La cinquieme a douze princes en quatre-vingt-quatre ans, de 875 à 959. La sixième succession, qui renferme neuf princes de races diverses, a duré soixante-quatre ans, entre 960 et 1027.

M. Wilson a joint à cet extrait un appendice formé de notes dont plusieurs ont été indiquées précédemment. On y remarque constamment cette érudition indienne et cette connoissance approfondie des sources qui frappent le lecteur dans la préface du dictionnaire samscrit, et que peu d'auteurs, parmi ceux qui se sont occupés des mêmes matières, sont en état d'égaler. Nous avons, dans l'analyse qu'on vient de lire, détaché seulement quelques traits parmi ceux qui se rapportent à l'histoire des religions de l'Hindoustan, ou aux grands mouvemens, encore presque inconnus, qui ont dû agiter les peuples de cette contrée. Les faits d'un autre genre ne mériteroient pas

moins d'être examinés. Mais il n'est personne, parmi ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire orientale, qui ne lise et ne relise ce précieux fragment des annales indiennes. Ce qu'on pourroit desirer, si l'état des manuscrits le permettoit, ce seroit que le docte interprète en donnât une édition textuelle, avec une traduction complète. Il livreroit ainsi à la discussion l'un des monumens littéraires les plus dignes d'exercer la sagacité des occidentaux.

Nous avons prolongé l'analyse du mémoire de M. Wilson, le plus important sans contredit de ceux qui ont trouvé place dans le XV.ᵉ volume des Recherches asiatiques : aucun des autres ne sauroit lui être comparé, quoiqu'ils contiennent tous des faits curieux et souvent des observations nouvelles. Nous en rendrons compte dans un second extrait moins étendu que celui-ci.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

FRID. AUG. GUIL. SPOHN... de lingua et litteris veterum Ægyptiorum, cum permultis tabulis lithographicis, literas Ægyptiorum tum vulgari tum sacerdotali ratione scriptas explicantibus, atque interpretationem Rosettanæ aliarumque inscriptionum et aliquot voluminum papyraceorum in sepulcris repertorum exhibentibus. Accedunt grammatice atque glossarium Ægyptiorum. Edidit et absolvit Gustavus Seyffarth, *in acad. Lips. prof. D.* Pars prima cum imagine vitaque Spohnii. Lipsiæ, 1825, xvj, 54 et 56 pages *in-4.°*

Gustavi Seyffarth *Rudimenta hieroglyphices. Accedunt explicationes speciminum hieroglyphicorum, glossarium atque alphabeta, cum XXXVI tabulis lithographicis.* Lipsiæ, 1826, 67 p. *in-4.°*

Lettre à M. le duc de Blacas d'Aulps... sur le nouveau système hiéroglyphique de MM. Spohn et Seyffarth; par J. P. Champollion le jeune. Florence, 1826, 23 pages *in-4.°*

SECOND ARTICLE.

On a vu que M. Spohn, peu de temps avant son décès, excluoit presque totalement l'écriture proprement dite hiéroglyphique du champ de ses travaux et de ses découvertes, *doch fast gantzlich mit Ausschluss der Hieroglyphen oder Bilderschrift* (*Vit. Spohn.* p. 28). M. Seyffarth est bien loin d'envisager la chose sous ce point de vue. Déjà l'on a

pu le pressentir par le titre même de son ouvrage: *Rudimenta hieroglyphices.* C'est en effet à une méthode propre à faire connoître la valeur non *idéographique*, mais *phonographique*, de ce qu'on a nommé des hiéroglyphes, que se rapporte tout le volume de M. Seyffarth; ce qui ne l'empêche pas toutefois de faire honneur de ses découvertes à M. Spohn (*Rud. hierogl.* p. 2 et 3), car elles ne sont qu'un corollaire des principes posés et démontrés par celui-ci. En effet, M. Spohn le premier a lu et expliqué des inscriptions démotiques en entier; et par-là on a acquis la connoissance, et du langage dans lequel elles sont écrites, et du système de l'écriture vulgaire. Le même savant a expliqué ensuite en entier des écrits tracés en caractères hiératiques, ce qui a procuré deux données certaines, 1.° que l'écriture hiératique étoit alphabétique comme l'écriture démotique, et 2.° que la langue étoit la même dans ces deux classes de monumens. M. Spohn, il est vrai, a toujours nié que sa découverte s'étendît aux hiéroglyphes; mais c'étoit plutôt un effet de sa modestie que la suite d'une parfaite conviction; et, s'il eût vécu plus long-temps, il n'auroit pu manquer de reconnoître la véritable nature de l'écriture proprement dite hiéroglyphique.

Mais quelle est donc, selon M. Seyffarth, le vrai caractère de cette écriture! Je ne puis mieux le faire connoître qu'en empruntant les termes dont il se sert lui-même dans sa préface, et réduisant pourtant cette citation à ce qui est rigoureusemennt nécessaire pour donner une idée juste de ce système. (*Rud. hierogl.* p. iv de la préface.)

Quum neque demotica, neque hieratica, Ægyptiorum scriptura symbolica sit; quum literæ demoticæ è phœniciis, hieraticæ verò è demoticis calligraphiâ prodierint; quum vocabula hieroglyphica non singulis, sed tot imaginibus scribantur, quot demotica et hieratica constant; quum multa hieroglyphica PROMISCUÈ ADHIBEANTUR; *quum omnibus ferè in figuris hieroglyphicis hieratica lineamenta tanquam ossa insita facilè deprehendantur; non absonum videbatur imagines hieroglyphicas pro literarum symbolis sive literis, ut Clemens ait, imaginibus similes factis, accipere.* (Je pense que M. Seyffarth a voulu dire, *sive literis ad imaginum similitudinem factis,* et qu'il a pensé à ces mots de Clément d'Alexandrie, τῆς δὲ συμβολικῆς ἡ μὲν κυριολογεῖται κατὰ μίμησιν.) *Quæ quum agitarem, accidit, ut integros in papyros ejusdem textus . . . , alios hieraticè, alios hieroglyphicè scriptos, quod prævideram et expectaveram, inciderem. Quamvis enim jam licuisset de literis hieraticis traducere sonos in hieroglyphicos ex inscriptione Rosettanâ, indice veri falsive optimo; mansisset tamen dubitandi locus, quum lapis scripturæ hieroglyphicæ non adjungat*

hieraticam, eamque ob causam hieroglyphicis alienæ literæ hieraticæ comparari potuissent. Oblatis textibus ancipitibus illis, tutior comparatio cessit, ita ut protinus ac sine multâ operâ hieroglyphica scripta intelligere, neque intelligere solùm, sed, de quo nunquam desperaveram, recitare quoque posse viderer.

Cet exposé fait naître de lui-même deux importantes réflexions : la première, c'est que toute l'antiquité se seroit donc méprise sur la nature de l'écriture égyptienne ; la seconde, c'est que si l'écriture dite hiéroglyphique n'étoit autre chose que des lettres déguisées sous des ornemens étrangers, à-peu-près comme les capitales gothiques, ou comme nos lettres grises, ou comme les lettres arméniennes figurées en forme d'hommes, de quadrupèdes, de poissons, &c., il est bien difficile de concevoir qu'on pût les employer presque indifféremment et au hasard les unes pour les autres, *quum multa hieroglyphica promiscuè adhibeantur.* Et s'il en est ainsi, la ressemblance qu'on a cru trouver entre deux écrits tracés, l'un en caractères hiératiques, l'autre en caractères hiéroglyphiques, ne prend-elle pas l'apparence d'une hypothèse gratuite et arbitraire, qu'on peut nier sans preuve, comme on l'affirme sans preuve ! C'est là cependant le principe fondamental de M. Seyffarth. Il dit encore ailleurs : *Inscriptio Rosettana argumento est, artem Ægyptiorum hieroglyphicam, non singulis imaginibus, sed imaginum conjunctionibus tantùm, exprimere potuisse verborum notiones . . . Idem lapis Raschidicus probat, notiones non ubique pari modo, sed diversis in locis diversâ ac novâ ratione expressas fuisse. Non pauca sunt vocabula, quæ quoties recurrunt, toties novâ imagine distinguuntur.* (*Rud. hier.* p. iij de la préface.)

Je ne saurois m'empêcher ici de faire quelques rapprochemens entre le système de M. Seyffarth et celui de M. Champollion. Suivant ce dernier, l'écriture hiéroglyphique est la source primitive ; elle a donné naissance à l'écriture hiératique, qui n'en est qu'une forme plus abrégée, une sorte de tachygraphie. L'écriture démotique, composée d'un moins grand nombre de caractères, parce que les caractères phonétiques y dominent, paroît aussi s'être formée primitivement, par une dégradation médiate ou immédiate, des hiéroglyphes. Selon M. Seyffarth, c'est l'écriture démotique à laquelle appartient la priorité ; elle a produit, par l'addition de traits accessoires, destinés à lui donner plus d'agrément et de variété, l'écriture hiératique ; et celle-ci, par une nouvelle transformation, a donné naissance à l'écriture hiéroglyphique, dans laquelle cependant les caractères hiératiques sont ce que sont dans les corps des animaux les ossemens revêtus des chairs, des

muscles, des tégumens, &c. D'après M. Champollion, l'écriture hiéroglyphique se compose d'hiéroglyphes figuratifs, symboliques et phonétiques; il en est de même à-peu-près de l'écriture hiératique. Quant à l'écriture démotique, composée principalement de caractères phonétiques, et d'un assez petit nombre de caractères symboliques, elle n'admet que très-peu de caractères figuratifs. M. Seyffarth ne voit, dans les trois genres d'écriture, que des lettres proprement dites; mais, par une singularité surprenante et directement contraire au but de toute écriture alphabétique, les lettres nommées improprement hiéroglyphes, quoiqu'elles ne soient autre chose que les élémens modifiés ou enjolivés de l'écriture hiératique, ont, selon lui, une valeur tellement vague et si peu déterminée, qu'elles s'emploient indifféremment, *promiscuè*, l'une pour l'autre. Quelque surprenante que paroisse une semblable proposition, le système de M. Champollion semble, au premier coup-d'œil, offrir quelque chose d'analogue, d'abord dans l'emploi simultané et arbitraire des hiéroglyphes figuratifs, symboliques et phonétiques pour exprimer une même idée; et ensuite dans l'usage des homophones phonétiques. Toutefois, avec un peu de réflexion, on reconnoît à cet égard, entre les deux systèmes, une immense différence; et pour commencer par ce qui concerne les homophones phonétiques, autre chose est que la même lettre puisse être exprimée à volonté par plusieurs figures différentes, ou que la même figure puisse être employée à exprimer plusieurs lettres. La première supposition multiplie les signes alphabétiques; la seconde les confond. Je n'éprouve point plus de difficulté à lire le grec, parce que le *thêta* peut se figurer ainsi ϑ ou ainsi θ, et que le *tau* peut être écrit τ ou ⁊. En seroit-il de même si six ou sept lettres seulement de l'alphabet, le ϐ, le ρ, le μ, le σ, le π et le ξ pouvoient être, sans aucune restriction, substituées les unes aux autres. D'ailleurs, dans le système de M. Champollion, l'existence des homophones est une conséquence naturelle de la manière dont les caractères d'idéographiques sont devenus phonégraphiques. Quant à l'emploi simultané des hiéroglyphes figuratifs, symboliques et phonétiques, cela est encore moins sujet à difficulté. Que dans une même pièce le nom d'une divinité, par exemple, soit offert à mes yeux et à mon intelligence, tantôt par la figure propre de cette divinité, tantôt par un symbole convenu, tantôt enfin par la réunion des caractères phonétiques qui expriment son nom, c'est précisément comme si, dans un traité d'astronomie ou de chimie, j'employois une fois le nom des planètes ou des substances minérales, et une autre fois les symboles que l'usage a consacrés; ou, pour

donner un exemple d'un genre encore plus familier, si, ayant écrit des nombres, je mettois tantôt *deux et trois égalent cinq*, tantôt *2 et 3 égalent 5*, ou *II et III égalent V*, tantôt enfin, $2 + 3 = 5$.

Mais il faut entrer plus avant dans l'exposition du système de M. Seyffarth, ce qui n'est pas sans difficulté, et parce qu'il ne s'est pas toujours exprimé clairement, et parce que les preuves de ses assertions sont rejetées dans des notes séparées de son texte; enfin, parce qu'il faut sans cesse feuilleter les planches pour y découvrir péniblement les exemples auxquels il renvoie, et sans lesquels on ne peut juger de la valeur de ses assertions.

Avant d'établir sa doctrine, M. Seyffarth devoit dégager le champ de la discussion, de toute opinion antérieure qui auroit pu former un préjugé contre son nouveau système. Dans l'étude des monumens de l'écriture hiéroglyphique, il y a deux choses à rechercher, la langue que cette écriture recèle, et la valeur des caractères. Toutes les suppositions faites jusqu'ici sur le premier objet sont écartées sans discussion, et avec raison, ce nous semble, excepté à l'égard de la langue copte. Il y a bien de la légèreté à écarter celle-ci par cette seule raison qu'on ne comprend pas comment la langue vulgaire de l'Égypte auroit pu se conserver pendant tant de siècles et au milieu de tant de révolutions, sans aucune altération, *omni parte salva et integra.* Mais n'est-ce pas là se former une chimère pour la combattre avec plus d'avantage! Et qui donc a dit que cette langue s'étoit conservée sans altération! Quant à la valeur des caractères, on a cru, dit M. Seyffarth, que c'étoient ou des caractères purement figuratifs, ou des caractères purement symboliques, ou enfin des lettres, en prenant ce mot dans son acception propre et ordinaire. Dans les deux premières suppositions, le nombre des caractères seroit trop borné, on ne parviendroit point à s'exprimer sans obscurité et sans ambiguïté; aussi ceux qui ont voulu les expliquer ne se sont point accordés entre eux. Avec la troisième, jamais on ne parviendra à lire une inscription entière, et l'on ne trouve point dans un endroit donné les mots que le contexte exige. Toute cette réfutation des systèmes antérieurs est bien foible, et même elle nous paroît nulle à l'égard des personnes qui admettroient, dans l'écriture hiéroglyphique, concurremment des caractères figuratifs, symboliques et phonétiques. Dailleurs le système d'écriture des Chinois fourniroit une réponse péremptoire à une partie des objections de notre auteur.

M. Seyffarth se refuse à croire que les Égyptiens aient été amenés à admettre dans leur écriture des caractères phonétiques, par le besoin d'exprimer les noms propres étrangers à leur langue, et que de là soit

né l'emploi plus fréquent des caractères phonétiques dans les écritures hiératique et démotique. Supposer ainsi l'usage des lettres chez les Égyptiens lui paroît donner un démenti formel à toute l'antiquité. Il est surprenant qu'une semblable objection vienne de celui qui ne voit que de véritables lettres proprement dites dans les écritures hiératique et démotique, et dans les hiéroglyphes que des *signes ou des symboles des lettres hiératiques ou démotiques*, c'est-à-dire, en d'autres termes, des lettres représentées par des figures de convention, qui dès-lors deviennent elles-mêmes des lettres, comme nous le verrons bientôt. M. Seyffarth n'est pas, je le sais, de mon avis : *Etiam non dubito*, dit-il (pag. 13), *quin multi judicent, nullum discrimen esse inter literas et literarum notas sive symbola; sed, si quid video, in hoc versatur cardo.* Je reviendrai là-dessus dans un moment.

Après avoir ainsi fait table rase, M. Seyffarth passe à l'exposition de son propre système, et il résout ainsi les deux questions que renferme l'étude des monumens hiéroglyphiques, en empruntant, dit-il, deux expressions consacrées par l'antiquité :

I. *Lingua hieroglyphica est* ἱερὰ διάλεκτος.

II. *Hieroglyphica* οὐκ εἰσὶ γράμματα, μᾶλλον γραμμάτων σύμβολα.

De la première de ces deux propositions il conclut que la langue des monumens égyptiens ne sauroit être ni la langue égyptienne vulgaire connue sous le nom de langue copte, ni un idiome étranger à l'Égypte : il faut, dit-il, de toute nécessité entendre par ce *dialecte sacré*, une variété de la langue indigène de l'Égypte. La force de cette preuve dépend et du degré d'autorité qu'on accordera à Georges le Syncelle en pareille matière, et du sens qu'on donnera au mot διάλεκτος. Si l'on supposoit que, dans le texte cité, *le dialecte* ou *la langue sacrée* est seulement opposé à *la langue grecque* ἐκ τῆς ἱερᾶς διαλέκτου εἰς τὴν Ἑλληνίδα φωνήν, le raisonnement de notre auteur ne seroit plus qu'une pétition de principe (1). Toutefois nous devons avouer qu'il est fort naturel de penser que la langue égyptienne, même la langue écrite, n'a pas pu demeurer tellement stationnaire pendant une longue suite de siècles, que les inscriptions gravées sur les antiques monumens de l'Égypte ne diffèrent en rien du copte que nous connoissons. Elle doit au moins en différer essentiellement par l'absence des mots grecs, si

(1) Cet usage du mot διάλεκτος est bien connu. *Voyez* Schleusner, *Novum Lexicon græco-latinum in Nov. Test.* Je rappellerai seulement ce passage de Josèphe, *Ant. jud.* VIII, 5 : Ὁ μεταφράσας ἀπὸ τῆς Φοινίκων διαλέκτου τὰ Τυρίων ἀρχεῖα εἰς τὴν ἑλληνικὴν φωνήν.

fréquens dans le copte. Mais il falloit, pour le système de M. Seyffarth, admettre une altération bien autrement importante, et telle qu'on ne retrouve le dialecte sacré dans le copte des premiers siècles de notre ère, que par une sorte de divination toujours bien hasardeuse. *In genere monendum,* dit-il, *veterem Ægyptiorum loquendi usum multa verba verborumque compositiones, quibus careat coptica, habere, alia aliter scribere, ita ut sæpenumerò conveniant non nisi duabus unave litera, multis novam vel obsoletam potestatem tribuere, singula verba aliter flectere et inter se conjungere.* On peut demander où donc, s'il en est ainsi, on puisera l'intelligence de ce langage. C'est, suivant notre auteur, dans les monumens eux-mêmes qu'il s'agit d'expliquer : *Totius orationis chamicæ color ex ipsis scriptis dignoscendus.* Il nomme cet ancien langage égyptien *chamique*, du mot ϪⲎⲘⲒ ou ⲔⲀⲘⲈ, nom copte de l'Égypte. Si l'on avoit, comme pour l'inscription de Rosette, des traductions en une langue connue, la chose ne seroit pas, absolument parlant, impossible; mais, sans cela, il y a de la témérité à compter sur un tel moyen.

Quant à la seconde proposition, en voici les développemens. Les Égyptiens ont fait d'abord usage de caractères alphabétiques proprement dits, comme les autres peuples, et ils avoient reçu leurs lettres des Phéniciens. Ces lettres démotiques, formées avec plus d'élégance, sont devenues le caractère hiératique. Plus tard, un goût de calligraphie, assez extraordinaire sans doute, a transformé les lettres proprement dites en hiéroglyphes, *hieroglyphica scriptura originem debet καλλιγραφίᾳ.* Et la conclusion à tirer de là, c'est que, pour parler exactement, il faut dire que les figures hiéroglyphiques sont les signes et les symboles, tantôt des lettres démotiques, tantôt des lettres hiératiques, tantôt enfin des hiéroglyphes eux-mêmes. *Quâ de re figuræ hieroglyphicæ rectiùs et accuratiùs dicuntur partim literarum demoticarum, partim hieraticarum, partim denique rursùs* SUORUM CHARACTERUM *signa sive symbola.* Et au moyen de ces signes de signes, dont la fécondité a heureusement été arrêtée dans de certaines limites, si l'on veut supputer le nombre des lettres hiéroglyphiques, on n'en trouvera guère qu'environ six mille, suivant notre auteur. Je dis hardiment *des lettres hiéroglyphiques;* car, dit M. Seyffarth, *possunt ac debent hieroglyphica tanquam literæ accipi.* Quelles sont maintenant les preuves d'une assertion si peu attendue! Trois preuves démontrent, selon notre auteur, que la calligraphie, c'est-à-dire, la décoration ou l'enjolivement des lettres alphabétiques, est l'unique source de l'écriture hiéroglyphique : 1.° les mêmes lettres sont rendues par

diverses images, et ces images peuvent être variées par des ornemens divers, ce qui en augmente le nombre; 2.° les différentes parties d'un hiéroglyphe sont chacune sujettes à des variations ; 3.° diverses lettres hiératiques sont représentées par les mêmes figures hiéroglyphiques ou par des figures très-semblables. On sent que ces preuves là ont bien besoin elles-mêmes d'être démontrées. Mais, en supposant qu'elles puissent l'être, comme le prétend M. Seyffarth, qui cependant est loin de l'avoir fait, ne sera-t-il pas démontré aussi que vouloir, après cela, pénétrer dans le sanctuaire des hiéroglyphes, et se hasarder à les expliquer, c'est une entreprise peu sage, même pour un Œdipe. Cependant, si l'on veut prendre la peine de suivre notre auteur dans tout son premier chapitre et dans le second, et de lire tout ce qu'il dit de l'ordre des hiéroglyphes, de leur composition, de leur ambiguité, de leur position et transposition, de leur apocope, de la suppression, la multiplication et la permutation respective des figures destinées à représenter les voyelles, et même les consonnes, enfin de la coalition ou confusion de plusieurs hiéroglyphes en un seul, on verra le problème se compliquer à chaque pas, et devenir, ce semble, tout-à-fait insoluble, ou peut-être offrir tant de latitude et de facilité aux solutions les plus arbitraires, que chacun pourra lire ce qu'il voudra dans un monument hiéroglyphique. Que sera-ce donc, quand, passant aux chapitres III et IV, on apprendra d'abord qu'il y a encore des hiéroglyphes *symphoniques*, c'est-à-dire, des cas dans lesquels plusieurs hiéroglyphes individuels doivent être réunis pour représenter une seule lettre, et que chacune de ces parties intégrantes du symbole d'une seule lettre est susceptible de déplacement, de permutation, d'altération, de coalition avec une autre et de suppression ; puis, qu'il faut encore reconnoître des hiéroglyphes *aphoniques*, c'est-à-dire, des hiéroglyphes dans le sens qu'on donne communément à ce mot, des images ou naturelles, ou tropiques, ou allégoriques, non plus des élémens de la parole, mais des êtres ou de leurs actions !

Voilà, je pense, l'exposé très-raccourci, mais fidèle, du système au moyen duquel M. Seyffarth croit avoir réussi à dérober à l'Égypte le mystère de son écriture hiéroglyphique. Quoiqu'on marche ici de paradoxe en paradoxe, il faut avouer que M. Seyffarth a saisi habilement tout ce qui, dans les langues et dans les systèmes d'écriture connus, pouvoit offrir quelque analogie avec ses suppositions. Mais de ce qu'il n'est aucune langue et aucun système graphique qui n'offre quelques anomalies, quelques faits qui paroissent s'écarter de la

métaphysique du langage, ou être opposés avec le but naturel et propre de l'écriture, est-on autorisé à conclure qu'il existe un langage où tout soit arbitraire, un système d'écriture où se soient réfugiées et concentrées toutes les aberrations qu'ait pu imaginer l'esprit le plus fécond en inventions destructives de tout ordre et ennemies de toute intelligence! Et qui pourra se résoudre jamais à admettre un système qui repose sur des bases telles, par exemple, que celle-ci (pag. 23): *Nullum est signum hieroglyphicum, quod habeat unam tantummodo potestatem, neque pauca exstant, quibus sex pluresve literæ significantur!*

A la suite de l'exposé de son système, M. Seyffarth a fait imprimer une lettre de M. Weiske, professeur à Leipsick, dont l'objet est d'expliquer le célèbre passage de S. Clément d'Alexandrie sur les divers systèmes graphiques des Égyptiens, et particulièrement les mots ἱερογλυφικὴν διὰ τῶν πρώτων στοιχείων κυριολογική. Il y combat l'opinion de M. Champollion, et rejette l'explication proposée par M. Letronne. On pourroit être tenté de croire que par τὰ πρῶτα στοιχεῖα, il faut entendre simplement les sons dont les lettres sont la représentation; mais il y auroit alors une sorte de tautologie ou de pléonasme inusité dans la réunion des mots πρῶτα et στοιχεῖα. M. Weiske n'admet donc point cette explication. Celle à laquelle il s'arrête, et qui semble lui avoir été suggérée par le système même de M. Seyffarth, c'est que l'écriture hiéroglyphique que S. Clément nomme κυριολογική, et qu'il oppose à une autre espèce qu'il appelle συμβολική, ne se composoit que de lettres proprement dites, sous des formes très-variées, mais qu'elle n'exprimoit que les lettres d'un alphabet ancien et primitif, tandis que l'alphabet des écritures démotique et hiératique avoit été enrichi de plusieurs lettres nouvelles. C'est à-peu-près comme si l'on supposoit que l'alphabet arabe actuel, composé de vingt-huit lettres, fût réduit à l'alphabet hébreu, ou, comme disent les Arabes, à l'*abedjed*, qui n'en compte que vingt-deux. Il est bon de transcrire les propres expressions de M. Weiske. *Quæ cùm ita sint,* dit-il, *non immeritò mihi videor è nostro loco conjicere, in epistolographico et hieratico alphabeto fuisse non modò illos literarum sonos qui hieroglyphicis quoque literis exprimebantur, sed etiam alios quosdam, quibus illi opponuntur, sonos, ipsos quoque certis literarum signis expressos, qui præter illos duobus istis scripturæ generibus accesserint.* M. Weiske n'entreprend pas de déterminer quel étoit le nombre de *ces lettres primitives,* πρῶτα στοιχεῖα, encore moins quelles elles étoient; et c'est là, ce nous semble, la seule chose en quoi son interprétation diffère essentiellement de celle de M. Letronne.

Après avoir exposé la théorie du système de M. Seyffarth, et les objections très-graves auxquelles elle nous paroît sujette, nous pourrions nous dispenser d'entrer dans aucun détail sur les autres parties de ce volume. Cependant, pour qu'on ne croie pas que nous avons voulu nous dispenser d'un travail assez pénible, il est vrai, nous allons les parcourir successivement.

A l'exposition de la doctrine succède l'explication de quelques écrits hiéroglyphiques, dont la lecture est exprimée en lettres hébraïques, et accompagnée d'une traduction latine interlinéaire et de notes qui forment comme un commentaire perpétuel. Ces morceaux, donnés comme un *specimen* de l'application des principes de M. Seyffarth, occupent vingt-six pages, et en tout soixante-seize lignes, ce qui, à six mots environ par ligne, forme un total de quatre cent cinquante mots environ; mais les répétitions y sont si fréquentes, que cela se réduit à-peu-près à une centaine de mots, qui sont reproduits ensuite, sous les différentes formes qu'ils revêtent à raison des variations multipliées de l'orthographe, et des rapports grammaticaux dans lesquels ils se trouvent, dans un glossaire de huit pages. Ce glossaire est comme le complément et le tableau synoptique des traductions et des notes. Un seul article, extrait de ce glossaire, fera voir à quel point, en admettant la valeur donnée aux hiéroglyphes par M. Seyffarth, un même mot doit être mutilé et transformé dans son système, et par conséquent combien est arbitraire une interprétation fondée sur de pareilles suppositions. Le mot que je choisirai est לחו, qui doit signifier *puer, juvenis,* et que notre auteur compare avec le mot copte ⲁⲗⲟⲩ *juvenis,* qu'il transforme en ⲗⲁⲟⲩ, ⲗⲉⲗⲟ et ⲗⲉⲗⲟⲩ, et qu'il rapproche de l'hébreu עולל, et avec un autre mot copte, ⲁⲗⲗⲟⲩ, qui signifie la *prunelle de l'œil.* Ce dernier rapprochement est pleinement justifié par le double sens du mot grec *κόρη*, qui signifie *puella* et *pupilla oculi*, par le mot latin *pupilla*, qui n'est qu'un diminutif de *pupa*, et a le même double sens, et par l'arabe انسان, qui signifie aussi *homme* et *prunelle* de l'œil. Voici l'article du glossaire :

ל *puer, juvenis.* — לא *juvenis.* — לו *juvenis.* — לח *juvenis.* — לחל *juvenis.* — לחו *puer, juvenis.* Copt. ⲗⲁⲟⲩ, ⲗⲉⲗⲟ, ⲗⲉⲗⲟⲩ (ⲁⲗⲗⲟⲩ *pupilla oculi*). Sem. עולל. *Litera* ח *ante* ל *pronuntianda videtur, ut in hieraticâ scripturâ.* — נמה לחו *dilectus juvenis (XX, I, I, II, legi potest* לחי *).* — נמה לח *dilectus juvenis (XX. I, III, legi potest* נמה לח *ὄν juvenis).* — נמה ל *dil. juv. . . . .* — מה לח *dil. juv.* — נמח ל מודח *dil. juv. diligens Horum.* — מה לו מ *dilectus juvenis dilectus.* — מה לח ל *dil.*

juv. — נמ לה *dil. juv.* — מ לח *dil. juv.* — מה לו *dil. juv.* — לנא *qui juvenis est, ὃν juvenis.* — מה לחו מ *dil. juv. dilectus . . . hic* ו *pro* ו *legitur.* — נלח *ὃν juvenis.* — נל *ὃν juvenis.* — מה לו מ ל *dil. juv. dil. juvenis.* — נמ לא *dil. juv. . . . . est* א *pro* ו *vel* ו. — לי *juvenis.* — לו *juvenis.*

Si l'on fait attention à toutes les transformations que subit dans ces exemples le mot לחו, on aura une première idée du genre de divination, je dirois presque de sorcellerie, dont devoient être doués les hommes qui faisoient usage d'une semblable écriture. Mais ce n'est pas tout : chacune des lettres hiéroglyphiques qui servoient à écrire le mot לחו dans toutes ces transformations, n'avoit pas une forme unique et constante. C'est un principe inculqué à chaque instant par notre auteur, et dont l'application est mise sous les yeux des lecteurs dans ses quatre premières planches. M. Seyffarth l'assure positivement dans ce passage : *hieroglyphica enim singula haud rarò cum aliarum literarum lineamentis conveniunt* (*Rud. hier.* pag. 91). Et effectivement, justifiant dans une note (page 48) la valeur qu'il donne aux hiéroglyphes employés pour exprimer, suivant lui, le mot לחו, il dit: *Tria puncta hoc loco significant* H, *anguiculus* ו *aut* ו. *Insolentior est anguis, quæ plerùmque* F *et* Ê *valet, hoc loco pro* Ô*; quod tamen aliis locis confirmatur.*

Si l'on veut encore un exemple irrécusable du point auquel peuvent être portées ces transformations d'un même mot par addition, soustraction ou permutation des élémens dont il se forme, le nom d'*Osiris* nous le fournira. Ce nom devoit être, pour ainsi dire, le premier qu'un Égyptien apprît à lire et à écrire; et cependant sous combien de formes M. Seyffarth ne nous l'offre-t-il pas ! J'en compte dix dans ce qu'il a publié : ושעראז, ושר, ושער, וצער, ושעיראז, ושיר, ושכראז, וסער, ושעהראז, ושערי, et dans un seul et même papyrus on en trouve jusqu'à cinq.

Mais du moins ces interprétations si arbitraires, et pour lesquelles on s'est donné une si grande latitude, nous offriront-elles un contexte qui se recommande par la nature des idées, par leur ensemble, par une apparence de vérité, et, si j'ose m'exprimer ainsi, par une physionomie égyptienne! Je vais copier un de ces fragmens, pour que les lecteurs puissent s'en former une idée. Ce sera le quatrième *specimen*, page 56.

Age : veni Osiris Ægyptum. Dilecte puer. Osiris Ægypti. ὃν statuens Ægyptum Osiris. Ad festa accipienda Ægypti. Osiris, dilecte puer. Veni Osiris Ægyptum. Dilecte puer, ὃν deus sublimis. Invise Isis οὖσα *juvenis Ægyptum. Quemadmodum venit una benedictus. Ponens filium Horum. Deum sublimem. Invise Isis. Dilecte juvenis. Veni Ægyptum.* Οὖσα

protectio. Ad adipem festorum. Ducens benedictum. Ponentem filium Horum. Οὖσα *misericordia bonorum. Veni ergo genitor ad sacrificia data juvenis.*

Ajoutons un fragment de l'inscription hiéroglyphique de Rosette; c'est la ligne 12, où M. Seyffarth lit ce qui suit :

(Decernunt sacerdotes festa instituere in honorem τοῦ*).... Ptolemæi* τοῦ *Phtha semper viventis, dilecti dei constituti, anni* ὄντος *I* ὄντι *I. diebus quinque, cum reliquis deis agere sacrificia, libationes, addere constituta omnia simul: sacerdotes sacerdotum sacerdotum in templorum templis* οὖσι *Ægyptiacis sint ad reliquos deo constituto* εὐεργέτᾳ, *ut sacerdotes ad reliqua ducant...*

Et cela doit répondre à cette partie de l'inscription grecque qui est traduite ainsi par M. Ameilhon, après la restitution des lacunes :

Et agere festum et solemnem conventum in honorem immortalis et dilecti à Phtha, regis Ptolemæi, dei Epiphanis, gratiosi, singulis annis (per totam Ægypti, tam superioris quam inferioris) regionem, à novilunio thouth, per dies quinque, in quibus et coronas gerent, facientes sacrificia et libamina, et alia convenientia. Cognomi(nabuntur verò isti ministri) et dei Epiphanis, gratiosi, sacerdotes, præter alia nomina deorum quorum sacerdotii munere jam funguntur, et prælibare super omnes pecuniarios reditus.....

Je supprime toute réflexion, et je passe à la dernière partie de l'ouvrage où M. Seyffarth rend compte de la disposition des planches qui contiennent ses alphabets, qui sont au nombre de trois, et distingués par les noms d'*alphabetum mixtum*, *alphabetum comparativum atque in classes dispositum*, et *alphabetum ambiguum*. L'auteur, dans les planches XIII à XXXII, avoit rapproché les groupes ou séries de caractères hiéroglyphiques tirés de ses divers *specimen* qui lui paroissoient identiques; il en avoit aussi rapproché les séries correspondantes de caractères hiératiques. Maintenant, dans son premier alphabet, planches XXXIII, XXXIV et XXXV, il présente, sous chaque lettre, toutes les variétés, par lui recueillies, des formes qui appartiennent à cette lettre dans l'écriture hiéroglyphique. La comparaison de ces tableaux avec les planches précédentes XIII-XXXII, fournit le moyen de comparer les lettres hiéroglyphiques avec les lettres hiératiques. Ces planches peuvent aussi servir à comparer les lettres démotiques avec les lettres hiératiques. Ce premier alphabet contient près de trois mille figures.

Le second alphabet, nommé *comparatif*, planche XXXVI, sect. I.re, offre la comparaison des lettres phéniciennes et des lettres égyptiennes, tant hiératiques que démotiques, avec les lettres hiéroglyphiques et

anaglyphiques : par la première de ces dénominations, M. Seyffarth entend ce que M. Champollion a appelé *hiéroglyphes linéaires*, et par la seconde, ce que ce savant a désigné sous le nom d'*hiéroglyphes purs*. La disposition de cet alphabet est telle, que les diverses formes démotiques d'une lettre servent de passage pour arriver des lettres phéniciennes aux lettres hiératiques, et que celles-ci à leur tour conduisent aux lettres hiéroglyphiques et anaglyphiques, en allant toujours du simple au composé.

Le troisième alphabet, nommé *ambigu*, pl. XXXV, col. 27 à 37, et pl. XXXVI, section II, présente les caractères qui sont susceptibles de plusieurs valeurs : il y en a tel qui, si nous en croyons M. Seyffarth, peut servir à représenter jusqu'à neuf lettres différentes. Au lieu de s'étonner du nombre de ces caractères ambigus, on pensera plutôt qu'il devroit être beaucoup plus considérable, si l'on se souvient du principe posé par M. Seyffarth : *Nullum est hieroglyphicum, quod habeat unam tantummodò potestatem.* Quelles que soient au surplus les raisons auxquelles notre auteur attribue l'origine de cette confusion de caractères dans un genre d'écriture déjà si compliqué, nous craignons bien que la seule vue de ce tableau ne contienne la réfutation de tout son système. On pourroit, il est vrai, suivant lui, au lieu de regarder cette application d'un même symbole à plusieurs lettres, comme un principe avoué de cette écriture, supposer que cette confusion est née, du moins dans beaucoup de cas, de l'ignorance ou de l'incurie de ceux qui traçoient ces caractères, et qui s'embarrassoient peu de conserver l'orthographe, pourvu qu'ils rendissent à-peu-près les sons, ou même confondoient exprès les figures des lettres d'un même organe pour déguiser le sens de ce qu'ils écrivoient. *Observavi*, dit-il (page 91), *hieroglyphicas æquè atque demoticas et hieraticas literas eas potissimùm inter se confundi, quibus soni affinitas intercedit, ut* ס, ז, צ, ש, ט *et* ת, *vocales O et U, A, E et I. Quam ob rem, in utramque partem disputari potest. Si sumis vocabulorum pronunciationem accuratè servatam fuisse ab Ægyptiis, augetur numerus signorum ambiguorum; sin neges unam imaginem tot sonos significare potuisse, credendum scribas dialectorum varietatem ante oculos habuisse, aut veram vocabulorum enunciationem obscurare voluisse.... Hoc saltem concedendum omnem antiquitatem verborum sonos præcipuè spectasse in scribendo, atque consentaneum videri, quemvis scriptorem suam linguæ patriæ pronunciationem significasse.* Nous ne pensons pas qu'aucune de ces hypothèses, plausibles peut-être abstractivement et dans certains cas rares, puisse justifier une confusion telle que celle dont il s'agit.

Nous terminerions ici cette notice, si nous ne devions dire quelques mots de la *Lettre* de M. Champollion le jeune à M. le duc de Blacas, *sur le système hiéroglyphique de MM. Spohn et Seyffarth.* Nous avions lu cette lettre lorsqu'elle parut, il y a environ un an. Mais au moment où nous nous occupions à étudier les deux ouvrages dont nous venons de rendre compte, nous nous sommes abstenus exprès de la relire, afin qu'elle n'influât point sur notre opinion. Ce n'est qu'après avoir formé et rédigé celle que nous venons d'exposer, que nous avons pris de nouveau connoissance de la lettre de M. Champollion. Ce savant a eu pour but « de réduire, comme il le dit lui-même, la » question à ses véritables termes, en exposant comparativement, et » avec briéveté, la base des deux systèmes. » Il reproche d'abord à M. Seyffarth d'avoir construit son système *à priori*, méthode qu'aucun genre d'études solides ne sauroit admettre. Il s'étonne que les deux auteurs allemands n'aient point aperçu, dans le texte hiéroglyphique de l'inscription de Rosette, des caractères figuratifs, et il en indique plusieurs. Il ne s'étonne pas moins que, dans les textes hiéroglyphiques, et notamment dans celui dont il vient d'être parlé, ils n'aient point reconnu l'existence des caractères symboliques, énigmatiques ou tropiques. « Comment M. Seyffarth n'a-t-il point vu dans l'inscription de Rosette » les mots du texte grec *or, argent, biens, bon, puissance, nom, Égypte,* » *panégyrique, Dieu, vie, vivant, jour, mois, année, écriture,* &c. &c., » rendus, dans les parties correspondantes du texte hiéroglyphique, par » des caractères isolés et bien évidemment symboliques! »

M. Champollion oppose à M. Seyffarth, qui veut que tous les hiéroglyphes ne soient que de véritables lettres, l'opinion de toute l'antiquité, comme nous l'avons fait nous-mêmes. Au lieu de six mille hiéroglyphes, suivant l'évaluation extrêmement modeste de M. Seyffarth, puisque, d'après les principes sur lesquels repose sa doctrine, leur nombre auroit pu être porté à six cent soixante-quinze mille, M. Champollion affirme n'en avoir reconnu jusqu'ici que huit ou neuf cents, véritablement distincts de forme. Il explique la cause à laquelle est due l'erreur de M. Seyffarth, et il affirme, « 1.° que » les trois quarts au moins des signes gravés et expliqués dans son » tableau, n'ont jamais existé en réalité sur aucun monument égyptien » original; 2.° que les monumens originaux offrent habituellement » un très-grand nombre de signes qu'on chercheroit vainement dans » l'immense alphabet de M. Seyffarth. »

L'auteur de la lettre emploie ensuite, contre le système de M. Seyffarth, plusieurs des raisons que nous avons fait valoir, telles que

l'invraisemblance d'une écriture alphabétique composée de six mille caractères; la valeur indéterminée attribuée à un nombre prodigieux de signes, qui, vrais Protées, changent à chaque instant de destination; la nature du langage, où l'on reconnoît à peine quelques rapports avec la langue copte, en sorte *qu'il n'y a dans tout cela, ni syntaxe égyptienne, ni formes grammaticales égyptiennes, ni mots égyptiens;* l'extrême variété qui règne dans la manière d'écrire et de prononcer un même mot, le nom d'*Osiris*, par exemple; toutes objections graves qu'on ne sauroit faire au système de M. Champollion.

Enfin, dit M. Champollion, « MM. Spohn et Seyffarth, ayant » publié la lecture et la traduction d'un manuscrit égyptien du cabinet » de Paris (en caractères démotiques), le texte grec de ce même » manuscrit, découvert à Londres par M. le docteur Young, ne » confirma sur aucun point la lecture des deux savans Allemands, » circonstance qui démontre évidemment la fausseté des principes » fondamentaux de leur méthode (page 6). »

Une note qui se trouve aux pages 13 et 14 nous paroît devoir être transcrite ici, et c'est par-là que nous terminerons cet article.

« M. Seyffarth, dit M. Champollion, voulant en peu de lignes » (page 8 et note 10 de son ouvrage) mettre en évidence l'incertitude » ou plutôt le peu de fondement de mon alphabet hiéroglyphique, se » contente, pour toute démonstration, de faire remarquer que, dans » le nom propre de *Cléopâtre,* je donne au caractère semblable à une » *feuille* ou *plume* la valeur E; tandis que je donne, dit-il, à ce » même signe la valeur T dans le mot ALEKSANTROS (Alexandre): » cela peut en effet paroître vrai en s'en rapportant à la gravure de ces » deux noms propres donnée dans la planche 1, n.° 28, de M. Seyffarth; mais en croyant copier exactement le nom hiéroglyphique » d'*Alexandre*, tel qu'il est dans ma *Lettre à M. Dacier* ou dans mon » *Précis du système hiéroglyphique,* le savant Allemand a omis, par » inadvertance, le signe qui figure une *main*, le seul caractère auquel, » dans ce nom propre, j'aie attribué la valeur T. L'objection tombe » donc d'elle-même; et si M. Seyffarth eût voulu recourir tout simplement à mes alphabets hiéroglyphiques publiés dans les deux ouvrages » précités, il se seroit convaincu que je n'ai jamais donné à la *feuille* » la valeur d'un T. »

Il ne nous reste qu'à exprimer le vœu que M. Champollion publie un travail spécial sur le texte tant démotique qu'hiéroglyphique de l'inscription de Rosette. Ne fût-ce même qu'une ébauche imparfaite, un pareil travail seroit sans doute du plus grand poids dans la question

dont il s'agit. Ce n'est point un défi que nous lui portons ; c'est un vœu dont nous pensons que la réalisation ne lui offrira pas de grandes difficultés.

SILVESTRE DE SACY.

Le Roman du Renart, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi des XIII.e, XIV.e et XV.e siècles, par M. O. M. Méon, *éditeur du roman de la Rose, des fabliaux et contes, &c. &c.* Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n.° 17, 1826, 4 vol. *in-8.°* avec figures.

SECOND ARTICLE.

Dans un précédent article, j'avois annoncé que j'examinerois particulièrement le poëme du couronnement du Renard, et la question de savoir si l'on peut croire que Marie de France, qui a composé des lais et des fables, est aussi auteur de ce poëme ; je m'occuperai bientôt de ce double objet.

Depuis que j'ai rapporté les passages des troubadours qui font allusion aux aventures de Renard et d'autres personnages du roman, j'ai découvert les vers suivans dont l'auteur n'est pas connu. Ils compléteront les citations précédentes ; elles seront sans doute utiles aux littérateurs qui aimeroient à comparer les divers passages des troubadours avec ce qui reste aujourd'hui des diverses branches du roman du Renard écrites dans la langue des trouvères.

Que m pren a sovenir
Qu' En Ezengrins un dia
Vol ad un parc venir;
Mas pels cans que temia
Pel de mouton vestic
Ab que los escarnit;
Pueis manjet e trait
Tot so que li abelic. ANONYME: *Coblas sparsas,* ms. de Caumont.

« Vu qu'il me vient en souvenir que le seigneur Isengrin un jour » voulut entrer dans un parc ; mais à cause des chiens qu'il craignoit, » il revêtit une peau de mouton avec laquelle il les joua ; ensuite il » mangea et emporta tout ce qu'il lui plut. »

J'ai cru convenable de faire connoître ces vers, qui indiquent un épisode dont on ne trouve aucune trace dans les branches du roman français qui ont été publiées.

On trouve dans plusieurs passages du roman du Renard ces désignations caractéristiques, ces épithètes heureuses qui deviennent les surnoms des animaux; genre de création qui nous plaît tant dans la Fontaine, et qui doit frapper beaucoup plus dans les ouvrages de notre ancienne littérature. Il suffira de quelques citations:

A vos, sire BRUIANT li tors (*).... (*) taureau.
Sire TARDIS li limacons....
COARS li lievres l'arochoit (*) (*) lançoit des pierres.
De loing, que pas ne l'aprochoit....
Le paon, sire PETIT-PAS....
Sire ESPINART i heriçon....
Li vers chanta PELEZ li raz (*) (*) rat.
Li conins sire SAUTERET....

Il y a dans ce roman beaucoup trop de répétitions d'aventures qui se ressemblent; cela provient sans doute de ce que les divers continuateurs ont cru pouvoir reproduire, à leur manière, les incidens déjà connus; ce sont souvent mêmes tours d'adresse, mêmes dénouemens.

Parfois les auteurs ont prêté à leurs personnages un langage étranger, tel sans doute qu'on le parloit à l'époque où ils écrivoient.

Dans la cour plénière tenue par le lion, assemblée à l'effet d'entendre la plainte d'Isengrin, qui accuse Renard d'avoir attenté à l'honneur de la dame Hersent:

La cort étoit grant et pléniere,
Bestes i ot de grant maniere,
Foibles et forts, granz et petits.

Parmi ces bêtes se trouve le chameau, en sa qualité de légat du pape. Le langage du chameau est un jargon caractéristique, un baragouin moitié italien, moitié français; il dit *EXAMINar*, *LAPIDar*, pour *examinEr*, *lapidEr*, comme un Italien le diroit aujourd'hui: mais ce qui est très-remarquable, c'est qu'il emploie les substantifs italiens en AT qui depuis ont pris un E final euphonique, ou ont rejeté le T final, en marquant son absence par un accent:

N'aies cure de *roialt*AT
Se tu ne juges par BONT*at*.

On diroit aujourd'hui *ATe* ou *À*.

On rencontre assez souvent, dans cet ouvrage, des passages bien pensés et bien exprimés, et qui reçoivent même par l'expression une tournure spirituelle. Dans la branche du *prestre Martin et du lou Isengrin*, l'auteur exprime heureusement que le loup déroboit les brebis :

Sovent li fesoit ses oeilles (*)
Non per, s' eles erent (*) pareilles
Et sovent les rapareilloit,
Se non pareilles les trovoit.

(*) ouailles, brebis.
(*) étoient.

Dans le poëme du couronnement du Renard, celui-ci annonce au loup Isengrin que le roi lion est malade; et en lui recommandant de lui faire visite, il ajoute :

Alés à lui, c'est votre honours
De lui porter or compaingnie;
Tant com il nos sera en vie,
Portons li foi et loiauté;
Car je me dout en verité
Qu'apriés lui porons nos avoir
Encor piour (*), au dire voir (**).

(*) pire (**) vrai.

La pièce intitulée le *Couronnement du Renard* est publiée pour la première fois, ainsi que le roman et ses diverses branches; mais comme les analyses de M. Legrand d'Aussy n'avoient pas fait connoître le couronnement, et que même il n'avoit été indiqué par personne, j'ai cru ne pouvoir me dispenser d'en présenter une courte analyse, avec quelques citations; et j'examinerai ensuite s'il faut admettre que Marie de France l'ait composé, ainsi que l'avance M. Méon.

Le roi lion est malade; il s'agit de désigner d'avance qui lui succédera dans la royauté; le renard a donné habilement l'idée de cette précaution, sous le prétexte d'éviter la guerre civile : lui-même, s'étant fait moine de l'ordre des frères mineurs, a ménagé la paix entre ceux-ci et les jacobins, et leur a enseigné comment on doit s'habiller en prenant un costume qui soit moitié d'un ordre, moitié de l'autre, comment il faut se comporter auprès des princes et des grands :

De l'un à l'autre bonement
Alloit Renart, et lors aprist
Coment cascuns se maintenist
En cours de contes et de rois.
Tous les maintiens et les convois
Lor aprist Renars en un an;
Mainte paine et maint ahan

I mist cascuns ains que seuist (*)
Coment cascuns se maintenist,
Quand il estoit venus à court.

(*) sut.

Renard, vêtu en moine, et accompagné d'un frère, se rend à la cour du roi, où il n'est pas connu; il lui parle, lui recommande de songer à la mort, et la lui annonce même comme prochaine. Le roi se confesse à lui; parmi les questions que fait le confesseur, il demande qui sera roi :

Et il dist que li plus cortois,
Li mius faisans, li plus hardis,
C'est li lupars à son avis.
Ha! sire chiers, çou dist Renars,
A çou mie li vos esgars
Ne doit iestre, mais esgardés
Un homme sage qui senés
Soit et soutins et inginneus.
. . . .
Car nos trovons el livre dorche,
Mius vaut engins que ne fait forche,
Car engins à la fois le met
Où sa force bien le démet.

Le confesseur emploie beaucoup d'adresse à lui en indiquer un, tout en mêlant la satire à l'éloge, et le roi désigne le renard même :

C'est dans Renart, bien l'os nomer.

Le confesseur parle beaucoup des mœurs du temps, et il dit que dans ce siècle :

Le pere encontre l'enfant,
Et l'enfant encontre le pere,
La mere encontre le compere,
Le cousin contre le parent
Voit-on maintenant moult sovent
Entreprendre et cuerre maniere
Coment on puist l'un traire arriere,
Pour soi meime avant bouter;
Ne chaut aucuns qui puist vierser
Mais qu'il mesme demeure droit.
Li pluisour d'ui, soit tors ne droit,
Veulent lour lingnage avanchier.

Enfin le confesseur conseille au roi lion de convoquer un parle-

ment pour choisir un successeur. L'assemblée électorale des animaux se réunit :

Tous les barons qui prince furent
Des biestes qui quatre piés urent
De cascune maniere, conte,
Ou duch ou prince mis où conte
En romanch ou en droit latin,
Pour çou que toutes ne destin
A romanchier, car ne porroie,
Se toutes les or vos nomoie;
Et non pour quant nomer covient
Les aucunes, car il m'en tient
Pour çou que jou en ai afaire,
A l'asne primes me doi taire,
Car c'est commencement par A.

Le roi leur dit de procéder au choix. Le renard ne s'est pas montré ; mais sa femme a amené le renardeau leur fils et l'a présenté au roi, qui s'est plaint de l'absence du père ; il le fait chercher et appeler : on le trouve au couvent Saint-Ferri ; il arrive à la cour avec son prieur ; il voit le roi, sollicite en faveur de son fils ; mais le roi lui ordonne à lui-même de réunir les électeurs. Ceux-ci s'en rapportent au hérisson et au mouton, pour le choix du roi futur, mais à la condition qu'ils ne pourront l'être ni l'un ni l'autre. Les deux arbitres de l'élection s'occupent de cette affaire importante; le mouton propose CAPRA, c'est-à-dire, la chèvre : le hérisson se moque de lui.

Mouton *EX RE NOMEN HABES :*
Moutons ies, moutons seras,
Tous les jours mais que tu vivras.
Et or me di, va, dant mouton,
Pour quel pourfit, pour quel raison,
As or nomé CAPRA pour roi:
Quel sens a ore dedens soi,
Per coi tu l'aies or nomé!

. . . .

Ne cuides mie grant savoir
En *capra,* se sa barbe est longue
Teus a barbe, n'est pas mençoigne,
Qui en lui n'a, ne doutes mie,
Bien ne valour ne sens demie.
Car se barbe le sens en usent,

Bouch et chievres moult sage fusent.

Le hérisson propose à son tour le renard : après quelques débats celui-ci est accepté. Le hérisson a répondu aux objections du mouton, qui récusoit le renard :

Chaitis mouton, vas que dis-tu!
S'il seit dou mal, il seit dou bien:
Ainch ne vis home terriien
Que grant honour à maintenir
Euist, que s'il ne seut partir
Le bien dou mal, qui vausist mie
En singnorage une alie.

Le hérisson et le mouton vont vers le roi, et, en plein parlement, ils lui annoncent leur choix ; le frère jacobin en est instruit.

Pour comender Renart lor frere
En haut monta com emperere ;
Or oiiés coment il parla
Li jacopins, com il viersa
De plain pot en petit vaissiel.
Seignor, dit-il, ne m'est pas biel
Se ne di chose qui atourt
Del tout al honor de la court.

Le renard fait le modeste ; le roi lui ordonne d'accepter : il se résigne. Les grands de la cour

Virent à lui, hunt l'on levé
Et au moustier l'en ont porté;
Devant les sains jurer le font
Que la couronne sans descont
A son pouvoir tous jours tenra.
Isi Renart le fiancha
Et encor plus se on vossit.

Bientôt, sous de légers prétextes, le nouveau roi disgracie le hérisson et le mouton, aux suffrages desquels il doit sa dignité ; le hérisson porte sa plainte à l'ancien roi, qui répond qu'il ne s'occupe plus des choses d'ici bas.

Le roi meurt le lendemain de la Pentecôte. Chacun vient faire sa cour au successeur: on lui offre beaucoup de présens, il les refuse publiquement, mais les laisse accepter en secret par sa femme et par ses enfans, et lui-même ne manque pas de répandre ses dons sur les princes et sur les grands. L'auteur dit :

Et puis maint riche don douna

As grans singnors; mais ainc a povre
Ne donna or, argent ne covre,
Plonc ne estain, arain ne al
Ronchi, palefroi ne cheval,
Robe ne drap, ne chaucemente.

Le roi voyage en divers pays et arrive jusqu'aux lieux saints, revient en Europe, va à Rome auprès du pape, qui lui avoit envoyé un message et des présens : il est très-bien accueilli à Rome ; les cardinaux et les dames viennent à sa rencontre. Sa conversation avec le pape est assez piquante; celui-ci lui dit :

Pour quel raison vos ai mandé
Que m'aprendes des vostre tours,
Car on m'a dit chastiaus ne tours
Ne se pueent tenir à vos
Que ne tournés tout au desous
Çou qui au deseure doit iestre.
D'un huis vos faites bien feniestre,
Et d'un viés pot un nuef chaudron,
De chauces ausi chaperon,
Et de moufles housiaus à chievre,
D'un porch-espin faites un lievre
Et d'une grue un hireçon.
Sire, dist Renart, ce dist-on
Que de legier ne puet mie iestre;
Voirs est dou mouton fa-ge un priestre
Et un abé d'un cornabus,
D'un mais loudier bien un renclus
Et un evesque d'un guinau.

Et ce qui fait ces heureux changemens, dit le renard, c'est l'argent. Le pape répond :

Et dist : Renart, en vos m'afie,
De mes chardenaus di tous FI
Quand nul si sage entour moi n'a.
A tant chascuns illuec vint là,
Si vinrent Renart qui se sist
Jouste le pape qui se rist
De la grant joie que il ot
Qu' ensi Renart a pris li ot
A faire evesques et abbés,
Et de moutons et de chabrés,

D'asnes a pont, de cas cornus
Dist qu'il seront desous desus
Et çou devant metroit arrier.

L'auteur fait l'éloge de la renarderie :

Car ja estoit de si grant pris
Renardie, que n'est empris
Nus hom qui ne l'avoit aprise.
Pour çou disoit que moult pau prise.
L'oume qui dou Renart ne seit;
Ne doit-on tenir à seneit;
Home que Renart ne connoist
Jà à nul jour as chiens ne voist.

Il ajoute

Que teus se melle de Renart
Qui n'en siet le tierç ne le quart
De çou qu'il en cuide savoir,
Si ne fait mie cil savoir
Qui entreprendent chose à faire
Dont aient honte ne contraire,
Si com fisent li hireçons
Meme se compains li moutons
Qui de Renart fisent singnor,
Qui lour tourna à deshonor.

Enfin il déplore la mort du comte Guillaume, et les deux derniers vers annoncent les fables de Marie de France, qui, dans le manuscrit, suivent immédiatement le poëme du couronnement du Renard.

Il y a dans cet ouvrage spirituel et bizarre une peinture de mœurs vive et piquante qui indique un vrai talent. Plusieurs traits satiriques ou comiques font reconnoître dans l'auteur un esprit d'observation qui n'étoit pas commun à l'époque où il écrivoit.

M. Méon est porté à croire que cet auteur est Marie de France, qui a composé des lais et des fables.

Elle a dédié, dit M. Méon, ses fables à un comte Guillaume :

Marie ai nom, si sui de France....
Par amur le comte Willaume,
Le plus vaillant de CEST *royaume*,
M'entremis de CEST livre feire.

M. Méon pense que *CEST royaume* est la France, et je crois que son opinion est fondée.

A la fin de la pièce du couronnement, après la satire des gens

qui recherchent trop l'argent et les richesses, on trouve un grand éloge du comte Guillaume.

Ha! cuens Guillaume conquerant
N'estiés mie fors que d'onor,
A droit on vos tint à signor....
N'est merveille se li marchis
De Namur de çou vos resanble,
Car onques jour, si com moi samble,
N'eut que faire de renardie.

L'auteur ajoute plus bas :

...Pour çou du conte Guillaume
Pris mon prologue com Marie
Qui pour lui traita d'Isopet....
A çou que je conferm cest conte
Que je traitié pour le bon conte.

M. Méon a cru pouvoir avancer que ce comte Guillaume, que l'auteur qualifie comte de Flandre, est Guillaume, fils aîné de Marguerite II, comtesse de Flandre en 1244.

Ce fils aîné de la comtesse Marguerite périt malheureusement dans un tournoi en 1251, et ce fut Gui, second fils de Marguerite, qui lui succéda en 1280. C'est lui que l'auteur du poëme du couronnement désigne sous le titre de marquis de Namur, ajoutant que ses sentimens sont aussi nobles que ceux de son frère Guillaume.

Il est vrai que ce comte Guillaume, étant mort avant sa mère, n'a pas été véritablement comte de Flandre. M. Méon répond à cette objection que Joinville lui a donné cette qualité, quoique sa mère vécût encore; mais ce qui ne permet pas de douter de l'identité, c'est que le poëte raconte sa mort tragique dans le tournoi :

Pour la noble chevalerie
Qui jadis fu si ensauchie....
Par tout l'empire et le royaume
Dou preu vaillant conte Willaume
Qui jadis fu conte de Flandres....

et qui eut de telles qualités qu'il mérita d'être roi. Cependant la médisance, l'envie et l'orgueil, ces trois vices qu'il avoit chassés de sa cour,

Allerent, vinrent, chevaucierent
Que la mort au conte trouverent,
E fisent tant qu'il la proverent

A un tornoi ou le cuens fu....
Qui sur le conte, à esperons,
Vinrent puignant plus que le pas,
La en droit eut un felon cas.

Le comte se défendit :

Ains l'acorerent
Et de ce siecle le poserent.

Et il offre donc un hommage à sa mémoire; plus bas il ajoute :

Pris mon prologue com Marie
Qui pour lui traita d'Isopet.

Il sembleroit que ces expressions désignent un autre auteur que Marie, puisqu'elle n'est nommée qu'en troisième personne; mais on sait que cette forme étoit très-familière aux écrivains de l'époque. J'en citerais au besoin beaucoup d'exemples; je me bornerai à rapporter celui que Marie elle-même offre dans le lai de Gugemer.

Volentier devreit hum oir
Cose k' est bone a retenir,
Qui de boine matere traite,
Mult me peine se bien n'est faite.
Oiez, segnurs, ke dist Marie
Ki en sun tens pas ne s'ublie.

Mais une raison qui me paroît sans réplique, et sur laquelle M. Méon n'a peut être pas assez insisté, c'est que le couronnement du Renard est terminé, comme je l'ai annoncé, par deux vers qui servent de transition à l'Ysopet :

Et pour çou veil ici en droit
Raconter pour coi m'entremet
Des bons proverbes d'Isopet.

Ce passage aux fables de Marie ne permet pas de douter qu'elle ne soit l'auteur du poëme du couronnement; elle parle en première personne. J'avoue que ce genre de preuve a dissipé la prévention qu'avoit d'abord formée, dans mon esprit, la différence de style, qui, dénaturé dans le poëme par une orthographe bizarre, paroît n'être pas aussi parfait que celui des autres ouvrages de Marie de France; mais il faut convenir qu'à l'époque où elle écrivoit, et postérieurement, quand on a fait la copie de son ouvrage, les manuscrits étoient souvent défigurés par les personnes qui les transcrivoient, en adoptant une mauvaise orthographe, d'après leur propre prononciation, au point qu'on peut quelquefois reconnoître, par ces altérations mêmes, le pays du copiste.

J'ai donc cédé à l'évidence des preuves qui ne permettent pas de refuser à Marie de France la gloire d'être l'auteur du poëme du couronnement du Renard.

On ne peut qu'applaudir au zèle et aux soins de M. Méon, qui, par cette nouvelle publication, a ajouté aux services qu'il avoit déjà rendus à notre littérature. J'ai quelque droit peut-être d'exprimer à ce judicieux éditeur la reconnoissance que lui doivent les personnes qui s'exercent sur la langue et les ouvrages des trouvères, et j'aime à dire que, dans les diverses éditions qu'il a faites des manuscrits des anciens poëtes français, il a publié plus de cent soixante mille vers qui sont ce qu'il y a de plus important à étudier pour notre ancien idiome, et d'après lesquels il est facile d'indiquer les règles de la grammaire de l'époque et les variations qu'elle a subies postérieurement. Puisse quelque littérateur aussi zélé, aussi persévérant que M. Méon, donner au public les principaux romans français écrits en vers! Et comme M. Méon, il aura droit aux encouragemens et à l'estime des gens de lettres.

RAYNOUARD.

PAPYRI GRÆCI regii Taurinensis Musei Ægyptii, editi atque illustrati ab Amedeo Peyron, *regiæ scientiarum Academiæ Taurinensis socio;* pars prima. Taurini, 1826, *in-4.°* de 180 pages.

LES lecteurs de ce journal ont pu acquérir une idée sommaire des papyrus grecs de la collection Drovetti, maintenant à Turin. M. Amédée Peyron, qui a été chargé de les publier, ayant communiqué à M. Raoul-Rochette, lors de son passage à Turin, ces papyrus et le travail qu'il avoit entrepris pour leur déchiffrement et leur interprétation, ce dernier a donné, dans le cahier de novembre 1824, une notice de leur contenu, et l'indication de plusieurs des résultats obtenus par le savant commentateur.

Pour épargner à nos lecteurs la peine de recourir à cette notice, nous rappellerons ici, d'après M. Am. Peyron lui-même, que les papyrus de la collection Drovetti sont au nombre de treize, tous relatifs à des contestations du même genre, et concernant presque tous une même classe d'individus. Le premier, et le plus important, contient l'exposé d'un procès entre un Grec habitant de Thèbes, et des individus *cholchytes*, classe d'hommes chargés de tout ce qui

concernoit les funérailles, avec le plaidoyer de l'avocat de chaque partie. Le deuxième est une des pièces citées par l'une de ces parties. Dans le troisième, Apollonius de Thèbes, dit Psammonthes, fils d'Hermias, se plaint de ce que les cholchytes se sont emparés de sa maison. Le quatrième contient une transaction de cet Apollonius avec ces mêmes cholchytes. Les cinquième, sixième et septième papyrus sont des copies peu différentes entre elles d'une plainte des psatophores d'Aménophis contre Isidore, curateur des revenus du nome Pathyrites. Le huitième contient une plainte du *paraschiste* Petenophotes contre un autre individu de la même classe ou corporation. Le neuvième contient la décision relative à cette plainte et la sentence du juge. Le dixième est un fragment des registres publics de Diospolis-Magna. Dans le onzième, une femme cholchyte accuse sa tante maternelle d'avoir envahi son patrimoine. Le douzième contient une lettre adressée à Amenothes, paraschiste du Péri-Thèbes; enfin le treizième, une sentence rendue à Memphis.

D'après ces indications, on voit que les deux premiers papyrus (comme deux autres qui appartiennent à M. Grey), concernent une seule et même contestation, dont les cholchytes sont l'objet. Le troisième, le quatrième et le onzième sont également relatifs à des personnages de cette classe : il en est de même de deux papyrus appartenant à M. Grey, et de quatre autres dans la collection Salt, récemment achetée par le roi de France.

Le mémoire qui fait le sujet de cet article contient le texte et la version latine du premier et du second papyrus, qui, par son sujet, n'est qu'une annexe du premier. Celui-ci est le plus important de tous ceux de la collection, et, sans nul doute, de tous les papyrus connus, par son étendue, par le sujet qu'il traite et la multitude de renseignemens qu'il renferme.

Sa hauteur est de $0^{m}315$, et sa longueur de $1^{m}96$. Il se compose de neuf pages en colonnes (outre le commencement d'une dixième) contenant trois cent six lignes, d'environ cinquante à soixante lettres chacune, si distinctement écrites qu'on ne peut conserver de doute sur une seule lettre. Quelques lacunes d'une ou de deux syllabes faciles à suppléer, empêchent que la lecture de ce morceau précieux ne soit facile d'un bout à l'autre.

Il contient, comme nous l'avons dit, tout l'exposé d'un procès élevé, l'an 54 du règne de Ptolémée Évergète II, cent dix-sept ans avant notre ère, entre Hermias, fils de Ptolémée, commandant d'Ombos, et les cholchytes Horus, Psenchonsis, Chonoprès, et leurs

frères. Cet exposé est rédigé au nom du préfet du Péri-Thèbes : ce préfet relate ensuite les noms du plaignant et de ses adversaires; puis vient la copie du mémoire justificatif du plaignant, où tous les griefs sont exposés en détail : il rapporte ensuite le contenu d'un autre mémoire qui lui a été remis l'année précédente; après cela, il rappelle les principaux moyens de défense employés successivement par les avocats des deux parties; il pèse les raisons alléguées de part et d'autre ; il expose les motifs de la sentence qui va être rendue; et enfin il donne cette sentence elle-même. Ainsi, il ne manque absolument rien à ce monument curieux.

Le préambule est à lui seul une page intéressante de l'histoire de l'Égypte sous les Ptolémées, par le grand nombre d'indications précieuses qu'il contient, et dont la discussion se rattache à tout ce qu'on sait de l'administration de ce pays pendant la domination grecque. Je vais le transcrire avec la version latine du savant commentateur.

Ἔτους ΝΔ, ἀθὺρ ΚΒ, ἐν Διοσπόλει τῇ μεγάλῃ. | Ἐφ' Ἡρακλείδου τῶν ἀρχισωματοφυλάκων καὶ ἐπιστάτου | τοῦ περὶ Θήβας, καὶ ἐπὶ τῶν προσόδων τοῦ νομοῦ· συμπαρόντων | Πολέμωνος τῶν ἀρχισωματοφυλάκων, Ἡρακλείδου τῶν | αὐτῶν καὶ γυμνασιάρχου, Ἀπολλωνίου τοῦ Ἀπολλωνίου, καὶ | Ἑρμογένους τῶν φίλων, Παγκράτου τῶν διαδόχων, Κομάνου | τῶν ἡγεμόνων, Πανίσκου τῶν κατοίκων, | καὶ ἄλλων πλειόνων.

Καλεσάντος Ἑρμίου τοῦ Πτολεμαίου τῶν ἐκ τοῦ Ὀμβίτου | πρὸς τοὺς ἀπὸ τοῦ τόπου Χολχύτας Ὥρων, καὶ Ψένχωνσιν, Χονόπρην, | καὶ τοὺς τούτων ἀδελφοὺς, ἀνεγνώσθη τὸ ἐπιδοθὲν | Ἑρμίᾳ τῷ συγγενεῖ, καὶ στρατηγῷ καὶ νομάρχῃ παρὰ τοῦ | Ἑρμίου ὑπόμνημα, διαπεμφθὲν δὲ ἐφ' ἡμᾶς, οὗ ἐστιν ἀντίγραφον.

Anno LIV. Athyr XXII *in urbe Diospolis Magnæ. Heraclide uno ex ducibus custodum corporis regii, et præfecto Peri-Thebarum, et procuratore redituum nomi. Simul adstantibus Polemone ex ducibus custodum corporis regii, Heraclide ex iisdem, tum gymnasiarcho Apollonio Apollonii filio, et Hermogene, utroque ex amicis, Pancrate aulico secundi ordinis, Comano ex ducibus, Panisco Ammonii filio ex indigenis, aliisque pluribus.*

Quum Hermias Ptolemæi filius ex illis Ombitis in judicium venisset contra Cholchytas loci Horum, Psenchonsim, Chonoprès, eorumque fratres, lectus est libellus ab Hermia oblatus Hermiæ, cognato, stratego et nomarchæ, ad nos porro transmissus, cujus est exemplar.

Plusieurs des noms de magistrature et d'offices qu'on rencontre dans ce préambule, se sont déjà trouvés sur quelques-unes des inscriptions expliquées dans mes *Recherches sur l'Egypte ;* d'autres se présentent ici pour la première fois. M. Peyron n'en laisse passer aucun sans une explication suffisante, en complétant ce que l'insuffisance des monu-

mens connus avant la publication de ce papyrus, pouvoit laisser à desirer.

Et d'abord, quant aux titres du principal officier *(Héraclide, un des capitaines des gardes du corps, épistate du Péri-Thèbes, et préposé aux revenus du nome)*, il observe que le titre ἀρχισωματοφύλαξ, d'après les divers endroits où il est cité dans ces papyrus, étoit purement honorifique, et n'emportoit pas l'idée de fonctions réelles; c'est ce que j'avois déjà présumé (*Rech.* &c. pag. 56). Celui d'*épistate* lui paroît désigner le préfet du nome. L'expression ὁ περὶ Θήβας, sous-entendu νομὸς, désigne la partie du nome de Thèbes située à l'est du Nil; tandis que la partie à l'ouest s'appeloit Παθυρίτης: M. Peyron se propose de le prouver dans son commentaire sur le quatrième papyrus. La fonction de *curateur des revenus* n'étoit pas toujours cumulée avec celle d'épistate : c'étoit un emploi considérable qui n'étoit donné qu'à ceux des préfets que le roi vouloit honorer d'une manière spéciale.

Les noms qui viennent ensuite sont ceux des *assesseurs* du préfet συμπαρόντες. Le préfet se les adjoignoit, dit le savant commentateur, pour que la sentence n'émanât pas de lui seul, mais fût le résultat du suffrage de plusieurs ; et c'est peut-être pour cela que la sentence, exprimée à la fin, porte εἴπαμεν, *nous avons ordonné :* cependant il se pourroit, observe M. Peyron, que le pluriel ne fût que la forme si souvent employée dans le style administratif et judiciaire.

Ces assesseurs sont au nombre de *sept* nommés ; mais l'expression καὶ πλειόνων en suppose encore plusieurs autres. En quel nombre étoient-ils! pourquoi n'en trouve-t-on pas aussi les noms! On l'ignore. Ces assesseurs sont Grecs, comme le préfet : le nom de chacun d'eux est accompagné d'un titre ; le premier, *Polémon,* est un *archisomatophylax ; Héraclide* aussi ; mais, en même temps, il est *gymnasiarque,* expression remarquable. M. Peyron pense que les Ptolémées avoient introduit en Égypte l'usage des jeux gymniques : cela est fort possible sans doute; mais ce qui le seroit également, c'est que le titre de *gymnasiarque*, qui, dans ce papyrus, est donné à un *archisomatophylax*, et, dans la stèle de Turin, à un *parent* du roi et *épistolographe,* par conséquent à des gens de la cour des Ptolémées, que ce titre, dis-je, fût purement *alexandrin*, c'est-à-dire, conféré à Alexandrie même, où le régime et les usages grecs étoient établis. Pourquoi les dignitaires qui l'avoient reçu, ne l'auroient-ils pas porté dans le reste de l'Égypte tout comme celui de *parens*, d'*amis* du roi, d'archisomatophylax et autres! On n'objectera pas que le premier magistrat d'Antinoé, dans l'inscription

votive à Alexandre Sévère, porte le même titre de gymnasiarque (1); car on sait qu'Antinoé étoit une ville entièrement grecque. Je soumets cette idée à M. Peyron, pour qu'il la rapproche des autres indications du même genre qui peuvent exister dans les papyrus de Turin. Le troisième et le quatrième assesseur ont le titre d'*amis*, pour lequel M. Peyron renvoie à mes *Recherches* (page 58). Le cinquième a le titre de διάδοχος, que M. Peyron traduit par *aulicus secundi ordinis :* ce titre se présente ici pour la première fois. Le mot διάδοχος, avec la signification d'un office ou d'une dignité, ne se trouve que dans les Septante. M. Peyron rappelle un passage des Paralipomènes (I, 18, 17), où il est parlé des grands dignitaires de la cour de David ; à la fin, on lit καὶ οἱ υἱοὶ Δαυὶδ οἱ πρῶτοι, διάδοχοι τοῦ βασιλέως, que M. Peyron traduit par *et filii Davidis erant primi administri regis, ab eoque dignitate proximi.* Dans deux autres endroits des Paralipomènes (II, 18, 7, 26, 11), il est question d'officiers qui sont διάδοχοι τοῦ βασιλέως; exemples déjà rapportés par Schleusner (*Nov. Thes. Vet. Test.* v. διάδοχος), de même que ceux de Philon (*de Joseph.* pag. 369 et 373), que cite aussi M. Peyron. Dans ces divers passages, διάδοχος doit signifier *primi administri, proximi dignitate.* A la ligne 15 de la même page, ce titre se présente avec un attribut τῶν περὶ αὐλὴν διαδόχων : c'étoit donc un titre aulique ; mais comme διάδοχος est sans complément, il est difficile de savoir au juste à quoi il se rapporte. M. Peyron l'a donc rendu d'une manière vague par *aulicus secundi ordinis,* en attendant que d'autres monumens servent à déterminer un peu mieux l'idée qu'on doit y attacher. Ce qui fait souvent la difficulté d'entendre ces locutions du style administratif, c'est que, comme tout le monde savoit de quoi il étoit question, on se servoit fréquemment d'ellipses, qu'il n'est souvent plus possible maintenant de suppléer. Ainsi, par exemple, le sixième assesseur est dit τῶν ἡγεμόνων, littéralement *ex ducibus*, ce qui est fort obscur pour nous. Un peu plus bas, Hermias, fils de Ptolémée, est qualifié τῶν ἐκ τοῦ Ὀμβίτου : qu'y a-t-il de sous-entendu après τῶν ? Probablement, dit M. Peyron, le mot ἡγεμόνων, et réciproquement τῶν ἡγεμόνων est pour τῶν ἐκ τοῦ Ὀμβίτου ἡγεμόνων : ces ἡγεμόνες étoient vraisemblablement les chefs des troupes préposées à la garde du nome. Sans doute ce n'est là qu'une conjecture ; mais, dans le cas où l'on ne la trouveroit pas satisfaisante, il seroit assez difficile de la remplacer, dès à présent, par une plus vraisemblable. Enfin le septième assesseur est qualifié τῶν κατοίκων : M. Peyron supplée

(1) *Rech. pour servir à l'hist. de l'Égypte*, p. 285, 286.

στρατιωτῶν, d'après une inscription que j'ai expliquée (*Recherches* &c. pag. 313), où se lisent les mots οἱ κάτοικοι ἱππεῖς, expression qui m'a paru désigner le corps de cavalerie levé parmi les gens du pays. M. Peyron adopte cette interprétation, qu'il se propose de développer dans son commentaire sur le troisième papyrus. Il remarque, à l'occasion de ces titres divers, non-seulement qu'ils s'appliquent tous à des Grecs, mais encore qu'ils semblent tous désigner des fonctions militaires. Il en tire la conséquence que, sous les Ptolémées, la justice étoit rendue par des Grecs qui étoient en même temps revêtus d'emplois militaires et à la tête de la force armée. Cette conséquence est remarquable, et résulte de l'exemple que le papyrus nous offre. Je la crois d'ailleurs parfaitement en harmonie avec les autres indications que contiennent les inscriptions connues.

Après le préambule contenant les noms des juges et leurs titres, viennent, comme je l'ai dit, les noms du plaignant et de ses adversaires, καταστάντος Ἑρμίου, &c. M. Peyron explique très-bien le verbe καθιστάναι qui, dans le style du barreau, signifie *in judicium venire, coram judice se sistere.* Le préfet Héraclide annonce qu'il a été pris lecture du mémoire remis par la plaignante à Hermias, *parent du roi, stratége et nomarque,* qui le lui a renvoyé. Ceci montre l'ordre de la juridiction : on adressoit la plainte à un magistrat suprême ; celui-ci la renvoyoit au préfet et à ses assesseurs, sans doute en y joignant l'ordre d'instruire.

En expliquant les divers titres qui sont donnés à cet Hermias, M. Peyron fait quelques observations générales qu'il tire de l'ensemble des monumens connus. Il remarque que le titre de *parent* est joint avec ceux d'épistolographe, de stratége, d'épistratége, jamais avec celui d'*épistate*, qui apparemment n'étoit pas une fonction assez importante pour que celui qui en étoit revêtu pût être honoré du titre de parent. Ce titre naturellement ne devoit être donné qu'à de hauts dignitaires : ainsi tous les emplois de ceux qu'on en trouve revêtus, doivent avoir été d'un rang fort élevé. M. Peyron croit pouvoir placer dans cet ordre de décroissance les différens titres honorifiques que les monumens grecs de l'Égypte nous font connoître, *parent* (συγγενὴς), *capitaine des gardes du corps* (ἀρχισωματοφύλαξ), *un des premiers amis* (τῶν πρώτων φίλων), *un des amis* (τῶν φίλων) : c'est également à ce résultat que j'avois été conduit.

Les noms d'*épistratége*, de *stratége*, de *nomarque* et d'*épistate*, se rencontrant fort souvent dans les papyrus de la collection de Turin, le savant éditeur a cru devoir fixer les idées qu'il convient de se faire des attributions de ces divers officiers, sous la domination des Ptolémées.

La principale étoit celle de l'*épistratége* qui, d'après une inscription de Philes, que j'ai jugée être du temps des Lagides (*Rech.* p. 276), doit avoir eu sous ses ordres toute la Thébaïde. Divers passages des papyrus montrent qu'il ne séjournoit pas constamment à Thèbes, mais qu'il se transportoit dans les différentes villes de cette province. M. Peyron, trouvant dans plusieurs papyrus la mention d'un personnage qui porte le titre de ἐπιστράτηγος καὶ στρατηγὸς Θηβαΐδος, présume que, comme les Grecs, sous les Lagides, paroissent avoir eu une singulière passion pour les titres honorifiques, ce mot pourroit bien avoir été quelquefois un titre sans fonctions effectives. Cette conjecture n'est pas sans vraisemblance, mais elle a besoin d'une vérification ultérieure.

Immédiatement après l'*épistratége* venoient les *stratéges*, qui, selon le savant commentateur, n'étoient pas tous égaux en dignité ni en attributions : le premier, selon lui, devoit être le même qui, dans l'inscription des prêtres de Philes, porte le titre de στρατηγὸς Θηβαΐδος. J'avois pensé que ce stratége de la Thébaïde devoit être le même que l'épistratége. M. Peyron le croit différent, d'après l'exemple rapporté plus haut (ἐπιστράτηγος καὶ στρατηγὸς Θηβαΐδος), qui me paroît peu concluant, d'après sa propre conjecture, que ἐπιστράτηγος seroit un titre sans fonctions : dans ce cas, le στρατηγὸς Θηβαΐδος peut-il être autre chose que l'officier chargé du gouvernement de la Thébaïde entière, conséquemment celui que d'autres textes qualifient *épistratége de la Thébaïde.* Il y a là des difficultés qui ne pourront être levées que plus tard. Une inscription de Philes, publiée par M. Gau, et qui a échappé aux recherches de M. Peyron, les complique encore.

ϹΑΡΑΠΩΝ ΛΡΔΚΟΝΤΟϹ
ΗΚΩΙ ΠΡΓ. ΤΗΝΚΥΡΙΛ. ΙϹΝ
ΚΑΙΠЄΠΟΗΚΑΤΟΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑ
ΚΛΝΜΑΚΟΥ ΚΝΤΩΝΓ. ΝΩΝ
ΑΥΤΟΥ. ΤΟΥ. ΓΠЄΝΟΥϹΚΑΙ
ϹΤΡΑΤΠΓΟΥΚΛΙЄΠΙϹΤΡΑΤΗΙ
ΝΘΗΒΔΡΧΟΥ.......

Σαραπίων Δράκοντος ἥκω πρὸς τὴν κυρίαν Ἶσιν, καὶ πεπόηκα τὸ προσκύνημα Καλλιμάχου (1) *καὶ τῶν τέκνων αὐτοῦ τοῦ συγγενοῦς καὶ στρατηγοῦ καὶ ἐπιστρατήγου καὶ θηβάρχου....*

---

(1) ΚΑΛΙΜΑΧΟΥ est peut-être une faute de la copie; les graveurs oublient quelquefois les doubles lettres. Dans une inscription de Cambridge (*Dobree's Greek inscr.* VII, 10), on lit ΣΥΝΗΛΑΧΟΤΩΝ, pour *συνηλλαχότων*. Je trouve le mot *συνάλαγμα* pour *συνάλλαγμα*, répété plusieurs fois dans un papyrus du musée royal égyptien

« Sarapion, fils de Dracon, est venu vers la dame Isis et a fait l'acte » d'adoration de Callimaque et des enfans de ce personnage, parent, » stratége, épistratége et thébarque. »

Ainsi Callimaque étoit tout à-la-fois *parent, stratége, épistratége et thébarque;* et remarquez que le titre de stratége précède celui d'épistratége.

Après les stratéges, sont mentionnés, dans la requête des prêtres de Philes, les épistates et les thébarques. Selon M. Peyron, les premiers sont les préfets des nomes, et les autres les archontes de Thèbes; dans ce cas, je ne vois pas trop ce que les prêtres de Philes avoient à en redouter. Que les chefs du nome d'Ombos, abusant de leur force, rançonnent le temple d'Isis, on le conçoit; mais comment des magistrats municipaux de Thèbes auroient-ils pu le faire hors de leur juridiction! Je le comprends avec peine, et il me paroît bien vraisemblable que ces thébarques avoient une autorité quelconque, administrative, judiciaire ou militaire, qui s'étendoit sur les divers nomes de la Thébaïde. L'inscription citée plus haut en est une autre preuve. L'archonte de Thèbes s'appeloit ἄρχων Θηβῶν (voir mes *Observations sur les Représent. zodiac.* pag. 27), non θηβάρχης.

Le magistrat auquel le plaignant a remis son mémoire est qualifié *parent, stratége et nomarque.* Si le stratége étoit le commandant du nome, pourquoi lui donner en sus le titre de *nomarque!* M. Peyron pense que c'est pour plus de clarté, et pour qu'il fût bien entendu que celui qui avoit reçu le mémoire étoit le commandant civil et militaire du nome. Il y a encore une difficulté là dessous. M. Peyron cite deux inscriptions pour montrer toute l'étendue de la juridiction du stratége d'Ombos: la première, qu'il rapporte d'après Burckhardt, et que j'ai donnée dans mes Recherches; il y est fait mention d'un stratége d'Ombos et du pays d'Éléphantine et de Philes (καὶ τοῦ περὶ Ἐλεφαντίνην καὶ Φίλας); il donne la seconde, d'après la copie du comte de Vidua. Celle-ci, gravée également dans la collection de Gau, est curieuse en ce qu'on y voit que le stratége d'Ombos, outre le pays d'Éléphantine et de Philes, avoit aussi sous sa juridiction *les côtes de la mer Érythrée* (καὶ παραλίας τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης): cette région étoit quelquefois placée sous les ordres d'un commandant spécial appelé *arabarque*, dont le nom se trouve dans cette même inscription.

Le commentaire de M. Peyron sur cette partie du papyrus embrassant une foule de détails qui occupent la moitié au moins de son mémoire, nous avons dû nous y attacher avec quelque soin. Nous remettrons à un second article l'analyse de ce morceau important,

qui renferme tant de renseignemens précieux pour l'histoire et l'archéologie.

LETRONNE.

Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de J. C., par M. G. de Grégory, *chevalier de la légion d'honneur, membre de plusieurs académies; revu et publié par les soins de M. le comte* Lanjuinais. Paris, imprimerie de Marchand Dubreuil, librairie de L. Paris, 1827, *in-12,* 146 pages (avec une vignette au frontispice, et un *fac simile* d'une lettre de M. Lanjuinais).

En rendant compte (1) de l'édition de l'Imitation donnée l'an dernier par M. Gence, nous avons dit que M. de Grégory, dans son Histoire (2) littéraire de Verceil, attribuoit ce livre célèbre à Jean Gersen, bénédictin, abbé de Saint-Étienne de Verceil au XIII.ᵉ siècle. Pour mieux exposer les motifs de cette opinion, M. de Grégory a publié, en langue française, un mémoire dont nous allons d'abord indiquer le plan et les principaux détails, sans y mêler aucune observation critique. Nous reviendrons ensuite sur quelques articles.

L'auteur, après avoir annoncé qu'il *déduira ses preuves du livre même,* moyen que jusqu'à ce jour, dit-il, aucun critique n'a employé, divise sa dissertation en trois parties : il prouvera, 1.° que l'Imitation a été composée par un bénédictin italien; 2.° que ce moine est Jean Gersen; 3.° « qu'il est temps de faire cesser les doutes et les disputes » en faveur de Gerson..... et de Thomas Kempis. »

Selon M. de Grégory, l'Imitation de J. C. est un traité de morale dont le premier livre a été rédigé *pour des novices :* le second, plus élevé, traite de la vie *éternelle* (3) et spirituelle; le troisième décrit les tourmens de l'ambition et *des desirs du cœur:* dans le quatrième, le maître des novices enseigne comment on doit participer au plus grand des mystères. Pour justifier cette qualification de *traité,* l'auteur cite quatre manuscrits *par lui vérifiés* à la Bibliothèque du Roi : l'un,

---

(1) Cahier de décembre 1826, p. 747-754. — (2) *Storia della vercellese letteratura,* in-4.°, part. 1, p. 297, et supplem. p. 1-12. — (3) Peut-être faut-il lire *internelle,* ou intérieure.

n.° 1557, est (dit-il) du XIV.e siècle et commence immédiatement par les mots *qui sequitur me ;* la seconde partie est intitulée : *Incipiunt admonitiones ad ÆTERNA trahentes ;* et la troisième, *de internâ consolatione ;* la quatrième manque. Un second manuscrit, n.° 1560, porte expressément le titre de *Tractatus* et le nom de Jean *de Canabaco.* Un troisième, n.° 468 ou 126, vient de la bibliothèque de la Vallière ; et *dès la première page,* dit M. de Grégory, *il résulte qu'il a été PRIS* (1) *à Venise après 1547.* On y lit : *Tractatus magistri Johannis Gerson cancellarii.* Une quatrième copie, n.° 165, n'a pour titre que *Incipit tractatus de Imitatione Christi.*

« Il est évidemment démontré, poursuit l'auteur, par les quatre » manuscrits annotés, que l'ouvrage de l'Imitation étoit originairement » un traité scholastique. « Un moine bénédictin *y instruit les novices dans la morale et dans la règle monastique.* En effet, il leur dit (liv. I, chap. 9) « qu'il est bien mieux de vivre sous les ordres des » prélats (c'est-à-dire des abbés), et de renoncer à sa liberté . . . . ; » qu'ils sont appelés dans le monastère pour travailler, et que l'homme » est ici bas éprouvé comme l'or dans le creuset ; » *similitude copiée* non de la considération de S. Bernard, quoi qu'en ait dit M. Gence (2), mais de la règle de S. Benoît. Les mots *sub regulâ magistri* se lisent au chapitre 18 ; et il est dit au 19.e que « le moine doit toujours » s'occuper, mais que les exercices corporels doivent se faire avec » modération, et non également par tous ; » ce qui montre que les uns étoient employés au service de l'église, les autres au défrichement des terres. M. de Grégory cite encore ces textes des chapitres 20 et 24 du livre I.er : « Ne vous promettez jamais d'assurance dans cette » vie, encore que vous sembliez être un bon cénobite ou un dévot » ermite. Voyez les Chartreux, ceux de Citeaux, et les moines et » religieux des différens ordres : avec quel zèle ils se lèvent toutes » les nuits, &c. » Il extrait ensuite du livre II trois maximes : (chap. I) « Rejetez les consolations de la terre, et vous serez en » état de goûter souvent celles du ciel et de vous y élever par la » contemplation. (chap. 2) N'estimez pas d'avoir profité, si vous ne » vous reconnoissez pas inférieur à tous. (chap. 12) Il n'y a point » d'autre chemin à la vie et à la véritable paix que le chemin de la » S.te Croix, &c. ; » maximes conformes encore à la règle de S. Benoît. Le livre III, qui paroît à M. de Grégory *une ampliation du précédent avec des méditations et des oraisons propres aux novices,* lui fournit

---

(1) Apparemment fait, exécuté. — Voy. *de Imit. Chr.* ed. 1826, p. 36.

un si grand nombre de textes relatifs à la vie monastique, que nous devons nous borner à les indiquer par de simples renvois : chap. 5, versets 7; 10, 2 et 6; 12, 2; 19, 3; 23, 3; 26, 2 et 4; 32, 1; 39, 4; 46, 2: 49, 5 et 7; 53, 1; 54, 3; 56, 5 et 6. On remarque dans ces textes les mots de prélats ou abbés, de moine et de vie religieuse; *vita boni monachi crux est, &c.* Après en avoir cité un du livre IV : « Offrez-vous à moi, donnez-vous totalement à Dieu, et » votre oblation sera agréable, » l'auteur du mémoire conclut que » l'Imitation est l'ouvrage d'un moine bénédictin : « Nous y apercevons, » dit-il, le maître de la vie spirituelle, qui, par un art admirable, a su » conduire son disciple de degré en degré jusqu'à la plus haute » perfection, et le faire passer imperceptiblement par les trois états » que les écrivains mystiques ont appelés *la vie purgative, la vie* » *illuminative* et *la vie unitive*, » et qui a puisé une grande partie de ses maximes dans la règle de S. Benoît, et dans le traité *de perfectione monachorum*, composé en 1057 par Pierre Damien.

Pour démontrer que le bénédictin qui a écrit l'Imitation étoit Italien, M. de Grégory remonte à des considérations sur l'état de la langue latine au XIIIe siècle, « époque remarquable, dit-il, *de la* » *naissance* des trois idiomes, l'italien, l'espagnol et le français (qui), » après avoir vagué sans règle. . . . , sont parvenus au rang de langues » européennes . . . L'auteur de l'Imitation a non-seulement adopté une » construction de phrase qui tient du vulgaire, *déjà enraciné* au » XIIIe siècle, mais il a aussi très-souvent fait usage de la préposition » *per* au lieu de *propter*, et de l'adverbe *satis*, à la place de *multùm*, » barbarismes particuliers aux Italiens. « M. de Grégory cite de plus comme des italianismes, et comme inconnus en France au moyen âge, les mots *colorare, gaudiosa, mysticè, oblocutiones, pulverisare*, &c. Ainsi, dit-il, s'altéroit la langue latine, « pour faire place à l'italienne, qui a » le droit d'aînesse sur ses deux sœurs, l'espagnole et la française. »

On lit au chap. V du livre IV de l'Imitation : *sacerdos . . . ante se crucem in casulâ portat . . . , post se cruce signatus est.* Or « la » chasuble française n'a jamais porté la croix sur le devant, mais » seulement sur le dos, contre l'usage reçu pour la chasuble italienne. » M. de Grégory a examiné la chasuble donnée à l'église de Verceil par Jules II en 1503 : elle a la croix sur le devant; il est vrai qu'elle n'en a point sur le dos; mais, dit notre auteur, « la croix de derrière » est bien marquée sur l'étole au cou, vu que la coupe de cette » chasuble est plus échancrée au dos que toutes les modernes : il » faut ici remarquer que le texte latin ne dit pas que le signe de la

» croix doive se trouver sur le dos de la chasuble, comme plusieurs » traducteurs français l'ont annoncé, confondant les choses et débi- » litant les argumens contre Gerson et de Kempis : » il y a *post se*, et non *in casulâ, cruce signatus est.* Ganganelli, en deux de ses lettres, fait valoir pour Gersen l'argument tiré de cette différence entre les chasubles de France et d'Italie.

La première partie du Mémoire se termine par l'exposé des motifs pour lesquels le bénédictin italien, auteur de l'Imitation, s'est abstenu d'y inscrire son nom propre. Cette humilité lui étoit prescrite par l'usage ou la règle de son ordre. Ainsi en avoit usé, avant lui, Thomas Gallus, qui a été mal-à-propos, selon M. de Grégory, donné pour Français dans la Biographie universelle. D'ailleurs un traité scholastique de morale se dictoit ou s'expliquoit à des élèves qui ne prenoient pas le soin d'y mettre le nom du professeur. Des étudians anglais, normands, français, provençaux, catalans, allemands, tous réfugiés à Verceil, après la suppression de l'université de Padoue en 1228, auront recueilli et porté dans les diverses contrées de l'Europe ce traité de morale, qui, au surplus, étoit puisé en partie dans l'*Apologeticum* de Pierre Damien, et dans le livre d'Innocent III sur la misère de la condition humaine. Enfin, si jamais un auteur a dû garder l'anonyme, c'est celui qui dit : Aimez à être inconnu (liv. I, chap. 2). — Ne vous informez pas quel est celui qui vous parle (chap. 5). — Ne vous souciez pas d'un grand nom dans le monde (liv. III, chap. 24), &c.

Prouver que le moine italien qui a composé les quatre livres de l'Imitation est Jean Gersen de Canabaco ou Cabanaco ou Cabaliaca, ou Cavaglia, abbé de Saint-Étienne de la Citadelle à Verceil, vers 1240, c'est le but de la seconde partie de la dissertation qui nous occupe. Au lieu de Gersen, des copistes français, à qui ce nom étoit inconnu, ont écrit Gerson, nom d'un chancelier célèbre. Mais un historien, nommé *Modena,* qui vivoit au milieu du XVI.e siècle, parle d'un diplome de Frédéric II en faveur des Vercellais, daté de 1220, et signé en présence de leurs ambassadeurs, dont l'un étoit l'abbé de Saint-Étienne. Ce monastère payoit en 1213 une taxe de 200 florins, ainsi que M. de Grégory l'a vérifié à Rome dans un registre *taxarum cameræ apostolicæ.* La destruction de cette abbaye fut commencée en 1374 par Galeazzo Visconti, et consommée en 1530; mais au XVII.e siècle, l'historien Francesco Agostino della Chiesa a (dit-on) *retrouvé* et publié la liste des anciens abbés de Saint-Étienne : Jean Gersen est le quatrième, en 1230. Enfin Durandi, mort en 1817, et

dont le témoignage ne peut être mis en doute, a souvent répété à ses collègues de l'académie de Turin, et à M. de Gregory *en particulier, que dans sa jeunesse, vers 1756, il avoit vu et examiné à Verceil un ancien parchemin où, parmi les abbés, on lisoit le nom de Gersen Jean.*

Le manuscrit d'Arone, qui se conserve à Turin, attache aux quatre livres de l'Imitation le nom de Jean Geschem (Gesen ou Gersen); et dans un ancien manuscrit du Vatican, où sont cités les mots, *non sis in celebrando nimis prolixus aut festinus*, on lit *ex libro Johannis Gersen*, cap. XI. Tout récemment, poursuit M. de Grégory, « nous sommes » parvenus à découvrir dans la Bibliothèque du Roi de France, dix-sept » manuscrits du livre de l'Imitation. » Ceux qui portent le nom de Gersen en toutes lettres et *de manière à n'en pas douter*, sont les n.os 1556 et 1558. A la vérité, J. B. Sessa, Vercellais de naissance, imprimant en 1501, à Venise, l'Imitation de J. C., inscrivit au frontispice le nom du chancelier Gerson; mais pour corriger cette erreur, une note manuscrite, mise à la fin d'un exemplaire, très-probablement par Sessa lui-même, est conçue en ces termes : *Hunc librum non compilavit Johannes Gerson, sed D.* Joannes *Abbas Vercellensis, ut habetur hodiè propriâ manu scriptum in eâdem abbatiâ.*

Il est fait ici une nouvelle mention du manuscrit 1560 de la Bibliothèque du Roi, et de l'intitulé *Tractatus Johannis de Canabaco.* Il est vrai que *Cabanaco* répondroit mieux à Cavaglia, mais *ce village a été* anciennement partagé en deux bourgades, Cavaliata et Cabaliaca; et d'ailleurs ces légères altérations de noms ne doivent surprendre ni arrêter personne : Jean de Canabaco ne sauroit être que J. Gersen. M. de Grégory a visité les registres baptismaux de la paroisse de Cavaglia au XVI.e siècle, et il a reconnu que le nom même de la famille *Gersen* a été corrompu en *Garson*, et que néanmoins les enfans mâles de cette famille ont toujours reçu le prénom de Jean, par respect pour la mémoire du saint abbé. Une tradition perpétuée en ce village atteste qu'il y est né au hameau des *Campi*, propriété de sa famille. Il florissoit entre 1220 et 1240, au temps de S. François d'Assise et de S. Antoine de Padoue. La philosophie et les sciences étoient alors fort cultivées dans l'université de Verceil, où enseignoient Duranta, Ranio, Albert de Bobbio, Thomas Gallus et le dialecticien Apollonius: Gersen y professoit la morale, comme l'ont affirmé les auteurs du Dictionnaire des hommes illustres dans leur édition de 1810, faite à Paris, et comme l'avoient dit auparavant d'autres biographes. Il faut que l'Imitation ait été composée après 1228, puisque S. François d'Assise, canonisé en cette année par

Grégoire IX, y est qualifié saint (liv. III, chap. 50, 8). Il faut aussi qu'elle soit antérieure à 1273, époque de la mort de S. Bonaventure, qui en avoit recommandé la lecture aux *religieuses* de Toulouse. M. de Grégory dit qu'il résulte de ces *calculs d'âge*, « que Gersen a vécu » *vingt mois au moins de plus* que S. François. » Et si l'on oppose que Gersen est un mot tudesque plutôt qu'italien, l'auteur répond « qu'il est prouvé par l'histoire que plusieurs familles du nord se sont » établies dans la fertile Lombardie, à la suite des différentes invasions. » Il existoit à Verceil des hospices pour les Écossais, les Anglais, et pour les autres nations qui entreprenoient des pélerinages ou des croisades.

Ayant ainsi établi qu'il y a eu une abbaye de Saint-Étienne à Verceil, et un abbé Jean Gersen au XIIIe siècle, l'auteur du mémoire s'applique à démontrer que cet abbé est le véritable auteur de l'Imitation, et il divise les preuves qu'il en donne en extrinsèques et intrinsèques.

Les preuves extrinsèques sont tirées des manuscrits, dont plusieurs ont été déjà indiqués dans les précédentes sections de la dissertation. On en donne ici une plus longue liste, de laquelle nous n'extrairons qu'un petit nombre de détails non compris encore dans notre analyse. M. Napione a démontré que le manuscrit d'Arone est du XIIIe siècle, ou au plus tard des premiers *jours* du suivant; et M. de Grégory s'en est convaincu par la comparaison qu'il a faite d'un *fac-simile* envoyé de Turin, avec une lettre de l'évêque de Cattania, datée de 1225 et conservée à Rome. C'est, au surplus, poursuit-il, ce que les plus habiles antiquaires, Ducange, Baluze, Cotelier, Lecointe, &c., avoient reconnu à Paris en 1687, au sein d'une célèbre assemblée dont le procès-verbal *nous a été transmis par Delfau.*

Dans le manuscrit 3592 de la Bibliothèque du Roi, la lettre initiale Q renferme l'image d'un évêque assis qui donne sa bénédiction à un bénédictin à genoux, tenant un livre à la main. On lit en marge, *Rabanus episcopus;* mais ces mots sont d'une écriture moins ancienne, et démentis par deux blasons, où un griffon noir au milieu d'une croix blanche prouve que ce manuscrit appartenoit à une famille lombarde. Le prélat est, selon M. de Grégory, S. Eusèbe, évêque de Verceil au *quatrième* siècle, à qui Gersen fait hommage de son livre au *treizième.* Il est dit ensuite que les *compilateurs* du catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi ont assigné ce manuscrit au XVe siècle: ces *compilateurs* se sont trompés; il suffit, pour s'en assurer, d'examiner la ponctuation, la forme de l'écriture, et le *carmen rhythmicum* joint

à l'ouvrage : « car *personne n'ignore* que cette sorte de vers rimés étoit » particulière au XIII.ᵉ siècle. »

Au milieu de l'initiale Q du manuscrit 1555 *bis*, on voit aussi un bénédictin noir, qui porte une croix, et qui a été pris fort mal-à-propos pour S. Bernard. Le n.° 3591 renferme, avec le livre 1.ᵉʳ de l'Imitation, les méditations du chartreux Guigues, mort en 1137 ; « ce qui donne » une grande antiquité au manuscrit dont il s'agit : » *is codex XIV° sæculo exaratus videtur,* disent les *estimables directeurs* qui ont rédigé le catalogue publié en 1744, les mêmes qui viennent d'être désignés par le nom de *compilateurs.* Le n.° 1557 est encore du XIV.ᵉ siècle, car il n'a pas de points sur les *i.* Enfin le n.° 837 se terminoit par la souscription : *Hic liber conscriptus* et finitus (1) *à fratre Ludovico de Monte, qui obiit ante annum 1400*, souscription qui a disparu, ainsi que le constate un acte notarié, daté du 3 janvier 1663.

A ces preuves *extrinsèques* se joint l'autorité des savans qui ont attribué l'Imitation à Gersen : c'est ce qu'ont fait Bellarmin, Possevin, le garde des sceaux Marillac, l'abbé Guérini, en 1780, dans le catalogue de la bibliothèque Chigi ; le P. Oliverio dans l'Histoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît ; *Delfau*, qui, en 1674 (ce n'est plus 1687), a transcrit les procès-verbaux du *congrès tenu* par les *premiers érudits de France*, pour juger de l'antiquité du manuscrit d'Arone. « Il » seroit aujourd'hui bien téméraire, dit l'auteur du mémoire, de vouloir, » sur un simple *fac-simile* d'une page de ce précieux manuscrit, réfuter » la décision de tant d'hommes célèbres, rendue sous la présidence de » l'archevêque de Paris, comme nous l'avons déjà rapporté. » M. de Grégory invoque ensuite l'autorité du *fidèle* François Valgrave, qui cite un jugement rendu en 1639 par la congrégation de l'Index : *Ritè posse imprimi Romæ vel alibi libellum de Imitatione Christi, sub nomine Joannis Gersen de Canabaco, abbatis monasterii S. Stephani Vercellensis, ordinis S. Benedicti.* Enfin le pape Pie VII, dans une lettre de félicitation à M. Napione, s'exprimoit en ces termes : *Admirandi operis de Imit. Christi auctorem Pedemontio strenuè feliciterque asseruisti.*

Les preuves intrinsèques se tirent des doctrines développées dans l'ouvrage, et relatives, 1.° à la philosophie du XIII.ᵉ siècle ; 2.° aux disputes de ce temps-là entre les ordres mendians ; 3.° à l'*Évangile éternel ;* 4.° à l'ancien usage de la communion sacramentelle. « Nous » croyons, dit M. de Grégory, être les premiers, avec l'aide de théo- » logiens profonds, à considérer la question de ce côté-ci. »

---

(1) Il y avoit *conscriptus fuit*, et non *et finitus.*

Après avoir dit qu'au XIIIe siècle la philosophie d'Aristote dominoit en Italie, et sur-tout dans la célèbre université de Verceil, l'auteur de la dissertation ajoute : « En preuve, contre la leçon troisième, *ex » libris prædicabilium Porphyrii*, concernant les distinctions du genre » et de l'espèce, notre professeur Gersen s'écrie au chapitre 3, liv. 1 : » *Et quid curæ nobis de generibus et de speciebus!* » La philosophie de l'Imitation est toute morale ; elle tend à réprimer les déréglemens qui s'étoient introduits jusque dans les monastères. C'est le soin qu'avoient pris, en des écrits du même genre, Pierre Damien et Innocent III. Le traité de la misère humaine est de nouveau *confronté* ici à celui de l'Imitation, afin qu'il soit « démontré que l'objet des deux écrivains » a été le même. » Les manuscrits 2042 et 2044 de la Bibliothèque du Roi ne contiennent pas le traité de Gersen, mais ils sont du XIIIe siècle, et l'on y a rassemblé des livres de morale ascétique composés par S. Augustin, S. Bernard, S. Basile et S. Jérôme ; d'où il suit qu'au XIIIe siècle on s'appliquoit à ranimer la ferveur au sein des cloîtres, ainsi que le faisoit Gersen. Les abus des croisades et des pélerinages de ce même temps sont condamnés par ces maximes de l'Imitation : « Il en est peu que les maladies rendent meilleurs, et » peu qui se sanctifient par les pélerinages (liv. I, chap. 23). — » Le desir de voir des choses qu'on n'a pas encore vues porte à » entreprendre des pélerinages (livre IV, chap. 1). »

Les disputes entre les ordres mendians du XIIIe siècle sont connues par les tableaux qu'en ont tracés Mathieu Paris, Dante, Fleury, &c. Gersen réprouvoit ces mésintelligences, lorsqu'il disoit, livre I, chap. 14 : *Propter diversitatem sensuum et opinionum, satis frequenter oriuntur dissensiones inter amicos et cives, inter religiosos et devotos ;* et lorsqu'au livre III, chap. 28, il exhortoit à ne pas disputer du mérite des saints, pour savoir si l'un surpasse l'autre. Au chapitre 4 du même livre, il blâme ceux qui mettoient toute leur dévotion dans certains livres, en des images ou signes extérieurs.

L'*Évangile éternel* et ses nouvelles doctrines, dit M. de Grégory, attiroient, dans le XIIIe siècle, la curiosité publique : on enseignoit qu'avant l'an 1260, un évangile du Saint-Esprit, différent de celui des Apôtres, devoit perfectionner la morale chrétienne. Gersen réfute ces vaines opinions en commençant son ouvrage par ces paroles de J. C. : *Qui sequitur me non ambulat in tenebris*, et en disant ailleurs : Quand il ne parle pas à notre ame, toute consolation est nulle... La vérité de Dieu demeure éternellement... Nous voulons passer pour spirituels, et cependant nous n'avons de soin et d'inquiétude que pour

des choses viles et passagères... Les hommes se trompent souvent en jugeant sur le rapport des sens... J'ai lu les livres saints pour être ma consolation, la règle et le miroir de ma vie... Si vous n'entendez ni ne comprenez ce qui est au-dessous de vous, comment comprendrez-vous ce qui est au-dessus! Croyez à la parole de Dieu, à ses saints, à ses prophètes.

En quatrième lieu, les expressions du livre IV, *refecti cibo et potu cœlesti, — apponens os meum ad foramen cœlestis fistulæ, — qui corpus tuum et sanguinem in cibum et potum mihi parasti, — corpus et sanguinem proposuisti manducandum*, supposent que les laïques communioient sous les deux espèces, usage qui existoit au XIII.ᵉ siècle, et qui a été aboli en 1415 par le concile de Constance.

M. de Grégory donne pour une cinquième et dernière preuve intrinsèque, les citations qui ont été faites des livres de l'Imitation par des auteurs du XIII.ᵉ et du XIV.ᵉ siècle : S. Bonaventure, dans la septième conférence *ad fratres conventûs Tolosæ;* S. Thomas d'Aquin, dans ses opuscules sur la fête du Saint-Sacrement; Gérard de Rayneval, dont le livre *de Consolatione internâ,* paroît être, de l'aveu de M. Gence, le deuxième livre vulgaire de l'Imitation; Denis de Richel, qui est *mort en 1471,* et qui avoit emprunté de ce même ouvrage la distinction de la vie *purgative, illuminative et unitive;* Dante, qui, dès l'an 1300, tiroit du livre I, ch. 24, la description des tourmens endurés dans l'enfer par les envieux, les gourmands et les impudiques.

La troisième partie du Mémoire est intitulée « Les disputes doivent » enfin cesser sur Jean Gerson et Thomas à-Kempis. » Le premier, né à Reims en 1363, est mort à Lyon en 1429; le second, appelé Kempis à cause de *Kempen* sa patrie, naquit en 1380 à *Daucetri,* et mourut à Swall (Swoll) en 1471. Ils ont donc vécu *long-temps* après le concile de Constance, où Gerson avoit contribué à faire abolir l'usage de la *cannelle* (du chalumeau ou tube) *céleste [cœlestis fistulæ].* Ni l'un ni l'autre n'auroient proposé pour modèles les chartreux, qui étoient fort relâchés au XV.ᵉ siècle; ils auroient d'ailleurs, en parlant de l'Eucharistie, « cité S. Thomas, qui fut *l'instituteur* de la fête de Dieu. »

A la suite de ces observations, qui tendent à exclure à-la-fois Kempis et Gerson, M. de Grégory s'attache particulièrement à ce qui concerne ce dernier. « Il faut avant tout, dit-il, poser en fait » qu'ayant visité nous-mêmes la bibliothèque Mazarine, en avril 1813, » avec l'assistance de M. le directeur Petit-Radel, il nous a présenté » un manuscrit précieux du XV.ᵉ siècle, contenant tous les ouvrages » de Gerson; et nous avons acquis la certitude que le traité de l'Imi-

» tation ne se trouve pas dans ce manuscrit, le plus ancien qui existe » en France. » L'auteur revient ensuite sur les divers manuscrits de Rome, de Florence, de Turin, de Paris, parmi lesquels quatre seulement, dit-il, portent le nom de Gerson, tandis que celui de Gersen se lit en un bien plus grand nombre. Il avoue qu'un manuscrit de Florence joint au nom de Gersen la qualification de chancelier de Paris, et qu'il en existe un très-ancien à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, qui commence par les mots, *Incipit opus B. Bernardi saluberrimum de Imitatione... quod Johanni Gerson cancellario Parisiensi attribuitur;* mais ce sont là des erreurs ou des conjectures de copistes. M. de Grégory fait remarquer aussi que le nom de Gerson manque à la tête de l'Imitation en des manuscrits où cet ouvrage est réuni à des livres dans l'intitulé ou la souscription desquels le chancelier de l'université de Paris est expressément nommé, parce qu'ils sont en effet de lui. L'édition de 1489 contient, d'une part, *Joannis GerSON cancellarii... de Imitatione...* de l'autre, *de Meditatione cordis à M. Johanne GersonNO :* cette différence d'expression paroît à M. de Grégory digne d'être observée, et il croit sur-tout que l'un et l'autre ouvrage ne sont pas du même style. Il se récrie contre l'opinion de MM. Gence et Barbier, qui supposent que l'Imitation a pu être d'abord composée ou esquissée en langue française sous le titre de *Consolation internelle :* il oppose à ce système les italianismes du texte latin. Il tire un autre argument du traité de Gerson, *de Perfectione ad Carthusienses :* celui qui avoit tant de leçons à donner aux Chartreux n'a pu les citer comme des modèles de la plus haute perfection. Aussi s'est-on abstenu, *jusqu'en 1606* inclusivement, d'insérer l'Imitation dans les éditions de tous les écrits du chancelier.

Nous ne nous arrêterons point à ce qui regarde Thomas à-Kempis, à qui cet ouvrage n'est plus guère attribué aujourd'hui. Deux articles seulement sont à noter dans cette dernière partie de la dissertation : l'auteur dit que Kempis étoit qualifié *superior*, non *prælatus*, de sa communauté de chanoines réguliers ; et il répète, d'après le jésuite Somaglio, que les Algériens possédoient une version turque de l'Imitation et en faisoient plus de cas que des livres du prophète.

Il nous reste à parler d'un supplément, daté du 10 janvier 1827, avec l'épigraphe, *Facile est inventis addere*, et auquel a donné lieu l'édition de l'Imitation publiée par M. Gence. Cet éditeur, est-il dit, *met en principe* que Gerson a composé son traité dans un monastère de Lyon : or la retraite du chancelier chez les Célestins de cette ville est postérieure aux années 1417 et 1421, dates de deux manuscrits

de l'ouvrage. Une autre copie, celle qui vient de Léon Allacci, a été apportée d'Italie à Paris, et n'est pas d'une écriture allemande : ainsi M. Gence est dans l'erreur quand il fait correspondre à Rosbach les mots *de Canabaco* qui s'y lisent. Les lettres *Gers,* dans le manuscrit de Salzbourg, ne sauroient non plus indiquer Gerson, puisqu'on trouve à la fin, *Explicit. . . per fratrem benedictinum.* A l'égard du manuscrit de Gérardmont, M. de Grégory s'autorise de nouveau de l'acte notarié de 1663. Il affirme que le manuscrit dit de Thevenot est incontestablement du XIV.e siècle; il rappelle aussi, et le procès-verbal de 1687, relatif au manuscrit d'Arone, et le bénédictin noir, peint dans l'intitulé du *Codex cavensis*, n.° 1555 *bis*, et d'autres détails déjà plusieurs fois exposés. Il ajoute que Jean Gersen est reconnu pour saint, soit par la tradition populaire, soit par les anciens historiens, et que cette qualité ne convient point à Gerson, attendu que « sa vie et son ambition lui » en ôtent le mérite. » Enfin il déclare « qu'ayant examiné les variantes » et les citations de M. Gence, il a reconnu, 1.° que le texte le plus » fidèle est toujours celui de Léon Allacci, avec le n.° 1560 de la » Bibliothèque du Roi ; 2.° que les citations ont souvent très-peu de » rapport *entre* l'écriture sainte et le texte de l'Imitation. »

Tel est le précis de la dissertation de M. de Grégory, qui, dans sa *Storia della letteratura vercellese*, avoit exposé la plupart de ces idées. Pour les mieux répandre, il a cru devoir les reproduire, avec quelques additions, en français, quoiqu'il ne paroisse pas que notre langue lui soit très-familière. Trop d'incorrections et de fautes typographiques autorisent à penser que M. Lanjuinais, dont l'honorable carrière s'est terminée le 13 janvier dernier, n'a pu donner à cette publication les soins que promettoit sa lettre du 13 octobre 1826, et qui sont annoncés au frontispice du mémoire. Les principaux argumens de l'auteur en faveur de Gersen sont ceux qu'ont développés, dans le cours des deux derniers siècles, Constantin Cajétan, Valgrave, Mezler, Quatremaires, Delfau, Valart, et, depuis 1800, MM. Cancellieri et Napione. Toutefois M. de Grégory, en y joignant des observations nouvelles, tant sur certains textes de l'Imitation, que sur quelques manuscrits de cet ouvrage, a de plus disposé les preuves de l'opinion qu'il soutient dans un ordre qui pourroit sembler plus méthodique, s'il n'entraînoit, à chaque instant, la répétition des mêmes détails.

Nous ne discuterons pas toutes ces preuves, mais nous examinerons les plus spécieuses dans notre prochain cahier.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 6 octobre 1827. M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Dupaty, sculpteur; et M. Raoul-Rochette, un rapport sur les ouvrages des pensionnaires du Roi à l'académie de France à Rome. Les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de composition musicale, ont été distribués dans l'ordre suivant:

I. GRANDS PRIX DE PEINTURE. Le sujet donné par l'Académie est *Coriolan banni de Rome.* « Coriolan, banni de Rome, se retira à Antium, » et alla droit au palais de Tullus, roi des Volsques. Le visage couvert, » il s'assit, sans dire un seul mot, auprès du foyer domestique. Les serviteurs » du roi, frappés de cette action et de l'air de dignité du personnage, cou» rurent avertir leur maître. Tullus vint et lui demanda qui il étoit; alors » Coriolan, se découvrant, lui dit: Je suis Caïus Martius, surnommé » Coriolan. Ce surnom est la seule récompense de mes services. Je suis » banni de Rome. Je dois me venger. Il ne tiendra qu'à toi d'employer » mon épée contre mes ennemis et ceux de ton pays; si tu ne veux point » te servir de moi, je t'abandonne ma vie; fais périr un ancien ennemi qui » pourroit un jour causer de nouvelles pertes à ta patrie. Tullus, étonné de » la grandeur de son courage, lui tendit la main. » *Le moment de l'action est celui où Coriolan se découvre.* Les serviteurs du roi peuvent meubler la scène. Le premier grand prix a été remporté par M. François-Xavier DUPRÉ, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Guillon Lethière, membre de l'Institut; le second grand prix, par M. Théophile VAUCHELET, natif de Passy-sur-Seine, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de M. Abel de Pujol, et de M. Hersent, membre de l'Institut.

II. GRANDS PRIX DE SCULPTURE. L'Académie a donné pour sujet du concours *Mutius Scævola.* « Mutius Scævola, jeune chevalier romain, » s'étoit introduit dans le camp, et avoit pénétré jusqu'à la tente du roi » Porsenna, qui assiégeoit Rome, et qui en ce moment, assis sur son tribunal, » étoit occupé avec un secrétaire à faire la paie des troupes. Un trépied » allumé pour un sacrifice, étoit en avant du tribunal. Mutius Scævola » avoit par erreur tué le secrétaire au lieu du roi. Il est arrêté par les » gardes et ramené devant le roi. Là, quoique se voyant à la merci d'un » ennemi irrité, et pour braver les vengeances du roi, non-seulement il avoua » le dessein qu'il avoit eu, mais il mit sa main droite sur le brasier ardent » qui étoit près de lui, annonçant au roi qu'ils étoient à Rome trois cents » qui avoient conjuré contre sa vie. Le roi, frappé de ce courage, lui rendit » la liberté et leva le siége de Rome. » Le premier grand prix a été remporté par M. François-Gaspar-Aimé LANNO, natif de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, âgé de vingt-sept ans et demi, élève de M. Cartellier,

membre de l'Institut. Son excellence le ministre secrétaire d'état de l'intérieur, ayant autorisé l'Académie à disposer d'un deuxième premier grand prix, dans le cas où la force du concours le permettroit, attendu qu'en l'année 1825, l'Académie n'avoit pas cru devoir donner de premier prix, M. Jean-Louis-Nicolas JALEY, de Paris, âgé de vingt-cinq ans et demi, et élève de M. Cartellier, a remporté ce premier grand prix. Le second grand prix a été remporté par M. Honoré-Jean HUSSON, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. David, membre de l'Institut. L'Académie a arrêté d'exprimer, dans sa séance publique, la satisfaction que lui a fait éprouver la force générale du concours.

III. GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. Le sujet du concours donné par l'Académie est le projet d'*un musée d'histoire naturelle destiné à recevoir tous les trésors de la nature, en tous genres.* « Cet édifice contiendra trois divisions distinctes appliquées aux trois règnes de la nature; le règne animal, le règne végétal, le règne minéral. Chacune de ces divisions peut, en outre, être subdivisée par classes ou familles dans chaque règne, comme, dans le genre animal, les ovipares, les vivipares, les bipèdes, les quadrupèdes, les reptiles, les volatiles, les insectes, les poissons, &c.; dans les autres règnes, de même, &c. Ces trois divisions seront précédées d'une salle d'introduction, décorée des statues des hommes illustres qui ont étudié et découvert les secrets de la nature. Chaque division doit être particulièrement accompagnée de vestibules, salles de dessin, cabinets de préparations, et d'un amphithéâtre de démonstration. Il y aura, en outre, une ou plusieurs salles d'anatomie comparée. Le tout peut être divisé ou être lié par des galeries ou portiques à la volonté des élèves. Il y aura une cour principale avec quelques cours accessoires, dans lesquelles seront placés des bâtimens de service pour les salles d'administration, pour le logement des professeurs, des répétiteurs, pour un économe, un secrétaire et autres employés. On y pratiquera des remises, écuries, buchers, magasins, réservoirs, &c. Il y aura, en outre, un jardin renfermant des serres chaudes, des divisions et classifications de plantes vivaces pour l'étude de la botanique; une ménagerie d'animaux féroces, avec les corridors et petites cours nécessaires à la propreté, à la santé des animaux, des lieux propres, découverts, et avec retraite pour les animaux privés, des volières, des bassins pour les amphibies, quelques logemens de gardiens, le tout distribué avec art, avec des promenades d'agrément qu'on puisse parcourir sans danger. L'ensemble de ce projet sera contenu dans un clos entouré de rues, quais, boulevarts, d'un canal ou fossé de 500 mètres sur 800 mètres (mesures de rigueur), le tout faisant 400,000 mètres superficiels. Le muséum d'histoire naturelle, à Paris, a 700 sur 400 mètres (faisant 280,000 mètres superficiels). Le monument principal et ses accessoires se renfermeront dans un espace du 10.e environ du terrain, sans sortir des dimensions de l'enclos général. Pour les esquisses, on fera, 1.° un plan général en masse, sur une échelle de demi-millimètre pour mètre; 2.° le plan particulier, la coupe et l'élévation, sur une échelle d'un millimètre pour mètre. Pour les dessins rendus, on fera un plan général distribué et détaillé dans les mêmes masses que celles de l'esquisse, et une coupe générale sur une échelle de 2 millimètres et demi pour mètre; un plan particulier du monument réunissant les trois règnes, sur une échelle de

5 millimètres pour mètre; l'élévation et la coupe particulière du même monument, sur une échelle de 10 millimètres pour mètre. » Le premier grand prix a été remporté par M. François-Marie-Théodore LA BROUSTE, de Paris, âgé de vingt-huit ans et demi, élève de MM. Vaudoyer et le Bas, membres de l'Institut; le second grand prix, par M. François-Alexis CENDRIER, de Paris, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève des mêmes maîtres.

IV. GRANDS PRIX DE GRAVURE EN MÉDAILLE ET EN PIERRE FINE. Les concurrens qui se sont présentés n'ont point été admis au concours définitif; la section a fondé son jugement sur l'extrême foiblesse des esquisses et des ouvrages gravés.

V. GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. Le sujet du concours a été, conformément aux réglemens de l'Académie royale des beaux-arts: 1.° un contre-point à la douzième, à deux et à quatre parties; 2.° un contre-point quadruple à l'octave; 3.° une fugue à trois sujets et à quatre voix; 4.° une cantate composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile,* d'un récitatif simple, et terminée par un air de mouvement; 5.° ORPHÉE, cantate. Le premier grand prix a été remporté par M. Jean-Baptiste GUIRAUD, natif de Bordeaux, âgé de vingt-trois ans et demi, élève de M. le Sueur, membre de l'Institut, et de M. Reicha, pour le contre-point; le second grand prix, par M. Guillaume ROSS-DESPRÉAUX, natif de Clermont, département du Puy-de-Dôme, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Berton, membre de l'Institut; le deuxième second grand prix, par M. Alphonse GILBERT, de Paris, âgé de vingt-deux ans et demi, élève de M. Berton.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'école royale et spéciale des beaux-arts, qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et M. de Latour, et les médailles dites autrefois du prix *départemental* et de *paysage historique,* seront proclamés annuellement à la suite des grands prix dans la séance publique. Le prix de la tête d'expression, fondé par M. le comte de Caylus, a été ajourné en peinture et en sculpture. Le prix de la demi-figure peinte, fondé par M. de Latour, a été remporté par M. VAUCHELET (Théophile), de Passy, département de la Seine, âgé de vingt-quatre ans et demi, élève de M. Hersent, membre de l'Institut, et de M. Abel de Pujol. La grande médaille d'émulation, prix du plus grand nombre de succès en architecture, a été remportée, pour le cours d'étude de 1827, par M. DOMMEY (Étienne-Théodore), Français, né à Barnbeck, Basse-Saxe, âgé de vingt-six ans et demi, élève M. le Bas, membre de l'Institut. Dans le concours de paysage historique, M. LE PRINCE (Robert-Léopold), de Paris, âgé de vingt-six ans et demi, élève de feu M. Xavier le Prince, a obtenu une première médaille. M. GIBERT (Jean-Baptiste), de Pointe-à-Pître, Guadeloupe, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Lethière, membre de l'Institut, a obtenu une seconde médaille.

La séance a été terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

Les tableaux, les sujets de bas-reliefs et les plans d'architecture qui ont remporté les grands prix, ont été exposés dans les salles de l'école royale des

beaux-arts, les 6, 7, 8 et 9 octobre, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.

— L'Académie royale des sciences a élu M. Henri Cassini fils à la place d'académicien libre, vacante depuis la mort de M. de la Rochefoucault.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Chrestomathie arabe, ou extraits de divers écrivains arabes tant en prose qu'en vers, avec une traduction française et des notes; seconde édition, revue, corrigée et augmentée; par M. le baron Silvestre de Sacy; tome III et dernier. Paris, impr. royale, librairie de Debure frères, 1827, *in-8.°*, 790 pages. Prix du vol., 21 fr. Les deux premiers tomes ont été annoncés dans nos cahiers de février, mars et décembre 1826, pag. 126, 181, 754. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

M. Firmin Didot vient d'imprimer, *in-fol.* (9 feuilles), 100 exemplaires des *Chants de Tyrtée et de Callinus,* avec sa traduction en vers français en regard du texte. *Voyez* nos cahiers d'août et septembre 1826, pag. 479-486 et 567. Les poésies et traductions en vers de M. Firmin Didot sont réunies en 2 vol. *in-12,* imprimés chez lui: tome I.er (397 pag.). Annibal, tragédie (*voyez* Journal des Savans, août 1817, pag. 476-484); poésies diverses; les 10 églogues de Virgile, en vers français, avec le texte latin et des notes; les 16 idylles de Théocrite, traduction en vers et notes: tome II (217 pag.), Tyrtée et Callinus, texte grec, traduction et remarques; la Reine de Portugal, tragédie en cinq actes, représentée en 1823, suivie de notes; observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Étienne. Il appartenoit à M. Firmin Didot de rendre cet hommage à deux habiles et savans imprimeurs dont il suit si honorablement les exemples.

Tragédies de Sophocle, traduites du grec par M. Artaud. Paris, impr. de Casimir, librairie d'Aimé André, 1827, 3 vol. *in-32.* Prix, 10 fr. 50 cent.

Satires de Perse et de Juvénal, expliquées, traduites et commentées par Boileau, publiées d'après le manuscrit autographe, par L. Parelle. Paris, impr. de Lachevardière, librairie de Lefèvre, 1827, 2 vol *in-18.* Nous reviendrons sur cet article, ainsi que sur le précédent.

Le Roman du Rou et des ducs de Normandie, par Robert Wace, poëte normand du XIII.e siècle; publié pour la première fois, d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, avec des notes pour servir à l'intelligence du texte, par Fréd. Pluquet, membre de la Société des antiquaires de France, &c. Paris, impr. de Crapelet; Rouen, librairie d'Édouard Frére, 1827, 3 vol. *in-8.°*, ensemble de 62 feuilles 1/4, avec 2 planches. Prix, 20 fr., et en grand papier vélin, 40 fr. — Des fragmens des romans du Rou avoient été publiés par de la Roque, dans les Preuves de la généalogie de la maison d'Harcourt; par Dumoulin, dans son Histoire de la Normandie; par Ducange, dans son Glossaire; par les bénédictins, au tome XIII du Recueil des historiens de France; par Bréquigny, au tome V des Notices des manuscrits; par M. de la Rue, tome XII de l'Archæologia (de Londres); par M. Broensted, dans les pièces pour servir à l'Histoire danoise; par M. Depping, dans son excellente Histoire des expéditions maritimes des Normands (*voyez* Journal des Savans, mars et

mai 1826), &c. M. Brial en a aussi inséré des extraits dans l'article de Robert Wace, au tome XIII de l'Histoire littéraire de France, où ce poëte normand est considéré comme appartenant au XII.e siècle et non au XIII.e On croit qu'il est mort vers 1180, et probablement avant 1184. — La publication que fait aujourd'hui M. Pluquet de tout le roman du Rou (16,540 vers), fournira la matière de l'un des articles de nos prochains cahiers.

On a mis au jour depuis un an plusieurs nouveaux poëmes épiques ou héroïques. *L'Alexandréide,* ou la Grèce vengée, par M. Silvain Phalantée, de l'académie des Arcades, en 24 chants: les dix premiers ont été imprimés chez M. Firmin Didot, 325 pag., *in-8.o* Prix, 6 fr. *La Clovisiade,* par M. Darode de Lillebonne; Paris, impr. ecclésiastique, 1826 et 1827, 5 livraisons contenant les sept premiers chants. Prix de la livraison, 1 fr. — On annonce, pour le mois de novembre, *Jeanne d'Arc,* poëme épique en vers et en 12 chants, par M.me la comtesse de Choiseul, née princesse de Bauffremont. Paris, Delaforest, *in-8.o*

La collection des classiques latins de M. Lemaire vient de s'augmenter de deux nouveaux tomes: *M. T. Ciceronis opera,* tome II des Épîtres, contenant les livres XIII-XVI des *Epistolæ ad diversos,* et les sept premiers livres des lettres *ad Atticum,* avec des notes choisies; par les soins de MM. Victor Leclerc et Lemaire. Paris, impr. de Firmin Didot; octobre 1827, *in-8.o*, 712 pages. — *L. A. Senecæ opera,* tome II de la première partie, c'est-à-dire, des œuvres philosophiques, avec notes de J. Lipse..., Ruhkopf, &c., et de M. Bouillet, professeur de philosophie au collége de Sainte-Barbe. Paris, impr. de Dondey-Dupré; octobre 1827, *in-8.o*, 728 pages. La collection a maintenant 90 vol.

Voltaire apologiste de la religion chrétienne, par l'auteur des Apologistes involontaires (M. M.). Paris, chez Méquignon junior et Adrien Leclerc, quai des Augustins, *in-8.o* Prix, 6 fr.

Nouvelle géographie méthodique, destinée à l'enseignement, par MM. Achille Meisas, ancien élève de l'abbé Gauthier, et Auguste Michelot, ancien élève de l'école polytechnique; suivie d'un traité sur la construction des cartes, par M. Charles, géographe attaché au dépôt général de la guerre, volume *in-12*, accompagné d'un atlas universel *in-fol.* par le même M. Charles. Le prospectus, imprimé chez Rignoux, annonce qu'on souscrit chez les libraires Brunot-Labbe et Baudouin frères. Le prix du vol. *in-12* (cartonné), avec 2 planches gravées, est de 2 fr. 50 cent. L'atlas (cartonné) de 6 cartes coûte 7 fr.; de 11 cartes, 12 fr. 50 cent.; de 16 cartes, 18 fr. La carte d'Afrique a été corrigée par M. Jomard, celle d'Amérique par M. Jules Klaproth: la nomenclature a été soumise à l'examen de MM. Abel-Rémusat et Saint-Martin.

Statistique du département de l'Aisne, par M. Brayer. Paris, 1827, 2 vol. *in-4.o* ornés d'une carte; chez Delaval, éditeur de l'Atlas national, rue Geoffroy-l'Angevin, n.o 7. Prix de souscription, 16 fr. L'Académie des sciences a décerné un prix à cette statistique: *voyez* notre cahier de mai dernier, page 318.

Statistique de l'arrondissement de Falaise (département du Calvados), par MM. F. Galleron, Alph. de Brebisson, J. Desnoyers, avec des dessins lithographiés par MM. Ch. de Vauquelin, Alb. d'Oillamson, Th. Gournay, &c. A Falaise, impr. de Brée; à Paris, chez Lance, &c., *in-8.o* Les trois premiers cahiers ont paru: il y en aura cinq autres. Le prix de chaque cahier (de 5 feuilles au moins, avec 2 à 4 planches) est de 2 fr., et sera de 3 fr. après le 1.er janvier 1828.

Dictionnaire spécial et classique des monnoies, poids, mesures, divisions du temps, chez les Grecs, les Romains, les Juifs et les Égyptiens; suivi d'un tableau comparatif des monnoies, poids, &c., des anciens avec notre système décimal, par J. Girod, professeur au collége royal de Bourbon. Paris, Poussielgue-Rusand, 1827, *in-8.°*, 132 pages.

Histoire du Bas-Empire, par Lebeau : nouvelle édition, revue entièrement, corrigée et augmentée d'après les historiens orientaux, par M. Saint-Martin; tome VII. Paris, Firmin Didot, 1827, *in-8.°*, 448 pages. Nous avons, dans notre cahier de septembre 1826, page 532-545, rendu compte des quatre premiers volumes de cette édition, qui doit en avoir vingt, et un atlas.

Dissertation sur l'ostensoir d'or offert par Fénélon à son église métropolitaine; pour servir de supplément aux différentes histoires de Fénélon. Paris, impr. d'Adrien Leclère, et librairie de Ferra jeune, 1827, *in-8.°*, 40 pages. Le but de l'auteur est de prouver que, dans cet ostensoir, on lisoit *Maximes des saints* sur l'un des livres foulés aux pieds des anges; que d'Alembert ne s'est point trompé en énonçant ce fait; que MM. Beausset et Servois l'ont nié mal-à-propos. Nous avons indiqué dans notre cahier de février 1817, pag. 122, les observations de M. Servois sur ce sujet.

La nouvelle mécanique du feu moteur des machines, ou le calorique employé à la dilatation des vapeurs, &c.; ouvrage contenant plus de SOIXANTE inventions *jusqu'alors inconnues,* par M. Legris, ingénieur-géomètre, auteur de plus de SIX CENTS inventions déjà publiées, qui ont leur exactitude incontestable par les connoissances théoriques et par les résultats pratiques, &c. Paris, Garnier; et chez M. Quesnel, éditeur, 1827, *in-8.°*, 119 pages avec une planche.

Annales de l'école française des beaux-arts, recueil de gravures au trait d'après les principales productions de peinture, sculpture, &c., exposées au salon du Louvre; pour servir de suite et de complément aux *salons* de feu M. Landon, avec des notices historiques, biographiques, critiques, &c.; ouvrage rédigé par M. A. Béraud, et une société d'artistes et d'hommes de lettres; publié par MM. Soyer et Frémy. Il paroîtra chaque année un vol. *in-8.°* de 150 à 200 pages, avec 72 à 80 planches. Prix de chaque vol. des *salons,* 18 fr., et de chaque volume intermédiaire, 24 fr.; et en papier vélin, 30 et 36 fr., avec addition de 1 franc 50 cent. pour le port dans les départemens. On souscrit à Paris au bureau des Annales de l'école française, rue des Saints-Pères, n.° 73, et chez Pillet, rue des Grands-Augustins, n.° 7.

Histoire de la vie et des ouvrages de P. F. Percy (chirurgien, membre de l'Institut, né en 1754, mort en 1824), composé sur des manuscrits originaux, par M. C. Laurent, D. M. Versailles, impr. de Daumont, 1827, 548 pag. *in-8.°*, avec un portrait de Percy.

Explication des Institutes de Justinien, avec le texte et la traduction en regard; précédée d'un résumé de l'Histoire du droit romain, par M. J. L. E. Ortolan, avocat à la cour royale. Paris, 1827, chez Béthune, rue Palatine, n.° 5; et chez l'auteur, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n.° 18, 256 pages *in-8.°*

Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420, par MM. Isambert, de Crusy et Armel; tomes XI et XII (1483-1526). Paris, impr. de Pochard, librairie de Belin-le-Prieur et de Verdière, 1827, 2 vol. *in-8.°*

Prix, 12 fr. *Voyez* Journal des Savans, novembre 1820, mai 1824, avril et septembre (page 574) 1827.

La première livraison de la *France littéraire*, ou Dictionnaire bibliographique, de M. Quérard, dont on a vu le prospectus dans notre cahier de septembre, page 592, vient de paroître en octobre chez M. Firmin Didot, 318 pages *in-8.°*, contenant les articles A—BER. Prix, 7 fr. 50 cent., et en papier vélin collé, 15 fr.

On doit commencer le lundi, 12 novembre, rue Servandoni, n.° 25, la vente d'une *Collection choisie de livres imprimés et manuscrits*, provenant de la bibliothèque de M. ***. Le *catalogue* en a été imprimé chez Fain (40 pag. *in-8.°*), et se trouve chez Barrois l'aîné, libraire, et chez Genou, commissaire priseur.

PAYS-BAS. *Précis de l'histoire littéraire des Pays-Bas*, traduit du hollandais de Siegenbeck, par M. H. Lebrerquy, avocat. Gand, Vanderckhove, 1827, *in-12*. Pr. 1 fl. 80 c.

Œuvres philosophiques de F. Hemsterhuys, nouvelle édition, revue, augmentée et accompagnée d'une notice sur Hemsterhuys et d'un coup-d'œil sur sa Philosophie, par M. S. Vande Weyer. Louvain, Michel, imprimeur-libraire, 2 vol. *in-18*.

Initia philosophiæ Platonicæ, autore P. G. van Heusde. Lovanii, 1827, *in-8.°*

De Actionum liberarum lege supremâ, autore Josepho Paquet. Lovanii, 1827, *in-8.°* M. de Reiffenberg dit que « M. Paquet, à l'exemple de Kant, fait la » critique des principes d'Épicure, d'Hutcheson, de Montaigne, de Mande- » ville, qui se sont plus occupés de la *subjectivité morale*; que passant à » l'*objectif éthique*, il traite de Zénon, de Wolf, de Kant lui-même et de » Crusius. »

ALLEMAGNE.

Fortsetzung zu W. Heinsius Bücher-lexicon, &c.; Second supplément au Dictionnaire universel de bibliographie de W. Heinsius, ou catalogue alphabétique de tous les livres qui ont paru en Allemagne depuis 1700 jusqu'en 1827, avec l'indication du lieu d'impression, de l'éditeur et du prix, par G. Kaiser. Leipsig, *in-4.°* Ce volume qui sera le septième du dictionnaire, et qui correspondra aux années 1821-1827, doit paroître en 1828 à la foire de Pâque.

Mimnermi Colophonii carmina quæ supersunt; Fragmens de Mimnerme, publiés au profit des Grecs, par M. Nicolas Bach. Leipzig, *in-8.°* L'éditeur y a joint une dissertation sur cet ancien poëte grec, contemporain de Solon.

Ueber Aristophanes drama benannt des Alter; Sur le drame (perdu) d'Aristophane, intitulé *la Vieillesse*, par M. J. W. Süvern. Berlin, Dümmler, 1827, *in-4.°*

De M. Pacuvii Duloreste, &c.; Dissertation de M. Stieglitz sur la tragédie (latine) de Pacuvius, intitulée *Duloreste*. Leipsig, *in-8.°* Ce volume contient des recherches sur la vie, les ouvrages et le talent de Pacuvius.

Die poesie der Troubadours, &c.; La poésie des Troubadours, d'après leurs œuvres imprimées et manuscrites, par Fréd. Diez, professeur à l'université de Bonn. Zwickau, Schumann, 1826, *in-8.°* M. Diez compare la poésie des troubadours avec celle des minnesingers, et prétend que la rime a été empruntée des Allemands par les versificateurs en langues romanes.

Romantische Dichtungen; Contes romantiques de Lope de Véga Carpio, traduit de l'espagnol en allemand par E. Richard. Aix-la-Chapelle, Mayer, 1827, 3 vol. *in-8.°*; contenant le Pélerin, l'Heureux hasard, la Maison de campagne de Laure, &c.

Nouvelle Bibliothèque dramatique; tomes I, II, III. Iéna, Brau, 1827, *in-8.°* Ces trois premiers volumes renferment plusieurs pièces de MM. E. Jouy, Alex. Duval, Casimir Delavigne, Casimir Bonjour, Scribe, &c.

Alexander und Darius, &c.; Alexandre et Darius, tragédie par le baron d'Uchtritz, avec une préface de M. L. Tieck. Berlin, 1827, *in-8.°*

Reise Sr. Heheit des Herzogs Bernhard von Sachsen-Weimar-Eisenach durch nord Amerika; Voyage de S. A. le duc Bernard de Saxe-Weimar-Eisenac dans l'Amérique du Nord, aux années 1825 et 1826, publié par Henri Luden. Weimar, 1827. On souscrit chez Hoffmann; et à Paris, chez Treuttel et Würtz. L'ouvrage, qui paroîtra à la fin de novembre, formera 2 vol. *in-8.°* ornés de planches, vignettes, esquisses, plans et cartes. Pr. 6 rxd.

Geschichte des Osmanischen reichs; Histoire de l'empire ottoman, tirée des archives et de manuscrits inédits, par Jos. de Hammer; tome I.er Pesth, Hartleben, 1827, *in-8.°* avec une carte. Ce volume contient l'histoire de l'empire ottoman, depuis sa fondation jusqu'à la prise de Constantinople, années 1300 à 1453.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Asiatic Researches, or Transactions of the Society instituted in Bengal for inquiring into the history and antiquities, the arts, and sciences and litterature of Asia. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... Pag. 579.

Frid. Aug. Guil. Spohn... de linguâ et literis veterum Ægyptiorum, cum permultis tabulis lithographicis, &c. Edidit et absolvit Gust. Seyffarth. — Gustavi Seyffarth Rudimenta hieroglyphices. — Lettre à M. le duc de Blacas d'Aulps... sur le nouveau système hiéroglyphique de MM. Spohn et Seyffarth, par J. P. Champollion le jeune. (*Second article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 589.

Le Roman du Renart, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, des XIII.e, XIV.e et XV.e siècles, par M. D. M. Méon. (*Second article de M.* Raynouard.) .... 604.

Papyri græci regii Taurinensis Musei Ægyptii editi atque illustrati ab Amedeo Peyron; pars prima. (*Article de M.* Letronne.) ..... 614.

Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de J. C. par M. G. de Grégory. (*Article de M.* Daunou.) .... 622.

Nouvelles littéraires .... 633.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1827.

MÉMOIRE SUR LE VÉRITABLE AUTEUR DE L'IMITATION DE J. C. par M. de Grégory, *chevalier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs académies...* Paris, imprimerie de Marchand-Dubreuil, librairie de L. Paris, 1827, 140 pages *in-12.*

SECOND ARTICLE.

En donnant, dans notre précédent cahier, un précis du Mémoire de M. de Grégory, nous avons laissé voir que nous ne partagions pas son opinion: nous devons aujourd'hui exposer ou plutôt indiquer les motifs qui nous la font révoquer en doute. Les bornes qui nous sont

prescrites ne nous permettront pas de traiter dans toute son étendue la question de savoir si l'Imitation de J. C. est l'ouvrage de Jean Gersen. Il nous faudroit reproduire ce qu'ont écrit contre cette hypothèse, d'une part, les partisans de Thomas à-Kempis, tels que Rosweide, Amort, Desbillons, Ghesquière, Géry, &c.; de l'autre, ceux de Gerson, et spécialement M. Gence. M. de Grégory a tenu peu de compte de leurs objections; il les a presque toutes laissées sans réponse, et n'a guère discuté que celle qui concerne la citation du livre de l'Imitation dans une prétendue conférence de S. Bonaventure.

Nous ne releverons pas quelques erreurs légères et sans conséquence, comme celle qui consiste à compter Ludolphe de Saxe et un chartreux Martin parmi les auteurs auxquels l'Imitation a été attribuée. Ludolphe n'a jamais été cité que comme ayant traduit cet ouvrage en allemand; et les chartreux désignés comme l'ayant composé sont l'Anglais Hilton, et Kalkar de Cologne. On peut demander aussi comment Thomas, surnommé à-Kempis à cause de Kempen, ou plutôt Campen, lieu de sa naissance, étoit né à Daucetry : on sait qu'il a étudié à Daventrie ou Deventer. Il seroit superflu d'ajouter que S. Thomas n'est point *l'instituteur* de la fête du Saint-Sacrement, &c. Nous ne devons nous arrêter qu'aux articles qui tiennent au fond de la question.

Quoiqu'il se rencontre, dans le premier et dans le troisième livre de l'Imitation, des maximes particulièrement applicables à la vie monastique, cet ouvrage a été plus généralement considéré comme le meilleur traité de morale chrétienne à l'usage de tous les fidèles. Ce nom de *Tractatus*, dans l'intitulé de certains manuscrits, au lieu de *liber* ou *libellus* que portent les autres, n'appartient point exclusivement aux livres scolastiques; et il suffit d'ailleurs de comparer l'ouvrage avec tous les monumens qui subsistent de l'enseignement usité dans les écoles du XIII.e siècle, sur-tout jusqu'en 1250, pour reconnoître qu'il n'en offre aucunement le caractère. M. de Grégory y voit tantôt une instruction donnée par un maître des novices dans l'intérieur d'un monastère de Saint-Étienne de la citadelle, tantôt des leçons débitées ou dictées à des étudians de toute nation, anglais, français, espagnols, par le professeur de morale de l'université de Verceil : il nous semble difficile de concilier ces deux aperçus. Le fait est qu'au troisième et au quatrième livre, le maître est J. C. même, *de internâ Christi locutione ad animam fidelem :* ces instructions divines ne sont interrompues que par les réponses ou les questions du disciple; *loquar ad Dominum meum.* Y a-t-il là rien qui ressemble aux argumentations *scolastiques !*

Le XIIIe siècle est si peu *l'époque de la naissance* des trois idiomes, italien, espagnol et français, que M. de Grégory dit lui-même que *le vulgaire étoit déjà enraciné* en 1220 ou 1240. Il existe des monumens de notre langue fort antérieurs à cet âge, et le droit d'aînesse que l'auteur revendique pour l'italienne pourroit être contesté. On compteroit, dans l'Imitation, au moins autant de gallicismes que d'italianismes. L'*Index grammaticus* de M. Gence en fournit la preuve; *sententiare, sentencier; rehabere, ravoir*, &c. Notre mot *assez* a été quelquefois employé au moyen âge dans le sens de *multùm* ou *moult* et de l'*assai* des Italiens. La préposition *par* a pris aussi, en certaines rencontres, une signification voisine de celle de *pour;* et d'ailleurs, quand l'auteur de l'Imitation dit : *Amor vult esse liber et ab omni mundanâ affectione alienus, ne* per *aliquod commodum temporale implicationes sustineat, aut* per *incommodum succumbat*, il n'est pas certain que *per* corresponde à *pour* plutôt qu'à *par.* L'argument tiré de la chasuble n'est pas non plus péremptoire, puisque la *casula* italienne n'avoit point de croix sur le dos, et que ce signe ne s'apercevoit par derrière que sur le col de l'étole; ce qui exige au moins une explication un peu forcée des mots *post se cruce signatus est,* dans lesquels il seroit bien plus naturel de sous-entendre *in casulâ,* après qu'il a été dit *ante se crucem in casulâ portat* (1). A la vérité, cet argument se retrouve dans les lettres attribuées à Ganganelli, depuis Clément XIV; mais, outre que cette autorité respectable ne décideroit point une telle question, il s'en faut que l'authenticité de ces lettres soit généralement reconnue. Les auteurs de l'Art de vérifier les dates (tom. I, p. 349), la révoquent en doute, d'après le témoignage *d'un des leurs* qui, disent-ils, *est allé à la source.* Lorsque Caraccioli, sommé de produire les originaux, fit imprimer en 1777 un prétendu texte italien, on ne put y voir qu'une traduction de ce qu'il avoit publié en français en 1775 et 1776.

La Biographie universelle ne décide rien sur la patrie de Thomas Gallo : elle dit qu'on peut douter si ce surnom indique une origine française, ou si c'est un nom de famille italien. Tiraboschi avoit dit plus positivement : *Egli è detto or dalla sua patria Tommaso Gallo, or dal suo monastero Tommaso Vercellese.* Les monumens cités par Tiraboschi, et auparavant par Oudin, prouvent que ce Gallus avoit été chanoine régulier de Saint-Victor à Paris, qu'il a gouverné à Verceil une abbaye de chanoines réguliers, non de bénédictins, et qu'il n'est mort qu'en 1246. Mais aucun écrivain du XIIIe siècle ni du XIVe

---

(1) Voyez notre cahier de décembre 1826, p. 749.

n'a eu connoissance de Jean Gersen, dont le nom ne figure nulle part, non plus que l'Imitation, dans la volumineuse histoire de la littérature italienne par Tiraboschi. Il n'y est pas davantage question de Jean de Canabaco, nom qu'Holstenius regardoit comme une altération de Jean de Tambaco, auteur de livres mystiques au XIV.e siècle.

Parmi les réponses que M. de Grégory adresse à ceux qui ne croient pas que Gersen ait composé l'Imitation ou qui contestent même l'existence de ce personnage, nous ne distinguons qu'une seule assertion nouvelle qui ait quelque importance, savoir, que M. Durandi, dans un entretien avec les académiciens de Turin et avec M. de Grégory lui-même, s'est souvenu d'avoir lu, vers 1756, le nom de Gersen Jean sur un ancien parchemin. Encore savoit-on déjà par MM. Cancellieri et Napione que Frova avoit parlé à Durandi d'une note qui tendoit au même résultat, si elle ne disoit pas expressément la même chose. Frova, chanoine régulier et historien de l'abbaye de Saint-André de Verceil, n'en a pas moins déclaré qu'après les recherches les plus exactes dans les archives de cette abbaye et de celle de Saint-Étienne, il n'avoit pas trouvé le moindre vestige d'un abbé ou d'un religieux nommé *Gersen.* Que ce nom se lise en des manuscrits du XV.e siècle ou tout au plus de la fin du XIV.e siècle ; que Della Chiesa, qui l'avoit omis en 1614 dans un catalogue des écrivains piémontais, l'y ait replacé depuis, et que d'autres historiens modernes aient suivi ou donné cet exemple, ce ne sont point là des témoignages qui puissent, en l'absence de tout monument du XIII.e siècle, rendre certains ou même probables à nos yeux des faits qui appartiendroient à cet ancien âge.

A l'égard des manuscrits, pour ne pas multiplier les détails, nous renverrons à la notice beaucoup plus méthodique et plus étendue qu'en a donnée M. Gence, dans les préliminaires de son édition de l'Imitation. Il en fait connoître plus de vingt qui nomment Gerson ou qui le désignent par son titre de chancelier. Celui dont la première page porte seulement les lettres *Joh. Gers.* ne se termine point par les mots *per fratrem benedicTINUM,* comme M. de Grégory le suppose, mais *BenedicTUM;* ce qui ne semble désigner qu'un copiste appelé Benoît. Six pages, et non une seule, du manuscrit d'Arone, examinées l'an dernier par plusieurs dépositaires de pareils monumens, leur ont paru du commencement ou du milieu du XV.e siècle, ou même de 1460 à 1470 : ils ont eu la *témérité,* selon l'expression de M. de Grégory, de contredire la conclusion du procès-verbal des experts de 1687. Quand M. de Grégory dit que ce procès-verbal nous a été

transmis par Delfau, il oublie que ce religieux, mort en 1676, écrivoit en 1674, et confond l'assemblée de 1687 avec celle de 1671, où l'on examina d'autres copies manuscrites de l'Imitation de J. C.

Les vers latins rimés qui terminent le manuscrit n.° 3592, y suivent, non l'Imitation, mais l'*Ars moriendi* du chartreux allemand Junterburk, mort, selon Trithème et Fabricius, en 1466, ce qui montre assez que cette sorte de vers n'étoit pas particulière au XIII.e siècle, et que le manuscrit n'est que du XV.e Le traité *de Paupertate*, qui, dans le numéro 3591, est joint à l'Imitation, et de la même écriture, a pour auteur Thomas à-Kempis; et par conséquent, c'est encore là un manuscrit fort postérieur à 1400, quoique M. de Grégory veuille qu'il soit *incontestablement* antérieur à cette date. Il se trompe aussi lorsqu'il dit que le n.° 837 ne contient que le premier livre de l'Imitation; les quatre livres s'y trouvent: nous en avons parlé, ainsi que du feuillet arraché et de la note qu'il contenoit, dans notre cahier de décembre 1826, page 751.

Gerson est nommé dans la plupart des anciennes éditions, y compris, comme on l'a vu, celle de Venise, en 1501. Une note manuscrite, non signée, ajoutée à des exemplaires, pour attribuer l'ouvrage à Gersen, n'exprimeroit qu'une opinion particulière. Mais on a conservé un certificat d'Ughelli et de Wadding qui, en attestant qu'ils ont vu, chez Constantin Cajétan, un exemplaire où se lisoit cette note, déclarent aussi que le mot *Johannes* y étoit surchargé, qu'il avoit été substitué à *Thomas*, et qu'il restoit un vide entre *Johannes* et *abbas*; en sorte que cette addition manuscrite, si elle étoit de quelque importance, ne fourniroit point encore le nom de Jean Gersen.

Sans doute, de très-savans écrivains ont, depuis 1600, attribué ces quatre livres à ce personnage; mais en une telle controverse, de pareilles autorités ne sont des preuves ni extrinsèques ni intrinsèques. Parmi ces savans, l'auteur du mémoire cite le garde des sceaux Marillac, qui en effet a professé cette opinion en 1610. Mais nous avons sous les yeux l'*Advis* qu'il a publié en 1630, et où, après avoir tiré d'un manuscrit une raison de se déclarer pour *Gersen*, il ajoute: « Je le » voy si peu assisté d'autres circonstances, que je ne puis pas encores » luy attribuer cet ouvrage....; si bien qu'à mon advis, le livre n'a » point jusques icy d'autheur plus asseuré que le S. Esprit. » Bellarmin et Possevin n'ont pas non plus persévéré à soutenir que cet ouvrage étoit certainement de Jean Gersen.

Nous cherchons en vain dans les textes de l'Imitation transcrits par

M. de Grégory comme relatifs aux disputes philosophiques et théologiques, aux pélerinages, aux dissensions entre les personnes religieuses, des particularités qui désignent exclusivement le XIIIe siècle. Nous n'y voyons rien qui n'ait pu être écrit aussi à propos, après 1400; rien sur-tout d'immédiatement applicable aux démêlés sur l'*Évangile éternel,* qui ne se sont élevés qu'après l'an 1250; rien non plus qui ressemble ni aux descriptions détaillées, ni aux réprimandes violentes dont Pierre Damien et Innocent III ont rempli les livres qui, selon M. de Grégory, auroient fourni des idées et même servi de modèles à l'auteur de l'Imitation. Il est à remarquer d'ailleurs qu'Innocent III, au quatrième concile de Latran, tenu en 1215, avoit statué que les laïques ne communieroient plus que sous l'espèce du pain: si l'on prenoit ce réglement à la rigueur, on pourroit s'en servir pour prétendre que le traité de l'Imitation remonte au temps de S. Bernard. Cependant l'usage contraire a subsisté jusqu'au concile de Constance en 1415, et n'a même été pleinement aboli que par le concile de Bâle après 1431. Il ne peut donc résulter, des mots *fistula cælestis,* aucune preuve intrinsèque en faveur de Gersen: à l'égard des expressions *cibo et pane, corpus et sanguinem*, citées aussi *en preuves* dans le Mémoire, chacun sait qu'elles sont parfaitement applicables à la communion sous une seule espèce.

M. de Grégory nous répète que S. Bonaventure, dans une conférence à des *religieuses,* ou plutôt à des religieux de Toulouse, cite l'Imitation de J. C.: *ut patet ex devoto libro de Imitatione.* On avoit depuis long-temps répondu que Bernardin de Sienne et Ubertin de Casal sont cités pareillement dans ces conférences, qui par cette raison ne sauroient être comptées au nombre des ouvrages authentiques de S. Bonaventure, puisqu'il est mort en 1274, bien avant que ces auteurs eussent écrit. Ubertin n'avoit que quarante-six ans en 1305 (*voyez* Oudin, III, 748), et conséquemment que quinze en 1274; il n'étoit entré dans l'ordre des frères mineurs qu'en 1273, et n'avoit commencé d'étudier en philosophie que l'année suivante. Quels écrits de ce novice auroient pu dès cette époque être cités à des Toulousains: *hæc Ubertinus!* Ajoutons que jusqu'à présent ces conférences n'ont été rencontrées parmi les ouvrages de S. Bonaventure dans aucun manuscrit du Vatican ni ailleurs.

On a vu que M. de Grégory s'autorisoit d'un manuscrit de la bibliothèque mazarine, où sont réunis, dit-il, tous les ouvrages de Gerson, sans que l'Imitation y soit comprise. M. Petit-Radel a bien voulu mettre sous nos yeux sept manuscrits de cette bibliothèque, qui

contiennent des livres de Gerson. L'un, n.° 439, en renferme aussi de S. Thomas d'Aquin, d'Adelrède, d'Origène, et sept seulement du chancelier de l'université de Paris. Le n.° 928 se compose de dix articles, et la table en indique un onzième *(super facto puellæ aurelianensis)* qui manque. Huit autres opuscules de Gerson se trouvent dans le n.° 779, qu'on pourroit regarder comme un second tome du n.° 928. A plusieurs de ces mêmes écrits, les n.ºs 113, *in-folio*, 668 et 1174 *in-4.°*, en réunissent qui appartiennent à Hugues de Saint-Victor, à S. Bonaventure, à Pierre d'Ailly, &c. Reste le n.° 871, qui contient, en langue française, trois traités seulement de Gerson. Pris ensemble, ces sept manuscrits offrent à peine un tiers de ses œuvres.

L'auteur de la dissertation remarque avec plus de fondement que l'Imitation ne se trouve point dans les premières éditions de tous les écrits de Gerson, ni dans celle de 1606 (1607) : il pouvoit ajouter, ni dans l'édition plus complète donnée en 1706 par Dupin. C'est qu'en effet il n'est pas certain que cet ouvrage lui appartienne, quoique cette opinion soit la plus probable et qu'assurément il n'y ait rien dans *la vie* de Gerson ni dans ses autres livres qui le rende indigne d'avoir écrit celui-là. M. de Grégory juge bien sévèrement cet illustre personnage, et ne tient d'ailleurs aucun compte du long séjour qu'il a fait, depuis 1417, en Bavière et en Autriche, avant de se retirer chez les Célestins de Lyon. Nous aurions aussi des inexactitudes à relever dans ce qui est dit de Thomas à-Kempis, qui, par exemple, n'a jamais été qualifié *superior*, mais *supprior*, sous-prieur de sa communauté. En général, les faits, les textes, les détails historiques et littéraires n'ont pas été vérifiés par M. de Grégory avec la précision rigoureuse qu'exige un tel genre de recherches et de discussions. Il ne décrit réellement aucun manuscrit; et loin de retracer l'histoire de la controverse dans laquelle il s'engage, il en confond les différentes époques. La critique vague et non motivée qu'il fait de l'édition latine de l'Imitation publiée par M. Gence en 1826, ne sauroit éclairer ni l'éditeur ni les lecteurs. En un mot, entraîné par une persuasion vive, et par un ardent desir d'arriver au résultat le plus honorable à la ville de Verceil sa patrie, il a cru la question plus simple et plus facile qu'il ne l'eût trouvée en l'étudiant comme non résolue. Toujours doit-on lui savoir gré de l'avoir envisagée sous l'une de ses faces, d'avoir complètement recueilli tout ce qu'on a dit et même tout ce qu'on peut dire de plus spécieux pour attribuer les quatre livres de l'Imitation de J. C. à un personnage nommé Jean Gersen.

DAUNOU.

Von der form der hebræischen Poesie, nebst einer Abhandlung über die Musik der Hebræer, von J. L. Saalschütz, *der historisch-theologischen Gesellschaft zu Leipzig auswærtigem Mitgliede; mit einem Vorworte von D.r* August Hahn, *der Theologie Professor; mit kupfer und noten-tafeln. — De la forme de la Poésie hébraïque, avec un traité sur la Musique des Hébreux, par M.* J. L. Saalschütz, *membre étranger de la société historico-théologique de Leipsik; le tout précédé d'une préface de M. le D.r* A. Hahn, *professeur de théologie, et accompagné de planches et de musique gravées.* Kœnigsberg, 1825, xvj et 385 pages *in-8.°*

LES anciens Hébreux avoient-ils une poésie proprement dite, c'est-à-dire, des vers d'une mesure ou d'un rhythme déterminé, soit par le nombre des syllabes, ou par leur valeur prosodique et par la rime, ou plutôt se trouve-t-il, dans les livres qui composent le texte hébreu de la Bible, quelques exemples d'une telle poésie? Telle est la principale question à la solution de laquelle M. Saalschütz a consacré l'ouvrage dont nous nous proposons de rendre compte le plus succinctement qu'il nous sera possible : nous nous bornerons même à l'examen de cette question, et nous laisserons de côté le Traité sur la musique des Hébreux, traité qui occupe environ 50 pages à la fin du volume, parce que tout ou presque tout ce qu'on peut dire à cet égard est purement hypothétique, et ne conduit à aucun résultat positif.

M. Saalschütz a divisé en deux parties ses Recherches sur la poésie des Hébreux. Dans la première, il passe en revue toutes les opinions des anciens et des modernes sur la question qu'il a entrepris de traiter; dans la seconde, il s'occupe à établir que les Hébreux avoient effectivement une sorte de métrique, et à en faire connoître la nature.

Parmi les anciens, soit juifs, soit chrétiens, Philon, Josèphe, Eusèbe de Césarée et S. Jérôme sont les écrivains dont le témoignage mérite le plus d'être pris en considération; ils attribuent uniformément aux anciens Hébreux la connoissance et l'usage de diverses sortes de vers et de compositions poétiques. Aucun n'est plus précis à cet égard que S. Jérôme, qui parle tantôt comme s'il avoit lui-même reconnu les mètres dans lesquels sont écrites les diverses parties poétiques des livres hébreux, tantôt comme si ses assertions relatives à cet objet étoient fondées sur des témoignages étrangers, ce qui pourroit sembler,

au premier abord, affoiblir un peu l'autorité des passages où il s'exprime d'une manière plus précise. *Quod si cui*, dit-il, *videatur incredulum, metro scilicet apud Hebræos, et in morem nostri Flacci, Græcique Pindari, et Alcæi, et Sapphus, vel psalterium, vel lamentationes Jeremiæ, vel omnia fermè scripturarum cantica comprehendi, legat Philonem, Josephum, Origenem, Cæsariensem Eusebium, et eorum testimoniis me verum dicere comprobabit.* Mais il est facile de reconnoître que, s'il a recours à l'autorité de ces écrivains, ce n'est que pour convaincre les personnes qui n'auroient pas été disposées à s'en rapporter à son témoignage personnel.

Parmi les modernes, les uns non-seulement ont adopté sans restriction une opinion qui pouvoit leur paroître suffisamment établie par des autorités irrécusables; ils ont fait plus, et ont imaginé divers systèmes pour retrouver la métrique des anciens Hébreux: les autres, également convaincus de l'existence d'une véritable métrique chez les anciens Hébreux, ont déclaré d'une manière plus ou moins positive qu'il leur sembloit impossible d'en découvrir la nature et les règles; plusieurs ont ajouté qu'une des causes qui s'opposoient au succès d'une semblable recherche, c'est que la prononciation de la langue hébraïque, telle qu'elle a été fixée depuis l'invention des points-voyelles et des accens, ne représente qu'imparfaitement l'ancienne prononciation qui avoit lieu lorsque la langue étoit vivante. Plusieurs même de ceux qui ont fait des efforts pour restituer l'ancienne métrique, sont partis de la même supposition, et ont en conséquence altéré arbitrairement la prononciation masorétique, suivant le besoin de leurs systèmes. Au surplus, aucun de ces systèmes n'a obtenu l'assentiment du monde savant.

Quelques érudits, et ce sont les plus célèbres parmi ceux qui se sont occupés de ces matières, sans être arrêtés par l'autorité de S. Jérôme et des autres écrivains anciens, ont nié que les anciens Hébreux aient jamais eu une métrique et des vers proprement dits, et ils ont réduit d'une manière plus ou moins vague la forme de la poésie hébraïque à une sorte de rhythme très-libre, et réglé seulement par le besoin du chant et de la mélodie. Cette opinion a donné lieu à une objection très-forte; c'est que, parmi les livres hébreux dont le style est évidemment poétique, il y en a qui, sans doute, n'ont jamais été destinés à être chantés, tels que Job et les Proverbes. Karpzow, qui a fait valoir cette objection, a compris parmi ces livres les Lamentations de Jérémie, ce qui nous paroît un peu hasardé: *Threnos*, dit-il, *vix verò est simile in cantilenam evasisse.* Nous joindrions plus volontiers à Job et aux Proverbes le livre de l'Ecclésiaste.

Enfin l'opinion la plus répandue dans les derniers temps, c'est que la poésie des anciens Hébreux consiste seulement dans l'emploi de certaines formes grammaticales, et de certaines expressions ou inusitées ou d'un usage plus rare dans la prose, et en outre dans les figures des pensées et du style, figures entre lesquelles le parallélisme tient le premier rang. Quelques docteurs juifs même semblent avoir partagé cette opinion, entre autres le célèbre Mendelsohn.

M. Saalschütz est d'un sentiment contraire, et, quoiqu'il convienne que chez les poëtes hébreux la pensée est la première et la plus essentielle partie de ce qui constitue la poésie, et que le parallélisme, sous diverses formes, en est un des caractères saillans, il ne borne pas là l'essence de la poésie; elle est encore, suivant lui, assujettie à des formes extérieures qui, pour n'être pas celles des Grecs et des Latins, n'en constituent pas moins une véritable métrique.

Et d'abord le choix de certaines formes grammaticales qui servent à alonger ou à raccourcir les mots, l'affectation d'employer des termes dont on ne se sert point dans la prose, l'addition d'épithètes, ou l'usage de périphrases, d'ellipses ou de pléonasmes, fait dans le but évident de ramener l'expression de diverses idées ou analogues ou opposées, à un même nombre de mots ou de syllabes, suggèrent nécessairement l'idée d'un langage assujetti à une certaine mesure, et formé de parties qui sont entre elles dans des rapports déterminés. Il n'est pas difficile de reconnoître souvent, dans la poésie hébraïque, une division par strophes, division marquée, tantôt par des refrains, tantôt par le mot *sélah*, tantôt par le changement des personnes qui parlent, ou des chœurs. La rime même paroît quelquefois avoir été recherchée par les poëtes hébreux, et les diverses sortes de jeux de mots, si communs chez toutes les nations de l'Orient, font aussi partie des ornemens de la poésie hébraïque. Tout ceci, au surplus, peut être accordé, sans qu'il en résulte nécessairement l'existence d'une métrique proprement dite chez les anciens Hébreux. M. Saalschütz en convient: du moins la seule conclusion qu'il tire de tout ce qu'il a dit jusqu'ici, c'est que les Hébreux avoient des vers: mais ces vers étoient-ils assujettis à une certaine mesure et à un certain rhythme! Voilà proprement la question à laquelle il croit pouvoir répondre affirmativement. En premier lieu, diverses présomptions lui semblent devoir disposer à admettre l'existence d'une métrique chez les anciens Hébreux. 1.° Quelles raisons, en effet, pourroit-on apporter pour leur refuser une poésie analogue à celle des autres nations, tandis qu'il est généralement avoué que par-tout une poésie, grossière si l'on veut, mais enfin une véritable

poésie, a précédé l'usage de la prose ? 2.° Ils avoient la musique, et par conséquent ils observoient une certaine mesure dans les compositions destinées à être chantées. 3.° Quel motif a pu donner lieu à ces formes grammaticales, contractées ou paragogiques, dont nous avons parlé, et qui sont un des caractères de la poésie hébraïque, sinon le besoin de renfermer l'expression des idées dans des dimensions obligées ? 4.° On observe souvent qu'un des membres d'une phrase se composant de moins de mots qu'il ne devroit en avoir pour correspondre à celui qui le précède, ce qui manque à ce membre est compensé par la longueur des mots. Pour qu'on comprenne mieux ceci, je citerai un exemple pris du ps. 114 :

היתה יהודה לקדשו
ישראל ממשלותיו

De ces deux membres parallèles, le premier renferme trois mots; le second, par l'absence du verbe, n'en a que deux; mais cette perte est compensée par la longueur du mot ממשלותיו.

5.° On ne peut pas entendre lire ces anciennes poésies hébraïques sans éprouver le sentiment obscur, mais réel, d'un certain rhythme produit par la disposition des mots. 6.° Enfin, dans plusieurs des essais qui ont été faits pour ramener ces poésies à des mètres déterminés, leurs auteurs, quoique partis de principes divers et erronés, ont pourtant réussi à réduire des poëmes assez longs à des vers d'une dimension uniforme : quelques moyens qu'ils aient mis en usage pour dissimuler ou vaincre les obstacles qui s'opposoient à leurs systèmes, on est en droit d'en conclure que, suivant toute apparence, le principe de cette régularité, de cette uniformité, se trouvoit effectivement dans le texte lui-même.

Avant d'aller plus loin, je ne puis me dispenser d'observer que tous les caractères remarqués par M. Saalschütz jusqu'ici dans l'ancienne poésie hébraïque, se trouvent dans le سجع ou prose rimée des Arabes, qui, pourtant, comme tout le monde en convient, n'est assujettie à aucune mesure, ni pour le nombre, ni pour la valeur prosodique des syllabes. Je dois encore ajouter une autre réflexion; c'est que, quand il n'y auroit effectivement aucun vers proprement dit dans les écrits hébreux qui nous restent, on ne seroit pas en droit d'en conclure que les Hébreux n'avoient point de vers mesurés et cadencés dès le temps de Moïse, et qu'ils n'en ont jamais eu tant qu'ils ont existé en corps de nation. Ces deux observations réduisent, ce me semble, à peu de chose les diverses présomptions invoquées par notre auteur en faveur du système qu'il a adopté.

Nous voilà parvenus à la partie de l'ouvrage de M. Saalschütz où il commence à poser véritablement les bases de son système.

Il y traite d'abord des différences de valeur prosodique qui affectent la prononciation d'une même voyelle dans presque toutes les langues, sans que ces différences soient indiquées dans l'écriture par aucun signe extérieur; et il fait observer que l'hébreu, dans le système masorétique, peint plus exactement à cet égard la prononciation, ayant des signes différens, non-seulement pour les voyelles longues et brèves, mais même pour plusieurs sémi-voyelles ou voyelles très-brèves, et possédant en outre le *schéva* simple et le *patah* nommé *furtif*, deux voyelles qui représentent le plus petit degré de valeur prosodique. A ce sujet, il entre dans une longue discussion contre M. Bellermann, auteur d'un autre système de restitution du mètre des anciens Hébreux, qui refuse aux sémi-voyelles, c'est-à-dire, au *schéva simple mobile*, au *schéva composé*, et au *patah furtif*, la faculté de former une syllabe avec la consonne à laquelle elles appartiennent, et ne leur laisse d'autre valeur que celle du *djezma* des Arabes, du *jer* des Russes, et de notre *e* muet français dans la prononciation ordinaire de la conversation. M. Saalschütz combat ce système avec beaucoup de sagacité et d'adresse, et établit au contraire que ces sémi-voyelles se faisoient sentir dans la prononciation des anciens Hébreux, et formoient, dans certains cas, des syllabes avec les consonnes auxquelles elles appartenoient, tandis que, dans d'autres cas, leur prononciation étoit si peu sensible, qu'il n'en résultoit point de syllabe; et il est difficile de ne pas être de son avis.

Il passe ensuite aux accens que les masorètes ont prodigués, avec tant de formes variées, dans le texte hébreu de la Bible. Quelques-uns de ces accens servent incontestablement à indiquer les repos plus ou moins grands qu'on doit faire dans la lecture, et qui sont, comme tout le monde le sait, d'une grande importance pour l'intelligence de ce qu'on lit: mais cette destination ne peut pas servir à rendre compte de la multitude et de la variété de ces accens; et il est à-peu-près certain et admis par tout le monde, qu'ils indiquent une sorte de chant analogue à celui qui est en usage parmi nous dans les offices solennels de l'Église, pour la récitation des épîtres et évangiles, et de quelques autres parties de la liturgie. C'est encore quelque chose d'analogue à la manière dont l'Alcoran se lit ou se déclame dans les mosquées, et qu'on nomme ترتيل. M. Saalschütz s'étend asez longuement sur l'histoire de ces accens, et sur le système du chant ou de la déclamation qu'ils représentent; puis sur une particularité importante dans cette matière, je veux dire sur la double accentuation de trois livres de

l'Écriture, savoir, Job, les Psaumes et les Proverbes; ensuite il s'occupe d'une autre fonction qui a aussi été attribuée presque sans contradiction aux accens, je veux dire, celle d'indiquer dans chaque mot la syllabe tonique. C'est ici un point important pour notre auteur, qui fait reposer essentiellement sur l'accent tonique la détermination de la valeur prosodique des voyelles, et par conséquent des syllabes, dans l'ancienne métrique des Hébreux. Il combat par plusieurs raisons, qui ne sont pas toutes également péremptoires, mais qui, dans leur ensemble, nous paroissent avoir beaucoup de force, l'opinion commune sur cette destination des accens, et il cherche ensuite à déterminer plus rigoureusement leur valeur, tant sous le point de vue de la métrique que sous celui de la grammaire. Dans ces considérations, il joint aux accens les deux signes orthographiques nommés *mackef* et *métheg*, dont le premier revient à ce que nous appelons communément *trait d'union*, ou, comme on s'exprime dans le langage typographique, *division*, et réunit plusieurs mots en un seul, et le second indique qu'on doit peser sur la syllabe qui en est affectée. Ce qui résulte des considérations de notre auteur, c'est que l'accent n'indique point par lui-même la syllabe tonique, ni le *métheg* une syllabe qui, sans être la tonique, doit cependant être frappée plus fortement que les autres. Les accens, selon lui, indiquent la syllabe sur laquelle doit se terminer la mélodie propre à chaque mot, ou, quand ils sont doubles, à chaque partie d'un mot dissyllabe; quant à la syllabe ou aux syllabes qui restent en dehors de l'accent, elles doivent être prononcées avec une sorte de briéveté et de négligence affectées. Pour le *méthegh*, il indique que la syllabe qui le porte doit former un point d'arrêt, une sorte de *médiante* dans la mélodie attribuée au mot entier. La conclusion que tire de tout ceci M. Saalschütz est ainsi exprimée par lui-même.

« Si donc on donne à un mot hébreu, comme il est possible de le » faire en prononçant lentement, la valeur parfaite de chacune des » syllabes qui le composent, ainsi que l'exige la nature des syllabes » toniques, ou frappées, de l'accent et du *métheg*, on trouvera, » d'après les principes précédemment développés, tantôt de purs » trochées, tantôt quelque chose plus approchant du spondée, selon » que l'accent et le *métheg* coïncideront ou ne coïncideront point » avec la syllabe tonique, ou frappée. Ainsi, au total, la langue aura » le rhythme de la mesure à deux temps; et c'est précisément le » contraire de celui qu'elle auroit, si l'on admettoit pour syllabe » tonique celle qui porte l'accent: ce dernier système, comme le re-

» marque M. Bellermann lui-même, produiroit le rhythme iambique ; » et (ajoute-il en note) il est presque inutile d'observer que l'iambe » ne sauroit produire une mesure à deux temps.

Ceci est suivi d'une assez longue réfutation du système de M. Bellermann, que je passe sous silence, parce qu'il faudroit d'abord, pour me rendre intelligible, commencer par faire connoître ce système, ce qui me meneroit un peu trop loin.

Je passe donc tout de suite aux chapitres où M. Saalschütz tire les conséquences de tout ce qu'il a établi précédemment, et reconstitue, suivant son système, la métrique des anciens Hébreux, je veux dire, où il détermine, 1.° la valeur prosodique ou la quantité des syllabes; 2.° la nature des pieds dont se composent les vers; 3.° le rhythme ou mètre des vers; 4.° enfin, la réunion des vers considérés comme parties intégrantes d'un poëme.

1.° Il y a en hébreu des syllabes de trois sortes, des longues, des brèves, et des douteuses ou moyennes qui sont tantôt longues et tantôt brèves.

Il n'y a de longues que les syllabes toniques, comme la deuxième syllabe du mot הָאָרֶץ *hăārĕz*. Si deux mots sont réunis par le *mackef*, ils ne sont plus censés en faire qu'un seul: la syllabe tonique de celui des deux mots qui a le moins d'importance dans l'idée complexe qu'ils expriment, cesse d'être tonique et longue; elle n'est plus que frappée et devient brève. Exemples: כָּל־הָאָרֶץ *cŏl hăārĕz*; הוֹשִׁיעָה־נָּה *hŏschīăh năh.*

Les syllabes brèves sont, 1.° toutes celles qui ne renferment que des sémi-voyelles; 2.° toutes celles qui, n'étant ni toniques, ni frappées, n'ont point d'accent, comme la première et la troisième du mot הָאָרֶץ *hăārĕz*.

Les moyennes ou douteuses sont, 1.° toutes les syllabes frappées; 2.° toutes les syllabes finales qui ne sont pas toniques, ou n'ont pas l'accent; 3.° peut-être encore les syllabes affectées d'un *métheg*.

Sur la première classe des douteuses, notre auteur observe que partout où c'est le ton qui détermine la longueur prosodique des syllabes, les syllabes simplement frappées peuvent être longues ou brèves, et qu'ainsi on peut prononcer également en allemand :

ŭnăbwĕndbăr īst deĭn făll,

ou bien,

ūnăbwēndbăr ĭst deĭn făll.

Sur la deuxième classe, il s'exprime ainsi : « Du moins est-il très-

» vraisemblable que ; tandis que אֲנַחְנוּ *anăchnŭ* (avec l'accent sur la » pénultième syllabe) avoit la valeur d'un trochée pur, אָנֹכִי *anōchī* » (avec l'accent sur la dernière syllabe) s'approchoit plus du spondée. »

M. Saalschütz avoit précédemment indiqué les moyens de connoître la syllabe tonique dans les mots hébreux ; c'est, sauf quelques exceptions, l'avant-dernière syllabe dans les mots dissyllabes ou polysyllabes. Il regarde comme très-vraisemblable que l'usage actuel ne diffère point de celui qui se pratiquoit quand la langue étoit vivante (p. 199) ; enfin il affirme que, par-tout où il y a des Juifs, cet usage est uniforme, si l'on en excepte quelques individus qui, au lieu de se conformer à la pratique commune et qu'ils ont reçue, pour ainsi dire, en naissant, s'en tiennent rigoureusement aux règles de la grammaire, où ils ont appris que c'est l'accent qui détermine la syllabe tonique *(ibid.)*. La première de ces assertions ne sauroit être prouvée ; j'ignore si la seconde n'est sujette à aucune objection.

2.° Les pieds que M. Saalschütz trouve dans les vers hébreux sont, 1.° le trochée ; exemple, סֵפֶר *sēphĕr* (la dernière syllabe est brève, n'ayant ni le ton ni l'accent) ; 2.° le *spondée*, כִּי הוּא *ki hou* (ce pied a lieu quand les deux syllabes toniques de deux mots unis par le *mackef* se rencontrent. Il est vraisemblable aussi qu'on doit regarder comme spondée un pied dissyllabe formé par un mot dont la première syllabe est tonique et la seconde a l'accent) ; 3.° le *dactyle*, la première syllabe étant tonique, et les deux autres brèves ou douteuses ; ex. מִמֶּנּוּ יָגוּרוּ *mimmēnoŭ yăgourou* ; 4.° le premier *pæon*, qui cependant est d'un usage rare ; exemple, יוֹשֵׁב בַּשָּׁמַיִם *yōschēb bäschschămaïm.*

3.° Toutes les anciennes poésies hébraïques, quelque différence qu'il y ait entre elles, soit relativement à la longueur des vers, soit sous tout autre point de vue, n'ont qu'un seul et même rhythme, consistant dans la succession alternative des pieds précédemment indiqués. De là il suit qu'on peut, à la vérité, leur refuser une métrique dans une acception plus relevée de ce mot, mais qu'on ne peut se dispenser d'y reconnoître un mouvement conforme à une mesure régulière : ce mouvement ressemble à celui du vers hexamètre, duquel ont parlé effectivement les anciens, tels que Josèphe, S. Jérôme, &c. Cette proposition exige quelques développemens, et M. Saalschütz s'attache à prouver qu'il y a une sorte d'identité de mesure entre les quatre pieds susdits, le dactyle, le trochée, le spondée et le premier pæon.

4.° Quant à la longueur des vers dans l'ancienne poésie hébraïque,

c'est le sens et le parallélisme, quand il a lieu, qui la déterminent, la fin d'un vers concourant toujours avec la fin d'une pensée. Par cette division toute naturelle, il arrive souvent qu'on obtient, dans tout un morceau de poésie, des vers d'une même longueur : ce sont le plus communément des vers de trois ou de six pieds. Dans quelques poésies, des vers de cinq pieds se trouvent, en petit nombre, mêlés parmi des vers de six pieds. Quelquefois, dans un même poëme, la longueur des vers change ; mais ce changement est presque toujours joint à un changement dans le sujet qui y est traité. Quelquefois enfin un même poëme renferme des vers de toute sorte de longueurs, depuis deux pieds jusqu'à six, et il n'y a alors de parité qu'entre les membres du discours qui sont liés entre eux par le parallélisme. M. Saalschütz admet encore bien des licences : tantôt c'est une ou plusieurs syllabes qui, précédant la syllabe tonique dans le mot par lequel commence le vers, doivent être considérées comme hors du vers et de la mesure ; tantôt c'est une élision ou réunion de la dernière syllabe d'un mot avec la première du mot suivant ; ailleurs ce sont des demi-pieds d'une seule syllabe qui interrompent le rhythme, sans pourtant, si nous l'en croyons, le dénaturer ; ailleurs enfin, c'est le *schéva* simple mobile, dont on peut à volonté tenir ou ne pas tenir compte en scandant le vers, en sorte que le même mot בְּרֵאשִׁית, par exemple, peut être compté pour trois syllabes, *bĕrēschīth*, ou pour deux syllabes seulement, *brēschīth*, et de même שָׁמְרוּ, qu'on peut prononcer *schāmĕroū* ou *schāmroū*. Une autre licence plus grave, c'est que notre auteur applique fréquemment la règle qu'il a donnée pour supprimer, dans deux mots unis par le *métheg*, la valeur d'une des syllabes toniques, à des mots qui n'ont point ce signe d'union, et qui par conséquent devroient avoir chacun leur syllabe tonique : ces mots étant liés plus ou moins étroitement par le sens, il se croit autorisé à faire perdre à l'un des deux une partie de la valeur de la syllabe tonique. C'est ainsi qu'il propose de réunir, dans le psaume que nous donnerons tout à l'heure pour exemple, ראשית חכמה, שכל טוב, מעשי ידיו, כח מעשיו, en ne conservant l'accent tonique qu'au second mot de chacune de ces expressions complexes, la syllabe tonique du premier mot n'étant plus que frappée.

Personne n'ignore que le texte hébreu de la Bible renferme un assez grand nombre de poésies acrostiches : ces poésies se trouvant, par l'artifice de leur composition, séparées en petites portions d'une longueur à-peu-près égale, et dont chacune peut être considérée

comme un vers ou une strophe, et le parallélisme des idées et des expressions aidant encore, quand il s'y rencontre, à déterminer le commencement et la fin de chaque subdivision, il est naturel que ce soit sur ces poëmes acrostiches qu'on ait fait d'abord l'essai de tous les systèmes imaginés pour la restitution de l'ancienne métrique des hébreux. M. Saalschütz a appliqué sa méthode, d'abord à plusieurs de ces poëmes, puis à un assez grand nombre d'autres. Nous ne pouvons nous dispenser de mettre sous les yeux des lecteurs un de ces exemples. Nous choisirons, comme l'un des plus courts, le psaume CXI, suivant l'hébreu, CX, suivant la vulgate. Ce poëme est acrostiche, et se compose, selon M. Saalschütz, de vers de trois pieds, entremêlés de quelques vers de quatre pieds, que notre auteur propose cependant de ramener au mètre de trois pieds, comme nous le dirons ensuite. Nous nous contenterons de donner le texte, vers par vers, en caractères originaux, et le même texte en lettres latines, accompagné de la valeur prosodique et divisé par pieds : nous conserverons l'orthographe harmonique adoptée par l'auteur.

PSAUME CXI HÉRREU, CX VULGATE.

אודה יהוה בכל־לבב 1 *Odĕh ă- | dōnaï bcōl | lĕbāb*
בסוד ישרים ועדה׃ 2 *bsōd jĕ- | schārīm vĕ- | ēdāh*
גדלים מעשי יהוה 3 *gdōlīm | māsĕ ă- | dōnaī*
דרושים לכל־חפציהם׃ 4 *drūschĭm lĕ- | cōl chĕf- | zēhēm*
הוד־והדר פעלו 5 *hōd vĕ- | hādār | pōolō*
וצדקתו עמדת לעד׃ 6 *vezid- kāthŏ ŏ- | mēdĕt | lāād*
זכר עשה לנפלאתיו 7 *sēchēr | āsāh lnĭf- | lōthāv*
חנון ורחום יהוה׃ 8 *chānnūn vĕ | rāchŭm ă- | dōnaī*
טרף נתן ליראיו 9 *tērēf | nāthăn lĭ- | rēāv*
יזכר לעלם בריתו׃ 10 *jīscŏr lĕ- | ōlăm bĕ- | rīthō*
כח מעשיו הגיד לעמו 11 *cōăch | māsāv | hīggĭd lĕ- | āmmō*
לתת להם נחלת גוים׃ 12 *lāthēth | lāhēm | nāchlāth | gōjīm*
מעשי ידיו אמת ומשפט 13 *māsē | jādăv ĕ- | mēth ŭ- | mīschpāt*
נאמנים כל־פקודיו׃ 14 *nēĕ | mānīm | cōl pīk- | kūdāv*
סמוכים לעד לעלם 15 *smūchīm | lāăd lĕ- | ōlām*

עשוים באמת וישר : 16 *a- sūjīm | bēemĕth vĕ- | jāschār*

פדות שלח לעמו 17 *pdūth || schālăch lĕ- | āmmō*

צוה לעלם בריתו 18 *zīvvăh lĕ- | ōlăm bĕ- | rīthō*

קדוש ונורא שמו : 19 *kādŏsch vĕ- | nōră schĕ | mō ||*

ראשית חכמה יראת יהוה 20 *rēschīth | chōchmā | jirăth ă- | dōnaī*

שכל טוב לכל-עשיהם 21 *sēchēl | tōb lĕ- | cōl ō- | sēhēm*

תהלתו עמדת לעד : 22 *thehil-lāthŏ ŏ- | mēdēth | lāăd.*

Les vers 11, 12, 13, 20 et 21 étant de quatre pieds, M. Saalschütz propose un moyen, conforme à son système, pour les ramener à un mètre de trois pieds. C'est, comme je l'ai dit, de considérer les deux premiers mots de chacun des vers 11, 13, 20 et 21, et les mots נחלת גוים du vers 12, comme liés ensemble. Le premier mot alors perdant le ton, et la syllabe tonique étant réservée au second mot seulement, le premier mot se trouvera placé comme un hors-d'œuvre en dehors du mètre dans les vers 11, 13, 20 et 21, et les mots להם נחלת du douzième vers formeront un premier pæon :

11 *Coach māsāv | hīggĭd lĕ- | āmmō*

12 *lāthēth | lāhĕm năchlăth | gōjīm*

13 *mase jādăv ĕ- | mēth ū- | mīschpāt*

20 *reschith chōchmā | jīrăth ă- | dōnaī*

21 *sechel | tōb lĕ- | cōl ō- | sēhēm.*

Il n'y a plus alors que le quatorzième vers qui ait quatre pieds; mais on peut aussi le réduire à trois pieds, en laissant hors de la mesure les deux premières syllabes du mot נאמנים *neemanim*.

Les vers 17 et 19 offrent des exemples du demi-pied, indiqué par ce signe ||, dans les mots פדות *pduth* et שמו *schmo*. Enfin les lettres plus petites dans les mots *poolo*, vers 5, et *beemeth*, vers 16, indiquent des sémi-voyelles dont on faisoit l'élision, ou qui n'étoient prononcées que d'une manière presque insensible.

Nous en avons dit assez pour faire connoître le système de M. Saalschütz, et nous pourrions nous borner à cela sans entreprendre d'en porter aucun jugement. Toutefois, en rendant justice à la sagacité et à la finesse des observations de l'auteur, ainsi qu'à la bonne foi qu'il a eue de ne dissimuler aucune des difficultés, nous n'hésiterons point à dire que la valeur prosodique qu'il assigne aux syllabes simples

ou composées de la langue hébraïque, nous paroît inadmissible. Nous ne saurions regarder comme brèves les syllabes *gid* dans הגיד *higgid*, *cor* dans יזכר *jiscor*, *lam* dans עולם *olam*, *nun* dans חנון *channun*, *chum* dans רחום *rachum*, &c. &c. Si c'est la place que les syllabes toniques occupent dans une série de mots qui constitue la mélodie poétique, ou le rhythme, il nous semble que, dans ce cas, le nombre des syllabes ne peut pas être abandonné au caprice du poëte. Ces syllabes laissées en dehors au commencement des vers, ces demi-pieds, et bien d'autres licences qu'il faut admettre, détruisent d'une main l'édifice qu'on cherche à établir de l'autre. Et après tout cela, que reste-il effectivement, sinon la poésie des pensées et des formes du langage, et une prose qui, sans doute, avoit du nombre et flattoit agréablement l'oreille, mais non un système métrique. La prose rimée des Arabes et des Juifs modernes, leurs imitateurs en ce genre comme dans la poésie proprement dite, nous offre des compositions de la même nature, mais beaucoup plus artificielles que celles qui nous ont été conservées dans le texte hébreu des livres sacrés; et pourtant personne n'imagine que ce soient des vers assujettis à une métrique déterminée.

SILVESTRE DE SACY.

RECHERCHES sur la distribution géographique des végétaux phanérogames de l'ancien monde, depuis l'équateur jusqu'au pôle arctique, suivies de la description de neuf espèces de la famille des amentacées, par M. de Mirbel. Paris, Belin, 1827, *in-4.°* de 132 pages, avec neuf planches.

LA géographie botanique, cette branche nouvelle des sciences naturelles, à laquelle on s'est beaucoup appliqué depuis quelques années, a pour objet principal de montrer les relations des végétaux avec les climats, et de faire voir en quoi la température et ses variations périodiques influent sur la propagation des plantes. L'espace terrestre entre les tropiques et les glaces du pôle est soumis à deux périodes, dont la succession produit deux phases correspondantes dans la végétation : la période du développement dans les végétaux est celle de la chaleur, qui s'élève à mesure qu'on s'approche du tropique; la période du repos est celle du froid, qui s'abaisse de plus en plus quand on revient vers le pôle. Elles exercent une action continue, l'une à l'équateur, l'autre au pôle : l'une et l'autre tiennent d'autant moins

de place dans l'année, qu'on les observe en des points plus éloignés de celui où elles agissent perpétuellement; mais on remarque que l'abaissement de température qui a lieu de l'équateur au pôle est moins rapide dans la période de chaleur que dans celle du froid, de sorte qu'on ressent en été des chaleurs très-vives dans les contrées du nord, quoique les hivers y soient très-longs et très-rigoureux.

Ces notions générales, que rappelle en commençant l'auteur du mémoire que nous allons analyser, suffisent pour suivre la marche graduelle des végétaux de l'ancien monde, depuis l'équateur jusqu'au pôle boréal, et pour saisir la liaison de ce phénomène avec l'accroissement progressif de la température.

Pour obtenir un développement complet, chaque espèce a besoin d'une quantité particulière de lumière et de chaleur, durant un certain temps. Faute de l'obtenir, les individus sont arrêtés dans leur croissance et ne peuvent se propager ou même se conserver. Dans les contrées où les hivers suspendent la végétation, les arbres et les arbrisseaux supportent, pendant ce sommeil périodique des forces vitales, un abaissement de température plus considérable que celui qui leur deviendroit fatal à l'époque des développemens. Mais le froid de l'hiver n'est impuissant que là où les chaleurs de l'été sont suffisantes pour amener à sa fin le travail de la végétation. De là vient que de fortes chaleurs sont, pour beaucoup de végétaux, un sûr préservatif contre des hivers rigoureux, tandis que de foibles chaleurs ne les sauroient protéger contre des hivers modérés. Plusieurs exemples rapportés à ce sujet par M. de Mirbel prouvent qu'on ne doit pas attribuer exclusivement le phénomène de la distribution géographique des végétaux à l'influence de la température de l'une des deux périodes, mais bien à la dépendance, et, si l'on peut parler ainsi, au balancement des deux périodes entre elles.

La chaleur n'est pas le seul agent qui influe sur le développement des végétaux : la lumière solaire y contribue fortement. M. de Humboldt a fait voir que c'étoit moins faute d'une température assez élevée, que d'une lumière solaire assez vive, que la vigne ne portoit pas ses fruits à maturité sous le ciel brumeux de la Normandie. La vivacité des rayons lumineux, leur action continuée pendant une longue suite de jours, sont la cause principale du développement rapide des plantes alpines et hyperboréennes.

Ces avantages divers que la nature assure aux végétaux, tant qu'elle est seule chargée du soin de leur propagation, sont l'objet que l'art doit se proposer d'atteindre, quand il est question de répandre ces

végétaux hors des limites qui leur avoient été assignées. Mais il y a des combinaisons secondaires qui n'ont pas encore été suffisamment étudiées. De là cette reproduction inattendue d'arbustes du midi dans des contrées où l'on n'auroit pas supposé qu'ils pussent vivre, et ces mécomptes au sujet de végétaux qui résistent à la culture, quoiqu'on ait réuni autour d'eux tout ce qui paroissoit nécessaire à leurs besoins. S'il arrive de temps à autre que des espèces étrangères se mêlent aux indigènes, qu'elles se propagent comme elles, qu'elles leur disputent même la possession du sol, ce n'est pas l'ouvrage de l'homme : le climat seul, dit M. de Mirbel, donne ces lettres de naturalisation.

Puisqu'il y a, pour chaque espèce, des *minima* et des *maxima* de température, cette influence peut se figurer sur le globe par les *lignes d'arrêt* que les différentes espèces ne sauroient dépasser. La direction de ces lignes, généralement déterminée par la distance à l'équateur, est cependant soumise encore à des modifications multipliées, selon l'élévation du sol, le voisinage des mers ou des montagnes, l'inclinaison des grandes vallées, l'exposition, les vents, et mille autres circonstences locales : l'espace assigné à chaque espèce est donc variable, et ce n'est pas d'ailleurs par l'étendue des terres qu'elle occupe, qu'il convient de mesurer sa *puissance expansive*. Une vaste contrée où la température seroit également distribuée, offriroit par-tout un même climat : les espèces qui la couvriroient toute entière n'auroient aucun effort à faire pour s'y perpétuer. Au contraire, un pays borné qui renfermeroit les extrêmes des climats contraires, opposeroit à la végétation d'une seule espèce des obstacles multipliés. Celle qui en triompheroit, auroit en elle une force végétative plus énergique, sa constitution seroit à-la-fois plus robuste et plus flexible. La vigne offre un exemple de ce double avantage, non pas seulement parce qu'elle est cultivée du fond de l'Hindoustan jusqu'aux bords du Rhin, mais parce qu'en des contrées plus rapprochées elle croît également bien dans les plaines du treizième parallèle et sur les montagnes du Tibet, à dix-huit cents toises d'élévation perpendiculaire. Il y a plus de distance à parcourir pour aller d'un tropique à l'autre ; il y a moins de différence qu'on n'en observe entre le Bengale et l'Himalaya.

Généralement, en suivant un même méridien, on trouve que le nombre des espèces va croissant à proportion de l'élévation de la température moyenne, et de la durée des périodes de développement. Sur cent cinquante à cent soixante familles de plantes phanérogames dans l'ancien monde, il n'en est aucune qui ne se montre entre les tropiques ; hors de la zone solsticiale, un grand nombre de ces

familles s'éteignent successivement. Dans les contrées boréales, sous le 48.e degré, on n'en trouve plus guère que la moitié. Il n'y en a pas quarante sous le 65.e degré, et il n'y en a que dix-sept au voisinage des glaces polaires. Un résultat présenté par l'auteur d'une manière moins positive, c'est qu'entre les tropiques le nombre des espèces ligneuses égale s'il ne surpasse celui des espèces herbacées, quelle que soit la durée de la vie de ces dernières; que ce rapport décroît de l'équateur au pôle, mais que, par une sorte de compensation, le rapport des herbes vivaces aux herbes annuelles et bisannuelles va croissant, et que, près du terme de la végétation, ce rapport est au moins de vingt-quatre à un. Les mêmes proportions s'observent dans les montagnes, parce qu'en s'éloignant de leur base on atteint successivement des zones où la température décroît, comme lorsqu'on marche en s'éloignant de l'équateur. Renversant la comparaison, M. de Mirbel se représente les deux hémisphères de notre globe comme deux énormes montagnes réunies base à base, portant sur leurs larges flancs une innombrable quantité de végétaux, et chargées à leur sommet d'un épais et vaste couronnement de neiges permanentes.

La demi-somme des températures extrêmes, improprement désignée sous le nom de *température moyenne*, ne donne aucune idée vraie de la distribution de la chaleur. Aussi, sans parler des autres causes d'anomalie qui peuvent tenir à des localités, arrive-t-il souvent que la *ligne d'arrêt* de beaucoup de végétaux touche des stations de températures moyennes très-différentes. L'auteur partage l'ancien continent, depuis l'équateur jusqu'au pôle arctique, en cinq régions végétales, savoir : la zone équatoriale, la zone de transition tempérée, la zone tempérée, la zone de transition glaciale, et la zone glaciale. Ces zones se fondent sans se mêler, comme les couleurs du prisme; et pour en marquer le terme, le plus sûr est de prendre comme limite les points d'arrêt des espèces qui caractérisent le mieux la flore de chaque zone. Ainsi la ligne d'arrêt de l'olivier marque la limite de la zone de transition équatoriale; celle du chêne commun, la zone tempérée; celle du *pinus sylvestris* en occident, du melèze en orient, marque la zone de transition glaciale. Les arbres manquent dans toute la zone glaciale. On trouve encore des arbustes dans la première moitié; on ne voit plus dans la seconde que des herbes vivaces, qui finissent où commençent les neiges permanentes.

M. de Mirbel résume les résultats de ses recherches pour en former un tableau comparatif. Il fait le démembrement des familles, celui des espèces qui les composent, en distinguant leur nature ligneuse

ou herbacée, et la durée de leur vie, et il les suit dans les quatre zones boréales, laissant de côté la zone équatoriale, encore trop peu connue de nos jours. Ce tableau, où les nombres ne sont qu'approximatifs, offre des rapprochemens très-remarquables. On y voit que la famille des graminées, par exemple, qui contient 503 espèces sous la zone de transition tempérée, 0,061 du total des espèces de cette zone, n'en a plus que 246 sous notre zone, 134 sous la zone de transition glaciale, et 37 sous la zone glaciale, 0,088 du nombre total. Les légumineuses comptent d'abord 975 espèces, puis 283, puis 155, et enfin 16. C'étoit d'abord 0,119 du nombre des espèces de la zone de transition tempérée; ce n'est sous la zone glaciale que 0,038. Les palmiers disparoissent dès la zone tempérée. Les amentacées conservent sous la dernière zone la cinquième partie des espèces qu'elles ont sous la première. Ce tableau, l'auteur en avertit lui-même, appelle de nouveaux travaux; il recevra de nombreux perfectionnemens par le progrès des observations. Tel qu'il est, il n'en jette pas moins un jour tout nouveau sur une des branches les plus intéressantes de la science botanique.

Après les aperçus généraux qui ont trouvé place sur le tableau, M. de Mirbel passe à des considérations spéciales sur chacune des zones et sur les contrées qui y sont renfermées. Sous la zone équatoriale, la durée plus égale des jours et des nuits, l'ardeur plus vive des rayons solaires, l'élévation permanente de la température atmosphérique, donnent à la végétation une abondance, une vigueur, une variété qu'on n'observe nulle part ailleurs au même degré. L'accroissement prodigieux des tiges en longueur ou en épaisseur, l'élégance simple et majestueuse des formes, la dimension extraordinaire et les teintes brillantes des feuilles, des fleurs et des fruits, donnent aux productions végétales de cette zone un caractère particulier, une sorte de magnificence sauvage et bizarre, difficile à définir. Ces grands traits exotiques ne franchissent guère le vingt-deuxième ou vingt-troisième parallèle, et l'on ne retrouve au-delà, pour rappeler la végétation équatoriale, que des caractères spécifiques ou génériques, moins faciles à saisir pour l'œil. Jamais, au bord des grands cours d'eau et dans les terres marécageuses, la végétation n'est interrompue par les chaleurs, quelque fortes qu'elles soient; mais dans l'intérieur des plaines, quand l'ardeur d'un soleil que ne tempère l'apparition d'aucun nuage, a tari les sources et desséché le sol, les arbres et les arbrisseaux semblent privés de la vie. Les forêts, dépouillées de leur feuillage, présentent alors, sous un ciel embrasé, le triste aspect des forêts de l'Europe

centrale à l'époque où la terre est couverte de frimas. Les deux températures extrêmes produisent ainsi les mêmes effets ; mais les végétaux qui résistent à l'une périroient infailliblement sous l'influence de l'autre.

Presque par-tout la limite septentrionale de la zone équatoriale est posée par des accidens de localité qui contrarient la marche normale de la température. Aux Indes, par exemple, l'imposante barrière de l'Himalaya sépare brusquement le Tibet de l'Hindoustan. Les déserts de sable tiennent ailleurs les productions de cette zone éloignées de celles qui doivent leur succéder. Le dattier et l'oranger sont les végétaux de la première qui s'écartent le plus de l'équateur. Le dattier vient jusqu'à Madrid, Rome, Corfou, Athènes, Smyrne, Peïschawer dans le Caboulistan, aux îles d'Hyères, à la rivière de Gènes, par 44 degrés 50 minutes. A cette hauteur, il ne pousse que des feuilles. L'oranger s'élève un peu davantage et produit des fruits excellens tout près du terme de sa course.

M. de Mirbel assigne à la zone de transition tempérée, pour limite inférieure, une ligne qui, du cap Mogador, suivroit les crêtes de l'Atlas, passeroit par le Caire, le mont Thabor, Bagdad, Schiraz, Khelath, le Moultan; l'olivier lui paroît l'arbre le plus propre à en marquer la limite supérieure. Cet arbre s'arrête entre 42 et 43 degrés en Espagne, entre 44 et 45 degrés en France, du côté de l'est, entre 45 et 46 degrés en Italie, vers le 40.e degré sur les côtes de la Grèce et de l'Asie mineure, à 45 degrés en Crimée, aux bords du Terek dans le Caucase, à 34 ou 35 degrés sur les collines qui forment les gradins inférieurs du Caucase indien. L'auteur parcourt successivement toutes les contrées comprises entre ces deux lignes : le Caboul, la Boukharie, la Perse, la région du Caucase, la Babylonie, la Syrie, l'Asie mineure, l'Égypte, la Barbarie, la Grèce, la Sicile, l'Italie, les provinces méridionales de la France, l'Espagne, puis à l'Orient, l'Himalaya, et la limite méridionale du Tibet. Il relève avec soin toutes les particularités qui s'offrent dans leur végétation. Cet examen, très-détaillé pour tous les pays situés à l'ouest de l'Indus, le devient moins quand on s'avance vers l'orient, malgré l'attention que M. de Mirbel a prise à dépouiller les meilleures relations, et à recueillir tout ce que les écrits des voyageurs et des naturalistes lui fournissoient de relatif à l'objet de ses recherches. Nous ne pourrons ni le suivre dans ses considérations de détail, ni analyser le tableau des espèces ligneuses qui croissent dans la partie occidentale de la zone de transition, tableau qui contient une véritable flore de

cette partie du monde : il suffira de transcrire quelques observations générales. Dans les régions méditerranées de cette zone, il y a au moins six espèces herbacées pour une ligneuse. Le nombre des arbres n'est pas au-dessous de deux cent quarante; trois cents espèces ligneuses, ou environ le quart du nombre total de ces espèces dans la zone dont nous parlons, conservent leurs feuilles toute l'année. Les familles qui jouent le rôle le plus important, sont, avant tout, les amentacées et les conifères, puis les rosacées, les légumineuses, les labiées, &c. Mais ce qui donne une physionomie particulière à la végétation de la zone de transition, c'est le rapprochement d'espèces qu'on peut considérer comme appartenant à trois populations différentes : celle des régions équatoriales, celle des régions septentrionales, et celle qui est propre aux terres situées entre le 30.ᵉ ou 32.ᵉ degré, et le 44.ᵉ ou 45.ᵉ parallèle. Celle-ci occupe la majeure partie du sol; les deux autres forment çà et là des colonies d'autant plus florissantes, qu'elles sont moins éloignées de la mère patrie. Le dattier, le latanier, la canne à sucre, l'oranger, le citronnier, &c., confinés dans des plaines basses avantageusement situées, représentent la végétation de la zone équatoriale. Le chêne commun, le hêtre, le bouleau, le frêne, l'if, le sapin et d'autres espèces analogues semblent être venues des plaines du nord s'établir sur nos montagnes. La végétation propre a des ressemblances avec les deux autres, comme le font voir, d'une part, le figuier, le mûrier, le noyer, le pistachier, le lentisque, l'olivier, les *rhus*, le myrte, le grenadier, le laurier, le caroubier, le laurier-rose, l'arbre de Judée, le chêne vert; et, de l'autre, les chênes à feuilles caduques, le sapin, le pin à pignons, &c.

Il resteroit à M. de Mirbel à décrire la zone tempérée et la zone de transition glaciale, en faisant connoître le caractère particulier de la végétation dans les états du centre et du nord de l'Europe, ainsi que dans les possessions russes de l'Asie orientale. Mais, quoique cette partie de son travail soit certainement moins difficile que celle qu'il a déjà terminée, il en remet l'accomplissement à un temps plus éloigné : satisfait, pour le moment, d'avoir, en parcourant les autres zones, marqué les points qui les distinguent de celles-ci, il se borne à réunir, sous la forme d'une énumération rapide, et à titre de notes justificatives, des renseignemens sur la puissance expansive des espèces ligneuses les plus remarquables des contrées boréales de l'ancien monde, leur patrie, les particularités relatives à leur propagation, et leur ligne d'arrêt. On doit desirer que M. de Mirbel puisse promptement reprendre et conduire à sa fin la tâche qu'il s'est imposée; mais il

faut lui savoir gré d'avoir détaché de l'ensemble et publié immédiatement les considérations que nous venons d'analyser. Le morceau qui les contient, inséré dans les Mémoires du muséum d'histoire naturelle, a aussi été distribué séparément ; et pour y donner plus d'intérêt, l'auteur y a voulu joindre la description de neuf espèces d'amentacées, sur lesquelles huit sont nouvelles : c'est un fragment d'un travail considérable sur cette famille intéressante. Les espèces ainsi décrites sont le *salix colutoïdes*, trouvé au Sénégal par M. Pérodet ; l'*alnus castaneæfolia*, découvert au Pérou par Dombey ; l'*alnus acuminata*, venant des mêmes contrées, et rapportée aussi par MM. de Humboldt et Bonpland ; le *fagus obliqua*, observé au Chili par Dombey ; le *fagus Dombeyi*, ayant la même origine ; le *fagus betuloïdes*, décrit d'après des échantillons récoltés dans les terres Magellaniques par Commerson ; le *fagus dubia*, le *myrica macrophylla*, rapportés de Java par Leschenault ; et le *myrica spathulata*, trouvé à Madagascar par Pérodet. De bonnes figures de ces espèces en complètent la description, et M. de Mirbel promet d'en faire bientôt connoître plusieurs autres de la même famille. Les amis de la science attendront avec une véritable impatience l'accomplissement de ces diverses promesses.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

La Législation civile, commerciale et criminelle de la France ; ou Commentaire et complément des codes français, &c. &c., par M. le baron Locré, *ancien secrétaire général du conseil d'état, avocat à la cour royale de Paris, &c. &c.* ; tome I, II, III, IV, V, VI, VII, *in-8.°* Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n.° 17, 1826 et 1827.

Lorsque Louis XIV crut nécessaire de donner à la France un nouveau code de procédure civile, il voulut que le projet en fût soumis à l'examen d'une nombreuse commission, choisie parmi les membres du conseil d'état et les membres les plus distingués ou les plus éminens du parlement de Paris. Elle fut composée de M. le chancelier Séguier, de six conseillers d'état, parmi lesquels étoit M. Pussort, qui brilla dans la discussion, et dont Boileau a dit, en parlant de la chicane,

Ses griffes, par Pussort vainement raccourcies,
Se ralongent déjà, toujours d'encre noircies ;

de trois maîtres des requêtes, de huit présidens de la grand'chambre, à la tête desquels étoit M. le premier président de Lamoignon, de six conseillers de la grand'chambre, de cinq présidens de la chambre des enquêtes, de cinq doyens de la même chambre, de deux membres des requêtes du palais, de trois membres du parquet, deux avocats généraux et le procureur général, enfin de M. Foucault, secrétaire de la commission; en tout quarante personnes.

Dès le 24 janvier, le roi avoit écrit au parlement, et en particulier à M. de Lamoignon et à M. le procureur général.

On devoit tenir un procès-verbal exact de la discussion.

Les conférences commencèrent le 26 février 1667, dans une salle de l'hôtel de M. le chancelier Séguier, et sous sa présidence.

Après quelques légers débats, le cérémonial fut réglé, et M. le chancelier annonça que, bien que le roi eût fait examiner en sa présence l'ordonnance pour la réformation de la justice, il avoit voulu néanmoins prendre les bons avis des principaux officiers de son parlement, avant d'y mettre la dernière main; et ce magistrat les invita à ne proposer que des difficultés qui méritassent d'être relevées pour en faire un rapport au roi.

M. le premier président de Lamoignon fit une réponse dans laquelle on remarque ces expressions: « que le parlement, ayant » l'honneur d'être le dépositaire des lois du royaume, étoit obligé » d'apporter tous ses soins et toute l'exactitude possible pour » examiner celles qui pourroient être proposées de nouveau, afin » qu'en les rapportant toutes aux règles de la justice et au bien des » peuples et de l'État, on en pût assurer davantage l'exécution. »

La quinzième et dernière conférence, relative à l'ordonnance civile de 1667, eut lieu le 17 mars.

L'ordonnance criminelle de 1670 fut examinée de la même manière.

Les deux procès-verbaux des conférences, contenant les observations des divers commissaires et la décision des membres de la conférence, restèrent assez long-temps manuscrits; mais les gens de loi en avoient des copies, et ils s'en autorisoient pour éclaircir les contestations auxquelles l'exécution et l'interprétation de ces ordonnances donnoient lieu. Dans la cinquième édition des *Conférences des ordonnances* par Bornier, publiée en 1703, on lit quelques notes tirées de ces procès-verbaux; il en parut même des éditions non autorisées : enfin on

prit le parti d'en donner une régulière et plus exacte, qui parut en 1709 en 2 vol. *in-4.°* M. Foucault, conseiller d'état, confia l'impression aux libraires associés, et le livre fut dédié à M. l'abbé Bignon.

Lors du travail qui précéda l'ordonnance du commerce de 1673, on avoit demandé des mémoires aux juges et consuls du royaume et aux maîtres et gardes des six corps de Paris.

Je pourrois citer d'autres mesures du même genre ou équivalentes prises autrefois en pareilles circonstances, pour assurer aux lois françaises toute la perfection qui en a caractérisé quelques-unes, et notamment sous le chancelier d'Aguesseau; mais je me borne aux détails précédens: on jugera peut-être qu'ils ne sont point déplacés dans un article destiné à faire connoître la collection que publie aujourd'hui M. Locré, entreprise immense, et utile à notre jurisprudence, qui exigeoit la réunion de beaucoup de moyens, de beaucoup de zèle et de talent, qui, dès la publication des premiers volumes, a obtenu le succès qu'elle méritoit.

Dans son ouvrage intitulé *la Législation civile, commerciale et criminelle de la France,* M. Locré s'est proposé de présenter tout-à-la-fois le *commentaire* et le *complément* de nos codes.

Le *commentaire* est tiré des diverses et nombreuses discussions qui ont précédé et préparé chacun de ces codes. Le *complément* donne les lois tant antérieures que postérieures auxquelles ils se réfèrent ou qui se réfèrent à ces codes, et les actes du pouvoir exécutif et réglementaire destinés à en organiser l'exécution.

L'utilité d'un tel ouvrage ne sauroit être contestée: pour connoître parfaitement la loi, il faut en avoir saisi l'esprit, et cet esprit se révèle sur-tout dans les travaux et les discussions dont elle a été le résultat final. La cour suprême a plus d'une fois reconnu ce principe d'une manière solennelle.

Une partie de ces travaux préparatoires avoit été publiée. Les procès-verbaux du conseil d'état avoient été imprimés par ordre du gouvernement; mais il faut remarquer que ce ne sont que ceux de la discussion du Code civil; encore ne les avoit-on pas tous livrés à l'impression. On ne savoit pas jusqu'à présent pourquoi leur publication étoit demeurée incomplète; M. Locré a soin d'en donner l'explication.

Quant aux autres quatre codes, les procès-verbaux de leur discussion étoient inédits. Il faut dire d'ailleurs que les projets des codes n'étoient pas discutés seulement dans le conseil d'état, mais qu'ils l'étoient aussi dans l'assemblée du tribunat, et plus tard devant le corps législatif.

C'est à réunir tous les monumens de cette triple discussion, que M. Locré s'est attaché ; et son recueil seroit un répertoire complet de tous les travaux préparatoires des cinq codes, s'il y avoit ajouté les *observations des cours et tribunaux* sur les projets qui leur avoient été communiqués. Mais cette addition auroit considérablement augmenté le nombre des volumes ; et l'on ne peut disconvenir que tout ce qui, dans ces observations, a paru mériter d'être pris en considération, a été admis ou reproduit dans les discussions ultérieures.

Le plus difficile de l'entreprise n'étoit pas pour M. Locré de présenter d'une manière complète tous les travaux qui ont préparé nos codes ; ancien secrétaire général du conseil d'état, il avoit, mieux que personne, les moyens d'y réussir ; mais il falloit prendre garde de donner une collection indigeste, au milieu de laquelle il ne fût pas facile de se retrouver; et cet inconvénient paroissoit inévitable, si l'on suivoit l'ordre purement chronologique des discussions. Un expédient se présentoit assez naturellement ; c'étoit de morceler les procès-verbaux, les exposés des motifs, les rapports, les discours, pour attacher à chaque article des codes les passages qui s'y rapportent ; mais les graves inconvéniens qu'il entraînoit, ne permettoient guère d'y avoir recours.

Voici comment M. Locré lui-même expose la marche qu'il a suivie pour éviter ces deux écueils.

« Je laisse dans leur intégralité les procès-verbaux du conseil d'état, » les rapports, les discours, enfin tous les élémens de la discussion ; » mais des notes analytiques, attachées non pas seulement à chaque » article de chaque code, mais encore à chacune des dispositions de » chaque article, indiquent, avec précision, les passages de ces élé- » mens où elle se trouve expliquée et commentée : par ce moyen » tout demeure entier, et pourtant tout se décompose au gré du » lecteur ; on a tout-à-la-fois le texte et le commentaire ; on peut » étudier de suite la discussion, et l'on peut également se réduire à » ne la consulter que sur le seul point, sur l'unique question dont on » ait à s'occuper. »

« Pour faciliter l'étude et les recherches, j'ai placé à la tête de » chaque séance, ajoute M. Locré, de chaque rapport, de chaque » discours, un sommaire qui en présente l'analyse suivie et en distingue » en même temps les diverses parties. »

Telle est la méthode adoptée par M. Locré pour le commentaire des cinq codes. Il est inutile sans doute d'avertir qu'il l'a suivie aussi pour le complément; et comme les lois qui sont placées dans cette

partie du livre, sont, ainsi que les codes, le résultat des discussions publiques, ces discussions sont conférées avec le texte par le même procédé de notes analytiques.

L'ouvrage se compose donc de trois parties : dans la première se trouvent les dispositions des codes, suivies de leur commentaire et de leur complément; la seconde comprend les élémens du commentaire, c'est-à-dire, les procès-verbaux, les exposés des motifs, les rapports, les discours dans leur intégralité; la troisième renferme les élémens du complément, c'est-à-dire, les lois, soit antérieures, soit postérieures aux codes, mais qui se lient avec eux, et les actes du pouvoir exécutif et réglementaire.

Et ici il faut remarquer que, pour ne pas trop éloigner du texte les explications qui s'y rapportent, M. Locré n'a pas rejeté à la fin de chaque code les élémens de son commentaire et de son complément : ces divers matériaux ont été classés dans un ordre régulier, sous chaque titre, pour le Code civil, sous chaque livre, pour les autres codes.

Mais il ne suffisoit pas de réunir et d'ordonner ainsi les travaux préparatoires des codes : il a semblé à M. Locré que, pour les étudier avec fruit, il falloit se former de chacun d'eux une idée très-exacte, et qu'on ne pouvoit y réussir qu'en sachant à fond entre quelles autorités le pouvoir législatif étoit partagé lors de la confection des codes, quelles étoient leurs attributions respectives, dans quelle forme elles procédoient, et même l'histoire de chaque code. M. Locré a donc cru convenable de faire précéder son ouvrage de prolégomènes, où tous les détails relatifs fussent expliqués, et où l'on trouvât les éclaircissemens nécessaires.

La constitution de l'an 8 avoit partagé le pouvoir de créer la loi entre les consuls ou le gouvernement, le tribunat et le corps législatif.

L'initiative de la loi étoit réservée au gouvernement; c'étoit en son nom que la loi étoit proposée, après avoir été discutée et arrêtée en projet dans l'assemblée générale du conseil d'état, qui n'étoit, quoi qu'on en ait pu dire, qu'un conseil dans toute la force du mot, ne décidant rien, ne donnant que des avis, et n'ayant d'autre pouvoir que le pouvoir moral qu'exerce la raison, quand elle est écoutée. Ces assemblées générales, consacrées aux discussions, étoient présidées par le chef du gouvernement et, à son défaut, par un des deux autres consuls, sous le consulat, par un des grands dignitaires, sous l'empire; le secrétaire général rédigeoit le procès-verbal de chaque séance.

Après qu'un projet avoit été arrêté définitivement, le chef du gou-

vernement étoit libre de le présenter tel qu'il avoit été arrêté, ou avec les changemens qu'il jugeoit convenables, ou même de ne pas le présenter.

S'il se déterminoit à en faire la présentation au corps législatif, il nommoit des orateurs qu'il chargeoit d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion. Le corps législatif donnoit acte de la présentation aux orateurs du gouvernement, et communiquoit au tribunat le projet et l'exposé des motifs : c'est ce qu'on nommoit la communication officielle. Le tribunat examinoit le projet qui lui étoit ainsi communiqué, et il en proposoit l'adoption ou le rejet, mais sans pouvoir y faire aucun amendement. C'étoit là un très-grave inconvénient, et l'on ne tarda pas à le reconnoître. L'organisation intérieure du tribunat subit quelques modifications ; ses membres furent répartis dans trois sections permanentes, une de législation, une de l'intérieur, une des finances : et, par suite de ces nouvelles dispositions, l'arrêté consulaire du 18 germinal an 10 établit une nouvelle manière de communiquer au tribunat la rédaction des projets arrêtés au conseil d'état. On donna à cette communication le nom d'*officieuse*. Voici en quoi elle consistoit. Les projets arrêtés au conseil étoient envoyés à la section du tribunat que la matière concernoit. Cette section en délibéroit, consignoit dans un procès-verbal les observations qu'elle croyoit nécessaire de faire, et le procès-verbal étoit transmis à la section du conseil d'état qui avoit rédigé le projet.

Si la section adoptoit les observations de la section du tribunat, elle en faisoit le rapport à l'assemblée générale du conseil. Si elle ne les adoptoit pas, une discussion s'engageoit entre elle et la section du tribunat, puis elle rendoit compte à l'assemblée générale de la conférence et de ses résultats.

Dans l'un et dans l'autre cas, l'assemblée discutoit les observations du tribunat, ainsi que l'avis de sa propre section, et le projet étoit rédigé définitivement, d'après l'opinion de l'assemblée générale : ensuite tout se faisoit comme avant l'établissement de la communication officieuse. Le projet étoit porté au corps législatif, communiqué officiellement par lui au tribunat, rapporté dans l'assemblée générale de ce corps par la section, et discuté publiquement entre tous les membres de l'assemblée. Le tribunat arrêtoit un vœu d'admission ou de rejet ; il nommoit parmi ses membres des orateurs, qu'il chargeoit de le porter au corps législatif, et de défendre ce vœu, s'il y avoit lieu, contre les orateurs du gouvernement.

C'est ainsi que le projet revenoit au corps législatif, devant lequel

une nouvelle discussion s'établissoit contradictoirement entre les orateurs du tribunat d'un côté, et ceux du gouvernement de l'autre. Après avoir entendu ces débats, sans y prendre aucune part, le corps législatif, prononçant comme jury national, rendoit le décret d'adoption ou de rejet.

Tous les monumens de cette triple discussion existent et concourent à expliquer l'esprit de la loi; mais ils ne l'expliquent pas tous avec la même certitude, et il est important de ne pas se tromper sur leur autorité respective. Ce sont sur-tout les procès-verbaux des discussions intérieures du conseil d'état ou de la section du tribunat qu'il faut consulter. Les exposés des motifs et les exposés du vœu du tribunat doivent être interrogés avec quelque circonspection; enfin les discours de controverse, tant dans l'assemblée générale du tribunat, que devant le corps législatif, présentant des objections et des réponses, ont besoin, pour qu'on les étudie avec fruit, d'être rapprochés de l'opinion qui a prévalu, parce que, de cette manière, on y retrouve la raison de douter et la raison de décider, qui l'une et l'autre font connoître l'esprit de la loi.

Après avoir expliqué comment étoit organisé le pouvoir législatif lorsqu'on s'occupoit de nos codes, M. Locré passe à ce qu'il appelle leur histoire générale; car chacune des lois particulières dont se compose chacun de nos codes, est elle-même précédée d'une notice historique où sont rapportés les détails qui expliquent comment elle a été faite.

CODE CIVIL.

Lorsque la révolution eut fait disparoître les principaux obstacles qui avoient plus d'une fois empêché qu'on ne donnât à la France une législation civile uniforme, plusieurs projets de code civil furent publiés à différentes époques, mais ce n'étoit autre chose que des projets. Enfin, le 24 thermidor an 8 [12 août 1800], Abrial, ministre de la justice, fut chargé, par un arrêté consulaire, de réunir dans la maison du ministère MM. Tronchet, Bigot-Préameneu et Portalis, pour y tenir des conférences sur la rédaction du code civil. M. Malleville y fut appelé, pour remplir les fonctions de secrétaire rédacteur. Le travail devoit être terminé dans la derniere décade de brumaire an 9 [novembre 1800]. La commission se mit donc immédiatement à l'ouvrage; quatre mois après, son projet du code civil étoit fait, et il étoit achevé d'imprimer le 1.er pluviôse an 9 [22 janvier 1801].

Alors le gouvernement prit une mesure fort sage; il adressa ce

projet à la cour de cassation et aux autres cours de justice, et leur demanda des observations; après qu'elles eurent été proposées, le projet et les observations furent renvoyés au conseil d'état. La discussion y commença le 28 messidor an 9 [17 juillet 1801]; mais elle fut suspendue depuis le 14 nivôse jusqu'au 22 fructidor an 10 [4 janvier et 9 septembre 1802].

Voici à quelles causes M. Locré attribue cette interruption. Plusieurs membres du tribunat pressentoient avec peine un maître dans le premier consul; et déjà cette phrase avoit été lancée contre lui du haut de la tribune: « Nous avons bien su renverser une idole de » quatre cents ans: croit-on que nous ne pourrions pas renverser une » idole d'un jour!. . . . » Ce qui lui avoit fait dire, entre ses dents, en plein conseil: « Ho! si l'on marche ainsi, je reprendrai mon sabre. » Comptant sur l'appui d'une grande partie des membres du corps législatif, les tribuns entreprirent donc d'essayer leurs forces contre le chef du gouvernement, à l'occasion du code civil; ils attaquèrent avec violence les titres présentés, et profitèrent de ce qu'ils n'avoient point le droit de proposer aucun amendement, pour en voter le rejet pur et simple: ils réussirent. Le 24 frimaire an 10 [15 décembre 1801], le corps législatif rejeta le titre préliminaire. Autant il en seroit arrivé au titre *de la jouissance et de la privation des droits civils*, dont le tribunat avoit aussi voté le rejet, lorsque, le 12 nivôse an 10 [2 janvier 1802], ce titre ainsi que le suivant, *des actes de l'état civil*, furent retirés par le gouvernement.

Cependant les tribuns revinrent à des sentimens plus pacifiques; la communication officieuse fut établie pour faciliter la reprise des travaux, et le 22 fructidor an 10 [9 septembre 1802], la discussion recommença au conseil d'état; elle ne se termina que le 26 ventôse an 12 [17 septembre 1804], après avoir occupé cent deux séances.

Lorsque la discussion fut interrompue, les procès-verbaux de quelques séances seulement avoient été imprimés; il s'en trouvoit à ce moment vingt-un destinés à être mis sous presse; mais la résistance du tribunat empêcha qu'ils ne le fussent. Jamais depuis ils n'avoient été publiés, et l'on ne savoit pas pourquoi: M. Locré le dit aujourd'hui. Ces procès-verbaux contenoient, entre autres discussions, celles qui avoient eu lieu sur les lois du divorce et de l'adoption. Ces deux lois intéressoient la politique du premier consul, et peut-être n'avoit-il pas toujours assez bien caché qu'elles ne lui étoient pas indifférentes. En effet, voulant se faire souverain, et ne voulant pas d'une souveraineté viagère, il falloit qu'il se donnât une postérité: mais ne

pouvant pas en espérer de Joséphine, il devenoit nécessaire, ou qu'il divorçât pour contracter un mariage moins stérile, ou qu'il se donnât des enfans d'adoption. Il n'est donc pas étonnant que, dans la discussion, il lui fût échappé plusieurs paroles qui pouvoient faire reconnoître ses desseins secrets, et il eût été imprudent de publier cette discussion au milieu de la lutte qui s'étoit engagée avec le tribunat. Aussi recommanda t-il lui-même à M. Locré de ne pas mettre ces procès-verbaux sous presse, ajoutant que plus tard on verroit; mais plus tard la défense ne fut pas levée, et c'est aujourd'hui qu'on les connoît pour la première fois par la voie de l'impression.

Il y avoit à peine deux mois que le code civil étoit publié en entier, lorsque le régime consulaire fit place au gouvernement impérial : on trouva donc nécessaire de faire disparoître les expressions qui ne s'accordoient plus avec le nouvel état de choses, et de modifier, dans les mêmes vues, quelques dispositions. Ce fut là l'objet de la loi du 3 septembre 1807, depuis laquelle le code civil porta le titre de CODE NAPOLÉON, jusqu'à ce qu'une ordonnance royale du 17 juillet 1816 lui eut restitué son premier nom.

CODE DE COMMERCE.

Un arrêté du 13 germinal an 9 [13 avril 1801] avoit établi près du ministre de l'intérieur une commission composée de sept membres, pour rédiger un projet de code de commerce. Le projet fut communiqué, par ordre du gouvernement, aux tribunaux et aux conseils de commerce, afin qu'ils fournissent leurs observations dans le délai de deux mois. Ces observations furent examinées avec soin par trois membres de la commission, MM. Gorneau, Legras et Vital-Roux, qui firent en conséquence quelques amendemens au projet primitif. Les raisons qui les avoient déterminés, soit à changer, soit à maintenir leurs premières propositions, ont été consignées dans un écrit imprimé en l'an 11 [1803], sous le titre de *Révision du projet de code de commerce, précédée de l'analyse des observations.*

Le projet fut renvoyé avec les observations à la section de l'intérieur du conseil d'état, à laquelle on n'adjoignit pas celle de la législation, par suite d'une vieille confusion d'idées qui avoit fait placer les tribunaux de commerce dans les attributions du ministre de l'intérieur, attendu qu'il étoit chargé de la partie administrative du commerce de France : comme s'il n'y avoit pas dans un code de commerce une partie essentiellement judiciaire, qui de toute nécessité se rattache à la

législation civile, et qui rentre dès-lors dans la compétence de ceux qui sont chargés de la partie du droit civil.

La discussion n'eut pas lieu immédiatement; on ne paroissoit même plus y penser, quand Napoléon, voyant les faillites se multiplier d'une manière effrayante, voulut une loi pour arrêter ce désordre; et comme on lui fit observer que la loi sur les faillites faisoit partie du projet de code de commerce, il envoya du fond de la Pologne l'ordre de discuter ce projet, sans attendre son retour. La discussion commença dans le conseil d'état, le 4 novembre 1806; elle finit le 29 avril 1807, et Napoléon n'assista qu'à quelques-unes des dernières séances.

Communiqué ensuite au tribunat, le projet, comme celui du code civil, fut discuté d'abord par le tribunat, puis devant le corps législatif: mais, malgré toutes ces épreuves, ce code, bon dans tout ce qui est tiré des lois anciennes, a donné lieu à de justes et sévères critiques, principalement dans ses dispositions relatives aux faillites. Il n'y a pas long-temps que, dans un mémoire présenté au nom du commerce, le gouvernement a été prié de faire revoir cette partie du code.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE.

Environ un an après l'arrêté consulaire qui avoit ordonné la rédaction d'un projet de code de commerce, un nouvel arrêté du 3 germinal an 10 [25 mars 1802] chargea une autre commission de préparer un projet de code de procédure civile: cette mesure étoit nécessaire. En 1789, il avoit été décrété que la procédure civile seroit incessamment réformée, de manière qu'elle fût plus simple, plus expéditive et moins coûteuse; mais jusqu'alors l'ordonnance de 1667 et les réglemens postérieurs devoient être observés. Plus tard, la Convention supprima les avoués; et la procédure, réduite à ce qu'elle est devant des arbitres, étoit devenue tellement simple, qu'on pouvoit dire qu'il n'en existoit plus.

La loi du 27 ventôse an 8 [18 mars 1800] rétablit les avoués; et un arrêté du 18 fructidor de la même année ordonna que provisoirement les avoués suivroient la procédure établie par l'ordonnance de 1667 et par les réglemens postérieurs.

Un code de procédure civile étoit nécessaire pour sortir de cet état provisoire. La discussion du projet, préparé par la commission, s'ouvrit au conseil d'état le 30 germinal an 13 [20 avril 1805]; elle fut terminée le 29 mars 1806, après vingt-trois séances. Une seule fut présidée par Napoléon; les autres se tinrent pendant son absence.

Il est inutile de dire que les communications ordinaires eurent lieu pour ce code, et qu'il fut discuté dans le tribunat et devant le corps législatif.

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. — CODE PÉNAL.

Le code d'instruction criminelle et le code pénal, maintenant distincts et séparés, avoient dans le principe été réunis, et jusqu'à une certaine période leur histoire se confond; mais, avant de s'en occuper, il convient de faire connoître la législation qu'ils ont remplacée.

Pendant long-temps il n'y eut en France ni principes certains, ni règles fixes, pour les matières criminelles. Cependant l'ordonnance de 1539 établit des formes; mais ces formes mêmes étoient plus redoutables peut-être à l'innocence que l'état de choses antérieur. En effet, cette ordonnance avoit aboli la publicité de l'instruction et du jugement, et enlevé aux accusés le droit de se faire assister d'un conseil, même après l'interrogatoire et la confrontation.

En 1670, une nouvelle ordonnance, moins sévère que celle de 1539, ne fit pas encore tout le bien qu'on pouvoit desirer; car elle laissoit subsister, entre autres formes très-vicieuses, le secret de l'instruction et du jugement, et la défense d'accorder un conseil à l'accusé.

Toutefois elle ne méritoit pas tous les reproches dont elle a été l'objet; et lorsque le grand juge d'Angleterre, dînant avec Cambacérès chez l'avocat général Séguier, leur dit, « Vous auriez peu de chose à » faire pour rendre bonne votre législation criminelle; il n'en est pas » ainsi de la nôtre, » il apprécioit l'ordonnance plus justement que les écrivains du dernier siècle, qui l'ont attaquée avec tant de violence: sans doute elle étoit défectueuse; mais on pouvoit la corriger. Ainsi on lui reprochoit de laisser les accusés sans garantie et sans défense, et de prodiguer les supplices et des supplices atroces. Les reproches étoient justes au fond; mais il étoit facile de remédier à ces vices.

On s'élevoit aussi avec force contre le système des preuves légales. Ce système absurde n'étoit pas formellement établi par l'ordonnance; il avoit été introduit par les criminalistes; d'ailleurs les parlemens avoient fini par s'affranchir du joug de cette doctrine, pour juger selon leur intime conviction.

Enfin on reprochoit à l'ordonnance de 1670 d'être arbitraire, parce qu'elle abandonnoit aux juges la qualification des actions criminelles, la définition des crimes qualifiés, la fixation et la gradation des peines: mais la latitude que l'ancienne législation laissoit aux parle-

mens est loin d'être aussi grande. L'arbitraire ne pouvoit, par la nature même des choses, porter ni sur la qualification des actions criminelles, ni sur la définition des crimes; car une action n'est coupable que parce qu'elle blesse ou la loi naturelle ou une loi positive : si c'est la loi naturelle, la qualification se trouve dans le cœur de tous les hommes, et l'action porte sa définition avec soi ; si c'est la loi positive, la qualification et la définition se trouvent dans cette loi : il est impossible de défendre une chose sans dire et sans définir ce qu'on défend.

Quant à la détermination des peines, l'arbitraire pouvoit sans doute être dangereux, car rien n'empêchoit le juge d'inventer des supplices atroces; mais on pouvoit facilement compléter la législation à cet égard. Enfin, si les parlemens avoient une grande latitude pour graduer les peines, ce n'étoit pas toujours un mal, et le défaut de précision devenoit souvent utile à l'accusé, en rendant l'indulgence possible, quand les circonstances étoient atténuantes; et certes un certain arbitraire sur ce point ne seroit-il pas nécessaire pour administrer équitablement la justice criminelle ! Car tout définir, tout régler avec précision, c'est pour le juge tantôt en faire trop, tantôt n'en pas faire assez.

L'assemblée de 1789 voulut arracher au parlement l'administration de la justice criminelle; il s'agissoit d'importer en France le jugement par jurés. On commença par séparer la justice criminelle de la justice civile; puis on créa des tribunaux particuliers, auxquels on attribua la connoissance des affaires criminelles. Ensuite intervint, le 16 septembre 1790, une loi sur la police de sûreté, la justice criminelle et l'institution du jury. Une loi du 17 juillet 1791 institua la police correctionnelle; et enfin, le 16 septembre suivant, fut décrété un code pénal, auquel la Convention apporta plus tard quelques modifications.

Les nouvelles formes établies par le code n'eurent pas d'abord tout le succès qu'on s'en promettoit. Le jury n'étoit pas encore dans nos mœurs : le système pénal présentoit aussi de graves inconvéniens ; on avoit entrepris de tout fixer, de tout caractériser avec précision et rigueur; aucune espèce de latitude n'étoit laissée au juge, et à l'ancien arbitraire on avoit substitué un despotisme terrible, celui de la loi.

Quelques années plus tard, le gouvernement sentit le besoin de réviser cette législation, et c'est dans cette vue qu'un arrêté du 7 germinal an 9 [28 mars 1801] chargea une commission de travailler à un code criminel. Les commissaires rédigèrent donc, sous le nom de

Code criminel, correctionnel et de police, un projet unique où étoient réunies les dispositions relatives aux formes et les dispositions relatives aux peines; et, après avoir été communiqué à la cour de cassation, ainsi qu'aux cours tant criminelles que d'appel, qui firent leurs observations, ce projet fut renvoyé avec les observations au conseil d'état.

La discussion ne commença que le 2 prairial an 12 [22 mai 1804], peu de temps après l'établissement du régime impérial. Des plaintes nombreuses avoient été élevées contre l'institution du jury, et particulièrement contre son organisation. Aussi une des premières questions soumises à l'examen fut de savoir si cette institution seroit conservée, et, après une profonde et lumineuse discussion, reprise dans plusieurs séances, la question fut résolue affirmativement. Mais dans le cours de la délibération, Napoléon avoit soulevé lui-même une autre question d'une haute importance, relativement à la réunion de la justice civile et de la justice criminelle, et à la formation de grands corps judiciaires qui remplaçassent ceux que l'assemblée de 1789 avoit détruits. Un projet présenté à ce sujet par la section de législation subit quatre rédactions successives; et après que le principe de la réunion eut été adopté dans une séance, il fut ensuite décidé dans une autre que la justice criminelle et la justice civile continueroient d'être administrées par des tribunaux différens.

L'examen du nouveau code fut alors interrompu. Vingt-cinq séances avoient été déjà employées jusqu'au 29 février an 13 [20 décembre 1804], et ce ne fut qu'en 1808 que la discussion recommença; mais alors, séparant des dispositions pénales les dispositions relatives aux formes, on divisa le projet originaire en deux codes.

Le code d'instruction criminelle fut le premier soumis à la discussion. La question du jury fut reprise à neuf, et traitée avec autant de développemens que si on ne l'avoit jamais examinée. Napoléon voulut qu'on l'examinât aussi sous le rapport de la réunion de la justice civile et de la justice criminelle, et il tira même de sa poche un projet en cinq articles sur la réunion. A la séance suivante, il rapporta un projet plus étendu que le premier: tous deux furent renvoyés à la section de la législation, qui fit un rapport, donna la priorité au second projet et en présenta elle-même un nouveau, où elle mettoit en avant le système des assises. L'institution du jury fut, à cette occasion, attaquée encore vivement; mais elle fut défendue avec force et sortit victorieuse de cette dernière épreuve: il fut décidé en principe qu'elle seroit maintenue, que la justice civile et la justice criminelle seroient réunies, et qu'il y auroit des assises.

Les autres séances furent employées à établir un système sur ces bases. La discussion fut terminée le 30 octobre 1808, après trente-sept séances.

Le 4 du même mois, on avoit déjà commencé l'examen du Code pénal. Ce travail occupa le conseil pendant quarante-une séances, et fut achevé le 18 janvier 1810. Ce code a certainement amélioré le système de celui de 1791, en n'obligeant plus le juge de prononcer toujours des peines invariablement fixées, et en lui permettant de les graduer sur la gravité du crime, entre un minimum et un maximum; mais puisqu'on reconnoissoit le principe que le juge a besoin de latitude, il auroit fallu en admettre plus largement les conséquences, et rentrer dans l'ancien système, en le resserrant toutefois dans des bornes plus étroites.

Le tribunat n'existoit plus lorsque ces deux codes furent achevés: il avoit été supprimé par un sénatus-consulte du 19 août 1807, et les fonctions que remplissoient les trois sections avoient été transportées à trois commissions du corps législatif, qui reçurent les mêmes noms que les sections du tribunat qu'elles remplaçoient. Ce fut donc à la commission de législation du corps législatif que les deux codes furent communiqués: après on procéda comme on avoit fait pour les autres codes.

Les cinq codes furent maintenus par la Charte. Seulement une ordonnance du 17 juillet 1816 prescrivit la suppression de toutes les dénominations, expressions et formules qui rappeloient les divers gouvernemens antérieurs à la restauration, et la substitution des dénominations, expressions et formules conformes au gouvernement établi par la Charte constitutionnelle.

Je crois avoir donné une idée très-avantageuse du travail de M. Locré. Les détails circonstanciés que je me propose de choisir et d'extraire, lorsqu'il aura paru encore quelques volumes de la collection, en feront sans doute connoître plus particulièrement et l'importance et l'utilité.

RAYNOUARD.

Relation d'un voyage dans la Marmarique et la Cyrénaïque, et les Oasis d'Andgehah et de Maradéh; accompagnée de cartes géographiques et topographiques, et de planches représentant les monumens de ces contrées, par M. J. R. Pachô; *ouvrage publié sous les auspices de S. Exc. le Ministre de l'intérieur; dédié au Roi.* Première partie, Marmarique, *in-4.°* de 82 pages, avec 10 planches. Paris, librairie de Firmin Didot.

Le rapport de la commission nommée par l'académie des inscriptions et belles-lettres, pour lui rendre compte du voyage de M. Pachô en Cyrénaïque, a paru dans le Journal des Savans (1). Ce rapport nous dispense de donner ici des considérations sur l'utilité d'un voyage dans les contrées qu'a parcourues M. Pachô, et sur les résultats généraux de celui qu'il a exécuté. Notre tâche se bornera donc à l'analyse des parties de l'ouvrage à mesure qu'elles paroîtront.

La première, quoique la moins intéressante de toutes, puisqu'elle ne traite que de la *Marmarique*, n'est point au dessous des espérances qu'on avoit conçues.

L'auteur, dans un *avant-propos*, expose les motifs de son voyage, les moyens qu'il a eus pour l'exécuter, le plan de la narration qu'il publie, et les secours qu'il a trouvés dans les conseils bienveillans de plusieurs personnes.

A cet *avant-propos* succède une INTRODUCTION HISTORIQUE, où l'auteur esquisse à grands traits l'histoire de la Cyrénaïque, depuis la colonie de Battus jusqu'à la conquête de ce pays par les Ottomans en 1517. Sans avoir de prétention à l'érudition et à la science, notre voyageur a su pourtant s'environner de tous les souvenirs historiques et les reproduire dans une narration animée. Quelques traits cependant peuvent être contestés: il n'est pas sûr, par exemple, « que *Carnéade et Ératosthène aient fait entendre, sous les portiques de* » *Cyrène,* une morale plus pure [que celle d'Aristippe]. » Carnéade et Eratosthène n'ont peut-être jamais enseigné dans leur patrie, et le dernier n'a point professé la philosophie morale. Nous devons mentionner une note où M. Pachô, en parlant des malheurs de la Cyrénaïque dans les V.e et VI.e siècles de notre ère, rappelle les ravages qu'y exerça, au témoignage de Synésius, une peuplade barbare nommée

---

(1) Cahier de mars 1826, p. 166-170.

les *Ausuriens*. Il pense que cette peuplade, dont le nom ne se trouve nulle part ailleurs, pourroit bien être les *Auséens* d'Hérodote (IV, 180), qui habitoient aux environs du lac *Tritonis*.

Nous transcrirons le dernier paragraphe de cette introduction, pour donner une idée du style de l'auteur. « Livrée à des hordes » barbares, Cyrène gît maintenant ignorée. Le temps, qui rassembla » tour-à-tour plusieurs peuples dans son enceinte, en a confondu les » traces ; il en a dispersé les ruines. Les monumens des arts ont » disparu ; témoins ces asyles souillés des races éteintes : quelques » tombeaux épars dans la plaine indiquent seuls au voyageur le lieu » où s'élevoit jadis *la ville au trône d'or*. Mais si les travaux des » hommes sont anéantis, la nature est restée la même. Le soleil » n'éclaire plus que le deuil de l'antique cité ; les pluies bienfaisantes » ne tombent plus que sur des déserts ; mais ce soleil émaille encore » des prairies toujours vertes ; les pluies fécondent des champs toujours » fertiles ; les forêts sont toujours ombreuses, les bocages toujours » rians ; les myrtes et les lauriers croissent dans les vallons solitaires, » sans amans pour les cueillir, sans guerriers pour les recevoir. » Cette fontaine qui vit élever autour d'elle les murs de Cyrène, » jaillit encore dans toute sa force ; elle coule encore dans toute » sa fraîcheur, et le bruit seul de son onde interromproit le calme » de ces solitudes, si la voix rauque des pâtres, ou le bêlement des » troupeaux errant parmi les ruines, ne se mêloit parfois avec son » murmure. »

Vient ensuite la narration, dont cette livraison contient les quatre premiers chapitres, comprenant la description de toute la côte depuis Alexandrie jusqu'à Aziris, sur la limite de l'ancienne Cyrénaïque.

Les avis qu'on donnoit à notre voyageur, pendant son séjour à Alexandrie, étoient peu encourageans : on l'engageoit sur-tout à se rendre par mer à Derne ou à Bengazy, pour éviter les Arabes limitrophes de la province de Barkah, qui ne pouvoient manquer, disoit-on, de le prendre pour un espion de Méhémet-Ali. M. Pachô auroit cédé à ces conseils ; mais le desir de connoître une côte sur laquelle on n'avoit que fort peu de renseignemens, l'emporta sur les craintes qu'on vouloit lui inspirer. La modicité de ses moyens pécuniaires l'empêchoit de prendre une nombreuse escorte. D'ailleurs, il étoit convaincu qu'une escorte est plutôt nuisible qu'utile aux dessins d'un voyageur en Afrique. Sa caravane étoit composée en tout de neuf personnes, compris lui et M. Müller, son compagnon de voyage : douze chameaux et quatre dromadaires qui lui appartenoient,

devoient, les uns porter les effets en suivant la route la plus courte, les autres, plus légers, servir à des excursions rapides, toutes les fois qu'il seroit nécessaire de s'écarter de la route pour visiter les ruines.

Muni d'un firman de Méhémet-Ali pour Yousouf, pacha de Tripoli, notre voyageur partit d'Alexandrie le 30 novembre 1824. *Abousir*, à l'extrémité du lac Maréotis, fut le premier lieu qui attira son attention; il en visita les ruines: les plus apparentes et les plus considérables sont celles d'un temple situé sur une élévation, à peu de distance de la mer. Il est bâti dans le style gréco-égyptien; les murs sont disposés en talus, à la manière égyptienne, et l'on trouve parmi les ruines des tronçons de colonnes que l'on a reconnues pour doriques. L'intérieur en est tellement détruit, qu'il est bien difficile d'en deviner l'ancienne distribution. M. Pachô regarde comme certain qu'il a été construit sous les Ptolémées : on ne voit pas pourquoi il ne seroit pas de l'époque romaine. M. Pachô en donne un très-bon dessin, de même que de la *tour* dite des *Arabes*, qui paroît avoir été un phare ou un amer pour les vaisseaux. « Abousir, dit-il, *me* » *paroît* être l'ancienne Taposiris. « Il pouvoit, sans inconvénient, remplacer par une affirmation cette expression dubitative : car aucun géographe ne doute qu'*Abousir* ne soit *Taposiris;* la similitude de nom, la distance d'Alexandrie fixée par Procope à une journée, à vingt-cinq milles par la table de Peutinger, suffisent pour l'établir d'une manière certaine.

Du reste, il n'existe en ce lieu aucun vestige de monumens égyptiens d'une époque antérieure à la domination grecque. Cette observation de M. Pachô, qui s'applique au reste de la Marmarique, lui donne lieu de présumer que les anciens Égyptiens n'avoient fondé ni villes ni monumens dans cette contrée, qui, avant l'arrivée des Grecs, n'étoit probablement habitée que par des hordes errantes. Il fait une autre observation : en Égypte, les ruines en pierre ont toujours appartenu à des temples ou à des palais ; tout ce qui reste d'habitations ou de murailles de villes est en briques séchées au soleil ; dans la Marmarique, au contraire, les débris d'anciennes habitations sont toutes en pierres de taille. La raison en est simple: « les terres d'alluvion de la vallée » du Nil, amollies annuellement par les débordemens du fleuve, » offroient aux habitans des matériaux peu coûteux et d'une exploitation » bien facile pour élever leurs demeures.... Le sol de la Marmarique, » dépourvu de ces avantages, ne put offrir à ses habitans les mêmes » facilités; ils durent extraire du flanc des collines les matériaux » nécessaires pour élever leurs habitations. »

Abousir fait partie de l'*Ouadi Mariout*, ou vallée Maréotide, contrée autrefois célèbre par ses vignobles, et dont le territoire, au temps de Makrizy, étoit encore couvert d'habitations. M. Pachô fit une excursion dans l'intérieur, pour découvrir quelques restes de cette ancienne prospérité. Des ruines informes de monumens grecs ou romains furent tout ce qu'il put trouver. Ils servent seulement à attester que le pays étoit anciennement fort habité; mais c'est ce que l'histoire toute seule suffit pour apprendre. Après cette excursion, M. Pachô revint sur la côte à l'endroit nommé *Bourden*, où l'attendoit la caravane. A six heures de là est le lieu dit *Lamaïd*, château sarrasin, que M. Scholz a pris pour une mosquée, quoique la disposition du monument et une inscription arabe qu'on y lit prouvent irrévocablement sa vraie destination. M. Amédée Jaubert l'a traduite et expliquée; il en résulte que ce château fut construit sous Bibars Cassem, prince des fidèles, par Ahmed et Taher.

Une marche de quatre heures et demie au sud de cet édifice conduisit notre voyageur aux ruines d'un monument appelé *Kassaba el Chammamèh*, dont les détails architectoniques font regretter qu'il ne soit pas mieux conservé: il est également de style gréco-égyptien, mais plus ancien que celui d'Abousir. Selon les Arabes, il existe, à peu de distance, d'autres monumens de ce genre. Le mauvais temps força M. Pachô de rejoindre la caravane, qu'il atteignit à l'endroit de la côte nommé *Drésieh*, où sont les ruines d'une ancienne ville, à peu de distance de la mer: des débris de constructions arabes y sont confondus avec ceux de monumens plus anciens; mais nul édifice ancien ou moderne n'est encore debout. Le nom de *Drésieh* a de l'analogie avec celui de *Deris* ou *Derris* que Strabon et Ptolémée donnent à un cap et à un port de cette partie de la côte. Cependant M. Pachô refuse d'y voir le *Derris* des anciens, parce que rien, dans ce lieu situé au fond d'un golfe, ne lui paroît répondre à la description qu'ils en donnent. Peut-être est-ce le port nommé dans le périple anonyme *Derron*, qui a pu être différent du *Derris* des autres géographes.

Toute cette contrée est remplie de ruines: à sept heures de Drésieh, est un plateau percé d'une infinité de grottes, qui ne paroissent point avoir été des tombeaux; ce sont plus probablement les anciennes habitations d'une peuplade troglodyte.

Le golfe se termine à l'ouest par une pointe nommée *el-Heif* que M. Pachô croit correspondre à l'ancienne *Derris*. La géographie comparative de cette partie est fort embrouillée par un passage de

Scylax qui est certainement corrompu, et que M. Pachô a entendu d'une manière que ne comporte en aucune façon le texte original. De même la synonymie de *Leuce-Acte* et du cap *Hermæa* est très-loin d'être clairement établie. Quoi qu'il en soit, la position de ce dernier au cap appelé *Ras el-Kanaïs* laisse peu de doute, d'après cette circonstance, qu'il fût l'extrémité du petit Catabathmus, ce qui est confome avec l'état des lieux.

Au-delà du petit Catabathmus, M. Pachô fit plusieurs excursions à quelque distance de la côte : la découverte de plusieurs monumens en fut le résultat ; entre autres un tombeau de grande dimension, qui a beaucoup d'analogie avec ceux de la Cyrénaïque. M. Pachô pense que le port Mahadah, très-voisin de là, est l'ancien *Tygis*. C'est sur les ruines de ce canton qu'il observa, pour la première fois, des signes ou lettres qu'il trouva ensuite en d'autres endroits de la Marmarique. Parmi ces lettres, il y en a de grecques, qui sont toujours isolées, gravées régulièrement ou irrégulièrement : notre voyageur présume avec beaucoup de vraisemblance qu'elles ont dû servir de marques de repère à ceux qui ont bâti ces monumens. Les autres signes n'appartiennent à aucun alphabet connu, et paroissent plutôt des marques de convention que des lettres. M. Scholz y a vu les restes d'un ancien langage. M. Pachô émet à cette occasion une conjecture qui me semble avoir beaucoup de probabilité. Il remarque que les *Alouâd-Aly*, et généralement tous les Arabes du désert, ont l'habitude, depuis un temps immémorial, de distinguer leurs tribus par des signes particuliers : leurs troupeaux, et principalement leurs chameaux, en portent l'empreinte, qui sert à les faire reconnoître lorsqu'ils s'égarent ou se confondent avec ceux des tribus voisines ; chaque tribu arabe, ou même chaque division d'une grande tribu, a sa marque distinctive : de là, la nécessité de varier à l'infini ces signes. Ainsi, quand la tribu forme une peuplade considérable, on ajoute à la marque générale d'autres indices accessoires qui servent à distinguer les grandes familles qui la composent, et par conséquent leurs propriétés. Par exemple, ce signe ⊂ et le suivant ⊣— accompagnés d'un ou de plusieurs traits en divers sens, tels que =, || ou // se reproduisent d'une manière très-variée, le premier parmi les familles des *Harâbi*, et le second parmi celles des *Alouâd-Aly*; ce signe ΛΙΙ est particulier aux *Sammalous*, et celui-ci |‾|‾| aux Arabes de la Syrte.

A ces observations il faut ajouter que les Arabes ont l'habitude de tracer la marque distinctive de leur tribu sur les monumens et même sur les rochers qui présentent une surface lisse. Lorsqu'ils

voyagent, ils choisissent de préférence les lieux les plus écartés dans les déserts, pour y déposer le témoignage de leur passage. Les édifices antiques de Syouah et d'Audjelah sont couverts de ces marques, quoique gravées moins profondément que celles de la Cyrénaïque et de la Pentapole. M. Pachô a été confirmé dans son hypothèse sur la nature de ces signes, par plusieurs circonstances, entre autres celle-ci, que plusieurs fois son guide Harabi, en voyant de ces marques, les reconnoissoit parfaitement pour celles d'une tribu ennemie de la sienne, et s'écrioit : « Dieu soit loué; les Alouad-Aly ont quitté » notre pays. » Notre voyageur termine les développemens qu'il a donnés à son ingénieuse explication, par les réflexions suivantes : « Je n'ignore pas qu'il est des personnes tellement idolâtres de tout » ce qui appartient à une époque reculée, que, récusant l'autorité des » faits que j'ai recueillis, elles persisteront à reconnoître dans ces » marques une analogie vague, et par cela même précieuse, avec des » langues actuellement éteintes.... J'avoue qu'une si illustre origine » donnée à ces signes flatte plus l'imagination que mes vulgaires » rapprochemens, et qu'il est plus beau d'élever un édifice que de » le détruire. Mais, à ce propos, je rappellerai un fait remarquable, » et qui pourroit bien avoir quelque analogie avec celui dont il est » question maintenant. Court de Gebelin avoit cherché long-temps » les emblèmes de mystères profonds dans les inscriptions et les » figures d'animaux gravées sur les rochers du mont Liban, lorsque » Montaigu et Volney reconnurent que ces inscriptions et ces dessins » avoient été tracés par des Grecs qui se rendent annuellement en » pélerinage au couvent situé sur cette montagne. »

En continuant sa marche au nord-ouest, M. Pachô arriva auprès d'un port qui présente une position maritime très-remarquable. On y trouve encore quelques vestiges de constructions. Ce lieu est *Paraetonium ;* le nom de *Baretoun,* que lui donne Ali-Ghaouy, n'est plus connu des Arabes actuels; ils y ont substitué celui de Berek. Ce lieu célèbre, quoique offrant le meilleur port de toute la côte, est maintenant désert.

Non loin de Berek est la fertile vallée de *Boun-Adjoubah :* ses puits nombreux, les traces d'habitation et sa distance de Paraetonium autorisent à y reconnoître l'*Apis* des anciens géographes. Selon le périple de Scylax, Apis étoit la limite de la domination égyptienne (1) de ce côté : il est remarquable que *Boun Adjoubah* sert encore mainte-

(1) Et non pas *de l'Égypte,* comme le dit M. Pachô.

nant de point de démarcation entre le gouvernement de l'Égypte et celui de Tripoli.

Entre ce lieu et le grand Catabathmus, ou *Akabah el-Kébir el-Saloum*, la côte ne présente rien de remarquable, excepté les châteaux sarrasins de Chamnès et de Ladgedabiah. Le long de cette montagne est une vallée fertile bien arrosée par les courans qui descendent des hauteurs; une population assez nombreuse s'y est réunie, autant pour profiter de cet avantage que pour jouir d'une indépendance presque absolue, qu'ils doivent à leur éloignement du centre du gouvernement d'Égypte et de Tripoli. « Le *Catabathmus*, dit M. Pachô, séparoit » du temps des Romains *l'Afrique de l'Asie* (Pomp. Mel. 1, 8, 1. » — Sall. *Jug.* 19). » Il falloit dire, *l'Afrique de l'Égypte*, pour se conformer au texte des auteurs cités.

Cette montagne avoit été la limite de l'expédition du général Minutoli; les Arabes de l'Akabah le prenant lui et les siens pour des espions de Méhémet-Ali, les empêchèrent de poursuivre leur voyage, et ils furent obligés de revenir sur leurs pas. M. Pachô fut plus heureux; la simplicité de son costume, son isolement, inspirèrent de la confiance aux Arabes, et, après beaucoup d'hésitation, ils lui laissèrent franchir la montagne.

On la monte par un chemin antique, que le ciseau a pratiqué ou élargi. Le baromètre du voyageur se brisa pendant cette route; il ne put mesurer la hauteur de la montagne; il présume qu'elle peut avoir neuf cents pieds. A la descente de l'autre côte, se trouve la plaine de Zarah, qui longe la côte bornée au midi par la montagne d'Akabah; à peu de distance est un port spacieux nommé par les Arabes *Marsah Solum*, qui paroît être le *Panormus* de Ptolémée. La grande tribu des *Alouâd-Aly*, qui habite tout le littoral depuis le Mariout, se termine en ce lieu: là commence la nombreuse tribu des *Harâbi* (les guerriers) qui habitent exclusivement toute la Cyrénaïque. Les Arabes de cette tribu, alors fort occupés d'une guerre avec une tribu voisine, témoignèrent d'abord peu de bienveillance au voyageur; pourtant ils se radoucirent, et l'un d'eux lui dit: « Poursuis ton chemin, et que » le ciel te protége! » Puis, se reprenant, il ajouta, « si toutefois Dieu » peut protéger un chrétien. »

Notre voyageur ne se permit aucune observation critique sur cette restriction peu obligeante, et s'empressa de continuer sa route: cependant il prévit dès-lors que son séjour dans la contrée habitée par ces Arabes ne seroit pas sans danger.

La vallée de *Daphnèh*, qui succède à celle de Zarah, est plus fertile;

la végétation y est plus riche et plus variée ; elle paroît avoir été fort habitée anciennement (1) : mais M. Pachô ne découvrit les restes d'aucun monument remarquable parmi les ruines qui la couvrent. La partie du littoral qu'on trouve ensuite se nomme *Dar-Fayal;* là est le port de Tobrouk, où l'on voit beaucoup de débris d'antiquités: M. Pachô conjecture que c'est l'*Antipyrgus* ou *Antipygus* de Scylax. Plus loin, on voit sur le penchant de la colline un grand nombre de catacombes appelées par les Arabes *Magharet el-Heabès*, grottes des prisons; et sur le revers opposé, plusieurs traces de belles fondations indiquent le gisement d'une ancienne ville, probablement celle de *Petras Parvus :* ces grottes offrent des particularités remarquables à cause de leur style gréco-égyptien. Ce caractère rappelle ce que disoit Synésius du mont Bombæa, qui étoit creusé, et que quelques-uns comparoient aux *syringes* d'Égypte (*epist. 104*) : ce rapprochement est d'autant plus heureux, que le mont *Bombæa* devoit être placé vers cet endroit, dans le voisinage du golfe de Bomba, où se trouve l'île de ce nom. M. Pachô prouve encore, après Mannert, que cette île doit être la *Platæa* des anciens.

On peut prendre ce golfe pour limite de la Cyrénaïque et de la Marmarique, quoique cette limite n'ait pas toujours été la même dans tous les temps ; peut-être n'a-t-elle jamais été bien déterminée.

Dans le chapitre suivant, dernier de cette livraison, M. Pachô jette un coup-d'œil sur l'histoire naturelle de la Marmarique, et sur la tribu des Alouâd-Aly qui l'habite, divisée en quatre corps ou bednat qui occupent chacun leurs cantons séparés. Le tableau de leurs mœurs et de leurs usages offre un grand nombre de particularités curieuses, que notre voyageur raconte avec une simplicité qui n'ôte rien à leur intérêt. Je dois ajouter que la narration du voyageur est par-tout animée de détails de mœurs, de particularités diverses, choisies avec goût, et dont j'aurois pu citer quelques-unes sans la crainte d'alonger cet article.

D'après cette première livraison, qui, comme je l'ai dit, ne traite que de la partie la moins intéressante du voyage, on peut juger de l'intérêt que M. Pachô saura répandre sur le tableau de la Cyrénaïque, qui occupera les livraisons suivantes.

L'exécution matérielle de l'ouvrage répond au mérite de la narration. Le format *in-4.°*, qui a été choisi pour le texte, est on ne peut plus

---

(1) Il est bien probable que ce nom moderne de *Daphnéh* est antique, et dû peut-être à l'abondance des *lauriers* qui croissoient jadis dans cette vallée.

convenable; c'est celui des Voyages de Burckhardt, de Minutoli, de la plupart des Voyages en Afrique publiés par les Anglais. Le format petit *in-fol.*, adopté pour les planches, n'aura rien d'embarrassant, et il se prête à tous les développemens dont elles sont susceptibles. Le texte est parfaitement imprimé par M. Firmin Didot, auquel les amis de la science doivent des remerciemens pour s'être chargé de cette publication dispendieuse. Les planches sont gravées en taille douce, sans luxe, mais avec netteté et précision; nous desirerions seulement dans quelques-unes un peu plus de clair obscur.

Entre les planches de cette livraison, nous devons citer *la carte de la Cyrénaïque et de la Marmarique,* comprenant les oasis voisines de ces contrées, dressée par M. Pachô d'après ses observations astronomiques et ses itinéraires, et appuyée, en plusieurs points, sur les observations les plus récentes. Cette carte, qui comprend tout le littoral depuis Rosette jusqu'au fond de la Syrte, est le résultat d'un travail considérable; c'est un véritable service rendu à la géographie. Nous aurons occasion d'en parler plus en détail, quand nous rendrons compte des livraisons suivantes. En ce qui touche la Marmarique, il nous a paru que l'auteur a fait un usage fort judicieux des géographes anciens, et particulièrement du *périple anonyme;* selon toute apparence, il en sera de même du reste. L'exécution de cette carte ne laisse rien à desirer. En tout, cet ouvrage justifie les espérances que les manuscrits de l'auteur avoient fait concevoir à la commission chargée par l'académie des inscriptions et belles-lettres d'en rendre compte; il est digne enfin des encouragemens qu'il a reçus d'un gouvernement protecteur des arts.

LETRONNE.

La Chine: mœurs, usages, costumes, arts et métiers, peines civiles et militaires, cérémonies religieuses, monumens et paysages; d'après les dessins originaux du P. Castiglione, *du peintre chinois* Pu-quà, *de* W. Alexandre Chambers, Dodley, *&c.; par MM.* Devéria, Régnier, Schaal, Schmit, Vidal; *et autres artistes connus; avec des notices explicatives et une introduction présentant l'état actuel de l'empire chinois, sa statistique, son gouvernement, ses institutions, les cultes qu'il*

admet ou tolère, et les grands changemens politiques qu'il a subis jusqu'à ce jour; par D. P. de Malpière. Paris, imprimerie de Firmin Didot, et lithographie de Goujon et M.lle Fromentin; 3 vol. grand *in-4.°* (13 premières livraisons).

On s'est beaucoup occupé en Europe de l'histoire, des antiquités et de la philosophie du peuple chinois : on y a réuni peu de matériaux authentiques propres à faire juger ses progrès dans les arts qu'il a cultivés depuis tant de siècles. Le P. Amiot nous a donné, sur la théorie de la musique, un long mémoire dont les commentaires de l'abbé Roussier sont loin d'avoir dissipé les obscurités. L'ouvrage de W. Chambers ne contient, relativement à l'architecture publique et privée, et à la construction de ces jardins irréguliers qu'on a nommés *jardins anglais*, que des renseignemens imparfaits et peu sûrs, tels qu'on peut les consigner sur des planches dépourvues des explications nécessaires. Tout ce qu'on connoît de la sculpture chinoise se réduit à ces figurines où l'on s'étudie à reproduire les formes monstrueuses des divinités allégoriques de l'Inde et la niaiserie extatique des contemplatifs, ou à ces caricatures plus burlesques encore que les Chinois fabriquent exprès pour nous les vendre, et qui attestent notre mauvais goût plus encore que le leur. La gravure en bois qu'ils ont inventée, n'a pas été seulement appliquée aux usages de leur typographie : elle a donné naissance à des productions qui n'ont jamais été examinées, quoique le cabinet du Roi en possède plusieurs très-remarquables. On en trouve un plus grand nombre pour la peinture, sur laquelle on a néanmoins prononcé en général d'après les paravens et les tentures, qui étoient des objets encore plus répandus. Le mieux eût été de tirer des collections publiques et particulières un choix de morceaux propres à faire connoître, si je puis parler ainsi, le mérite moyen des peintres de la Chine; car on ne peut s'attendre à ce que les chefs-d'œuvre, s'il en existe, aient été envoyés en Europe. Une telle publication auroit décidé si les artistes chinois peuvent justifier jusqu'à un certain point les éloges que leur ont donnés quelques missionnaires, ou s'ils sont, comme on l'a dit, des barbouilleurs qui savent appliquer des couleurs très-vives sur des dessins sans génie et sans vérité.

L'ouvrage entrepris par M. de Malpière remplira en partie l'objet que je viens d'indiquer. Son dessein pourtant a été moins de faire juger les ouvrages des artistes de la Chine, que de s'en servir pour donner une idée juste des costumes, des habitudes de la vie, de

l'attirail des professions, de la disposition des intérieurs, de l'aspect des lieux publics, et d'une infinité d'autres choses que les récits et les descriptions des voyageurs ne rendent pas toujours avec la fidélité desirable, et que leurs figures altèrent presque inévitablement. Mais comme il a eu l'heureuse pensée de prendre la représentation principalement dans les peintures venues de la Chine et exécutées par les gens du pays, les tableaux qu'il reproduit ont un double intérêt. On y voit à-la fois les Chinois comme sujets et comme auteurs, leurs habitudes et le talent de leurs artistes, leur genre de vie et leur manière de peindre. Les recueils descriptifs qu'on a publiés jusqu'ici sur la Turquie, l'Hindoustan et d'autres parties de l'Asie, ont rarement réuni ces deux avantages.

Toutefois, pour que les jugemens dont ce recueil pourra devenir l'occasion ne fussent pas trop défavorables aux Chinois, il auroit fallu que le plan de l'auteur n'eût pas exclu les représentations de productions naturelles; car c'est tout justement le genre où ils excellent. Sans entrer dans l'examen des questions qui ont été indiquées tout à l'heure, on peut dire, d'après ce qui est venu en Europe de peintures de la Chine, que les artistes de ce pays, quoique supérieurs à tous ceux du reste de l'Asie, se sont arrêtés à une certaine médiocrité sous le rapport des parties essentielles de l'art. On ne sauroit attendre d'eux ni correction dans le dessin, ni élégance dans le style, ni grandeur ni variété dans la conception. Il n'est pas vrai qu'ils ignorent la perspective et les ombres, mais ils sont accoutumés à en violer les lois. Ils atteignent quelquefois, dans l'exécution matérielle, une perfection que nos peintres de gouache, de miniature et d'aquarelle surpasseroient difficilement: mais pour ce qui est de l'expression, de l'ordonnance, du mouvement; pour tout ce qui tient à l'imagination, à la conception, au génie, en un mot à la partie morale ou intellectuelle de l'art, on n'aperçoit dans les meilleurs ouvrages que nous connoissons, que des intentions fugitives et des efforts impuissans. Voilà pourquoi l'imitation de la nature morte, qui n'exige pas les mêmes ressources, a été portée si loin à la Chine. Tout ce qui demande un soin minutieux, une attention soutenue, tout ce qu'on peut faire avec de bons yeux et des mains pleines de dextérité, réussit dans ce pays, dont les habitans se distinguent sur-tout par la patience, l'exactitude, un esprit d'ordre et de régularité.

Parmi les sujets que M. de Malpière a fait lithographier, les plus remarquables représentent des intérieurs d'appartemens, de temples, de palais, des paysages, des jardins, des tours, des navires. Les

détails de ces divers objets sont peints, dans plusieurs originaux que nous avons vus, avec beaucoup de soin et d'élégance. On prend dans ces petits tableaux une idée très-exacte des ameublemens, des objets d'utilité et du goût des ornemens. C'est là sur-tout ce que l'éditeur avoit en vue; et l'on peut dire qu'il a entrepris de faire en Chine, avec l'aide des naturels, une sorte de voyage pittoresque, dont les résultats ne sont guère moins instructifs qu'agréables à parcourir. Les figures isolées ou groupées qui font voir des princes, des magistrats, des militaires, des marchands, des artisans, des laboureurs, des femmes, des religieux, &c., donnent une idée plus complète de l'habillement des Chinois des deux sexes et de toutes les conditions, que les descriptions des voyageurs; et c'est la meilleure manière d'apprendre ces bagatelles, et une foule d'autres petits détails qu'il faut savoir, mais auxquels on regretteroit de donner du temps et d'accorder trop d'importance.

Pour garantir à son recueil le genre de mérite qu'on est en droit de chercher dans un ouvrage pareil, M. de Malpière s'est assuré le concours de plusieurs artistes connus et estimés. C'est là sans doute un moyen de succès, pourvu que les dessinateurs ainsi choisis veuillent s'astreindre à suivre exactement les modèles qui leur sont livrés, que leur crayon les rectifie et ne les embellisse pas, qu'ils en conservent avec une scrupuleuse fidélité le goût exotique et le caractère propre. Les physionomies chinoises sont peu agréables, au jugement des hommes de notre race: ce sont elles pourtant qu'il faut reproduire, et non des têtes européennes. Certains jeux de couleurs plaisent aux Chinois et reviennent souvent dans leurs peintures: il seroit déplacé d'y substituer des teintes plus harmonieuses. Il y a des nuances, comme le rose, le bleu de ciel, et le vert clair, qui sont à peine employées par ces peuples; il ne faudroit pas que l'enluminure les fît reparoître trop souvent. Le caprice des décorations, les accidens de la nature, la forme bizarre des rochers, sont autant de traits dont l'absence nuiroit à la ressemblance du portrait et en diminueroit la valeur aux yeux des connoisseurs. Ce n'est pas à M. de Malpière que nous adressons ces observations; il a dû lui-même se les faire en commençant. Mais ici, comme quand il s'agit de représenter les monumens de l'art chez les anciens, il faut se garder de trop bien faire, et c'est ce que d'habiles artistes ont souvent besoin qu'on leur rappelle.

L'éditeur a joint à chaque planche un texte explicatif, généralement assez court, et dont il a puisé la substance dans les écrits des missionnaires et dans les relations des voyageurs. Ces extraits ont été faits

avec goût et discrétion : cependant on y a peut-être trop indifféremment réuni et balancé les témoignages d'écrivains qui sont loin de mériter la même confiance. Les lettres, les mémoires, les traductions des missionnaires de la Chine, forment encore le fonds où l'on peut puiser avec le plus de sécurité, et il est peu équitable de dire que leurs *amplifications* ont été réduites à leur juste valeur par les récits des historiens de l'ambassade de lord Macartney, de lord Amherst, de MM. Barrow, Deguignes, Huttner. Ces écrivains n'ont rien ajouté de bien essentiel à ce que le compilateur Duhalde avoit rassemblé dans sa *Description*, et ils lui ont souvent emprunté les particularités curieuses dont on leur fait honneur. On a eu occasion de répéter souvent cette assertion dans ce Journal, et l'on a tâché plusieurs fois de la soutenir de preuves. En faisant un choix plus sévère dans les ouvrages qu'il vouloit consulter, l'éditeur eût trouvé, entre autres avantages, celui d'éviter pour les noms propres et les termes chinois, la bigarrure d'orthographe qui résulte d'emprunts faits à des auteurs des diverses nations de l'Europe. Mais ce sont là de bien légères remarques, et qui s'appliquent à la portion la moins considérable de l'ouvrage : la connoissance des usages, des costumes, des arts, doit sur-tout être fournie par les planches; et, grâce au goût des Chinois, qui aiment ces sortes de représentations, ainsi qu'à la curiosité des amateurs européens, qui ont saisi toutes les occasions de s'en procurer à la Chine, il est peu de ces objets, propres à faire connoître l'aspect particulier et le caractère extérieur de la nation, dont nous ne possédions la figure sur des peintures originales, et qui ne puissent entrer par conséquent dans la collection de M. de Malpière.

L'éditeur a pris, pour l'exécution de la partie pittoresque de cette collection, tous les soins qui peuvent donner du prix à un livre de luxe et d'agrément. Les planches, très-bien lithographiées dans un des meilleurs ateliers de Paris, sont enluminées avec une perfection qui mériteroit des éloges dans tout autre ouvrage, mais qui étoit particulièrement nécessaire dans celui-ci. De toute façon, ce recueil est fort supérieur à tout ce qu'on a publié jusqu'ici dans le même genre. Il doit plaire aux gens du monde par son élégance; il peut intéresser les savans par les détails de mœurs qu'il retrace, et par l'avantage spécial d'être en grande partie fondé sur des matériaux originaux. Si, négligeant plus souvent encore de copier les planches des auteurs européens qui l'ont précédé, lesquelles peuvent déjà avoir été falsifiées et ne peuvent que s'altérer de plus en plus en passant de nouveau sous le crayon du dessinateur européen, M. de Malpière

s'attache sur-tout aux originaux chinois, qu'on trouve en grand nombre dans nos collections, et qu'il y a toute sorte d'avantages à choisir de préférence, il assurera à son recueil un mérite absolument nouveau : ce recueil remplira d'une manière plus générale et plus complète l'intention qu'on s'est proposée en enrichissant de vues et d'autres dessins faits à la hâte les relations des voyageurs anglais et hollandais à la Chine. Nous avons cru pouvoir entretenir un instant nos lecteurs d'une production qui servira ainsi à populariser des notions exactes, et qui ne sera même pas inutile pour l'intelligence d'ouvrages plus graves, dans les occasions où la connoissance d'un usage peut donner la clef d'un passage difficile, et où la meilleure description parle moins clairement et moins rapidement qu'une figure.

L'ouvrage entier doit former trois volumes, et se composera de trente-six à quarante livraisons de six planches coloriées chacune. Il en a paru treize qui contiennent la matière d'un volume. La publication se continue avec régularité.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

Le 5 novembre, l'Académie des sciences a élu M. Savart à la place vacante dans la section de physique par le décès de M. Fresnel.

L'Académie des beaux-arts a publié les notices, programmes et rapports qui ont été lus dans sa dernière séance publique. Paris, Firmin Didot, 13, 11 et 12 pages *in-4.°* Voyez notre cahier d'octobre, p. 633-636.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de publier le tome VIII de ses Mémoires. Ce volume, qui sera plus particulièrement annoncé dans notre prochain cahier, contient (p. 316-362) des Observations sur des fables latines publiées à Naples en 1814 et attribuées à Phèdre. L'auteur de ces Observations est M. *Vanderbourg*, que l'Académie vient de perdre, et dont les obsèques ont eu lieu le 17 de ce mois. Il étoit honorablement connu par divers travaux littéraires, sur-tout par sa traduction en vers des Odes d'Horace, et par la *publication* des Poésies de Clotilde de Surville. Il a été, depuis 1816, un des rédacteurs du *Journal des Savans.* Les articles qu'il y a insérés concernent les discours académiques d'Ancillon, l'édition des Œuvres de la Fontaine, donnée par M. Walckenaer, les Méditations poétiques de M. de la Martine, des tragédies de MM. le Brun, Viennet, Casimir de la Vigne; .... les Lettres choisies de Wieland, des ouvrages du lord Byron et de M. Thomas Moore, les

Œuvres de Schiller, des pièces de théâtre de MM. Müllner et Reinberg; .... les Voyages de M.me Recke, de MM. Chwostow, Golowin, Ricord; .... les vies du baron d'Herberstein et de Niebuhr, &c. &c. On trouve aussi et l'on distingue plusieurs morceaux de M. Vanderbourg en d'autres recueils littéraires et dans la Biographie universelle.

L'Académie française a tenu, le 13 novembre, une séance publique pour la réception de M. Royer-Collard: on y a entendu le discours du récipiendaire, la réponse de M. Daru, président, et des morceaux d'une tragédie de M. Laya, intitulée *Démosthènes, ou Athènes sauvée.* Les deux discours lus en cette séance ont été imprimés chez M. Firm. Didot, 24 pages *in-4.°*

La Société royale d'Arras, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, propose les sujets de prix suivans: « Seroit-il avantageux de com- » mencer l'enseignement des sciences pour les enfans, à la sortie des écoles » primaires, par l'étude de la langue française, du dessin, de la géographie et de » l'histoire, et de renfermer dans cette dernière un cours de morale et de reli- » gion, en renvoyant à une époque plus éloignée, c'est-à-dire, quand les » enfans auroient atteint au moins l'âge de 12 ans, l'étude des langues latine » et grecque! Quels seroient les avantages et les inconvéniens de cette nou- » velle méthode! » — Examiner, d'après l'histoire des peuples anciens et mo- » dernes, jusqu'à quel point est vraie cette proposition, *Les siècles les plus » ignorans et les plus grossiers ont toujours été les plus vicieux et les plus cor- » rompus;* en écartant avec soin toute idée qui tiendroit aux paradoxes sur » l'inutilité ou le danger des sciences! » — Charles X à Arras, pièce de deux cents vers au moins. — Chacun de ces trois prix consistera en une médaille d'or de 200 fr.; ils seront décernés en 1828. Les ouvrages devront parvenir, francs de port, à M. Cornille, secrétaire perpétuel, avant le 1.er juillet, terme de rigueur.

On a publié un exposé historique des travaux de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, depuis son rétablissement en 1801 jusqu'en 1826, par son secrétaire, M. Pierre-Aimé Lair. Caen, Poisson, 1827, 24 pag. *in-8.°* Cette Société a mis au jour deux volumes *in-8.°* de Mémoires. L'un de ces mémoires a été imprimé, à Paris, sous ce titre: *De la pêche, du parcage et du commerce des huîtres en France, fragment de statistique du département du Calvados,* par M. P. A. Lair, 16 pages *in-8.°*

L'Académie de Berlin propose, pour sujet d'un prix qu'elle décernera en 1829, la question suivante: « Quels sont les ordres naturels et les familles » des larves d'insectes que l'on peut caractériser au point de reconnoître, » d'après ces caractères, dans la larve, sinon le genre, du moins la famille de » l'insecte développé! »

La classe de philosophie de l'Académie de Gottingue propose deux sujets de prix pour 1828. I. *Ut doceatur, tum ex scriptoribus, Cicerone in primis, Plutarcho, Pausaniâ, aliis, tum ex monumentis et inscriptionibus (in collectione Berolinensi congestis), qualis fuerit status urbis Athenarum politicus et litterarius sub Romanis, inde ab interitu fœderis Achaici usque ad Antoninorum tempora. Præmittatur, procœmii loco, brevis historiæ urbis conspectus, ut quæ ei maximè secunda, quæ adversa evenerint, appareat. Explicetur sectione alterâ conditio scholarum tum publicarum tum privatarum. De ipsâ litterarum historiâ non quæritur.*

— II. *Philosophorum græcorum, in primis Platonis, Aristotelis ac stoicorum, de justitiâ et jure opiniones et decreta, quonam potissimùm differant ab iis quæ nostræ ætatis philosophis placuerunt!*

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La traduction de Sophocle, que nous avons annoncée dans notre cahier d'octobre, p. 636, fait partie d'un travail plus considérable que M. Artaud a entrepris, c'est-à-dire, d'une nouvelle traduction complète du théâtre des Grecs, faite sur les meilleures éditions du texte, et particulièrement sur celle que l'on doit à M. Boissonade. Le premier des trois volumes de cette version, déjà publiés, contient un avis du traducteur, une notice sur Sophocle, l'Œdipe roi et l'Œdipe à Colonne (en prose française); xxj et 192 pages. — Tome II, Antigone, Ajax, les Trachiniennes, et des fragmens en vers imités de ces pièces, 233 pages. — Tome III, Électre et Philoctète, avec des imitations ou traductions en vers français, 207 pages. Ces trois volumes, imprimés chez Casimir, et mis en vente chez Brissot-Thivars et Aimé André, sont du même format que le recueil grec de M. Boissonade : *Poëtarum græcorum Sylloge.* Voyez Journal des Savans, mai, juillet et novembre 1823, p. 316, 433, 699, et janvier 1827, p. 60.

C'est sous le titre d'*Œuvres posthumes de Boileau* qu'ont paru les satires de Perse et de Juvénal, indiquées dans notre dernier cahier. Nous nous proposons d'en rendre compte, quand nous aurons pu prendre connoissance du manuscrit qui a fourni à l'éditeur, M. Parelle, ces notes et ces fragmens ou essais de versions attribués à Despréaux. Le tome I.er contient l'avertissement de l'éditeur, le texte latin de Perse, et des six premières satires de Juvénal, avec les interprétations, xj et 280 pages; le tome II, les dix dernières satires de Juvénal, accompagnées aussi d'explications, 234 pages *in-18.*

L'Angleterre, ou Description historique et topographique du royaume uni de la Grande-Bretagne, par M. G. B. Depping. Paris, impr. de Marchand Dubreuil, libr. d'Ét. Ledoux, 1827, 6 vol. *in-18*, avec 80 cartes ou vues; seconde édition. La première est de 1823.

L'Inde française, ou Description des divinités, temples, pagodes, costumes, physionomies, meubles, armes, ustensiles, &c., des peuples hindous qui habitent les possessions françaises de l'Inde, et en général la côte de Coromandel et le Malabar; ouvrage publié par M. Géringer, avec un texte explicatif par M. Eugène Burnouf. Il y aura 24 livraisons, qui paroîtront de mois en mois, et dont chacune contiendra six planches coloriées, *in-fol.* Prix de souscription, 12 fr.; et pour les départemens, 15 fr. On souscrit, à Paris, chez M. Géringer, rue du Roule, n.° 15, et chez Dondey-Dupré.

Mémoire sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva, par M. G. Rigollot fils, médecin, membre de l'académie d'Amiens; imprimé par ordre de cette académie. Amiens, Caron Duquenne, 1827, 38 pages *in-8.°*, avec une planche indiquant des positions géographiques. Le but de ce mémoire est de prouver que Samarobriva est Amiens et non pas Saint-Quentin. Cette seconde opinion a été soutenue, en 1825, à Saint-Quentin, par M. Mangon-Delalande : Dissertation sur Samarobriva, 48 pages *in-8.°* Fon-

tenu, Belley, Danville, M. Walckenaer, ont résolu la question comme le fait M. Rigollot; elle peut néanmoins offrir encore des difficultés.

Essai sur les hiéroglyphes d'Horapollon, et quelques mots sur la cabale, par M. le chevalier de Goulianof, membre de l'académie russe. Paris, impr. de Firm. Didot, libr. de Dufart, 1827, *in-4.°*, 52 pages.

Élémens d'idéologie, première partie, Idéologie proprement dite, par M. Destutt de Tracy, pair de France. Paris, impr. de Guiraudet, librairie de M.me Lévi, 1827, *in-18*, 352 pages. Pr. 3 fr. Les éditions de cet ouvrage se sont multipliées depuis vingt ans, malgré les progrès que semblent faire des doctrines philosophiques contraires à celles de l'auteur.

M. Patru, agrégé à l'université pour les classes supérieures, a publié un précis du *Cours de philosophie fait par M. Cardaillac à la Sorbonne*, pendant l'année 1826-1827, 33 pages *in-8.°*, extraites du Journal de l'instruction publique.

Application de l'arithmétique au commerce et à la banque, d'après les principes de Bezout; par M. J. B. Juvigny. Paris, impr. de Renard, libr. de Béchet, de Firm. Didot, de Bachelier, 1827, *in-8.°*, 424 pages. Pr. 7 fr.; et 8 fr. 50 c. par la poste. Le *prospectus* de cette édition contient l'extrait d'un rapport très-favorable à l'ouvrage, fait par MM. Francœur et Tisserand à la société des méthodes d'enseignement.

Planches de Séba. — Albert Séba possédoit un riche cabinet d'histoire naturelle, dont la description a été publiée à Amsterdam, de 1734 à 1765, en 4 vol. *in-folio*, intitulés *Locupletissimi rerum naturalium thesauri accurata descriptio et iconibus artificiosissimis expressio, &c.*, 449 planches, avec un texte attribué à Muschenbroek, Gaubius, Artedi, &c., mais qui ne présente, dit M. Cuvier, qu'un tissu d'erreurs et de méprises. En donnant aujourd'hui une nouvelle édition des planches, on y joint d'autres explications qui ont pour auteurs MM. Cuvier, Desmarets, Geoffroy Saint-Hilaire, Audouin, Bois-Duval, Guillemin, Valenciennes, Férussac, Guérin, Eudes Longchamps. L'ouvrage est publié sous les auspices de MM. les professeurs et administrateurs du Muséum d'histoire naturelle, par les soins de M. E. Guérin. Les six premières livraisons viennent de paroître, à Paris et à Strasbourg, chez Levrault : il y en aura quarante-cinq, chacune de 10 planches *in-fol.*, et du prix de 4 fr. Le texte sera *in-8.°*

Des champignons comestibles, suspects et vénéneux, avec l'indication des moyens à employer pour neutraliser l'effet des espèces nuisibles ; ouvrage utile aux personnes qui habitent les campagnes, &c., et mis à la portée du public, accompagné de dix planches de dessins faits d'après nature, coloriés avec soin et représentant deux cents espèces groupées sur le terrain qui les nourrit, par M. E. Descourtils. Paris, impr. de Tastu, 1827, 3.e livraison. Pr. 3 fr.; chez Chappron, rue de la Grande-Truanderie, n.° 50; Cornilles, rue des Boucheries-Saint-Germain, et chez Maze.

Mélanges de médecine et de chirurgie, ou Mémoires sur les pansemens, luxations, opérations chirurgicales, maladies syphilitiques, paralysie, &c., par M. Mothe, ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Lyon, imprim. de Perrin, et à Paris, chez Baillière, 1827, 2 vol. *in-8.°*

GENÈVE. *Mélanges de chirurgie étrangère*, par une société de chirurgiens de Genève, MM. J. P. Maunoir, C. T. Maunoir, F. Mayor, Ch. Peschier, J. P. Dupin, F. Olivier. Genève, 3 vol. *in-8.°*

Cours de littérature grecque moderne, donné à Genève par Jacovaky Rizo Neroulos, publié par J. Humbert. Genève, 1827, *in-8.°*

Voyage dans les petits cantons et dans les Alpes rhétiennes, par M. Kasthofer, grand forestier du canton de Berne; traduit de l'allemand par P. J. Fazy-Casal. Genève et Paris, Barbezat et Delarue, 1827, *in-8.°*, viij et 390 pag.

Voyage pittoresque dans le canton des Grisons, en Suisse, vers le lac Majeur et le lac de Côme, sur les grandes routes nouvellement construites à travers les cols de Splugen et de Bernhardin; par J. J. Meyer, accompagné d'une introduction, par M. le docteur Ébel, et d'une carte routière de M. Keller. Zurich, J. J. Meyer, 1827, 169 pages *in-4.°*

PAYS-BAS. *Description géographique, historique et physique du royaume des Pays-Bas et de ses colonies*, édition augmentée du tableau statistique des ressources agricoles, manufacturières et commerciales du royaume, par J. J. Decloet. Bruxelles, Lecharlier, 1827, *in-8.°*; 6 fr.

Le Voyageur dans le royaume des Pays-Bas, contenant une description géographique, historique et statistique de ce royaume, par J. Gautier, avocat à la cour supérieure de justice à Bruxelles; suivi d'un itinéraire général des postes. Bruxelles, Demat, 1827, *in-12*: 5 fr.

Résumé des opinions des philosophes anciens et modernes sur les causes premières, les propriétés générales des corps et l'éther universel; par M. L. A. Gruyer. Bruxelles, Hayez, 1827, 1 vol. *in-16*, 355 et 267 pages.

Esquisse politique sur l'action des forces sociales dans les différentes espèces de gouvernemens. Bruxelles, Arnold Lacrosse, 1827, *in-8.°*, 394 pages. En recherchant la cause générale des révolutions politiques, l'auteur a cru la trouver dans *l'action toujours constante des forces réelles, spontanées et permanentes de la société civile*. « La force réelle, dit-il, se régit par elle-même, » se protége par elle-même, se développe par elle-même; c'est la condition » de son existence. Son caractère est *absolu*; tout dépend d'elle, elle ne » dépend de personne, &c. » Pour établir ce résultat, ou pour l'éclaircir, l'auteur s'engage dans une analyse des *forces* et des *foiblesses sociales*. Il distingue, par les qualifications d'*adultes* et de *naissantes*, deux sortes de forces, ou deux états de la force réelle. Cette théorie est successivement appliquée à la démocratie, au despotisme, à l'aristocratie, à la monarchie, au système représentatif. En traitant ces questions difficiles, l'auteur contredit volontiers, et quelquefois un peu crument, Aristote, Montesquieu sur-tout, J. J. Rousseau, Filangieri, &c. L'ouvrage suppose des méditations profondes, quoiqu'il soit fort susceptible aussi de contradiction sur des points assez graves. Certains mots du vocabulaire politique, celui de *gouvernement* par exemple, y sont employés d'une manière vague: nous avons peine au moins à bien saisir le sens que l'auteur y attache. Il écrit purement et quelquefois même habilement notre langue, bien qu'on s'aperçoive, à certains italianismes, qu'elle n'est pas la sienne. Il ne s'est point nommé à la tête de ce volume; il ne s'y désigne nulle part: mais l'ouvrage ressemble beaucoup, par les idées et par le style, à celui que nous avons annoncé dans notre cahier d'avril 1825, page 255, et plus au long, pag. 634 et 635 du cahier d'octobre de la même année, et qui a pour titre: *Essai sur les rapports qui lient ensemble la philosophie et la morale*.

ALLEMAGNE.

M. T. Ciceronis Opera omnia, ex recensione S. A. Ernesti, studiosè recognita, edidit F. A. Nobbe. Lipsiæ, Tauchnitz, 1827, *in-4.°* maj. Édition stéréotype à 2 colonnes, avec un portrait de Cicéron, gravé par Zschoch, d'après l'Iconographie de Visconti. Pr. 7 rxd. 12 gr.

Chinesische Erzählungen, &c.; Traduction allemande des contes chinois publiés par M. Abel-Rémusat. Leipsic, Ponthieu, Michelsen et compagnie, 1827, 3 vol. *in-8.°* avec fig.; 2 rxd. 16 gr.

Balladen und Romanzen, &c.; Ballades et Romances de Bürger, de Stollberg, de Schiller, recueillies par François Schmidt. Berlin, Nauk, 1827, *in-8.°*; 1 rxd. 12 gr.

Ludwig der Eilfte in Peronne; Louis XI à Péronne, drame en cinq actes, par J. d'Auffemberg. Carlsruhe, Braun, 1827, *in-8.°*, 1 flor. 12 kr. — Le même auteur a publié une tragédie allemande intitulée *les Sœurs d'Amiens; ibid. in-8.°*

Die vereinigten Staaten von Nordamerica, &c.; Les États-Unis de l'Amérique du nord, considérés sous leurs divers aspects (politique, religion, mœurs sociales, &c.), avec un voyage dans la partie occidentale de la Pensylvanie, Ohio, Kentucky, Indiana, pays des Illinois, Missouri, Tennesee, le territoire d'Arkarses, Mississipi, la Louisiane, par Ch. Sidons, citoyen des États-Unis. Stuttgard, Cotta, 1827, 2 vol. *in-8.°* On assure que ce n'est point une traduction, et que M. Sidons a écrit immédiatement cet ouvrage en langue allemande.

Das Munster zu Freiburg im Brisgau, &c.; Description de la cathédrale de Fribourg en Brisgaw, par M. Schreiber. Carlsruhe, 1827, *in-fol.* avec 15 planches lithographiées. On croit que cette église a été bâtie au XIIe et au XIIIe siècle.

Geschichte der neuern Zeiten, &c.; Histoire des temps modernes, par Ferd. Schulze; tome Ier (depuis la réformation jusqu'à la fin de la guerre de trente ans). Gotha, Perthes, 1827, *in-8.°*

Anti-symbolik, &c.; Anti-symbolique, par (feu) J. H. Voss. Stutgard, 1826, seconde partie, *in-8.°* On a fait entrer dans ce volume des mémoires sur la vie de Voss et des anecdotes sur divers savans d'Allemagne. On sait que M. Creuzer pense qu'il existoit chez les prêtres de l'Inde un dépôt de croyances primitives. Voss a combattu ce système.

Die ægyptischen Papyrus der vatikanischen Bibliothek, &c.; Les papyrus égyptiens de la bibliothèque du Vatican. Leipsic, Heinrichs, 1827, *in-8.°* avec 3 planches. Pr. 1 rxd. Cet ouvrage est de M. Champollion le jeune; il a été publié à Rome en italien par M. Angelo Mai; M. L. Buchmann l'a traduit en allemand.

Papiri greco-egizj, ed altri greci monumenti, dell' I. R. museo di Corte, tradotti ed illustrati da G. Petrettini, Corcirese. Vienna, 1826, *in-4.°* Pr. 15 fr.

Allgemeine naturgeschichte, &c.; Histoire naturelle générale, ou Histoire des révolutions du globe et des corps célestes, par G. Schubert. Erlangen, 1826, *in-8.°* Pr. 11 fl.

Versuch einer kritischen geschichte des Scharlachfiebers, &c.; Essai d'une histoire critique de la fièvre scarlatine et de ses épidémies, par F. Most; tom. I et II. Leipsic, Brockhaus, 1826, 2 vol. *in-8.°* Pr. 3 rxd.

Untersuchung ueber das gelbe fieber &c.; Recherches sur la fièvre jaune, par

Ch. Mathoei. Hanovre, Helwing, 1827, 2 vol. *in-8.°* Pr. 5 rxd. 12 gr., avec une carte des îles et pays où cette fièvre a régné. Ce mémoire a été couronné par la faculté de médecine de Berlin.

RUSSIE. *Poésies* (*odes, épîtres, &c.* en langue russe) du prince Iwan Dolgoruki (mort en 1723); nouvelle édition. Moscow, 1826, *in-8.°*

Poutéschestvié v'kitaï, &c.; Voyage en Chine par la Mongolie, pendant les années 1820 et 1821, par George Timkowski; tomes II et III. Saint-Pétersbourg, impr. du département médical du ministère de l'intérieur, 409 et 475 pages *in-8.°*, avec un plan de Péking et des gravures. — Dans notre cahier de juillet dernier, pag. 392-402, il a été rendu compte de la traduction française de ce voyage.

ITALIE.

Cenni sull' origine, sul progresso e stato attuale della lingua italiana, e sui mezzi acconci per condurla a perfezione, di Gius. Lunali. Roma, Perrogo Salvioni, 1827, 60 pag. *in-8.°*

Cronica de' poeti anteriori e contemporanei ad Omero, compilata da Ambrogio Balbi Genovese, e da lui corredata di opportune annotazioni, e giustificata con un precedente discorso storico-critico. Lugano, Veladini, *in-8.°*, 256 pag.

Galleria omerica, o raccolta di monumenti antichi, esibita dal Cav. Francesco Inghirami per servire allo studio dell' Iliade et dell' Odissea. Firenze, Poligrafia Fesolana. — Le prospectus de cette collection vient d'être publié à Florence: elle se composera de 36 fascicules *in-8.°* Chaque fascicule contiendra 6 planches et 8 pages de textes, et coûtera 2 fr.; 3 fr. sur papier d'Angleterre.

Le Odi di Pindaro; Odes de Pindare, traduites par Gius. Borghi. Florence, 1827, 2 vol. *in-32*.

Epigrammi di Val. Marziale; Épigrammes de Martial, traduites en vers par Federico Fagnani, avec le texte en regard. Milan, Bernardoni, 1827, *in-8.°*

La Commedia di Dante Alighieri, illustrata da Ugo Foscolo. Lugano, Vanelli, 1827; part. I, 2 vol. *in-8.°*

Del sepolcro di messer Giovan Bocaccio e di varie sue memorie; esame storico di Giuseppe di Poveda, corredato del ritratto dello stesso Bocaccio, delineato sull' originale di Certaldo. Colle, Pacini, 1827, *in-8.°*, 56 pages.

Epigrammi inediti di Luigi Alamanni; Épigrammes inédites de L. Alamanni, tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de Bologne. Bologne, Cardinali, 1827, *in-8.°*

Parnaso italiano novissimo; Nouveau Parnasse italien, par N. E. Naples, impr. française, 1827, 4 vol. *in-8.°* Pr. 16 paoli.

Ipazia, ovvero delle filosofiche, &c.; Hypatie, ou des sectes philosophiques, poëme en 20 chants, par M.me Diodatta Saluzzo Roero. Turin, Chirio et Mina, 1827, 2 vol. *in-8.°* La mort tragique de la savante Hypatia est le principal sujet de ce poëme, qui renferme des détails sur les sectes qui s'entre-choquoient dans Alexandrie au V.e siècle de l'ère vulgaire: syncrétistes ou éclectiques, platoniciens, gnostiques, stoïciens, épicuriens, cyniques, éléatiques, &c.

Versione libera dell' Osmanide, poema illirico, &c.; *Traduction libre*

(en italien) *de l'Osmanide*, poëme illyrique de Fr. Gondola. Raguse, Martecchini, 1827, *in-8.°*

Lettere inedite d'Annibal Caro, con annotazioni di Pietro Mazzuchelli, prefetto della biblioteca ambrosiana. Milano, Pogliani, 1827, *in-8.°* On a depuis long-temps plusieurs volumes des lettres d'Annibal Caro : elles sont fort estimées; Ginguené les place au nombre des modèles de la bonne prose italienne.

Catalogo di tutte le produzioni letterarie dell' abbate Cancellieri ; Catalogue de toutes les productions littéraires, publiées et inédites, de l'abbé Francesco Girol. Cancellieri, avec une notice des manuscrits laissés à ses héritiers. Rome, 1827, *in-8.°*, avec son portrait. Fr. Cancellieri, né à Rome en 1751, y est mort à la fin de 1826.

Cenni storici sulla città e citadella di Torino, &c.; Essais historiques sur la ville et la citadelle de Turin depuis 1418 jusqu'en 1826, ou depuis Amédée VIII jusqu'à Charles Félix, par Ant. Milanesio da Casale. Turin, Favale, 1826, *in-18.*

La Metropolitana di Milano, e dettagli rimarcabili di questo edifizio; publicata ed illustrata per cura del marchese cavaliere Gioachino d'Adda. Milano, Rusconi, *in-fol.*, 35 planches, avec une préface et une explication succincte des figures.

Viaggio pittorico della Toscana, dell' ab. Francesco Fontani, ediz. terza. Firenze, Batelli, 1827, *in-8.°* Il y aura six tomes de texte, et deux volumes contenant 220 planches. Le tome Ier a paru.

Dei sepolcrali edifizj dell' Etruria media, &c.; Des édifices sépulcraux de l'Étrurie moyenne, et en général, de l'architecture toscane ; discours de M. Fr. Orioli, professeur de physique à l'université de Bologne. Bologne, 1826, *in-4.°*, fig.

On vient de publier le quatrième et dernier volume de la *Storia di Sardegna* de M. Manno. Turin, Alliana, 1827, *in-8.°* Le tome Ier contient les cinq premiers livres qui conduisent l'histoire de la Sardaigne jusqu'au commencement du IIe siècle de l'ère vulgaire ; tome II, livres VI, VII, VIII, jusqu'à l'an 1294; tome III, liv. IX, X, XI jusqu'à la fin du XVIIe siècle ; tome IV, liv. XII, XIII et XIV, XVIIIe siècle et sommaire de tout l'ouvrage, 373 pages.

Descrizione dei monumenti egizj del regio museo di Torino ; da Costanzo Gazzera, prof. di filosofia, assistente nella bibliot. della R. accademia delle scienze. Torino, 1827, 62 pag. *in-4.°*, con tavole.

Difesa del sistemo geroglifico dei signori Spohn e Seyffarth. Torino, Sylva, 1827, *in-8.°*

Filosofia della statistica, &c.; Philosophie de la statistique, par Melchior Gioja. Milan, Pirotta, *in-4.°* La statistique doit embrasser, selon l'auteur, 1.° la topographie; 2.° la population; 3.° les sources primitives de la production; 4.° les arts et métiers ; 5.° le commerce; 6.° le gouvernement ; 7.° les mœurs et le caractère des peuples.

Della formazione della gragnuola ; Sur la formation de la grêle ; nouvelle hypothèse du professeur Orioli. Bologne, 1826, *in-8.°*

Elementi di chimica moderna ; Élémens de chimie moderne à l'usage des étudians, par Gio. Pozzi. Milan, Sonzogno, *in-8.°* Pr. 10 lire.

Pauli Mascagni Anatomia universa, 44 tabulis æneis juxta archetypum hominis adulti accuratissimè repræsentata; fasciculus IV.us. Pisis, Capurro, 1826, *in-4.°*

Fisiologia dell' uomo, &c.; Physiologie de l'homme, traduit du français du professeur Adelon, par M. B. Thaon. Florence, 1827, deux tomes *in-8.°* Pr. 12 paoli.

Esame critico di una nuova teoria delle febbri, &c.; Examen critique d'une théorie nouvelle des fièvres et de leur traitement, avec des réflexions sur la nouvelle doctrine médicale italienne, sur la médecine physiologique introduite en France, sur la médecine homéopathique d'Allemagne, par Gaetano Sclafani; tome I.er Palerme, impr. royale, 1826, *in-8.°*

ANGLETERRE.

Apparatus criticus et exegeticus ad Demosthenem, Vinc. Obsopæi, Hier. Wolfii, J. Taylori et J. Jac. Reiskii annotationes tenens; commodum in ordinem digestum; aliorumque et suis annotationibus auctum edidit G. Henr. Schaefer. Londini, Black, 1827; tomus IV, *in-8.°* Pr. 9 sh.

The Georgics of Virgilius; les Géorgiques de Virgile, publiées par M. W. Sotheby, avec des traductions en vers; en italien (par Soave), en français (par Delille), en espagnol (par Juan de Guzman), en allemand (par Voss), et en anglais, par M. Sotheby. Londres, 1827, *in-8.°*

The poetical Works of W. Wordsworth; Œuvres poétiques de W. Wordsworth; nouvelle édition. Londres, 1827, 5 vol. *in-8.°* Pr. 2 liv. 5 sh.

Letters from the East, &c.; Lettres écrites durant un récent voyage en Turquie, en Égypte, en Arabie, en Terre sainte, en Syrie et en Grèce, par J. Carne. Londres, 1827, 2 vol. *in-8.°* On cite, comme curieux, les détails relatifs au marché de Cahira, où se vendent des Circassiennes.

Rambles in Madeira, &c.; Excursions à Madère et en Portugal, au commencement de 1826. Londres, Rivington, 1827, *in-12*, 380 pages avec une carte de l'île de Madère. Pr. 9 sh. 6 den. La population de l'île est évaluée à 80,000 habitans.

A Journal of a route from Buenos-Ayres throughout the provinces of Cordova, &c.; Journal d'un voyage de Buenos-Ayres à Potosi, à travers les provinces de Cordova, Tucoman et Sulta, par le capitaine Andrews. Londres, Murray, 1827, 2 vol. *in-8.°* Pr. 18 sh. M. Andrews a parcouru l'Amérique méridionale en 1825 et 1826.

Personal narrative of travels in the United States, &c.; Relation d'un voyage aux États-Unis et au Canada pendant l'année 1826, par M. Frédérick Fitz-Gerald de Roos. Londres, Ainsworth, 1827, *in-8.°*, 207 pages avec des planches. Pr. 12 sh. On dit qu'il y a beaucoup d'inexactitudes et d'erreurs dans cette relation.

A chronological History of the West Indies; Histoire chronologique des Indes occidentales, par le capitaine Thomas Southey. Londres, 1827, chez Longman, 3 vol. *in-8.°*

The history of Ireland, &c.; Histoire d'Irlande, par John O'Driscol. Londres, Longman, 1827, 2 vol. *in-8.°* Pr. 24 sh.

Essais on currency, &c.; Essais concernant les monnoies et la circulation, et l'influence qu'exerce le papier-monnoie sur l'industrie et les revenus de la

Grande-Bretagne, par M. John Ashton Yates. Liverpool, Harris, 1827, *in-8.°*, 188 pages. Ces essais sont au nombre de quatre. I. Des changemens qui surviennent dans la quantité des monnoies, et de la rapidité de la circulation. II. Examen de l'usage qu'on peut faire des papiers-monnoie, tels que les a proposés Ricardo. III. Recherche des rapports qui peuvent exister entre la quantité des monnoies et les derniers événemens arrivés en Angleterre. IV. Réfutation de l'opinion qui déclare que l'Angleterre ne peut se passer d'un supplément considérable à sa monnoie métallique. — Appendix composé de tableaux statistiques.

Gill's technological Repertory; Répertoire technologique, ou découvertes et perfectionnemens dans les arts utiles, par Th. Gill. Londres, juillet 1827, *in-8.°*, avec des planches. Pr. 2 sh. — Articles de M. Erskine Hazard sur les chemins de fer.... ; de M. Jones, sur la fabrication des rouleaux destinés à remplacer les balles à imprimer, &c. &c.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de J. C., par M. G. de Grégory. (*Second article de M.* Daunou.)........ Pag. 643.

De la forme de la poésie hébraïque, avec un traité sur la musique des Hébreux, par M. J. L. Saalschütz. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)........ 650.

Recherches sur la distribution géographique des végétaux phanérogames de l'ancien monde, depuis l'équateur jusqu'au pôle arctique, &c.; par M. de Mirbel. (*Article de M.* Abel-Rémusat.)........ 661.

La Législation civile, commerciale et criminelle de la France; ou Commentaire et complément des codes français, &c. &c., par M. le baron Locré; tomes I, II, III, IV, V, VI, VII. (*Article de M.* Raynouard.)........ 668.

Relation d'un voyage dans la Marmarique et la Cyrénaïque, et les Oasis d'Andgehah et de Maradéh; accompagnée de cartes géographiques, &c.; par M. J. R. Pachô. (*Article de M.* Letronne.).. 682.

La Chine: mœurs, usages, costumes, &c., monumens et paysages; d'après les dessins originaux du P. Castiglione, de W. Alexandre Chambers, &c.; par MM. Devéria, Régnier et autres artistes connus, avec des notices explicatives et une introduction présentant l'état actuel de l'empire chinois, sa statistique, son gouvernement, &c.; par D. P. de Malpière. (*Article de M.* Abel-Rémusat.)........ 690.

Nouvelles littéraires........ 695.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1827.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1827.

ASIATIC RESEARCHES, or Transactions of the Society instituted in Bengal for inquiring into the history and antiquities, the arts, and sciences and literature of Asia; vol. XV. Serampore, 1825, *in-4.°*

SECOND EXTRAIT.

LES mémoires qui suivent les extraits relatifs à l'histoire de Cachemir, dont nous avons rendu compte, et qui occupent la plus grande partie du tome XV des *Asiatic Researches*, se rapportent à trois sujets principaux, la géographie, l'histoire naturelle et les antiquités. Les morceaux de la première classe sont les plus considérables et les plus importans. Deux sur-tout méritent de fixer l'attention : l'un est une description du

Bhoutan, composée par un natif indien, et traduite par M. D. Scott; l'autre est un mémoire géographique, statistique et historique très-étendu sur l'Orissa propre, ou pays de Cattak, par M. Stirling.

La principauté de Bhoutan nous est assez bien connue par les relations de Bogle, de Turner et de Pourunghir; mais le nouvel auteur ajoute quelques particularités sur l'origine et les prérogatives des officiers civils et ecclésiastiques qui régissent cet état. Au nord de Lahsa, suivant la tradition de Bhoutan, est un pays nommé *Lendja*, où vivoit Lam-Sapto ou le *Dharma radja* (roi de la doctrine). De cet endroit il vint à Lahsa, puis à Pounakha dans le Bhoutan, ville qui étoit alors régie par un prince de la tribu de Kotch. En y arrivant, il se mit à jouer d'une flûte faite avec un fémur humain, ce qui effraya si fort le radja de Kotch, qu'il disparut sous terre avec sa famille entière et tous ses serviteurs. Le roi de la doctrine prit possession du fort ainsi dépourvu de défenseurs, et, ayant privé de leur caste tous les individus qui restoient de la tribu de Kotch, il leur enseigna sa doctrine et les convertit à sa religion. Leurs descendans sont restés à Pounakha, et ils y forment la tribu ou caste appelée *Thep*. Le Dharma radja ne monta pas lui-même sur le trône; mais il envoya chercher à Lahsa un Tibétain qu'il fit son premier ministre sous le nom de Deb-radja, et il se consacra tout entier aux soins du culte et à la contemplation de la divinité. Lorsqu'il mourut, il recommanda que son corps ne fût pas brûlé, mais frit dans l'huile, et que l'on tînt bien fermées les chambres qu'il avoit habitées. Quelque temps après, un enfant de trois ans, fils d'un pauvre homme de Lahsa, dit: Je suis le Dharma-radja; mon pays est *Louloumba* (ou le Bhoutan). On prit des informations, on mêla parmi des objets indifférens plusieurs meubles qui avoient appartenu au défunt Dharma-radja: l'enfant les distingua sans hésiter, et fut reconnu pour le véritable Dharma-radja. La même chose eut lieu pour ses successeurs, et celui qui règne actuellement est la dixième ou onzième apparition du même personnage. La durée totale de ces règnes peut être évaluée à trois cent cinquante ans; et en soustrayant de ce nombre la vie du premier Dharma-radja, il reste environ trois cent quinze ans, ce qui coïncide assez exactement avec le commencement de la dynastie Koutch du Bihar, dont le fondateur pourroit bien avoir été le radja de Kotch désigné précédemment.

Les naturels du Bhoutan, qu'on nomme *Bhoutias*, considèrent le Dharma-radja comme leur guide spirituel, comme une divinité incarnée et leur prince souverain. Il ne jouit toutefois d'aucune autorité, si ce n'est en matière religieuse. Le gouvernement appartient presque en

entier au *Deb-radja*, qui est le premier ministre et le président d'un conseil, où le Dharma-radja est représenté par un officier de son choix. Le revenu du Dharma-radja lui est payé en partie en nature, d'après d'anciens réglemens qui fixent aussi le nombre de religieux, de messagers et d'esclaves qu'il peut entretenir. Les appointemens des magistrats et des commandans, ainsi que le nombre des messagers armés qui leur sont attachés, sont déterminés de la même manière. Ainsi le juge public, qui accompagne toujours le Deb-radja, a une suite de vingt messagers ou gardes, et de dix ou douze soldats d'un grade inférieur, reçoit deux livres de riz par jour, et perçoit de plus un droit dans les cas d'homicide, ainsi qu'un présent quand il assigne les parties, &c. Il en est de même des autres à proportion. L'ordre de succession dans la hiérarchie ecclésiastique et la subordination respective des officiers civils et militaires les uns à l'égard des autres, sont encore déterminés avec une précision remarquable dans un état de civilisation pareil à celui de ce pays.

Le mémoire de M. Stirling sur la province d'Orissa est divisé en trois parties : la première est une description générale de cette contrée, avec la détermination de ses limites anciennes et modernes, et des remarques sur la nature extérieure et géologique du sol, ses productions, les rivières, les villes, le commerce, la population, les revenus, les institutions politiques, et la manière d'affermer les terres. La seconde partie est consacrée à la chronologie et à l'histoire de l'Orissa. La troisième traite de la religion, des antiquités, des temples et des constructions civiles qu'on y remarque.

L'ancienne division qui répond à ce pays dans la géographie des Pouranas est celle d'Outkala-desa, ou, dans la langue vulgaire, Outkala K'hand; mais on comprenoit sous cette dénomination tout ce qui est entre Rarhades, dans le Bengale, et la rivière Rasikoulia, qui se jette dans la mer à Gandjam, depuis l'Océan et la rivière Hougli jusqu'à Sonpour et Bounaï. La tribu des Or, Odra ou Ouria, qui a donné son nom à la contrée (Or-desa ou Orisa) n'occupoit pas un territoire aussi considérable; mais en se répandant par des émigrations ou des conquêtes, ils ont successivement étendu leur nom et leur langage jusqu'aux limites qui viennent d'être indiquées, c'est-à-dire, sur un pays qui comprend avec l'Orissa proprement dit, une portion du Bengale et du Telinga. Les Pouranas vantent beaucoup la beauté et la richesse de l'Outkala-Kandha, la fertilité de son territoire, qui est l'habitation favorite des Devatas, la prospérité de ses habitans, parmi lesquels on compte plus de la moitié de Brahmanes, le nombre

et la célébrité des temples et des autres lieux de pélerinage. Un Musulman même, général d'Akhber, ayant pénétré dans le pays en 1580, s'écria qu'une telle contrée n'étoit pas un objet convenable pour la conquête et les ambitieux projets des hommes, mais qu'elle appartenoit aux dieux. En conséquence, il se hâta de sortir de l'Orissa, laissant aux princes du pays une grande part dans le gouvernement. Les Européens n'observent dans cette province rien qui justifie ces éloges magnifiques, et les Hindous modernes eux-mêmes les attribuent principalement à l'état florissant des institutions brahmaniques. Les principaux articles de commerce et de revenu sont du bois de construction (1), d'excellent sel, dont l'exploitation ne rapporte guère moins de dix-huit mille laks de roupies, du riz, du poisson, dont soixante-une espèces sont propres à être mangées, au dire des naturels. Le carthame, l'*hibiscus cannabinus* et le *crotolaria juncea* sont les seules plantes économiques qu'on y rencontre. Le pavot, le mûrier et l'indigo sont inconnus dans les plaines d'Orissa; et quoique l'Aïn-Akberi assure qu'il y a dans cette contrée beaucoup de variétés de bétel, cette plante si nécessaire aux Hindous y est à peine cultivée en un petit nombre d'endroits. Les animaux domestiques, les bêtes fauves, ne présentent rien de plus remarquable que le règne végétal. En général, tous les traits de la description moderne contrastent singulièrement avec les expressions emphatiques contenues dans les livres indiens. Les ouvrages des hommes n'y semblent pas plus dignes d'attention que les productions naturelles. Un petit nombre de lieux habités méritent le nom de villes, Katak, Balasour et Djagannath. La première contient quarante mille ames et six mille cinq cent douze habitations. Le nombre des habitations de Balasour n'excède pas dix mille, quoique cette ville soit le principal port de la contrée. La ville de Pouri-Djagannath a cinq mille sept cent quarante-une maisons: elle doit son importance au temple célèbre dont elle porte le nom. Chaque palme de terre y est réputé sacré, et en conséquence exempt de tous droits, sauf l'accomplissement de certains devoirs religieux imposés au propriétaire. L'aspect imposant et pittoresque du temple de Djagannath est dégradé, au jugement de l'auteur, par ces essaims de moines mendians qui obstruent la ville entière, de manière à offenser tous les sens à-la-fois. Les jardins des alentours sont remplis d'une brillante végétation et donnent les plus beaux fruits de la province. On y voit un grand nombre d'édifices sacrés

(1) *Heritiera littoralis, sterculia.*

et de constructions anciennes qui méritent d'exercer la curiosité des voyageurs.

La population de l'Orissa propre, quoique formée, comme celle des autres parties de l'Hindoustan, des quatre principales castes que tout le monde connoît, offre cependant quelques particularités. Les castes ordinaires ou professions de la province, connues sous le nom des trente-six *pathaks* (1), se composent ou de Soudras, ou de cette race mélangée, produite par l'alliance irrégulière des quatre castes entre elles, renouvelée avec les individus issus de cette alliance. Les véritables Kshatryas passent pour être éteints, et ceux qui les remplacent ne sont en réalité que des Soudras. Deux classes de Banians seulement représentent la caste des Vaïsyas; ce sont les droguistes et les changeurs. La désignation d'*Or* ou *Odra*, d'où l'on a vu que le nom de la province étoit dérivé, s'applique par excellence aux cultivateurs. Il y a en outre, sur les montagnes, des tribus sauvages appelées par les Ourias *Koli*, *Khand* et *Saour*, et en samscrit *Poulinda*, mot qui revient à celui de *mletcha* ou barbare. Ces gens sont à peine regardés comme faisant partie de la grande famille hindoue : ils descendent vraisemblablement des habitans primitifs de la province, avant l'invasion des conquérans hindous, et il seroit infiniment curieux d'avoir sur leur organisation physique et sur leur langage particulier des renseignemens que l'auteur n'a pu sans doute se procurer. Les Brahmanes d'Outkala sont du nombre des dix races brahmaniques primitives, lesquelles tirent leur nom du pays qu'elles habitent. Leurs devoirs sont de faire le sacrifice, de lire les Védas et de distribuer des aumônes; leurs moyens de subsistance sont de servir ou d'officier dans les sacrifices, d'enseigner les Védas et de recevoir la charité. A toute extrémité il leur est permis de s'engager dans les occupations des Kshatryas et des Vaïsyas, sous la condition de faire pénitence et de renoncer à ce genre de vie, dès qu'ils ont amassé une petite propriété. Une autre classe de Brahmanes très-nombreuse dans l'Orissa, ce sont ceux qui cultivent le katchou (*arum indicum*), le coco, l'arèque et le bétel dans quelques cantons. Ces Brahmanes cultivateurs sont peu honorés des Hindous, quoiqu'ils se mettent eux-mêmes fort au-dessus des Brahmanes qui passent leur vie à réciter les Védas. Le peuple d'Orissa est en général très-efféminé : aussi, dans tous les temps et sous toutes les dominations, les prin-

(1) *Pathak* signifie *qui apprend*, parce que les pauvres qui pratiquent les arts mécaniques sont dans la nécessité de les apprendre pour gagner leur vie.

cipaux emplois ont été remplis dans ce pays par les étrangers venus du Bihar au nord ou du Telinga au sud du lac Tchilka.

Le langage de la nation Or ou Odra est un dialecte (bhasha) assez pur du samscrit, très-voisin du bengali, mais, à ce qu'il paroît, très-éloigné du dialecte telinga. La plupart des titres, les trois quarts des noms et des racines verbales appartiennent à l'idiome savant, et le peu de règles grammaticales qu'on suit en sont également empruntées: la base de l'alphabet est le caractère hindi ou nagari, légèrement modifié. La seule composition originale connue est un poëme épique où est célébrée la conquête de Kondjiveram, un des événemens les plus fameux de l'histoire moderne du pays. Le reste des compositions d'Orissa sont des traductions des grands auteurs hindous, des légendes de temple, et d'autres écrits de peu d'importance.

L'auteur du mémoire insiste longuement sur les détails relatifs à la population de la contrée et sur le produit des principales branches du revenu: c'est là le point le plus intéressant pour ses compatriotes. Nous nous arrêterions plus volontiers à ce qu'il ajoute ensuite au sujet du fermage des terres et au système d'institution féodale qui s'y rapporte; mais cette matière, traitée avec beaucoup d'étendue, deviendroit aride et obscure, si on la privoit des développemens nécessaires. Le résumé des observations de M. Stirling sur l'histoire et la chronologie d'Orissa seroit ici mieux placé, s'il ne devoit alonger trop notre extrait. Nous nous contenterons de dire que ces observations s'appliquent sur-tout à la quatrième race de monarques hindous dans le moyen âge, les Gadjapatis (chefs des éléphans) d'Orissa. L'histoire ancienne de cette contrée est fondée, comme celle de la plupart des provinces de l'Inde, sur des légendes copiées des Pouranas, mais entremêlées de beaucoup de traditions locales. Les annales prennent une apparence d'authenticité vers l'an 473 de J. C., époque de l'établissement de la famille Kesari-vansa. Plusieurs ouvrages généalogiques, dont quelques-uns sont écrits dans le dialecte provincial, fournissent, pour les temps plus anciens, des souvenirs confus et contradictoires. L'auteur anglais ne les a toutefois pas négligés, et le soin qu'il a pris de les conserver assure à son mémoire une place distinguée, même après celui de M. Wilson sur l'histoire de Cachemir. Celle d'Orissa occupe cinquante pages du mémoire de M. Stirling; et c'est la partie de son travail dont nous regrettons le plus de ne pouvoir donner une idée. Retenus par le desir de renfermer cet extrait en de justes bornes, nous n'extrairons de la description des temples d'Orissa qui forme la troisième partie du mémoire de M. Stir-

ling, qu'une seule observation relative à une inscription antique, qui occupe un espace de douze pieds dix pouces et demi de longueur, à l'entrée d'une grande caverne, près de la montagne Oudaya-giri. Les caractères de cette inscription, semblables, à ce que prétend l'auteur, à ceux des colonnes de Dehli, offrent une analogie apparente avec des caractères grecs. On croit y voir des σ, des λ, des χ, des ι, des δ, et même des *digamma*. La preuve que cette analogie n'est qu'apparente, c'est qu'on a déchiffré une partie de cette inscription, en la rapportant à la langue indienne et aux caractères dévanagari dont elle présente un des plus anciens types. Le P. Tieffenthaler a fait sur une inscription de la même espèce quelques remarques curieuses. On voit à côté de l'inscription la figure d'une croix brisée, qui appartient à certaines divinités bouddhiques, comme M. Colebrooke l'a fait voir, et comme on le savoit avant lui par la relation du P. Horace de la Penna (1). Ce signe et quelques autres indices donnent lieu de penser que l'inscription dont il s'agit doit être bouddhique, et se rapporter au temps où les Djaïnas dominoient dans l'Orissa. M. Stirling ne donne pas l'essai de déchiffrement qui a été proposé : les résultats pourroient fournir un appendice intéressant à son mémoire. Les personnes curieuses de détails relatifs à la construction des temples de l'Inde et aux cérémonies du culte brahmanique, liront avec intérêt une description très-détaillée du fameux temple de Djagannath, laquelle est accompagnée de figures représentant diverses parties de ce monument, des colonnes, des portiques, &c.

M. Herbert a fourni au volume que nous examinons un mémoire sur la partie du cours de la rivière Setledj comprise dans les limites de la domination britannique. Le voyage qui a donné naissance à ce travail eut lieu en 1819, et les résultats les moins connus en sont consignés sur une carte à très-grand point qui accompagne le mémoire. Beaucoup de remarques curieuses sur les habitans et les productions de la région parcourue par l'auteur se trouvent éparses dans sa relation, avec un certain nombre d'indications sur la température du pays, la hauteur des montagnes, et la pente suivie par la rivière. Plusieurs tableaux donnent la projection orthographique d'une partie des monts Himâlaya.

M. Wilson a rédigé quelques observations historiques sur des inscriptions samscrites trouvées à Gharha-Mandila, à Hansi, à Bénarès, et traduites par feu le capitaine Fell. On sait que ces sortes d'inscriptions,

(1) Cf. *Alph. tibet.* p. 460.

dont l'objet le plus ordinaire est de conserver le souvenir d'une concession de terre faite à quelque temple brahmanique, sont curieuses à examiner, à cause des noms de princes qu'elles renferment et qui doivent servir un jour à établir un système de chronologie régulière. Le but que s'est proposé M. Wilson dans ses observations est de relever et de discuter les particularités de ce genre. Il en a joint de semblables à la traduction de trois autres inscriptions sur des plaques de cuivre qui ont été découvertes à Tchattisgher, par M. Jenkins, et qui sont remarquables par une sorte d'écriture carrée qu'on n'avoit pas encore observée parmi les nombreuses variétés de l'alphabet dévanagari qui ont servi d'écriture monumentale à diverses époques et dans différentes contrées de l'Hindoustan.

Les mémoires relatifs à des sujets d'histoire naturelle sont dus à MM. Gérard, Clarke Abel et Voysey. Le premier a donné des observations sur le climat de Soubathou et de Kotgherh, à soixante-cinq milles environ de la chaîne des monts Himalaya, avec un journal et des tables météorologiques. M. Clarke Abel a décrit avec beaucoup de détail un orang-outang d'une grandeur remarquable, rapporté de Sumatra par M. Cornfoot, et dont le squelette et la peau sont conservés dans le muséum de la société. Cet animal avoit offert aux matelots anglais qui le tuèrent près de Touraman, sur la côte nord-ouest de Sumatra, des traits de ressemblance si frappans avec la race humaine, qu'ils furent un instant en doute sur la nature de l'action qu'ils venoient d'exécuter : sa taille étoit de sept pieds anglais [six pieds cinq pouces environ], de près de huit suivant quelques-uns. Sa face et son menton étoient, d'une oreille à l'autre, garnis d'une barbe élégamment bouclée. On a dessiné la tête et les mains de cet animal remarquable, et de bonnes figures accompagnent la description anatomique du naturaliste anglais. Feu M. Voysey est l'auteur d'une note sur les pierres à bâtir et sur une mosaïque d'Akber-abad ou Agra. On a souvent parlé de la magnificence du mausolée de cette ville, des pierres précieuses qui en forment les mosaïques, et des vols que les Djats y commirent en prenant soin de substituer à ces pierres d'autres pierres d'une moindre valeur. M. Voysey a pensé qu'une énumération complète des substances minérales employées dans la construction des édifices de cette ville célèbre, pouvoit avoir quelque intérêt pour la géologie, si l'on en rapprochoit les notes relatives à l'origine de ces substances. Il en a compté jusqu'à douze, y compris différentes variétés de calcédoine, dans les mosaïques dont il s'agit. Les plus remarquables sont le lazulithe, l'héliotrope, la

cornaline, le quartz mêlé de chlorite, le jade ou néphrite, et certaines pierres calcaires coquillières, où l'on observe, entre autres débris de testacés, différentes espèces du genre *cardite*.

L'appendix du quinzième volume des Recherches asiatiques se compose d'extraits de la correspondance que la société de Calcutta entretient avec celle de Bénarès, et relatifs à des observations faites dans l'observatoire indien de cette ville; de journaux météorologiques, de la description d'un *pluviamètre* et d'un *évaporomètre* qui ont été construits dans la même résidence; de l'analyse d'une eau minérale qui passe pour avoir une vertu apéritive très-marquée, et de diverses observations nautiques. On trouve ensuite, comme à l'ordinaire, les actes de la société depuis 1822 jusqu'au moment de la publication, la liste des dons qu'elle a reçus, celle de ses membres, et le texte de ses réglemens. On remarque parmi ceux que la société de Calcutta a adoptés en 1814, les articles relatifs à la formation d'un muséum ethnographique, où elle réunira les inscriptions sur pierre ou sur cuivre, les monumens anciens d'origine hindoue ou musulmane, les figures de divinités, les médailles, les manuscrits, les instrumens, vases et meubles qui servent aux divers usages des natifs de l'Inde, les animaux, les plantes et les minéraux que produit le sol de cette vaste et opulente contrée. On y trouve aussi le projet d'une bibliothèque asiatique, dont les volumes doivent être publiés par la société, quand l'état de ses fonds le permettra, et contiendront, indépendamment des *Recherches asiatiques*, des traductions d'ouvrages courts en samscrit ou dans d'autres idiomes asiatiques, et des extraits d'ouvrages plus étendus. On doit desirer de voir exécuter promptement un plan si favorable au progrès des connoissances historiques, en ce qui a rapport à l'Asie orientale et méridionale. Le volume que nous venons d'analyser renferme déjà, comme nos deux extraits ont pu le faire voir, un grand nombre de renseignemens d'une haute importance sur l'état ancien et les révolutions de ces pays, dont on a cru, peut-être un peu trop facilement, que les annales étoient complètement anéanties, ou même n'avoient jamais existé. Si le même genre de mérite distingue les volumes qui doivent suivre, la collection des Transactions de la société de Calcutta sera recherchée et parcourue avec un intérêt tout nouveau. Parmi les quatorze volumes qui ont précédé celui-ci, il n'en est guère que deux ou trois qui puissent lui être comparés pour le nombre, l'importance et la variété des recherches, comme pour la nouveauté des résultats.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Lettres sur l'Histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire; par M. Augustin Thierry. Paris, imprimerie de le Normant fils, librairies de Ponthieu et de Sautelet, 1827, *in-8.°*, xij et 472 pages.

Distinguer les différentes races d'hommes qui ont successivement envahi un même territoire et qui ont continué de l'occuper ensemble; chercher dans la diversité de leurs idiomes, de leurs mœurs, de leurs intérêts, les causes des dissensions civiles, des révolutions politiques, de presque tous les événemens mémorables, au moins jusqu'aux époques très-modernes où l'uniformité des institutions et l'unité du gouvernement ont disposé par degrés les habitans d'un pays à se considérer comme une seule et même nation: telle est l'idée générale que M. Thierry a portée dans l'étude de l'histoire, et qu'il a particulièrement appliquée aux annales de la Grande-Bretagne. Il pense même qu'aujourd'hui encore les classes supérieures et inférieures, entre lesquelles se prolongent des luttes politiques, ne sont autres, dans plusieurs contrées, que les peuples conquérans et les peuples asservis des siècles antérieurs. On sait avec quel succès il a exposé ce système dans son Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Les vingt-cinq lettres qu'il vient de publier sur l'Histoire de France sont composées dans le même esprit et avec le même talent; mais elles n'offrent point, à beaucoup près, des développemens aussi étendus: leur unique but est d'esquisser, par des aperçus généraux et par quelques observations particulières, un nouveau tableau de nos annales depuis Mérovée ou Merewig jusqu'au milieu du XIIe siècle. L'auteur y combat sur-tout deux opinions accréditées: l'une que Clovis a fondé la monarchie française, l'autre que Louis le Gros a affranchi les communes.

Les premières lettres contiennent une critique fort sévère et fort amère de toutes les histoires générales de France composées avant 1820. M. Thierry en veut sur-tout à Velly: « C'est un nom, dit-il, » que je ne puis entendre sans une sorte de colère. » Il est vrai que Velly, qui a renfermé en un seul volume *in-12* tous les règnes mérovingiens, avec ceux de Pepin et de Charlemagne, a peu éclairci cette matière difficile, et n'a point assez profité des monumens et des documens que D. Bouquet avoit rassemblés dans les cinq premiers tomes de sa collection. Cette partie de nos anciennes annales étoit beaucoup mieux traitée dans l'ouvrage du P. Daniel, qui n'avoit pas

eu les mêmes secours. Mais quelles que soient, à l'égard des temps antérieurs à l'an 814, les omissions de Velly et les inexactitudes que Daniel n'a pu éviter, est-il vrai que leurs récits, qu'auparavant ceux de Mezerai, que de nos jours ceux d'Anquetil aient représenté la monarchie de Clovis, de Dagobert et de Pepin, comme ayant eu le même territoire et les mêmes attributs que celle de Henri IV et de Louis XIV! Nous ne pouvons croire que ces écrivains aient commis et propagé une erreur si grossière: car s'ils paroissent quelquefois appliquer aux anciens temps, des expressions, des qualifications qui ne conviennent parfaitement qu'aux époques modernes, leurs récits et souvent même leurs réflexions réduisent ces mots à leur juste valeur. Il n'existe d'histoire politique que parce que les limites, soit des états, soit des pouvoirs, se sont étendues ou resserrées, et qu'à raison des modifications diverses que les peuples, les gouvernemens, les institutions et les mœurs ont subies. Exposer les détails de ces révolutions est le devoir de l'historien; mais il ne peut guère le remplir, du moins dans l'état actuel du langage, qu'en employant presque par-tout certaines dénominations familières, dont le sens a besoin d'être déterminé en chaque lieu par les faits mêmes qu'elles concourent à énoncer. Par exemple, nous ne voyons pas pourquoi l'on s'interdiroit de traduire *rex* par *roi*, sous prétexte qu'il ne s'agit que d'un simple chef ou commandant: c'est le même mot en français comme en latin; et tout ce qui est à observer, c'est que sa signification varie, dans l'une et l'autre langue, selon les temps et les lieux, selon les conventions ou les événemens.

M. Thierry distingue trois méthodes historiques successivement adoptées depuis le XV.ᵉ siècle. La première a été d'extraire des relations originales ce qu'elles renfermoient d'aventures merveilleuses, de détails poétiques ou romanesques. Ensuite on a pris pour modèles les historiens de l'antiquité, et l'on a donné ainsi des formes plus sérieuses à l'histoire, mais en l'ornant, comme en Grèce et à Rome, de descriptions étudiées, de portraits artificiels et de harangues fictives. Dans un troisième âge, elle s'est surchargée de réflexions, de commentaires, de considérations sur les gouvernemens, les mœurs et les usages; et quoique cette dernière méthode semble plus savante ou plus philosophique, M. Thierry ne la croit pas moins défectueuse, moins fausse même que les précédentes. A vrai dire, quand les dissertations ne laissent presque aucune place aux récits, quand les détails disparoissent, quand tous les faits se généralisent, quand sur-tout ils ne se présentent que pour entrer dans un système préétabli, qui les a caractérisés et

classés, il n'y a plus là d'histoire proprement dite : il ne reste qu'une sorte de théorie qui peut bien être vraie, si l'auteur l'a déduite d'observations positives et rigoureuses, mais qui n'est, aux yeux des lecteurs attentifs, qu'un tissu d'ingénieuses hypothèses, tant qu'on ne leur fournit pas les moyens d'en reconnoître la réalité.

Il s'en faut pourtant qu'on ait encore abandonné parmi nous cette troisième manière d'écrire l'histoire ; peut-être même est-elle employée par quelques-uns de ceux qui la censurent : on l'a modifiée seulement, et nous n'avons point ici à examiner si elle est devenue ou plus sûre ou plus hardie. Mais nous voyons depuis quelques années reparoître à côté d'elle deux autres méthodes assez semblables à celles qu'on avoit suivies jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, c'est-à-dire, d'une part, des histoires dramatiques et pittoresques, destinées à frapper vivement l'imagination des lecteurs ; de l'autre, des récits immédiatement extraits de nos anciennes chroniques, et qui doivent, dit-on, retracer, sinon les plus véritables détails des événemens, du moins les traditions, les croyances et l'esprit de chaque âge.

Il nous semble que, dans tous les genres d'études et de compositions historiques, le premier soin doit être de vérifier les faits, de les puiser à leurs sources, de recueillir, confronter et apprécier les témoignages de toute espèce, relations originales, monumens matériels, et même aussi traditions vulgaires, de reconnoître, par cet examen, les articles certains ou probables, et de les distinguer de ceux qui ne sont dignes d'aucune croyance. Il est vrai que l'historien doit le plus souvent épargner à ses lecteurs ce travail pénible qu'il s'est imposé à lui-même : cependant, lorsqu'il s'agit des premières parties d'un corps d'annales, par exemple de l'histoire de France jusqu'à l'avénement de Charlemagne ; lorsque l'insuffisance, l'obscurité, la divergence des anciens récits, provoquent à chaque instant les doutes et compliquent les difficultés, nous croyons que l'instruction historique n'est complète et réelle qu'autant que l'historien, s'il n'entre point dans de longues discussions, laisse au moins apercevoir les motifs qui l'ont déterminé à préférer certains résultats.

Sans doute les notions qu'il importe le plus de recueillir dans l'histoire, sont celles qui concernent les institutions politiques ou religieuses, les mœurs publiques ou privées, les imperfections ou les progrès de la civilisation, l'état des personnes, la distinction des races ou des classes, la nature et les formes du gouvernement, l'étendue ou les limites des pouvoirs. Mais pour des temps à-la-fois lointains et barbares, de telles questions demeurent presque toujours difficiles à

bien éclaircir. S'il en est quelques-unes qui semblent résolues par des formules authentiques, par des monumens fidèlement conservés, par des textes de lois ou d'actes publics, la plupart exigent l'examen et le rapprochement de beaucoup de récits qui ne sont pas tous clairs, complets, constans et uniformes. Il faut avoir raconté et auparavant vérifié un très-grand nombre de faits, pour être en droit d'en conclure un usage, une pratique sociale, un état permanent des choses et des hommes. A peu d'exceptions près, les chroniques du moyen âge, sur-tout jusqu'à l'an 1,000, ne rapportent que des faits particuliers, des entreprises, des actions, des accidens, des événemens : saisir dans ces exposés, le plus souvent très-sommaires, l'aspect général d'un empire et de chacune de ses parties, est une étude fort délicate, possible sans doute et certainement très-utile, mais qui doit suivre celle des faits matériels et ne jamais la précéder.

Quoi qu'il en soit, M. Thierry se plaint de la division vulgaire de nos annales en trois dynasties : il distingue deux séries de princes, les rois franks et les rois de France. La première se soudivise en deux races, 1.° les Merewings depuis Merewig jusqu'à Hilderic III, et sous les derniers de ces princes, les majeurs ou maires de la maison royale depuis Landrik jusqu'à Karl-Marteau ; 2.° les Karlings, descendans de ce Karl, et qui sont Pippin, Karleman I.er, Karl I.er, Hlodewig IV ou Lodwig I.er, Hlodeher IV ou Lodher I.er, Karl (II) ou le Chauve, Lodwig II ou le Bègue, Lodwig III, Karleman II et Karl le Gros. La série des rois de France commence en 888 par l'élection d'Ode ou Eudes, et se continue par les règnes de Rodbert et de Radhulf, rois électifs, ainsi que Hug dit Capet, dans la famille duquel la couronne est devenue héréditaire. Mais il faut noter qu'en 898, le Carling Karl III, dit le Simple ou le Sot, ressaisit le pouvoir et le conserva jusqu'en 922 : à cette époque, sa possession est troublée par Rodbert frère d'Eudes ; et en 923, après la mort de Rodbert et la fuite de Karl III, Radhulf duc de Bourgogne est élu et sacré roi de France ; il meurt sans laisser d'enfans, en 936 : Lodwig IV revient d'outre-mer ; et après lui, deux autres Karlings, Lodher II et Lodwig V, règnent jusqu'en 987, époque de l'élection et du couronnement de Hug. Les prétentions des fils de Lodwig furent impuissantes : les Karlings ou rois francs disparurent pour toujours de l'histoire, et il n'y eut plus que des rois de France.

C'est pour mieux établir ce système que l'auteur emploie une nomenclature inusitée : il attache une grande importance à ce qu'on n'écrive plus Clovis, Louis I.er, Clotaire, Lothaire, Thierry, Pepin,

Charles I.er, mais Hlodwig, Lodwig, Hlodeher, Lodher, Thioderik, Pippin, Karl; mots germaniques dont il recherche les significations dans les glossaires, et qu'il présente comme les signes distinctifs des races de rois francs ou conquérans. Nous avouerons volontiers qu'il ne seroit pas superflu de joindre aux noms usités de Clovis, Clotaire, &c., la première fois qu'ils s'offrent dans l'histoire, les noms qui leur correspondent dans les anciennes chroniques latines ou vulgaires: mais nous n'avons pas compris pourquoi il seroit nécessaire de n'employer que ces vieilles appellations dans tout le cours des récits. D'abord a-t-on des moyens d'en bien déterminer l'orthographe et la prononciation primitives! Avoit-on, au VI.e et au VII.e siècle, une manière fixe d'écrire les noms propres, et même les noms communs des idiomes populaires! Ces noms sont-ils, dans l'usage actuel, aussi défigurés que M. Thierry le suppose! Si l'aspiration initiale H équivaloit à-peu-près à l'articulation que nos lettres C ou K ou CH représentent, si le double W se prononçoit comme un V simple, si le G final n'avoit que la valeur du J, est-ce altérer bien essentiellement Hlodewig que de lire Clodwis ou Clovis! Ne s'est-il point opéré, dans les parties les plus usuelles de tous les vocabulaires, des transformations aussi graves! Serions-nous d'ailleurs à temps de changer des noms historiques établis dans tous nos discours et dans tous nos livres! Renonçons-nous à dire Cyrus, César, Cicéron, &c., quoique nous ayons lieu de penser que ces prononciations diffèrent encore plus des véritables, que Lothaire et Pepin ne s'éloignent de Hlodeher ou Lodher et de Pippinus! Ajoutons que M. Thierry est obligé d'employer les expressions de rois des *Franks* et de rois de *France*, bien qu'après tout ce mot de France ne signifie immédiatement que pays occupé par les Francs. Nous n'avons plus aujourd'hui d'autre nom à donner au territoire que nous habitons, et qu'ont habité, depuis le VI.e siècle, les différentes races de nos pères. Quelques recherches et quelques distinctions que nous puissions faire, il restera toujours certain que les Franks ont envahi le nord de ce pays, qu'ils en ont successivement occupé plusieurs autres provinces, qu'ils ont laissé leur nom à la contrée toute entière, qu'enfin jusqu'en 987 cette contrée ne peut guère avoir d'autre histoire générale que celle qui se rattache aux noms des rois ou chefs de race franque, soit mérovingiens, soit carlovingiens, si tant est néanmoins que ces derniers appartiennent indubitablement à cette race, comme M. Thierry en est persuadé. Nous ne lui contesterons pas ce point, non plus que l'origine saxone et non franque qu'il attribue à Eudes, à Rodbert et à Hugues Capet, malgré les

controverses qui se sont élevées sur la généalogie de Hugues ou de son bisaïeul Robert le Fort, qu'on fait descendre de Witikind ou du Bavarois Welphe, d'Érenhulf (S. Arnoud), de Pépin d'Héristal, de Charlemagne, &c. En acceptant sur tous ces articles les décisions de M. Thierry, nous douterions encore de l'utilité de la nomenclature qu'il réclame : car c'est, à notre avis, par des récits détaillés, et non par des noms ou des syllabes, que les grands résultats historiques peuvent s'éclaircir et s'établir. Nous demanderions enfin si ces résultats, en ce qui concerne les anciennes annales de la France, ont été réellement méconnus, jusqu'à la fin du dernier siècle, par nos principaux historiens. N'ont-ils pas distingué les différentes populations de la contrée entamée, envahie, et graduellement conquise par les Francs : des Belges ou Germains au nord, de purs Gaulois au centre, des Armoricains ou Bretons à l'ouest, des Bourguignons à l'est, des Aquitains et des Wisigoths au midi, en plusieurs lieux des restes de familles romaines ! Ne nous font-ils pas observer, durant cent soixante-treize ans, la décadence de la dynastie carlovingienne, les démembremens, les troubles, les vicissitudes qu'amène la foiblesse extrême des successeurs de Charlemagne ! Ont-ils négligé les règnes d'Eudes, de Robert et de Raoul, qui probablement n'appartenoient point à cette race ! Et si ces écrivains n'ont pas considéré l'installation d'Eudes comme l'ouverture d'une nouvelle série de rois ; s'ils n'ont aperçu qu'une première interruption de la dynastie carlovingienne depuis 888 jusqu'en 898, et une deuxième de 922 à 936, sont-ils donc inexcusables de n'avoir pas conçu d'autre idée de ces révolutions passagères !

La distinction des races mérite sans doute une attention sérieuse, tant qu'elle demeure reconnoissable, soit à des signes physiques, soit par le caractère constant des mœurs. Mais le cours naturel des choses humaines produit de tels mouvemens et de tels mélanges, qu'après plusieurs siècles il est presque impossible de remonter à l'origine des familles, à moins qu'elle ne soit retracée par des titres authentiques de filiation, ce qui est fort rare au moyen âge. Les idiomes et les usages vulgaires de chaque pays viennent, il est vrai, des populations primitives ; mais ils s'attachent au pays même plutôt qu'aux races qui l'habitent, puisque après quelques générations ils deviennent communs aux familles qu'on y a transplantées, comme à celles dont l'indigénat est le plus lointain. On ne manqueroit donc pas d'objections à proposer contre le système qui tend à subordonner toute notre histoire jusqu'en 888 ou 987, ou même jusqu'à nos jours, aux relations des Franks avec la nation qu'ils avoient asservie. Cependant

cette vue générale est sans contredit l'une de celles qui doivent demeurer présentes à l'esprit de l'historien ; car s'il ne faut pas qu'elle détermine d'avance la série et la couleur de tous les faits, elle peut en éclairer plusieurs, et contribuer à faire mieux observer les causes et les effets de quelques grands événemens.

On a vu que M. Thierry écrit, au lieu de Charles Martel, Karl *Marteau;* et comme ce surnom peut sembler peu d'accord avec la nomenclature adoptée par l'auteur, nous croyons devoir transcrire, sans y ajouter aucune réflexion, la raison qu'il donne de cette espèce d'anomalie. « Quant au surnom de Martel, dit-il, emprunté à une » langue qui n'est pas la nôtre, et que les Franks n'ont point parlée, » il seroit raisonnable de le remplacer par le mot de la langue actuelle, » qui répond également aux mots *Martellus*, *Tudites*, *Malleus*, » *Mallum fabri*, donnés par les chroniques latines. »

Nithard, Franc de naissance, appliquoit à la langue romane l'orthographe de son propre idiome. En conséquence, M. Thierry corrige le texte roman du serment de 842, que cet historien nous a transmis, et assure qu'on y doit lire : *Pro deu amor... poble*, *nostre*, *d'est*, *saver*, *poder*, *donet*, &c., et non pas *deo amur*, *poblo*, *nostro*, *d'ist*, *savir*, *poder*, *dunat*, &c. Il paroît même que Nithard se trompe (ce qui seroit pourtant plus étrange) en transcrivant le serment tudesque ou francique ; car M. Thierry change pareillement *minna*, *ind*, *in*, *thesemo*, *frammordes*, *furgibit*, *bruodher* &c., en *minne*, *end*, *um*, *theseme*, *framwerdes*, *fergibet*, *brueder*, &c.

Quelles que soient les observations critiques auxquelles donneroient lieu ces particularités grammaticales, et certains articles qui tiennent de plus près au fond de notre histoire, cette production nouvelle de M. Thierry annonce des études profondes, une sagacité ingénieuse, et une imagination vive ; elle se fait lire avec intérêt, malgré l'apparente aridité de la matière, et la barbarie des noms que l'auteur y a introduits. A notre avis, cet ouvrage ajoute beaucoup à l'idée avantageuse qu'on avoit déjà conçue de ses connoissances et de son talent. Quoique le style de son Histoire de la conquête de l'Angleterre ait obtenu beaucoup d'éloges, nous croyons que celui de ses quatorze premières Lettres sur l'histoire de France en mérite davantage.

A l'égard des onze dernières, qui traitent de l'affranchissement des communes, il avoue lui-même qu'il ne s'est pas prescrit des recherches aussi laborieuses, et qu'il a donné moins de développemens à ses observations. Il se borne en effet, le plus souvent, à extraire des chroniques et des recueils de lois, les récits et les chartes qui con-

cernent les communes de Cambrai, de Noyon, de Beauvais, de Saint-Quentin, de Laon sur-tout, de Reims et de Vezelai. Le résultat des faits et des actes qu'il rapporte, est, comme nous l'avons dit, que les communes n'ont point été affranchies par les rois de France ; que les franchises des villes étoient immémoriales ou remontoient du moins au régime municipal établi par les Romains; que l'idée de recourir à la protection du monarque ne vint à l'esprit des bourgeois que dans les villes dont la seigneurie étoit partagée ou disputée entre un comte et un prélat; que Louis le Gros n'a fait que sanctionner des arrangemens, reconnoître des traités de paix dictés par l'intérêt des parties contractantes, qu'il l'a fait presque toujours à prix d'argent; que par conséquent on s'est abusé lorsqu'on l'a déclaré le fondateur des libertés du tiers-état, et le premier adversaire des priviléges de la noblesse. Les mêmes observations avoient déjà été présentées par quelques écrivains, et sur-tout par M. de Sismondi, dans son tome V de son Histoire des Français (1) : mais M. Thierry, en rassemblant plusieurs documens relatifs à l'histoire des communes au XIe et au XIIe siècle, offre aux lecteurs plus de moyens d'étudier spécialement cette matière. On peut regretter seulement qu'il se soit abstenu de discuter et même d'indiquer les motifs de l'opinion contraire à la sienne : ils ont été exposés par M. Brial dans la section IV de la préface du tome XIV des Historiens de France, section intitulée : *Quâ ratione urbanos et burgenses aliosque privatos homines, concessione privilegiorum, sibi devinxerint capetiani reges.*

Il ne faut pourtant pas se figurer que M. Brial, et les autres écrivains qui ont adopté le même sentiment ou tenu le même langage, aient ignoré ou dissimulé que Louis VI se faisoit quelquefois payer les bienfaits de cette nature. Ils n'omettent point cette remarque, et ils savent aussi que la publication des chartes royales de communes avoit été précédée d'insurrections et de dissensions qu'elles n'ont pas toujours apaisées. La ville de Laon sur-tout a été, depuis l'an 1000 jusque vers l'an 1200, agitée de violens troubles dont M. Devismes, dans les livres III et IV de son Histoire de cette cité (2), a exposé les détails, plus au long que M. Thierry n'a pu le faire dans un volume qui embrasse plusieurs autres sujets. Après avoir raconté, d'après des documens originaux, les séditions, les pillages, les massacres, les démêlés sanglans des bourgeois et des seigneurs, des nobles et

(1) Voyez *Journal des Savans,* février 1824, p. 77, 78. — (2) *Hist. de la ville de Laon,* par J. Fl. L. Devismes; Laon, Courtois, 1822, 2 vol. *in-8.°*

des prélats, des *épiscopaux* et des *abbatiens*, M. Devismes s'exprime en ces termes sur la charte royale de 1128 : « Cette année 1128 fait » époque par un événement du plus grand intérêt pour le peuple » laonnois. Louis le Gros, de l'avis des grands du royaume assemblés » à Compiègne, lui rendit sa commune. Expia-t-il, par une restitution » gratuite, une injustice dont les suites avoient été si cruelles ! ou, » toujours dominé par une passion qui croît avec l'âge, vendit-il » encore sa nouvelle concession ! c'est sur quoi les contemporains se » taisent. Quoi qu'il en soit, la charte de 1128, qui a servi de modèle » à beaucoup d'autres, est un monument d'autant plus précieux, qu'il » est le plus ancien de tous ceux de ce genre qui sont parvenus jus- » qu'à nous. C'est à-la-fois une constitution politique et une loi civile. » A l'ordre politique appartiennent les articles par lesquels la servitude » personnelle est abolie, toute exaction arbitraire défendue aux » seigneurs, la liberté des mariages établie, un maire et des jurés » institués comme chefs et juges des communiers, et revêtus du pou- » voir de les protéger, même par voie de fait, c'est-à-dire, à main » armée, contre les vexations des nobles. Les statuts d'ordre civil » sont de deux sortes : les uns concernent la justice et la police cri- » minelle . . . ; les autres sont relatifs à la transmission des biens. »

Nous devons avouer qu'il n'est pas très-exact de dire que la loi communale de Laon est de toutes la plus ancienne, et qu'elle a servi de modèle à toutes les autres ; car elle reproduit plusieurs dispositions qui existoient avant 1128 dans les statuts communaux de Cambrai, Noyon, Beauvais et Saint-Quentin. Il est vrai qu'on n'a plus les statuts primitifs de ces villes ; mais on les voit confirmés, près d'un siècle plus tard, par des chartes de Philippe Auguste et de ses successeurs. La loi de Laon n'est la première que comme charte royale ; les autres villes s'en étoient donné de semblables, ou les avoient obtenues des seigneurs ; c'est ce que M. Thierrry a parfaitement éclairci dans ses lettres XV, XVI et XVII. Ces trois lettres, celles qui les précèdent, et même encore celles qui les suivent, quoique moins neuves, nous paroissent dignes d'être recommandées à l'attention de ceux qui étudient sérieusement l'histoire de France, ou qui la veulent enseigner avec quelque exactitude. Si toutes les opinions que M. Thierry contredit ne sont pas des erreurs, si la plupart des erreurs réelles qu'il combat ont depuis long-temps disparu de nos meilleurs livres historiques, il en est quelques-unes, à ce qu'il semble, qui se sont perpétuées dans les ouvrages élémentaires. Nous voyons du moins qu'il en reproche d'assez graves à l'auteur d'un manuel à l'usage des colléges qui ne

nous est pas connu, et qui a pour titre, *Tableaux séculaires de l'Histoire de France.* M. Thierry n'auroit besoin que de se défier un peu plus de ses idées générales, pour porter de vives lumières dans tout l'ensemble et même dans les détails de cette branche importante de l'instruction publique.

DAUNOU.

MÉLANGES ASIATIQUES, ou Choix de morceaux de critique et de mémoires relatifs aux religions, aux sciences, à l'histoire et à la géographie des nations orientales; par M. Abel-Rémusat: tome I.er Paris, 1825, xiij et 456 pages *in-8.°;* tome II, 1826, iij et 428 pages.

NOUS avons un peu tardé à rendre compte des deux premiers volumes des *Mélanges asiatiques,* parce que nous avions espéré que les quatre volumes dont ce recueil doit se composer, suivant l'avertissement que le libraire éditeur a mis en tête du premier tome, se suivroient sans interruption, et que nous nous proposions de réunir le tout en un seul article. Le délai apporté à la publication des tomes III et IV nous a déterminés à ne pas différer plus long-temps l'annonce des deux premiers.

Le libraire éditeur, qui, comme nous l'avons déjà dit, s'est chargé d'instruire le public du plan de ce recueil, et des motifs qui ont engagé l'auteur à le publier, nous apprend que les morceaux que M. Abel-Rémusat a consacrés à divers sujets de philosophie, d'histoire naturelle, de physiologie et de médecine, ou à la discussion de divers points d'histoire ou de philologie étrangers à l'Asie, ne doivent point entrer dans cette collection, et pourront fournir par la suite la matière d'un autre recueil. Dans celui-ci, qui est consacré exclusivement aux objets relatifs à l'Asie, M. Rémusat s'est proposé de réunir ceux d'entre les morceaux sortis précédemment de sa plume qui lui ont paru offrir des aperçus de quelque importance, des renseignemens nouveaux ou des discussions utiles. Il a cru devoir en exclure ceux qui n'avoient pour objet que de faire connoître le contenu de divers ouvrages, sans entrer dans aucun examen critique des opinions de leurs auteurs. « Enfin il a (nous empruntons ici les propres expressions » de l'éditeur) rempli par des additions les lacunes qui pouvoient se » trouver entre des morceaux rédigés à des époques diverses et dans

» des vues particulières, et il a joint aux fragmens qui avoient déjà » vu le jour, plusieurs morceaux entièrement inédits. »

Il convenoit de mettre quelque ordre dans les matériaux qui devoient entrer dans ce recueil, et c'étoit le moyen d'en rendre l'usage plus agréable et plus utile aux lecteurs : c'est aussi ce qu'a fait l'auteur. Des deux volumes que nous annonçons, le premier comprend les morceaux « relatifs à la prédication du christianisme dans l'orient, » aux deux religions du *Logos* et de *Bouddha,* à quelques sujets » appartenant aux sciences naturelles : les observations sur la grammaire » générale et la philosophie du langage, les écritures orientales, » l'histoire de l'Inde, et les relations diplomatiques entretenues à » diverses époques par les princes de l'Asie, entre eux ou avec les » Européens. » Le second volume est consacré en entier « à des » considérations paléographiques, philosophiques et littéraires sur les » écritures et le langage des Chinois. » Quant aux deux volumes qui n'ont point encore paru, les matériaux dont ils doivent se composer, sont des extraits ou fragmens appartenant à la littérature, à la géographie et à la biographie.

L'éditeur annonce en outre qu'on trouvera dans chaque volume les planches et cartes nécessaires à l'intelligence des mémoires qui y sont rassemblés. Jusqu'ici il n'a été donné qu'une seule planche dans chacun des deux volumes publiés.

Le moyen le plus simple de donner aux lecteurs de ce Journal une idée juste du contenu de ces deux volumes, ce seroit peut-être de transcrire la table des articles jointe à chaque volume, et que l'éditeur a intitulée assez improprement *Table des matières ;* d'indiquer, pour les morceaux déjà publiés, la date de leur publication, et, quand il y auroit lieu, la collection où ils se trouvent compris, et les additions ou changemens qui y ont été faits par l'auteur, et de se borner à cela. Mais ce compte purement matériel seroit peu d'accord avec le plan et l'objet du Journal des Savans, dont les articles doivent toujours offrir quelque instruction aux lecteurs, et leur faire connoître, du moins en partie, l'esprit des ouvrages dont il présente l'analyse, et le fruit qu'on peut retirer de leur lecture. Pour concilier ici ces divers points de vue, et cependant ne pas trop donner d'étendue à cette notice, nous copierons avec certaines suppressions de peu d'importance, le relevé des morceaux contenus dans chaque volume, et nous entrerons dans quelques détails sur ceux qui nous paroîtront être d'un plus grand intérêt, ou se prêter plus facilement à une analyse de peu d'étendue.

Les articles contenus dans le premier volume sont au nombre de XXVII, dont voici les titres :

I. Sur les traductions de la Bible en langue chinoise.
II. Sur la mission des Baptistes dans l'Inde.
III. Coup-d'œil sur les premières années de la mission protestante de Malaca.
IV. Sur les nouvelles lettres édifiantes.
V. Sur la vie et les opinions de Lao-Tseu, philosophe chinois du VI.e siècle avant notre ère.
VI. Sur quelques épithètes descriptives de Bouddha, qui font voir que Bouddha n'appartenoit pas à la race nègre.
VII. Sur la succession des trente-trois premiers patriarches de la religion de Bouddha.
VIII. Discours sur l'origine de la hiérarchie lamaïque.
IX. Sur l'étendue de quelques-uns des livres sacrés de Bouddha.
X. Sur un vocabulaire philosophique en cinq langues, imprimé à Péking.
XI. Observations chinoises et japonaises sur la chute des corps météoriques.
XII. Lettre à M. Cordier sur l'existence de deux volcans brûlans dans la Tartarie centrale.
XIII. Uranographie mongole.
XIV. Sur la médecine des Chinois.
XV. Sur le tapir de la Chine.
XVI. Sur l'origine des formes grammaticales.
XVII. Sur *l'Asie Polyglotte* de M. Klaproth.
XVIII. Sur la transcription des mots orientaux en lettres européennes.
XIX. Sur les hiéroglyphes égyptiens.
XX. Sur les inscriptions de Sibérie.
XXI. Sur la Grammaire turque de M. Jaubert.
XXII. Sur les monumens de l'Hindoustan.
XXIII. Sur quelques usages des Hindous.
XXIV. Sur les relations politiques des rois de France avec les empereurs mongols.
XXV. Sur une ambassade chinoise en Tartarie.
XXVI. Sur l'ambassade du lord Amherst à la Chine, en 1816.
XXVII. Note sur la partie samscrite du vocabulaire philosophique en cinq langues.

A la simple lecture de cette table on reconnoîtra qu'un assez grand nombre des articles qu'elle contient ont été tirés du Journal des

Savans, et par conséquent ne doivent pas être ici l'objet d'une nouvelle analyse. Quelques-uns ne sont eux-mêmes que des aperçus très-sommaires de mémoires d'une grande importance, aperçus destinés à être lus dans des séances publiques de l'Institut, et qui ne sauroient dispenser les personnes qui desirent une instruction solide, et veulent juger de semblables travaux en connoissance de cause, de recourir aux mémoires eux-mêmes. Tels sont, par exemple, le morceau sur le philosophe chinois *Lao-Tseu,* et celui qui a pour objet les relations politiques des rois de France avec les empereurs mongols. Ce dernier forme deux mémoires de la plus haute importance, qui ont été publiés dans les tomes VI et VII de la nouvelle collection des Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et auxquels il faut joindre quelques observations de M. Schmidt, écrites en allemand, et imprimées à Saint-Pétersbourg en l'année 1824. Il est fâcheux que ces observations n'aient point été traduites en français; elles auroient pu trouver place, soit dans le Journal asiatique, soit dans le premier volume des *Mélanges asiatiques,* comme la note de M. Eugène Burnouf sur le vocabulaire philosophique en cinq langues, imprimé à Péking, note qui forme le dernier article de ce premier volume.

L'article VII, qui contient la succession des trente-trois premiers patriarches de la religion de Bouddha, ne peut manquer de fixer l'attention des lecteurs instruits, puisqu'il a pour objet de déterminer l'époque précise de la naissance de *Chakia-mouni,* ou du personnage historique auquel on a donné plus tard le nom de *Bouddha.* C'est une liste de trente-trois personnages que les Bouddhistes nomment *illustres,* et par lesquels, suivant eux, la doctrine secrète ou *le secret des mystères* a été transmis successivement, depuis Bouddha lui-même, jusqu'à une époque postérieure à celle où les livres sacrés qui lui sont attribués furent traduits en chinois, ou, plus précisément, jusqu'aux premières années du VIII.e siècle de notre ère. Cette liste est tirée de l'Encyclopédie japonaise, et se trouve aussi, apparemment sans aucune différence importante, dans l'édition chinoise du *San-thaï-thou-hoeï,* à l'article de la vie des hommes célèbres. Il seroit curieux de savoir si l'un des deux écrivains ne l'a pas empruntée à l'autre, ou à quelle source commune ils l'ont puisée. De ces trente-trois personnages, les vingt-huit premiers appartiennent évidemment à l'Inde et aux Bouddhistes de cette contrée. C'est donc, ce semble, d'une source indienne que les Chinois et les Japonais doivent avoir emprunté l'histoire de ces personnages, dont la vie se compose en partie de

données chronologiques et historiques qui semblent dignes de confiance, et en partie de fables qui répugnent au bon sens. Ce mélange n'a rien en soi de bien extraordinaire; il se retrouve chez tous les peuples, et dans l'histoire de toutes les religions qui n'ont qu'une origine purement humaine. Ce qui distingue cette liste de personnages que, sans cette circonstance, on pourroit être tenté de classer parmi les êtres mythologiques, c'est qu'on marque presque toujours la date précise de l'existence de chacun d'eux, en rapportant ces dates aux années connues des règnes des empereurs chinois. « Ces rapprochemens, dit M. Ré» musat, qui supposent les moyens d'établir à volonté des synchro» nismes entre l'histoire de l'Inde et celle de la Chine, paroissent » tirés d'un ouvrage que *nous n'avons point* en Europe, mais qui *doit* » *être répandu* chez les Bouddhistes de la Chine et du Japon ; car on » le cite ici sans ajouter aucune remarque qui puisse le faire présumer » rare ou peu connu. » M. Rémusat ne dit point si, dans cette liste, on indique les souverains indiens des diverses contrées où les *illustres* ont vu le jour, et dont les règnes ont dû concourir avec ceux des empereurs chinois auxquels on rapporte l'époque de leur naissance; mais nous pensons que, si cette circonstance existoit, l'auteur du mémoire ne l'auroit pas omise, vu qu'elle seroit d'une grande importance relativement à l'histoire de l'Inde, sur laquelle nous avons si peu de renseignemens.

La critique exigeroit sans doute bien des conditions qui jusqu'ici ne sont point remplies, avant de donner place à la totalité de cette liste, et à la date qui en résulte pour la naissance de Bouddha, parmi les vérités historiques. Toutefois il est remarquable que la date qu'elle indique pour ce dernier fait si important, s'éloigne peu de celles qu'on lui a assignées d'après d'autres autorités (1). Au reste, M. Rémusat ayant présenté lui-même un résumé de ce qu'on peut objecter contre l'authenticité de cette liste, et des réponses dont ces objections sont susceptibles, nous ne pouvons mieux faire que de le laisser parler lui-même.

« La succession des patriarches, dit-il, offre une série de points » intermédiaires qui paroissent mériter toute confiance. La seule » objection qu'elle fasse naître, c'est que l'espace qui s'est écoulé » entre la mort de Bouddha et celle de Bodhi-dharma étant de quatorze

(1) Il est surprenant que ce mémoire de M. Rémusat n'ait point été connu de M. P. Bohlen, qui a publié récemment à Kœnigsberg une dissertation intitulée *de Buddhaismi origine et ætate definiendis Tentamen.*

» cent quarante-cinq ans, et rempli par le règne de vingt-huit pa-
» triarches seulement, il en résulteroit une durée moyenne d'un peu plus
» de cinquante ans pour chaque règne ; par conséquent, si chaque
» patriarche devoit avoir connu son prédécesseur, et s'être instruit
» sous lui dans les mystères, une vie d'au moins soixante-dix ans pour
» des hommes dont plusieurs ont péri d'une mort violente, quoique
» volontaire. Les notices sur la vie de ces personnages, si nous les
» avions dans toute leur étendue, donneroient peut-être la solution
» de cette difficulté ; mais la meilleure réponse se trouveroit sans
» doute dans l'usage qui subsiste encore pour les grands lamas, *aux-*
» *quels* on a coutume de donner pour successeurs, après leur mort,
» de très-jeunes enfans, chez *lesquels* on suppose que l'ame du défunt
» est venue s'établir de nouveau. »

Je me permettrai d'observer, en passant, qu'il n'y a pas une parfaite analogie entre les lamas, auxquels on ne donne un successeur qu'après leur mort, et quelquefois même après une assez long interrègne, et les patriarches ou illustres de la religion de Bouddha, dont chacun a dû vivre avec son prédécesseur au moins vingt ou vingt-cinq ans, pour être initié par lui au secret des mystères.

« Du reste, poursuit M. Rémusat, on ne trouve aucune invraisem-
» blance, rien qui puisse faire présumer une supposition. Sur vingt-
» huit patriarches, il y en a deux dont l'époque n'est pas assignée,
» et huit pour lesquels on se borne à un rapprochement indéfini avec
» les règnes des empereurs chinois : cela même confirme les autres
» dates dont l'indication est plus précise. Un faussaire n'eût pas manqué
» de les donner toutes avec la même exactitude, et il ne lui eût rien
» coûté de fixer le mois et même le jour de la mort de chaque patriarche.
» J'ai dit que le récit de leur vie étoit mêlé de fables; elles sont
» presque toutes relatives aux aventures qu'en qualité de *khoubilgan*,
» ou d'êtres supérieurs pouvant renaître à volonté, leurs ames ont
» éprouvées avant et après leur existence terrestre. »

L'article VIII, ou *Discours sur l'origine de la hiérarchie lamaïque*, n'est, comme nous l'apprend une note de l'auteur, que le résumé d'un travail fort étendu; et l'aperçu que M. Rémusat en donne dans cette note, fait vivement regretter qu'il n'ait point encore communiqué ce travail à l'académie, à laquelle il l'a destiné. L'objet de ce discours est de faire voir que l'établissement des grands lamas, de ces incarnations ou reproductions de Bouddha, au Tibet, ne remonte pas plus haut que le XIII.e siècle de notre ère, et que ce fut une suite des conquêtes de Genghizkan; et, par-là, de répondre à l'esprit de système qui

s'étoit emparé de certains faits bien avérés, relatifs à divers traits de ressemblance observés par les missionnaires entre le culte lamaïque et celui de la religion chrétienne, et à *des assertions émises* (sur-tout par feu M. Langlès) *avec une sorte de mystère, ou accompagnées de certaines réticences, en apparence bénévoles, qui ont laissé bien des personnes en doute si la théocratie lamaïque, au lieu d'avoir été formée des débris des sectes chrétiennes établies dans l'Asie orientale, ne seroit pas, au contraire, le modèle antique et primitif, d'après lequel auroient été calquées les institutions du même genre qui ont pris naissance en différentes parties de l'ancien monde.* L'auteur cite en note divers ouvrages de M. Langlès, et, ajoute-t-il, *plusieurs autres ouvrages modernes où l'esprit de système a cherché à se couvrir des dehors d'une érudition superficielle et mensongère.* Nous sommes portés à penser que les auteurs d'un système aussi absurde n'y croyoient pas eux-mêmes. Toutefois on doit savoir gré à M. Rémusat d'en avoir montré le peu de solidité; car, comme il le dit fort bien, « quand une hypothèse cadre avec » de certaines idées très-répandues, on n'a pas assez fait en montrant » qu'elle est peu conforme à la vraisemblance, et il est plus sûr d'établir » définitivement qu'elle est contraire à la vérité. » Ce discours, parsemé de traits brillans et parfois un peu épigrammatiques, ne pouvoit manquer de produire beaucoup d'effet, lorsqu'il fut lu dans la séance générale de l'Institut, le 24 avril 1824. Je n'en rappellerai que le parallèle que l'auteur y établit entre le bouddhisme et le brahmanisme, encore l'abrégerai-je beaucoup.

M. Rémusat observe que, obligé de se borner à un aperçu bien sommaire d'un mémoire purement chronologique, il n'a dû rechercher que des dates et des successions, sans pouvoir s'attacher à recueillir des traits plus propres à caractériser ces superstitions méridionales que les lamas ont naturalisées dans le Tibet. « Les pratiques qu'ils y ont jointes, » dit-il, et dont quelques-unes surpassent tout ce que l'Asie a produit » de plus ridicule en ce genre, sont justement ce qu'il y a de mieux » connu par les relations des voyageurs, et je me crois tout-à-fait » dispensé de les rappeler. Ce qu'il seroit injuste de passer sous silence, » ce sont les services rendus à l'humanité par la religion bouddhique, » et plus particulièrement par la branche que les lamas ont portée dans » les pays du nord. La réforme samanéenne eût été un grand bienfait » pour les habitans mêmes de l'Hindoustan, si elle avoit pu prévaloir » parmi eux sur le culte des brahmanes, de ces mortels si sages, qui » n'enseignent que des folies, qui craignent d'écraser un insecte, et » qui tolèrent les sacrifices humains; défenseurs intéressés d'un ordre

» de choses où non-seulement les rangs, les dignités, les avantages de » la vie sociale, mais les péchés et les mérites, les châtimens du vice » et les récompenses de la vertu, sont, depuis trois mille ans, subor- » donnés à une classification fantastique, héréditaire et irrévocable. » Moins entichés d'observances puériles et de préjugés barbares, les » bouddhistes ont, à la vérité, permis l'usage de la chair des animaux ; » mais ils ont rappelé l'homme à la dignité qu'il tient de son créateur ; » ils ont eu moins de respect pour les vaches et les éperviers, mais » ils ont montré plus de commisération pour les artisans et les labou- » reurs. Hors des limites de la région arrosée par les rivières saintes, » le salut des humains est impossible, suivant les brahmanes, et il est » même inutile de s'en occuper. C'est justement dans ces climats » deshérités des influences célestes, que la religion de Bouddha est » allée répandre des principes généreux et salutaires, applicables à » tous les peuples et à tous les pays. C'est elle qui a policé les pâtres » du Tibet, et adouci les mœurs des nomades de la Tartarie. Ce sont » ses apôtres qui, les premiers, ont osé parler de morale, de devoirs » et de justice, aux farouches conquérans qui venoient d'envahir et » de dévaster l'Asie. »

Je supprime le reste de cet éloge du bouddhisme, auquel il ne seroit peut-être pas très-difficile d'opposer quelques contrastes, qui formeroient du moins des ombres au tableau. Une religion dont la doctrine est toute en abstractions, et dont les pratiques sont ce *que la superstition peut imaginer de plus ridicule,* est peu propre, ce semble, à former les mœurs, et à exercer une heureuse influence sur le vulgaire. Si elle a produit de tels effets, elle l'a dû sans doute au concours de bien d'autres causes, et peut-être à un reste de l'influence exercée dans ces contrées par le christianisme. L'auteur de ce discours avoit besoin des folies et des absurdités du brahmanisme, pour placer le bouddhisme dans un plus beau jour ; il l'a fait avec tout le talent qui lui est propre : mais, après avoir applaudi avec une sorte d'enthousiasme au tableau qu'il a exposé à nos yeux, on pourroit, du moins nous le croyons, avec plus de sang-froid modifier plusieurs des traits dont il se compose.

Tout ce qui concerne le bouddhisme me paroissant être ce qui, dans le premier volume des *Mélanges asiatiques*, offre le plus d'intérêt, je consacrerois volontiers quelques momens à un article sur l'étendue de plusieurs des livres sacrés de Bouddha, et qui est le IX.ᵉ du volume, et mon choix seroit justifié par l'opinion des Bouddhistes eux-mêmes : « car, dit M. Rémusat, les Bouddhistes paroissent mettre un prix tout

» particulier à l'étendue de leurs livres : c'est, pour ainsi dire, tout ce » qu'ils en vantent; et, non contens d'en posséder plusieurs qui sont » réellement d'une longueur considérable, ils parlent encore, dans » leurs fables, de livres imaginaires, infiniment plus volumineux, et » qui sont par conséquent d'un bien plus grand prix à leurs yeux. » Un fait rapporté dans le Voyage du capitaine Cochrane *(Narrative of a pedestrian Journey through Russia and Siberian Tartary, from the frontiers of China to the Frozen-sea and Kamtchatka, by capt. John Dundas Cochrane, R. N.)* confirme l'étendue et le nombre des livres sacrés des Bouddhistes. Ce voyageur, rendant compte de la visite qu'il fit, en se rendant de Yakoutsk à Kiachta, aux missionnaires anglais établis à Selenginsk, observe que ces missionnaires, à l'époque où il les vit, n'avoient encore réussi à opérer aucune conversion parmi les Bouriates qui professent le bouddhisme, et il ne pense pas qu'ils aient jamais plus de succès : « car, ajoute-t-il, tout récemment encore les » Bouriates ont fait venir du Tibet leurs livres religieux, qui formoient » la charge de quarante chariots, et la dépense de ce transport n'a pas » monté à moins de douze mille têtes de bétail (tom. II, pag. 134). » Au surplus le morceau dont il s'agit se prête peu à une analyse, et il faudroit, pour ainsi dire, le copier, pour en donner une idée, car il est aussi court que les livres des Bouddhistes sont longs; et d'ailleurs, pour qui ne juge pas du mérite d'un livre par son étendue et son poids, il est peu important de s'arrêter à des livres *aussi vides de sens qu'ils sont longs, à des litanies qu'on ne peut achever de réciter qu'en y consacrant sa vie entière.*

Avant de passer au second volume, j'appellerai encore l'attention du lecteur sur le VI.ᵉ article, relatif à la patrie de Bouddha, et dont l'objet est de prouver, contre l'opinion de M. Langlès, que ce personnage divin n'étoit point de race nègre, et sur l'article XXII, où cette question est encore traitée à l'occasion de la description des monumens de l'Hindoustan, publiée par le savant que je viens de nommer. Je ne dis rien du morceau relatif à l'origine des formes grammaticales, mis sous le n.° XVI, parce que j'aurai bientôt une autre occasion d'en parler dans ce Journal.

Le second volume des *Mélanges asiatiques* contient XIX articles dont voici les titres :

I. Discours... sur l'origine, les progrès et l'utilité de l'étude du chinois en Europe.

II. Lettre... sur l'état et les progrès de la littérature chinoise en Europe.

III. Sur les caractères figuratifs qui ont servi de base à l'écriture chinoise.

IV. Sur la nature monosyllabique attribuée communément à la langue chinoise.

V. Plan d'un dictionnaire chinois.

VI. Observations sur un ouvrage de M. Marshman, intitulé *Clavis sinica.*

VII. Observations sur la grammaire chinoise de M. Morison.

VIII. Examen du dictionnaire chinois de M. Morison.

IX. Sur le supplément au dictionnaire chinois-latin du P. Basile, rédigé par M. Klaproth.

X. De l'étude des langues étrangères chez les Chinois.

XI. Explication d'une énigme chinoise.

XII. Sur l'inscription attribuée à l'empereur Iu.

XIII. Sur la traduction du *Lun-iu*, par M. Marshman.

XIV. Sur la traduction de Mencius, par M. Stan. Julien.

XV. Sur les maximes de l'empereur Khang-hi.

XVI. Sur une comédie chinoise intitulée *le Vieillard qui obtient un fils.*

XVII. Sur quelques nouvelles traduites du chinois.

XVIII. Sur les livres chinois de la bibliothèque de Berlin.

XIX. Sur les livres chinois de la Bibliothèque du Roi.

Parmi ces XIX articles, il en est trois seulement sur lesquels nous croyons devoir nous arrêter, parce qu'ils peuvent être moins connus de quelques-uns des lecteurs du Journal des Savans, et que d'ailleurs nous ne voulons pas donner trop d'étendue à cet article : ce sont les articles IV, X et XIX.

Le premier est une dissertation qui a pour objet de démontrer, contre l'opinion commune, que la langue chinoise n'est point uniquement composée de monosyllabes. Cette dissertation a d'abord été écrite en latin, et publiée dans le tome III des *Mines de l'Orient.* L'opinion que combat l'auteur de cette dissertation a pris vraisemblablement naissance dans le système d'écriture des Chinois, système dans lequel chaque caractère est monosyllabique, c'est-à-dire, ne représente effectivement qu'une seule syllabe, pourvu qu'on ne prenne la dénomination de monosyllabe que dans son acception vulgaire, et qu'on ne la restreigne pas aux seules syllabes vraiment simples dans toute la rigueur de l'expression. Comme donc un mot chinois, composé de deux syllabes, *fangfo* par exemple, qui veut dire *représenter, être semblable*, s'écrit au moyen de deux caractères dont le premier repré-

sente la syllabe *fang* et le second la syllabe *fo*, et que d'ailleurs ces deux caractères, hors de ce composé, ont ou peuvent avoir leur signification propre, on les a pris pour deux monosyllabes, sans faire attention qu'il existe dans la langue chinoise beaucoup de composés semblables dont les parties constituantes, isolées l'une de l'autre, n'ont aucun sens. Tels sont, *tchheoutchhang* frustrer, *peting* homme oisif, *lingting*, trompé dans ses espérances, *phanghoang*, timide, *pangoung*, obstinément, « et, ajoute M. Rémusat, un nombre presque infini » d'autres, qui sont rendus dans l'écriture par des caractères qui ne » signifient rien en eux-mêmes, et qui, comme les syllabes des autres » langues, n'ont de sens que dans la composition. »

M. Rémusat ne manque pas de faire observer que cette vérité n'avoit point échappé à Bayer, qui, dans la préface de son *Musæum sinicum*, avoit dit : « A bien prendre les choses, les Chinois ont encore » des polysyllabes; mais parce qu'ils distinguent les syllabes par les » caractères, on les regarde comme des monosyllabes. »

Notre auteur, qui auroit pu se contenter de cette preuve pour établir sa proposition, savoir, « que les caractères chinois se réunissent » souvent plusieurs ensemble pour exprimer des noms et des idées » simples, et forment, par leur jonction, des expressions qui sont » composées de *caractères*, comme les mots des langues latine et » française sont composés de *syllabes*, » et par conséquent que la langue chinoise ne mérite pas plus qu'une autre la dénomination de *monosyllabique*, démontre encore cette vérité par la revue des différentes parties de la grammaire chinoise, et s'attache à faire voir comment en chinois les formes grammaticales donnent naissance à des mots de plusieurs syllabes. Enfin pour achever de démontrer combien est mal fondée l'opinion qu'il combat, il transcrit la traduction chinoise de l'Oraison dominicale, et quelques autres textes chinois pris au hasard dans les livres. Il avertit le lecteur que la seule précaution à prendre pour y reconnoître la présence de mots composés de plusieurs syllabes, « c'est de ne faire aucune attention à la division par caractères, » et de n'avoir égard qu'à la valeur des syllabes, en réunissant ensemble » celles qui concourent à un sens unique, et en groupant les parti- » cules et les signes des rapports autour du thème ou radical auquel » ils appartiennent, comme on le fait à l'égard des autres langues. »

La démonstration est complète, et l'on demeure convaincu que beaucoup de termes chinois ne sont pas plus monosyllabes, ou composés de monosyllabes réunis, que *dominos* en latin n'est composé des monosyllabes *do (je donne)*, *mi (mon)*, et *nos (nous)*.

L'article X, ou Mémoire sur l'étude des langues étrangères chez les Chinois, qui a paru d'abord dans le *Magasin encyclopédique*, est de nouveau donné dans ce volume, augmenté d'un assez grand nombre de faits qui ont été recueillis par l'auteur dans le cours de ses lectures, depuis la première publication de ce mémoire. Un petit nombre d'exemples prouvent d'abord qu'ils s'est trouvé parmi les Chinois des individus qui, par goût ou par besoin, se sont appliqués à l'étude du latin et de quelques-unes des langues de l'occident. On voit ensuite que les relations politiques des Mongols avec la Chine ont rendu assez fréquente chez les Chinois l'étude de la langue des Mongols, et que beaucoup de livres chinois ont été traduits dans cet idiome. « Mais, » dit M. Rémusat, les Mongols sont un peuple trop voisin de la » Chine, et l'on doit avoir à Péking trop de moyens d'étudier leur » langue, pour que les travaux dont elle est l'objet puissent être » regardés comme des ouvrages d'érudition; les ouvrages vraiment » singuliers, en ce qu'ils passent de beaucoup les bornes assignées » par le préjugé européen à la critique orientale, sont ceux qu'il » importe de faire connoître en ce moment. »

L'auteur indique d'abord l'établissement fait en 1407, par le troisième empereur de la dynastie des Ming, l'empereur *Tching-tsou*, vulgairement appelé *Young-lo*, de quatre bureaux destinés à former des interprètes pour la diplomatie, et où l'on enseigna d'abord huit langues: le mongol, le *you-tchi* ou tartare oriental, le tibétain, le samscrit, le *hoeï-hoeï* ou persan de la Boukharie, l'ouïgour, le *mian-tian* ou langue d'Ava, et le siamois. Cet établissement, nommé *Sse yi kouan*, paroît avoir toujours subsisté depuis l'époque de *Tching-tsou* jusqu'à nos jours, avec quelques variations nécessitées ou justifiées par les circonstances.

Ceci conduit l'auteur du mémoire à parler de cette célèbre collection de vocabulaires et d'adresses en langues étrangères, formée sous le règne de *Khang-hi*, réunie en seize volumes, et dont un exemplaire, envoyé par le P. Amiot, est déposé à la Bibliothèque du Roi. M. Rémusat entre dans des détails curieux sur cette collection. On a contesté, avec quelque apparence de raison, l'authenticité de plusieurs des adresses renfermées dans ce recueil, et qui sont attribuées à un sultan d'Égypte, et à des souverains de la Mecque, de Damas et de Bassora; et M. Rémusat n'est pas éloigné de penser qu'il peut y avoir là *quelque petite supercherie* de la part des envoyés de *Khang-hi*, qui, sans avoir pénétré plus loin que la Boukharie, auront, pour se faire valoir et pour faire leur cour au monarque chinois, supposé et *pris*

sur eux les hommages des pays plus éloignés. Cette fraude, au surplus, ne porte point sur les vocabulaires, et ne nuit ni à l'autorité de cette collection, ni aux résultats qu'on peut en tirer pour l'étude des langues étrangères parmi les Chinois, et particulièrement de la langue samscrite, désignée sous le nom de langue de *si-thian* ou *ciel occidental.* Cette langue est, de tous les idiomes étrangers, celui qui, selon M. Rémusat, a été le plus étudié et le mieux connu à la Chine, et l'on en trouve la raison dans l'introduction en Chine de la religion de Bouddha et des livres sacrés de cette religion, dont la doctrine est nommée par les Chinois *doctrine de* FAN. Or par le mot *fan* il faut entendre, comme le prouve M. Rémusat, la langue samscrite. Il démontre également que des textes samscrits ont été imprimés à la Chine, et qu'un *vocabulaire tangut, traduit en mandchou, en mongou et en chinois,* suivant le P. Amiot, est réellement pentaglotte, et contient les mots correspondans des langues samscrite, et tibétaine, mandchou, mongole et chinoise. Ce vocabulaire a été l'objet d'un article assez long, inséré dans le tome I des *Mélanges asiatiques,* où il est mis sous le n.° X.

Il nous reste à parler de l'article sur les livres chinois de la Bibliothèque du Roi, article par lequel se termine ce second volume. Obligé de réduire à peu de mots ce que nous nous proposions d'en dire, nous nous contenterons d'observer que l'auteur, chargé depuis plusieurs années par le ministère, malgré quelques oppositions intéressées et des rivalités fort actives, de faire le catalogue des livres chinois de la Bibliothèque du Roi, rend compte des difficultés d'un semblable travail, des travaux préliminaires qu'il a dû faire pour s'en acquitter convenablement, et des fautes sans nombre qui rendent à-peu-près inutile le catalogue rédigé par Fourmont. Dans un *appendix* joint à ce mémoire, et daté de 1825, l'auteur, après quelques considérations du même genre que les précédentes, annonce que, devenu aujourd'hui l'un des conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, il a formé le projet de refondre en un seul catalogue général, tous les catalogues particuliers plus ou moins imparfaits des divers fonds dont se compose le cabinet des manuscrits orientaux. Son premier soin, dit-il, a été de s'assurer du concours de personnes instruites dans les langues dont il ne possède pas lui-même la connoissance, et il désigne spécialement, pour les manuscrits arabes, persans et turcs, M. Reinaud, MM. E. Burnouf et Lassen pour les manuscrits indiens, et sur-tout pour ceux qui sont écrits en idiome *pali.* Il se reconnoît aussi redevable de beaucoup d'observations particulières et d'utiles conseils à la complaisance de MM. Et. Quatremère,

Saint-Martin, Amédée Jaubert et Schulz. Les livres chinois, assez improprement réunis aux manuscrits, ont particulièrement fixé l'attention de M. Rémusat, et il rend compte de quelques nouvelles mesures adoptées pour assurer leur conservation et en rendre l'usage plus commode, et pour compléter les grands corps d'ouvrages tronqués ou dépareillés.

« Le catalogue des livres chinois de la Bibliothèque du Roi, n'est » donc plus, dit-il, une entreprise isolée, mais une portion d'une » entreprise plus vaste, et par conséquent plus utile et plus digne de » l'attention des savans. Il paroîtra vraisemblablement le premier, » parce qu'il a été commencé avant les autres, et aussi parce que, » malgré les obstacles dont il a été fait mention plus haut, la litté- » rature chinoise est encore, de toutes celles des nations orientales, » la plus régulière, la plus méthodique, celle où il est par conséquent » plus aisé d'entreprendre et de mettre à fin des recherches de tout » genre. »

Nous nous bornons à cet aperçu très-court de cet article; et en faisant des vœux pour que les espérances que nous donne l'auteur soient promptement réalisées, et que la suite des *Mélanges asiatiques* ne tarde pas à paroître, nous nous hâtons de terminer cette notice.

SILVESTRE DE SACY.

VIE DE JOHN DRYDEN, contenant l'histoire de la littérature anglaise, depuis la mort de Shakespeare jusqu'en 1700, par sir Walter Scott; *traduite de l'anglais sur la deuxième édition.* Paris, Charles Gosselin, libraire, rue Saint-Germain-des-Prés, n.° 9, 1826, 2 vol. *in-12.*

LE public, accoutumé depuis long-temps à applaudir dans les romans de sir Walter Scott ce talent original qui les distingue, cette imagination féconde et variée dont les créations hardies ne s'éloignent pas de la nature, et sur-tout de la vraisemblance qui est pour les romanciers ce que la vérité est pour les historiens, à admirer cet art heureux d'attacher aux personnages et aux événemens un vif intérêt par l'énergie, la fidélité ou la singularité des caractères, par les contrastes les plus frappans et les mieux combinés, par les situations qui excitent et soutiennent la curiosité, par une peinture de mœurs qui, plus ou moins exacte, selon les temps et selon les lieux, est toujours assez

vive et assez brillante pour séduire ou charmer le lecteur, enfin cette composition habile et vaste qui, dans un mouvement rapide et animé, réunit tant de passions diverses, exprimées avec force, nuancées avec justesse, et qui, presque toujours imaginées par l'auteur, semblent n'être que la fidèle expression de la nature; le public, dis-je, si constamment occupé des romans de sir Walter Scott, n'a peut-être pas fait assez d'attention en France, ni même en Angleterre, au mérite particulier dont l'illustre romancier a fait preuve dans la biographie de Dryden. Il est curieux pour l'observateur littéraire d'examiner comment un écrivain qui a réussi si heureusement à enter des situations romanesques sur des faits historiques, à féconder par des développemens habiles des caractères déjà connus, à saisir les couleurs locales et à les suppléer quelquefois, aura montré un talent différent, en choisissant un sujet aussi sévère que celui de la biographie de l'écrivain qui, pendant longues années, s'est trouvé à la tête de la littérature anglaise; comment sir Walter Scott, sortant d'une carrière où son imagination ne demandoit à l'histoire que des noms célèbres, quelques faits connus, quelques caractères déjà indiqués, pour les livrer aux caprices illimités de ses conceptions romantiques, aura su contenir et modérer cette imagination, en se bornant à observer et à peindre des réalités. On lui pardonnera sans doute, si, en quelque circonstance où il a eu à prononcer sur une littérature étrangère, il a trop facilement cédé au desir d'assigner des causes et d'indiquer des effets dont on peut contester l'exactitude. La nature du talent est d'agrandir les sujets dont il s'empare. Dans ce nouveau genre de travail, sir Walter Scott, ne pouvant créer de l'idéal, a eu du moins le mérite d'agrandir le réel; et la biographie de Dryden est devenue, en grande partie, l'histoire de la littérature anglaise de l'époque où il a vécu. L'auteur a intitulé modestement son ouvrage VIE DE DRYDEN; le traducteur a ajouté à ce titre, *contenant l'histoire de la littérature anglaise, &c.*

Lorsque Jacques I.er monta sur le trône, la littérature anglaise jouissoit d'une juste célébrité. Shakespeare avoit publié ses ouvrages les plus estimés; après lui on comptoit plusieurs poëtes, tels que Massinger, qui a approché de ce grand maître sous le rapport de la dignité; Beaumont et Fletcher, qui l'ont surpassé dans la peinture des femmes et dans celle du grand monde; Ben-Johnson, remarquable par son extrême fidélité dans l'exposition des caractères; et enfin divers poëtes qui, bien qu'ignorés aujourd'hui, ne laissoient pas d'appeler l'attention du public. La littérature dramatique étoit plus particulièrement accueillie; un grand nombre de théâtres, ouverts dans Londres, fournissoient aux

poëtes aventureux des moyens faciles et prompts de tenter des succès : les autres genres n'étoient pas négligés ; ils avoient produit des écrivains distingués, tels que Spencer, Drayton, Beaumont l'aîné, Fairfax, traducteur du Tasse, dont la mélodie devint le modèle de celle de Waller.

Le judicieux biographe signale un défaut général qu'on avoit pu même remarquer dans la poésie la plus admirée du règne d'Élisabeth : c'étoit une tendance fatale au faux esprit. Cette mode prit naissance à la cour, dont le langage fut, pendant quelque temps, une imitation du style de Lillie, auteur d'un ouvrage intitulé *Euphues et son Angleterre, ou l'Anatomie de l'esprit*. Il enseignoit l'art de composer des concetti bizarres et extravagans par l'alliance des idées les plus disparates ou les plus outrées. On appela Lillie le seul rare poëte de cette époque, et la sorte d'idolâtrie que professent aujourd'hui les Anglais pour Shakespeare et pour Milton, ne surpasse pas celle qu'on avoit alors pour Lillie. Le mauvais goût devint si général, que les meilleurs écrivains ne surent pas s'en affranchir. Shakespeare lui-même offre trop d'exemples de cette manie funeste de l'esprit ; et l'homme, dit sir Walter Scott, dont l'imagination pouvoit enfanter de nouveaux mondes, s'égara jusqu'à faire des pointes et des calembourgs souvent déplacés. Malheureusement ce mauvais goût ne devoit pas cesser par l'avénement de Jacques I.er, qui lui-même aimoit à cultiver ce genre bizarre : le barreau accueilloit les calembourgs et les pointes comme des argumens valables ; la chaire s'en servoit pour toucher les pêcheurs les plus endurcis : s'étonnera-t-on de ce qu'ils dominoient dans la poésie ! A ce goût singulier de jouer sur les mots, au lieu de les appliquer à leur usage propre et naturel, se joignit le travers à-peu-près semblable des auteurs que le docteur Jonhson a qualifiés de poëtes *métaphysiques ;* ils firent subir aux images et aux idées la violence qui d'abord n'avoit été appliquée qu'aux mots. Les deux genres de style se rapprochoient et se confondoient quelquefois. L'art du faiseur de calembourgs consiste à découvrir et accoupler deux mots qui, en offrant une similitude de sons, ont toutefois une signification absolument différente ; le poëte métaphysique, à son tour, se piquoit d'indiquer une ressemblance cachée entre les idées en apparence les plus dissemblables, et de réunir, par une association forcée, des images et des allusions tout-à-fait étrangères les unes aux autres. Le poëte métaphysique, émule du faiseur de calembourgs, exerçoit sur les idées la même violence que l'autre exerçoit sur les sons. Le sublime de l'art étoit de réunir les deux caractères.

Ben-Johnson se distingua dans la poésie métaphysique. La nature lui avoit refusé cette prompte perception du beau, et ce bonheur d'expression qui transmet immédiatement et vivement au lecteur l'idée du poëte, mérite que Shakespeare fait admirer dans plusieurs passages où se trouvent réunies la beauté, la justesse et la simplicité: pour produire de l'effet, Ben-Johnson eut recours à des analogies spirituelles, mais forcées; il eut, entre autres imitateurs, Donne et Cowley. Les poëtes métaphysiques paroissent avoir conservé la faveur du public depuis le règne de Jacques I.er jusqu'au moment où les guerres civiles imposèrent silence aux muses. Sous Charles I.er, les poëtes métaphysiques furent les plus favorisés de la cour et du public; Milton se préserva de la contagion: sir Walter Scott attribue cette heureuse circonstance à la pureté naturelle du goût de Milton, perfectionné par une étude passionnée des grands modèles de l'antiquité. Les poëtes métaphysiques avoient souvent dédaigné, non-seulement l'harmonie et l'élégance, mais encore le rhythme ordinaire de la versification; comme la mélodie plaît toujours à l'oreille, quelques poëtes obtinrent une certaine popularité, en se soumettant aux lois de l'harmonie, méprisées ou enfreintes par leurs rivaux. Waller et Denham furent les premiers qui se distinguèrent ainsi; Waller sur-tout forma son rhythme sur la modulation de Fairfax et d'autres poëtes du règne d'Élisabeth. Les guerres civiles interrompirent long-temps les études et les compositions poétiques. Le biographe dit ingénieusement qu'il y eut à cette époque, dans la littérature, comme dans le gouvernement, une sorte d'interrègne. Dryden se préparoit alors en silence à paroître, à son tour, sur le parnasse anglais.

Ce tableau de la littérature anglaise, dont je n'ai pu tracer qu'une esquisse, sera apprécié par les personnes qui connoissent ce qu'on avoit déjà écrit sur cette époque littéraire; elles jugeront aisément que sir Walter Scott a présenté des aperçus nouveaux et intéressans. Il eût été peut-être convenable que, jetant un coup-d'œil sur les littératures étrangères de cette même époque, cet habile biographe eût examiné si elles avoient exercé de l'influence sur les poëtes anglais, ou si elles en avoient subi quelqu'une de leur part: ainsi les Gongoristes en Espagne, et Marini en Italie, ont avec les poëtes métaphysiques anglais des rapports si marqués, que les ouvrages des uns et des autres auroient pu fournir d'utiles et agréables rapprochemens.

Né en l'année 1631, Dryden avoit été admis au collége de la Trinité à Cambridge, où il passa sept années. Ses premières productions n'annoncèrent pas le talent qu'il montra ensuite: il étoit alors

imitateur de Cowley. Dryden eut des patrons à la cour de Cromwel, et il entra dans le monde sous la protection des puritains. Le premier sujet sur lequel il s'exerça, fut celui de la mort de Cromwel, ouvrage qui ne fixa pas l'attention du public, mais qu'on ne manqua pas de rappeler cruellement, lorsque, ayant changé d'opinions politiques, l'auteur se fit le défenseur des droits héréditaires des Stuarts. On lui reprocha cet éloge de Cromwel, son inconséquence et son apostasie. La pièce entière fut malignement réimprimée sous le titre d'*Élégie sur l'usurpateur Cromwel, par l'auteur d'ABSALON ET ACHITOPHEL, pour montrer la loyauté et l'intégrité du poëte.* Au reste, Dryden n'avoit pas à rougir de son ouvrage : s'il avoit célébré la mémoire du protecteur, les éloges qu'il lui avoit accordés avoient un caractère de vérité que les personnes impartiales ne pouvoient méconnoître, et il avoit eu la sagesse de ne pas faire contraster la gloire de son héros avec les erreurs et les infortunes de la famille royale et de ses partisans, circonstance dont peut-être on lui tint compte dans la suite; et de même que, dans l'éloge de Cromwel, il avoit épargné le monarque, jamais, dans ses nombreux écrits pour la défense de la royauté, il ne s'abaissa à démentir ce qu'il avoit dit à la louange du protecteur.

La restauration fut en Angleterre le commencement de la renaissance des lettres. Les muses, long-temps silencieuses, reprirent leurs chants. Dryden avoit perdu ses patrons : il étoit alors âgé de trente ans ; il manifesta la joie que lui causoit la restauration de la monarchie, en publiant un poëme qui célébroit le couronnement, et après il adressa un PANÉGYRIQUE À SA MAJESTÉ SACRÉE. Ce poëte n'avoit qu'un foible patrimoine : ses parens ne lui pardonnoient pas d'avoir chanté la restauration, et peut-être ils lui savoient plus mauvais gré encore d'avoir altéré l'orthographe de son nom en l'écrivant *DRYDEN*, au lieu de *DRIDEN*.

Les sciences, ainsi que la poésie, avoient repris faveur. Dryden, qui s'étoit long-temps appliqué à la philosophie expérimentale, fut élu, en 1662, membre de la nouvelle société royale. Il chanta les savans et leurs découvertes, dans une épître adressée au docteur Walter Charleton; il loua Boyle, Hervey, &c., de suivre la route indiquée par Bacon, qui, le premier, disoit-il, brisant les chaînes imposées au nom d'Aristote, apprit au monde à s'instruire par l'expérience. Cette alliance de Dryden avec des hommes d'un grand talent, le détermina à choisir une carrière littéraire qui pût lui offrir des moyens d'existence, et il se décida pour le théâtre. Il est remarquable que les destinées du théâtre et de la cour avoient été aussi étroitement unies que celles de

la royauté et de l'épiscopat. Elles avoient eu les mêmes ennemis et les mêmes défenseurs; une égale proscription les avoit frappées : *point de thrône, point de théâtre, point de roi, point d'évêque.* Les puritains avoient reproché au monarque et à la reine d'encourager les spectacles. Les républicains avoient fait fermer les théâtres; quelques-uns des partisans de la scène furent persécutés; d'autres en furent quittes pour des censures lancées du haut de la chaire. La restauration ramena ces amusemens si long-temps proscrits; les aimer devint un signe de loyauté et un désaveu des principes puritains. Le roi prit au rétablissement des théâtres un intérêt direct et personnel. Malheureusement, dit sir Walter Scott, le goût que le prince et sa cour avoient contracté pendant l'exil repoussa les anciennes productions du théâtre anglais.

J'ai lieu de croire que l'habile biographe de Dryden a mis beaucoup de justesse et d'équité dans l'appréciation de l'influence que l'église, la cour et les divers partis avoient eue sur le théâtre anglais; mais je crains qu'on ne trouve pas la même exactitude dans ce qu'il dit du théâtre tragique français de cette époque. Avant de réfuter ses assertions, je les citerai textuellement. « Il est digne de remarque que Charles » choisit les modèles des deux grandes divisions de la composition » dramatique chez deux nations différentes. La France fournit le modèle » de ces tragédies.... qu'on appela tragédies rimées ou héroïques. » Malgré les habitudes générales du peuple en France, une espèce de » cérémonial sévère et précis s'empara de bonne heure du théâtre. » L'auteur étoit forcé de s'occuper beaucoup moins de la situation des » personnages de la pièce, que de celle des acteurs qui devoient la » représenter devant le monarque et sa cour. Il ne lui suffisoit pas » d'étudier comment des êtres humains pouvoient s'exprimer naturelle» ment sur la scène, mais il étoit obligé de modifier l'expression de » leurs passions et de leurs sentimens, de manière qu'elle ne pût » blesser le décorum nécessaire en présence du *grand monarque* (1): » on ne pouvoit imaginer un moyen plus efficace pour glacer le » dialogue des compositions dramatiques, que celui d'introduire sur le » théâtre l'étiquette de la cour. Cette étiquette, sous le règne de » Louis XIV, étoit déjà très-forcée et hors de nature. »

Après avoir parlé de l'influence des romans de la Calprenède et de Scudéri, sir Walter Scott ajoute : « Ces ouvrages fournirent les » modèles sur lesquels se forma la cour du roi Louis, et dans la tragédie

---

(1) Cette expression est ainsi dans l'original et en lettres italiques.

» française, suivant la même imitation, tout roi étoit par droit de » prescription un héros, tout tyran une chimère vomissant des flammes, » toute femme une divinité, tout soldat un Amadis irrésistible..... » Corneille et encore plus Racine firent disparoître la plus grande » partie des absurdités du modèle original.... Mais... le grand talent » de ces auteurs ne put malheureusement que tendre à habituer leurs » compatriotes à un style qui autrement seroit tombé dans le mépris. » Tel qu'il étoit, il obtint faveur à la cour de Louis XIV, et il fut » introduit sur la scène anglaise par Charles. »

Il y a dans ces assertions une confusion des faits et des époques qu'il importe de relever. A quels auteurs tragiques le biographe de Dryden impute-t-il d'avoir introduit sur la scène française ces expressions modifiées des passions et des sentimens, pour ne pas blesser le décorum nécessaire en présence du grand monarque! Puisque sir Walter Scott accorde à Corneille et à Racine le mérite d'avoir corrigé une partie des absurdités du modèle original, il est à regretter qu'il n'ait pas indiqué ceux de nos auteurs tragiques auxquels il paroît adresser sa critique. A-t-il oublié que Corneille donna ses principales pièces sous le règne de Louis XIII! Assurément l'étiquette de la cour de Louis XIV n'influa ni sur les caractères ni sur le style des tragédies du grand poëte; mais à quelle époque du règne de Louis le Grand peut-on fixer l'introduction de ce fameux décorum et de cette sévère étiquette! Né en 1638, marié en 1660, il n'étoit âgé que de vingt-trois ans, lorsqu'en 1662 Charles II monta sur le trône d'Angleterre. Il n'étoit donc pas possible que Louis XIV ni sa cour eussent eu sur la tragédie française une influence capable d'altérer le goût du monarque anglais.

Il eût été plus digne du talent de sir Walter Scott d'assigner d'autres causes aux défauts plus ou moins réels qu'il croyoit devoir signaler.

S'il falloit indiquer quelques-unes des causes qui concoururent à établir les formes et les habitudes qui caractérisèrent la tragédie française, on pourroit dire que les souvenirs et les restes de l'ancienne chevalerie, les vieux romans où étoient représentés ses héros, avoient eu une influence inévitable sur les compositions théâtrales : ainsi les poëtes du règne de Louis XIII donnèrent à l'amour et à l'héroïsme une exaltation qui, lorsqu'elle n'est pas justifiée par des passions extrêmes, dégénère en vaine déclamation; cette influence s'accrut par l'introduction de la littérature espagnole, depuis le mariage d'Anne d'Autriche.

Le grand succès de l'Astrée, qui, dès 1610, avoit mis en crédit les Céladons et les personnages semblables, les fameuses conversations et l'autorité littéraire de l'hôtel de Rambouillet, furent des causes qui,

antérieures au règne de Louis XIV, agirent à-la-fois et sur les tragédies médiocres et sur les romans volumineux, ouvrages dans lesquels l'amour et l'héroïsme sembloient aussi se disputer à qui seroit le plus exalté ou le plus extravagant; mais ces travers des compositions dramatiques furent plutôt corrigés qu'encouragés par le décorum de la cour de Louis XIV. J'oserai dire que présenter sur la scène les rois et les princes avec l'entourage de la pompe et de la dignité qu'on leur accorde, c'étoit donner à l'action théâtrale un caractère de vraisemblance dont on ne pouvoit la dépouiller sans manquer aux règles élémentaires de l'art. L'observation de ces convenances, que l'on appellera, si l'on veut, l'étiquette, se fait particulièrement remarquer, et avec avantage, dans quelques tragédies de Racine. Je citerai seulement Iphigénie : on aime à voir dans cette pièce le roi des rois conserver sa haute dignité, imposer noblement à tous les autres personnages, en exiger et en obtenir le respect dû à son rang, ce qui n'empêche ni Achille de se livrer à la violence de son amour, ni Clytemnestre d'exprimer tous les emportemens de son désespoir maternel. Au contraire, on est plus frappé de la vivacité des passions, lorsqu'elles s'affranchissent enfin de la contrainte momentanée dans laquelle de justes convenances les avoient retenues.

Quant à la comédie, le goût de Charles II le porta à préférer les comédies espagnoles, dont le mouvement et la licence s'accommodoient mieux à l'ancien théâtre anglais et aux mœurs des courtisans.

Sir Walter Scott nous apprend qu'il existoit toutefois une censure pour les pièces de théâtre. Le maître des cérémonies en étoit chargé; et la tragédie de LA VIERGE de Dryden fut défendue, sous le règne de Charles II, comme offrant certaines applications inconvenantes: il auroit pu ajouter que, sous Jacques I.er, Johnson et deux collaborateurs avoient couru risque de la vie pour une comédie dans laquelle ils s'étoient moqués des Écossais. Après la restauration, un privilége exclusif limita à deux le nombre des salles de spectacle. Dryden s'attacha au théâtre qu'on nommoit la *troupe du roi*. Ses deux premiers ouvrages ne furent pas très-remarquables : LA REINE INDIENNE eut ensuite un grand succès, et le succès plus grand encore de L'EMPEREUR INDIEN constata et établit la supériorité poétique de Dryden sur ses rivaux. J'indiquerai ici le mariage de Dryden, qui s'allia à une famille honorable; mais il paroît qu'il ne trouva dans ce mariage ni beaucoup de fortune, ni le bonheur domestique. L'incendie de Londres, en 1666, fut cause que les représentations théâtrales furent suspendues pendant quelque temps.

Dryden augmenta sa renommée littéraire par la publication d'un essai sur la poésie dramatique, dans lequel il soutient que ce genre est la partie la plus noble de la poésie, et que les tragédies rimées et héroïques sont les compositions les plus légitimes de l'art. Vers cette époque, il fit, avec la troupe des comédiens du roi, un traité par lequel il s'obligea à leur fournir trois pièces par an, moyennant une part et un quart de part dans les bénéfices du théâtre; ce qui, au dire des directeurs, devoit produire, année commune, trois à quatre cent livres sterling: mais le poëte ne put tenir le marché aussi exactement qu'il l'avoit promis, et il est permis de croire que cette nécessité de livrer un certain nombre de pièces à des époques rapprochées, nuisit à l'originalité et à la correction.

Entre autres ouvrages, Dryden composa LA TEMPÊTE, pièce qui est la contrepartie de celle de Shakespeare, portant le même titre: il avoit cédé à l'idée séduisante de présenter sur la scène un jeune homme qui n'avoit pas encore vu de femme, afin de peindre l'ingénuité de l'amour que lui inspire la rencontre d'une jeune et belle personne, situation qui depuis a été reproduite sur le théâtre français, notamment dans *l'Oracle*, par M. de Sainte-Foix. Deux autres pièces de Dryden sont une imitation, l'une de *l'Étourdi* de Molière, l'autre du *Faux Astrologue* de T. Corneille, qui avoit lui-même imité EL ASTROLOGO FINGIDO de Calderon. LE MARTYR ROYAL, véritable tragédie héroïque, fut représenté avec un grand succès, de même que la première et la seconde partie de LA CONQUÊTE DE GRENADE, où les sentimens de l'amour et de l'honneur sont portés à l'exaltation la plus passionnée.

La fortune de Dryden augmentoit avec sa réputation. Le 18 août 1670, il obtint à-la-fois la charge de poëte lauréat et celle d'historiographe du roi, avec deux cents livres sterling d'appointemens: « Le » tout, est-il dit, est accordé à John Dryden, maître ès arts, en » récompense des bons services qu'il a rendus à sa majesté, et en » considération de ses talens et de l'élégance de son style, tant en » vers qu'en prose. » Ces faveurs éclatantes n'étoient pas propres à arrêter les haines et les critiques des rivaux, ni les satires de la médiocrité, et elles furent prodiguées au poëte-lauréat jusqu'à attaquer violemment une pièce qu'il n'avoit pas encore fait paroître. Enfin, sur le théâtre même où Dryden avoit acquis tant de gloire, on joua la pièce de LA RÉPÉTITION, dans laquelle ses ouvrages étoient parodiés: la vogue immense qu'obtint cette comédie satirique lui fit expier et ses succès et sa fortune; toutefois le ridicule qu'on avoit tenté de

jeter sur les pièces héroïques n'en arrêta pas les représentations et fut loin de nuire aux compositions nouvelles.

Dryden trouva des défenseurs qui l'aidèrent à repousser les attaques de ses adversaires; au reste il pouvoit y suffire seul. Si quelque circonstance peut donner l'idée de la haute opinion que Dryden avoit de ses forces, c'est l'entreprise à laquelle il se livra en 1673: il osa arranger en poëme dramatique le PARADIS PERDU de Milton, sous ce titre: L'ÉTAT D'INNOCENCE OU LA CHUTE DE L'HOMME. C'étoit, selon l'expression de Shakespeare,

Dorer l'or pur et parfumer la rose.

Cette pièce de Dryden, publiée entre la première et la seconde édition du Paradis perdu, et du vivant de Milton, les justes éloges que Dryden, dans la préface de sa pièce, donne au poëte épique anglais, pour lequel il professe une haute admiration, prouvent que si le Paradis perdu n'obtint pas, à son apparition, un succès d'enthousiasme, son mérite du moins fut reconnu par les vrais juges. Dryden convertit en vers rimés les vers blancs de Milton. On prétend qu'il avoit communiqué son dessein au vénérable barde, qui lui avoit répondu: « Oui, vous pouvez joindre mes vers par les deux bouts, si vous le » voulez. »

En prolongeant sa carrière littéraire, Dryden eut à éprouver de nouvelles contradictions. Le succès de quelques auteurs, que le goût du public et des protecteurs puissans lui opposoient, l'affligèrent et le piquèrent vivement. Malheureusement pour lui, il critiqua maladroitement une pièce dont la réussite l'importunoit: « C'est, disoit-il de » l'auteur, un animal d'une intelligence déplorable, sans lecture, ni » talent de conversation.....; son style est violent et grossier, sa » rime excessivement lâche, et sa versification perpétuellement dure » et mal sonnante. » Dryden avoit riposté aux attaques des ennemis que le duc de Rochester lui avoit suscités, et ne l'avoit pas ménagé lui-même. Dans la nuit du 18 décembre 1679, tandis que le poëte se retiroit chez lui, il fut cruellement insulté et battu; mais les auteurs de cet attentat ne furent jamais connus.

AURENG-ZEB, pièce héroïque, avoit beaucoup réussi. Il paroît qu'après avoir si long-temps combattu en faveur des pièces rimées, Dryden modéra ses opinions; mais il ne voulut pas faire à ses adversaires l'honneur d'avouer qu'il avoit cédé à leurs raisons. Il avoit formé le projet d'une épopée; il ne le réalisa pas. TOUT POUR L'AMOUR OU ANTOINE ET CLÉOPÂTRE, sujet qu'il traita, quoique Shakespeare l'eût traité lui-même, fut reçu avec des applaudissemens

unanimes. Il arrangea aussi TROÏLUS ET CRESSIDE, autre pièce de Shakespeare, et, de société avec Lée, il composa la tragédie d'ŒDIPE. LE MOINE ESPAGNOL, pièce qu'on regarde comme la meilleure comédie de l'auteur, présente la personnification de l'idée abstraite que les fanatiques du siècle se formoient d'un prêtre catholique. L'auteur attachoit beaucoup d'importance à l'art avec lequel des scènes tragiques et comiques sont combinées et enchaînées, et le docteur Johnson l'en a loué. Le Moine espagnol fut joué au moment d'une extrême fermentation des esprits contre les catholiques, lors de la prétendue conspiration des pendus. Dryden dédia sa pièce protestante à un patron protestant, John lord Haughton.

Bientôt l'Angleterre fut violemment agitée par les factions politiques, et Dryden ne put refuser d'y prendre part. La religion du duc d'York le rendoit odieux à une partie des citoyens; le duc de Monmouth étoit l'objet de la faveur populaire. La vie de Charles contenoit seule les projets des factieux, et il étoit évident que la mort du roi deviendroit le signal de la guerre civile. Dryden publia en novembre 1681 la fameuse satire d'ABSALON ET ACHITOPHEL : elle offroit des allusions continuelles au duc et à ses partisans, ainsi qu'au roi et aux chefs des torys qui restoient fidèles à David, au risque d'encourir la haine populaire. Les poëtes whigs répondirent avec plus de fureur que de talent. Shaftesbury, accusé de haute trahison et enfermé à la tour, fut acquitté par le grand jury : une médaille, frappée en souvenir de ce triomphe du parti, donna lieu à Dryden de publier une nouvelle satire intitulée LA MÉDAILLE.

Il écrivit avec Lée la tragédie du DUC DE GUISE, qu'autrefois il avoit commencée, et dont il n'avoit conservé que quelques fragmens. Cette pièce présentoit encore une allusion à ce qui se passoit en Angleterre. Le parallèle entre la ligue et le covenant ne pouvoit échapper à l'auditoire ; le retour du duc de Monmouth, exilé par le roi et revenu en Angleterre au mépris de ses ordres exprès, offroit une analogie encore plus directe avec le duc de Guise à Paris. Toutefois le parti royaliste pouvoit se plaindre de ce que, dans cette pièce, on exhortoit à l'assassinat du fils favori du roi. Aussi la pièce resta deux mois entre les mains du lord chambellan, avant que la représentation en fût permise; et l'autorisation qui fut ensuite donnée, prouva que Charles n'avoit plus de ménagemens pour le duc de Monmouth. Le Duc de Guise fut joué le 30 décembre 1682.

Dryden fut en butte aux pamphlets du parti adverse : on lui reprocha d'avoir voulu avilir les magistrats de Londres par l'exécution en effigie

des magistrats qui figuroient dans sa pièce. Le roi chargea ensuite son poëte lauréat de la traduction de l'Histoire de la ligue par Maimbourg. Enfin Dryden préparoit un opéra d'ALBION ET ALBANIUS, dans le dessein de célébrer le triomphe du monarque sur les whigs, quand Charles mourut en février 1684. Jacques II lui succéda. A l'avénement de Charles II, Dryden étoit devenu royaliste ; à celui de Jacques II, il se fit catholique. Sir Walter Scott a traité ce point délicat avec quelques développemens, et avec autant d'adresse que d'impartialité. Dryden appartenoit à des parens puritains ; mais il avoit mené une vie trop dissipée pour s'être rendu compte sérieusement de ses devoirs et de sa croyance. Son poëme RELIGIO LAICI défendoit l'église anglicane contre les sectaires. Depuis quelque temps, ses études l'avoient disposé au changement de religion, et son biographe a la justice de déclarer que la conversion de Dryden ne fut pas une de ces conversions honteuses, causées par un intérêt temporel. Ce qui est très-remarquable, c'est que les mêmes motifs qui déterminèrent Dryden, décidèrent dans la suite l'historien Gibbon à un pareil changement. L'un et l'autre cédèrent aux impressions qu'avoient produites sur eux les ouvrages de Bossuet, notamment l'Histoire des variations.

Il étoit fâcheux sans doute pour Dryden que sa conviction n'eût été parfaite qu'au moment où Jacques II, montant sur le trône, professa hautement le catholicisme, et où l'on pouvoit croire que les faveurs de la cour seroient de préférence accordées aux catholiques. Dryden consacra son talent à défendre le culte qu'il avoit embrassé ; il écrivit pieusement, mais non charitablement, le poëme intitulé LA BICHE ET LA PANTHÈRE, contre les partisans de la religion qu'il avoit quittée. Il faut pourtant dire à l'honneur de Dryden que, lorsque le prince et l'État proscrivirent ensuite la religion romaine, il y resta inviolablement attaché ; il consentit à perdre sa place de poëte lauréat à l'époque où il ne fut plus permis aux catholiques d'exercer aucun emploi à la cour. « Je ne ferai point, écrivoit-il à ce sujet, un seul » pas au-delà des limites qui sont fixées par ma conscience et par mon » honneur. Si la cour veut me considérer comme un homme qui a » fait de son mieux pour perfectionner la langue et sur-tout la poésie, » si elle se contente de ma soumission au gouvernement actuel et de » mon silence, voilà ce que je puis lui promettre, parce que c'est ce » que je puis faire ; mais je ne puis ni prêter des sermens, ni abandonner » ma religion, parce que je ne sais laquelle j'adopterois, si je quittois » celle de Rome. » Il faut donc admettre que sa conversion avoit été l'effet de sa conviction intime : cependant elle lui avoit valu des avan-

tages temporels. Sa pension avoit été augmentée, « en considération, » est-il dit dans le brevet, des bons et loyaux services rendus à nous » et à notre bien-aimé frère Charles II, et par égard pour le savoir et » les talens dudit Jean Dryden. »

Quand naquit un héritier de la famille des Stuarts, le poëte lauréat célébra ce *Fils des prières*, qu'il avoit annoncé dans la dédicace d'une traduction de la Vie de S. François Xavier. Mais cet événement même, qui inspiroit les chants de Dryden, hâta l'exécution des projets du parti contraire, et la révolution de 1688 éclata bientôt. On ne manqua pas d'accabler le poëte de sarcasmes, d'insultes, de calomnies, et le malheur de sa position ne lui permettoit guère de répondre. Non-seulement il eut le chagrin de perdre son titre de poëte lauréat, mais encore celui de voir qu'on l'accordoit à un méprisable adversaire auquel il avoit assigné la première place dans le royaume de la sottise. Shadwell, son successeur, étoit un whig ardent; sous le précédent gouvernement, ses ouvrages dramatiques avoient été repoussés du théâtre. La manière dont Shadwell exprima sa joie de son succès, prouva qu'il n'en étoit pas digne.

Dryden n'eut alors que la ressource du théâtre : il fit jouer son DON SÉBASTIEN, qu'on regarde comme sa meilleure tragédie, et qui obtint un juste succès. Sa comédie d'AMPHITRYON, son opéra du ROI ARTHUR, réussirent : mais il ne fut pas aussi heureux pour la tragédie de CLÉOMÈNE ; cependant elle étoit conçue dans un esprit d'opposition, et ce moyen accessoire suffit quelquefois à obtenir la vogue du moment. Dryden s'étoit aperçu que l'enthousiasme qui avoit éclaté lors de la révolution de 1688 étoit considérablement affoibli, qu'on accordoit quelque intérêt à la famille des Stuarts, et il avoit choisi le sujet de Cléomène, prince spartiate, exilé de son royaume, et qui attendoit, pour y rentrer, le secours d'un prince étranger. On ne manqua pas de reprocher à Dryden les applications qu'on pouvoit faire de sa pièce : elle ne fut pas tout-à-fait prohibée; mais la représentation éprouva de longs retards; et quand les obstacles furent levés, le défaut d'intérêt, l'insignifiance de l'intrigue, l'absence de toute action, puisqu'il s'agissoit seulement de savoir si le héros partiroit ou non, furent des causes qui firent accueillir froidement cet ouvrage. Après la pièce de l'AMOUR TRIOMPHANT, jouée en 1692, Dryden renonça au théâtre.

Cependant, à mesure que la popularité de Guillaume diminuoit, Dryden reprenoit faveur auprès du public; et comme il est plus facile au talent de recouvrer ses droits qu'à l'autorité de garder son influence, l'ex-poëte lauréat ressaisit la suprématie littéraire dont il avoit joui si

long-temps. Dryden régnoit au café de Will. Obtenir une prise de la tabatière de Dryden, étoit une sorte de distinction littéraire. Southerne, Congrève, Addison, et beaucoup d'autres auteurs moins célèbres, s'honoroient de son amitié. Il étoit parent de Swift, qui, jeune encore, ayant composé des odes, les soumit à sa censure. Dryden lui dit avec une franchise un peu trop brusque: « Mon cousin, vous ne » serez jamais poëte. » Cette prédiction ne lui fut jamais pardonnée, et Swift chercha à s'en venger par des traits satiriques. Des traductions de Juvénal et de Perse furent pour Dryden l'occasion de publier des jugemens littéraires très-estimés. Quelques publications intermédiaires de fragmens traduits de poëtes latins précédèrent le grand travail de sa traduction de Virgile. Cette entreprise intéressa la nation ; il y eut deux classes de souscripteurs : la première donna cinq guinées; il se trouva cent un souscripteurs; elle offroit les noms des plus respectables familles : la seconde classe donna deux guinées, et fournit deux cent cinquante souscripteurs. Dryden reçut en outre du libraire Tonson cinquante livres sterling pour chaque livre des Géorgiques et de l'Énéide, et probablement la même somme pour les Églogues collectivement. Il eut cependant à éprouver des tribulations de la part de son libraire, soit à raison des arrangemens pécuniaires, soit parce que celui-ci, zélé whig, proposoit de dédier l'ouvrage au roi Guillaume. Dans cette idée, Tonson avoit recommandé au graveur de grossir le nez d'Énée, afin qu'il rappelât la protubérance recourbée de celui du roi libérateur, ce qui donna lieu à une épigramme :

Le vieux Jacob, libraire habile,
Par politique a résolu
Que de Nassau le nez crochu
Embelliroit les traits du héros de Virgile.
Un parallèle exact entre ces deux héros
N'est pourtant pas facile à faire;
Car l'un porta son père sur son dos,
L'autre a jeté le sien par terre.

Aussi Dryden ne consentit jamais à une démarche qui repugnoit à ses principes religieux. Enfin, après trois ans de travaux assidus, parut cette traduction de Virgile dont Pope a dit : « La plus noble et la » plus animée que je connoisse en aucune langue. »

Malgré l'animosité qui inspira divers critiques, parmi lesquels Swift fut le plus remarquable, la traduction obtint le plus grand succès. Un des détracteurs de Dryden, Milbourne, fut assez maladroit pour joindre

à sa critique des fragmens d'une traduction de sa façon; Dryden dit de lui avec vérité: « Sa propre traduction est la meilleure réfutation » de sa critique. » Dryden se délassa de la traduction de Virgile, en faisant celle du poëme de la Peinture par Dufresnoi; mais ce qui mit le sceau à sa haute renommée, ce fut la publication de sa belle ode à S.[te] Cécile, ordinairement nommée LE BANQUET D'ALEXANDRE. Dryden, toujours pressé par le besoin de tirer profit de son travail, projeta alors et commença une traduction d'Homère. Il en acheva le premier chant; mais il s'étoit engagé avec le libraire Tonson à faire ces imitations de Bocace et de Chaucer, qui depuis ont été appelées les FABLES, et, en 1699, il remit à ce libraire sept mille sept cents vers, à compte des dix mille qu'il devoit fournir, moyennant deux cent cinquante guinées. Les Fables furent publiées en 1700, et les pièces qui y furent jointes portèrent à environ douze cents vers de plus la quantité stipulée par le traité mercantile du libraire.

Dryden, toujours harcelé par ses ennemis, employa la dernière quinzaine de sa vie à repousser leurs calomnies envenimées, et il mourut le 1.[er] mai 1700. Une souscription fut ouverte pour lui faire des funérailles solennelles. Son corps fut transporté avec pompe à l'abbaye de Westminster et déposé entre le tombeau de Chaucer et celui de Cowley.

Dryden, peu favorisé de la fortune, avoit été dédommagé en renommée. Il fut, comme le dit sir Walter Scott, poëte militant, défendit sa célébrité, et l'augmenta par ses victoires. Le nom de Dryden, ajoute-t-il, fut le premier nom de la littérature anglaise depuis 1666 jusqu'à l'année de sa mort, 1700.

On s'accorda à vanter Dryden après sa mort; les vers mêmes qui furent consacrés à sa mémoire ne firent qu'attester l'immense perte qu'avoit faite le parnasse anglais.

Dryden étoit très-instruit et son talent très-varié : c'est dans l'appréciation de ce talent que son illustre biographe déploie cette sagacité heureuse qu'il avoit montrée dans ses ouvrages précédens; il met pour ainsi dire en action les diverses facultés du poëte: mais ce travail habile, ingénieux, qui offre un grand mérite de critique et d'observation, est trop substantiel pour être soumis à une courte analyse.

La traduction française de cet ouvrage auroit exigé un style plus soigné que celui de la traduction ordinaire des romans du célèbre auteur; mais du moins elle fait connoître exactement les faits et les opinions qui font le fond de l'ouvrage; elle mérite d'être accueillie à-la-fois, et par les personnes qui aiment le talent original de Walter

Scott, et par les admirateurs des ouvrages de Dryden, qui a légué à la littérature anglaise un nom qui cède seulement à ceux de Milton et de Shakspeare.

RAYNOUARD.

Monumenta Germaniæ historica, inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum quingentesimum, auspiciis societatis aperiendis fontibus rerum germanicarum medii ævi, edidit Georg. Heinricus Pertz, *serenissimi Britanniarum et Hannoveræ regis tabularius.* Scriptorum tomus I. Hannoveræ, typis F. B. Culemanni, impensis bibliopoli aulici Hahniani, 1826, *in-fol.*, xxvj et 660 pag. cum 8 tabulis.

Il s'est formé en Allemagne, au mois de janvier 1819, une société consacrée à la recherche des monumens historiques. Elle fait visiter avec beaucoup de méthode et avec soin les manuscrits des principales bibliothèques de l'Europe. M. Pertz, archiviste du roi de la Grande-Bretagne à Hanovre, a été chargé de plusieurs de ces missions littéraires. Après avoir ainsi recueilli lui-même un grand nombre de documens, il y a joint ceux qui lui ont été communiqués par divers savans occupés de travaux du même genre. Il en publie les premiers résultats, qui correspondent principalement au VIII.e et au IX.e siècle de l'ère vulgaire. Il y a peu d'articles inédits dans cette première publication; mais la plupart de ceux que l'on connoissoit, avoient besoin d'être corrigés, restaurés, éclaircis, rapprochés de ceux qui les complètent ou les confirment.

Au mois de février 1824, la société qui vient d'être désignée prescrivit de rassembler les monumens qui concernent l'histoire de l'Allemagne depuis l'an 500 jusqu'à 1500; de les diviser en cinq classes, livres, lois, diplomes, épîtres et antiquités; de n'admettre que des articles authentiques, d'écarter tous les autres, ou du moins de ne les imprimer qu'en petit caractère; de rétablir les leçons primitives, sauf à y joindre les variantes fournies, soit par les manuscrits rangés dans leur ordre chronologique, à partir de l'autographe, soit aussi par les éditions; d'expliquer succinctement les endroits difficiles; de donner enfin des notices sur la vie de chaque écrivain, sur ses ouvrages, sur sa méthode, et sur l'autorité plus ou moins grande qui peut lui être attribuée. M. Pertz s'est conformé à ces règles.

Il n'y a dans le tome imprimé en 1826 que des monumens de la première classe, savoir, des livres ou opuscules intitulés *annales* ou chroniques; et ils sont au nombre de quarante-un, la plupart relatifs aux dix siècles que nous avons désignés: l'éditeur en avoit recueilli quelques autres; mais il a été forcé de les renvoyer au second volume, pour ne pas trop grossir celui-ci. Il donne d'abord, sur quatre colonnes parallèles, les *Annales sancti Amandi*, *tiliani*, *petaviani*, *laubacenses*, depuis 687 jusqu'à 740; puis des continuations de ces quatre chroniques jusqu'à la fin du VIII.ᵉ siècle, et même au-delà. Les trois premières existoient dans les recueils de Duchesne et de dom Bouquet; mais M. Pertz y a fait plusieurs corrections, et il est le premier éditeur de la quatrième, qu'il a trouvée à Monza en Italie, sur les marges d'un manuscrit de l'Abrégé chronologique de Bède: il l'a nommée *Annales laubacenses*, à cause de l'un des premiers articles, qui est ainsi conçu: 707, *Hilduljus rex obiit; requiescit in Laubaco monasterio:* ce seroit l'abbaye de Lobbes en Belgique. Nous remarquons dans cette chronique beaucoup d'éclipses de soleil: en 733, 761, 801, 807, 811, indications qui s'accorderoient assez mal avec la table de Pingré. Quant aux *Annales tiliani* et *petaviani*, on sait que ces noms leur viennent de Jean Tilly (ailleurs du Tillet), et de Paul ou Alexandre Petau, qui en possédoient les manuscrits.

Nous trouvons ensuite rapprochées de la même manière les annales dites *laureshamenses*, *nazariani*, *alamannici*, *guelferbytani*, depuis l'an 703 jusqu'en 926. Les éditions qu'en ont données Duchesne, Bouquet, Freher, Struve, Ussermann, sont ici rectifiées, complétées, augmentées de variantes, de remarques et de *fac-simile* des manuscrits. Il en est de même d'une troisième série, composée des annales de Saint-Gall, de Weingarth et d'Auges, série où certains articles dépassent le IX.ᵉ et même le X.ᵉ siècle. Nous n'aurions à faire que des observations du même genre sur les chroniques de Juvavum ou Salsbourg, de Ratisbonne ou de Saint-Emmeran. Elles sont suivies de quelques lignes inédites, intitulées *Annales antiqui fuldenses*, et tirées des marges d'un manuscrit de Vienne. Ces lignes répondent aux années 742-882, et ne consistent qu'en une soixantaine de mots, dont vingt ont eu besoin d'être achevés par l'éditeur. Jusqu'ici toutes ces anciennes chroniques ne nous ont offert aucun récit proprement dit, mais de courtes phrases détachées, datant des faits sommairement énoncés. Il en est de même encore des annales de Cologne et de celles de Brunwilar. Ces dernières méritent néanmoins quelque attention, comme inédites: elles occupoient les marges d'un manuscrit dont M. Pertz

n'a pu avoir communication; mais il en a trouvé une copie ou un extrait dans les papiers de Gaetano Marini. Les faits qu'on y rappelle sont des années 1000 à 1125; par exemple: 1025, *Domna nostra Mathilda, proh dolor! obiit.* 1066, *Cometes apparuit. . . . et Willhelmus dux Nortmanniæ in Britanniâ regnare cœpit.* 1094, *Ignis magnus apparuit circa vespertinum tempus per totum mundum, et mortalitas magna facta est*, &c.

On rencontre un peu plus de détails dans les annales de Sainte-Colombe de Sens, qui du reste se lisoient déjà dans le *Thesaurus anecdotorum* de Martenne et Durand, et dans les tomes IX et X de dom Bouquet; mais il restoit, dans ces éditions, des fautes et des lacunes que M. Pertz a réparées, d'après un manuscrit de la reine Christine conservé au Vatican. Mabillon a inséré dans son *Musæum italicum* une vingtaine de lignes d'une chronique de Lyon : elles reparoissent ici, suivies d'un morceau inédit qui n'a pas plus d'étendue, et qui porte le titre d'*Annales weissemburgenses*. M. Pertz, d'après l'examen de plusieurs manuscrits, a éclairci par un grand nombre de notes critiques et chronologiques les *Annales laurissenses minores*, que Muratori, Bouquet et Kollar avoient mises au jour. Il a donné le nom de *laurissenses* (majores) à celles qui, dans les collections de Canisius, d'André Duchesne et de Bouquet, ont été appelées ou *plebeii*, parce que le langage en a paru fort vulgaire, ou *loiseliani*, à cause du manuscrit qu'Antoine Loisel en avoit possédé: elles sont ici placées en regard des annales d'Einhard (ou Éginhart), qui leur correspondent, année par année, depuis 741 jusqu'à 801. Passé ce terme, ces deux chroniques ne sont plus seulement semblables, mais tout-à-fait identiques, et le nouvel éditeur s'est contenté de marquer les différences accidentelles. Les récits d'Einhard, prolongés jusqu'à 829, sont le premier ouvrage un peu considérable qui se présente dans le volume que nous annonçons: M. Pertz n'a rien négligé pour en mieux rétablir le texte, et pour expliquer les particularités géographiques. Il publiera, dans le tome II, la vie de Charlemagne, composée par le même Éginhart.

Une autre vie de Charlemagne est connue sous le titre de *Poetæ Saxonis Annalium de gestis Caroli magni imperatoris libri quinque.* Les éditions qu'après Reineccius, Duchesne et Kulpis, en ont données Leibnitz et Bouquet, sembloient ne rien laisser à desirer. Cependant M. Ébert a communiqué à M. Pertz un ancien manuscrit, jadis d'Hildesheim, qui a fourni de nouvelles leçons, variantes ou gloses, et servi sur-tout à reconnoître un petit nombre de déplacemens et de lacunes. L'éditeur a revu avec les mêmes soins les chroniques de

Moissac, de Metz et de Fulde, déjà placées en divers recueils. Il ne s'agit plus des *Annales antiqui fuldenses* dont M. Pertz a transcrit plus haut des lignes inédites, mais d'un corps d'annales divisé en cinq parties, et qui s'étend de 714 à 901. Les cinq rédacteurs sont Enhard, moine de Fulde, puis Ruodolphe, religieux du même monastère et beaucoup plus habile que le premier, ensuite deux autres cénobites du même lieu, dont l'un pourroit être Méginhard, disciple de Ruodolphe, enfin un auteur bavarois qui ne paroît point avoir appartenu à cette abbaye.

Des extraits de la chronique de Fulde se retrouvent presque mot pour mot dans l'abrégé intitulé, *Petri Bibliothecarii Historia Francorum abbreviata,* inséré dans les collections de Duchesne et de Bouquet: M. Pertz le réimprime en petites lettres, aux pages 416, 417 et 418 de son volume; et à la page suivante, il annonce les annales de Saint-Bertin, qui se divisent en plusieurs parties: les premières, jusqu'en 835, par des rédacteurs inconnus; l'avant-dernière, jusqu'en 861, par Prudence, évêque de Troyes; et la dernière, jusqu'en 882, par Hincmar. Le nouvel éditeur reproduit en général le texte de ces différentes sections, tel qu'il est établi dans les tomes VI, VII et VIII de la collection des historiens de France; mais il y fait plusieurs corrections et y ajoute beaucoup de notes instructives. Il a profité, en ce qui concerne les annales de Saint-Vast, des travaux de Lebeuf et de Bouquet, qui les ont, les premiers, fait connoître. Comme le religieux qui, au Xe siècle, a rédigé une courte chronique *de Gestis Normannorum in Franciâ*, n'a guère fait que répéter ce qui se lisoit dans les annales de Saint-Vast et de Saint-Bertin, M. Pertz ne la réimprime qu'en petites lettres, en distinguant par des caractères italiques le petit nombre de lignes qui semblent appartenir en propre à ce chroniqueur.

On a sous le nom de Réginon, abbé de Prum, mort en 906, une chronique générale depuis l'ouverture de l'ère chrétienne jusqu'au Xe siècle. Le premier livre se termine à l'an 741; et après avoir, dans un second livre, continué ces annales jusqu'en 813, l'écrivain s'arrête à ce terme, pour déclarer qu'il n'a fait que traduire correctement en latin, *ad latinam regulam correxi,* ce qu'il a trouvé raconté en langage rustique, *plebeio et rusticano sermone;* que seulement il y a fait quelques additions que lui ont fournies les entretiens des vieillards, *quædam etiam addidi quæ ex narratione seniorum audivi.* Ces deux premières parties de l'ouvrage sont réimprimées en petites lettres dans le volume de M. Pertz. Réginon annonce la troisième comme étant de sa propre composition, *cætera quæ sequuntur meæ parvitatis studio descripta sunt;* et ce travail, qui

aboutit à l'an 906, remplit ici, en caractères ordinaires, quarante-cinq pages *in-fol.*, suivies d'une continuation jusqu'à 973 par un moine de Saint-Maximin de Trèves. Ces livres étoient depuis long-temps publiés; mais ils ne sauroient être lus nulle part aussi commodément et aussi utilement que dans le nouveau recueil, soit à cause du parti avantageux que l'éditeur a su tirer de certains manuscrits de Schafouse, de Carlsruhe, dont on n'avoit fait encore presque aucun usage, soit parce que dom Bouquet n'a imprimé que des parties de cette chronique, et les a tellement dispersées ou même déguisées, que le nom de Réginon semble manquer au grand Recueil des historiens de France. Cela vient de ce que le titre d'*Annales mettenses* s'applique non-seulement à vingt pages d'annales de Metz que nous avons déjà indiquées comme comprises dans le volume de M. Pertz, mais à une plus longue compilation où sont transcrits divers morceaux de Fredegaire et d'Hincmar, et particulièrement de l'abbé de Prum. Bouquet a distribué ces *Annales mettenses* dans les tomes II, V, VI, VII, VIII de sa collection; et comme les récits de Réginon relatifs à l'histoire de France s'y trouvoient copiés, il n'a donné place à ce chroniqueur, pourtant célèbre, qu'en des notes où sont consignées les lignes omises ou altérées par le compilateur de Metz.

Nous venons de désigner tous les écrits que M. Pertz a rassemblés, rectifiés, éclaircis dans son premier tome. Il y a joint une table des matières et un très-court glossaire. En général, il a porté dans ce travail une exactitude scrupuleuse dont il n'existoit que fort peu d'exemples. On pourroit toutefois y remarquer un petit nombre d'erreurs légères: par exemple, à propos de l'opinion qui attribue à Hincmar la troisième partie des Annales de S. Bertin, on lit, p. 420 et 421: *Ità jam ante abbatem Lebeuf cardinali Fleury et episcopo de la Ravalière persuasum.* L'abbé Fleury, qui a l'un des premiers énoncé cette opinion dans son Histoire ecclésiastique (l. 50, n.° 48), n'étoit point à confondre avec le cardinal de Fleury; ni la première partie du nom propre de Lévesque de la Ravallière, à traduire par *episcopo.* Ces méprises font voir à quel point les étrangers les plus instruits ignorent les détails vulgaires des annales de notre littérature moderne.

Il nous semble que M. Pertz juge quelquefois avec beaucoup trop de sévérité le travail de D. Bouquet et de ses continuateurs, qui n'est pas exempt d'imperfections sans doute, mais qu'il est permis de préférer à tout ce qu'on avoit publié en Allemagne de recueils ou mélanges historiques du même genre, depuis Schard et Pistorius jusqu'à Eckart, Struve et Ludwig. L'Allemagne attendoit encore, avant le travail de M. Pertz, une collection comparable à

celle que la France doit aux soins et à l'habileté des savans et laborieux bénédictins.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France ; Académie des inscriptions et belles-lettres, tome VIII. Paris, impr. royale, 1827, *in-4.°*, 86 et 577 pages, avec deux planches. Ce volume contient des Notices historiques sur MM. Visconti, Dupont de Nemours, Millin, Garnier et Tôchon d'Annecy, par M. *Dacier*, secrétaire perpétuel ; des Mémoires sur l'origine et la formation de l'écriture chinoise, sur quelques écritures syllabiques tirées des caractères chinois, et sur le passage de l'écriture figurative à l'écriture alphabétique, sur l'extension de l'empire chinois du côté de l'occident, par M. *Abel-Rémusat* ; l'examen d'un texte de Diodore de Sicile relatif au monument d'Osymandyas, par M. *Gail* ; des recherches sur la forme et l'administration de l'état fédératif des Béotiens, par M. *Raoul-Rochette* ; sur l'origine des jeux scéniques chez les Romains et sur les lois qui les établirent et en réglèrent la discipline, par M. *Bernardi* ; des observations de M. *Vanderbourg* sur les fables publiées à Naples et attribués à Phèdre ; des mémoires sur le bronze des anciens, et sur les trois plus grands camées antiques, par M. *Mongez* ; sur l'état des personnes en France sous les rois de la première race, par M. *Naudet*. L'un de nos cahiers de 1828 contiendra un article sur ce volume.

Nous nous proposons aussi de rendre compte d'un ouvrage de M. Petit-Radel, dont la publication a été annoncée d'avance dans notre cahier de juillet dernier, page 441. Il a paru sous le titre d'*Examen analytique et tableau comparatif des synchronismes des temps héroïques de la Grèce*. Paris, imprimerie royale, librairies de MM. Treuttel et Würtz, Debure, Rey et Gravier, Brunot-Labbe, 1827, *in-4.°*, xiij, 280 et 164 pages, avec un grand tableau comparatif des généalogies, un canon chronologique et une carte de l'ancienne Espagne. Le corps de l'ouvrage, pag. 1-208, est divisé en douze sections et présente les développemens du système chronologique de l'auteur : une table analytique des matières remplit les pag. 209-280. Les 164 pages suivantes contiennent un mémoire de M. Petit-Radel, intitulé *Examen de la véracité de Denys d'Halicarnasse* ; des éclaircissemens sur l'époque de l'émigration d'Œnotrus, par M. Raoul-Rochette ; une défense de l'autorité de Denys d'Halicarnasse, relativement à cette époque, par M. Petit-Radel ; un mémoire du même sur les plus anciennes villes de l'Espagne.

Lettre à M. Abel Rémusat sur une nouvelle mesure de coudée, trouvée à Memphis par M. le chevalier Drovetti, et sa comparaison avec les autres

mesures semblables connues jusqu'à présent, par M. Jomard. Paris, Debure frères et Merlin, novembre 1827, 32 pages *in-4.°* et une grande planche.

Satires de Perse et de Sulpitia, traduites en vers français par M. Théry, avec le texte latin en regard, précédées d'une histoire abrégée de la satire ancienne, et suivie de notes. Paris, impr. de Duverger, librairie classique de Hachette, 1827, *in-12*, 266 pages.

Dictionnaire des sciences naturelles, tomes XLVIII, XLIX, L, avec trois livraisons de planches, plus la 25.e et dernière livraison des portraits de naturalistes; Strasbourg et Paris, Levrault, 1827, 3 vol. *in-8.°* — Ces trois tomes continuent le dictionnaire depuis le mot *Scabieuse* jusqu'à *Stewensia* inclusivement. On sait maintenant que l'ouvrage entier formera 60 vol., avec autant de cahiers de planches, et 3 ou 4 vol. de biographie: il sera terminé en 1828. L'éditeur offre au public une nouvelle souscription pour les tomes qui ont déjà paru. — Il a été rendu compte des 47 premiers dans nos cahiers d'août 1824, pag. 451-464, et d'août 1827, pag. 451-457.

Recueil des éloges historiques lus dans les séances publiques de l'Institut, par M. le baron Cuvier; tome III. Paris et Strasbourg, Levrault, 1827, *in-8.°*, 512 pages. Prix: 6 fr. Ce volume correspond aux années 1820-1827, et contient les éloges de MM. Palisot de Beauvois, Banks, Duhamel, Haüy, Berthollet, Richard, Thouin, Lacépède, Corvisart, Hallé, Pinel, Fabbroni, les discours prononcés aux funérailles de MM. Vanspandoenck et Delambre, l'extrait d'un rapport sur l'état de l'histoire naturelle et sur ses accroissemens depuis le retour de la paix maritime, l'extrait d'un autre rapport sur les principaux changemens éprouvés par les théories chimiques, et sur une partie des nouveaux services rendus par la chimie à la société.

Histoire naturelle des poissons, ouvrage contenant plus de cinq mille espèces de ces animaux, décrites d'après nature et distribuées conformément à leurs rapports d'organisation, avec des observations sur leur anatomie, et des recherches critiques sur leur nomenclature ancienne, par M. le baron Cuvier, et par M. Valenciennes, aide-naturaliste au Muséum royal d'histoire, 15 à 20 vol. *in-8.°* ou 8 à 10 vol. *in-4.°* On souscrit à Paris et à Strasbourg chez Levrault, à raison de 13 fr. 50 cent. par volume *in-8.°*, accompagné d'un cahier de 15 à 20 planches; de 18 fr. par demi-vol. *in-4.°* avec le même nombre de planches. Les exemplaires *in-8.°* sur papier cavalier vélin coûteront aussi 18 fr. par vol. — Les deux premiers tomes *in-8.°* paroîtront au commencement de 1828, et les autres suivront de trois mois en trois mois. — Toutes les planches seront imprimées sur papier vélin, et les exemplaires où elles seront coloriées se paieront 10 fr. de plus par livraison. — Le prospectus de cet ouvrage (28 pag. *in-8.°*) est rédigé par M. Cuvier, et contient un aperçu tant des ouvrages publiés sur cette matière depuis Rondelet, Belon et Salviani, que des moyens employés pour donner plus d'étendue et plus d'exactitude au nouveau travail qu'on offre au public.

ITALIE.

I Frammenti de' sei libri della Repubblica di M. T. Cicerone, volgarizzati dal principe don Pietro Odescalchi. Roma, Salviucci, 1826, *in-8.°* — Les Fragmens de la République de Cicéron viennent aussi d'être traduits en italien par Mme Teresa Carniani Malvezzi. Bologne, 1827, *in-8.°*

I Promessi sposi, &c.; Les Fiancés, histoire milanaise du XVII.e siècle, fragment *découvert et retouché* par M. Alexandre Manzoni. Milan, Ferrario, 1826, 3 vol. *in-8.°* Cette production a obtenu un grand succès en Italie; elle a été réimprimée en petit format. Turin, Pomba, 1827, 3 vol. *in-32.* Florence, V. Batelli, 1827, sei *volumetti*. On annonce la publication prochaine d'une traduction française de ce roman.

Raymundi Cunichii Ragusini Epigrammata, nunc primùm in lucem edita. Ragusii, Martecchini, 1827, *in-8.°*, 350 pag. Raymond Cunich, jésuite, est connu par des traductions d'Homère et de Théocrite en vers latins.

Poesie italiane e latine, edite ed inedite, di Angiolo d'Elci, con la vita dell' autore, scritta da Giov. Batt. Nicollini. Firenze, Piatti, 2 vol. *in-8.°*

Semifonte conquistata e distrutta da' Fiorentini nell' anno 1202, poema eroico in dodici canti, di Giacomo Mini. Firenze, 1827, *in-8.°*

Les éditeurs des *Classiques italiens*, à Milan, ont fait entrer dans cette collection 14 vol. *in-8.°* contenant l'*Istoria civile del regno di Napoli*, di P. Giannone, avec d'autres écrits de cet écrivain célèbre, et particulièrement l'Apologie de son histoire de Naples.

Vita del cardinal Gasparo Contarini; Vie du cardinal Gasp. Contarini (mort en 1542), par L. Beccatelli (mort en 1575). Cette vie étoit restée manuscrite jusqu'en 1746, époque où le cardinal Querini en donna une première édition, avec une préface et plusieurs additions Brescia, *in-4.°*: elle vient d'être réimprimée à Venise, chez Alvisopoli, 1827, *in-8.°*

Istoria della revoluzione di Francia, &c.; Histoire de la révolution de France depuis la convocation des états généraux jusqu'en 1814, en 8 livres, par P. Mansi. Florence, Piatti, *in-8.°*

Ricerche storiche su l' India antica, &c.; Recherches historiques sur l'Inde antique, sur la connoissance que les Indiens en avoient, sur les progrès du commerce avec ce pays avant la découverte du Cap de Bonne-Espérance; ouvrage de W. Robertson, avec des notes et des éclaircissemens par M. Domenico Romagnesi. Milan, Ferrario, 2 vol. *in-8.°* avec des planches. Pr. 3 lire.

TABLE

DES ARTICLES contenus dans les douze cahiers du Journal des Savans publiés en 1827. (Les simples annonces ne sont pas toutes comprises dans cette table.)

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Asiatic Researches, or Transactions of the society instituted in Bengal: deux articles de M. *Abel-Rémusat;* octobre, pages 579-589; déc. 708-715.

Mélanges asiatiques de M. Abel-Rémusat, 1826, 2 vol. *in-8.°*: article de M. *Silvestre de Sacy;* décembre, pag. 725-738.

Monumens littéraires de l'Inde, recueillis et expliqués par M. Langlois. Paris, 1827, *in-8.°*; février, 120: article de M. *Chézy;* avril, 231-240.

Théorie du sloka ou mètre héroïque sanscrit, par M. Chézy. Paris, 1827, *in-8.°*; juin, 383.

Yadjnadattabada, épisode du Ramâyana, texte, et version française par M. Chézy, avec ses notes, et une version latine par M. J. L. Burnouf. Paris, 1827, *in-4.°*; janvier, 60 : article de M. *Eugène Burnouf* fils; avril, 223-230.

Chrestomathie arabe, par M. Silvestre de Sacy; octobre, 636.

Harethi Moallaca, cum scholiis Zuzenii : edidit, latinè vertit, et commentario instruxit J. Vullers. Bonnæ, 1827, *in-4.°* : article de M. *Silvestre de Sacy*; juin, 337-348.

Incerti autoris liber de expugnatione Memphidis et Alexandriæ, arabicè editus ab Henr. Arens Hamaker. Lugd. Bat., 1825, *in-8.°* : article de M. *Silvestre de Sacy*; mars, 140-148.

De la forme de la poésie historique et de la musique chez les Hébreux, par M. Saalschütz. Kœnisberg, 2 vol. *in-8.°* : article de M. *Silvestre de Sacy*; novembre, 650-661.

The Seven seas.... Dictionnaire et grammaire de la langue persane, par le roi d'Oude. Luknow, 1822, *in-fol.* : article de M. *Silvestre de Sacy*; janvier, 40-50.

Description et explication historique des monnoies orientales du cabinet de M. W. Marsden; deuxième partie. Londres, 1825 : article de M. *Silvestre de Sacy*; mai, 270-282.

Manuscrit arménien de la Chronique d'Eusèbe, déposé à la Bibliothèque du Roi, par M. Zohrab; juillet, 439.

Voyage en Europe et dans l'Océan Atlantique, par Martyr, publié en arménien et en français, par M. Saint-Martin; août, 507, 508.

Livres sacrés et historiques de l'île de Ceylan. Londres, 2 vol. *in-8.°*; février, 126.

Catalogue de manuscrits orientaux rassemblés par Bruce et mis en vente à Londres; février, 126, 127.

Lettre de M. G. de Humbolt à M. Abel-Rémusat sur la nature des formes grammaticales et sur le génie de la langue chinoise en particulier; mars, 190.

Iu-Kiao-li ou les deux Cousines, roman traduit du chinois, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1826, 4 vol. *in-12* : article de M. *Raynouard*; janvier, 24-40.

Rapport sur le concours fondé par M. Volney (écriture des langues asiatiques). Prix décerné à M. Schleyermacher; prix proposé pour 1828; avril, page 249.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Cours de littérature grecque, par M. Planche; septembre, 568.

Poetarum græcorum sylloge, curante J. F. Boissonade, 24 vol. *in-32*; janvier, 60; novembre. 697.

Traduction de Sophocle en français, par M. Artaud; octobre, 636; novembre, 697.

Histoires diverses d'Élien, traduites du grec par M. Dacier; nouvelle édition avec le texte; juin, 380.

Procli Opera, edita à V. Cousin; tome VI. Paris, 1827, *in-8.°*; mars, 191.

Initia Philosophiæ et theologiæ ex Platonis fontibus ducta, sive Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarii : nunc primùm edidit Fr. Creuzer. Francof. ad Mœnum, *in-8.°*: trois articles de M. *Cousin*; avril, 211-223; juin, 323-333; juillet, 409-425.

Eunapii vitæ Sophistarum, cum notis J. F. Boissonade. Amstelod., 1822, 2 vol. *in-8.°* : deux articles de M. *Cousin*; janvier, 50-57; février, 67-77.

— Éditions de Térence, Cicéron, Sénèque, dans la collection classique de M. Lemaire; septembre, 568; octobre, 637.

Œuvres choisies d'Horace, traduites par M. Goubaud; sept., 568.

Amours mythologiques, traduits des Métamorphoses d'Ovide, par M. Pongerville. Paris, 1827, *in-8.°*; janv., 60: art. de M. *Raynouard*; sept., 515-526.

Satires de Juvénal, traduites en vers français par M. Fabre de Narbonne. Paris, 1825, 3 vol. *in-8.°* : art. de M. *Raynouard*; mai, 291-304.

Satires de Perse et de Juvénal, interprétées par Boileau; octobre, 636; novembre, 697.

Commentaires de César, traductions de Toulongeon et de M. Berlier; septembre, 570.

Œuvres de Tacite, traduites par M. J. L. Burnouf; tome IV. Paris, 1827, *in-8.°*; avril, 252 : art. de M. *Daunou*; septembre, 531-542. — Nouvelle édition de la traduction de M. Dureau de la Malle; septembre, 570.

Œuvres de Macrobe, traduites par M. Ch. de Rosoy. Paris, 1827, 2 vol. *in-8.°*: deux art. de M. *Daunou*; avril, 240-248; mai, 304-313.

Apologétique de Tertullien, nouvelle traduction française par M. F. Allard, avec le texte latin et des notes. Paris, 1827, *in-8.°*; mars, 192: article de M. *Raynouard*; août, 483.

III. LITTÉRATURE MODERNE. 1.° *Belles-lettres:* Langues, Grammaire. — Poésie. — Romans. — Lettres. — Mélanges.

Atlas ethnographique du globe, ou classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues, par M. Balbi. Paris, 1826, *in-8.°* et *in-fol.* : art. de M. *Abel-Rémusat*; mai, 282-291.

Grammaire française de M. Constant Letellier, traduite en grec moderne; janvier, 60.

Orthophonie anglaise, par M. Dudouit; juillet, 439.

Cours de littérature ancienne et moderne par la Harpe, avec un discours préliminaire sur la vie et sur tous les ouvrages de l'auteur (par M. Daunou). Paris, Hôtel des Fermes, 18 vol. *in-8.°*; janvier, 68.

Traité sur les figures du discours, par M. Fontanier; sept., 568.

Sermon d'Olivier Maillard, avec une notice par M. Labouderie, févr., 120.

— Ouvrage allemand de M. Diez sur la poésie des troubadours; oct., 639.

Le Roman du Rou, par Rob. Wace; édition donnée par M. Pluquet: octobre, 636, 637.

Le Roman du Renart, publié par M. Méon. Paris, 4 vol. *in-8.°* : art. de M. *Raynouard*; octobre, 604-614.

Œuvres poétiques de Mme Dufrénoy, janvier, 60.

Poésies diverses et traductions en vers de M. Firmin Didot; octobre, 636.

Comédies historiques, par M. R.; septembre, 569.

Éditions de quelques tragédies de Shakspeare; septembre, 569.

Œuvres complètes de lord Byron, traduction nouvelle; juin, 379.

Ipazia, poëme de M.me Diodata Saluzzo Roero; novembre, 701.
La Gusla, poésies illyriques; septembre, 569.
— Les Suisses sous Rodolphe de Habsbourg, roman historique par M.me la baronne d'Ordre; avril, 250.
Lettres inédites d'Ann. Caro; novembre, 702; — de M.me de Sévigné; sept., 569.
Éloge de la folie par Érasme, traduit par M. de Panalbe, janvier, 61.
Nouveaux mélanges historiques et littéraires de M. Villemain. Paris, 1827, *in-8.°*; février, 120: article de M. *Daunou*; août, 467-474.
Œuvres de M. Droz. Paris, 1826, 2 vol. *in-8.°*; janvier, 61.

2.° *Histoire.* (Géographie et Voyages; Chronologie.)

Principes de la philosophie de l'histoire, traduits de la Scienza nuova de J. B. Vico, par M. Michelet; mars, 191.
Biographie universelle; tome XLVII et XLVIII; avril, 250, 251. Tome XLIX; août, 506, 507.
— Géographie méthodique par M. Meisas; octobre, 637.
Tome II du Recueil de la société de géographie; février, 120, 121.
Mémoire de M. Jomard sur la lithographie appliquée aux cartes géographiques; juin, 379.
Remarques de M. Jomard sur les découvertes géographiques faites dans l'Afrique centrale; juin, 380.
Dissertation sur l'ancienne ville de Samarobriva, par M. Rigollot fils; novembre, 697, 698.
Itinéraire descriptif de l'Espagne, par M. Alex. de Laborde; sept., 570, 571.
Travels, &c. Voyages et aventures de M. Fraser dans les provinces de la Perse situées sur les rives méridionales de la mer Caspienne. Londres, 1826, *in-4.°*: deux art. de M. *Silvestre de Sacy*; février, 76-86: avril, 195-206.
Voyage de l'Inde en Angleterre, par James Edward Alexander; juillet, 445.
Description de la Chine, par M. de Malpierre; septembre, 571: art. de M. *Abel-Rémusat*; novembre, 690-695.
Voyage à Péking, par M. Timkoffski, traduit du russe par M. N. Paris, 1827, 2 vol. *in 8.°*: art. de M. *Abel-Rémusat*; juillet, 392-402.
Relation d'un voyage dans la Marmarique &c., par M. Pachô. Paris, 1827, *in-4.°*; avril, 252: art. de M. *Letronne*; novembre, 682-690.
Voyage aux États-Unis d'Amérique, par M. Sidons; novembre, 700.
Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson; janvier, 52.
— Tableau des synchronismes de l'hist. des temps héroïques de la Grèce, par M. Petit-Radel; juillet, 441; déc., 758.
— Art de vérifier les dates depuis 1770; septembre, 570.
(Histoire des nations anciennes et modernes.) Hist. univ. de l'antiquité par Fr. Chr. Schlosser, trad. de l'allemand en français par M. de Golbéry, avril, 252.
Traduction anglaise de l'Histoire romaine de M. Niebuhr; juillet, 446.
Revue de l'histoire universelle moderne (par M. de l'Aub....); juin, 380, 381.
Histoire du mahométisme, par M. Mills. Londres, 1818, *in-8.°*; traduction française. Paris, 1825, *in-4.°*: art. de M. *Silvestre de Sacy*; août, 457-467.
Histoire de la Sardaigne, par M. Manno; novembre, 702.

L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon; mémoires et documens traduits par D. Andres Muriel; janvier, 61.
Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France jusqu'au XIII.e siècle, publiée par M. Guizot; février, 121; juin, 381.
Collection des chroniques françaises des XIII.e, XIV.e et XV.e siècles, par M. Buchon; août, 508, 509.
Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'au commencement du XVII.e siècle, publié par M. Petitot; février, 121.
Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis Henri IV jusqu'en 1763, par MM. Petitot et Monmerqué; février, 121.
Lettres sur l'histoire de France, par M. Thierry. Paris, 1827, *in-8.°*; juin, 381 : art. de M. *Daunou;* décembre, 716-725.
Dissertations de M. Guillon de Montléon sur Raoul ou Rodolphe, roi de France, &c.; mars, 191.
Documens authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV en bâtimens, &c., recueillis par M. Peignot; janvier, 61, 62.
Dissertation sur l'ostensoir offert par Fénélon à son église métropolitaine de Cambrai; octobre, 638.
Souvenirs historiques du département du Pas-de-Calais; février, 122.
Histoire de Bretagne par M. Daru. Paris, 1827, 3 vol. *in-8.°;* deux art. de M. *Daunou;* juin, 362-373; juillet, 425-432.
Essais historiques sur le parlement de Provence, par M. Cabasse. Paris, 1826, 3 vol *in-8.° :* art. de M. *Raynouard;* juin, 248-362.
Monumenta Germaniæ historica, edidit G. H. Pertz. Hannoveræ, 1826, *in-fol.* févr., 124: article de M. *Daunou;* déc., 753-758.
Histoire du soulèvement des Pays-Bas, par Schiller, traduite par M. de Châteaugiron; septembre, 571.
Histoire du siége de Missolonghi, par M. Auguste Fabre; janvier, 62.
Histoire de la tribu des Osages; septembre, 572.

(Antiquités). Antiquités grecques et romaines, traduites de Robinson et d'Alex. Adam; septembre, 570.
Anti-symbolique de J. H. Voss; novembre, 700.
Dissertation sur la Vénus de Paphos, par M. Guigniaut; août, 508.
Das alte Megaris; Essai sur l'histoire et la géographie de l'ancienne Mégaride, par M. Hermann Reinganum. Berlin, 1825, *in-4.° :* article de M. *Hase;* janvier, 3-13.
Notice sur les nuraghes de Sardaigne, par M. L. Petit-Radel. Paris, 1827, *in-8.° :* art. de M. *Letronne;* avril, 206-211.
Corpus inscriptionum græcarum, curâ Boeckhii. Berolini, *in-fol;* fév., 125; juillet, 443, 444.
Inscriptiones antiquæ, à comite Car. Vidua collectæ. Parisiis, *in-8.° :* trois articles de M. *Letronne;* janvier, 14-24; mars, 162-175; août, 474-483.
Lettera del dottor Panofka sopra una iscrizione greca; — Fred. Osanni de Philistide Syracusarum reginâ commentatio : art. de M. *Letronne;* juillet, 387-392.
Monumens publiés et expliqués par M. Millingen : deux art. de M. *Letronne;* août, 495-503; septembre, 553-564.

Description des médailles du musée de Fontana, par M. Sestini; août, 512.
Mélanges de numismatique et d'histoire, par M. le baron Marchant; avril, 253; juillet, 440.
Mémoire de M. Mongez sur des médaillons romains d'un volume extraordinaire; janvier, 58, 59.
Lettre sur la découverte des hiéroglyphes acrologiques, par M. J. Klaproth; février, 122.
Réclamation de M. Cailliaud sur une note ajoutée à l'Essai de M. Salt concernant le système phonétique des hiéroglyphes; janvier, 64.
Essai sur le système phonétique des hiéroglyphes, du docteur Young et de M. Champollion le jeune, par M. Salt, traduit en français. Paris, *in-8.°*; février, 122.
Observations de M. Champollion le jeune sur la découverte des hiéroglyphes acrologiques; avril, 252, 253.
Papyrus égyptiens de la bibliothèque du Vatican (par M. Champollion le jeune); novembre, 700.
Papyri græci regii Taurinensis Musæi ægyptii, editi ab Amedeo Peyron: art. de M. *Letronne;* octobre, 614-622.
Ouvrages de MM. Spohn, Seyffarth et Champollion le jeune, sur les hiéroglyphes: deux art. de M. *Silvestre de Sacy;* septembre, 542-553; octobre, 589-604. — *Voyez* aussi novembre, 701.

(Histoire littéraire. — Bibliographie).

Atlas historique et chronologique des littératures anciennes et modernes, par M. Jarry de Mancy, *in-fol.;* mars, 190; juillet, 439, 440.
Résumé de l'histoire littéraire de Portugal, par M. Ferd. Denis. Paris, 1826, *in-18:* art. de M. *Raynouard;* mars, 149-161.
Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de J. C., par M. de Grégory; deux art. de M. *Daunou;* octobre, 622-632; novembre, 643-647.
Vie de Dryden, par sir Walter Scott: art. de M. *Raynouard;* décembre, 738-753.
Notice sur Cesarotti; juillet, 447.
Éloge historique de M. Dumont de Courset (par M. A. Hédouin); avril, 250.
La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique, par M. Quérard; septembre, 572; octobre, 639.
Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, par M. Barbier; tome IV. Paris, 1827; *in-8.°;* janvier, 59, 60: article de M. *Raynouard;* juillet, 402-409.

3.° *Philosophie:* Science sociale. — Législation. — Économie politique.

Œuvres de Descartes, publiées par M. Victor Cousin. Paris, 1824-1826, 11 vol. *in-8.°:* deux art. de M. *Daunou;* février, 110-119; mars, 180-186.
Élémens d'idéologie, par M. Destutt-Tracy; novembre, 698.
Idéométrie ou langage pasigraphique; juin, 383.
Enseignement des sourds-muets, ouvrages de MM. Bébian et de Gérando; septembre, 567, 568.
De actionum liberarum lege supremâ, autore Josepho Paquet; oct., 639.
Esquisses politiques sur l'action des forces sociales (par M. B.); nov., 699.
Traité de la législation, par M. Ch. Comte, 4 vol. *in-8.°;* janv., 62, 63.

Recueil des anciennes lois françaises, par MM. Isambert, de Crusy, Jourdan, années 1483-1526 ; octobre, 638, 639. — Lois rendues pendant le règne de Louis XVI (tomes XI-XIV du Recueil général des lois françaises) ; avril, 254. — Suite, septembre, 574, 575.

Législation civile, commerciale et criminelle de la France, par M. Locré; septembre, 575 : article de M. *Raynouard* ; nov. 668-681.

Traité de la législation concernant les manufactures et ateliers dangereux, insalubres ou incommodes, par M. A. H. Taillandier; avril, 254.

De l'autorité judiciaire en France, par M. Henrion de Pensey; sept., 575.

Philosophie de la statistique, par Melchior Gioja ; novembre, 702.

Essais sur les monnoies, les papiers-monnoie, &c., par M. J. Ashton Yates; novembre, 703, 704.

4.° *Sciences physiques et mathématiques.* — Médecine.

Dictionnaire des sciences naturelles; tomes XXXI-XLII. Paris, 1824-1827, *in-8.°* : art. de M. *Abel-Rémusat*; août, 451-457. — Tomes suivans, déc., 759.

Mémoire sur la mesure d'un arc de parallèle moyen entre le pôle et l'équateur, par M. Brousseaud; septembre, 574.

Théorie des phénomènes électro-dynamiques, par M. Ampère. Paris, 1826, *in-4.°* ; février, 122, 123.

Mémoires sur les variations magnétiques et atmosphériques, par M. Quinet; mars, 191 ; juin, 383, 384.

Cabinet d'histoire naturelle de Séba ; novembre, 698.

Mémoires sur les eaux minérales, par M. Anglada; septembre, 572, 573.

Répertoire des mines des états du roi de Sardaigne, en italien et en français; juin, 1826, deux tomes *in-8.°* ; février, 128.

Jurisprudence générale des mines en Allemagne, par Fr. Ludw. von Cancrin; traduite de l'allemand en français, par M. Blavier. Paris, 1826, 3 vol. *in-8.°* : art. de M. *Chevreul* ; mai, 259-269.

Recherches sur la distribution géographique des végétaux phanérogames, par M. Mirbel. Paris, 1827, *in-4.°*; juillet, 440 : art. de M. *Abel-Rémusat* ; novembre, 661-668.

Flora Brasiliæ meridionalis, auctore Augusto de Saint-Hilaire. Parisiis, *in-4.°* : art. de M. *Tessier*; août, 491-495.

L. C. Richard Commentatio historica de coniferis et cycladeis. Paris, 1826, *in-fol.* : art. de M. *Tessier*; mars, 176-180.

Mémoires sur la famille des légumineuses, par M. Decandolle. Paris, 1825, *in-4.°* : art. de M. *Tessier*; juin, 333-337.

Hist. natur. des poissons, par MM. Guill. Cuvier et Valenciennes; déc., 759.

Monographie des orobanches, par M. Vaucher; septembre, 576.

Histoire naturelle des mammifères, par MM. Geoffroy de Saint-Hilaire et Fréd. Cuvier. Paris, 1826 : art. de M. *Tessier*; juillet, 433-436.

Monographie des hirudinées, par M. Moquin-Tandon. Montpellier, 1827, *in-4.°* Essai du même sur les dédoublemens ou multiplications d'organes dans les végétaux, *in-4.°* ; juin, 384 : art. de M. *Abel-Rémusat*; sept., 526-531.

L'Homme, par M. Bory de Saint-Vincent; septembre, 573.

Anatomie du cerveau, par M. Serres. Paris, 1826, 2 vol. *in-8.°* : art. de M. *Tessier*; février, 86-89.

Écrits de MM. Miquel, de la Prade, &c., sur la doctrine médicale de M. Broussais; septembre, 573, 574.

Mémoire sur l'éducation classique des jeunes médecins; septembre, 574.

IV. INSTITUT ROYAL DE FRANCE. — *Académies, Sociétés . . . , et Journaux littéraires.*

Institut royal de France. Séance publique annuelle des quatre Académies; avril, 248.

Académie française. Séance publique pour la réception de MM. Fourier et de Feletz; avril, 248. Élection de M. Royer-Collard; avril, 248. Séance publique annuelle; prix de vertu, d'utilité, d'éloquence et de poésie, proposés et décernés; août, 504, 505; septembre, 570. — Séance publique pour la réception de M. Royer-Collard; novembre, 696.

Académie royale des inscriptions et belles-lettres; tome VI de ses Mémoires: deux articles de M. *Raoul-Rochette;* février, 89-100; mars, 131-140. Publication du tome VIII; novembre, 699; décembre, 758. Mort de M. Lanjuinais; discours de M. Abel-Rémusat à ses funérailles; janvier, 57, 58. Élection de M. Pouqueville; février, 120. MM. Golbéry et du Ponceau, élus correspondans; avril, 248. Séance publique; prix proposés; juillet, 436, 437. Mort de M. Vanderbourg; novembre, 695, 696.

Académie royale des sciences. Mort de M. Laplace; février, 120. Extraits des discours prononcés à ses funérailles par MM. Poisson, Biot et Daru; mars, 183-188. Mort de M. de la Rochefoucauld; mars, 188. Mort de M. Ramond; discours de MM. Brongniart et Mirbel à ses funérailles; mai, 314-316. Séance publique; prix décernés et proposés; analyse des travaux de l'Académie en 1826; mai, 316-320; juin, 373-378. Mort de M. Fresnel; juillet, 437. M. Young élu associé étranger, en remplacement de M. Volta; sept., 564. M. Cassini fils, élu académicien libre; octobre, 686. Élection de M. Savard; novembre, 695. — Éloges historiques par M. Cuvier; déc. 759.

Académie royale des beaux-arts. Mort de M. Lemot; discours prononcés à ses funérailles par MM. Quatremère de Quincy et Cartellier; mai, 113, 414. Élection de M. Pradier et nomination de correspondans; juillet, 437. Séance publique et distribution de prix; octobre, 633-636; novembre, 695.

Société asiatique de Paris; sa séance générale annuelle; avril, 249, 250. Rapport sur ses travaux en 1826, par M. Abel-Rémusat; juin, 382, 383.

Société de géographie (à Paris); sa première assemblée générale annuelle; prix décernés et proposés; mars, 188, 189.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; sa séance publique et ses programmes; juillet, 438, 439.

Académie des jeux floraux, de Toulouse; distribution et proposition de prix; septembre, 568. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse; sujets de prix; septembre, 566. — Société d'agriculture du département de la Haute-Garonne, à Toulouse; prix qu'elle propose; sept., 566. — Société de médecine de Toulouse; sa séance publique; prix décernés et proposés; juillet, 437, 438.

Société académique d'Aix; sa séance publique; prix adjugés et concours ouverts; septembre, 566, 567.

Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers; août, 506; septembre, 565.

Société royale de Caen; ses mémoires; novembre, 696.

Société des lettres, sciences et arts de Metz; septembre, 564, 565.

Société royale d'Arras; ses programmes; novembre, 696.

Société centrale d'agriculture &c., du département du Nord; prix décernés et proposés par elle; septembre, 565, 566.

— Nouvelles sociétés littéraires et scientifiques, formées à Londres; septembre, 567.

Académie de Berlin; prix proposé; novembre, 696. Publication d'un recueil d'inscriptions; février, 125; juillet, 443, 444.

Académie de Gottingue; prix qu'elle propose; novembre, 696, 697.

Transactions of the historical and litterary committee of the American philosophical society. Philadelphie, *in-8.°*: article de M. *Abel-Rémusat;* février, 100-109.

— Tables de la Bibliographie de la France ou du Journal général de la librairie, par M. Beuchot; mars, 189.

Le Neustrien, journal littéraire de Rouen; septembre, 575.

Correspondance mathématique et physique, publiée par M. Quetelet; tome III. Bruxelles, *in-8.°;* juillet, 441, 442.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Asiatic Researches, or Transactions of the Society instituted in Bengal for inquiring into the history and antiquities, the arts, and sciences and litterature of Asia. (*Second article de M.* Abel-Rémusat.)... Pag. 708.

Lettres sur l'Histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire, par M. Augustin Thierry. (*Art. de M.* Daunou.). 716.

Mélanges asiatiques, ou Choix de morceaux de critique et de mémoires relatifs aux religions, aux sciences, à l'histoire et à la géographie des nations orientales, par M. Abel-Rémusat; tomes I et II. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)........................ 725.

Vie de John Dryden, contenant l'histoire de la littérature anglaise, depuis la mort de Shakspeare jusqu'en 1700, par sir Walter Scott. (*Article de M.* Raynouard.)........................ 738.

Monumenta Germaniæ historica, inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum quingentesimum, edidit Georg. Henricus Pertz. (*Article de M.* Daunou.)........................ 753.

Nouvelles littéraires........................ 758.

Table des articles contenus dans les douze cahiers de 1827........ 760.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. Cahier de novembre, p. 647, l. 32; 1610, *lisez* 1621.

